Bayerische StaatsBibliothek
Münchener DigitalisierungsZentrum Digitale Bibliothek

Éloffe, ...

Modes et usages au temps de Marie-Antoinette livre-journal de Madame Eloffe, marchande de modes, couturière lingère ordinaire de la reine et des dames de sa cour
Bd.: 2

Paris 1885

4 Gall.rev. 46-2
urn:nbn:de:bvb:12-bsb11484989-0



Gall. rev.
46-2
4°
Reiset
D

<36621134360015

<36621134360015

Bayer. Staatsbibliothek

MODES ET USAGES

AU TEMPS DE

MARIE-ANTOINETTE.

LIVRE-JOURNAL DE MADAME ÉLOFFE.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).



Le Rat sculp

LA REINE MARIE-ANTOINETTE
D'APRÈS UNE MINIATURE DE SICARDI.
(Collection du Comte de Reiset)

Imp. Lemercier & Cie

MODES ET USAGES

AU TEMPS DE

MARIE-ANTOINETTE,

PAR

LE COMTE DE REISET

(ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE).

LIVRE-JOURNAL DE MADAME ÉLOFFE,

MARCHANDE DE MODES.

LES AMIES DE LA REINE. — LA REINE À LA CONCIERGERIE. — SA MORT.

OUVRAGE ILLUSTRÉ

DE PRÈS DE 200 GRAVURES, DONT 110 GRANDES PLANCHES,

68 COLORIÉES.

TOME SECOND.

1790 — 1793.

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1885.

Reproduction et traduction réservées.



MODES ET USAGES

AU TEMPS DE

MARIE-ANTOINETTE,

PAR

LE COMTE DE REISET

(ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE).

LIVRE-JOURNAL DE MADAME ÉLOFFE,

MARCHANDE DE MODES.

LES AMIES DE LA REINE. — LA REINE A LA CONCIERGERIE. — SA MORT.

OUVRAGE ILLUSTRÉ

DE PRÈS DE 200 GRAVURES, DONT 110 GRANDES PLANCHES,

68 COLORIÉES.

TOME SECOND.

1790 — 1793.

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^IE^,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1885.

Reproduction et traduction réservées.

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

LIVRE-JOURNAL

DE

MADAME ÉLOFFE.

ANNÉES 1790-1794.

Dans notre premier volume, nous avons donné les gravures des modes du temps de Marie-Antoinette; dans ce second, nous publierons quelques portraits de la pauvre Reine à différents âges de sa vie, ainsi que ceux de ses quatre meilleures amies, M[mes] de Lamballe, de Tourzel, de Tarente et de Polignac, avec leurs biographies. Plus les années s'écoulent plus elles deviennent douloureuses et tristes. Dans ce volume, que nous appellerons *celui du Deuil,* puisqu'il commence pour la Reine par le deuil de l'Empereur son frère et qu'il se termine par le récit de sa propre mort, nous donnerons la vue si intéressante du plan en relief du Temple qui jusqu'à ce jour n'a jamais été publié, ainsi que toutes les vues encore inédites que nous avons pu prendre de la prison de la Reine et de ses abords à la Conciergerie. On y verra la reproduction du crucifix en ivoire que la pauvre Reine embrassa avec effusion avant de quitter sa dernière demeure sur la terre, et qu'on conserve encore dans la prison de la Conciergerie. Enfin nos lectrices trouveront également, à la fin de cet ouvrage, le curieux morceau de musique imitative que composa le célèbre Dussek après l'exécution de la Reine.

MADAME LA PRINCESSE DE LAMBALLE,

SURINTENDANTE DE LA MAISON DE LA REINE.

Marie-Thérèse-Louise de Carignan, princesse de Lamballe (1), naquit à Turin, le 8 septembre 1749 ; elle était la quatrième fille du prince de Carignan, qui avait épousé une princesse de Hesse.

J'ai vu à Turin la chambre où elle est née dans le palais Carignan, devenu depuis la Chambre des députés où j'ai entendu si souvent, pendant que j'étais chargé d'affaires de France en Sardaigne, Cavour, Gioberti, d'Azeglio, Balbo et les fondateurs de l'unité italienne.

La chancellerie de la légation de France était située sur la place Carignan, en face du palais, et, de mes fenêtres, j'assistais à toutes les scènes qui se sont produites en ce lieu durant la première guerre de l'indépendance italienne en 1848.

C'est au moment où la princesse de Carignan s'habillait afin de se rendre au Palais royal pour y célébrer la fête qui avait lieu tous les ans à l'occasion de la levée du siège de Turin par les Français, en 1706, qu'elle ressentit des douleurs et accoucha de cette charmante petite fille qui devait être si aimée et si malheureuse plus tard.

Les Grâces semblaient avoir pris plaisir à la former ; elle se faisait distinguer par les qualités les plus aimables ; dès sa jeunesse sa figure douce, sensible et sympathique lui attirait l'adoration de tout ce qui l'entourait.

Le duc de Penthièvre se préoccupait en 1767 du mariage de son fils, au sujet duquel il consulta Louis XV. L'attachement qu'avait le Roi pour la maison de Savoie l'engagea à jeter les yeux sur la princesse de Carignan. Il chargea donc son ambassadeur, M. de Choiseul-Gouffier, de la demander au roi de Sardaigne, et, le 8 janvier de cette même année, ce ministre en entretenait Charles-Emmanuel III ; le 14, le mariage était déclaré à la famille royale, et le 17 le Roi signa le contrat, où M. de Choiseul parut comme fondé de pouvoirs du duc de Penthièvre.

Quelques jours après le cardinal Delance, grand aumônier du roi de Sardaigne, donnait la bénédiction nuptiale à la princesse, dans la chapelle du palais. A l'issue de cette cérémonie, où le prince Victor de Carignan, frère de la jeune fiancée, représentait le prince de Lamballe, la princesse fut conduite par Charles-Emmanuel III dans la salle de parade où, suivant la coutume, elle coucha tout habillée en présence de toute la cour avec le prince son frère qui se déchaussa seulement d'une jambe tandis que l'autre avait une botte et un éperon. Cérémonie bizarre, mais qui se pratiquait dans toutes les cours, dans l'intention de faire comprendre que la princesse ne perdait pas son douaire quand bien même le prince son mari viendrait à mourir avant son arrivée en France.

Enfin, après avoir reçu les instructions de la princesse de Carignan, sa mère, la

(1) Voir l'excellent ouvrage de M. de Lescure, les Mémoires de M^me Guénard, de Fortaire, etc.

noble fiancée partit, chargée des vœux et des bénédictions de toute la cour de Sardaigne, pour sa nouvelle patrie.

Le 24 janvier, en passant la frontière, au pont de Beauvoisin, elle sentit un serrement de cœur involontaire, et, en détournant ses regards des montagnes du Piémont, quelques larmes mouillèrent ses yeux.

Là elle trouva le chevalier de Lastic, Mme la comtesse de Guébriant, Mme la marquise d'Aché, et une escorte d'officiers destinés à son service, envoyés par le duc de Penthièvre pour l'accompagner.

Après l'échange accoutumé de compliments et de présents, la princesse congédia affectueusement sa suite et monta dans le carrosse du duc de Penthièvre.

Le 30 janvier, elle arrivait à Montereau, et allait se mettre à table, lorsqu'un beau page entra avec un bouquet que le prince de Lamballe envoyait à la princesse.

Ce gentil page n'était autre que le prince lui-même ; la princesse le reconnut facilement quoiqu'elle n'eût encore vu que son portrait ; elle reçut le bouquet avec beaucoup d'émotion, et le prince, qui assista debout au repas, put lire sur le visage et dans les yeux de la princesse que son secret était découvert.

Le 31 janvier, la princesse arrivait au château de Nangis (1) ; le duc de Penthièvre, le prince de Lamballe, le comte et la comtesse de la Marche, qui étaient venus à sa rencontre, l'introduisirent dans la chapelle du château, où le cardinal de Luynes donna la bénédiction nuptiale aux augustes époux. Les aumônes tinrent lieu des profanes divertissements; déjà de nombreux bienfaits avaient signalé le passage de la princesse à travers la France.

Mme la princesse de Lamballe était charmée de l'aimable tendresse du prince ; elle n'avait pu rester insensible à cette discrète et délicate galanterie du faux page ; son beau-père, toujours si bon, la comblait de caresses ; environnée d'hommages, elle trouvait la France et les Français charmants et laissait son cœur s'enivrer d'espérances et de bonheur.

Mais quatre mois après, le prince de Lamballe se trouvait déjà attaqué de la triste et cruelle maladie qui allait si malheureusement terminer ses jours.

Transporté à Luciennes, sur l'ordre des médecins, dans l'espérance que l'air pur de cette campagne lui ferait retrouver la santé, il y expira malgré tous les soins qui lui furent prodigués ; le 6 mai 1768, la princesse de Lamballe était veuve ; elle n'avait pas encore dix-neuf ans.

Le prince rendit le dernier soupir entre ses bras. Elle fut emportée presque inanimée du lit funèbre, laissant l'infortuné duc de Penthièvre, atterré mais résigné, s'unir aux prêtres pour dire avec eux les consolantes et chrétiennes prières de l'agonie.

Le duc ne quitta la chambre mortuaire que pour aller pleurer dans son oratoire aux pieds de son crucifix et donner ses soins à la malheureuse princesse, mêler ses larmes aux siennes, la consoler, lui parler de résignation et de Dieu.

(1) Seine-et-Marne.

Enfin le duc de Penthièvre et la princesse de Lamballe quittèrent Luciennes pour toujours ; son séjour leur rappelait de trop douloureux souvenirs ; la maison fut vendue et devint la propriété de M^me^ du Barry.

Le 8 mai se faisait la cérémonie des obsèques du prince dont le corps, suivant le désir qu'il en avait exprimé, fut déposé à Rambouillet.

Le 24 juin 1768 la cour prenait le deuil de la pieuse reine Marie Leczinska, qui, après une vie paisible et retirée, s'était endormie doucement dans la paix du Seigneur.

Quand M^me^ de Lamballe reparut à son rang aux fêtes que la cour donna au roi de Danemark, à son voyage en France, sa beauté (1) et sa grâce touchante sous ses vêtements de deuil attirèrent les regards du Roi ; et c'est alors qu'il fut question pendant quelque temps de faire M^me^ de Lamballe reine de France. Madame Adélaïde et la famille de Noailles y travaillèrent de tout leur pouvoir, mais sans succès. M^me^ de Lamballe en cette circonstance fit preuve de son peu d'ambition et d'un grand désintéressement ; elle n'aurait pu accepter ce haut rang que par devoir. — Le duc de Choiseul, qui, par crainte de voir échapper son influence et son crédit, avait empêché l'exécution de ces projets, faisait célébrer, le 16 mai 1770, le mariage du Dauphin et de Marie-Antoinette. Les fêtes furent magnifiques, et c'est à cette occasion que Louis XV fit bâtir la belle salle de spectacle du château de Versailles.

M^me^ de Lamballe y parut au milieu des princesses du sang royal, et dès cet instant elle s'attira les regards de la jeune Reine, qui, fatiguée des ennuyeuses exigences de *l'étiquette,* avait besoin du cœur d'une amie affectueuse pour s'y reposer.

Dès l'hiver suivant, Marie-Antoinette inaugurait ses courses en traîneaux sur la glace avec sa nouvelle amie (2). Il est à présumer que M^me^ de Lamballe profita de cette intimité pour entretenir la Reine des jeunes princesses de Savoie, et le 14 mai 1771 la fiancée du comte de Provence arrivait en France, suivie bientôt de la comtesse d'Artois, le 16 novembre 1773.

Le 10 mai 1774, Marie-Antoinette était reine de France, par la mort de Louis XV. En présence de ce deuil, qui aurait pu rendre M^me^ de Lamballe veuve pour la deuxième fois, elle ne dut pas regretter le haut rang où elle avait été sur le point d'être élevée, et qu'elle aurait occupé si peu de temps...

La jeune Reine n'oublia pas son amie en montant sur le trône.

(1) Les portraits de M^me^ la princesse de Lamballe sont rares (v. planches 72 et 73) ; M^me^ la duchesse de Vallombrose possède une précieuse miniature de cette princesse que j'ai souvent admirée sur une des ravissantes petites tables Louis XVI de son beau salon du château d'Abondant, dont les magnifiques trumeaux, lambris, et *meubles volants* du temps, si bien conservés, doivent être du célèbre Cuviliès. Souvent Hallé a peint des dessus de portes, je ne saurais dire si ceux d'Abondant appartiennent à son habile pinceau. Quant à la menuiserie et à la sculpture, elles doivent être d'un sieur Dardillon, qui, pour peindre les lambris, avait inventé à Paris des ingrédients odorants, mêlés aux couleurs, pour leur conserver un parfum spécial longtemps après qu'elles étaient séchées. Il était de mode, comme à Abondant, qui est un modèle en ce genre, de peindre, sans or, les salons, en blanc, en bleu, en rose, en vert d'eau, toujours en couleurs tendres, demi-teintes douces, rappelant les couleurs claires des meubles de l'appartement. Ces lambris chargés d'arabesques étaient quelquefois exécutés par un nommé Pérot, sur les dessins de Gillot. (Voir PAUL LACROIX, *le XVIII^e^ Siècle, sciences et arts.*)

(2) Voir la planche du 31 novembre 1787, et sa note.

Au commencement de l'année 1775, la princesse de Lamballe accompagna son beau-père le duc de Penthièvre, qui la demanda au Roi, aux États de Bretagne, où la grâce de ses manières concilia toutes les sympathies des Bretons à cette mission d'apaisement.

Vaincus par les charmes et l'aimable affabilité de la princesse autant que par la bonté et l'équité du vertueux duc, les Bretons se soumirent au Roi.

Ce fut pendant ce voyage que la princesse de Lamballe, toujours en quête de bonnes œuvres, remarqua parmi les marmitons des cuisines un jeune enfant d'une figure charmante. L'ayant fait appeler, elle lui demanda son nom.

« Je m'appelle Jean.

— De ton nom de baptême ; ... mais ton nom de famille ?

— Je m'appelle Jean ; mais, si vous voulez, je m'en vais vous aller querir de vieux parchemins que mon grand-père m'a dit de conserver avec soin ; et il disait comme ça que cela prouvait que je me nommais Jean ; mon père et ma mère sont morts et puis mon bon grand-père aussi ; mais si vous voulez je vous ferai voir ces vieilles paperasses que je ne sais pas plus lire qu'autre chose. »

Et ces parchemins constataient en effet que l'enfant s'appelait Jean ; il était de la famille de Jean qui tire son origine de Jean III, fils d'Artus III, duc de Bretagne. Ce Jean III mourut en 1341, ne laissant qu'un fils naturel nommé Jean, qui ne succéda pas à son père et dont cet enfant était le descendant direct.

M. de Penthièvre et M[me] de Lamballe le firent mettre au collège de Rennes et se chargèrent de son avenir, l'histoire ne dit pas ce que ce petit prince-marmiton est devenu.

La Reine voulait s'attacher pour toujours cette amie qui fuyait trop souvent la cour pour les belles résidences du duc de Penthièvre, Sceaux, Crécy, Anet (1), Rambouillet, Aumale, Vernon, Passy.

C'est alors qu'elle eut l'idée de rétablir pour elle la charge de surintendante qui devait pour toujours l'attacher à la cour.

Louis XVI datait du 16 septembre 1775 ses lettres royales qui nommaient M[me] de Lamballe surintendante de la maison de la Reine. Ce fut à la cour presque comme un coup d'État ; mais les jalousies auraient été moins envenimées et moins nombreuses si l'on avait pu prévoir à quel affreux supplice cet honneur envié vouait la princesse.

Quoi qu'il en soit, la tendresse de la Reine alla toujours croissant pour son amie, leurs fêtes sous les ombrages solitaires et dans les jardins du Trianon consolèrent la princesse et lui firent oublier les injustices de la cour. Ces petites épreuves ne purent que cimenter et affermir cette noble et pure amitié ; ce n'était que le commencement du martyre qui devait faire expier à la princesse de Lamballe le crime d'avoir été l'amie de la Reine.

(1) Aujourd'hui la propriété de notre excellent voisin M. Ferdinand Moreau, qui a si bien restauré cette magnifique résidence de Diane de Poitiers. On voit dans une des vitrines des salons d'Anet, un crayon, en or émaillé, avec diamants, donné par Marie-Antoinette à M[me] de Sénac ; à côté se trouve aussi une boîte qui contient des cheveux de la Reine.

Mais d'autres peines qui lui furent bien plus sensibles vinrent encore l'accabler. Après un voyage en Hollande où la princesse de Lamballe accompagna au mois de mai 1778 la duchesse de Chartres sa belle-sœur, elle eut la douleur de perdre la princesse de Carignan sa mère (1), au mois de septembre 1778, sans avoir pu la revoir une dernière fois pour recevoir son dernier soupir. Le 6 décembre suivant, elle apprenait la mort de son père lorsqu'elle se préparait à quitter la France pour lui porter ses consolations et ses soins. La Reine tâcha d'adoucir les cruels chagrins de son amie, mais la faveur de la duchesse de Polignac croissait de plus en plus. La princesse de Lamballe s'éloignait plus fréquemment de la cour; néanmoins elle y était présente encore à Pâques de 1779, puisque nous la voyons tenir la nappe à la table sainte dans la chapelle de Versailles, pour la communion de la Reine.

Ici se place un épisode bien curieux de la vie de M^me^ de Lamballe. Le 20 février 1781 elle était reçue grande maîtresse de la mère loge écossaise d'*Adoption*. La franc-maçonnerie faisait alors des adeptes tout autour du trône; sous les apparences d'humanité, de charité, elle attirait à elle des âmes naïves et bonnes qui servaient très utilement à masquer de pernicieux desseins; c'est ainsi que la noblesse, sans s'en douter, travaillait à renverser le trône et la société, qui devaient l'entraîner elle-même dans leur chute et l'écraser sous leurs ruines.

Que d'illusions dans cette société du dix-huitième siècle! Cette franc-maçonnerie galante disait à M^me^ de Lamballe par la bouche du F.·. Robineau (de Beaunoir), secrétaire-poète de la loge, en l'installant dans sa charge :

> On est toujours grande maîtresse
> Quand on règne sur les cœurs.
>
> Qui peut mieux que la main des Grâces
> Tenir le sceptre du bonheur ?

et pendant ce temps, dans l'ombre de ses sanctuaires, elle méditait les assassinats de la Terreur et toutes les iniquités de la Révolution.

Les plus grandes dames de l'Europe prétendaient alors à l'honneur de la truelle, qu'on ne leur refusait point; mais les secrets et le but de la secte, bien entendu, ne leur étaient point communiqués. M^me^ de Lamballe avait cru trouver là une occasion d'exercer son continuel besoin de charité.

L'année suivante en 1782, Paul I^er^, empereur de Russie, et la czarine arrivaient en France sous le pseudonyme de comte et comtesse du Nord; après s'être présentés à la cour le 20 mai 1782, ils étaient quelques jours après à Chantilly, où dans une réception magnifique et des fêtes champêtres, dans le goût de l'époque, M^me^ de Lamballe

(1) La princesse de Lamballe avait deux sœurs, les princesses Doria-Pamphili et Colonna. Elles vinrent faire une apparition à Versailles au commencement de 1776; on les traita bien. Ces deux dames, sans être aussi bien que la princesse de Lamballe, avaient cependant assez de charmes pour captiver l'attention. La Reine les reçut dans son intimité. On leur offrit le rang de princesses de Carignan; mais elles voulaient quelque chose de plus, ce qui leur rendit leur séjour en France moins agréable.



La Princesse de Lamballe d'après Grévedon.

Heliog. & Imp. Lemercier & Cie

[illegible]

du Breuil-[illegible]

faisait, pend[illegible]

boust, [illegible]

On la vit [illegible]

sister aux curie[illegible]

rèrent [illegible]

Au [illegible] décemb[illegible]

les [illegible] de son mari [illegible] du [illegible] de Toulouse, à [illegible]

Pendant [illegible] 178[illegible] Gustave III, [illegible]

sous le nom de [illegible] de Lamballe [illegible]

beau-père à l'hôtel de T[illegible]

Il était suivi au mois de [illegible]

nom de comte d'Oels, [illegible]

où une paysanne [illegible]

présenta un [illegible]

inviation au pied de l'obélisque [illegible]

Le 23 ou le 24 décembre de [illegible]

de Toulouse de la place des Victoires [illegible]

peuple pour le vertueux duc et [illegible]

[illegible] au secours de cette [illegible]

[illegible] ce fléau.

[illegible] l'année 1785 commencèrent contre la Reine [illegible]

[illegible] fut le début, et les courtisans de la [illegible] peu à peu Ma-

[illegible] voyait la foule de ses admirateurs [illegible] insensiblement autour d'elle

[illegible] de Lamballe vint reprendre son [illegible] dévouement affectueux, [illegible]

[illegible]

[illegible] malgré tout *l'amie de [illegible] la Reine*, [illegible]

[illegible] avait paru se refroidir, il y avait de temps en temps de ces retours sou-

dains où la Reine, s'échappant de son entourage, se laissait ramener par son cœur qui les rapprochait tout naturellement. Le 25 mai 1785, deux mois après la naissance du duc de Normandie, depuis Louis XVII, Marie-Antoinette venait dîner avec son amie à l'hôtel de Toulouse, et lui apporter ses compliments de condoléance à l'occasion de la mort prématurée de son frère Eugène de Carignan ; et la princesse de Lamballe, dans ce costume de deuil qui lui semblait presque naturel, et pour lequel elle paraissait être née, venait reprendre sa place à la cour.

Les princes de l'Europe continuaient leurs visites à la France. Au mois de mai 1786,



figura en costume de bergère coiffée d'un chapeau de paille parmi les autres dames vêtues comme elle en paysannes.

Depuis 1778 elle s'éloigne de plus en plus de la cour. Pendant le calme de ces années qui précédèrent les agitations et les orages de la Révolution, la princesse aimait à se retirer auprès du duc de Penthièvre, à Anet.

C'est durant ses séjours dans ce beau château qu'elle venait voir, à l'abbaye royale du Breuil-Benoist, son amie la princesse de Ghistelles, dame du palais de la Reine, qui faisait, pendant l'été, les honneurs de la belle propriété de son cousin l'abbé de Larboust, dernier abbé commendataire du Breuil, et l'un des aumôniers du roi Louis XVI.

On la vit cependant encore plusieurs fois à Versailles en 1783 et en 1784, pour assister aux curieuses expériences de Montgolfier et de Pilâtre du Rozier qui inaugurèrent alors l'invention des aérostats.

Au mois de décembre 1783, M^{me} de Lamballe accompagnait avec son beau-père les restes de son mari et les cercueils de la famille du comte de Toulouse, à Dreux.

Pendant l'année 1784, au mois de juin, le roi de Suède Gustave III, voyageant sous le nom de comte de Haga, était reçu par la princesse de Lamballe et le duc son beau-père à l'hôtel de Toulouse.

Il était suivi au mois de septembre suivant du prince Henri de Prusse, qui, sous le nom de comte d'Oëls, vint même jusqu'à Anet pour visiter le champ de bataille d'Ivry, où une paysanne qui faisait paître ses moutons dans ces plaines, jadis arrosées de sang, présenta un laurier que le vainqueur de Freyberg déposa comme l'hommage de son admiration au pied de l'obélisque élevé à la gloire de Henri IV.

Le 23 ou le 24 décembre de la même année, un incendie qui faillit consumer l'hôtel de Toulouse de la place des Victoires fit éclater toutes les sympathies et l'affection du peuple pour le vertueux duc et l'aimable princesse ; la foule se porta avec un élan d'enthousiasme au secours de cette demeure vénérée qui fut ainsi préservée en grande partie de ce fléau.

En l'année 1785 commencèrent contre la Reine ces lâches persécutions dont l'affaire du Collier fut le début, et les courtisans de la prospérité se retirèrent peu à peu. Marie-Antoinette voyait la foule de ses admirateurs s'éclaircir insensiblement autour d'elle quand M^{me} de Lamballe vint reprendre son poste de dévouement affectueux et toujours désintéressé.

Elle était restée malgré tout *l'amie de cœur de la Reine;* même dans ces jours où leur intimité avait paru se refroidir, il y avait de temps en temps de ces retours soudains où la Reine, s'échappant de son entourage, se laissait ramener par son cœur qui les rapprochait tout naturellement. Le 25 mai 1785, deux mois après la naissance du duc de Normandie, depuis Louis XVII, Marie-Antoinette venait dîner avec son amie à l'hôtel de Toulouse, et lui apporter ses compliments de condoléance à l'occasion de la mort prématurée de son frère Eugène de Carignan ; et la princesse de Lamballe, dans ce costume de deuil qui lui semblait presque naturel, et pour lequel elle paraissait être née, venait reprendre sa place à la cour.

Les princes de l'Europe continuaient leurs visites à la France. Au mois de mai 1786,

la princesse de Lamballe recevait encore solennellement avec le duc de Penthièvre, au château de Sceaux, l'archiduc et l'archiduchesse Ferdinand d'Autriche.

Ce mois-là même, un triste accident faillit lui coûter la vie. Par suite de l'incurie de ses serviteurs, on servit un jour sur sa table des aliments qu'on avait eu l'imprudence de laisser dans des casseroles de cuivre. Grâce aux soins intelligents du duc de Penthièvre et de son médecin, la princesse put être sauvée.

La Providence la réservait pour donner un héroïque exemple de fidélité. Pendant ces années d'un calme relatif qui précèdent la tempête révolutionnaire, elle continuera de vivre aux côtés du duc de Penthièvre; mais quand viendra le danger, on la verra quitter à la hâte une sûre retraite pour assister de tout son dévouement sa royale amie et partager ses douleurs.

L'année 1787 voit commencer cette pénible succession d'amers chagrins qui vont jusqu'à la fin fondre sur la Reine.

Les affaires publiques inspiraient beaucoup d'inquiétudes, l'assemblée des notables ne pouvait trouver le remède à la situation.

Au mois de juin, la Reine voyait la mort lui ravir la petite princesse Sophie-Hélène-Béatrix de France, cet ange qui sembla indiquer à ceux qui restaient le chemin du ciel. Puis au mois d'août suivant, l'opinion publique parut si égarée par les calomnies et les pamphlets de toutes sortes, qu'on hésita pendant quelques jours à exposer au Salon, par crainte des outrages, le magnifique portrait de la Reine entourée de sa famille, peint par M^me^ Vigée-Lebrun.

La duchesse de Polignac, alors malade, était aux eaux de Bath, et la princesse de Lamballe restait seule pour soutenir avec la Reine le poids écrasant de toutes ces douleurs auxquelles la mort de l'impératrice Marie-Thérèse vint mettre le comble.

L'année 1788 commença sous les plus mauvais auspices. Au mois de janvier la princesse de Lamballe était allée à Villers-Cotterets auprès de son beau-frère, le duc d'Orléans, exilé par le Roi à la suite de sa résistance dans les démêlés des parlements.

En jouant *aux barres*, qu'on appelait alors *le jeu du cerf*, avec ses neveux et leurs sœurs, la princesse de Lamballe, que poursuivait le jeune duc de Beaujolais, vint à heurter le pied contre un obstacle et sa tête alla frapper violemment contre les racines d'un arbre desséché. Cet accident, dont on n'avait fait que rire d'abord, inspira bientôt les plus vives inquiétudes et faillit nécessiter la terrible opération du trépan. Mais la princesse échappa à ce remède, aussi dangereux que le mal, pour rester la providence des pauvres au milieu des misères causées par le terrible ouragan de juillet 1788 et par la rigueur des hivers qui suivirent.

Le 14 mai de cette même année la princesse de Lamballe put assister avec le duc de Penthièvre et la duchesse d'Orléans à la réception du chevalier de Florian à l'Académie française. Il était gentilhomme du duc après en avoir été page; toute son existence s'était écoulée à Anet, à côté de ce vertueux prince. Il profita à merveille des circonstances pour faire un éloge bien mérité du duc et des princesses, et pour leur exprimer toute sa reconnaissance, en parlant avec art et délicatesse de cette princesse

qui « appelée par son rang et par des devoirs chéris de son cœur auprès d'une Reine bienfaisante, ne veut de crédit que pour être utile et de faveur que pour être aimée. »

Florian sut aussi faire en beaux vers l'éloge de la princesse; c'est au commencement de 1789, à la veille de tant d'horreurs, qu'elle recevait les strophes suivantes :

Lorsque Vénus donna le jour aux Grâces,
Elle leur dit : Enchantez les mortels;
Les jeux, les ris marcheront sur vos traces,
Et tous les cœurs deviendront vos autels.

Vous, Aglaé, vous aurez pour leur plaire,
Un joli front avec de grands yeux bleus;
Sur votre taille élégante et légère
A flots dorés joueront vos longs cheveux.

Bouche mignonne et lèvre purpurine,
Perles autour, teint de rose et de lis,
Seront le lot de la tendre Euphrosine,
Dont le cœur seul connaîtra tout le prix.

Un esprit fin, le sel de la saillie,
Une voix tendre, une aimable gaîté,
Le goût des arts embelliront Thalie,
Car le talent ajoute à la beauté.

Jaloux de voir la brillante fortune
Du beau trio que fit alors l'Amour,
Il rassembla les trois Grâces en une,
Belle Lamballe, et vous vîtes le jour.

Il n'est qu'un point où vous et vos modèles,
Douce beauté, ne vous ressemblez pas :
La Volupté marchait toujours près d'elles,
C'est la Vertu qui conduit tous vos pas.

Mais les États Généraux vont se rassembler, la Révolution commence son règne; la poésie, les joies, les sourires, tout va s'éloigner; on ne verra plus, partout en France, que du sang et des larmes.

C'est le 4 mai que se fit la cérémonie religieuse de l'inauguration de cette assemblée. La princesse de Lamballe se rendit vers dix heures du matin à l'église paroissiale de Notre-Dame de Versailles avec les autres princesses du sang pour y recevoir la Reine qui y arriva peu de temps après le Roi; elle l'escortait pendant cette procession où commencèrent les outrages, lorsque les femmes du peuple crièrent : Vive le duc d'Orléans avec des accents si factieux que la Reine en pensa s'évanouir.

Le lendemain, à la première séance des États, où la Reine parut avec le Roi, la princesse de Lamballe, « cette fidèle amie des mauvais jours, qui sourit presque à toutes ces épreuves qui lui permettent d'être utile, » se trouvait encore aux côtés de la Reine, prête à la soutenir, si quelque injure nouvelle devait l'accabler.

Un mois après, un nouveau coup plus terrible vint frapper Marie-Antoinette; le

Dauphin expirait à Meudon. C'était là qu'allait commencer d'une façon vraiment énergique et efficace le rôle d'abnégation et d'actif dévouement de la princesse de Lamballe, que le départ de la famille de Polignac, dans le mois suivant, allait laisser seule au poste de l'amitié et du danger.

M^me de Lamballe ne voulut jamais être qu'une amie ; elle s'était discrètement éloignée quand elle avait entendu le nom de favorite donné à la duchesse de Polignac ; elle avait voulu conserver sa réputation intacte et se préserver du soupçon même de faveur et d'intrigue.

A cette époque sa sensibilité si longtemps refoulée trouvait occasion de s'épancher ; elle autrefois si timide, était comme enflammée d'une sorte de fièvre de dévouement ; elle devint femme à projets, à négociations, à entrevues. Dans l'espoir de sauver la Reine, elle s'employait avec une gracieuse habileté à lui concilier le duc d'Orléans et à dissiper, autant que possible, les préventions populaires.

Alors son œil voilé pétillait de feu ; sa démarche languissante reprenait des ailes ; sa figure pâle d'ordinaire s'empourprait aux émotions et aux ardeurs de la lutte.

Il nous est demeuré peu de détails précis sur ces négociations de la princesse de Lamballe au sujet du duc d'Orléans. Elles échouèrent devant les obstacles opposés par les conseillers du Palais-Royal.

Le duc de Penthièvre, objet de la vénération universelle, ne semblait avoir rien à craindre des fureurs démagogiques qui allaient éclater. Tranquille de ce côté, la princesse de Lamballe se dévoua tout entière à la Reine sans aucune restriction.

Au mois d'août 1789 elle était à Versailles, où sans doute, après les événements du 14 juillet, elle était venue apporter ses consolations à la Reine. Le 2 septembre suivant elle quittait Versailles et allait rejoindre son beau-père au château d'Aumale d'où elle le suivit le lendemain au château d'Eu. Les gardes nationales s'organisaient alors sur toute la surface de la France ; celle de la ville d'Eu nomma par acclamation le duc de Penthièvre son commandant et la princesse de Lamballe assista à la cérémonie solennelle du serment que prêta le duc à son installation.

Ils étaient donc assez tranquilles dans ce château solitaire pendant les terribles événements qui se passaient à Paris et à Versailles dans les premiers jours d'octobre, lorsque le 7, à neuf heures du soir, arriva un courrier poudreux, effaré, sautant en toute hâte d'un cheval couvert d'écume. C'était la nouvelle de l'installation du Roi, de la Reine et de toute la famille royale aux Tuileries après l'envahissement de Versailles par la populace des faubourgs de Paris.

En apprenant ces terribles détails M^me de Lamballe s'écria : *O mon papa, quel horrible événement ! il faut que je vous quitte sur-le-champ* (1) !

Et elle partit à minuit, par un temps affreux et la nuit la plus obscure, pour passer par Abbeville et se rendre à Paris. Elle n'avait avec elle en ce moment qu'une seule femme de chambre ; M. de Penthièvre chargea M. de Chambonay, un de ses gentils-

(1) Récit de Fortaire, valet de chambre du duc de Penthièvre.

hommes, de l'accompagner; elle n'arriva que très tard le 8 à Paris, où M. le duc de Penthièvre vint la rejoindre le 10.

Ce fut surtout à partir du 8 octobre 1789 que commença la touchante mission d'ange gardien que la princesse remplit auprès de la Reine, aux Tuileries. Pendant ces journées de tristesse elle fit appel à toute sa gaieté et à tout son génie de consolatrice pour arracher encore quelques sourires à la pauvre Reine; elle savait faire violence à ses craintes pour dissiper celles de Marie-Antoinette. A la fin de cette année elle s'éloigna quelques instants des Tuileries pour aller avec la duchesse d'Orléans faire une rapide visite au duc de Penthièvre, retiré à Châteauneuf-sur-Loir. Elle ne pouvait plus quitter le pavillon de Flore où elle habitait et qu'elle appelait en riant *son donjon;* là elle se considérait avec raison comme dans une place assiégée.

Elle y recevait trois fois par semaine, à son thé, les femmes des fonctionnaires publics élus par le peuple. Le canapé de son salon était en face d'une fenêtre qui donnait sur le pont Royal. Son appartement était de plain-pied avec celui de la Reine.

Elle y donna quelques soirées assez brillantes (1) par l'affluence du monde qui s'y rendait; la Reine vint à quelques-unes de ces réunions où la princesse de Lamballe essayait par tous les moyens possibles de lui faire goûter quelques instants de bonheur.

Les traits de la calomnie parvinrent bientôt à franchir les murailles du pavillon de Flore.

En janvier 1790 parut la *Galerie des dames françaises,* où étaient articulés à demi-mot les imputations les plus odieuses pour l'honneur de la Reine et de son amie. La princesse connut positivement ces infamies. La Révolution trempait d'abord dans le fiel les poignards qu'elle trempera bientôt dans le sang.

Pendant les premiers mois de cette année M^me^ de Lamballe ne quitta pas son poste de danger et de dévouement aux Tuileries.

Au mois d'août elle fit une courte apparition au château d'Amboise, où le duc de Penthièvre s'était retiré; le 8 octobre elle se rendit à Clermont-Gallerande, dans le Maine, où elle passa huit jours. Elle quitta ce séjour le 15 octobre, et en passant à Tours, avec son beau-père, elle fut comme lui l'objet d'une véritable ovation. Jusqu'au 28 novembre elle resta aux côtés du duc de Penthièvre et l'accompagna dans les visites qu'il voulut faire dans ses divers domaines, veillant avec une filiale attention sur la santé du noble vieillard qui allait toujours s'affaiblissant.

Pendant cette absence prolongée, une correspondance presque journalière dont plusieurs admirables fragments nous ont été conservés (2), s'échangeait entre la Reine et son amie.

M^me^ de Lamballe avait alors, comme la Reine, l'habitude d'écrire sur ses genoux.

Dans beaucoup de ses lettres la Reine pressait le retour de son amie en lui parlant de ses souffrances aux Tuileries : « Cette race de tigres, lui disait-elle, qui inonde le royaume, jouirait bien cruellement si elle savait combien nous souffrons. »

(1) M^me^ Campan.

(2) Voir, au 7 septembre 1790, la lettre inédite du Roi et de la Reine adressée à M^me^ la princesse de Lamballe.

Enfin la princesse de Lamballe revint à Paris le 28 novembre avec le duc de Penthièvre, qui revit alors pour la dernière fois le Roi et la famille royale. Ce fut le 3 décembre 1790, que, sans le prévoir encore, il fit à son souverain ses suprêmes adieux.

Au commencement de l'année 1791 la duchesse d'Orléans vint rejoindre son père au château d'Eu et ne le quitta plus jusqu'à sa mort.

La princesse de Lamballe ainsi remplacée auprès de son beau-père ne s'éloigna plus que très rarement des Tuileries pour aller prendre à la hâte des nouvelles des siens.

L'événement le plus considérable de cette année fut la fuite du Roi et son arrestation à Varennes.

Le duc de Penthièvre était avec sa fille au château d'Aumale, lorsque, le mardi 21 juin, à six heures du soir, une chaise de poste arriva au grand galop des chevaux. La princesse de Lamballe en sortit pâle et effarée, entraîna avec elle son beau-père et sa belle-sœur M^me^ la duchesse d'Orléans et leur raconta le grand événement.

Tout avait été concerté avec la Reine ; la princesse de Lamballe avait quitté les Tuileries sous le prétexte d'aller porter ses soins au duc de Penthièvre souffrant ; elle devait s'embarquer pour l'Angleterre où des intérêts politiques réclamaient son intervention ; puis de là venir par Ostende et les Pays-Bas rejoindre la Reine qui aurait gagné la frontière par Montmédy. Aussitôt tous les serviteurs s'empressèrent de faire les préparatifs de départ. Sa suite comme elle-même n'avait rien pris depuis le matin : « Je vous en prie, doublez les morceaux, s'il est possible, » leur dit la princesse en leur en donnant l'exemple.

Après de brefs adieux faits au duc et à la duchesse, comme si elle ne les devait quitter que pour quelques jours, elle partit avec des chevaux frais pour Abbeville ; elle arriva à Boulogne et s'embarqua dès le 22 sans difficultés, grâce aux lettres de son beau-père, grand amiral de France, pour le commandant du port.

Elle avait déjà gagné la pleine mer lorsqu'elle entendit retentir le canon d'alarme annonçant la nouvelle du départ du Roi ; une heure plus tard son embarquement eût été impossible, elle aurait été retenue prisonnière.

Avant de partir, la Reine l'avait chargée d'une mission secrète auprès de la cour d'Angleterre, et du ministre Pitt, cet homme dont elle ne pouvait prononcer le nom, disait-elle à M^me^ Campan, *sans que la petite mort ne lui passât dans le dos.*

Dans une lettre à sa sœur Marie-Christine, la Reine a raconté elle-même les résultats de cette négociation de son insinuante et touchante messagère, qui ne put réussir auprès de la froideur et de l'égoïsme britannique :

« La princesse de Lamballe a fait secrètement pour m'obliger le pénible voyage d'Angleterre. La Reine et ses filles l'ont accueillie favorablement ; mais la raison du Roi est égarée. C'est le chancelier de l'Échiquier qui gouverne, et il a dit cruellement et presque en termes exprès à la princesse que nous nous sommes attiré nos malheurs. »

C'est dans l'intervalle qui sépare le voyage de Varennes du retour de la princesse de Lamballe aux Tuileries que la Reine fit monter pour son amie une bague conte-



Dessinée quelques heures avant sa mort d'après nature par Gabriel.

Marie Thérèse Louise de Savoie Carignan

PRINCESSE DE LAMBALLE

Née en 1749 + 3 7bre 1792

Heliog. & Imp. Lemercier & Cie

vait une mèche de ses cheveux blancs avant le temps avec l'inscription : *Blanchis par le malheur* (1).

Mais outre ce triste et touchant témoignage de sa reconnaissance, la Reine envoya pendant cette absence à son amie une multitude d'admirables lettres qui nous ont été conservées, et dont l'une d'elles, que la princesse avait cachée dans sa chevelure le jour de son martyre, est encore tachée de son sang (2).

Marie-Antoinette, partagée entre le désir pressant de revoir sa chère Lamballe, *son cher cœur*, comme elle l'écrit, et entre la crainte de l'exposer aux périls qui l'environnaient, lui mandait tantôt d'accourir auprès d'elle et tantôt l'exhortait plus vivement encore à rester dans son exil à l'abri des factieux et des assassins, lorsque, n'y tenant plus, entraînée par son cœur, obéissant à sa fidélité au malheur, Mme de Lamballe quitta l'Angleterre pour rentrer en France au mois de novembre 1791, peu après l'acceptation de la Constitution, et après avoir écrit son admirable testament le 15 octobre 1791.

Le 14 novembre elle arrivait à Anet, et le duc de Penthièvre, comme doué d'une seconde vue prophétique, disait à son fidèle serviteur Fortaire : « Je loue fort l'attachement de ma belle-fille pour la Reine ; elle a fait un bien grand sacrifice de revenir auprès d'elle. Je tremble qu'elle n'en soit victime. »

Le 18 novembre, la princesse de Lamballe quittait le château d'Anet et arrivait aux Tuileries ; elle y passa le reste de l'année 1791.

Les événements amenaient chaque jour de nouvelles complications ; la calomnie faisait toujours son œuvre ; on répandait partout le bruit que la princesse de Lamballe était l'âme d'un comité autrichien constitué pour livrer la France aux mains des étrangers.

Les premiers mois de l'année 1792 se passèrent cependant assez tranquillement.

Le 6 mai de cette année, la princesse de Lamballe s'éloigna six jours encore de la Reine pour un court séjour qu'elle fit auprès du duc de Penthièvre et de la duchesse d'Orléans, à Anet.

Le 12 mai elle les quittait pour ne plus les revoir.

Le 20 juin la populace fit irruption dans les Tuileries. La famille royale, entourée de ses fidèles serviteurs, attendait la horde dévastatrice. Le Roi se porta au-devant d'elle. La Reine voulait s'arracher des bras de ses femmes et malgré l'effort des gardes rejoindre le Roi. *Ma place est auprès du Roi*, s'écriait-elle, lorsque la douce voix de Mme de Lamballe vint lui dire : *Votre place est auprès de vos enfants.* Brisant tout sur son passage, la foule approchait. La Reine attendait debout les assassins ; Madame Royale se pressant contre elle était à sa droite, et à sa gauche le Dauphin, qui s'étonnait de voir *octobre recommencer*. Mme de Lamballe, avec quel-

(1) Tous les auteurs contemporains s'accordent à dire que ce fut dans la nuit même de son arrestation à Varennes, que les cheveux de la Reine blanchirent tout à coup. Elle avait trente-cinq ans, sept mois et dix-neuf jours.

(2) Cette précieuse relique se trouvait dans la collection de M. Feuillet de Conches.

nant une mèche de ses cheveux blancs avant le temps avec l'inscription : *Blanchis par le malheur* (1).

Mais outre ce triste et touchant témoignage de sa reconnaissance, la Reine envoya pendant cette absence à son amie une multitude d'admirables lettres qui nous ont été conservées, et dont l'une d'elles, que la princesse avait cachée dans sa chevelure le jour de son martyre, est encore tachée de son sang (2).

Marie-Antoinette, partagée entre le désir pressant de revoir sa chère Lamballe, *son cher cœur,* comme elle l'écrit, et entre la crainte de l'exposer aux périls qui l'environnaient, lui mandait tantôt d'accourir auprès d'elle et tantôt l'exhortait plus vivement encore à rester dans son exil à l'abri des factieux et des assassins ; lorsque, n'y tenant plus, entraînée par son cœur, obéissant à sa fidélité au malheur, M^me de Lamballe quitta l'Angleterre pour rentrer en France au mois de novembre 1791, peu après l'acceptation de la Constitution, et après avoir écrit son admirable testament le 15 octobre 1791.

Le 14 novembre elle arrivait à Anet, et le duc de Penthièvre, comme dans une seconde vue prophétique, disait à son fidèle serviteur Fortaire : « Je loue fort l'attachement de ma belle-fille pour la Reine ; elle a fait un bien grand sacrifice de revenir auprès d'elle. Je tremble qu'elle n'en soit victime. »

Le 18 novembre, la princesse de Lamballe quittait le château d'Anet et arrivait aux Tuileries ; elle y passa le reste de l'année 1791.

Les événements amenaient chaque jour de nouvelles complications ; la calomnie faisait toujours son œuvre ; on répandait partout le bruit que la princesse de Lamballe était l'âme d'un comité autrichien constitué pour livrer la France aux mains des étrangers.

Les premiers mois de l'année 1792 se passèrent cependant assez tranquillement.

Le 6 mai de cette année, la princesse de Lamballe s'éloigna six jours encore de la Reine pour un court séjour qu'elle fit auprès du duc de Penthièvre et de la duchesse d'Orléans, à Anet.

Le 12 mai elle les quittait pour ne plus les revoir.

Le 20 juin la populace fit irruption dans les Tuileries. La famille royale, entourée de ses fidèles serviteurs, attendait la horde dévastatrice. Le Roi se présenta au-devant d'elle. La Reine voulait s'arracher des bras de ses femmes et malgré l'effort des gardes rejoindre le Roi. *Ma place est auprès du Roi,* s'écriait-elle, lorsque la douce voix de M^me de Lamballe vint lui dire : *Votre place est auprès de vos enfants.* Brisant tout sur son passage, la foule approchait. La Reine attendait debout les assassins ; Madame Royale se pressant contre elle était à sa droite, et à sa gauche le Dauphin, qui s'étonnait de voir *octobre recommencer.* M^me de Lamballe, avec quel-

(1) Tous les auteurs contemporains s'accordent à dire que ce fut dans la nuit même de son arrestation à Varennes, que les cheveux de la Reine blanchirent tout à coup. Elle avait trente-cinq ans, sept mois et dix-neuf jours.

(2) Cette précieuse relique se trouvait dans la collection de M. Feuillet de Conches.

ques dames, se tenait aussi aux côtés de la Reine. Mais cette fois encore le peuple respecta la vie de ses souverains ; après avoir tout le jour abreuvé d'outrages l'auguste famille il se retira (1).

Les Tuileries évacuées, il s'agissait de prévenir le retour d'une pareille invasion. Parmi les serviteurs du château il s'était glissé quelques traîtres et un grand nombre d'imprudents. M^me^ de Lamballe se chargea d'une sorte d'épuration dans le personnel des Tuileries. Elle réussit à merveille avec son tact et sa délicatesse habituelles. Sans bruit, sans choquer personne, elle en élimina quelques-uns pour ne laisser autour du Roi et de la Reine que les personnes sûres, un bataillon sacré de dévoués et fidèles serviteurs qui, pour la plupart, devaient se faire héroïquement massacrer au 10 août.

Ce fut donc dans ces soins d'arrangements intérieurs que M^me^ de Lamballe passa les cinquante jours de demi-tranquillité qui séparèrent la journée du 20 juin de celle du 10 août. Elle habitait toujours le pavillon de Flore.

Enfin le 10 août arriva ; le dévouement de la princesse de Lamballe ne put que consoler la Reine, et lui rendre un peu de calme et de résignation, lorsque, exaspérée en entendant le Roi donner l'ordre d'abandonner les Tuileries, la fille de Marie-Thérèse s'écriait : « Vous ordonnerez avant tout que je sois clouée aux murs de ce palais (2) ! »

La princesse de Lamballe, abattue et accablée de douleur, assista à toutes ces scènes de deuil qu'on a si justement appelées l'agonie de la royauté ; en voyant ce Roi et cette Reine infortunés vider jusqu'à la dernière goutte ce calice d'amertumes et d'affronts qui leur fut présenté, qui ne se serait senti défaillir ?

Elle ne sortit avec la Reine de l'étroite loge du logographe que sur le soir pour aller passer la nuit et les jours suivants dans un incommode logement des Feuillants, où quelques matelas étendus par terre lui servirent de lit de repos après cette journée d'angoisses.

Le 13 août, M^me^ de Lamballe accompagna au Temple la famille royale, elle y passa quelques journées dans la tristesse et l'inquiétude ; un mandat d'arrêt de la Commune était suspendu sur sa tête depuis son entrée au Temple ; il ne tarda pas à recevoir son exécution.

Dans la nuit du 19 au 20 août elle fut subitement et brutalement arrachée de cette prison, malgré la résistance de la Reine ; et avec les autres serviteurs de la famille royale elle quitta le Temple à la lueur des flambeaux pour une prison plus affreuse encore.

Conduite au secrétariat de la Commune avec les dames arrêtées en même temps qu'elle et les serviteurs du Roi, pour y subir un interrogatoire, elle y attendit trois heures l'appel de son nom.

Comme les martyrs des premiers siècles à qui le Seigneur avait recommandé de ne jamais s'inquiéter de ce qu'ils auraient à répondre devant les tribunaux de leurs per-

(1) Voir au 20 juin 1792.

(2) *Histoire de Marie-Antoinette*, par MM. de Goncourt.

sécuteurs, la princesse de Lamballe, avec une présence d'esprit et une simplicité d'âme admirable sut éviter tous les pièges du captieux interrogatoire que Billaud-Varennes lui fit subir.

Après quoi, elle fut conduite dans le cabinet de Tallien, où elle resta jusqu'à midi en compagnie de Mme de Tourzel et de sa noble fille Pauline.

Elles furent alors toutes trois conduites à la prison de la Force et incarcérées séparément. Vers six heures du soir Manuel vint annoncer au Temple leur arrestation définitive ; à cette nouvelle, la Reine et Madame Élisabeth s'empressèrent de rassembler et d'envoyer aux captives de la Force les effets qui leur étaient les plus nécessaires.

Le petit Dauphin, au Temple, joignait chaque soir les mains devant sa mère et répétait les deux petites prières qu'elle lui avait apprises l'une pour la princesse de Lamballe, et l'autre pour Mme de Tourzel ; la première ne devait pas être exaucée.

Cependant, durant ces quelques jours de captivité, la princesse obtint, grâce à la pitié de Manuel, d'être réunie à Mme de Tourzel ; ce qui lui fut une douce consolation d'avoir près d'elle cette grande âme pour y épancher ses craintes et ses anxiétés et y puiser une nouvelle force et une plus parfaite résignation.

Dans la nuit du 2 au 3 septembre Mme de Tourzel sortit presque miraculeusement de prison pendant que Mme de Lamballe était transférée à la grande Force.

Le moment était arrivé ; cette femme timide, qui s'évanouissait devant un homard en peinture, retrouva ses esprits après un long évanouissement pour paraître douce et résignée devant ses bourreaux et mourut simplement, non comme une héroïne qui fait parade de son intrépidité, mais comme un agneau qui se laisse égorger sans se plaindre. Nous renvoyons nos lecteurs aux affreuses journées des 2 et 3 septembre où nous donnons les tristes détails de la mort de cette charmante princesse, victime de son dévouement à la Reine, et qui par ses malheurs restera une des plus touchantes figures des martyrs de la Révolution.

MADAME LA MARQUISE DE TOURZEL,

GOUVERNANTE DES ENFANTS DE FRANCE.

En parcourant notre histoire, on est heureux de reconnaître que d'âge en âge Dieu a donné à la France des femmes qui par l'esprit, le cœur, le caractère et le dévouement ont égalé les plus illustres serviteurs de l'ancienne monarchie, et qui leur ont été parfois même supérieures.

De ce nombre est sans contredit M^me^ la duchesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France; assurément le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette n'auraient pu, pour une si haute mission, faire un choix plus heureux : car M^me^ de Tourzel réunissait en elle les qualités les plus propres à la bien remplir; une intelligence aussi pénétrante qu'élevée, une profonde piété, une bonté, une générosité éclairée jointes à une grande fermeté et un courage qui allait au besoin jusqu'à l'intrépidité et qu'elle puisait dans sa foi.

Si bien d'autres se sont distingués dans ces temps néfastes par leur affection et leur dévouement à la famille royale, nul ne peut être comparé à M^me^ de Tourzel. Chez elle c'était l'oubli de soi-même, l'abnégation, le sacrifice absolu de chaque heure du jour et de la nuit.

Depuis le moment où la Reine qui savait si bien apprécier les grandes qualités de M^me^ de Tourzel, lui eut confié les deux enfants qui lui restaient, le Dauphin et Madame, elle n'oublia jamais un instant que de l'un de ces enfants dépendrait un jour le bonheur ou le malheur de la France et dès lors elle se regarda comme responsable en face de la nation.

Cette tâche si délicate, si haute, à laquelle M^me^ de Tourzel consacra une sollicitude, un zèle, une sagesse merveilleuse serait restée ignorée, si, pendant et après les malheurs qui ont frappé la famille royale, elle n'eût pas eu la pensée de retracer par écrit les événements qui se passaient sous ses yeux et les impressions qu'elle en ressentait.

Nous ne connaissons rien de plus attachant que la lecture des *Mémoires de M^me^ de Tourzel* qui sont encore inédits et dont nous avons dû la communication particulière à la bienveillance de M. le duc des Cars, petit-fils de la vertueuse gouvernante des Enfants de France.

Espérons qu'un jour ces Mémoires si intéressants seront publiés par cette noble famille, car ces pages précieuses nous feraient assister aux diverses phases de la Révolution et jetteraient une vive lumière sur des faits restés obscurs, ou qui ont été altérés; en nous introduisant dans l'intimité de la famille royale, elles nous feraient connaître une fois de plus les vertus du Roi et de la Reine, si méconnus et dont la vie tourmentée devait aboutir au martyre.

Ces Mémoires, qui n'ont été faits que comme souvenir de famille, sont écrits dans

un style simple et naturel. On y voit à chaque page éclater un grand esprit, on y sent battre un noble cœur tour à tour attendri, inquiet, indigné ou navré, mais toujours ferme et au-dessus des événements (1).

Tout est intéressant dans ces souvenirs, mais ce qui nous a attaché plus particulièrement à ces pages, c'est d'avoir pu y suivre pas à pas M^me de Tourzel dans son œuvre d'éducation des Enfants de France. Nous l'y avons vue s'appliquant sans cesse au milieu de si terribles événements à développer leur esprit et leur cœur, tâchant de tremper leurs jeunes âmes dans la sienne qui était si forte et si vaillante.

Combien, si les événements l'avaient permis, ces enfants eussent-ils tous deux fait, dans l'avenir, honneur à une femme si sage et si clairvoyante ? nous en avons une preuve dans celui des deux que le ciel a arraché aux bourreaux. Nos contemporains ont reconnu l'œuvre de M^me de Tourzel dans madame la Dauphine, vénérée de tous à cause de sa pieuse résignation et surnommée l'Antigone moderne pour son attachement au roi Louis XVIII, dont elle a été la fidèle compagne pendant son exil : admirée pour l'énergie qu'elle déploya en 1815 à Bordeaux, en défendant la cause royale, aimée enfin comme la plus tendre des mères par son neveu, M^gr le comte de Chambord.

Devant la vie si bien remplie de M^me de Tourzel c'est un devoir de faire partager à tous les cœurs honnêtes la sympathie et l'admiration qu'elle nous a inspirées par le récit de ce que nous avons pu recueillir de tous côtés sur cette noble dame, aussi grande que modeste, et dont l'existence entière a été un exemple des plus hautes vertus.

La famille dont la marquise de Tourzel est issue n'est pas moins illustre que celle dans laquelle elle est entrée par son mariage. Elle était fille de Louis-Ferdinand de Croy, duc d'Havré, lieutenant général, et de Marie-Louise-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg-Tingry (2). Elle vit le jour à Paris le 11 juin 1749, et reçut les noms de

(1) Les Mémoires de M^me la marquise de Tourzel ont été publiés par M. le duc des Cars, depuis que ces lignes ont été écrites.

(2) Dans la salle de billard du château d'Abondant, résidence de M^me la duchesse de Vallombrose, arrière-petite-fille de la marquise de Tourzel, se trouvent deux pastels représentant M^me de Tourzel et son mari à l'époque de leur mariage, ainsi qu'un portrait ovale peint à l'huile, d'une grande finesse, représentant la mère de M^me de Tourzel dans une jolie toilette bordée de fourrures.

Louis-Ferdinand-Joseph de Croy, duc d'Havré, prince et maréchal héréditaire du Saint-Empire, souverain de Fenestranges, marquis de Wally, comte de Fontenoy, vicomte de Langle, châtelain héréditaire de Mons, grand d'Espagne, fils aîné de Jean-Baptiste-Joseph de Croy, duc d'Havrech, prince et maréchal de l'Empire, et de Marie-Anne-Césarine Lanti de la Rovère, né en Espagne le 14 juin 1713, maréchal de camp en 1745, lieutenant général en 1748, tué au combat de Fillinghausen en 1761, eut pour femme Marie-Louise-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg, mariée le 15 janvier 1736, fille de Christian-Louis de Montmorency, prince de Tingry, maréchal de France, et de Louise-Madeleine de Harlay, morte à Paris le 18 avril 1764.

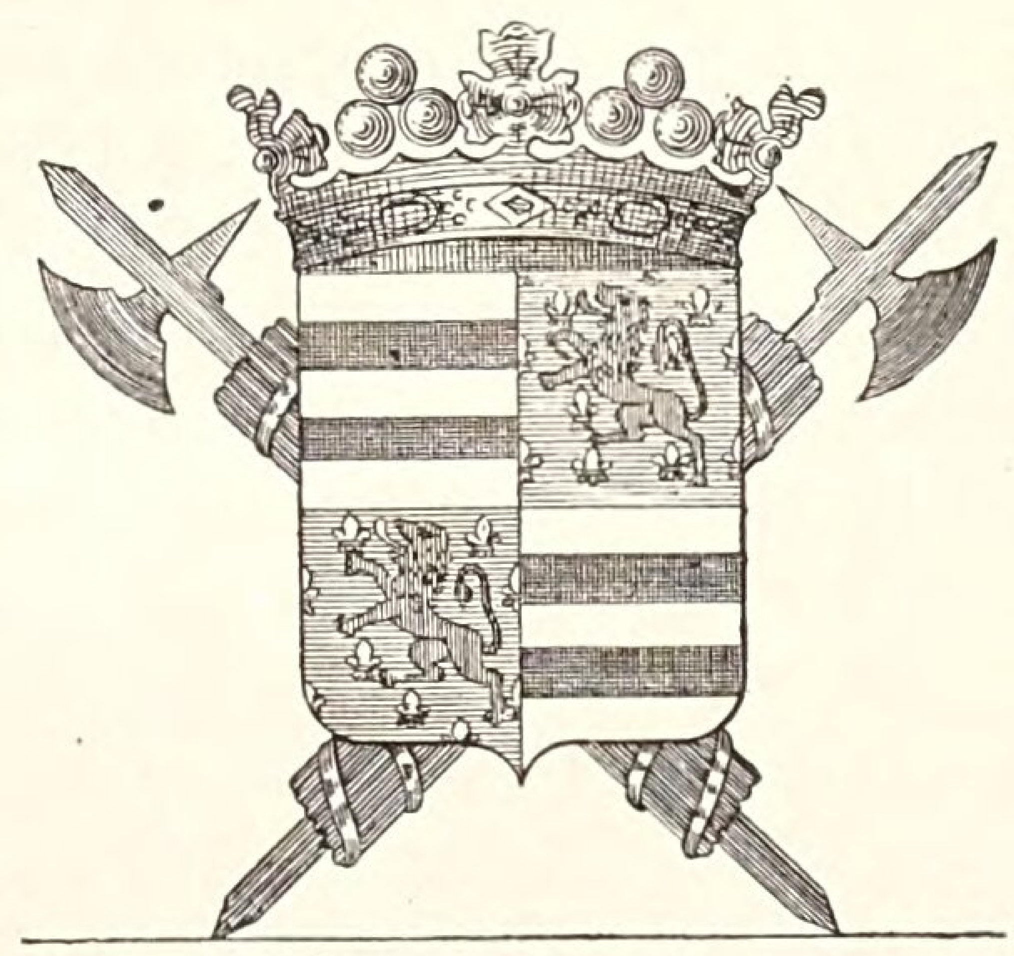
Leurs enfants furent :

1. Joseph-Anne-Auguste Maximilien de Croy, duc d'Havré et de Croy, né le 12 octobre 1744, prince du Saint-Empire, grand d'Espagne, maréchal de camp, député d'Amiens aux États Généraux, chevalier de la Toison d'Or, pair de France, marié, le 20 février 1762, à Adélaïde-Louise-Angélique-Gabrielle princesse de Croy-Solre, sa cousine, morte le 27 avril 1822.

 Le frère aîné de M^me de Tourzel mourut le 14 novembre 1839, à l'âge de 95 ans.

2. Marie-Anne-Christine-Joséphine, princesse de Croy, née le 7 février 1737, mariée, le 20 mars 1760,

Louise-Élisabeth-Félicité-Françoise-Armande-Marie-Jeanne. A l'âge de douze ans elle eut le malheur de perdre son père, blessé mortellement à Fillinghausen le 16 juillet 1761. Si son père avait acquis des droits à la reconnaissance de son Roi et de la France, Mme de Tourzel était destinée à en acquérir de plus grands encore au milieu d'événements plus terribles que la guerre.



Armes du marquis de Sourches-Tourzel, grand prévôt de France.

Elle fut mariée à Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches-Tourzel, grand prévôt de France. Cinq enfants, un garçon et quatre filles, furent le fruit de leur union. Mme de Tourzel, qui devait être chargée un jour de l'éducation des Enfants de France, s'était préparée à cette haute mission en élevant tendrement ses propres enfants. Un accident horrible vint jeter le deuil dans cette famille à laquelle tout faisait espérer une longue suite de jours heureux. Emporté par son cheval dans la forêt de Fontainebleau, où il chassait au mois de novembre 1786 avec le roi Louis XVI, le marquis de Tourzel se brisa la tête contre des branches d'arbres et, après avoir enduré pendant huit jours les traitements les plus douloureux, ayant toujours à ses côtés sa femme éplorée, il mourut dans la cabane d'un garde, la gravité de son état n'ayant pas permis de le transporter ailleurs.

à Gabriel-François, comte de Rougé, châtelain de la Bizolière, lieutenant général des armées, fils de Gabriel-César, comte de Rougé, et de Marie-Gabrielle du Bois de la Ferté. Elle mourut à Paris le 26 avril 1788.

3. Emmanuelle-Louise-Gabrielle-Joséphine Cunégonde, princesse de Croy, née le 24 juillet 1738, religieuse de la Visitation à Paris, morte en 1796.

4. Marie-Charlotte-Joséphine-Sabine, princesse de Croy, mariée, le 24 avril 1760, à Charles-Olivier de Saint-Georges, marquis de Vérac, lieutenant général en Poitou, ambassadeur en Danemark, puis en Hollande, lieutenant général en 1816, fils de François-Olivier de Saint-Georges, marquis de Vérac, et d'Élisabeth-Marguerite de Riencourt. Elle mourut à Copenhague, le 27 février 1776.

5. Louise-Élisabeth-Félicité, princesse de Croy, née à Paris le 11 juin 1749, mariée, le 8 avril 1764, à Louis-François du Bouchet de Sourches, marquis de Tourzel, fils de Louis du Bouchet, marquis de Sourches et du Bellay, lieutenant général, et de Marguerite-Henriette des Maretz de Maillebois. La marquise puis duchesse de Tourzel, nommée gouvernante des Enfants de France, en 1789, partagea la captivité de la famille royale au Temple et mourut le 14 mai 1832.

La douleur de Mme de Tourzel fut indicible; pendant plusieurs jours, on craignit non moins pour sa vie que pour sa raison. C'est sous le coup d'une telle infortune qu'elle révéla ce grand cœur dans lequel la force et le courage s'alliaient à une profonde tendresse. Lorsque le marquis eut rendu le dernier soupir, dans l'égarement de sa douleur, elle prit son fils et le jetant sur le corps de son père, ainsi que je l'ai rapporté dans mon premier ouvrage sur la reine Marie-Antoinette, elle lui dit : « J'ai tout perdu, il ne me reste qu'un seul espoir, c'est que vous soyez aussi vertueux que l'homme dont vous embrassez le cadavre (1) ».

Le roi Louis XVI, qui avait marqué pour le grand prévôt mourant la plus vive sollicitude, fut très affecté de la perte d'un ami si dévoué. Son affection se reporta aussitôt sur sa famille. Il voulut que le fils du marquis (2) eût la survivance de la

(1) *Lettres inédites de Marie-Antoinette à la landgrave de Hesse-Darmstatd*; Didot.

(2) Charles-Louis-Yves, marquis de Tourzel, grand prévôt de France, épousa Augustine-Éléonore de Pons, décédée le 19 janvier 1843; il habita longtemps avec elle le château d'Abondant, et mourut le 5 avril 1815.

Mlle Augustine-Éléonore de Pons, marquise de Tourzel, a écrit un charmant petit opuscule intitulé : *Le bonheur s'oublie mais le malheur jamais ne s'efface*, dans lequel elle raconte les détails de son emprisonnement sous la Terreur au château de Chantilly, puis à la prison du Plessis, où elle fut détenue avec sa mère jusqu'à la mort de Robespierre; elle y retrace aussi le douloureux épisode de la mort de son père, le vicomte de Pons, une des victimes de la Révolution.

Leur fils fut Olivier-Henri-Charles-Roger du Bouchet de Sourches, duc de Tourzel par substitution à son aïeul paternel, né le 23 juillet 1804, pair de France le 27 janvier 1830, marié, en 1832, à Mlle Anastasie de Crussol-d'Uzès, née en 1810, morte le 18 février 1837.

Il mourut le 13 juillet 1845; digne petit-fils de l'illustre gouvernante des Enfants de France, de cette femme héroïque associée, dans les plus mauvais jours, au sort de la famille royale, il reçut de cette sainte aïeule des leçons de vertu et d'honneur qui furent la règle de sa vie entière. En lui s'éteignit la noble famille de Tourzel; son fils était mort dix mois avant lui, ce deuil hâta sa fin et remplit ses derniers jours de tristesse.

Ce fils s'appelait Louis-Emmanuel du Bouchet de Sourches, marquis de Tourzel; il était né le 25 août 1836; il mourut le 7 septembre 1844.

Les sœurs du duc furent :

I. Augustine-Frédérique-Joséphine du Bouchet de Sourches de Tourzel, mariée, le 25 juin 1817, à Amédée de Pérusse, duc des Cars, dont :

1. François-Joseph, duc des Cars, né le 7 mars 1819, marié, le 18 juillet 1844, à Élisabeth de Bastard d'Estang, dont :
 - *a* Louis, marquis des Cars, né en 1849, marié, le 8 juillet 1873, à Marie-Thérèse Lafond;
 - *b* Marie-Thérèse des Cars, née le 15 octobre 1845, mariée, le 27 mai 1868, au marquis de la Ferronnays;
 - *c* Antoinette, née en 1851, mariée, le 3 juillet 1872, à Henri, vicomte de Murard.
2. Amédée, comte des Cars, né le 1er avril 1820, marié, le 9 mai 1843, à Mathilde de Cossé-Brissac, dont :
 - *a* Émilie, née le 23 février 1844, mariée, le 25 août 1874, au comte de Montesquiou-Fezensac;
 - *b* Hélène, née le 7 août 1847, mariée, le 17 octobre 1870, à Henri-Noailles-Widdrington-Standish;
 - *c* Stéphanie des Cars, née le 21 janvier 1862.
3. Augustin-Jean, vicomte des Cars, né le 22 juin 1821, marié, le 11 mai 1852, à Alexandrine, comtesse de Lebzeltern, dont :
 - *a* Charles, né le 2 mars 1855;
 - *b* Thérèse, née le 6 novembre 1857, mariée au comte d'Anthenaise;

grande prévôté de France et, comme on lui représentait qu'il était encore mineur, le Roi répondit : « Les Sourches ne sont point mineurs ; la mort de M. de Tourzel me touche beaucoup. » En effet, le 24 décembre 1786, le jeune fils de M[me] de Tourzel prêtait serment entre les mains du Roi en qualité de grand prévôt de France. En même

c Zénaïde, née le 21 février 1858 ;
d Jeanne, née le 14 octobre 1860, mariée le 6 juillet 1881 au comte Charles de Cossé-Brissac.

4. Henriette-Radegonde des Cars, née le 28 octobre 1833, mariée, le 15 mai 1855, au marquis de Mac-Mahon, veuve le 26 septembre 1863, dont :
a Charles, marquis de Mac-Mahon, né le 10 avril 1856, sous-lieutenant de cavalerie, marié le 23 juin 1881, à M[lle] Marthe de Vogüé ;
b Marie de Mac-Mahon, mariée, le 24 octobre 1878, au comte d'Oilliamson ;
c Anne de Mac-Mahon, mariée au comte Eugène de Lur-Saluces.

5. Pauline-Geneviève de Pérusse des Cars, née le 20 juillet 1836, mariée, le 27 mai 1857, au duc de Vallombrose, dont :
a Antoine, marquis de Mores et de Monte-Maggiore, né à Paris le 15 juin 1858, sous-lieutenant de cavalerie, marié à Cannes à M[lle] Médora de Hoffmann, le 15 février 1882 ;
b Louise-Claire, née à Paris le 29 avril 1868 ;
c Amédée, né à Cannes, le 24 mars 1880.

II. Émilie-Léonie du Bouchet de Sourches de Tourzel, mariée, le 15 janvier 1823, à Émeric-Laurent-Paul de Durfort-Civrac, comte puis duc de Lorge, décédée le 22 avril 1844, dont dix enfants ; six moururent en bas âge :

1. Laurence-Joséphine-Éléonore de Durfort-Civrac de Lorge, mariée, le 27 mai 1844, à Alfred de Budes, vicomte de Guébriant ;
2. Louis-Anne-Paul de Durfort-Civrac, comte de Lorge, né le 24 octobre 1828, marié, le 27 janvier 1858, à Aymardine de Nicolay, décédé le 21 juin 1872, dont cinq enfants :
a Léonie de Durfort-Civrac de Lorge, mariée, le 14 mai 1879, à Alain, comte de Guébriant ;
b Antoinette de Durfort-Civrac de Lorge, mariée, le 10 septembre 1881, au marquis de Croy ;
c Guy de Durfort-Civrac de Lorge, né le 9 novembre 1861 ;
d Olivier de Durfort-Civrac de Lorge ;
e Jacques de Durfort-Civrac de Lorge.
3. Augustin de Durfort-Civrac de Lorge, vicomte de Lorge, né le 9 décembre 1838, marié, le 30 mai 1864, à Eugénie de Montmorency-Luxembourg, dont sept enfants :
a Bernard, né le 25 mai 1865 ;
b Anne, née le 20 octobre 1866 ;
c Hélie, né le 2 janvier 1868 ;
d Béatrix, née le 15 mars 1869 ;
e Agnès, née le 21 avril 1871 ;
f Pierre, né le 12 août 1872 ;
g Bertrand, né le 25 janvier 1879.
4. Marie-Hélène-Louise de Durfort-Civrac de Lorge, mariée, le 15 janvier 1862, au prince Georges de Croy-Dülmen, décédée le 15 avril 1879, dont cinq enfants :
a Louis de Croy ;
b Éléonore de Croy ;
c Élisabeth de Croy ;
d Jeanne de Croy ;
e François de Croy.

III. Anne-Hélène-Aldegonde, mariée, en 1830, au comte d'Hunolstein dont :

1. Léopold, vicomte d'Hunolstein, marié à Laure de Crussol-d'Uzès, dont un fils et une fille morts en bas âge, et Hélène, mariée au comte de Mortemart, arrière-petit-fils du duc de Mortemart et de M[lle] de Sainte-Aldegonde ;
2. Antoine, baron d'Hunolstein, marié à M[lle] de Montmorency-Luxembourg, dont deux fils et deux filles.

temps le Roi disait à sa mère de s'adresser directement à lui toutes les fois qu'elle aurait quelque grâce à lui demander.

Peu de temps après, dans une occasion solennelle, le Roi et la Reine montrèrent dans quelle estime ils tenaient la veuve du marquis de Tourzel. Marie-Antoinette voyant que son amie, Mme de Polignac, alors gouvernante des Enfants de France, était continuellement en butte aux haines populaires, avait dû se résigner à s'en séparer. Il s'agissait de la remplacer et le choix qu'on ferait devait à la fois satisfaire aux exigences de l'opinion publique et offrir toutes les garanties pour un si important emploi. Ce fut Mme de Tourzel qui se présenta, dès l'abord, à la pensée des souverains et leur décision fut aussitôt prise. La nouvelle que Mme de Tourzel en reçut la jeta dans une poignante perplexité. Elle ne se dissimulait point la grande responsabilité de ces fonctions, surtout dans la situation où se trouvait la cour ; d'un autre côté il lui était bien pénible de quitter les soins de sa famille qui lui était si chère. Pendant plusieurs jours elle soutint un combat douloureux avec elle-même. Enfin le souvenir reconnaissant des bontés du Roi et de la Reine, leur situation de plus en plus menacée l'emportant sur les affections de la famille, elle se décida à accepter.

Lorsqu'elle se présenta à la Reine, celle-ci lui adressa ces mémorables paroles : « Madame, j'avais confié mes enfants à l'amitié, aujourd'hui je les confie à la vertu. »

Mme de Tourzel entra aussitôt en fonctions et alla s'installer au mois d'août 1789 au château de Versailles. Comme ses trois filles aînées étaient mariées (1), elle ne fut suivie que de sa plus jeune fille, cette admirable Pauline, sa compagne, sa consolation dans les plus cruels moments, l'amie intime de Madame Royale et une des plus aimables figures de cette triste époque.

Son appartement était situé entre celui du Dauphin et celui de Madame Royale, mais toutes les nuits elle couchait dans la chambre du Dauphin qu'elle ne quittait jamais. Sa fille Pauline fut logée dans un entre-sol. Sa chambre se trouvait sous le cabinet de la Reine et lorsque sa fenêtre était ouverte elle entendait tout ce qu'on y disait. Elle en avertit sa mère qui en fit aussitôt la remarque à Marie-Antoinette. Celle-ci lui répondit : « Qu'importe, je n'ai rien à craindre, quand mes plus secrètes pensées tomberaient dans le cœur de notre chère Pauline. »

Depuis leur entrée au château de Versailles, des bruits alarmants ne cessaient d'y arriver de Paris, où la calomnie excitait de plus en plus le peuple à la révolte. Lorsque les agitateurs apprirent le serment prononcé en présence du Roi et de la Reine au banquet donné par les gardes du corps aux officiers du régiment de Flandre, il leur fut aisé de faire croire que l'Assemblée était menacée et de déterminer la garde nationale et la multitude à se porter sur Versailles.

Dans la nuit du 5 au 6 octobre, le château fut attaqué et forcé. Les émeutiers se dirigèrent d'abord vers l'appartement de la Reine à laquelle on en voulait particulièrement. Marie-Antoinette eut à peine le temps de mettre une robe et ce ne fut que

(1) Mme la duchesse de Charost, Mme la comtesse Joséphine de Sainte-Aldegonde, Mme la comtesse Louis de Sainte-Aldegonde. Mlle Pauline de Tourzel devint la comtesse de Béarn.

grâce au dévouement de trois gardes du corps qui lui firent le sacrifice de leur vie, qu'elle put se rendre dans l'appartement de ses enfants et les emmener, avec l'aide de Mme de Tourzel, auprès du Roi.

Le but de l'émeute était de forcer le Roi et par conséquent l'Assemblée à venir à Paris.

Mme de Tourzel et sa fille furent de ce long et cruel voyage pendant lequel le cortège du Roi avançait lentement vers Paris au milieu d'une foule d'hommes féroces proférant les plus ignobles injures et portant au bout de leurs piques les têtes des gardes du corps massacrés, qu'on se plaisait à mettre sous les yeux de la famille royale.

Les Tuileries n'ayant pas été habitées depuis 1665, rien n'y était prêt pour recevoir la famille royale. On s'y arrangea comme on put et le Dauphin fut logé provisoirement dans une chambre du pavillon de Flore où il passa la première nuit. Mme de Tourzel resta près de lui et sa fille Pauline coucha sur un canapé dans un salon à côté. Ce ne fut qu'au bout de plusieurs jours de préparatifs que les membres de la famille royale eurent une installation définitive. L'appartement de Mme de Tourzel était au rez-de-chaussée donnant sur la cour, sa fille logeait dans l'entre-sol au-dessus. Le Dauphin fut placé près du Roi ; son appartement communiquait avec celui de sa gouvernante par un escalier dont elle et la Reine avaient seules la clef. C'est dans cet appartement, pendant les quelques jours de calme qui suivirent leur arrivée à Paris, que la Reine venait prendre le thé et assister aux petits jeux de Madame Royale, du Dauphin, de Mlle Pauline et des enfants des autres dames invitées à ces petites réunions ; les parties de cache-cache derrière les portes battantes des appartements étaient fréquentes.

Pendant que la Reine s'entretenait avec les autres dames dans le salon, Pauline de Tourzel avait la haute surveillance et la direction des amusements. Ces douces réunions n'eurent qu'une courte durée. Bientôt la Reine cessa de se rendre chez Mme de Tourzel dans la crainte de la compromettre en lui témoignant trop d'affection.

On s'habitua insensiblement au séjour des Tuileries. « Dans les temps de Révolution, il y a toujours des moments de calme après les grands orages, et c'est ce qui trompe ceux qui sont engagés dans ces crises ; si elles se développaient sans discontinuer, on se raidirait pour résister et peut-être finirait-on par en triompher. Mais comme le courant se ralentit lorsqu'il a emporté les premières digues, on se laisse aller à l'espoir que tout est fini et dans la crainte de troubler ce calme relatif, on en jouit en omettant de prendre les précautions nécessaires. » Telles sont les paroles de Pauline de Tourzel, devenue la comtesse de Béarn ; ne peignent-elles pas bien notre triste et inquiétante situation actuelle.

M. le Dauphin pouvait faire quelques promenades dans le jardin des Tuileries et Mlle Pauline de Tourzel partageait ses jeux ; il était escorté de quelques gardes nationaux, sous les ordres d'un chef de bataillon, qui écartaient la foule se pressant avec intérêt sur le passage du petit prince, pour l'admirer en faisant l'éloge de sa gentillesse et de sa beauté. La gouvernante ne pouvait être satisfaite de ces exercices insuffisants ; la pépinière du jardin fut donc disposée pour devenir le jardin particulier du Dauphin, et c'est là qu'il prenait ses ébats avec plus de liberté, toujours avec la charmante Pauline de Tourzel.

Vers le mois d'août 1790, l'opinion publique commençait à porter trop d'intérêt aux prisonniers des Tuileries; c'est alors qu'on offrit à la famille royale d'aller passer quelque temps à Saint-Cloud. M^me^ de Tourzel l'accompagna dans cette solitude où l'on put se reposer un peu à l'abri des vociférations populaires que chaque jour on entendait dans le jardin des Tuileries. Ce séjour de quelques mois ne manqua pas d'agréments ; le Roi et la Reine vivaient en grande intimité avec leur petite cour restée fidèle. C'est pendant ces jours de tranquillité que Louis XVI se chargea d'être le professeur de billard de la jeune Pauline.

Mais on entrait dans l'année 1791 devenue si néfaste par le voyage de Varennes. Au mois d'avril de cette année, le départ pour Saint-Cloud fut empêché au moment où la famille royale sortait en voitures des Tuileries; elle était désormais prisonnière. M^me^ de Tourzel, voyant que tant d'émotions avaient altéré la santé de sa fille, se résigna à s'en séparer pour un temps et la confia à sa sœur, M^me^ de Charost, qui la conduisit chez leur autre sœur, M^me^ de Sainte-Aldegonde. De cette manière la bonne M^me^ de Tourzel fut encore plus entièrement à la famille royale, et grâce à son intelligente direction, l'esprit du Dauphin se développa vite. Il comprenait déjà les événements qui se passaient et, plus d'une fois, il montra une étonnante droiture de jugement. Un jour, pendant que sa gouvernante lui adressait des reproches, une personne lui dit : « Je parie que M^me^ de Tourzel a tort et que monsieur le Dauphin a toujours raison. — Monsieur, lui répondit le Dauphin, vous êtes un flatteur, car je me suis mis en colère ce matin. »

Fidèle aux recommandations de la Reine, M^me^ de Tourzel accoutumait l'enfant royal à répondre de lui-même aux compliments qu'on lui adressait, aimant mieux le voir demeurer court que de lui suggérer des idées. Cette nécessité faisait parfois jaillir de son intelligence des reparties fines.

Ainsi le régiment Dauphin-Dragon passant par Paris, son colonel, le comte de Choiseul-d'Aillecourt, écrivit à M^me^ de Tourzel pour qu'elle exprimât au Dauphin, qui était alors à Saint-Cloud, ses regrets de ne pouvoir lui présenter son régiment si fidèle et si attaché à sa personne : « Mon Dieu, s'écria le prince lorsqu'il en fut instruit, qu'il est joli d'avoir un régiment à mon âge et que je voudrais le voir !

— Que voulez-vous, Monseigneur, que je réponde de votre part, lui dit sa gouvernante ?

— Cela m'embarrasse; répondez, je vous prie, pour moi.

— Je vais donc répondre que monseigneur le Dauphin, ne sachant que dire à son âge, répondra quand il sera plus grand.

— Que vous êtes méchante ! reprit le Dauphin, et qu'est-ce que mon régiment dira de moi ? »

Là-dessus le prince entra dans une grande colère, trépignant et frappant des mains. Voyant que son emportement ne provoquait qu'un sourire,

« Eh bien ! dit-il, en regardant sa gouvernante d'un œil courroucé, je répondrai tout seul puisque vous ne voulez pas m'aider. Dites à M. de Choiseul que j'aurais voulu voir mon régiment et me mettre à sa tête, qu'il le lui dise de ma part et en même

temps remerciez-le de tout ce qu'il me dit de la sienne et de celle de mon régiment ! »

M^me de Tourzel embrassa le prince, qui finit par la remercier en voyant que chacun approuvait sa réponse. Elle aimait tendrement le Dauphin, non seulement comme fils de son Roi, mais pour ses rares qualités. Dans cet enfant vif, ardent, méprisant le danger, qui avait choisi pour ses héros Bayard parmi les Français et le grand Scipion parmi les Romains, elle voyait avec joie luire des éclairs de Henri IV et de François I^er.

De son côté, le Dauphin aimait beaucoup sa gouvernante, malgré sa sévérité, et ne laissait jamais passer l'occasion de lui dire les choses les plus aimables.

Lorsqu'on empêcha le Roi d'aller à Saint-Cloud pour y passer la semaine sainte et les fêtes de Pâques, le Dauphin, chagrin de la tristesse de tous, dit en soupirant à M^me de Tourzel et à l'abbé d'Avaux, son précepteur, qui se trouvaient seuls avec lui : « Qu'ils sont donc méchants tous ces gens-là de faire de la peine à papa qui est si bon ! Je ne le dis qu'à vous, ma bonne madame de Tourzel que j'aime de tout mon cœur, car je sais qu'il faut se taire ; » et serrant sa gouvernante dans ses petits bras, il l'embrassa tendrement. Puis, pour se distraire, il chercha une histoire dans le *Petit Berquin*. La première qui frappa ses regards fut celle du prisonnier. Saisissant soudainement l'analogie de sa situation, il courut à l'abbé d'Avaux... « Voyez, mon bon abbé, lui dit-il, quelle histoire me tombe aujourd'hui sous les yeux ? »

A cette réflexion partie d'un enfant si jeune, M^me de Tourzel ne put retenir ses larmes ni se défendre de bien tristes pressentiments.

La situation de la famille royale étant devenue intolérable, on songea à la faire sortir de Paris où elle était retenue prisonnière. A cette époque, M^me de Tourzel tomba malade, on lui donna le conseil d'aller aux eaux de Plombières ; mais malgré les soins qu'exigeait sa santé, elle ne voulut pas le suivre. Son grand cœur ne put se décider à quitter la famille royale au milieu des dangers dont elle était entourée, c'eût été à ses yeux une lâcheté égale à celle du soldat qui déserte à la veille d'une bataille.

Mise dans le secret du voyage de Varennes, M^me de Tourzel seconda la Reine dans toutes les précautions nécessaires pour éloigner les soupçons de leurs gardiens. Le départ fut d'abord fixé au dimanche 20 juin 1791, puis remis au 21. Le soir de ce jour, M^me de Tourzel, après avoir commandé à ses gens un bain pour le lendemain, monta chez le Dauphin à 10 heures et y fut bientôt rejointe par la Reine. On réveilla le prince qui dormait profondément. Dès qu'on lui dit qu'il irait rejoindre son régiment dans la place forte de Montmédy, il se jeta hors de son lit, s'écriant : « Ah ! vite, dépêchons-nous. » Le désir de ressembler à Henri IV qu'il s'était proposé pour modèle chassa chez lui tout besoin de repos.

Pendant que la gouvernante déguisait le Dauphin en petite fille avec une robe de toile et un petit bonnet, la Reine alla elle-même regarder dans la cour ; n'y voyant personne, elle embrassa la gouvernante en lui disant : « Le Roi et moi nous vous remettons entre les mains, avec la confiance la plus entière, tout ce que nous avons de plus précieux au monde. Tout est prêt, partez. »

M^me de Tourzel sortit des Tuileries avec les enfants par une porte non gardée et on

monta dans une vieille voiture, semblable à un fiacre, que le comte de Fersen y avait conduite. Après avoir fait un tour sur les quais, on alla attendre la famille royale au lieu du rendez-vous, qui était au coin de la rue de l'Échelle, entre la rue Saint-Honoré et les Tuileries. On attendit trois quarts d'heure et pendant ce temps le comte de Fersen joua à merveille son rôle de cocher, sifflant, causant avec un autre cocher qui se trouvait là par hasard et prisant amicalement dans sa tabatière. Tout à coup Madame Royale s'écria : « Voilà M. de Lafayette ! » La gouvernante cacha aussitôt le Dauphin sous ses jupes. M. de Lafayette passa suivi à peu de distance par Bailly, maire de Paris. Madame Élisabeth arriva au rendez-vous et vers minuit le Roi les rejoignit. Il raconta qu'il avait été obligé de ne pas paraître impatient à MM. de Lafayette et Bailly venus à son coucher ; puis de feindre de se mettre au lit et enfin qu'il n'avait eu que le temps de se déguiser pour sortir sans être reconnu. Comme la Reine tardait à venir, le Roi témoigna une vive inquiétude que tous ressentaient avec lui. Enfin la Reine arriva aussi ; grande fut la joie de tous en la revoyant et, dès qu'elle fut dans la voiture, le Roi l'embrassa à plusieurs reprises pour lui exprimer combien il était content. Tout le monde s'embrassa alors avec effusion et M^me^ de Tourzel reçut aussi cet honneur de toute la famille.

Une dame russe, la baronne de Korf, avait mis son passeport à la disposition de la famille royale.

M^me^ de Tourzel avait pris le nom de la baronne, le Dauphin déguisé en fille et Madame passaient pour ses enfants sous les noms d'Amélie et d'Aglaé ; la Reine, sous le nom de M^me^ Rocher, jouait le rôle de gouvernante des enfants ; Madame Élisabeth, dame de compagnie, sous le nom de Rosalie ; le Roi, intendant de la baronne, s'appelait Durand.

Deux gardes du corps, MM. de Malden et de Moustier passaient pour des domestiques ; un troisième garde du corps courait en avant pour faire préparer les chevaux.

On sait que le Roi, reconnu à Sainte-Menehould, fut arrêté à Varennes et que la famille royale dut revenir à Paris sous les ardeurs du soleil pour mieux repaître les regards des populations ennemies.

Croirait-on que l'admirable dévouement de M^me^ de Tourzel n'a pas été à l'abri de la calomnie et qu'on l'a accusée d'avoir été une des causes de l'insuccès de ce voyage ?

Les recherches historiques, faites dans ces derniers temps dans les archives de beaucoup de grandes familles, ont contribué déjà à porter la lumière sur plusieurs points peu éclairés de notre histoire et à détruire quelques mensonges historiques que le temps paraissait avoir consacrés.

Trop longtemps en France nos historiens se sont copiés les uns les autres et cette mauvaise habitude a fait accueillir sans enquête et sans examen, soit certains faits, soit certains mots qui ont été prêtés bien gratuitement à divers personnages dont les noms resteront dans nos annales. On a commencé à reconnaître aujourd'hui qu'en matière historique, contre la vérité rien ne saurait se prescrire, et que la fable la plus anciennement admise n'est toujours qu'un vieux mensonge.

C'est ce qui est arrivé pour M^me^ de Tourzel, victime de M. de Lacretelle, qui, le pre-

mier, par ignorance ou par mauvaise foi, a écrit que Mme la duchesse de Tourzel avait été la cause involontaire de l'insuccès du voyage de Varennes. Depuis, des historiens, comme M. Taine lui-même, si exact la plupart du temps, ont été assez mal renseignés à ce sujet pour oser dire que si elle n'avait pas insisté sur les droits que lui donnait sa charge, d'accompagner le Dauphin, le Roi aurait pu, comme il en avait l'intention, prendre à sa place un officier connaissant parfaitement la route qu'ils avaient à suivre. Enfin la lourde berline était à six places, et la méchanceté de certains auteurs a été jusqu'à faire entendre qu'elle ne fut faite si grande que parce que Mme de Tourzel avait absolument voulu prendre place dans la voiture du Roi en mettant en avant que l'étiquette de sa charge le demandait ainsi. C'était bien peu connaître le caractère de Mme de Tourzel. Elle était femme de trop de mérite et d'esprit pour ne pas comprendre qu'il n'était plus, en cette circonstance, question d'étiquette et de rang, mais qu'il s'agissait de sauver le Roi et la famille royale. C'était un trop grand cœur pour s'arrêter à de pareilles petitesses. Toujours prête à faire tous les sacrifices pour la famille royale, elle n'aurait jamais eu l'idée de soulever la moindre exigence inopportune, si le Roi avait exprimé le désir de se faire accompagner par une autre personne. C'est ce qu'elle dit elle-même, lorsque de son temps on se permit de faire courir ce bruit ; elle aurait été encore assez heureuse de trouver place dans la voiture de suite qui précédait ou accompagnait le Roi, pourvu qu'elle ne fût pas séparée des objets de ses plus profondes affections.

Si Mme de Tourzel, qui était si dévouée à la famille royale, a pris cette place, c'est que le Roi l'avait exigé ; et avec son grand désintéressement, elle ne pouvait être que reconnaissante d'avoir été désignée pour accompagner ses souverains dans les périls de ce voyage.

Avec le caractère que l'on connaît à Mme de Tourzel, qui n'avait nulle autre ambition que de faire son devoir, on ne peut admettre un moment qu'elle ait exigé, comme gouvernante des enfants de France, d'accompagner Leurs Majestés.

Du reste, le Roi n'aurait pu demander à personne des conseils plus virils et plus éclairés que ceux qu'il pouvait attendre de Mme de Tourzel, femme très courageuse, très énergique et d'un grand sens politique.

On a aussi assuré que dans ce même voyage le Roi s'était arrêté à Étoges *pour déjeuner* chez M. de Chamilly, son valet de chambre ; c'est encore là une erreur historique de la même nature que la première et nous n'avons rien trouvé qui pût donner prise à ce bruit ; le Roi ne s'est arrêté nulle part en allant à Varennes, si ce n'est aux relais de poste. La famille royale a mangé en route dans la voiture ; le Roi a monté une côte à pied, s'exposant ainsi à être reconnu ; c'est là sa seule imprudence commise.

Dans les rapports de la police du temps (1), il y est question d'un bruit de passage du Roi par Étoges. Il est bien naturel qu'on pût alors présumer qu'il s'était arrêté chez un de ses amis, mais c'est une simple supposition. Je le sais positivement par

(1) Voir, au 22 juin, le texte de ce rapport de la police.



Imp. Lemercier & Cie Paris.

MADAME LA DUCHESSE DE TOURZEL

Gouvernante des Enfants de France.

(D'après un dessin appartenant à Madame la Duchesse de Vallombrose)

ma belle-sœur (1), petite-fille de M. de [illegible] dans sa famille de cette circonstance [illegible] se conserver, s'il eût été vrai.

Voilà comment on écrit l'histoire...

Mais Mme de Tourzel eut en [illegible] mêmes auxquelles elle fut en butte. C'est parce [illegible] bornes qu'on voulut, dès le retour de la famille [illegible] voyer à l'Abbaye avec d'autres dames de la cour (2). [illegible] garder auprès d'elle, ce fut grâce à l'influence que la duchesse de [illegible] quelques membres de l'Assemblée.

Toutefois elle fut tenue en secret dans la [illegible] d'un aide de camp de Lafayette, investi par décret [illegible] du château. Cette captivité dura deux mois et [illegible] tembre 1791, où l'Assemblée, après avoir terminé [illegible] parence de pouvoir et de liberté ! Le nouvel état [illegible] de rappeler auprès d'elle sa fille Pauline, à laquelle [illegible] rejoindre.

La Révolution poursuivait sa marche et de [illegible] Mme de Tourzel et sa fille.

La Législative succéda à la Constituante. La famille [illegible] sonnière dans son palais. « Nous sommes sous les [illegible] écrivit Marie-Antoinette à la duchesse de Polignac le 7 [illegible] vérité cette contrainte est horrible à supporter. Avoir sans cesse [illegible], ne pas s'approcher d'une fenêtre sans être abreuvé d'insultes, ne [illegible] l'air de pauvres enfants, sans exposer ces chers innocents aux vociférations, [illegible] ! Encore, si l'on n'avait que ses propres peines ! mais trembler pour le Roi, [illegible] cher au monde, pour les amies présentes, pour les amies [illegible] à endurer. » — Cependant les personnes dévouées cherch[illegible] royalistes à consoler la famille royale (4). Mais non cont[illegible] qu'une ombre de pouvoir et voulant l'isoler, sous prétexte [illegible] nelle était animée d'un mauvais esprit, l'Assemblée en déc[illegible] la famille royale se trouva sans défense, et le 20 juin elle [illegible] mis. Mme de Tourzel et sa fille eurent la douleur d'assister à l'envahissement du château par une foule de forcenés, demandant la *sanction du décret contre les prêtres et le renvoi des ministres*. A la nouvelle que la populace des faubourgs s'ébranlait contre les Tuileries, Mme de Tourzel alla s'établir chez le Dauphin avec sa fille ; elle vit le

(1) Mme Gaston de Sancy de Parabère, née d'Offémont.

(2) Mmes de Neuville et Branger.

(3) Guyonne-Élisabeth-Josèphe de Montmorency-Laval, mariée à Louis-Joseph-Marie-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes, pair de France, député de la noblesse de Touraine aux États Généraux, qui s'était réuni au tiers état dès le 25 juin 1789.

(4) Voir 29 février 1792.



MADAME LA DUCHESSE DE TOURZEL
Gouvernante des Enfants de France
D'après un dessin appartenant à Madame la Duchesse de [illegible]

ma belle-sœur (1), petite-fille de M. de Chamilly et qui n'a jamais entendu parler dans sa famille de cette circonstance dont l'honorable souvenir aurait dû si soigneusement se conserver, s'il eût été vrai.

Voilà comment on écrit l'histoire...

Mais M^me^ de Tourzel eut en quelque sorte une justification dans les persécutions mêmes auxquelles elle fut en butte. C'est parce qu'on connaissait son dévouement sans bornes qu'on voulut, dès le retour de la famille royale à Paris, l'en séparer et l'envoyer à l'Abbaye avec d'autres dames de la cour (2). Si Marie-Antoinette obtint de la garder auprès d'elle, ce fut grâce à l'influence que la duchesse de Luynes (3) avait sur quelques membres de l'Assemblée.

Toutefois elle fut tenue en secret dans la chambre du Dauphin sous la surveillance d'un aide de camp de Lafayette, investi par décret de l'Assemblée du gouvernement du château. Cette captivité dura deux mois et demi et ne cessa qu'au mois de septembre 1791, où l'Assemblée, après avoir terminé la constitution, rendit au Roi une apparence de pouvoir et de liberté ! Le nouvel état des choses permit à M^me^ de Tourzel de rappeler auprès d'elle sa fille Pauline, à laquelle elle avait jusque-là défendu de la rejoindre.

La Révolution poursuivait sa marche et de nouvelles épreuves s'apprêtaient pour M^me^ de Tourzel et sa fille.

La Législative succéda à la Constituante. La famille royale était plus que jamais prisonnière dans son palais. « Nous sommes sous les scellés comme des criminels, écrivit Marie-Antoinette à la duchesse de Polignac le 7 janvier 1792, et en vérité cette contrainte est horrible à supporter. Avoir sans cesse à craindre pour les siens, ne pas s'approcher d'une fenêtre sans être abreuvé d'insultes, ne pouvoir conduire à l'air de pauvres enfants, sans exposer ces chers innocents aux vociférations, quelle position ! Encore, si l'on n'avait que ses propres peines ! mais trembler pour le Roi, pour ce qu'on a de plus cher au monde, pour les amies présentes, pour les amies absentes, c'est un poids trop fort à endurer. » — Cependant les personnes dévouées cherchaient par des manifestations royalistes à consoler la famille royale (4). Mais non contente de n'avoir laissé au Roi qu'une ombre de pouvoir et voulant l'isoler, sous prétexte que la garde constitutionnelle était animée d'un mauvais esprit, l'Assemblée en décréta le licenciement. Dès lors la famille royale se trouva sans défense, et le 20 juin elle fut à la merci de ses ennemis. M^me^ de Tourzel et sa fille eurent la douleur d'assister à l'envahissement du château par une foule de forcenés, demandant la *sanction du décret contre les prêtres et le renvoi des ministres*. A la nouvelle que la populace des faubourgs s'ébranlait contre les Tuileries, M^me^ de Tourzel alla s'établir chez le Dauphin avec sa fille ; elle vit le

(1) M^me^ Gaston de Sancy de Parabère, née d'Offémont.

(2) M^mes^ de Neuville et Branger.

(3) Guyonne-Élisabeth-Josèphe de Montmorency-Laval, mariée à Louis-Joseph-Marie-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes, pair de France, député de la noblesse de Touraine aux États Généraux, qui s'était réuni au tiers état dès le 25 juin 1789.

(4) Voir 20 février 1792.

Roi obligé, pour sauver sa famille, de se coiffer du bonnet rouge, elle fut témoin de cette lutte généreuse entre Madame Élisabeth et Marie-Antoinette ; l'une voulant se faire passer pour la Reine, l'autre repoussant cet héroïque sacrifice. Enfin, après avoir tremblé pendant quatre heures pour d'augustes existences, M^me^ de Tourzel et sa fille mêlèrent leurs larmes à celles de la famille royale accablée de douleur ; et, après que le Roi et la Reine eurent embrassé leurs enfants, elles se retirèrent à dix heures du soir dans la chambre du Dauphin, où elles firent tous leurs efforts pour distraire l'infortuné petit prince et sa sœur du spectacle douloureux dont ils avaient été témoins. A la suite de cette journée et d'après la volonté du roi, la Reine, qui logeait au rez-de-chaussée, vint coucher dans l'appartement du Dauphin. M^me^ de Tourzel lui céda son lit et coucha sur un lit de sangle que chaque jour on dut faire pour elle. Pauline couchait sur un canapé dans un cabinet à côté de sa chambre. Dès que la Reine était au lit, la mère et la fille se relevaient pour bien fermer les portes.

A cette époque, la princesse de Tarente (1), cette femme si courageuse, si dévouée à la famille royale, était dame du palais de Marie-Antoinette. Ne voulant pas quitter la Reine, elle demanda à M^me^ de Tourzel la permission d'occuper une chambre de son appartement. C'est alors que prit naissance entre Pauline et la princesse cette amitié qui dura de longues années.

Les meneurs, visant au renversement de la monarchie, ne cessaient de semer dans le peuple la défiance et la haine. Après la retraite du ministère girondin, l'Assemblée décréta *la patrie en danger*. Des pétitions y parvinrent pour réclamer la suspension du Roi, sa déchéance ou sa mise en accusation. Ces manifestations tinrent le château en alarme.

Enfin le 10 août, à 5 heures du matin, le tocsin et la générale qu'on battit dans les rues annoncèrent que le château allait être attaqué ; comme le Roi s'apprêtait à s'y défendre avec quelques bataillons de gardes nationaux accourus à son secours, Rœderer vint lui parler pour l'engager à se rendre avec sa famille à l'Assemblée où seulement, disait-il, ils seraient en sûreté. Louis XVI résista d'abord, mais il finit par céder. Rœderer voulut s'opposer à ce que M^me^ de Tourzel accompagnât les Enfants de France ; il céda à son tour lorsque le Roi lui déclara que, comme gouvernante, M^me^ de Tourzel devait être auprès de ses enfants. Elle eut à peine le temps d'embrasser sa fille, à laquelle on ne permit pas de la suivre, en la confiant à la bonne princesse de Tarente.

Les dames qui dans cette déplorable journée n'abandonnèrent pas la Reine furent M^me^ la princesse de Lamballe, surintendante de la maison de la Reine, M^me^ la princesse de Tarente et M^me^ la marquise de la Roche-Aymon, dames du palais de la Reine, ainsi que M^me^ de Ginestous, dame attachée à M^me^ de Lamballe ; elles étaient auprès de la Reine dès le commencement de la nuit.

Près des enfants de France étaient : M^me^ de Tourzel, leur gouvernante, et la jeune Pauline, sa fille : les sous-gouvernantes, M^mes^ de Mackau, de Souzy, de Villefort, et les femmes de chambre de service.

(1) Voir plus loin la biographie de la princesse de Tarente.

M^me la duchesse de Maillé (1), dame du palais, quand elle apprit le danger, vint de chez elle à pied, au travers de ce peuple en furie, et voulut forcer les gardes qui défendaient les portes des Tuileries; mais son courage et son dévouement furent inutiles devant les consignes données de ne laisser entrer personne. Telle était l'intrépidité de *cette admirable femme* qu'au milieu des insurgés qui attaquaient le château, elle proclamait hautement qu'elle était attachée à la Reine, qu'elle devait être près de Sa Majesté et que c'était son poste et son devoir. Heureusement quelques personnes qui la reconnurent l'emmenèrent de force et parvinrent à la soustraire aux dangers qu'elle courait au milieu d'une foule effrénée qui ne connaissait plus les sentiments de l'humanité.

Il est impossible de parler de M^me de Lamballe, de M^me de Tourzel, de M^me de Tarente et de M^me de Maillé sans témoigner son admiration pour leurs beaux caractères. Celui de M^me de Tourzel attire tout particulièrement. Sa fille a montré une maturité peu commune dans une aussi jeune personne; elle a été la consolation de sa mère dont elle a partagé les dangers (2). Pendant la dévastation des Tuileries, M^me de Tourzel dut ensuite assister, dans la loge du Logographe, à ces séances de l'Assemblée qui furent si offensantes pour la famille royale; elle partagea sa première captivité aux Feuillants où elle occupa une cellule avec Madame Élisabeth, M^me de Lamballe et le Dauphin; c'est dans cet ancien couvent, devenu depuis une prison, que la famille royale attendit la décision de l'Assemblée. En apprenant qu'ils seraient transférés au Temple, la Reine dit à M^me de Tourzel : *J'ai eu toujours une telle terreur de cette tour que j'ai prié mille fois le comte d'Artois de la faire abattre. C'était un pressentiment de tout ce que nous aurons à y souffrir.*

M^me de Tourzel et sa fille reçurent aux Feuillants de nouvelles marques de la bonté et de l'affection de la famille royale. Louis XVI ayant obtenu de l'Assemblée que Pauline de Tourzel pût rejoindre sa mère, on fut bien heureux lorsque le jeune de Tourzel amena sa sœur aux Feuillants. Madame Royale en l'embrassant lui dit : « Pauline nous ne nous séparerons plus. » On la pressa de questions, on se fit raconter comment M^me de Tarente et elle avaient pu sortir du château envahi et les périls qu'elles avaient courus. On admira leur courage et leur présence d'esprit auxquels elles avaient dû leur salut.

Le jeune de Tourzel pria le Roi de lui permettre de le suivre au Temple. Le Roi, toujours bon, redoutant pour lui la fureur du peuple, lui ordonna de le quitter, et en même temps, il lui remit une mèche de ses cheveux (3) qu'on venait de couper, en exprimant l'espoir de le revoir dans un temps plus heureux. Puis il l'embrassa et toute la famille royale en fit autant après lui.

Un peu avant le départ pour le Temple, Madame Élisabeth emmena Pauline dans un cabinet et lui confia qu'elle avait une lettre de huit pages très compromettante qu'elle jugeait prudent de détruire. Comme il n'y avait là ni feu ni lumière, elle était embar-

(1) Née de Bréhan. Voir premier volume, page 59.
(2) Peltier, *Dernier Tableau de Paris*, I.
(3) Ces cheveux sont aujourd'hui religieusement conservés par M. le duc des Cars.

rassée. La courageuse et intelligente Pauline proposa de la déchirer en morceaux et de l'avaler, ce qu'elle exécuta aussitôt. Madame Élisabeth essaya de faire de même, mais son cœur se souleva et alors Pauline s'empara du reste et le fit disparaître avec la même résolution.

La famille royale quitta les Feuillants dans une voiture à dix places. Le Roi, la Reine et le Dauphin en occupaient le fond ; Madame Élisabeth, Madame Royale et Manuel, procureur de la Commune, étaient sur le devant ; Mme de Tourzel et la princesse de Lamballe étaient assises sur une banquette de la portière ; Pauline et Collonge, membre de la Commune, étaient sur la banquette en face.

Tous sont morts sur l'échafaud ou pendant la Révolution, à l'exception de la Dauphine, de Mme de Tourzel et de sa fille.

La voiture mit deux heures et demie pour se rendre au Temple. Dans cette multitude haineuse et insultante que la famille royale dut traverser elle distingua bientôt un visage qui tranchait sur les autres et qui tâchait de s'approcher ; c'était le jeune de Tourzel sous l'habit d'un homme du peuple. Malgré l'ordre du Roi il ne pouvait se détacher de cette voiture qui contenait des êtres si chers à son cœur.

La famille royale fut reçue au Temple avec un certain apparat. Quand on entra, le Palais était illuminé jusqu'aux créneaux ; un salon était éclairé par mille bougies ; un somptueux souper était préparé ; mais lorsque la famille royale s'enquit des appartements, elle s'aperçut que c'était bien dans une prison qu'elle était entrée. On la conduisit « à cette tour » que la Reine avait tant en horreur ! En y arrivant, elle dit à Mme de Tourzel : *Ne vous l'avais-je pas dit?*

La Reine et Madame furent logées au premier étage dans la même chambre. Mme de Tourzel et le Dauphin furent établis dans une autre, séparée de celle de la Reine par une antichambre destinée à Mme de Lamballe.

Le Roi fut mis au second. A défaut d'une autre chambre, Madame Élisabeth et Pauline furent placées dans une cuisine près de la chambre du Roi.

Leurs effets ayant été pillés lors de l'envahissement des Tuileries, Pauline n'avait d'autre robe que celle qu'elle portait. Mme Élisabeth, à qui on avait rendu une partie des siennes, lui en donna une, mais comme elle n'allait pas à la taille de Pauline, la Reine et elle travaillèrent plusieurs jours à la refaire.

De leur côté, Mme de Tourzel et sa fille, inspirées par leur profond attachement, mettaient tout en œuvre pour rendre moins amère la situation des augustes captifs. Mais cette consolation ne leur fut pas longtemps accordée. Au milieu de la nuit du 19 au 20 août, par un ordre de la Commune de Paris, on vint les arracher du Temple, ainsi que la princesse de Lamballe. Cette nouvelle séparation fut pour tous bien cruelle ; Mme de Tourzel, le cœur navré, remit à la Reine le jeune prince sans le réveiller, et sans même le regarder, pour conserver toute la fermeté dont elle avait besoin.

Les trois nobles femmes montées dans un fiacre et accompagnées d'un municipal furent conduites à l'Hôtel-de-Ville. Après y avoir subi séparément un interrogatoire elles furent transférées à la Force. Arrivées là elles furent séparées et enfermées dans des cachots différents ; quel nouveau coup, elles qui espéraient avoir au moins la

consolation d'être ensemble! Quelle inquiétude, quelle peine pour la mère et la fille! Heureusement cette séparation ne dura que peu de jours.

Manuel, qui vint le soir de leur incarcération visiter la prison de Pauline, trouva son cachot humide; la jeune fille en profita pour demander à être réunie à sa mère. Le matin du 21 août, à sept heures, Manuel, autorisé par la Commune, la reconduisit dans les bras de sa mère et prit sur lui de réunir à elles la princesse de Lamballe.

Déjà le bon geôlier, François, avait essayé de distraire la solitude de la jeune prisonnière en lui laissant comme par mégarde son chien fidèle.

Le lendemain de leur réunion du 21 août, elles reçurent un paquet contenant des effets. C'était la Reine qui l'envoyait. Parmi d'autres objets il contenait la robe donnée à Pauline par Madame Élisabeth et à laquelle on avait tant travaillé au Temple. Elle la conserva toujours précieusement.

« M^me de Tourzel, nous dit sa fille, montrait dans sa prison cet admirable courage qu'elle avait déployé dans toutes les tristes circonstances de sa vie, courage qui, n'ôtant rien à la sensibilité, laissait cependant à son âme toute sa tranquillité. Elle travaillait, elle lisait, elle causait d'une manière aussi calme que si elle n'eût eu rien à craindre; elle paraissait affligée, mais ne semblait nullement inquiète. »

Après deux semaines environ écoulées dans ce triste séjour, à une heure du matin, le 2 septembre 1792, elles furent réveillées par le bruit des verrous qu'on tirait à la porte de leur prison et un homme en y entrant enjoignit à M^lle de Tourzel de s'habiller et de le suivre. Comme il n'y avait pas en ce lieu de réplique à faire, M^me de Tourzel pressa sa fille d'obéir. Grande fut l'angoisse de la pauvre mère en entendant de nouveau tirer les verrous après la sortie de Pauline; elle trouva un soulagement dans la pensée que c'était peut-être pour la sauver que sa fille lui était enlevée. Comprenant que ce n'était que par une grande présence d'esprit qu'elle pourrait trouver son propre salut, elle employa tous les moyens pour combattre les inquiétudes qui l'assiégeaient et comme toujours se recommanda à Dieu.

Elle pria d'abord M^me de Lamballe, qui était extrêmement agitée, de ne pas lui parler, mais de prier. Elle essaya en vain de lire, et ce ne fut que par un travail manuel qu'elle parvint à absorber son esprit.

Vers l'heure du dîner on les fit descendre dans une petite cour où elles se trouvèrent au milieu d'autres prisonnières et d'un grand nombre d'hommes mal mis et à l'air féroce. Peu après, un individu d'une figure moins sinistre entra dans la cour et s'approchant de M^me de Tourzel, sans tourner la tête vers elle, lui dit à voix basse : « Votre fille est sauvée, » puis il s'éloigna.

Rassurée sur le sort de sa chère Pauline, M^me de Tourzel sentit grandir son courage. Elle adressa quelques questions aux personnes qui l'entouraient et répondit aux leurs. En apprenant son nom, on lui reprocha d'avoir accompagné la famille royale dans sa fuite. Après l'explication des mots : *Domine, salvum fac regem, reginam et delphinum* gravés autour d'une bague qu'elle avait au doigt, on lui enjoignit avec indignation de la fouler aux pieds.

C'est là que M^me de Tourzel montra de nouveau son grand caractère : bien loin de

faiblir dans le péril, bien loin de renier ses sentiments, elle se fit gloire de sa fidélité, de son attachement inaltérable envers la famille royale et força par son éloquence tous ces hommes à se taire et à la respecter.

Elle ne perdit pas un instant sa présence d'esprit et son sang-froid. M[me] de Septeuil, femme du premier valet de chambre du Roi, s'étant évanouie au milieu des bourreaux qui ne savaient comment la faire revenir à elle, l'un d'eux se disposait à lui porter secours en coupant, avec son sabre, le lacet du corset qui l'étouffait, lorsque M[me] de Tourzel l'éloigna et eut le bonheur de rappeler cette pauvre dame à la vie.

Bientôt on vint chercher M[me] de Tourzel pour la conduire devant le tribunal d'où l'on sortait absous ou pour être livré aux bourreaux. En apercevant à la tête de ceux qui venaient au-devant d'elle l'homme qui l'avait rassurée à l'égard de Pauline, elle se présenta avec moins de crainte devant ses juges. Après un interrogatoire de quelques minutes, on lui fit passer le guichet de la prison du côté de la rue des Balais, et là un spectacle horrible s'offrit à ses yeux : c'était une montagne formée des cadavres des prisonniers massacrés au sommet de laquelle deux bourreaux, armés de sabres et couverts de sang, se disposaient encore à faire de nouvelles victimes (1).

C'est vers eux qu'on forçait les prisonnières de monter sous prétexte de leur faire prêter le serment de fidélité à la nation. M[me] de Tourzel aurait eu le même sort sans le courage et la présence d'esprit d'un M. Hardy et de ses compagnons. Ils prirent sa défense et usant d'autant d'adresse que de force, ils parvinrent à l'arracher de ce lieu et à la faire monter dans un fiacre où ils se placèrent avec elle pour continuer à la protéger. En chemin, M[me] de Tourzel apprit de M. Hardy avec quel courage Pauline avait traversé tous les dangers, le jour de sa délivrance et en même temps la fin tragique de la princesse de Lamballe qu'il regrettait de n'avoir pu sauver.

M[me] de Tourzel descendit chez sa parente M[me] de Leyde où elle fut bientôt rejointe par sa fille. Avertie, au bout de trois jours, que le séjour de Paris était dangereux pour Pauline, qui avait été sauvée sans avoir passé par le tribunal, elle dut songer à s'en éloigner. M. Hardy, continuant son œuvre de dévouement, leur trouva un logement à Vincennes dans une rue écartée et les y installa avec la recommandation de ne pas en sortir et de ne pas même se laisser voir aux fenêtres. Avant de quitter Paris, M[me] de Tourzel put voir son fils caché chez des gens dévoués. Elle et sa fille avec deux femmes de service, vécurent pendant six mois dans ce logement de Vincennes, en se conformant rigoureusement aux avis de leur libérateur. Ce fut dans cette demeure qu'une terrible nouvelle, la mort du roi, vint frapper leurs cœurs.

Lorsqu'il crut pouvoir le faire sans danger pour ses protégées, M. Hardy leur procura un autre logis dans une rue plus large et plus salubre. Elles y passèrent quelque temps, pouvant vers le soir se promener voilées sur la grande route, et enfin il leur fut permis de se retirer chez le jeune marquis de Tourzel.

En traversant Paris, M[me] de Tourzel et sa fille eurent la consolation de voir l'abbé Edgeworth de Firmont. Elles répandirent de nouvelles larmes en recueillant de sa

(1) Ce fut à la suite de ces scènes horribles que M[me] de Tourzel devint sourde.

bouche les détails des derniers moments du Roi et furent profondément touchées des marques particulières de la bonté de Sa Majesté à leur égard. Le Roi s'était plusieurs fois informé d'elles avec le plus vif intérêt, et il avait chargé son confesseur de dire à M^{me} de Tourzel que s'il ne lui avait pas dans son testament témoigné sa reconnaissance, c'était pour ne pas la compromettre, mais que cette reconnaissance était gravée dans son cœur.

Grâce encore à l'appui de M. Hardy, M^{me} de Charost, qui avait accompagné en Suisse son amie, M^{me} la princesse de Talmont, put rentrer en France et rejoindre sa famille à la campagne. Dans ce temps il se passa un fait extraordinaire dont on s'occupa beaucoup :

M^{me} de Talmont eût été enterrée vivante sans son amie M^{me} de Charost. Celle-ci apprenant sa mort écrivit qu'elle voulait absolument la voir encore et l'embrasser une dernière fois avant qu'elle ne fût enterrée. Aussitôt, elle se met en route. Elle arrive vingt-quatre heures après, se jette sur le cadavre de son amie, l'embrasse et en la pressant contre son cœur elle s'aperçoit d'un mouvement de M^{me} de Talmont qui, peu de moments après, ouvre les yeux et la regarde fixement, se réveillant enfin de sa longue léthargie. La princesse de Talmont vécut longtemps après cet événement tragique, qui est bien connu de tous les membres de la famille de Charost.

Après tant d'émotions, M^{me} de Tourzel put enfin jouir avec ses enfants de quelque tranquillité, mais cet instant fut bien court, la nouvelle de la mort de Marie-Antoinette vint de nouveau les plonger dans la douleur. Le martyre de la Reine reçut là un tribut de larmes qui ne pouvaient jaillir de cœurs plus aimants et plus dévoués.

La série des épreuves par lesquelles cette famille devait passer était loin de sa fin. Au mois d'avril 1794, des commissaires du comité de sûreté générale vinrent signifier à la marquise de Tourzel l'ordre qu'ils avaient reçu de la conduire, avec ses enfants, dans une des prisons de Paris, à leur choix. Celle des Bénédictins anglais de la rue Saint-Jacques ayant été préférée, ils y furent transférés ; la mère et les deux filles eurent pour logement une petite chambre au troisième étage, sous le toit. Le jeune de Tourzel fut mis dans la chambre de M. Parker, ancien supérieur du couvent, devenu prisonnier dans sa propre maison.

Leur séjour aux Bénédictins anglais fut pour M^{me} de Tourzel et Pauline moins dur que celui de la Force. Il y avait là beaucoup de prisonniers qui pouvaient se parler et on y jouissait dans l'intérieur de quelque liberté, mais ensuite, par crainte de complots, le régime de la prison devint plus rigoureux et plusieurs prisonniers en sortirent pour aller à l'échafaud. En même temps M^{me} de Tourzel et ses enfants reçurent un nouveau coup dans la partie la plus sensible de leur cœur ; ils apprirent que Madame Élisabeth venait d'avoir le même sort que la Reine. A ces nouvelles, ils s'attendirent à la mort et s'y préparèrent avec résignation. La mère et ses filles crurent que leur heure était venue lorsque la charrette couverte qui emmenait les prisonniers au supplice s'arrêta à la porte de la prison et qu'elles furent appelées par le guichetier.

Il ne s'agissait heureusement que de transporter les prisonniers ailleurs, et elles devaient faire partie du premier convoi. Elles furent ainsi, après cinq mois de séjour aux

Bénédictins anglais, séparées du jeune de Tourzel et transférées à Port-Royal (1) dit Port-Libre, rue de la Bourbe, où elles remplacèrent des prisonniers qui partaient pour l'échafaud. Plus que jamais elles crurent que leur fin était proche. On était en pleine Terreur et tous les jours des condamnés sortaient pour aller à la mort, lorsqu'un matin une nouvelle importante se répandit : Couthon, le sanguinaire Couthon, y était entré prisonnier. Cette arrivée annonçait un nouvel état de choses.

La journée du 9 thermidor mettant fin à la Terreur les portes des prisons allaient s'ouvrir (2). Au bout de deux mois de captivité à Port-Royal, les trois nobles femmes furent rendues à la liberté, et, le jeune de Tourzel étant aussi élargi en même temps, tous les quatre purent se réunir dans la maison de M[me] de Charost. La première pensée que M[me] de Tourzel mit à exécution en recouvrant sa liberté fut de faire tout le

(1) Abbaye près l'Observatoire, sur l'emplacement de laquelle passe aujourd'hui le boulevard Montparnasse. Cette abbaye remplaça l'ancien couvent de Port-Royal des Champs (Seine-et-Oise), appartenant à des religieuses qui devinrent d'ardentes jansénistes au dix-septième siècle, lorsque la mère Angélique y était supérieure.

La dernière abbesse de ce monastère fut M[me] Dio de Montpéroux, qui fut aussi abbesse de l'Estrée (Mesnil-sur-l'Estrée, Eure). Son portrait est dans la galerie de l'église du Breuil.

(2) Hubert Robert, qui a fait les deux jolis dessins-aquarelles allégoriques qui sont au château d'Abondant et que nous donnons ici, avait soixante ans en 1793, lorsqu'il fut jeté en prison avec M[me] de Tourzel. Ce célèbre peintre avait travaillé pour la reine Marie-Antoinette, à Trianon. C'est également sur ses plans que fut construit, dans les jardins de Versailles, le *Rocher du bosquet des bains d'Apollon*. A l'époque de la Révolution, il perdit toutes ses places; il fut incarcéré, mais le hasard lui sauva la vie; un prisonnier qui portait le même nom que lui monta à sa place sur l'échafaud.

Le 9 thermidor mit fin à sa captivité; elle avait duré dix mois, sans que son énergie, son amour de l'art fussent un moment ébranlés. Dans les premiers jours il peignit sur les assiettes de sa prison; une de ces assiettes existe encore; elle est en faïence grossière taillée à pans, formant un octogone, et son bord encadre le sujet contenu dans un fond très concave.

Le sujet représente un magnifique jardin dans un couvent, à Rome, que Robert a longtemps habitée. Au-dessus d'arbres épais se dessine la colonne Trajane et le dôme du Panthéon. Une jeune fille en costume de novice court pour saisir un papier que lui a jeté un jeune homme du haut de la colonne. Un peu plus tard il eut la facilité d'exécuter 33 tableaux, une quantité de dessins qu'il distribuait à ses compagnons d'infortune, et c'est à ce titre que les deux belles aquarelles d'Abondant ont été données par Robert lui-même à M[me] de Tourzel, à la prison de *la Bourbe* ou Port-Libre, lorsqu'elle y fut transférée des Bénédictins anglais avec sa fille Pauline, après la mort de Madame Élisabeth. M[me] de Tourzel y occupa avec sa fille la chambre que le comte de Thiars venait de quitter le même jour pour aller à l'échafaud. Il y avait dans cette prison plus de cinq cents personnes; ces deux dames avaient de fréquents rapports avec M[mes] de Lambert, de la Rochefoucauld et M. d'Aubusson.

Le premier de ces dessins allégoriques, faits par Hubert Robert pour M[me] de Tourzel, représente l'entrée des pauvres prisonniers à *Port-Libre* ou *la Bourbe;* les oiseaux sont en cage et retenus par des chaînes. Il porte cette inscription :

CAPTIVITAS CAPTIVITATIS ET OMNIA CAPTIVITAS.
H. ROBERT CAPTIVUS INVENIT ET DELINEAVIT.
1793.

Le deuxième dessin représente la prison, après la mort de Robespierre. Les oiseaux s'envolent, au grand mécontentement des chats et des chiens qui auraient voulu les croquer.

Au-dessus de la porte se trouvent des chaînes brisées avec ces mots :

CARCERE TANDEM APERTO.



Le Rat sculp.

Imp. Lemercier & Cie.

1793

L'EMPRISONNEMENT A PORT LIBRE

DESSIN ALLÉGORIQUE DONNÉ PAR HUBERT ROBERT À MADAME LA DUCHESSE DE TOURZEL

(Collection de Mr le Duc de Vallombrosa au château d'Abondant)

possible pour voir Madame Royale au Temple. N'épargnant aucune démarche, ne se laissant décourager par aucun refus, elle finit par obtenir la permission d'entrer dans cette prison sinistre avec sa fille, deux fois par décade. Avant d'y aller, elles s'adressèrent cette pénible question : La jeune princesse sait-elle le sort tragique de ses parents? Devons-nous le lui cacher ou le lui apprendre? Heureusement (?) la princesse en était instruite et les premières terribles impressions étaient passées.

Bien vive fut la joie de Madame Royale en revoyant sa gouvernante et sa plus chère amie!

Cette première visite se passa en tendresses, en épanchements et en larmes. Parmi maints pénibles détails, Mme de Tourzel et sa fille apprirent de la princesse que le Dauphin subissait au Temple les plus cruels traitements, qu'on le tenait constamment dans la solitude, en l'empêchant même de se promener avec sa sœur, quoiqu'elle fût bien près de lui.

Dans cette première entrevue, la princesse [illegible] à Mlle de Tourzel le toton dont elle s'était servie [illegible] le Dauphin, et qu'elle faisait rouler ingénieusement près de la table autour de laquelle était la famille royale, pour échanger quelques mots à voix basse sans être entendus des gardiens toujours présents (1). A la seconde visite et au moment de se quitter, Madame Royale remit à Pauline un billet, en lui disant : « Vous le lirez. » Dans ce billet la princesse obéissant à un besoin de son cœur exprimait à Pauline sa vive affection pour elle et le soulagement qu'elle avait éprouvé en la revoyant.

Mme de Tourzel et sa fille continuèrent ainsi deux fois par décade à se rendre au Temple, franchissant toutes seules et à pied deux fois par jour l'espace qui séparait cette prison de la rue de Lille où était l'hôtel de Charost. Après la journée du 13 vendémiaire l'entrée du Temple leur fut interdite.

A une de leurs dernières visites, Madame Royale fit à Pauline présent du petit portrait de son frère et de la montre en or et émail que sa mère avait reçue de l'impératrice Marie-Thérèse lors de son départ pour la France.

D'après les nouvelles que M. Hue, premier valet du Dauphin, lui donnait de temps à autre de Louis XVII, Mme de Tourzel le croyait au moins bien portant, lorsqu'un jour elle apprit tout à coup qu'il avait cessé de vivre.

Sa douleur fut profonde, celle d'une mère. Cependant son cœur voulut encore en douter et ne se rendit qu'à de nombreux et irrécusables témoignages.

Elle eut un moment l'espoir de pouvoir avec Pauline accompagner Madame Royale qu'on allait remettre à l'empereur d'Autriche en échange d'autres prisonniers ; mais cet espoir fut déçu. Les hommes du pouvoir craignirent qu'en suivant la princesse à Vienne, Mme de Tourzel ne favorisât le projet que l'empereur avait de la marier à un archiduc.

A la suite de l'arrestation de M. Lemaistre, accusé de correspondance avec les Bour-

(1) Le toton existe toujours, il est aujourd'hui en la possession du comte de Béarn, fils de Mlle Pauline de Tourzel.



1793

L'EMPRISONNEMENT A PORT-LIBRE

possible pour voir Madame Royale au Temple. N'épargnant aucune démarche, ne se laissant décourager par aucun refus, elle finit par obtenir la permission d'entrer dans cette prison sinistre avec sa fille, deux fois par décade. Avant d'y aller, elles s'adressèrent cette pénible question : La jeune princesse sait-elle le sort tragique de ses parents ? Devons-nous le lui cacher ou le lui apprendre ? Heureusement pour elles la princesse en était instruite et les premières terribles impressions étaient passées.

Bien vive fut la joie de Madame Royale en revoyant sa gouvernante et sa plus chère amie !

Cette première visite se passa en tendresses, en épanchements et en larmes. Parmi maints pénibles détails, M^me^ de Tourzel et sa fille apprirent de la princesse que le Dauphin subissait au Temple les plus cruels traitements, qu'on le tenait constamment dans la solitude, en l'empêchant même de se rencontrer avec sa sœur, quoiqu'elle fût bien près de lui.

Dans cette première entrevue, la princesse remplissant l'intention de sa mère rendit à M^lle^ de Tourzel le toton dont elle s'était servie pour amuser le Dauphin, et qu'elle faisait rouler ingénieusement près de la table autour de laquelle était la famille royale, pour échanger quelques mots à voix basse sans être entendus des gardiens toujours présents (1). A la seconde visite et au moment de se quitter, Madame Royale remit à Pauline un billet, en lui disant : « Vous le lirez. » Dans ce billet la princesse obéissant à un besoin de son cœur exprimait à Pauline sa vive affection pour elle et le soulagement qu'elle avait éprouvé en la revoyant.

M^me^ de Tourzel et sa fille continuèrent ainsi deux fois par décade à se rendre au Temple, franchissant toutes seules et à pied deux fois par jour l'espace qui séparait cette prison de la rue de Lille où était l'hôtel de Charost. Après la journée du 13 vendémiaire l'entrée du Temple leur fut interdite.

A une de leurs dernières visites, Madame Royale fit à Pauline présent du petit trictrac de son frère et de la montre en or et émail que sa mère avait reçue de l'impératrice Marie-Thérèse lors de son départ pour la France.

D'après les nouvelles que M. Hue, premier valet du Dauphin, lui donnait de temps à autre de Louis XVII, M^me^ de Tourzel le croyait au moins bien portant, lorsqu'un jour elle apprit tout à coup qu'il avait cessé de vivre.

Sa douleur fut profonde, celle d'une mère. Cependant son cœur voulut encore en douter et ne se rendit qu'à de nombreux et irrécusables témoignages.

Elle eut un moment l'espoir de pouvoir avec Pauline accompagner Madame Royale qu'on allait remettre à l'empereur d'Autriche en échange d'autres prisonniers ; mais cet espoir fut déçu. Les hommes du pouvoir craignirent qu'en suivant la princesse à Vienne, M^me^ de Tourzel ne favorisât le projet que l'empereur avait de la marier à un archiduc.

A la suite de l'arrestation de M. Lemaistre, accusé de correspondance avec les Bour-

(1) Le toton existe toujours, il est aujourd'hui en la possession du comte de Béarn, fils de M^lle^ Pauline de Tourzel.

bons et dans les papiers duquel se trouvait une lettre de Mme de Tourzel au Roi, on vint chez elle pour l'arrêter pendant son absence. Avertie que les commissaires l'attendaient dans son appartement, elle ne rentra qu'après avoir su de sa fille Mme de Charost que le manuscrit dont M. Hue l'avait priée de prendre connaissance était en sûreté. Elle fut conduite à l'hôtel de Brionne où siégeait le comité de salut public, suivie par Pauline et par Mme de Charost toutes tremblantes en apprenant le supplice que M. Lemaistre venait de subir. A l'issue d'un interrogatoire de deux heures, elle fut emmenée au collège des Quatre-Nations transformé en prison. Elle n'en sortit qu'après le départ de Madame Royale pour Vienne.

A tant de souffrances succédèrent enfin quelques jours de calme et de bonheur pour Mme de Tourzel. Son fils, en épousant Mlle Augustine de Pons, lui donna une aimable belle-fille, et plus tard Pauline, en 1797, épousa le comte de Béarn.

Le coup d'État du 18 fructidor, frappant de suspicion les royalistes, jeta de nouvelles alarmes dans la famille de Tourzel. Dès les premiers indices de cette fameuse journée et sur le conseil du comte de Béarn, on décida de quitter Paris sans retard. Pour ne pas éveiller les soupçons, Mme de Tourzel, ses deux filles et le comte de Béarn se dirigèrent sans paquets vers la barrière de Grenelle avec l'intention de la franchir en bateau. Arrivés là, ils furent arrêtés par les gardiens de la barrière qui avaient reçu l'ordre de ne laisser sortir personne de Paris. Il fallut parlementer et enfin le comte de Béarn put obtenir qu'on laissât embarquer les trois femmes. Il les vit gagner l'autre rive, monter dans une voiture et s'éloigner.

Le lendemain il parvint à sortir lui aussi de Paris et alla les rejoindre à Abondant, propriété de son beau-frère, le marquis de Tourzel, qui l'habitait avec sa femme, entourés de la vénération de la population. Lorsque Paris fut plus calme, toute la famille y revint et y vécut assez tranquillement jusqu'à la proclamation de l'Empire. Le nouvel état des choses ne lui fut pas favorable. Le grand caractère de Mme de Tourzel, son attachement pour la famille royale devaient porter ombrage à l'empereur; aussi elle, son fils et Mme de Charost furent-ils exilés de Paris.

Enfin après bien des années d'attente une nouvelle bien douce arriva : *la famille royale rentre en France!*

Aussitôt Pauline de Béarn accourt à Bordeaux, puis à Compiègne, et se mêle dans la foule qui attend dans un salon son arrivée. Le Roi paraît et dès que la Dauphine aperçoit son amie elle se jette dans ses bras, puis elle l'amène à Louis XVIII qui, lui prenant la main et la posant sur son cœur, lui dit : « Vous n'êtes jamais sortie de là, ma chère Pauline. »

La Dauphine ne voulant plus se séparer de Mme de Béarn, la nomma sa dame d'honneur. Après avoir traversé tant d'épreuves et tant d'orages, la comtesse de Béarn avait besoin de repos; mais à l'appel de la Dauphine elle accourut auprès d'elle : « Où est notre cœur, là nous sommes tout entiers, » disait-elle elle-même admirablement plus tard. Ensuite, pour la soulager dans ses fonctions, la princesse confia le même emploi à sa fille Alix, marquise de Villefranche. De son côté, Louis XVIII s'empressa de donner à Mme de Tourzel une marque solennelle de la reconnaissance de la famille royale envers

elle en lui conférant, le 17 janvier 1816, le titre de duchesse réversible à sa descendance mâle (1).

Une dernière et bien douloureuse épreuve était réservée de nouveau à cette noble femme. En 1830 elle vit encore une fois la famille royale partir pour l'exil avec le duc de Bordeaux, qui lui rappelait le Dauphin qu'elle avait tant aimé.

En lui faisant ses adieux la Dauphine remit à son amie M^me^ de Béarn, comme souvenir de tendresse, le précieux cachet que sa mère la reine Marie-Antoinette portait toujours attaché à sa montre et qu'elle lui avait donné en quittant le Temple (2). La duchesse d'Angoulême lui dit en lui remettant ce pieux dépôt : « Je n'ai rien de plus précieux, ma chère Pauline ; je ne me serais séparée de ce souvenir pour personne au monde. Mais vous avez été pour moi plus que personne... Adieu, quelles que soient les nouvelles épreuves que Dieu me réserve encore, nos cœurs se retrouveront toujours. »

Chargée d'années, entourée de respectueuses affections, la duchesse de Tourzel passa ses derniers jours à écrire ses Souvenirs. Elle aimait à les communiquer aux personnes dignes de les entendre. De son côté, Pauline de Béarn, compagne, consolation et honneur de sa mère, eut aussi l'heureuse inspiration de peindre dans ses Mémoires l'admirable caractère de sa mère.

La charité de M^me^ de Tourzel était très grande, et souvent elle se privait dans son intérieur des choses les plus nécessaires pour donner aux pauvres de plus larges aumônes. Elle avait aussi une extrême sollicitude pour les malheureux qui souffraient, et on la voyait se relever la nuit et quitter sa demeure pour aller soigner des malades dans le village ; elle avait même certaines connaissances médicales, et toutes les fois qu'il se trouvait quelque occasion de les utiliser, Étienne, son vieux et fidèle valet de chambre, si c'était la nuit, prenait une lanterne spécialement destinée à cet usage, et l'allumait pour accompagner sa bonne maîtresse au lit des malades. Non seulement elle passait des nuits entières à leur chevet, mais une fois, appelée auprès d'un ouvrier qui s'était cassé la jambe, elle eut l'habileté de la lui remettre sans le secours du médecin. Son âge avancé l'ayant empêchée de continuer ces œuvres de charité, elle fit

(1) Son fils, le marquis de Tourzel, était mort. Son petit-fils Olivier-Charles-Roger fut donc l'héritier du titre de duc. M. le duc de Tourzel avait fait en 1830 la campagne d'Alger, comme aide de camp du duc des Cars, son beau-frère. Ses sœurs étaient, comme on l'a vu plus haut, mariées au comte d'Hunolstein, au duc de Lorge, et au duc des Cars. Les enfants de ces dames sont les derniers rejetons de la branche aînée de la famille de Tourzel.

(2) De bien précieuses reliques de la famille royale étaient religieusement conservées chez M. le marquis de Villefranche, petit-fils de Pauline de Tourzel, comtesse de Béarn. En voici le détail que j'écrivis dans une visite que je fis, il y a quelques années au marquis de Villefranche, mort depuis, le 29 juillet 1881, âgé de soixante ans :

Cent lettres de la Dauphine dont une datée du Temple, le 6 septembre 1795.

Le médaillon avec le portrait de la Reine que Louis XVI portait toujours sur lui.

Le médaillon avec le portrait de Louis XVII que la Reine porta jusqu'à sa mort.

Le couteau dont se servait Louis XVI au Temple et avec lequel Pauline de Tourzel fit la cuisine.

La tabatière du roi Louis XVI avec le portrait de Louis XVII.

Des cheveux de Louis XVI, de la Reine, de Louis XVII et de la Dauphine, donnés par eux pendant la captivité du Temple. Enfin un morceau de bas en filoselle que la Reine portait quand elle fut exécutée et qui fut pris sur elle dans sa bière, le 18 mars 1816, et donné par M^lle^ Descloseaux à la comtesse de Béarn.

venir à Abondant, pour la remplacer, des sœurs qui s'occupaient en même temps de l'éducation des enfants ; c'est de là que date cette fondation de la vertueuse châtelaine. M[me] la duchesse de Tourzel avait une apparence froide ; le petit Dauphin, qui l'aimait beaucoup, l'avait surnommée *M[me] Sévère;* mais sous des dehors toujours calmes et tranquilles, elle cachait un cœur très chaud et d'un dévouement absolu. Ces belles qualités se retrouvent encore vivantes chez son arrière-petite-fille, qui habite ce même château d'Abondant, aux environs de Dreux, resté si rempli des grands souvenirs de la vertueuse M[me] de Tourzel (1).

La duchesse de Tourzel mourut en 1832, à l'âge de quatre-vingt-deux ans ; elle voulut être enterrée à Abondant. Son petit-gendre, le duc des Cars, composa l'épitaphe suivante qu'il fit graver sur sa tombe :

HIC JACET
L. E. F. F. A. M. J. DE CROY,
DUCISSA DE TOURZEL,
REGIÆ SOBOLIS GUBERNATRIX.
FORTIS IN ADVERSIS,
DEO REGIQUE FIDELIS,
VERE MATER PAUPERUM,
PERTRANSIVIT BENEFACIENDO,
OMNIBUS VENERANDA,
MAGNO PROLIS AMORE DILECTA,
OBIIT ANNO ÆTATIS 82.
REQUIESCAT IN PACE.

Au cimetière on lit :

ICI REPOSE
L. E. F. F. A. M. J.
DE CROY, DUCHESSE DE TOURZEL,
GOUVERNANTE DES ENFANTS DE FRANCE,
DÉCÉDÉE LE 15 MAI 1832,
DANS SA 82[me] ANNÉE.

(1) On trouve dans le parc du château d'Abondant, du côté de la grille de Brissart, un socle en marbre surmonté d'une urne funéraire portant cette inscription :

HOMMAGE RENDU A LA MÉMOIRE DE LOUIS XVI.
DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE ET DU JEUNE ROI LOUIS XVII,
PAR MADAME DE TOURZEL ET SA FAMILLE,
EXILÉE A ABONDANT EN 1806.

Au haut de l'urne se trouve gravé ce vers latin :

Sunt aliquid cineres, heu cinis ipse deest !

« Les cendres sont encore quelque chose, mais hélas ! les cendres elles-mêmes manquent ici ! »

Sa fille Pauline, succombant à une fluxion de poitrine, la suivit bientôt dans la tombe ; elle mourut le 29 juillet 1839 au château de la Rochebeaucourt (1), en Périgord.

Non ces deux admirables femmes ne sont pas mortes ; elles vivent dans leurs Mémoires, et aussi longtemps que le courage, la fidélité, l'attachement et l'abnégation auront un culte parmi les hommes, leurs deux figures rayonneront inséparables dans une auréole de sympathie et d'admiration (2) !

SOUVENIRS INTIMES SUR MADAME DE TOURZEL.

VISITE A M. L'ABBÉ BOSSUET, CURÉ DE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE.

J'ai été rendre visite, le 27 décembre 1877, à l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris, accompagné de ma fille Marie (3). C'est tout un voyage pour nous autres habitants de la nouvelle ville de Paris que de nous rendre dans la vieille cité. Que de choses à voir sur le passage ! On peut facilement, durant la course, faire un cours d'histoire ou d'archéologie en passant devant les places, les églises, les palais et les monuments importants qui rappellent tant de souvenirs ; nous nous sommes arrêtés entre autres à Notre-Dame de Paris et nous l'avons visitée.

M. l'abbé Bossuet demeure au presbytère de l'église de Saint-Louis-en-l'Ile ; c'est un vieil hôtel Louis XIII de la plus chétive apparence, avec une vieille porte dont la couleur est indéfinissable, toute couverte de boue. Il semble que c'est une porte cochère qu'on n'ouvre jamais et qui n'est là que pour clore la maison. Son lourd marteau est pris entre deux gonds, de façon à ne pas frapper trop fort. J'aime beaucoup ce vieil usage des marteaux, qui doit être très ancien. Le soir, au bon vieux temps, il animait la rue ; *pan pan, pan,* entendait-on de toutes parts, et le bourgeois, sans sortir de sa chambre, disait : Tiens, voilà mon voisin qui rentre, et s'il était de ses connaissances, il avait encore le temps d'ouvrir sa fenêtre à coulisse et de lui demander des nouvelles du soir, de la ville ou du Louvre, pendant le temps que ses domestiques prenaient pour venir lui ouvrir avec une clef énorme la belle grosse porte de chêne sculptée qu'on trouve encore dans les maisons des vieux quartiers de Paris.

Je soulevai le marteau du presbytère, et je donnai un modeste petit coup qui retentit fortement sous la voûte ; peu après une femme d'une trentaine d'années, pâle, maigre, maladive, m'ouvrit en entre-bâillant la porte. « M. le curé y est, » nous dit-elle, « mais il est occupé ; veuillez me dire votre nom et attendre dans cette pièce. » Je la vis bientôt

(1) Son mari y fit élever à sa mémoire un arc de triomphe *A la Vertu.*
(2) Voir le portrait de Mme la duchesse de Tourzel, planche 74.
(3) Depuis la comtesse de Bouilhac de Bourzac.

grimper à gauche le grand escalier de pierre et, cinq minutes après, elle m'engagea à monter au premier étage et à pousser les portes devant moi.

La première pièce était une grande bibliothèque, très élevée, puis venait un salon avec des meubles Louis XIII, fauteuils à tapisserie, haute cheminée, les murailles ornées de tableaux sur bois dont l'un fort curieux représente Jeanne d'Arc portant l'oriflamme; la tête de l'héroïne est ornée d'une sainte auréole. C'est dans cette pièce que je fus reçu par l'abbé Bossuet qui, avant de venir à nous, accompagna deux messieurs qui se retiraient en les chargeant d'une commission « pour le prince ». Je pensai qu'il s'agissait de Mgr le duc d'Aumale, qui fait partie de la Société des bibliophiles dont M. l'abbé Bossuet lui-même est un des membres les plus distingués.

Le curé de Saint-Louis, de la meilleure grâce du monde, nous fit entrer dans son cabinet de travail, vaste bibliothèque dans le coin de laquelle se trouve un petit lit sans rideaux : « Souvent un beau désordre est un effet de l'art, » nous dit-il en riant et en me faisant remarquer les volumineuses liasses de livres et de papiers qui gisaient à terre.

Il faisait froid. Ma fille Marie se mit au coin du petit feu de charbon de terre pour se chauffer les pieds.

Je dis au bon curé de Saint-Louis l'objet de ma visite, qu'il avait connu Mme de Tourzel et que je le priais de me parler de cette sainte dame. Comme nous étions déjà en connaissance par le billet que je lui avais écrit la première fois que j'avais été chez lui avant de le rencontrer, l'abbé Bossuet me parla en toute confiance. Il avait été intimement lié avec M. l'abbé de Guerry; je reconnus son petit buste, fait par mon ami M. Gayrard, au-dessus d'une de ses bibliothèques. Il avait aussi connu ma femme comme jeune fille et avait eu des rapports avec mon frère au Louvre; enfin nous étions donc presque d'anciennes connaissances; il y avait même plus que cela : un lien de sympathie existait entre nous, par suite du respect si profond que j'ai, comme lui, pour la mémoire du roi Louis XVI, de Marie-Antoinette et du Dauphin.

Il était trois heures moins un quart à sa pendule, lorsque commença notre conversation : « Avez-vous à sortir, lui dis-je? J'ai beaucoup de questions à vous faire et je voudrais rester longtemps auprès de vous. Ce n'est cependant qu'un petit commencement de liaison entre nous. Je dois à M. le marquis des Cars l'honneur de vous faire visite; il m'a dit que je pouvais venir vous consulter, vous parler de son arrière-grand'mère de Tourzel et que vous en savez bien long sur tout ce qui m'intéresse. — J'ai à vous donner jusqu'à quatre heures, me répondit avec bonté M. l'abbé Bossuet, et je commencerai de suite à vous dire que j'étais tout jeune lorsque, vers 1826, je fis la connaissance de Mme la duchesse de Tourzel. Voici à quelle occasion. On avait demandé à Mgr l'évêque de Versailles un jeune séminariste pour apprendre le catéchisme à Mlles de Cossé (1); on me proposa pour cet emploi à Mme la duchesse de Tourzel, dont je devais être en même temps le secrétaire durant son séjour au château de Groussey, près de Montfort-l'Amaury. Je n'étais pas encore prêtre, j'avais une ving-

(1) La duchesse de Rivières et la comtesse des Cars.

taine d'années et je n'étais que tonsuré. Malgré cela, comme j'avais fait d'assez bonnes études au séminaire, je portais l'habit ecclésiastique, quelquefois même le curé du village m'engageait à prêcher dans les cérémonies qui suivaient ses vêpres et ses complies.

« M^{me} la duchesse de Charost, fille aînée de M^{me} la duchesse de Tourzel, me montrait aussi beaucoup de bienveillance ; sa mère s'était retirée auprès d'elle à Groussey, tous les jours je venais passer quelques heures auprès de cette bonne dame.

« L'ancienne gouvernante des Enfants de France commença par me dicter des lettres d'affaires ; puis au bout de quelque temps elle me raconta une grande quantité des faits les plus importants de sa vie. Tout cela m'intéressait, et j'étais si captivé par tout ce qu'elle me disait, que le soir, en rentrant chez moi, je mettais au net ses conversations. J'ai ainsi recueilli la matière de trois volumes que j'ai conservés précieusement pendant quelque temps, c'est-à-dire jusqu'au jour où mon confesseur, qui était cependant un père Jésuite fort distingué, m'a engagé à les brûler. « Il y a là-dedans, me dit-il, des faits qui sont connus de tout le monde et qui, par conséquent, n'ont pas besoin d'être conservés par vous, et d'autres qui concernent l'histoire intime de quelques familles et qu'il est mieux de laisser ignorer et de détruire. »

« Je suivis ce conseil et j'ai tout brûlé ; je le regrette cependant aujourd'hui, car, à part certains passages délicats, que j'aurais été, plus tard, porté moi-même à anéantir, il y avait là des renseignements particuliers dont l'histoire de ce temps aurait pu profiter.

« De ma part il y a eu obéissance à suivre l'avis qui m'avait été donné et de la part du père Jésuite, peut-être une crainte exagérée, ce qui arrive quelquefois.

« La bonne duchesse de Tourzel, qui était fort âgée lorsque je l'ai connue, quelques annés seulement avant sa mort, prenait plaisir à causer avec moi et à m'ouvrir sa belle âme. Elle avait conservé une excellente mémoire et me racontait avec vivacité tout ce qui lui venait à l'esprit, en me disant de venir le lendemain pour lui remettre le récit bien exact de la conversation de la veille. Au commencement de mon apprentissage de secrétaire auprès d'elle, elle ne fut pas très contente de mes rédactions. Elle trouvait que j'y mettais trop de fleurs de rhétorique. C'était de mon âge ! « Soyez simple, me disait-elle, écrivez absolument comme je vous parle ; ne me faites pas de phrases, car je ne les aime pas, » et en me disant cela elle déchira une fois sous mon nez les feuilles que je venais de lui apporter, et les jeta au feu en s'excusant de devoir ainsi anéantir mon ampoulé fatras littéraire !

« Cette leçon me fut profitable, et depuis ce moment la duchesse fut toujours satisfaite de mon petit travail, que je soignais attentivement pour lui plaire. » J'interrompis alors l'abbé Bossuet : « Ce que vous me dites là m'intéresse vivement, car en lisant les Mémoires de M^{me} de Tourzel, je me suis demandé souvent si la rédaction de ces Mémoires était complètement d'elle ; j'en ai même une fois exprimé le doute à son arrière-petite-fille, M^{me} la duchesse de Vallombrose, qui m'a répondu qu'il était certain que ces Mémoires étaient complètement de son arrière-grand'mère et que le manuscrit, qui était en la possession de son frère, M. le duc des Cars, était entièrement de sa main. — Je sais, me répondit l'abbé Bossuet, que j'ai travaillé avec M^{me} la duchesse de Tourzel

à ses Souvenirs historiques; mais je ne puis rien affirmer à l'égard de ses Mémoires, surtout s'ils sont écrits de sa main. Si vous voyez un jour les originaux de ce travail, ajouta-t-il, vous reconnaîtrez facilement mon écriture. Je continue. Comme je vous l'ai dit, M^me^ de Tourzel avait une grande confiance en moi, parce que je l'écoutais religieusement, non pas par curiosité, mais bien par un vrai intérêt pour tout ce qu'elle me disait. J'étais si attaché à ses intéressants récits qu'elle s'en apercevait elle-même : « Surtout ne dites à personne, me recommandait-elle souvent, tout ce que je « vous raconte, il faut garder cela pour vous. Ma fille de Charost n'a pas même besoin « de le savoir. Vous viendrez chez moi en passant par la petite porte du parc, et nous « causerons ensemble de tout ce que j'ai eu, dans ma longue vie, de joie, de bonheur « ou de tristesse. »

« Je venais, en effet, par la petite porte du parc, et je restais de longues heures à causer avec cette admirable et sainte femme.

« Je crois qu'elle avait une particulière bienveillance pour moi, parce que je l'écoutais attentivement, tandis que j'avais remarqué que toutes ces histoires du passé, qui étaient depuis longtemps connues de M^me^ la duchesse de Charost, ne semblaient pas l'intéresser beaucoup, et que dans la famille on ne prêtait pas une oreille très attentive aux longues narrations de la bonne vieille dame. Ma patience n'était pas même mise à l'épreuve, lorsque je causais avec elle; j'avais, je le répète, grand bonheur à l'interroger sur toutes choses au moyen du cornet acoustique dont on était obligé de se servir pour se faire entendre d'elle, car elle était devenue très sourde.

« Vous le savez, Monsieur, me disait l'abbé Bossuet, les deux extrêmes se touchent; la vieillesse et la jeunesse sympathisent ordinairement ensemble : ce fut là le cas, et la bonne M^me^ de Tourzel m'ouvrit son cœur et me fit connaître toutes les richesses de son esprit et de sa grande âme en me racontant, quelquefois un peu crûment, ce qui était alors d'usage dans la plus haute société de son temps, les faits les plus intéressants sur la politique ou sur les personnes de l'ancienne cour; je fus, je vous l'avoue, presque effrayé de la confiance qu'elle me montrait, et, craignant que la famille ne me crût indiscret ou ne trouvât quelque inconvénient à de si entières confidences, je me décidai un jour à en parler à M^me^ la duchesse de Charost.

« A cette ouverture la duchesse sourit et m'engagea à continuer de voir sa mère et à l'écouter fidèlement, attendu que dans toute la famille on était très heureux du temps que je passais auprès d'elle pour la distraire et l'occuper de ce qui lui était agréable. C'est ainsi que j'avais écrit les plus intéressantes notes sur la cour, notes que j'ai toujours regrettées infiniment, mais qui, comme je vous l'ai dit, n'existent plus. Je tâcherai cependant, pour vous être agréable, de m'en rappeler quelque chose et de vous les conter à mon tour la première fois que j'aurai le plaisir de vous revoir.

« Si toutes mes notes n'avaient pas été brûlées, j'aurais assurément bien des matériaux intéressants à vous donner. Le hasard fait que j'ai vu bien des choses dans ma vie depuis le moment, où, dans mon enfance, j'ai été le petit servant de messe de M^gr^ de Frayssinous, évêque d'Hermopolis. Nous nous reverrons, je l'espère, et nous cau-



Le Rat sculp.

Imp. Lemercier & Cie

9 TERMIDOR AN II
(27 Juillet 1794)
LA DÉLIVRANCE.
DESSIN ALLÉGORIQUE PAR HUBERT ROBERT.
(Collection de Monsieur le Duc de Vallombrosa).

[illegible]rons du temps passé. Je me souviens d'avoir été à Abondant avec Mme la marquise de Tourzel et sa fille, Mme la duchesse de Charost (1).

« Vous m'avez parlé de Mme la duchesse de Valbombrose à laquelle appartient ce beau château. J'ai beaucoup entendu parler d'elle, je me suis toujours [illegible] à toute cette noble descendance de la sainte Mme de Tourzel, [illegible] à me rappeler souvent le souvenir.

« Tenez, voici un cadeau qu'elle me fit alors : le [illegible] *Louis XVI au Temple.* — Je pris dans mes mains ce précieux [illegible] et je le donnai ensuite à ma fille Marie, qui partage mes sentiments de respect pour la famille royale.

« Ce livre, m'a dit l'abbé Bossuet, a été inventorié [illegible] parmi les objets que possédait Louis XVI au Temple, il porte [illegible].

« Voici également un livre bien précieux dont se [illegible] anniversaires de la mort de son père. Il a pour titre : *Office* [illegible]. Il a été fait par l'abbé Arnaud, chanoine de Rennes, [illegible] par des fragments du testament de Louis XVI, ainsi que par [illegible] servait particulièrement. Cet Office, relié en maroquin noir, aux [illegible] Mme la Dauphine, a été principalement fait pour le cas où la cour de Rome [illegible] béatifier ce prince. »

J'avais entre les mains ce précieux manuscrit lorsqu'on annonça l'arrivée du médecin de l'abbé Bossuet. Je voulus me retirer, mais il n'y eut pas moyen ; l'abbé insista pour me retenir et reçut son docteur dans le salon en nous laissant dans son cabinet au milieu de toutes ses richesses.

Quelques minutes après, l'abbé Bossuet rentra et je lui dis en riant qu'il venait de me donner une bien grande preuve de sa confiance, en me laissant ainsi maîtresse seule de tous ses trésors : « Ah ! ah ! je n'en ferais pas autant pour tout le monde. »

Il était quatre heures moins un quart, je n'avais plus que quelques instants à rester avec l'excellent abbé Bossuet. Cette heure m'avait paru passer [illegible]. J'avais encore une demande à lui faire en attendant toutes celles que [illegible] adresser :

« Mme de Tourzel vous a-t-elle parlé souvent de la [illegible]-elle ? n'avait-elle aucun doute sur sa mort au Temple ?

— Elle m'a beaucoup parlé de son petit prince, c'était pour elle comme son propre enfant et elle n'a jamais douté de sa mort au Temple. Du reste, vous vous adressez bien pour avoir quelques détails particuliers à cet égard, car voici ce qui m'est arrivé, ce que j'ai entendu et ce que j'ai vu de mes propres yeux.

« C'était sous le règne du roi Louis-Philippe. Un jour j'allais me retirer de chez le curé de Sainte-Marguerite, où j'avais passé la soirée, lorsqu'il me dit secrètement de rester chez lui, attendu que pendant la nuit on fouillerait par ordre du Roi l'endroit où avait

(1) Voir au 25 juin 1790.



Le Rat sculp. [illegible]

9 THERMIDOR AN II
(27 Juillet 1794)
LA DÉLIVRANCE
DESSIN ALLÉGORIQUE PAR HUBERT ROBERT
(Collection de Monsieur le Baron de [illegible])

serons du temps passé. Je me souviens d'avoir été à Abondant avec M^me^ la duchesse de Tourzel et sa fille, M^me^ la duchesse de Charost (1).

« Vous m'avez parlé de M^me^ la duchesse de Vallombrose à laquelle appartient ce beau château. J'ai beaucoup entendu parler d'elle, je me suis toujours beaucoup intéressé à toute cette noble descendance de la sainte M^me^ de Tourzel, dont j'aime, dans ma vieillesse, à me rappeler souvent le souvenir.

« Tenez, voici un cadeau qu'elle me fit alors : *la sainte Bible dont se servait le roi Louis XVI au Temple.* — Je pris dans mes mains ce précieux souvenir et je le donnai ensuite à ma fille Marie, qui partage mes sentiments de respect pour la famille royale.

« Ce livre, m'a dit l'abbé Bossuet, a été inventorié révolutionnairement parmi les objets que possédait Louis XVI au Temple, il porte les armes de France.

« Voici également un livre bien précieux dont se servait M^me^ la Dauphine aux anniversaires de la mort de son père. Il a pour titre : *Office de Louis XVI, roi et martyr.* Il a été fait par l'abbé Arnaud, chanoine de Rennes. Les Leçons sont composées par des fragments du testament de Louis XVI, ainsi que par les prières dont le Roi se servait particulièrement. Cet Office, relié en maroquin noir, aux armes de M^me^ la Dauphine, a été principalement fait pour le cas où la cour de Rome viendrait à béatifier ce prince. »

J'avais entre les mains ce précieux manuscrit lorsqu'on annonça l'arrivée du médecin de l'abbé Bossuet. Je voulus me retirer, mais il n'y eut pas moyen ; l'abbé insista pour me retenir et reçut son docteur dans le salon en nous laissant dans son cabinet au milieu de toutes ses richesses.

Quelques minutes après, l'abbé Bossuet rentra et je lui dis en riant qu'il venait de me donner une bien grande preuve de sa confiance, en me laissant ainsi maître absolu de tous ses trésors : « Ah ! ah ! je n'en ferais pas autant pour tout le monde. »

Il était quatre heures moins un quart, je n'avais plus que quelques instants à rester avec l'excellent abbé Bossuet. Cette heure m'avait paru passer bien rapidement. J'avais encore une demande à lui faire en attendant toutes celles que je compte un jour lui adresser :

« M^me^ de Tourzel vous a-t-elle parlé souvent de la mort de Louis XVII ? Y croyait-elle ? n'avait-elle aucun doute sur sa mort au Temple ?

— Elle m'a beaucoup parlé de son petit prince, c'était pour elle comme son propre enfant et elle n'a jamais douté de sa mort au Temple. Du reste, vous vous adressez bien pour avoir quelques détails particuliers à cet égard, car voici ce qui m'est arrivé, ce que j'ai entendu et ce que j'ai vu de mes propres yeux.

« C'était sous le règne du roi Louis-Philippe. Un jour j'allais me retirer de chez le curé de Sainte-Marguerite, où j'avais passé la soirée, lorsqu'il me dit secrètement de rester chez lui, attendu que pendant la nuit on fouillerait par ordre du Roi l'endroit où avait

(1) Voir au 25 juin 1790.

été déposé le corps de Louis XVII, position bien connue du fossoyeur de la paroisse, qui avait assisté lui-même à l'enterrement du pauvre enfant. A l'heure indiquée, les témoins qui avaient été désignés pour assister à cette opération arrivèrent : il y avait entre autres M. l'abbé Serre, qui a été grand vicaire de Paris, ainsi qu'un médecin dont je ne me rappelle plus le nom.

« Le travail commença, et bientôt après on trouva, à une petite profondeur du sol, la bière d'un enfant sur laquelle était tracée une croix noire ayant au-dessus une fleur de lis qui avait été formée avec des têtes de gros clous, de même sorte que ceux qui avaient fermé le cercueil.

« On transporta la bière telle qu'elle était dans une des salles du presbytère, elle fut ouverte avec soin devant nous. Tout le monde reconnut que c'étaient là les ossements d'un enfant de sept ans.

« Mais le médecin qui était présent ayant pris dans ses mains un des bras du pauvre enfant, démontra qu'à cause de sa longueur, on ne pouvait admettre que ces bras fussent ceux d'un enfant et que tout donnait à penser qu'on n'était pas en présence du corps du pauvre petit martyr.

« Ce raisonnement produisit un grand effet sur l'assistance ; mais l'abbé Serre reprit : « Attendez, docteur, et écoutez-moi. Messieurs, vous devez tous vous souvenir « que la maladie du Dauphin, d'après les rapports contemporains, avait allongé telle- « ment ses bras qu'il pouvait, en s'inclinant, nouer les cordons de ses souliers étant « soit assis, soit debout. »

« Cette explication concluante, qui était à la connaissance de tous, dissipa les doutes et procès-verbal fut dressé de cette exhumation.

« La bière fut replacée avec les ossements du prince à l'endroit même qu'elle occupait et on n'ébruita pas cette vérification.

— M. de Beauchesne dit, je crois, dans son ouvrage, répliquai-je, qu'on avait ordonné de faire cet examen, mais qu'au moment d'ouvrir la fosse un contre-ordre du Roi avait empêché cette exhumation.

— Oui, l'ordre a été en effet donné, me répondit l'abbé Bossuet, mais il n'a pas été exécuté, et ce qui devait être fait au grand jour et publiquement a été fait, ainsi que je vous l'ai dit, la nuit, puisque j'y ai assisté.

— Que de choses j'aurais encore à vous demander, continuai-je, sur le malheureux petit prince; et, si vous le voulez, nous irons ensemble à Sainte-Marguerite, soit cet hiver, soit au printemps prochain, pour reconnaître l'endroit où s'est passée la scène qui est aujourd'hui encore si présente à votre mémoire. — Bien volontiers ; mais avant de vous laisser partir, je veux vous faire voir aussi les souvenirs que j'ai de Bossuet. Ils sont dans cette petite bibliothèque à gauche de la cheminée : voici le portrait, par Van Dyck, de Charles I^er, qui a été donné au grand évêque de Meaux après qu'il eut prononcé l'oraison funèbre de M^me Henriette de France, fille de Henri IV, pour laquelle il n'avait rien voulu recevoir. Mon frère avait le portrait de M^me Henriette ; il possédait également la mitre de Bossuet, qu'il a vendue en Angleterre.

— Vous êtes donc, monsieur le curé, petit-neveu de ce prélat, qui est une des plus

grandes gloires de la France? les souvenirs qui sont dans votre famille le donnent à penser.

— Je n'en sais rien, répliqua l'abbé Bossuet; mon père était du même pays que Bossuet, et nous ne savons comment ces objets sont arrivés entre ses mains ; c'était un homme qui s'intéressait beaucoup à ces souvenirs et qui avait lui-même quantité d'objets d'art. Je n'ai jamais voulu faire des recherches généalogiques à cet égard. Je ne sais s'il serait facile de retrouver cette filiation ; tout ce dont je me souviens, c'est que, dans mon enfance, il y avait un vieux prêtre qui me voulait du bien et qui me disait : « Je ne sais si tu es l'arrière-petit-neveu de Bossuet, mais par la suite on le verra bien à « tes œuvres. »

Au moment où le bon abbé Bossuet prononçait ces paroles avec tant de modestie, on frappa à la porte de son cabinet : « On frappe, monsieur l'abbé ! — Ah ! c'est ma concierge, qui entrera si elle a besoin de me parler. » En effet la porte s'ouvrit et laissa passer la tête pâle et maladive de la portière qui nous avait reçus à notre arrivée au presbytère.

« On attend monsieur le curé au confessionnal, » dit-elle. Je me levai aussitôt, je remerciai M. l'abbé Bossuet de son intéressante et bienveillante réception et je quittai cette maison le cœur plein du souvenir des nobles caractères dont le vénérable curé m'avait entretenu avec de si respectueux sentiments.

MADAME LA PRINCESSE DE TARENTE,

DAME DU PALAIS DE LA REINE.

Louise-Emmanuelle de Chastillon, connue jusqu'à son mariage sous le nom de Mlle d'Argenton et qui devint princesse de Tarente, était née en juillet 1763 (1).

Son père était Louis Gaucher de Chastillon, baron d'Argenton, comte de Sauzay, pair

(1) Voir son portrait, planche 77.

de France. C'était le dernier descendant de la lignée des Chastillon, à laquelle il n'avait manqué qu'un trône pour servir de piédestal à un héroïsme séculaire et pour mettre dans toute leur splendeur de sublimes vertus. Si elle avait eu une couronne, cette famille aurait pu marcher de pair avec les Bourbons de France. Mais du moins les Chastillon venaient des premiers après le Roi.

M^lle^ d'Argenton ne connut pas son père, qui, sept mois avant sa naissance, succombait à la fleur de l'âge, à vingt-cinq ans, de la petite vérole. Il ne laissait que deux filles, Aimable-Émilie de Chastillon, l'aînée, qui devint en 1777 duchesse d'Uzès, et cette princesse de Tarente, dernier rejeton de cette antique race, qui venait s'éteindre à la veille de tant de désastres.

« Sa mère était Adrienne-Émilie-Félicité-Josèphe de la Baulme le Blanc de la Vallière, petite-nièce de la célèbre carmélite Louise de la Miséricorde, dont l'austère pénitence, dit M. le marquis de Galard dans son histoire du château de Wideville, a fait presque oublier les faiblesses de la duchesse de la Vallière. »

Veuve à vingt-deux ans, M^me^ de Chastillon se consacra tout entière à l'éducation de ses deux filles. La belle duchesse de la Vallière, née d'Uzès, leur grand'mère, dont la beauté et les charmes, si vantés des contemporains, bravèrent les années comme son courage et sa force d'âme bravèrent les orages de la Révolution, seconda admirablement M^me^ de Chastillon dans cette grande charge.

Il est à remarquer qu'en M^me^ de Chastillon venait s'éteindre le nom de la Vallière comme le nom des Chastillon s'éteignait en la personne de son mari. M^me^ de Tarente et la duchesse d'Uzès se trouvaient par là les uniques héritières de ces nobles familles et les derniers reflets de ces grandes illustrations.

Les soins assidus qui furent prodigués à son enfance et à sa première jeunesse furent admirablement récompensés, et lorsqu'en 1781, elle parut à la cour, elle était toute préparée pour entrer dans ce cercle d'âmes d'élite qui formaient alors l'entourage de la reine Marie-Antoinette.

Pressentant les secousses qui allaient bouleverser la France, après avoir donné en 1777 un protecteur à sa fille aînée, dans la personne de son époux le duc d'Uzès, premier pair de France, et son parent, M^me^ de Chastillon se préoccupa du mariage de sa dernière fille.

Quelque illustre que fût son origine, M^lle^ d'Argenton ne se mésalliait pas en épousant, le 20 juillet 1781, à dix-huit ans, Charles-Bretagne-Marie-Joseph de la Trémoille, prince de Tarente, pair de France, qui n'avait que dix-sept ans.

Les rois de France et les ducs de Bourgogne donnaient aux ducs de la Trémoille le titre de cousin, mérité par d'éclatants services. Au seizième siècle, cette puissante famille revendiquait des droits incontestables à la couronne de Naples par le fait du mariage d'un prince de Talmont, en 1521, avec une petite-fille de Frédéric V d'Aragon, roi de Naples. C'est pourquoi le fils aîné prenait le titre de prince de Tarente qui était dans ces temps-là celui du prince royal de Naples (1).

Louis II^e^ du nom, sire de la Trémoille, vicomte de Thouars, prince de Talmont, etc...,

(1) Saint-Allais.

surnommé le *chevalier sans reproche,* né en 1460 et mort à Pavie à soixante-cinq ans, en 1525, fut un des plus grands hommes de son siècle. Nommé à vingt-huit ans général de l'armée du Roi contre François, duc de Bretagne, qui avait donné retraite dans ses États à Louis, duc d'Orléans, et à d'autres princes ligués, il s'acquit une grande réputation à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, le 28 juillet 1488. Il y fit prisonnier le duc d'Orléans, qui, devenu roi sous le nom de Louis XII, et pressé par ses courtisans de punir par une éclatante disgrâce son vainqueur, répondit loyalement : *Ce n'est pas au roi de France à venger les injures du duc d'Orléans;* parole aussi digne de la magnanimité du Roi qu'honorable pour le sire de la Trémoille.

Quelle dot de gloire et de renommée ces deux jeunes époux ne réunirent-ils pas le 20 juillet 1781 !

Deux jours après ce mariage, la nouvelle princesse de Tarente, présentée au Roi, prenait le tabouret.

Peu à peu la Reine l'introduisit dans son intimité, et, le 2 janvier 1787, elle était installée en qualité de dame du Palais, succédant à la duchesse de Beauvilliers. La Reine voulait par là l'attacher tout entière à sa suite.

Quand vint l'émigration, M^me^ de Tarente ne put s'éloigner de la Reine ; elle resta, comme ses courageuses amies la princesse de Lamballe et M^me^ de Tourzel, fidèle à son poste.

En quittant Versailles, avec de nombreux souvenirs de sa royale amitié, Marie-Antoinette voulut donner à sa fidèle dame du palais son griffon favori. M^me^ de Tarente est représentée dans un tableau de la galerie de Bonnelles, grave et sérieuse, caressant le gentil animal, symbole de la fidélité toujours dévouée et désintéressée.

On voyait même à Wideville ce petit chien empaillé ; il était de race écossaise à longs poils noirs avec des yeux brillants et saillants et de longues oreilles. C'était le dernier cadeau de la Reine à M^me^ de Tarente.

Le 10 août 1792, son intrépidité, son courageux sang-froid firent l'admiration des sanguinaires égorgeurs des Suisses.

Avec un certain nombre de dames, ayant à ses côtés la jeune Pauline de Tourzel, que sa mère lui avait confiée en suivant les Enfants de France et le Roi à l'Assemblée, M^me^ de Tarente s'était réfugiée dans une chambre de la Reine au rez-de-chaussée, d'où l'on aurait pu peut-être s'échapper plus facilement. Pendant ce temps, raconte M. le marquis de Galard, les Marseillais dévastaient tout avec rage, dans le château, égorgeant les gentilshommes, les prêtres et les valets qu'ils rencontraient, brisant les glaces, les meubles et les statues.

Réunies toutes ensemble dans cette même salle dont, par précaution, les volets avaient été fermés, ces dames, osant à peine respirer au milieu de l'obscurité, entendaient parmi cet horrible fracas les plaintes douloureuses des victimes qu'on égorgeait et les hurlements de fureur de leurs bourreaux. Le crépitement de la fusillade, le grondement du canon de la place du Carrousel, le bruit des portes, des fenêtres et des vitres brisées, la chute des cadavres, précipités des étages supérieurs, qui tombaient dans la cour, les glaçaient de terreur.

M^lle de Tourzel a raconté, dans ses *Souvenirs de quarante ans*, comment, au milieu de ces angoisses, en attendant l'arrivée des égorgeurs, l'idée leur vint tout à coup d'allumer toutes les bougies des lustres et des flambeaux de la chambre où elles s'étaient réfugiées pour que les brigands, surpris tout à coup, éblouis par tant de lumières, s'arrêtassent un instant dans leur fureur.

Pendant ces préparatifs les bourreaux approchaient. Deux huissiers du palais étaient massacrés sur le seuil de la chambre dont un troisième défendait encore l'entrée avec désespoir; bientôt il tomba, mais son cadavre barrait encore le passage.

M^me de Tarente cherchait à ranimer le courage de quelques-unes de ses compagnes éperdues, quand les portes de la salle qu'elle allait ouvrir elle-même furent enfoncées. Les bras rouges de sang, le sabre à la main, les Marseillais s'arrêtèrent subitement en présence de ces femmes; des flots de lumières reflétées dans les glaces les avaient aveuglés, ils demeurèrent stupéfaits.

M^me de Tarente, qui se tenait à la tête de ses compagnes, tenant par la main la jeune Pauline de Tourzel, profita de ce moment d'arrêt pour tâcher d'adoucir la férocité de ces tigres. Elle recommanda à un Marseillais, qui lui paraissait plus humain que les autres, M^me de Ginestous affolée de terreur. D'un mot elle arrêta ces êtres hideux tout dégouttants de sang, qui s'approchaient pour mettre les mains sur M^lle de Tourzel qui l'environnait de ses étreintes : « Frappez-moi, leur dit-elle, mais sauvez l'honneur et la vie de cette jeune fille; c'est un dépôt que j'ai juré de rendre à sa mère. Rendez-lui sa fille et prenez mon sang. » Attendri, frappé de cette généreuse intrépidité, le Marseillais auquel elle avait remis M^me de Ginestous lui dit alors : « Je veux vous sauver aussi, vous et votre compagne. » Et en effet il prit M^me de Tarente sous un bras tandis que de l'autre il soutenait M^lle de Tourzel, et les entraîna hors de la salle.

Ces bourreaux étaient encore capables de s'émouvoir en face de cette grandeur d'âme, et des Marseillais en qui tout noble sentiment n'était pas éteint aidèrent aussi ces deux femmes à franchir les cadavres qui obstruaient le passage. Leurs pieds étaient baignés de sang, leurs robes traînantes en étaient teintes.

Elles s'échappèrent du château par une petite porte des souterrains, toujours conduites par leur singulier protecteur, qui les abandonna alors pour retourner froidement à sa besogne.

Pendant leur fuite, une foule de brigands aux aguets autour du château remarquèrent les deux fugitives; elles furent de nouveau environnées de piques menaçantes. M^lle de Tourzel crut que sa dernière heure était arrivée, mais M^me de Tarente réussit à se faire écouter.

Alors une escorte se chargea de les conduire au district; après avoir traversé la place Louis XV jonchée de cadavres, toujours suivies d'une populace qui les accablait d'outrages, elles arrivèrent au district de la rue Neuve-des-Capucines. Là, par un heureux hasard, le fonctionnaire patriote se trouvait être encore un honnête homme. Tout en annonçant à la foule que les prisonnières allaient être menées au dépôt il songeait aux moyens de les faire arriver en lieu sûr. A huit heures et demie du soir cet homme les fit

reconduire à la dérobée à l'hôtel de Chastillon, chez la duchesse de la Vallière, grand'mère de M^{me} de Tarente.

M^{lle} de Tourzel y passa la nuit sur un canapé, dans la chambre de M^{me} de Tarente qu'elle ne voulait plus quitter.

On est heureux de détourner ses regards de ces affreux tableaux, pour se consoler devant le contraste frappant que présente en face de ces crimes le spectacle de cette étroite amitié qui réunissait entre elles ces femmes si dévouées à la Reine. Les liens dont la Reine était le nœud commun ne furent point rompus après elle. M^{me} de Tarente fut plus tard heureuse, dans son exil, d'être marraine du fils de M^{lle} Pauline de Tourzel, devenue comtesse de Béarn.

Mais les sentiments de la princesse pour la Reine étaient trop hautement avoués et trop connus pour rester impunis. Huit jours après un mandat d'amener la faisait écrouer à l'abbaye de Saint-Germain des Prés (1) où elle retrouva beaucoup de ses amies des heureux jours.

Sa grand'mère, M^{me} de la Vallière, à la nouvelle des massacres des journées de septembre qui suivirent le 10 août, était pleine d'effroi en pensant aux dangers que courait sa petite-fille. Son affection lui suggéra alors un ingénieux stratagème qui réussit pleinement. Elle fit déguiser en garde national un serviteur dévoué, qui s'introduisit parmi les bourreaux et sut répandre avec intelligence l'argent dont il était muni, parmi ces égorgeurs à *vingt-quatre livres par jour*. La fermeté, le courage de M^{me} de Tarente, la noblesse de ses réponses confondirent les bourreaux, et elle réfuta aussi victorieusement toutes les calomnies à l'adresse de la Reine. Ne pouvant absolument trouver aucun prétexte pour la condamner et ne voulant pas se résigner à l'absoudre, le tribunal, qui l'avait reconnue innocente, voulait la faire reconduire en prison. « Elle s'y refusa, dit Bertrand de Molleville, et demanda la mort ou sa liberté immédiate. » C'est alors que le peuple, transporté d'admiration, proclama son innocence et la ramena en triomphe à son hôtel de Chastillon de la rue du Bac, qu'occupe aujourd'hui le couvent des sœurs de la Charité.

M^{me} de Tarente ne pouvant plus être utile aux augustes captifs du Temple, dont les portes lui étaient fermées, se réfugia d'abord en Angleterre, puis en Russie sur les instances de l'impératrice. C'est ainsi que Paul I^{er} savait reconnaître la noble hospitalité qu'il avait reçue souvent chez la duchesse de la Vallière, lorsque, sous le nom de comte du Nord, il avait, en 1782, dix ans auparavant, visité la France.

Le duc de Choiseul écrivit en 1794 ces remarquables paroles sur la princesse son amie, alors en exil :

« C'est à l'amitié à faire le portrait de M^{me} de Tarente ; c'est un droit que je réclame, c'est un hommage qu'il m'est bien doux de lui rendre. M^{me} de Tarente, dame du palais de

(1) M. le marquis de Galard, toujours si exactement renseigné sur tout ce qui concerne la princesse de Tarente, a écrit qu'elle avait été enfermée à la Force ; mais il doit y avoir là une erreur, car la marquise de Créqui dans ses Souvenirs, Bertrand de Molleville dans ses Mémoires, Peltier dans son *Histoire de la Révolution du* 10 *août*, et M. de Lescure, s'accordent tous à dire qu'elle fut incarcérée à l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

la Reine, présente le modèle le plus attendrissant de l'attachement, de l'amitié et du dévouement le plus complet et le plus désintéressé. Vouée à la Reine, comme à l'objet de son culte, c'est sa personne qu'elle aime ; ce sont ses qualités, la connaissance intime de ce caractère si beau, si calomnié, qui l'ont enchaînée à elle. Aimant la Reine avec passion, aimée d'elle, étrangère à toute intrigue, elle a vengé les princes de l'odieux préjugé qu'ils ne pouvaient avoir des amis. Sauvée comme par miracle du massacre des Tuileries le 10 août, arrêtée peu de jours après, traduite de comité en comité, traînée dans les prisons de l'Abbaye, interrogée avec menaces, confessant partout la vérité, s'ornant aux yeux de ses juges de son attachement et de sa fidélité; repoussant avec horreur le prix qu'ils mettaient à sa liberté, à sa vie; et ce prix était quelques phrases douteuses sur la Reine! Enfin jugée dans la nuit du massacre par ces hommes de sang, sa liberté lui fut rendue après avoir attendu la mort plus de trente-deux heures. Dieu a veillé sur elle; je peux donc croire encore à la Providence! Ah si cette Reine auguste et malheureuse a été l'objet des horreurs et des atrocités, son image pure est au moins conservée dans le cœur et dans la mémoire de ses fidèles serviteurs, de ceux qu'elle honorait du titre de ses amis. Attaché à elle par le lien le plus sacré, celui de la reconnaissance, lui devant tout, m'en faisant gloire, si quelquefois mon nom paraît dans le récit de ces journées néfastes qu'elle traversa, ah! ce n'est point l'amour-propre qui l'a fait écrire; mais, témoin de ses vertus, témoin et admirateur du caractère vertueux, de la probité, de la résignation ferme du Roi et de la Reine, je dois à leur gloire, je dois à la vérité d'attester les traits qui doivent être consacrés par l'histoire. Forcé de m'éloigner d'eux, arraché de leur personne, contraint de fuir sur une terre étrangère, j'ai au moins la douceur de songer que mon séjour ici a été utile encore à mes maîtres; j'ai rempli mes devoirs de sujet fidèle, et ne pouvant prétendre aujourd'hui consacrer à leur défense une vie rendue malheureuse par leurs malheurs, je puis au moins pleurer en paix avec leurs amis! »

Retirée en Russie, la princesse de Tarente eut le bonheur d'apprendre que sa mère, jetée, elle aussi, dans les prisons de la Terreur, en était sortie au 9 thermidor; mais en 1796 elle avait la douleur de perdre sa grand'mère, M^me^ de la Vallière. Le prince de Tarente, son mari, avait pris du service dans les armées du roi de Naples (1).

Si elle n'avait pas été exilée loin de sa patrie et des siens, la princesse de Tarente aurait pu se féliciter de l'hospitalité russe; l'impératrice avait nommé *dame à portrait* l'ancienne dame du palais de Marie-Antoinette. Le comte de Crussol, son neveu, vivait avec elle; Paul I^er^ l'avait nommé son aide de camp. La princesse, entourée d'illustres amitiés, entretenait une correspondance continuelle avec les princes de la maison de Bourbon, et principalement, depuis 1794, avec la reine de Naples, sœur de Marie-Antoinette. Après avoir perdu, au milieu de ces douleurs, une fille qu'elle affectionnait, une grande épreuve vint mettre le comble à ses souffrances quand elle apprit la mort de sa mère, la duchesse de Chastillon. Au retour d'un voyage secret fait en

(1) Après la mort de M^me^ de Tarente, le prince se remaria avec M^lle^ de Saint-Didier, dont il eut deux filles, et enfin avec M^lle^ de Walsh-Serrent, dont il eut le duc de la Trémoille actuel.



Imp. Lemercier & Cie Paris

MADAME LA PRINCESSE DE TARENTE.

Collection de Monsieur le Marquis de Galard.

[illegible] pour venir prier et pleurer sur cette tombe si chère, [illegible] encore quelque temps absorbée par son immense douleur, [illegible] comme d'une auréole et [illegible] des sympathies et du respect [illegible] ceux qui vivaient auprès d'elle.

Nous savons par M. le marquis de Galard que la princesse de [illegible] chez le comte Golowine, qui lui avait offert un appartement [illegible] de la comtesse Golowine partageaient leur tendre [illegible] bien illustre.

[illegible] que l'accès de la France fut interdit aux Bourbons, [illegible] partager leur exil ; mais la Restauration une fois annoncée, [illegible]. Toute la ville de Saint-Pétersbourg s'était d'un [illegible] chez le comte Golowine pour féliciter Mme de Tarente [illegible].

Mais, calme et résignée dans les tristesses de l'adversité, [illegible] jours de luttes, elle allait succomber à la première [illegible].

Le jour de l'Ascension, 19 mai 1814, assistant à la messe, [illegible] frappée ; un grand froid la saisit ; le jour et le lieu lui [illegible].

Le comte et la comtesse Golowine et leur famille l'environnaient [illegible]. Un matin, guidés par leur ingénieuse affection, ils firent [illegible] au pied de lis en fleur. La malade le contempla avec amour, joignit les mains et [illegible] : « Chers lis, que le ciel vous protège toujours. »

Sa fin fut admirable ; elle mourut le 4 juillet 1814, en protestant qu'elle n'avait point besoin de pardonner à ses persécuteurs, parce qu'elle ne les avait jamais haïs.

M. de Maistre, témoin de ses derniers moments, prédit avec sa pénétration habituelle que le spectacle de cette belle vie, de cette mort plus belle encore peut-être, devait avoir beaucoup d'influence sur la famille au sein de laquelle elle avait expiré et qui était bien digne de comprendre ces hauts enseignements. Prascovie Golowine, qui nous a laissé un journal où l'on trouve, dans des pages admirables, le récit de la maladie et de la mort de la princesse de Tarente, se convertit en effet au catholicisme (1). Elle épousa le comte Frédro, Polonais, aide de camp de Poniatowski. Lorsque j'étais [illegible] de France à Saint-Pétersbourg, j'ai beaucoup connu son fils aîné, le comte [illegible] à la cour, avec qui je m'étais intimement lié.

Son second fils embrassa la carrière ecclésiastique ; il mourut à Paris ; il était attaché à l'église Saint-Philippe du Roule et sa mémoire est encore en vénération dans cette paroisse, où il a laissé d'excellents souvenirs.

C'est ainsi que Mme de Tarente acquitta les dettes de l'hospitalité, et plus tard, lorsque des malheurs et la proscription vinrent éprouver la généreuse famille Golowine qui lui avait adouci les rigueurs de l'exil, la duchesse d'Uzès, sa sœur, offrit à son tour, au château de Wideville, un asile à Prascovie Golowine, devenue comtesse Frédro, errante et proscrite.

(1) Voir l'intéressant ouvrage de M. le marquis de Galard-Wideville, et le *Journal de Prascovie Golowine*.



MADAME LA PRINCESSE DE TARENTE.
Collection de Monsieur le Marquis de Galard.

France pour venir prier et pleurer sur cette tombe si chère, elle rentra en Russie, où elle vécut encore quelque temps absorbée par son incurable douleur, environnée de ses malheurs comme d'une auréole et honorée des sympathies et du respect affectueux de tous ceux qui vivaient auprès d'elle.

Nous savons par M. le marquis de Galard que la princesse de Tarente résidait en Russie chez le comte Golowine, qui lui avait offert un appartement dans sa maison, où les filles de la comtesse Golowine partagaient leur tendre dévouement entre leur mère et cette hôte illustre.

Tant que l'accès de la France fut interdit aux Bourbons, elle se condamna elle-même à partager leur exil; mais la Restauration une fois annoncée, ce fut le signal de son retour. Toute la ville de Saint-Pétersbourg s'était d'un mouvement spontané précipitée chez le comte Golowine pour féliciter M^me^ de Tarente et jouir de sa joie.

Mais, calme et résignée dans les tristesses de l'adversité, pleine d'énergie dans les jours de luttes, elle allait succomber à la première lueur de bonheur.

Le jour de l'Ascension, 19 mai 1814, assistant à la messe, elle se sentit sérieusement frappée ; un grand froid la saisit ; le jour et le lieu lui parurent un avertissement.

Le comte et la comtesse Golowine et leur famille l'environnèrent de mille soins pieux. Un matin, guidés par leur ingénieuse affection, ils firent apporter chez elle un pied de lis en fleur. La malade le contempla avec amour, joignit les mains et s'écria : « Chers lis, que le ciel vous protège toujours. »

Sa fin fut admirable ; elle mourut le 4 juillet 1814, en protestant qu'elle n'avait point besoin de pardonner à ses persécuteurs, parce qu'elle ne les avait jamais haïs.

M. de Maistre, témoin de ses derniers moments, prédit avec sa pénétration habituelle que le spectacle de cette belle vie, de cette mort plus belle encore peut-être, devait avoir beaucoup d'influence sur la famille au sein de laquelle elle avait expiré et qui était bien digne de comprendre ces hauts enseignements. Prascovie Golowine, qui nous a laissé un journal où l'on trouve, dans des pages admirables, le récit de la maladie et de la mort de la princesse de Tarente, se convertit en effet au catholicisme (1). Elle épousa le comte Frédro, Polonais, aide de camp de Poniatowski. Lorsque j'étais chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, j'ai beaucoup connu son fils aîné, le comte Frédro, attaché à la cour, avec qui je m'étais intimement lié.

Son second fils embrassa la carrière ecclésiastique ; il mourut à Paris ; il était attaché à l'église Saint-Philippe du Roule et sa mémoire est encore en vénération dans cette paroisse, où il a laissé d'excellents souvenirs.

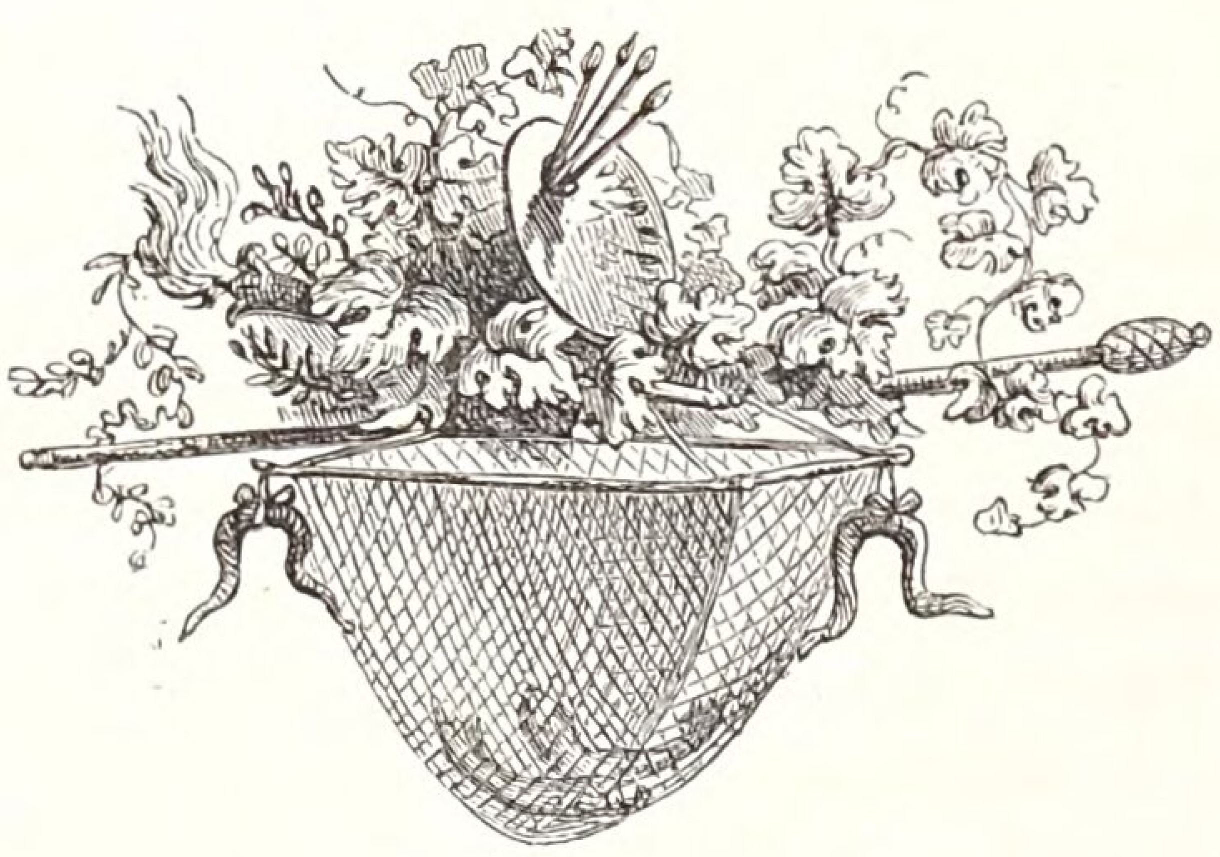
C'est ainsi que M^me^ de Tarente acquitta les dettes de l'hospitalité, et plus tard, lorsque des malheurs et la proscription vinrent éprouver la généreuse famille Golowine qui lui avait adouci les rigueurs de l'exil, la duchesse d'Uzès, sa sœur, offrit à son tour, au château de Wideville, un asile à Prascovie Golowine, devenue comtesse Frédro, errante et proscrite.

(1) Voir l'intéressant ouvrage de M. le marquis de Galard-Wideville, et le *Journal de Prascovie Golowine.*

C'est dans la chapelle du château de Wideville, si bien restaurée par M. le marquis de Galard, que les restes de M^{me} de Tarente reposent, comme elle en avait exprimé le désir en mourant.

Son cœur si français ne fut donc pas retenu en exil; il rentra dans sa patrie avec les Bourbons.

M^{me} de Tarente était d'une haute taille, pleine de dignité ; son air imposant et toujours grave, sa foi vive et sincère s'alliaient bien à ses infortunes ; la tristesse assombrissait toujours un peu son visage ; une mélancolie pleine de douceur se répandait sur tous ses traits ; les peines de l'exil se lisaient sur son front et dans ses yeux ; on ne l'approchait jamais sans éprouver pour elle un sentiment de vénération et de profonde sympathie.



MADAME LA DUCHESSE DE POLIGNAC,

DAME DU PALAIS DE LA REINE, GOUVERNANTE DES ENFANTS DE FRANCE.

Nous devons à la bienveillance de M. le duc et de M^{me} la duchesse de Polignac les deux agréables portraits de la charmante amie de la Reine, que nous donnons ici, planches 78 et 79.

Le grand portrait de M^{me} Lebrun disparut pendant la Révolution ; il tomba heureusement dans les mains d'une personne très honorable du midi de la France, qui le laissa, par testament, à M. le duc de Polignac actuel.

Gabrielle-Yolande-Claude-Martine de Polastron, comtesse de Polignac, était issue d'une ancienne famille du Languedoc.

Elle naquit en 1749. Son père était Jean-François-Gabriel, comte de Polastron, gouverneur de Castillon et de Castillonnès, grand sénéchal du comté d'Armagnac ; il avait été précédemment colonel du régiment de la Couronne, mais s'était démis de cette charge en 1758.

Sa mère, Jeanne-Charlotte Hérault, mourut à vingt-sept ans, en 1753.

M^{lle} de Polastron passa tout le temps de son adolescence dans la simplicité d'une vie tranquille et retirée. Elle fut élevée assez péniblement par sa tante la comtesse d'Andlau. Le comte d'Andlau était mort avant d'avoir reçu le bâton de maréchal promis à ses services, et sa veuve se trouvait privée d'une pension sur laquelle elle avait cependant bien le droit de compter.

Le 7 juillet 1767, M^{lle} de Polastron fut mariée, à dix-huit ans, presque sans dot, à Armand-Jules-François, comte de Polignac, maître de camp du régiment du Roi-Cavalerie. Il était né à Claye, le 10 juin 1745.

La maison de Polignac tire son nom de l'ancien château de Polignac, en Velay, situé sur une grande et vaste roche autrefois consacrée à Apollon.

Sidoine Apollinaire, au cinquième siècle, parle du château de Polignac comme de sa maison paternelle; d'où l'on voit que la famille de Polignac peut revendiquer avec raison ce grand évêque de Clermont comme une des gloires de sa famille; plusieurs des ancêtres du comte Jules de Polignac avaient pris le nom de Sidoine Apollinaire.

A la première croisade, le vicomte de Polignac portait le grand étendard de l'Église (1).

Quoi qu'il en soit de l'antiquité et de la noblesse de ce grand nom, il était presque toujours resté dans l'ombre jusqu'au dix-septième siècle, où il fut illustré par le cardinal Melchior de Polignac, né le 11 octobre 1661 et mort le 20 novembre 1741, qui fut membre de l'Académie française, ambassadeur à Rome, archevêque d'Auch, primat d'Aquitaine, après avoir pris part comme ambassadeur plénipotentiaire au traité d'Utrecht.

Le comte Jules de Polignac, petit-neveu du cardinal, était le fils aîné de Louis-Melchior-Armand, marquis de Polignac et de Chalençon, colonel du régiment Dauphin-Étranger, cavalerie, puis maréchal des camps et armées du Roi, premier écuyer de M. le comte d'Artois, chevalier des Ordres de Sa Majesté; sa mère était Diane-Marie-Zéphirine-Adélaïde Mazarini-Mancini.

La jeune comtesse de Polignac était séduisante, gracieuse, spirituelle, d'une beauté rare; mais, quoique son mari fût allié aux plus grandes familles de France, elle ne paraissait que rarement à Versailles; elle menait par économie une vie retirée et paisible, assez en rapport d'ailleurs avec ses goûts éloignés du faste, du tumulte et des usages de la cour, dans une terre de son mari à Claye en Brie.

Le comte de Polignac n'avait guère que six ou sept mille livres de rente. Sa petite fortune n'aurait pas suffi longtemps à mener le train de vie nécessaire à Versailles.

Après le mariage de Marie-Antoinette, M^{me} de Polignac avait été présentée à la cour; mais son humble position de fortune l'avait empêchée d'être remarquée, malgré son éclatante beauté, au milieu des riches et étincelantes toilettes des grandes dames du palais de Versailles.

Elle revint à la cour au moment des fêtes du sacre, en 1775, et après avoir paru à

(1) La devise des Polignac est : *Sacer custos pacis,* « Gardien sacré de la paix ». ARMES : *Fascé d'argent et de gueules de six pièces.*

quelques bals et à quelques fêtes, Marie-Antoinette ne tarda pas à fixer les yeux sur elle.

La comtesse Diane de Polignac, une des dames de la comtesse d'Artois, pendant le temps de son service, amenait de temps en temps à Versailles, avec son frère, sa belle-sœur la comtesse Jules.

« Des yeux bleus expressifs et parlants (1), un front peut-être un peu trop haut, mais que masquait la mode des coiffures échafaudées, un nez un peu relevé, tout près d'être retroussé, et ne l'étant pas, une bouche à ravir, des dents petites, blanches et bien rangées, de magnifiques cheveux bruns, des épaules abattues, un col bien détaché qui grandissait sa petite taille, des séductions contraires se mêlaient et s'alliaient chez la comtesse Jules de Polignac : c'était la grâce et la séduction mêmes.

« Une douceur piquante faisait le fond de sa physionomie et son agrément singulier ; tout chez elle, regard, traits, sourire, était angélique, mais angélique à la façon de ces anges bruns d'Italie qui sont des amours.

« Le naturel, le laisser-aller, l'abandon, charmaient chez M^me^ de Polignac ; la négligence était sa coquetterie, le déshabillé (2) sa grande toilette ; et rien ne la parait mieux qu'un rien : une rose dans les cheveux, un peignoir, une *chemise,* comme on disait, plus blanche que neige, la toilette libre matinale, aérienne et flottante qu'ont essayé de saisir les crayons du comte de Paroy. »

« Quelques années avant la Révolution, dit de son côté M^me^ Lebrun, la duchesse de Polignac vint chez moi et je l'ai peinte plusieurs fois ainsi que sa fille la duchesse de Guiche. M^me^ de Polignac avait l'air si jeune qu'on pouvait la croire sœur de sa fille et toutes deux étaient les plus jolies femmes de la cour. M^me^ de Guiche aurait parfaitement servi de modèle pour représenter une des Grâces ! quant à sa mère, je n'essayerai pas de dépeindre sa figure, cette figure était céleste.

« La duchesse de Polignac joignait à sa beauté vraiment ravissante une douceur d'ange, l'esprit à la fois le plus attrayant et le plus solide. Tous ceux qui l'ont connue intimement peuvent dire que l'on s'expliquait bien vite comment la Reine l'avait choisie pour amie et avait ajouté à ce titre celui de gouvernante des Enfants de France. »

M^me^ de Polignac avait alors environ vingt-six ans ; paisible et gaie, enjouée et sérieuse à la fois, pleine d'abandon et de retenue, d'une charmante insouciance, elle réunissait la raison et l'expérience à tous les charmes de la jeunesse.

« Elle passait et méritait de passer pour la plus jolie femme de son temps, » dit aussi le baron de Bezenval. Son caractère était encore plus parfait que sa figure ; ce qui en faisait le fond, c'était une qualité des plus rares, un calme qu'aucune situation, aucune circonstance ne pouvaient altérer, pas même les choses personnelles faites le plus pour révolter.

Son instruction n'était pas très étendue, et son esprit n'avait rien de remarquable. Sans la moindre présomption, on l'entendait souvent répondre en souriant : « Ce que vous me dites là est au-dessus de ma portée. »

(1) E. et J. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette.*

(2) Voir au 26 juillet 1788.



Peint par Mad. Lebrun.

Gravé a Vienne par Fisher graveur de S. M. I. et R. 1794.

Portrait de feu Madame la Duchesse de Polignac.

fait de mémoire par Madame Lebrun:

D'un tendre Souvenir le Merveilleux effort,
a pu Sur la toile attendrie:
donner une nouvelle Vie
à la beauté que nous ravit le Sort.

tu rends à nos regards la plus parfaite amie,
une epouse adorée, une mere Cherie:
Lebrun, ton Art divin triomphe de la Mort
par un Sublime élan du Cœur et du Genie!

Heliog. & Imp. Lemercier & Cie

Jamais figure n'avait annoncé plus de charme et de douceur, [illegible] vait exprimé plus que le sien la modestie et la réserve.

Chargés de deux enfants, le comte et la comtesse de Polignac [illegible] ment et logeaient dans le modeste hôtel de [illegible], rue des [illegible], à Versailles.

M^me^ de Polignac chantait admirablement; Marie-Antoinette [illegible] Nos lectrices ont pu voir en 1883, à l'Exposition des portraits [illegible] celui de M^me^ de Polignac par M^me^ Lebrun, la représentant [illegible] Trianon, la main appuyée sur son clavecin. Ce beau portrait [illegible] tion du comte de Clermont-Tonnerre (1).

Dans ses fréquents entretiens avec la Reine, la comtesse de Polignac [illegible] de lui avouer la gêne qui l'avait empêchée déjà de paraître [illegible] sion des mariages des comtes de Provence et d'Artois.

Cette confiance et la simplicité de cet aveu intéressèrent [illegible] Marie-Antoinette mit si peu de réserve dans les démonstrations [illegible] sive, que M^me^ de Polignac devint l'objet de l'envie [illegible] préférence ouvertement témoignée pour elle froissa toutes [illegible] lais de Versailles, déjà depuis quelque temps mal disposée par les [illegible] de la jeune Reine.

Personne cependant n'avait moins d'ambition que le comte et la comtesse de Polignac. Le comte Jules était un homme d'honneur (2), qui par ses goûts et ses habitudes était destiné à une vie tranquille. Ni le mari ni la femme n'aimaient l'intrigue et n'enviaient la fortune, qui vint les prendre sans qu'ils eussent rien fait pour aller au-devant.

La comtesse de Polignac ne demandait rien et annonçait son intention de retourner dans sa modeste terre de Claye.

Mais, en 1776, le Roi, pour être agréable à Marie-Antoinette, [illegible] Polignac, alors simple colonel de cavalerie, à la survivance [illegible] écuyer de la Reine qu'occupait le comte de Tessé. M^me^ de Polignac [illegible] troduite dans le palais de Versailles auprès de son amie [illegible] nation, le comte de Polignac vint s'installer dans un appartement [illegible] l'escalier de marbre, près de celui de la Reine (3). Cette faveur [illegible] distinction.

« La Reine, écrivait le comte de Mercy en 1777, ne peut plus se passer de la société de cette jeune femme. » Mais, alors comme plus tard, dans le temps de sa plus haute

(1) Prud'hon a fait aussi de M^me^ la duchesse de Polignac un portrait qui a été vendu, en 1876, à la vente Marcille : elle était coiffée d'une toque en étoffe blanche, ornée d'un large nœud blanc et d'une plume blanche, vêtue d'une robe de soie à raies bleues et blanches, couverte en partie par une écharpe blanche lamée d'or. Une des mains était appuyée sur le berceau en bronze du duc de Normandie, l'autre relevait le rideau.

(2) Comte de Tilly, *Mémoires.*

(3) Imbert de Saint-Amand, *Les derniers jours de Marie-Antoinette.*



Jamais figure n'avait annoncé plus de charme et de douceur, jamais maintien n'avait exprimé plus que le sien la modestie et la réserve.

Chargés de deux enfants, le comte et la comtesse de Polignac vivaient alors petitement et logeaient dans le modeste hôtel de Fortisson, rue des Bons-Enfants, à Versailles.

M^me^ de Polignac chantait admirablement ; Marie-Antoinette l'appela à ses concerts. Nos lectrices ont pu voir en 1883, à l'Exposition des portraits du dix-huitième siècle, celui de M^me^ de Polignac par M^me^ Lebrun, la représentant chantant chez la Reine à Trianon, la main appuyée sur son clavecin. Ce beau portrait fait partie de la collection du comte de Clermont-Tonnerre (1).

Dans ses fréquents entretiens avec la Reine, la comtesse de Polignac ne craignit pas de lui avouer la gêne qui l'avait empêchée déjà de paraître aux fêtes données à l'occasion des mariages des comtes de Provence et d'Artois.

Cette confiance et la simplicité de cet aveu intéressa vivement la Reine, et bientôt Marie-Antoinette mit si peu de réserve dans les démonstrations de cette amitié exclusive, que M^me^ de Polignac devint l'objet de l'envieuse attention de toute la cour. Cette préférence ouvertement témoignée pour elle froissa toutes les grandes dames du palais de Versailles, déjà depuis quelque temps mal disposées par les petites imprudences de la jeune Reine.

Personne cependant n'avait moins d'ambition que le comte et la comtesse de Polignac. Le comte Jules était un homme d'honneur (2), qui par ses goûts et ses habitudes était destiné à une vie tranquille. Ni le mari ni la femme n'aimaient l'intrigue et n'enviaient la fortune, qui vint les prendre sans qu'ils eussent rien fait pour aller au-devant.

La comtesse de Polignac ne demandait rien et annonçait son intention de retourner dans sa modeste terre de Claye.

Mais, en 1776, le Roi, pour être agréable à Marie-Antoinette, nommait le comte de Polignac, alors simple colonel de cavalerie, à la survivance de la charge de premier écuyer de la Reine qu'occupait le comte de Tessé. M^me^ de Polignac fut alors introduite dans le palais de Versailles auprès de son amie. Par suite de cette nomination, le comte de Polignac vint s'installer dans un appartement situé au haut de l'escalier de marbre, près de celui de la Reine (3). Cette faveur était déjà une haute distinction.

« La Reine, écrivait le comte de Mercy en 1777, ne peut plus se passer de la société de cette jeune femme. » Mais, alors comme plus tard, dans le temps de sa plus haute

(1) Prud'hon a fait aussi de M^me^ la duchesse de Polignac un portrait qui a été vendu, en 1876, à la vente Marcille : elle était coiffée d'une toque en étoffe blanche, ornée d'un large nœud blanc et d'une plume blanche, vêtue d'une robe de soie à raies bleues et blanches, couverte en partie par une écharpe blanche lamée d'or. Une des mains était appuyée sur le berceau en bronze du duc de Normandie, l'autre relevait le rideau.

(2) Comte de Tilly, *Mémoires.*

(3) Imbert de Saint-Amand, *Les derniers jours de Marie-Antoinette.*

fortune, M[me] de Polignac resta toujours dans sa même simplicité de bon goût; cette charmante femme ne se parait jamais avec apprêt, on la voyait presque toujours dans un négligé recherché seulement par la fraîcheur et le bon choix des étoffes; elle ne portait jamais de diamants; quelques fleurs ornaient seules ses cheveux et ses robes. Il est à remarquer qu'elle est peut-être la seule grande dame de la cour, dont le nom ne soit pas mentionné dans les mémoires de M[me] Éloffe. En 1778, Marie-Antoinette venait d'être mère. M[me] de Polignac lui avait, avec M[me] de Lamballe, prodigué des soins qui rendaient encore plus vive leur amitié; une petite maladie qu'elles eurent toutes deux à cette époque ne fit encore que resserrer ces liens. Lorsqu'en 1779 la rougeole (1), communiquée à la Reine par M[me] de Polignac, les eut forcées de se tenir séparées pendant quelque temps, M[me] de Polignac, convalescente à Claye, annonça à la Reine qu'elle aurait l'honneur d'aller lui faire sa cour le lendemain. — « Non, lui écrivit Marie-Antoinette, avec sa grâce charmante; la plus empressée de nous embrasser, c'est moi, puisque j'irai dès dimanche dîner avec vous à Paris; » et le dimanche, sans suite, la Reine accourait se jeter dans les bras de son amie.

La comtesse de Polignac avait aussi une charmante fille, bien jeune encore; mais à peine l'enfant avait-elle atteint ses onze ans que Marie-Antoinette avait dit à sa mère : « Dans quelques années vous penserez à marier votre fille; lorsque votre choix sera fait, songez que le Roi et moi nous nous chargeons du présent de noces. » En 1780 ce mariage était conclu par l'entremise de la Reine.

La fille de M[me] de Polignac, Louise-Françoise-Gabrielle-Aglaé de Polignac, à peine âgée de treize ans, épousait, le 11 juillet, le duc de Guiche, fils aîné du duc de Gramont (2). Le Roi lui faisait une dot de 800,000 livres. Quelque temps après ce mariage, la même année, le Roi, pour prouver à sa cour en quelle estime il tenait la famille de Polignac, créa le comte Jules duc héréditaire, et sa femme prit le tabouret.

Au mois de mai 1780, la duchesse de Polignac s'étant établie dans la maison de M. le Rez de Chaumont, à Passy, pour y faire ses couches, toute la cour se rendit à la Muette afin que la Reine pût avoir la facilité d'aller la voir. Le Roi, qui aimait lui-même beaucoup M[me] de Polignac, accompagna la Reine; depuis le commencement de son règne, Louis XVI n'était jamais entré dans aucune maison particulière, et une distinction si marquée fit sensation dans le public.

Lorsqu'en 1782, la princesse de Guéméné fut dans l'obligation de quitter sa charge de gouvernante des Enfants de France, par suite de la banqueroute de son mari, qui s'élevait à trente-six millions, M[me] de Polignac parut aux yeux de la Reine la plus digne de remplir cette situation toute de confiance; mais elle ne céda cependant pas de suite aux instances de sa souveraine, alléguant qu'il lui était impossible, comme sa charge l'exigeait, de coucher dans la chambre du Dauphin; une sous-gouvernante fut désignée pour l'y remplacer.

(1) E. et J. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*.

(2) Le duc de Gramont, ministre de affaires étrangères à la fin du règne de Napoléon III, était le petit-fils du duc de Guiche et de la duchesse, née de Polignac.

De cette manière Marie-Antoinette eut toute liberté de voir ses enfants qu'elle ne voulait pas quitter un instant, surtout Madame Royale, et en même temps elle était toujours dans la compagnie de son amie préférée.

En nommant M^me de Polignac gouvernante des Enfants de France la Reine, voulut aussi qu'elle pût tenir un état de maison digne de cette grande charge, car elle venait presque tous les jours dîner chez la duchesse de Polignac tantôt avec un petit nombre de personnes qu'elle choisissait, tantôt avec la cour. Les appointements de gouvernante n'eussent point couvert les frais de cette maison qui devenait ainsi la maison de la Reine. Ce fut alors que le Roi accorda au duc et à la duchesse de Polignac une pension de 80,000 livres, et dans cette même année 1782 le duc de Polignac fut nommé directeur des postes et haras de France.

Désormais la Reine ne quitta plus M^me de Polignac; elle passa ses derniers beaux jours avec elle, le plus souvent à Trianon.

La Reine allait même quelquefois à Claye voir son amie, mais quoique la route fût longue environ de deux lieues, et qu'elle la fît plusieurs jours de suite, elle n'y passait jamais la nuit, n'aimant pas à découcher.

Quelques dissentiments étant survenus entre la Reine et M^me de Polignac, au sujet des personnes que la duchesse recevait dans son salon, il y eut un refroidissement entre elles. Malgré cela, en 1787, l'amie dévouée de la Reine fut chargée d'une mission de la famille royale en Angleterre, où s'était réfugiée la trop célèbre M^me de Lamothe, qui, échappée de sa prison, préparait contre sa royale victime de nouvelles et infâmes calomnies qu'il fallait arrêter à tout prix. — Après ce voyage, M^me de Polignac continua encore quelque temps de remplir les devoirs de sa charge auprès du Dauphin.

La santé du jeune prince se détruisait de plus en plus, il approchait de sa fin. Son caractère, aigri par la maladie, était assez difficile à conduire.

Le petit malade, obéissant à l'aversion du duc d'Harcourt, son gouverneur, contre M^me de Polignac, avait alors beaucoup d'éloignement pour elle, et, quelques jours avant sa mort, il le lui témoigna d'une façon bien douloureuse.

Malgré tout, la Reine aimait toujours la duchesse, et était restée fidèle à son amitié. — Le Dauphin n'était plus, la Bastille venait d'être prise. Du milieu de la cour les pamphlets contre la Reine et les Polignac s'étaient propagés dans le peuple. La présence de M^me de Polignac à la cour devenait un danger pour la Reine ; il fallait se séparer.

Voici comment M. de Goncourt, que nous aimons à citer, raconte leur dernière entrevue : « La Reine fait appeler M. et M^me de Polignac le 16 juillet, à huit heures du soir, et leur demande de partir dans la nuit même. A ce mot la fierté des Polignac se réveille avec leur reconnaissance. Partir, laisser leur bienfaitrice quand les jours de malheur sont venus ; fuir quand le péril commence, n'est-ce pas déserter ? La femme et le mari refusent de céder au vœu de la Reine. Marie-Antoinette alors les prie, les supplie, les conjure, mêlant les larmes aux prières ; au nom de son intérêt même elle leur ordonne de partir. *Venez, Monsieur,* dit-elle au Roi qui entre, *venez m'aider à persuader à*

ces honnêtes gens, à ces fidèles sujets qu'ils doivent nous quitter. Et, aidée du Roi, elle obtient enfin que son amie l'abandonne.

En ces derniers embrassements l'amitié de la Reine se retrouvait tout entière. A minuit, au moment où elle allait quitter le château, M^me^ de Polignac recevait ce mot de Marie-Antoinette : *Adieu la plus tendre des amies! que ce mot est affreux! mais il est nécessaire. Adieu! je n'ai que la force de vous embrasser.* Et M^me^ de Polignac partait emportant pour Necker la lettre qui le rappelait au ministère, la lettre où Louis XVI lui demandait de revenir reprendre sa place auprès de lui « comme la plus grande preuve d'attachement qu'il pouvait lui donner ».

C'était le signal de l'émigration : le duc et la duchesse de Polignac, accompagnés de leur famille, gagnaient la frontière en même temps que le comte d'Artois et le prince de Condé.

La duchesse de Polignac se réfugia en Suisse et dut passer pour la dernière fois par sa terre de Claye en regrettant de l'avoir quittée pour des honneurs si funestes. Moins de deux ans après, c'est à Claye que M. de Fersen quitta la famille royale dans le douloureux voyage de Varennes.

Pendant ce temps d'arrêt en ces lieux qui lui rappelaient tant de souvenirs, et où elle était venue elle-même visiter son amie, Marie-Antoinette ne put manquer de songer au passé en espérant, hélas! bientôt retrouver au delà des frontières de son royaume son amie des fêtes et des beaux jours d'autrefois.

Arrivée à Vienne avec sa famille, M^me^ de Polignac, sous les ombrages de Schœnbrunn, dut souvent penser à cette malheureuse Reine qui avait quitté ces lieux paisibles, pour une vie si pleine d'orages et de souffrances. La correspondance de Marie-Antoinette nous fait connaître toutes les pensées et les sentiments de ces deux cœurs faits pour s'aimer et si tristement séparés. Pendant ce temps la Révolution multipliait ses crimes. Le Roi avait été exécuté, Marie-Antoinette était au fond d'un cachot; aucune lettre ne pouvait parvenir à Vienne à M^me^ de Polignac. Elle souffrait des souffrances de la pauvre prisonnière de la Conciergerie et se consumait de douleurs. Le 16 octobre, Marie-Antoinette portait sur l'échafaud sa tête couverte de cheveux blanchis par le malheur, et cinquante-quatre jours après, le 3 décembre 1793, M^me^ de Polignac rendait le dernier soupir à Vienne.

En vain ses amis avaient voulu lui cacher les tortures de la Reine et sa fin terrible; elle devina tout lorsqu'elle vit la ville de Vienne en deuil et les archiduchesses en pleurs.

« Alors, dit M. Imbert de Saint-Amand, pieuse jusqu'à l'exaltation, elle n'eut plus qu'une pensée, celle de rejoindre dans un monde meilleur l'auguste martyre. »

Le meurtre de la Reine l'avait elle-même atteinte, elle avait quarante-quatre ans.

Le duc Jules de Polignac quitta alors Vienne et se retira en Russie; il reçut de Catherine II une terre dans l'Ukraine, et mourut vers 1817, à Saint-Pétersbourg, comme tant d'autres, sans avoir revu la France.

Les cendres de la duchesse de Polignac furent déposées à Vienne dans le cimetière de Maria-Hilf; sa tombe y était une des premières du cinquième rang, sur la gauche, en



Hélio$ & Imp. Lemercier & Cie

MADAME LA DUCHESSE DE POLIGNAC

PAR MADAME LE BRUN

(Tiré de la Galerie de Monsieur le Duc de Polignac)

entrant. Aujourd'hui il n'en reste plus que le souvenir : sa sépulture a été nivelée, et ses restes confondus.

N'est-il pas triste et mystérieux de penser que le voyageur français qui viendra un jour, au milieu de cette terre des morts et de l'exil, rechercher sa trace, ne saura même pas où aller prier auprès de cette femme autrefois si aimée et si admirée ? Il ne reste plus rien d'elle : mais elle n'avait jamais envié les honneurs, elle n'ambitionnait qu'une vie [illegible] éloignée de tout bruit. Dieu a enfin exaucé ses vœux ; elle dort aujourd'hui, loin de sa famille et de son pays, sous une terre seulement ornée de quelques modestes fleurs [illegible], où son nom n'est même pas inscrit sur une croix de bois. Après avoir beaucoup souffert dans sa vie de l'injustice du monde, elle est, comme le dit la devise de sa noble maison, *la gardienne de la paix !*

Le duc de Polignac laissa trois fils et une fille, la duchesse de Guiche.

L'aîné de ces enfants, Armand-Jules-Marie-Héraclius, [illegible] le 17 janvier 1771, à Paris, mourut le 1er mars 1847, dans la même [illegible] au moment de la Révolution, servit dans l'armée de Condé, [illegible] Catherine II fut aussi bienveillante pour lui que pour son père [illegible] il fut mêlé à la conspiration de Cadoudal, condamné à mort, [illegible] de sa femme auprès de Joséphine de Beauharnais [illegible]. Il fut emprisonné à Ham, au Temple, à Vincennes, s'échappa en 1813, rentra en France avec le comte d'Artois, fut aide de camp de ce prince, maréchal de camp, député, pair de France et premier écuyer de Charles X ; il fut un des pairs qui refusèrent de prêter serment à la royauté de 1830 et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

Son frère, Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de Polignac, né le 14 mai 1780, à Versailles, mourut à Saint-Germain en Laye, le 31 mars 1847, le même mois et la même année que son frère. Il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques par les princes exilés, puis par les rois Louis XVIII et Charles X. Le pape le [illegible] prince romain. En 1829, le 8 août, il fut appelé au ministère des affaires étrangères, et le 17 novembre suivant, il était président du conseil des ministres.

Ce fut sous son administration que se fit la conquête d'Alger.

Il promulgua les ordonnances qui amenèrent la révolution de 1830.

Traduit après devant la cour des pairs, il y fut condamné à [illegible], déclaré déchu de ses titres, grades et ordres et mort civilement. [illegible] Ham jusqu'à l'amnistie de 1836, il profita alors de sa liberté pour [illegible]. Marie-Antoinette avait été sa marraine.

[illegible] fille, Mlle Yolande-Justine-Victoire-Marie, princesse de Polignac ; elle [illegible] ressemblance parfaite avec sa grand'mère. Sa mère était Marie-Charlotte Parkyns, fille de lord Rancliff. Elle naquit le 16 novembre 1830 ; fut mariée, le 16 avril 1848, à M. le duc de Bisaccia, et mourut à vingt-quatre ans, le 15 mars 1855, emportant les regrets de tous ceux qui avaient été à même d'admirer ses vertus et sa beauté. Elle laissait une fille qui est devenue la charmante duchesse de Luynes, dont le mari est mort en héros à la bataille de Loigny.

Le troisième fils du duc de Polignac était Camille-Henri-Melchior, qui naquit le 27 dé-



MADAME LA DUCHESSE DE POLIGNAC

PAR VIGÉE LE BRUN

(... appartient à M. le Duc de Polignac)

entrant. Aujourd'hui il n'en reste plus que le souvenir ; sa sépulture a été nivelée, et ses restes confondus.

N'est-il pas triste et mystérieux de penser que le voyageur français qui viendra un jour, au milieu de cette terre des morts et de l'exil, rechercher sa trace, ne saura même plus où aller prier auprès de cette femme autrefois si aimée et si admirée ? Il ne reste plus rien d'elle : mais elle n'avait jamais envié les honneurs, elle n'ambitionnait qu'une vie solitaire éloignée de tout bruit. Dieu a enfin exaucé ses vœux ; elle dort aujourd'hui, loin de sa famille et de son pays, sous une terre seulement ornée de quelques modestes fleurs des champs, où son nom n'est même pas inscrit sur une croix de bois. Après avoir beaucoup souffert dans sa vie de l'injustice du monde, elle est là, comme le dit la devise de sa noble maison, *la gardienne de la paix !*

Le duc de Polignac laissa trois fils et une fille, la duchesse de Guiche.

L'aîné de ces enfants, Armand-Jules-Marie-Héraclius, duc de Polignac, né le 17 janvier 1771, à Paris, mourut le 1er mars 1847, dans la même ville. Il était officier de hussards au moment de la Révolution, servit dans l'armée de Condé, puis passa en Russie où Catherine II fut aussi bienveillante pour lui que pour son père ; agent des princes émigrés, il fut mêlé à la conspiration de Cadoudal, condamné à mort, puis gracié sur les instances de sa femme auprès de Joséphine de Beauharnais mariée au premier consul. Il fut emprisonné à Ham, au Temple, à Vincennes, s'échappa en 1813, rentra en France avec le comte d'Artois, fut aide de camp de ce prince, maréchal de camp, député, pair de France et premier écuyer de Charles X ; il fut un des pairs qui refusèrent de prêter serment à la royauté de 1830 et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

Son frère, Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de Polignac, né le 14 mai 1780, à Versailles, mourut à Saint-Germain en Laye, le 31 mars 1847, le même mois et la même année que son frère. Il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques par les princes émigrés, puis par les rois Louis XVIII et Charles X. Le pape le nomma prince romain. En 1829, le 8 août, il fut appelé au ministère des affaires étrangères, et, le 17 novembre suivant, il était président du conseil des ministres.

Ce fut sous son administration que se fit la conquête d'Alger.

Il promulgua les ordonnances qui amenèrent la révolution de 1830.

Traduit alors devant la cour des pairs, il y fut condamné à la prison perpétuelle, déclaré déchu de ses titres, grades et ordres et mort civilement. Enfermé au château de Ham jusqu'à l'amnistie de 1836, il profita alors de sa liberté pour se retirer en Angleterre. Marie-Antoinette avait été sa marraine.

J'ai connu sa fille, Mlle Yolande-Justine-Victoire-Marie, princesse de Polignac ; elle avait, assurait-on, une ressemblance parfaite avec sa grand'mère. Sa mère était Marie-Charlotte Parkyns, fille de lord Rancliff. Elle naquit le 16 novembre 1830 ; fut mariée, le 16 avril 1848, à M. le duc de Bisaccia, et mourut à vingt-quatre ans, le 15 mars 1855, emportant les regrets de tous ceux qui avaient été à même d'admirer ses vertus et sa beauté. Elle laissait une fille qui est devenue la charmante duchesse de Luynes, dont le mari est mort en héros à la bataille de Loigny.

Le troisième fils du duc de Polignac était Camille-Henri-Melchior, qui naquit le 27 dé-

cembre 1781, fit son éducation sur la terre d'exil, et à la Restauration devint colonel aide de camp du duc d'Angoulême. En 1830, il était maréchal de camp, gentilhomme d'honneur du Dauphin et gouverneur de Fontainebleau. C'est là que je me souviens de lui avoir été présenté, vers 1835, par mon oncle le général de Reiset, son ami, lorsqu'à cette époque nous étions venus passer quelques jours à Fontainebleau chez le marquis de Besplas.

L'aînée des enfants de la duchesse de Polignac était la duchesse de Guiche, devenue duchesse de Gramont en 1799. « Elle était réputée une des plus jolies femmes de son temps. Quoique d'une taille au-dessous de la moyenne, elle attirait les regards par le charme de sa physionomie et la noblesse de son maintien. Les fonctions de la duchesse de Polignac sa mère l'avaient retenue à la cour depuis son enfance ; la distinction de ses manières et de son esprit lui avaient gagné tous les cœurs, et la Reine Marie-Antoinette l'honorait d'une amitié toute particulière. Après la mort de cette infortunée princesse elle reporta sur la famille royale toute l'affection qu'elle avait vouée à sa souveraine, et suivit partout les princes en exil.

Elle mourut subitement, le 30 mars 1803, au château d'Holyrood à Édimbourg, en Écosse, à l'âge de trente-cinq ans, et son corps fut déposé dans le caveau de l'antique chapelle de cette résidence des Stuarts. En 1825, le 25 octobre, les restes de la duchesse de Gramont quittèrent les caveaux d'Holyrood et furent portés à Bidache, autrefois souveraineté de la maison de Gramont, dans les Basses-Pyrénées.

La famille de Polignac a aujourd'hui pour chef de nom et d'armes Jules-Armand-Jean-Melchior, duc de Polignac, prince du Saint-Empire, fils de Jules, prince de Polignac, et de Barbéra-Campbell, marié à Marie-Louise-Amélie de Crillon.



ANNÉE 1790.

Avant de reprendre le Livre-Journal de madame Éloffe, nous plaçons ici un portrait fort curieux, fait au commencement de 1790 par le célèbre Antoine Vestier (1), et qui donne une idée exacte de la mode de ce temps révolutionnaire.

Mademoiselle Pascalie Hosten, fille de Jean-Baptiste Hosten, lieutenant-colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Agnès de Merceron, y est représentée portant un bonnet-chapeau à papillons à gros plis de gaze rayée, avec rubans et voile tombant par derrière en barbe, comme aux bonnets à la Tarare, et surmonté d'une plume blanche avec aigrette au-dessous, en plumes de coq noires ; son fichu est de gaze, genre Marie-Antoinette, brodée à fleurs en losanges, sa robe est en soie rayée bleu et blanc, avec poignées blanches dans le genre de celles indiquées au compte de la Reine, le 1er janvier 1790, et dont le prix était marqué, par madame Éloffe, à cinq livres.

Depuis quelque temps, les élégantes dames de Paris faisaient un continuel usage de robes rayées, de diverses couleurs, soit en poult de soie, soit en gaze brochée. Ici les poignets sont en mousseline à rayure satinée.

Mademoiselle Pascalie Hosten, depuis comtesse d'Arjuzon, fit la connaissance de son mari durant son triste séjour à la prison d'État de Port-Libre, où sa mère était prisonnière avec madame de Tourzel, sa fille Pauline, MM. de Florian, de Malesherbes, et M. d'Arjuzon, alors receveur général, seigneur de Louye et de Muzy, etc., accusé « d'avoir été d'intelligence avec le Roi et la Reine, lorsqu'il commandait un bataillon de la milice nationale, ainsi que d'avoir donné sa démission immédiatement après le voyage de Varennes ».

Pascalie Hosten fut mariée le 9 floréal an III, par M. l'abbé de Goyon, grand vicaire de l'ancien évêque de Rennes. Le comte d'Arjuzon, né en 1761, mort à Paris en 1851, avait été grand chambellan du roi de Hollande, pendant que sa femme était dame d'honneur de la reine Hortense. En 1819, il fut nommé pair de France.

1er **Janvier.** — MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX, 14ˡ 17ˢ 6ᵈ. Voir au 29 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Une paire de maris* (2) *à un rang et un tour de*

(1) Membre de l'Académie de peinture, né à Avallon en 1740, mort à Paris en 1824.

(2) Voir au 10 janvier 1787.

robe de gaze rayée brochée, pour une robe de poult (1) *de soie, de* 2# 10ʃ; *livré une poignée* (2) *blanche,* 5#; *une dito noire,* 5#. Total, 12# 10ʃ.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Avoir regarni une robe de popeline en gaze,* 6#.

Voir au 30 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Livré une toque de soie blanche, de* 4# 10ʃ; *une de soie noire,* 4# 10ʃ. Total, 9#.

En janvier 1790, la maison du Roi, de la Reine, des princes et princesses de la famille royale ne parut plus dans l'Almanach royal ; on y trouve cette note explicative :

« Le nouvel ordre que leurs Majestés se proposent d'établir dans leurs maisons, ainsi que les princes de la famille royale, devant occasionner incessamment des changements multipliés dans les détails contenus ordinairement en cet article, il a paru plus convenable de le supprimer entièrement, pour cette année, que de le présenter d'une manière inexacte. »

Désormais l'Assemblée nationale prit dans l'Almanach la place des grandes charges de la cour qui n'y parurent plus.

2 Janvier. — MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Gaze anglaise brochée; chapeau de linon-batiste,* 17# 16ʃ.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Gaze d'Italie pour la garniture d'une robe de fleuret* (3), 62# 12ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Une chemise de gaze crêpe garnie de crêpe,* 15#.

Voir au 30 mars 1787.

(1) Voir au 24 mars 1787.

(2) Morceau de toile ou de mousseline que l'on place sur la manche ou en dessous et qui se ferme quelquefois avec des boutons de diamants, de perles, de pierreries, d'or, d'argent ou de nacre. — Il y en avait également en dentelles noires pour les deuils. Voir le portrait de la comtesse d'Arjuzon, planche 80.

(3) Sorte de fil fait de la matière la plus grossière de la soie. (Voir au 9 janvier 1787.)

3 Janvier. — MADAME LA FILLÉ. — *Un carton en parchemin à double fond; un bonnet ajusté en gaze brochée et ruban noir*, 39 ₶.

Voir au 3 juillet 1789.

POUR LA REINE. — *Livré* 12 *aunes ruban de satin large* à la Nation, *à* 2 ₶ = 24 ₶.

MADAME VICTOIRE. — *Garniture d'une robe de poult de soie noire garnie en étoffe; façon de la garniture d'une robe de faille* (1) *garnie en gaze; bonnet ajusté en gaze brochée à ruban noir; chemise en gaze brochée*, 90 ₶ 1 s 2 d.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Manteau de taffetas noir ouaté garni en gaze rayée;* 6 *aunes gaze large anglaise, pour garnir une robe de satin noir*, 143 ₶.

Voir au 30 mars 1787.

5 Janvier. — POUR LA REINE. — *Une paire de manchettes à* 2 *rangs en gaze rayée brochée*, 3 ₶; 2 *tours de gorge plats en gaze dito, à* 15 s = 1 ₶ 10 s; *une paire de manchettes à* 2 *rangs en gaze de laine*, 2 ₶ 10 s; 2 *paires de manchettes à* 1 *rang, l'une en gaze de Chine, et l'autre en gaze rayée, à* 1 ₶ 10 s = 3 ₶; *un tour de gorge en gaze de laine*, 1 ₶ 10 s; 2 *tours de gorge plats en gaze de laine, à* 15 s = 1 ₶ 10 s; *un tour de gorge en gaze d'Italie plissé en gaze de laine*, 3 ₶; *livré, pour coiffer*, 2 *aunes gaze, à* 5 ₶ = 10 ₶; 14 *aunes ruban large noir rayé*, *à* 2 ₶ = 28 ₶; 14 *aunes dito étroit, à* 1 ₶ 10 s = 21 ₶. Total, 75 ₶.

MADAME VICTOIRE. — *Une baigneuse en gaze brochée et ruban de satin noir*, 18 ₶.

Voir au 31 mars 1787.

(1) Étoffe de soie à gros grains, dont les femmes, en Flandre, se servent pour faire des écharpes ou voiles, et qu'on nomme taffetas à failles.

Madame Adélaïde. — *Une chemise en gaze de laine; un bonnet ajusté en gaze de laine; une baigneuse en gaze de laine à rubans de satin noir,* 45#.

Voir au 30 mars 1787.

Madame la princesse de Chimay, 1# 10s.

Voir au 27 mars 1787.

Madame la comtesse de Chastellux. — *Mantille en gaze de laine noire brochée à chérusque cannetille* (1), 24# 4s.

Voir au 29 mars 1787.

Madame Adélaïde. — *Manches de cour en gaze de laine,* 9#.

Voir au 30 mars 1787.

6 Janvier. — Madame Adélaïde. — 5 *aunes gaze rayée noire, pour garnir une robe de faille; mantille en gaze rayée noire garnie en gaze; une paire de manches de cour en gaze brochée; sabots de taffetas,* 93#.

Voir au 30 mars 1787.

Madame Victoire. — *Une paire de manchettes à* 2 *rangs en gaze brochée;* 2 *tours de gorge en gaze; avoir* raccommodé *un bonnet en gaze de laine,* 9# 12s.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la comtesse des Escotais. — *Une paire de manches de cour en gaze brochée, pour* 12#.

Voir au 18 septembre 1787.

Madame la duchesse de Narbonne. — *Un bonnet en gaze brochée à rubans noirs; une chemise en gaze; une paire de manchettes en gaze,* 35# 10s.

Voir au 12 janvier 1787.

(1) Voir au 25 juin 1789.

7 Janvier. — POUR LA REINE. — 3 *paires de maris en gaze brochée, à* 1# 10ʃ = 4# 10ʃ; 2 *tours de gaze d'Italie plissés frisés de gaze brochée, à* 3# = 6#. Total, 10# 10ʃ.

MADAME VICTOIRE. — *Un bonnet ajusté en gaze brochée et ruban blanc; une chemise en gaze brochée,* 30#.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME IMBERT. — *Un pouf* (1) *en gaze noire rayée, pour* 15#.

Voir au 28 juillet 1789.

7 Janvier 1790. — On surveillait les membres de la famille royale comme des criminels, aucun d'eux ne pouvait s'approcher des fenêtres des Tuileries sans être abreuvé d'insultes.

8 Janvier. — POUR LA REINE. — 2 *tours de gorge plissés en gaze d'Italie frisés de gaze brochée, à* 3# = 6#; 2 *tours de robe en gaze, à* 1# 4ʃ = 2# 8ʃ; 4 *tours de gorge plats, à* 12ʃ = 2# 8ʃ. Total, 10# 16ʃ.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Une paire de manches de cour; un bonnet ajusté en gaze de laine et ruban noir; une chemise en gaze de laine,* 37#.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Un manteau simple garni de gaze rayée; une baigneuse en gaze brochée à rubans de gaze et comète de satin; une paire de manchettes à* 2 *rangs en gaze brochée,* 64# 4ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Avoir fait blanchir une cornette de linon et l'avoir remontée,* 3# 12ʃ.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME LA COMTESSE DE TALLEYRAND. — *Un bonnet ajusté en gaze brochée forte; nœuds en comète de satin blanc,* 21#.

Voir au 13 juin 1788.

(1) Voir les planches, au 19 et au 27 décembre 1788.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Une paire de manches de cour en gaze de laine,* 11# 8ſ.

Voir au 27 mars 1787.

Le 8 janvier 1790, la Reine se donna une entorse qui la retint chez elle pendant près de trois semaines. Lorsqu'elle se portait bien, Marie-Antoinette se promenait assez souvent le matin, dans les jardins des Tuileries, et allait encore au jeu les dimanches, mardis et jeudis. Elle voyait les personnes de sa connaissance deux ou trois fois par semaine, puis s'occupait de lecture et de ses enfants. Madame était raisonnable, le petit Dauphin se portait bien et grandissait entre les vertueuses mains de madame de Tourzel. Le Roi était lui-même en bonne santé, mais se plaignait de ne pouvoir faire assez d'exercice ; le moral courageux de la Reine était excellent !

10 Janvier. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Avoir remonté un bonnet de gaze noire; boîte pour emballer un habit de deuil;* 2 *mains de papier de soie,* 6# 6ſ.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — 2 *mains de papier pour envelopper un grand habit et une robe de deuil,* 1#.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME LA MARQUISE D'ASNIÈRES. — *Une paire de barbes noires à mouches frisées de gaze rayée,* 3#.

Voir au 21 décembre 1789.

MADAME VICTOIRE. — *Une chemise en gaze brochée garnie de même,* 12#.

Voir au 31 mars 1787.

MADEMOISELLE PAQUET. — *Nous lui devons,* 3#.

Voir au 17 juillet 1789.

POUR LA REINE. — *Une paire de mirfas* (1) *à* 3 *rangs en gaze de laine,* 7# ; *une paire de manchettes à* 3 *rangs en gaze brochée,* 8#; 2 *paires de manchettes à* 1 *rang en gaze dito, à* 1# 10ſ = 3#; *une paire de manchettes à* 2 *rangs en gaze brochée,* 2# 10ſ; 2 *tours de robe, à* 1# 4ſ = 2# 8ſ. Total, 22# 18ſ.

(1) Voir au 13 novembre 1787.

Madame Robillard, 3″ 6ſ.

Voir au 9 décembre 1788.

Mademoiselle Daupène. — *Gaze rayée pour les papillons* (1) *d'une baigneuse; avoir recouvert un garde-vue,* 17″ 11ſ 6 d.

Voir au 26 juillet 1787.

12 Janvier. — Madame la vicomtesse de Talleyrand, 1″ 15ſ.

Voir au 3 août 1789.

Madame la comtesse de Chastellux, 5″ 5ſ.

Voir au 29 mars 1787.

Pour la Reine. — 2 *paires de manchettes à* 1 *rang en gaze brochée, à* 1″ 10ſ = 3″; 7/8 *gaze de laine pour* 2 *cravates, à* 6″ = 5″ 5ſ; *façon des cravates,* 8ſ. Total, 8″ 13ſ.

Madame Salentin. — *Fourni* 1 *aune petit marly pour un pouf, pour* 18ſ.

Voir au 14 juillet 1789.

Madame Victoire. — *Une chemise en gaze brochée à collet, pour* 14″.

Voir au 31 mars 1789.

Le 12 janvier, Lafayette ayant appris qu'un grand nombre de soldats de la garde *soldée* devaient se rendre aux Champs-Élysées pour y concerter une insurrection, se mit à la tête de différents détachements d'infanterie et de cavalerie, et, s'avançant vers les émeutiers, leur fit mettre bas les armes et ôter leurs habits.

Ce même jour il y eut du tumulte à Versailles pour faire diminuer le prix du pain. La fureur du peuple contre le baron de Bezenval augmentait de jour en jour.

13 Janvier. — Madame la comtesse d'Ossun. — *Gaze chambéry pour raccommoder un pouf,* 5″ 3ſ.

Voir au 18 janvier 1788.

(1) Nœuds sans boucles rappelant les ailes d'un papillon.

Madame Adélaïde. — *Une chemise en gaze de laine; façon de la garniture d'un grand habit de satin blanc garni en frivolité* (1) *et de la garniture du corset gaze rayée; manches de cour en gaze brochée; sabots de taffetas,* 37 ᴴ 12 ˢ 6 ᵈ.

Voir au 30 mars 1787.

Madame Victoire. — *Chemise en gaze de laine,* 12 ᴴ.

Voir au 31 mars 1787.

14 Janvier. — Madame Pompey. — 1 *aune ruban de satin étroit à la Nation,* 1 ᴴ 2 ˢ.

Madame Pompey avait tenu précédemment le magasin de modes de madame Éloffe; nous croyons que ces deux dames furent quelque temps associées.

Madame Charles. — *Ruban rose, de Lyon, large; bonnet de malines brodée,* 16 ᴴ 7 ˢ 6 ᵈ.

Madame Charles devait être la femme du célèbre physicien Alexandre Charles, né en 1746, mort en 1823, membre de l'Académie des sciences depuis 1785, et professeur au Conservatoire des arts et métiers.

Associé au physicien Robert, il perfectionna l'aérostat en y appliquant le gaz hydrogène, et fit avec succès plusieurs ascensions dont une en présence de la cour.

Sa renommée fut telle que l'industrie s'empara de l'invention qu'il avait perfectionnée, et qu'on fit de son temps des pendules en forme de ballon le représentant dans sa nacelle environné de nuages. Je possède au Breuil une de ces pendules en bronze et marbre blanc, qui avait été envoyée de Paris au dernier prince électeur de Mayence : je l'ai acquise en 1861 dans cette ville, durant mon séjour dans le grand-duché de Hesse.

15 Janvier. — Mademoiselle Paquet. — *Une paire de souliers d'étoffe,* 4 ᴴ.

Voir au 17 juillet 1789.

18 Janvier. — Pour la Reine. — *Avoir regarni en effilé* (2) *un grand habit blanc et le bas de robe et avoir rebordé les pattes en comète noire,*

(1) Petite dentelle de coton qui se vend très bon marché. (Voir au 10 janvier 1787.)

(2) Linge bordé d'une espèce de frange de fil et qu'on portait dans le deuil.

6″; 3 *aunes comète noire pour border les pattes, à* 15ʃ = 2″ 5ʃ; *une paire de manchettes à 3 rangs et le tour en gaze brochée,* 9″; *une paire de manchettes à 2 rangs et le tour,* 4″ 10ʃ; 2 *paires de petites manchettes à 1 rang, à* 36ʃ = 3″ 12ʃ; 2 *tours de robe plissés, à* 30ʃ = 3″; 6 *tours de gorge plats en gaze brochée, à* 8ʃ = 2″ 8ʃ; *une mantille en gaze brochée et le chérusque,* 24″; *une paire de barbes en gaze rayée brochée,* 3″; *un manteau de taffetas noir doublé garni de moire,* 51″; *un tour de robe en gaze rayée,* 1″ 10ʃ; 2 *aunes effilé de soie noire pour la garniture d'une robe de satin blanc, à* 1″ 16ʃ = 3″ 12ʃ; 2 *aunes* 3/4 *effilé très haut pour le jupon, à* 4″ = 11″; 3/4 *petit effilé pour les manches, à* 15ʃ = 12ʃ; *façon de la garniture de la robe et du jupon,* 3″; 3 *aunes comète pour border les pattes de la robe, à* 15ʃ = 2″ 5ʃ. Total, 142″ 2ʃ.

MADEMOISELLE CHAPEAUTEAU. — 2 *aunes ruban de Paris, large, serin et violet,* 3″.

Nous ne pouvons dire quelle était cette demoiselle, nous croyons que c'était une des personnes attachées au service de la Reine, ou du moins une ouvrière chargée de quelques confections par les dames de la cour.

Jugement de M. de Favras condamné à être pendu.

19 *Janvier.* — Mouvement dans Paris pour pendre MM. de Bezenval et de Favras. — On s'est emparé de l'homme qui avait arraché le cœur de MM. Foulon et Berthier.

20 Janvier. — POUR LA REINE. — *Une mantille en gaze brochée garnie de gaze rayée à chérusque,* 24″; *une paire de barbes en gaze rayée brochée,* 3″; *un manteau de taffetas noir doublé garni de même,* 49″; *un tour de robe en gaze rayée,* 1″ 4ʃ; 2 *aunes effilé de soie noire, pour la garniture d'une robe de satin blanc, à* 1″ 12ʃ = 3″ 4ʃ; 2 *aunes* 3/4 *grand effilé pour le jupon, à* 3″ 10ʃ = 9″ 12ʃ 6d; 3/4 *petit effilé pour les manches, à* 15ʃ = 11ʃ 3d; *façon de la garniture de la robe et du jupon,* 3″; 3 *aunes comète pour border les pattes de la robe, à* 12ʃ = 1″ 16ʃ. Total, 95″ 7ʃ 9d.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Chemise en gaze brochée; baigneuse en gaze*

brochée à ruban blanc; bonnet ajusté à ruban blanc; robe de satin blanc et garnitures de velours et de gaze, $112^{\#}\ 8^{s}$.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME LA MARQUISE DE DONNISSAN. — *Avoir fait venir un très gros coffre de Versailles à Paris et l'avoir fait monter au Louvre* (1), $6^{\#}\ 12^{s}$.

Voir au 25 janvier 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Gaze rayée anglaise pour la garniture d'une robe blanche; blonde de gaze pour garnir les* 2 *volants* (2), *velours noir pour le bas des volants;* 3 *aunes barrière* (3) *de ruban de satin blanc zébré en façon de la garniture de robe; bonnet en gaze brochée à rubans blancs; corset de gaze anglaise, noir et blanc,* $106^{\#}\ 9^{s}$.

Voir au 31 mars 1787.

21 Janvier. — POUR LA REINE. — *Livré aux demoiselles Breton* 2 *aunes gaze linon pour les collets des robes, à* $2^{\#}\ 10^{s} = 5^{\#}$; *une paire de bracelets en ruban de satin blanc frisés de gaze, de* $8^{\#}$; *livré* 10 *aunes ruban dito pour coiffer, à* $1^{\#}\ 10^{s} = 15^{\#}$; *gaze pour friser un tour de gorge à* 2 *rangs,* $1^{\#}\ 4^{s}$; 2 *paires de petites manchettes à* 1 *rang en gaze brochée, à* $1^{\#}\ 4^{s} = 2^{\#}\ 8^{s}$. Total, $32^{\#}\ 12^{s}$.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Robe de satin noir et blanc; volants de gaze anglaise,* 12 *aunes bandes de gaze brochée découpée pour bords de la robe et bas des volants;* 3 *aunes guirlande en frivolité blanche à feuillage de satin noir et feuillage de satin blanc,* $169^{\#}\ 12^{s}\ 9^{d}$.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Mantille en gaze noire à pois à chérusque,* $39^{\#}\ 10^{s}$.

Voir au 12 décembre 1789.

L'Assemblée décrète que le crime n'imprimera aucune flétrissure à la famille du coupable.

(1) Sans doute dans les appartements de Madame Victoire dont madame de Donnissan était dame d'honneur.

(2) Garniture qui se met ou s'ôte à volonté, au bas des robes de femme.

(3) Sorte de bande en forme d'anneau. (Voir au 3 février 1787.)

22 Janvier. — MADEMOISELLE CHAPEAUTEAU. — *Manteau de taffetas noir,* 23″ 1^{s} 1^{d}.

Voir au 18 janvier 1790.
Décret de l'Assemblée nationale déclarant la Corse partie intégrante de la France. Décret de prise de corps contre Marat.

23 Janvier. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Gaze rayée noire anglaise pour garnir un manteau ouaté; chemise en gaze brochée,* 39″ 17^{s}.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Bonnet ajusté en gaze brochée;* 2 *chemises en gaze brochée,* 55″ 8^{s}.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME LA DUCHESSE DE NARBONNE, 5″ 10^{s}.

Voir au 12 janvier 1787.

POUR LA REINE. — *Livré* 12 *lacets en soie puce, à* 4^{s} = 2″ 8^{s}; 10 *aunes* 1/2 *ruban de satin étroit à la Nation, à* 1″ 10^{s} = 15″ 15^{s}; 15 *aunes faille noire, à* 3^{s} = 2″ 5^{s}. Total, 20″ 8^{s}.

MADAME DURET chez MADAME DE CHASTELLUX, 3″ 8^{s} 9^{d}.

Voir au 25 août 1787.

MADEMOISELLE JULIE, chez MADAME DE MESGRIGNY, 1″ 14^{s}.

Voir au 12 décembre 1789.
C'était sans doute une personne chargée du soin des toilettes de madame de Mesgrigny, sa lingère ou sa femme de chambre.

MADAME LA PRINCESSE DE GHISTELLES. — *Gaze anglaise pour un bonnet ajusté,* 19″ 15^{s}.

Voir au 17 juillet 1789.

25 Janvier. — MADAME LA COMTESSE DE THIANGES, 3″ 14^{s} 6^{d}.

Voir au 22 juillet 1789.

26 Janvier. — POUR LA REINE. — *Avoir garni en taffetas vert un pied à 5 branches avec leurs champignons* (1), 6 #.

MADAME VICTOIRE. — *Manteau ouaté de taffetas noir;* 11 *aunes* 5/8 *dentelle noire fond d'Angleterre pour le garnir,* 155 # 1 s 9 d.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME GAUFREVILLE. — 1 *aune dentelle noire fond Alençon, pour* 13 #.

Ce nom nous est inconnu.

27 Janvier. — MADAME VICTOIRE. — *Une chemise en gaze brochée à collet,* 14 #.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Manteau simple de taffetas noir garni de dentelle,* 20 #.

Voir au 29 mars 1787.

28 Janvier. — POUR LA REINE. — *Avoir fait faire une barre à un pied garni de 3 champignons et les avoir recouverts,* 3 #; *façon de la garniture d'une robe de satin bleu garnie en martre* (2), 12 #; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4 # 10 s = 10 # 3 s. Total, 25 # 3 s.

MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND. — *Baigneuse de point, gaze anglaise pour le fond,* 7 # 1 s 6 d.

Voir au 3 août 1789.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Chemise en gaze anglaise garnie en gaze découpée,* 13 # 4 s.

Voir au 30 mars 1789.

(1) Support, ordinairement en bois, dont le haut a la forme d'un champignon, et sur lequel on pose des chapeaux ou des bonnets de femme, des perruques, etc.

(2) Il faut plusieurs douzaines de martes ou de martres, pour garnir un manteau ; ce qui élève ce vêtement à un grand prix. Mais ici il ne s'agit que de bandes de martre pour ornement.

MADAME VICTOIRE. — *Bonnet ajusté en gaze brochée à rubans blancs,* 18 #.

Voir au 31 mars 1789.

MADAME LA COMTESSE DE THIANGES, 15 ſ.

Voir au 22 juillet 1789.

29 Janvier. — POUR LA REINE. — *Façon de la garniture d'un grand habit de velours cerise garni à 3 bandes de martre à la jupe, et une au bas de robe,* 15 # ; *avoir* regarni une mantille *en blonde et martre,* 4 # ; 1 *aune* 3/4 *ruban anglais, pour nouer la mantille, à* 22 ſ = 1 # 19 ſ ; *une paire de bracelets frisés de blonde garnis de martre,* 9 #. Total, 29 # 19 ſ.

MADAME CROSVILLE, 7 # 6 ſ 9 d.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Avoir raccommodé les collets de* 3 *manteaux noirs garnis de dentelle,* 4 # 10 ſ.

Voir au 30 mars 1789.

MADAME VICTOIRE. — 1 *aune* 1/2 *satin noir pour remettre des frisés dans la garniture d'une robe blanche;* 1 *aune* 1/2 *de dentelle noire,* 28 # 5 ſ.

Voir au 31 mars 1789.

MADAME LA COMTESSE D'AUNAY. — 5 *aunes* 1/2 *gaze anglaise noire rayée pour la garniture d'un grand habit de faille; comète; effilé de soie; garniture du grand habit de présentation; mantille en gaze noire à pois en chérusque; manchettes; bracelets; nœuds de bas de robe,* 151 # 6 ſ.

D'après cette note de madame Éloffe, la comtesse d'Aunay aurait été présentée à la Reine au commencement de l'année 1790. Ces présentations à la cour devenaient très rares, par suite des événements.

La comtesse d'Aunay était Élisabeth-Floris-Louise de Chastenet de Puységur, qui avait épousé Charles-Louis-David le Peletier, comte d'Aunay, baron d'Épiry.

Madame Victoire. — *Avoir raccommodé 8 chemises d'ourgandine et les avoir regarnies et passé de la comète dans les coulisses,* 9# 12s.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Adélaïde. — *Raccommodé les collets de 2 manteaux garnis de dentelle; avoir remonté 2 bonnets, l'un en blonde, l'autre en valenciennes,* 12# 11s.

Voir au 30 mars 1787.

Pour la Reine. — *Façon de la garniture d'une turque de satin bleu garnie en martre,* 12#; *2 aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4# 10s = 10# 2s 6d. Total, 22# 2s 6d.

Le 29 janvier 1790, jour anniversaire du vœu de Louis XIII, les âmes chrétiennes de Paris firent leurs dévotions à Notre-Dame. Le Roi, la Reine et Madame Élisabeth y entendirent la messe pendant laquelle la famille royale dit une prière, espèce de consécration de la France que madame de Mérinville-Dumontiers avait remise au Roi.

« Ce même jour, dit Madame Élisabeth, le Roi et la Reine visitèrent les enfants trouvés; on y cria beaucoup Vive le Roi, et pas mal Vive la Reine (1). » A cette époque la famille royale ne sortait que dans Paris, cependant elle espérait pouvoir aller à Saint-Cloud ou à Fontainebleau.

Décret de l'Assemblée nationale en faveur des juifs, qui jouiront désormais des droits de tous les citoyens français. Les négociants de Paris, indignés du décret, chassèrent, dans la soirée, de la Bourse et de la Comédie-Française, les israélites, en disant « que le roi des Français ne devait pas être aussi le roi des juifs. »

30 Janvier. — Madame Victoire. — *Avoir raccommodé 6 chemises en gaze garnies de point,* 17# 6s.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la princesse de Chimay. — 3 *fichus de dessous en gaze vraie d'Italie,* 7# 4s.

Voir au 27 mars 1787.

Pour la Reine. — *Livré 6 fichus anglais de* 7/4 *à raies de jonc,*

(1) *Correspondance de Madame Élisabeth.*

à 12# = 72#; 6 *dito de* 6/4, *à* 9# = 54#; *un tour de gorge de gaze d'Italie frisée de gaze anglaise,* 3# 10ʃ. Total, 129# 10ʃ.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Gaze anglaise pour les corps de 2 chemises garnies de point,* 20# 3ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Avoir remonté 2 bonnets de point; avoir rafraîchi plusieurs chemises et plusieurs paires de manchettes,* 5# 12ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

4 Février. — MADAME VICTOIRE. — 5 *pièces ruban à échelles de différentes couleurs; coiffure de blonde fond Alençon,* 269# 19ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

POUR LA REINE. — 1/2 *aune gaze d'Italie pour* 2 *tours de gorge plissés, à* 4# 10ʃ = 2# 5ʃ; 2 *aunes blonde bâtarde pour friser les* 2 *tours, à* 4# 10ʃ = 9#; *gaze linon et façon des* 2 *tours, à* 1# 4ʃ = 2# 8ʃ. Total, 13# 13ʃ.

MADAME ADÉLAÏDE. — 2 *chemises de gaze anglaise, l'une garnie de point l'autre de blonde;* 2 *bonnets de point et gaze anglaise pour les fonds; rubans blanc, vert et violet,* 102# 17ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

Le 4 février, le Roi se rendit à l'Assemblée nationale, et s'étant mis à la place du président il prononça un long discours; il fit le serment de soutenir la constitution par tout ce qui lui restait de pouvoir, et de graver dans le cœur du Dauphin les mêmes sentiments; il fut ensuite reconduit aux Tuileries par une députation.

La Reine, étant allée au-devant du Roi dans le jardin avec ses enfants, dit aux députés qu'elle élèverait sa famille dans les mêmes principes dont le Roi était pénétré.

« Je partage, Messieurs, dit-elle, tous les sentiments du Roi et je m'unis de cœur et d'esprit à la démarche que son amour pour son peuple vient de lui dicter. Voici mon fils; je l'entretiendrai sans cesse des vertus du meilleur des pères, et je lui apprendrai de bonne heure à respecter la liberté publique et à maintenir les lois, dont j'espère qu'il sera le plus ferme soutien. »

Ces belles paroles de la Reine furent fort applaudies.

Le soir, lorsque la députation chargée de porter à la famille royale les remercie-

ments de l'Assemblée se rendit aux Tuileries, la Reine fit au discours du président la réponse suivante :

« Messieurs, je suis bien sensible au témoignage de votre affection. Vous avez entendu ce matin l'expression de mes sentiments. Ils n'ont jamais varié pour une nation que je me fais gloire d'avoir adoptée, en m'unissant au Roi : mon titre de mère en assure pour toujours les liens. »

5 Février. — MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — 1 *aune* 1/2 *ruban à la Nation; 2 aunes gaze à petits objets,* 14$^{\#}$ 2^{s}.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Baigneuse et blonde pour le bavolet* (1); 6 *fichus anglais à raies en gaze brochée,* 108$^{\#}$ 17^{s} 6^{d}.

Voir au 30 mars 1787.

6 Février. — POUR LA REINE. — *Livré* 12 *fichus anglais, à* 5 1/4 *à raies de jonc, à* 6$^{\#}$ = 72$^{\#}$; 3 *aunes blonde fond Alençon, pour* 8 *tours de gorge plats, à* 9$^{\#}$ 10^{s} = 28$^{\#}$ 10^{s}; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour les* 8 *tours de derrière, à* 5$^{\#}$ = 11$^{\#}$ 5^{s}; *façon des* 16 *tours, à* 2^{s} = 1$^{\#}$ 12^{s}; *une paire de bracelets de ruban de satin blanc frisés de blonde,* 11$^{\#}$. Total, 124$^{\#}$ 7^{s}.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — 4 *fichus anglais fond broché,* 41$^{\#}$ 5^{s}.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Manteau de taffetas noir ouaté; dentelle noire fond d'Angleterre,* 114$^{\#}$ 5^{s}.

Voir au 30 mars 1787.

7 Février. — MADAME VICTOIRE. — *Robe de satin fond brun broché à petits bouquets, garnie en blonde; 6 fichus anglais,* 66$^{\#}$ 8^{s}.

Voir au 31 mars 1787.

(1) Partie de la coiffure des femmes qui descend sur le chignon.

MADEMOISELLE TREMBLENNE, 7″ 13ʃ 3ꝺ.

Voir au 28 décembre 1789.

POUR LA REINE. — *Livré* 6 *aunes ruban de satin vert, à* 1″ 10ʃ = 9″; 6 *aunes dito rose, à* 1″ 10ʃ = 9″; *une paire de bracelets en ruban de satin bleu frisés de blonde,* 11″; 10 *aunes de ruban dito pour coiffer, à* 1″ 10ʃ = 15″; 22 *aunes paille, pour coudre sous* 22 *aunes ruban, à* 3ʃ = 3″ 6ʃ. Total, 47″ 6ʃ.

MADEMOISELLE CHAPEAUTEAU, 18″.

Voir au 18 janvier 1790.

MADAME CROSVILLE, 5″ 4ʃ.

Voir au 29 janvier 1790.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX, 10″ 5ʃ 6ꝺ.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Petit pied* (1) *pour garnir les collets de* 2 *robes,* 20″.

Voir au 31 mars 1787.

Madame de Polignac était alors à Rome, où elle était très bien reçue et traitée comme l'amie dévouée de la Reine ; à son arrivée dans cette ville, elle avait été souffrante. Le Roi lui écrivait souvent.

10 Février. — MADAME LA COMTESSE LOUISE DE SAINTE-ALDEGONDE, pour une de ses amies. — 4 *aunes entoilage fond d'Angleterre à bouquet, pour le corps d'une mantille; dentelle pour en fuser le tour; blonde; dentelle et gaze pour le chérusque,* 120″.

11 Février. — POUR LA REINE. — *Livré* 8 *aunes ruban anglais gros-vert étroit, à* 22ʃ = 8″ 16ʃ; 12 *aunes ruban étroit à la Nation, à* 1″ 10ʃ = 18″; 12 *aunes ruban de satin étroit gros-vert, à* 1″ 10ʃ = 18″; 2 *très grands fichus simples en gaze chambéry, à* 8″ 10ʃ = 17″. Total, 61″ 16ʃ.

(1) Étoffe légèrement colorée.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Garniture d'un fichu carré garni en point; 2 fichus anglais,* 14″ 12^s.

Voir au 27 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Ruban satiné noir pour remettre sur un bonnet,* 5″ 17^s.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Avoir refait les collets de* 3 *chemises et les avoir regarnies de comète pour passer dans les coulisses,* 3″ 12^s.

Voir au 31 mars 1787.

12 Février. — POUR LA REINE. — *Façon d'un grand fichu garni de blonde,* 1″ 16^s; 4 *aunes comète pour la border, à* 15^s = 3″; *livré un chapeau de paille à défilés,* 2″; *un paquet de* 16 *rouleaux de laiton, à* 4^s = 3″ 4^s; *livré* 12 *aunes ruban large cerise satiné, à* 2″ 5^s = 27″; 12 *aunes dito étroit, à* 1″ 15^s = 21″; 12 *aunes ruban de satin large, cerise, blanc et noir, pour assortir à une robe, à* 2″ 5″ = 27″; 12 *aunes dito étroit, à* 1″ 15^s = 21″; 6 *fichus anglais de* 6/4, *à* 9″ = 54″. Total, 160″.

MADAME VICTOIRE. — *Coiffure de blonde fond Alençon; papillon et barbes pour un bonnet ajusté; gaze anglaise pour une chemise garnie de blonde grande hauteur; manchettes,* 176″ 13^s 6^d.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME LA COMTESSE DE THIANGES. — *Gaze anglaise pour un bonnet ajusté,* 10″.

Voir au 22 juillet 1789.

14 *Février.* — M. de Lafayette, dans une discussion sur les moyens propres à empêcher les troubles, dit « *que pour faire la révolution dans un temps où tout n'était que servitude, l'insurrection était alors le plus saint des devoirs* », mais que ce temps de désordre étant passé, on doit rentrer dans la légalité et le calme.

15 Février. — POUR LA REINE. — *Livré* 12 *aunes ruban large, cerise*

satin, à 2″ 5ſ = 27″; 12 *aunes dito étroit, à* 1″ 12ſ = 19″ 4ſ; 12 *aunes ruban de satin large, cerise, blanc et noir assortis à une robe, à* 2″ 5ſ = 27″; 12 *aunes dito étroit, à* 1″ 12ſ = 19″ 4ſ; 6 *fichus anglais de* 6/4, *à* 9″ = 54″. Total, 146″ 8ſ.

16 Février. — POUR LA REINE. — *Livré* 14 *aunes ruban de satin noir étroit, à* 1″ 10ſ = 21″; 12 *aunes ruban de satin cerise large, à* 2″ 5ſ = 27″; 12 *aunes dito étroit, à* 1″ 15ſ = 21″; 14 *aunes ruban noir large anglais, à* 1″ 12ſ = 22″ 8ſ; 12 *aunes paille pour doubler les* 12 *rubans cerises, à* 3ſ = 1″ 16ſ; *avoir ourlé* 6 *fichus de gaze Chambéry, à* 4ſ = 1″ 4ſ. Total, 94″ 8ſ.

MADEMOISELLE CHAPEAUTEAU. — *Avoir fait blanchir et gaufrer un bonnet de linon-batiste; ruban étroit rose et bleu pour une guirlande,* 5″ 12ſ 6d.

Voir au 18 janvier 1790.

Le 16 février 1790, tous les vœux furent déclarés nuls. On décréta cependant que les moines et les religieuses qui voudraient conserver leur état auraient la faculté de rester dans leurs maisons.

L'Assemblée alla, le 14, chanter le *Te Deum,* à Notre-Dame. « On y cria beaucoup Vive le Roi, dit Madame Élisabeth. Il n'y fut pas plus question de l'Assemblée que si ce n'eût pas été elle qui traversât les rues (1). »

17 Février. — POUR LA REINE. — *Livré* 14 *aunes ruban de satin blanc étroit, à* 1″ 10ſ = 21″; 14 *aunes dito rose, à* 1″ 10ſ = 21″; 12 *aunes ruban anglais bleu étroit, à* 1″ 2ſ = 13″ 4ſ; *une paire de bracelets en ruban de satin blanc frisés de blonde,* 11″. Total, 66″ 4ſ.

Le 19 février 1790, le marquis de Favras, *convaincu* de haute trahison par le Châtelet de Paris, fut condamné à mort et exécuté le 19 février sur la place de Grève, à huit heures du soir, à la lueur des flambeaux. Le rapporteur, M. de Roissy, fit au *coupable* ce singulier aveu : « Monsieur, votre mort est nécessaire à la tranquillité publique. » Avant le procès, le président Augrand d'Alleray avait donné sa démission.

Quelle que fût la cause de ces étranges circonstances et le mystère dont toute cette

(1) Feuillet de Conches, *Correspondance de Madame Élisabeth,* tome I, p. 309.

affaire demeura environnée, le peuple reçut avec une barbare avidité la victime que la justice politique lui livrait. On vit des femmes danser autour de la potence ; d'autres parcouraient les rues en criant aux portières des voitures qu'elles faisaient arrêter : « C'est aujourd'hui qu'on serre le cou de Favras ! » et quand cet infortuné monta au gibet, des milliers de voix eurent l'atrocité de crier : « Allons, saute, marquis ! »

Le 20 février 1790 mourut l'empereur d'Allemagne Joseph II. — Le voyage de Joseph II en France, en 1777, n'avait pas été un événement heureux pour la Reine. Ce prince critiquait tout et se moquait de tout. — Madame Campan rapporte plusieurs traits fort blessants que l'Empereur adressait en public à sa sœur et au Roi. Joseph II était dépourvu de tact et oubliait toute dignité ; il alla même jusqu'à offrir ses hommages à la Dubarry.

23 Février. — MADAME LA COMTESSE DE FAUCIGNY. — *Chapeau bonnette* (1) *en linon; linon-batiste pour le fond; chapeau bonnette de bazin pour Mademoiselle;* 1 *aune taffetas gros-vert pour un petit chapeau pour M. de Faucigny,* 39″ 19ʃ 3d.

Voir au 24 janvier 1787.

Le 23 février, fut prononcée l'oraison funèbre de l'abbé de l'Épée, par l'abbé Fauhet, en l'église de Saint-Étienne du Mont.

24 Février. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Gaze anglaise pour* 2 *chemises et blonde fond Alençon, grande hauteur, très fine,* 101″ 2ʃ 6d.

Voir au 30 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Un tour de gorge en gaze d'Italie frisé de* 2 *bandes de gaze crêpe,* 3″ 10ʃ ; *un second tour en gaze d'Italie en turban frisé de gaze dito,* 3″ 10ʃ ; 2 *tours de gorge plats en crêpe,* 1″ 4ʃ ; 2 *tours de robe de crêpe, à* 1″ 4ʃ = 2″ 8ʃ ; *livré* 12 *aunes ruban d'étamine* (2) *large, à* 1″ 6ʃ = 15″ 12ʃ ; 12 *aunes dito étroit, à* 14ʃ = 8″ 8ʃ ; 6 *aunes rubans dito double de paille pour coiffe, à* 17ʃ = 5″ 2ʃ ; 5 *aunes* 1/2 *gaze Chambéry, pour* 6 *fichus simples dont* 2 *garnis de point, à* 6″ = 33″ ; 5 *aunes comète pour border les* 2 *fichus garnis, à* 15ʃ = 3″ 15ʃ ; *façon des* 2 *fichus garnis de point, à* 1″ 4ʃ = 2″ 8ʃ ; *façon des* 4 *fichus sans être garnis,* 16ʃ. Total, 79″ 13ʃ.

(1) Voir, au 10 août 1788, le texte de la planche.

(2) Petite étoffe mince, qui n'est pas croisée.

MADAME VICTOIRE. — 4 *cocardes en ruban de satin à la Nation; 12 aunes ruban étroit à la Nation*, 30#.

Voir au 31 mars 1787.

25 *Février* 1790. — Décret qui abolit le droit d'aînesse, et qui divise la France en quatre-vingt-trois départements.

1er Mars. — POUR LA REINE. — *Un fichu de gaze Chambéry simple, de* 4# 10ſ ; 2 *aunes* 1/4 *comète de satin pour le border, à* 15ſ = 1# 14ſ ; *façon du fichu garni de point,* 1# 10ſ ; *avoir fait festonner un lé* (1) *de mousseline pour un jupon,* 15ſ; *avoir refait le jupon,* 2#. Total, 10# 9ſ.

Le Châtelet décharge MM. de Bezenval, de Barentin, d'Antichamps, de Broglie et de Puiségur, des plaintes et accusations intentées contre eux.

MADAME LA COMTESSE DE BÉTHUNE. — *Baigneuse de malines brodée et gaze pour le fond et les barbes; rubans; cannetille,* 11# 12ſ 6d.

Voir au 5 janvier 1787.

2 Mars. — POUR LA REINE. — *Façon de la garniture d'un jupon de Florence blanc garni, à volant à tête rabattue,* 3#.

MADAME VICTOIRE. — 24 *aunes ruban noir anglais, large et étroit,* 32# 8ſ.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Blonde, pour* 15# 15ſ.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Gaze brodée pour un bonnet ajusté et pour le fond; rubans noirs anglais; comète pour le derrière du bonnet,* 17# 14ſ 3d.

Voir au 27 mars 1787.

(1) Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières.

3 Mars. — Madame la comtesse de Chastellux. — *Chapeau de linon-batiste* (1) *doublé de taffetas de Florence blanc,* 7# 7ʃ.

Voir au 29 mars 1787.

4 Mars. — Madame Adélaïde. — *Gaze de laine pour regarnir un manteau,* 13#.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la princesse de Chimay. — *Une paire de petites manchettes en gaze anglaise,* 1# 17ʃ.

Voir au 27 mars 1787.

Pour la Reine. — 2 *paires de petites manchettes de gaze rayée, à* 1# 4ʃ = 2# 8ʃ; 2 *tours de robe dito, à* 1# 4ʃ = 2# 8ʃ. Total, 4# 16ʃ.

5 Mars. — Madame Victoire. — *Gaze d'Italie pour garnir une robe de fleuret; baigneuse en gaze crêpe à ruban d'étamine et coiffe de gaze de laine noire; une chemise en gaze crêpe garnie de même; bonnet ajusté en gaze crêpe et rubans de gaze de laine et coiffe noire*, 104# 18ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la comtesse de Chastellux. — *Gaze de laine noire pour une coiffe*, 5# 12ʃ 6ᵭ.

Voir au 29 mars 1787.

6 Mars. — Madame Adélaïde. — *Baigneuse en crêpe à ruban d'étamine et coiffe noire; une chemise en gaze d'Italie garnie en crêpe,* 38# 8ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

Madame Victoire. — *Rubans noirs anglais, large, étroit; manteau regarni en gaze de laine et le coqueluchon* (2) *bordé de comète,* 55#.

Voir au 31 mars 1787.

(1) Toile de lin très claire et très déliée que l'on appelait autrefois *linomple*. Il y a du linon uni, à carreaux, rayé, du linon de batiste, clair, et de gaze, etc.

(2) Espèce de capuchon. (Voir au 10 janvier 1787.)

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Manches de cour en crêpe; sabots de taffetas; grand fichu simple en crêpe*, 18″.

Voir au 27 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Manteau ouaté de taffetas noir garni de gaze de laine et le coqueluchon bordé de comète; second manteau doublé en taffetas noir et garni comme le premier; manteau de gaze de laine*, 94″.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME LA FILLÉ, 3″ 6ſ.

Voir au 3 juillet 1789.

POUR LA REINE. — 2 *grands fichus simples très larges, à* 7″ 10ſ = 15″; 8 *tours de gorge plats et* 8 *tours de derrière en crêpe, à* 10ſ = 8″; 3 *tours de robe en crêpe, à* 1″ 4ſ = 3″ 12ſ; 4 *paires de petites manchettes à* 1 *rang, à* 1″ 4ſ = 4″ 16ſ. Total, 31″ 8ſ.

7 Mars. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Un bonnet ajusté en crêpe à rubans de crêpe et coiffe noire; un second bonnet ajusté en crêpe à rubans de gaze noire; chemise en gaze d'Italie*, 75″.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Fichu de taffetas noir garni de gaze de laine noire; une paire de manches de cour de crêpe; sabots de taffetas*, 11″ 17ſ 3đ.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Chemise en gaze crêpe garnie de même; chemise en gaze anglaise garnie de blonde; chemise en gaze brochée garnie de même*, 74″ 9ſ.

MADAME VICTOIRE. — 2 *fichus doubles en gaze crêpe*, 14″.

Voir au 31 mars 1787.

8 Mars. — Madame Adélaïde. — *Bonnet ajusté en gaze anglaise à rubans noirs; chemise en gaze dito garnie de même,* 40# 7s.

Voir au 30 mars 1787.

Pour la Reine. — *Un collier bouillonné* (1) *en ruban noir,* 1# 16s; *un collier dito en gaze de laine,* 1# 10s; *une paire de manchettes à* 1 *rang et* 1 *tour de robe,* 2# 8s. Total, 5# 14s.

Madame Dalègre. — *Manteau de taffetas noir garni de même,* 36# 11s 9d.

Voir au 13 décembre 1788.

Madame la duchesse de Fitz-James, 21# 13s.

Voir au 6 février 1787.

9 Mars. — Madame la comtesse de Chastellux, 2# 14s.

Voir au 29 mars 1787.

Madame la Prie, 18# 9s.

Voir au 28 juillet 1787.

Madame Victoire, 3# 12s.

Voir au 30 mars 1787.

Madame Pompey. — *Manteau de taffetas noir et rubans,* 28# 8s.

Voir au 14 janvier 1790.

Madame la comtesse de Faucigny. — *Taffetas vert pour une bonnette; linon-batiste pour une bonnette,* 38# 11s 9d.

Voir au 24 janvier 1787.

Madame Duret, 2# 13s 3d.

Voir au 25 août 1787.

(1) C'est-à-dire orné de gros plis ronds.

10 Mars. — POUR LA REINE. — 6 *aunes* 5/8 *taffetas noir pour le dessus et le dessous d'un manteau double, à* 4# 10s = 29# 16s 3d; 2 *aunes* 1/2 *de taffetas plus fort pour la garniture, à* 5# = 12# 10s; *ruban n°* *et façon du manteau double,* 4# 10s; 2 *tours de gorge en gaze d'Italie à turban* (1) *frisé de gaze anglaise, à* 3# 10# = 7#; *un tour de robe de gaze,* 1# 4s; 2 *paires de manchettes à* 1 *rang, à* 1# 4s = 2# 8s; 4 *tours de gorge en gaze d'Italie à turban frisé de crêpe, à* 3# 10s = 14#. Total, 71# 8s 3d.

11 Mars. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Bonnet en gaze brochée à ruban noir; payé pour le pourboire du cocher et pour le commissionnaire pour Bellevue; manchettes; second commissionnaire; baigneuse en gaze anglaise, brochée, à rubans noirs;* 2 *chemises en gaze,* 27# 14s.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Facture de* 6# 15s.

Voir au 12 décembre 1789.

12 *Mars.* — Le *Livre Rouge* est rendu public.

14 Mars. — MADAME VICTOIRE. — *Ruban de satin noir pour remettre sur une bonnette de taffetas gris,* 20# 18s.

Voir au 31 mars 1787.

Le 14 mars, la reine Marie-Antoinette écrivit au comte de Mercy pour lui annoncer que la cour prendrait le deuil immédiatement sans attendre la notification officielle de la mort de l'empereur Joseph II. Comme on le voit par les notes précédentes de madame Éloffe, la Reine s'était déjà personnellement mise en deuil.

15 *Mars.* — Suppression de plusieurs droits féodaux, sans indemnités; d'autres sont déclarés rachetables.

16 Mars. — POUR LA REINE. — *Livré* 30 *aunes galon noir, à* 4s 6d = 6# 15s; *une paire de manchettes à* 1 *rang et* 1 *tour de robe,* 2# 8s; *livré* 17 *aunes padoue noire, à* 4s = 3# 8s; 6 *paires de petites manchettes de crêpe à* 1 *rang à double ourlet, à* 1# 16s = 10# 16s; 4 *tours*

(1) Nom qui vient de l'arabe *dul,* environner, et du persan *band,* bande. Ici, c'est une sorte de garniture bouffante autour du corsage, dans le haut. Chez les Orientaux, il n'est permis qu'à ceux qui sont issus de la race de Mahomet de porter le *turban vert.*

de gorge de crêpe, à 1# 4ſ = 4# 16ſ; *une paire de bracelets en rubans d'étamine frisés de gaze,* 6#; *livré* 6 *aunes ruban d'étamine pour coiffe, à* 14ſ = 4# 4ſ; 6 *aunes paille, à* 3ſ = 18ſ; avoir marqué 4 paires de gants (1) de soie noire, 12ſ. Total, 39# 17ſ.

17 Mars. — MADAME VICTOIRE. — *Gaze d'Italie pour la garniture d'une robe de fleuret; une baigneuse et un bonnet ajusté en gaze crêpe à rubans d'étamine et coiffe noire; manchettes;* 2 *chemises en gaze,* 122# 16ſ.

Voir au 31 mars 1787.

18 Mars. — POUR LA REINE. — 10 *fichus en gaze d'Italie ourlés, à* 5# 10ſ = 55#.

POUR LA REINE. — 1 *aune* 7/8 *gaze d'Italie pour un fichu simple, à* 5# = 9# 7ſ 6d.; 8 *aunes gaze d'Italie large pour* 9 *fichus, à* 5# 10ſ = 44#; *façon des fichus, à* 4ſ = 1# 16ſ. Total, 55# 3ſ 6d.

MADAME VICTOIRE. — *Rubans; tours de gorge,* 33# 12ſ.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX, 16# 19ſ 4d.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Une paire de gants de soie noire,* 6# 14ſ.

Voir au 27 mars 1787.

MADAME LA COMTESSE LOUISE DE SAINTE-ALDEGONDE. — *Mantille en gaze de laine noire garnie de même avec un chérusque; manches de cour en crêpe sur sabots de taffetas,* 31# 16ſ.

Voir au 10 février 1790.

(1) La Reine avait beaucoup d'ordre : elle faisait marquer tout son linge, mouchoirs, fichus, etc. Mais ici nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cette précaution de Marie-Antoinette de faire marquer à son chiffre 4 *paires de gants de soie noire.* On trouvera la reproduction du beau chiffre de la Reine dans notre premier ouvrage sur cette princesse. (*Lettres inédites de la reine Marie-Antoinette à la grande-duchesse de Hesse;* Paris, Didot.)



MADAME LA COMTESSE D'ARAGON

Madame la marquise de Mesgrigny. — *Une paire de bracelets en ruban d'étamine,* 3 # 10 s.

Voir au 12 décembre 1789.

Le 18 mars, il fut décrété que les biens du clergé seraient vendus.

19 Mars. — Madame Victoire. — *Bonnet ajusté en gaze de laine noire et coiffe,* 18 #.

Voir au 30 mars 1787.

Madame la princesse de Chimay, 5 #.

Voir au 27 mars 1787.

Madame la marquise de Pons. — *Crêpe blanc pour manches de cour,* 11 # 10 s.

Voir au 23 août 1788.

Mademoiselle Paquet. — *Bonnet ajusté en gaze Chambéry à ruban de gaze de laine blanche et coiffe noire,* 12 #.

Voir au 17 juillet 1789.

Madame la duchesse de Narbonne. — *Manteau ouaté de taffetas noir, garni de gaze d'Italie;* 1 *aune* 1/3 *crêpe blanc pour un fichu-chemise,* 45 # 17 s 11 d.

Voir au 12 janvier 1787.

Pour la Reine. — *Livré* 2 *aunes crêpe blanc, à* 8 # = 16 #; 2 *aunes gaze de laine noire, à* 5 # = 10 #. Total, 26 #.

Le 19 mars, la cour prit le deuil pour deux mois à l'occasion de la mort de Joseph II, empereur d'Allemagne, décédé à Vienne le 20 février 1790 dans la quarante-neuvième année de son âge. Le Roi le prit en violet.

La première époque s'étendait du 19 mars au 18 avril inclusivement.

Les hommes devaient prendre l'habit de drap noir complet avec les boutons, manchettes effilées unies, boucles et *épée bronzées.*

Les femmes la robe de laine garnie d'étamine ou de crêpe noir, le bonnet de crêpe (la coiffe pour 9 jours seulement), gants, éventail et bas noirs, les *boucles bronzées.*

20 Mars. — MADAME LA COMTESSE DE BÉTHUNE, 10# 12ʃ 6d.

Voir au 5 janvier 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Gaze d'Italie pour la garniture d'une robe de fleuret; chemise en gaze d'Italie garnie de crêpe,* 56# 15ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

21 Mars. — POUR LA REINE. — 2 *paires de manchettes à* 2 *rangs en crêpe, à* 3# = 6#; 2 *grands fichus simples en gaze d'Italie, à* 5# = 10#; *livré* 1 *aune crêpe pour des manches de cour,* 8#; 1/4 *florence pour monter les manches, à* 5# 10ʃ = 1# 7ʃ 6d; 1 *aune ruban pour les nouer,* 8ʃ. Total, 25# 15ʃ 6d.

MADAME ADÉLAÏDE, 4# 10ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX, 16# 13ʃ 6d.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME LA PRIE, 1# 2ʃ 6d.

Voir au 28 juillet 1787.

22 Mars. — MADEMOISELLE CHAPEAUTEAU, 3# 8ʃ.

Voir au 18 janvier 1790.

POUR LA REINE. — 1 *aune* 7/8 *gaze anglaise rayée pour le corps d'un manteau garni de blonde, à* 9# 10ʃ = 17# 16ʃ 3d; 5 *aunes comète de satin pour le border, à* 15ʃ = 3# 15ʃ; 1 *aune* 3/4 *ruban n°* , *pour la coulisse, à* 1# 12ʃ = 2# 16ʃ; *façon du manteau garni de blonde,* 3# 10ʃ; 3 *fichus simples anglais pour rechanger les blondes de* 3 *autres fichus, à* 5# = 15#; 10 *aunes comète pour les border, à* 15ʃ = 7# 10ʃ; *façon des* 3 *fichus à garnir de blonde, à* 1# 10ʃ = 4# 10ʃ; *un fichu en échange en gaze anglaise noire,* 5#; *façon du fichu garni de dentelle et le chérusque,* 2# 10ʃ; avoir raccommodé *les dentelles de* 3 *manteaux de taffetas, à* 1# 10ʃ = 4# 10ʃ; 5 *aunes* 1/2 *ruban pour passer dans les coulisses, à* 1# 2ʃ = 6# 1ʃ; *livré* 12 *aunes ruban étroit*

à la Nation, *à* $1^{\#}$ 10^{s} = $18^{\#}$; 6 *fichus anglais de* 6/4 *à raies de jonc, à* $9^{\#}$ 10^{s} = $57^{\#}$. Total, $148^{\#}$ 8^{s} 3^{d}.

Malgré son grand deuil, la Reine achetait encore à cette date, douze aunes de ruban *à la Nation*. On verra plus loin, au 31 mars, que Madame Victoire en faisait autant, ce qui donne à penser que le grand deuil n'empêchait pas la Reine et les princesses de porter sur elles des cocardes tricolores, comme concession aux idées nouvelles.

Les concerts spirituels de la quinzaine de Pâques ne commenceront cette année que le jour des Rameaux, le lendemain de la clôture des spectacles. Ils se donneront dans la salle de l'Opéra, à la porte Saint-Martin.

23 Mars. — MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX, $2^{\#}$ 14^{s}.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Une coiffe en gaze de laine noire pour les Pâques;* 2 *chemises en gaze crêpe garnies de même,* $75^{\#}$ 11^{s}.

Voir au 31 mars 1787.

24 Mars. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Avoir dédoublé un jupon de fleuret et l'avoir refait; une chemise en gaze d'Italie garnie de crêpe; un bonnet ajusté en crêpe à rubans d'étamine; une coiffe en gaze de laine noire pour les Pâques,* $38^{\#}$.

Voir au 30 mars 1787.

MADEMOISELLE PAQUET. — *Ruban de gaze blanche large pour un nœud de chignon,* $1^{\#}$ 11^{s} 6^{d}.

Voir au 17 juillet 1789.

29 Mars. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Factures des* 5, 8 *et* 30 *janvier;* 2, 4, 6, 18, 19 *et* 29 *mars* 1790 : *Manches de cour; manchettes; fichus; gants de soie noire doublés en peau blanche; bonnets ajustés, etc.,* $83^{\#}$ 3^{s}.

Voir au 27 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Avoir dédoublé un second jupon de fleuret et l'avoir refait; padoue pour border le jupon,* $3^{\#}$ 10^{s}.

Voir au 30 mars 1787.

Madame la princesse de Chimay. — *Avoir doublé 2 paires de gants de soie noire en peau blanche; 1 aune ruban pour les border*, 3 #.

Voir au 27 mars 1787.

31 Mars. — Madame Adélaïde. — *Factures des* 1er, 5, 6, 8, 10, 13, 21, 23, 28, 29 *et* 30 *janvier;* 4, 5, 7, 11 *et* 24 *février;* 4, 6, 7, 8, 11, 20, 21, 24, 29 *et* 31 *mars* 1790 : *Manteaux; manches de cour; bonnets ajustés; ornements et habit de deuil; grand habit de satin blanc garni de frivolité; coiffes noires; commissionnaires pour Bellevue; manchettes; robes* de fleuret; *une coiffe en gaze de laine pour les Pâques* (1), *etc.*, 1,762 # 12 s.

Madame Adélaïde. — *Une chemise en gaze d'Italie garnie de crêpe; un demi-bonnet de crêpe à ruban d'étamine,* 32 # 10 s.

Voir au 30 mars 1787.

Madame Victoire. — *Factures des* 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 20, 23, 26, 27, 28, 29 *et* 30 *janvier;* 4, 7, 11, 12 *et* 24 *février;* 2, 5, 7, 9, 14, 17, 18, 19, 23 *et* 31 *mars* 1790 : *Robes* de fleuret; *grand habit de deuil; ornements de deuil et demi-deuil; manteaux; dentelles; robes blanches; rubans de différentes rayures pour échelles; barbes de dentelles; manchettes; cocardes de rubans de satin* à la Nation (2); *bonnets ajustés; bonnette de taffetas; une coiffe en gaze de laine noire pour les Pâques, etc.,* 1,947 # 6 s.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Victoire, 32 # 8 s.

Pour la Reine. — *Livré* 2 *aunes crêpe pour* 2 *paires de manchettes de cour, à* 8 # = 16 #; 1/2 *aune taffetas blanc pour monter les manches, à* 5 # 10 s = 2 # 15 s; 2 *aunes comète d'étamine pour les nouer, à* 8 s = 16 s; 2 *paires de petites manchettes à* 2 *rangs en crêpe, à* 3 # 3 s = 6 # 6 s. Total, 25 # 17.

(1) Voir au 30 juin 1789.

(2) Je possède un portrait en miniatures de Madame Victoire dont le bonnet est orné d'un ruban *à la Nation*.

Pour la Reine. — *Livré 12 aunes ruban étroit à la Nation, à* 1″ 10ʃ = 18″; 6 *fichus anglais de* 6/4 *rayés de jonc, à* 9″ 10ʃ = 57″. Total, 75″.

Madame la Fillé, 1″ 16ʃ.

Voir au 3 juillet 1789.

1er Avril. — Pour la Reine. — *Livré 12 aunes ruban anglais, large, à* 1″ 12ʃ = 19″ 4ʃ.

2 Avril. — Madame Victoire. — *Une cornette en gaze crêpe pour mettre sous les chapeaux,* 14″.

Voir au 31 mars 1787.

Mademoiselle Paquet, 1″ 17ʃ 8₰.

Voir au 17 juillet 1789.

Madame la marquise de Langeac. — *Crêpe noir pour un très grand coqueluchon,* 15″ 3ʃ 9₰.

La marquise de Langeac était Charlotte-Christine-Antoinette de Lenoncourt, chanoinesse de Remiremont, qui avait épousé, le 12 octobre 1765, Antoine-Gilbert, marquis de Langeac, mestre de camp du régiment de Conty-Cavalerie et brigadier des armées du Roi en 1766.

Ils habitaient, en 1784, rue Saint-Jacques, à la Visitation.

Armes de la maison de Langeac : *D'or à trois pals de vair.*

A Paris, la misère et le mécontentement augmentaient, la plupart des ouvriers et des artistes étaient réduits à la mendicité. Les marchands ne gagnaient rien, car personne n'achetait, les meilleurs ouvriers s'exilaient et les rues étaient remplies de pauvres. Le trésor royal était épuisé, les impôts se payaient mal ou point du tout; il n'y avait ni crédit ni confiance, l'argent avait disparu, tout le monde le gardait. « Dieu sait comment cela finira, » disait le comte de Fersen (1).

3 Avril. — Madame Adélaïde. — *Avoir regarni une robe de poult de soie noire garnie en gaze rayée,* 20″ 14ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

(1) *Correspondance du comte de Fersen;* Introduction, p. 55.

Madame Victoire. — *Gaze d'Italie pour garnir une robe de fleuret; 2 chemises en gaze crêpe garnies de même,* 70# 3s 6d.

Voir au 31 mars 1787.

4 Avril. — Madame la marquise d'Ourches. — *Un habit de présentation* (il n'y a aucun détail), 1,072#.

Est-ce Anne-Jacqueline de Dreux-Brézé, mariée le 6 mai 1789 à Pierre-Louis-Léon-Pascal d'Ourches ?

Armes d'Ourches : *D'argent, au lion de sable armé, couronné et lampassé d'or.*

Mademoiselle Chapeauteau, 18#.

Voir au 18 janvier 1790.

Pour la Reine. — *Une paire de bracelets en ruban d'étamine frisés de gaze,* 6#.

Madame la comtesse de Chastellux, 16#.

Voir au 29 mars 1787.

Madame Victoire. — *Un chapeau en taffetas gris doublé de taffetas vert bouillonné de ruban de satin gris,* 31# 1s.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la comtesse de Brézé. — *Un habit de présentation* (il n'y a aucun détail), 1,254#.

La comtesse de Brézé devait être Marie-Jeanne Joli de Fleury, troisième femme de François-Alexis, comte de Maillé-Brézé, ou peut-être sa belle-fille dont nous n'avons pu découvrir le nom, femme d'Alexandre-Armand-Fortuné, comte de Maillé-Brezé, lieutenant des vaisseaux du Roi.

Armes de Maillé-Brézé : *D'or à trois fasces ondées de gueules.*

6 Avril. — Madame Victoire, pour la marquise de Donnissan. — *7 aunes 3/4 gaze anglaise blanche à petits objets; gaze noire étroite; gaze à pois noire large; taffetas noir;* 12 *aunes ruban étroit à la Nation, de Lyon,* 119# 6s 6d.

Voir au 31 mars 1787 et au 25 janvier 1787.

Le 6 avril, la veille de sa première communion, Madame Royale se jeta aux pieds de son père pour recevoir sa bénédiction. Le Roi, en relevant cette princesse, lui adressa ces saintes paroles :

« Ma fille, vous me demandez ma bénédiction, je vous la donne de tout mon cœur. Vous connaissez l'importance de l'acte que vous allez faire. N'oubliez jamais ce que vous devez à Dieu. Mon enfant, les grands principes de la religion doivent être la règle de votre conduite. Nous sommes plus étroitement obligés pour l'exemple à les mettre en pratique. Cette religion sainte est la seule consolation qui nous soit donnée dans nos malheurs. Vous êtes en âge, ma fille, de sentir nos peines. Je ne vous en ai jamais parlé, mais dans ce moment je crois pouvoir m'épancher avec vous. *Nos peines sont cruelles, mais elles m'affligent moins que celles qui désolent le royaume.* Les prières de l'innocence doivent trouver grâce auprès du ciel. Adressez-lui les vôtres avec la ferveur dont vous êtes capable, pour en obtenir la fin de nos malheurs, et surtout pour mon peuple dont la situation, je vous le répète, *déchire mon âme.* »

Les larmes du père et du Roi coulaient pendant ce discours ; des sanglots l'interrompaient.

A partir du jour de sa première commuuion, selon l'habitude, Madame Royale put s'asseoir à la table royale et manger avec le Roi. Avant cette époque les princes et les princesses prenaient leurs repas seuls.

Le 8 avril 1790, Madame Royale, âgée de douze ans, fit sa première communion à Saint-Germain-l'Auxerrois, église paroissiale des Tuileries. Cette cérémonie eut lieu au milieu des troubles d'alors. Il était d'usage que les Filles de France reçussent une parure en diamants le jour de leur première communion. Louis XVI, qui avait résolu d'abolir cette coutume dispendieuse, en avertit Madame Royale par ce peu de mots :

« Je vous sais trop raisonnable, ma fille, pour croire qu'au moment où vous devez être entièrement occupée du soin d'orner votre cœur et d'en faire un sanctuaire digne de la Divinité, vous attachiez un grand prix à des parures artificielles. D'ailleurs, mon enfant, la misère publique est extrême, les pauvres abondent, et assurément vous aimez mieux vous passer de pierreries que de savoir qu'ils manquent de pain. »

9 *Avril.* — Les dettes du clergé sont réputées nationales.

11 Avril. — POUR LA REINE. — *Livré* 12 *lacets de soie noire ferrés des* 2 *bouts, à* $5^{s} = 3^{\#}$; 10 *fichus de linon-batiste et les avoir ourlés, à* $10^{s} = 5^{\#}$; *avoir* rallongé les coulisses *de* 3 *manteaux, à* $1^{\#}\ 4^{s} = 3^{\#}\ 12^{s}$. Total, $11^{\#}\ 12^{s}$.

MADAME LA COMTESSE DE FAUCIGNY, $3^{\#}\ 10^{s}\ 6^{d}$.

Voir au 24 janvier 1787.

Le 11 avril, un bataillon de vétérans se forma dans la garde nationale parisienne :

il était composé de 664 vieillards. Il envoya une députation à l'Assemblée nationale pour lui faire part de sa formation.

Ce même jour, l'abbé Maury et le vicomte de Mirabeau furent menacés par le peuple, en sortant de l'Assemblée nationale ; le premier se retourna et dit à cette foule nombreuse qui le serrait : *Eh bien! quand vous me lanterneriez, y verriez-vous plus clair?* Personne ne répliqua.

12 Avril. — MADAME LA COMTESSE DE CRUSSOL. — *Un habit de présentation,* 367 ᶠ 2 ˢ 6 ᵈ.

Cette dame appartenait sans doute aux nombreuses branches cadettes de la famille d'Uzès : Crussol-Montausier, Crussol-Floramac, Crussol-Saint-Sulpice, Crussol d'Amboise. La maison de Crussol portait : *Fascé d'or et de sinople.* Les chefs de diverses branches portaient presque tous le titre de marquis.

MADAME VICTOIRE. — *Un chapeau de paille à bordure sablé garni en ruban blanc doublé de taffetas vert; un second chapeau de paille tout blanc doublé de vert,* 51 ᶠ.

Voir au 31 mars 1787.

13 Avril. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Ruban de Lyon noir et blanc,* 14 ᶠ 16 ˢ.

Voir au 30 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Une paire de manchettes de crêpe à* 2 *rangs,* 3 ᶠ; 3 *paires de manchettes dito à* 1 *rang, à* 1 ᶠ 10 ˢ = 4 ᶠ 10 ˢ. Total, 7 ᶠ 10 ˢ.

MADAME VICTOIRE. — *Avoir garni* 3 *chemises de linon-batiste et avoir fourni les rubans des coulisses,* 3 ᶠ.

Voir au 30 mars 1787.

Le 13 avril, sur la question de savoir si la religion catholique serait déclarée religion nationale, l'Assemblée déclara qu'elle ne pouvait ni ne devait délibérer.

14 Avril. — POUR LA REINE. — 6 *aunes* 1/2 *taffetas noir pour* 2 *manteaux simples, à* 4 ᶠ 15 ˢ = 30 ᶠ 17 ˢ 6 ᵈ; *façon des* 2 *manteaux garnis de dentelle fournis pour madame Salentin, à* 3 ᶠ 10 ˢ = 7 ᶠ; 3 *aunes* 1/2 *ruban pour passer dans les coulisses, à* 1 ᶠ 2 ˢ = 3 ᶠ 17 ˢ; *façon des*

6 *paires de manchettes d'organdine à double ourlet monté sur ruban de fil, à* 15ſ = 4# 10. Total, 46# 4ſ 6ᵭ.

MADAME LA COMTESSE DE THIANGES, 1# 10ſ.

Voir au 22 juillet 1789.

MADAME LA DUCHESSE DE NARBONNE. — *Bonnet ajusté en gaze brochée à ruban noir,* 22# 10ſ.

Voir au 12 janvier 1787.

16 Avril. — MADAME LA COMTESSE LOUISE DE SAINTE-ALDEGONDE. — *Mantille en gaze brochée garnie de gaze rayée et le chérusque,* 21#.

Voir au 10 février 1790.

MADAME VICTOIRE. — *Bonnet ajusté et baigneuse en gaze brochée à rubans noirs; gaze rayée noire pour garnir un manteau; chemise en gaze garnie de même,* 78# 17ſ.

Voir au 31 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Un grand fichu de crêpe à double ourlet,* 9#; 6 *paires de manchettes à* 1 *rang en gaze rayée, à* 1# 10ſ = 9#; 3 *tours de gorge en turban en gaze d'Italie frisée de gaze rayée, à* 3# = 9#; 6 *tours de gorge plats en gaze et* 6 *tours de derrière, à* 10ſ = 6#; 2 *paires de manchettes à* 2 *rangs en gaze rayée, à* 2# 10ſ = 5#; *une paire de bracelets en ruban de satin noir frisé de gaze,* 9#; *livré* 1/2 *aune gaze pour des manches de cour,* 7#; 1/3 *florence pour monter les manches, à* 5# 10ſ = 1# 17ſ; 1/2 *tour de robe en gaze,* 4# 16ſ. Total, 60# 13ſ.

17 Avril. — MADAME LA COMTESSE DE FAUCIGNY. — *Une facture de* 11#.

MADAME LA PRINCESSE DE GHISTELLES. — *Manteau simple de taffetas noir bordé de comète; une boîte pour envoyer le manteau à Versailles,* 27# 2ſ 9ᵭ.

Voir au 17 juillet 1789.

Madame Salentin, 1″ 10ʃ.

Voir au 14 juillet 1789.

Madame la princesse de Chimay. — *Gaze de laine pour un bonnet ajusté,* 16″ 4ʃ 6ᵭ.

Voir au 27 mars 1787.

Madame Victoire. — *Remis des collets à 4 chemises de linon-batiste et à 2 chemises de gaze; chapeau de paille jaune doublé de taffetas vert à ruban de satin blanc; avoir envoyé un commissionnaire à Bellevue,* 60″ 17ʃ.

Voir au 31 mars 1787

Madame la comtesse de Crénolle. — *Effilé de soie, pour le bas d'un jupon d'habit de cour,* 17″ 8ʃ 6ᵭ.

La comtesse de Crénolle devait être Anne-Marie-Antoinette de Paris, qui avait épousé Guy-Auguste-Ange-François Quengo, comte de Crénolle.
Armes de Crénolle : *D'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.*

Madame Adélaïde. — *Bonnet ajusté et baigneuse en gaze de laine à rubans noirs; six paires de manchettes en gaze de laine; 2 chemises en gaze de laine garnies de même; avoir envoyé un commissionnaire à Bellevue,* 58″ 4ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

Madame la comtesse Louise de Sainte-Aldegonde. — *Mantille en gaze brochée garnie de gaze rayée à chérusque,* 21″.

Voir au 10 février 1790.

Pour la Reine. — 3 *aunes* 1/2 *gaze d'Italie, large, pour* 4 *fichus dont* 2 *moyens,* 1 *petit,* 1 *grand, à* 5″ = 17″ 10ʃ; *façon des* 4 *fichus, à* 4ʃ = 16ʃ; 4 *aunes* 1/2 *gaze noire anglaise rayée pour regarnir une robe turque, à* 7″ = 31″ 10ʃ; *façon de la garniture de la robe,* 12″; 1 *aune* 1/2 *comète de satin, pour passer dans les manchettes,* 1″ 2ʃ 6ᵭ. Total, 78″ 2ʃ 6ᵭ.

Décret concernant le nombre, la forme et la fabrication des assignats. Mort de Franklin en Pensylvanie. — M. de Meaupeou, chancelier de France, fait l'abandon entier du traitement attaché à son office de chancelier et, instruit de la arreté du numéraire, il fait porter la somme de 500,000 livres au Trésor royal, sans en vouloir aucun intérêt.

18 Avril. — POUR LA REINE. — 4 *aunes satin noir étroit pour remettre sur un grand bonnet, à* 1″ 10^{s} = 6″; 2 *aunes* 1/3 *comète large pour border les barbes, à* 1″ 4^{s} = 2″ 16^{s}; *façon du ruban posé sur le bonnet,* 1″ 4^{s}; 5 *aunes* 3/4 *taffetas noir pour le dessus et le dessous d'un manteau doublé, à* 4″ 10^{s} = 25″ 17^{s} 6^{d}; *façon du manteau doublé garni de dentelle fournie par madame Salentin,* 4″; 1 *aune* 3/4 *ruban anglais pour passer dans la coulisse, à* 1″ 2^{s} = 1″ 18^{s} 6^{d}. Total, 41″ 16^{s}.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Manteau doublé de taffetas noir garni de gaze anglaise et rubans,* 41″ 2^{s} 6^{d}.

Voir au 30 mars 1787.

19 Avril. — POUR LA REINE. — 2 *fichus simples en gaze de laine, à* 3″ = 6″; 1 *petit collier bouillonné en ruban noir,* 1″ 10^{s}; 2 *paires de manchettes en gaze rayée, à* 1″ 10^{s} = 3″. Total, 10″ 10^{s}.

MADAME LA COMTESSE DE BÉTHUNE. — *Grande baigneuse en gaze crêpe à ruban d'étamine,* 15″.

Voir au 5 janvier 1787.

MADAME LA COMTESSE DE THIANGES. — *Bonnet ajusté de gaze anglaise,* 8″ 13^{s} 6^{d}.

Voir au 22 juillet 1789.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — 1 *aune* 1/3 *linon-batiste très beau pour une cornette à mille plis,* 25″ 8^{s} 8^{d}.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME LA MARQUISE DE LANGEAC. — *Une paire de mitaines et*

2 paires de gants de peau blanche pour doubler 3 paires de gants de soie noire bordés de ruban noir, 8″ 17ſ.

Voir au 2 avril 1790.

20 Avril. — Madame Victoire, 10″.

Voir au 31 mars 1787.

21 Avril. — Pour la Reine. — *6 tours de gorge plats et 6 tours de derrière en gaze de laine, à* 8ſ = 4″ 16ſ ; *3 tours de robe en gaze dito, à* 1″ 4ſ = 3″ 12ſ ; *une paire de manchettes à 2 rangs en gaze de laine,* 2″ 8ſ ; *4 paires de manchettes à 1 rang en gaze dito, à* 1″ 10ſ = 6″ ; *livré 1 aune gaze de laine pour une paire de manches de cour,* 5″ ; *1/4 Florence pour les monter, à* 8″ 10ſ = 2″ 2ſ 6 d ; *1 aune comète pour les nouer,* 15ſ ; *4 tours de gorge en gaze d'Italie garnie de gaze de laine, à* 30ſ = 6″ ; *une mantille en gaze de laine noire garnie de même,* 21″. Total, 51″ 13ſ 6 d.

Pour la Reine. — *Un petit fichu ajusté en gaze de laine noire avec une fraise* (1) *pour mettre avec la mantille,* 6″ ; *une paire de mirfas en gaze de laine à 3 rangs pour une robe turque rayée noir,* 7″ ; *3 paires de manchettes à 1 rang en gaze de laine, à* 1″ 10ſ = 4″ 10ſ ; *3 tours de robe en gaze de laine, à* 1″ 4ſ = 3″ 12ſ ; *une paire de manchettes à 2 rangs en gaze de laine,* 2″ 8ſ. Total, 23″ 10ſ.

Madame la marquise de Langeac. — *Crêpe noir pour un très grand manteau en écharpe doublé de gaze d'Italie; ceinture de crêpe noir; écharpe doublée de taffetas et nouée avec ruban marly; gants; bonnette en crêpe noir doublée de taffetas noir; un éventail de baleine en crêpe noir,* 127″.

Voir au 2 avril 1790.

Madame Victoire. — *Manteau ouaté de taffetas noir garni de gaze rayée et rubans,* 45″ 7ſ 6 d.

Voir au 31 mars 1787.

(1) Collet à plusieurs doubles et à plusieurs plis tournant autour du cou.

MADAME JOMARD, 6# 16s 6d.

Voir au 3 juillet 1789.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Un commissionnaire pour envoyer à Bellevue,* 1# 4s.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE, 3#.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME LASSIS, 6# 16s.

Ce nom nous est inconnu.

23 Avril. — POUR LA REINE. — *Un manteau en gaze de laine blanche garni à double rang,* 30#; *une paire de manchettes à* 1 *tour en gaze de laine,* 3#; *un tour de gorge en gaze d'Italie frisée de gaze de laine,* 2# 10#. Total, 35# 10s.

MADAME VICTOIRE. — *Taffetas noir pour un manteau doublé garni de gaze rayée anglaise et rubans au prix de* 41# 7s 6d.

Voir au 31 mars 1787.

24 Avril. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Une chemise en gaze de laine; une chemise dito en gaze brochée garnie de gaze rayée,* 23#.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME LA COMTESSE DE FAUCIGNY. — *Bonnet ajusté en gaze rayée et rubans pour* 15#.

Voir au 24 janvier 1787.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — 2 *fichus anglais pour* 11#.

Voir au 27 mars 1787.

26 Avril. — MADAME LA COMTESSE D'ARTOIS. — *Gaze anglaise rayée pour jupon,* 10 *aunes* 1/2; *gaze rayée à bouquet pour jupon,* 8 *aunes* 3/4, *etc.,* 241# 10s.

Voir au 31 mars 1787.

27 Avril. — Madame la princesse de Chimay. — *2 fichus simples en gaze d'Italie; une paire de manchettes à 2 rangs à coude en gaze d'Italie,* 9# 16s.

Voir au 27 mars 1787.

Madame la comtesse de Chastellux, 8# 5s.

Voir au 29 mars 1787.

Pour la Reine. — *Livré 12 aunes ruban large anglais, à* 1# 12s = 19# 4s; 12 *aunes dito étroit, à* 1# 2s = 13# 4s; 12 *aunes ruban de satin bleu, large, à* 2# = 24#; 14 *aunes dito étroit, à* 1# 10s = 21#. Total, 77# 8s.

Madame Victoire. — *Bonnet ajusté en gaze anglaise brochée; une chemise en gaze garnie de gaze,* 46# 4s.

Voir au 31 mars 1787.

28 Avril. — Madame Adélaïde. — *Garniture d'une robe brodée noir et blanc,* 20# 16s.

Voir au 30 mars 1787.

Madame Crosville, 1# 4s.

Voir au 29 janvier 1790.

Madame la princesse de Chimay. — *Manteau doublé en taffetas noir et blanc garni de dentelle,* 28# 5s.

Madame Victoire, pour madame de Langeac. — *Gaze noire très forte, pour le corps d'un manteau,* 15s 14s.

Voir au 31 mars 1787 et au 2 avril 1790.

29 Avril. — Pour la Reine. — *Livré aux demoiselles Breton* 14 *aunes 3/4 cornette de satin anglaise, à* 12# = 8# 17s.

Madame Victoire. — *Garniture d'une robe brodée noir et blanc en gaze rayée,* 24# 17s.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME VICTOIRE, pour le compte de MADAME DE DONNISSAN. — *Grande quantité de rubans de différentes couleurs,* 248 ″ 12 ſ.

Voir au 25 janvier 1787.

MADAME LASSIS. — *Garniture d'un manteau de taffetas noir,* 2 ″ 6 ſ 3 ₰.

Voir au 21 avril 1790.

POUR LA REINE. — *Cinq aunes* 1/4 *gaze Chambéry très large pour* 6 *fichus des* 3 *grandeurs, à* 6 ″ = 31 ″ 10 ſ ; *façon des* 6 *fichus, à* 4 ſ = 1 ″ 4 ſ. Total, 32 ″ 14 ſ.

MADAME VICTOIRE. — *Avoir raccommodé les coqueluchons de* 5 *manteaux dont l'un de taffetas et l'autre de gaze,* 6 ″.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Une paire de manchettes à* 3 *rangs en gaze brochée, pour un grand habit,* 6 ″ 10 ſ.

Voir au 12 décembre 1789.

1er Mai. — POUR LA REINE. — 3 *aunes* 1/4 *effilé de soie noire hauteur de* 3 *pouces pour une jupe d'habit de moire* (1) *blanc, à* 4 ″ = 13 ″ ; 5 *aunes* 1/2 *effilé dito hauteur de* 18 *lignes pour le bas de robe, à* 1 ″ 16 ſ = 9 ″ 18 ſ ; *façon de la garniture de l'habit,* 4 ″ ; *une mantille en gaze brochée garnie de gaze rayée,* 22 ″ ; *un petit fichu en chérusque pour la mantille,* 8 ″ ; *garniture des manches du corset,* 1 ″ ; *une paire de bracelets de ruban blanc bordé de* piquot (2) *noir et frisé de gaze,* 10 ″ ; 10 *aunes ruban blanc satiné bordé de picot pour coiffer, à* 1 ″ 18 ſ = 19 ″ ; 10 *aunes paille, à* 3 ſ = 1 ″ 10 ſ. Total, 88 ″ 8 ſ.

2 Mai. — POUR LA REINE. — *Avoir raccommodé la ceinture d'un*

(1) La moire doit son apparence ondée et chatoyante à l'écrasement du grain de certaines étoffes par la calandre ou le cylindre.

(2) Petite engrêlure qui règne à l'un des bords des dentelles et des passements de fils, d'or, de soie, etc. En 1677, le *Mercure* annonçait « qu'on faisait alors beaucoup de points de France sans fond, et des *picots* en campannes à tous les beaux mouchoirs ».

jupon d'organdi (1) *et avoir fait des reprises,* 2″ 8ʃ; *fourni* 1/8 *linon pour la ceinture, à* 10″ = 1″ 5ʃ; 1/8 *toile très fine pour la doubler, à* 6″ = 15ʃ; 2 *aunes ruban de fil très fin, à* 6ʃ = 12ʃ. Total, 5″.

MADAME LA COMTESSE DE THIANGES, pour une DAME. — *Gaze anglaise pour un bonnet ajusté,* 10″ 18ʃ.

Voir au 22 juillet 1789.

MADAME VICTOIRE, 5″ 17ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

3 Mai. — MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Un demi-bonnet en gaze de laine et comète de satin blanc; gaze brochée à petits objets; blonde et blonde bâtarde,* 28″ 17ʃ 6đ.

Voir au 29 mars 1787.

POUR LA REINE. — 2 *aunes effilés de soie noire de* 18 *lignes pour les bords d'une robe blanche, à* 1″ 16ʃ = 3″ 12ʃ; 2 *aunes* 3/4 *effilés hauteur de* 24 *lignes pour les bas du jupon, à* 2″ = 5″ 10ʃ; 1/2 *aune dito pour les manches, à* 15ʃ = 7ʃ 6đ; *façon de l'effilé cousu après la robe et le jupon,* 3″; *livré* 14 *aunes ruban de satin blanc étroit, à* 1″ 10ʃ = 21″; 6 *aunes paille pour doubler* 6 *aunes de ruban, à* 3ʃ = 18ʃ; 2 *aunes petite janette noire pour border les crêpes de la robe, à* 12ʃ = 1″ 4ʃ; *une paire de manchettes en gaze rayée,* 1″ 10ʃ. Total, 54″ 3ʃ 6đ.

MADAME ADÉLAÏDE. — 2 *pièces de rubans de* 30 *aunes, pour* 21″.

Voir au 30 mars 1787.

5 Mai. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Bonnet ajusté en gaze rayée à rubans noirs; chemise en gaze,* 29″ 10ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

(1) Voir au 26 septembre 1788.

POUR LA REINE. — *Livré* 13 *aunes ruban gris satiné, étroit, à* $1^{\#}\ 10^{s}$ $= 19^{\#}\ 10^{s}$; 6 *aunes paille pour doubler* 6 *aunes de ruban, à* $3^{s} = 18^{s}$; *une paire de manchettes à* 1 *rang et* 1 *tour en gaze rayée pour un caraco de Florence,* $2^{\#}\ 8^{s}$; avoir bordé une paire de *souliers en galon gris et comète grise, de* $1^{\#}\ 4^{s}$. Total, $24^{\#}$.

A cette époque le Roi, la Reine, leurs enfants et Madame Élisabeth habitaient encore Saint-Cloud pendant la belle saison. Le dimanche, la famille royale allait dîner aux Tuileries, mais la Reine était toujours empressée de regagner Saint-Cloud où elle n'était plus en prison comme à Paris. Là elle s'occupait de travailler à ses tapisseries et madame Campan raconte qu'étant un jour à faire une lecture elle fut interrompue par un murmure de voix. La Reine s'avança et aperçut au-dessous de la croisée des groupes nombreux qui cherchaient à la voir : « Ayez courage, Madame, dit un homme ; les bons Français souffrent avec vous, nous vous aimons, nous vous respectons. »

Pendant que la cour était établie à Saint-Cloud un heureux hasard avait offert au Roi une excellente occasion de s'échapper ; si l'idée d'une tentative de ce genre lui était venue, il aurait pu facilement la mettre à exécution.

Depuis le 6 octobre 1789, Louis XVI ne chassait plus, mais il faisait encore pour sa santé de longues promenades à cheval. Il était accompagné dans ces excursions de quelques gentilshommes fidèles ; mais les aides de camp de la Fayette et les officiers de la garde nationale de Paris, venue avec ses canons à Saint-Cloud, pour y surveiller la famille royale, ne l'abandonnaient que rarement. Le Roi quitta un jour le château escorté de M. le duc de Brissac, de M. de la Suze, de M. de Tourzel, des officiers nationaux et du comte Esterhazy (1), qui rapporte cet épisode dans ses Mémoires ; il fit enfoncer pour sortir du parc une porte condamnée depuis longtemps, puis commençant sa course au grand galop de son cheval, comme il en avait l'habitude, il se lança dans la forêt du Vésinet tournant le dos au relais. Les gentilshommes de l'escorte crurent avoir deviné un projet d'évasion ; ils échangèrent un regard à la dérobée sans rien dire, la main sur leurs couteaux de chasse, décidés à s'en servir au besoin contre les officiers de la garde nationale s'ils s'opposaient à la fuite. Ils savaient d'un autre côté que la Reine avait demandé ses calèches pour aller se promener en même temps avec Madame Élisabeth et son fils. Lorsqu'ils croyaient traverser la Seine en bateau, et trouver à Chantilly les chevaux du prince de Condé pour mener le Roi au centre de son armée, Louis XVI s'ar-

(1) Le comte Valentin Esterhazy de Galantha et de Fraknô, né le 22 octobre 1740, colonel de hussards en 1764, maréchal de camp en 1780, cordon bleu en 1786, agent des princes français en Russie en 1791, vint tout jeune encore à la cour de Stanislas Leczinski, duc de Lorraine.

Il fut chargé par le duc de Choiseul de porter à Vienne le portrait du Dauphin fiancé de Marie-Antoinette. Cette mission lui valut la bienveillance dont l'honora toujours cette princesse. C'était un des gentilshommes les plus élégants et les plus distingués de la cour ; dans toutes les circonstances de sa vie, il témoigna le plus grand dévouement à la Reine et à la famille royale. Il mourut en 1806, laissant plusieurs enfants de son mariage avec la comtesse Ursule de Hollweil.

rêta tout à coup et ordonna à son écuyer, M. de Briges, d'aller lui chercher les chevaux du relais. Cet ordre détruisit toutes les espérances, le Roi n'avait aucun plan arrêté. Le comte Esterhazy fit part à la Reine, à son retour, de l'espoir que cette promenade lui avait fait un instant concevoir; ce projet aurait pu être encore mis à exécution les jours suivants, mais la Reine répondit qu'elle désespérait de faire consentir le Roi à aucune tentative de cette sorte que quand il n'en serait plus temps, et que, personnellement, elle était décidée à unir en toute circonstance sa destinée à celle de son mari.

6 Mai. — Madame la comtesse de Chastellux. — 2 *aunes taffetas pour la garniture d'un manteau,* 9″ 10ſ.

Voir au 29 mars 1787.

Madame Adélaïde. — *Payé pour le pourboire du cocher pour aller à Bellevue et pour le commissionnaire,* 3″.

Voir au 30 mars 1787.

Madame Victoire. — *Manteau doublé de taffetas noir; dentelle noire fond d'Angleterre,* 145″ 7ſ 6ᵭ.

Voir au 31 mars 1787.

Pour la Reine. — *Livré* 14 *aunes* 1/2 *satin gris étroit, à* 1″ 10ſ = 21″ 15ſ; 12 *aunes ruban dito blanc, à* 1″ 10ſ = 18″; *un petit collier en ruban noir et blanc,* 1″ 4ſ. Total, 40″ 19ſ.

Madame la princesse de Chimay. — 3 *bonnets de blonde et gaze anglaise pour les fonds; ruban satiné pour les* 3 *bonnets dont un blanc, un bleu et un violet,* 32″ 10ſ 6ᵭ.

Voir au 27 mars 1787.

Pour la Reine. — 1 *aune* 1/4 *comète large de satin noir pour les crevés* (1) *d'un corset blanc, à* 1″ 4ſ = 1″ 10ſ; 2 *aunes comète noire, à* 12ſ = 1″ 4ſ; *façon des crevés du corset,* 1″ 4ſ; *livré aux demoiselles Breton* 6 *aunes comète de satin blanc, à* 12ſ = 3″ 12ſ; 2 *aunes* 3/4 *ruban de satin gros-vert, à* 1″ 10ſ = 4″ 2ſ 6ᵭ. Total, 11″ 12ſ 6ᵭ.

(1) Ouvertures pratiquées aux manches des pourpoints et aux garnitures de certaines robes.

Le 7 mai, les magistrats du Châtelet chargés d'informer relativement aux attentats des 5 et 6 octobre, s'étant présentés chez la Reine pour recevoir sa déposition, cette princesse répondit : *J'ai tout vu, — j'ai tout entendu, — j'ai tout oublié.* Peu de jours avant, la Reine dit également à une députation du comité des recherches : *Je ne déposerai jamais contre les sujets du Roi.* »

Le 8 mai 1790, Brière de Surgy (1), président de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris, adressa au Roi, au nom de toute la population de cette ville, une protestation *d'amour et de respect inaltérable.* Il était grand l'aveuglement de ces honnêtes libéraux, qui n'avaient sur les lèvres que les mots de prospérité, de fraternité et de bonheur, tandis que la France était entraînée fatalement vers tous les abîmes de l'anarchie et du désordre. C'est toujours ainsi que les choses se passent, et nous en sommes aujourd'hui encore là, un siècle après !

Un an plus tard le langage de la municipalité était le même.

Voir au 28 mars 1791.

10 Mai. — MADAME VICTOIRE. — *Gaze de laine très large pour 2 grands fichus doubles,* 15″ 18^{s} 9^{d}.

Voir au 31 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Livré aux demoiselles Breton* 1/2 *aune ruban de satin noir, à* 1″ 10^{s} = 15^{s} ; 2 *aunes* 1/2 *janette de satin noir, à* 12^{s} = 1″ 10^{s} ; 2 *paires de petites manchettes en gaze rayée, à* 1″ 10^{s} = 3″ ; *une paire de manchettes à* 2 *rangs en gaze,* 2″ 8^{s} ; *avoir frisé un tour de gorge en gaze rayée,* 1″ 4^{s}. Total, 8″ 17^{s}.

POUR LA REINE. — *Livré* 14 *aunes ruban anglais bleu, à* 1″ 2^{s} = 15″ 8^{s} ; 14 *aunes ruban de satin blanc, étroit, à* 1″ 10^{s} = 21″ ; *avoir bordé et frisé des souliers en comète grise,* 1″ 4^{s}. Total, 37″ 12^{s}.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Blonde fond Alençon festonnée fine pour les parements de* 2 *volants d'une robe de taffetas fond violet, chiné aurore et vert; petit tulle pour friser la tête des blondes des* 2 *volants; blonde*

(1) Le baron Brière de Surgy, grand-oncle de mon aimable voisine, madame Evelyn Waddington, avait été enfermé au Luxembourg pendant la Terreur et condamné à mort ; mais la chute de Robespierre, au 9 thermidor, lui sauva la vie. Plus tard il fut, ainsi que son neveu qu'il avait adopté, président de la cour des comptes.

grande hauteur festonnée pour les parements et double volants d'une robe de taffetas lavande, garnitures et rubans pour ces deux robes, 414# 2ſ.

Voir au 30 mars 1787.

Madame Adélaïde. — *Blonde bâtarde festonnée pour les parements et tête des volants d'une robe de taffetas rayé bleu, chiné vert et blanc, blonde, dentelle et tulle; blonde fond Alençon grande hauteur pour les parements et les volants d'une robe de taffetas fond blanc, à pois chinés aurore et bleu et les garnitures,* 518# 2ſ.

11 Mai. — Pour la Reine. — 3 *aunes* 1/3 *gaze rayée à grosses raies pour un jupon de turque* (1), *à* 9# = 30#; *façon du jupon et de la garniture,* reprises *d'un autre qui était en blonde,* 6#. Total, 36#.

Madame Victoire. — *Blonde fond Alençon pour* 2 *paires de manchettes à* 2 *rangs pour un caraco; entoilage fond réseau à bouquet pour entoiler les manchettes, et tulle,* 107#.

Voir au 31 mars 1787.

12 Mai. — Madame Debelle. — *Baigneuse de linon et comète de Lyon,* 4# 15ſ.

Ce nom nous est inconnu.

Madame Victoire. — *Fichus anglais simples; gaze anglaise à bouquet pour deux chemises garnies de blonde fond Alençon; ruban large satiné bleu pour un nœud de chapeau et le turban,* 88# 13ſ 6ᵭ.

Madame la comtesse de Faucigny. — *Bonnette en taffetas brun doublé de taffetas bleu à rubans bleus,* 14#.

Voir au 24 janvier 1787.

Madame la comtesse de Thianges, 3# 17ſ.

Voir au 22 juillet 1789.

(1) Voir au 23 septembre 1789.

14 Mai. — POUR LA REINE. — 3 *aunes blonde tournante fond Alençon à bouquet pour* 8 *tours de gorge plats, à* 11″ = 33″ ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour les* 8 *tours de derrière, à* 4″ 10ʃ = 10″ 2ʃ 6ᵭ ; *façon des* 16 *tours, à* 2ʃ = 1″ 12ʃ ; 2 *aunes blonde fond Alençon pour plisser un tour de gorge en gaze d'Italie, à* 8″ = 16″ ; 2 *aunes blonde fond réseau pour plisser un second tour à* 2 *rangs, à* 7″ = 14″ ; 1/4 *gaze d'Italie, à* 4″ = 1″ ; *façon des* 2 *tours,* 1″ 4ʃ ; 3/8 *gaze d'Italie pour* 2 *tours de gorge plissés en turban, à* 4″ 10ʃ = 1″ 13ʃ 9ᵭ ; 2 *aunes blonde pour friser les* 2 *tours, à* 3″ 10 = 7″ ; *façon des* 2 *tours,* 1″ 4ʃ ; *une paire de manchettes à* 2 *rangs en gaze rayée,* 2″ 8ʃ ; *livré aux demoiselles Breton* 14 *aunes comète de satin blanc, à* 12ʃ = 8″ 8ʃ ; 1 *aune dito noire,* 12ʃ ; 1/3 *ruban satin large, à* 2″ = 13ʃ 4ᵭ. Total, 98″ 17ʃ 7ᵭ.

MADEMOISELLE PAQUET. — *Nous devons,* 40″.

Voir au 17 juillet 1789.

MADAME VICTOIRE. — *Garniture d'une robe de taffetas violet glacé gros-bleu, ruban satiné, tulle, blonde bâtarde, tulle liséré pour les parements et les volants;* 4 *chemises gaze anglaise; garniture d'une robe rayée chiné violet, tulle, blonde et rubans,* 232″ 19ʃ 9ᵭ.

Voir au 31 mars 1787.

16 Mai. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Coiffure en blonde fond Alençon très riche; rubans satinés; gaze anglaise pour une chemise, blonde très belle pour la chemise; manteau simple de taffetas noir garni de gaze rayée et comète,* 241″ 6ᵭ.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Bonnet ajusté en blonde; rubans; cannetille,* 16″ 3ʃ 6ᵭ.

Voir au 31 mars 1787.

POUR LA REINE. — 3 *aunes* 1/6 *frange de soie mêlée pour un habit*

de gaze rayée vert et chinée rose et blanc, à 5″ = 15″ 16ſ 8ϑ; 5 *aunes* 1/2 *dito plus basse pour le bas de robe, à* 2″ = 11″; 1 *aune blonde fond Alençon à bordure pour le haut de la pièce,* 12″; 1 *aune* 2 *côtés pour la tête,* 3″ 10ſ; 2 *aunes blonde bâtarde pour le tour de corset, à* 4″ 15ſ = 9″ 10ſ. Total, 51″ 16ſ 8ϑ.

Pour la Reine. — 1 *aune* 1/4 *blonde* 2 *côtés pour friser les manches, à* 3″ 10ſ = 4″ 7ſ; *façon de la garniture de l'habit et du corset,* 6″; *une paire de bracelets en rubans roses et verts assortis à l'habit frisé de blonde,* 11″; *livré* 4 *aunes* 1/2 *ruban dito pour coiffes, à* 1″ 10ſ = 6″ 15ſ; 4 *aunes paille pour doubler le ruban, à* 3ſ = 12ſ. Total, 28″ 14ſ.

Madame Victoire. — *Baigneuse de blonde fond de gaze; ruban satiné rose et gros-bleu; comète blanche pour doubler les barbes,* 14″ 10ſ.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Adélaïde. — *Gaze anglaise pour le corps d'une chemise garnie de blonde fond Alençon grande hauteur,* 55″ 13ſ.

Voir au 30 mars 1787.

17 Mai. — Pour la Reine. — 2 *aunes blonde bâtarde pour un tour de corset d'un habit de taffetas violet et blanc, chiné vert, à* 4″ 15ſ = 9″ 10ſ; 1 *aune* 5/8 *tulle liséré pour garnir les manches, à* 2″ 5ſ = 3″ 13ſ 2ϑ; 1 *aune blonde fond Alençon pour la pièce,* 16″ 10ſ; 1 *aune tulle liséré pour la tête de la blonde,* 1″ 16ſ; *façon de la garniture du corset et de la pièce,* 1″ 4″; *avoir cousu de l'effilé à jonc à un pierrot* (1), *jupon et Château-Renaud,* 4″; 12 *aunes paille pour doubler* 12 *aunes ruban dont* 6 *aunes vert et blanc et* 6 *aunes bleu et blanc, à* 3ſ = 1″ 16ſ; *livré à la Reine* 12 *aunes ruban anglais, rose, large, à* 1″ 12ſ = 19″ 4ſ; 12 *aunes dito étroit, à* 1″ 2ſ = 13″ 4ſ; 12 *aunes ruban dito blanc, large, à* 1″ 12ſ = 19″ 4ſ; 14 *aunes dito étroit, à* 1″ 2ſ

(1) Voir au 29 mars 1787.

= 15″ 8ʃ; 12 *aunes ruban rose, étroit, plus pâle, à* 1″ 2ʃ = 13″ 4ʃ. Total, 118″ 13ʃ 2₰.

Pour la Reine. — 6 *aunes* 1/2 *effilés de fil blanc, tulle à jonc pour* 2 *rangs à un jupon de percale* (1), *à* 2″ = 13″; 3 *aunes* 3/4 *effilés dito pour le pierrot et le Château-Renaud, à* 1″ 10ʃ = 5″ 12ʃ 6₰; 1/2 *aune dito pour les manches, à* 15ʃ = 7ʃ 6₰; *façon de l'effilé cousu au pierrot, jupon et Château-Renaud,* 4″; *avoir raccommodé un jupon de mousseline brodée et avoir refait la ceinture et regarni,* 4″; 1/6 *toile blanche pour faire la ceinture et faire les goussets, à* 6″ = 1″; 3 *aunes ruban de fil pour nouer la ceinture,* 6″ 18ʃ; 8 *aunes* 1/2 *blonde fond Alençon ou à bordure pour la garniture d'une robe rayée rose et vert, à* 12″ = 102″. Total, 132″ 11ʃ.

Pour la Reine. — 6 *aunes* 1/4 *tulle liséré pour les bords de la robe, à* 1″ 10ʃ = 9″ 7ʃ 6₰; 10 *aunes tulle liséré à* 2 *côtés pour les frises de la robe et tête du volant, à* 2″ 8ʃ = 24″; 7/8 *gaze anglaise pour le volant, à* 8″ = 7″; 7 *aunes* 1/2 *ruban de satin blanc, large, pour mêler dans la garniture, à* 2″ = 15″; *façon de la garniture de robe,* 12″; 1 *aune* 1/2 *blonde fond Alençon à bouquet pour les manchettes à* 1 *rang de la robe, à* 11″ = 16″ 10ʃ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour de robe, à* 4″ 15ʃ = 10″ 13ʃ 9₰; *façon des manchettes et du tour,* 12ʃ; 3 *aunes blonde fond Alençon à bordure pour les manchettes à* 2 *rangs d'une redingote de taffetas rayé chiné gris et bleu, à* 8″ = 24″; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ 15ʃ = 10″ 13ʃ 9₰; *façon des manchettes et du tour,* 15ʃ; 3 *aunes blonde fond Alençon pour les manchettes à* 2 *rangs d'un pierrot de taffetas bleu et brun rayé uni, à* 8″ 10ʃ = 25″ 10ʃ; 1 *aune* 1/2 *petit tulle pour hausser les grands rangs, à* 1″ = 1″ 10ʃ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ 15ʃ = 10″ 13ʃ 9₰; *façon des manchettes et du tour,* 15ʃ; *livré* 4 *aunes* 1/2 *blonde fond Alençon pour des manches de cour, à* 12″ = 54″; 1 *aune blonde bâtarde pour les petits rangs,* 5″; *sabots de taffetas,* 2″; 1 *aune*

(1) Toile de coton au fil rond, et d'un tissu très ras et très serré.

comète pour nouer les manches, 6ſ; 2 *aunes blonde bâtarde pour un tour de corset de taffetas chiné rose et blanc, à* 4# 15ſ = 9# 10ſ; 1 *aune* 1/4 *blonde à* 2 *côtés pour les manches, à* 2# 8ſ = 3#; 1 *aune blonde grande hauteur pour la pièce,* 12#; 1 *aune tulle pour friser la tête de la blonde,* 1# 10ſ; *façon de la garniture de la pièce et du corset,* 1# 4ſ. Total, 257# 10ſ 9ᵭ.

18 Mai. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Taffetas noir pour un manteau simple garni de dentelle noire; une coiffure de blonde fond Alençon, papillon de* 1 *aune* 1/2 *pour un bonnet du matin,* 147# 6ſ.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME SALENTIN, 1# 12ſ 6ᵭ.

Voir au 14 juillet 1789.

MADAME VICTOIRE. — *Remis des collets à* 4 *chemises d'organdi,* 4# 16ſ.

Voir au 31 mars 1787.
Ordonnance qui déclare inconstitutionnels les décrets de prise de corps rendus contre Danton et Saint-Aubin.

19 Mai. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Coiffure de blonde fond Alençon, papillon de* 1 *aune* 1/2 *et chemise de gaze anglaise garnie de blonde,* 111# 3ſ.

Nous devons à mademoiselle PAQUET, 44# 10ſ.

Voir au 14 juillet 1789.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX, 4# 11ſ 6ᵭ.

Voir au 29 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Livré deux chapeaux à effilés, à* 2# = 4#; 12 *aunes comète blanche belle qualité, à* 12ſ = 7# 4ſ. Total, 11# 4ſ.

MADAME LA COMTESSE DE FAUCIGNY, 6# 13ſ 6ᵭ.

Voir au 24 janvier 1787.

MADAME LA COMTESSE DE MESGRIGNY, 3 ᶫ 16 ˢ.

Voir au 12 décembre 1789.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Blonde fond Alençon à pois pour des manches de cour,* 67 ᶫ.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Robe de taffetas rayée bleu et vert; blonde bâtarde pour friser les parements et le volant; gaze anglaise pour le corps d'une chemise,* 69 ᶫ 18 ˢ.

Voir au 31 mars 1787.

20 Mai. — POUR LA REINE. — 4 *aunes* 1/2 *entoilage fond Alençon à bouquet pour le corps d'une mantille, à* 12 ᶫ = 54 ᶫ; 6 *aunes* 1/4 *blonde pour friser le tour de la mantille, à* 6 ᶫ 10 ˢ = 40 ᶫ 12 ˢ; 9 *aunes* 3/8 *tulle liséré pour le second rang, à* 2 ᶫ 8 ˢ = 22 ᶫ 10 ˢ; 5 *aunes blonde grande hauteur fond Alençon pour le chérusque, à* 22 ᶫ = 110 ᶫ; 1 *aune* 3/4 *ruban anglais pour nouer la mantille, à* 22 ˢ = 1 ᶫ 18 ˢ 6 ᵈ; *ruban n° et façon de la mantille en chérusque,* 6 ᶫ; 2 *aunes* 1/6 *blonde bâtarde pour un tour de corset livré à la garde-robe, à* 4 ᶫ 15 ˢ = 10 ᶫ 6 ˢ; 1 *aune* 1/2 *blonde à bordure fond Alençon pour les manchettes à* 1 *rang d'une redingote de taffetas gros-bleu, à* 10 ᶫ = 15 ᶫ; *façon des manchettes,* 12 ˢ. Total, 260 ᶫ 18 ˢ 6 ᵈ.

POUR LA REINE. — *Avoir cousu l'effilé d'une redingote de percale serin,* 1 ᶫ 4 ˢ; *avoir refait les manchettes d'Angleterre à* 2 *rangs,* 15 ˢ. Total, 1 ᶫ 19 ˢ.

MADEMOISELLE DE CHASTELLUX. — *Facture du* 20 *mai* 1790 : *Ceintures de velours; chapeaux en linon-batiste festonné doublés de gaze d'Italie,* 39 ᶫ.

Voir au 3 juillet 1789.

MADAME LA COMTESSE DE LUXEMBOURG. — 21 *aunes* 1/2 *taffetas d'Italie gros-bleu pour une jupe bas de robe, corps et corset et la garni-*

ture de la jupe gros-bleu, à 8″; 5 *aunes* 1/2 *gaze anglaise rayée à grosses raies satinée pour couvrir une jupe de taffetas blanc, à* 11″; 5 *aunes* 1/2 *blonde festonnée pour les bas du premier volant, à* 9″; 3/4 *gaze tulle pour hausser les blondes, à* 6″; 3 *aunes* 1/8 *ruban de crêpe appliqué en fleurs gros-bleu à feuillage vert, à* 10″ 10ʃ; 7 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour la tête du ruban, à* 3″; 7 *aunes* 1/4 *blonde fond Alençon à bordure festonnée pour le bas de robe, à* 6″; 1 *aune gros marly pour doubler la platitude, à* 1″ 4ʃ; 2 *aunes* 1/4 *blonde* 2 *côtés pour la garniture des poches, à* 3″; *façon de la garniture du grand habit,* 24″; *une pièce de grand corps nervure et manches en gaze appliquée en fleurs dito,* 12″; *avoir* rafraîchi *les manches de grand corps,* 2 *aunes* 1/4 *tulle liséré pour le haut de la collerette, à* 1″ 10ʃ; 7 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde pour la palatine* (1), *à* 3″; *ruban et façon de la palatine,* 1″ 10ʃ; 6 *aunes* 1/2 *ruban de satin gros-bleu pour coiffer, à* 1″ 8ʃ; 6 *aunes paille pour les doubler, à* 3ʃ; *une paire de bracelets en rubans de satin gros-bleu,* 6″; 4 *nœuds de bas de robe en ruban dito, à* 1″ 10ʃ; *un petit collier en ruban gros-bleu;* 2 *aunes* 3/4 *blonde fond Alençon à bordure festonnée pour une fraise, à* 12ʃ; *façon de la fraise,* 1″ 4ʃ; *payé à la couturière pour la façon de l'habit,* 24″; *découpage et façon de la jupe de taffetas gros-bleu,* 6″. Total, 636″ 17ʃ 9ᵭ.

Voir au 15 mars 1789.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Grand habit de taffetas fond blanc chiné vert et bleu; entoilage fond Alençon à bouquets pour le corps d'une mantille; blonde pour garnitures,* 150″ 5ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Un bonnet ajusté en gaze et blonde, de* 24″.

Voir au 29 mars 1787.

(1) Fourrure que les femmes mettaient sur le cou, et qui tient son nom de la princesse palatine, Charlotte-Élisabeth de Bavière, fille de Charles-Louis, électeur palatin du Rhin, qui fut la seconde femme de Monsieur, frère de Louis XIV, et mère du Régent. (Voir au 2 février 1787.)

MESDEMOISELLES DE CHASTELLUX. — 2 *ceintures de velours noir doublé de taffetas et bougran* (1), 7″.

Voir au 3 juillet 1789.

21 Mai. — POUR LA REINE. — 3 *aunes blonde fond Alençon pour les manchettes à 2 rangs d'un pierrot de taffetas gros-vert glacé gros-bleu, à* 8″ 10ſ = 25″ 10ſ; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1″ = 1″ 10ſ; 1 *aune* 5/8 *blonde grande hauteur pour la fraise d'un pierrot fait en chemise, à* 15″ 10ſ = 25″ 3ſ 9₰; 1 *aune* 1/8 *blonde pour le tour, à* 3″ = 3″ 7ſ 6₰; *façon des manchettes de la fraise et du tour*, 1″ 4ſ; *avoir ourlé et marqué* (2) 6 *fichus de linon-batiste, à* 6ſ = 1″ 16ſ. Total, 58″ 11ſ 3₰.

MADAME VICTOIRE. — 2 *bonnets ajustés en blonde, gaze, blonde et rubans pour les fonds et les garnir*, 39″ 3ſ 3₰.

Voir au 30 mars 1787.

22 Mai. — POUR LA REINE. — 9 *aunes blonde fond Alençon pour la garniture d'une robe gros-vert glacé gros-bleu, à* 12″ = 108″; 1 *aune* 1/4 *gaze anglaise pour les* 2 *volants, à* 9″ = 11″ 5ſ; 8 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde pour friser le derrière des parements, à* 3″ = 25″ 10ſ; 6 *aunes tulle large pour friser les bords des parements, à* 6″ = 36″; 10 *aunes* 3/4 *petit tulle pour friser le ruban, à* 1″ 10ſ = 16″ 2ſ 6₰; 2 *aunes* 1/2 *barrière de ruban gros-vert bordé de ruban blanc, à* 3″ = 7″ 10ſ; 5 *aunes comète pour les* 2 *volants, à* 12ſ = 3″; *façon de la garniture de robe*, 12″; 3 *aunes blonde fond Alençon festonné pour les manchettes, à* 12″ = 36″; 2 *aunes blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ 10ſ = 9″; *façon des manchettes et du tour*, 15ſ; 1 *aune gaze Chambéry pour un grand fichu simple*, 6″; 2 *aunes* 1/2 *comète de satin pour le border, à* 12ſ = 1″ 10ſ; *façon du fichu garni d'Angleterre*, 1″ 4ſ; *une paire de bracelets en ruban de satin blanc frisé de blonde*, 11″; 9 *aunes ruban dito pour coiffes, à* 1″ 10ſ = 13″ 10ſ; 9 *aunes paille pour les*

(1) Toile forte et gommée qui se met entre la doublure et l'étoffe pour les maintenir.
(2) Voir, au 16 mars 1790, page 86, la note sur le chiffre de la Reine.

doubler, à 3^{s} = 1″ 7^{s}; 5 *aunes blonde fond Alençon à bordure, pour les manchettes à* 2 *rangs et la fraise d'une redingote de taffetas faite en chemise, à* 10″ = 50″; 1 *aune* 1/8 *blonde pour le tour, à* 3″ = 3″ 7^{s} 6^{d}; *façon des manchettes de la fraise et du tour,* 1″ 4^{s}. Total, 354″ 5^{s}.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Mantille de dentelle noire et rubans; manches de cour en blonde; bracelets de crin; bracelets de ruban de satin bleu et brun rayé,* 36″ 7^{s} 4^{d}.

Voir au 12 décembre 1789.

22 *mai.* — On a détruit à Paris l'établissement de la *Gazette de Paris,* feuille dans laquelle la religion, les lois et le Roi étaient également respectés.

Ce même jour, lors de la discussion sur le droit de faire la paix et la guerre, Mirabeau inclinait pour le concours de la volonté royale dans l'exercice de ce droit; Barnave, en réfutant son système, avait obtenu le plus brillant succès : « Et moi aussi, dit Mirabeau, on voulait il y a peu de jours me porter en triomphe, maintenant on crie dans les rues : *Grande trahison du comte de Mirabeau.* Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il n'y a qu'un pas du Capitole à la Roche Tarpéienne! »

Le 23 mai 1790, jour de la Pentecôte, le Roi, précédé de Monsieur, du duc de Chartres, du prince de Conti et des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, se rendit à la chapelle du château des Tuileries, pour y entendre la messe célébrée par l'évêque de Senlis, son premier aumônier, commandeur de l'ordre. La Reine, accompagnée du Dauphin, de Madame, et de Madame Élisabeth, y assista dans la tribune. La comtesse de Luxembourg fit la quête. Dans l'après-midi, le père Labrulerye, théatin, prononça le sermon.

Leurs Majestés soupèrent à *leur grand couvert.*

Ce même jour, la comtesse de Saint-Phalle fut présentée à la famille royale par la marquise de Cély.

25 Mai. — POUR LA REINE. — *Livré* 12 *aunes ruban à la Nation, étroit, à* 1″ 10^{s} = 18″.

MADAME VICTOIRE. — 6 *fichus anglais; blonde fond Alençon pour une paire de manchettes à* 2 *rangs; gaze anglaise pour une chemise; garniture de blonde fond Alençon et petit-pied pour la tête,* 98″ 2^{s}.

Voir au 31 mars 1787.

26 Mai. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Gaze anglaise pour* 3 *chemises garnies de blonde grande hauteur fine et petit-pied; blonde fond Alençon*

pour 6 *paires de manchettes à* 1 *rang; manteau simple de taffetas noir garni de dentelle noire,* 366″ 7ʃ 6ᵭ.

Voir au 30 mars 1787.

Pour la Reine. — 1 *aune* 1/2 *blonde fond Alençon pour les manchettes à* 1 *rang d'une redingote de taffetas glacé gros-bleu, à* 9″ 10ʃ = 14″ 5ʃ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ 10ʃ = 10″ 2ʃ 6ᵭ; *façon des manchettes et du tour,* 12ʃ; *avoir cousu l'effilé d'une robe de percale serin,* 1″ 10ʃ; 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu simple,* 6″; 2 *aunes comète pour le border, à* 12ʃ = 1″ 4ʃ; *façon du fichu garni d'Angleterre,* 1″ 4ʃ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour un tour de caraco, à* 4″ = 9″. Total, 43″ 17ʃ 6ᵭ.

Madame la comtesse de Chastellux. — *Une pièce de faveur* (1) *blanche, pour* 3″.

Voir au 29 mars 1787.

27 Mai. — Madame la marquise de Mesgrigny. — *Fond et frisé de gaze Chambéry pour un chapeau,* 4″ 12ʃ 6ᵭ.

Voir au 12 décembre 1789.

Madame Lassis. — *Chapeau de gaze d'Italie bordé de gaze noire, rubans,* 4″ 15ʃ.

Voir au 21 avril 1790.

Madame Victoire. — 3 *aunes gaze noire forte à petits objets pour le corps d'un manteau garni de gaze brochée,* 32″ 12ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Adélaïde. — *Rubans anglais, rose et vert pour échelles, violet et brun, violet et aurore, bleu, rose et couleur de bois, pour* 131″ 4ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

(1) Ruban très étroit, que dans les anciens tournois, les dames donnaient aux chevaliers, et dont les lingères se servaient pour confectionner les tours de gorge.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Avoir fait blanchir, gaufrer et remonter un bonnet de linon,* 3″.

Voir au 29 mars 1787.

MADEMOISELLE CHAPEAUTEAU. — *Taffetas pour une bonnette,* 11″ 7ʃ 3d.

Voir au 18 janvier 1790.

28 Mai. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Manches de cour d'Angleterre,* 5″ 18ʃ.

Voir au 27 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Dentelle noire pour un chapeau,* 7″.

Voir au 31 mars 1787.
Le 28 mai parut une proclamation du Roi concernant la cocarde nationale.

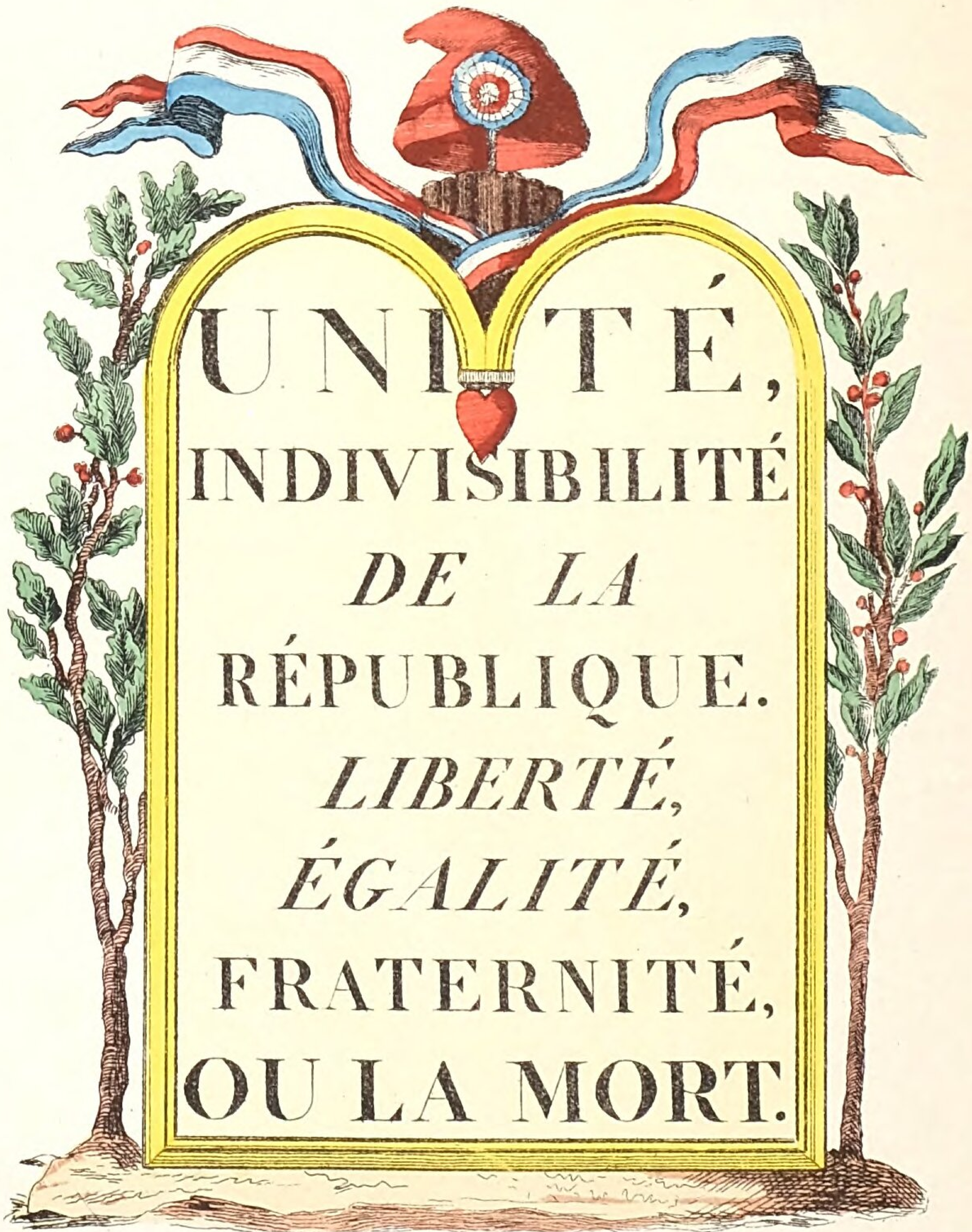
29 Mai. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Gaze anglaise pour un fichu carré bordé de comète, garni de blonde grande hauteur à bouquets; garnitures de blonde fond Alençon petit-pied pour* 2 *chemises en linon-batiste,* 113″ 4ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

POUR LA REINE. — 1 *aune blonde bâtarde pour friser un tour de gorge plissé,* 3″; 3/8 *gaze d'Italie pour* 2 *tours de gorge plissés en turban, à* 4″ 10ʃ = 1″ 14ʃ; 2 *aunes blonde pour friser les* 2 *tours, à* 3″ 10ʃ = 7″; *façon des* 2 *tours en gaze pour les doubler, à* 1″ 4ʃ = 2″ 8ʃ. Total, 14″ 2ʃ.

MADEMOISELLE PAQUET. — *Nous devons,* 75″ 18ʃ 6d.

Voir au 17 juillet 1789.
La cour, alors établie à Saint-Cloud, allait dîner tous les dimanches aux Tuileries. Ses repas se prenaient en public. Dans le journal de mon père, de 1790, je trouve plusieurs fois cette mention : « Été aux Tuileries assister au dîner de la famille royale où je vois Louis XVI et Marie-Antoinette. Cette princesse possède une grâce et un charme que peu de femmes ont, comme elle, à un si haut degré de perfection. »



a Paris, chez Basset rue St. Jacques.

Un usage semblable était établi à la cour de Turin. Lorsque le roi de Sardaigne mangeait en public, tous ses sujets sans distinction avaient le droit d'assister à son repas, mais ils étaient obligés de sortir de la salle dès qu'il demandait à boire. On raconte que le bon roi Victor-Amédée III, s'apercevant quelquefois qu'il était vu avec plaisir, s'abstenait de boire jusqu'au dessert afin de se laisser voir plus longtemps ; il aurait mieux aimé mourir de soif que de ne pas rassasier ses sujets de sa chère présence. Ce souverain allait souvent à pied dans les rues de Turin, sans gardes, sans cortège, et, en se mêlant à son peuple, il semblait lui dire : « Aimez-moi comme votre père, aimez-moi comme votre égal. » Cependant Louis XVI et Victor-Amédée III, qui se ressemblaient par leur bonté, virent plus tard, lorsque le flot révolutionnaire monta, l'injustice et la haine succéder à la popularité.

31 Mai. — Pour la Reine. — *Avoir cousu de l'effilé après un pierrot et le jupon de percale,* 3″ ; *fourni* 1/2 *aune pour rachever le jupon, à* 3″ 5ʃ = 1″ 12ʃ 6∂ ; *fourni* 1/4 *effilé pour rachever le Château-Renaud, à* 1″ 16ʃ = 9ʃ ; *livré* 12 *aunes velours noir n°* 12, *à* 10ʃ = 6″ ; 3 *aunes* 3/4 *velours très large, à* 4ʃ = 15ʃ ; 7 *aunes* 1/3 *velours moyen, à* 3″ = 22″ ; 13 *aunes velours n°* 11, *à* 12ʃ = 7″ 16ʃ ; 6 *fichus anglais rayés de jonc* 6/4, *à* 9″ = 54″ ; 6 *aunes gaze Chambéry large pour* 6 *fichus dont* 3 *grands et* 3 *moyens, à* 6″ = 36″ ; *façon des* 6 *fichus, à* 6ʃ = 1″ 16ʃ. Total, 147″ 13ʃ 6∂.

Madame Debelle. — 5 *aunes ruban à la Nation, satin,* 6″ 6ʃ.

Voir au 12 mai 1790.

Madame Victoire. — *Baigneuse de blonde gaze pour le fond et ruban,* 14″ 10ʃ.

Voi au 31 mars 1790.

Mademoiselle Maureau. — *Une bonnette sans carcasse en bazin mousseline,* 12″.

Pour la Reine. — *Livré* 4 *aunes* 1/2 *blonde fond Alençon pour des manches de cour, à* 8″ 10ʃ = 38″ 5ʃ ; 1 *aune blonde bâtarde pour les petits rangs,* 4″ 10ʃ ; 1/4 *gaze tulle, à* 6″ = 1″ 10ʃ ; 1 *aune petit tulle,* 1″ 4ʃ ; *sabots de taffetas,* 2″ ; *avoir fait* des reprises à un *jupon de linon-batiste,* 1″ 4ʃ. Total, 48″ 13ʃ.

Madame Gagelin. — *Bonnette de taffetas gris*, 7 ᶠᶠ.

Voir au 13 octobre 1787.

1er Juin. — Madame la duchesse de Narbonne. — *Manteau simple de taffetas*, 21 ᶠᶠ 19 ˢ.

Voir au 12 janvier 1787.

Madame la comtesse d'Artois. — *Livré pour envoyer à Turin* 1 *aune* 1/2 *dentelle noire très fine et très haute, à* 27 ᶠᶠ = 40 ᶠᶠ 10 ˢ.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Victoire. — *Gaze anglaise pour le corps d'une chemise garnie de blonde*, 11 ᶠᶠ 3 ˢ.

Voir au 31 mars 1787.

2 Juin. — Pour la Reine. — *Livré aux demoiselles Breton* 14 *aunes comète de satin blanc, à* 12 ˢ = 8 ᶠᶠ 8 ˢ; avoir remis des collets à 3 chemises *de linon-batiste*, 2 ᶠᶠ 8 ˢ; *façon d'une paire de manchettes de linon cousues après une chemise d'homme*, 15 ˢ; 1 *aune* 1/2 *blonde fond Alençon pour des manchettes à* 1 *rang d'une redingote de taffetas fond brun rayé violet et vert uni, à* 12 ᶠᶠ = 18 ᶠᶠ; *façon des manchettes*, 12 ˢ. Total, 30 ᶠᶠ 3 ˢ.

La mention de la façon *d'une paire de manchettes de linon cousues après une chemise d'homme* que nous rencontrons dans cette note, prouve que la Reine s'occupait même quelquefois de la toilette du Roi. Rien du reste ne nous étonne de la part de cette princesse, car quoique ses journées fussent très employées, elle trouvait encore le temps de tout faire. Élevée avec soin et très sévèrement par sa mère, la Grande Marie-Thérèse, elle avait été habituée à une extrême activité et exactitude. Marie-Antoinette avait une tête admirablement organisée : toutes les heures de sa journée y étaient réglées à l'avance, elle pensait à tout, elle entrait dans le détail des plus petites, comme des plus grandes choses. Ne restant jamais inoccupée, elle savait manier l'aiguille de toutes les façons, et malgré ses grandes obligations de souveraine, elle s'entretenait journellement, avec les femmes de sa lingerie, des mille petits détails de son intérieur concernant le Roi, ses enfants et elle-même; mère attentive, elle soignait ses enfants comme la plus petite bourgeoise; quelquefois elle empiétait un peu sur les attributions des gouvernantes, pour leur donner elle-même des leçons de lecture et d'écriture. Enfin, au Temple, nous verrons la Reine, non seulement travailler à ses tapis-

series, mais à ses robes, à ses chemises, raccommoder ses bas, ses mouchoirs, ainsi que ceux du Roi et de ses enfants, et refaire, avec Madame Élisabeth, la robe de mademoiselle Pauline de Tourzel (1).

Comme il y a loin de ce simple et fidèle portrait que nous traçons ici, les preuves en mains, à ces horribles calomnies qui, à toutes les époques, ont été déversées si injustement contre la pauvre Reine-martyre !

Pour la Reine. — 1 *aune* 1/2 *blonde pour une paire de manchettes à* 1 *rang d'une redingote de taffetas violet, à* 12# = 18#; 2 *aunes* 5/8 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4# = 10# 10ſ; *façon des manchettes et du tour,* 12ſ. Total, 29# 2ſ.

Madame Adélaïde. — *Manteau ajusté de gaze brochée noire forte garni de dentelle noire fond Alençon bordé de comète,* 153# 2ſ 6ᵭ.

Voir au 30 mars 1787.

Madame Victoire. — *Ruban violet pour remettre sur un bonnet ajusté de blonde,* 6# 4ſ 6ᵭ.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la princesse de Chimay. — *Une paire de manches de cour sur sabots de taffetas rayé,* 10#.

Voir au 27 mars 1787.

Madame la marquise de Mesgrigny. — *Bracelets de ruban violet et bracelets de crin,* 2# 2ſ.

Voir au 12 décembre 1789.

Madame Victoire, 13# 4ſ.

Voir au 31 mars 1787.

4 Juin. — Madame Adélaïde. — *Un chapeau de paille noire doublé de taffetas à ruban satiné noir,* 20#.

Voir au 30 mars 1787.

(1) Voir la notice sur madame la marquise de Tourzel, page 30.

Pour la Reine. — *Façon de la garniture d'un jupon de linon broché garni à tête rabattue,* 3″ ; 12 *aunes feston pointu pour les* 2 *côtés du volant, à* 10^s = 6″. Total, 9″.

Madame la comtesse de Chastellux. — *Ruban bleu étroit belle qualité,* 15″ 8^s.

Voir au 29 mars 1787.

Madame la princesse de Chimay. — *Manches de cour en gaze rayée,* 10″.

Voir au 27 mars 1787.

Le 5 juin, l'Assemblée nationale, après avoir décrété le traitement provisoire des ministres, décida par acclamation que le Roi serait prié de nouveau de fixer les sommes nécessaires pour la dépense de sa maison, d'une manière qui répondrait *à la majesté de son trône, à l'amour et à la fidélité d'une grande nation.*

7 Juin. — Mademoiselle Milordain, 1″ 1^s.

Voir au 11 septembre 1789.

Mademoiselle Julie, amie de mademoiselle Fauche. — *Gaze noire à petits objets pour un fichu en écharpe,* 12″.

Voir au 23 janvier 1790.

Madame Victoire. — *Fichus anglais; gaze anglaise pour le corps d'une chemise et petit-pied; ruban de Lyon à la Nation,* 76″ 10^s 6^d.

Voir au 31 mars 1787.

Pour la Reine. — 3 *aunes blonde pour les manchettes à* 2 *rangs d'un pierrot de taffetas rayé violet fond brun, à* 9″ = 27″ ; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1″ = 1″ 10^s ; 2 *aunes blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ 10^s = 9″ ; *façon des manchettes et du tour,* 15^s ; 2 *aunes gaze Chambéry large pour le corps de* 2 *fichus, à* 6″ = 12″ ; 6 *aunes* 1/2 *comète de satin blanc pour les border, à* 12^s = 3″ 18^s ; *façon des* 2 *fichus garnis de blonde, à* 1″ 4^s = 2″ 8^s. Total, 56″ 11^s.

8 Juin. — Pour la Reine. — *Livré* 3 *douzaines de lacets longs de*

1 *aune ferrés aux* 2 *bouts, à* 3″ *la douzaine,* 9″; 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu simple,* 6″; 2 *aunes comète de satin pour le border, à* 12ʃ = 1″ 4ʃ; *façon du fichu garni de blonde,* 1″ 4ʃ; 3 *aunes* 1/2 *effilés de fil blanc à jour pour un jupon de percale, à* 3″ 10ʃ = 12″ 5ʃ; *avoir cousu de l'effilé au jupon et pierrot,* 3″. Total, 32″ 13ʃ.

MADAME LA COMTESSE D'ARTOIS. — *Velours noir étroit,* 1″ 8ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

Le 9 juin, le Roi adressa à l'Assemblée nationale une lettre par laquelle, répondant à l'invitation qui lui avait été faite quelques jours auparavant, il demandait vingt-cinq millions pour sa liste civile.

10 Juin. — POUR LA REINE. — *Façon du jupon fait et garni en entier,* 6″; 1/4 *toile pour la ceinture et les goussets, à* 6″ = 1″ 10ʃ; 1 *aune* 1/2 *ruban n°* *pour nouer le jupon, à* 6ʃ = 9ʃ; 3 *aunes blonde fond Alençon pour* 8 *tours de gorge plats, à* 9″ 10ʃ = 28″ 10ʃ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour les* 8 *tours de derrière, à* 4″ 10ʃ = 10″ 2ʃ 6ᵭ; *façon des* 16 *tours, à* 2ʃ = 1″ 12ʃ. Total, 48″ 3ʃ 6ᵭ.

POUR LA REINE. — *Livré* 72 *aunes ganse blanche vraie grenade, à* 4ʃ = 14″ 8ʃ; *avoir* fait raccommoder un jupon *de filet brodé par une ouvrière en dentelle,* 4″. Total, 18″ 14ʃ.

11 Juin. — POUR LA REINE. — 3 *fichus anglais rayés de jonc* 7/4, *à* 12″ = 36″; 3 *fichus dito de* 6/4, *à* 9″ 10ʃ = 28″ 10ʃ; 3 *dito de* 5/4, *à* 6″ 10ʃ = 19″ 10ʃ; 6 *aunes* 1/2 *gaze Chambéry pour* 6 *fichus simples dont* 2 *grands et* 4 *moyens, à* 5″ 10ʃ = 35″ 15ʃ; *façon des* 6 *fichus, à* 6ʃ = 1″ 16ʃ; 3 *aunes blonde fond Alençon à bordure pour des manchettes à* 2 *rangs d'un pierrot de taffetas gris, à* 9″ = 27″; 2 *aunes blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ 10ʃ = 9″; *façon des manchettes et du tour,* 15ʃ; 4 *aunes* 1/2 *blonde tournante pour une fraise et des manchettes à* 2 *rangs d'une chemise de taffetas gris, à* 9″ = 40″ 10ʃ; 1 *aune* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ 10ʃ = 5″ 12ʃ 6ᵭ; *façon de la fraise des manchettes et du tour,* 1″ 4ʃ; *livré* 14 *aunes ruban de satin blanc large, à* 2″ = 28″; 12 *aunes ruban satiné large, à* 2″ = 24″;

12 *aunes dito étroit, à* 1″ 10ʃ = 18″; 24 *aunes paille pour doubler* 24 *aunes ruban, à* 3ʃ = 3″ 12ʃ. Total, 279″ 4ʃ 6₰.

Madame Adélaïde, 5″ 2ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

Madame Victoire. — *Robe de taffetas noir; rubans,* 35″ 3ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

Le 11 juin 1790, on annonça officiellement à l'Assemblée nationale la mort du célèbre Franklin. Sur la proposition de Mirabeau, l'Assemblée décréta par acclamation et à l'unanimité des suffrages qu'elle porterait pendant trois jours le deuil de Benjamin Franklin.

12 Juin. — Madame la comtesse de Chastellux. — *Bonnet de gaze noire; cannetille* (1), 3″ 1ʃ.

Voir au 29 mars 1787.

Mademoiselle Chapeauteau. — *Avoir fait blanchir et gaufrer un bonnet de linon et un second bonnet à barbes,* 2″ 8ʃ.

Voir au 18 janvier 1790.

Pour la Reine. — *Avoir* regarni en franges une jupe *et bas de robe de taffetas violet,* 9″; 2/3 *gaze d'Italie pour* 2 *tours de gorge plissés en turban, à* 4″ 10ʃ = 3″; 2 *aunes blonde pour friser les* 2 *tours, à* 3″ = 6″; *gaze pour doubler les* 2 *tours et façon, à* 1″ 4ʃ = 2″ 8ʃ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour un tour de corset d'un habit de taffetas noir, à* 4″ 10ʃ = 10″ 2ʃ 6₰; *une paire de bracelets de ruban satiné noir frisé de dentelles,* 12″. Total, 42″ 10ʃ 6₰.

Mademoiselle Jomard. — *Chapeau de taffetas gris, fond double de petit marly et gaze d'Italie pour le fond de dessous; faveur; cannetille,* 5″ 19ʃ.

Voir au 3 juillet 1789.

(1) Voir au 25 juin 1789.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Une paire de manches de cour d'Angleterre,* 3$^{\#}$.

Voir au 27 mars 1787.

13 Juin. — POUR LA REINE. — 2 *aunes blonde fond Alençon pour un tour de gorge frisé à 2 rangs sur gaze d'Italie, à* 4$^{\#}$ 10^{s} = 9$^{\#}$; *gaze d'Italie et façon du tour,* 1$^{\#}$ 4^{s}. Total, 10$^{\#}$ 4^{s}.

POUR LA REINE. — 3 *aunes blonde fond Alençon pour les manchettes à 2 rangs d'une lévite* (1) *de taffetas noir, à* 9$^{\#}$ = 27$^{\#}$; 2 *aunes* 1/3 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4$^{\#}$ 10^{s} = 10$^{\#}$ 10^{s}; *façon des manchettes et du tour,* 15^{s}; *un tour de gorge très haut en gaze gaufrée frisée de blonde, de* 11$^{\#}$; *une paire de barbes fond Alençon, fine, longue de* 3/4, *de* 36$^{\#}$. Total, 85$^{\#}$ 5^{s}.

MADAME LA COMTESSE D'OSSUN. — 3 *rouleaux de laiton,* 9^{s}.

Voir au 18 janvier 1788.
Le 13 juin 1790, la famille royale alla s'installer pour quelque temps à Saint-Cloud.

14 Juin. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Coiffure de blonde fond Alençon, papillon de* 1 *aune* 1/8 *pour un bonnet ajusté, gaze pour le fond et rubans; gaze anglaise pour* 2 *chemises garnies de blonde fond Alençon et petit-pied; manchettes de blonde à pois,* 232$^{\#}$ 3^{s} 10^{d}.

Voir au 30 mars 1787.

Nous devons à mademoiselle PAQUET. — 2 *chemises de gaze,* 8$^{\#}$.

Voir au 17 juillet 1789.

MADAME LASSIS. — *Avoir fait gaufrer un bonnet de linon,* 16^{s}.

Voir au 24 avril 1790.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX, 3$^{\#}$.

Voir au 29 mars 1787.

(1) Voir au 16 janvier 1787.

Madame Victoire. — *Comète de Lyon,* 3″ 12^s.

Voir au 31 mars 1787.

Mademoiselle Manon-Paquet. — *Gaze linon pour un bonnet ajusté,* 6″ 5^s 6^d.

Voir au 17 juillet 1789.

15 Juin. — Madame Adélaïde. — *Garniture d'une robe de taffetas gris jaspé* (1); *manchettes à 2 rangs de blonde fond Alençon,* 50″ 5^s.

Voir au 30 mars 1787.

Madame Victoire. — *Gaze pour une chemise garnie de blonde,* 10″ 10^s.

Pour la Reine. — *Avoir refait le collet d'une chemise de linon-batiste,* 15^s.

Mesdemoiselles de Chastellux. — 2 *petits chapeaux de linon-batiste doublé de gaze d'Italie,* 32″.

Voir au 3 juillet 1789.

Pour la Reine. — *Livré* 12 *aunes ruban blanc anglais large, à* 1″ 12^s = 19″ 4^s; 12 *aunes dito étroit, à* 1″ 2^s = 13″ 4^s; 14 *aunes ruban bleu de satin étroit, à* 1″ 10^s = 21″; 14 *aunes comète bleue belle qualité, à* 12^s = 8″ 8^s; 14 *aunes dito blanche, à* 12^s = 8″ 8^s; *avoir refait les collets de* 4 *chemises de linon-batiste, à* 15^s = 3″; 1 *aune gaze Chambéry pour un grand fichu,* 5″ 10^s; 2 *aunes* 1/2 *comète pour le border, à* 15^s = 1″ 17^s; *façon du fichu garni de blonde,* 1″ 4^s; *livré* 24 *aunes mantille blanche, à* 4^s = 4″ 16^s; 26 *aunes dito noire, à* 4^s = 5″ 4^s; 13 *aunes* 1/3 *ruban violet de satin large, à* 2″ = 26″ 13^s; 14 *aunes dito étroit, à* 1″ 10^s = 21″; 10 *aunes paille pour doubler*

(1) C'est-à-dire aux couleurs mélangées en chaîne, présentant une sorte de piqûre marquetée, imitant la pierre de jaspe, composée de silex, d'argile et d'oxyde de fer avec couleurs variées, et qui est susceptible de recevoir un beau poli.

10 *aunes de ruban, à* $3^{s} = 1'' \; 10^{s}$; 14 *aunes ruban gros-bleu étroit, à* $1'' \; 10^{s} = 21''$; *livré* 2 *douzaines de lacets puces, à* $5^{s} = 6''$; *une pièce de ruban n°* 2 *de* 30 *aunes, à* $5^{s} = 7'' \; 10^{s}$. Total, $175'' \; 8^{s}$.

MADAME VICTOIRE. — 3 *fichus anglais très grands simples*, $24''$.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Factures des* 4, 19, 21, 27 *avril;* 3, 6, 19, 20, 26, 27 *mai;* 4, 12, 14, 15 *juin* 1790 : *Bonnets-cornettes à mille plis gaufrés; manteau; chapeaux, etc.*, $142'' \; 7^{s} \; 6^{d}$.

Voir au 29 mars 1787.

Le 19 juin, l'Assemblée nationale décréta que la noblesse héréditaire serait pour toujours abolie en France.

Louis XIV, dans les jours de sa gloire, disait : *Il n'y a plus de Pyrénées;* Voltaire, au terme de sa vie, disait : *Il n'y a plus de Versailles;* à dater de ce jour, Louis XVI pouvait dire : *Il n'y a plus de monarchie,* car il n'y a pas de monarchie sans noblesse.

Le 20 juin 1790, le Roi passa une revue de la garde nationale parisienne.

24 Juin. — MADAME LA COMTESSE DE CHAROST. — *Un habit de présentation* (sans détail), *de* $1{,}558'' \; 6^{s} \; 6^{d}$.

Nous ne connaissons pas de comtesse de Charost, ce doit être une erreur de Madame Éloffe, ordinairement assez exacte dans ses qualifications nobiliaires.

Il doit être ici question de Maximilienne-Augustine-Henriette de Béthune-Sully, née le 27 septembre 1772, mariée, le 15 juin, 1790 à Armand-Louis-François-Edme de Béthune, marquis de Charost, fils de la première femme du duc de Charost.

La marquise de Charost, devenue veuve en 1794, par la mort du marquis envoyé à l'échafaud, mourut au mois de janvier 1833, après s'être remariée au duc de Laval-Montmorency.

25 Juin. — MADAME LA DUCHESSE DE CHAROST. — *Mantille de gaze anglaise, le tour frisé de blonde, tulle liséré pour le second rang; manches de cour de blonde bâtarde; sabots de taffetas; bracelets en ruban de satin rose; rubans pour les nœuds du bas de robe et le parfait*, $88'' \; 2^{s}$.

La maison de Béthune, dont étaient issues les branches des ducs de Sully et de Charost, avait pour auteur Robert I[er], surnommé *Faisseux*, sire de Béthune, né vers 970. Il était le petit-fils des anciens comtes souverains d'Artois. Le fils puîné de Robert forma le rameau des seigneurs de Carency, fief qui passa ensuite dans la maison royale

de Bourbon, d'où il entra par le mariage d'Isabeau de Bourbon dans celle des Cars.

ARMES : *D'argent à la fasce de gueules.*

La duchesse de Charost était Henriette-Adélaïde-Joséphine du Bouchet de Sourches, fille de Louis-François du Bouchet de Sourches, marquis de Tourzel, et de Louise-Élisabeth de Croy d'Havré. Elle était la deuxième femme de Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, pair de France, baron d'Ancenis, sire d'Orval, de Saint-Amand-Montrond, baron d'Épineuil et de Charenton, etc., etc., né à Versailles le 1er juillet 1738, lieutenant général en Picardie et Boulonnais, gouverneur de Calais en 1756, brigadier des armées du Roi en 1766, maréchal de camp le 3 janvier 1770, mort à Paris le 27 octobre 1800.

La duchesse de Charost, née de Tourzel, mourut sans postérité en 1837 ; sa fortune passa alors aux mains de Virginie de Sainte-Aldegonde, duchesse de Mortemart, fille de mademoiselle de Tourzel, comtesse de Sainte-Aldegonde, et en celles de la comtesse d'Imécourt et de la comtesse de Cossé, filles d'une autre demoiselle de Tourzel, comtesse de Sainte-Aldegonde. Ses héritiers furent aussi le duc de Tourzel, fils de son frère, le marquis de Tourzel, MM. d'Hunolstein, fils de sa nièce mademoiselle de Tourzel.

De son premier mariage, avec Louise-Suzanne-Edmée Martel, qu'il avait épousée le 19 février 1760, le duc de Charost avait eu un fils dont nous avons parlé à l'article précédent, Armand-Louis-François-Edme de Béthune, marquis de Charost, né à Paris le 5 août 1770, qui fut décapité le 28 avril 1794, « comme convaincu de complots et conspiration contre la sûreté et la souveraineté du peuple français en faisant passer des secours en hommes et en argent aux ennemis de la République (1). »

POUR LA REINE. — *Livré* 12 *aunes ruban de satin gris large, à* 2ᵗᵗ = 24ᵗᵗ; 12 *aunes dito étroit, à* 1ᵗᵗ 10ˢ = 18ᵗᵗ; 2 *aunes gaze Chambéry pour* 2 *grands fichus simples, à* 6ᵗᵗ = 12ᵗᵗ; 5 *aunes comète pour border les* 2 *fichus, à* 12ˢ = 3ᵗᵗ; 2 *aunes* 1/3 *blonde bâtarde pour la tête des blondes d'un des* 2 *fichus, à* 5ᵗᵗ = 11ᵗᵗ 13ˢ 4ᵈ; *façon des* 2 *fichus garnis de blonde, à* 1ᵗᵗ 4ˢ = 2ᵗᵗ 8ˢ. Total, 71ᵗᵗ 1ˢ 4ᵈ.

MADAME VICTOIRE. — 3 *grands fichus anglais pour faire des fichus doubles repincés;* 1 *fichu en gaze de laine,* 28ᵗᵗ.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME LA COMTESSE DE CHAROST. — *Manchettes de blonde; mantille de blonde fond Alençon à bouquets; rubans pour bracelets et nœuds de bas de robe et bracelets de crin,* 171ᵗᵗ 14ˢ 6ᵈ.

Voir au 24 juin 1790.

(1) Voir la généalogie de la famille de Tourzel, page 17.

27 Juin. — POUR LA REINE. — *2 aunes blonde pour friser 2 tours de gorge en turban, à* 3# 12s = 7# 4s; *2 aunes 1/8 blonde bâtarde pour friser un tour de caraco, à* 4# 10s = 9# 11s 3d. Total, 16# 15s 3d.

MADEMOISELLE CHAPEAUTEAU. — *Petit-pied pour un bonnet, gaze et cannetille,* 6# 1s 3d.

Voir au 18 janvier 1790.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Gaze anglaise pour 3 chemises garnies de blonde fond Alençon; petit-pied pour les têtes de blonde; blonde fond Alençon pour 3 paires de manchettes à 1 rang,* 188# 19s.

Voir au 30 mars 1787.

Le 28 juin 1791, sur la motion de Fréteau de Saint-Just, l'Assemblée porta un décret interdisant à tout Français de sortir du royaume.

29 Juin. — POUR LA REINE. — *1 aune 1/2 blonde fond Alençon à bouquets pour les manchettes à 1 rang d'un caraco de gaze violette rayée orange, à* 10# 10s = 15# 15s; *façon des manchettes,* 12s. Total, 16# 7s.

MADAME LA COMTESSE DE BÉTHUNE. — *Bonnet ajusté en blonde, gaze, cannetille, rubans de satin violet, bec de blonde; bonnet de valenciennes, gaze, cannetille, rubans de satin blanc et bec de blonde; gaze brochée pour une baigneuse, blonde bâtarde fine pour les papillons et les barbes, rubans bleus et noirs, cannetille, fond de gaze plate, passe de marly et façon de la baigneuse,* 66# 10s.

Voir au 5 janvier 1787.

30 Juin. — POUR LA REINE. — *1/3 gaze d'Italie pour 2 tours de gorge plissés en turban, à* 4# 10s = 1# 10s; *2 aunes blonde pour friser les 2 tours, à* 3# 10s = 7#; *façon des 2 tours et gaze, à* 1# 4s = 2# 8s. Total, 10# 18s.

Le 30 juin 1790, on brûla le buste de Lafayette, et on accusa la Reine d'être de connivence avec lui pour livrer la France aux Autrichiens; on chanta dans toutes

les rues et surtout sous les fenêtres du château des couplets infâmes qui commençaient par ces mots (1) :

Madame Veto avait promis
De faire égorger tout Paris.

1er Juillet. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Manteau doublé de taffetas noir garni de dentelle noire et de rubans,* 110# 8ʃ 9ᵭ.

Voir au 30 mars 1787.

MADEMOISELLE PAQUET. — *Nous devons,* 2# 14ʃ.

Voir au 17 juillet 1789.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Taffetas noir pour un coqueluchon doublé,* 10# 4ʃ.

Voir au 27 mars 1787.

3 Juillet. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Coiffure de blonde fond Alençon, barbes de* 3/4 *et papillon de* 1 *aune* 1/8, *gaze pour le fond, cannetille et rubans; avoir regarni une chemise de linon en dentelle,* 57# 12ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

Le 3 juillet 1790, eut lieu une entrevue de la reine Marie-Antoinette et de Mirabeau, en présence du Roi, dans un rond-point des jardins de Saint-Cloud. Les fâcheuses impressions qu'éprouvait la Reine à l'égard du tribun révolutionnaire se dissipèrent en cette circonstance et Mirabeau se retira plein d'enthousiasme et de dévouement pour la Reine. En le congédiant, elle accéda à ses désirs en lui donnant, dit-on, sa main à baiser, et Mirabeau, transporté de l'accueil et de l'honneur qui lui étaient faits, s'écria : *Madame, la monarchie est sauvée.* L'oracle était présomptueux; Mirabeau fut incapable de reconstituer ce qu'il avait détruit; il n'avait pas dix mois encore à vivre.

4 Juillet. — MADAME LA COMTESSE DE GABRIAC. — *Un habit de présentation.*

ARMES des Gabriac : *De gueules à sept losanges d'or,* 3, 3 *et* 1.

La comtesse de Gabriac était Marie-Élisabeth de Célésia, mariée le 20 mai 1790 à Joseph-Louis-Claude de Cadoine, comte de Gabriac.

(1) Cette chanson, appelée la *Carmagnole,* date de cette époque; c'était une ronde qui n'avait primitivement que deux couplets sur *monsieur et madame Veto,* sobriquets que le peuple de Paris donna au Roi et à la Reine au commencement de la Révolution. Plus tard, d'années en années et selon les événements, on ajouta d'autres strophes jusqu'au nombre de treize; ce chant révolutionnaire se répétait en dansant autour des arbres de la liberté.

MADAME LA DUCHESSE DE LAVAL. — *Une paire de barbes de dentelle noire, pour* 32″.

Voir au 17 avril 1787.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX, 17″ 3ſ.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME LA MARQUISE DE LAVAL. — *Un habit de présentation.*

Voir au 11 avril 1787.

6 Juillet. — POUR LA REINE. — *Livré* 12 *aunes ruban de satin, large, cerise, à* 2″ 5ſ = 27″; 10 *aunes dito étroit, à* 1″ 12ſ = 16″. Total, 43″.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Gaze d'Italie blanche et une pièce de faveur blanche,* 9″.

Voir au 29 mars 1787.

8 Juillet. — MADAME VICTOIRE. — *Gaze anglaise pour une chemise garnie de blonde et petit-pied pour la tête; une paire de manchettes à* 2 *rangs de blonde, gaze pour hausser les blondes; blonde tournante pour* 2 *paires de manchettes; ruban large violet et blanc, pour un chapeau de castor gris,* 123″ 11ſ 8ᵭ.

Voir au 31 mars 1787.

10 Juillet. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — 4 *fichus de dessous en gaze d'Italie;* 2 *fichus anglais,* 20″ 12ſ.

Voir au 27 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Livré* 14 *aunes ruban anglais large, à* 1″ 12ſ = 22″ 8ſ; 14 *aunes dito étroit, à* 1″ 2ſ = 15″ 8ſ; 14 *aunes paille pour doubler* 14 *aunes ruban vert, à* 3ſ = 2″ 2ſ; *une pièce de galon noir de* 60 *aunes,* 10″; 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu simple,* 5″ 10ſ; 2 *aunes* 1/2 *comète de satin pour les border, à* 15ſ = 1″ 17ſ 6ᵭ; *façon du fichu garni de blonde,* 1″ 4ſ. Total, 58″ 9ſ 6ᵭ.

10 *Juillet* 1790. — La Reine écrivait souvent à son amie madame de Polignac qui était alors à Rome.

Ce fut le 11 juillet 1790 que le duc d'Orléans revint d'Angleterre.

12 **Juillet**. — MADAME LA MARQUISE DE LAVAL. — *La parure des dimanches de la présentation,* 91″ 7ſ.

Voir au 11 avril 1787.

Le 12 juillet 1790, fut votée la Constitution civile du clergé, sanctionnée le 24 août.

13 **Juillet**. — MADAME VICTOIRE. — *Taffetas noir pour un manteau doublé; dentelle noire fond d'Angleterre pour le garnir; comète pour border le coqueluchon; gaze pour hausser la fraise; livré, pour madame de Donnissan,* 8 *aunes gaze anglaise noire à pois; manteau simple de même,* 412″ 7ſ.

Voir au 31 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Livré* 4 *aunes* 3/4 *blonde pour des manches de cour, à* 13″ = 61″ 15ſ; 1 *aune* 1/8 *blonde pour les petits rangs, à* 5″ = 5″ 12ſ 6ᵭ; 1/8 *gaze tulle pour hausser les blondes, à* 6″ = 15ſ; 1/4 *taffetas blanc pour les sabots, à* 5″ 10ſ = 1″ 7ſ 6ᵭ; avoir déouaté un fichu de taffetas *noir et* l'avoir réparé, 1″ 4ſ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour un tour de corset, à* 4″ 10ſ = 10″ 2ſ 6ᵭ; *livré à mademoiselle Noël* 2 *grands chapeaux de paille à effilés, à* 3″ = 6″; 1/2 *pièce ruban n°* 2 *blanc de* 30 *aunes, à* 5ſ = 7″ 10ſ; 1/2 *pièce dito noir de* 30 *aunes, à* 5ſ = 7″ 10ſ; 14 *aunes ruban de satin blanc large, à* 2″ = 28″; 14 *aunes dito étroit, à* 1″ 10ſ = 21″; 14 *aunes ruban noir satiné large, à* 2″ = 28″; 8 *aunes dito étroit, à* 1″ 10ſ = 12″; 2 *aunes gros marly, à* 1″ 4ſ = 2″ 8″. Total, 193″ 4ſ 6ᵭ.

LE *Ça ira.*

Ah ! ça ira ! ça ira ! ça ira !
Les aristocrates à la lanterne ;
Ah ! ça ira ! ça ira ! ça ira !
Les aristocrates on les pendra,
La liberté s'établira.
Malgré les tyrans, tout réussira.

Tel est le couplet primitif qui fut improvisé par les 200,000 citoyens qui préparaient le Champ de Mars, à la fête de la Fédération du 14 juillet 1790. Ce couplet du *Ça ira,*

qui est resté le plus célèbre, était entonné sur un air favori de Marie-Antoinette, *le Carillon national,* qu'elle jouait souvent sur son clavecin. La chanson, telle qu'elle a été publiée en huit couplets, est attribuée à un chanteur ambulant nommé Ladré, qui « en a revendiqué l'honneur », dans une lettre adressée au comité de sûreté générale, au mois de nivôse an II, et par laquelle il demandait une gratification, comme auteur des paroles du *Ça ira* de 1790 et de plusieurs autres chansons révolutionnaires.

Dans tous les spectacles, on répétait le *Ça ira* d'un concert unanime avec son véritable sens : *Ça ira! la liberté s'établira!* On avait emprunté au célèbre Franklin ce mot de *Ça ira,* c'était son expression favorite; dans le plus fort de la révolution d'Amérique, il disait toujours : « Laissez faire, *ça ira.* »

Lors des travaux nécessaires au nivellement des terrains du Champ de Mars, beaucoup de grandes dames allèrent travailler à la formation des talus; la duchesse de Luynes y traînait une brouette en acajou.

14 Juillet. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Ruban à la Nation pour remettre sur un bonnet de blonde; cannetille,* 8# 17ſ.

Voir au 27 mars 1787.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Une paire de bracelets en ruban gros-vert,* 3# 12ſ.

Voir au 12 décembre 1789.

Le 14 juillet, la Fayette fut nommé commandant des gardes nationales de France.

En ce même jour, anniversaire de la prise de la Bastille, eut lieu la fête de la Fédération, au Champ de Mars, de tous les départements du royaume.

Au milieu du Champ de Mars, transformé en cirque colossal, s'élevait l'autel de la Patrie, autour duquel se trouvaient les troupes de ligne et les fédérations des départements. En face, sous la tente de l'Assemblée, siégeait le Roi sur un trône, ayant à sa droite M. de Bonnay, président de l'Assemblée nationale, avec la Reine et le Dauphin. Marie-Antoinette s'avança sur le balcon de l'École militaire; elle était inquiète des cris qu'elle avait entendus : « A bas Madame Veto; » elle paraissait souffrante; sa toilette splendide, sortie des ateliers de madame Éloffe, faisait encore ressortir sa pâleur; ses enfants et Madame Élisabeth s'assirent à côté d'elle, dans une tribune réservée.

L'Assemblée nationale était sur un amphithéâtre. Deux cents prêtres vêtus d'aubes avec des ceintures tricolores officiaient autour de l'évêque d'Autun; trois cents tambours et douze cents musiciens jouaient ensemble; quarante pièces de canon tonnaient d'un seul coup; quatre cent mille vivats partaient à la fois (1). Lorsque Louis XVI prêta le serment, la Reine prit le Dauphin dans ses bras et le montra au peuple.

(1) Taine, 14 juillet 1790, p. 288.

A Paris, écrit un témoin oculaire, j'ai vu des chevaliers de Saint-Louis et des aumôniers danser dans les rues avec des individus de leur département (1) : au Champ de Mars, le jour de la Fédération, malgré la pluie qui tombait à flots, les premiers arrivés commençaient à danser, ceux qui suivaient se joignaient à eux et formaient une ronde, qui embrassa bientôt une partie du Champ de Mars ; trois cent mille spectateurs battaient la mesure avec les mains ; les jours suivants, au Champ de Mars et dans les rues, on dansait encore, on buvait, on chantait ; il y avait bal et rafraîchissements *à la Halle au blé.*

A cette fête, les femmes n'étaient reçues qu'en blanc garni de rubans tricolores. Comme il pleuvait depuis trois jours continuellement, le Champ de Mars était devenu un véritable marais ; la ville de Paris avait eu le soin de faire préparer à l'École militaire un déjeuner pour le Roi, la Reine et sa famille.

Le 18, il y eut une illumination générale.

C'est en grande calèche (voir planche 81), que, malgré le mauvais temps, la Reine se rendit à cette solennité nationale. A cette époque, dit le Journal des modes, il était de bon ton, pour aller avec des dames, en partie de plaisir au bois de Boulogne, ou aux courses du bois de Vincennes, de se servir de calèches. On y attelait au moins quatre chevaux, on en mettait quelquefois six et même huit, suivant la qualité des personnes qui y montaient. Il fallait beaucoup d'élégance dans les harnais des chevaux. Les domestiques étaient souvent derrière, ou suivaient à cheval. Dans mon premier volume sur la reine Marie-Antoinette, on trouvera que la Reine se fit un plaisir de conduire partout *en grande calèche* ses bonnes amies, les princesses de Hesse, lorsqu'elles vinrent visiter Paris.

16 Juillet. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Gaze anglaise pour les corps de 3 chemises; blonde grande hauteur fond Alençon pour les garnir; petit-pied pour la tête des blondes; taffetas cramoisi* (2) *pour recouvrir une corbeille,* 268# 10s 6d.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE, pour MADAME DE DONNISSAN. — 2 *éventails chinois dont un rouge et l'autre noir; 4 cocardes et rubans à la Nation,* 66#.

Voir au 31 mars 1787 et au 25 janvier 1787.

Le 16 juillet 1790, le comte de Fersen écrivait à son père : « Vous verrez la description de cette fameuse fédération dans tous les papiers publics ; mais ce que les papiers ne vous diront pas, c'est qu'il n'y avait aucun ordre, que personne n'était à sa place, que les soldats qui devaient garnir l'arène, comme garde, n'obéissaient à per-

(1) Albert Isabeau, I, 339 ; — de Ferrières, II, 92.

(2) Rouge foncé. Ce nom vient de celui de l'insecte qui produit la cochenille.

sonne, qu'ils couraient çà et là en chantant et dansant, qu'ils ont été, avant l'arrivée du Roi et des troupes fédérées, prendre un prêtre et deux moines à l'autel, qu'ils leur ont mis des bonnets de grenadiers et des fusils sur l'épaule, qu'ils les ont promenés tout autour de l'amphithéâtre en chantant et en dansant *comme font les sauvages avant de manger un chrétien;* qu'au moment de la messe, on chantait et l'on dansait et que personne ne s'est mis à genoux au moment de l'élévation, ce qui a fait croire à beaucoup de gens que la messe n'avait pas été dite (1). »

18 Juillet. — Pour la Reine. — 12 *aunes paille pour doubler 12 aunes ruban rose, à* 3ſ = 1# 16ſ; 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu simple,* 6#; 2 *aunes* 1/4 *comète de satin pour le border à* 15ſ = 1# 13ſ 9d; *façon du fichu garni de blonde,* 1# 4ſ.

20 Juillet. — Pour la Reine. — 2 *aunes gaze Chambéry, pour deux grands fichus simples, à* 6# = 12#; 4 *aunes* 1/2 *comète de satin, pour border les deux fichus, à* 15ſ = 3# 7ſ 6d; 2 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde, pour coudre à la tête de la blonde d'un fichu, à* 4# 10ſ = 11# 5ſ; *façon des deux fichus garnis de blonde, à* 1# 4ſ = 2# 8ſ; *livré* 6 *fichus anglais* 6/4 *rayés de jonc, à* 9# 10ſ = 57#; 2/3 *gaze d'Italie pour* 4 *tours de gorge plissés en turban, à* 4# 10ſ = 3#; 4 *aunes blonde bâtarde pour friser les* 4 *tours, à* 3# 10ſ = 14#; *faveur, façon et gaze pour doubler les* 4 *tours, à* 1# 4ſ = 4# 16ſ; *une paire de bracelets en ruban blanc satiné frisé de blonde,* 11#; *livré* 8 *aunes ruban dito pour coiffer, à* 1# 10ſ = 12#. Total, 141# 10ſ 3d.

Madame Victoire. — *Plusieurs pièces de* 60 *aunes de rubans, blancs très forts, blancs et noirs,* 86#.

Voir au 31 mars 1787.

21 Juillet. — Madame la comtesse d'Artois. — *Livré pour Turin* 28 *aunes ruban de satin violet étroit; ruban dit gros-vert,* 84#.

Voir au 31 mars 1787.

Pour la Reine. — *Livré* 3 *douzaines de lacets de soie puce d'une*

(1) *Correspondance de Fersen*, publiée par le baron de Klinckowström. Introduction, page 57.

aune de long ferrés aux 2 bouts, à 3″ la douzaine, 9″; avoir recoupé 4 fichus de gaze Chambéry et les avoir refaits, 12ſ; 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu simple, 6″*; 2 *aunes 1/4 comète pour le border, à 15ſ = 1″ 13ſ 9 d.*; *façon du fichu garni de blonde, 1″ 4ſ*; 3 *aunes blonde fond Alençon, pour 2 paires de manchettes à un rang, à 10″ = 30″*; *façon des 2 paires de manchettes, à 12ſ = 1″ 4ſ*; 2 *aunes blonde bâtarde pour un tour, à 4″ 10ſ = 9″*. Total, 58″ 13ſ 9 d.

Le 21 juillet, fut prononcé l'éloge funèbre de Franklin, par l'abbé Fauchet, dans la rotonde de la halle au blé.

22 Juillet. — Madame Adélaïde. — 11 *aunes rubans blancs anglais, 12″ 2ſ*.

Voir au 30 mars 1787.

Madame la comtesse de Chastellux. — *Chapeau de linon-batiste doublé de gaze d'Italie et bordé de comète de satin; cannetille, 6″ 11ſ 9 d.*

Voir au 29 mars 1787.

Madame la Prie, 9ſ.

Voir au 28 juillet 1787.

23 Juillet. — Madame Victoire. — *Grand fichu anglais pour un fichu repincé; gaze anglaise pour 2 chemises garnies de petit-pied et de blonde fond Alençon festonné; manchettes, 131″ 6ſ*.

Voir au 30 mars 1787.

Madame le Jeune, 1″ 16ſ 9 d.

24 Juillet. — Pour la Reine. — *Livré 3 douzaines de lacets plats en soie de grenade noire, à 8ſ le lacet, 12″ 8ſ*.

25 Juillet. — Madame Victoire. — 2 *aunes 1/2 gaze anglaise pour 2 chemises, l'une garnie de blonde fond Alençon à bordure festonnée, et l'autre de petit-pied pour la tête de blonde, 53″ 17ſ 6 d.*

Voir au 31 mars 1787.

27 *Juillet.* — Les députés du district de Saint-Laurent (Haute-Vienne), organes de leurs concitoyens, ont adressé à la Reine le discours suivant : « Madame, le district de Saint-Laurent, département de la Haute-Vienne, honoré dans tous les temps de la protection particulière des reines de France, s'empresse de témoigner à celle qui fait l'admiration de l'univers toute la joie qu'il a d'avoir produit les deux braves militaires (MM. du Repaire et de Sainte-Marie) qui, en sacrifiant leurs jours pour conserver les siens, ont mérité la reconnaissance universelle et obtenu celle de tous leurs compatriotes. Oui, Madame, nous le disons avec orgueil, vous n'avez point de sujets plus fidèles, ni plus jaloux de vous témoigner quel empire a sur nos cœurs la Reine des Français. Il n'est aucun de nous qui n'eût voulu, aux mêmes périls, partager la gloire dont se sont couverts ces deux généreux gardes. L'héroïsme de votre courage a déployé depuis un an toute l'énergie de votre grand caractère et nos montagnes tranquilles retentissent à jamais du nom auguste de la fille de l'immortelle Marie-Thérèse. »

31 *Juillet.* — Cinq imprimeurs libraires très connus à Paris, enveloppés dans l'énorme faillite d'un de leurs confrères, étaient à la veille de manquer à leurs engagements ; pleins de confiance dans les bontés paternelles du Roi, ils se rendirent le 30 à Saint-Cloud. Le Roi était indisposé par une fluxion et ne voyait personne ; ils se présentèrent alors chez la Reine et furent admis à lui parler ; ils lui exposèrent leur embarrassante situation. Le seul tableau des malheureux ouvriers de toute classe qu'un contre-coup si funeste aurait peut-être plongés dans la misère, suffit pour émouvoir le cœur généreux de la Reine. Cette princesse leur dit d'aller sur-le-champ écrire un mémoire à ce sujet, et dans ce court intervalle elle pria le Roi de venir chez elle pour une affaire importante. Quoique malade le Roi y vint, et Marie-Antoinette annonça bientôt aux libraires que Louis XVI avait daigné leur accorder 1,200,000 livres sur sa liste civile. Il leur fut payé le jour même un à-compte de 150,000 livres dont ils avaient besoin pour le lendemain. C'est ainsi que ce grand tyran et que cette Reine que l'on insultait sous le nom de « l'Autrichienne », agissaient vis-à-vis des ouvriers de Paris.

1er **Août.** — MADAME ADÉLAÏDE. — *2 aunes gaze anglaise pour 2 chemises garnies de blonde fond Alençon grande hauteur; petit-pied pour la tête des blondes,* 95# 15s.

Voir au 30 mars 1787.

MADEMOISELLE BAZIRE. — *Bonnet ajusté; cannetille,* 2# 3s.

Voir au 8 août 1789.

MESDEMOISELLES DE CHASTELLUX. — *2 chapeaux de linon-batiste doublés de gaze d'Italie; cannetille; 2 ceintures de velours noir,* 15# 12s.

Voir au 3 juillet 1789.

MADAME DURET pour MADAME DE CHASTELLUX. — *Blanchissage et gaufrage d'un bonnet de linon-batiste,* 2# 2ˢ.

Voir au 25 août 1787.

Le 1er août, Madame Élisabeth alla visiter l'établissement de Saint-Cyr.

2 Août. — MADAME VICTOIRE. — *Gaze anglaise pour une chemise garnie de blonde; 4 paires de manchettes de blonde, dont 2 paires de blonde fond Alençon,* 73# 11ˢ.

Voir au 31 mars 1787.

Le 2 août, la nouvelle de l'insurrection de la Martinique parvint à l'Assemblée.

Ce même jour, Bailly fut réélu maire de Paris.

Le Roi et le Dauphin furent un peu malades à cette époque, l'un de la continuation de sa fluxion, l'autre de la fièvre.

3 Août. — MADAME LA DUCHESSE DE LAVAL. — *Manteau de taffetas noir ouaté en crin garni de taffetas noir,* 39#.

Voir au 17 juin 1787.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Ruban étroit puce, belle qualité; gaze anglaise à petits objets pour des manchettes,* 12# 2ˢ.

Voir au 29 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Livré* 14 *aunes ruban de satin blanc étroit, à* 1# 10ˢ = 21#; 14 *aunes dito bleu, à* 1# 10ˢ = 21#; 8 *aunes dito rose, à* 1# 10 = 12#. Total, 54#.

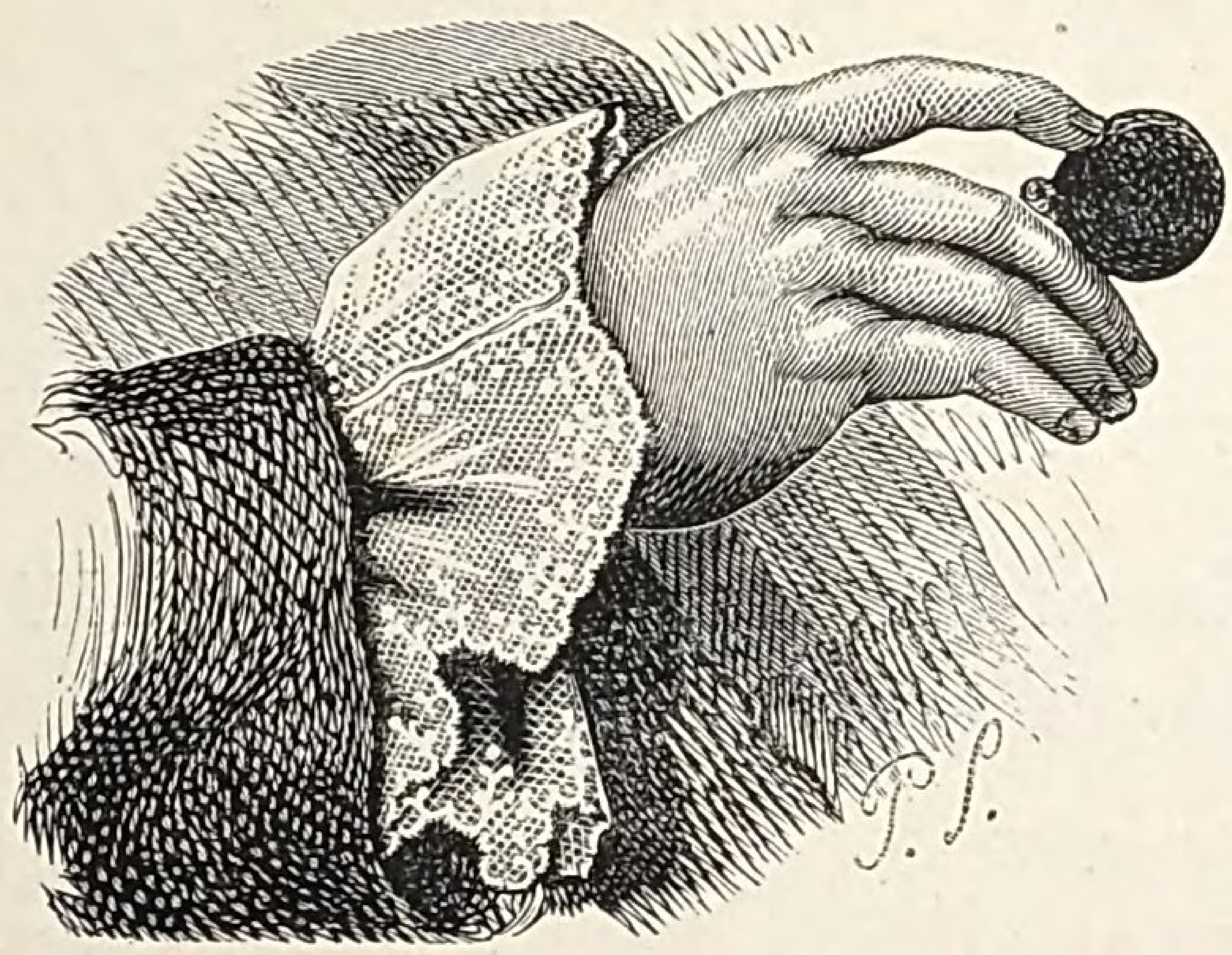
4 Août. — POUR LA REINE. — 2 *fichus anglais de* 7/4, *à* 12# = 24#; 2 *dito de* 6/4, *à* 9# 15ˢ = 19# 10ˢ; 1/3 *gaze d'Italie pour deux tours de gorge en turban, à* 4# 10ˢ = 1# 10ˢ; 2 *aunes blonde pour friser les deux tours, à* 3# 10ˢ = 7#; *façon des* 2 *tours et gaze pour doubler, à* 1# 4ˢ = 2# 8ˢ. Total, 54# 8ˢ.

5 Août. — MADAME VICTOIRE. — 2 *pièces de* 60 *aunes de faveur blanche; 2 paires de manchettes de Valenciennes,* 13# 4ˢ.

Voir au 31 mars 1787.

Les manchettes des hommes et des femmes étaient à peu près de même forme. Celles en dentelles d'Eu imitaient la valenciennes, on les estimait à la cour de la Reine. A Eu, le duc de Penthièvre, amateur enthousiaste des beaux points, comme l'attestent ses comptes de garde-robe, encourageait cette industrie.

Dans le tableau de famille peint par Vanloo et connu sous le nom de *la Tasse de chocolat,* où l'on voit réunis le duc de Penthièvre, sa fille, la future duchesse d'Orléans, son fils et la princesse de Lamballe, le duc, qui tient à la main une médaille dans son écrin, porte *des manchettes de dentelle genre valenciennes,* probablement faites dans son beau domaine d'Eu, aujourd'hui la résidence du noble prince qui, nous l'espérons, sera appelé par la Providence à sauver la France et à relever partout nos industries en souffrance !



MADAME LA DUCHESSE DE LAVAL. — *Nous lui redevons 3″ sur un manteau.*

Voir au 17 juin 1787.

POUR LA REINE. — 2 *fichus anglais* 5/4 *rayé de jonc, à* 6″ 10ʃ = 13″ ; 3 *aunes gaze de Chambéry pour* 3 *grands fichus simples, à* 6″ = 18″ ; *façon des* 3 *fichus, à* 4ʃ = 12ʃ ; 1/3 *gaze d'Italie pour* 2 *tours plissés en turban, à* 4″ 10ʃ = 1″ 10ʃ ; 2 *aunes blonde pour friser les* 2 *tours, à* 3″ 10ʃ = 7″ ; *gaze et façon des* 2 *tours, à* 1″ 4ʃ = 2″ 8ʃ. Total, 42″ 10ʃ.

6 Août. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Une voiture pour aller et retour de Paris à Bellevue et pourboire,* 12″ 8ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

Pour la Reine. — *Livré à la Reine 14 aunes ruban rose satiné large, à* 2″ = 28″; 14 *aunes dito étroit, à* 1″ 10ʃ = 21″; 14 *aunes ruban de satiné violet large, à* 2″ = 28″; 14 *aunes dito étroit, à* 1″ 10ʃ = 21″; 14 *aunes ruban satiné bleu large, à* 2″ = 28″; 14 *aunes dito étroit, à* 1″ 10ʃ = 21″; 14 *aunes ruban gros-vert satiné étroit, à* 1″ 10ʃ = 21″; 14 *aunes ruban de satin blanc étroit à* 1″ 10ʃ = 21″. Total, 189″.

Mademoiselle Pâquet, 10ʃ.

Voir au 17 juillet 1789.

Madame la marquise de Langeac. — *Un mémoire détaillé de* 186″ 15ʃ 6ᵭ.

Voir au 2 avril 1790.

7 Août. — Madame Victoire. — *Manteau doublé de taffetas noir; comète pour border le coqueluchon,* 27″ 6ʃ 3ᵭ.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Adélaïde. — 2 *chemises d'organdi sans garnitures; linon-batiste pour les collets;* 5 *paires de manchettes de blonde fond Alençon,* 75″ 15ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

Mesdemoiselles de Chastellux. — 2 *bonnettes de taffetas vert à rubans verts,* 30″.

Voir au 3 juillet 1789.

8 Août. — Pour la Reine. — 2 *aunes* 1/4 *blonde tournante pour* 6 *tours de gorge plats, à* 9″ = 20″ 5ʃ; 1 *aune* 3/4 *blonde bâtarde pour les* 6 *tours de derrière, à* 4″ = 7″; *façon et faveur des* 12 *tours, à* 2ʃ = 1″ 4ʃ. Total, 28″ 7ʃ.

Le 9 août 1790, le Roi avait encore la joue enflée; il prenait des eaux de Vichy parce qu'il souffrait du foie.

13 Août. — Madame Victoire. — *Gaze pour les corps de 2 chemises garnies de blonde,* 22# 6ſ.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la comtesse de Chastellux, 3#.

Voir au 29 mars 1787.

15 Août. — Pour la Reine. — 3 *aunes blonde fond réseau pour remettre des manchettes à un pierrot de taffetas rayé fond brun, à* 9# = 27#; *façon des manchettes à* 2 *rangs,* 15ſ; 1 *aune* 1/2 *blonde, pour des manchettes à* 1 *rang livrées à la garde-robe, à* 9# 10ſ = 14# 5ſ; *façon des manchettes,* 12ſ; *livré* 9 *aunes comète puce, à* 7ſ = 3# 3ſ; *façon des* 2 *fichus de linon-batiste, à* 6ſ = 12ſ. Total, 46# 7ſ.

Madame Victoire. — *Gaze anglaise pour le corps d'une chemise et petit-pied pour la tête de la blonde,* 15# 3ſ.

Voir au 31 mars 1787.

Le 15 août, les vers suivants furent adressés à la Reine, pour le jour de sa fête, par le chevalier de Meude-Monpas.

Digne sang des Césars que l'Empire eut pour maîtres,
Tu méprises, comme eux, les caprices du sort :
S'il est quelques ingrats aussi lâches que traîtres,
De fidèles sujets sauront jusqu'à la mort
Te prouver un amour qu'anime ton courage.
Nos vaillants chevaliers toujours furent l'ouvrage
Des sublimes vertus qui brillaient dans leurs rois.
Antoinette est mon culte, et j'en deviens l'apôtre.
Comment ne l'être pas, admirant à la fois
Les grâces de son sexe et la valeur du vôtre ?

Le 16 août 1790, eut lieu une insurrection, dans la ville de Nancy, des régiments du Roi, de Château-Vieux Suisse et de Mestre de camp-Cavalerie. Il paraissait tous les jours des écrits incendiaires, conseillant aux troupes de massacrer leurs officiers et au peuple de chasser l'Assemblée. On cherchait à avilir et à anéantir l'autorité du Roi ; on disait hautement qu'Il n'était plus rien, que l'Assemblée seule était tout et qu'Elle-même l'avait déclaré.

A cette date, la famille royale était encore à Saint-Cloud, s'attendant à y voir arriver en armes la populace des faubourgs de Paris.

20 Août. — Madame la princesse de Chimay. — *Gaze de laine pour 2 grands fichus doubles*, 16# 4s.

Voir au 27 mars 1787.

21 Août. — Pour la Reine. — 1 *aune* 1/2 *blonde fond Alençon pour les manchettes à* 1 *rang d'un caraco de taffetas fond vert chiné rose, à* 10# 10s = 15# 15s; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4# 10s = 10# 2s 6d; *façon des manchettes*, 12s; *livré* 4 *aunes* 1/2 *blonde pour des manches de cour, à* 11# = 49# 10s; 1 *aune blonde bâtarde pour les petits rangs*, 4#; 1/4 *gaze tulle pour hausser les grands rangs, à* 6# = 1# 10s; 1/3 *taffetas blanc pour les monter, à* 4# 10s = 1# 10s; 1 *aune comète pour les nouer*, 7s; *livré aux demoiselles Breton* 5 *aunes ruban pour border les crevés de* 2 *corsets bleus, à* 10s = 2# 10s. Total, 85# 16s 6d.

Madame la comtesse de Marconnay. — *Chapeau de paille jaune garni de rubans de satin violet*, 17#.

Voir au 18 mars 1787.

22 Août. — Madame Victoire. — *Gaze brochée pour remettre les collets de* 2 *chemises*, 7#.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Adélaïde. — *Dentelle noire pour remettre à deux manteaux de taffetas doublé qui étaient garnis en gaze; manteau simple de taffetas noir, garni de dentelle noire*, 271# 7s 6d.

Voir au 30 mars 1787.

24 Août. — Madame la comtesse de Narbonne. — *Un chapeau de linon-batiste à rubans de linon et rubans blancs derrière*, 21# 4s.

Voir au 15 avril 1787.

Madame la Prie. — *Rubans bleus pour remettre sur un bonnet*, 2# 8s.

Voir au 28 juillet 1787.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Blonde pour un lacet (2 aunes) et gaze brochée pour un fichu double,* 19″ 8ſ 6₰.

Voir au 3 juillet 1789.

MADEMOISELLE PAQUET. — *Ruban de satin large pour achever un chapeau; gaze tulle pour un voile,* 6″ 15ſ

Voir au 17 juillet 1789.

POUR LA REINE. — *Livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes ruban n°* 3, *à* 6ſ = 1″ 4ſ; 2 *aunes gaze Chambéry très large pour coiffer, à* 6″ = 12″. Total, 13″ 4ſ.

MADAME VICTOIRE. — 4 *aunes* 1/2 *d'entoilage fond d'Angleterre, rayé à guirlande, pour le corps de la mantille de l'habit de la Saint-Louis* (1); *blonde fond Alençon pour friser le tour de la mantille; blonde pour le second rang et les glands; ruban pour border et nouer la mantille; une paire de bracelets en ruban de satin blanc rayé de paillon* (2) *vert et de paillon blanc bordés de* 2 *rangées de pierres et frisés de petite blonde; petit-pied pour le corset;* 4 *glands de bas de robe en argent fin, paillon bleu et vert; chemise de gaze garnie de blonde; rubans de satin bleu et blanc pour remettre sur un chapeau de castor gris,* 365″ 6ſ.

Voir au 31 mars 1787.

POUR LA REINE. — 2 *aunes blonde pour un tour de corset gros-bleu pailleté or, à* 5″ = 10″; 1 *aune* 3/4 *blonde pour garnir les manches, à* 3″ 10ſ = 6″ 2ſ 6₰; 2/3 *dito pour les manches, à* 10″ = 6″ 13ſ 4₰; 1 *aune* 1/8 *blonde pour la pièce, à* 20″ = 22″ 10ſ; 1 *aune tulle pour la tête,* 3″; *façon de la garniture du corset,* 1″ 4ſ; 1 *aune* 1/8 *blonde pour la pièce d'un corset gros-bleu uni, à* 20″ = 22″ 10ſ; 7/8 *blonde pour la tête, à* 4″ 10ſ = 3″ 19ſ. Total, 75″ 18″ 10₰.

MADAME ADÉLAÏDE. — 4 *aunes* 1/2 *entoilage fond Alençon très riche,*

(1) Pour la fête du Roi qui, comme d'habitude, avait encore lieu le 25 août. Voir tome Ier, page 141.
(2) Voir au 4 février 1788.

pour le corps de la mantille de l'habit de la Saint-Louis (1); *blonde pour friser le tour de la mantille, pour le second rang et les glands; ruban pour nouer et border la mantille,* 177# 6s.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Une paire de bracelets et le parfait en ruban de satin blanc brodé de paillettes argent et paillon vert et violet, et pierres au milieu, frisés de petite blonde;* 4 *glands de bas de robe en argent fin et paillon violet et vert; petit tulle pour friser les crevés du corset; paillette argent fin pour les nervures; blonde grande hauteur pour les manches de cour; coiffure de blonde fond Alençon à bordure; papillon de* 1 *aune; chemise de gaze anglaise garnie de blonde grande hauteur; coiffure de blonde fond Alençon et bouquets pour un bonnet ajusté; rubans; cannetille,* 437# 9s 6d.

MADAME LA COMTESSE DE THIANGES. — *Sabots de taffetas pour monter des manches de cour,* 3# 16s.

Voir au 22 juillet 1789.

Le 25 août 1790, jour de la Saint-Louis, fête du Roi, M. le comte *d'Artois* et les autres princes, après en avoir reçu la permission du roi de Sardaigne, firent célébrer à Turin une messe à laquelle ils invitèrent tous les Français qui se trouvaient dans cette ville. On s'assembla à onze heures chez le comte *d'Artois* qui se rendit avec MM. les duc *d'Angoulême* et *de Berry*, le prince *de Condé,* le duc *de Bourbon*, et le duc *d'Enghien* à l'église de *Saint-Philippe.* Plus de cent Français formaient un cortège digne de cette solennité. Après avoir entendu la messe, le comte d'Artois fut reconduit chez lui dans le même ordre. On craignait à Paris que ce prince ne voulût agir et qu'il n'entrât en France en se mettant à la tête des mécontents du Languedoc. Le Roi et la Reine faisaient tout pour l'en empêcher.

26 Août. — POUR LA REINE. — *Avoir* refait la ceinture *d'un jupon de linon-batiste,* 1# 4s; *avoir fourni des goussets, des rubans et avoir fait* plusieurs reprises *et avoir* regarni un jupon *de linon-batiste,* 6#; 6 *petits colliers bouillonnés en comète de différentes couleurs, à* 1# 4s = 7# 4s; 4 *aunes blonde tournante pour deux tours de gorge plissés à*

(1) Voir au 24 août 1787.



Le Rat sculp Imp Lemercier & Cie

21 JUIN 1791

LA REINE MARIE-ANTOINETTE

DANS SON COSTUME DU VOYAGE DE VARENNES.

(d'après un dessin de Faivre-Duffer).

[illegible], à 3″ = 28″; gaze d'Italie et façon des [illegible]; 1 aune 1/2 gaze Chambéry pour 3 petits fichus [illegible]; façon des 3 fichus, à 4s = 12s. Total, 62″ [illegible].

Madame Victoire. — 2 fichus doubles [illegible] pour remettre son collet à une chemise, 27″ 7s 6d.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Adélaïde. — 3 aunes gaze [illegible] pour les corps de 3 fichus-chemises; 8 aunes 3/4 blonde fond Alençon [illegible] pour garnir; petit-pied; manchettes de blonde [illegible], 130″ [illegible].

Voir au 30 mars 1787.

27 Août. — Pour la Reine. — [illegible] puce, 15s; 1 aune 1/2 gaze Chambéry pour 3 fichus [illegible], à 6″ = 9″; façon des 3 fichus, à 4s = 12s. Total, 10″ [illegible].

Madame la princesse de Chimay douairière. — Chapeaux de linon-batiste et gaze d'Italie, 18″ 6s.

La princesse de Chimay, douairière, était dame pour accompagner Madame Victoire; elle demeurait, en 1784, rue du Bac, 104.

28 Août. — Pour la Reine. — 2 aunes gaze Chambéry pour 2 fichus, à 6″ = 12″; 4 aunes 1/3 comète de satin pour les border, à 12s = 2″ 12s; façon des 2 fichus garnis d'Angleterre, [illegible]; [illegible] 1/3 gaze d'Italie pour un tour plissé en turban, à [illegible]; 2 aunes blonde bâtarde pour friser les 2 tours, à 4″ 10s [illegible] et gaze pour doubler les tours, 1″ 4s; livré 4 douzaines de [illegible] de gance de soie noire, à 3″ = 12″. Total, 40″ 14s.

Mademoiselle Chapeauteau, 2″ 8s.

Voir au 18 janvier 1790.

Madame la comtesse de Thianges. — Bonnet [illegible] en gaze et blonde, 3″ 12s.

Voir au 22 juillet 1789.

2 rangs, à 9″ = 36″; *gaze d'Italie et façon des* 2 *tours, à* 1″ 4ſ = 2″ 8ſ; 1 *aune* 1/2 *gaze Chambéry pour* 3 *petits fichus simples, à* 6″ = 9″; *façon des* 3 *fichus, à* 4ſ = 12ſ. Total, 62″ 8ſ.

Madame Victoire. — 2 *fichus doubles anglais repincés; gaze anglaise pour remettre un collet à une chemise,* 27″ 7ſ 6d.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Adélaïde. — 3 *aunes gaze anglaise pour les corps de* 3 *fichus-chemises;* 6 *aunes* 3/4 *blonde fond Alençon à bordure pour les garnir; petit-pied; manchettes de blonde* (3 *paires*), 190″ 8ſ 6d.

Voir au 30 mars 1787.

27 Août. — Pour la Reine. — *Avoir* rebordé 2 paires de souliers *puce,* 15ſ; 1 *aune* 1/2 *gaze Chambéry pour* 3 *fichus simples, à* 6″ = 9″; *façon des* 3 *fichus, à* 4ſ = 12ſ. Total, 10″ 7ſ.

Madame la princesse de Chimay douairière. — *Chapeaux de linon-batiste et gaze d'Italie,* 18″ 6ſ.

La princesse de Chimay, douairière, était dame pour accompagner Madame Victoire; elle demeurait, en 1784, rue du Bac, 104.

28 Août. — Pour la Reine. — 2 *aunes gaze Chambéry pour* 2 *fichus, à* 6″ = 12″; 4 *aunes* 1/3 *comète de satin pour les border, à* 12ſ = 2″ 12ſ; *façon des* 2 *fichus garnis d'Angleterre, à* 1″ 4ſ = 2″ 8ſ; 1/3 *gaze d'Italie pour un tour plissé en turban, à* 4″ 10ſ = 1″ 10ſ; 2 *aunes blonde bâtarde pour friser les* 2 *tours, à* 4″ 10ſ = 9″; *façon et gaze pour doubler les tours,* 1″ 4ſ; *livré* 4 *douzaines de lacets de gance de soie noire, à* 3″ = 12″. Total, 40″ 14ſ.

Mademoiselle Chapeauteau, 2″ 8ſ.

Voir au 18 janvier 1790.

Madame la comtesse de Thianges. — *Bonnet ajusté en gaze et blonde,* 3″ 12ſ.

Voir au 22 juillet 1789.

29 Août. — Pour la Reine. — Avoir rélargi les poignets de 3 douzaines de chemises (1) *et avoir fourni de la toile, à 8″ la douzaine,* = 24″ ; 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu simple,* 6″ ; 2 *aunes* 1/2 *comète de satin pour le border, à* 12ſ = 1″ 10ſ ; *façon du fichu garni de blonde,* 1″ 4ſ ; avoir raccommodé un jupon de linon broché, 2″ 8ſ ; *livré* 14 *aunes de ruban de satin bleu large, à* 2″ = 28″. Total, 63″ 2ſ.

30 Août. — Madame la comtesse de Chastellux. — 12 *aunes ruban bleu étroit belle qualité, pour* 13″ 4ſ.

Voir au 29 mars 1787.

31 Août. — Pour la Reine. — *Deux bonnets de nuit de taffetas blanc doublé, à* 4″ = 8″ (voir la note sur les coiffes de nuit de la Reine, 7 mars 1787) ; avoir rélargi les poignets de 3 autres douzaines de chemises *et fourni de la toile, à* 8″ = 24″. Total, 32″.

A cette époque, la Reine, comme nous l'avons dit en parlant de son corsage, prenait beaucoup d'embonpoint ; c'est pour cette cause, sans doute, que Madame Éloffe dut rélargir les poignets de ses six douzaines de chemises (2).

Madame la comtesse de Thianges. — *Demi-bonnet passe de marly et fond de gaze d'Italie,* 5″ 3ſ.

Voir au 22 juillet 1789.

Madame Gagelin. — *Manteau de taffetas noir et ruban,* 15″ 4ſ 6ᵭ.

Voir au 13 octobre 1787, et au 5 septembre 1791.

Le 31 août, M. de Bouillé marcha sur Nancy révolté, avec des troupes de ligne et la garde nationale de Metz. Une des portes de cette ville était gardée par le régiment de Château-Vieux qui fit une décharge de mousqueterie. La garde nationale et les autres troupes, commandées par M. de Bouillé, ripostèrent par un feu plus terrible et fondirent sur les soldats de Château-Vieux, qu'ils forcèrent à se replier.

Un jeune officier, nommé Desilles, se jeta à la bouche d'un canon auquel on voulait mettre le feu, en s'écriant : « Non, vous ne tirerez pas sur des Français ! » il fut blessé de quatre coups de fusil et mourut peu de temps après.

Les rues de Nancy furent inondées de sang.

(1) Voir la note du 31 août suivant et celle du 9 octobre 1790.
(2) Voir tome Ier, page 72.

1er Septembre. — MADAME VICTOIRE. — *Blonde tournante fond Alençon pour 4 tours de gorge; gaze anglaise pour 2 chemises garnies de blonde et petit-pied pour la tête; manchettes; grande quantité de rubans de différentes couleurs; taffetas noir pour le dessus et le dessous d'un manteau ouaté garni de dentelle noire fond d'Angleterre à bordure très riche; comète pour border le coqueluchon et gaze pour hausser la fraise; livré 6 aunes gaze de laine pour madame la marquise de Donnissan,* 532ᵗᵗ 9ˢ 4ᵈ.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE, pour une dame de ses amies MADAME LA BARONNE D'ERLACH. — *Ruban violet à ceinture; gaze Chambéry, rubans et cannetille pour un bonnet ajusté,* 25ᵗᵗ 19ˢ 6ᵈ.

Nous ne connaissons pas le nom de famille de la baronne d'Erlach; mais au 10 août 1792 le chevalier d'Erlach, de Berne, capitaine au régiment des gardes Suisses, montra un grand courage et trouva une mort glorieuse au service de son Roi; la baronne d'Erlach était probablement la femme de ce héros.

ARMES d'Erlach : *De gueules au pal d'argent chargé d'un chevron de sable.*

Le 4 septembre, Necker donna sa démission de surintendant des finances et se retira dans sa terre de Coppet, en Suisse. Le parti qui lui était hostile disait : *C'est un homme qui se gargarise de toutes les vertus, mais qui n'en avale pas une goutte.*

6 Septembre. — POUR LA REINE. — *Un tour de gorge en gaze de Chambéry gaufrée, de* 3ᵗᵗ; *une paire de bracelets dito en ruban rose satiné, de* 11ᵗᵗ; *une paire de bracelets dito en ruban gros-vert, de* 11ᵗᵗ; *une paire dito en ruban blanc,* 11ᵗᵗ; 2 *formes de bonnets doublés en gaze d'Italie et couverts de petit marly, à* 2ᵗᵗ = 4ᵗᵗ; 2 bonnets de nuit en taffetas double, *à* 4ᵗᵗ = 8ᵗᵗ. Total, 48ᵗᵗ.

MADAME LA DUCHESSE DE NARBONNE. — *Dentelle noire fond Alençon très fine, pour un chapeau,* 25ᵗᵗ 6ˢ 8ᵈ.

ARMES : *De gueules plein.* — Devise : *No descendonos de los reyes, sino los reyes de nos.*

Voir au 12 janvier 1787.

Lorsque j'étais chargé d'affaires de France à Turin, en 1854, M. le comte de Cossilla, directeur des archives du roi Victor-Emmanuel, me donna copie d'une lettre autographe, signée de Marie-Antoinette et de Louis XVI, à la princesse de Lamballe, qui n'a pas

encore été publiée. Je place ici cette lettre, une des plus intéressantes de l'importante collection d'autographes de M. de Cossilla ; elle ne porte d'autre date que celle du 7 *septembre,* sans que l'année soit indiquée. Ce document doit être du 7 septembre 1790, car en septembre 1791, après le retour du malheureux voyage de Varennes, il ne devait plus être question pour le Roi d'aller à la chasse comme la Reine le dit ici. D'ailleurs, au mois de septembre 1791, la princesse de Lamballe n'aurait pu être auprès du duc de Penthièvre, puisqu'elle n'était pas encore rentrée en France, d'où elle était sortie le 22 juin 1791.

Cette double lettre est en entier de la main du Roi et de la Reine.

Lettre du Roi et de la Reine à la princesse de Lamballe.

« Je vous prie, Madame ma chère cousine, de nous donner des nouvelles du bon M. de Penthièvre ; ce que vous marquez sur son état n'a, il est vrai, rien d'alarmant, mais cela m'afflige infiniment, car j'ai pour lui une bien vive affection comme pour vous-même. LOUIS. »

« Le Roi partait pour la chasse, ma chère Lamballe, et n'a pu vous en écrire plus long, il m'a chargée de vous finir ce mot. Ne revenez pas, mon cher cœur, je vous en ai déjà priée et vous en prie encore ; la santé de M. de Penthièvre demande tous vos soins et j'en suis très affectée ; vous-même vous ne vous soignez point assez, je me fâcherai très sérieusement si vous n'écoutez aucune de mes recommandations ; l'amitié n'a donc aucune espèce de droit sur vous ? non, je ne veux pas que vous reveniez, car votre cœur serait trop déchiré, et vous auriez trop à pleurer sur votre malheureuse amie. Je sais que vous m'aimez, cela me suffit, j'en ai grand besoin ; vous savez tout sur les affaires, je ne vous dirai donc rien, je ne vous parlerai que de vous que j'aime, de M. de Penthièvre que nous chérissons ; de vos deux santés dont vous répondez à mon amitié ; adieu je vous embrasse.

« Ce 7 septembre. MARIE-ANTOINETTE. »

8 Septembre. — MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Faveur blanche et gaze d'Italie,* 9$^{\#}$.

Voir au 29 mars 1787.

9 Septembre. — MADAME LA COMTESSE DE MARCONNAY. — 2 *aunes ruban de ceinture en satin violet très large,* 8$^{\#}$ 10^{s}.

Voir au 18 mars 1787.

10 Septembre. — MADAME SALENTIN. — *Comète pour un bonnet,* 20$^{\#}$ 6^{s}.

Voir au 14 juillet 1789.

MADAME CROVILLE. — *Bonnet ajusté de valenciennes,* 2# 13s.

Voir au 29 janvier 1790.

MADAME LA COMTESSE DE THIANGES. — *Bonnet ajusté de blonde; rubans,* 2# 5s.

Voir au 22 juillet 1789.

MADAME VICTOIRE. — *Gaze brochée pour rallonger la blonde d'une chemise, et l'avoir garnie de blonde; 2 paires de manchettes de valenciennes; robe de poult de soie fond gros-vert brodé uni et les volants; 3 chemises d'organdi et comète pour passer dans les coulisses,* 70# 3s 9d.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Gaze anglaise pour une chemise garnie d'Angleterre; manchettes d'Angleterre; rubans; une voiture pour aller à Bellevue et retour; pourboire du charretier,* 31# 11s 6d.

Voir au 30 mars 1787.

11 Septembre. — POUR LA REINE. — 5 *aunes* 5/8 *blonde grande hauteur très belle, pour un volant à tête rabattue d'un jupon de poult de soie blanc, à* 28# = 157# 10s; 1 *aune gaze tulle pour hausser la blonde du volant,* 6#; *façon de la garniture du jupon,* 3#; 1 *aune* 1/2 *blonde fond Alençon, pour les manchettes à* 1 *rang d'une robe de gros de Tours satiné violet, à* 9# 10s = 14# 5s; 2 *aunes* 1/3 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4# = 9# 6s 8d; *façon des manchettes et du tour,* 12s; 3 *aunes blonde fond Alençon, pour les manchettes à* 2 *rangs d'une redingote de gros de Tours fond brun, à* 9# = 27#; 1 *aune* 1/2 *petit tulle pour hausser les grands rangs, à* 1# = 1# 10s; 2 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4# = 10#; *façon des manchettes et du tour,* 15s; 3 *aunes gaze Chambéry pour* 3 *fichus simples dont un grand et un moyen, à* 6# = 18#; *façon des* 3 *fichus, à* 4s = 12s; 1 *fichu anglais de* 7/4 *rayé de jonc,* 12#; 2 *fichus dito de* 6/4, *à* 9# 10s = 19#; 1 *dito de* 5/4, 7#; 3 *douzaines de lacets de fil, à* 12s *la douzaine,* = 1# 16s. Total, 288# 6s 8d.

MADEMOISELLE CHAPEAUTEAU. — *Avoir fait blanchir un bonnet d'organdi; cannetille pour mettre sous les nœuds,* 1# 10s.

Voir au 18 janvier 1790.

MADEMOISELLE JOMARD. — *Bonnet de linon blanchi et gaufré,* 4# 1s.

Voir au 3 juillet 1789.

12 Septembre. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Bonnet ajusté d'Angleterre; gaze de laine pour le fond; comète; rubans; cannetille,* 11# 6s.

Voir au 27 mars 1787.

13 Septembre. — POUR LA REINE. — 9 *aunes blonde tournante fond Alençon à bordure, pour les parements et volants d'une robe d'automne fond gros-bleu satiné, petit-bleu et blanc* (1), *à* 12# = 108#; 6 *aunes tulle pour friser les bords de la robe, à* 2# 15s = 16# 10s; 3 *aunes bande gaze brodée pour hausser le volant, à* 2# 8s = 7# 4s; 8 *aunes blonde bâtarde pour les frisés de la robe et tête du jupon, à* 3# 15s = 30#; 17 *aunes ruban gros-bleu et ruban petit-bleu pour friser une ruche* (2) *à la robe et au jupon, à* 1# 10s = 25# 10s; *façon de la garniture de la robe,* 12#; 1 *aune* 1/2 *blonde pour les manchettes à* 1 *rang, à* 9# = 13# 10s; 2 *aunes* 1/3 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4# = 9# 6s 8d; *façon des manchettes et du tour,* 12s; 1 *aune* 1/2 *blonde fond Alençon, pour les manchettes à* 1 *rang d'un caraco de gros de Tours puce, à* 9# 10s = 14# 5s; 2 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4# 10s = 10# 2s 6d; *façon des manchettes et du tour,* 12s; 3 *aunes*

(1) La pauvre Reine portait encore, ainsi que madame Éloffe le mentionne plus bas, des étoffes fond brun rayé bleu et rose, c'était une sorte de tricolore, mais depuis quelques années on remarquera qu'elle n'adoptait plus guère que des étoffes de couleur sombre; c'était donc là une nouvelle petite concession qu'elle faisait aux goûts révolutionnaires; mais ces concessions ne pouvaient plus à cette époque ramener les esprits, il n'y en avait eu que trop de faites! Ainsi, à ce moment où la Révolution était si proche d'inaugurer ses excès, on se faisait toujours illusion, et par ce livre de modes on peut même se rendre compte des sentiments intimes et des idées du temps; c'est avec le plus grand intérêt qu'on parcourt ces pages, plutôt que par une simple curiosité, si on veut considérer de près ces factures où on peut lire tant de choses entre les lignes et y suivre pas à pas les terribles événements qui vont maintenant se dérouler avec une effrayante rapidité. (Voir note, tome Ier, et tome II, au 5 septembre 1791, page 380.)

(2) Bande d'étoffe plissée par le milieu, qui sert d'ornement à différents ajustements.

blonde, pour une paire de manchettes à 2 rangs d'une chemise de Florence gros-vert glacée noire, à 9# = 27#; 1 *aune* 1/2 *petit tulle pour hausser les grands rangs, à* 1# = 1# 10s; 1 *aune* 2/3 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4# = 6# 13s 4d; *façon des manchettes et du tour,* 15s; 1 *aune* 1/2 *blonde, pour les manchettes à* 1 *rang d'un caraco de Florence fond brun rayé bleu et rose, à* 9# 10s = 14# 5s; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4# 10s = 10# 2s 6d; *façon des manchettes et du tour,* 12s; 1 *aune* 1/2 *blonde, pour les manchettes à* 1 *rang d'une redingote de Florence fond brun rayée, à* 9# = 13# 10s; *façon des manchettes,* 12s. Total, 322# 12s.

MADAME VICTOIRE. — *Blonde fond Alençon à pois pour une paire de manchettes à* 1 *rang,* 26# 14s.

Voir au 31 mars 1787.

14 Septembre. — POUR LA REINE. — 1/6 *gaze d'Italie pour un tour en turban, à* 4# 10s = 15s; 1 *aune blonde pour friser le tour,* 2# 10s; *gaze et façon du tour,* 1# 4s. Total, 4# 9s.

MADAME VICTOIRE. — *Gaze anglaise pour rechanger la gaze d'une chemise,* 10# 10s 6d.

Voir au 31 mars 1787.

15 Septembre. — MADAME ADÉLAÏDE. — 2 *bonnets ajustés d'Angleterre; gaze anglaise pour les fonds; rubans; gaze anglaise pour* 2 *chemises garnies d'Angleterre,* 50# 4s.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME LA MARQUISE DE SAISSEVAL. — 9 *aunes* 1/2 *de ruban de satin gros-vert large,* 18# 1s.

Voir au 29 septembre 1787.

16 Septembre. — MADAME VICTOIRE. — *Gaze anglaise pour* 3 *chemises garnies de blonde; petit-pied pour les têtes de* 2 *chemises,* 44# 14s.

Voir au 30 mars 1787.

POUR LA REINE. — Avoir rélargi *les poignets de* 2 *douzaines de chemises et fourni de la toile, à* 8″ = 16″.

Voir la note du 31 août précédent pour les trois autres douzaines de chemises de la Reine.

17 Septembre. — POUR LA REINE. — *Livré* 3 *douzaines de lacets de soie puce, à* 3″ = 9″; 1 *aune* 5/8 *crêpe bleu pour le volant d'un grand habit fond bleu à petit bouquet, à* 8″ = 13″; 13 *aunes petite comète de satin pour coudre après le volant, à* 12^{s} = 7″ 16^{s}; 18 *aunes* 1/4 *blonde grande hauteur fond Alençon pour le volant et le bas de robe, à* 10″ = 182″ 10^{s}; 15 *aunes blonde bâtarde pour la tête du volant, à* 3″ 10^{s} = 52″ 10^{s}; 8 *aunes* 5/8 *ruban de satin blanc large, pour la tête du volant et la tête du bas de robe, à* 1″ 10^{s} = 12″ 19^{s}; 13 *aunes petit-pied pour la tête du bas de robe, à* 1″ 16^{s} = 23″ 8^{s}; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour du corset, à* 4″ 10^{s} = 10″ 2^{s} 6^{d}; 1 *aune blonde grande hauteur pour le haut de la pièce,* 15″; 1 *aune blonde bâtarde pour la tête,* 4″ 10^{s}; 2 *aunes* 2 *côtés pour les manches, à* 2″ 8^{s} = 4″ 16^{s}; *façon de la garniture du grand habit et du corset,* 18″; 4 *aunes* 1/2 *entoilage rayé à bouquet pour le corps de la mantille, à* 14″ = 63″; 6 *aunes* 1/2 *blonde tournante pour le tour de la mantille, à* 6″ = 39″; 8 *aunes blonde pour le second rang, à* 6″ = 48″; 5 *aunes* 1/4 *blonde fond Alençon à bouquet pour le chérusque, à* 14″ = 73″ 10^{s}; 3 *aunes ruban n° pour border la mantille, à* 8^{s} = 1″ 4^{s}; 1 *aune* 3/4 *ruban anglais pour nouer la mantille, à* 1″ 2^{s} = 1″ 18^{s} 6^{d}; *façon de la mantille en chérusque, une paire de bracelets en ruban blanc frisé de blonde,* 11″. Total, 591″ 4^{s}.

18 Septembre. — MADAME VICTOIRE. — *Blonde tournante pour une paire de manchettes à* 1 *rang,* 14″ 2^{s}.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Bonnet de valenciennes; rubans; cannetille; gaze pour une chemise garnie de valenciennes; gaze anglaise pour* 3 *chemises garnies d'Angleterre; manchettes à* 1 *rang d'Angleterre; man-*

chettes de valenciennes; une paire de bracelets et le parfait en ruban de satin large bleu et brun, 63 ᵗᵗ.

Voir au 30 mars 1787.

Pour la Reine. — 3 *aunes* 1/8 *blonde bâtarde, pour le tour d'un corset et le haut de la pièce d'un habit de gros de Tours* (1) *broché fond blanc rayé rose, à* 4ᵗᵗ 10ˢ = 14ᵗᵗ 1ˢ 3ᵈ; 1 *aune* 1/2 *blonde* 2 *côtés pour les manches du corset, à* 2ᵗᵗ 8ˢ = 3ᵗᵗ 12ˢ; 1 *aune blonde grande hauteur pour la pièce*, 15ᵗᵗ; *façon de la garniture de la pièce et du corset*, 1ᵗᵗ 4ˢ. Total, 33ᵗᵗ 17ˢ 3ᵈ.

Mademoiselle Daupène. — *Gaze anglaise pour une chemise garnie de blonde grande hauteur fond Alençon; petit-pied pour la tête et ruban pour passer dans la coulisse*, 36ᵗᵗ 16ˢ 3ᵈ.

Voir au 26 juillet 1787.

19 Septembre. — Pour la Reine. — *Livré pour coiffes une guirlande en feuillage de satin bleu et ruban gros-bleu satin, de* 6ᵗᵗ; 2 *aunes ruban de satin bleu, à* 1ᵗᵗ 10ˢ = 3ᵗᵗ; 2 *aunes* 3/4 *dito gros-bleu, à* 1ᵗᵗ 10ˢ = 4ᵗᵗ 2ˢ 6ᵈ; 4 *aunes* 3/4 *paille pour coudre sous le ruban, à* 3ˢ = 14ˢ. Total, 13ᵗᵗ 16ˢ 6ᵈ.

Madame Victoire. — *Blonde tournante fine pour* 2 *paires de manchettes;* 4 *aunes* ruban de Lyon à la Nation (2), 34ᵗᵗ 14ˢ.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la marquise de Saisseval. — *Rubans de satin gros-vert large*, 6ᵗᵗ 9ˢ.

Voir au 29 septembre 1787.

Le 20 septembre, des honneurs funèbres furent rendus au Champ de Mars, à Paris, aux citoyens qui avaient été tués devant Nancy, par les insurgés et les Suisses de Château-Vieux, condamnés au bagne.

(1) Voir au 20 octobre 1788.
(2) Voir au 19 octobre 1789 et 23 novembre.

L'Assemblée ayant déclaré que l'on pouvait tuer sous les yeux du Roi l'animal qu'il courait, Louis XVI avait réformé son équipage de chasse. On dévasta alors les forêts de gibier ; l'Assemblée dut arrêter ce brigandage et pria le Roi de ne pas donner suite à son projet. — Le roi répondit que *lorsqu'il serait content, il reprendrait cet exercice avec plaisir.*

21 Septembre. — MADAME VICTOIRE. — *2 grands fichus doubles repincés; gaze pour 2 collets de chemises; 3 paires de manchettes fond Alençon,* 83# 16ˢ 8ᵈ.

Voir au 31 mars 1787.

MADEMOISELLE DAUPÈNE, 12# 15ˢ.

Voir au 26 juillet 1787.

Le 21 septembre 1790, Madame Élisabeth alla visiter le *Calvaire* du Mont-Valérien, au-dessus de Suresnes. Ce fut là une des dernières promenades qu'elle fit en dehors de Paris.

22 Septembre. — POUR LA REINE. — *Façon de la garniture d'un jupon de florence* (1) *garni à tête rabattue,* 3#; *livré aux demoiselles Breton 6 aunes comète de satin violet, à* 12ˢ = 3# 12ˢ. Total, 6# 12ˢ.

MADAME VICTOIRE. — *Blonde tournante pour 3 tours de gorge; robe de gros de Tours brochée fond brun rayé bleu; petit-pied pour garnir les compairs et blonde bâtarde pour garniture; rubans à la Nation, ponceau, gros-bleu,* 76# 17ˢ.

Voir au 31 mars 1787.

24 Septembre. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Blonde fond Alençon festonnée pour garnir une robe fond brun à petits bouquets unis; guirlande en frivolité assortie mêlée de petits bouquets unis; manchettes, etc.; commissionnaire pour Bellevue,* 359# 1ˢ 5ᵈ.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE, chez MADAME DE NARBONNE. — *Manteau de taffetas noir,* 14# 5ˢ.

(1) Espèce de taffetas, d'étoffe de soie qui se fabrique à Lyon, à Zurich, à Avignon.

Madame Victoire. — *Gaze anglaise pour 2 collets de chemises*, 4″ 9ſ.

Voir au 31 mars 1787.

25 Septembre. — Madame Victoire. — *Gaze anglaise pour rechanger la blonde d'une chemise et les collets de 2 chemises*, 14″ 19ſ 6₰.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Adélaïde. — *Blonde tournante pour garnir une robe fond blanc rayée et brochée à petits bouquets; volants; petit tulle pour friser les rubans et frisures des compairs et des tailles; commissionnaire pour Bellevue*, 226″ 7ſ 3₰.

Voir au 30 mars 1787.

26 Septembre — Madame Adélaïde. — *Pour le pourboire d'aller et retour à Bellevue*, 2″ 8ſ.

Voir au 30 mars 1787.

Madame Victoire. — *Avoir raccommodé la blonde d'un jupon de robe et l'avoir regarnie; rubans coquelicot et bleu*, 8″ 19ſ.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la princesse de Chimay douairière. — *Chapeau de paille noire doublé de taffetas blanc et fond de gaze de laine et rubans noirs*, 16″.

Voir au 27 août 1790.

Madame la comtesse du Bois de la Motte. — *Volant moucheté en or et festonné à lames en or pour un grand habit; petite frange d'or pour le bas du volant; un fond d'habit en crêpe rayé en or et guirlande violette; crêpe à gros pois d'or pour les draperies; gaze d'Italie pour doubler les draperies et les broderies des reines-marguerites; gros marly; garniture des poches; galons à 2 lames pour la tête de la frange de la draperie; une rattache de crêpe blanc à 2 lames de paillon violet; franges or et argent pour le bas des écharpes et rachever le bas de robe;*

refourni 2 *aunes galon d'or pour les bords des marguerites; façon de la garniture de l'habit; papier,* 411# 14ſ.

La comtesse du Bois de la Motte, dame de la comtesse de Provence, était Anne-Élisabeth-Renée de Saint-Blémont, fille d'André, marquis de Saint-Blémont, mestre de camp de cavalerie d'un régiment de son nom, et de Charlotte d'Auxy, mariée en 1755 à Guillaume-Nicolas-François du Bois, chevalier, comte du Bourg, seigneur de Gueschard et de Villeroy, en Picardie, seigneur de la Motte, terre entrée dans la famille du Bois en 1613.

Ils demeuraient, en 1784, rue des Petites-Écuries-d'Artois, à Paris. La comtesse du Bois de la Motte était fort grande et son mari très petit.

Armes des Saint-Blémont : *D'or au sautoir dentelé de sable.*

1er Octobre. — Pour la Reine. — 12 *aunes paille pour doubler* 12 *aunes ruban, à* 3ſ = 1# 16ſ; 3 *aunes* 1/4 *blonde tournante, pour un tour de gorge à* 2 *rangs, à* 8# = 26#; *gaze d'Italie et façon,* 1# 4ſ. Total, 29#.

Madame Duret-Chastellux. — *Bonnet; rubans et cannetille,* 3# 16ſ.

Voir au 25 août 1787.

Madame la princesse de Chimay douairière. — *Chapeau de paille doublé de taffetas blanc et bordé en gaze de laine noire et comète,* 6# 3ſ 6ᵭ.

Voir au 27 août 1790.

2 Octobre. — Pour la Reine. — 4 *aunes* 1/2 *blonde pour* 2 *tours à* 2 *corsets, à* 5# = 22# 10ſ; *livré* 6 *aunes comète de satin noir, à* 15ſ = 4# 10ſ. Total, 27#.

Madame Victoire. — 3 *pièces de* 30 *aunes chacune, rubans rose, bleu, violet; avoir raccommodé les collets de* 4 *chemises d'organdi; manteau de taffetas noir garni de même,* 34# 15ſ.

Voir au 31 mars 1787.

4 Octobre. — Pour la Reine. — *Fourni* 1/4 *blonde pour* raccommoder le volant d'une jupe de grand habit qui était déchiré, *à* 10#

= 2" 10^{s}; *façon du raccommodage du jupon,* 1" 4^{s}; avoir refait des reprises à un jupon *de mousseline brodée,* 1" 10^{s}. Total, 5" 4^{s}.

Dans les grandes réceptions ou dans les foules, on déchirait souvent les jupons et robes de la Reine en marchant dessus. Ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par cette facture, Marie-Antoinette, toujours très ordonnée, les faisait aussitôt raccommoder par madame Éloffe.

5 Octobre. — MADAME VICTOIRE. — 2 *fichus anglais brochés dans le fond en* 6/4 *pour être repincés; avoir raccommodé* 4 *chemises d'organdi garnies d'Angleterre,* 29" 8^{s}.

Voir au 31 mars 1787.

6 Octobre. — MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — 54 *aunes de rubans de différentes couleurs,* 37" 16^{s}.

Voir au 29 mars 1787.

7 Octobre. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — 2 *fichus en gaze d'Italie de dessous;* 2 *fichus anglais de* 5/4, 15" 16^{s}.

Voir au 27 mars 1787.

POUR LA REINE. — 12 *aunes* 1/2 *feston pour un volant et la garniture d'un pierrot* et « le Château-Renaud » *de mousseline brodée, à* 8^{s} = 5"; *façon de la garniture du pierrot et du jupon à volant froncé* (1), 6". Total, 11".

8 Octobre. — MADAME LA COMTESSE DU BOIS DE LA MOTTE. — 3 *aunes franges or et argent pour remettre à l'habit de présentation,* 27".

Voir au 26 septembre 1790.

La présentation à la cour de la comtesse du Bois de la Motte est l'une des dernières faites aux Tuileries. La comtesse de Gabriac et la marquise de Laval avaient été présentées le 4 juillet de cette même année.

9 Octobre. — POUR LA REINE. — Avoir rélargi les épaulettes de 4 corsets *et avoir fourni de la toile et du ruban, à* 1" 4^{s} = 4" 16^{s}; *livré* 13 *aunes ruban n° de différentes couleurs, pour nouer des jupons et des*

(1) On fronce une étoffe, en y faisant des plis menus et serrés, égaux ou inégaux, que l'on maintient au moyen d'un fil qui les traverse.

Château-Renaud, *à* 7ſ = 4″ 11ſ ; 11 *aunes comète rayée de différentes couleurs, à* 7ſ = 3″ 17ſ ; avoir rélargi les manches de 2 corsets *et avoir fourni de la toile et ruban, à* 1″ 4ſ = 2″ 8ſ. Total, 15″ 12ſ.

Comme nous l'avons dit déjà, la Reine devenait de plus en plus forte ; le dos, les épaules de son corsage, ainsi que me l'a fait remarquer M^{me} Aurelly, étaient d'une largeur énorme, tandis que sa taille était restée svelte comme dans les jours de sa plus éclatante beauté.

Voir tome I^{er}, page 72, et aux 29, 31 août et 16 septembre 1790.

11 Octobre. — Madame Victoire. — *Plusieurs pièces de rubans, padoue bleu, gros-bleu, puce, blanc, gros-vert,* 20″.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Crosville. — *Passe de marly et monture d'une baigneuse,* 1″ 4ſ.

Voir au 29 janvier 1790.

12 Octobre. — Madame Victoire. — *Gaze pour le corps d'une chemise garnie de blonde; manchettes à* 1 *rang de valenciennes,* 12″ 7ſ.

Voir au 31 mars 1787.

Mademoiselle Chapeauteau. — *Manteau de taffetas noir; petite dentelle pour le collet,* 14″ 9ſ 4ᵭ.

Voir au 18 janvier 1790.

Madame la Prie. — *Dentelle noire fond d'Angleterre pour un manteau; plus petite pour le collet,* 11″ 10ſ 8ᵭ.

Voir au 28 juillet 1787.

Madame Gagelin. — *Taffetas noir pour le dessus d'un manteau et la garniture; dentelle noire,* 23″ 8ſ 8ᵭ.

Voir au 13 octobre 1787 et au 5 septembre 1791.

14 Octobre. — Pour la Reine. — 10 *aunes feston pour le volant et la garniture d'un pierrot de mousseline brodée, à* 8ſ = 4″ ; *façon de la garniture du pierrot et jupon froncé,* 6″. Total, 10″.

Madame la princesse de Chimay. — *Bonnet ajusté en gaze Chambéry tout blanc, 9* ₶.

Voir au 27 mars 1787.

16 Octobre. — Madame Victoire. — *Ruban rose et vert pour échelles; large, 12 aunes; étroit, 12 aunes,* 32 ₶ 8 s.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la princesse de Chimay. — *Paire de bracelets en ruban de satin blanc,* 6 ₶.

Voir au 27 mai 1787.

Mesdemoiselles de Chastellux. — 2 *aunes ruban blanc étroit,* 1 ₶.

Voir au 3 juillet 1789.

17 Octobre. — Pour la Reine. — 3 *aunes gaze de Chambéry pour 3 fichus simples, à* 6 ₶ = 18 ₶; 7 *aunes* 1/2 *comète de satin pour les border, à* 12 s = 4 ₶ 10 s; *façon des 3 fichus garnis d'Angleterre, à* 1 ₶ 4 s = 3 ₶ 12 s; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour* 6 *tours de gorge plats, à* 9 ₶ = 20 ₶ 5 s; 1 *aune* 3/4 *blonde bâtarde pour les* 6 *tours de derrière, à* 4 ₶ 10 s = 7 ₶ 17 s 6 d.; *façon des* 12 *tours, à* 2 s = 1 ₶ 4 s. Total, 55 ₶ 8 s 6 d.

Madame la marquise de Saisseval. — 2 *aunes* 1/2 *ruban rose large,* 9 ₶ 10 s.

Voir au 29 septembre 1787.

18 Octobre. — Madame la duchesse de Narbonne. — *Taffetas noir pour un chapeau; 2 rouleaux de laiton; rubans; gaze d'Italie; dentelle noire fond Alençon très haute; une feuille de carton; petit marly,* 53 ₶ 10 s 9 d.

Voir au 12 janvier 1787.

Pour la Reine. — 1/3 *gaze d'Italie pour* 2 *tours de gorge plissés en turban, à* 4 ₶ 10 s = 1 ₶ 10 s; 2 *aunes blonde pour friser les* 2 *tours, à* 3 ₶ = 6 ₶; *façon des* 2 *tours, à* 1 ₶ 4 s = 2 ₶ 8 s. Total, 9 ₶ 18 s.

Madame la princesse de Chimay douairière. — *Manteau simple de taffetas noir garni de dentelle,* 17 ″ 8 ʃ.

Voir au 27 août 1790.

Madame la Prie, 1 ″ 17 ʃ.

Voir au 28 juillet 1787.

20 Octobre. — Pour la Reine. — *Livré aux demoiselles Breton 27 aunes comète de satin blanc, à* 12 ʃ = 16 ″ 4 ʃ ; 10 *aunes dito bleu, à* 12 ʃ = 6 ″ ; 9 *aunes comète rayée et unie pour nouer les jupons, à* 7 ʃ = 3 ″ 3 ʃ ; 3 *aunes ruban n°* 3 *brun, à* 6 ʃ = 18 ʃ. Total, 26 ″ 5 ʃ.

Madame Victoire.

Voir au 31 mars 1787.

22 Octobre. — Pour la Reine. — 12 *aunes feston pour un volant et la garniture d'un pierrot et* Château-Renaud *de mousseline brodée, à* 8 ʃ = 4 ″ 16 ʃ ; *façon de la garniture du pierrot à volant,* 6 ″. Total, 10 ″ 16 ʃ.

Pour la Reine. — 4 *aunes* 2/3 *blonde fond Alençon à bordure pour des manches de cour, à* 9 ″ 10 ʃ = 44 ″ 7 ʃ ; 1 *aune blonde bâtarde pour les petits rangs,* 4 ″ 10 ʃ ; 1/4 *taffetas blanc pour les monter, à* 5 ″ 10 ʃ = 1 ″ 7 ʃ 6 ₰ ; 1/8 *gaze pour hausser les blondes, à* 6 ″ = 15 ʃ ; 1/2 *aune linon-batiste pour une guimpe, à* 17 ″ = 8 ″ 10 ʃ ; *faveur et façon de la guimpe,* 1 ″ 4 ʃ ; *livré* 4 *aunes ruban n°* 5 *pour les jupons, à* 8 ʃ = 1 ″ 12 ʃ. Total, 62 ″ 5 ʃ 6 ₰.

Madame la comtesse de Chastellux, 2 ″ 8 ʃ.

Voir au 29 mars 1787.

Madame Victoire. — *Gaze anglaise pour 2 chemises et petit-pied pour la tête d'une chemise; manchettes de blonde,* 41 ″ 3 ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

Le 22 octobre 1790, sur la proposition de M. de Menou, le drapeau tricolore devint le drapeau de la marine et plus tard le drapeau national. La marine, en effet, fut long-

temps seule à posséder le drapeau actuel, aux couleurs verticales. Quant aux régiments de l'armée de terre, ils eurent pendant quelque temps encore chacun leur drapeau particulier; au pont d'Arcole même, le jeune général en chef de l'armée d'Italie, dit-on, avait à la main non pas encore le drapeau tricolore, mais un drapeau blanc dont les quatre triangles des coins seulement étaient bleu et rouge.

Dès le mois de juillet 1789, les trois couleurs avaient été adoptées pour la cocarde nationale. Le bleu était la couleur de la chape de Saint-Martin, que suivirent dans les combats les rois de la première race; le rouge fut la couleur de l'illustre oriflamme de l'abbaye de Saint-Denis, qui s'y voit encore au-dessus du maître autel; enfin les Bourbons avaient adopté la couleur blanche pour y placer leurs lys. Voici dans quelles circonstances ces trois couleurs, qui avaient depuis son origine symbolisé la gloire de la France, se trouvèrent réunies.

La Commune de Paris, à l'exemple des partisans d'Étienne Marcel, avait adopté la cocarde bleue et rouge, comme les révoltés du temps du roi Charles le Sage, qui portaient le chaperon bleu et rouge. Lorsque Louis XVI vint à Paris, après l'émeute du 14 juillet, le maire Bailly lui imposa plutôt qu'il ne lui offrit la cocarde parisienne, et le Roi la plaça sur la cocarde blanche fixée à son chapeau. Cette réunion tout à fait fortuite fit germer dans l'esprit de la Fayette l'idée d'une fusion entre la royauté et le peuple, et il fit accepter la cocarde tricolore par la Commune et la garde nationale parisienne. Néanmoins le drapeau blanc resta officiellement le drapeau de l'armée plus d'une année encore, jusqu'au 22 octobre 1790.

On sait, du reste, que la grande livrée de la famille royale, en France comme en Espagne, a toujours été aux trois couleurs : bleu, blanc et rouge.

Voici, à titre de curiosité, la liste des noms des couleurs et métaux qui paraissaient dans les uniformes militaires, avant la Révolution, et dont un certain nombre se retrouvent également dans les toilettes confectionnées par madame Éloffe : *or, bleu, bleu céleste, cramoisi, blanc, ventre de biche, rouge, cerise, isabelle, chamois, couleur de feu, brun, vert-changeant, ponceau, noisette, vert-pomme, moiré, vert, feuille-morte, gorge de pigeon, noir, gris de lin* et *violet.*

Cette nomenclature est extraite d'un livre rare que possède M. le baron Hubert de la Porte, dans sa bibliothèque du château de Pinson (Eure), intitulé : *Uniformes militaires, où se trouvent gravés en taille-douce les uniformes de la maison du Roi, de tous les régiments de France, les drapeaux, étendards et guidons; avec la date de leur création et les différentes figures de l'exercice tant de la cavalerie que de l'infanterie; dessiné et gravé par le sieur de Montigny.*

23 Octobre. — MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX, 1# 16ʃ.

Voir au 29 mars 1787.

MESDEMOISELLES DE CHASTELLUX, 2# 15ʃ.

Voir au 3 juillet 1789.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Voiture pour aller à Bellevue,* 3 ₶.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Ruban coquelicot, bleu, blanc* (4 *aunes* 1/4); *bonnet de point ajusté; gaze pour* 2 *chemises garnies de point;* 2 *fichus de linon et* 2 *d'organdi, repincés,* 41 ₶ 12 ſ 6 ᵭ.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME DE LASSIS. — *Baigneuse en gaze linon et comète blanche,* 7 ₶.

Voir au 21 avril 1790.

Le 23 octobre 1790, M. d'Agoult, évêque de Pamiers, fut envoyé secrètement à Metz, auprès de M. de Bouillé, pour s'entendre avec lui de la part du Roi, au sujet du projet de la famille royale de se rendre à Metz. Quelques jours après, ce prélat, ayant eu également à Soleure une entrevue avec M. de Breteuil, engagea fortement le roi à sortir de Paris, où il était retenu prisonnier, et à se retirer dans une des villes frontières du royaume.

26 Octobre. — POUR LA REINE. — *Façon d'un jupon de satin blanc doublé,* 6 ₶; *façon de la garniture du jupon garni en blonde à volant à tête rabattue,* 3 ₶. Total, 9 ₶.

28 Octobre. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Pour le pourboire pour aller et retour à Bellevue,* 2 ₶ 8 ſ.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME LA COMTESSE DE THIANGES. — *Bonnet ajusté en gaze et blonde,* 3 ₶ 15 ſ.

Voir au 22 juillet 1789.

POUR LA REINE. — *Livré* 6 *aunes satin bleu pour coiffer, à* 6 ₶ = 36 ₶; 6 *aunes* 1/8 *dito rose, à* 6 ₶ = 36 ₶ 15 ſ; 6 *aunes dito blanc, à* 6 ₶ = 36 ₶; 6 *aunes dito noir, à* 6 ₶ = 36 ₶; 6 *aunes* 1/4 *dito violet, à* 6 ₶ = 37 ₶ 10 ſ; 6 *aunes dito gros-vert, à* 6 ₶ = 36 ₶; *livré aux demoiselles Breton* 3 *aunes comète grise, à* 7 ſ = 1 ₶ 1 ſ. Total, 219 ₶ 6 ſ.

MADAME VICTOIRE. — *Manchettes de point et de valenciennes;* 2 *fichus d'organdi repincés,* 10 ₶ 19 ſ.

Voir au 31 mars 1787.

29 Octobre. — Pour la Reine. — 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour un tour à une lévite de satin rayé bleu et violet, à* 4″ 10ʃ = 10″ 2ʃ 6ᵭ; 2 *aunes* 1/4 *blonde dito pour un tour de robe d'une robe de satin rose et noir chiné, à* 4″ 10ʃ = 10″ 2ʃ 6ᵭ; *avoir* reposé la frange d'une jupe rayée de velours *blanc serin et brun et* avoir déchiffonné la frange du bas de robe, 12″. Total, 32″ 5ʃ.

Madame Victoire. — *Chemise d'organdi garnie de valenciennes; bonnets ajustés de point; gaze pour le corps d'une chemise garnie de point et pour* 2 *autres chemises de même; blonde et rubans,* 130″ 13ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

Pour la Reine. — 11 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour* 5 *tours de corset, à* 4″ 10ʃ = 50″ 12ʃ 6ᵭ; 9 *aunes* 1/2 *tulle pour friser les manches des* 5 *corsets, à* 1″ 16ʃ = 17″ 2ʃ; *façon des* 5 *corsets,* 3″; 5 *aunes effilés de soie blanche hauteur de* 30 *lignes, pour* 2 *jupons de satin blanc, à* 3″ 10ʃ = 17″ 10ʃ; *façon des effilés cousus au jupon,* 3″; *façon de la garniture d'une robe de satin fond brun chiné vert garnie en dentelle noire,* 12″; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ 10ʃ = 10″ 2ʃ 6ᵭ; 3 *aunes blonde pour les manchettes à* 2 *rangs, à* 12″ = 36″; 1 *aune* 1/2 *petit tulle pour hausser les grands rangs, à* 1″ = 1″ 10ʃ; *façon des manchettes et du tour,* 15ʃ; *avoir* regarni un grand habit de satin *fond blanc brodé en lilas et le bas de robe,* 12″; 8 *aunes* 1/2 *blonde tournante pour les parements et les volants d'une robe satinée bleu, à* 9″ = 76″ 10ʃ; 11 *aunes blonde bâtarde pour friser les volants, à* 4″ 10ʃ = 49″ 10ʃ. Total, 289″ 12ʃ.

Pour la Reine. — 5/8 *gaze anglaise pour les volants, à* 9″ = 5″ 12ʃ 6ᵭ; 2 *aunes* 1/2 *comète de satin bleu pour le bas du volant, à* 15ʃ = 1″ 17ʃ 6ᵭ; 2 *aunes comète de satin blanc pour border la robe, à* 15ʃ = 1″ 10ʃ; 3 *aunes ruban de satin blanc appliqué en feuillage bleu et velours noir assorti à la robe, pour les parements et tête du volant, à* 5″ = 15″; *façon de la garniture de la robe,* 12″; 1 *aune* 1/2 *blonde pour les manchettes à* 1 *rang, à* 9″ = 13″ 10ʃ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâ-*

tarde pour le tour, à 4₶ 10ſ = 10₶ 2ſ 6₰; *façon des manchettes et du tour,* 12ſ; *livré* 4 *aunes ruban appliqué pareil à celui de la robe pour coiffure, à* 5₶ = 20₶. Total, 80₶ 4ſ 6₰.

30 Octobre. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Bonnet de point ajusté et garni; baigneuse de point garnie; mantille de blonde,* 43₶ 8ſ.

Voir au 27 mars 1787.

MADEMOISELLE PAQUET. — *Gaze noire pour un voile de chapeau; un second voile pour une dame; payé pour le pourboire d'un cocher qui est allé à Bellevue,* 8₶ 6ſ.

Voir au 17 juillet 1789.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Blonde tournante pour les parements et les* 2 *volants d'une robe de satin fond gros-vert à bouquets unis; blonde pour friser les parements de la tête des volants, les tailles; petit-pied, tulle et gaze anglaise; comète de satin blanc; crêpe pour hausser les blondes; guirlande en feuillage et petites fleurs assorties à la robe; paire de manchettes à* 2 *rangs en point pour la robe,* 163₶ 9ſ 4₰.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Monture d'un bonnet ajusté de point; gaze dito pour une chemise garnie de point et gaze anglaise pour une chemise garnie de blonde; petit-pied pour la tête; blonde tournante pour* 2 *paires de manchettes à* 1 *rang; coiffure de blonde fond Alençon à bordure pour un bonnet ajusté; payé un commissionnaire pour aller à Bellevue,* 252₶ 15ſ.

POUR LA REINE. — 1 *aune gaze Chambéry pour le corps d'un fichu,* 6₶; 2 *aunes* 1/2 *comète de satin pour le border, à* 12ſ = 1₶ 10ſ; *façon du fichu garni de point,* 1₶ 4ſ; 5/8 *linon-batiste pour le fond et pour* rentoiler les papillons d'un bonnet de dentelle, *à* 16₶ = 10₶; 2 *aunes comète pour border les barbes, à* 7ſ = 14ſ; *façon du bonnet,* 3₶; *façon d'une paire de manchettes à* 3 *rangs de point,* 1₶ 4ſ; 1/2 *aune*

gaze crêpe pour les sabots, à 3″ = 1″ 10ʃ; 1 *aune* 3/4 *comète de satin, pour nouer les manchettes, à* 15ʃ = 1″ 6ʃ 3ᵭ; *façon d'une paire de manchettes de point à* 2 *rangs,* 15ʃ; *façon de deux paires de manchettes de point à* 1 *rang, à* 12ʃ = 1″ 4ʃ. Total, 28″ 7ʃ 3ᵭ.

1er Novembre. — POUR LA REINE. — *Une forme* (1) *de laiton doublé de gaze d'Italie et ruban blanc autour et avoir reposé un fond dessus,* 3″; *fourni* 1/2 *aune gaze linon pour doubler le fond, à* 3″ = 1″ 10ʃ; 1 *aune* 1/2 *blonde, pour une paire de manchettes à* 1 *rang livrée à la garde-robe, à* 9″ = 13″ 10ʃ; *façon des manchettes,* 12ʃ; avoir raccourci les collets de 4 manteaux de taffetas, *à* 1″ 4ʃ = 4″ 16ʃ. Total, 23″ 8ʃ.

3 Novembre. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Manteau ouaté de taffetas noir garni de même; taffetas noir pour le dessus d'un très grand fichu en écharpe et pour achever la doublure,* 46″ 2ʃ 6ᵭ.

Voir au 27 mars 1787.

4 Novembre. — POUR LA REINE. — 2 *bonnets de nuit de taffetas blanc doublé, à* 4″ = 8″; *façon de* 6 *fichus de linon-batiste, à* 4ʃ = 1″ 4ʃ. Total, 9″ 4ʃ.

5 Novembre. — MADAME VICTOIRE. — 4 *fichus d'organdi repincés; faveur, comète et rubans,* 23″ 6ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — 2 *fichus anglais,* 1 *rayé,* 1 *broché;* 4 *fichus de gaze d'Italie,* 26″ 12ʃ.

Voir au 27 mars 1787.

POUR LA REINE. — 4 *aunes* 1/2 *entoilage fond d'Angleterre rayé à bouquet pour le corps d'une mantille, à* 16″ = 72″; 7 *aunes* 1/2 *blonde tournante pour le tour de la mantille, à* 6″ = 45″; 7 *aunes blonde bâtarde pour le second rang, à* 4″ 10ʃ = 31″ 10ʃ. Total, 148″ 10ʃ.

(1) Partie d'un chapeau qui est élevée au-dessus des bords et dans laquelle entre la tête.

Pour la Reine. — *5 aunes blonde fond Alençon pour le chérusque, à* 16# = 80#; 3 *aunes ruban n° pour border la mantille, à* 8 ſ = 1# 4ſ; 1 *aune* 3/4 *ruban anglais pour nouer la mantille, à* 22 ſ = 1 # 18ſ 6 ᵭ; *façon de la mantille en chérusque,* 6#; 1 *aune blonde tournante pour la pièce d'un habit fond blanc brodée,* 12#; 1 *aune blonde bâtarde pour la tête,* 4# 10ſ. Total, 105# 12ſ 6ᵭ.

Madame Adélaïde. — *Bonnet ajusté de point; gaze anglaise pour le fond; cannetille et rubans; gaze anglaise pour une chemise garnie de point,* 24# 10ſ.

Voir au 30 mars 1787.

Le 5 novembre 1790, le comte de Fersen écrivait à son père : « Tous les jours les désordres augmentent, et, pour comble de maux, on n'en peut prévoir la fin. La misère se fait sentir partout, les marchands ne vendent plus, les manufactures tombent, toutes les denrées enchérissent, la quantité des pauvres augmente tant que leur nombre devient effrayant. Paris est rempli de voleurs ; on n'entend parler que des vols qui se commettent. Cet état ne peut durer, et le mécontentement, qui commence à devenir général, amènera lentement un changement dans les affaires. Quand une fois ce mécontentement sera à son comble, le nouvel ordre de choses sera aussi vite culbuté que l'ancien l'a été ; c'est l'effet de la vivacité et de la légèreté des têtes françaises. »

6 Novembre. — Madame la princesse de Chimay. — *Bonnet ajusté de point; gaze Chambéry pour le fond; cannetille; comète; bracelets en ruban de satin* (1) *bleu et vert;* 2 *aunes* 1/2 *tulle bordé pour garnir la pièce d'un grand habit de satin abricot* (2), 20# 1ſ.

Voir au 27 mars 1787.

Madame la comtesse de Roncé, 7# 10ſ.

Voir au 17 juin 1787.

Madame Adélaïde. — *Bonnet ajusté de point; chemise de gaze garnie de point,* 4# 12ſ.

Voir au 30 mars 1787.

(1) Étoffe de soie plate, fine, douce, moelleuse et lustrée, dans laquelle la chaîne est très fine. Les satins les plus renommés sont ceux de Lyon, de Florence, et de Gênes. Les Chinois préparent quelquefois les satins à l'huile, pour leur donner plus de lustre, mais la poussière s'y attache.

(2) Ainsi appelé à cause de sa couleur, semblable à celle du fruit qui porte ce nom.

MADAME VICTOIRE. — 2 *chemises d'organdi,* 3″ 12ſ.

Voir au 31 mars 1787.

8 Novembre. — POUR LA REINE. — 1 *aune gaze Chambéry pour le corps d'un fichu,* 6″; *façon du fichu,* 1″ 4ſ. Total, 7″ 4ſ.

10 Novembre. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Coiffure de blonde fond Alençon; papillon de* 1 *aune; chemise de gaze garnie de blonde,* 123″ 16ſ.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — 4 *fichus anglais,* 18″.

Voir au 31 mars 1787.

11 Novembre. — POUR LA REINE. — *Livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes comète bleue belle qualité, à* 12ſ = 2″ 8ſ; 2 *petits colliers à ruban de satin dont un rose et un blanc, à* 1″ 4ſ = 2″ 8ſ. Total, 4″ 16ſ.

MADAME VICTOIRE. — *Faveur et façon de* 6 *serre-tête,* 18ſ.

Voir au 31 mars 1787.

12 Novembre. — MADAME LA MARQUISE DE SAISSEVAL. — 2 *paires de bracelets en ruban de satin blanc, rose;* 4 *nœuds pour relever le bas de robe en ruban de satin dito,* 20″.

Voir au 29 septembre 1787.

MADAME SALENTIN, 15ſ.

Voir au 14 juillet 1789.

MADAME LA COMTESSE DE THIANGES. — *Bonnets de point et de blonde,* 8″ 13ſ 6d.

Voir au 22 juillet 1789.

POUR LA REINE. — 3 *aunes blonde fond Alençon, pour une paire de manchettes à* 2 *rangs d'une* redingote dont les manchettes étaient sales, *à* 9″ = 27″; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1″

= 1″ 10ʃ; *façon des manchettes*, 15ʃ; 1 *aune* 1/2 *blonde pour une paire de manchettes à* 1 *rang, livrée à la garde-robe, à* 7″ = 10″ 10ʃ; *façon des manchettes*, 12ʃ; *livré* 4 *aunes blonde dito pour* 2 *chemises de florence l'une puce et l'autre verte, à* 7″ = 28″. Total, 68″ 7ʃ.

13 Novembre. — Madame Adélaïde. — *Livré à la blanchisseuse de dentelles une pièce de faveur blanche de* 60 *aunes; payé* 3 *commissionnaires de Bellevue*, 7″ 4ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

Madame Victoire. — *Pièces de ruban, ponceau, bleu*, 10″.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Adélaïde. — *Gaze anglaise pour une chemise garnie de valenciennes*, 9″ 8ʃ.

Madame la marquise de Vallière. — *Bonnet ajusté en gaze*, 2″ 12ʃ.

La marquise de Vallière était Marie-Louise-Victoire du Bouchet, de Sourches, née le 22 mars 1739 (1).

Elle était la quatrième fille de Louis du Bouchet deuxième du nom, marquis de Sourches et du Belluy, comte de Montsoreau, né le 25 novembre 1711, conseiller d'État de père en fils, quatrième grand prévôt de France, grand prévôt de l'hôtel en 1719, et de Charlotte-Antonine de Gontaut-Biron, sa première femme, qui mourut à Rambouillet, au mois de février 1740, quinze mois après la naissance de Marie-Louise-Victoire.

Les sœurs de la marquise de Vallière étaient : 1° Louise-Antonine, mariée en 1745 à Philippe-Joseph-Alexandre le Quieu de Guernoval, marquis d'Esquelbeck.

2° Armande-Ursule, mariée en 1752 à Louis-François-René, comte de Virieu, dont elle devint veuve cinq ans après.

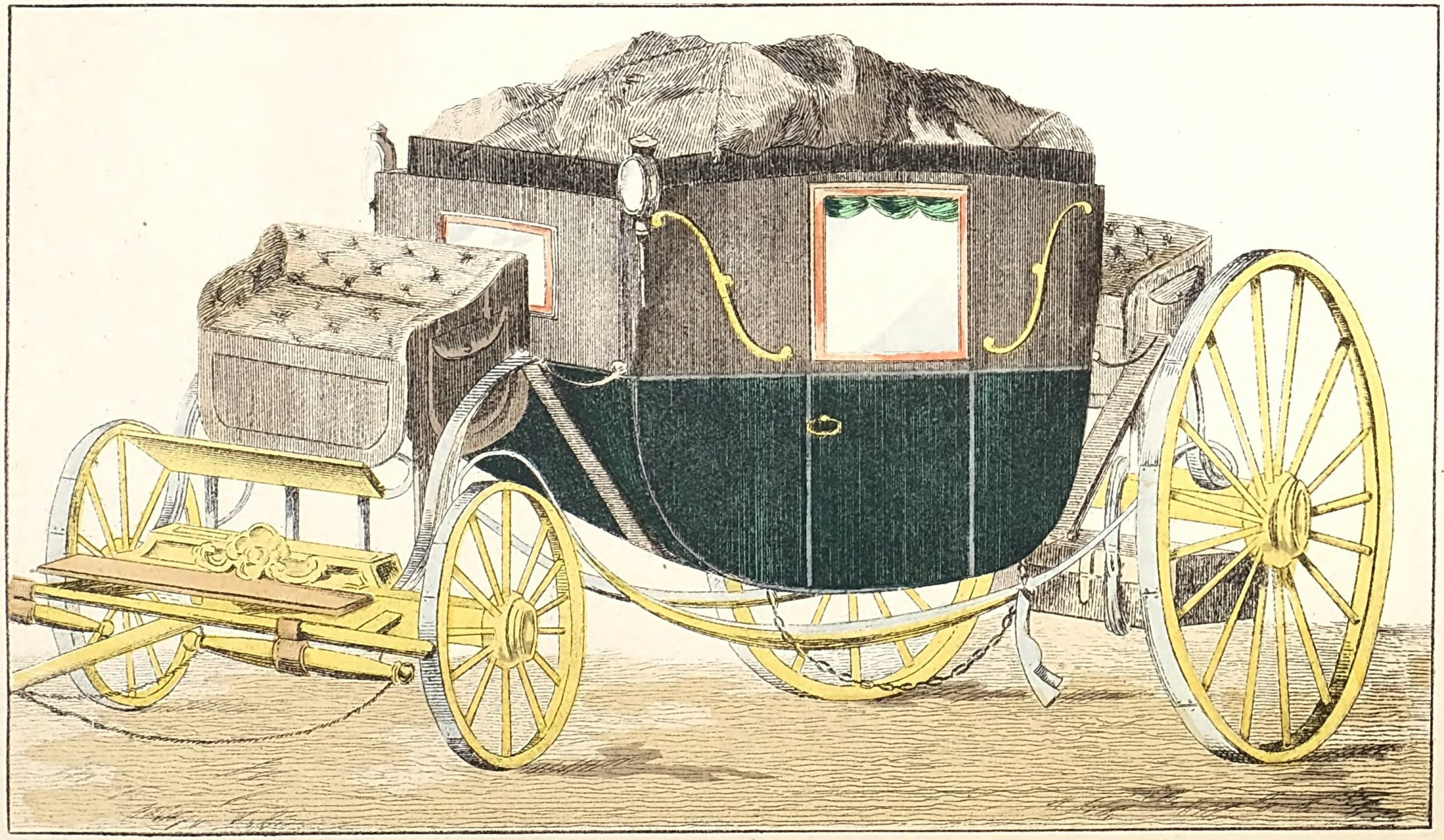
3° Judith, mariée en 1755 à Anne-Joachim-Annibal, comte de Rochemore.

Le marquis de Sourches, son père, après la mort de sa première femme, épousa, le 17 août 1741, Marguerite-Henriette-Desmarets de Maillebois, fille du maréchal de ce nom, morte à Paris le 8 août 1783. Son portrait est au château d'Abondant.

De ce second lit, la marquise de Vallière eut encore trois frères et deux sœurs, qui furent :

(1) Voir notice et généalogie de madame la marquise de Tourzel, page 16 et suivantes.

PL. 83.



1° Louis-Emmanuel, marquis de Tourzel, qui mourut à dix-sept ans, laissant son frère puîné à la tête de la famille et du nom.

2° Louis-François, marquis de Tourzel, marié à Louise-Élisabeth-Félicité-Françoise-Armande-Anne-Marie-Jeanne-Josèphe de Croy d'Havré, qui devint, en 1789, gouvernante des Enfants de France.

3° Yves Marie, comte de Montsoreau.

4° Jeanne-Madeleine-Thérèse, mariée en 1763 à Melchior-Cérice-François, comte de Vogüé.

Et 5° Marie-Louise-Henriette, qui mourut à trois ans.

En 1765, Marie-Louise-Victoire du Bouchet de Sourches épousait le marquis de Vallière, jeune et brillant officier d'artillerie, qui était à peine de retour d'une mission en Espagne. Le roi Charles III ayant demandé un officier français pour organiser l'artillerie et le génie, M. de Vallière y avait été envoyé par Louis XV.

Il s'acquitta si parfaitement de cette honorable mission, que Charles III voulait lui faire en reconnaissance des présents d'argent. Le marquis les refusa, protestant qu'il était *assez riche des bienfaits du Roi de France*; mais il ne put refuser les magnifiques présents que le roi d'Espagne lui offrit pour les services qu'il lui avait rendus, entre autres un superbe secrétaire de laque et un paravent, qui sont encore en la possession de ses descendants ainsi que le portrait de Charles III lui-même. Ce prince, plus tard, voulut être le parrain de Charlotte de Vallière, fille du marquis, pour qui sa bienveillance et sa bonté se continuèrent jusqu'à la fin.

Le marquis de Vallière eut deux enfants : Henri de Vallière, officier d'artillerie, mort très jeune, après la Terreur, et Charlotte de Vallière, qui épousa M. Bobierre; elle survécut seule à sa famille, et ce nom eût été éteint après elle, si ses enfants, réunissant les deux noms, ne s'étaient appelés de Bobierre de Vallière.

Charlotte de Vallière, nièce de la gouvernante des Enfants de France, fut souvent conduite à la cour par sa tante et partagea plus d'une fois les jeux de la Dauphine et du Dauphin : elle racontait même à ce propos qu'un jour, comme un gage l'obligeait d'aller embrasser le bas de la robe de la Reine et qu'elle s'y disposait assez timidement, Marie-Antoinette la prit sur ses genoux et l'embrassa.

Il y a au château d'Hallaincourt les portraits du marquis et de la marquise de Vallière, de Charlotte de Vallière et de son frère Henri, ainsi que le portrait en miniature d'Antonine de Gontaut-Biron, mère de la marquise de Vallière.

Madame Detourbet, née de Vallière, qui conserve ces précieux souvenirs de famille, possède aussi une lettre autographe adressée à la marquise de Vallière et signée Nantouillet-Montsoreau, qui l'appelle « sa chère sœur ». Outre cette lettre, madame Detourbet possède encore le livre-journal des dépenses de la marquise de Vallière.

L'éloge du marquis de Vallière fut prononcé à l'Académie des sciences, à sa mort. Ce discours a été imprimé, on y représente le marquis de Vallière comme un homme aussi chrétien et modeste que savant et humain.

La marquise de Vallière fut guillotinée à Paris pendant la Terreur à l'âge de cinquante-quatre ans; elle avait été condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, le

9 floréal an II, « comme convaincue d'avoir entretenu des correspondances et intelligences avec les ennemis de la République ».

Cette famille de Vallière n'a rien de commun avec celle de la Baume le Blanc, à laquelle appartenait la célèbre Louise de la Vallière, créée *duchesse sous ce nom par Louis XIV.*

13 *novembre.* — L'hôtel de Castries, rue de Varennes, fut livré au pillage.

15 Novembre. — MESDEMOISELLES DE CHASTELLUX. — 2 *ceintures de velours noir doublées de taffetas et de bougran,* 7″.

Voir au 3 juillet 1789.

16 Novembre. — MADAME VICTOIRE. — *Fichu d'organdi repincé;* 2 *aunes* 1/2 *ruban étroit ponceau et gros-bleu,* 2″ 5^{s}.

Voir au 31 mars 1787.

18 Novembre. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Gaze anglaise pour une chemise garnie de valenciennes; manchettes,* 10″ 12^{s}.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Rubans,* 20″ 12^{s}.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Coiffure de blonde fond Alençon; papillon de* 1 *aune pour un bonnet ajusté; gaze pour le fond,* 58″ 12^{s}.

Voir au 30 mars 1787.

20 Novembre. — MADAME VICTOIRE. — *Manteau simple de taffetas noir; comète pour border le coqueluchon; garniture de dentelle noire; rubans;* 3 *chemises de gaze garnies de point,* 179″ 10^{s} 9^{d}.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME DALÈGRE, pour une dame. — *Taffetas noir pour un manteau en écharpe,* 17″ 17^{s} 6^{d}.

Voir au 13 décembre 1788.

Pour la Reine. — 3 *aunes blonde fond Alençon, pour les manchettes à 2 rangs d'une chemise de florence gros-vert glacé, à* 9″ = 27″; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1″ = 1″ 10^s; 1 *aune* 1/2 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ 10^s = 6″ 15^s; 1 *aune blonde tournante pour la fraise,* 6″; *façon des manchettes et de la fraise,* 1″ 4^s; 1 *aune* 1/2 *blonde,* pour rechanger les manchettes *à* 1 *rang d'un caraco de florence rayé, à* 7″ = 10″ 10^s; *façon des manchettes,* 12^s; 3 *aunes blonde tournante, pour les manchettes à* 2 *rangs d'une chemise de florence gris, à* 9″ = 27″; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1″ = 1″ 10^s; 1 *aune* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ = 5″; 1 *aune blonde tournante pour la fraise,* 6″; *façon des manchettes et de la fraise,* 1″ 4^s. Total, 94″ 5^s.

Pour la Reine. — 1 *aune* 1/2 *blonde, pour les manchettes à* 1 *rang d'un pierrot de florence gris, à* 7″ = 10″ 10^s; 2 *aunes* 1/2 *blonde pour le tour, à* 4″ = 10″; *façon des manchettes et du tour,* 12^s; 1 *aune* 1/2 *blonde, pour les manchettes à* 1 *rang d'une redingote de florence gris, à* 7″ = 10″ 10^s; *façon des manchettes,* 12^s; avoir recousu et rafraîchi la frange et la guirlande d'un grand habit de satin noir, 3″; 2 *aunes* 1/8 *blonde tournante pour le tour du corset, à* 4″ 10^s = 9″ 11^s 3^d. Total, 44″ 15^s 3^d.

Après la lecture de ces dernières notes, on se demande comment on pouvait accuser la Reine d'être dépensière et désordonnée. Ici, elle fait recoudre et rafraîchir la frange et la guirlande d'un grand habit de satin noir; plus bas, le 23 novembre, elle fait reborder d'un galon noir une paire de brodequins, et, le lendemain, elle donne l'ordre de repriser son manteau de linon-batiste, qui a été déchiré!

Tout cela prouve au contraire le bon ordre de la Reine.

22 Novembre. — Madame Adélaïde. — *Rubans de satin noir pour remettre sur un bonnet de blonde; cannetille,* 5″ 2^s.

Voir au 30 mars 1787.

Madame Victoire. — *Rubans de satin noir pour remettre sur un bonnet de blonde; cannetille,* 6″ 16^s.

Voir au 31 décembre 1787.

Pour la Reine. — *Un petit collier en ruban de satin noir,* 1″ 4^s.

23 Novembre. — POUR LA REINE. — *Livré* 3 *douzaines de lacets, à* 18ʃ = 2″ 14ʃ ; 2 *aunes* 1/2 galon noir, pour border une paire de brodequins noirs, *à* 4ʃ = 10ʃ ; *façon des brodequins,* 1″ 4ʃ. Total, 4″ 8ʃ.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Ruban noir belle qualité, pour remettre sur un bonnet de blonde; cannetille,* 4″ 16ʃ 6đ.

Voir au 27 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — 3 *fichus d'organdi repincés;* 2 *chemises d'organdi garnies de valenciennes; manchettes en malines brodée en valenciennes et en blonde,* 14″ 18ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — 3 *aunes de ruban rose et bleu,* 26″ 12ʃ.

Voir au 29 mars 1787.

MADEMOISELLE CHAPEAUTEAU. — *Avoir fait blanchir et gaufrer* 2 *bonnets de linon-batiste,* 3″.

Voir au 18 janvier 1790.

24 Novembre. — POUR LA REINE. — *Livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes comète brune,* 1″ 8ʃ ; *avoir fait festonner* 3 *aunes* 1/4 *feston pointu en bas d'un jupon de mousseline rayée* (1), *à* 10ʃ = 1″ 12ʃ 6đ ; 3 *aunes ruban de fil pour nouer la ceinture, à* 4ʃ = 12ʃ ; avoir rebaissé le volant d'un jupon de mousseline *unie garnie de malines brodée à volant à tête rabattue,* 3″ ; 2 *aunes* 1/3 *blonde pour un tour de corset d'un habit blanc, à* 4″ 10ʃ = 10″ 10ʃ ; avoir fait des reprises à un manteau de linon-batiste, 1″ 4ʃ ; 1 *aune* 1/2 *blonde, pour des manchettes à un rang d'une lévite gros-vert à pois blancs, à* 8″ 10ʃ = 12″ 15ʃ ; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4″ 10ʃ = 10″ 2ʃ 6đ ; *façon des manchettes et du tour,* 12ʃ ; 1 *aune* 1/2 *blonde, pour les manchettes à* 1 *rang d'un caraco de florence vert bouteille, à* 8″ 10ʃ = 12″ 15ʃ ;

(1) Cette mode de la Reine « des festons pointus au bas des jupons » existe encore aujourd'hui.

2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4″ 10ʃ = 10″ 2ʃ 6d; *façon des manchettes et du tour,* 12ʃ. Total, 65″ 5ʃ 6d.

25 Novembre. — MADAME LA COMTESSE DE THIANGES. — 2 *bonnets ajustés en linon-batiste; bonnet de point,* 16″ 8ʃ 6d.

Voir au 22 juillet 1789.

26 Novembre. — POUR LA REINE. — *Livré une douzaine d'aiguillettes de soie, à* 1″ 16ʃ ; 11 *doigtiers* (1) *de taffetas noir, à* 12ʃ = 6″ 12ʃ. Total, 8″ 8ʃ.

MADAME DE LISLE, 3″.

Voir au 31 octobre 1789.

Le 27 novembre 1790, parut un décret qui réglait la forme du serment à prêter par les ecclésiastiques. Lorsque Louis XVI sanctionna le décret relatif au serment du clergé, il dit au comte de Fersen : « J'aimerais mieux être roi de Metz que de demeurer roi de France dans une telle position ; mais cela finira bientôt (2). »

29 Novembre. — MADAME VICTOIRE, 10″.

Voir au 31 mars 1787.

30 Novembre. — MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX, 3″.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — 2 *fichus d'organdi repincés,* 2″.

Voir au 31 mars 1787.

POUR LA REINE. — 4 *doigtiers, à* 12ʃ = 2″ 8ʃ; *façon d'une paire de bracelets en ruban nacarat* (3), 1″ 4ʃ; 1 *aune* 1/2 *blonde pour friser les bracelets, à* 1″ 16ʃ = 2″ 14ʃ; 4 *aunes paille, à* 23ʃ = 4″ 12ʃ; avoir rebordé et frisé une paire de souliers nacarat, 15ʃ. Total, 11″ 13ʃ.

(1) Ces nombreux doigtiers de taffetas noir étaient faits pour envelopper, chaque jour, la blessure ou le mal blanc que la Reine avait alors à la main et qui dura longtemps, comme on le verra par les mémoires suivants de madame Éloffe.

(2) *Mémoires de Bouillé*, p. 26.

(3) Le nacarat tire sur le rouge de la nacre de perle. On appelle *nacarat du Portugal* un linon très fin, teint en nacarat, dont les dames se servent pour se farder, après l'avoir un peu trempé dans l'eau. (Voir au 28 décembre 1787.)

MADAME LA COMTESSE DE THIANGES, 1# 5s.

Voir au 22 juillet 1789.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE, 4# 11s 6d.

Voir au 27 août 1790.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY-FITZ-JAMES.

Voir au 27 mars 1787.

1er Décembre. — POUR LA REINE. — *Livré 4 fichus anglais 6/4, à 9# 10s = 38#; une paire de bracelets en ruban nacarat frisé de blonde,* 11#; *livré 5 aunes 1/2 ruban nacarat, à* 1# 12s = 8# 16s; 1 *aune florence noire,* 5# 5s; 6 *aunes ruban de satin large, à* 2# = 12#. Total, 75# 1s.

2 Décembre. — MADAME LE MONNIER. — 2 *bonnets de point; gaze anglaise; rubans; comète; cannetille; petit marly,* 23# 8s.

Voir au 13 janvier 1787.

Le 3 décembre 1790, le duc de Penthièvre, qui était rentré à Paris le 28 novembre avec la princesse de Lamballe, vit, aux Tuileries, pour la dernière fois, le Roi et la famille royale.

6 Décembre. — MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Petit manteau ajusté de taffetas noir,* 13# 13s.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Manteau de taffetas noir garni de dentelle noire,* 108# 12s 6d.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME SALENTIN. — *Cannetille pour un bonnet de linon,* 1# 7s.

Voir au 14 juillet 1789.

6 *Décembre.* — On a trouvé au Palais-Royal plusieurs placards ainsi conçus : *Vingt-cinq millions à gagner dans un bref délai.* Le mot de l'énigme était : *supprimez les vingt-cinq millions de la liste civile ou le Roi lui-même,* et le *gain est assuré !*

7 Décembre. — MADAME LE MONNIER. — *Grand bonnet de point; rubans; gaze anglaise; cannetille; petit marly pour le bonnet,* 13# 7^s.

Voir au 13 janvier 1787.

POUR LA REINE. — 4 doigtiers de taffetas noir (1), *à* 12^s = 2# 8^s.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Payé le pourboire d'une voiture pour Bellevue,* 2# 8^s.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Une bonnette en taffetas gris doublé de vert et ruban de satin blanc,* 31# 2^s.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME LA DUCHESSE DE LORGE. — 6 *fichus anglais tarlatane* (2).

Voir au 5 octobre 1787.

8 Décembre. — MADAME VICTOIRE. — *Blonde tournante; blonde bâtarde; blonde; gaze anglaise; gaze brochée; gaze d'Italie; gaze noire à pois; taffetas noir; plusieurs pièces de rubans de différentes couleurs,* 644# 14^s 6^d.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME LE MONNIER. — *Manchettes de point; gaze anglaise très forte pour monter le point,* 2# 7^s 6^d.

Voir au 13 janvier 1787.

9 Decembre. — MADAME VICTOIRE. — 8 *aunes* 1/4 *d'organdi très fin pour* 6 *fichus-chemises et* 6 *fichus simples; façon des* 6 *chemises sans garniture; façon des* 6 *fichus simples ourlés; bande de gaze noire bro-*

(1) Voir aux 26 et 30 novembre 1790.
(2) Sorte de mousseline très claire, dont les fils sont un peu gros.

chée pour un chapeau; pecquigny (1) *noir pour un chapeau; petit marly pour doubler l'étoffe,* 143# 2ſ 6ᵈ.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la vicomtesse de Damas. — *Un demi bonnet de gaze d'Italie brodé de petite comète et ruban de satin rose et gris,* 16#.

Voir au 13 décembre 1787.

10 Décembre. — Madame Adélaïde. — 2 *aunes gaze brochée pour les corps de* 2 *fichus chemises; garnitures de point,* 18# 16ſ.

Voir au 30 mars 1787.

11 Décembre. — Madame la comtesse de Marconnay. — *Un bonnet ajusté en pecquigny blanc et ruban de satin coquelicot,* 23#; *une grande plume plate ponceau pour le devant du bonnet,* 16#. Total, 39#.

Voir au 18 mars 1787.

14 Décembre. — Madame Victoire. — *Garniture d'une robe de satin rayée vert et bleu garnie d'étoffe et de point,* 13#.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la princesse de Chimay. — 10 *becs dont* 1 *de blonde et* 9 *de gaze,* 3# 16ſ.

Voir au 27 mars 1787.

Madame Adélaïde. — *Gaze pour le corps d'un fichu-chemise; garniture de point,* 9# 8ſ.

Voir au 30 mars 1787.

Mademoiselle Chapeauteau, 3# 6ſ.

Voir au 18 janvier 1790.

(1) Voir au 30 décembre 1787.

15 Décembre. — MADAME VICTOIRE. — 4 *aunes blonde tournante très riche, pour les parements d'une robe de satin fond blanc rayé bleu; 4 aunes 1/3 blonde grande hauteur dito pour 2 rangs au jupon; 13 aunes 1/2 blonde bâtarde pour tous les frisés de la robe, du jupon et des tailles; blonde pour les compairs* (1); *petite blonde pour les sabots; ruban de satin blanc zébré assorti à la robe; gaze anglaise pour le volant,* 335# 9ſ 6d.

Voir au 31 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Livré une douzaine d'aiguillettes de soie blanche ferrées aux deux bouts,* 1# 16ſ; 2 *aunes* 1/4 *blonde tournante, pour* 6 *tours de gorge plats, à* 11# = 24# 15ſ; 1 *aune* 3/4 *blonde bâtarde pour les* 6 *tours de derrière, à* 4# 10ſ = 7# 17ſ 6d; *façon des* 12 *tours, à* 2ſ = 1# 4ſ; *livré* 12 *aunes comète de satin blanc, à* 15ſ = 9#. Total, 44# 12ſ 6d.

16 Décembre. — MADAME VICTOIRE. — 6 *aunes blonde fond Alençon fine, pour la garniture d'une robe de velours rayé violet, blanc et vert; petit-pied pour friser les rubans de la robe et les tailles; bande de gaze brodée pour le volant; avoir rebordé le ruban appliqué en ruban violet et* chenille (2) *verte; petit-pied pour les compairs,* 145# 14ſ 9d.

Voir au 31 mars 1787.

18 Décembre. — MADAME VICTOIRE. — *Façon de la garniture d'une robe de velours violet garnie en point,* 12#.

Voir au 31 mars 1787.

20 Décembre. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Organdi très beau pour 2 fichus-chemises; façon de la garniture d'une robe de satin serin garnie en martre,* 18#.

Voir au 30 mars 1787.

(1) Voir au 30 juin 1787.

(2) Tissu de soie velouté qui ressemble à la chenille, et dont on se sert dans les broderies. — Le *point de chenille* est un point en haut relief orné de fleurs qui ressemblent à celles des dessins de Venise.

MADAME LA COMTESSE DE TALLEYRAND. — *Un chapeau en pecquigny* (1) *brun à rubans de satin brun et un voile de gaze tulle blanc,* $21^{\#}$ 16^{s}.

Voir au 13 juin 1787.

MADEMOISELLE PAQUET. — *Ruban rouge et pistache* (2) *pour un pouf; blonde pour une guimpe,* $9^{\#}$ 12^{s}.

Voir au 17 juillet 1789.

21 Décembre. — MADAME VICTOIRE. — *Blonde bâtarde, pour les parements et le jupon d'une robe de satin fond brun à pois bleus; blonde pour le volant et gaze anglaise; crêpe blanc, pour monter les blondes et friser sous la guirlande en feuillage de satin blanc, etc.; gaze anglaise pour 2 fichus-chemises garnis de point; 4 fichus d'organdi,* $219^{\#}$ 4^{s}.

Voir au 31 mars 1787.

22 *Décembre.* — L'Assemblée nationale, voulant rendre un hommage solennel à la mémoire de *Jean-Jacques Rousseau* et lui donner, dans la personne de sa veuve, un témoignage de la reconnaissance de la nation française, a décrété :

Art. I^{er}. Qu'il serait élevé à l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social* une statue portant cette inscription :

LA NATION FRANÇAISE LIBRE
A JEAN-JACQUES ROUSSEAU

et sur le piédestal la devise :

Vitam impendere vero.

Art. II. Que Marie-Thérèse Levasseur, veuve de Jean-Jacques Rousseau, serait nourrie aux dépens de l'État, et qu'à cet effet il lui serait payé annuellement, des fonds du trésor public, une somme de douze cents francs.

23 Décembre. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Blonde tournante, pour les parements d'une robe de satin blanc brodé en barbeau* (3); *blonde grande hauteur pour les volants et gaze anglaise; blonde bâtarde pour les frisés*

(1) Voir au 30 décembre 1787.

(2) La pistache, fruit du Midi, couleur vert pâle, dont on fait des crèmes, des glaces, et différentes dragées. (Voir au 29 janvier 1789.)

(3) Espèce de bleu clair, assez semblable à la couleur du bluet des champs. (Voir au 30 décembre 1788, page 307, la planche 69-70.)

de la robe et les tailles; blonde fond Alençon à bouquet pour les parements d'une robe de satin fond puce; blonde; 3 *aunes* 3/4 *guirlande de frivolité puce à feuillage de satin vert et bouquets assortis à la robe,* 506 ".

Voir au 30 mars 1787.

23 *Décembre.* — Mademoiselle de Pusy, ayant appris que des brigands menaçaient le château d'Auxon (Haute-Saône), qu'habitaient seules madame de Raigecourt et mademoiselle *de Montlezun,* partit de Pusy, armée d'un fusil, accompagnée de son jardinier, et se rendit à ce château. Déjà on avait envoyé au secours des dames qui l'habitaient dix dragons, sous les ordres d'un brigadier. Mais les paysans les avaient forcés de se retirer et bientôt, fiers de cet avantage, ils se présentèrent au château et en *enfoncèrent les portes d'entrée,* en annonçant qu'ils allaient *tout y mettre à feu et à sang.*

Mademoiselle de Pusy, postée à l'une des fenêtres, secondée de son jardinier et de deux autres hommes armés, parla elle-même aux brigands et les assura que, s'ils osaient avancer, elle ferait feu sur eux. L'un d'eux, méprisant cette menace, se présenta à une porte, lorsque aussitôt une balle l'atteignit et le tua.

Ce coup fut suivi de sept autres, dont trois blessèrent les assaillants; alors les brigands se mirent à fuir et ne reparurent plus.

Le jardinier alla à Vesoul rendre compte du combat. A dix heures du soir, on fit partir cent dragons, qui, à leur arrivée, trouvèrent de nouveau en armes les paysans révoltés. Mais mademoiselle de Pusy avait inspiré son courage à ses compagnons et les tenait préparés à une nouvelle défense pour le lendemain. Cependant, tout étant resté calme, la noble héroïne partit du château à sept heures du matin, à l'insu du commandant du détachement, qui fut désespéré de n'avoir pu donner à cette courageuse femme une escorte d'honneur!

Les paysans de Pusy menacèrent à leur tour leur châtelaine, mais, cette fois encore, elle leur répondit avec fermeté, qu'à la première insulte qu'ils oseraient lui faire, elle les punirait, son fusil en main, avec la même intrépidité.

24 Décembre. — MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND. — 5 *aunes frange à glands en frivolité et feuillage de satin blanc, pour la jupe d'un grand habit de velours bleu;* 4 *glands pour relever le bas de robe; garniture en frange à* 2 *rangs de martre à la jupe et un autour du bas de robe; manchettes,* 67 " 1 ſ 6 ᵭ.

Voir au 3 août 1789.

MADAME LA MARQUISE DE SAISSEVAL. — *Une paire de manches de cour de point haussé de gaze anglaise; sabots de taffetas,* 7 ".

Voir au 29 septembre 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Baigneuse de Valenciennes; bonnet de point à l'aiguille; chemise de gaze anglaise garnie de point à l'aiguille; rubans; cannetille; comète,* 68# 13s 6d.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Chemise de gaze anglaise garnie de point; un commissionnaire pour Bellevue,* 10#.

Voir au 30 mars 1787.

25 Décembre. — POUR LA REINE. — 1 *aune* 7/8 *ruban rose large pour* remettre des coques (1) *dans une paire de bracelets de ruban gros-vert, à* 2# = 3# 15s; raccommodage des bracelets, 15s. Total, 4# 10s.

MADAME DURET, couturière. — *Linon-batiste pour un grand bonnet et manchettes; crêpe noir pour un mantelet doublé de taffetas noir en écharpe, pour une ceinture en écharpe doublée de même et pour une coiffe,* 100# 8s.

Voir au 25 août 1787.

POUR LA REINE. — 1 *aune* 7/8 *blonde fond Alençon à bouquet, pour un tour de gorge plissé à* 2 *rangs, à* 9# = 16# 17s 6d; *gaze d'Italie et façon,* 1# 4s. Total, 18# 1s 6d.

26 Décembre. — MADAME VICTOIRE. — *Ruban coquelicot large; ruban blanc large et ruban bleu large,* 12# 17s.

Voir au 31 mars 1787.

Le 26 décembre 1790, fut accepté le décret de l'Assemblée sur le serment exigé des évêques, curés et autres fonctionnaires publics.

Ce même jour, le jeune comte Louis de Bouillé arrivait le soir à Paris pour se mettre en rapport direct avec le Roi, de la part de son père, le général de Bouillé, au sujet du voyage projeté de Varennes. Il demeura, pour rendre sa mission moins suspecte, chez M. Achille du Chastellet, qui, malgré la différence de ses opinions et ses liaisons avec les révolutionnaires, était resté son ami. M. de Bouillé avait alors vingt et un ans et

(1) Demi-perles que l'on réunit ordinairement deux à deux, de manière qu'elles imitent des perles entières.

demi; il vit souvent M. de Fersen, qui demeurait au coin de la rue de Matignon, faubourg Saint-Honoré (1), et prépara avec lui les projets de fuite. On pensa d'abord à faire voyager la Reine avec le Dauphin séparément du Roi, mais Marie-Antoinette s'y refusa en disant *qu'elle voulait partager constamment les dangers et le sort du Roi. Si on veut nous sauver*, ajoutait-elle, *il faut que ce soit tous ensemble ou point du tout.*

Ces paroles prouvent bien toute l'affection qu'elle portait au Roi.

27 Décembre. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Coiffure de blonde fond Alençon, papillon de 1 aune 1/2 très riche, barbes de 3/4; gaze anglaise pour le fond; ruban de satin violet et pistache; cannetille,* 64# 12^s.

Voir au 30 mars 1789.

MESDEMOISELLES DE CHASTELLUX. — 2 *petites bonnettes en taffetas vert et ruban vert belle qualité,* 30#.

Voir au 3 juillet 1789.

28 Décembre. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Robe de satin violet garnie de point; bonnet ajusté de point; gaze pour le fond; ruban de satin violet et serin; gaze anglaise pour les corps de 3 fichus-chemises garnis de point; une coiffure de blonde fond Alençon à bordure très belle; papillon* (2) *de* 1 *aune* 1/3 *pour un bonnet du matin; blonde; gaze; comète; rubans,* 157# 17^s.

Voir au 30 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Livré à la Reine* 14 *aunes ruban de satin serin et noir large, à* 2# = 28#; 14 *aunes dito étroit, à* 1# 10^s = 21#; 14 *aunes dito gros-bleu et rose, à* 2# = 28#; 14 *aunes dito étroit, à* 1# 10^s = 21#; 14 *aunes ruban rayé différentes couleurs, à* 2# = 28#; 14 *aunes dito étroit, à* 1# 10^s = 21#; 14 *aunes comète de satin bleu, à* 15^s = 10# 10^s. Total, 157# 10^s.

MADAME VICTOIRE. — *Avoir garni* 7 *chemises d'organdi en valenciennes et en malines brodée; garniture d'une robe fond or brodée en pierres, garnie en martre et barrière de pierres;* 4 *aunes* 1/2 *entoilage or*

(1) Sa maison existe encore.
(2) Voir au 12 janvier 1787.

fin moucheté, pour la mantille du jour de l'an; *blonde en or pour friser le tour de la mantille; petit-pied pour la tête; galons d'or pour les glands; guirlande or et argent fin et paillon vert; une paire de bracelets en ruban de satin blanc bordé de blonde en or fin, paillettes vertes et pierres au milieu;* 4 *glands pour relever le bas de robe, en or et argent fin; petite blonde en or fin pour le corset; pierres pour la garniture des manches; petite guirlande or et argent fin à feuillage vert pour les pierres; galons d'or à* 2 *lames et à une lame,* 517# 5ʃ 4ᵈ.

Voir au 31 mars 1787.

Nous appelons l'attention de nos lectrices sur cette facture de Madame Victoire, et sur la suivante de Madame Adélaïde, qui toutes deux contiennent la description de vêtements magnifiques.

Dans la première note, il est question d'une robe fond d'or brodée en pierres, garnie en martre et barrière de pierres, puis d'une *mantille* dite *du jour de l'an,* avec blonde en or et glands d'or, etc.

Dans la seconde, du prix de 1,285" 11ʃ, on remarquera que Madame Adélaïde avait commandé, chez madame Éloffe, *une robe du jour de l'an* dont les volants étaient en crêpe blanc brodés de paillettes d'or avec pois de velours puce, festonnés de soie bleue et or, ornés de guirlandes de frivolité or fin, de feuillage de satin assorti à la robe, et pompons de chenille brune mêlés de pierres, avec galons d'or; pour le milieu des compairs de petit tulle, etc.

Nous avons été frappés de ces deux mémoires, qui réellement contrastent beaucoup avec les tristes et inquiétants événements qui se passaient alors à Paris. Il en est toujours de même; nous en sommes encore là aujourd'hui, où le luxe se coudoie avec la ruine et la misère de la France.

29 **Décembre**. — Madame la marquise de Mesgrigny. — *Gaze tulle pour le corps d'une mantille; blonde bâtarde pour friser le tour de la mantille; blonde* 2 *côtés pour le second rang; ruban pour la border,* 41# 5ʃ.

Voir au 12 décembre 1789.

Madame Adélaïde. — 25 *aunes double florence blanc;* 57 *aunes* 1/2 *demi-florence;* 2 *volants* 1/2 *en crêpe blanc brodé en paillettes en or et gros pois de velours puce et grand feston en bas bordé en soie bleue, pour* la robe du jour de l'an; *bande de crêpe brodé pour le second volant, et pour les parements; bande de crêpe brodé pour la tête du vo-*

lant; crêpe laîné en feston d'or pour le derrière des parements; guirlande en frivolité or fin et feuillage de satin assorti à la robe, et pompon de chenille brune mêlée de pierres; galon d'or pour le milieu des compairs de petit tulle; blonde bâtarde pour le tour du collet et les tailles; franges en or pour les tailles; entoilage fond Alençon fin brodé en paillettes or et argent fin et pierres; blonde fond Alençon pour friser le tour de la mantille; tulle pour la tête; guirlande or et argent fin et feuillage de paillon vert; glands pour le bas de la mantille en blonde et galons d'or fin; 4 glands pour relever le bas de robe en or et argent fin; bracelets en ruban de satin blanc brodé en or, paillettes vertes et pierres, bordé de blonde; un parfait; blonde deux côtés pour garnir le corset; petite guirlande or et argent fin; galons d'or fin à 2 lames, 1,285 # 11 ʃ.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Gaze anglaise pour le corps du fichu du grand habit,* 9 # 15 ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

MADEMOISELLE PAQUET. — *Grande dentelle noire pour un chapeau,* 34 #.

Voir au 17 juillet 1789.

MADEMOISELLE LE MONNIER. — *Bonnet de point ajusté; gaze anglaise pour le fond,* 12 # 3 ʃ 9 ᵭ.

Voir au 13 janvier 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Gaze pour une chemise garnie de point,* 9 # 8 ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME LA DUCHESSE DE NARBONNE. — *Gaze anglaise pour une chemise et petit-pied pour la garniture,* 16 # 2 ʃ.

Voir au 12 janvier 1787.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Fichus doubles de gaze de laine large bordés de comète de satin,* 20 # 8 ʃ.

Voir au 27 mars 1787.

30 Décembre. — Pour la Reine. — 1 *aune 3/4 blonde fond Alençon, pour un tour de gorge plissé à 2 rangs, à* 9 # = 15 # 15 ſ ; *gaze d'Italie et façon du tour,* 1 # 4 ſ ; 2 *tours de gorge en guimpe en gaze gaufrée frisée de même,* 8 # ; 4 *aunes 1/2 blonde fond Alençon pour des manches de cour, à* 9 # 10 ſ = 42 # 15 ſ ; 1 *aune blonde bâtarde pour les petits rangs,* 5 # ; 1/3 *taffetas blanc pour les sabots, à* 5 # 10 ſ = 1 # 17 ſ ; 1/4 *gaze pour hausser les blondes, à* 6 # = 1 # 10 ſ ; 1 *aune comète pour nouer les manches,* 15 ſ ; 1 *aune 1/2 blonde fond Alençon, pour les manchettes à* 1 *rang d'une redingote de florence violette et pistache, à* 10 # = 15 # ; *façon des manchettes,* 12 ſ ; 1 *aune gaze Chambéry pour un grand fichu simple,* 6 # ; *façon du fichu garni de blonde,* 1 # 4 ſ ; *livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes 1/2 comète pistache, à* 7 ſ = 1 # 11 ſ 6 d. Total, 101 # 3 ſ 6 d.

Madame Adélaïde, 41 # 5 ſ.

Voir au 30 mars 1787.

Madame de Collange. — *Une corbeille de mariage et robe de* noces, 875 #.

Voir au 29 décembre 1788.

La Fayette voulait, disait-il, contribuer au bien public, et il s'exprimait ainsi sur la famille royale, en parlant à un de ses amis (1).

« Le Roi sert la constitution, c'est vous dire assez si j'en suis content. D'ailleurs, c'est un bon homme qui n'a nul caractère et dont je ferais ce que je voudrais, sans la Reine, qui me gêne beaucoup. Elle me témoigne souvent de la confiance, mais elle ne se livre point assez à mes avis, qui assureraient sa popularité. Elle a ce qu'il faut pour s'attacher le cœur des Parisiens, mais une ancienne morgue et une humeur qu'elle ne sait point assez cacher les lui aliènent souvent. »

A la fin de cette année, la position du Roi était toujours la même ; il était prisonnier aux Tuileries, discrédité aux yeux du peuple et humilié à chaque occasion par l'Assemblée nationale. Mirabeau (2) s'était loyalement rapproché du Roi en travaillant les esprits en sa faveur; quant à la Fayette, on ne savait trop si on pouvait compter sur lui.

(1) *Mémoires de Bouillé*, p. 32.

(2) Il mourut le 2 avril 1791.

ANNÉE 1791.

Dans le mois de janvier 1791, M. Cahier de Gerville faisant lecture au conseil d'un projet de proclamation, le Roi l'arrêta à une phrase où se trouvaient ces mots : *l'amour de mon peuple*, et lui dit de les corriger par ceux-ci : *l'amour du peuple* français; *je ne puis plus,* ajouta-t-il les larmes aux yeux, *dire mon peuple; mais on a beau faire, ce sera toujours l'expression de mon cœur.* Le sentiment dominant chez le Roi était l'attachement le plus profond, le plus tendre et le plus touchant, pour le peuple français. On raconte que quelques mois après le 20 juin, jour de son arrivée du triste et si pénible voyage de Varennes, l'un des officiers de sa maison lui témoignant ses regrets sur le mauvais succès de cette tentative, et particulièrement sur l'augmentation de crédit et de puissance qui en résulterait pour l'Assemblée, il fit sur-le-champ cette réponse remarquable : *Tant mieux, mille fois tant mieux, pourvu qu'elle s'en serve pour le bonheur du peuple!*

Le 1er janvier 1791, le duc d'Orléans ne parut pas à la procession des cordons bleus ; il y envoya ses deux fils aînés, les ducs de Chartres et de Montpensier. On remarqua qu'eux seuls, avec le comte d'Estaing, portaient la cocarde tricolore au lieu de la cocarde verte de l'ordre du Saint-Esprit.

2 Janvier. — MADAME VICTOIRE. — *Baigneuse de valenciennes; cocardes* (1) *de ruban ponceau, blanc et bleu; fichus d'organdi* (2), 19# 14s 6d.

Voir au 30 mars 1787.

La Reine n'osait plus écrire à Paris par la poste ; elle se servait d'intermédiaires, et on portait ses lettres jusqu'à Bruxelles.

3 Janvier. — MESDEMOISELLES DE CHASTELLUX. — *Ruban de satin violet large pour des ceintures; 2 ceintures de velours noir doublé de taffetas et de bougran,* 16# 10s.

Voir au 3 juillet 1789.

4 Janvier. — MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Bonnet ajusté de point et rubans; linon-batiste pour une guimpe,* 31# 5s.

Voir au 29 mars 1787.

(1) Voir au 6 octobre 1789.
(2) Voir au 2 juin 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Avoir raccommodé un bonnet ajusté de blonde et gaze pour le fond,* 8# 6ſ.

Voir au 30 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Livré* 4 *aunes* 5/8 *blonde tournante fond Alençon pour des manches de cour, à* 9# = 41# 12ſ 6ᵭ; 1 *aune blonde pour les petits rangs,* 4# 10ſ; 1/3 *taffetas blanc pour les sabots, à* 5# 10ſ = 1# 17ſ; 1/4 *gaze pour hausser les blondes, à* 6# = 1# 10ſ; 1 *aune comète,* 7ſ. Total, 49# 16ſ 6ᵭ.

MADAME VICTOIRE. — *Une bonnette en pecquigny* (1) *vert rayé violet doublé de taffetas vert; ruban de satin large violet et blanc et dentelle noire très belle autour; un bonnet en gaze frisé de blonde pour mettre sous les chapeaux; chemise de gaze garnie de point,* 88# 10ſ 6ᵭ.

Voir au 31 mars 1787.

MADEMOISELLE LOSTONOT. — *Bonnet ajusté d'Angleterre; gaze anglaise très forte pour le fond; ruban de satin violet large; cannetille* (2); *petit marly,* 12# 2ſ 6ᵭ.

Ce nom nous est inconnu.

6 Janvier. — MADAME LE MONNIER. — *Bonnet ajusté de point,* 1# 16ſ.

Voir au 13 janvier 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — 12 *aunes* 1/2 *taffetas double de florence blanc,* 68# 15ſ.

Voir au 30 mars 1787.

8 Janvier. — POUR LA REINE. — *Livré* 6 *douzaines lacets de fil, à* 15ſ = 4# 10ſ; 12 *aunes comète de ruban noir, à* 12ſ = 7# 4ſ; 71 *aunes gaze noire de soie, à* 4ſ = 14# 4ſ; *façon d'une paire de manchettes de point à* 2 *rangs,* 15ſ; 5 *aunes ruban large satin, à* 2#

(1) Voir au 30 décembre 1787.
(2) Voir au 25 juin 1789.

= 10#; 1 *aune* 1/2 *dito étroit, à* 1# 10ſ = 2# 5ſ; 3 *aunes blonde fond Alençon, pour une paire de manchettes à 2 rangs d'une redingote de florence pistache* (1) *et noire, à* 8# 10ſ = 25# 10ſ; 1 *aune blonde pour la fraise,* 7#; 1 *aune* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4# 10ſ = 5# 12ſ 6ð; *façon des manchettes et de la fraise,* 1# 4ſ. Total, 78# 4ſ 6ð.

Le 8 janvier 1791, M. de Bouillé retourna à Metz, auprès du général de Bouillé, son père, porteur des projets du Roi pour son départ de Paris.

10 Janvier. — MADAME DURET, couturière, pour MADAME DE CHASTELLUX. — *Avoir fait blanchir et gaufrer un bonnet de linon,* 1# 16ſ.

Voir au 25 août 1787.

11 Janvier. — MADEMOISELLE CHAPEAUTEAU, 2# 17ſ.

Voir au 18 janvier 1790.

MADAME DURET, couturière. — *Bonnets de linon-batiste; manchettes,* 7# 10ſ.

Voir au 25 août 1787.

12 Janvier. — MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX, 3# 1ſ 6ð.

Voir au 29 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Livré* 14 *aunes ruban de satin rose large, à* 2# = 28#; 14 *aunes dito étroit, à* 1# 10ſ = 21#. Total, 49#.

13 Janvier. — MADAME VICTOIRE. — *Un beau chapeau en bonnette de taffetas noir à rubans de satin noir et belle dentelle au bord; dentelle noire pour le bord de 2 bonnettes et petit tulle pour les friser; petit marly; ruban coquelicot large, bleu, et blanc large* (7 *aunes*), 86# 17ſ.

Voir au 31 mars 1787.

(1) Voir au 29 janvier 1789.

14 Janvier. — Pour la Reine. — *Livré* 14 *aunes ruban de satin bleu étroit, à* 1″ 10ʃ = 21″; 14 *aunes ruban bleu anglais étroit, à* 1″ 2ʃ = 15″ 8ʃ ; *livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes comète brune et bleue, à* 7ʃ = 1″ 8ʃ. Total, 37″ 16ʃ.

Madame Adélaïde. — *Manteau ouaté de taffetas noir et dentelle noire; avoir rechangé une chemise de gaze garnie de point; bonnet de blonde ajusté; manchettes; pourboire d'un cocher à Bellevue,* 112″ 10ʃ 6ᵭ.

Voir au 30 mars 1787.

15 Janvier. — Pour la Reine. — 1 *aune* 1/2 *blonde fond Alençon, pour les manchettes à un rang d'un caraco de florence rayé gros-bleu et brun, à* 10″ = 15″; *façon des manchettes,* 12ʃ. Total, 15″ 12ʃ.

Madame Duret, pour madame de Chastellux. — *Linon et fil pour un bonnet; cannetille,* 4″ 16ʃ 6ᵭ.

Voir au 25 août 1787.

Madame Victoire. — *Bonnette en taffetas noir et ruban de satin noir frisé de petit tulle; taffetas noir pour un manteau simple, et dentelle noire d'Angleterre à belle bordure; comète pour border le coqueluchon* (1), 179″ 18ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

16 *Janvier*. — Scandale dans les églises de Saint-Sulpice et de Saint-Roch.

17 Janvier. — Pour la Reine. — 1 *aune gaze Chambéry* pour rechanger un fichu, 6″; 2 *aunes* 1/4 *comète de satin pour le border, à* 15ʃ = 1″ 14ʃ; *façon du fichu garni de blonde,* 1″ 4ʃ; 1 *aune* 1/2 *blonde fond Alençon à bordure, pour les manchettes à* 1 *rang d'une redingote de florence gris, à* 10″ = 15″; *façon des manchettes,* 12ʃ; 2 *aunes blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ 10ʃ = 9″; 3 *aunes blonde fond Alençon, pour les manchettes à* 2 *rangs d'une chemise de florence*

(1) Voir au 10 janvier 1787.

gris, à 8# 10ʃ = 25# 10ʃ; 1 *aune blonde pour la fraise,* 6#; 1 *aune* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4# = 5#; *façon des manchettes et de la fraise,* 1# 4ʃ; 2 *aunes* 1/8 *blonde pour le tour de corset d'un habit noir, à* 4# 10ʃ = 9# 11ʃ 3ᵭ. Total, 80# 15ʃ 3ᵭ.

19 Janvier. — Madame Victoire. — *Ruban de satin rose et vert pour un chapeau de castor gris,* 5#.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Adélaïde. — *Chapeau de paille blanche à fond de gaze et ruban de satin blanc et grand voile de gaze; un chapeau dito noir; payé le pourboire d'un cocher de Bellevue et le commissionnaire,* 59#.

Voir au 30 mars 1787.

20 Janvier. — Madame Victoire. — *Bonnet de blonde; manchettes de malines brodée; payé pour le pourboire d'un cocher de Bellevue, aller et retour,* 6# 12ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la vicomtesse de Talleyrand. — *Bonnet ajusté en gaze brodée et gaze anglaise,* 15#.

Voir au 3 août 1789.

Pour la Reine. — 3 *aunes blonde fond Alençon pour les manchettes à* 2 *rangs d'une chemise de florence rayée chinée vert, blanc et violet, à* 8# 10ʃ = 25# 10ʃ; 1 *aune blonde pour la fraise,* 7#; *façon des manchettes et de la fraise,* 1# 4ʃ; 1 *aune* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4# = 5#. Total, 38# 14ʃ.

21 Janvier. — Madame la marquise de Mesgrigny. — *Ruban étroit rose sur rose; satin blanc pour des frisés; gaze anglaise noire,* 32# 13ʃ.

Voir au 12 décembre 1789.

Madame la duchesse de Narbonne. — *Gaze anglaise à petits objets; gaze de laine noire pour un voile de chapeau; rubans,* 24# 9ʃ 6ᵭ.

Voir au 12 janvier 1787.

Madame la princesse de Chimay douairière. — *Gaze anglaise rayée pour le fond d'un chapeau et satin noir pour un plissé autour d'un chapeau; ruban de satin large pour un nœud de chignon,* 14″ 16ſ.

Voir au 27 août 1790.

Madame Victoire. — *Monture de 2 bonnets de point sous une nouvelle forme; gaze anglaise pour hausser le point; gaze pour rechanger une chemise garnie,* 22″ 6₰.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Adélaïde. — *Un chapeau en paille noire et taffetas noir et voile; un chapeau blanc en paille fond de gaze, rubans blancs et grand voile; un carton pour envoyer le chapeau à Bellevue,* 59″.

Voir au 30 mars 1787.

22 Janvier. — Madame Victoire. — *Manteau double de taffetas noir; dentelle noire fond d'Angleterre pour le garnir; gaze pour hausser les fraises; comète pour border le coqueluchon,* 178″ 8ſ.

Voir au 30 mars 1787.

Pour la Reine. — *Livré* 14 *aunes ruban de satin large noir, à* 2″ = 28″; 14 *aunes dito étroit, à* 1″ 10ſ = 21″; 6 *aunes paille pour doubler* 6 *aunes ruban, à* 3ſ = 18ſ; 16 *aunes comète noire, à* 7ſ = 5″ 12ſ; 3 *fichus anglais* 6/4 *rayés de jonc, à* 9″ = 27″; 3 *dito de* 5/4, *à* 6″ 10ſ = 19″ 10ſ. Total, 102″.

Madame la comtesse de Chastellux. — *Gaze noire pour garnir un petit mantelet; bonnette en taffetas noir; guirlande de ruban de satin noir; dentelle noire au bord, frisé d'un petit tulle au-dessous; manchettes à* 2 *rangs en gaze à petits objets,* 46″ 10ſ.

Voir au 29 mars 1787.

Madame la comtesse de Talleyrand, 5″ 17ſ 6₰.

Voir au 13 juin 1788.

Madame de Chastellux est une des dames le plus souvent citées dans le livre de madame Éloffe ; elle ne faisait pas de grandes dépenses, mais ses acquisitions étaient très fréquentes ; on peut remarquer que les noms de Madame Adélaïde et de Madame Victoire sont presque toujours suivis de celui de madame de Chastellux, amie de ces deux princesses.

24 Janvier. — MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Rubans de satin noir pour une guirlande et 2 nœuds de bonnet,* $9^{\#}\ 10^{s}$.

Voir au 29 mars 1787.
Pillage du sucre chez les épiciers.

25 Janvier. — MADAME VICTOIRE. — *Bonnet ajusté de blonde, gaze et rubans,* $11^{\#}\ 4^{s}$.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Chemise de gaze anglaise garnie de blonde grande hauteur très riche; un commissionnaire de Bellevue,* $60^{\#}\ 5^{s}\ 4^{d}$.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX, $3^{\#}\ 7^{s}\ 6^{d}$.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME LA DUCHESSE DE NARBONNE, $3^{\#}\ 12^{s}$.

Voir au 12 janvier 1787.

26 Janvier. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Gaze anglaise pour rechanger les corps de 3 chemises garnies de point; ruban de satin noir très large pour mettre sur un chapeau de paille,* $36^{\#}\ 8^{s}$.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME DURET-CHASTELLUX. — *Taffetas noir étroit pour le dessus d'un mantelet garni de taffetas large,* $20^{\#}\ 8^{s}\ 6^{d}$.

Voir au 25 août 1787.

POUR LA REINE. — *Livré* 2 *douzaines de lacets de soie de grenade puce, à* $3^{\#} = 6^{\#}$; 2 *douzaines dito blanc, à* $3^{\#} = 6^{\#}$; 2 *douzaines dito noir, à* $3^{\#} = 6^{\#}$; 30 *aunes galon blanc en soie, à* $4^{s} = 6^{\#}$; 5/8 *linon-*

batiste pour un bonnet du matin, à 16# = 10#; 5 *aunes* 1/2 *ruban violet rayé violet satin, à* 1# 10ſ = 8# 5ſ; 3 *aunes comète, à* 8ſ = 1# 4ſ; *façon du bonnet,* 3#. Total, 46# 9ſ.

27 Janvier. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Une très grande quantité de rubans de différentes couleurs, pour* 321# 8ſ.

Voir au 30 mars 1787.

M. de Clermont-Tonnerre ayant été nommé président d'un club appelé monarchique, une grande multitude assiégea sa maison ; Bailly s'y rendit, mais, à son arrivée, les émeutiers s'étaient dispersés.

Le jour même, un nommé Louvain, suspecté d'espionnage, est grièvement blessé par la populace du faubourg Saint-Antoine; la garde nationale le soustrait à ses coups et le conduit au Châtelet.

MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND. — *Chapeau de paille blanche, à ruban de satin blanc, fond de gaze anglaise et grand voile de gaze,* 24#.

Voir au 3 août 1789.

MADEMOISELLE CHAPEAUTEAU, 5# 3ſ.

Voir au 18 janvier 1790.

MADAME LA COMTESSE DE THIANGES, 3# 11ſ.

Voir au 22 juillet 1789.

29 Janvier. — MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Gaze anglaise; rubans anglais pour échelles; fichus anglais; payé* 1# 4ſ *pour le port de l'habit en argent,* 39# 1ſ.

Voir au 29 mars 1787.

30 *Janvier*. — M. de Lessart, contrôleur général, est nommé en même temps ministre de la maison du Roi, au lieu de M. Saint-Priest.

Mirabeau est nommé président de l'Assemblée.

31 Janvier. — MADAME VICTOIRE, livré pour MADAME LA MARQUISE DE DONNISSAN. — *Une très grande quantité de rubans de différentes couleurs et de différentes dimensions, satin; rubans de ceintures; une*

ceinture en tarlatane brochée en soie rose; taffetas noir pour un châle; taffetas noir pour un manteau, 329 ₶ 17 ſ 10 ₰.

Voir au 31 mars 1787.

2 Février. — POUR LA REINE. — *Livré à mademoiselle Noël* 14 *aunes ruban de satin blanc large, à* 2 ₶ = 28 ₶; 14 *aunes dito étroit, à* 1 ₶ 10 ſ = 21 ₶; *une pièce ruban n°* 2 *de* 30 *aunes, à* 4 ſ = 6 ₶; *plus* 2 *aunes, à* 4 ſ = 8 ſ; 5 *aunes ruban n°* 5 *blanc, à* 8 ſ = 2 ₶. Total, 57 ₶ 8 ſ.

3 Février. — MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND. — *Grand bonnet de dentelle; avoir raccommodé un bonnet dont le fond était brûlé* (1), 6 ₶ 17 ſ.

Voir au 3 août 1789.

MADAME VICTOIRE. — *Rubans anglais gros-bleu pour échelles; ruban rose;* 2 *aunes ruban de satin gros-bleu, rouge et blanc,* 78 ₶ 12 ſ.

Voir au 31 mars 1787.

4 Février. — POUR LA REINE. — 14 *aunes ruban satiné rayé large, à* 2 ₶ = 28 ₶; 14 *aunes dito étroit, à* 1 ₶ 10 ſ = 21 ₶. Total, 49 ₶.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Payé pour une chaise pour aller et retour de Bellevue et pourboire du cocher,* 10 ₶ 8 ſ.

Voir au 31 mars 1787.
Le 5 février 1791, l'Assemblée déclara que tout prêtre qui n'avait pas fait le serment ne pourrait monter en chaire. C'était l'abbé Lafont qui devait prêcher le carême aux Tuileries; il en fut ainsi empêché; la religion était attaquée de tous côtés.

7 Février. — MADAME LA FILLÉ, 26 ₶ 12 ſ.

Voir au 3 juillet 1789.

(1) Les grands bonnets et les coiffures de gaze que l'on portait étaient bien faits pour s'enflammer facilement aux chandelles et aux bougies de vraie cire, dont on se servait alors pour éclairer les tables de jeu. Les lampes étaient presque inconnues. C'est en 1785 seulement, que le sieur *Quinquet* inventa une lampe qui prit son nom, et remplaça celle d'un nommé Argant, qui ne possédait pas le tuyau de verre qui conduit la flamme et lui sert de cheminée. Ces quinquets s'appliquaient surtout aux murailles ou étaient suspendus au milieu de la chambre.

8 Février. — Madame Adélaïde. — *2 grands tabliers de taffetas vert d'Italie; 2 grands sacs de taffetas et 2 plus petits; 12 pelotons en taffetas bordé de petits galons d'argent; payé pour un commissionnaire* (1), *en deux fois* 12 ſ. Total, 89 ᵗᵗ.

Voir au 30 mars 1787.

Madame la comtesse de Chastellux. — *Chapeau de linon-batiste,* 6 ᵗᵗ 14 ſ.

Voir au 29 mars 1787.

9 Février. — Madame Victoire. — *Rubans de différentes couleurs et dimensions; 14 échelles en ruban; 2 chemises d'organdi garnies de valenciennes; 2 chemises de gaze anglaise garnies de blonde; manteau simple de taffetas noir, garni de dentelle noire fond d'Angleterre, etc.,* 334 ᵗᵗ 14 ſ.

Madame Victoire. — *2 grands tabliers de taffetas vert; 6 pelotons en taffetas garni en petit galon d'argent; 2 baigneuses de blonde; blonde tournante pour 4 tours de gorge, etc.,* 148 ᵗᵗ 3 ſ 6 ᵈ.

Voir au 31 mars 1787.

On remarquera qu'au 8 et 9 février, Mesdames Adélaïde et Victoire commandaient à madame Éloffe, sans doute pour leur voyage de Rome, *quatre grands tabliers de taffetas vert d'Italie.* Au 2 mars suivant, Madame Victoire achetait de nouveau à sa couturière *deux toilettes de taffetas vert.* Les femmes de ce temps portaient assez habituellement des couleurs voyantes et de jolis petits tabliers d'étoffes claires, rose, jaune-serin, ou de dentelles. Lors des fêtes de Versailles pour le mariage du duc de Bourgogne, on se souvenait encore que la duchesse avait ce jour-là un *petit tablier de point d'Espagne,* de mille pistoles, c'est-à-dire de dix mille livres.

10 Février. — Madame la marquise de Mesgrigny. — *Fichu de gaze de laine; bracelets en ruban bleu satiné,* 24 ᵗᵗ 19 ſ.

Voir au 12 décembre 1789.

(1) A cette époque, les commissionnaires n'étaient pas chers : 6 sous pour aller de Versailles à Bellevue, ce qui est une distance assez grande. Aujourd'hui, un commissionnaire, dans Paris, pour aller de Saint-Augustin à Saint-Germain des Prés, trouve tout naturel de demander 2 francs pour sa course. Il en est de même de tout : la valeur de toutes choses a quintuplé depuis cent ans.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Pourboire d'un cocher pour aller et retour de Paris à Bellevue; 2 manteaux de taffetas noir garnis de dentelle noire,* 216# 14s 3d.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — 3 *chemises d'organdi garnies en malines brodée ; gaze anglaise pour le corps de* 2 *chemises garnies de blonde fond*



Malines ayant appartenu à la reine Charlotte, femme de Georges III d'Angleterre.

Alençon; manchettes; 3 bonnets de nuit en malines brodée (1) ; *gaze anglaise pour* 2 *autres chemises garnies de blonde fond Alençon à bordure riche; petit-pied pour la tête des* 4 *chemises,* 281# 18s.

Voir au 30 mars 1787.

(1) Nous l'avons dit déjà, Madame Adélaïde avait un soin excessif de ses toilettes, qui surpassaient même celles de la Reine. Comme on le voit ici, elle *portait des bonnets de nuit « en malines brodée »*, qu'elle mettait par-dessus ses bonnets de nuit en taffetas blanc doublé et ouaté en hiver, ainsi qu'on le trouvera au 12 février suivant. Jamais la Reine n'en fit autant : ses bonnets étaient simplement en taffetas blanc. (Voir au 7 mars 1787.) En France, la malines jouissait d'une haute faveur ; on trouve dans un renouvellement de la garde-robe du pauvre petit Louis XVII, au commencement de l'année 1792, l'achat par la Reine, pour son fils, le duc de Normandie, de 24 fichus de batiste garnis de malines, de 6 trousses à peignes garnies de dentelle, et de 2 taies d'oreillers garnies de malines. On faisait également une coiffure dite *battant d'œil de malines brodée,* pour le négligé, qui était le *nec plus ultra* de l'élégance. Au moyen de

Pour la Reine. — 2/3 *gaze d'Italie pour 2 tours de gorge, à* 4# 10s = 3#; 2 *aunes blonde pour friser les* 2 *tours, à* 4# 10s = 9#; *faveur et façon des* 2 *tours et gaze pour doubler, à* 1# 4s = 2# 8s. Total, 14# 8s.

11 Février. — Madame Victoire. — *Blonde fond Alençon, pour les grands rangs de* 6 *paires de manchettes, et blonde pour les petits rangs; plusieurs pièces de rubans et de faveur,* 242# 16s.

Voir au 31 mars 1787.

12 Février. — Madame Adélaïde. — *Une coiffure de blonde fond Alençon; papillon de* 1 *aune* 1/4 *et barbes de* 3/4 *pour un bonnet ajusté; gaze pour le fond; ruban pistache et violet; cannetille; une chemise en gaze rayée brochée, garnie de même; taffetas noir pour le dessus et le dessous d'un manteau garni de dentelle noire;* 3 *bonnets de nuit en taffetas blanc doublés et ouatés* (1); *baigneuse en blonde à rubans bleus, et gaze pour mettre sous les chapeaux,* 300# 17s 3d.

Voir au 30 mars 1787.

Madame la princesse de Chimay, 2#.

Voir au 27 mars 1787.

Madame la comtesse de Chastellux. — *Grand bonnet de valenciennes; gaze Chambéry pour le fond; ruban rose étroit,* 22# 16s 6d.

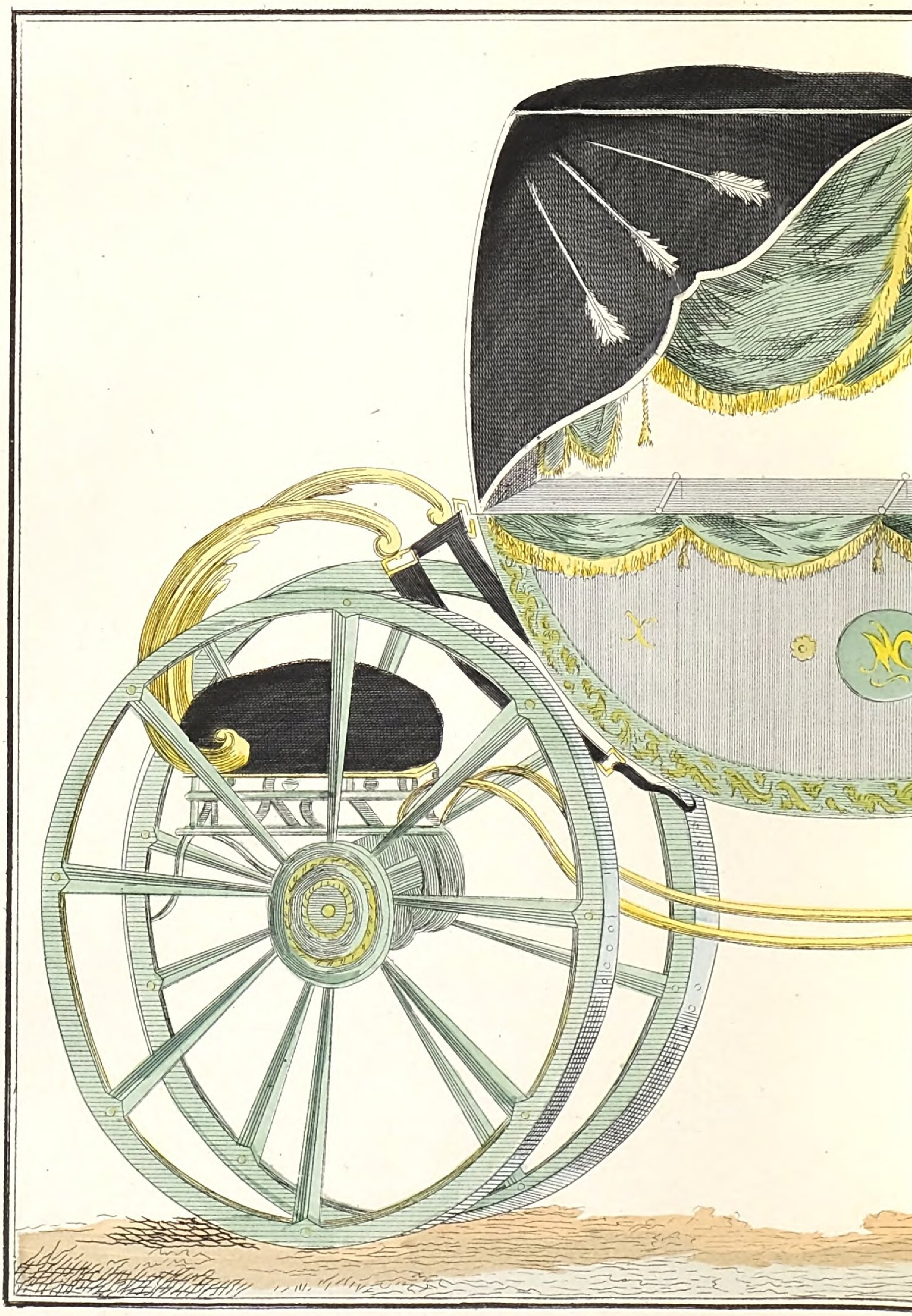
Voir au 29 mars 1787.

14 Février. — Madame Victoire. — *Chemise en gaze brochée garnie de même; pourboire d'une voiture de Bellevue; pour avoir été travailler une journée à Bellevue,* 6# (2); 2 *chemises d'organdi garnies en malines brodée; blonde grande hauteur à bordure très riche pour les papillons d'un bonnet rond; blonde pour le bavolet; gaze anglaise pour le fond,*

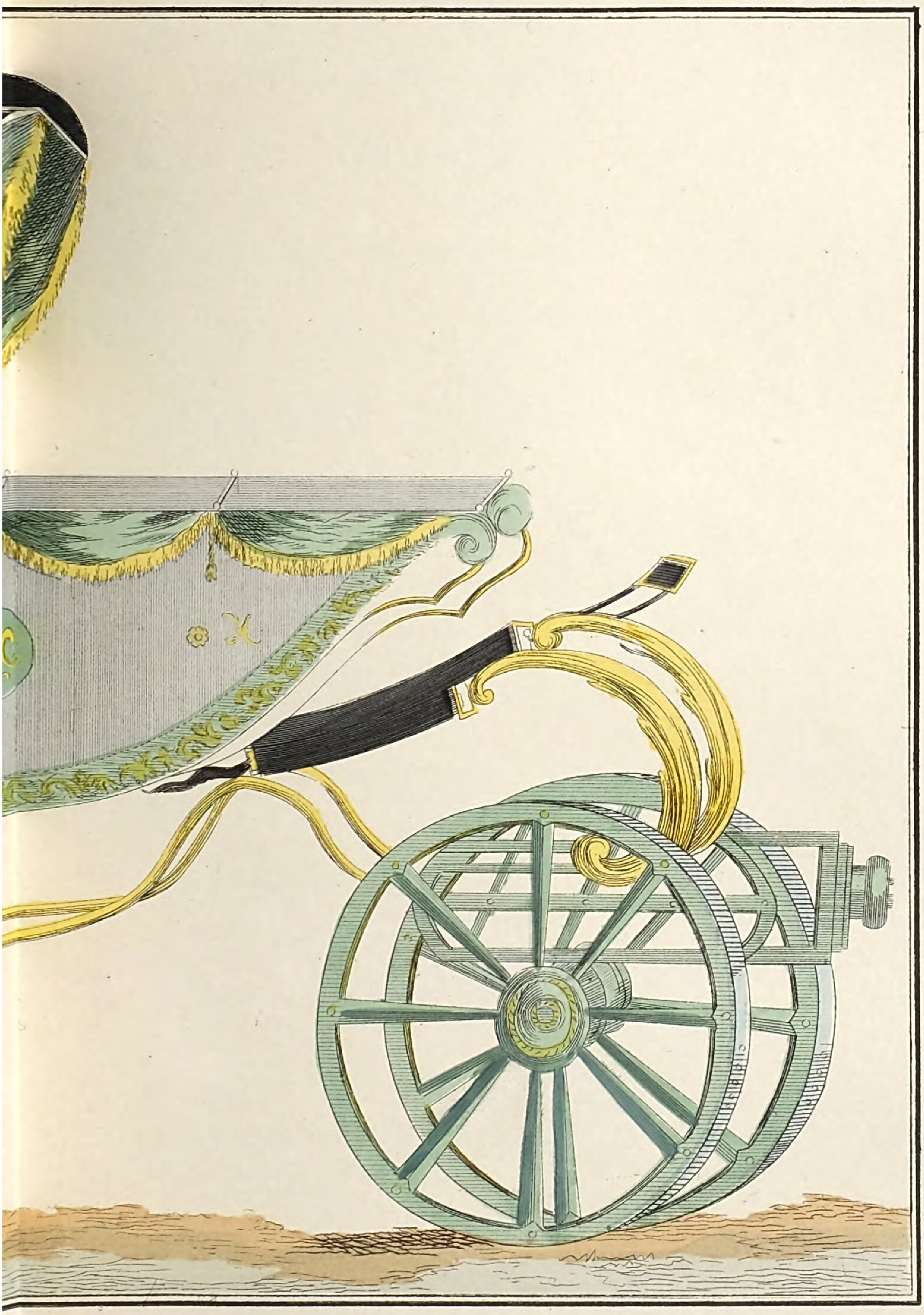
ce battant d'œil, les femmes devenaient irrésistibles et tournaient la tête des plus récalcitrants. Avis à nos charmantes lectrices qui ont encore de belles malines dans leur corbeille !

(1) Voir la note du 10 février.

(2) On devine par ce mémoire les apprêts du prochain départ de Mesdames de France pour l'émigration.



Imp. Lemer



ercier & C.ie, Paris.

ruban de satin bleu, passe de marly; monture d'un bonnet ajusté de blonde, 103# 18ſ.

Voir au 31 mars 1787.

15 Février. — POUR LA REINE. — *Un sac en taffetas vert glacé* (1), 10#.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX. — *Bonnet ajusté d'Angleterre,* 22# 10ſ 6d.

Voir au 29 mars 1787.

MESDEMOISELLES DE CHASTELLUX. — 2 *ceintures de velours noir,* 8# 17ſ 6d.

Voir au 3 juillet 1789.

MADAME VICTOIRE. — *Ruban de satin ponceau, gros-bleu et blanc; fichus anglais;* un chapeau bonnette en pecquigny bleu (2), *ruban de satin bleu et voile de gaze;* 8 *douzaines d'aunes de rubans de différentes nuances et dimensions; galons de soie de Grenade,* 198# 13ſ.

Voir au 31 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes comète carmélite, à* 7ſ = 1# 8ſ.

MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND, 2# 8ſ.

Voir au 3 août 1789.

MADAME LA COMTESSE DE CHASTELLUX, 3#.

Voir au 29 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Coiffure de blonde fond Alençon, très fine papillon de* 1 *aune et barbes de* 3/4, 76# 14ſ 6d.

Voir au 30 mars 1787.

(1) Voir au 29 juillet et 31 octobre 1789.

(2) Il y avait du Pecquigny brun et bleu ; on en faisait des chapeaux, pierrots et jupons. Voir tome Ier, page 186, note 3.

18 Février. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Blonde tournante pour un bonnet du matin et blonde bâtarde pour le bavolet; gaze pour le fond; rubans bleus; cannetille; comète*, 70# 6s.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Blonde tournante pour* 7 *tours de gorge; blonde tournante* fond ruisseau (1), *pour* 2 *paires de manchettes; fichus anglais repincés; avoir fait blanchir* 3 *camisoles de nuit et avoir mis des échelles après*, 203# 12s.

Voir au 31 mars 1787.

19 Février. — POUR LA REINE. — 2 *aunes* 1/4 *blonde tournante pour* 6 *tours de gorge plats, à* 11# = 24# 15s; 1 *aune* 3/4 *blonde pour les* 6 *tours de derrière, à* 4# 10s = 7# 17s 6d; *faveur et façon des* 12 *tours, à* 2s = 1# 4s. Total, 33# 16s 6d.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Blonde fond Alençon, pour un bonnet ajusté, pour remettre sur un bonnet à papillon noir et avoir rafraîchi le bonnet;* 2 *chemises de gaze anglaise garnies de point*, 64# 16s.

Voir au 30 mars 1787.

Il y avait le point d'Angleterre, de malines, de valenciennes, etc. *Point* signifie aussi une espèce particulière de réseaux, comme le point de Paris, le point de neige, le point d'esprit, le point à la Reine, le point à carreaux, le point à chaînette, etc.; « cette femme est bien en points », se disait d'une personne qui portait de riches dentelles.

MADAME LA DUCHESSE DE MAILLY. — *Taffetas noir pour la garniture d'un manteau*, 10# 7s 6d.

La duchesse de Mailly était Marie-Anne de Mailly de Nesle, deuxième femme de Louis-Marie, comte de Mailly d'Haucourt, son cousin, gouverneur d'Abbeville, né le 28 novembre 1744, créé par brevet du 2 février 1777.

Elle habitait, en 1788, rue de l'Université.

ARMES : *D'or à trois maillets de sinople.* — Devise : *Hogne ki voura.*

Le 19 février 1791, Madame Adélaïde et Madame Victoire partirent pour l'émigration. — Mesdames tantes du Roi montèrent en voiture à Bellevue, à dix heures du soir,

(1) Voir, au 10 août 1792, l'état de Paris à cette époque.

et s'éloignèrent, favorisées dans leur fuite par le dévouement du général Berthier, depuis prince de Wagram, qui sut tromper la jalouse et l'incessante défiance des municipalités voisines.

Les autorités de Maret les arrêtèrent, mais elles furent bientôt délivrées par les chasseurs de Lorraine.

Ces princesses furent une seconde fois contraintes d'interrompre leur voyage à Arnay-le-Duc, et ne purent se remettre en route que sur un ordre de l'Assemblée nationale, que Mirabeau et Maury, ralliés à la même cause, n'obtinrent pas sans peine.

Le général Menou prit aussi la parole en leur faveur : « L'Europe, dit-il, sera bien étonnée, sans doute, lorsqu'elle apprendra que l'Assemblée nationale a passé quatre heures entières à délibérer sur le départ de deux dames qui aiment mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris. »

C'était à Rome, en effet, et dans son calme religieux, que se retiraient Mesdames, en fuyant le schisme et l'oppression.

20 Février. — MADAME VICTOIRE. — *Façon de la garniture de 2 pierrots de printemps, etc.*, 31 ᵗᵗ 10ˢ.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Robe de printemps fond brun et rayé de satin; robe de gros de Tours, rayée brochée bleue à pois arrangés*, 24 ᵗᵗ.

Voir au 30 mars 1787.

21 Février. — POUR LA REINE. — 1 *aune gaze Chambéry pour rechanger le point d'un fichu*, 6 ᵗᵗ; 2 *aunes comète pour le border, à* 15ˢ = 1 ᵗᵗ 10ˢ ; *façon du fichu*, 1 ᵗᵗ 4ˢ; *avoir raccommodé la dentelle d'un manteau noir*, 1 ᵗᵗ 16ˢ ; *une* grande pelote en taffetas *gris frisé de comète blanche*, 3 ᵗᵗ; un petit bonnet pour mettre sous les chapeaux en linon-batiste (1) très beau, *de* 32 ᵗᵗ. Total, 45 ᵗᵗ 10ˢ.

Le 21 février, le peuple se porta au palais du Luxembourg, sur le bruit qui s'était répandu du départ de monsieur le comte de Provence.

23 Février. — POUR LA REINE. — 1/3 *gaze d'Italie pour* 2 *tours de gorge plissés en turban, à* 4 ᵗᵗ 10ˢ = 1 ᵗᵗ 10ˢ ; 2 *aunes blonde pour friser*

(1) On remarquera que les dames portaient sous leurs chapeaux de ces beaux petits bonnets en linon-batiste, qui servaient, en les accompagnant, à les tenir, à les faire valoir et à adoucir la figure.

les 2 tours, à 3 # = 6 #; *gaze d'Italie et façon, à* 1 # 4 ʃ = 2 # 8 ʃ. Total, 9 # 18 ʃ.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Payé pour une chaise pour aller et retour de Paris à Versailles et pourboire du cocher,* 14 # 8 ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME SALENTIN, 1 # 12 ʃ.

Voir au 14 juillet 1789.

25 Février. — POUR LA REINE. — 2 *formes de pouf couvert en gaze d'Italie et petit marly,* 3 #.

MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND. — *Bonnet ajusté en gaze Chambéry et comète de satin blanc; un fichu de dessous en gaze anglaise,* 19 # 18 ʃ.

Voir au 3 août 1789.

Le 25 février, sur un débat qui s'était élevé à l'occasion d'une phrase du président, dans laquelle on prétendait qu'il distinguait le serment constitutionnel de celui fait au Roi, Mirabeau déclara, « qu'il combattrait toute espèce de factieux qui voudraient porter atteinte aux principes de la monarchie ».

26 Février. — POUR LA REINE. — 3 *aunes* 1/4 *linon-batiste large à* 5/4 *très fin, pour* 6 *fichus simples, à* 30 # = 97 # 10 ʃ; *façon des* 6 *fichus, à* 6 ʃ = 1 # 16 ʃ; 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu,* 6 #; *façon du fichu garni de blonde,* 1 # 4 ʃ. Total, 106 # 10 ʃ.

MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND, 4 # 8 ʃ.

Voir au 3 août 1789.

MADAME LASSIS. — *Satin blanc pour un pouf; gaze Chambéry; cannetille,* 7 # 4 ʃ 4 d.

Voir au 21 avril 1790.

Le 28 février 1791, le peuple se porta à Vincennes pour détruire le donjon; des grenadiers de la garde nationale s'emparèrent des plus mutins, au nombre de soixante, et les conduisirent à la Conciergerie.

Le soir, quelques amis et fidèles serviteurs du Roi allèrent se retrancher dans les appartements du château des Tuileries, armés d'épées et de poignards, pour défendre la

famille royale. Louis XVI, devant les menaces populaires, les pria de déposer leurs armes, qui furent rassemblées toutes dans une salle du palais, puis livrées plus tard à la Fayette. Ce fut cet événement qu'on surnomma *la journée des chevaliers du poignard.* Il y eut, ce même jour, des vociférations sous les fenêtres du Roi, pour l'engager à faire revenir ses tantes, arrêtées à Arnay-le-Duc; mais à peine le tambour avait-il paru sur la terrasse des Tuileries, que tout le monde s'empressa de prendre la fuite.

Au sujet de ces scènes scandaleuses qui eurent lieu aux Tuileries, le comte de Fersen écrivait à son père : « La constance et le courage du Roi et surtout de la Reine, sont au-dessus de tout éloge. La conduite de la garde qui était en insurrection, mais surtout celle de M. de la Fayette a été indigne; c'est l'arrêt de sa mort qu'il a signé là, car il me paraît impossible que jamais la noblesse lui pardonne les propos qu'il y a tenus, ni l'ordre qu'il a fait afficher le lendemain, et qui est rempli de faussetés. Il a répondu au jeune M. de Duras, premier gentilhomme de la chambre, qui lui demandait si c'était par son ordre qu'il y avait dix ou douze soldats devant sa porte : *Oui, Monsieur, et, s'il était nécessaire, j'en mettrais un même dans votre lit.* Heureusement que je n'étais pas au château, car je ne sais jusqu'à quel point j'aurais supporté l'affront que ces messieurs ont essuyé. Ce n'est pas que j'approuve en tout leur conduite. Leur attachement, qui ne veut point se laisser guider, est presque toujours plus nuisible qu'utile; je les trouve imprudents et irrespectueux d'être chez le Roi en frac, et avec des pistolets; l'arme d'un gentilhomme est son épée, il n'a pas besoin d'en porter d'autre (1). »

Les émigrations se multipliant, l'extrême gauche de l'Assemblée demanda une loi contre les émigrés. Mirabeau combattit cette proposition avec énergie. Le projet de loi fut ajourné. — L'Assemblée, *cet âne rétif qu'on ne pouvait monter qu'avec ménagements,* comme le disait Mirabeau, mais qu'il montait lui-même à merveille, céda devant ces derniers rugissements du lion; car le tribun souffrait déjà du mal qui allait l'emporter un mois après.

2 Mars. — MADAME VICTOIRE. — *Chemise d'organdi garnie de valenciennes; taffetas noir pour un manteau simple garni de dentelle noire; gaze pour hausser la fraise et comète pour border le coqueluchon; 2 toilettes de taffetas vert; une coiffure de blonde fond Alençon, papillon de 1 aune pour un bonnet ajusté; 4 pierrots de taffetas rayé, chiné; garniture; 2 robes de taffetas rayé, chiné; garniture; 2 robes de taffetas noir; gaze anglaise pour 3 chemises garnies de blonde fond Alençon; fichus anglais; manchettes de blonde et de blonde bâtarde,* 688 ᵗᵗ 5ˢ 6ᵈ.

Voir au 31 mars 1787.

(1) *Correspondance du comte de Fersen,* tome I, p. 88.

MADAME ADÉLAÏDE (à porter au quartier d'avril). — 4 *aunes double Florence, pour doubler les corsages des redingotes de taffetas; taffetas d'Italie; garniture de* 3 *robes de taffetas; blonde fond Alençon à belle bordure pour un bonnet ajusté; une coiffure de blonde fond Alençon, papillon de* 1 *aune* 1/4; *blonde fond Alençon pour* 8 *paires de manchettes; taffetas noir pour* 2 *manteaux simples garnis de dentelle; gaze pour* 3 *chemises garnies de blonde fond Alençon à bordure; petit-pied pour les têtes des collets; chemise de gaze garnie de même;* 1 *petit carton pour mettre les manchettes,* 582 ᵗᵗ 10 ˢ 6 ᵈ.

Voir au 30 mars 1787.

Le 2 mars, le département supprima toute espèce de cérémonial.

Le Roi répondit en ces termes à l'adresse du département, rédigée par Mirabeau :

« C'est avec plaisir et sensibilité, Messieurs, que je viens d'entendre l'expression de vos sentiments. Je suis, en effet, et je serai toujours l'appui de la liberté et le gardien le plus vigilant de la constitution qui l'assure. Je ne doute pas que vous ne me secondiez de tous vos efforts pour maintenir la tranquillité publique, sans laquelle il n'existe ni bonheur pour le peuple, ni liberté, ni constitution. *J'espère que l'organisation du département de Paris deviendra la véritable époque du retour à l'ordre et au respect inviolable des lois.* »

Le Roi prononça ces paroles sous l'impression pénible que venait de lui faire la journée du 28 février, où le peuple se porta en masse sur le donjon de Vincennes, pour le démolir comme la Bastille, et vint menacer le Roi jusque sous les fenêtres des Tuileries, à la suite de l'émigration de Mesdames Adélaïde et Victoire.

Les *espérances* du Roi perdirent leur principal appui par la mort de Mirabeau, enlevé presque subitement, un mois plus tard, « laissant les factieux se partager les lambeaux de la monarchie »; dès lors, Louis XVI commença à chercher les moyens de se mettre en sûreté, en quittant Paris et la France.

4 Mars. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE. — *Un chapeau en paille blanche à fond de satin blanc, rubans blancs et grand voile de gaze anglaise mouchetée,* 37 ᵗᵗ 19 ˢ 6 ᵈ.

Voir au 27 août 1790.

Le 4 mars, des troubles éclatèrent à Saint-Domingue; le colonel Mauduit y fut massacré.

5 Mars. — MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Jupon de satin fond noir et broché rose garni en broderies; gaze brodée en chenille pour le bas du jupon,* 11 ᵗᵗ 6 ˢ.

Voir au 12 décembre 1789.

MADEMOISELLE JULIE, pour MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Fichu anglais à raies broché riche,* 6# 10ſ.

Voir au 23 janvier 1790.
Le 5 mars, un tribunal provisoire fut établi à Orléans, pour y juger les crimes de lèse-nation.

6 **Mars.** — MADAME GAGELIN. — 6 *bobines de soie,* 10# 16ſ.

Voir au 13 octobre 1787.

POUR LA REINE. — 3 *aunes blonde pour les manchettes à* 2 *rangs d'une redingote de florence gros-bleu chiné en couleur uni, à* 5# 10ſ = 16# 10ſ; *façon des manchettes,* 15ſ; *livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes comète, à* 7ſ = 1# 8ſ. Total, 18# 13ſ.

Le 6 mars 1791, je trouve dans le journal de mon père, que ce jour-là il assista à la messe dans la chapelle des Tuileries, où il vit la Reine et le Dauphin. C'était le dimanche gras ou de la Quinquagésime, le dernier dimanche avant le Carême.

7 **Mars.** — MADAME VICTOIRE. — *Une douzaine de lacets de soie blanche large;* 2 *douzaines d'aiguillettes,* 17# 14ſ.

Voir au 31 mars 1787.
Le 7 mars 1791, le comte de Fersen écrivait au baron de Tourbe : « Les Français sont confiants et exagérés ; méfiez-vous d'eux, même de ceux qui sont les mieux intentionnés : ils sont d'une telle indiscrétion qu'ils gâteraient tout (1). »

8 **Mars.** — POUR LA REINE. — Avoir fait des reprises à un manteau de linon-batiste, 1# 4ſ; 4 *aunes* 1/2 *blonde fond Alençon à bordure riche pour des manches de cour, à* 10# 10ſ = 47# 5ſ; 1 *aune* 1/2 *blonde bâtarde pour les petits rangs, à* 4# = 6#; 1/4 *florence pour les sabots, à* 5# 10ſ = 1# 7ſ 6ᵭ; 1 *aune comète,* 1# 10ſ; 1/4 *gaze pour hausser les bouts, à* 2# 8ſ = 12ſ; *un grand coqueluchon de taffetas noir garni de dentelles,* 18#; *livré* 4 *douzaines de lacets de soie de Grenade puce, à* 3# *la douzaine,* 12#; 6 *douzaines aiguillettes de fil, à* 15ſ = 4# 10ſ; 2 *fichus anglais de* 6/4, *à* 9# 10ſ = 19#; 2 *fichus dito de* 5/4, *à* 7# = 14#. Total, 125# 8ſ 6ᵭ.

(1) *Correspondance de Fersen,* tome I, p. 85.

8 *Mars* 1791. — Mirabeau travaillait toujours pour la cour; il n'avait pas autant de moyens pour faire le bien qu'il en avait eu pour faire le mal, et il était obligé de se cacher sous les dehors de la démocratie, pour ne pas perdre toute son influence. Ses principes, toujours mauvais, l'étaient moins pourtant que ceux des autres.

Le courage de la Reine ne se démentait pas, et on ne pouvait assez l'admirer. Le Roi sentait vivement sa position, mais il n'avait pas le don de l'exprimer, ni de dire des choses aimables; peut-être cela était-il un bonheur dans un moment où il fallait savoir dissimuler et avoir le courage de tout supporter.

10 **Mars.** — MADAME LA COMTESSE D'AUBUSSON. — *Un mémoire détaillé, de* 313 ″ 12 ˢ 6 ᵈ.

Cette note doit être sans doute pour son mariage, qui se fit à cette époque.

La comtesse d'Aubusson était Agathe-Renée-Barberie de Reffuveille, fille du comte de Reffuveille, mariée, en 1791, à Pierre-Raymond-Hector d'Aubusson de la Feuillade, né en janvier 1765, et connu sous le nom de comte d'Aubusson; en 1791, il avait rang de colonel dans les troupes françaises.

Le 13 mars 1791, Gobel, évêque de Lydda, fut nommé évêque de Paris.

Ce même jour, mon père écrivait dans son journal qu'il était allé assister, à l'Oratoire, au sacre de l'évêque constitutionnel de Strasbourg, François-Antoine Brendel, nommé à la place du cardinal Louis de Rohan, qui avait refusé, le 29 janvier précédent, de prêter serment à la constitution civile du clergé.

Le cardinal lança pendant ce mois, contre le nouvel évêque, une motion canonique qui causa une agitation très grande parmi le peuple de Strasbourg.

15 **Mars.** — MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND. — *Ruban vert pistache et violet, pour un nœud de bonnet et 2 barrières,* 3 ″ 4 ˢ.

Voir au 3 août 1789.

MADAME CROSVILLE. — *Dentelle noire pour un chapeau de taffetas noir,* 41 ″.

Voir au 29 janvier 1790.

MADAME VICTOIRE. — *Rubans bleus, blancs et coquelicot,* 7 ″ 17 ˢ.

Voir au 31 mars 1787.

17 **Mars.** — MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND. — *Avoir raccommodé un chapeau puce,* 15 ˢ.

Voir au 3 août 1789.

POUR LA REINE. — *Livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes comète grise, à* 7ʃ = 1″ 8ʃ.

MADAME LA COMTESSE D'AUBUSSON. — *Un grand fichu de gaze crêpe à double ourlet,* 19″.

Voir au 10 mars 1791.
17 *Mars* 1791. — Insurrection et massacre dans la ville de Douai.

18 Mars. — MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND. — *Un chapeau de paille blanche doublé de gaze d'Italie et ruban de satin blanc large, pour madame la maréchale de Mirepoix,* 29″.

Voir au 3 août 1789.

19 Mars. — POUR LA REINE. — 7 *aunes* 1/2 *blonde tournante, pour* 5 *paires de manchettes à un rang des redingotes de printemps, dont une bleu et blanc, une dito violette rayée, une dito glacée, une dito rayée bleu, brun et blanc, une dito fond blanc rayée vert, et un caraco puce rayé, à* 9″ = 67″ 10ʃ; *façon des* 5 *paires de manchettes, à* 12ʃ = 3″; 1 *aune* 1/2 *blonde tournante, pour une paire de manchettes à un rang d'une robe bleu uni, gros-bleu, à* 10″ = 15″; *façon des manchettes,* 12ʃ; 3 *aunes blonde tournante, pour une paire de manchettes à* 2 *rangs d'un caraco rayé uni rose, blanc et vert, à* 9″ = 27″; *façon des manchettes,* 15ʃ; 22 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour* 5 *tours de robe et* 4 *tours de corset, à* 4″ = 89″; *façon des* 9 *tours,* 1″ 4ʃ; 5/8 *linon-batiste très beau pour entoiler un bonnet de valenciennes, à* 18″ = 11″ 5ʃ; 2 *aunes comète, à* 7ʃ = 14ʃ; *façon du bonnet,* 3″; 2 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde pour un tour livré à la garde-robe, à* 5″ = 12″ 10ʃ; *livré* 14 *aunes ruban gros-vert étroit satin, à* 1″ 10ʃ = 21″; 14 *aunes ruban violet sur violet large, à* 2″ = 28″; 14 *aunes dito étroit, à* 1″ 10ʃ = 21″; 12 *aunes ruban rose sur rose large, à* 2″ = 24″; 12 *aunes dito étroit, à* 1″ 10ʃ = 18″; 12 *aunes dito bleu sur bleu large, à* 2″ = 24″; 12 *aunes dito étroit, à* 1″ 10ʃ = 18″. Total, 385″ 10ʃ.

20 Mars. — MADAME LA COMTESSE DE DURFORT. — *Un bonnet en gaze gaufrée, gaze Chambéry et comète blanche,* 6″.

La comtesse de Durfort était Armande-Jeanne-Claude de Béthune, fille d'Armand-Louis, marquis de Béthune, colonel général de la cavalerie légère, et de Marie-Edme Boullongne, sa première femme.

Elle s'était mariée, le 5 octobre 1772, à Félicité-Louis-Jean-Étienne, comte de Durfort, né à Paris, et baptisé à Saint-Roch le 4 mars 1752, colonel des cuirassiers du Roi, en 1779, puis colonel du régiment Dauphin, mort ambassadeur à Venise vers 1786.

Leur fils mourut à Paris sans alliance, en 1856 ; il avait été gouverneur de l'École militaire de Saint-Cyr en 1823. Une de leurs filles fut mariée au vicomte de Dampmartin. La seconde, Félicité-Louise-Julie-Constance de Durfort, née à Paris le 10 juin 1782, fut mariée à Pierre Riel, marquis de Beurnonville, chevalier des Ordres du Roi, pair et maréchal de France, décédé le 23 avril 1821.

Le maréchal de Beurnonville, n'ayant pas d'enfants, adopta son neveu, le général baron de Beurnonville, aide de camp du duc d'Angoulême, qui hérita de son oncle du titre de pair de France ; il épousa mademoiselle Colette de Reiset, dont il eut deux fils : Edmond, baron de Beurnonville, connu dans les arts, et Maurice de Beurnonville, ancien capitaine d'état-major. La maréchale de Beurnonville avait épousé en secondes noces le baron de Frémiot de Chantal, descendant de sainte Chantal; elle est morte à Paris le 7 février 1870, à quatre-vingt-huit ans.

A cette époque, il y avait aussi une seconde comtesse de Durfort, belle-sœur de la précédente. C'était Henriette-Étiennette-Claude-Denise-Thiroux de Montsauge, mariée, le 3 mai 1778, à Étienne-Narcisse, comte de Durfort, frère puîné du précédent, né en 1753, colonel d'un régiment de dragons de son nom en 1782, pair de France en 1815, et mort le 2 mars 1839.

Armes de Durfort : *De gueules à trois fasces d'argent.*

Le comte de Durfort, Gilles-François-Louis-Anne de Durfort-Léobard, d'une branche distincte des précédents, né en 1758, capitaine de cuirassiers, fut décapité le 10 juillet 1793. Il était marié à Claire-Joséphine Guezon de Frémont.

Madame la marquise de Mesgrigny. — *Crêpe blanc pour un jupon à 3 lés, le volant, les bords de la robe et le fond du bonnet moucheté en coquelicot; pierrot de pecquigny bleu et jupon de même garni en filet brodé et broderies à la tête; ruban vert étroit pour une guirlande à la tête du volant; crêpe gris de lin pour le milieu de la guirlande et pour un bonnet; crêpe rose pour un fourreau; crêpe blanc pour couvrir les rubans du fourreau, faire la ceinture, le bonnet et une barrière pour coiffure; ruban blanc large pour doubler la première bande du fourreau et doubler la ceinture; ruban étroit pour la seconde bande et la barrière de tête; garniture du fourreau en point et ruban pailleté.*

Voir tome Ier, page 469.

POUR LA MÈRE DE MADAME. — *Avoir doublé les feuilles d'un parfait et cousu du picot autour; garniture d'une robe de point à l'aiguille; bande brochée, pour la garniture d'une robe de florence serin à petits bouquets violets; ruban de satin blanc appliqué et petites fleurs violettes sur les bords de la robe, le volant, le parfait et les nœuds du bonnet; garniture d'une robe de jupon et tous les nœuds; jupon de linon-batiste à pois gros-vert.*

Voir au 12 décembre 1789.

POUR MADAME DE BOUTHILLIER. — *Rubans blanc et ponceau; comète de même,* $345^{\#}\ 19^{s}\ 6^{d}$.

Voir au 12 décembre 1789.

MADEMOISELLE JULIE, pour MADAME DE MESGRIGNY. — *Un bonnet en chapeau à voile de gaze, tulle et ruban puce et vert,* $17^{\#}\ 13^{s}$.

Voir au 23 janvier 1790.

Le 20 mars, on chanta un *Te Deum* pour la convalescence du Roi. L'Assemblée y assista; ce fut un *curé jureur* qui officia. — Ce même jour, Bailly adressa un discours au Roi, à l'occasion de sa convalescence.

Le 22 mars 1791, Madame Élisabeth prit pour confesseur l'abbé Edgworth, prêtre des Missions Étrangères.

24 Mars. — MADAME LÉVÊQUE. — *Manteau de taffetas noir garni de dentelle,* $24^{\#}$.

MADAME SAUVAGE. — *Manteau simple de taffetas noir et dentelle,* $35^{\#}\ 12^{s}\ 6^{d}$.

Ces deux noms nous sont inconnus; toutefois, nous pensons que ces dames étaient au service de Mesdames Adélaïde et Victoire.

POUR LA REINE. — 2 *aunes* 1/3 *blonde bâtarde, pour le tour d'un corset d'un habit fond blanc à petits bouquets, à* $4^{\#}\ 10^{s} = 10^{\#}\ 10^{s}$; avoir regarni un habit de printemps fond bleu à petits bouquets, $9^{\#}$. Total, $19^{\#}\ 10^{s}$.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Linon-batiste très beau pour* 6 *chemises; un petit carton pour envoyer les chemises à Rome,* $134^{\#}\ 15^{s}$.

Voir au 30 mars 1787.

Pour la Reine. — 11 *aunes* 1/2 *entoilage de tulle noir pour une coiffe, à* 4″ 10ſ = 49″ 10ſ ; 5 *aunes* 3/4 *dentelle noire pour le tour de la coiffe, à* 2″ = 11″ 10ſ ; *façon de la coiffe rentoilée,* 6″ ; 2 *fichus anglais* 5/4, *à* 7″ = 14″. Total, 81″.

Madame la marquise de Mesgrigny, 3″ 10ſ.

Voir au 12 décembre 1789.

Le 24 mars, Gobel évêque de Paris, en appela comme d'abus, du refus que lui faisaient les évêques de Sens et d'Orléans, de lui donner l'institution canonique : il fut envoyé par-devant l'évêque d'Autun, pour ladite institution.

26 Mars. — Madame la marquise de Collange. — *Chapeau de taffetas noir; gaze de laine pour le voile; baigneuse de gaze anglaise à ruban de satin gros-vert et rose; chapeau de pecquigny brun et gaze tulle pour le voile,* 35″ 6ſ 6ᵭ.

Voir au 29 décembre 1788.

Madame la comtesse d'Aubusson. — *Un grand fichu carré en gaze crêpe,* 12″.

Voir au 10 mars 1791.

Mademoiselle Julie de Mesgrigny. — *Rubans et bracelets en ruban de satin bleu,* 28″ 5ſ.

Voir au 23 janvier 1790.

Madame la marquise de Collange. — *Un mémoire montant à* 210″.

27 *Mars.* — Tronchet est élu président de l'Assemblée. Installation de l'évêque constitutionnel de Paris par la municipalité.

28 Mars. — Pour la Reine. — *Livré* 8 *aunes* 1/4 *ruban nacarat étroit satin, à* 1″ 12ſ = 13″ 4ſ ; 8 *aunes* 1/2 *paille pour doubler le ruban, à* 3ſ = 1″ 5ſ 6ᵭ ; *livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes comète, à* 7ſ = 1″ 8ſ. Total, 15″ 17ſ 6ᵭ.

MADAME LA COMTESSE DE BÉTHUNE. — *Un demi-négligé en gaze bordé de blonde et ruban de satin*, 21 ᵗᵗ.

Voir au 5 janvier 1787.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY, 19 s.

Voir au 12 décembre 1789.

MADAME VICTOIRE. — *Rubans, bleu, violet, gros-bleu, nacarat, bleu et blanc, de satin noir; comète de différentes nuances; guipure, dentelle noire très haute; manteau de gaze anglaise, garni de gaze brochée*, 150 ᵗᵗ 3 s 6 d.

La vente des guipures dentelles, etc., appartenait principalement aux maîtres merciers. Ces articles, de grande élégance, se vendaient le plus habituellement à Paris, au dernier siècle, sur le Petit-Pont et rue aux Febvres, où l'on trouvait aussi des galons de soie et d'or pour les toilettes des belles dames de la cour.

28 *Mars* 1791. — Au 8 mai 1790, Brière de Surgy avait adressé au Roi un discours qui était l'écho des rêves et de toutes les illusions de l'époque ; on trouvera ici, une année plus tard, que le langage de Bailly était encore le même ; il fallait que tous les attentats qui suivirent arrivassent, pour faire enfin ouvrir les yeux à cette foule d'hommes égarés, qui se nourrissaient de tant d'idées chimériques, et qui étaient destinés, avec la famille royale, à être des premières victimes de la Révolution.

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Discours au Roi,

Prononcé le 28 *mars* 1791 *par le maire Bailly.*

« SIRE,

« La municipalité de Paris vous a plus d'une fois apporté des témoignages de l'amour de la capitale ; elle vous apporte aujourd'hui l'hommage de l'inquiétude du peuple au bruit de votre maladie et de sa joie à l'heureuse nouvelle de votre convalescence. Quoique la maladie de Votre Majesté n'ait pas été grave, les alarmes ont été grandes, parce qu'elles ont été proportionnées aux sentiments dont les cœurs français ont toujours été pénétrés pour votre personne.

« Ces sentiments se sont multipliés comme vos vertus ; ils se sont étendus comme vos titres à la reconnaissance publique. Roi des Français, ami des lois, restaurateur de

la liberté, père des pauvres, voilà ce que l'on craint de perdre, voilà ce qu'on doit aimer et bénir, et puisse Votre Majesté vivre autant que ces sentiments inaltérables. »

Toutes ces belles paroles étaient dites moins de deux ans avant la mort de Louis XVI sur l'échafaud. Ce même jour, le peuple assiégea le club dit *monarchique*, et en chassa les membres à coups de pierre. Quel contraste !

29 Mars. — Madame la princesse de Chimay. — *Bonnet ajusté d'Angleterre; bonnet du matin en malines brodée,* 14″ 16ʃ 6ᵭ.

Voir au 27 mars 1787.

30 Mars. — Pour la Reine. — Avoir fait des reprises à un manteau de linon-batiste et avoir mis des bandes de linon gaufré, 3″; *fourni* 1/3 *linon-batiste* pour les bandes qui étaient déchirées, *à* 17″ = 5″ 13ʃ 4ᵭ. Total, 8″ 13ʃ 4ᵭ.

2 Avril. — Madame Adélaïde. — 6 *jupons de basin* (1) *garnis en mousseline brodée; 2 éventails chinois; une boîte pour envoyer le tout à Rome,* 135″.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la princesse de Chimay douairière, 6″ 10ʃ.

Voir au 27 août 1790.

Madame la marquise de Mesgrigny. — *Manteau de linon-batiste garni en malines brodée,* 6″ 9ʃ.

Voir au 12 décembre 1789.

Madame la vicomtesse de Talleyrand, 19″ 4ʃ.

Voir au 3 août 1789.

1er *Avril.* — Flagellation des sœurs grises.

Le 2 avril 1791, après avoir attisé l'incendie révolutionnaire, le comte de Mirabeau (Honoré-Gabriel-Riquetti) mourut en cherchant à l'éteindre. Le 21 mars, dans une discussion sur l'exploitation des mines, qui intéressait beaucoup son ami le comte de Lamarck, Mirabeau, déjà malade, parut encore à la tribune et y parla cinq fois. Son

(1) Voir au 27 mars 1787.

mal s'aggrava, et d'horribles douleurs le clouèrent sur son lit ; c'étaient des coliques néphrétiques, dont il avait senti les premières atteintes au donjon de Vincennes.

Cabanis, son médecin et son ami, lui prodigua vainement les soins les plus éclairés. Mirabeau apprit sans s'émouvoir que son état était désespéré.

La nouvelle de sa mort prochaine (1) avait jeté Paris dans la stupeur ; une foule attristée et silencieuse, s'interrogeant avec anxiété, se pressait aux abords de la rue de la Chaussée d'Antin et stationnait sous les fenêtres du malade. On dit même qu'un jeune homme offrit de se faire ouvrir les veines, espérant que la transfusion d'un sang plus pur sauverait Mirabeau.

Le comte de Lamarck, pour lequel Mirabeau avait ainsi sacrifié sa vie, se chargea de ses legs ; il parla à l'agonisant de la nécessité de détruire ses papiers secrets, les notes adressées au Roi et à la Reine. — *Vous voulez donc que je meure tout entier !* s'écria Mirabeau. *Quelques succès de tribune ont à peine effacé le souvenir de mes désordres ; mais c'est là, dans ce portefeuille, qu'est ma justification, ma gloire ; c'est là qu'on aurait appris à connaître mes vues, mes plans, mon âme, mon génie, tout ce qui m'aurait montré aux yeux de mes concitoyens tel que je suis, tout ce qui m'aurait grandi dans l'avenir, et vous en exigez le sacrifice !*

Après avoir consenti à passer trois quarts d'heure avec Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, il s'entretint avec Lamarck des *belles morts*, et Mirabeau, après avoir abandonné à son ami le portefeuille et les papiers que celui-ci lui demandait, s'admirant lui-même, rappela Lamarck, qui sortait déjà avec le portefeuille, pour lui dire : « Eh bien, monsieur le connaisseur en belles morts, êtes-vous content ? »

Le Roi envoya demander de ses nouvelles ; une députation de Jacobins, que Barnave conduisait, parut peu après ; Charles de Lameth avait refusé de s'y joindre, ce qui irrita fort le malade. Au milieu de l'intérêt universel qu'on lui témoignait, il ne put cacher son orgueil. « Soutiens ma tête, disait-il à son valet de chambre ; je voudrais pouvoir te la léguer ! » Puis en entendant les coups de canon qu'on tirait en ce moment pour une cérémonie, il sortit de son assoupissement pour dire encore : « Seraient-ce déjà les funérailles d'Achille ? » L'état de la France le préoccupait, il laissa tomber alors ces prophétiques paroles : « J'emporte dans mon cœur le deuil de la monarchie, dont les débris vont être la proie des factieux. »

Mirabeau entendait le peuple qui encombrait les abords de son hôtel ; il faisait tous ses efforts pour mourir avec majesté, il se drapait dans son orgueil comme un héros païen dans sa toge.

Son langage était celui d'un philosophe au bord de la tombe : « Enveloppez-moi de parfums, s'écriait-il, couronnez-moi de fleurs, faites-moi entendre une harmonieuse musique, pour entrer dans le sommeil éternel. »

Pour achever plus vite cette représentation théâtrale, il demanda de l'opium qu'on lui refusa.

(1) Poujoulat, *Révolution française*, I.

Enfin, le 2 avril au matin, il dit : « Je mourrai aujourd'hui. » Il se fit alors approcher d'une fenêtre, regarda quelques moments son jardin et parut jouir de l'éclat du soleil, puis il expira, à quarante-deux ans, dans les bras de ses amis, Lamarck, Cabanis et Frochot.

La maison où il rendit le dernier soupir était en face de l'hôtel que mon père, ma mère, mes frères et moi habitions, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 21. Lorsque j'avais une dizaine d'années, on me racontait, en me désignant la maison de Mirabeau, les faits que je viens de rapporter et qui s'étaient passés seulement quarante ans auparavant. J'avais toujours eu la curiosité d'aller visiter cet hôtel, car, étant enfant, rien ne m'intéressait davantage, que de me rendre sur les lieux où des faits importants s'étaient passés ; mais malheureusement des événements bien tristes, comme la mort de mon père et de ma mère, puis plus tard mon éloignement de France dans la carrière diplomatique, m'ont empêché de mettre mon projet à exécution. L'hôtel de mon père était lui-même une résidence historique ; avant lui, il avait appartenu à la célèbre M^me^ Tallien, dont le salon avait été le rendez-vous des personnages illustres de cette époque, depuis le directeur Barras jusqu'au consul Bonaparte. — Quant à la maison de Mirabeau, elle a disparu.

Mirabeau, malgré la popularité qu'il affichait ostensiblement, était un homme fier et vain ; il n'eût pas fallu que ses domestiques manquassent de lui donner en lui parlant le titre *de M. le comte,* après l'abolition des privilèges et des titres ; dans la vie privée, personne plus que lui ne montrait plus de dédain envers ses inférieurs. Un jour qu'il s'était rendu aux Tuileries pour présenter au Roi des décrets, qu'en sa qualité de président de l'Assemblée nationale il devait porter lui-même à la sanction, le premier valet de chambre l'ayant prié d'attendre : « Je vous ordonne, répondit Mirabeau avec hauteur, d'aller dire au Roi que le président des représentants de la nation française est ici. »

Mirabeau était né à Bignon, près de Nevers, en 1749 ; il reçut le surnom du *Démosthènes français.* Il avait fait ses études seul à sa manière ; son caractère indomptable ne pouvait se plier à la discipline d'un maître. Son père disait que sa tête était une bibliothèque renversée ; il avait une sœur très pieuse qui l'aimait à la folie.

L'Assemblée décida que tous ses membres assisteraient à ses funérailles, et le département arrêta de porter son deuil pendant huit jours. Le jour de sa mort, les spectacles furent fermés.

Le 3 avril, le prince de Conti prêta son serment civique.

Ce même jour, les curés intrus furent établis, toutes les cloches de Paris carillonnèrent en leur honneur.

Mon père, comme il le rapporte dans son journal, alla ce jour-là aux Tuileries et y vit le Roi, la Reine et toute la famille royale, qui semblait fort triste et préoccupée.

4 **Avril.** — MADAME LA COMTESSE DE CRUSSOL. — *Facture sans date : 3/4 crêpe rayé bronze pour un habit* de présentation, *à* 60" = 45" ; 2 *rattaches de crêpe en paillons et perles noires, à* 24" = 48" ; 5 *aunes* 1/2

effilé de soie noire pour le bas de robe, à 1 ″ 10 ʃ = 8 ″ 5 ʃ ; 4 *glands pour relever le bas de robe, à* 5 ″ = 20 ″ ; *une garniture pour le grand corps en paillons et jais,* 42 ″ ; *manches de grand corps en crêpe et collerette,* 33 ″ ; *une palatine en crêpe,* 7 ″ ; *une paire de bracelets en paillons,* 7 ″ ; *une paire de barbes de crêpe noir,* 2 ″ 8 ʃ ; *façon,* 96 ″ ; *une barrière en jais à pierres bronzées longue d'une aune* 1/2, *à* 26 ″ = 39 ″ ; 1 *aune* 3/4 *gaze Chambéry, à* 6 ″ 10 ʃ = 11 ″ 7 ʃ 6 ᵭ ; *un petit collier élastique,* 1 ″ 16 ʃ ; *une petite fraise de crêpe,* 1 ″ 16 ʃ ; 6 *branches de jacinthe,* 8 ″ ; *une branche de lilas,* 1 ″ 10 ʃ. Total, 372 ″ 2 ʃ 6 ᵭ.

Voir au 12 avril 1790.

Le 4 avril 1791, la nouvelle basilique de Sainte-Geneviève fut destinée à recevoir les cendres des grands hommes, et prit le nom de *Panthéon.* Le département y fit graver au-dessus du fronton ces mots : *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante.* Le corps de Mirabeau y fut déposé, et Cerutti prononça son éloge, dans l'église Saint-Eustache.

A cette même date, je trouve dans le journal de mon père qu'il assista à l'enterrement de Mirabeau. « Les boulevards, dit-il, ainsi que toutes les rues adjacentes à la rue de la Chaussée-d'Antin, étaient remplis de monde ; ces funérailles étaient superbes, et depuis bien longtemps il ne s'était rien vu de pareil ; il y avait douze mille gardes nationaux, la municipalité, le département, l'Assemblée nationale, le club des Jacobins, les districts et comités, tous les électeurs des députés des environs, etc... »

7 Avril. — Pour la Reine. — 4 *aunes blonde tournante pour* 2 *tours de gorge plissés à* 2 *rangs, à* 8 ″ 10 ʃ = 34 ″ ; *gaze, faveur et façon des* 2 *tours, à* 1 ″ 4 ʃ = 2 ″ 8 ʃ ; *livré aux demoiselles Breton* 6 *aunes comète bleue, à* 12 ʃ = 3 ″ 12 ʃ ; 5 *aunes ruban bleu anglais, à* 1 ″ 2 ʃ = 5 ″ 10 ʃ. Total, 45 ″ 10 ʃ.

Madame la marquise de Mesgrigny. — *Facture de* 3 ″ 12 ʃ 6 ᵭ.

Voir au 12 décembre 1789.

Madame la vicomtesse de Talleyrand. — *Facture de* 3 ″.

Voir au 3 août 1789.

Le 8 avril 1791, mon père alla voir « une fort belle galerie tant de tableaux que d'autres curiosités exposés chez M. Lebrun. Les meilleurs morceaux, ajoute-t-il dans son journal, sont de la célèbre madame Lebrun, en ce moment en Italie. »

9 Avril. — POUR LA REINE. — *Un grand fichu de gaze Chambéry, pour rechanger un fichu de point,* 6″ ; 2 *aunes comète de satin pour le border, à* 15ſ = 1″ 10ſ ; *façon du fichu,* 1″ 4ſ ; avoir rabaissé les collets de 4 chemises de linon, 2″ ; 1 *aune gaze Chambéry très large pour un fichu,* 6″ ; *façon du fichu garni de blonde,* 1″ 4ſ ; avoir fait des reprises en fond de linon à un jupon de linon-batiste broché qui était déchiré, 4″. Total, 21″ 18ſ.

MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND, 3″ 19ſ 6đ.

Voir au 3 août 1789.

MADAME CROSVILLE. — *Manteau noir en écharpe garni de dentelle,* 2″ 5ſ.

Voir au 29 janvier 1790.

MADAME VICTOIRE. — *Avoir fait remettre des papiers chinois à 3 éventails,* 9″.

Voir au 31 mars 1787.

Le 10 avril 1791, le comte de Fersen écrivait à son père : « Il semble que l'Assemblée ait pris à tâche de ruiner tout à fait ce malheureux royaume. Les révolutionnaires ont tout détruit et n'ont rien mis à la place. Le crédit est perdu, tout le monde est ruiné, les châteaux sont ou pillés ou brûlés, les prêtres et les nobles sont massacrés et fugitifs, il n'y a plus ni ordre, ni autorité. La situation du Roi, et surtout de la Reine, fait pitié ; sa conduite et son courage lui ont ramené les esprits. L'armée est perdue, les régiments se révoltent, n'obéissent plus à leurs chefs, et prennent parti pour la cause populaire (1). »

14 Avril. — POUR LA REINE. — 4 *aunes* 1/2 *entoilage fond Alençon, pour le corps d'une mantille pour un habit de moire bleu, à* 15″ = 67″ 10ſ ; 8 *aunes blonde tournante pour friser le tour de la mantille,*

(1) *Correspondance de Fersen,* Introduction, p. 61. J'écris cette note après la lecture des lettres de Fersen, le 24 août 1882, veille de la Saint-Louis. Devant les monstrueux événements qui viennent de se passer à Montceau-les-Mines, et après l'admirable mandement de Mgr Perraud, évêque d'Autun, qui nous fait si bien connaître *la source du mal,* je ne puis m'empêcher, une fois de plus, de constater ici avec tristesse que les crimes qui se passent en ce moment rappellent ceux de 1791, c'est-à-dire cette époque de perversion, de démoralisation et d'impiété qui a conduit ensuite à la sanglante année de 1793. Fasse Dieu qu'il nous évite le retour de tant de malheurs pour notre pauvre France !

à 7# = 56#; 7 *aunes* 3/4 *blonde bâtarde pour le second rang et les glands, à* 4# = 31#; 5 *aunes blonde pour le chérusque, à* 15# = 75#; 4 *aunes* 1/2 *ruban pour border et nouer la mantille, à* 8s = 1# 16s; *façon de la mantille en chérusque,* 6#; 1 *aune blonde pour la pièce,* 12#; 1 *aune blonde bâtarde pour la tête,* 4#. Total, 253# 6s.

Pour la Reine. — 4 *aunes* 1/2 *blonde pour le tour du corset et friser les manches, à* 4# 10s = 20# 5s; *façon de la garniture du corset,* 1# 4s. Total, 21# 9s.

Madame Victoire. — *Manteau de taffetas noir, garni de dentelle noire,* 71# 7s 9d.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Crosville Saint-André. — 3 *aunes de dentelle noire, pour* 25# 10s.

Nous ne pouvons dire quelle est cette madame Crosville Saint-André; est-ce la même que madame Crosville dont il a été fréquemment question dans les mois précédents? nous serions porté à le croire.

15 Avril. — Pour la Reine. — 1 *aune* 1/2 *gaze Chambéry très large pour* 2 *fichus simples, à* 6# = 9#; *façon des* 2 *fichus ourlés, à* 6s = 12s; 3/4 *gaze d'Italie pour* 4 *tours de gorge plissés en turban, à* 4# 10s = 3# 7s 6d; 4 *aunes blonde pour friser les* 4 *tours, à* 4# = 16#; *gaze, faveur et façon des* 4 *tours, à* 1# 4s = 4# 16s; 10 *aunes* 1/2 *gaze Chambéry large, pour* 12 *fichus dont* 4 *grands,* 6 *moyens et* 2 *petits, à* 6# = 63#; *façon des* 12 *fichus, à* 6s = 3# 12s; *livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes comète pistache, à* 7s = 1# 8s. Total, 101# 15s 6d.

Le 15 avril, mon père assista à la vente des tableaux de Lebrun : « Un Diogène et un Turc du Titien, dit-il, m'ont le plus frappé. » « Il est de mode, ajoute-t-il, d'aller maintenant, vers 4 heures, se promener au Pré Saint-Gervais, promenade champêtre, au delà du faubourg Saint-Martin. Le soir on va au Vaux-hall ou chez Astley, faubourg du Temple, voir Franconi, habile écuyer, qui a un cheval qui saute par-dessus deux autres! »

17 Avril. — Madame la marquise de Mesgrigny. — *Jupon de gaze noire rayée; manchettes,* 12#.

Voir au 12 décembre 1789.

17 *Avril* 1791. — Il y eut, ce jour-là, une émeute au château ; les grenadiers de la garde se refusèrent à entrer dans la chapelle du Roi pendant la messe, sous le prétexte que le prêtre qui devait la dire n'avait pas prêté le serment. Ils voulaient même empêcher tout le monde d'y aller et le prêtre d'officier. La Fayette leur parla et leur dit, pour les calmer, qu'ils ne s'y rendaient que comme affaire de service et non de culte.

Malheureusement, beaucoup d'ecclésiastiques, dont la bonne foi avait été surprise, avaient prêté serment à la constitution civile du clergé. Mais une fois éclairés sur leur erreur, ils se hâtèrent de revenir sur leurs pas en se rétractant courageusement. L'un d'eux, M. le Héron de Longchamps, prêtre chanoine régulier de la congrégation de France, prononça en chaire à Danvoult, arrondissement de Vire (Calvados), de si belles paroles dans sa rétractation publique, que nous les donnons ici : « J'aime, dit-il, et je respecte souverainement l'autorité temporelle ; mais quand elle passe les bornes de son pouvoir, elle n'a plus droit à ma soumission, puisque *je ne dois jamais désobéir à mon Dieu pour obéir aux hommes !* S'il ne fallait que ma vie pour réparer le scandale que j'ai pu donner, le sacrifice serait grand ; mais il me serait doux de le faire, s'il me réconciliait avec moi-même et me faisait emporter l'estime et les regrets des gens de bien.

« Je désavoue donc, mes frères, de la manière la plus formelle et Dieu m'est témoin que je proteste contre tout ce qui pourrait porter atteinte à la religion catholique, apostolique et romaine, qui m'a vu naître et dans le sein de laquelle je veux vivre et mourir. »

18 Avril. — Madame Victoire. — *Gaze Chambéry pour* 2 *bonnets,* 11 ᶫ 16 ˢ.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la princesse de Chimay. — *Bonnet ajusté et demi-bonnet d'Angleterre;* 2 *grands fichus carrés de gaze de laine large,* 38 ᶫ 4 ˢ 3 ᵈ.

Pour la Reine. — 2 *aunes* 1/4 *blonde tournante fond Alençon pour* 6 *tours de gorge plats, à* 11 ᶫ = 24 ᶫ 15 ˢ ; 1 *aune* 3/4 *blonde bâtarde pour les* 6 *tours de derrière, à* 5 ᶫ = 8 ᶫ 15 ˢ ; *façon des* 12 *tours, à* 2 ˢ = 1 ᶫ 4 ˢ ; 1/4 *gaze d'Italie pour un tour plissé en turban, à* 4 ᶫ 10 ˢ = 1 ᶫ 2 ˢ 6 ᵈ ; 1 *aune blonde pour friser le tour,* 2 ᶫ 10 ˢ ; *gaze pour le doubler et façon,* 1 ᶫ 4 ˢ. Total, 39 ᶫ 10 ˢ 6 ᵈ.

Madame la comtesse de Béthune. — *Une baigneuse en gaze et blonde; manchettes en gaze et blonde,* 39 ᶫ 10 ˢ.

Voir au 5 janvier 1787.

Le 18 avril, M. de Fersen écrivait à M. de Taube :

« On fait le *dessin de ma voiture* (1), et j'espère vous l'envoyer sous peu. Le Roi paraît vouloir effectuer son évasion dans les derniers jours de mai. L'argent est ce qu'il y a de plus difficile à trouver. »

Comme on le voit, plus de deux mois avant la fuite de Varennes on se préoccupait de la voiture avec laquelle devait s'accomplir ce malheureux voyage.

Après une légère maladie, le Roi se disposait à aller passer quelques mois de repos au château de Saint-Cloud avec la Reine et ses enfants, mais le départ de Mesdames tantes du Roi avait attiré les soupçons du peuple, et l'on supposait déjà que Louis XVI avait le projet de s'éloigner de Paris.

Voici, d'après M. de Fersen, quelques détails très intéressants sur ce qui se passa au château des Tuileries, le lundi 18 avril 1791.

« A onze heures et demie, le Roi se rendit à la messe; Bailly était venu auparavant le prévenir que son départ occasionnait du mouvement, et que le peuple paraissait vouloir s'y opposer. Le Roi lui répondit qu'il avait décrété la liberté pour tout le monde d'aller où il voudrait, et qu'il serait bien extraordinaire qu'il fût le seul homme qui ne pût jouir de celle d'aller à deux lieues prendre l'air, qu'il était décidé à partir. Il descendit avec la Reine, Madame Élisabeth, les enfants et madame de Tourzel, et comme les voitures n'avaient pu entrer dans la cour des Princes, il voulut aller les chercher dans le Carrousel. Sur ce qu'on lui dit qu'il y avait une foule énorme, il s'arrêta dans le milieu de la cour des Princes, et la Reine lui proposa de monter dans la voiture qui était entrée dans la cour, quoiqu'elle ne fût qu'une berline. Ils y montèrent tous six, mais lorsque les chevaux furent à la porte, les gardes nationales refusèrent de l'ouvrir et de laisser partir le Roi. En vain la Fayette leur parla et leur prouva qu'il n'y avait que des ennemis de la constitution qui pussent se conduire ainsi, qu'en gênant la volonté du Roi, on lui donnait l'air d'un prisonnier et qu'on annulait alors tous les décrets qu'il avait sanctionnés. On ne lui répondit que par des invectives et des assurances qu'on ne laisserait pas partir le Roi. On se servit contre Sa Majesté des termes les plus injurieux, qu'il était un f... aristocrate, un b... aristocrate, un gros cochon; qu'il était incapable de régner; qu'il fallait le déposer et y placer le duc d'Orléans; qu'il n'était qu'un fonctionnaire public; qu'on le payait vingt-cinq millions, que c'était beaucoup trop, et qu'il fallait qu'il fît ce qu'on voulait. Les mêmes propos se tenaient parmi le peuple; qu'il était entouré d'aristocrates, de prêtres réfractaires; qu'il fallait qu'il les chassât. La Fayette demanda au maire de faire proclamer la loi martiale et de déployer le drapeau rouge; il s'y refusa. On lui dit qu'on se moquait de lui et qu'il serait la première victime. Il offrit sa démission; on le pria de se dépêcher de la donner. Il ne fut pas mieux reçu du peuple lorsqu'il le harangua. Les détachements des grenadiers, à mesure qu'ils arrivaient, juraient que le Roi ne partirait pas; plu-

(1) Voir planche 83.

sieurs montraient des balles, en disant qu'ils les mettraient dans leurs fusils pour tirer sur le Roi, s'il faisait le moindre mouvement pour partir. Tous les gens de sa maison, qui s'étaient approchés de la voiture, furent insultés par les soldats; ils en arrachèrent M. de Duras, quoique le Roi leur dît qu'il devait y être et qu'il était de son service; et ce ne fut qu'après leur avoir parlé longtemps, et avoir sommé les grenadiers de le rendre, qu'ils le laissèrent à la portière; il appela deux grenadiers pour leur dire de protéger le duc de Villequiers, qui y était aussi. M. de Gougenot, maître d'hôtel, s'étant approché de la portière de la Reine, pour prendre ses ordres pour le dîner, en fut arraché et allait être pendu si les grenadiers n'étaient arrivés; ceux-ci, tout en le maltraitant et en le tiraillant, l'entraînèrent, en lui disant tout bas : « Du moins, vous pourrez « dire au Roi qu'il y a encore des braves gens qui savent sauver ceux qui lui sont atta- « chés. » La Reine s'avança pour leur dire de le laisser rester, qu'il était du service du Roi; ils lui répondirent qu'ils n'avaient pas d'ordre à recevoir d'elle; qu'ils n'en recevaient que de leurs officiers; — d'autres s'écriaient : « Voilà une plaisante b..... pour « donner des ordres. » On insulta les gardes-suisses qui étaient rangées en haie vis-à-vis, et les ecclésiastiques qui étaient aux fenêtres du château, et on coucha même en joue le cardinal de Montmorency, grand aumônier.

« La Fayette envoya consulter le département, et le pria de publier la loi martiale : il n'y eut pas de réponse. Il demanda au Roi s'il voulait qu'on employât la force pour le faire passer et faire respecter la loi. Les soldats lui répondirent qu'il n'avait aucune force pour cela, ils avaient tous ôté leurs baïonnettes en disant qu'ils ne s'en serviraient pas contre de braves citoyens. Le Roi refusa d'employer la force, et dit : Je ne veux pas qu'on verse de sang pour moi; quand je serai parti, vous serez le maître d'employer tous les moyens que vous voudrez pour faire respecter la loi.

« Dans la place du Carrousel, le postillon de la voiture du Roi, qui n'avait pu entrer, fut menacé d'être massacré, s'il faisait le moindre mouvement. Le piqueur manqua d'être pendu; des grenadiers qui étaient près de la voiture pleuraient à chaudes larmes; il y en eut plusieurs qui s'avancèrent et dirent au roi : « Sire! vous êtes aimé, vous « êtes adoré de votre peuple, mais ne partez pas; votre vie serait en danger: on vous « conseille mal, on vous égare; on veut que vous éloigniez les prêtres, on craint de vous « perdre. » Le Roi leur imposa silence, et leur dit que c'étaient eux qui étaient égarés, et qu'on ne devait pas douter de ses intentions et de son amour pour son peuple.

« Enfin, après deux heures et quart d'attente et d'efforts inutiles de la Fayette, le Roi fit retourner la voiture. En descendant, les soldats se pressèrent en foule autour; il y en eut qui disaient : Nous vous défendrons. La Reine leur répondit, en les regardant fièrement : « Oui, nous y comptons, mais vous avouerez à présent que nous ne sommes « pas libres. » — Comme ils serraient beaucoup la famille royale et entraient en foule dans le vestibule, la Reine prit le Dauphin dans ses bras, Madame Élisabeth se chargea de Madame, et elles les emmenèrent le plus vite qu'elles purent; le Roi ralentit alors sa marche, et lorsqu'elles furent entrées dans l'appartement de la Reine, il se retourna, et dit d'une voix ferme : « Halte-là, grenadiers! » Tous s'arrêtèrent, comme si on leur avait coupé les jambes.

« Il n'y avait, dans la cour des Princes, que des gardes nationales, le peuple était dans le Carrousel et les portes étaient fermées. On ne dit rien contre la Reine, mais on proféra des horreurs contre le Roi. Louis XVI et Marie-Antoinette parlèrent tous deux avec beaucoup de fermeté et de sang-froid, et eurent un maintien parfait. A huit heures le Roi fut averti que la garde avait décidé d'entrer la nuit dans toutes les chambres, même dans la sienne, sous prétexte de visiter s'il n'y avait pas de prêtres, mais cette résolution changea à dix heures. Dans le Carrousel, un homme lisait, à la lueur d'un flambeau, un papier rempli d'horreurs contre le Roi, où il exhortait le peuple à forcer le château, à jeter tout par les fenêtres, et surtout à ne pas manquer l'occasion qui avait été perdue à Versailles, le 6 octobre.

« Ce soir-là, il y avait un concert à l'hôtel d'Esclignac; le peuple s'y porta en foule, sous prétexte que ce n'était qu'une assemblée d'aristocrates pour enlever le Roi. La garde nationale, qui y vint, déclara qu'elle ne ferait rien, et qu'elle n'empêcherait le peuple de rien. On visita toute la maison; on injuria les femmes et les hommes qui y étaient, il y eut même des avis pour les fouetter, mais on se contenta, après les avoir tenus renfermés pendant deux heures, de les faire sortir en les huant et en leur disant des sottises. Dans le reste de Paris, il n'y avait pas de bruit et tout était tranquille. Beaucoup de gens n'apprirent même que le soir ou le lendemain ce qui s'était passé (1). »

22 Avril. — MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Gaze Chambéry pour un petit bonnet; ruban blanc pour 2 nœuds de chapeaux,* 4 ″ 1 ʃ.

Voir au 12 décembre 1789.

POUR LA REINE. — *Livré aux demoiselles Breton* 2 *aunes* 1/2 *ruban bleu, à* 10 ʃ = 1 ″ 5 ʃ; 4 *aunes* 3/4 *blonde fond Alençon pour des manches de cour, à* 11 ″ = 52 ″ 5 ʃ; 1 *aune* 1/2 *blonde bâtarde pour les petits rangs, à* 4 ″ 10 ʃ = 6 ″ 15 ʃ; 1/3 *taffetas blanc pour les sabots, à* 5 ″ 10 ʃ = 1 ″ 17 ʃ; 1/4 *gaze pour hausser les blondes, à* 6 ″ = 1 ″ 10 ʃ; 1 *aune comète pour les nouer,* 15 ʃ; 3 *aunes gaze Chambéry pour* 3 *fichus simples, à* 6 ″ = 18 ″; 2 *aunes* 1/2 *comète pour en border un, à* 15 ʃ = 1 ″ 17 ʃ 6 ᵭ; 5 *aunes comète de satin pour border les* 2 *autres, à* 12 ʃ = 3 ″; *façon des* 3 *fichus garnis de dentelle, à* 1 ″ 4 ʃ = 3 ″ 12 ʃ; 3 *aunes blonde fond Alençon à bordure, pour les manchettes à* 2 *rangs d'un pierrot de gros de Tours* (2) *satiné vert-pistache, à* 9 ″ = 27 ″; 1 *aune* 1/2

(1) Extrait de la *Correspondance du comte de Fersen,* tome I, p. 103.
(2) Voir au 20 avril 1788.

petit tulle pour hausser les grands rangs, à 1 # = 1 # 10 ſ; *façon des manchettes,* 15 ſ; 2 *aunes blonde bâtarde pour le tour, à* 4 # 10 ſ = 9 #; 1/8 *linon-batiste très fin pour* remettre un collet à une chemise de linon-batiste, *à* 20 # = 2 # 10 ſ; avoir raccommodé les collets de 2 chemises, *à* 10 ſ = 1 #. Total, 132 # 11 ſ 6 ᵭ.

23 Avril. — Madame Crosville, 2 # 2 ſ.

Voir au 29 janvier 1790.

Madame Adélaïde, 1 # 10 ſ.

Voir au 30 mars 1787.

24 Avril. — Madame la vicomtesse de Gand. — *Grand habit de cour en or et argent; manches de cour; une enveloppe de toile pour le panier; toile cirée et papier de soie,* 59 # 10 ſ.

Voir au 8 avril 1787.

Madame la vicomtesse de Talleyrand. — *Gaze anglaise pour* 2 *grands fichus en écharpe garnis de gaze,* 21 # 19 ſ.

Voir au 3 août 1789.

Pour la Reine. — 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu simple,* 6 #; 2 *aunes* 1/2 *comète pour le border, à* 15 ſ = 1 # 17 ſ 6 ᵭ; *façon du fichu garni de blonde,* 1 # 4 ſ. Total, 9 # 1 ſ 6 ᵭ.

25 Avril. — Madame de Lassis. — *Chapeau de linon-batiste et garnitures,* 8 #.

Voir au 21 avril 1790.

Madame Salentin, 12 ſ.

Voir au 14 juillet 1789.

Le 25 avril, fut licenciée la compagnie soldée des grenadiers du bataillon de l'Oratoire, qui s'était opposée au voyage du Roi à Saint-Cloud.

27 Avril. — Pour la Reine. — *Façon de la garniture d'un pierrot d'organdi à fleurs bleues, garni à volant à tête rabattue,* 6 #.

Madame la marquise de Mesgrigny. — *Ruban vert large pour garnir un pierrot de toile; ruban étroit pour le pierrot et l'échelle,* 10# 6ᵭ.

Voir au 12 décembre 1789.

Madame la vicomtesse de Talleyrand. — *Ruban de satin vert-pistache pour une guirlande à un bonnet,* 8#.

Voir au 3 août 1789.

30 Avril. — Madame Gagelin. — 8 *bobines de soie;* 12 *aunes ruban coquelicot,* 64# 16ſ.

Voir au 13 octobre 1787.

Pour la Reine. — *Livré une pièce galon noir de* 60 *aunes, à* 4ſ = 12#; 12 *aunes comète nacarat large, à* 1# = 12#; 14 *aunes comète violette, à* 1# = 14#. Total, 38#.

Madame la marquise de Mesgrigny, 12ſ 6ᵭ.

Voir au 12 décembre 1789.

Au 3 mai 1791, je trouve dans le journal de mon père : « Voulu aller à l'Assemblée nationale, où je n'ai pu avoir de place. La séance fut consacrée, ce jour-là, à une longue discussion sur la réunion du comtat d'Avignon à la France. L'abbé Maury porta pendant plusieurs heures la parole et combattit avec son esprit et sa fougue ordinaire le projet de réunion, que défendait Menou. Cazalès et Barnave se firent aussi entendre. L'Assemblée était présidée par Rewbel. La réunion d'Avignon à la France occupa encore plus d'une séance avant d'être définitivement prononcée. Le soir du 3 mai, après les débats de l'Assemblée, l'effigie du pape fut brûlée au Palais-Royal. »

4 Mai. — Pour la Reine. — 1 *aune gaze Chambéry* (1) *pour un fichu simple,* 6#; 2 *aunes* 1/2 *comète de satin pour le border, à* 15ſ = 1# 17ſ 6ᵭ; *façon du fichu garni d'Angleterre,* 1# 4ſ; *façon de la*

(1) La Reine ne faisait plus faire grand'chose chez madame Éloffe, ce ne sont plus que des arrangements, des raccommodages : cependant, ce qu'on lui voit encore acheter le plus fréquemment, ce sont des fichus de gaze de Chambéry dits *à la Marie-Antoinette.*

Elle faisait faire souvent de ces fichus, qui étaient fort à la mode ; dans tous les portraits de nos grand'mères, on les voit représentées les épaules couvertes d'un fichu sur lequel retombe quelquefois une fraise ou une collerette de dentelles.

garniture de 5 pierrots de mousseline et basin, à 1# 4s = 6#. Total, 15# 1s 6d.

5 Mai. — Madame la vicomtesse de Talleyrand. — *Rubans et bracelets; chapeau de gaze de laine noire,* 6# 18s 7d.

Voir au 3 août 1789.

Madame la marquise de Mesgrigny, 2# 12s 6d.

Voir au 12 décembre 1789.

Madame la princesse de Chimay douairière. — *Taffetas noir pour un manteau simple,* 27# 9s.

Voir au 27 août 1790.

Dans ce temps, il n'y avait presque plus de présentation officielle à la cour, et par là même, plus de grandes dépenses. La marquise de Mesgrigny, la vicomtesse de Talleyrand, la princesse de Chimay douairière, venaient seules de temps en temps chez madame Éloffe, pour y faire encore de petites acquisitions.

6 Mai. — Pour la Reine. — *Façon de la garniture d'un pierrot de basin rayé bleu garni en mousseline brodée,* 6#; 10 *aunes* 1/2 *feston pour les volants, pour le jupon et le pierrot, à* 8s = 4# 4s; *livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes comète bleu et blanc, à* 7s = 1# 8s; *façon de la garniture de* 3 *pierrots de mousseline et de percale, à* 1# 4s = 3# 12s. Total, 15# 4s.

Madame le Monnier, 2# 4s.

Voir au 13 janvier 1787.

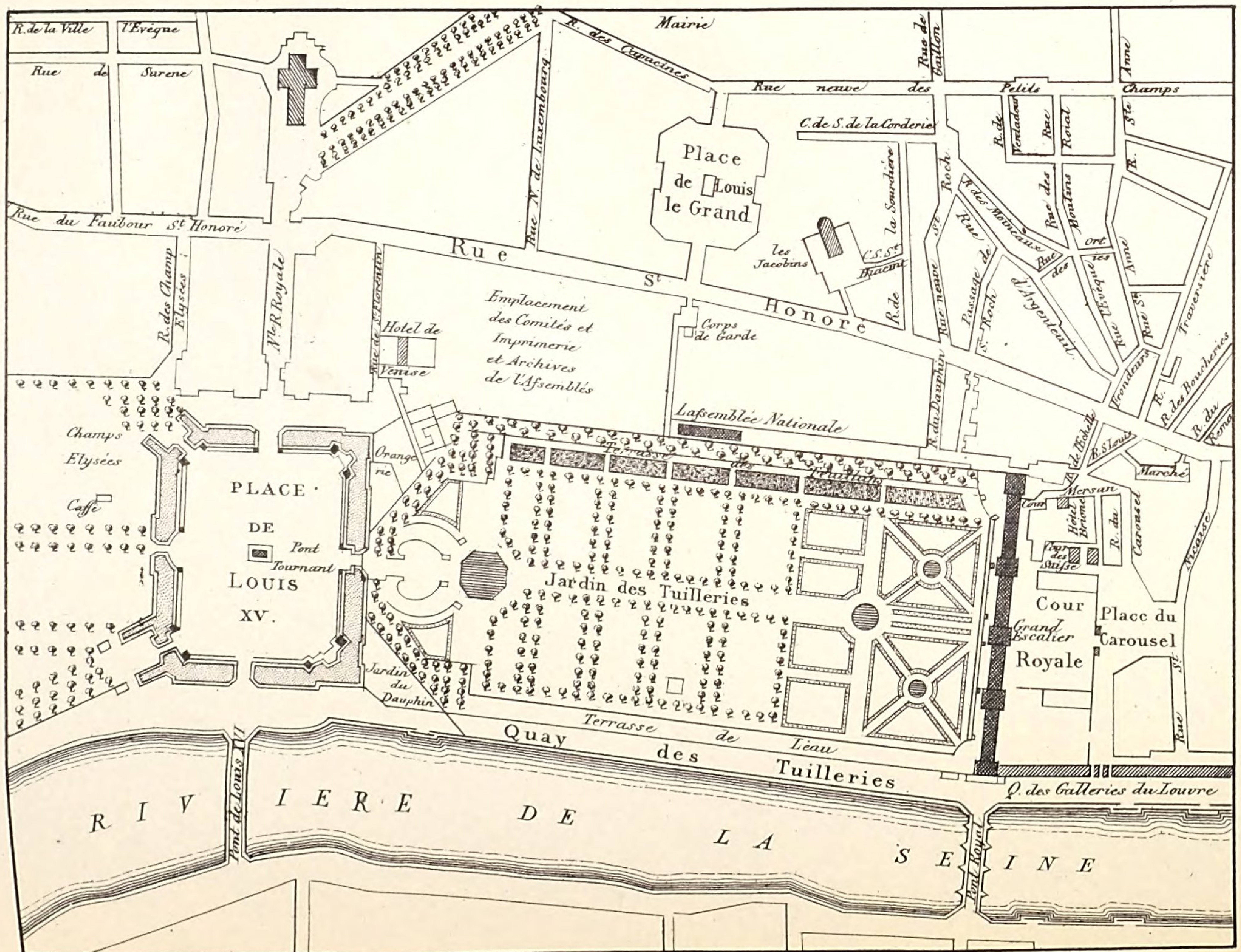
Madame la comtesse d'Aubusson. — 2 *grands fichus en gaze crêpe; une petite chemise en gaze,* 31#.

Voir au 10 mars 1791.

Madame la princesse de Chimay douairière, 3#.

Voir au 27 août 1790.

7 Mai. — Pour la Reine. — 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu,*



REPRODUCTION D'UN PLAN DE PARIS & DES TUILERIES
au 10 Août 1792

6 $^{\#}$; *façon du fichu garni de blonde,* 1 $^{\#}$ 4 ^{s}; 2 *aunes* 1/2 *comète pour les border, à* 15 ^{s} = 1 $^{\#}$ 17 ^{s} 6 ^{d}; avoir raccommodé un volant de mousseline brodée après un pierrot de basin, 1 $^{\#}$ 10 ^{s}. Total, 10 $^{\#}$ 11 ^{s} 6 ^{d}.

Madame la marquise de Mesgrigny, 9 $^{\#}$ 8 ^{s} 6 ^{d}.

Voir au 12 décembre 1789.

Mademoiselle Julie de Mesgrigny, 2 $^{\#}$ 10 ^{s}.

Voir au 23 janvier 1790.

Le 7 mai, mon père mentionne dans son journal qu'il dîna ce jour-là chez le *Suisse des Tuileries ;* c'était un restaurant à la mode situé dans le jardin même ; de là il se rendit à Saint-Germain, dans la famille de Rayneval, puis à Chambourcy, chez madame Haumann, belle Hollandaise descendante de Barneveld, et, dit-il, *portrait frappant de la Reine* ».

Tous les amis de la famille royale étaient alors dans la tristesse la plus profonde. Elle était le sujet de toutes les conversations : on prévoyait les malheurs qu'elle allait avoir à endurer et que la fuite seule pouvait détourner.

9 *Mai* 1791. — La maison du Roi devait être renvoyée en entier, et on s'occupait d'en former une autre. Les places devaient être données indistinctement à des nobles et à des roturiers ; toutes les dénominations anciennes devaient être changées. Paris était désert depuis le 18 avril, l'émigration était générale ; tout le monde partait et se retirait à l'étranger. C'était presque une affaire de mode et de bon ton que de s'en aller.

« Nous gémissons depuis longtemps du nombre des émigrants, écrivait la Reine à Fersen, quelques mois plus tard ; nous en sentons l'inconvénient tant pour l'intérieur du royaume que pour les princes mêmes. Ce qui est affreux, c'est la manière dont on trompe et dont on a trompé tous ces honnêtes gens, à qui il ne restera bientôt que la ressource de la rage et du désespoir.

« Dans la position où nous sommes, ajoutait la Reine, avec la méfiance affreuse qu'on cherche à entretenir toujours contre nous, il est impossible que nous ne fassions pas publiquement tout ce qu'il faut pour faire rentrer tout le monde. On consulte bien le Roi avant de partir, mais on ne suit pas ses conseils, sous le prétexte *qu'il n'est pas libre ;* et l'on émigre quand même (1). »

12 Mai. — Pour la Reine. — *Livré* 12 *aunes ruban de satin large, lilas, à* 2 $^{\#}$ = 24 $^{\#}$; 12 *aunes dito étroit, à* 1 $^{\#}$ 10 ^{s} = 18 $^{\#}$. Total, 42 $^{\#}$.

Madame la marquise de Mesgrigny. — 7 *aunes picots pour coudre aux dents du volant d'un jupon à pois coquelicot en crêpe blanc,* 10 $^{\#}$ 11 ^{s} 6 ^{d}.

(1) *Correspondance de Fersen,* tome I, p. 207.

Voir au 12 décembre 1789.

Le 12 mai 1791, Louis XVI écrivait à madame Jules de Polignac, à Venise, ces mots qui peignent bien la situation politique de ce triste temps : « Les amis sont fous et imbéciles, et font toutes sortes de sottises, et les ennemis deviennent tous les jours de plus en plus méchants. »

15 *Mai*. — Discours d'Isnard sur la prétendue perfidie de la cour, dans lequel il propose de faire au Roi une interpellation nationale dont il donne le projet.

16 **Mai**. — Pour la Reine. — 1 *aune gaze Chambéry large pour un fichu simple,* 6 # ; 2 *aunes comète pour les border, à* 15 ſ = 1 # 10 ſ ; *façon du fichu garni de blonde,* 1 # 4 ſ. Total, 8 # 14 ſ.

Madame Gagelin. — *Rubans de toutes nuances,* 272 # 16 ſ.

Voir au 13 octobre 1787, et au 5 septembre 1791.

Madame Victoire. — *Rubans de différentes couleurs,* 246 #.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Adélaïde. — *Une voiture pour aller et retour de Paris à Versailles, pour porter les* 4 *robes de taffetas à la couturière;* 2 *manteaux simples de taffetas noir; manchettes en point de Bruxelles* (1)*; rubans; grande boîte pour envoyer le tout à Rome; toile cirée et papier; commissionnaire pour porter la boîte,* 822 # 18 ſ 6 d.

Voir au 30 mars 1787.

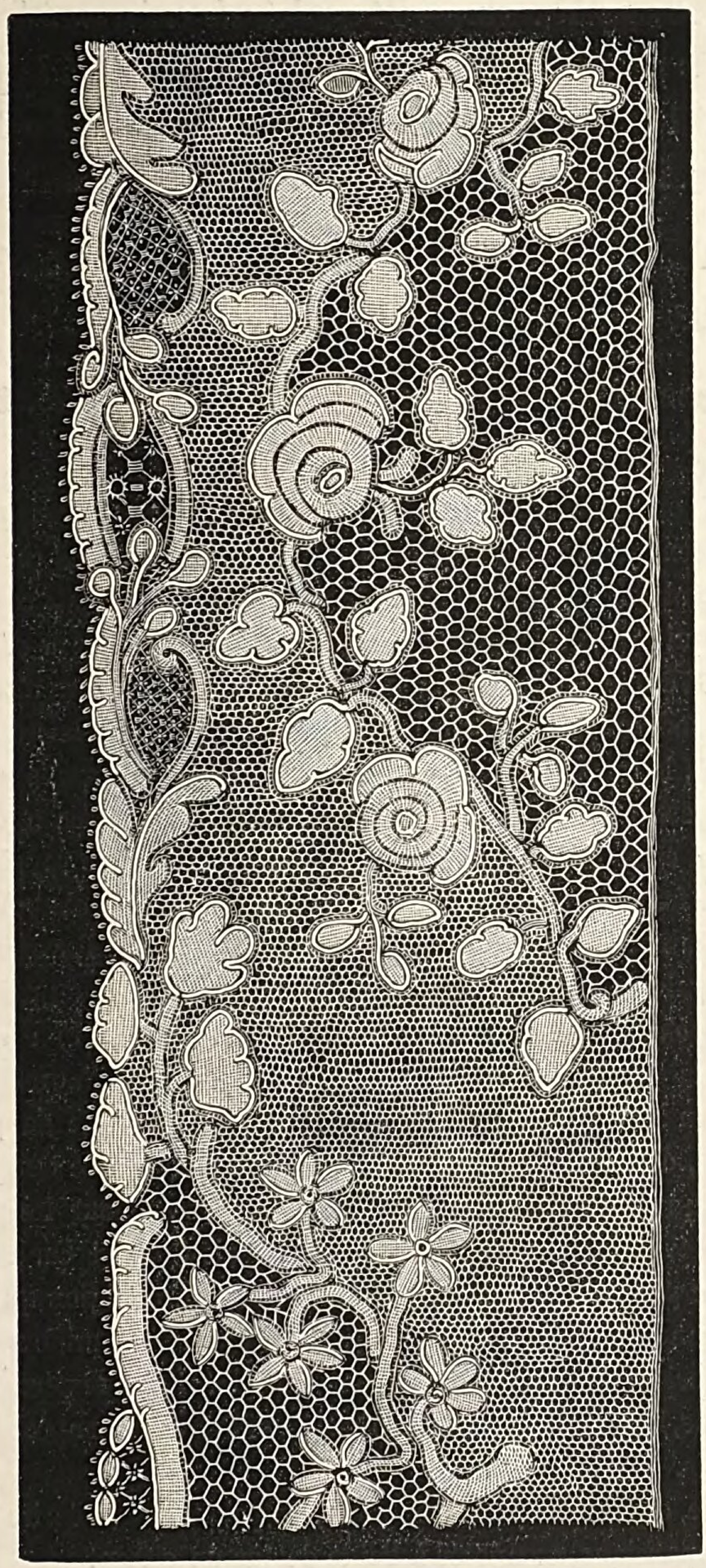
Madame la marquise de Mesgrigny, pour sa nièce. — *Pierrot serin garni en taffetas violet à dents,* 4 #.

Madame la princesse de Chimay douairière, 6 # 2 ſ.

Voir au 27 avril 1790.

18 *Mai* 1791. — Je trouve à cette date, dans le journal de mon père, cette petite note : « Été à l'Assemblée nationale, à la barre, entendu les Robespierre, Regnaud, Chapelier, Thouret, Goupil, Dandré, et surtout Malouet et Cazalès, qui ont fait de superbes discours. Dandré était président, il y avait un grand tumulte, c'était sur la réélection. Dans cette discussion sur la rééligibilité des membres de la Constituante aux Assemblées futures, Robespierre prononça un habile discours, fréquemment applaudi,

(1) Voir ce beau point à la page suivante.



Point de Bruxelles.

contre la réélection, et, grâce à l'éloquence de Cazalès, il fut décrété que les membres de la présente Assemblée ne pourraient siéger dans les Assemblées législatives suivantes qu'après un intervalle de deux années. »

Le soir de ce même jour, on donnait au théâtre *Les Noces de Dorine.*

19 Mai. — Pour la Reine. — *Bracelets de crin, paille et façon d'une paire de rubans de satin violet,* 1# 4ſ ; 2 *aunes blonde pour friser les bracelets, à* 1# 10ſ = 3#; *livré* 12 *aunes comète noire belle qualité, à* 12ſ = 7# 4ſ; 12 *aunes comète, à* 7ſ = 4# 4ſ. Total, 15# 12ſ.

Madame Salentin. — *Châle de taffetas noir,* 8# 15ſ.

Voir au 14 juillet 1789.

Madame Crosville. — 2 *bonnets ronds de dentelle,* 2# 8ſ.

Voir au 29 janvier 1790.

Le 20 mai 1791, on jouait *Armide,* à l'Opéra; mon père écrit dans ses notes qu'il assista à cette représentation où figuraient mesdemoiselles *Maillard* et Rousseloy; « excellent ballet, décorations et spectacle superbes, » ajoutait-il. C'était cette actrice de l'Opéra, la Maillard, qui devait, quelques années plus tard, représenter *la déesse Raison,* dans les saturnales de 1793. A cette époque, elle était l'étoile, la *prima donna*, du moment, et faisait oublier madame de Saint-Huberti, qui avait pourtant laissé tant de regrets.

Le 22 mai 1791, le parti royaliste s'occupait beaucoup d'organiser des projets d'évasion; mais l'empereur Léopold II, qui avait été autrefois partisan de la fuite, la redoutait pour le Roi et la Reine, sa sœur. Malgré cela, la famille royale continuait tous les dimanches à se faire voir en public, soit au dîner, soit à la chapelle.

Cependant Madame Élisabeth, prévoyant les dangers de l'avenir, pressait beaucoup la famille royale de prendre un parti; elle trouvait la vie de prison au palais des Tuileries *insoutenable*, et écrivait à madame de Raigecourt (1) : « Je t'avoue que si je vois arriver la fin du mois sans que rien ne paraisse, j'aurai besoin de beaucoup de résignation à la volonté de Dieu, pour supporter l'idée de passer tout l'été comme celui de 90, d'autant plus que le mal empire pendant ce temps-là, que la religion s'affaiblit, et que ceux qui lui restent attachés partent pour les pays où elle subsiste encore. Que deviendrait-on si le ciel ne se laissait fléchir ! On a rendu un décret pour faire croire au peuple que l'on est libre d'exercer telle religion que l'on voudrait. »

Il faisait une grande chaleur à cette époque, et la pauvre famille royale en souffrait beaucoup aux Tuileries; elle aurait désiré aller à Saint-Cloud respirer le bon air, mais cela était impossible, depuis le jour où le peuple soulevé avait empêché les voitures du Roi de quitter Paris.

La famille royale, espionnée de toutes parts, ne pouvait plus écrire à ses amis qu'avec de l'encre sympathique, composée à l'aide de jus de citron.

Il y avait deux moyens de salut pour la famille royale. L'un, qui était le plus sage s'il avait été exécuté, la fuite du Roi; l'autre, que les émigrés proposaient, celui de faire sur les frontières une démonstration, à la tête de laquelle se serait mis le comte d'Ar-

(1) Feuillet de Conches, tome II, p. 68, 69, 70.

tois, mais que la Reine repoussait en disant que *toute démonstration manifeste ou entreprise quelconque les exposerait d'une manière effrayante tant qu'ils seraient dans Paris.*

Un monsieur de Giliers, très dévoué à la Reine, avait proposé de venir enlever le Roi et sa famille *à main armée.* Mais la Reine, en remerciant M. de Giliers de sa nouvelle preuve d'attachement, lui fit dire qu'elle craignait que ce coup de main ne fût d'une réussite plus que douteuse, et que cela ne ferait qu'exposer inutilement les bons et fidèles serviteurs qui voudraient s'en charger.

Je vois, par le journal de mon père, que malgré la tranquillité apparente qui existait dans Paris, on se préoccupait beaucoup de la gravité des événements. Toutefois la vie journalière était presque toujours la même ; les familles qui étaient restées dans Paris se rendaient, comme toujours, des visites, on dînait les uns chez les autres, on faisait des parties de campagne dans les environs, et le soir les théâtres étaient pleins, absolument comme aux meilleurs temps. De nos jours, malgré l'analogie que la situation actuelle des affaires publiques peut avoir avec ces années du commencement de la Révolution, nous voyons les mêmes faits se reproduire. Après tout, je ne blâme pas les insouciants : à quoi sert de voir les périls où l'on court et d'entrevoir les moyens de s'en préserver lorsqu'on n'y peut rien, lorsque ceux qui devraient nous diriger et présider à l'organisation du parti conservateur n'aboutissent à rien ? La destinée des Français est de s'entre-dévorer. Le bonheur consiste aujourd'hui à vivre au jour le jour, à jouir du présent sans se préoccuper du triste avenir que nous avons devant nous.

En 1792, la vie du grand monde, à Paris, était comme toujours une vie de fêtes, toujours des concerts, des soirées, des soupers. On peut aussi se faire une idée de l'élégance des femmes par les notes de madame Éloffe (1) ; enfin, dans le journal de mon père, au 22 mai, un mois avant la fuite de Varennes, je trouve les détails de cette journée bien remplie : « Été chez M. de Vibraye, puis aux Tuileries, voir dîner le Roi, la Reine et la famille royale (2). — Dîné chez M. de Rayneval ; été chez M. Rewbel et, le soir, au théâtre. Le lendemain « été chez M. de Vibraye, aux affaires étrangères ; le soir, au spectacle, où il y a toujours foule pour applaudir Molé ou mademoiselle Contat ».

M. de Vibraye était alors l'ambassadeur de France en Suède que mon père était sur le point d'accompagner comme secrétaire d'ambassade ; mais la mission diplomatique de M. de Vibraye ne s'accomplit pas.

Rewbel, député d'Alsace, compatriote de mon père, né comme lui à Colmar, se fit une assez grande célébrité dans l'histoire de la Révolution, comme président de l'Assemblée nationale.

M. de Rayneval, premier commis au département des affaires étrangères, quitta

(1) Voir celles de Mesdames Adélaïde et Victoire, des 28 et 29 décembre 1790.

(2) Marie-Antoinette n'aimait pas cet usage tyrannique de dîner en public ; mais Louis XVI resta fidèle à la tradition royale, et le grand couvert, comme on le voit par ce journal de famille, continuait d'avoir lieu tous les dimanches aux Tuileries, avant le voyage de Varennes. La Reine ne pouvait s'accoutumer, disait-elle dans son intimité, à se sentir « comme assiégée par tant de regards curieux fixés sur son assiette », mais elle faisait bonne contenance pour plaire au Roi qui était, comme on le sait, gros mangeur et mangeur peu soigneux.

ce poste en 1792, quand Dumouriez, devenu ministre, fit un changement complet dans ses bureaux ; il prit une part glorieuse à diverses négociations diplomatiques difficiles, et a laissé des ouvrages estimés intitulés : *Institution au droit public d'Allemagne* et *Institutions du droit de la nature et des gens ;* il mourut le 31 décembre 1812 ; il était aussi Alsacien, compatriote de mon père et l'un de ses meilleurs amis.

Son fils, le comte de Rayneval, a été un des diplomates les plus distingués de son temps ; il fut longtemps ambassadeur en Espagne et rendit les services les plus éclatants à son pays dans la carrière diplomatique. Ce fut le père du comte Alphonse de Rayneval, ambassadeur à Rome, où il a laissé de si grands souvenirs, et aux côtés duquel j'ai débuté, en 1840, lorsqu'il était premier secrétaire et que M. de Latour-Maubourg était ambassadeur de France près le Saint-Siège ; depuis cette époque, je suis toujours resté intimement lié avec lui jusqu'à sa mort, ainsi qu'avec son cher frère, Aloys, ancien ministre de France à Weimar ; depuis plus d'un siècle nos deux familles ont donc toujours été étroitement unies. Outre ces deux enfants, le comte de Rayneval eut encore deux autres fils, Eugène de Rayneval, capitaine de vaisseau, et Mgr de Rayneval, auditeur de Rote, mort si saintement à Rome !

Leur sœur, madame la comtesse de Rayneval, aussi bonne que belle et spirituelle, était dame du palais de l'impératrice Eugénie ; elle a été peinte par Ingres sous les traits du génie de la musique, dans le grand portrait de Chérubini. Cette noble famille s'est toujours fait connaître et estimer dans le monde par ses talents, son esprit et ses vertus.

23 Mai. — Pour la Reine. — *2 aunes gaze Chambéry pour 2 fichus simples, à* 6 ″ = 12 ″ ; 4 *aunes* 1/2 *comète pour border les 2 fichus, à* 15 ʃ = 3 ″ 7 ʃ ; *façon des 2 fichus garnis de blonde, à* 1 ″ 4 ʃ = 2 ″ 8 ʃ ; *livré à la garde-robe* 7 *aunes gaze d'Italie noire pour doubler un bas de robe, à* 3 ″ 10 ʃ = 24 ″ 10 ʃ. Total, 42 ″ 5 ʃ.

Madame la vicomtesse de Talleyrand. — *Chapeau d'organdi; chemise d'organdi garnie de dentelle,* 20 ″ 7 ʃ 6 ᵭ.

Voir au 3 août 1789.

Madame la marquise de Mesgrigny. — *Garniture d'un pierrot d'étoffe serin,* 4 ″.

Voir au 12 décembre 1789.

Madame d'Alègre, 12 ʃ.

Madame Victoire. — *Coiffure de blonde fond Alençon pour une baigneuse; 6 fichus simples, repincés; 2 éventails; 2 chemises d'organdi garnies de valenciennes; 4 chemises de gaze anglaise garnies de blonde; blonde tournante pour 4 tours de gorge; manchettes de blonde fond*

Alençon; 2 coiffures de blonde fond Alençon, très fine pour 2 bonnets ajustés; manteau simple de taffetas noir garni de dentelle noire fond d'Angleterre; grande quantité de rubans de toutes les nuances; comète; une très grande boîte à compartiments et papier pour emballer, 1,154 ᵗᵗ 6 ˢ 6 ᵈ.

Voir au 31 mars 1787.

24 **Mai**. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Plusieurs pièces de ruban et faveur; toile cirée pour une boîte,* 49 ᵗᵗ.

Voir au 30 mars 1787.

MADEMOISELLE SAUVAGE. — *Taffetas noir pour le dessus et les garnitures d'un mantelet; rubans,* 18 ᵗᵗ 1 ˢ 3 ᵈ.

Voir au 24 mars 1791.

MADAME DE LISLE. — *Taffetas noir pour un mantelet en châle,* 10 ᵗᵗ 6 ˢ 6 ᵈ.

Voir au 31 octobre 1789.

Le 24 mai 1791, mon père écrit dans son journal : « Vu, au Théâtre-Français, la *Métromanie*, charmante pièce bien jouée par les acteurs Monvel et Dugazon. »

Le théâtre était la principale séduction de Paris. On y voyait encore Vestris, « le Diou de la danse », qui, quelques années avant, avait dit candidement : « Il y a trois grands hommes en Europe : « Le roi de Prusse Frédéric II, M. de Voltaire et moi. »

Mon père se trouva à Paris, en 1790, avec le célèbre historien russe Karamzine, qui traduisait ainsi son admiration, en parlant de Vestris : « S'il est possible d'être orateur sans dire un mot, Vestris, dans son genre, est un Cicéron. »

Les grands chanteurs se nommaient alors Laïs, Chenard, Lainez, Rousseau. Les acteurs des Français étaient : Larive, Saint-Prix, Saint-Phal; les actrices : Sainval, Raucourt, etc.

Au théâtre Italien, Rose Renaud, charmante jeune fille, était adorée du public et passait pour la meilleure cantatrice de Paris.

26 **Mai**. — POUR LA REINE. — *Avoir raccommodé un volant de mousseline brodée qui était déchiré,* 4 ᵗᵗ; *livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes jeannette bleue, à* 12 ˢ = 2 ᵗᵗ 8 ˢ. Total, 6 ᵗᵗ 8 ˢ.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY, 5 ᵗᵗ 10 ˢ.

Voir au 12 décembre 1789.

Le 26 mai 1791, on donnait, au Théâtre de Monsieur, la deuxième représentation de

Mirabeau à son lit de mort, fait historique, en un acte. Parmi toutes les choses extraordinaires que l'on devait à la Révolution, celle-là n'était pas une des moins singulières. On représenta sur le théâtre la scène de l'agonie de Mirabeau au naturel ; ses amis qui entouraient son lit funèbre y parurent avec leurs noms, et y répétèrent les conversations qu'ils avaient tenues en cette triste circonstance. C'était le commencement du réalisme au théâtre.

27 Mai. — MADAME LA MARQUISE DE MAILLÉ. — *Manches de cour en gaze crêpe; bracelets en ruban,* 25″.

Voir au 1er janvier 1787.

POUR LA REINE. — *Livré aux demoiselles Breton* 28 *aunes jeannette de satin blanc, à* 12ʃ = 16″ 16ʃ ; 4 *aunes dito violette, à* 12ʃ = 2″ 8ʃ ; 4 *aunes* 3/4 *comète large, puce, à* 1″ = 4″ 15ʃ ; avoir refait une chemise de linon-batiste, 1″ 4ʃ ; *livré* 12 *aunes ruban rose sur rose, étroit, à* 1″ 10ʃ = 18″ ; 14 *aunes ruban de satin violet, étroit, à* 1″ 10ʃ = 21″ ; 6 *aunes* 1/4 *ruban de satin bleu, étroit, pour une guirlande, à* 1″ 10ʃ = 9″ 7ʃ 6₰ ; *façon des* 2 *guirlandes, à* 1″ 4ʃ = 2″ 8ʃ ; *livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes comète satin uni rose, à* 15ʃ = 3″ ; 20 *aunes comète rayée de différentes couleurs, à* 7ʃ = 7″. Total, 85″ 18ʃ 6₰.

Le 27 mai 1791, mon père, comme son journal le constate, quittait Paris de grand matin, très inquiet sur les événements et le désespoir dans le cœur. Il était resté à Paris depuis le 18 février précédent, et il partait de cette ville vingt-quatre jours avant le malheureux voyage de Varennes, par la route que devait suivre la famille royale. Comme nous l'avons vu, il était depuis quelque temps déjà question de la fuite du Roi : c'était une rumeur qui se répandait dans tout Paris, et mon père avait dû plus d'une fois s'entretenir de ces bruits avec MM. de Vibraye, de Rayneval, le duc de Valentinois, la princesse de Craon qu'il voyait fréquemment. Tous les honnêtes gens comprenaient que Louis XVI devait bientôt en venir à cette extrémité. De graves événements s'étaient passés dans l'intervalle du 18 février au 27 mai. Mirabeau, en qui résidait le dernier espoir du parti constitutionnel, était mort ; mon père avait assisté à ses funérailles. La chute de la royauté était imminente, et mon père, en retournant en Alsace, ne pouvait plus se faire d'illusions sur le sort réservé à son malheureux Roi et à la France !

A la date du 27 mai 1791, on lit dans le *Moniteur* cette lettre curieuse de M. Firmin-Didot :

« Messieurs, je crois devoir rendre compte au public d'une démarche que j'ai faite auprès de mes ouvriers.

« Avant la paye, je les ai fait assembler ; et après leur avoir exposé l'état de gêne où

la disette du numéraire met tous les chefs d'ateliers, je leur ai proposé le seul moyen qui m'ait paru convenable pour sortir de l'embarras où ils se trouvent.

« Je leur ai offert de suppléer à ce qui me manquera de numéraire pour leur paye par mes propres billets de cinquante sous chacun, qu'ils pourront donner en payement et qui seront remboursables à vue à toute personne qui m'en rapportera jusqu'à concurrence d'un assignat de 50 livres et au-dessus.

« Ma proposition a été accueillie à l'unanimité, non pas avec ce silence morne, signe d'un assentiment forcé, mais avec toutes les marques de franchise, de cordialité et d'affection qui caractérisent un consentement libre.

« Je n'avais pas besoin de cette circonstance pour me convaincre des sentiments de la portion la plus intéressante du peuple, de la classe estimable des ouvriers; et c'est avec une sincère reconnaissance que je rends aux miens cette justice qu'il n'y a pas un seul maître dans Paris qui ait plus à se louer de ses ouvriers que moi. »

Signé : « FIRMIN-DIDOT, fondeur de caractères d'imprimerie, rue Dauphine. »

Déjà, à cette époque, M. Firmin-Didot avait su résoudre la difficile question des relations de l'ouvrier et du patron, et s'il n'y avait pas un seul maître qui eût alors plus à se louer de ses ouvriers que lui, il n'y avait non plus pas d'ouvriers qui eussent plus à se louer de leur maître que les siens.

Ces cordiales relations entre l'ouvrier et le patron sont de tradition dans la maison de M. Didot et s'y retrouvent encore aujourd'hui. La fête de *la Saint-Firmin,* aux usines de Sorel, à laquelle nous avons assisté plusieurs fois, chez notre bon voisin du Breuil, en est la preuve.

28 Mai. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Rubans et faveurs de plusieurs couleurs,* 112# 6s.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Des rubans et faveurs de différentes nuances,* 63#.

Voir au 31 mars 1787.

Décret relatif aux élections, dans tous les départements, pour la formation du Corps législatif.

29 Mai. — MADAME LA COMTESSE DE BÉTHUNE. — *Baigneuse de dentelle ; demi-négligé,* 11# 3s.

Voir au 5 janvier 1787.

Le 30 mai, Voltaire fut déclaré digne des honneurs décernés aux grands hommes.

31 Mai. — POUR LA REINE. — 4 *aunes* 1/2 *blonde fond Alençon pour des manches de cour, à* 12# = 54#; 1 *aune* 1/4 *blonde pour les petits rangs, à* 5# = 6# 5s; 1/4 *gaze pour hausser la blonde, à* 6# = 1# 10s; 1/3 *taffetas blanc pour les sabots, à* 5# 10s = 1# 17s; 1 *aune comète*

de satin, 15 ^{s}; avoir regarni un grand habit de gaze bleu garni en blonde et ruban appliqué, 15 ^{tt}; *livré 2 aunes ruban appliqué dito pour coiffes, à* 10 ^{tt} 10 ^{s} = 21 ^{tt}; 2 *aunes paille, à* 3 ^{s} = 6 ^{s}; *livré* 6 *aunes gaze Chambéry pour coiffes, à* 4 ^{tt} 10 ^{s} = 27 ^{tt}. Total, 127 ^{tt} 13 ^{s}.

Le 31 mai, il fut décrété que la peine de mort serait réduite à la perte de la vie, *sans torture.*

CALENDRIER DU MOIS DE JUIN 1791.

RÉCIT SUCCINCT DES FAITS QUI PRÉCÉDÈRENT OU SUIVIRENT LE TRAGIQUE VOYAGE DE VARENNES.

1. MERCREDI : *Saint Pamphile.* Du 1er au 16 juin, sous le prétexte d'agrandir et d'assainir l'appartement de Madame, fille du Roi, la famille royale se ménagea, en vue de quitter les Tuileries, la possibilité de passer par une porte abandonnée. Dans ce but, on plaça devant un meuble qui s'ouvrait des deux côtés, et qui avait été fait par Bernard Molitor, menuisier et ébéniste du roi. — 2. JEUDI. *L'Ascension.* La famille royale assiste à la messe aux Tuileries. — 3. VENDREDI. *Sainte Clotilde, reine.* Grand jour de fête pour la famille royale; c'était aussi celle de Madame Clotilde, reine de Sardaigne, sœur de Louis XVI, qui, depuis, a été béatifiée. — 4. SAMEDI. *Saint Optat, évêque.* On essaya la voiture de Varennes, on la chargea de 500 pesants, on y plaça cinq personnes, on l'attela de quatre chevaux et on la conduisit, comme épreuve, de Paris à Châtillon. Préparatifs de départ, divers achats de la Reine chez madame Éloffe, entre autres de deux grands sacs de taffetas gris et vert, sans doute pour le voyage projeté. — 5. VIe DIMANCHE. *Saint Boniface, évêque.* La baronne de Korff se fait délivrer un passeport du Roi, signé « Montmorin », qui fut celui que conserva la famille royale pendant le voyage de Varennes. — 6. LUNDI. *Saint Norbert, évêque.* — 7. MARDI. *Saint Paul, archevêque.* — 8. MERCREDI. *Saint Médard, évêque.* — 9. JEUDI. *Saint Prime.* — 10. VENDREDI. *Saint Landry, évêque.* — 11. SAMEDI. *Vigile, jeûne.* — 12. DIMANCHE. *Pentecôte.* Messe aux Tuileries, dévotions de la famille royale. — 13. LUNDI. *Saint Antoine de Padoue.* — 14. MARDI. *Saint Rufin, martyr.* — 15. MERCREDI. *Quatre-Temps.* Lettre secrète du Roi à M. de Bouillé, pour l'avertir de son départ prochain pour Montmédy. — 16. JEUDI. *Saint Fargeau et saint Fergeon.* — 17. VENDREDI. *Saint Avit, abbé.* Le roi fait venir aux Tuileries M. de Moustier et lui donne ses ordres de départ pour le lundi 20 juin, qu'il doit lui-même communiquer à MM. de Valory et de Malden. Départ de Paris de la baronne de Korff et de sa mère, madame de Steglemann, trois jours avant celui de la Reine. — 18. SAMEDI. *Sainte Marine, vierge.* — 19. Ier DIMANCHE. *Trinité.* Messe aux Tuileries. D'après l'interrogatoire de Sapel, cocher du comte de Fersen, la berline fut amenée chez son maître soit le samedi après midi, soit le dimanche matin 19. Ce même jour, M. de Fersen achète *une chaise* pour mesdames Brunier et Neuville, et loue leur *postillonnage,* soit trois chevaux et un postillon. Il loue également la voiture de remise qu'il devait conduire lui-même dans Paris. Le 19 et le 20 juin, le bruit d'une fuite préméditée de la famille royale, se répand dans Paris. — 20. LUNDI. *Saint Silvère, pape.* Dans la nuit du 20 au 21, la famille royale part pour Varennes. Voici l'emploi de cette journée : le Dauphin sort à dix heures et demie du matin, pour aller comme de coutume à son jardin. La Reine se rend à onze heures à la messe. A une heure et demie, dîner de la famille royale. A cinq heures, la Reine conduit en voiture ses enfants à la promenade et rentre à sept heures. Elle demande son coiffeur, et en sortant de sa toilette, elle trouve dans son salon M. le comte de Provence, qui reste avec elle et toute la famille royale jusqu'à neuf heures, moment du souper, qui dure jusqu'à onze heures. Le Roi et la Reine quittèrent les Tuileries avant minuit par l'appartement de M. de Villequier, situé à l'entre-sol du château. C'est aussi le 20 juin que le Roi signa la proclamation adressée à l'Assemblée nationale, dans laquelle il exposait les griefs qui le forçaient à quitter Paris. — 21. MARDI. *Saint Leufroy, abbé.* Commencement de l'été. A onze heures du soir, le Roi est arrêté à Varennes. — 22. MERCREDI. *Vigile, jeûne.* Départ du Roi, à midi, pour Paris; il couche à Châlons. — 23. JEUDI. *Fête-Dieu.* La famille royale entend à Châlons une messe constitutionnelle, part et couche à Meaux. — 24. VENDREDI. *La Nativité de saint Jean-Baptiste.* La famille royale arrive à Paris dans la soirée de ce jour. — 25. SAMEDI. *Saint Agoard, martyr.* Le lendemain de son retour à Paris, le Roi envoie chercher les commissaires de l'Assemblée et leur dit qu'il assume entièrement sur lui toutes les conséquences et les responsabilités du voyage de Varennes. — 26. IIe DIMANCHE. *Saint Babolein, abbé.* Admirable lettre de Bouillé à l'Assemblée nationale, dans laquelle il dit : « J'ai voulu sauver ma patrie, j'ai voulu sauver le Roi et sa famille, et voilà mon crime! » — 27. LUNDI. *Saint Ladilas, roi.* Du 27 au 30 juin, triste et inquiétant séjour aux Tuileries, devenues la prison de la famille royale; tous les jours le château est entouré par une foule tumultueuse et malveillante, qui vient insulter le Roi et la Reine sous leurs fenêtres. — 28. MARDI. *Vigile, jeûne.* — 29. MERCREDI. *Saint Pierre et saint Paul, apôtres.* — 30. JEUDI. *Octave de la Fête-Dieu.*

1er Juin. — Pour la Reine. — *Livré un chapeau de paille à effilés de* 2 ″ ; 3 *aunes* 1/8 *blonde fond Alençon à bordure, pour des manchettes à* 2 *rangs d'un pierrot de taffetas chiné rayé bleu et blanc, à* 9 ″ = 28 ″ 2 ſ 6 ð ; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1 ″ = 1 ″ 10 ſ ; *façon des manchettes à* 2 *rangs,* 15 ſ ; 1 *aune* 1/2 *blonde fond Alençon fine d'un pierrot de taffetas puce, pour les manchettes à* 1 *rang, à* 10 ″ = 15 ″ ; *façon des manchettes,* 12 ſ ; 11 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde, pour* 5 *tours, dont* 3 *de corset et* 2 *de pierrot, à* 4 ″ 10 ſ = 50 ″ 12 ſ 6 ð ; 4 *aunes blonde pour* 2 *tours de gorge à* 2 *rangs, à* 8 ″ = 32 ″ ; *gaze et façon des* 2 *tours, à* 1 ″ 4 ſ = 2 ″ 8 ſ ; 3 *aunes blonde bâtarde pour friser les manches de* 2 *corsets, à* 2 ″ 10 ſ = 7 ″ 10 ſ ; *façon des* 2 *corsets, à* 1 ″ 4 ſ = 2 ″ 8 ſ ; 3 *aunes blonde fond Alençon, pour des manchettes à* 2 *rangs, pour une robe de taffetas rayé bleu et blanc chiné vert, à* 9 ″ = 27 ″ ; 1 *aune* 1/2 *petit tulle pour hausser les grands rangs, à* 1 ″ = 1 ″ 10 ſ ; *façon des manchettes,* 15 ſ ; 2 *aunes* 1/4 *blonde fond Alençon, pour les manchettes à* 2 *rangs d'une robe rose, noisette et blanc, à* 9 ″ = 20 ″ 5 ſ ; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1 ″ = 1 ″ 10 ſ ; *façon des manchettes,* 15 ſ. Total, 194 ″ 13 ſ.

Pour la Reine. — 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4 ″ 10 ſ = 10 ″ 2 ſ 6 ð ; 4 *aunes* 1/2 *blonde grande hauteur fond Alençon à dessin très riche, pour les* 2 *volants d'une robe de gaze puce, à* 24 ″ = 108 ″ ; 4 *aunes blonde dito plus basse pour les parements, à* 18 ″ = 72 ″ ; 9 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde pour le derrière des parements et tête du volant, à* 4 ″ 10 ſ = 42 ″ 15 ſ ; 12 *aunes petit tulle, à* 1 ″ 6 ſ = 15 ″ 12 ſ ; 3 *aunes* 1/3 *ruban de satin blanc appliqué en fleurs unies roses, à* 9 ″ = 30 ″ ; 3/4 *gaze pour les volants, à* 9 ″ = 6 ″ 15 ſ ; 2 *aunes* 1/2 *comète de satin pour les bas du volant, à* 12 ſ = 1 ″ 10 ſ ; *façon de la garniture de robe,* 12 ″ ; 3 *aunes blonde fond Alençon à bouquet, pour les manchettes à* 2 *rangs, à* 10 ″ = 30 ″ ; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1 ″ = 1 ″ 10 ſ ; *façon des manchettes,* 15 ſ ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4 ″ 10 ſ = 10 ″ 2 ſ 6 ð ; *une paire de bracelets en ruban blanc frisé de blonde,* 10 ″ ; *une deuxième paire de bracelets en ruban satiné bleu frisé de blonde,* 11 ″. Total, 362 ″ 2 ſ.

MADAME LE MONNIER. — *Demi-bonnet en gaze Chambéry gaufré à comète blanche; chemise de gaze anglaise garnie de blonde*, 25$^{\#}$ 8^{s}.

Voir au 13 janvier 1787.

Décret qui défend aux tribunes de donner aucune marque d'approbation ou d'improbation.

2 Juin. — POUR LA REINE. — *Avoir raccommodé et fait des reprises à un jupon d'organdi à fleurs bleues*, 3$^{\#}$.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY, 5$^{\#}$.

Voir au 12 décembre 1789.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY-FITZ-JAMES, 1$^{\#}$ 16^{s}.

Voir au 27 mars 1787.

Le 2 juin 1791, mourut le baron de Bezenval.

Il était né en 1721, à Soleure, en Suisse; son père avait été ministre de France en Saxe; sa mère, une Polonaise, était parente de Marie Leczinska.

Après avoir pris une part brillante à la guerre de Sept-Ans, il devint maréchal de camp et lieutenant-colonel des Suisses. Il avait toute la galanterie des courtisans de son siècle, et de plus une grande habileté dans les affaires.

Par l'entremise de madame de Polignac, dont il était un des habitués, il espéra un moment gouverner la Reine; s'il faut en croire madame Campan, à cinquante-quatre ans, malgré ses cheveux blancs, se faisant illusion sur les témoignages d'affection que Marie-Antoinette lui accordait, il avait cru pouvoir se faire aimer d'elle et avait eu la présomption de mettre à ses pieds une déclaration en forme qui lui attira une sévère réprimande.

Il a laissé des mémoires très intéressants sur l'époque où il a vécu et les événements auxquels il a été mêlé.

Il resta toujours fidèle à son Roi, et lors de l'émeute du mois de mai 1789, il défendit la royauté l'épée à la main. Arrêté pour cet acte de vigueur, le futur défenseur du Roi lui-même, M. de Sèze, obtint son acquittement.

« M. de Bezenval eut dû moins le bonheur de ne point assister aux catastrophes finales, dit M. Imbert de Saint-Amand, dans ses intéressantes études sur la Révolution. Le 2 juin 1791, il donnait un dîner de vingt-cinq couverts. Sa santé ne lui permit pas d'y prendre part; mais tout à coup, au milieu du repas, il apparut avec un long vêtement blanc, l'œil éteint et la face livide; un sourire étrange effleurait ses lèvres. C'est l'ombre du Commandeur qui vous fait sa visite, dit-il d'une voix sépulcrale; puis il rentra dans son appartement. Quelques minutes après, il n'était plus. »

4 Juin — POUR LA REINE. — *Un grand sac* (1) *de taffetas gris,* 12 #; *un second sac moyen de taffetas vert,* 10 #; 3 *aunes blonde fond Alençon, pour des manchettes à* 2 *rangs d'une chemise de taffetas glacé violet et bleu, à* 9 # = 27 #; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1 # = 1 # 10 ſ; 1 *aune* 1/2 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4 # 10 ſ = 6 # 15 ſ; 1 *aune blonde tournante pour la petite fraise,* 10 #; *façon des manchettes et de la fraise,* 1 # 4 ſ. Total, 68 # 9 ſ.

5 Juin. — MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY, 4 # 5 ſ 6 d.

Voir au 12 décembre 1789.

MADAME LA MARQUISE DE SAISSEVAL. — *Rubans de satin puce,* 15 #.

Voir au 29 septembre 1787.
Le 5 juin, parut un décret qui refusait au Roi le droit de faire grâce.

6 Juin. — POUR LA REINE. — *Livré aux demoiselles Breton* 3 *aunes comète rayée, à* 7 ſ = 1 # 1 ſ; 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu simple,* 6 #; 2 *aunes* 1/4 *comète pour le border, à* 15 ſ = 1 # 14 ſ; *façon du fichu garni de blonde,* 1 # 4 ſ; *avoir raccommodé une mantille de blonde,* 1 # 4 ſ. Total, 11 # 3 ſ.

MADAME DALÈGRE, 1 # 4 ſ.

Voir au 23 mai 1791.

MADAME VICTOIRE. — *Ruban de satin étroit,* 18 #.

Voir au 31 mars 1787.
Le 7 juin, fut proclamée une loi contre les régicides.

8 Juin. — POUR LA REINE. — 3 *aunes blonde tournante fond Alençon, pour* 8 *tours de gorge plats, à* 12 # = 36 #; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour* 8 *tours de derrière, à* 5 # = 11 # 5 ſ; *façon des* 16 *tours, à* 2 ſ = 1 # 12 ſ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde, pour un tour de corset d'un habit de taffetas gros-bleu, à* 4 # 10 ſ = 10 # 2 ſ 6 d. Total, 58 # 19 ſ 6 d.

(1) Voir au 31 octobre 1789.

Mademoiselle Julie de Mesgrigny, 2 # 8 ſ.

Voir au 12 décembre 1789.

9 Juin — Pour la Reine. — 1 *aune* 1/2 *blonde tournante, pour les manchettes à un rang d'une redingote de taffetas bleu et brun, à* 10 # = 15 #; *façon des manchettes,* 12 ſ. Total, 15 # 12 ſ.

Madame Adélaïde. — *Manteau de gaze anglaise noire, garni de dentelle noire fond Alençon; chapeau de paille noire à rubans de satin; fond de gaze anglaise et grand voile; un chapeau dito blanc; boîte et papier pour faire l'envoi à Rome,* 190 # 10 ſ.

Voir au 30 mars 1787.

Madame Dalègre, 1 # 2 ſ.

Voir au 23 mai 1791.

Le 9 juin 1791, le duc de Choiseul fut envoyé à Paris par le général de Bouillé, pour traiter avec le Roi et s'assurer de ses dernières intentions au sujet de la fuite de la famille royale.

10 Juin. — Pour la Reine. — 1 *aune* 1/8 *gaze anglaise pour les* 2 *volants d'une robe de taffetas violette et verte, à* 8 # = 9 #; 9 *aunes blonde grande hauteur festonnée, pour les parements et les* 2 *volants, à* 12 # 10 ſ = 112 # 10 ſ; 9 *aunes comète de satin lilas nuée, pour les* 2 *volants et les bords de la robe, à* 1 # = 9 #; 8 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde pour friser les rubans, à* 3 # = 25 # 10 ſ; 9 *aunes petit tulle, à* 1 # 4 ſ = 10 # 16 ſ; 3 *aunes* 1/3 *ruban de satin appliqué en fleurs violettes et feuillage vert, pour les bords de la robe et tête du volant, à* 9 # = 30 #; 2 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde pour la tête du volant, à* 4 # 10 ſ = 11 # 5 ſ; *façon de la garniture de robe,* 12 #; 3 *aunes blonde fond Alençon pour les manchettes, à* 9 # 10 ſ = 28 # 10 ſ; 1 *aune* 1/2 *petit tulle, à* 1 # = 1 # 10 ſ; *façon des manchettes,* 15 ſ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 5 # = 11 # 5 ſ; *livré* 3/4 *ruban appliqué dito pour coiffer, à* 9 # = 6 # 15 ſ. Total, 268 # 16 ſ.

Pour la Reine. — 2 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde, pour le tour de corset d'un habit de taffetas chiné, à* 4 # 10 ſ = 11 # 5 ſ; 2 *aunes blonde dito,*

pour friser les manches du corset, à 4# 10ſ = 9# ; *façon du corset,* 1# 4ſ; 4 *aunes blonde pour* 2 *tours de gorge à* 2 *rangs, à* 5# = 20# ; *gaze et façon des* 2 *tours, à* 1# 4ſ = 2# 8ſ; 3 *aunes* 1/8 *frange de frivolité avec des retombants en soie assortie avec habit de gaze rayé bleu et vert, à* 27# = 84# 7ſ 6ᵭ; 5 *aunes* 1/2 *frange dito plus basse pour le bas de robe, à* 22# = 121# ; *façon de la garniture de l'habit,* 15# ; 4 *aunes* 1/2 *entoilage fond Alençon à bouquet pour le corps de la mantille, à* 14# = 63# ; 6 *aunes blonde pour friser le tour de la mantille, à* 6# = 36# ; 7 *aunes* 1/2 *blonde pour le second rang, à* 4# = 30# ; *gland pour le bas de la mantille,* 4# ; 3 *aunes ruban n° pour la border, à* 8ſ = 1# 4ſ; 1 *aune* 3/4 *ruban anglais pour la nouer, à* 1# 2ſ = 1# 18ſ 6ᵭ; 5 *aunes blonde fond Alençon très belle pour le chérusque, à* 14# = 70# ; *façon de la mantille en chérusque,* 6# ; 2 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde pour le tour du corset, à* 4# 10ſ = 11# 5ſ ; 1 *aune blonde pour la pièce,* 12#; 2 *aunes* 1/2 *blonde pour les manches du corset et le haut de la pièce, à* 3# = 7# 10ſ; *façon du corset,* 1# 4ſ. Total, 508# 6ſ.

MADAME LA MARQUISE DE SAISSEVAL. — *Ruban de satin puce large,* 4# 16ſ.

Voir au 29 septembre 1787.

Le 10 juin 1791, un des héros de la guerre d'Amérique, un des plus heureux adversaires de l'Angleterre sur l'Océan, Lamothe-Piquet, mourait à Brest dans la soixante et onzième année de son âge et dans la cinquante-sixième de ses services. Les feuilles publiques, malgré de graves préoccupations politiques, ne manquèrent pas cependant de faire l'éloge du célèbre marin et de rappeler ses exploits. Baliguant, habile sculpteur de Brest, exécuta son buste après avoir pris le moule de son visage, le jour où il expira.

Le 11 juin, parut un décret qui ordonnait au prince de Condé de revenir en France, dans l'espace de quinze jours. M. du Verrier fut choisi par le Roi pour la notification de ce décret.

12 *Juin.* — On peut se rendre compte par la lecture de la *Correspondance du comte de Fersen,* de la part considérable qu'il a eue dans les projets de fuite. Le Roi l'avait chargé de s'entendre non seulement avec M. de Bouillé, mais encore avec M. de Breteuil, pour combiner la route qu'il y avait à suivre, ainsi que les mesures militaires à prendre pour mener à bien cette difficile entreprise ; le départ avait d'abord été fixé au 12 juin.

16 Juin. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Rouleau de toile cirée; commissionnaire*, 8 ₶ 17 s.

Voir au 30 mars 1787.

MADEMOISELLE PAQUET. — 200 *aiguilles anglaises*, 5 ₶.

Voir au 17 juillet 1789.

MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND. — *Bonnet de blonde; gaze de laine noire pour un voile de chapeau*, 14 ₶ 12 s 4 d.

Voir au 3 août 1789.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE. — *Petit-pied; rubans; comète de Paris; faveur*, 7 ₶ 3 s.

Voir au 27 août 1790.

POUR LA REINE. — 4 *aunes* 1/2 *entoilage fond Alençon à pois pour une seconde mantille, à* 13 ₶ = 58 ₶ 10 s; 8 *aunes blonde bâtarde festonnée pour le tour de la mantille, à* 4 ₶ = 32 ₶; 7 *aunes blonde pour le second rang, à* 4 ₶ 10 s = 31 ₶ 10 s; 5 *aunes blonde fond Alençon pour le chérusque, à* 14 ₶ = 70 ₶; 3 *aunes ruban n°* 5 *pour la border, à* 8 s = 1 ₶ 4 s; 1 *aune* 3/4 *ruban anglais pour la nouer, à* 1 ₶ 2 s = 1 ₶ 18 s 6 d; *façon de la mantille en chérusque* (1), 6 ₶; *un très grand fichu simple en taffetas noir garni de dentelle*, 30 ₶. Total, 231 ₶ 2 s 6 d.

18 Juin. — MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Ruban vert pour faire des touffes dans un bonnet*, 3 ₶ 4 s.

Voir au 12 décembre 1789.

POUR LA REINE (2). — 3 *aunes blonde fond Alençon pour les manchettes à* 2 *rangs d'une chemise de taffetas rayé bleu et brun, à* 9 ₶ = 27 ₶; 1 *aune* 1/3 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4 ₶ 10 s = 6 ₶; 1 *aune blonde*

(1) Sans doute la note de la mantille et de l'habillement que portait la Reine pendant son voyage de Varennes.

(2) Détails du costume de la Reine durant son voyage de Varennes.

pour la fraise, 7 #; *façon des manchettes et de la fraise,* 1 # 4 ſ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde, pour un tour livré à la garde-robe, à* 4 # 10 ſ = 10 # 2 ſ 6 d; *livré* 3 *aunes ruban n°* 5 *gris, à* 8 ſ = 1 # 4 ſ Total, 52 # 10 ſ 6 d.

MADAME VICTOIRE. — 5 *pièces de percale première qualité;* 4 *éventails chinois;* 5 *aunes gaze à petits objets,* 643 #.

Voir au 31 mars 1787.

POUR LA REINE. — *Une paire de bracelets en ruban de satin blanc frisé de blonde,* 11 #.

18 *Juin* 1791. — M. d'Ormesson, contrôleur général sous Louis XVI, était informé des projets de fuite qui étaient depuis quelque temps étudiés à la cour; plusieurs fois déjà, il avait cru devoir en prévenir la Fayette, qui ne lui avait répondu que par un sourire d'incrédulité; enfin, deux jours avant la fuite de Varennes, M. d'Ormesson réitéra ses avis et insista jusqu'à l'importunité; alors la Fayette, ouvrant un placard, en tira un morceau de drap en disant : « Tenez, monsieur d'Ormesson, voilà l'échantillon de l'habit que le Roi se fait faire pour partir; vous voyez que je suis bien informé. »

Ce fait est-il vrai? nous le trouvons rapporté par Touchard-Lafosse.

Quelles étaient les intentions de la Fayette en n'empêchant pas la fuite du Roi? on ne saurait oser émettre une opinion à cet égard.

Après avoir été arrêté, dès le premier moment, pour le 12 juin, le départ de la famille royale des Tuileries avait été retardé et remis au 19, sur la demande de M. de Bouillé, qui voulait donner aux Autrichiens le temps de renforcer le cordon de troupes établi dans les environs de Luxembourg, pour avoir un prétexte de rassembler à son tour les régiments du Roi. Plus tard, ce départ fut remis encore au 20, et l'on verra qu'il ne put s'effectuer que le lundi 21 juin.

20 Juin. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Demi-bonnet de dentelle; ruban ponceau et blanc,* 7 # 19 ſ.

Voir au 27 mars 1787.

MADEMOISELLE PAQUET. — *Une pièce de nankin* (1), 9 # 10 ſ.

Voir au 17 juillet 1789.

(1) Toile de coton, ordinairement d'un jaune chamois, qui se fabrique surtout à Nankin, ville chinoise de 500,000 habitants, renommée par ses *tours de porcelaine,* dont l'une a neuf étages.

MADEMOISELLE MERCIER. — *Payé 1 aune ruban à la Nation,* 1# 8s.

Mademoiselle Mercier, attachée au service de Marie-Antoinette, était fille de Thomas Mercier, fourrier du corps des logis de cette princesse. Nous possédons, au Breuil, la nomination de son père, signée de la Reine, le 1er novembre 1783.

MADAME LE MONNIER. — *Bonnet demi-négligé en gaze gaufrée et comète de satin blanc; chapeau de sparterie* (1), 2 *feuilles de sparterie; chapeau de taffetas gris; grand bonnet de blonde,* 36# 1s 6d.

Voir au 13 janvier 1787.

MADAME SALENTIN, pour MADAME DUFRESNE. — *Taffetas noir pour un châle,* 17# 3s 6d.

Voir au 14 juillet 1789.

LE VOYAGE DE VARENNES.

Départ de Paris.

Le 21 juin 1791, le Roi partit des Tuileries ainsi qu'il l'avait annoncé (2). Le comte de Fersen, qui avait dirigé tout le projet de cette évasion, qui avait surveillé les différents préparatifs et fait construire la voiture de voyage, se chargea de sortir la famille royale de Paris. En conséquence, il prit une voiture de remise qu'il conduisit lui-même, le 20, à dix heures et demie du soir, dans la cour des Princes, à la porte de l'escalier qui menait chez la Reine. Il attendit quelque temps, déguisé en cocher, et, malgré la surveillance d'une sentinelle qui gardait cette porte conjointement avec un soldat suisse, il fit monter dans la voiture le Dauphin et Madame Royale avec madame de Tourzel, leur gouvernante; il les conduisit hors de la cour des Princes, traversa le Carrousel et se rangea au coin de la rue de l'Échelle (3) pour y attendre le Roi et la Reine, qui ne devaient venir qu'à minuit.

(1) Tissu préparé avec les feuilles de plusieurs plantes du midi de la France nommées *sparts* ou *spartes*. Ces feuilles, longues de 30 à 40 centimètres, servent à faire des tapis, des nattes, des corbeilles et même des cordages.

(2) Il avait retardé son départ de vingt-quatre heures, à cause de la femme de chambre du Dauphin, dont on se défiait, et qui ne devait quitter son service que le lundi matin 21. Voir d'autres détails dans les Biographies de mesdames de Lamballe et de Tourzel, pages 12 et 24.

(3) M. de Valory dit *au coin de la rue Saint-Nicaise,* dans son Mémoire, et M. de Beauchesne, que M. de Fersen attendit au petit Carrousel, en face l'hôtel de Guaillarbois, lieu fixé pour le rendez-vous.

Un peu avant cette heure, Madame Élisabeth sortit à pied du château, accompagnée d'un vieux et fidèle valet de chambre, et rejoignit la voiture, où elle monta aussitôt.

Le Roi, de son côté, ne tarda pas à paraître, déguisé autant que sa figure et sa tournure le permettaient. Il sortit seul au milieu de ses gardes, après avoir trompé le valet de chambre qui couchait près de lui, et qui, l'ayant vu entrer dans son lit, s'était mis dans le sien.

Il passa devant plusieurs sentinelles et traversa la grande cour sans rencontrer le moindre obstacle. En sortant des Tuileries il perdit, sur la place du Carrousel, une boucle de ses souliers que M. de Valory ramassa.

Le Roi arriva au lieu désigné, tandis que la Reine, donnant dans cette occasion, comme toujours, l'exemple du courage et du dévouement le plus absolu, ne quitta le palais que la dernière, après avoir assuré l'évasion de tous les siens; elle se fit même attendre assez longtemps pour causer les plus vives inquiétudes (1).

L'ignorance de cette princesse et de son guide (2) sur le chemin qui conduisait du château au lieu où était la voiture, fit qu'elle s'égara pendant près d'une demi-heure, et perdit ainsi involontairement un temps précieux; au moment où elle traversait le Carrousel, le carrosse de la Fayette passa près d'elle. Enfin elle rejoignit le comte de Fersen, qui s'éloigna aussitôt.

Il était alors minuit et demi. M. de Fersen conduisit la famille royale sur les boulevards près de la porte Saint-Martin, où la berline de voyage attelée de ses chevaux l'attendait avec les gardes du corps qui devaient accompagner le Roi. L'un d'eux le devança à Claye pour commander les chevaux de poste, et M. de Fersen, montant sur le siège, conduisit à bon port la famille royale jusqu'à ce relais.

On ne quitta la barrière de Clichy qu'entre deux et trois heures du matin; le jour commençait à poindre; la nuit du 20 au 21 juin est la plus courte de l'année. Ce fut à Claye que M. de Fersen abandonna la famille royale à son sort, malgré les instances qu'il fit auprès du Roi pour obtenir de le suivre.

La berline du Roi était attelée de cinq chevaux; elle fut conduite en postillon par le cocher de M. de Fersen, le sieur Balthazar Sapel.

Le Roi, la Reine, le prince Royal étaient sur le derrière de la voiture, Madame Élisabeth, madame de Tourzel et Madame étaient sur le devant. — La Reine appelait Madame Élisabeth ma *petite sœur*. Madame Élisabeth appelait le Roi, mon frère. — La Reine avait le Dauphin sur ses genoux et le faisait quelquefois danser.

Déguisements et costumes.

Voici les noms d'emprunt que le Roi avait donnés :

Madame de Tourzel : la baronne de Korff.

Madame Royale et le Dauphin, ses filles : Amélie et Aglaé.

(1) Voir les Mémoires de Bouillé, et l'excellent ouvrage de M. Bimbenet sur le voyage de Varennes.

(2) M. de Moustier, qui donnait le bras à la Reine.

Marie-Antoinette, gouvernante des enfants : madame Rochet.

Madame Élisabeth, bonne des enfants : Rosalie.

Louis XVI, valet de chambre : Durand.

Monsieur de Malden : Saint-Jean.

Ce dernier était tantôt assis sur le siège de derrière de la voiture, tantôt à cheval.

M. de Moustier : Melchior, assis sur le siège de devant.

M. de Valory, courrier : François.

Madame de Korff, amie de M. de Fersen, était une baronne russe d'une excellente famille de Courlande, qui habitait Paris avec sa mère et sa sœur, madame et mademoiselle de Steglemann.

Elle avait deux filles, Amélie et Aglaé, noms pris par Madame Royale et le Dauphin. Son passeport avait été mis à la disposition du Roi.

Cette dame, qui a joué un si grand rôle dans l'affaire de Varennes, demeurait, depuis le 22 décembre 1790, à l'hôtel de madame de Parabère, arrière-grand'mère de madame de Reiset, quai des Quatre-Nations, entre la rue de Seine et celle des Petits-Augustins.

M. de Beauchêne dit que le Roi, dans ce voyage, avait un habit vert foncé avec boutons de nacre de perles, une veste de satin blanc brodée, des culottes de drap de soie noire et des bas de soie blancs. Il avait à ses souliers des boucles d'argent ovales, ses cheveux étaient enfermés dans une bourse de taffetas noir.

Quant à la Reine, elle portait, d'après lui (mais il ne donne pas l'origine de ces détails), une robe brune en forme de tunique, un mantelet noir, et pour coiffure un *chapeau noir à la chinoise*, garni d'une longue dentelle servant de voile (1).

D'après la *Correspondance de Fersen*, nous voyons que le Roi devait avoir dans sa voiture un habit rouge et se faire reconnaître selon ce que le duc de Choiseul (2) lui annoncerait des bonnes dispositions des troupes.

D'autres disent que le Roi était en habit gris ou brun uni, et en perruque, et que la Reine et Madame Élisabeth étaient vêtues de petites robes. Ces deux princesses étaient coiffées chacune d'un grand chapeau ; celui de Madame Élisabeth était blanc. Le Dauphin portait un habillement brun rayé.

La Reine avait un chapeau noir avec des gazes tombantes sans voile, une robe de soie grise du matin et un mantelet noir; ce qui coïncide avec le récit de M. de Beauchesne.

« J'examinai pendant le retour, dit Pétion, le costume des voyageurs. Il était impossible qu'il fût plus mesquin. Le Roi avait un habit peluché, du linge fort sale. Les femmes avaient des petites robes très communes et du matin.

La robe de Madame Royale était de toile peinte fond *merde d'oie* (3) fond bleu et blanc et à feuillage vert et jaune. »

(1) Voir le beau dessin de M. Faivre-Duffer, planche 82.

(2) M. de Fersen redoutait M. de Choiseul, et il écrivait au marquis de Bouillé, vers le 7 juin : « Tâchez, s'il est possible, de ne pas envoyer le duc de Choiseul ici; personne n'est sans doute plus attaché, mais c'est un jeune homme, un brouillon, je crains quelque indiscrétion : il a trop d'amis, des parents et peut-être une maîtresse à sauver. » (*Correspondance de Fersen*, tome I, p. 136.)

(3) Cette couleur était à la mode. (Voir au 5 septembre 1789.)

Madame Royale avait une robe d'indienne brune qui, était revenue à quatre francs dix sous : on possède encore un échantillon de cette robe au greffe de la cour d'Orléans, échantillon que l'on coupa au retour de Varennes, pour l'annexer à la minute de l'interrogatoire de madame Brunier, femme de chambre de Madame Royale (1) ; elle avait été faite par Marie-Anne Huette, ouvrière de mademoiselle Cuissac, dite de Sainte-Croix, couturière de la Reine.

Les difficultés de la route.

Tout en rendant justice au zèle, au dévouement de M. de Fersen et à son intelligence dans la conduite de la partie du plan qui dépendait de lui pour le voyage de Varennes, il faut avouer cependant qu'il y eut quelque imprudence de sa part à faire construire, pour un tel voyage, une voiture dont la lourdeur et la forme singulière étaient propres à attirer tous les regards auxquels il fallait au contraire échapper, et à retarder la marche des voyageurs.

Aussi quand ils eurent pris la poste à Claye, ils n'allèrent plus aussi vite qu'il aurait été à désirer, et qu'on l'avait calculé. Cependant ils avancèrent sans trouble et sans obstacles, malgré l'accident qui survint à une des parties de cette pesante machine, et qui les retarda près d'une heure. Un des gardes du corps voyageait sur le siège en habit de courrier, tandis que les deux autres couraient, l'un en avant, l'autre à côté de la voiture (2).

La voiture du Roi, sans être magnifique, était cependant trop marquante par la manière dont elle était soignée. Les trois courriers qui l'accompagnaient (3), dont deux à cheval et l'autre sur le siège, donnaient aux voyageurs une trop grande importance ; cela fut remarqué par des passants qui se trouvaient près de la porte Saint-Martin.

La berline de voyage, dit M. de Valory dans son précis historique, était une voiture fort ordinaire dans sa forme, très simple extérieurement, mais parfaitement soignée quant à la solidité. Elle était conduite par un cocher et un postillon avec cinq chevaux.

Dans la chaise de poste de suite, se trouvaient madame Brunier et madame de Neuville, toutes deux femmes de chambre de Madame Royale et du Dauphin.

Le 21 juin 1791, la famille royale arriva à cinq heures et demie du soir à Pont-de-Sommevelle, où le Roi comptait rencontrer la première escorte et se croyait sauvé !..... mais quelle cruelle surprise ! La terre, comme il l'a dit lui-même, sembla s'entrouvrir sous lui !... Il ne trouva personne ; il ne vit ni M. de Choiseul, parti quelques heures avant lui, avec la certitude de son départ, ni M. de Goguelat, qui lui était annoncé, ni le détachement des quarante hussards, ni qui que ce soit pour lui rendre compte d'un changement aussi inattendu.

(1) Voir l'ouvrage de Bimbenet sur Varennes.

(2) Mémoire de M. de Bouillé. — MM. de Valory, de Moustier et de Malden étaient tous trois habillés d'une veste jaune, dans la forme de celles des courriers, ce qui fit croire au peuple que cette voiture était celle du prince de Condé ! Ce costume, si voyant, leur avait été imprudemment imposé pour faire la route,

(3) Relation de M. de Damas.

Léonard, valet de chambre, coiffeur de la Reine, avait été envoyé en avant à Luxembourg avec l'habit de cérémonie du Roi, sans doute l'habit rouge dont nous parlons plus haut, et les diamants personnels de la Reine, qu'il portait dans la vache de son cabriolet. M. de Choiseul avait fait la route avec lui de Paris à Pont-de-Sommevelle. Ce malheureux rentra en France après avoir émigré quelque temps, et périt sur l'échafaud.

La journée du 21 juin.

Ce fut par M. Brunier, médecin du Dauphin, qu'on apprit dans Paris le départ de la famille royale. Il avait l'habitude d'entrer chez le prince vers sept heures du matin pour savoir de ses nouvelles. Trouvant la chambre vide, il se rendit chez Madame Royale où il pensait que le jeune prince pouvait être. N'y voyant ni l'un ni l'autre de ces augustes enfants, auxquels il était si attaché, l'inquiétude commença à le gagner : il se rendit chez la Reine, chez le Roi, chez Madame Élisabeth; tous les appartements étaient déserts. Alors on prit l'alarme : « La famille royale s'est évadée, » s'écriait-on; on courut en informer la Fayette, qui était encore au lit, et qui refusa de croire à la nouvelle. Le bruit du départ de la famille royale se répandit dans tous les quartiers. La Fayette se rendit au château ; il fut assailli par des gens du peuple qui l'accusaient de trahison, et menaçaient de le massacrer (1).

M. de Chamilly, valet de chambre du Roi, était seigneur d'Étoges, entre Montmirail et Châlons. On dit que le Roi déjeuna chez lui dans son voyage de Varennes, et que ce fut par suite de ce repas qui l'attarda que la famille royale ne put exécuter son plan de fuite.

Quant à nous, nous ne le croyons pas, et nous pensons que c'est une imputation malveillante, dont il ne faut pas tenir compte, puisque dans la famille de M. de Chamilly on n'en a jamais eu connaissance, et que madame de Tourzel elle-même attestait que le Roi n'était jamais descendu de voiture pour prendre ses repas.

Cependant voici, en date du mercredi 22 juin 1791, quelques lignes du procès-verbal de la session extraordinaire du conseil général du département de Paris où il est en effet question du passage à Étoges, mais où les informations de la police ne voient qu'*un simple bruit;* comment l'histoire peut-elle affirmer *un fait* (2) ?

« Sur les dix heures du matin, un officier municipal est venu communiquer au département un avis arrivé au comité permanent de l'hôtel de ville, à deux heures du matin, par un postillon de Montmirail.

« Il avait annoncé qu'il était passé à Montmirail, le vingt-un, sur le midi, une diligence à six chevaux, suivie d'un cabriolet à trois chevaux. Les indications données par le postillon désignaient les voitures qui, suivant les premières informations, s'étaient réunies à Claye, pour aller de là vers Meaux. Le postillon avait ajouté que le

(1) A un dîner chez madame Roland, Robespierre s'était écrié qu'une Saint-Barthélemy allait suivre le départ du Roi. Brissot et Pétion avaient déclaré que le retour du tyran serait, au contraire, celui de la peste, et que son heureuse disparition avançait la République.

(2) Voir notre biographie de madame de Tourzel, pages 26 et 27.

bruit s'était *répandu que ces voitures avaient été longtemps arrêtées, à cinq ou six lieues de là, à Étoges.* »

Le 21 juin, à deux heures de l'après-midi, la famille royale passa à Châlons-sur-Marne. Entre six et sept heures du soir, à Sainte-Ménehould, Drouet tira de sa poche un assignat et reconnut le Roi ! Il monta à cheval pour prévenir les autorités de Clermont, mais il arriva au relais de poste trop tard, à neuf heures. La voiture royale venait de sortir de la ville. Drouet continua son chemin pour prévenir alors les autorités de Varennes, il fit ainsi douze lieues à cheval pour faire arrêter son Roi.

Un sieur Lagache, maréchal des logis, se doutant du funeste projet du scélérat Drouet, courut après lui pour l'empêcher d'atteindre le Roi ; malheureusement il ne put le rejoindre.

Vers onze heures du soir, la voiture du Roi arriva à Varennes. Drouet la rejoignit, passa au galop, et défendit aux postillons d'aller plus loin, *de par la nation*, ajoutant qu'ils menaient le Roi !

En arrivant à Varennes par une nuit obscure, Louis XVI ne trouvant pas le relais de poste préparé au dehors de la ville, ainsi que cela était convenu, s'arrêta environ quarante minutes sur la grande route, devant la maison située à droite et appartenant à M. de Préfontaine, anciennement major de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, attaché à la maison de Condé !

La Reine descendit de voiture et s'y fit conduire par M. de Malden. Elle s'y arrêta, dit-on, un instant.

M. de Préfontaine était en robe de chambre, au moment de se coucher.

M. de Moustier revint dire au Roi qu'on ne trouvait nulle part le relais ni l'officier commandant le détachement. La Reine regagna la voiture ; on força les postillons à remonter à cheval et à traverser Varennes avec rapidité.

On atteignit la porte de la ville ; mais elle était à moitié fermée, et ce fut là qu'on arrêta la famille royale sous le prétexte de lui demander ses passeports. — Drouet avait profité de ce retard de quarante minutes pour ameuter la ville contre le Roi.

L'auberge du Grand-Monarque, à Varennes, existe-t-elle encore ? C'est là que devaient se retrouver les relais et les hussards. C'est sous le réverbère de l'auberge du Bras-d'Or que Sauce examina le passeport du Roi. C'est dans la maison de Sauce, épicier, qu'on conduisit la famille royale, vers minuit. Le peuple s'insurgea pendant la nuit.

Le 22 juin, à sept heures du matin, MM. de Damas et Deslon proposèrent au Roi de l'enlever de force. Le Roi répondit qu'il ne pouvait pas répandre le sang.

Retour à Paris.

A dix heures du matin arrivèrent deux aides de camp de la Fayette, porteurs du décret de l'Assemblée constituante qui enjoignait de ramener le Roi à Paris. « Chaque pas sur cette route de Varennes fut un supplice, dit M. de Lamartine. Un seul homme, M. de Dampierre (1), vieux gentilhomme accoutumé au culte de ses rois, ayant voulu

(1) Voir aux pièces justificatives.

s'approcher pour donner un signe de respectueuse compassion à ses maîtres, fut massacré sous les roues de la voiture. La famille royale faillit passer sur ce corps sanglant. La fidélité était le seul crime irrémissible au milieu d'une tourbe de forcenés. » — On entra à Châlons vers la fin du jour et on s'y arrêta. Le Roi et la Reine y furent sur pied une partie de la nuit.

Le 23 juin 1791, la famille royale entendit une *messe constitutionnelle*, le jour de la Fête-Dieu. La garde nationale de Reims arriva alors en criant : *A Paris, à Paris!* Le Roi remonta en voiture. Entre Épernay et Dormans, le cortège fut rejoint par les trois députés de l'Assemblée constituante, Pétion, Barnave, Latour-Maubourg.

Madame de Tourzel, près de Dormans, laissa sa place à Barnave, dans la voiture du Roi, et monta dans la seconde avec Latour-Maubourg. Lorsque les trois commissaires de l'Assemblée nationale se réunirent au cortège, Barnave avait le Dauphin sur ses genoux ; il lui expliquait les sujets et les devises des gros boutons qu'il portait, suivant la mode du temps. Le Dauphin épelait les lettres et lut à haute voix cette inscription : « Vivre libres ou mourir. »

Après avoir traversé Château-Thierry et la Ferté-sous-Jouarre, le Roi soupa et coucha à Meaux, au palais épiscopal.

Là, Louis XVI, qui était privé de linge, emprunta une chemise à l'huissier qui accompagnait les députés de l'Assemblée (1).

Le 24 juin 1791, on repartit de Meaux pour Paris, par un soleil ardent et des tourbillons de poussière.

Pétion rapporte dans son mémoire que, pendant le retour du voyage de Varennes, madame de Tourzel lui avait dit d'un ton résolu et très sec : *J'ai fait mon devoir en accompagnant le Roi et en ne quittant pas les enfants qui m'ont été confiés. On fera de moi tout ce qu'on voudra, mais je ne me reproche rien. Si c'était à recommencer, je recommencerais encore.*

En arrivant dans Paris, le concours du peuple était immense, et il semblait que toute la capitale et ses environs étaient réunis dans les Champs-Élysées. Les toits des maisons étaient couverts d'hommes, de femmes et d'enfants. Les barrières en étaient hérissées, les arbres remplis, tout le monde avait le chapeau sur la tête, la garde nationale portait le fusil la crosse en haut.

Dès la veille, on avait affiché des placards avec ces mots : *Celui qui applaudira le Roi sera bâtonné. Celui qui l'insultera sera pendu.*

En entrant dans Paris, deux grenadiers, la baïonnette au bout du fusil, furent placés aux côtés de l'avant-train de la voiture, un peu plus bas que le siège, au moyen d'une planche attachée par-dessous celui-ci. Cette mesure, donnant aux trois gardes du corps l'apparence de criminels gardés à vue, causa la persuasion qu'ils étaient garrottés

(1) Mortimer-Ternaux, p. 367. Nous devons également les plus précieux renseignements sur le voyage de Varennes, à madame de Récourt, née d'Autemarre d'Ervillé, qui a bien voulu, avec une grande obligeance, dont nous lui sommes très reconnaissant, mettre à notre disposition les documents qu'elle possède au château de Cheppy, près de Varennes, sur ce dramatique épisode de la Révolution.

sur leur siège ; c'est là une erreur ; ils ne furent point liés. A l'entrée de la voiture du Roi aux barrières, cinquante mille hommes l'escortaient.

La Reine fut injuriée par les poissardes ; on l'appelait la moderne Frédégonde ; le Roi, le mannequin, ou le gros cochon. « Lorsqu'on entendait tous les noms orduriers dont on qualifiait le Roi et la Reine, dit madame de Tourzel, on en rougissait de dégoût et de honte. »

Le jardin des Tuileries avait l'aspect d'un camp ; la voiture n'y pénétra qu'avec difficulté et s'arrêta un peu au delà du second bassin. Ce jardin était rempli de monde ; des assassins se précipitèrent sur les gardes du corps qui étaient assis sur le siège du devant de la voiture. Quelques honnêtes gardes nationaux les protégèrent, et suivirent la famille royale, qui regagna à pied le palais.

Une soirée splendide présidait à ce triste retour.

Sur le pavillon de l'Horloge des Tuileries, on avait inscrit : *Maison à louer*. Avant le retour du Roi, le peuple avait fait irruption dans le palais ; on avait fouillé les meubles de la Reine ; on s'était fait des toilettes de ses vêtements. Une marchande s'était établie sur son lit pour y vendre des cerises ; des prostituées s'installèrent sur le trône, et on voit encore aujourd'hui, à la bibliothèque de la rue de Richelieu, toutes les honteuses caricatures qui furent vendues dans Paris, à cette époque, au sujet de ce voyage.

En arrivant aux Tuileries, le Roi mangea un poulet ; quant à la Reine, elle était si couverte de poussière qu'elle se mit au bain (1).

Ce même jour, les gardes du corps, MM. de Moustier, de Malden et de Valory, furent envoyés à la prison de l'Abbaye.

Mademoiselle Dubuquoy (2) vit la Reine le soir même du retour du voyage de Varennes, et se mit à pleurer en la retrouvant si changée.

« Ne cachez pas vos larmes, Mademoiselle, lui dit Marie-Antoinette ; vous êtes plus heureuse que moi ; les miennes coulent en secret depuis deux ans, et je suis forcée de les dévorer. »

LA VOITURE DE VARENNES.

En étudiant toutes les péripéties de ce grand drame historique qu'on appelle le voyage de Varennes (3), il nous est venu à l'idée de rechercher ce que pouvait être cette fameuse berline dont il est si souvent question. Nous nous sommes rendu à la Bibliothèque, au département des Estampes, dans l'espérance d'en trouver le dessin. On a fait des centaines de gravures représentant le voyage, mais toujours avec des voitures de fantaisie. Nous nous sommes demandé comment on pourrait reconstruire

(1) Voir au 26 juillet 1788.

(2) Mademoiselle Dubuquoy était la fille de la marchande qui procurait à Marie-Antoinette ses canevas et ses modèles de tapisseries, et dont le nom se retrouve dans mon premier ouvrage sur la Reine. (Voir au 19 août 1793.)

(3) Voir l'excellent ouvrage de M. Bimbenet, qui donne les plus sûrs et les plus amples détails sur ce triste épisode de la vie du Roi et de la Reine, et que nous avons déjà cité plusieurs fois.

le dessin de la voiture telle qu'elle était, et, nous inspirant des mémoires de carrosserie et de sellerie des artisans qui l'avaient faite, nous avons pu, grâce à l'obligeance et au talent de MM. Million et Guiet, si renommés dans toute l'Europe par leurs chefs-d'œuvre de carrosserie, retrouver la forme de la voiture, telle qu'elle avait été construite.

Un instant nous avons espéré que cette célèbre berline existait encore ; nous nous sommes adressé à M. de Klinckowström, neveu de M. le comte de Fersen, dont il a publié les lettres si intéressantes ; il nous a répondu qu'elle avait été, après le départ de M. de Fersen de Paris, vendue avec son mobilier, et que M. de Staël, ambassadeur de Suède, l'époux de mademoiselle Necker, l'avait rachetée. Nous nous sommes informé auprès de la famille de M. le duc de Broglie, pensant qu'il pouvait conserver cette voiture soit en Normandie, soit à Coppet ; mais jusqu'à ce jour les traces de la berline n'ont pas été retrouvées, et actuellement son existence est fort douteuse pour nous.

Quant au dessin que nous donnons ici, planche 83, il a été soigneusement composé d'après tous les renseignements laissés par les fabricants de cette voiture, et il la représente donc très exactement. Elle fut faite par Jean-Louis, sellier-carrossier, demeurant rue de la Planche, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice.

D'après la déposition faite devant la haute cour d'Orléans par ce Jean-Louis, sellier-carrossier, à Paris, successeur de Warin, le mémoire de la voiture qui lui avait été commandée par madame de Korff (1), dès le 22 décembre 1790, s'élevait à la somme de 5,944 livres. Le filet de l'impériale était décoré de tresses et de torsades en soie ; des poches portatives étaient attachées aux portières, des matelas couverts de taffetas et de maroquin appuyaient de chaque côté les voyageurs ; les coussins sur lesquels ils étaient assis couvraient des coffres d'aisances et des vases de nuit en cuir verni ; on avait pratiqué deux *cuisinières* garnies de larges ferrures ; des lanternes à réverbères brillaient à l'avant-train ; deux fortes vaches couvraient l'impériale. On avait attaché à cette voiture une enrayeuse, une courroie de lissoire et deux fourches ferrées pour la maintenir dans les montagnes. Au train de derrière était adaptée une cantine en cuir pouvant contenir huit bouteilles de vin. Le siège du cocher, garni d'un couvre-genoux et de poches en cuir, était placé sur une ferrière contenant tous les ustensiles dont on pouvait avoir besoin en cas d'accident.

Cette voiture était doublée en velours d'Utrecht blanc, les trois stores en taffetas vert d'Angleterre.

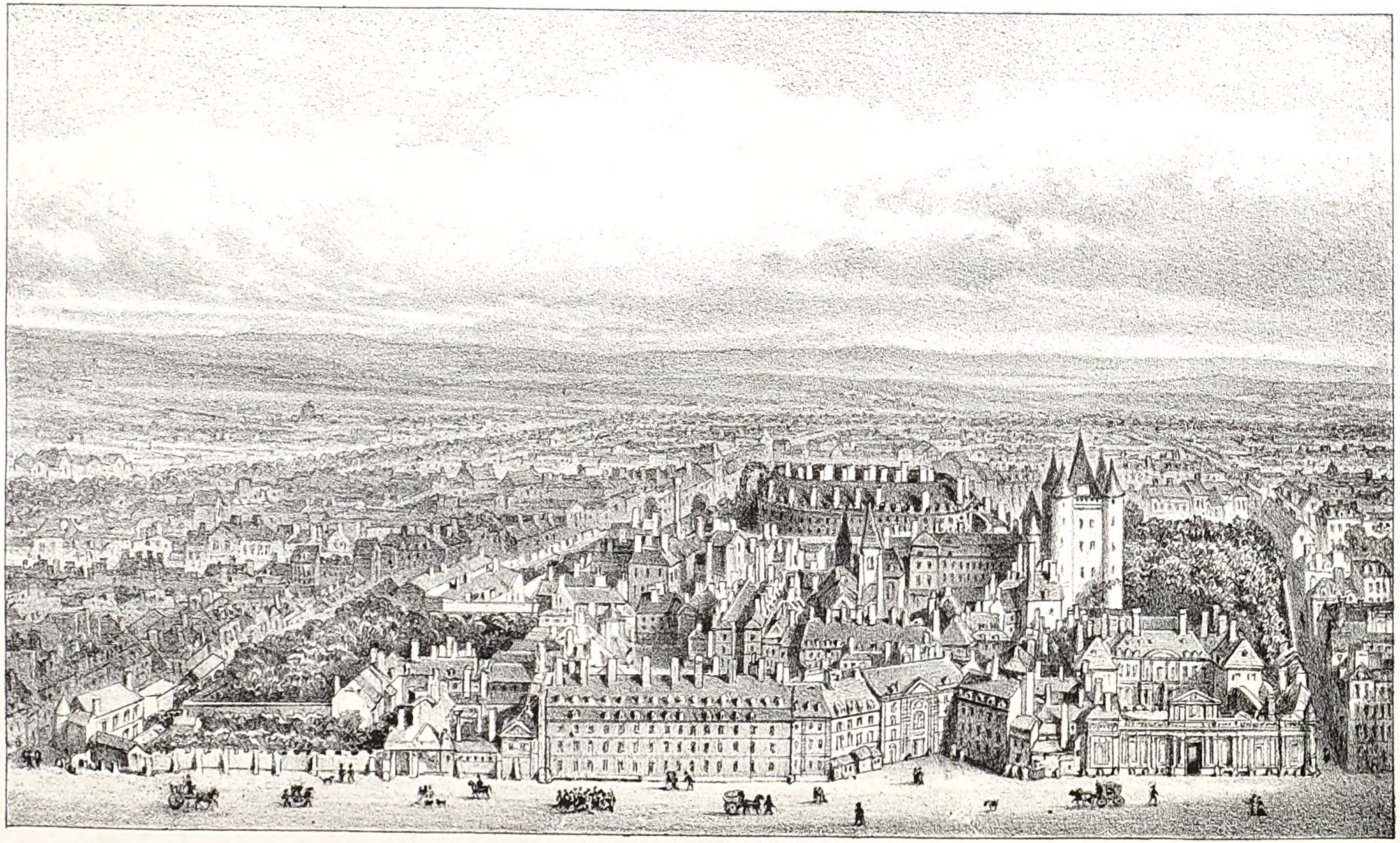
Les petits matelas de côté en maroquin vert avec des poches bordées d'un galon de soie.

Le fond de la caisse de la voiture était peint en gros-vert, rechampi de moulures en noir. Le train et les roues étaient couleur citron, les ressorts et les ferrures en couleur acier et vernis.

La berline était très large, faite pour six personnes, et montée à ressorts.

Le 19 juin elle fut amenée dans la cour de M. de Fersen et elle y resta sans être re-

(1) Madame la baronne de Mohrenheim, femme de l'ambassadeur de Russie à Paris, est l'arrière-petite-fille de la baronne de Korff.



Imp. Lemercier & Cie Paris

ENTRÉE DE LA TOUR DU TEMPLE.

D'après un plan en relief appartenant à Monsieur le Baron de Maynard.

[illegible] voyant sa voiture exposée [illegible] qui l'envoya, à six heures du soir, rue de [illegible] [illegible] de la Reine.

LE COMTE DE FERSEN.

Le journal de M. de Fersen, de 1780 jusqu'en [illegible] un ami au moment du départ de Varennes, ces [illegible] qu'elles ne tombassent entre les mains des révolu[illegible]

Elles contenaient, d'après l'aveu de M. de Fersen, [illegible] les événements de ce temps et sur la famille roy[illegible] parcourant sa *Correspondance*, de la part consi[illegible] fuite. Le Roi l'avait chargé de s'entendre, non [illegible] avec M. de Breteuil, pour combiner la route qu'[illegible] sures militaires à prendre pour mener à bien cette [illegible]

Après l'insuccès du voyage de Varennes, Fersen [illegible] et fit toutes sortes de tentatives et d'efforts auprès d[illegible] intéresser au sort du roi de France et de sa famille et [illegible] leur cause. Il en informa la reine Marie-Antoinette pa[illegible] le 27 juin 1791, qui se termine ainsi : *Je me porte* [illegible]

De son côté, la Reine lui écrivait, le lendemain, 28 : *Rassurez-*[illegible] *vivons.*

Le comte de Fersen a joué un si grand rôle comme ami dévoué de la Reine, [illegible] crois de mon devoir de consacrer ici quelques lignes en l'h[illegible] qui était un véritable *chevalier.*

Il naquit le 4 septembre 1755, deux mois seulement [illegible] C'était un homme d'un grand caractère, d'une discr[illegible] plus de jugement que d'esprit, » disent ses contempo[illegible] sous une enveloppe de glace. Il était d'une haute tai[illegible] La première fois qu'il vit la Reine, il fut frappé de sa [illegible] son côté le distingua ; elle avait vite compris ce que pouvait [illegible] pareil homme doué de tant de belles qualités.

Il n'en fallait pas davantage pour répandre les mauvais bruits qui ont couru alors, à propos de l'intimité de la Reine et de ce bon et loyal ami.

Jamais, cependant, il n'y a rien eu de répréhensible dans leurs rapports mutuels ; [illegible] les avons étudiés dans tous les ouvrages du temps avec le plus [illegible] l'impartialité dont nous sommes capable ; le comte de Fersen av[illegible] fection la plus respectueuse et la plus dévouée ; pour elle il [illegible] jamais hésiter ; la Reine s'intéressait également à lui, et lui avait [illegible] le Roi, de son côté, reconnaissait dans M. de Fersen un homme de [illegible] mait fort son noble caractère ; il s'était ouvert à lui de ses projets de fuite, [illegible]



Imp Lemercier & Cie Paris

ENTRÉE DE LA TOUR DU TEMPLE.

D'après un plan en relief appartenant à Monsieur le Baron de Maynard

misée ; le carrossier voyant sa voiture exposée à l'air en fit l'observation à M. de Fersen, qui l'envoya, à six heures du soir, rue de Clichy, chez M. Crawfort, un des plus dévoués serviteurs de la Reine.

LE COMTE DE FERSEN.

Le journal de M. de Fersen, de 1780 jusqu'en juin 1791, n'existe plus. Confiées à un ami au moment du départ de Varennes, ces feuilles furent brûlées dans la crainte qu'elles ne tombassent entre les mains des révolutionnaires.

Elles contenaient, d'après l'aveu de M. de Fersen, des renseignements précieux sur les événements de ce temps et sur la famille royale. Mais on peut se rendre compte, en parcourant sa *Correspondance,* de la part considérable qu'il prit dans les projets de fuite. Le Roi l'avait chargé de s'entendre, non seulement avec M. de Bouillé, mais avec M. de Breteuil, pour combiner la route qu'il y avait à suivre, ainsi que les mesures militaires à prendre pour mener à bien cette difficile entreprise.

Après l'insuccès du voyage de Varennes, Fersen ne voulut pas encore lâcher prise et fit toutes sortes de tentatives et d'efforts auprès des puissances étrangères pour les intéresser au sort du roi de France et de sa famille et les décider à prendre en mains leur cause. Il en informa la reine Marie-Antoinette par une note datée de Bruxelles, le 27 juin 1791, qui se termine ainsi : *Je me porte bien et ne vis que pour vous servir.*

De son côté, la Reine lui écrivait, le lendemain, 28 : *Rassurez-vous sur nous, nous vivons.*

Le comte de Fersen a joué un si grand rôle comme ami dévoué de la Reine, que je crois de mon devoir de consacrer ici quelques lignes en l'honneur de ce gentilhomme, qui était un véritable *chevalier.*

Il naquit le 4 septembre 1755, deux mois seulement avant la reine Marie-Antoinette. C'était un homme d'un grand caractère, d'une discrétion rare, froid et réservé, « de plus de jugement que d'esprit, » disent ses contemporains, mais un cœur très chaud sous une enveloppe de glace. Il était d'une haute taille et d'une figure très régulière. La première fois qu'il vit la Reine, il fut frappé de sa beauté, et Marie-Antoinette de son côté le distingua ; elle avait vite compris ce que pouvait être le dévouement d'un pareil homme doué de tant de belles qualités.

Il n'en fallait pas davantage pour répandre les mauvais bruits qui ont couru alors, à propos de l'intimité de la Reine et de ce bon et loyal ami.

Jamais, cependant, il n'y a rien eu de répréhensible dans leurs rapports mutuels; nous les avons étudiés dans tous les ouvrages du temps avec le plus grand soin et toute l'impartialité dont nous sommes capable ; le comte de Fersen avait pour la Reine l'affection la plus respectueuse et la plus dévouée ; pour elle il aurait donné sa vie sans jamais hésiter ; la Reine s'intéressait également à lui, et lui avait donné sa confiance ; le Roi, de son côté, reconnaissait dans M. de Fersen un homme de bon conseil et estimait fort son noble caractère; il s'était ouvert à lui de ses projets de fuite, sachant

que personne ne pouvait mieux le servir et le seconder en cette difficile circonstance.

Il est une chose à regretter, c'est que le comte de Fersen n'ait pas accompagné jusqu'au bout la famille royale dans ce voyage de Varennes; il était homme d'énergie et capable de sauver le Roi malgré lui, et même de lui tenir tête quand il aurait fallu en venir aux mesures de rigueur que Louis XVI, pour épargner l'effusion du sang, ne pouvait se résigner à prendre.

Voilà quel était l'homme qui avait préparé et dirigé cette affaire de Varennes; on comprend la douleur qu'il ressentit à la nouvelle de l'insuccès de ce triste voyage. Il voyait clairement la marche de la Révolution et ne se faisait aucune illusion sur le sort réservé au Roi et à la Reine. C'est pourquoi, pendant son séjour à l'étranger, lorsqu'il ne pouvait venir à Paris où il était trop connu, il fit tout ce qu'un ami pouvait faire pour sauver la famille royale.

Je regrette beaucoup que M. le baron de Klinckowström, qui a publié en 1878 les papiers du comte de Fersen, son grand-oncle, n'ait pas voulu accepter ma proposition de soumettre à des hommes capables et experts en écritures les passages des lettres qu'il laisse en blanc dans la publication qu'il en a faite, parce qu'ils ont été raturés. Dans un sentiment assurément bien respectable, M. de Klinckowström n'a pas voulu qu'on touchât aux autographes dont son oncle avait jugé à propos d'effacer quelques lignes; ces suppressions ont cependant donné lieu à d'injustes suppositions. Je suis persuadé que sous ces ratures on ne trouverait rien qui ne pût être divulgué pour le plus grand honneur de la Reine et du comte. Ils avaient sans doute, je le répète, l'un pour l'autre une grande amitié; mais elle était bien placée de part et d'autre, car sous le rapport des affections la Reine était une femme admirable; elle n'abandonnait jamais quelqu'un après l'avoir pris une fois en amitié.

Que de faussetés n'a-t-on pas imprimées sur ces sentiments de la Reine! je suis assez âgé pour avoir vécu avec bien des personnes qui avaient connu le comte de Fersen et Marie-Antoinette, et je n'en ai trouvé aucune qui ait jamais suspecté leurs relations. Sans doute la Reine voyait son ami avec plaisir, mais quel mal y a-t-il à cela? elle le lui avoue même dans la lettre du 7 décembre 1791. « Il est absolument impossible, dit-elle, que vous veniez ici dans ce moment : ce serait risquer notre bonheur, et quand je le dis, on peut m'en croire, car j'ai un extrême désir de vous voir. » Le comte de Fersen, de son côté, lui écrivait :

« Je sais que la confiance ne se donne pas, et je suis loin d'en demander plus que vous ne voulez m'en accorder; votre intérêt seul me guide et me guidera toujours, et si vous pouvez suspecter les vues et les projets du baron de Breteuil, j'ai la vanité de croire que ma conduite passée doit vous en ôter la possibilité à mon égard et doit vous convaincre de la pureté des miens et du zèle, de l'attachement et du dévouement que je vous ai consacrés; mon unique désir est de vous servir. »

Ce langage n'est pas celui d'un homme coupable, mais d'un être dévoué qui écrit à une femme qui lui est chère et qu'il veut chevaleresquement sauver.

Je le répète, j'ai lu tous les pamphlets, j'ai vu toutes les gravures odieuses contre la Reine; je me suis indigné et j'ai rougi de toutes les infamies qui ont été publiées à cet

égard; mais, en face de tout cela, et même, grâce à l'excès de ces calomnies et de ces injures, je conclus que la Reine a toujours été d'une grande honnêteté, attachée à ses devoirs d'épouse et de mère. Ceux qui avaient intérêt à faire éclater la Révolution ont partout été seuls à faire courir les plus mauvais bruits ; pour renverser le trône, il leur fallait des prétextes; pour soulever les passions populaires, il leur était utile d'inventer quelque atrocité révoltante. Il fallait enfin une raison pour s'attaquer aux têtes royales ; on ne pouvait rien trouver à imputer au Roi, c'est alors qu'on fut obligé d'accoler au nom de Marie-Antoinette les noms de l'infâme Messaline et de la cruelle Frédégonde ; l'attaque est si grossière, les calomnies sont si outrées qu'elles tournent à la honte de leurs inventeurs.

C'est surtout aujourd'hui qu'il est possible de juger Marie-Antoinette, maintenant que les passions commencent à s'éteindre pour faire place à la raison. Sans doute elle avait les légèretés naïves d'une jeune femme, belle, adulée de tous, qui ne croit pas au mal : c'est ce qui ressort clairement de la correspondance secrète de M. de Mercy; mais les gens de bonne foi ne peuvent pas croire aux calomnies dont l'exagération même démontre la fausseté ; il faut, pour s'y laisser prendre, être décidé à croire le mal quand même.

En écrivant son testament, la Reine arrête avec plaisir sa pensée sur le souvenir de ses amis ; si ses affections n'avaient pas toujours été pures, elle n'aurait pas, à cette heure solennelle, écrit cette phrase : « J'avais des amis, etc., ... en se rappelant sans aucun doute ses liaisons innocentes avec le prince Georges de Hesse, le comte de Fersen, et les princesses de Hesse et de Mecklembourg.

On ne peut donc lui reprocher que d'avoir eu des amis. Quelle est la femme la plus vertueuse et la meilleure, je le demande, qui n'ait pas reçu, pour ses qualités, des hommages semblables de la part d'hommes dévoués, capables de faire pour elle ce que M. de Fersen a fait pour la reine Marie-Antoinette ?

Ce fut le 20 juin 1810 que le comte de Fersen fut assassiné, au milieu d'une émeute, dans les rues de Stockholm. Il mourut noblement, comme il avait vécu. On raconte qu'avant de rendre le dernier soupir, il se leva sur ses genoux et que, joignant les mains, il prononça ces admirables paroles : *O mon Dieu, qui m'appelles bientôt à toi, je t'implore pour mes bourreaux auxquels je pardonne.*

ÉMIGRATION DU COMTE DE PROVENCE.

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, le comte de Provence quitta secrètement le Luxembourg, une heure après le départ du Roi des Tuileries. Madame de Balbi, dame d'atours de sa femme, dont il aimait l'esprit plus que la figure, gâtée par la petite vérole, fut, avec le comte d'Avaray (1), dans le secret de sa fuite. — Sous un déguise-

(1) Le duc d'Avaray, né le 8 janvier 1759, mourut d'une maladie de poitrine à Madère, le 3 juin 1811. C'était le fidèle serviteur du comte de Provence; colonel du régiment de Boulonais, maître de la garde-

ment, avec un vieux passeport anglais, au nom de Michel et David Foster, Monsieur et le comte d'Avaray, plus heureux que Louis XVI, parvinrent à gagner Bruxelles, par la route de Maubeuge (1).

23 Juin. — Mademoiselle Mercier. — *Chapeau de pecquigny blanc; pouf de linon-batiste en dentelle,* 2# 14s.

Voir au 20 juin 1791.

Madame Légu. — *Facture de* 5# 10s.

Nom inconnu.

Madame Gagelin. — *Gaze noire pour un voile à chapeau; rubans et cannetille,* 5# 15s.

Voir au 13 octobre 1787.

Le 23 juin 1791, l'Assemblée nationale, ayant appris que le Roi avait été arrêté à Varennes, envoya trois de ses membres, de la Tour-Maubourg, Pétion et Barnave, pour l'accompagner dans son retour à Paris.

Il est une chose pénible à reconnaître et que l'on voudrait même pouvoir passer sous silence, ce sont les sentiments et l'attitude de quelques émigrés en face de l'insuccès du voyage de Varennes. Ce que ces prétendus défenseurs du trône cherchaient, on le voit par tous les mémoires du temps, c'était bien moins le salut du Roi et de la Reine que la satisfaction de leur égoïsme et de leurs intérêts particuliers. On aurait dit que certains d'entre eux avaient l'espoir que le Roi succomberait, et qu'après sa mort, aidés des princes, frères du Roi, et des souverains étrangers, ils rétabliraient plus facilement les affaires de la France dans leur ancien état; ils considéraient le trop bon Louis XVI comme un obstacle. M. Augeard, ancien secrétaire des commandements de la Reine, qui avait tant montré d'attachement à la famille royale, a raconté lui-même avec amertume dans quelles dispositions et dans quel mauvais esprit il avait trouvé quelques groupes d'émigrés au delà du Rhin, après l'arrestation du Roi à Varennes (2).

robe de Monsieur. Il resta le compagnon inséparable de Louis XVIII, qui se plaisait à l'appeler son « cher ami ». Le Roi lui avait accordé le droit de mettre dans ses armes l'écusson de France avec cette devise : *Vicit iter durum pietas* (La fidélité a surmonté les obstacles d'une route douloureuse).

(1) Voir la relation que Monsieur, sous le nom de comte de Lille, a donnée de ce voyage.

(2) A Paris, les têtes étaient très montées, et les royalistes qui étaient restés près du Roi disaient, de leur côté, qu'une seule expédition militaire eût mis à la raison le nouvel *œil-de-bœuf du Versailles de Coblentz.*

« La nouvelle de l'arrestation du Roi me fut confirmée (1) par le maître de poste, qui la savait du comte d'Artois. Un coup de foudre ne m'aurait pas plus atterré. J'entrevis dès lors tous les malheurs de la France. Comme mon désespoir et ma douleur étaient peints sur ma figure, voici ce que le pauvre maître de poste me dit, je ne l'oublierai jamais : « Consolez-vous, Monsieur, consolez-vous; l'arrestation du Roi « n'est pas, je crois, un si grand malheur. M. le comte d'Artois avait, ainsi que vous, « l'air attristé; *mais tous les messieurs qui étaient dans sa voiture avaient l'air très « content.* »

« En effet, il y avait là de ces beaux messieurs, et notamment M. de Calonne, qui ne gagnaient pas à la sortie du Roi. Ils pouvaient dire : Là finit notre ministère... »

« Toute la famille de Bouillé était dans la plus grande douleur, ainsi que deux ou trois Français que je vis à Luxembourg; mais en général l'esprit des émigrés était très mal disposé. J'en ai trouvé beaucoup qui me disaient que *c'était un bonheur que le Roi eût été arrêté,* qu'il était question d'un arrangement, d'une nouvelle constitution qui aurait donné deux Chambres à la France et mille autres projets qui partaient du foyer de Coblentz. »

M. de Fersen, de son côté, après avoir gagné la frontière, étant arrivé le 3 juillet 1791 à Bruxelles, écrivait, le 10, cette note significative : « Il y a eu ici *des joies indécentes*, parmi une partie des gentilshommes, à l'arrestation du Roi. Il veut se former deux camps : celui d'Artois, et celui du Roi et de la Reine. »

M. de Fersen parle aussi des folies et des dépenses insensées des seigneurs émigrés au delà des frontières, dans un temps où se traitaient des affaires aussi sérieuses que le salut du Roi, de la Reine, et de toute la France.

« A Trèves, dit encore M. Augeard, tous les Français étaient imbus de l'idée que c'était un bonheur pour la France que le Roi eût été arrêté. »

A Coblentz, on parlait d'un conseil d'État permanent, composé de M. de Calonne, premier ministre, de l'évêque d'Arras, de M. de Vaudreuil. C'était le conseil du *Roi Pétaud,* disait la comtesse de Provence elle-même.

On s'entretenait tout haut, dans les cafés et autres lieux publics, du Roi et de la Reine avec la plus grande irrévérence.

A quoi donc a servi l'émigration ?

Il nous semble que, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, la place d'un gentilhomme est d'être toujours auprès du roi légitime. Retirés sur les frontières, les émigrés attendaient assez joyeusement la fin de la tourmente révolutionnaire, qu'ils appelaient *la Giboulée.* On cherchait à passer gaiement *son cours de mal être,* trouvant plaisant d'être pauvre et se consolant de tout avec une épigramme (2).

24 *Juin.* — Les opérations électorales sont suspendues, par suite des graves événements.

25 *Juin.* — Retour à Paris du Roi, de la Reine, du Dauphin, de Madame Royale et

(1) *Mémoires secrets de J.-M. Augeard,* H Plon.
(2) *Un Homme d'autrefois,* par le comte Costa de Beauregard.

de Madame Élisabeth, vers sept heures du soir. Le jardin des Tuileries était fermé. Tronchet, du Port et Dandré avaient été nommés commissaires à l'effet de recevoir les déclarations du Roi et de la Reine.

26 Juin. — POUR LA REINE. — *3 aunes blonde fond Alençon, pour des manchettes à 2 rangs d'une chemise bleue et noisette, à* 9# 10ſ = 28# 10ſ; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1# = 1# 10ſ; 1 *aune blonde pour la fraise,* 8# 10ſ; 1 *aune* 1/2 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4# 10ſ = 6# 15ſ; *façon des manchettes et de la fraise,* 1# 4ſ. Total, 46# 9ſ.

MADAME PERDRIEUX. — *Rubans,* 5# 7ſ.

Nom inconnu.

Le 26 juin, parut une lettre menaçante du marquis de Bouillé à l'Assemblée nationale, datée de Luxembourg (1).

28 Juin. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Gaze rayée pour garniture de robe; blonde de différentes qualités pour 4 garnitures de robes, pour manchettes et fichus; 3 paires de barbes* (2) *en blonde fond Alençon très fine et blonde fond Alençon pour le papillon; gaze à petits objets pour les bonnets et les fichus; rubans de satin de différentes couleurs pour les bonnets; 6 jupons de basin garnis en mousseline; manteau de taffetas noir garni de dentelle noire fond d'Angleterre; plusieurs douzaines d'aunes de rubans de toutes nuances; une boîte pour emballer,* 1,735# 9ſ 3d.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Éventails chinois; baigneuses de valenciennes; chemise d'organdi garnie de valenciennes; une grande variété de rubans; avoir fait revenir un grand coffre de Versailles à Paris et pourboire,* 377# 10ſ.

Voir au 31 mars 1787.

(1) Voir aux Pièces justificatives.
(2) Voir au 2 mars 1788.

29 Juin. — Pour la Reine. — 3 *aunes* 1/4 *blonde tournante, pour les manchettes à* 2 *rangs d'un pierrot de taffetas fond blanc chiné rose bleu et vert, à* 9″ 10ſ = 30″ 17ſ 6đ; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1″ = 1″ 10ſ ; *façon des manchettes,* 15ſ ; 2 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ 10ſ = 11″ 5ſ. Total, 44″ 7ſ 6đ.

Madame Gagelin. — *Une fourniture de* 308″.

Voir au 13 octobre 1787.

1er Juillet. — Pour la Reine. — *Façon d'un bonnet rond de linon-batiste garni de valenciennes,* 3″; 5/8 *linon pour le fond, à* 17″ = 10″ 12ſ 6đ; 1 *aune* 1/2 *comète, à* 7ſ = 10ſ 6đ; 3 *aunes taffetas noir pour le corps d'un manteau simple, à* 5″ 10ſ = 16″ 10ſ; 1 *aune* 3/4 *ruban anglais pour passer dans la coulisse, à* 1″ 2ſ = 1″ 18ſ 6đ; 2 *aunes gaze d'Italie pour le tour de gorge plissé en turban, à* 4″ 10ſ = 9″; 6 *aunes blonde pour friser les* 6 *tours, à* 2″ 10ſ = 15″ ; *gaze pour doubler et façon des* 6 *tours, à* 1″ 4ſ = 7″ 4ſ. Total, 63″ 15ſ 6đ.

2 Juillet. — Madame le Monnier. — *Chapeau de sparterie* (1) *doublé de Florence à rubans blancs,* 13″.

Voir au 13 janvier 1787.

Le 3 juillet 1791, le Roi écrivit au marquis de Bouillé (2) : « Vous avez fait votre devoir, Monsieur ; cessez de vous accuser (3). Cependant je conçois votre affliction : vous avez tout osé pour moi, et vous n'avez pas réussi. Le destin s'est opposé à mes projets et aux vôtres ; de fatales circonstances ont paralysé ma volonté, votre courage, et ont rendu nuls vos préparatifs. Je ne murmure point contre la Providence ; *je sais que le succès dépendait de moi ; mais il faut une âme atroce pour verser le sang de ses sujets, pour opposer une résistance à amener la guerre civile en France.* Toutes ces idées ont déchiré mon cœur, toutes mes belles résolutions se sont évanouies. Pour réussir il me fallait le cœur de Néron et l'âme de Caligula. Recevez, Monsieur, mes remercîments. Que n'est-il en mon pouvoir de vous témoigner toute ma reconnaissance. »

Louis.

(1) Voir planche du 10 mai 1788.

(2) *Mémoires de Bouillé*, p. 140.

(3) Le noble marquis de Bouillé s'était accusé d'avoir été la cause du voyage de Varennes. Il avait voulu ainsi détourner du Roi et de la Reine la fureur du peuple. Voir Pièces justificatives.

4 **Juillet.** — MADAME DE DURFORT. — *Bonnet ajusté en gaze et ruban de satin rose et pistache,* $9^{\#}$.

Voir au 20 mars 1787.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE, $1^{\#}$ 18^{s}.

Voir au 27 août 1790.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Blonde fond Alençon pour le papillon d'un grand bonnet; blonde pour le bavolet;* avoir refait la ceinture d'un jupon d'écorce d'arbre; *toile cirée, coton et cordage,* $73^{\#}$ 6^{s}.

Voir au 30 mars 1787.

Le 4 juillet, Madame Adélaïde et sa sœur Madame Victoire, se faisaient toutes deux envoyer leurs belles robes et tout ce qui leur était nécessaire à Rome, où elles étaient alors. Cette note, qui concerne la réparation de la ceinture *d'un jupon d'écorce d'arbre* envoyé à Madame Adélaïde, à cette triste époque, est vraiment surprenante. Le 30 août suivant, Madame Victoire se faisait également adresser des *panaches noirs et roses !*

10 **Juillet.** — POUR LA REINE. — 1 *aune gaze Chambéry pour un très grand fichu,* $6^{\#}$; 5 *aunes comète pour le border à double rang, à* 15^{s} = $3^{\#}$ 15^{s} ; *façon du fichu garni de blonde,* $1^{\#}$ 4^{s}. Total, $10^{\#}$ 19^{s}.

MADEMOISELLE LIMAGE. — *Petit bonnet en gaze Chambéry pour mettre sous les chapeaux,* $2^{\#}$ 8^{s}.

Tout nous porte à croire que mademoiselle Limage appartenait à la maison de la Reine, et qu'elle fut chargée par cette princesse, lorsqu'elle était au Temple, de faire quelques acquisitions pour elle chez madame Éloffe. Voir au 12 et 20 août 1792.

Le 11 juillet, les cendres de Voltaire furent portées au Panthéon.

Les concerts spirituels, où se rassemblaient encore tous les virtuoses de Paris, avaient lieu dans une salle spacieuse des Tuileries ; on y exécutait des symphonies très applaudies.

13 **Juillet.** — MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Ruban de taffetas anglais bleu, large, pour remettre sur un chapeau,* $11^{\#}$ 5^{s}.

Voir au 12 décembre 1789.

POUR LA REINE. — 2 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde pour le tour d'un*

pierrot de taffetas vert-canard, *à* 4 ″ 10 ˢ = 11 ″ 5 ˢ ; 2 *cravates en gaze de laine ourlée, à* 2 ″ 10 ″ = 5 ″ ; *livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes* 1/2 *comète gros-vert, à* 7 ˢ = 1 ″ 11 ˢ 6 ᵈ. Total, 17 ″ 16 ˢ 6 ᵈ.

Le 13 juillet 1791, le comte de Fersen écrivait à son père : « Depuis le retour de Varennes, le Roi et la Reine sont gardés à vue, toutes les portes ouvertes, les gardes dans la chambre voisine de la chambre à coucher. Les portes ne se ferment qu'un moment, quand on passe la chemise ; dès que la Reine est couchée on vient voir, et plusieurs fois la nuit. Jamais seuls, le Roi et la Reine ne peuvent se parler que bas (1). »

15 Juillet. — MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND. — *Gaze de laine noire pour un voile de chapeau,* 3 ″ 17 ˢ.

Voir au 3 août 1789.

Le 15 juillet, il fut décrété que le marquis de Bouillé et ses complices seraient jugés à Orléans, par la haute cour nationale provisoire.

Le 16 juillet parut un décret portant que celui du 25 juin, qui suspendait l'exercice du pouvoir exécutif dans les mains du Roi, subsisterait jusqu'au moment où la constitution lui serait présentée.

Le 17 juillet 1791, un grand nombre de personnes s'attroupèrent au Champ-de-Mars, sous le prétexte de faire une pétition contre le décret de la veille, qui, au lieu de juger le Roi sur sa fuite, le suspendait seulement de l'exercice de son pouvoir.

Le corps municipal arrêta que la loi martiale serait publiée ; aussitôt le drapeau rouge fut exposé à une des principales fenêtres de la maison commune.

Le soir, à six heures, le corps municipal, apprenant que l'attroupement continuait, se rendit avec un détachement de la garde nationale au Champ-de-Mars ; mais à peine y était-il entré, qu'il fut assailli par des coups de pierre ; la garde riposta par des coups de fusils ; plusieurs personnes furent tuées, d'autres blessées.

18 Juillet. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE. — *Une bonnette en taffetas noir à ruban de satin,* 15 ″.

Voir au 27 août 1790.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY, pour une de ses amies. — *Un chapeau de paille blanche garni en ruban bleu,* 18 ″.

Voir au 12 décembre 1789.

(1) *Correspondance de Fersen,* p. 5.

20 Juillet. — Madame la vicomtesse de Talleyrand. — *Gaze noire à pois pour un fichu garni de dentelle,* 6 # 17 ^{s} 3 ^{d}.

Voir au 3 août 1789.

Pour la Reine. — 1 *aune gaze Chambéry large pour un fichu,* 6 #; 2 *aunes* 1/4 *comète pour le border, à* 15 ^{s} = 1 # 14 ^{s}; *façon du fichu garni de valenciennes,* 1 # 4 ^{s}. Total, 8 # 18.

Madame Victoire. — *Chapeau de taffetas noir à rubans de satin et grande dentelle fond Alençon au bord,* 54 # 10 ^{s}.

Voir au 31 mars 1787.

23 Juillet. — Madame Bouche, 4 # 8 ^{s}.

Ce nom nous est inconnu, nous savons seulement qu'il y avait un député de ce nom à l'Assemblée.

Madame la marquise de Mesgrigny, 1 # 1 ^{s}.

Voir au 12 décembre 1789.

Depuis le voyage de Varennes, M. de Fersen était en correspondance avec la Reine. Elle lui écrivait en chiffres ; Fersen lui envoyait des feuilles imprimées sur lesquelles étaient écrites des phrases en encre sympathique; la Reine les passait au feu, et les lavait avec de l'eau pour faire revivre cette encre dont les lettres tracées apparaissaient sous l'action de l'eau et du feu.

29 Juillet. — Madame la princesse de Chimay. — *Monture d'un bonnet du matin en malines,* 5 # 15 ^{s} 6 ^{d}.

Voir au 27 mars 1787.

Pour la Reine. — 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu,* 6 #; 2 *aunes* 1/2 *comète pour le border, à* 15 ^{s} = 1 # 17 ^{s} 6 ^{d}; *façon du fichu garni de malines brodée,* 1 # 4 ^{s}; *façon de la garniture d'un pierrot de taffetas fond blanc à petit bouquet violet et vert,* 6 #; *découpage de* 2 *aunes* 1/2 *taffetas, à* 1 # = 2 # 10 ^{s}; 2 *aunes blonde bâtarde pour le tour du pierrot, à* 4 # 10 ^{s} = 9 #; *livré aux demoiselles Breton* 10 *aunes* 1/2 *comète de différentes couleurs, à* 7 ^{s} = 3 # 13 ^{s} 6 ^{d};

1 *aune gaze Chambéry pour un grand fichu,* 6 # ; 2 *aunes* 1/2 *comète de satin pour le border, à* 15 ſ = 1 # 17 ſ 6 d. ; *façon du fichu garni de valenciennes,* 1 # 4 ſ. Total, 39 # 6 ſ 6 d.

31 *Juillet.* — Alexandre Beauharnais est élu président de l'Assemblée.

4 **Août.** — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Bonnet de linon du matin,* 2 # 6 ſ.

Voir au 27 mars 1787.

MADEMOISELLE LIMAGE, 3 # 19 ſ 6 d.

Voir au 10 juillet 1791.

MADAME LE MONNIER. — *Un chapeau de sparterie à rubans blancs,* 14 # 4 ſ.

Voir au 13 janvier 1787.

Le 4 août 1791, l'empereur d'Autriche disait à Fersen en lui parlant de la désobéissance des officiers émigrés à Bruxelles : « Quand il s'agit de discipline, il n'y a pas de péché véniel, et il faut sur-le-champ un exemple terrible. »

9 **Août.** — POUR LA REINE. — 4 *aunes blonde fond Alençon pour les manchettes à* 2 *rangs et la fraise d'une chemise de taffetas couleur ramoneur, à* 9 # = 36 # ; 1 *aune* 1/2 *petit tulle pour hausser les grands rangs, à* 1 # = 1 # 10 ſ ; 1 *aune* 1/2 *blonde pour le tour, à* 4 # = 6 # ; *façon des manchettes et de la fraise,* 1 # 4 ſ ; 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu,* 6 # ; 2 *aunes* 1/4 *comète de satin pour le border, à* 15 ſ = 1 # 14 ſ ; *façon du fichu garni de valenciennes,* 1 # 4 ſ. Total, 53 # 12 ſ.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE, 2 # 13 ſ.

Voir au 27 août 1790.

12 **Août.** — POUR LA REINE. — 2 *aunes* 1/4 *blonde tournante pour* 6 *tours de gorge plats, à* 10 # = 22 # 10 ſ ; 1 *aune* 3/4 *blonde pour les* 6 *tours de derrière, à* 5 # = 8 # 15 ſ ; *façon des* 12 *tours, à* 2 ſ = 1 # 4 ſ ; 1 *aune* 1/8 *gaze d'Italie pour* 6 *tours de gorge plissés en turban, à* 4 # 10 ſ = 5 # 1 ſ 3 d. ; 6 *aunes blonde pour friser les* 6 *tours de gorge, à* 2 # 10 ſ

= 15#; *faveur et façon des 6 tours, à* 1# 4ſ = 7# 4ſ; 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu,* 6#; 2 *aunes* 1/4 *comète pour le border, à* 15ſ = 1# 14ſ; *façon du fichu garni de valenciennes,* 1# 4ſ. Total, 68# 12ſ 3ᵭ.

Madame la princesse de Chimay. — *Taffetas noir pour un grand coqueluchon doublé,* 11# 1ſ 3ᵭ.

Voir au 27 mars 1787.

14 Août. — Madame la vicomtesse de Talleyrand. — *Bonnet ajusté en gaze Chambéry à mouches à rubans de satin bleu et blanc,* 16# 6ſ.

Voir au 3 août 1789.

Madame Victoire, 10#.

Voir au 31 mars 1787.

Le 18 août, il fut décrété que deux millions seraient destinés à récompenser ceux qui avaient concouru à l'arrestation du Roi.

Drouet, maître de poste à Sainte-Menehould, reçut trente mille livres pour son infâme trahison.

20 Août. — Madame Daupène. — *Chapeau de castor* (1) *gris et le dessus vert; une paire de jarretières brodées,* 38# 17ſ.

Voir au 26 juillet 1787.

Pour la Reine. — 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu,* 6#; 2 *aunes* 1/2 *comète, à* 15ſ = 1# 17ſ 6ᵭ; *façon du fichu garni en malines brodée,* 1# 4ſ. Total, 9# 1ſ 6ᵭ.

22 Août. — Pour la Reine. — *Façon de 2 guimpes* (2) *de linon-*

(1) Voir au 19 août 1789.

(2) La guimpe est un morceau de toile dont les femmes, les religieuses surtout, se couvrent le cou et le sein. Il y avait des collerettes en forme de guimpe, des guimpes de tricot de Berlin, des guimpes en guipure, etc.

Gresset, le spirituel auteur de *Vert-Vert,* dit dans ce poème :

> Souvent l'essaim des folâtres amours,
> Essaim qui sait franchir grilles et tours,
> Donne aux bandeaux une grâce piquante,
> Un air galant à la *guimpe* flottante.

batiste garnies en malines brodée, à 1 # 4 ʃ = 2 # 8 ʃ; 4 *aunes faveur, à* 2 ʃ = 8 ʃ. Total, 2 # 16 ʃ.

MADEMOISELLE PAQUET, 3 #.

Voir au 17 juillet 1789.

Le 24 août 1791, le comte de Fersen écrivait de Vienne (1) : « J'ai vu la duchesse de Polignac; elle parle toujours d'affaires et peu de son amie ! »

Ces paroles de Fersen sont en contradiction avec ce que nous savons du dévouement de madame de Polignac; c'est sans doute une rivalité d'influence qui les aura inspirées.

24 *Août* 1791. — Les tristes événements qui s'étaient accomplis ne permirent pas à la famille royale de célébrer publiquement la fête de la Saint-Louis. Ce jour se passa dans la plus grande intimité. (Voir au 24 août 1787.)

Le 27 août fut signé le traité de Pilnitz. Ce même jour J.-J. Rousseau fut déclaré digne des honneurs décernés aux grands hommes.

29 Août. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE, 3 #.

Voir le 27 août 1790.

POUR LA REINE. — *Façon des trois tours de linon-batiste* en guimpe (2) *garnie de malines brodée, à* 1 # 4 ʃ = 3 # 12 ʃ; 6 *aunes faveur pour passer dans les coulisses, à* 2 ʃ = 12 ʃ; 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu,* 6 #; 2 *aunes* 1/4 *comète pour le border, à* 15 ʃ = 1 # 14 ʃ; *façon du fichu garni de valenciennes,* 1 # 4 ʃ; *livré* 12 *douzaines de lacets de fil, à* 18 ʃ *la douzaine* = 10 # 16 ʃ; 1 *aune gaze Chambéry large pour un second fichu,* 6 #; *façon du fichu garni d'Angleterre,* 1 # 4 ʃ. Total, 31 # 2 ʃ.

30 Août. — MADAME VICTOIRE. — 3 *bonnets d'Angleterre; gaze anglaise pour* 4 *chemises garnies d'Angleterre,* 167 # 11 ʃ 6 ᵭ.

MADAME VICTOIRE. — *Gaze anglaise pour* 4 *chemises garnies de blonde fond Alençon très belle;* 4 *tours de gorge;* 4 *paires de manchettes; une grande quantité de rubans de toutes nuances,* 938 # 7 ʃ 3 ᵭ.

Voir au 31 mars 1787 et 25 janvier 1787.

(1) *Correspondance de Fersen.*
(2) Voir au 22 août 1791.

MADAME VICTOIRE, pour MADAME DE DONNISSAN. — *Rubans de toutes couleurs; panache noir et rose; robe de moire et garnitures; robe de gros de Tours fond blanc rayé violet; blonde et blonde bâtarde,* 578# 1ſ 6ᵭ.

3 *Septembre.* — Présentation au Roi de la constitution.

Le 4 septembre 1791, la Reine écrivait à madame de Lamballe, en Angleterre : « Non, encore une fois, ne revenez pas, mon cher cœur; ne vous jetez pas dans la gueule du tigre! J'ai déjà trop de mes inquiétudes avec mon mari et mes pauvres enfants. » Ce même jour, le jardin des Tuileries fut rouvert au public et toutes les consignes furent levées.

5 Septembre. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE, 19#.

Voir au 27 août 1790.

MADAME LA COMTESSE DE BÉTHUNE. — *Manteau ouaté de taffetas noir doublé de même; demi-négligé,* 63# 4ſ.

Voir au 5 janvier 1787.

POUR LA REINE. — 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu,* 6#; 2 *aunes* 1/4 *comète pour le border, à* 15ſ = 1# 13ſ 6ᵭ; *façon du fichu garni de valenciennes,* 1# 4ſ; avoir fait des reprises en fond de mousseline à un jupon de mousseline des Indes, 6#. Total, 14# 17ſ 6ᵭ.

Ici, ce sont des reprises ordonnées par la Reine à son jupon de mousseline des Indes, fond blanc à petits bouquets bruns, et qui, déchiré de nouveau, peu de jours après, fut raccommodé encore, le 10 septembre, pour trois livres. Plus loin, au 28 septembre, nos lectrices trouveront que la malheureuse princesse faisait ourler et marquer 6 cravates de mousseline unie pour 3 livres 12 sous. A partir de cette époque, il n'y a plus que Mesdames de France qui faisaient encore quelques dépenses chez madame Éloffe. On a pu voir, au 9 août, que la Reine ne portait plus que des robes sombres, noires ou brunes et de taffetas couleur *ramoneur.*

MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND, 3#.

Voir au 3 août 1789.

MADAME LA MARQUISE DE COLANGES. — *Manteau ouaté de taffetas noir,* 31# 10ſ.

Voir au 26 mars 1791.

MADAME GAGELIN. — 2 *panaches, 2 plumes blanches et 2 bleues; toile cirée, boîte et carton,* 866 # 10 s.

Voir au 13 octobre 1787. Madame Gagelin était chargée des acquisitions, à Paris, de Mesdames Adélaïde et Victoire.

6 Septembre. — POUR LA REINE. — 2 *aunes gaze Chambéry pour 2 fichus, à* 6 # = 12 #; 4 *aunes* 1/2 *comète pour border les 2 fichus, à* 15 s = 3 # 7 s 6 d; *façon des 2 fichus garnis de blonde, à* 1 # 4 s = 2 # 8 s. Total, 17 # 15 s 6 d.

8 Septembre. — MADAME VICTOIRE. — *Taffetas pour un manteau, et dentelle noire fond d'Angleterre; 6 fichus anglais,* 158 # 9 s 3 d.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE, 2 # 18 s 6 d.

Voir au 27 août 1790.

MADAME ADÉLAÏDE. — 3 *paires de barbes en blonde fond Alençon très belles, longues; blonde tournante fond Alençon pour les 3 papillons; une grande quantité de pièces de rubans de différentes couleurs,* 430 # 11 s.

Voir au 30 mars 1787.

Le roi de Suède avait alors le projet de faire, avec sa flotte et celle de Russie, une descente de troupes en Normandie, à *la Fosse de Colleville,* non loin d'Arromanches, pour venir au secours de la famille royale prisonnière à Paris.

10 Septembre. — MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND, 1 # 10 s.

Voir au 3 août 1789.

POUR LA REINE. — Avoir raccommodé un jupon de mousseline des Indes fond blanc à petits bouquets bruns, 3 #.

Voir la note de la Reine au 5 septembre précédent.

11 Septembre. — MADAME LA VICOMTESSE DE TALLEYRAND. — *Bracelets de crin* (1), 19 s.

Voir au 3 août 1789.

(1) Voir au 5 janvier 1787.

Pour la Reine. — *Livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes* 1/2 *jeannette de satin blanc, à* 12ſ = 2″ 14ſ ; 14 *aunes comète de différentes couleurs, à* 7ſ = 4″ 18ſ ; 4 *aunes* 1/2 *ruban de satin puce* (1) *large, à* 2″ = 9″ ; 3 *aunes* 3/4 *ruban de satin blanc, à* 2″ = 7″ 10ſ ; 3 *aunes* 1/2 *ruban bleu belle qualité, à* 32ſ = 5″ 12ſ ; 4 *aunes* 1/2 *ruban de satin lilas, à* 1″ 10ſ = 6″ 15ſ ; 6 *aunes comète dito, à* 12ſ = 3″ 12ſ. Total, 40″ 1ſ.

Ce fut le 14 septembre que fut acceptée la constitution.

La Reine avait proposé à Louis XVI d'abdiquer une couronne dont on lui arrachait chaque jour quelques fleurons, mais ce malheureux prince n'avait pas assez de caractère pour se résigner à une telle résolution.

Ce fut lors de la venue du Roi à l'Assemblée pour jurer la nouvelle constitution que commencèrent les humiliations réservées à la royauté. Le dais préparé pour le président était pareil à celui qui dominait le fauteuil destiné au Roi, et ce fauteuil était à la gauche de celui du président placé au même niveau. Alors debout et découvert, le Roi prononça les premières paroles de son serment. A peine avait-il ouvert la bouche dans cette attitude, que l'Assemblée s'assit d'un mouvement commun. A cette vue le Roi, étonné, hésita, la parole lui manqua, et il s'assit brusquement à son tour pour achever ainsi d'un ton d'indignation les paroles qui restaient à prononcer. La Reine, qui avait assisté à la séance dans une tribune particulière, rentra au palais silencieuse et comme accablée, et le Roi, pâle, tremblant d'humiliation et de désespoir, se jeta affaissé dans un fauteuil en disant : « Ah ! tout est perdu. Et vous avez été témoin de cet outrage, et vous êtes venue en France pour le partager ! » La Reine, tombant à ses genoux les yeux gros de larmes, le serra dans ses bras, essayant de le consoler (2).

Dans son hymne à la liberté de 1791, Rouget de l'Isle, le poète patriote, consacra deux strophes en l'honneur du Roi qui venait d'accepter la constitution.

Nous les donnons ici, car elles sont peu connues :

Toi désormais nos délices,
Fils de notre bon Henri !
O toi dont les sacrifices
Sauvent un peuple attendri !

A ta couronne
S'il en coûte un faux éclat,
Va, le salut de l'État
Vaut mieux que les pompes du trône.

(1) Non seulement il y avait le ruban de satin puce, mais la couleur dos de puce, ventre de puce, soupir étouffé, larmes indiscrètes, entrailles de procureur, entrailles de petit maître, etc.

(2) Feuillet de Conches, *Louis XVI et Marie-Antoinette*, tome IV.

Le lendemain de l'acceptation de la constitution par le Roi, une amnistie générale fut accordée. La question s'élevait de savoir si les Suisses de Châteauvieux seraient compris dans cette amnistie. Les cantons demandaient le maintien aux galères, à Brest, de ces mauvais soldats. Collot-d'Herbois obtint de l'Assemblée que le décret d'amnistie leur serait étendu; une souscription fut même ouverte en leur faveur.

14 *Septembre.* — Insurrection en Alsace.

Le 15 septembre, parut un décret pour la proclamation de la constitution, et pour célébrer son achèvement par une fête.

En conséquence de l'amnistie proclamée lors de l'acceptation de la constitution, les gardes du corps qui avaient accompagné le Roi dans son voyage de Varennes furent mis en liberté; ils émigrèrent sur les instances de la famille royale.

16 Septembre. — MADEMOISELLE LIMAGE. — *Bonnette de linon-batiste; ruban violet étroit; bonnet en gaze Chambéry pour mettre sous les chapeaux,* 6 # 10 ſ.

Voir au 10 juillet 1791.

MADAME GAGELIN, 10 ſ.

Voir au 13 octobre 1787 et au 5 septembre 1791.

MADAME SAUVAGE, 8 # 10 ſ.

Voir au 24 mars 1791.

POUR LA REINE. — 4 *aunes* 2/3 *blonde fond Alençon pour des manches de cour, à* 10 # = 46 # 13 ſ; 1 *aune* 1/2 *blonde pour les petits rangs, à* 5 # = 7 # 10 ſ; 1/4 *gaze pour hausser les blondes, à* 6 # = 1 # 10 ſ; *taffetas blanc pour les sabots,* 2 #; 1 *aune comète pour les nouer,* 12 ſ; 1 *aune* 1/2 *blonde tournante pour les manchettes à* 1 *rang d'un pierrot vert brun, à* 11 # = 16 # 10 ſ; 2 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4 # 10 ſ = 11 # 5 ſ; *façon des manchettes,* 12 ſ; 3 *aunes blonde fond Alençon, pour les manchettes à* 2 *rangs d'une chemise de florence gros-vert glacé violet, à* 9 # = 27 #; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1 # = 1 # 10 ſ; 1 *aune blonde pour la fraise,* 7 #; 1 *aune* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4 # = 5 #; *façon des manchettes et de la fraise,* 1 # 4 ſ; 4 *aunes blonde fond Alençon, pour des manchettes à* 2 *rangs et la fraise d'une chemise de florence puce, à* 9 # = 36 #;

1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1 ᵗᵗ = 1 ᵗᵗ 10ˢ ; *façon des manchettes et de la fraise,* 1 ᵗᵗ 4ˢ ; 1 *aune* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4 ᵗᵗ = 5 ᵗᵗ. Total, 172 ᵗᵗ.

18 *Septembre* 1791. — A l'occasion de l'achèvement et de l'acceptation de la constitution, parut un mandement de l'évêque de Paris, ordonnant un *Te Deum* dans toutes les églises du diocèse.

Ce même jour, il y eut dans le jardin des Tuileries une fête, donnée par le Roi.

Le 19 septembre, Bailly donna sa démission de maire ; mais, cédant aux instances de la municipalité, il consentit à conserver ses fonctions jusqu'au mois de novembre, époque des élections.

21 Septembre. — MADAME ADÉLAÏDE. — 3 *bonnets d'Angleterre; gaze anglaise pour les fonds ; rubans de satin de différentes couleurs ;* 5 *fichus-chemises de gaze anglaise, dont* 3 *garnies d'Angleterre et* 2 *de valenciennes ;* 2 *chemises de gaze; manchettes ; avoir fait emballer le tout pour Rome,* 246 ᵗᵗ 9ˢ.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE, pour MADAME DE DONNISSAN. — *Blonde pour un demi-bonnet et barbes, papillon et garnitures; gaze d'Italie et gaze anglaise à petits objets,* 338 ᵗᵗ 7ˢ 4ᵈ.

Voir au 31 mars 1787 et au 25 janvier 1787.

23 Septembre. — MADAME CROSVILLE, 1 ᵗᵗ 13ˢ.

MADEMOISELLE LIMAGE, 13 ᵗᵗ 6ˢ.

Voir au 10 juillet 1791.

POUR LA REINE. — Avoir refait une paire de manchettes de blonde, pour remettre après une robe d'automne fond gros-bleu chiné, 15ˢ ; 1 *aune* 1/4 *blonde, pour les manchettes à* 1 *rang d'une lévite fond brun rayé gros-vert, à* 11 ᵗᵗ = 13 ᵗᵗ 15ˢ ; 2 *aunes* 1/3 *blonde pour le tour, à* 4 ᵗᵗ 10ˢ = 10 ᵗᵗ 10ˢ ; *façon des manchettes,* 12ˢ ; 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu simple,* 6 ᵗᵗ ; 2 *aunes comète pour le border, à* 15ˢ = 1 ᵗᵗ 10ˢ ; *façon du fichu garni de blonde,* 1 ᵗᵗ 4ˢ ; *livré aux demoiselles Breton*

4 *aunes comète vert, à* 7 ſ = 1 # 8 ſ; 6 *aunes comète de satin gros-vert, à* 12 ſ = 3 # 12 ſ. Total, 39 # 6 ſ.

24 Septembre. — POUR LA REINE. — 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu double,* 6 #; 4 *aunes comète pour le border, à* 15 ſ = 3 #; *façon du fichu garni de blonde,* 1 # 10 ſ; 4 *aunes* 1/2 *entoilage fond Alençon rayé très fin, pour le corps d'une mantille d'un habit de gros de Tours rayé bleu sur bleu, à* 18 # = 81 #; 7 *aunes blonde pour garnir le tour de la mantille, à* 6 # = 42 #; 8 *aunes* 3/4 *blonde pour le second rang, à* 5 # = 43 # 15 ſ; 5 *aunes blonde fond Alençon pour le chérusque, à* 12 # = 60 #; 3 *aunes ruban n° pour la border, à* 8 ſ = 1 # 4 ſ; 1 *aune* 3/4 *ruban anglais pour la nouer, à* 1 # 2 ſ = 1 # 18 ſ 6 ♃; *façon de la mantille en chérusque,* 6 #; 3 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde, pour garnir les manches et le tour du corset, à* 4 # 10 ſ = 15 # 15 ſ; *façon de la garniture du corset,* 1 # 4 ſ; 1 *aune* 1/2 *blonde, pour une paire de manchettes à un rang d'une redingote de gros de Tours brochée fond vert rayé puce, à* 9 # = 13 # 10 ſ; *façon des manchettes,* 12 ſ; 3 *aunes* 1/4 *frange ou frivolité fond brun à retombants en petites fleurs assorties à un habit de gros de Tours brodé en filet et broché en petites roses, à* 30 # = 97 # 10 ſ; 5 *aunes* 1/2 *frange plus basse dito, pour le bas de robe, à* 20 # = 110 #; *façon de la garniture de l'habit,* 15 #; 3 *aunes* 3/4 *blonde bâtarde pour les manches et le tour du corset, à* 4 # 10 ſ = 16 # 17 ſ; *façon de la garniture du corset,* 1 # 4 ſ; *une paire de bracelets en ruban de satin blanc frisé de blonde, de* 11 #. Total, 528 # 19 ſ 6 ♃.

POUR LA REINE. — 2 *aunes blonde pour un tour à* 2 *rangs, à* 6 # = 12 #; *gaze d'Italie et façon du tour,* 1 # 4 ſ; 4 *aunes* 1/2 *entoilage fond d'Angleterre rayé très riche, à* 15 # = 67 # 10 ſ; 7 *aunes blonde, pour friser le premier rang de la mantille, à* 6 # 10 ſ = 45 # 10 ſ; 8 *aunes blonde pour le second rang et les glands, à* 4 # 10 ſ = 36 #; 5 *aunes blonde fond Alençon pour le chérusque, à* 11 # = 55 #; 3 *aunes ruban n° , pour border la mantille, à* 8 ſ = 1 # 4 ſ; 1 *aune* 3/4 *ruban anglais pour la nouer, à* 1 # 2 ſ = 1 # 18 ſ 6 ♃; *façon de la mantille en chérusque, livré aux demoiselles Breton* 12 *aunes jeannette de satin de*

différentes couleurs, à 12ſ = 7″ 4ſ; 4 *aunes* 1/2 *comète puce, à* 7ſ = 1″ 11ſ 6ð. Total, 229″ 2ſ.

Madame Limage, pour une de ses amies, 8″ 4ſ 6ð.

Voir au 10 juillet 1791.

Madame Salentin. — *Taffetas noir pour un très grand fichu,* 6″ 13ſ 4ð.

Voir au 14 juillet 1789.

Pour la Reine. — 3 *aunes blonde bâtarde, pour une paire de manchettes à* 2 *rangs d'une robe rose et noire, à* 5″ = 15″; *façon des manchettes,* 15ſ; 2 *aunes* 1/2 *blonde pour le tour, à* 4″ 10ſ = 11″ 5ſ. Total, 27″.

25 *Septembre.* — Discours de M. Hervier, de l'ordre des Augustins, dans l'église métropolitaine et paroissiale de Paris, prononcé, entre la messe et le *Te Deum*, en actions de grâce de l'acceptation de la constitution.

27 Septembre. — Pour la Reine. — 9 *aunes blonde fond Alençon riche, pour la garniture d'une robe de gros de Tours brochée fond vert rayée violet, à* 12″ = 108″; 1 *aune gaze à pois de satin pour les volants,* 9″; 9 *aunes* 3/4 *blonde bâtarde pour la tête et les garnitures, à* 3″ 10ſ = 34″ 2ſ 6ð; 9 *aunes comète de satin pour le volant et les parements, à* 15ſ = 6″ 15ſ; 3 *aunes* 1/4 *guirlande en feuillage gros-vert et violet assorties à la robe, à* 27″ = 87″ 15ſ; *façon de la garniture de robe,* 12″; 3 *aunes blonde fond Alençon fine pour les manchettes à* 2 *rangs, à* 10″ = 30″; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1″ = 1″ 10ſ; *façon des manchettes,* 15ſ; 2 *aunes* 1/2 *blonde pour le tour, à* 4″ 10ſ = 11″ 5ſ. Total, 301″ 2ſ 6ð.

Pour la Reine. — *Livré à mademoiselle Noël* 14 *aunes ruban de satin large, à* 2″ = 28″; 14 *aunes dito étroit, à* 1″ 10ſ = 21″; *une pièce de ruban n°* 3 *de* 30 *aunes,* 7″; *une pièce de ruban n°* 2 *de* 30 *aunes,* 6″; 1 *aune gaze Chambéry pour un grand fichu,* 6″; 2 *aunes* 1/4 *comète de satin pour le border, à* 15ſ = 1″ 14ſ; *façon du fichu garni de blonde,* 1″ 4ſ. Total, 70″ 18ſ.

28 Septembre. — Pour la Reine. — 1 *aune* 1/2 *blonde pour les manchettes à un rang d'un caraco de gros de Tours violet rayé puce, à* 6″ = 9″; *façon des manchettes,* 12ʃ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ 10ʃ = 10″ 2ʃ 6ᵭ; avoir ourlé et marqué 6 cravates de mousseline unie et brodée, *à* 12ʃ = 3″ 12ʃ; *livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes comète* boue de Paris (1), *à* 7ʃ = 1″ 8ʃ. Total, 24″ 14ʃ 6ᵭ.

Le 28 septembre, parut une proclamation du Roi sur son acceptation de la constitution.

30 Septembre. — Pour la Reine. — 2 *aunes* 1/4 *blonde tournante pour* 6 *tours de gorge plats, à* 12″ = 27″; 1 *aune* 3/4 *blonde bâtarde pour les* 6 *tours de derrière, à* 5″ 10ʃ = 9″ 12ʃ 6ᵭ; *façon des* 12 *tours, à* 2ʃ = 1″ 4ʃ; 1 *aune* 1/2 *blonde, pour une paire de manchettes à un rang d'une* redingote grise (2), *à* 6″ = 9″; *façon des manchettes,* 12ʃ. Total, 47″ 8ʃ 6ᵭ.

Madame la marquise de Mesgrigny. — *Pouf en gaze Chambéry moucheté à pois de satin,* 21″ 6ʃ.

Voir au 12 décembre 1789.

Madame Victoire. — 6 *fichus anglais; rubans; ruban bleu étroit pour serre-tête et échelle de corset,* 120″ 9ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

Madame Bouche. — *Dentelle noire,* 8 *aunes* 1/2, *pour* 11″ 18ʃ.

Voir au 23 juillet 1791.

Madame Adélaïde. — *Taffetas pour le dessus et le dessous d'un manteau doublé garni de dentelle,* 105″ 10ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

Ce fut le 30 septembre qu'eut lieu la dernière séance de l'Assemblée constituante.

(1) Voir au 17 novembre 1787, et 10 août 1792.
(2) Voir la planche du 4 septembre 1787.

1er *Octobre.* — Installation de la première législative. Pastoret en est élu président. Le comité des recherches de la Commune de Paris cesse ses fonctions.

4 Octobre. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE, 9″ 6ʃ.

Voir au 27 août 1790.

POUR LA REINE. — 4 *aunes blonde fond Alençon, pour les manchettes à 2 rangs et la fraise d'une chemise de florence fond brun rayé bleu, à* 9″ = 36″; 1 *aune* 1/2 *petit tulle pour hausser les grands rangs, à* 1″ = 1″ 10ʃ; *façon des manchettes et de la fraise,* 1″ 4ʃ; 1 *aune* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 3″ 10ʃ = 4″ 7ʃ 6₰. Total, 43″ 1ʃ 6₰.

MADEMOISELLE BRETON. — *Mémoire d'une garniture de robe de* 47″ 2ʃ 6₰.

Voir au 2 janvier 1787.

L'Assemblée décide que les membres les plus âgés iront chercher aux archives l'acte constitutionnel pour la prestation du serment prescrit aux législateurs au moment où ils entrent en fonctions. Bertrand est nommé ministre de la marine.

5 Octobre. — POUR LA REINE. — 2 *aunes blonde pour un tour de gorge à 2 rangs, à* 7″ 10ʃ = 15″; *gaze d'Italie et façon du tour,* 1″ 4ʃ. Total, 16″ 4ʃ.

Le 5 octobre, parut un décret portant que lorsque le Roi serait reçu dans le sein de l'Assemblée, l'expression de *Roi des Français* serait substituée à celle de *sire* et de *majesté;* et que Louis XVI s'assiérait à côté du président, sur la même ligne et dans un fauteuil semblable au sien.

6 *Octobre.* — Le décret rendu la veille, pour le cérémonial à observer lorsque le Roi viendra au sein de l'Assemblée, est généralement désapprouvé dans le public; il est rapporté après une discussion très vive, à laquelle la lecture du procès-verbal donne lieu.

Les œuvres de Voltaire exercèrent une influence immense sur son temps; il prêcha pendant vingt ans les doctrines subversives qui préparèrent la Révolution.

Il avait dit dans *Mahomet* (acte Ier, scène IV) :

> Les mortels sont égaux : ce n'est pas la naissance,
> C'est la seule vertu qui fait leur différence.

Et dans *Mérope* (acte Ier, scène III) :

> Qui sert bien son pays, n'a pas besoin d'aïeux.

Ces pensées prirent place dans la nouvelle constitution française.

8 Octobre. — Pour la Reine. — *Livré aux demoiselles Breton 4 aunes 1/2 comète gros-vert, à* 7^s = 1$^{\#}$ 11^s 6^d; avoir refait une paire de manchettes à un rang d'une chemise de florence puce, 12^s; avoir refait une seconde paire de manchettes de florence rayée bleu, 12^s; 1 *aune 1/2 blonde, pour une paire de manchettes à un rang d'un pierrot de gros de Tours violet et vert, à* 6$^{\#}$ = 9$^{\#}$; *façon des manchettes,* 12^s; 2 *aunes 3/8 blonde pour le tour, à* 4$^{\#}$ 10^s = 10$^{\#}$ 14^s; 3 *aunes blonde fond Alençon, pour des manchettes à* 2 *rangs d'une robe violette brochée violet, à* 9$^{\#}$ = 27$^{\#}$; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1$^{\#}$ = 1$^{\#}$ 10^s; *façon des manchettes,* 15^s; 2 *aunes* 3/8 *blonde pour le tour, à* 4$^{\#}$ 10^s = 10$^{\#}$ 14^s. Total, 77$^{\#}$ 5^s 6^d.

Madame Crosville, 2$^{\#}$ 8^s.

Voir au 29 janvier 1790.

Le samedi 8 octobre 1791, la famille royale se rendit au Théâtre-Italien. On y donnait *les Deux Chasseurs et la Laitière,* d'Anseaume, musique de Duni. — *L'Amant jaloux,* d'Héle, musique de Grétry.

Madame Dugazon jouait le rôle de la laitière dans la première pièce, et celui de Jacinthe dans la seconde.

Le petit prince assista à la représentation sur les genoux de sa mère. La famille royale fut acclamée par la foule.

10 Octobre. — Pour la Reine. — 1 *aune gaze Chambéry pour un grand fichu,* 6$^{\#}$; 2 *aunes* 1/2 *comète pour le border, à* 15^s = 1$^{\#}$ 17^s 6^d; *façon du fichu garni de blonde,* 1$^{\#}$ 4^s. Total, 9$^{\#}$ 1^s 6^d.

12 Octobre. — Madame Adélaïde. — *Manteau ouaté de taffetas, garni de dentelle;* 3 *robes d'automne de satin; garnitures; blonde fond ruisseau* (1) *pour les parements et* 2 *rangs au jupon d'une* robe de perse *rayée rouge,* 246$^{\#}$ 10^s.

Madame Adélaïde. — 2 robes de perse (2) *fond blanc et leurs garnitures,* 405$^{\#}$ 17^s.

Voir au 30 mars 1787.

(1) Voir, au 10 août 1792, l'état de Paris.
(2) Voir au 30 mars 1787.

Madame Gagelin, 155″.

Voir au 13 octobre 1787.

Madame Adélaïde. — *Livré à la garde-robe* 3 *grandes caisses doublées en papier pour emballer des modes, des robes et du linge; papier haché pour les emballer,* 57″ 18ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

Pour la Reine. — *Avoir* refait 3 paires de manchettes en ruche, *à* 15ʃ = 2″ 5ʃ; *fourni* 2 *aunes blonde bâtarde pour les rangs de dedans, à* 4″ = 8″; 6 *aunes* 1/2 *petite blonde pour* 2 *autres paires en ruche, à* 3″ = 19″ 10ʃ; *façon des* 2 *paires de manchettes, à* 15ʃ = 1″ 10ʃ; 1/4 *gaze Chambéry pour un fichu en guimpe, à* 4″ = 1″; 3/4 *blonde pour garnir le haut de la guimpe, à* 7″ 10ʃ = 5″ 12ʃ 6ᵭ; *ruban n°* , *faveur et façon,* 1″ 4ʃ; *avoir* raccommodé 3 fichus-chemises de linon-batiste, *à* 1″ = 3″; *façon de* 2 *paires de manchettes en ruche, à* 15ʃ = 1″ 10ʃ; 1 *aune blonde bâtarde pour les petits rangs,* 4″. Total, 47″ 11ʃ 6ᵭ.

Pour la Reine. — *Un grand* sac de taffetas puce, 12″; *façon d'une guirlande en ruban ponceau,* 1″ 1ʃ; 2 *aunes* 1/4 *tulle pour des manchettes en ruche pour une chemise puce, à* 3″ = 6″ 15ʃ; *façon des manchettes,* 15ʃ. Total, 20″ 11ʃ.

Madame de Mesgrigny, 3″.

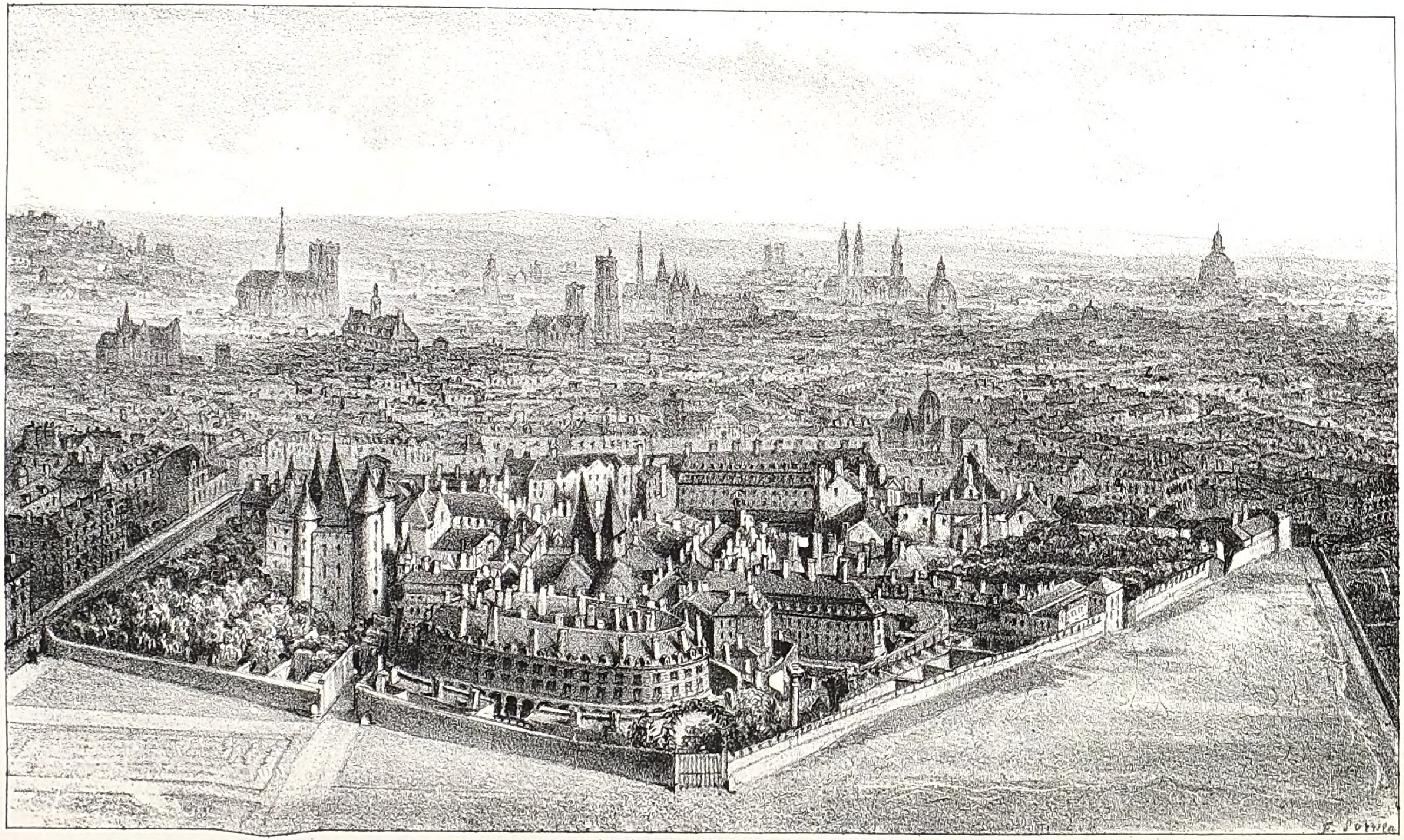
Voir au 12 décembre 1789.

Le 12 octobre 1791, Madame Élisabeth écrivait à son amie madame de Bombelles : « Tout est tranquille ici, mais qui sait combien cela durera. Le Roi est en ce moment l'objet de l'adoration publique. Tu ne peux te faire une idée du tapage qu'il y a eu samedi à la Comédie-Italienne ; mais il faut voir combien durera cet enthousiasme. »

Le 13 octobre, à l'occasion de l'achèvement et de l'acceptation de la constitution, les protestants célébrèrent un service dans leur temple, rue Saint-Thomas du Louvre.

Le 15 octobre 1791, madame de Lamballe fit son testament à Aix-la-Chapelle. Pendant les mois d'octobre et de novembre 1791, la Reine suppliait toujours son amie, madame de Lamballe, de ne pas revenir en France ; mais c'était inutilement. La noble amie de Marie-Antoinette arriva à Anet le 14 novembre, pour en repartir le 18.

« Je loue fort l'attachement de ma belle-fille pour la Reine, dit alors le duc de Pen-



Imp. Lemercier & Cie Paris

LA TOUR DU TEMPLE, DU CÔTÉ DU JARDIN & DE LA ROTONDE,

D'après le plan en relief de Monsieur le Baron de Maynard.

[illegible] ; celle-ci a fait un très grand sacrifice de [illegible] s'en soit [illegible]. »

Le 16 octobre 1791, le Roi écrivit à ses frères, le comte [illegible] d'Artois, qu'il avait accepté la Constitution, et qu'il [illegible] et à ne rien faire d'hostile contre le pays.

18 Octobre. — Madame de M[illegible].

Voir au 12 décembre 1789.

24 Octobre. — Pour la Reine. — [illegible] *noir large, à* 2# = 24# ; 12 *aunes* [illegible] *ruban noir large satiné, à* 2# = 24# [illegible] = 18# ; 14 *aunes ruban satiné gris*, [illegible] *à* 1# 10s = 21# ; 14 *aunes comète* [illegible] 2 *aunes* 1/2 *tulle pour les manchettes* [illegible] *gris, à* 4# = 10# ; *façon des manchettes*, [illegible] *tarde pour le tour, à* 4# 10s = 10# 2s 6d ; [illegible] 8 *aunes comète de satin bleu, à* 15s = 6# ; [illegible] *large, à* 1# = 4# ; 9 *aunes comète rayée, à* 7s [illegible] *comète rose et noire, à* 7s = 10s 6d ; 28 [illegible] *à* 12s = 16# 16s ; *avoir* raccourci et [illegible] manchettes de 2 chemises de batiste, à 1# [illegible] les jabots de 2 fichus-chemises, 15s ; [illegible] *rentes couleurs pour coiffer, à* 6# = 216#. Total, [illegible].

27 Octobre. — Madame Gagelin. — [illegible] *blanches à pois coquelicot*, 44# 8s.

Voir au 13 octobre 1787.

Mademoiselle Limage, 5# 10s.

Voir au 10 juillet 1791.

28 Octobre. — Madame Victoire. — 6 *fichus-*[illegible] *point; 3 manteaux de taffetas garnis de dentelle* [illegible] *un simple, l'autre doublé et le troisième ouaté; 4 robes* [illegible] *rentes couleurs; garnitures; parements; rubans de toutes* [illegible]



Imp. Lemercier & Cie Paris

LA TOUR DU TEMPLE, DU CÔTÉ DU JARDIN & DE LA ROTONDE

D'après le plan en relief de Monsieur le Baron de Maynard

thièvre; elle a fait un bien grand sacrifice de revenir auprès d'elle. Je tremble qu'elle n'en soit victime. »

Le 16 octobre 1791, le Roi écrivit à ses frères, le comte de Provence et le comte d'Artois, qu'il avait accepté la Constitution, et qu'il les invitait à rentrer en France et à ne rien faire d'hostile contre le pays.

18 Octobre. — MADAME DE MESGRIGNY, $3^{\#}$ 14^{s}.

Voir au 12 décembre 1789.

24 Octobre. — POUR LA REINE. — *Livré* 12 *aunes ruban de satin noir large, à* $2^{\#} = 24^{\#}$; 12 *aunes dito étroit, à* $1^{\#}$ $10^{s} = 18^{\#}$; 12 *aunes ruban noir large satiné, à* $2^{\#} = 24^{\#}$; 12 *aunes dito étroit, à* $1^{\#}$ $10^{s} = 18^{\#}$; 14 *aunes ruban satiné gris, à* $2^{\#} = 28^{\#}$; 14 *aunes dito étroit, à* $1^{\#}$ $10^{s} = 21^{\#}$; 14 *aunes comète de satin blanc, à* $15^{s} = 10^{\#}$ 10^{s}; 2 *aunes* 1/2 *tulle pour les manchettes en ruche d'un pierrot de florence gris, à* $4^{\#} = 10^{\#}$; *façon des manchettes,* 15^{s}; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* $4^{\#}$ $10^{s} = 10^{\#}$ 2^{s} 6^{d}; *livré aux demoiselles Breton* 8 *aunes comète de satin bleu, à* $15^{s} = 6^{\#}$; 4 *aunes comète carmélite large, à* $1^{\#} = 4^{\#}$; 9 *aunes comète rayée, à* $7^{s} = 3^{\#}$ 3^{s}; 1 *aune* 1/2 *comète rose et noire, à* $7^{s} = 10^{s}$ 6^{d}; 28 *aunes comète de satin blanc, à* $12^{s} = 16^{\#}$ 16^{s}; *avoir* raccourci et retréci les manches et reposé les manchettes de 2 chemises de batiste, *à* $1^{\#}$ $10^{s} = 3^{\#}$; *avoir* rebaissé les jabots de 2 fichus-chemises, 15^{s}; *livré* 36 *aunes de satin de différentes couleurs pour coiffer, à* $6^{\#} = 216^{\#}$. Total, $414^{\#}$ 12^{s}.

27 Octobre. — MADAME GAGELIN. — 6 *épingles d'acier;* 6 *plumes blanches à pois coquelicot,* $44^{\#}$ 8^{s}.

Voir au 13 octobre 1787.

MADEMOISELLE LIMAGE, $5^{\#}$ 10^{s}.

Voir au 10 juillet 1791.

28 Octobre. — MADAME VICTOIRE. — 6 *fichus-chemises garnis de point;* 3 *manteaux de taffetas garnis de dentelle fond d'Angleterre, dont un simple, l'autre doublé et le troisième ouaté;* 4 *robes de satin de différentes couleurs; garnitures; parements; rubans de toutes nuances et de*

toutes dimensions; comète, etc.; une très grande caisse à double fond pour emballer les robes et les garnitures; fourni 4 *cartons gris pour emballer les garnitures, les manteaux et les fichus; commissionnaire, papier haché, papier gris et ruban de fil; emballage; une caisse pour des souliers, de la poudre et emballage; avoir fait emballer* 4 *bonnets de point; caisse, toile grasse, toile cirée, toile et paille et expédition à la douane,* 1,030″ 14^s 6^d.

Mademoiselle Limage, 4″ 7^s 6^d.

Voir au 10 juillet 1791.

Pour la Reine. — 2 *aunes* 1/2 *blonde pour un tour de corset satiné blanc, à* 4″ 10^s = 11″ 5^s; *façon de* 3 *tours en guimpe de linon-batiste, à* 1″ 4^s = 3″ 12^s; 3/4 *blonde pour en garnir un, à* 8″ = 6″; *livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes comète de satin puce, à* 15^s = 3″. Total, 23″ 17^s.

29 **Octobre.** — Pour la Reine. — 9 *aunes* 1/2 *blonde grande hauteur pour les parements d'une robe de satin rouge et noir, à* 13″ = 123″ 10^s; 8 *aunes blonde bâtarde pour friser le derrière des parements, à* 3″ 10^s = 28″; 6 *aunes tulle pour friser sous la blonde, à* 3″ = 18″; *un volant en gaze de laine appliqué en* vermichelle coquelicot, 13″; 3 *aunes comète coquelicot pour le bas du volant, à* 1″ 4^s = 3″ 12^s; 3 *aunes* 1/4 *ruban en guirlande en touffe assorti à la robe, à* 17″ = 55″ 5^s; *façon de la garniture de robe,* 12″; 3 *aunes blonde pour les manchettes à* 2 *rangs, à* 9″ 10^s = 28″ 10^s; *façon des manchettes,* 15^s; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ 10^s = 10″ 2^s 6^d; *livré* 7 *aunes* 1/2 *ruban cerise pour coiffes, à* 1″ 12^s = 12″; 2 *aunes* 1/2 *tulle bordé pour des manchettes en ruches d'une lévite de satin rayé carmélite noir et bleu, à* 2″ 10^s = 6″ 5^s; *façon des manchettes,* 15^s; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4″ 10^s = 10″ 2^s 6^d; 2 *aunes* 1/2 *tulle pour des manchettes en ruche d'une lévite bleue et blanche, à* 2″ 10^s = 6″ 5^s; *façon des manchettes,* 15^s; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4″ 10^s = 10″ 2^s 6^d; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde, pour le tour d'un corset rayé noir et rose, à* 4″ 10^s = 10″ 2^s 6^d;

2 *aunes blonde pour un tour de gorge à 2 rangs, à* 6# 10^{s} = 13#; *gaze faveur et façon,* 1# 4^{s}; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour d'un corset fond blanc brodé en rose, à* 4# 10^{s} = 10# 2^{s} 6^{d}; 1 *aune blonde pour la pièce,* 9#; 1 *aune blonde bâtarde pour la tête,* 4#; *façon de la garniture du corset,* 1# 4^{s}; 2 *aunes* 1/2 *tulle pour une paire de manchettes en ruche d'un pierrot de satin bleu et brun rayé, à* 2# 10^{s} = 6# 5^{s}; *façon des manchettes,* 15^{s}; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4# 10^{s} = 10# 2^{s} 6^{d}; *livré deux fichus anglais* 5/4, *à* 7# = 14#; 1 *dito* 6/4, 9# 10^{s}. Total, 428# 5^{s}.

Pour la Reine. — *Avoir* rélargi les poignets de 3 chemises de batiste et remonté les manchettes, *à* 1# 10^{s} = 4# 10^{s}; 4 *aunes* 3/4 *blonde pour des manches de cour, à* 10# = 47# 10^{s}; 1 *aune blonde bâtarde pour les petits rangs,* 4# 10^{s}; *sabots de taffetas,* 2#; 1/4 *gaze anglaise pour hausser les blondes, à* 6# = 1# 10^{s}; 1 *aune comète,* 15^{s}; *livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes* 1/2 *comète violette, à* 7^{s} = 1# 11^{s} 6^{d}; *livré* 3 *fichus en gaze Chambéry bordés de comète de satin, à* 8# = 24#. Total, 86# 6^{s} 6^{d}.

Madame de Mesgrigny. — *Gaze noire à pois pour un châle,* 9# 10^{s}.

Voir au 12 décembre 1789.

La famille royale, à cette époque, était si malheureuse, si tourmentée, si inquiétée de toutes les façons, au dehors, que le contre-coup de toutes ces souffrances, ce qui est bien naturel, se faisait sentir dans son intérieur; la Reine écrivait : « C'est un enfer que notre intérieur, il n'y a pas moyen d'y rien dire avec les meilleures intentions du monde. Ma sœur est tellement indiscrète, entourée d'intrigants et surtout dominée par ses frères au dehors, qu'il n'y a pas moyen de se parler, ou il faudrait se quereller tout le jour (1). »

30 Octobre. — Pour la Reine. — 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu,* 6#; 2 *aunes* 1/4 *comète de satin pour le border, à* 15^{s} = 1# 14^{s}; *façon du fichu garni de blonde,* 1# 4^{s}; 2 *aunes blonde pour les manchettes en ruche d'un pierrot de florence puce et rose, à* 3# = 6#; *façon*

(1) *Correspondance de Fersen,* tome I, p. 207.

des manchettes, 15 s; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4 # 10 s = 10 # 2 s 6 d.; *livré aux demoiselles Breton* 14 *aunes comète rose et comète violette de satin, à* 12 s = 8 # 8 s; 7 *aunes ruban de satin rose large, à* 2 # = 14 #; 5 *aunes ruban de taffetas violet large, à* 1 # 10 s = 7 # 10 s; 10 *aunes comète de satin violet et satin pistache, à* 12 s = 6 #; 13 *aunes* 1/2 *comète de différentes couleurs, à* 7 s = 4 # 14 s 6 d. Total, 66 # 8 s.

MADAME DE MESGRIGNY. — *Un chapeau et touffe de ruban frisé de petit tulle et voile de gaze, tulle et nœuds sous le dessous du chapeau; mantelet de gaze noire; ruban coquelicot pour un nœud de fichu,* 37 # 3 s 6 d.

Voir au 12 décembre 1789.

Le 30 octobre parut une proclamation des frères du Roi contre la Révolution.

Le 31 octobre fut publié un décret qui requérait M. le comte de Provence de rentrer en France, dans le délai de deux mois, faute de quoi il serait censé avoir abdiqué son droit à la régence.

Ce même jour, dans une lettre au comte de Fersen, la Reine lui disait que l'écriture de son encre sympathique était parfaitement ressortie avec l'eau qu'elle avait fait chercher *chez l'apothicaire;* il s'agissait sans doute ici de la maison Bernard Derosne (1), qui avait toute sa confiance; dans d'autres lettres, elle se plaignait de ne pouvoir déchiffrer la même écriture avec l'eau qui lui avait été envoyée et qui s'était sans doute éventée et avait perdu sa vertu.

On pourrait s'étonner, peut-être, de la familiarité avec laquelle M. de Fersen écrivait ses lettres chiffrées à la Reine; mais c'est parce que cela était convenu, et que le Roi l'avait dispensé de toute cérémonie. « Cela sera plus facile en mettant *vous* simplement », écrivait la Reine au comte de Fersen, de la part du Roi, dans sa lettre du 31 octobre 1791.

Au 2 et 7 novembre 1791, elle disait : « Adieu, je suis fatiguée à force d'écritures; jamais je n'ai fait tel métier; je crains toujours d'oublier et de mettre quelque bêtise. »

6 Novembre. — POUR LA REINE. — 2 *aunes* 1/2 *blonde* 2 *côtés pour une paire de manchettes en ruche d'une robe de satin carmélite bleu et noir, à* 3 # = 7 # 10 s; *façon des manchettes,* 15 s; 3 *aunes petite blonde pour une paire de manchettes en ruche d'une chemise violette glacée à* 3 # = 9 #; *façon des manchettes,* 15 s; 2 *aunes* 2 *côtés pour les man-*

(1) Voir, au 16 octobre 1793, l'itinéraire de la Reine à l'échafaud.

chettes en ruche d'un pierrot vert glacé, à 3″ 10ʃ = 7″; *façon des manchettes,* 15ʃ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ 10ʃ = 10″ 2ʃ 6₰. Total, 35″ 17ʃ 6₰.

7 Novembre. — Pour la Reine. — Avoir raccourci et rétréci les manches et reposé les manchettes de 5 chemises de batiste, *à* 1″ 10ʃ = 7″ 10ʃ; avoir rebaissé les jabots de 4 fichus-chemises, 1″ 4ʃ; avoir raccommodé une guimpe de linon-batiste et faveur, 15ʃ; *fourni* 1/4 *blonde pour rallonger, à* 8″ 10ʃ = 2″ 2ʃ 6₰; avoir regarni 2 jupons de florence et avoir refait les ceintures, *à* 3″ = 6″; avoir refait la ceinture d'un troisième jupon, 1″ 4ʃ; avoir rélargi 2 tours en guimpe de linon-batiste et faveur, *à* 15ʃ = 1″ 10ʃ; *fourni* 1 *aune blonde pour en garnir une,* 5″ 10ʃ; 2 *aunes* 2 *côtés pour les manchettes en ruche d'un pierrot de satin fond brun à petit bouquet violet, à* 3″ = 6″; *façon des manchettes,* 15ʃ; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4″ 10ʃ = 10″ 2ʃ 6₰; *livré* 1 *aune comète rose et noire,* 7ʃ. Total, 43″.

Le 8 novembre, Madame Élisabeth écrivait à madame de Raigecourt : « Madame de Lastic, au milieu des tristes événements actuels, a un courage de lion ; et puis elle va au Ciel tant qu'elle peut, sans grand fracas pourtant ; ce qui, comme tu sais, vaut beaucoup mieux, parce que cela est solide... Nous sommes toujours ici dans la même position ; l'Assemblée dit tout ce qu'elle peut contre les prêtres et les émigrants. Jeudi, on doit faire un règlement pour les prêtres non assermentés. Dieu veuille qu'il soit sage ! Du reste il gèle comme au mois de janvier ; et puis je vais me promener, parce qu'il fait le plus beau temps que l'on puisse voir. Adieu, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur. »

Ce même jour elle mande à madame de Bombelles : « Ta mère t'a écrit, il y a huit jours : cela t'aura prouvé que tout était encore sur ses pieds; que, malgré tous les blasphèmes que l'on n'a cessé de vomir contre Dieu et ses ministres, le ciel n'était pas encore tombé sur nous. Après-demain, l'on dit que l'on s'occupera des prêtres assermentés, et de leur assurer paix, tranquillité et libre exercice de la religion. Cela te paraît suspect ; mais, patience ; attends pour juger que le décret soit rendu. Tu sais sans doute les tristes nouvelles des îles (1), elles sont confirmées d'hier par une lettre

(1) Un décret du 1er juin 1791 avait admis dans les assemblées coloniales les hommes de sang mêlé de toute gradation de couleur, nés de pères et de mères libres. Les colonies françaises des Antilles se soulevèrent contre ce décret, et principalement Saint-Domingue, où l'opposition de la race blanche à ce décret amena la terrible révolte des mulâtres qui aboutit fatalement pour la France à la perte de cette colonie. C'est durant le massacre des colons par les nègres, que fut assassiné M. Hosten, lieutenant-colonel de dragons, père de la comtesse d'Arjuzon, dont il est parlé page 61 de ce même volume.

de M. de Blanchelande. On craignait la famine pour la ville du Cap, et il tenait ses vaisseaux prêts pour faire embarquer les femmes et les enfants et les sauver, tandis qu'eux chercheraient à se défendre : voilà le commerce de la France totalement ruiné, et ce superbe royaume humilié jusque dans la poussière. Au moins s'il l'était de cœur, Dieu pourrait en être touché ; mais hélas ! que peut-on faire avec des cœurs corrompus trompés par l'illusion la plus adroite et la plus perfide ? Il fait, si tu veux le savoir, un froid de loup, depuis trois jours particulièrement. Il y a déjà assez de glace dans les bassins pour emplir les glacières. Si l'hiver est aussi froid qu'il s'annonce, je ne comprends pas ce que les pauvres deviendront... Nous voilà aux portes de l'hiver, c'est le moment des négociations. Elles peuvent avoir une heureuse issue, mais seulement si l'on agit d'accord. Si cela n'existe pas, souviens-toi de ce que je dis. — Au printemps, ou nous aurons la guerre civile la plus affreuse en France, ou bien chaque province se donnera un maître. » (Feuillet de Conches, tome IV.)

Le 9 novembre, parut un décret qui séquestrait les biens des Princes et condamnait à mort les émigrants, rassemblés au delà des frontières, s'ils ne rentraient dans le royaume avant le 1er janvier 1792.

Le 11 novembre, le Roi, voulant sortir de son appartement vers neuf heures du soir, en fut empêché par un factionnaire. Louis XVI n'était plus qu'un prisonnier.

12 Novembre. — Madame la comtesse de Lescure. — *Un mémoire détaillé montant à* 465^{ll} 14^{s} 6^{d}.

Madame de Lescure était Marie-Louise-Victoire de Donnissan, fille unique du marquis de Donnissan, gentilhomme d'honneur de Monsieur, et de Marie-Françoise de Durfort de Civrac, dame d'atours de Madame Victoire, qui fut marraine de madame de Lescure avec le comte de Provence pour parrain.

Née à Versailles le 25 octobre 1772, elle épousa, le 27 octobre 1791, à dix-neuf ans, le marquis de Lescure, âgé de vingt-cinq ans, un des futurs héros de la Vendée.

Au lieu de partir pour l'émigration, comme presque tous les gentilshommes d'alors, le marquis de Lescure alla consulter la Reine, qui lui dit « de songer que les défenseurs du trône sont toujours à leur place quand ils sont auprès du roi ».

La marquise et le marquis de Lescure étaient aux Tuileries le 20 juin et le 10 août 1792.

Lorsque la famille royale fut enfermée au Temple, M. de Lescure regagna la Vendée et le château de Clisson.

Madame de Lescure l'y accompagna ; ce fut elle qui distribua dans ces contrées les premières cocardes blanches. Blessé mortellement à la bataille de Chollet, M. de Lescure expira entre ses bras. Après sa mort, madame de Lescure courut les plus grands dangers ; elle quitta la France à la suite de la déroute de Savenay.

Rentrée en France en 1795, elle dut encore s'expatrier une seconde fois.

A son retour, à l'époque du Consulat, elle épousa, en 1802, Louis du Verger, marquis de la Rochejaquelein, frère de l'héroïque Henry de la Rochejaquelein, qui mourut le 4 juin 1815, pendant qu'elle était encore en exil, durant les Cent-Jours.

Elle a écrit dans ses intéressants *Mémoires* la vie glorieuse des deux héros dont elle a successivement porté le nom.

Elle mourut à Orléans en 1857. Mgr Pie prononça sur sa tombe un magnifique éloge funèbre.

POUR LA REINE. — *Livré aux demoiselles Breton* 4 *aunes comète de satin bleu, à* 15ſ = 3″; 4 *aunes dito puce, à* 15ſ = 3″. Total, 6″.

Le 12 novembre, le Roi apposa son *véto* au décret contre les émigrants. A cette même date parut une Déclaration de la cour de Vienne aux autres puissances, au sujet de l'état de la France.

Duel entre MM. de Castries et Charles de Lameth, députés.

13 Novembre. — MADAME DE MESGRIGNY, 12″ 6ſ.

Voir au 12 décembre 1789.

POUR LA REINE. — 2 *aunes blonde pour une paire de manchettes en ruche d'une chemise de Florence puce, à* 4″ 10ſ = 9″; *façon des manchettes,* 15ſ; 3 *aunes* 1/4 *frange en frivolité rose et vert à retombants à glands, dont un en frivolité et l'autre en perles assorties, à* 30″ = 97″ 10ſ; 5 *aunes* 1/2 *frange pour le bas de robe, à* 20″ = 110″; 4 *glands de bas de robe, à* 5″ = 20″; *façon de la garniture de l'habit,* 15″; 4 *aunes* 1/2 *entoilage fond Alençon à bouquet pour le corps de la mantille, à* 15″ = 67″ 10ſ; 7 *aunes blonde pour friser le tour de la mantille, à* 6″ = 42″; 8 *aunes blonde pour le second rang et les glands, à* 4″ 10ſ = 36″; 5 *aunes blonde pour le chérusque, à* 12″ = 60″; *façon de la mantille en chérusque,* 6″; 3 *aunes ruban n°* *pour border la mantille, à* 8ſ = 1″ 4ſ; 1 *aune* 3/4 *ruban anglais pour la nouer, à* 1″ 2ſ = 1″ 18ſ 6ᵭ; *une paire de bracelets en ruban rose et ruban vert frisé de petit-pied,* 10″; 2 *aunes* 1/2 *blonde pour le tour du corset, à* 4″ 10ſ; = 11″ 5ſ; 3 *aunes blonde tournante pour* 8 *tours de gorge plats, à* 9″ = 27″; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour les* 8 *tours de derrière, à* 5″ = 11″ 5ſ; *façon des* 16 *tours, à* 2ſ = 1″ 12ſ; 2 *aunes blonde pour un tour de gorge à* 2 *rangs, à* 6″ 10ſ = 13″; *gaze et façon du tour,* 1″ 4ſ. Total, 542″ 3ſ 6ᵭ.

14 Novembre. — POUR LA REINE. — 5 *aunes tulle liséré, pour deux*

paires de manchettes remises à 2 pierrots de Florence, dont un bleu et l'autre vert et brun, à 2$^{\#}$ 10^{s} = 12$^{\#}$ 10^{s}; *façon des 2 paires de manchettes, à* 15^{s} = 1$^{\#}$ 10^{s}; 1 *aune* gaze Chambéry pour rechanger un fichu, 6$^{\#}$; 2 *aunes* 1/4 *comète pour le border, à* 15^{s} = 1$^{\#}$ 14^{s}; *façon du fichu garni de blonde,* 1$^{\#}$ 4^{s}. Total, 22$^{\#}$ 18^{s}.

Ce fut à cette époque que madame de Lamballe revint d'émigration, pour ne plus quitter la Reine, jusqu'à sa mort.

Rapport fait par le nouveau ministre, de Lessart, faisant suite à celui du 31 octobre, au sujet des réponses des puissances étrangères à la notification de l'acceptation de l'acte constitutionnel.

15 Novembre. — MADAME VICTOIRE. — *Gaze anglaise à étoiles; gaze à petits objets; blonde; boîte pour emballer, toile cirée et papier,* 223$^{\#}$ 5^{s}.

Voir au 31 mars 1787.

POUR LA REINE. — 4 *aunes* 1/2 *blonde fond Alençon pour des manches de cour, à* 10$^{\#}$ = 45$^{\#}$; 1 *aune* 1/4 *blonde bâtarde pour les petits rangs, à* 4$^{\#}$ = 5$^{\#}$; 1/4 *gaze pour hausser les blondes, à* 6$^{\#}$ = 1$^{\#}$ 10^{s}; 1 *aune comète pour les nouer,* 15^{s}; *sabots de taffetas,* 2$^{\#}$; avoir refait les manchettes à 2 rangs d'une turque noire et bleue, 15^{s}. Total, 55$^{\#}$.

MADAME POMPEY. — *Bonnets,* 17$^{\#}$ 1^{s}.

Voir au 14 janvier 1790.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE, 1$^{\#}$ 16^{s}.

Voir au 27 août 1790.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Manteau doublé de taffetas garni de dentelle,* 119$^{\#}$ 10^{s}.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Manteau ouaté de taffetas noir; garnitures,* 45$^{\#}$ 10^{s} 3^{d}.

Voir au 27 mars 1787.

Le 17 novembre 1791, après la démission de Bailly comme maire de Paris, Pétion fut élu par 6,600 voix contre 3,000 données à la Fayette, sur 10,632 votants.

17 Novembre. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Bonnet de point ajusté*; *bonnet du matin*, 20″ 7ʃ 6đ.

Voir au 27 mars 1787.

18 Novembre. — POUR LA REINE. — 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu*, 6″; 2 *aunes* 1/4 *comète pour le border, à* 15ʃ = 1″ 14ʃ; *façon du fichu garni de blonde*, 1″ 4ʃ; 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu double*, 6″; 4 *aunes comète pour le border, à* 12ʃ = 2″ 8ʃ; *façon du fichu garni de blonde*, 1″ 4ʃ; 8 *aunes* 1/2 *blonde fond Alençon à dessin, pour la garniture d'une robe de satin violet, à* 13″ = 110″ 10ʃ; 7 *aunes* 1/4 *tulle, pour friser les bords des parements et tête du volant, à* 3″ 10ʃ = 25″ 8ʃ; *un volant en gaze brochée riche*, 11″; 2 *aunes* 1/2 *comète de satin pour le border, à* 15″ = 1″ 17ʃ 6đ; 3 *aunes* 1/4 *ruban de satin violet appliqué en velours et satin blanc, à* 7″ = 22″ 15ʃ; *façon de la garniture de la robe*, 12″; 2 *aunes* 1/2 *blonde* 2 *côtés pour les manchettes, à* 3″ = 7″ 10ʃ; *façon des manchettes*, 15ʃ; 2 *aunes* 1/3 *blonde pour le tour, à* 4″ 10ʃ = 10″ 10ʃ; *livré* 2 *aunes ruban appliqué assorti à la robe pour coiffer, à* 5″ 10ʃ = 11″. Total, 246″ 6đ.

Le 18 novembre 1791, Pétion fut proclamé maire de Paris et Manuel procureur syndic de la Commune. L'hiver se passa en luttes continuelles entre le gouvernement et l'Assemblée.

23 Novembre. — POUR LA REINE. — *Une paire de bracelets en ruban de satin blanc frisé de blonde*, 10″; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour des manchettes en ruche d'une robe verte et brune, à* 3″ = 6″ 15ʃ; *façon des manchettes*, 15ʃ; 2 *aunes* 1/2 *blonde pour le tour, à* 4″ 10ʃ = 11″ 5ʃ; 2 *aunes* 1/2 *blonde pour le tour du corset d'un habit violet et vert, à* 4″ 10ʃ = 11″ 5ʃ; 2 *aunes* 1/4 *tulle pour les manchettes en ruche d'une redingote, à* 3″ = 6″ 15ʃ; *façon des manchettes*, 15ʃ; avoir rebaissé une guimpe de linon, 15ʃ; *avoir fourni* 1 *aune de blonde pour la garnir*, 6″ 15ʃ; *livré* 14 *aunes ruban de satin bleu étroit, à* 1″ 10ʃ = 21″. Total, 76″.

26 Novembre. — MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Bonnet demi-négligé en dentelle*, 5^{ll}.

Voir au 12 décembre 1789.

Le 26 novembre 1791, Chabot, ex-capucin, député à l'Assemblée législative, entra chez le Roi, le chapeau sur la tête. C'est ce même homme d'un cynisme éhonté, qui disait que « Jésus-Christ était le premier sans-culotte du monde ».

Lettre de Lessart, ministre de l'intérieur, au sujet de la formation de la garde *constitutionnelle* du Roi.

29 Novembre. — POUR LA REINE. — 2 *aunes* 1/4 *tulle pour les manchettes en ruche d'une chemise violette et verte, à* 3^{ll} = 6^{ll} 15^{s}; 1 *aune* 1/2 *blonde pour le tour, à* 4^{ll} 10^{s} = 6^{ll} 15^{s}; 1 *aune blonde pour la fraise*, 8^{ll}; *façon des manchettes et de la fraise*, 1^{ll} 4^{s}; *un grand sac de taffetas puce*, 12^{ll}; *un second dito*, 11^{ll}; *un troisième dito violet*, 10^{ll}; *livré à mademoiselle Sainte-Foix* 9 *aunes comète carmélite, à* 7^{s} = 3^{ll} 3^{s}. Total, 58^{ll} 17^{s}.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Bonnet du matin en linon; manteau ouaté de taffetas noir, raccommodé, regarni et doublé*, 9^{ll} 4^{s} 6^{d}.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — 4 *fichus simples de gaze, vraie Italie*, 12^{ll}.

Voir au 27 mars 1787.

Le 29 novembre, parut un décret qui ordonnait à tous les ecclésiastiques de prêter le serment civique, et un autre qui invitait le Roi à exiger des souverains étrangers de ne plus souffrir sur leurs territoires d'attroupements et enrôlements de Français.

30 Novembre. — POUR LA REINE. — 2 *aunes tulle pour des manchettes en ruche d'un pierrot de satin fond brun rayé chiné, à* 3^{ll} = 6^{ll}; *façon des manchettes*, 15^{s}; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4^{ll} 10^{s} = 10^{ll} 2^{s} 6^{d}; 2 *aunes tulle pour les manchettes en ruche d'un pierrot carmélite et vert, à* 3^{ll} = 6^{ll}; *façon des manchettes*, 15^{s}; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4^{ll} 10^{s} = 10^{ll} 2^{s} 6^{d}; 6 *aunes taffetas demi-florence blanc pour* 2 *ceintures, à* 4^{ll} 10^{s} = 27^{ll}; 6 *aunes demi-florence bleu pour* 2 *autres ceintures, à* 4^{ll} 10^{s} = 27^{ll}. Total, 87^{ll} 15^{s}.

MADAME GAGELIN. — *Donné une note pour rubans et plumes, de* 151ᵗᵗ 13ˢ.

Voir au 13 octobre 1787.

MADEMOISELLE LIMAGE. — *Tulle pour manchettes et rubans,* 5ᵗᵗ 18ˢ 6ᵈ.

Voir au 10 juillet 1791.

POUR LA REINE. — 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu,* 6ᵗᵗ; 2 *aunes* 1/2 *comète pour le border, à* 15ˢ = 1ᵗᵗ 17ˢ 6ᵈ; *façon du fichu garni de blonde,* 1ᵗᵗ 4ˢ; 2 *aunes tulle pour les manchettes d'une redingote de satin carmélite rayée, à* 3ᵗᵗ = 6ᵗᵗ; *façon des manchettes,* 15ˢ. Total, 15ᵗᵗ 16ˢ 6ᵈ.

MADAME PERDRIEUX, 1ᵗᵗ 11ˢ 6ᵈ.

Voir au 26 juin 1791.

1ᵉʳ *Décembre.* — Discours de M. de Vaublanc en portant au Roi le décret concernant les réclamations à faire aux princes de l'Empire.

2 Décembre. — MADAME DE LISLE. — *Chapeau en pecquigny noir à grand voile de gaze,* 13ᵗᵗ 6ˢ.

Voir au 31 octobre 1789.

MADAME VICTOIRE. — *Manteau de taffetas noir garni de dentelle noire,* 60ᵗᵗ 13ˢ.

Voir au 31 mars 1787.

Le 2 décembre, il y eut un soulèvement à Brest.

3 *Décembre.* — Réponses de M. le comte de Provence et du comte d'Artois au Roi, au sujet de la sommation faite aux émigrés de rentrer en France.

5 Décembre. — MADAME ROYER. — *Rubans, bleu, rose, violet,* 34ᵗᵗ 19ˢ.

Ce nom nous est resté inconnu.

POUR LA REINE. — 2 *aunes blonde pour* 2 *guimpes de linon-batiste, à* 6ᵗᵗ 10ˢ = 13ᵗᵗ; *faveur et façon des* 2 *guimpes, à* 1ᵗᵗ = 2ᵗᵗ; 1 *aune*

gaze Chambéry pour un fichu, 6″; 2 *aunes* 1/2 *comète pour le border, à* 15ʃ = 1″ 17ʃ 6đ; *façon du fichu garni de blonde,* 1″ 4ʃ. Total, 24″ 1ʃ 6đ.

6 *Décembre.* — M. de Narbonne est nommé ministre de la guerre à la place de M. du Portail.

7 Décembre. — MADAME DE MESGRIGNY. — 5 *aunes ruban vert pour les feuillages d'une guirlande en scabieuse; avoir refait le jupon de crêpe,* 10″ 15ʃ.

Voir au 12 décembre 1789.

POUR LA REINE. — 2 *aunes tulle liséré pour une paire de manchettes d'un pierrot de satin fond brun rayé bleu et blanc, à* 2″ 10ʃ = 5″; 2 *aunes* 1/3 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4″ 10ʃ = 10″ 10ʃ; *façon des manchettes,* 15ʃ; 1 *aune blonde pour une petite chemise en guimpe,* 6″ 10ʃ; *livré* 12 *aunes velours noir pour colliers, à* 12ʃ = 7″ 4ʃ. Total, 29″ 19ʃ.

La Reine écrivait à Fersen, le 7 décembre 1791 :

« Pour moi, je me soutiens mieux que je ne devrais, par la prodigieuse fatigue d'esprit que j'ai sans cesse en sortant peu de chez moi; je n'ai pas un moment à moi, entre les personnes qu'il faut voir, les écritures, et le temps que je suis avec mes enfants. Cette dernière occupation, qui n'est pas la moindre, fait mon seul bonheur... et quand je suis bien triste, je prends mon petit garçon dans mes bras, je l'embrasse de tout mon cœur, et cela me console dans ce moment. »

Le 8 décembre, Danton fut élu substitut du procureur de la Commune.

M. de Stedingk, ambassadeur de Suède à Saint-Pétersbourg, et le comte de Fersen étaient de vrais et dévoués amis de la Reine. Le 9 décembre 1791, le premier écrivait à Fersen qu'on pouvait compter sur l'impératrice de Russie, mais qu'il n'en était pas de même de l'empereur d'Autriche. « Tu connais, mon ami, ajoutait-il, mon attachement pour la Reine ; il n'y a rien que je n'entreprendrais pour lui prouver ma reconnaissance. Je sais que tu possèdes toute sa confiance, et si tu crois que je puis lui être utile, tu peux hautement t'ouvrir à moi sur tous ses desseins; ce dont je puis t'assurer, c'est que l'impératrice prend la part la plus vraie à son sort et que le plus parfait désintéressement dirige toutes ses démarches. Quant à ses avis, nous savons que la prudence et la sagesse les dictent et je puis t'assurer que l'impératrice croit absolument nécessaire que la Reine la mette en état de convaincre son frère qu'il se trompe ou qu'il est trompé. »

Dans sa lettre du 9 décembre 1791, la Reine soupçonnait qu'on imitait son écriture et qu'on adressait ainsi des lettres à l'empereur qui n'étaient pas d'elle.

Voici quelques lignes de Fersen, qui prouvent, d'une part, les bons sentiments qu'au milieu de tous ses chagrins la Reine conservait toujours pour les Français, et de l'autre, jusqu'à quel point M. de Fersen connaissait bien la légèreté et la mobilité de leur caractère, qui n'a pas changé depuis cette époque :

« Je pense, comme vous, écrivait-il à la Reine, que le mal seul ne peut pas opérer le bien. Mais quand vous croyez que les Français réfléchissent et qu'ils sont capables de suivre un système, vous leur faites trop d'honneur, et je vous assure que, pour le seul plaisir de changer, ils reviendront aussi vite qu'ils ont été violents pour le nouvel ordre (1). »

12 Décembre. — MADAME DE MESGRIGNY. — *Gaze anglaise rayée, pour le volant d'un jupon de satin rose et noir; comète noire pour rallonger le jupon,* $24^{\#}$ 6^{s}.

Voir au 12 décembre 1789.

A la fin de cette année, il n'y avait plus que la Reine, madame de Mesgrigny, madame la princesse de Chimay, Madame Adélaïde et Madame Victoire, qui faisaient encore un peu travailler madame Éloffe.

14 Décembre. — MADAME ADÉLAÏDE. — 16 *douzaines d'aunes de rubans de toutes nuances : rose et bleu, violet et carmélite, pistache et rose, etc.;* 2 *pièces de faveur blanche et* 5 *pièces de rubans de* 30 *aunes; gaze anglaise pour* 6 *chemises; emballage,* $367^{\#}$ 12^{s}.

Voir au 31 mars 1787.

Le 14 décembre, le Roi se rendit à l'Assemblée nationale, au sujet du décret du 29 novembre précédent, concernant la réquisition à faire aux princes de l'Empire : il y prononça un discours qui fut fort applaudi, et dont l'impression et l'envoi aux quatre-vingt-trois départements furent décrétés.

15 Décembre. — POUR LA REINE. — *Une paire de bracelets en ruban de satin blanc frisé de blonde,* $10^{\#}$; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour de corset d'un habit de satin carmélite, à* $4^{\#}$ 10^{s} = $10^{\#}$ 2^{s} 6^{d}; 2 *aunes blonde pour un tour de gorge à* 2 *rangs, à* $6^{\#}$ = $12^{\#}$; *gaze et façon du tour,* $1^{\#}$ 4^{s}; *livré à mademoiselle Sainte-Foix* 4 *aunes comète de satin carmélite large, à* $1^{\#}$ = $4^{\#}$. Total, $37^{\#}$ 6^{s} 6^{d}.

Séance de nuit à l'Assemblée nationale.

(1) Fersen, tome Ier, page 271.

17 Décembre. — MADAME DE MESGRIGNY. — *Gaze tulle noire très forte pour le corps d'une mantille; ruban pour la border,* 11# 2s.

Voir au 12 décembre 1789.

POUR LA REINE. — 2 *aunes* 1/3 *blonde bâtarde,* pour remettre des manchettes à une robe de satin violet, *à* 7# = 16# 7s; *façon des manchettes à 2 rangs,* 15s; 5 *aunes* blonde, pour 2 paires de manchettes à 2 rangs, pour remettre à 2 robes de satin, *à* 6# = 30#; *façon des 2 paires de manchettes, à* 15s = 1# 10s; *livré un chapeau de paille à effilés,* 2#; 6 *aunes cannetille, à* 4s = 1# 4s. Total, 51# 16s.

MADAME VICTOIRE, pour MADAME DE DONNISSAN. — 11 *douzaines d'aunes de rubans de différentes couleurs,* 269# 8s.

MADAME VICTOIRE. — 5 *douzaines d'aunes de rubans;* 3 *pièces de* 13 *aunes;* 7 *pièces de* 14 *aunes; emballage,* 381# 11s.

Voir au 31 mars 1787 et au 25 janvier 1787.

19 Décembre. — MADAME LA COMTESSE DE BÉTHUNE. — *Baigneuse d'Angleterre et demi-négligé d'Angleterre avec leurs garnitures,* 17# 16s.

Voir au 5 janvier 1787.

Le 19 décembre, le Roi apposa son véto sur le décret du 29 novembre précédent, relatif aux prêtres.

20 Décembre. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE. — *Taffetas noir pour le dessus et le dessous et les garnitures d'un manteau; chapeau de paille jaune doublé de taffetas de florence,* 28# 18s 6d.

Voir au 27 août 1790.

POUR LA REINE. — 1 *aune gaze Chambéry pour un très grand fichu,* 6#; 2 *aunes* 1/2 *comète pour le border, à* 16s = 2#; *façon du fichu garni de blonde,* 1# 4s; *livré une pièce de galon blanc de* 60 *aunes,* 6#. Total, 15# 4s.

21 *Décembre.* — M. de Narbonne part pour visiter l'état des frontières.

Le 22 décembre 1791, Gustave III engageait beaucoup la famille royale à essayer

encore de fuir de Paris ; mais pour cela, disait-il, il était absolument indispensable que le Roi prît une autre route que la Reine avec le Dauphin et Madame Élisabeth.

Il avait pensé d'abord de proposer à la Reine le courageux parti de rester à Paris avec le Dauphin pour aider encore mieux le Roi à s'enfuir : « La Reine, continuait-il, donnerait par là une grande preuve de courage et de générosité qui en imposerait non seulement à ses amis, mais la rendrait si respectable aux yeux du peuple, qu'elle influerait beaucoup sur les esprits. » Le projet était que la Reine et le Dauphin se rendissent à l'Hôtel-de-Ville se mettre sous la sauvegarde de la municipalité.

Le roi de Suède, en donnant à Louis XVI le conseil de fuir, ajoutait : « Il est nécessaire d'emporter le sceau de l'État pour augmenter la stagnation et les embarras dans les premiers moments. En prenant ainsi toutes les précautions possibles pour rendre nuls les moyens des rebelles, il en est un essentiel pour assurer la fuite du Roi de France, c'est de ne pas l'entreprendre en commun avec la Reine et le Dauphin, ou du moins de leur faire prendre des routes différentes. » L'exemple de Monsieur et de Madame (1), qui presque seuls échappèrent heureusement, prouve la justesse de ce raisonnement du roi de Suède, et, en sacrifiant pour un moment les commodités et les aisances auxquelles ces augustes personnes étaient accoutumées, elles seraient parvenues sans doute à se tirer des mains de leurs geôliers.

23 Décembre. — MADAME LA MARQUISE DE RIANTS. — *Entoilage fond d'Angleterre à bouquets; dentelle pour le tour d'une mantille,* 89 ᵗᵗ 8 ˢ 6 ᵈ.

Voir au 11 janvier 1787.

MADAME LE MONNIER. — *Bonnet de point ajusté et gaze,* 17 ᵗᵗ 2 ˢ 6 ᵈ.

Voir au 13 janvier 1787.

28 Décembre. — MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Un tour de gorge à 2 rangs en gaze brochée,* 1 ᵗᵗ 16 ˢ.

Voir au 12 décembre 1789.

MADAME LA RUE. — *4 fichus anglais.*

Nom inconnu.

Le 28 décembre, la Reine alla aux Français et y fut fort applaudie. On devait y donner la *Coquette corrigée,* uniquement parce que c'était le triomphe de mademoiselle Contat. Mais Madame Campan dit, dans ses Mémoires, que devant les calomnies répandues par les ennemis de Marie-Antoinette, elle avait trouvé le choix de cette pièce si

(1) Le comte et la comtesse de Provence.

maladroit, qu'elle eut le courage, par attachement, de s'en expliquer avec la Reine, et qu'on donna à la place une autre comédie, *la Gouvernante.*

La Reine, Madame et Madame Élisabeth furent très bien accueillies du public. Quoique cela, dans l'intérieur même des Tuileries, la famille royale était toujours sur le qui-vive et quelques serviteurs, soupçonnés de faire partie du club des jacobins, étaient très surveillés.

Le Roi aimait les pâtisseries, et comme on craignait qu'un poison pût y être aisément introduit, on décida que ce serait madame Campan qui apporterait désormais la pâtisserie, le pain et le sucre râpé qu'elle achèterait au dehors. Le Roi, la Reine et Madame Élisabeth mangeaient ensemble ; ils avaient chacun une servante d'acajou auprès d'eux, et une sonnette pour faire entrer, quand ils le désiraient, les personnes de service. Le Roi ne buvait jamais une bouteille de vin entière à ses repas, les princesses ne buvaient que de l'eau.

Le 31 décembre, parut un décret portant que les soldats suisses de Châteauvieux seraient mis en liberté.

Ce même jour, l'Assemblée nationale abolit la cérémonie du jour de l'an.

ANNÉE 1792.

Au commencement de 1792, la Reine fit faire par Dumont son portrait en miniature et l'envoya à la duchesse de Fitz-James, qui avait été dame du palais (1).

Dumont, comme on l'a vu dans cet ouvrage, fit plusieurs beaux portraits de la Reine. — Madame André possède également de ce peintre une miniature que Marie-Antoinette donna, dès les premiers jours de la Révolution, à madame de Tourzel, comme témoignage de sa haute estime.

Dans cette année fatale, le bonnet rouge commençait à apparaître partout, avec la terrible devise (2) que nous donnons planche 81, et qui est l'exacte copie d'une gravure du temps.

Le bonnet rouge était anciennement l'attribut de la haute noblesse, et quand on voulait désigner un bon gentilhomme, on disait qu'il portait le bonnet rouge. Plus tard il ne fut en usage que chez les ouvriers, et par une destinée singulière, de même qu'il avait été l'emblème de l'honneur, il devint sur la tête des forçats celui de l'ignominie. A cette époque les soldats du régiment de Châteauvieux, condamnés aux galères, furent délivrés par les révolutionnaires, et parurent à Paris avec leur costume de bagne et leur bonnet rouge, qu'on les félicitait d'avoir anobli. Ce bonnet rouge, dont ils avaient la tête couverte, fut regardé comme une couronne civique, et les plus chauds républicains s'empressèrent de l'adopter. On se rappela aussi l'antique bonnet phrygien, et le peintre David en coiffa la statue de la Liberté, sur la place de la Concorde, où furent exécutés Louis XVI, la reine Marie-Antoinette, et les nombreuses victimes de la Révolution (3).

1er Janvier. — POUR LA REINE. — 4 *aunes* 1/2 *blonde pour des manches de cour, à* 10# = 45#; 1 *aune* 1/2 *blonde pour les petits rangs, à* 3# 10ſ = 5# 5ſ; 1/4 *gaze pour hausser la blonde, à* 6# = 1# 10ſ; 1 *aune* 1/2 *comète pour les nouer, à* 16ſ = 1# 4ſ; *sabots de taffetas*, 2#. Total, 54# 19ſ.

Le 1er janvier 1792, l'Assemblée nationale décréta d'accusation Monsieur, frère du Roi, le comte d'Artois, le prince de Condé, Calonne, le vicomte de Mirabeau et M. de la Queuille.

On trouve encore, au commencement de l'Almanach de 1792, les naissances et alliances des rois, reines et principaux princes et princesses de l'Europe, tandis que dans celui de 1793, cette liste est rejetée avant la table des matières; la liste des ci-

(1) Voir tome Ier, page 36.
(2) Voir au 28 juillet 1793.
(3) Voir aux 13 et 15 février, 10 mai et 20 juin 1792.

toyens députés à la Convention nationale, par ordre de départements, commence le volume.

2 Janvier. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE. — *Chapeau de paille jaune chiné, noir, doublé de taffetas de florence,* 31 ᵗᵗ 17 ˢ.

Voir au 27 août 1790.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Gaze anglaise tulle pour le corps d'une mantille; fichus garnis de dentelle noire et ruban de satin bleu pour coudre autour,* 24 ᵗᵗ 5 ˢ 6 ᵈ.

Voir au 12 décembre 1789.

MADEMOISELLE LIMAGE. — *Petites manchettes,* 1 ᵗᵗ 10 ˢ.

Voir au 10 juillet 1791.

MADAME LA DUCHESSE DE MAILLÉ FITZ-JAMES. — *Avoir garni un grand habit de satin rose en martre et avoir raccommodé la ceinture de la jupe et regarni la mantille,* 16 ᵗᵗ.

Voir au 1er janvier 1787.

Est-ce une erreur de madame Éloffe ou la marquise de Maillé Fitz-James était-elle devenue duchesse ? — Le manuscrit porte bien duchesse de Maillé Fitz-James.

Le 2 janvier, l'Assemblée déclara que l'an IV de la liberté avait commencé le 1er janvier 1792, et décréta que tous les actes publics porteraient dorénavant l'inscription de l'ère de la liberté !

4 Janvier. — POUR LA REINE. — 1 *aune gaze Chambéry pour rechanger un grand fichu,* 6 ᵗᵗ; 2 *aunes* 1/2 *comète pour le border, à* 16 ˢ = 2 ᵗᵗ; *façon du fichu garni de blonde,* 1 ᵗᵗ 4 ˢ; *livré* 12 *aunes ruban rose et blanc satiné, à* 1 ᵗᵗ 12 ˢ = 19 ᵗᵗ 4 ˢ; 12 *aunes dito bleu, à* 1 ᵗᵗ 12 ˢ = 19 ᵗᵗ 4 ˢ. Total, 47 ᵗᵗ 12 ˢ.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Manchettes en gaze à double rang; fichu de linon garni de dentelle noire et ruban bleu; manteau de linon-batiste garni en malines,* 11 ᵗᵗ 2 ˢ.

Voir au 12 décembre 1789.

Le 4 janvier parut une proclamation du Roi, concernant le maintien du bon ordre aux limites de la France.

6 Janvier. — POUR LA REINE. — 1 *aune gaze Chambéry pour rechanger un fichu,* 6″ ; 2 *aunes* 1/2 *comète de satin pour le border, à* 16^{s} = 2″ ; *façon du fichu garni de point à l'aiguille,* 1″ 4^{s} ; 2 *aunes* 1/4 *tulle bordé pour les manchettes en ruche d'une redingote de Florence glacée verte et violette, à* 2″ 10^{s} = 5″ 12^{s} 6^{d} ; *façon des manchettes,* 15^{s} ; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour* 6 *tours de gorge plats, à* 8″ = 18″ ; 1 *aune* 3/4 *pour les* 6 *tours de derrière, à* 5″ 10^{s} = 9″ 12^{s} 6^{d}. Total, 43″ 4^{s}.

11 *Janvier.* — Rapport de M. de Narbonne, au retour de son voyage aux frontières.

Le 12 janvier, parut un décret ordonnant que les frais funéraires de Mirabeau seraient acquittés par le trésor public.

13 Janvier. — MADAME ADÉLAÏDE. — 6 *coiffures de blonde fond Alençon, barbes et papillons ; blonde fond Alençon fine pour garnir* 4 *fichus-chemises; blonde pour* 4 *fichus-chemises; gaze anglaise à petits objets, pour les bonnets et les fichus; rubans* (1) ; *papier et toile cirée,* 799″ 18^{s}.

Voir au 30 mars 1787.

14 Janvier. — MADAME VICTOIRE. — *Une quantité très considérable de rubans* (2) *de toutes les couleurs : orange, noisette, chocolat, puce, etc.,* 590″ 6^{s}.

Voir au 31 mars 1787.

POUR LA REINE. — 2 *aunes* 1/4 *tulle liséré, pour les manchettes en ruche d'un pierrot de florence rayé violet et citron, à* 2″ 8^{s} = 5″ 8^{s} ; *façon des manchettes,* 15^{s} ; 2 *aunes* 1/4 *blonde fond Alençon pour le tour, à* 4″ 10^{s} = 10″ 2^{s} 6^{d} ; 3/8 *gaze d'Italie pour* 2 *tours de gorge en turban, à* 5″ = 1″ 17^{s} 6^{d} ; 2 *aunes blonde pour friser les* 2 *tours,*

(1) Voir au 15 juin 1792.
(2) Voir au 15 juin 1792.

à 3 ″ = 6 ″ ; *gaze pour doubler, faveur et façon, à* 1 ″ 4 ſ = 2 ″ 8 ſ ; *livré à mademoiselle Sainte-Foix* (1) 4 *aunes* 1/2 *comète violette, à* 7 ſ = 1 ″ 11. Total, 28 ″ 2 ſ.

Madame la marquise de Mesgrigny. — *Chapeau de linon-batiste,* 2 ″.

Voir au 12 décembre 1789.

Madame Gagelin. — *Casimir* (2) *anglais pistache, gris et couleur de chair;* 2 *douzaines d'éponges à bouche; rubans; toile cirée,* 223 ″ 7 ſ 6 ð.

Voir au 13 octobre 1787.

17 Janvier. — Madame Adélaïde. — *Manteau doublé de taffetas noir garni de dentelle noire,* 128 ″ 12 ſ 6 ð.

Voir au 31 mars 1787.

16 *Janvier.* — Monsieur le comte de Provence est déchu de ses droits à la régence.

Madame la marquise de Mesgrigny. — *Une cravate en gaze anglaise mille raies; pierrot de satin garni de martre,* 8 ″.

Voir au 12 décembre 1789.

18 Janvier. — Madame Victoire. — 2 *paires de manchettes de valenciennes; une chemise d'organdi garnie de valenciennes; carton pour emballer,* 4 ″ 13 ſ.

Voir au 31 mars 1787.

Madame la princesse de Chimay douairière. — *Chapeau de paille noire doublé de gaze garni de rubans de satin noir large et grand voile de gaze,* 25 ″.

Voir au 27 août 1790.

(1) Cette personne appartenait à la maison de la Reine.

(2) Drap léger, croisé, qu'on a d'abord fabriqué avec la plus belle laine, et qui a pris son nom de celui qui en confectionna le premier. On en fait aussi en coton.

Le 18 janvier 1792, la duchesse de Mailly mourut dans la nuit. « Sa pauvre amie, la duchesse de Duras (1), dit Madame Élisabeth dans une de ses lettres à madame de Raigecourt, était au désespoir ; c'était une perte affreuse pour elle. — Dieu afflige tant les gens qu'il aime, ajoutait la bonne princesse, que je commence à croire à la fin du monde. Il n'y aurait pas grand mal, car assurément il ne vaut pas grand'chose. Madame de Souza est morte aussi cette nuit. Elle rendait son foie depuis un mois. Je ne parle pas de politique ; elle m'ennuie (2). »

Ce fut le 19 janvier qu'eut lieu la réception de M. de Ségur, ministre de France à la cour de Berlin.

Le 20 janvier, parut un rapport sur les accaparements du sucre et du café.

Le 21 janvier, un incendie éclata à la prison de la Force.

24 Janvier. — Pour la Reine. — Avoir fait une reprise à une redingote de Florence, 1″ 10ʃ ; *livré 2 fichus anglais de 7/4 à raies de jonc, à* 12″ = 24″ ; 3 *dito de* 6/4, *à* 10″ 10ʃ = 31″ 10ʃ ; 6 *dito de* 5/4, *à* 8″ = 48″. Total, 105″.

Le 25 janvier, décret qui invitait le Roi à demander à l'empereur s'il entendait vivre en bonne intelligence avec la France ; et à lui déclarer que, faute par lui de donner avant le 1er mars prochain une réponse satisfaisante, son refus serait regardé comme une déclaration de guerre.

Ce même jour Rochambeau écrivit à l'Assemblée pour la remercier du grade de maréchal de France, qui venait de lui être conféré.

Le 26 janvier, le Roi répondit à la députation qui lui portait le décret du 25, qu'il prendrait en très grande considération l'invitation qui lui était faite.

On se plaignit de la petitesse du salon où la députation fut reçue aux Tuileries, et de ce qu'il n'y avait qu'un des battants de la porte ouvert.

28 Janvier. — Pour la Reine. — 2 *aunes* 1/4 *tulle pour une paire de manchettes en ruche d'une redingote de Florence carmélite, à* 2″ 10ʃ = 5″ 12ʃ 6ᵭ ; *façon des manchettes,* 15ʃ ; 3 *formes de pouf en laiton couvert en petit marly doublé de gaze d'Italie, à* 1″ 10ʃ = 4″ 10ʃ. Total, 10″ 17ʃ 6ᵭ.

Madame Victoire. — *Rubans; fichus anglais,* 287″ 12ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

(1) Voir au 30 décembre 1788.
(2) *Correspondance Feuillet de Conches,* page 132, tome V.

MADAME GAGELIN. — *Un mémoire détaillé pour le relevé des mémoires, de* 784# 18s 6d.

Voir au 13 octobre 1787.

Le 6 février 1792, le lieutenant d'artillerie Bonaparte fut nommé capitaine, et quitta alors la garnison de Grenoble, où il était, pour celle de Valence.

7 Février. — POUR LA REINE. — *Livré à mademoiselle Sainte-Foix* 4 *aunes comète carmélite, à* 7s = 1# 8s; 4 *aunes* 1/2 *blonde fond Alençon à bordure pour des manches de cour, à* 10# = 45#; 1 *aune* 1/4 *blonde bâtarde pour les petits rangs, à* 4# = 5#; 1/4 *gaze pour entoiler les blondes, à* 6# = 1# 10s; 1 *aune tulle pour les rangs de dessus,* 1# 16s; *sabots de taffetas,* 2#; 1 *aune* 1/2 *comète pour les nouer, à* 15s = 1# 2s 6d. Total, 57# 16s 6d.

3 *Février*. — Mort du savant Cerutti, jésuite ami de Mirabeau, qui avait prononcé son oraison funèbre.

Le 9 février fut voté un décret promulgué le 12 du même mois, ordonnant de séquestrer les biens des émigrés.

10 Février. — MADAME LA COMTESSE DE BÉTHUNE. — *Demi-négligé de point, et sa garniture,* 9# 1s 6d.

Voir au 5 janvier 1787.

11 Février. — POUR LA REINE. — 6 *cravates en gaze de laine ourlées, à* 4# = 24#; avoir fait faire des reprises à un fichu de linon-batiste brodé en fond de linon, 9#; 4 *aunes blonde fond Alençon à bordure pour* 2 *tours de gorge plissés à* 2 *rangs, à* 8# 10s = 34#; *gaze d'Italie et façon des* 2 *tours, à* 1# 4s = 2# 8s. Total, 69# 8s.

MADAME VICTOIRE. — *Gaze anglaise et rubans de satin,* 95# 16s.

Voir au 31 mars 1787.

12 Février. — POUR LA REINE. — *Livré* 2 *fichus anglais* 6/4 *rayés, à* 12# = 24#; 2 *fichus dito rayé de jonc, à* 11# = 22#; 1 aune gaze Chambéry pour rechanger un fichu, 6#; 4 *aunes* 1/2 *comète* pour le border à *double rang, à* 15s = 3# 7s 6d; *façon du fichu garni de blonde,* 1# 4s. Total, 56# 11s 6d.

Le 12 février fut inaugurée la première garde d'honneur d'artillerie pour le service du Corps législatif, pareille à celle du service auprès du Roi. Ce même jour parut un arrêté de la municipalité de Paris, concernant *les piques*.

Le 13 février, publication d'une lettre du Roi à la municipalité de Paris, sur les bruits qui se répandaient qu'il voulait sortir de la capitale.

On continuait à porter de plus en plus le bonnet rouge dans toutes les rues de Paris. (Voir au 1er janvier 1792.)

14 Février. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE. — *Chapeau de paille jaune en taffetas demi-florence et bordé de comète*, 4# 19ʃ.

Voir au 27 août 1790.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY-FITZ-JAMES. — *Bonnet du matin en linon; cannetille*, 2#.

Voir au 27 mars 1787.

Le 15 février éclata une insurrection dans le faubourg Saint-Marceau, au sujet du sucre. Les émeutiers étaient coiffés du bonnet rouge.

16 Février. — MADAME LA MARQUISE DE LESCURE. — *Demi-négligé en gaze Chambéry; 1 pouf en fichu; mantelet de linon-batiste garni de linon brodé; 2 bonnets de linon; bonnet rond en dentelle; un cent d'aiguilles anglaises; 9 poignées de fil blanc; 12 écheveaux de fil noir*, 100# 13ʃ 6ᵭ.

Voir au 12 novembre 1791.

18 Février. — MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Ruban de satin blanc vrai anglais pour un bandeau*, 5# 11ʃ.

Voir au 12 décembre 1789.

MADAME ADÉLAÏDE. — 18 *aunes blonde pour* 12 *paires de manchettes; ruban de satin*, 150# 10ʃ.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY-FITZ-JAMES, 2# 8ʃ.

Voir au 27 mars 1787.

Le 18 février fut établie une convention entre l'empereur et le roi de Prusse.

Le 20 février 1792, la Reine et ses enfants se rendirent à la Comédie-Italienne.

On y donnait les *Événements imprévus* d'Hèle, musique de Grétry, et *Renaud d'Ast*, de Radet, Bane et Dalayrac.

Lorsque, dans les *Événements imprévus*, René dit : *J'aime mon maître tendrement*, et que Lisette ajoute : *Ah! comme j'aime ma maîtresse!* il y eut un tonnerre d'applaudissements, et le parterre se leva pour réclamer quatre fois de suite ce duo, en regardant la loge royale.

Ce vers : *Il faut les rendre heureux!* fut nouvellement applaudi ; on criait : *oui, oui!* Cependant, d'après madame Campan, c'est lorsque madame Dugazon eut la malheureuse idée de s'incliner devant la Reine en chantant dans son duo les paroles : « Ah! comme j'aime ma maîtresse ! » qu'à l'instant plus de vingt voix s'élevèrent du parterre en criant : « Pas de maîtresse, pas de maître! Vive la liberté ! » Quelques hommes répondirent des loges et des balcons : « Vive la Reine! vive le Roi! vivent à jamais le Roi et la Reine! » mais on cria de nouveau dans le parterre : « Point de maître! point de Reine! » La querelle, ajoute madame Campan, s'échauffa, le parterre se partagea, on se battit, et les Jacobins eurent le dessus. Leurs touffes de cheveux noirs volaient dans la salle ; eux seuls, à cette époque, avaient quitté l'usage de se poudrer les cheveux.

Le faubourg Saint-Antoine, averti de ce qui passait aux Italiens, s'attroupait et parlait déjà de marcher sur ce théâtre. La Reine conservait le maintien le plus noble et le plus calme ; les commandants de la garde l'environnaient et la rassuraient. Leur conduite fut active et prudente ; il n'arriva aucun malheur. La Reine, en sortant, reçut de nombreux applaudissements. Ce fut la dernière fois qu'elle entra dans une salle de spectacle.

22 Février. — MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Bonnette de satin blanc et ruban blanc pour friser sur la bonnette; faveur pour le voile et fond de gaze,* 5 ᵗᵗ 2 ˢ.

Voir au 12 décembre 1789.

23 Février. — POUR LA REINE. — 1 aune blonde pour remettre à *une guimpe de linon-batiste,* 5 ᵗᵗ 10 ˢ; 6 *grands fichus simples de* 1 *aune* 1/2, *à* 8 ᵗᵗ = 48 ᵗᵗ ; 4 *dito moyens de* 1 *aune* 1/4, *à* 6 ᵗᵗ = 24 ᵗᵗ; 6 *fichus anglais* 7/4 *rayés de jonc, à* 11 ᵗᵗ 10 ˢ = 69 ᵗᵗ ; 2 *aunes* 1/4 *blonde tournante pour* 6 *tours de gorge plats, à* 12 ᵗᵗ = 27 ᵗᵗ ; 1 *aune* 3/4 *blonde bâtarde pour les* 6 *tours de derrière, à* 5 ᵗᵗ = 8 ᵗᵗ 15 ˢ; *faveur et façon des* 12 *tours, à* 2 ˢ = 1 ᵗᵗ 4 ˢ ; 2 *aunes blonde tournante pour un tour de gorge à* 2 *rangs, à* 8 ᵗᵗ 10 ˢ = 17 ᵗᵗ; *gaze et façon,* 1 ᵗᵗ 4 ˢ; *une paire de brace-*

lets en ruban de satin blanc frisé de blonde, 10# ; *livré* 12 *aunes ruban de satin blanc large blanc sur blanc, à* 2# 2s = 25# 4s ; 24 *aunes dito étroit, à* 1# 12s = 38# 8s. Total, 275# 5s.

MADAME ADÉLAÏDE. — 2 *éventails chinois à* 17# ; 2 *à* 16# ; 2 *à* 9# ; 8 *fichus anglais,* 149# 4s.

Voir au 30 mars 1787.

Le 23 février, il y eut grand tumulte dans l'Assemblée, sur la proposition faite par M. Mouysset, de former un club dans la salle, les après-midi, lorsqu'il n'y aurait pas de séance, et d'empêcher les députés d'aller aux Jacobins ou aux Feuillants.

24 Février. — POUR LA REINE. — *Avoir fait une reprise à un fichu de linon,* 1# 10s.

Le 26 février, Luckner se présenta à l'Assemblée, et la remercia du grade de maréchal de France qui lui avait été conféré.

27 Février. — POUR LA REINE. — *Livré* 6 *douzaines de lacets de fil, à* 1# 4s = 7# 4s ; 1 *aune blonde pour un tour en guimpe,* 6# 10s ; *faveur et façon,* 15s ; avoir rélargi les poignets de 14 chemises de batiste, 6#. Total, 20# 9s.

Troubles à Dunkerque et massacres dans la ville.

Le 1er mars 1792, Léopold II, empereur d'Allemagne, frère de la reine Marie-Antoinette, mourut à cinquante-cinq ans ; il ne portait la couronne impériale que depuis le mois de septembre 1790 et avait succédé à son frère Joseph sur le trône d'Autriche, au mois de février précédent. Ce prince avait toujours témoigné beaucoup d'affection à sa sœur la Reine de France, et après le malheureux voyage de Varennes, il avait envoyé une circulaire aux souverains de l'Europe pour leur demander de s'unir contre les envahissements de la Révolution française ; ce manifeste amena son *entrevue à Pilnitz,* et son alliance avec le roi de Prusse ; mais à cette époque il se montra entièrement opposé à la guerre (24 août 1791). Marie-Antoinette lui avait écrit qu'une tentative armée était inutile, et qu'on pouvait compter sur les efforts des seuls *constitutionnels* pour sauvegarder les droits et la vie du Roi de France. Cette illusion une fois perdue, Léopold, menacé par l'Assemblée législative d'une déclaration de guerre pour le 1er mars, faisait rassembler ses troupes lorsque la mort vint le surprendre le jour même où la déclaration devait lui être signifiée. C'est ainsi que la Reine de France, à mesure que les temps devenaient plus mauvais, voyait tomber l'un après

l'autre ceux sur qui elle aurait pu compter et s'appuyer pour échapper à des ennemis de plus en plus hardis et menaçants.

Cette mort imprévue fut vivement sentie aux Tuileries ; on trouvera dans le *Livre-Journal de madame Éloffe* le détail des habits de deuil que la Reine et ses amies portèrent en cette triste circonstance. (Voir au 12 mars suivant.)

2 Mars. — Madame Gagelin. — *Casimir noir pour* 41 ″ 12 ʃ.

Voir au 13 octobre 1787.

Le 3 mars, Simonneau, maire d'Étampes, est assassiné dans l'exercice de ses fonctions.

5 Mars. — Pour la Reine. — 1 *aune gaze Chambéry pour un grand fichu,* 6 ″; 2 *aunes* 1/4 *comète pour le border, à* 16 ʃ = 1 ″ 16 ʃ; *façon du fichu garni de blonde,* 1 ″ 4 ʃ; avoir rallongé un fichu de dentelle noire, 15 ʃ; 14 *aunes feston pour un volant de linon broché à tête rabattue, à* 10 ʃ = 7 ″; *façon de la garniture du jupon,* 3 ″. Total, 19 ″ 15 ʃ.

7 *Mars.* — M. de Ségur, ministre à la cour de Berlin, revient en France.

8 Mars. — Madame la princesse de Chimay douairière, pour une amie. — *Chapeau de paille noire à rubans de satin noir et grand voile de gaze,* 23 ″.

Voir au 27 août 1790.

9 Mars. — Pour la Reine. — 5 *aunes tulle liséré, pour* 2 *paires de manchettes en ruche,* pour rechanger les manchettes à une redingote et l'autre à un pierrot, *à* 3 ″ = 15 ″; *façon des* 2 *paires de manchettes, à* 15 ʃ = 1 ″ 10 ʃ; *livré* 6 *douzaines lacets soie de grenade noire, à* 4 ″ 10 ʃ *la douzaine* = 27 ″; 6 *douzaines dito puce, à* 4 ″ 10 ʃ = 27 ″; 2 *aunes blonde bâtarde pour une paire de manchettes en ruche d'une chemise de florence carmélite, à* 3 ″ 10 ʃ = 7 ″; 1 *aune blonde pour la fraise,* 6 ″; *façon des manchettes et de la fraise,* 1 ″ 4 ʃ; 1 *aune* 1/2 *blonde pour le tour, à* 3 ″ 10 ʃ = 5 ″ 5 ʃ. Total, 89 ″ 19 ʃ.

Madame Gagelin. — 2 *chapeaux de castor; boîte, papier haché et ruban; toile cirée et commissionnaire,* 53 ″ 15 ʃ.

Voir au 13 octobre 1787

10 Mars. — MADAME VICTOIRE. — 4 *coiffures de blonde fond Alençon pour bonnets ajustés de garnitures différentes; baigneuse de blonde fond Alençon; 2 éventails à 18*#, *1 éventail à 17*# *et l'autre à 16*#; *manchettes de blonde fond Alençon; gaze anglaise pour 8 fichus chemises dont 6 garnis de blonde fond Alençon riche; blonde tournante fond Alençon à bordure pour la garniture d'une robe de taffetas coquelicot et noir; blonde à pois festonnée pour la garniture d'une robe rayée chinée brun, verte et rose; blonde tournante pour la garniture d'une robe de taffetas gros-bleu; blonde fond Alençon à bordure, pour la garniture d'une robe rayée violet, chinée vert, bleu et blanc; 3 robes de taffetas garnies de même; rubans; cartons et papier pour emballage; cordage et ruban de fil; une très grande boîte; commissionnaire,* 1,165# 5ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Avoir marqué 2 toilettes de taffetas cramoisi; un petit carton pour envoyer les dentelles à Rome,* 5#.

Voir au 30 mars 1787.

10 *Mars.* — M. de Grave est nommé ministre de la guerre, à la place de M. de Narbonne.

11 *Mars.* — Ordre du jour adopté sur la proposition d'assujettir le Roi aux contributions publiques, parce qu'une loi y assujettit tous les fonctionnaires publics.

Décret qui porte que les huissiers de l'Assemblée ne porteront plus leurs médailles suspendues à des chaînes de métal, mais à un ruban tricolore.

12 Mars. — POUR LA REINE. — 5 *paires de petites manchettes en gaze Chambéry faites en ruche pour robe noire et robe grise, à* 2# 10ʃ = 12# 10ʃ; 3 *tours de robe, à* 1# 10ʃ = 4# 10ʃ; 1 *paire de manches de cour en crêpe,* 14#; 2 *fichus en crêpe à double ourlet dont un moyen et l'autre petit, l'un de* 10#, *l'autre de* 9# = 19#; *un tour de gorge à 2 rangs en crêpe,* 2# 10ʃ; *un tour de guimpe de crêpe garni de même,* 4#; 7 *tours plats et* 7 *tours de derrière en crêpe,* 4#; 3 *paires de manchettes à un rang en crêpe, à* 1# 10ʃ = 4# 10ʃ; 3 *tours de robe en crêpe, à* 1# 4ʃ = 3# 12ʃ; *livré* 6 *aunes florence noire pour* 2 *ceintures, à* 5# 10ʃ = 33#; *un grand fichu de gaze crêpe de* 1 *aune* 1/2, 12#; 4 *fichus dito moyens en gaze crêpée, à* 10# = 40#; 2 *fichus dito petits, à* 9# = 18#;

1 *tour de gorge à 2 rangs en gaze crêpée,* 2 # 10 ſ ; *un tour en guimpe en gaze dito garni de même,* 4 # ; 2 *tours en turban l'un frisé en gaze crêpe et l'autre en crêpe, à* 2 # 8 ſ = 4 # 16 ſ ; *une paire de manchettes de crêpe pour un pierrot de popeline* (1), 1 # 10 ſ ; *un tour pour le pierrot,* 1 # 10 ſ ; *livré* 14 *aunes ruban d'étamine large, à* 1 # 4 ſ = 16 # 16 ſ ; 14 *aunes dito étroit, à* 14 ſ = 9 # 16 ſ. Total, 212 # 10 ſ.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Bonnet ajusté de linon,* 10 # 16 ſ.

Voir au 27 mars 1787.

MADAME LA MARQUISE D'ORIENT. — *Mantille en gaze d'Italie noire; une paire de bracelets en rubans d'étamine,* 19 #.

13 Mars. — MADAME GAGELIN. — 13 *aunes taffetas lustré;* 3 *gros de soie noire;* 4 *bobines de soie verte et blanche; peignes,* 91 # 14 ſ 6 ᵭ.

Voir au 13 octobre 1787.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE. — *Ruban de Paris étroit noir et large,* 20 # 8 ſ 6 ᵭ.

Voir au 27 mars 1787.

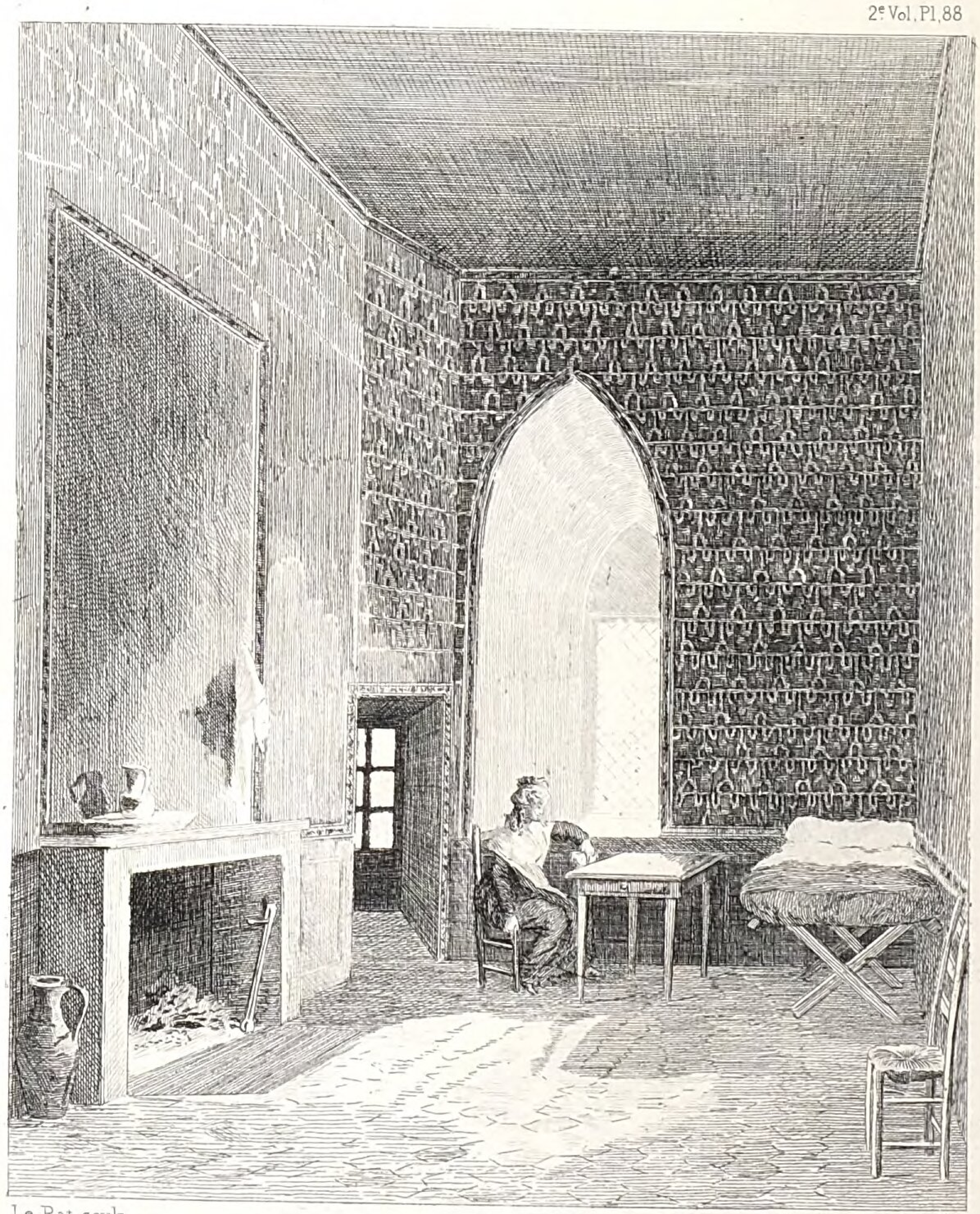
15 Mars. — POUR LA REINE. — *Une paire de manches de cour en crêpe* (2), 14 # ; *un tour de corset,* 1 # 4 ſ ; *un tour de gaze crêpe en turban frisé de crêpe,* 2 # 8 ſ ; 2 *tours en guimpe en gaze crêpe, à* 4 # = 8 # ; *une paire de manchettes en crêpe,* 1 # 10 ſ ; *avoir garni la pièce d'un grand habit en gaze de laine,* 1 # 10 ſ ; 2 *tours en guimpe en gaze Chambéry, à* 3 # = 6 # ; *une paire de manchettes de crêpe,* 1 # 10 ſ ; *une*

(1) De l'italien *papalina,* étoffe de soie qui servait autrefois pour les costumes des papes, et dont la chaîne était de soie, et la trame de laine lustrée. La popeline se faisait anciennement dans le Comtat-Venaissin, qui était sous la domination des papes. Cette étoffe est encore très à la mode aujourd'hui.

Ces robes de deuil et de demi-deuil étaient portées à l'occasion de la mort de l'empereur Léopold II, dont nous avons parlé au 1er mars.

Dans les mois suivants, on retrouve encore de ces costumes noirs, des fichus de crêpe, des paires de gants de soie noire, etc.

(2) Voir la note du 12 mars.



Le Rat sculp.

Imp. Lemercier & Cie

1792

LA REINE MARIE-ANTOINETTE AU TEMPLE

d'après un dessin du temps appartenant à Madame la Comtesse de Nadaillac

[illegible] et la fraise pour la [illegible]

Ce fut le 14 mars qu'eut lieu l'installation de la [illegible]

17 Mars. — Madame Victoire. — *[illegible] une robe de taffetas chiné violet et vert; [illegible] Alençon pour garnir une robe de taffetas [illegible] de taffetas de différentes couleurs; [illegible] d'organdi [illegible] ciennes*, 340^#^.

Madame Victoire. — *Cartons [illegible] papier haché, cordages*, 31^#^ 16^s^.

Voir au 31 mars 1787.

Le 17 mars, Dumouriez fut nommé ministre [illegible] Lessart; M. de Lacoste, ministre de la marine, [illegible]

Ce fut dans la nuit du 16 au 17 mars que [illegible] Stockholm, où il avait l'habitude de se rendre, le [illegible] ver. Dans cette nuit fatale, qui causa tant de peine [illegible] nette, Ankarstroëm tira sur le Roi un coup de pistolet. L'arme [illegible] de laine pour amortir le bruit de l'explosion, était chargée à mitraille, [illegible] teint à la hanche gauche. Sa blessure était si considérable que le [illegible], qui l'accompagnait, fut couvert de son sang. Gustave survécut pendant [illegible], en proie à des douleurs atroces, montrant à tous une grande fermeté à les [illegible] reçu le comte des Cars, envoyé des frères de Louis XVI, il [illegible] Roi et de la Reine.

« Voilà, dit-il, un coup qui va réjouir les Jacobins [illegible]

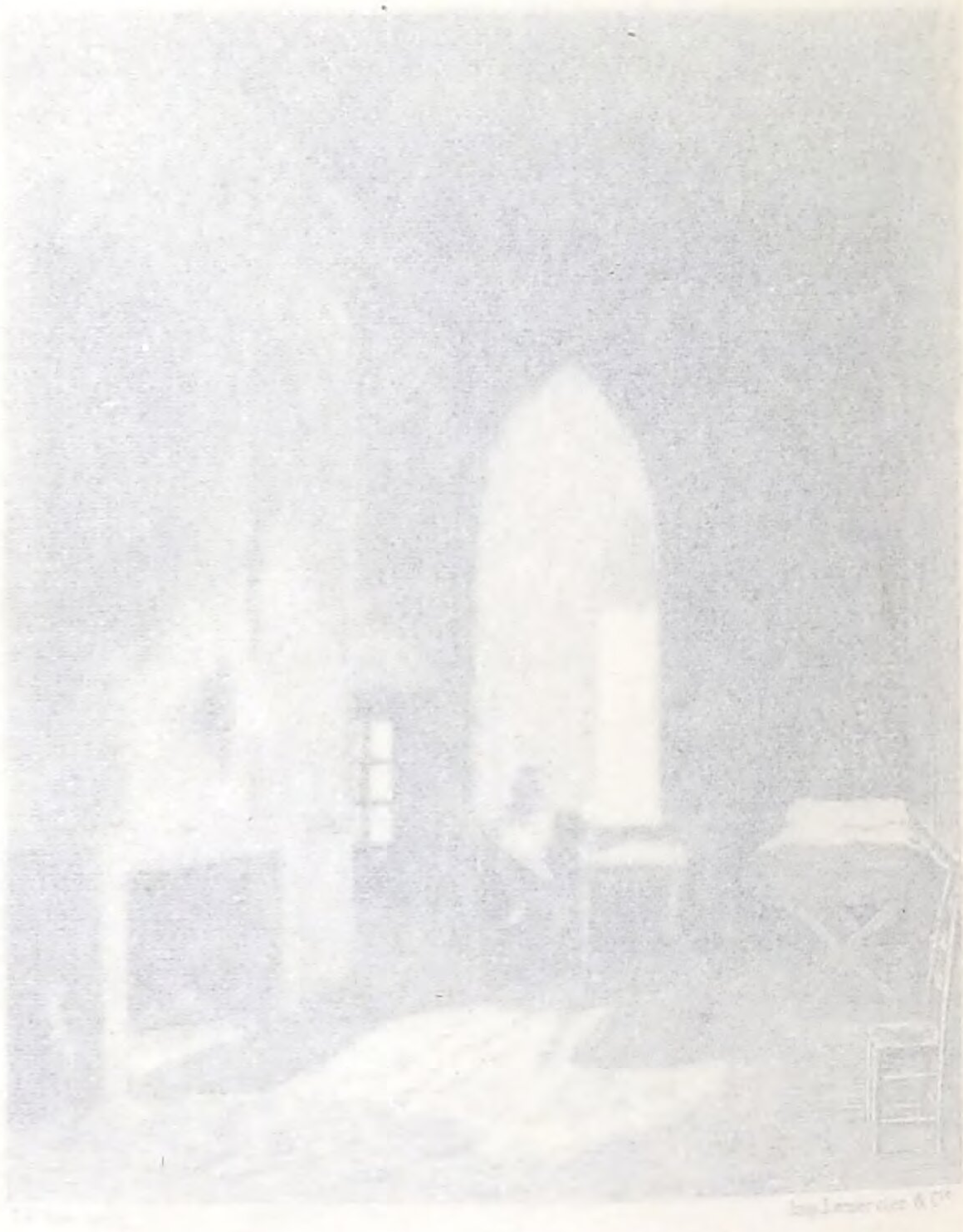
On verra, par les mémoires suivants de madame Eloffe, [illegible] deuil pour ce roi-chevalier si plein d'énergie, de cœur [illegible] tant de dévouement et de sincère affection, et dont [illegible] des régicides qui devaient avoir lieu si peu de temps après.

Le 18 mars, parut un décret portant qu'il serait élevé [illegible] place où se tenait le marché, à Étampes, une pyramide [illegible] en mémoire de la mort de Simonneau, maire de cette ville.

19 Mars. — Madame la marquise de Mesgrigny. — *Paire de mirfas* (1) *de crêpe; un chapeau en bonnette de gaze de [illegible] grand voile et ruban de gaze de laine*, 19^#^ 7^s^.

Voir au 12 décembre 1789.

(1) Voir au 13 novembre 1787.



Imp. Lemercier & Cie

LA REINE MARIE-ANTOINETTE AU TEMPLE

[illegible]

chemise, un tour et la fraise pour la chemise, 1 ″ 16 ʃ. Total, 37 ″ 18ʃ.

Ce fut le 16 mars qu'eut lieu l'installation de la nouvelle garde du Roi.

17 **Mars.** — MADAME VICTOIRE. — *Blonde fond ruisseau pour garnir une robe de taffetas chiné violet et vert; autres garnitures; blonde fond Alençon pour garnir une robe de taffetas brun; garnitures de* 6 *robes de taffetas de différentes couleurs; chemises d'organdi garnies de valenciennes,* 340 ″.

MADAME VICTOIRE. — *Cartons pour emballer, boîte, papier gris, papier haché, cordage,* 31 ″ 16 ʃ.

Voir au 31 mars 1787.

Le 17 mars, Dumouriez fut nommé ministre des affaires étrangères à la place de M. de Lessart; M. de Lacoste, ministre de la marine, remplaça M. Bertrand dans cette charge.

Ce fut dans la nuit du 16 au 17 mars que Gustave III de Suède donna, à l'opéra de Stockholm, où il avait l'habitude de se rendre, le dernier bal masqué de la saison d'hiver. Dans cette nuit fatale, qui causa tant de peine à Louis XVI et à Marie-Antoinette, Ankarstroëm tira sur le Roi un coup de pistolet. L'arme de l'assassin, enveloppée de laine pour amortir le bruit de l'explosion, était chargée à mitraille, et le prince fut atteint à la hanche gauche. Sa blessure était si considérable que le baron d'Essen, qui l'accompagnait, fut couvert de son sang. Gustave survécut pendant treize jours, en proie à des douleurs atroces, montrant à tous une grande fermeté à les supporter. Ayant reçu le comte des Cars, envoyé des frères de Louis XVI, il lui parla avec affection du Roi et de la Reine.

« Voilà, dit-il, un coup qui va réjouir les Jacobins de Paris. »

On verra, par les mémoires suivants de madame Éloffe, le moment où la Reine prit le deuil pour ce roi-chevalier si plein d'énergie, de cœur et d'esprit, qui lui avait montré tant de dévouement et de sincère affection, et dont la mort fut comme le présage des régicides qui devaient avoir lieu si peu de temps après.

Le 18 mars, parut un décret portant qu'il serait élevé aux frais de la nation, sur la place où se tenait le marché, à Étampes, une pyramide triangulaire en mémoire de la mort de Simonneau, maire de cette ville.

19 **Mars.** — MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Paire de mirfas* (1) *de crêpe; un chapeau en bonnette de gaze de laine noire et grand voile et ruban de gaze de laine,* 19 ″ 7 ʃ.

Voir au 12 décembre 1789.

(1) Voir au 13 novembre 1787.

MADEMOISELLE LIMAGE, 1^{ll}.

Voir au 10 juillet 1791.

20 Mars. — POUR LA REINE. — *Livré* 13 *aunes ruban de satin noir large, à* 2^{ll} 2^{s} = 27^{ll} 6^{s}; 13 *aunes dito étroit, à* 1^{ll} 12^{s} = 20^{ll} 16^{s}; 14 *aunes ruban de satin noir rayé satiné large, à* 2^{ll} 2^{s} = 29^{ll} 8^{s}; 14 *aunes dito étroit, à* 1^{ll} 12^{s} = 22^{ll} 8^{s}; *une paire de manchettes de crêpe pour un pierrot de florence,* 1^{ll} 10^{s}; *un tour de dito,* 1^{ll} 10^{s}; 1 *aune gaze Chambéry pour un grand fichu double,* 6^{ll} 10^{s} ; 4 *aunes comète de satin pour le border, à* 16^{s} = 3^{ll} 4^{s} ; *façon du fichu garni de blonde,* 1^{ll} 4^{s}. Total, 113^{ll} 16^{s}.

Le 20 mars, l'Assemblée nationale, sur l'avis de Louis, adopta la funèbre machine appelée guillotine, pour l'exécution de la peine de mort.

22 Mars. — MADAME ADÉLAÏDE. — *Taffetas pour les garnitures de* 4 *robes; rubans de toutes les nuances, très grande quantité; carton, grande boîte et papier pour emballage,* 318^{ll} 12^{s}.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Une autre facture de* 176^{ll} 18^{s}.

Voir au 30 mars 1787.

23 *Mars* 1792. — La nouvelle de la tentative d'assassinat commise par Ankarstroëm sur Gustave III parvint à Paris, et y produisit la plus vive douleur dans la famille royale et ses amis, tandis qu'elle faisait naître la joie la plus féroce parmi les Jacobins, qui décernèrent à l'assassin le surnom de *Nouveau Brutus*.

24 Mars. — MADAME BOUCHE, 6^{ll} 15^{s}.

Voir au 23 juillet 1791.

MADAME VICTOIRE. — *Manteau doublé de taffetas noir garni de dentelle,* 165^{ll} 10^{s} 6^{d}.

Voir au 31 mars 1787.

Le 24 mars, le Roi appela dans son conseil deux hommes du parti populaire, Roland, qu'il nomma ministre de l'intérieur à la place de Cahier de Gerville, et Clavière, ministre des contributions à la place de Tarbé.

25 Mars. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE, 4^{ll} 14^{s}.

Voir au 27 août 1790.

Le 29 mars 1792, à onze heures du matin, Gustave III mourut à Stockholm, âgé de quarante-six ans, à la suite de ses blessures. Nos lecteurs savent combien ce prince s'était intéressé au malheureux sort du Roi et de la Reine de France, en leur proposant le seul plan d'évasion sage et praticable, la fuite par la Normandie jusqu'à la baie de Colleville, au-dessus d'Arromanches, où des vaisseaux suédois devaient recevoir la famille royale. C'est en partie par ce chemin que l'abbé Edgeworth, traqué de toutes parts, réussit à gagner l'Angleterre.

31 Mars. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY-FITZ-JAMES. — *Taffetas noir pour un grand coqueluchon; manchettes,* 16 ᵗᵗ 11 ˢ.

Voir au 27 mars 1787.

Le 31 mars, le Roi dénonça à l'Assemblée un traité conclu le 3 février 1792, entre les princes français et le prince de Hohenlohe.

1er Avril. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY-FITZ-JAMES, 5 ᵗᵗ 6 ˢ.

Voir au 27 mars 1787.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE, 4 ᵗᵗ 13 ˢ.

Voir au 27 août 1790.

2 Avril. — POUR LA REINE. — 3 *fichus en crêpe* (1) *ourlé dont un moyen, un grand et un petit,* 31 ᵗᵗ; *une paire de manchettes de crêpe à* 1 *rang,* 2 ᵗᵗ; *une paire dito en gaze de laine,* 2 ᵗᵗ. Total, 35 ᵗᵗ.

MADAME LA COMTESSE DE BÉTHUNE. — *Demi-négligé en gaze anglaise,* 11 ᵗᵗ.

Voir au 5 janvier 1787.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY, 1 ᵗᵗ 2 ˢ 6 ᵈ.

Voir au 12 décembre 1789.

3 Avril. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY-FITZ-JAMES, 2 ᵗᵗ 9 ˢ.

Voir au 27 mars 1787.

(1) Nos lecteurs remarqueront que depuis les tristes événements passés à Stockholm, dans la nuit du 16 au 17 mars, la Reine, déjà en grand deuil pour l'empereur, son frère, commandait toujours à madame Éloffe des toilettes de crêpe noires pour ce double deuil.

MADEMOISELLE LIMAGE, 3 ″ 8 ᶳ 6 ᵭ.

Voir au 10 juillet 1791.

Le 3 avril, l'Assemblée décida qu'il y aurait séance le 8, jour *de Pâques.*

4 **Avril.** — POUR LA REINE. — Avoir remis une bande de linon à un tour en guimpe, 1 ″ 4 ᶳ ; *un fichu de crêpe moyen,* 10 ″ ; *une paire de manches de cour* (1) *en gaze de laine bordée de petit picot,* 11 ″ ; 6 *paires de petites manchettes en ruche en gaze dito bordée de picot, à* 1 ″ 16 ᶳ = 10 ″ 16 ᶳ ; 7 *tours de robe dito, à* 1 ″ 4 ᶳ = 8 ″ 8 ᶳ ; *une guimpe en gaze de laine garnie de même et picot,* 3 ″. Total, 44 ″ 8 ᶳ.

5 **Avril.** — MADAME LA MARQUISE DE RIANTS. — *Paire de manches en gaze rayée; bracelets en ruban noir,* 15 ″ 10 ᶳ.

Voir au 11 janvier 1787.

6 **Avril.** — POUR LA REINE. — *Livré* 3 *douzaines aiguillettes de soie blanche, à* 3 ″ = 9 ″ ; 2 *fichus de crêpe* (2) *moyen, à* 10 ″ = 20 ″ ; *une paire de manchettes de crêpe,* 2 ″ ; 6 *tours plats de gaze de laine bordée de picot, à* 12 ᶳ = 3 ″ 12 ᶳ ; 6 *tours de derrière, à* 10 ᶳ = 3 ″ ; *façon des* 3 *tours en guimpe de linon-batiste, à* 1 ″ 4 ᶳ = 3 ″ 12 ᶳ ; 9 *aunes faveur forte pour passer dans les coulisses, à* 3 ᶳ = 1 ″ 7 ᶳ. Total, 42 ″ 11 ᶳ.

MADAME VICTOIRE. — *Gaze anglaise brochée,* 24 ″.

Voir au 31 mars 1787.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Une pièce de ruban de* 30 *aunes,* 7 ″.

Voir au 30 mars 1787.

Le 6 avril, tous les costumes des ecclésiastiques, religieux et religieuses, de quelques communautés et congrégations qu'ils fussent, furent prohibés. Pendant la Révolution, Sophie Arnould avait acheté, à Luzarches, le couvent des pénitents du tiers ordre de Saint-François. Elle fit graver sur la porte : *Ite, missa est.* Elle mourut en 1802, après avoir reçu les sacrements des mains du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

(1) Les manchettes de cour étaient faites avec tout ce qu'il y avait de plus beau en dentelles : elles étaient souvent attachées avec un ruban qui rappelait la couleur d'un des ornements de la coiffure. Pendant le deuil, elles étaient en crêpe noir. (Voir la planche du 8 avril 1788.)

(2) Voir la note du 4 avril précédent.

8 Avril, jour de Pâques (1). — Pour la Reine. — *Une paire de manchettes de crêpe* (2), 2 ᵗᵗ; 2 *tours de gorge de gaze de laine bordée de picot à 2 rangs, à* 3 ᵗᵗ = 6 ᵗᵗ; 2 *tours de gorge en gaze d'Italie en turban frisé de gaze de laine, à* 3 ᵗᵗ = 6 ᵗᵗ; *un* grand sac (3) de taffetas d'Italie gris, 20 ᵗᵗ; *façon de* 2 *paires de manchettes;* 2 *tours et* 2 *fraises en linon-batiste ourlé et froncé pour* 2 *chemises de percale, à* 1 ᵗᵗ 10 ˢ = 3 ᵗᵗ; *façon de* 2 *tours et* 2 *paires de manchettes dito, pour* 2 *pierrots dont un de mousseline et l'autre de percale, à* 1 ᵗᵗ 4 ˢ = 2 ᵗᵗ 8 ˢ. Total, 39 ᵗᵗ 8 ˢ.

Madame la princesse de Chimay, 2 ᵗᵗ 8 ˢ.

Voir au 27 mars 1787.

Ce fut le 10 avril 1792, que commença l'instruction pour la canonisation de Benoist-Joseph Labre, né le 26 mars 1748, mort à Rome le 16 avril 1783, et qui a été canonisé en 1882.

14 Avril. — Pour la Reine. — *Une paire de manchettes, un tour et une fraise de gaze de laine bordée de picot, pour une chemise de florence grise,* 4 ᵗᵗ; *façon d'une paire de manchettes, un tour et la fraise d'une chemise de percale,* 1 ᵗᵗ 10 ˢ; *façon de* 4 *paires de manchettes et* 4 *tours de linon-batiste pour* 4 *pierrots de percale et pierrot de mousseline brodée, à* 1 ᵗᵗ 4 ˢ = 4 ᵗᵗ 16 ˢ; avoir raccourci la coulisse et rebaissé les garnitures d'un manteau de linon brodé et l'avoir refait, 3 ᵗᵗ; *façon d'une paire*

(1) La Reine n'avait plus le curé de Saint-Eustache pour confesseur, depuis qu'il avait prêté le serment constitutionnel. Celui qui lui succéda était introduit chez elle avec le plus grand mystère. Le Roi et la Reine ne faisaient plus leurs pâques publiquement, parce qu'ils ne pouvaient se prononcer pour le clergé constitutionnel, ni agir de manière à prouver qu'ils lui fussent contraires.

« La Reine, dit madame Campan, fit ses pâques le 8 avril 1792 ; mais elle se rendit seule avec moi à la chapelle. Elle m'avait chargée de prévenir un de mes parents, qui était son chapelain, de lui dire une messe à cinq heures du matin. Il faisait encore nuit; elle me donnait le bras, et je l'éclairais avec un bougeoir. Je la laissai absolument seule à la porte de la chapelle ; elle ne revint chez elle que lorsque le petit jour commençait à poindre. Ces pâques, aussi mystérieusement faites, ne pouvaient servir à l'édification publique, mais prouvent en faveur des principes religieux de la Reine. »

La Reine, frappée de toutes parts, avait bien besoin des consolations de Dieu pour supporter ses peines. Elle venait de perdre dans la personne de Gustave III le souverain sur l'appui duquel elle comptait le plus, elle était complètement prisonnière aux Tuileries, n'avait plus aucune distraction, ne pouvait plus se fier à qui que ce fût, étant entourée d'ennemis et n'ayant auprès d'elle que quelques personnes dévouées, comme madame de Tourzel et ses anciennes dames d'honneur, qui toutes voyaient avec terreur les progrès effrayants de la Révolution.

(2) Voir au 12 mars 1792.

(3) Voir au 31 octobre 1789, l'intérieur de la Reine.

de manchettes et un tour de linon pour une robe d'organdi à pois, 1 ᵗᵗ 4ˢ; *façon de* 18 *fichus de linon-batiste dont* 6 *grands,* 8 *moyens et* 4 *petits ourlés et marqués, à* 10ˢ = 9ᵗᵗ. Total, 23ᵗᵗ 10ˢ.

MADEMOISELLE YOUTTE. — *Chapeau de linon-batiste,* 1ᵗᵗ 11ˢ.

Nom inconnu.

15 *Avril.* — Fête en l'honneur des soldats suisses de Châteauvieux ; elle avait été demandée par Pétion, au nom des 48 sections.

18 Avril. — MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Façon d'un manteau de linon-batiste,* 3ᵗᵗ 9ˢ.

Voir au 12 décembre 1789.

Le 18 avril, le Roi écrivit au président de l'Assemblée nationale que, son fils ayant atteint l'âge de sept ans, il avait nommé M. de Fleurieu pour son gouverneur. « Il doit lui inspirer, disait Louis XVI, le respect pour la justice, l'amour de l'humanité et toutes les vertus qui conviennent au Roi d'un peuple libre. » M. de Fleurieu avait pour belle-mère madame d'Arcambol, fille de M. le Normand d'Étiolles, mari de madame de Pompadour. La Reine redoutait cette parenté et le caractère de cette dame, qui avait le plus grand crédit sur l'esprit de M. de Fleurieu ; elle craignait l'empire qu'elle pouvait exercer sur lui et même sur le Dauphin, qui donnait les plus grandes espérances. Cette raison avait déterminé le Roi à choisir, pour sous-gouverneurs du jeune prince, deux officiers de marine, hommes de grand caractère et d'un courage à tout épreuve. L'un s'appelait M. de Marigni.

19 Avril. — POUR LA REINE. — Avoir refait un second manteau de linon brodé, 3ᵗᵗ.

Le 20 avril, une déclaration de guerre fut adressée au roi de Hongrie et de Bohême. Le Roi se rendit lui-même à l'Assemblée, l'engageant encore à délibérer avec réflexion sur la proposition de guerre qui pouvait entraîner la France dans les plus grands malheurs. Le Roi sortit de l'Assemblée la tristesse peinte sur le visage. Quelques amis crièrent : « Vive le Roi ! — Silence ! » dirent les habitués des galeries, avec des signes d'indignation, et l'on entendit une femme hurler : Sortez esclaves, et allez crier plus « loin vive le Roi ! » Ce malheureux prince, dit madame de Tourzel, revint aux Tuileries pénétré de douleur.

23 Avril. — POUR LA REINE. — Avoir refait un troisième manteau de linon-batiste, 3ᵗᵗ ; *façon d'une paire de manchettes à 2 rangs en*

gaze de laine bordée de picot, pour une robe de crêpe noir, 15ʃ; *un tour,* 3″ 10ʃ; *robe en gaze dito,* 1″ 4ʃ. Total, 8″ 9ʃ.

Madame la princesse de Chimay douairière. — *Taffetas noir pour un grand fichu en écharpe doublé; effilé de soie noire; chapeau de paille jaune doublé de taffetas blanc et bordé de comète,* 29″ 16ʃ.

Voir au 27 août 1790.

24 Avril. — Pour la Reine. — 3 *paires de manchettes en gaze rayée à* 1 *rang, à* 1″ 16ʃ = 5″ 8ʃ; 3 *tours dito, à* 1″ 4ʃ = 3″ 12ʃ; *une paire de manchettes en ruche en gaze dito,* 2″; *un tour,* 1″ 10ʃ; *un tour en guimpe de gaze Chambéry garni de gaze rayée,* 3″; 2 *tours de gorge à* 2 *rangs en gaze rayée, à* 3″ = 6″; 2 *tours de gorge en gaze d'Italie à turban fraise de gaze rayée, à* 3″ = 6″; 6 *tours de gorge plats en gaze rayée, à* 12ʃ = 3″ 12ʃ; 6 *tours de derrière, à* 10ʃ = 3″; *une paire de manches de cour de gaze rayée,* 12″. Total, 46″ 2ʃ.

Mademoiselle Limage, 2″ 10ʃ.

Voir au 10 juillet 1791.

Madame la marquise de Lescure. — *Gaze noire rayée pour garnir un manteau,* 10″ 16ʃ.

Voir au 11 février 1792.

Madame Gagelin, 2″ 13ʃ.

Voir au 13 octobre 1787.

28 *Avril.* — Affaire de Mons où Théobald de Dillon est assassiné. Suppression des ordres, des pèlerins et pénitents de toutes couleurs.

29 Avril. — Madame la duchesse de Maillé. — 3 *fichus anglais rayés brochés,* 23″ 10ʃ.

Voir au 20 mars 1787.

Pour la Reine. — *Une paire de manchettes, le tour et la fraise en gaze rayée, pour une chemise,* 4″; *livré* 6 *douzaines lacets de fil pour*

lacer les manches, à 1# 10s = 9#; 6 *douzaines lacets de soie de grenade ronde, à* 5# = 30#; 6 *cravates en gaze de laine anglaise ourlée, à* 4# = 24#. Total, 67#.

1er Mai. — MADEMOISELLE LIMAGE, 1# 10s.

Voir au 10 juillet 1791.

POUR LA REINE. — 4 *fichus moyens en gaze Chambéry, à* 6# 10s = 26#; 3 *dito plus petits, à* 5# 10s = 16# 10s; 2 *paires de manchettes en gaze rayée, à* 1# 16s = 3# 12s; *livré* 12 *aunes ruban de satin blanc anglais, à* 1# 12s = 19# 4s; 12 *aunes ruban large dito, à* 2# 2s = 25# 4s; 14 *aunes ruban de satin rayé satiné large, à* 2# 2s = 29# 8s; *livré aux demoiselles Sainte-Foix* 4 *aunes* 1/2 *ruban bleu, à* 12s = 2# 14s. Total, 122# 12s.

MADAME VICTOIRE. — 2 *pièces de cannetille blanche,* 18# 15s.

Voir au 31 mars 1787.

3 *Mai.* — Décret d'accusation contre Royou, auteur de l'*Ami du Roi,* et contre Marat, auteur de l'*Ami du peuple.*

5 Mai. — MADAME LA MARQUISE DE RIANTS. — *Un fichu en gaze noire anglaise, garni d'une très belle dentelle fond Alençon à bouquet, bordé de ruban de satin,* 36#.

Voir au 11 janvier 1787.

MADAME LA COMTESSE DE SAINT-SAUVEUR. — *Une corbeille de mariage,* 2,222# 12s.

Voir au 23 février 1787.

MADEMOISELLE DAUTROT. — *Manteau de taffetas noir et dentelle noire,* 34# 7s.

Nom inconnu.

MADAME POMPEY. — 2 *fichus; comète pour border un châle et passer dans la coulisse; dentelle noire,* 47# 3s 6d.

Voir au 14 janvier 1790.

Madame Éloffe avait succédé à madame Pompey, probablement sa tante, comme marchande de modes de la Reine, en 1787.

Nous remarquons qu'en 1792, au mois de juillet, madame Pompey était revenue dans le magasin qu'elle avait cédé à madame Éloffe et dont toutes deux étaient titulaires.

En effet, nous donnons, au 1er août suivant, la feuille volante d'un *mémoire de* 304 *livres* 12 *sous* 6 *deniers des fournitures faites à la Reine par ordre de madame d'Ossun chez madame Pompey, marchande de modes, du* 5 *juillet* 1792 *au* 3 *août*, et qui n'a jamais été acquitté ; et un autre ainsi conçu : *Mémoire des fournitures faites à madame Adélaïde, par ordre de madame de Laval, par Éloffe, marchande de modes, du* 5 *avril* 1792 *au* 1er *août* de la même année. Ce mémoire, s'élevant à la somme de 1,648 livres 14 sous, n'a pas été non plus payé, par suite des événements ; mais on trouve à la fin de cette note : « J'ai reçu les articles ci-dessus et approuvé ce mémoire pour 1,648 livres 14 sous. — *Signé :* PAQUET. »

Mademoiselle Pâquet est souvent citée dans ce Livre-Journal, depuis le 17 juillet 1789, jusqu'au 29 décembre 1790 ; elle était, comme nous l'avons déjà dit, attachée à la maison de Madame Adélaïde. Cette princesse la chargeait continuellement de ses ordres pour madame Éloffe.

Il y a en tête de ces deux mémoires le timbre de l'époque sur lequel on lit : *La loi — le Roi. — Minute.* 6 *sous.*

Le 6 mai, le régiment de Royal-Allemand déserta.

Du 6 au 12 mai 1792, la princesse de Lamballe resta à Anet, chez le duc de Penthièvre ; ce furent les derniers jours qu'ils passèrent ensemble. Elle repartit pour aller rejoindre la Reine à Paris, où elle devait trouver la plus horrible des morts, moins de quatre mois après (1).

8 *Mai.* — Le Roi nomme ministre de la guerre, à la place de M. de Grave, M. Servan, qui, comme MM. Roland et de Clavière, était du parti populaire.

Adresse à l'armée.

9 Mai. — MADAME LA COMTESSE DE SAINT-SAUVEUR. — *Un manteau en châle de gaze noire à pois bordé de comète garni de même,* 27 #.

Voir au 5 mai 1792.

POUR LA REINE. — *Un grand fichu en gaze de Chambéry pour* rechanger *la gaze d'un fichu de point,* 6 # 10 ſ; 2 *aunes* 1/4 *comète de satin pour le border, à* 16 ſ = 1 # 16 ſ ; *façon du fichu garni de point à l'aiguille,* 1 # 4 ſ; *livré à mademoiselle Sainte-Foix* 18 *aunes comète rayée de différentes couleurs, à* 7 ſ = 6 # 6 ſ; 9 *aunes dito unies, à* 7 ſ

(1) Voir biographie de la princesse de Lamballe, page 13.

= 3 ᴴ 3 ˢ; *façon d'une paire de manchettes de linon-batiste,* 15 ˢ. Total, 19 ᴴ 14 ˢ.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Petit bonnet en gaze Chambéry pour mettre sous les chapeaux,* 2 ᴴ 8 ˢ.

Voir au 12 décembre 1789.

MADAME GAGELIN. — *Châle de taffetas noir; comète et ruban; commissionnaire pour des plumes de différentes façons; pour* avoir fait raccommoder un pistolet (1), *payé* 4 ᴴ 10 ˢ; *prêté, pour une lettre de change timbrée,* 10 ˢ. Total, 40 ᴴ 15 ˢ.

Voir au 13 octobre 1787.

9 *Mai.* — Reprise de *Virginie,* tragédie de M. de la Harpe, qui avait été représentée en 1786.

10 *Mai* 1792. — Les exécutions capitales s'étaient faites, depuis l'usage de la guillotine, sur la place du Carrousel. La Convention, voulant éloigner d'elle le spectacle de de ces scènes sanglantes, décida, le 10 mai 1792, qu'on ferait choix d'un autre emplacement pour l'exécution des jugements criminels. En conséquence, elles eurent lieu sur la place de la Révolution. L'instrument de mort fut dressé un peu en avant du pié-

(1) Cette dépense de *raccommodage d'un pistolet,* par les soins de madame Éloffe, paraîtra à nos lecteurs, comme elle nous a paru à nous-même, fort extraordinaire. Comment l'expliquer ? Ainsi que nous l'avons déjà dit, madame Gagelin était attachée à la lingerie de la Reine, et l'époque à laquelle nous trouvons cette note était devenue bien effrayante, car tous les jours il n'était question dans Paris que de s'emparer des Tuileries, et d'attenter à la vie de la famille royale. Serait-ce que la Reine, qui était fort courageuse, avait voulu, sans attirer l'attention de qui que ce fût, avoir près d'elle un des pistolets du Roi, pour défendre à l'occasion son mari et ses enfants, et qu'elle avait chargé madame Gagelin d'en faire faire la réparation par l'intermédiaire secret et dévoué de la sûre madame Éloffe ? — Cela est fort présumable, et parfaitement dans le caractère de la courageuse Marie-Antoinette, qui, sous ce rapport, était bien la digne fille de la vaillante Marie-Thérèse. — Ce pistolet n'est-il pas le même que celui que présenta la Reine à Louis XVI, juste trois mois après, au 10 août, en l'engageant à résister et à se défendre contre la populace soulevée et furieuse, et en lui disant ces énergiques paroles : « Monsieur, voilà le moment de vous montrer, et de vous mettre à la tête de l'armée et de vos nobles défenseurs ! »

Lorsque cette scène se passait, il était cinq heures du matin ; la Reine, suivie de Madame Élisabeth, se rendait alternativement chez le Roi, chez ses enfants, et retournait dans le cabinet du conseil. Nulle parole, nulle crainte, ne trahissait ses impressions; elle ne pensait qu'aux moyens de préserver le Roi et ses enfants des poignards des assassins qui entouraient déjà le château. Le Roi fit la revue de la terrasse des Tuileries, et s'adressant aux officiers de la garde nationale, il leur dit : *Eh bien, on dit qu'ils viennent !... Je ne sais ce qu'ils veulent... Je ne me séparerai pas des bons citoyens, ma cause est la leur.* Il semblait faire comprendre par ces paroles, que, cette fois, il consentirait à ce que ses amis le défendissent, qu'il périrait avec eux ou qu'ils se sauveraient ensemble. Voir, ci-après, au 10 août, de plus amples détails de cette néfaste journée. Enfin, par un rapprochement curieux avec ce raccommodage de pistolet, on trouvera aussi, aux 15 et 16 octobre 1793, le reproche fait à la Reine, dans son acte d'accusation, *d'avoir porté sur elle des pistolets.*

destal de la statue de Louis XV, alors renversée, entre la grille du jardin des Tuileries et la place qu'occupe aujourd'hui l'obélisque (1).

12 **Mai.** — Pour la Reine. — 9 *aunes* 3/8 *blonde grande hauteur fond Alençon à bordure pour la garniture d'une robe de taffetas violet* (2), *à* 16# = 154#; 7 *aunes* 1/2 *blonde bâtarde pour friser le derrière des parements, à* 3# 10ˢ = 26# 5ˢ; 5 *aunes* 1/2 *tulle pour friser les bords de la robe, à* 3# = 16# 10ˢ; *un volant en gaze rayée anglaise appliquée d'une guirlande de soie assortie à la robe et le fond moucheté,* 24#; 3 *aunes comète large pour le bas du volant, à* 1# 4ˢ = 3# 12ˢ; 3 *aunes* 1/4 *ruban large appliqué en soie assortie pour les parements de la robe et tête du volant, à* 9# = 29# 5ˢ; 1/2 *aune gaze Chambéry pour le dessous du volant, à* 3# = 1# 10ˢ; *façon de la garniture de la robe,* 12#; 3 *aunes blonde fond Alençon fine pour les manchettes à* 2 *rangs, à* 10# = 30#; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1# = 1# 10ˢ; *façon des manchettes,* 15ˢ; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4# 10ˢ = 10# 2ˢ 6ᵈ; *livré* 3 *aunes ruban de satin blanc appliqué assorti à la robe pour coiffer, à* 5# = 15#; 4 *aunes* 1/2 *entoilage fond Alençon à dessin, pour le corps d'une mantille pour un habit de taffetas chiné simple, à* 16# = 72#; 9 *aunes blonde pour friser le tour de la mantille, à* 5# = 45#; 9 *aunes* 2 *côtés pour le second rang, à* 3# 10ˢ = 31# 10ˢ; 3 *aunes ruban n° pour border la mantille, à* 8ˢ = 1# 4ˢ; 1 *aune* 3/4 *ruban anglais pour la nouer, à* 1# 2ˢ = 1# 18ˢ 6ᵈ; *façon de la mantille,* 6#; 3 *paires de bracelets en ruban de satin frisé de blonde dont une paire rose, une violette et l'autre bleue, à* 11# = 33#; *un tour en guimpe de gaze Chambéry garni de blonde,* 7#; *une paire de manchettes de tulle en ruche pour un pierrot de taffetas chiné bleu rayé citron,* 7# 10ˢ; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* 4# 10ˢ = 10# 2ˢ 6ᵈ; *une paire de manchettes de blonde en ruche pour une lévite de taffetas glacé violet et vert,* 7# 10ˢ; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4# 10ˢ = 10# 2ˢ 6ᵈ; 3 *aunes blonde pour des manchettes à* 2 *rangs d'une lévite de taffetas fond blanc chiné et rayé bleu, à* 9# 10ˢ

(1) Voir au 1er janvier 1792.
(2) Fin du grand deuil de la Reine pour la mort de son frère Léopold II. (Voir au 1er mars 1792.)

= 28$^{\#}$ 10^{s}; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1$^{\#}$ = 1$^{\#}$ 10^{s} ; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4$^{\#}$ 10^{s} = 10$^{\#}$ 2^{s} 6^{d}; *une paire de manchettes de tulle faite en ruche pour une chemise de taffetas carmélite glacé noir,* 7$^{\#}$ 10^{s}; 1 *aune blonde pour la fraise,* 6$^{\#}$; 1 *aune* 1/2 *blonde bâtarde pour le tour, à* 3$^{\#}$ 10^{s} = 5$^{\#}$ 5^{s} ; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour d'un corset de taffetas chiné bleu blanc et vert, à* 4$^{\#}$ 10^{s} = 10$^{\#}$ 2^{s} 6^{d}; 2 *aunes blonde fond Alençon pour un tour de gorge à* 2 *rangs, à* 8$^{\#}$ = 16$^{\#}$; *gaze et façon,* 7$^{\#}$ 4^{s}. Total, 649$^{\#}$ 11^{s}.

Madame la comtesse de Saint-Sauveur. — *Avoir refait un châle de taffetas noir, gaze brochée forte pour les fraises et le bas du châle,* 26$^{\#}$ 10^{s} 9^{d}.

Voir au 5 mai 1792.

Madame la comtesse de Riants. — *Taffetas noir pour un manteau; dentelle noire fond ruisseau à bouquets, et gaze pour hausser la fraise; rubans,* 82$^{\#}$ 10^{s} 4^{d}.

Voir au 11 janvier 1787.

Madame la princesse de Chimay douairière. — *Taffetas noir pour garnir un manteau,* 8$^{\#}$ 10^{s}.

Voir au 27 août 1790.

14 Mai. — Pour la Reine. — 2 *aunes* 1/4 *tulle pour les manchettes en ruche d'une robe de Florence glacée, à* 3$^{\#}$ = 6$^{\#}$ 15^{s}; *façon des manchettes,* 15^{s} ; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4$^{\#}$ 10^{s} = 10$^{\#}$ 2^{s} 6^{d}. Total, 17$^{\#}$ 12^{s} 6^{d}.

15 Mai. — Madame la princesse de Chimay. — *Bonnet ajusté de linon,* 2$^{\#}$ 14^{s} 6^{d}.

Voir au 27 mars 1787.

Madame la marquise de Mesgrigny. — *Avoir fait un petit bonnet en fichu mêlé de ruban,* 1$^{\#}$ 4^{s}.

Voir au 12 décembre 1789.

MADEMOISELLE LIMAGE, 6#.

Voir au 10 juillet 1791.

16 Mai. — POUR LA REINE. — 3/8 *gaze d'Italie pour* 2 *tours en turban, à* 5# = 1# 17ʃ 6₰; 2 *aunes blonde bâtarde pour friser les* 2 *tours, à* 4# 10ʃ = 9#; *gaze pour doubler, faveur et façon des* 2 *tours, à* 1# 4ʃ = 2# 8ʃ; 3 *aunes blonde fond Alençon pour les manchettes à* 2 *rangs d'un pierrot de taffetas bleu et noir glacé, à* 8# 10ʃ = 25# 10ʃ; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* 1# = 1# 10ʃ; *façon des manchettes,* 15ʃ; 2 *aunes* 1/3 *blonde pour le tour, à* 4# 10ʃ = 10# 10ʃ; 2 *aunes* 1/3 *blonde pour le tour de corset d'un habit de taffetas rayé chiné, à* 4# 10ʃ = 10# 10ʃ; 2 *aunes blonde pour* 2 *tours en guimpe de linon, à* 3# = 6#; *faveur et façon, à* 15ʃ *l'une,* 1# 10ʃ. Total, 69# 10ʃ 6₰.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Bracelets de crin et façon d'une paire de bracelets de ruban gris,* 1# 4ʃ.

Voir au 12 décembre 1789.

17 *Mai.* — Installation du tribunal de commerce de la ville de Paris.

19 Mai. — MADAME LA MARQUISE DE RIANTS. — *Manches de cour de blonde,* 34# 6₰.

Voir au 11 janvier 1787.

POUR LA REINE. — 4 *aunes* 5/8 *blonde fond Alençon fine pour des manches de cour, à* 10# 10ʃ = 48# 11ʃ 3₰; 1 *aune* 1/4 *blonde pour les petits rangs, à* 4# = 5#; 1/4 *gaze pour hausser les blondes, à* 6# 10ʃ = 1# 12ʃ 6₰; 1 *aune* 1/4 *comète pour les nouer, à* 16ʃ = 1#; *sabots de taffetas,* 2#; 4 *aunes* 1/3 *blonde pour un tour de corset fond brun chiné rouge, à* 4# 10ʃ = 10# 10ʃ. Total, 68# 13ʃ 9₰.

Le 19 mai, parut un décret qui supprimait le traitement d'un million accordé à chacun des frères du Roi, pour l'entretien de leurs maisons, et qui déclarait saisissables par leurs créanciers leurs rentes apanagères.

20 *Mai.* — Décret relatif aux moyens de constater les noms, qualités et demeures des Français non domiciliés à Paris, et des étrangers qui y sont de passage.

Lettre du Roi, contresignée Duranthon, ministre de la justice, par laquelle il annonce qu'il a donné l'ordre à ce ministre, de dénoncer à l'accusateur public les journalistes qui ont parlé de l'existence d'un comité autrichien.

21 Mai. — POUR LA REINE. — 2 *aunes* 1/4 *blonde pour* 6 *tours de gorge plats, à* 9$^{\#}$ = 20$^{\#}$ 5^{s} ; 1 *aune* 3/4 *blonde pour les* 6 *tours de derrière, à* 5$^{\#}$ = 8$^{\#}$ 15^{s} ; *faveur et façon des* 12 *tours, à* 3^{s} = 1$^{\#}$ 16^{s} ; 1 *aune* 1/8 *gaze Chambéry large pour un grand fichu, à* 6$^{\#}$ 10^{s} = 7$^{\#}$ 6^{s} 3^{d}; 2 *aunes* 1/2 *comète de satin pour la border, à* 16^{s} = 2$^{\#}$; *façon du fichu garni de blonde,* 1$^{\#}$ 4^{s}. Total, 41$^{\#}$ 6^{s} 3^{d}.

22 Mai. — MADAME LA COMTESSE DE SAINT-SAUVEUR. — *Taffetas noir très fort pour un manteau garni de dentelle noire fond d'Angleterre à bouquets,* 93$^{\#}$ 18^{s} 6^{d}.

Voir au 5 mai 1792.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Crêpe rose pour un bonnet et pour garnir un pierrot de gaze rose et noire,* 23$^{\#}$ 16^{s}.

Voir au 12 décembre 1789.

MADAME LA MARQUISE DE RIANTS. — *Une paire de barbes très fines de blonde fond Alençon; blonde pour le papillon,* 54$^{\#}$ 7^{s} 6^{d}.

Voir au 11 janvier 1787.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Ruban large belle qualité rayé bleu et vert; gaze à pois pour hausser la fraise d'un châle de gaze noire,* 11$^{\#}$ 12^{s}.

Voir au 12 décembre 1789.

23 Mai. — POUR LA REINE. — 2 *aunes* 1/4 *tulle pour les manchettes en ruche d'un pierrot de tarlatane* (1) *fond blanc à bouquet nuée, à* 3$^{\#}$ = 6$^{\#}$ 15^{s} ; *façon des manchettes,* 15^{s} ; 2 *aunes* 1/2 *blonde pour le tour,*

(1) Sorte de mousseline très claire dont les fils sont un peu gros.

à 5^{s} = $12^{\#}$ 10^{s}; *livré* 6 *douzaines aiguillettes de soie blanche ferrées des* 2 *bouts, à* $3^{\#}$ *la douzaine,* $18^{\#}$; 2 *aunes* 1/4 *tulle pour les manchettes en ruche d'un pierrot de taffetas glacé vert et bleu, à* $3^{\#}$ = $6^{\#}$ 15^{s}; *façon des manchettes,* 15^{s}; 2 *aunes* 1/3 *blonde pour le tour, à* $4^{\#}$ 10^{s} = $10^{\#}$ 10^{s}. Total, $56^{\#}$.

Le 23 mai, lettre du Roi à la municipalité de Paris, sur le bruit qui se répandait qu'il voulait de nouveau sortir de Paris.

26 *Mai.* — Décret qui ordonne aux départements de prononcer la déportation d'un ecclésiastique non assermenté, lorsque vingt citoyens actifs d'un canton se réuniront pour le demander, et que l'avis du district se trouvera conforme à leur pétition; celui qui restera dans le royaume, après sa déportation prononcée, sera condamné à la peine de détention pendant dix années.

27 Mai. — POUR LA REINE. — *Livré* 2 *fichus anglais de* 7/4 *rayés de jonc, à* $12^{\#}$ = $24^{\#}$; 3 *dito de* 5/4, *à* $7^{\#}$ = $21^{\#}$; 2 *aunes blonde bâtarde pour les manchettes en ruche d'un pierrot de taffetas chiné puce rose et blanc, à* $2^{\#}$ = $4^{\#}$; *façon des manchettes,* 15^{s}; 2 *aunes* 1/2 *blonde pour le tour, à* $3^{\#}$ = $7^{\#}$ 10^{s}; 3 *aunes blonde fond Alençon à bouquet pour les manchettes à* 2 *rangs d'une robe violette rayée noir, à* $9^{\#}$ = $27^{\#}$; 1 *aune* 1/2 *tulle pour hausser les grands rangs, à* $1^{\#}$ = $1^{\#}$ 10^{s}; 2 *aunes* 1/4 *blonde bâtarde pour le tour, à* $4^{\#}$ 10^{s} = $10^{\#}$ 2^{s} 6^{d}. Total, $95^{\#}$ 17^{s} 6^{d}.

Le 27 mai, douze Suisses arborèrent la cocarde blanche, à Neuilly.

Ce même jour, des troubles éclatèrent dans Paris, au sujet de la garde du Roi.

28 Mai. — POUR LA REINE. — *Une paire de manches de cour de crêpe* (1), $15^{\#}$; 8 *tours de robe en crêpe, à* $2^{\#}$ = $16^{\#}$; 7 *paires de manchettes de crêpe, à* $2^{\#}$ = $14^{\#}$; 2 *tours en guimpe en gaze de Chambéry garni de crêpe, à* $4^{\#}$ 10^{s} = $9^{\#}$; 2 *tours de gorge plissés à double rang, à* $4^{\#}$ = $8^{\#}$; 2 *tours de gorge en turban de gaze d'Italie frisé de crêpe, à* $4^{\#}$ = $8^{\#}$; 5 *tours de gorge plats, à* 10^{s} = $2^{\#}$ 10^{s}; 5 *tours de derrière, à* 8^{s} = $2^{\#}$; *livré* 2 *douzaines d'aiguillettes de soie noire ferrées des* 2 *bouts, à* $3^{\#}$ = $6^{\#}$; *façon d'une paire de manchettes et un tour de linon-batiste monté et froncé,* $1^{\#}$ 4^{s}; 2 *tours de crêpe, à* $2^{\#}$ = $4^{\#}$;

(1) Voir au 4 avril 1792.

2 paires de manchettes et les 2 devants de 2 robes en chemises, à 2# 10ſ = 5#; *2 grands fichus de crêpe, à* 11# = 22#; *2 dito moyens, à* 10# = 20#; *2 dito petits, à* 9# = 18#; *livré aux demoiselles Breton 2 aunes 3/4 comète noire, à* 7ſ = 19ſ 3ᵭ. Total, 151# 13ſ 3ᵭ.

Le 28 mai, trente ballots de papiers furent brûlés à la manufacture de porcelaine de Sèvres.

Il est ici question de l'édition entière des mémoires de la fameuse madame de Lamothe contre la Reine, que M. Delaporte avait fait acheter par ordre du Roi. Malheureusement l'intendant de la liste civile avait eu la malencontreuse idée d'anéantir cet affreux libelle à Sèvres, au milieu de deux cents ouvriers dont la plupart étaient Jacobins. Cette affaire fut la cause de la mort de M. Delaporte. (Voir au 24 août 1792.)

Le 29 mai, ordre fut donné aux Invalides d'abandonner les portes de l'hôtel, pendant la nuit, à toutes les troupes qui se présenteraient, soit de la garde du Roi, soit de la garde nationale.

Ce même jour eut lieu le licenciement de la garde du Roi. Un décret d'accusation fut porté contre M. de Brissac, commandant de cette garde, qui fut envoyé devant la haute cour nationale.

Il fut également décrété que le comité de surveillance de l'Assemblée s'appellerait à l'avenir *Comité de sûreté générale.*

31 Mai. — POUR LA REINE. — *Livré un voile à chapeau et gaze de laine blanche,* 4# 10ſ; *une seconde paire de manches de cour en crêpe* (1), 15#; *un tour de corset,* 2#; *2 petits fichus de crêpe, à* 9# 10ſ = 19#; *un tour en guimpe en gaze de Chambéry garni de crêpe,* 4# 10ſ; *livré 12 aunes ruban de gaze de laine noire, à* 1# 4ſ = 14# 8ſ; *2 paires de gants de soie noire, une longue et l'autre courte,* 15#. Total, 74# 8ſ.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY, pour une de ses amies. — *Chapeau de gaze de laine noire à ruban de gaze et grand voile; chapeau de paille blanche à ruban de satin gris,* 43# 16ſ 6ᵭ.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Bonnet du matin en linon,* 3# 14ſ.

Voir au 27 mars 1787.

(1) Il devait être ici question d'un anniversaire de mort ou d'un nouveau deuil. Voir au 4 avril 1792.

En 1792, le duc d'Enghien habitait Bingen, de l'autre côté du Rhin; mais il venait souvent, déguisé, à Rudesheim, où il avait pour maîtresse la fille d'un petit tailleur de ce village.

On m'a raconté, lorsque j'étais ministre de France près le duc de Nassau, que le duc d'Enghien traversait le Rhin à la nage, pour aller retrouver cette jeune fille, dont il était éperdument épris.

Le 1er juin, parut un arrêté de la municipalité, concernant les processions de la Fête-Dieu.

Le 2 juin, parut une proclamation du Roi annonçant qu'il conservait à sa garde ses appartements.

Le 3 juin fut célébrée une fête pour honorer la mémoire de Simoneau, maire d'Étampes.

4 Juin. — POUR LA REINE. — *Façon de 2 paires de manchettes de linon-batiste et un tour,* 1 ₶ 16 ſ; 2 *tours en guimpe en gaze Chambéry garni de crêpe, à* 4 ₶ 10 ſ = 9 ₶. Total, 10 ₶ 16 ſ.

MADAME LA COMTESSE DE SAINT-SAUVEUR. — *Manteau ouaté de taffetas noir garni de taffetas plus fort; comète pour border le coqueluchon,* 48 ₶ 12 ſ 6 ᵭ.

Voir au 5 mai 1792.

MADAME ADÉLAÏDE. — 4 *aunes gaze brochée,* 26 ₶.

Voir au 30 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Manteau doublé de taffetas noir, garni de dentelle noire fond d'Angleterre; comète pour border le coqueluchon,* 177 ₶ 3 ſ.

Voir au 31 mars 1787.

Le 4 juin, Servan, ministre de la guerre, proposa à l'Assemblée, sans en avoir instruit le Roi, de former près de Paris un camp composé de cinq hommes de chaque canton du royaume.

Le 5 juin, sur l'invitation du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour la procession de la Fête-Dieu, l'Assemblée décréta qu'elle n'assisterait pas à cette procession, mais qu'il n'y aurait pas de séance le matin du jour de ladite fête, afin que la chambre pût librement vaquer à l'exercice de son culte.

8 Juin. — POUR LA REINE. — *Un tour de robe des manchettes et la fraise de crêpe pour une chemise de taffetas gris,* 4 ₶; 6 *aunes taffetas*

demi-florence noire pour 2 ceintures, à $6^{\#} = 36^{\#}$; *avoir garni une guimpe de linon-batiste en crêpe faveur et façon,* $1^{\#}\ 10^{s}$. Total, $41^{\#}\ 10^{s}$.

Le 8 juin, parut le décret qui ordonnait la formation d'un camp de vingt mille hommes sous Paris.

10 Juin. — Madame la marquise de Mesgrigny. — *Manteau de linon-batiste,* $3^{\#}\ 9^{s}$.

Voir au 12 décembre 1789.

Ce même jour, fut publiée une pétition de huit mille personnes contre le camp.

Le 10 juin 1792, Rivarol, le spirituel rédacteur des *Actes des Apôtres,* qui se moqua avec tant de gaîté, d'ironie et de malice des fondateurs de la Révolution, partit pour l'émigration. Voici quelques-unes des pensées de ce brillant écrivain ; elles sont aujourd'hui dignes de méditation.

« Les vices de la cour ont commencé la Révolution ; les vices du peuple l'achèveront.

— Le peuple ne goûte de la liberté, comme des liqueurs violentes, que pour s'enivrer et devenir furieux.

— Il faut attaquer l'opinion avec les armes de la raison ; on ne tire pas des coups de fusil aux idées.

— Les droits sont des propriétés appuyées sur la puissance. Si la puissance tombe, les droits tombent aussi.

— L'imprimerie est l'artillerie de la pensée.

— Le peuple donne sa faveur, jamais sa confiance.

— Malheur à ceux qui remuent le fond d'une nation. »

12 Juin. — Madame la marquise de Mesgrigny, pour une de ses amies. — *Chapeau de gaze de laine noire à ruban de gaze et grand voile; rubans; chapeau de paille blanche à ruban de satin gris,* $44^{\#}\ 4^{s}\ 6^{d}$.

Voir au 12 décembre 1789.

Madame la princesse de Chimay. — *Bonnet demi-négligé; petit marly; cannetille,* $2^{\#}\ 1^{s}$.

Voir au 27 mars 1787.

Pour la Reine. — 2 *grands fichus de crêpe* (1), *à* $13^{\#} = 26^{\#}$; 2 *dito moyens, à* $11^{\#} = 22^{\#}$; 2 *tours de gorge plats de crêpe, à* $10^{s} = 1^{\#}$; 2 *dito de derrière, à* $8^{s} = 16^{s}$. Total, $49^{\#}\ 16^{s}$.

(1) Deuil à la cour.

MADAME PERDRIEUX. — *Une guirlande de fleurs en roses*, 9 ᵗᵗ.

Voir au 26 juin 1791.

13 *Juin.* — M. de Gouvion est tué sur le champ de bataille.

Lettre de M. de la Fayette à ce sujet.

15 Juin. — POUR LA REINE. — Avoir fait des reprises en fond d'organdi à un jupon rayé, 2 ᵗᵗ 8 ˢ.

MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Petit bonnet en gaze Chambéry pour mettre sous les chapeaux*, 3 ᵗᵗ 3 ˢ.

Voir au 12 décembre 1789.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Bonnet de linon*, 2 ᵗᵗ 11 ˢ.

Voir au 27 mars 1787.

MADAME VICTOIRE. — *Rubans de toutes les nuances* (1), *noisette et rose, rose et vert, rose et brun, rose-carmélite et blanc, violet et vert, bleu-blanc et carmélite, bleu uni, faveur et comète*, 316 ᵗᵗ 19 ˢ.

Voir au 31 mars 1787.

16 Juin. — MADAME LA COMTESSE DE SAINT-SAUVEUR. — *Baigneuse de malines brodée*, 12 ᵗᵗ 18 ˢ.

Voir au 5 mai 1792.

MADAME LA COMTESSE DE BÉTHUNE. — *Bonnet en gaze anglaise rayée à rubans noirs*, 10 ᵗᵗ.

Voir au 5 janvier 1787.

Le 16 juin, parut un décret portant qu'il serait formé sur l'ancien terrain de la Bastille une place qui porterait le nom *de la Liberté.*

17 *juin.* — Sur la pétition de la section de Bondy, l'Assemblée nationale décrète en principe que tout citoyen est obligé au service personnel dans la garde nationale. Une

(1) Pendant que la Reine mettait à Paris des cocardes et des rubans tricolores, qui étaient à l'ordre du jour, Mesdames Adélaïde et Victoire portaient à Rome des rubans noisette et rose, rose et vert, rose et brun, rose carmélite et brun, violet et vert, bleu-blanc, carmélite et bleu uni. Aux 13 et 14 janvier 1792, il est aussi question de rubans orange et chocolat, pour Mesdames de France, qui, sans porter les couleurs vraiment nationales, se paraient cependant de rubans tricolores.

nouvelle commission des douze est créée, pour prendre en considération les dangers dont la chose publique est menacée. Les grands procurateurs annoncent qu'ils ont fait rendre par la haute cour nationale une ordonnance qui prive du titre de citoyen français Louis-Stanislas-Xavier et ses coaccusés, leur interdit toute action en justice pendant le temps de leur contumace et ordonne qu'il soit procédé contre eux, malgré leur absence.

Le 19 juin, parut un décret qui ordonnait que les titres de noblesse, existant dans les dépôts publics, seraient brûlés.

Ce même jour, le Roi opposa son véto aux décrets concernant les prêtres et l'établissement du camp près de Paris.

Le 19 juin, le maréchal de Luckner s'empara de la ville de Menin.

20 Juin. — Madame la marquise de Mesgrigny. — *Bonnette en taffetas d'Angleterre gris à rubans noirs et gris,* 16 ᵗᵗ.

Voir au 12 décembre 1789.

Mademoiselle Youtte. — *Avoir fait blanchir un bonnet rond,* 16 ˢ.

Voir au 14 avril 1792.

Le 20 juin 1792, veille anniversaire du départ de la famille royale pour Varennes, huit mille pétitionnaires en armes, suivis de la masse des faubourgs, frappèrent à la porte de la Chambre des députés ; le marquis de Saint-Huruge et Santerre marchaient en tête. L'anniversaire du serment du Jeu de Paume était l'occasion, le but était d'exiger le rappel des ministres girondins et des deux décrets sur les prêtres et le camp de vingt mille hommes. L'Assemblée fut envahie, on y chanta le *Ça ira;* la foule armée défila au cliquetis des armes durant quatre heures, et Santerre commanda la marche sur les Tuileries, qui furent assiégées et envahies aussitôt.

Devant les piques, Louis XVI se refusa à toute concession. La multitude ne put lui arracher une seule parole de soumission. Huit mille hommes en armes amassés autour de lui et toute l'éloquence du boucher Legendre, soutenu de son cortège, n'obtinrent pas une promesse ni une espérance en ce qui touchait les décrets. Louis XVI seul, sans autre défense que quatre grenadiers dans l'embrasure d'une fenêtre, tint tête au peuple prêt à l'écraser. Qu'est-ce donc qui lui donna la force de résister ainsi à la violence de tout un peuple ? Sa foi catholique. Elle lui fit un boulevard ; elle l'empêcha d'accepter le décret contre les prêtres réfractaires ; par là, il se montra plus fort que ceux qui l'assaillaient. Les révoltés se contentèrent de mettre sur la tête de Louis XVI et du Dauphin le bonnet rouge (1). Insultes, ironie, menaces, injonctions de sanctionner les décrets suspendus par le véto, brisement de portes, canons roulés jusque dans les salles, tels furent les exploits de cette triste journée. Détournons notre pensée de ces scènes

(1) Voir au 1er janvier 1792.

scandaleuses pour citer ici les noms des nobles femmes qui ne quittèrent pas la Reine en cette malheureuse journée du 20 juin : la princesse de Lamballe, la princesse de Tarente, la marquise de Tourzel, la duchesse de Duras, les duchesses de Luynes et de Maillé, la marquise de la Roche-Aymon, la baronne de Mackau, la marquise de Soucy, la comtesse de Ginestous, puis le duc de Choiseul, les comtes d'Haussonville et de Montmorin, le vicomte de Saint-Priest, le marquis de Champcenets, et le baron de Wittinghott.

De son côté, Madame Élisabeth fit preuve d'héroïsme et de dévouement, en voulant se faire passer pour la Reine vis-à-vis des assassins ; elle n'abandonna pas son frère tant que dura le danger. Les appartements de Madame Élisabeth, à Versailles, étaient à l'extrémité de la galerie des Princes, dans l'aile gauche du château ; à Paris, elle logeait aux Tuileries, dans le pavillon de Flore.

La Reine elle-même, dans cette journée, fut obligée de mettre un instant sur sa tête le bonnet rouge (1), aux cris de : A bas Véto et sa femme, à bas l'Autrichienne ! un homme portait au bout d'une pique un cœur ensanglanté, avec ces mots : *Cœur des tyrans et des aristocrates.*

Vers le soir, Pétion, maire de Paris, arriva au palais ; il parla aux plus furieux, et la foule se dissipa insensiblement. Le jardin des Tuileries fut aussitôt fermé au public. « Les suites de la journée du 20 juin font frémir, écrivait le comte de Fersen dans son journal. » La Reine le comprenait si bien, qu'elle demanda à Fersen s'il ne serait pas bon de sortir de Paris. Ce dévoué ami lui répondit : « Oui, si on est sûr d'un parti pour protéger la sortie sur Rouen ou Compiègne. »

Le 21 juin, le rappel battit de nouveau dans Paris ; on craignit un second assaut des Tuileries ; le petit Dauphin, voyant l'inquiétude de la Reine, lui dit : « Maman, est-ce encore hier qui va recommencer ? »

22 Juin. — POUR LA REINE. — *Un fichu de crêpe moyen,* 11″ ; *un dito petit,* 10″ ; *une paire de manchettes et tour de crêpe pour un pierrot de taffetas noir,* 2″ 10ſ ; *livré* 5 *fichus anglais de* 5/4, *à* 7″ 10ſ = 37″ 10ſ ; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour un tour d'un corset d'habit de taffetas fond gris chiné vert et rose, à* 4″ 10ſ = 10″ 2ſ 6ᵭ ; 2 *aunes* 1/2 *tulle fond Alençon, pour une paire de manchettes en ruche d'une lévite de taffetas fond gros-bleu chiné vert et blanc, à* 3″ 10ſ = 8″ 15ſ ; *façon des manchettes,* 15ſ ; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4″ 10ſ = 10″ 2ſ 6ᵭ. Total, 90″ 15ſ.

Le 22 juin, parut une proclamation du Roi sur les événements du 20 juin, dans laquelle Louis XVI disait fermement que la violence ne lui arracherait jamais son con-

(1) Voir au 1er janvier 1792.

sentement à ce qu'il ne croirait pas utile à l'intérêt public et qu'il exposerait, s'il le fallait, sans regret, sa tranquillité et même sa vie, pour remplir son devoir.

Après ces événements, on imprima une brochure de Mercier intitulée : *Le cri de la douleur ou Journée du 20 juin.*

23 Juin. — Pour la Reine. — *2 aunes 1/4 blonde pour les manchettes en ruche d'une lévite de taffetas rayé rose et carmélite, à* 4″ 10^{s} = 10″ 2^{s} 6^{d}; *façon des manchettes,* 15^{s}; *2 aunes 1/4 blonde pour le tour, à* 4″ 10^{s} = 10″ 2^{s} 6^{d}; *6 cravates en gaze de laine, à* 5″ = 30″. Total, 49″ 17^{s} 6^{d}.

Madame la marquise de Mesgrigny. — *Avoir posé un ruban sur un bonnet de gaze; avoir refait le collet d'un châle d'organdi,* 1″ 10^{s}.

Voir au 12 décembre 1789.

26 Juin. — Pour la Reine. — *Un fichu moyen de crêpe,* 11″; *livré 2 pièces galon de soie noire pour 30 aunes, à* 7″ = 14″; *4 paires de manchettes en ruche en gaze de laine bordée de picot, à* 2″ 10^{s} = 10″; *4 paires de manchettes à 1 rang dito, à* 2″ = 8″; *9 tours de robe en gaze dito, à* 2″ = 18″; *2 tours de gorge en turban frisé de gaze de laine, à* 3″ 10^{s} = 7″; *2 tours de gorge à 2 rangs, à* 3″ 10^{s} = 7″; *2 garnitures de chemises, à* 15^{s} = 1″ 10^{s}; *une paire de manches de cour en gaze dito,* 3″ 10^{s}; *avoir fait blanchir une guimpe en linon et l'avoir garnie en gaze de laine faveur et façon,* 1″ 10^{s}; *3 tours de gorge plats en gaze dito, à* 10^{s} = 1″ 10^{s}; *3 dito de derrière, à* 8^{s} = 1″ 4^{s}; *une paire de grandes manchettes à 2 rangs, livré 14 aunes comète de satin blanc anglaise, à* 18^{s} = 12″ 12^{s}. Total, 96″ 16^{s}.

Madame la princesse de Chimay. — *2 fichus, gaze d'Italie simple,* 9″ 16^{s}.

Voir au 27 mars 1787.

27 Juin. — Madame la comtesse de Saint-Sauveur. — *Bonnette en gaze Chambéry rayée et grand voile,* 11″.

Voir au 5 mai 1792.

Madame la princesse de Chimay douairière. — *Bonnette de linon rayé,* 2″ 2ʃ.

Voir au 27 août 1790.

Pour la Reine. — Avoir remis une bande de gaze de laine à une guimpe de linon, 15ʃ ; 2 *aunes* 1/4 *gaze Chambéry pour* 2 *grands fichus, à* 6″ 10ʃ = 14″ 12ʃ 6 d ; 4 *aunes* 1/2 *comète de satin blanc pour les border, à* 18ʃ = 4″ 1ʃ ; *façon des* 2 *fichus garnis de blonde, à* 1″ 4ʃ = 2″ 8ʃ ; 1 *aune gaze Chambéry pour un fichu double,* 6″ 10ʃ ; 4 *aunes comète de satin pour la border, à* 18ʃ = 3″ 12ʃ ; 3 *aunes* 1/2 *petite blonde très fine pour la tête de la blonde, à* 2″ = 7″ ; *façon du fichu garni de blonde,* 1″ 10ʃ. Total, 40″ 8ʃ 6 d.

Madame la comtesse de Béthune. — *Demi-négligé de blonde; rubans,* 6″ 1ʃ.

Voir au 5 janvier 1787.

Madame Pompey, 1″ 17ʃ 6 d.

Voir au 14 janvier 1790.

Madame Adélaïde.

Voir au 30 mars 1787.

Le 28 juin 1792, la Fayette vint apporter à la barre de l'Assemblée les plaintes de son armée, qui avait partagé, disait-il, l'indignation et les alarmes éprouvées par tous les bons citoyens, au sujet des violences commises aux Tuileries, le 20 du même mois. Son discours fut très applaudi. L'Assemblée, présidée par Girardin, l'admit aux honneurs de la séance.

30 Juin. — Pour la Reine. — 2 *aunes* 3/4 *blonde pour une paire de manchettes en ruche d'une chemise de taffetas glacé bleu et noir, à* 3″ = 8″ 5ʃ ; 1 *aune blonde pour le devant de la chemise,* 7″ ; 1 *aune* 1/4 *blonde pour le tour, à* 3″ 10ʃ = 4″ 7ʃ 6 d ; *façon des manchettes et de la chemise,* 1″ 4ʃ ; 2 *aunes blonde pour les manchettes en ruche d'un pierrot de taffetas fond blanc chiné vert et rose, à* 4″ = 8″ ; *façon des manchettes,* 15ʃ ; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 4″ 10ʃ = 10″ 2ʃ 6 d ;

livré 6 *douzaines lacets de fil rond pour les manches, à* 1 ″ 16 ſ = 10″ 16ſ. Total, 50 ″ 10ſ.

Le 30 juin, la Fayette partit pour l'armée ; son effigie fut brûlée au Palais-Royal.

1er Juillet. — MADAME DE MESGRIGNY. — *Manches de cour en gaze brochée,* 12 ″ 12 ſ.

Voir au 12 décembre 1789.

MADAME VICTOIRE. — 15 *aunes galon noir; toile cirée pour emballer,* 2 ″ 10ſ.

Voir au 31 mars 1787.

2 *Juillet.* — Licenciement des états-majors de la garde nationale de Paris, et de toutes les villes dont la population est de 50,000 âmes.

3 *Juillet.* — L'Assemblée déclare que le maréchal de Luckner a conservé toute la confiance de la nation.

Le 4 juillet, parut une lettre du Roi manifestant son désir de recevoir, *au champ de la Fédération*, le serment des Français des départements, réunis à leurs frères de Paris.

5 Juillet. — POUR LA REINE. — *Un très grand fichu en gaze de laine noire bordé en ruban de satin,* 15 ″; 3 *tours de gorge plats en gaze, à* 15ſ = 2 ″ 5ſ ; 3 *dito de derrière, à* 12ſ = 1 ″ 16ſ. Total, 19 ″ 1ſ.

Le 6 juillet, le Roi adressa un message à l'Assemblée, pour lui faire part des intentions hostiles de la Prusse contre la France.

7 Juillet. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE. — *Dentelle noire fond d'Angleterre à bouquets de velours noir,* 8 ″ 6ſ.

Voir au 27 août 1790.

MADAME ADÉLAÏDE. — *Gaze anglaise à petits objets; gaze anglaise rayée; rubans de satin noir; rubans de Paris* (1); *toile cirée, papier, cordage,* 282 ″ 10ſ.

Voir au 30 mars 1787.

Le 7 juillet, eut lieu une grande réunion des membres de l'Assemblée. Le Roi y vint

(1) Voir, au 17 juillet 1789, la note sur les cocardes.

et y fit un discours. Le jardin des Tuileries fut ouvert. Le 8 juillet, le jardin des Tuileries fut de nouveau fermé.

Le 10 juillet, tous les ministres donnèrent leur démission.

11 Juillet. — POUR LA REINE. — *2 tours de gorge en gaze rayée à 2 rangs, à* 4# = 8#; *2 tours de gorge en turban frisé de gaze rayée, à* 4# = 8#; *avoir garni une guimpe de linon en gaze rayée et faveur,* 1# 16ſ; *2 paires de manchettes et les garnitures de 2 chemises en gaze rayée, à* 5# = 10#; *3 paires de manchettes à un rang, à* 2# = 6#; *4 tours de robe en gaze dito, à* 2# = 8#; *2 paires de manches de cour en gaze dito, à* 15# = 30#; *5 tours plats dito, à* 15ſ = 3# 15ſ; *6 dito de derrière, à* 10ſ = 3#; *un lacet de soie de grenade blanc long de 4 aunes* 1/2, 2#. Total, 80# 11ſ.

Le 11 juillet, parut une proclamation du Roi qui confirmait l'arrêté du département. Ce même jour *la patrie fut déclarée en danger.*

Le 12 juillet, il fut décrété qu'au costume des députés, on ajouterait un ruban aux trois couleurs, placé en sautoir, auquel serait suspendu un livre de métal doré portant ces mots, d'un côté : *Constitution,* et de l'autre : *Droits de l'homme;* puis, qu'à l'habit des administrateurs de départements et de districts, procureurs généraux et procureurs-syndics, on mettrait un ruban tricolore en sautoir et une médaille portant : *Respect à la loi,* avec métal jaune pour la médaille des départements et métal blanc pour la médaille des districts.

13 *Juillet.* — C'est ici que doit se placer un incident de toilette extrêmement curieux, que nous avons trouvé dans les Mémoires de madame Campan : — « Depuis longtemps, les amis du Roi et de la Reine, redoutant pour eux le fer des assassins, les avaient suppliés de porter une sorte de cuirasse sur la poitrine, de façon à éloigner tout danger. Le 14 juillet, jour destiné par la constitution à l'anniversaire de l'indépendance de la nation, approchait. Le Roi et la Reine étaient contraints d'y paraître; sachant que le complot du 20 juin avait leur assassinat pour but, ils ne doutèrent pas que leur mort ne fût arrêtée pour le jour de cette fête nationale. On conseilla à la Reine, pour donner aux amis du Roi le temps de les défendre, si l'attaque avait lieu, de le garantir du premier coup de poignard en lui faisant porter un plastron. J'eus ordre d'en faire faire un chez moi : il était composé de quinze épaisseurs de taffetas d'Italie, et consistait en un gilet et une large ceinture. L'essai de ce plastron fut fait; il résistait aux coups de stylet et plusieurs balles s'y amortirent.

« Lorsque l'ouvrage commandé fut terminé, la difficulté fut de le faire essayer au Roi sans courir le risque d'être surpris. Je portai cet énorme et pesant gilet, en jupe de dessous pendant trois jours, sans pouvoir rencontrer le moment favorable. Enfin, le Roi put un matin, dans la chambre de la Reine, ôter son habit et essayer le plastron.

M. Gentil, premier valet de garde-robe, m'aida à faire essayer ce gilet, qui servit au Roi le 14 juillet 1792; M. de Parois en fit faire un second quelques jours avant le 10 août.

« La Reine était couchée; le Roi me tirait doucement par ma robe, et m'éloignait le plus qu'il pouvait du lit de la Reine pour me dire très bas : « C'est pour la satisfaire « que je consens à cette importunité; ils ne m'assassineront pas, leur plan est changé; ils « me feront mourir autrement. » La Reine vit que le Roi me parlait bas, et, quand il fut sorti, elle me demanda ce qu'il avait dit. J'hésitais à répondre; elle insista en disant qu'il fallait ne lui rien cacher; qu'elle était résignée à tout. Quand elle eut connaissance de la réflexion du Roi, elle me dit qu'elle l'avait devinée; que depuis longtemps il lui avait dit que tout ce qui se passait en France était une imitation de la révolution d'Angleterre, sous Charles I^er^, et qu'il lisait sans cesse l'histoire de cet infortuné monarque, pour se conduire mieux qu'il ne l'avait fait dans une crise semblable.

« Je commence à redouter un procès pour le Roi, ajouta la Reine; quant à moi, je « suis étrangère, ils m'assassineront. Que deviendront nos pauvres enfants? » Un torrent de larmes suivit ces douloureuses exclamations. Je voulus lui donner une potion antispasmodique; elle la refusa, en disant que les maux de nerfs étaient la maladie des femmes heureuses, que l'état cruel où elle était réduite rendait ces secours inutiles. En effet, la Reine, qui pendant le temps de son bonheur avait souvent des crises spasmodiques, eut la santé la plus égale depuis que toutes les facultés de son âme soutenaient ses forces physiques.

« A son insu, je lui avais fait faire un corset semblable au gilet du Roi; mais elle ne voulait pas en faire usage; mes prières, mes larmes, tout fut inutile. « Si les factieux « m'assassinent, répondit-elle, ce sera un bonheur pour moi, ils me délivreront de l'exis- « tence la plus douloureuse. » Peu de jours après que le Roi eut essayé son plastron, je le rencontrai dans un escalier intérieur; je me rangeai pour le laisser passer. Il s'arrêta et me prit la main; je voulus baiser la sienne, il s'y refusa, m'approcha de lui, et me tirant par la main, il m'embrassa sur les deux joues sans articuler un seul mot.

« Ce témoignage silencieux de sa satisfaction me troubla tellement, que j'en aurais dans la suite confondu le souvenir avec les rêves qui me retraçaient souvent mes infortunés souverains, si mes sœurs ne m'eussent pas rappelé que je leur avais confié cette preuve de bonté du Roi, peu de moments après qu'il me l'eut donnée. »

14 Juillet. — POUR LA REINE. — 1 *aune blonde pour garnir une guimpe de linon,* 8$^{\#}$ 10^{s}.

Le 14 juillet, eut lieu le deuxième anniversaire de la Fédération.

En revenant du Champ de Mars, la famille royale passa au milieu des cris de : « A bas le Roi! à bas Véto! Vive Pétion! » Le petit prince, qui portait ce jour-là l'uniforme de la garde nationale, et qu'on appelait alors *le* 1^er^ *suppléant,* dit en entendant ces cris : « *Ah çà, c'est donc M. Pétion qui est le Roi aujourd'hui?* »



Photoglyptie

Imp Lemercier & Cie Paris

LOUIS XVI AU TEMPLE PAR GARNERAY

(Collection du Comte de Reiset)

« Les yeux de la Reine, dit madame Staël, étaient [illegible] sa toilette, la dignité de son maintien contrastaient [illegible] environnée. »

Ce même jour, François II, fils de Léopold, fut p[illegible]

16 Juillet. — POUR LA REINE. — *Un grand fichu en [illegible]* 6 ᴴ 10 ˢ; 2 *aunes 1/2 comète pour le border, à* 16 ˢ = 2 ᴴ; *façon [illegible] garni de blonde,* 1 ᴴ 10 ˢ; 3 *grands fichus en gaze Chambéry, à* 9 ᴴ = 27 ᴴ; 3 *dito moyens, à* 8 ᴴ = 24 ᴴ. Total, 61 ᴴ.

MADEMOISELLE LIMAGE, 6 ᴴ 13 ˢ.

Voir au 10 juillet 1791.

18 Juillet. — MADAME DE MESGRIG[illegible] *gaze pour hausser les blondes et sabots [illegible]*

MADAME DE MESGRIGNY. — *Mantille de blonde; gaze anglaise à étoiles pour un grand fichu garni de dentelle; ruban rose de Paris pour l'échelle d'un pierrot nankin boue de Paris,* 32 ᴴ 13 ˢ.

Voir au 12 décembre 1789.

Le 19 juillet parut un décret qui mettait tous les palais épiscopaux au rang des domaines de l'État.

20 Juillet. — MADAME LA COMTESSE DE BROQ[illegible] *de cour; bracelets; avoir regarni une [illegible] mantille en gaze anglaise à bouquets [illegible] emballer l'habit de présentation; envelo[illegible]*

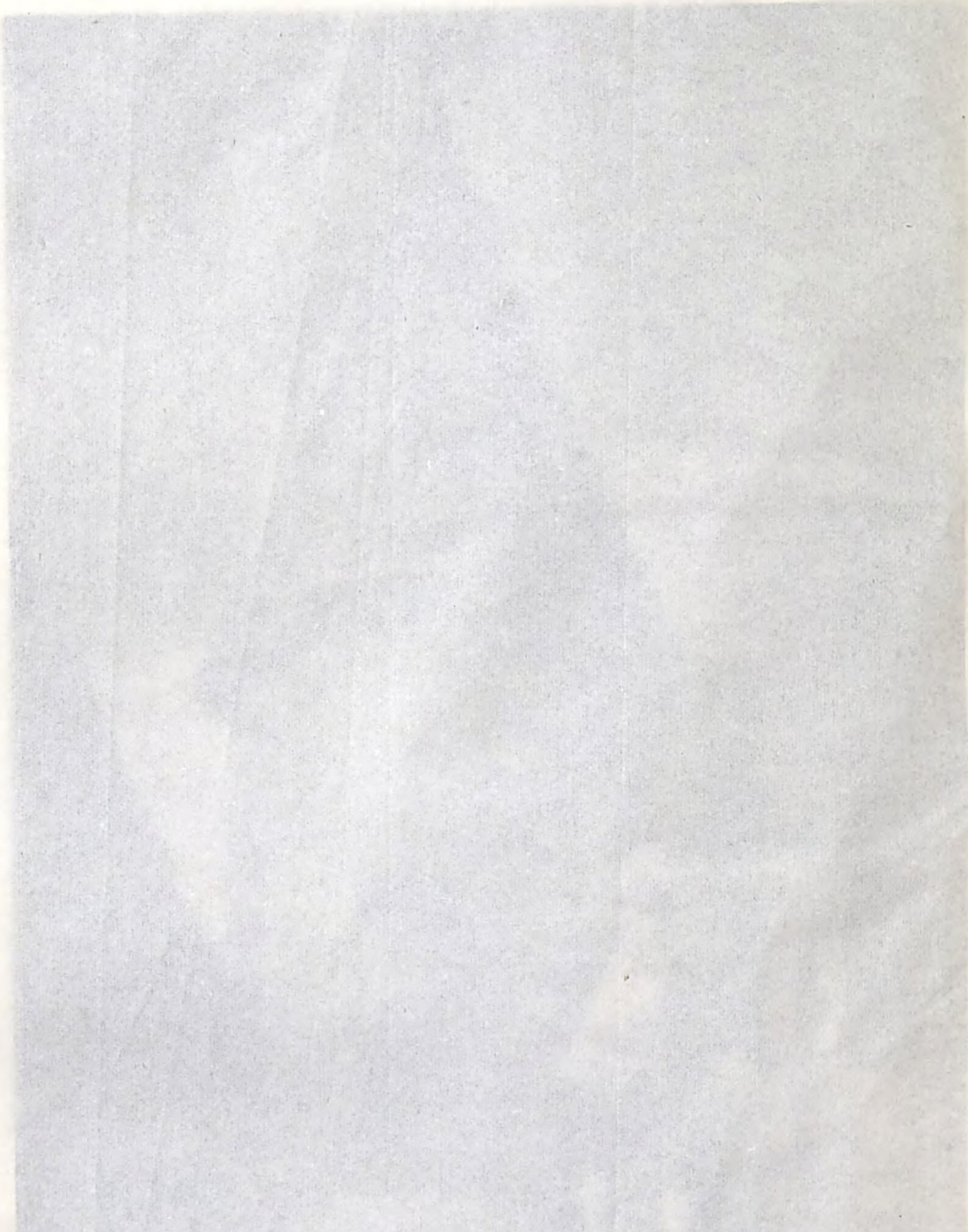
Voir au 21 août 1788.

MADAME LA COMTESSE DE LESCURE. — *Bonnet de linon; bonnet de gaze Chambéry; rubans,* 15 ᴴ 18 ˢ.

Voir au 12 novembre 1791.

Le 20 juillet, fut publiée une proclamation du Roi, sur [illegible]

(1) Voir au 17 novembre 1787, et 10 août 1792.



LOUIS XVI AU TEMPLE PAR GARNERAY
(Collection du Comte de Reiset)

« Les yeux de la Reine, dit madame Staël, étaient abîmés de pleurs. La splendeur de sa toilette, la dignité de son maintien contrastaient avec le cortège dont elle était environnée. »

Ce même jour, François II, fils de Léopold, fut proclamé empereur d'Allemagne.

16 Juillet. — POUR LA REINE. — *Un grand fichu en gaze Chambéry,* 6# 10ſ ; 2 *aunes* 1/2 *comète pour le border, à* 16ſ = 2# ; *façon du fichu garni de blonde,* 1# 10ſ ; 3 *grands fichus en gaze Chambéry, à* 9# = 27# ; 3 *dito moyens, à* 8# = 24#. Total, 61#.

MADEMOISELLE LIMAGE, 6# 13ſ.

Voir au 10 juillet 1791.

18 Juillet. — MADAME DE MESGRIGNY. — *Manches de cour de blonde; gaze pour hausser les blondes et sabots de gaze d'Italie,* 13# 7ſ.

MADAME DE MESGRIGNY. — *Mantille de blonde; gaze anglaise à étoiles pour un grand fichu garni de dentelle; ruban rose de Paris pour l'échelle d'un pierrot nankin boue de Paris,* 32# 13ſ.

Voir au 12 décembre 1789.

Le 19 juillet parut un décret qui mettait tous les palais épiscopaux au rang des domaines de l'État.

20 Juillet. — MADAME LA COMTESSE DE BROQUEVILLE. — *Manches de cour; bracelets; avoir regarni une mantille de gaze en chérusque; mantille en gaze anglaise à bouquets garnie de gaze brodée; boîte pour emballer l'habit de présentation; enveloppe de panier.* Total, 40# 1ſ.

Voir au 21 août 1788.

MADAME LA COMTESSE DE LESCURE. — *Bonnet de linon; bonnet de gaze Chambéry; rubans,* 15# 18ſ.

Voir au 12 novembre 1791.

Le 20 juillet, fut publiée une proclamation du Roi, sur les dangers de la patrie.

(1) Voir au 17 novembre 1787, et 10 août 1792.

24 Juillet. — Pour la Reine. — 3/8 *gaze d'Italie pour* 2 *tours de gorge en turban, à* 5″ = 1″ 17ſ 6 d; 2 *aunes blonde pour garnir les* 2 *tours, à* 4″ = 8″; *gaze pour les doubler et façon, à* 1″ 4ſ = 2″ 8ſ; 2 *aunes blonde pour un tour à* 2 *rangs, à* 7″ 10ſ = 15″; *gaze et façon,* 1″ 10ſ; 2 *aunes* 1/8 *tulle, pour une paire de manchettes en ruche d'un pierrot d'étoffe soie et coton bordure bleue, à* 3″ = 6″ 7ſ 6 d; *façon des manchettes,* 15ſ; 2 *aunes* 1/4 *blonde pour le tour, à* 5″ = 11″ 5ſ. Total, 47″ 3ſ.

Le 25 juillet, on annonça à l'Assemblée que des massacres venaient d'avoir lieu dans la ville d'Arles. Ce même jour un grand repas fut donné aux fédérés.

26 Juillet. — Madame la comtesse de Saint-Sauveur. — *Gaze Chambéry rayée pour remettre à un bonnet à la place d'une coiffe,* 4″ 4ſ.

Voir au 5 mai 1792.

Pour la Reine. — 2 *aunes blonde pour un tour de gorge à* 2 *rangs, à* 9″ 10ſ = 19″; *gaze d'Italie et façon du tour,* 1″ 10ſ. Total, 67″ 18ſ.

Le 26 juillet, la commission nommée par le Directoire secret des fédérés se réunit, pour la première fois, dans la nuit du 25 au 26 juillet, au cabaret du Soleil d'Or, rue Saint-Antoine, afin de délibérer sur le plan d'attaque des Tuileries.

La commission des conspirateurs tint plus tard une seconde séance, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'église de l'Assomption.

Le 26 juillet, la terrasse des Feuillants fut rendue publique par décret de l'Assemblée nationale.

27 Juillet. — Pour la Reine. — 4 *fichus moyens en gaze Chambéry, à* 8″ = 32″; avoir fait une reprise en fond de linon à un jupon de linon brodé, 2″ 16ſ. Total, 34″ 16ſ.

Mademoiselle Limage, 4″ 16ſ.

Voir au 10 juillet 1791.

Madame la princesse de Chimay. — *Bonnet ajusté de linon,* 2″ 17ſ.

Voir au 27 mars 1787.

Madame Lassis. — *Gaze de laine noire pour un voile,* 3″ 9ſ.

Voir au 21 avril 1790.

Le 27 juillet, Despréménil, battu, déshabillé et sabré au Palais-Royal, dit à Pétion, qui était venu auprès de lui pour le défendre : « Comme vous l'êtes aujourd'hui, Monsieur, j'ai été porté en triomphe, et vous me voyez dans un état bien différent ; ne vous fiez pas toujours à votre popularité actuelle ! »

29 Juillet. — POUR LA REINE. — 1 *aune 1/4 blonde fond Alençon fine pour un tour de linon en guimpe, à* $7^{\#}$ 10^{s} = $9^{\#}$ 7^{s} 6^{d} ; avoir refait les manchettes d'une chemise et le tour de taffetas chocolat, $1^{\#}$ 10^{s} ; 1 *aune 1/4 blonde pour garnir une seconde guimpe de linon, à* $5^{\#}$ = $6^{\#}$ 5^{s}. Total, $17^{\#}$ 2^{s} 6^{d}.

MADAME LA COMTESSE DE BOISGELIN. — *Bracelets et nœuds de ruban; bracelets de crin* (1) ; *petit collier bouillonné en comète de satin noir,* $9^{\#}$ 14^{s}.

Voir au 2 décembre 1787.

MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY DOUAIRIÈRE. — *Rubans et chapeau,* $17^{\#}$ 13^{s}.

Voir au 27 août 1790.

30 Juillet. — MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Gaze Chambéry pour remettre à un pouf; bonnet en pouf de gaze Chambéry et nœuds de ruban blanc,* $7^{\#}$ 10^{s}.

Voir au 12 décembre 1789.

MADAME LA COMTESSE DE SAINT-SAUVEUR. — *Avoir fait blanchir un chapeau de linon-batiste,* $2^{\#}$ 10^{s}.

Voir au 23 février 1787.

Ce fut le 30 juillet, qu'eut lieu l'arrivée des Marseillais à Paris ; toutes les cocardes qui n'étaient pas aux couleurs nationales furent proscrites : il y eut un combat aux Champs-Élysées, le docteur Duhamel y fut massacré.

Ce même jour mourut le chancelier Maupeou.

1er *Août.* — Depuis longtemps, le Roi n'avait plus aux Tuileries ni sommeil ni repos. Ses jours et ses nuits étaient pleins d'inquiétudes. Ses ennemis ne quittaient pas les

(1) Voir au 5 janvier 1787.

abords du château, et ils se relevaient de garde pour prolonger ses alarmes. On l'abreuvait d'amertumes ; une nuit on le fit lever sous prétexte que le bruit courait dans Paris qu'il était parti déguisé en capucin.

Dans la crainte de voir forcer l'appartement de la Reine, qui était situé au rez-de-chaussée, madame de Tourzel la pria de venir habiter la chambre du Dauphin, au premier étage du château. La Reine prit le lit de la gouvernante de ses enfants, et elle coucha ainsi, jusqu'au 10 août, auprès de son fils, sans qu'on sût dans le reste du palais qu'elle avait quitté ses appartements.

La Reine était plus prisonnière que jamais ; elle avait été obligée de renoncer à faire avec ses enfants et Madame Élisabeth quelques petites promenades dans le jardin des Tuileries, où des fédérés l'avaient insultée.

La sainte Madame Élisabeth avait fait faire à cette occasion, pour fermer son fichu, une épingle de cornaline sur laquelle étaient gravés ces mots autour d'une tige de lis : *Oubli des offenses, pardon des injures.* « Je crains bien, disait-elle un jour à madame Campan, en la lui montrant, que cette maxime ait peu d'influence sur nos ennemis, mais elle ne doit pas nous en être moins chère. »

Le jardin des Tuileries avait été fermé. Les insultes que l'on prodiguait journellement au Roi et à la Reine avaient obligé à prendre cette précaution. Il est impossible de se faire une idée des chansons que l'on chantait jusque sous les fenêtres du monarque et que l'on trouve encore à la Bibliothèque nationale, on en jugera par le refrain de l'une d'elles :

> Nous te traiterons gros Louis,
> Biribi,
> A la façon de Barbari,
> Mon ami.

L'Assemblée, pour joindre l'insulte à la cruauté, résolut d'ouvrir le jardin malgré le Roi, et sur la motion de Thuriot, elle s'appropria la terrasse des Feuillants, où se rassemblaient ordinairement les groupes populaires que les tribunes de l'Assemblée ne pouvaient contenir. On fit par dérision une ligne de démarcation entre la terrasse et le jardin, et cette ligne fut formée d'un ruban tricolore auquel le peuple appendit avec la défense de le franchir, ses cruelles pasquinades ; on ne pouvait pousser plus loin l'outrage. On avait surnommé le château « Coblentz », et le jardin était appelé le « camp des Autrichiens ». Le peu de gardes nationaux que leur service y attachait étaient traités d'ennemis, et déjà désignés au peuple.

Pressé de faire appel aux départements, contre les oppresseurs, le Roi s'y refusait. *Il n'attendait plus rien des hommes,* écrivait-il au père Hébert, son confesseur, et *il lui demandait les consolations du ciel.*

Le Roi ne pouvait arriver alors à ce qu'on appelle aujourd'hui former un cabinet : les ministres qu'il nommait n'osaient se résoudre à accepter les portefeuilles, et Louis XVI disait avec l'accent de la douleur : *Comment! vous m'aimez et vous ne voulez pas partager mes dangers!* Ce triste reproche lui en attacha plusieurs qui ne le quittèrent plus

qu'au moment où la violence les sépara de nouveau de leur infortuné souverain (1).

Nous donnons ici les deux notes dont nous avons parlé au 5 mai 1792, et que nous avons trouvées en feuilles détachées dans le *Livre-Journal de madame Éloffe.*

Ces Mémoires avaient été préparés pour être présentés par la marchande de modes à la maison de la Reine et à celle de Madame Adélaïde afin d'y être acquittés; mais les tristes événements du mois d'août 1792 arrivèrent avec une telle rapidité, qu'ils ne permirent pas à madame Éloffe de présenter ses factures aux Tuileries, que la Reine quitta alors pour la prison du Temple. Ces deux factures sont écrites sur papier de Hollande, et portent le timbre qu'on employait alors ; il représente une femme appuyée sur une colonne sous un portique et entourée d'une guirlande de feuillage. Les filigranes qu'on trouve dans ce papier de Hollande sont B et D avec ce mot PARIS, placé sur une fleur de lis au milieu d'un cartouche, d'un genre rococo.

Mémoire des fournitures faites a Madame Adélaïde, par ordre de madame de Laval, par Éloffe, marchande de modes.

5 Avril. — *Livré* 2 *pièces ruban n°* 3 *par* 30 *aunes, à* 9″ = 18″; 2 *pièces n°* 2, *à* 8″ = 16″.

4 Juin. — *Livré* 5 *aunes gaze anglaise brochée, à* 8″ = 40″; *une pièce ruban n°* 5 *blanc par* 30 *aunes,* 12″; *une pièce ruban n°* 3, 9″.

7 Juillet. — *Livré* 8 *aunes ruban de satin noir, à* 1″ 16ſ = 14″ 8ſ; 8 *aunes dito étroit, à* 1″ 18ſ = 15″ 4ſ; 8 *aunes ruban Paris, à* 1″ 10ſ = 12″; 14 *aunes gaze anglaise à petits objets, à* 8″ 10ſ = 119″; 13 *aunes dito, à* 8″ = 104″; 11 *aunes* 1/2 *gaze rayée, à* 9″ = 103″ 10ſ; *un manteau de taffetas noir double garni de dentelles,* 140″; *toile cirée, papier et cordage* (2), 4″.

1er Août. — 6 *coiffures de blonde fond Alençon très fine avec leur papillon, à* 60″ = 360″; 12 *aunes blonde fond Alençon pour manchettes, à* 9″ = 108″; 12 *aunes dito, à* 6″ = 72″; *livré* 55 *aunes taffetas de florence blanc pour doubler des robes, à* 6″ 10ſ = 357″ 10ſ; 1 *aune* 1/3 *taffetas d'Italie pour les corsages des robes, à* 12″ = 16″;

(1) Peltier. Bernier, *Tableau de Paris*, I.

(2) Comme on l'a vu, Madame Adélaïde avait quitté Paris le 21 février 1791, et s'était retirée à Rome avec sa sœur Madame Victoire.

façon de la garniture de la robe de satin, à 9# = 36#; *découpage de* 16 *aunes taffetas, à* 1# 4ʃ = 19# 4ʃ; *une pièce ruban de fil n°* 14, 4# 10ʃ; *une pièce dito n°* 10, 4#; *une pièce fil retors n°* 3, 2# 15ʃ; *une pièce n°* 2, 2# 5ʃ; *une pièce n°* 1, 1# 10ʃ; 2 *pièces n°* 1/2, *à* 1# 4ʃ = 2# 8ʃ; *une pièce n°* 16, 18ʃ; 56 *écheveaux de soie, à* 2ʃ = 5# 12ʃ; *un sizain d'épingles différentes n°* , 5# 10ʃ; 2 *pièces faveur blanche, à* 4# = 8#; *une grande caisse pour emballer le tout,* 10#; 5 *cartons pour mettre les* 4 *robes et les* 3 *redingotes, à* 4# = 20#; *ruban de fil, papier et cordage,* 5# 10ʃ. Total, 1,648# 14ʃ.

J'ai reçu les articles ci-dessus et approuvé le mémoire pour 1,648# 14ʃ.

PÂQUET.

MÉMOIRES DES FOURNITURES FAITES A LA REINE, PAR ORDRE DE MADAME D'OSSUN, POMPEY, MARCHANDE DE MODES.

5 Juillet. — *Un très grand fichu en gaze de laine noire bordé de ruban de satin,* 15#; 3 *tours de gorge plat, à* 15ʃ = 2# 5ʃ; 3 *tours de derrière, à* 12ʃ = 1# 16ʃ.

11 Juillet. — 2 *tours de gorge en gaze rayée à* 2 *rangs, à* 4# = 8#; 2 *tours de gorge en turban en gaze rayée, à* 4# = 8#; *avoir garni une guimpe en gaze rayée et faveurs,* 1# 16ʃ; 2 *paires de manchettes et les garnitures de* 2 *chemises en gaze rayée, à* 5# = 10#; 3 *paires de manchettes à un rang, à* 2# = 6#; 4 *tours de robes en gaze dito, à* 2# = 8#; 2 *paires de manches de cour en gaze rayée, à* 15# = 30#; 5 *tours de gorge plats, à* 15ʃ = 3# 15ʃ; 5 *tours de derrière, à* 12ʃ = 3#; *un lacet de soie long de* 4 *aunes* 1/2, 2#.

14 Juillet. — 1 *aune blonde pour garnir une guimpe de linon,* 8# 10ʃ.

16 Juillet. — *Un grand fichu en gaze Chambéry,* 6# 10ʃ; 2 *aunes* 1/2 *comète pour le border, à* 16ʃ = 2#; *façon du fichu garni de blonde,* 1# 10ʃ; 3 *grands fichus en gaze Chambéry, à* 9# = 27#; 3 *dito, à* 8# = 24#.

24 Juillet. — 2 *tours de gorge en gaze d'Italie en turban frisé de blonde,*

12# 10ſ; 2 *autres tours à 2 rangs en gaze dito frisée de blonde, à* 7# 10ſ = 15#; *façon des 2 tours,* 1# 10ſ; *une paire de manchettes de tulle en ruche pour un pierrot d'étoffe soie et coton à bordure bleue,* 7# 10ſ; *un tour en blonde,* 12#. Total, 217# 12ſ.

DE L'AUTRE PART.

26 Juillet. — 2 *aunes blonde pour un tour de gorge à 2 rangs, à* 9# 10ſ = 19#; *gaze et façon du tour,* 1# 10ſ.

27 Juillet. — 4 *fichus en gaze Chambéry, à* 8# = 32#; *avoir* fait une reprise *en fond de linon à un jupon de linon brodé,* 2# 16ſ.

29 Juillet. — 1 *aune* 1/4 *blonde fine pour un tour de linon en guimpe, à* 7# 10ſ = 9# 7ſ 6d; *avoir fait les manchettes et le tour d'une chemise de taffetas chocolat,* 1# 10ſ; 1 *aune* 1/4 *blonde pour garnir une seconde guimpe de linon, à* 5# = 6# 5ſ.

3 Août. — *Avoir fait* une grande reprise *à une chemise de percale,* 2# 16ſ; *livré du fil blanc pour* 2#; 15 *écheveaux de soie noire* (1), 1# 16ſ; *un fichu moyen en gaze Chambéry,* 8#. Total, 304# 12ſ 6d.

1er Août. — MADAME LA MARQUISE DE DONNISSAN. — *Bonnet en gaze anglaise et blonde à ruban de satin blanc; manteau de gaze noire à pois garni de même;* 2 *fichus anglais; rubans de satin; livré à mademoiselle Youtte, gaze noire à pois forte pour un chapeau;* 1 *grand voile de dentelle noire fond Alençon très haut; bonnet rond en gaze anglaise bordé de petite blonde à ruban de satin blanc; grande bonnette en gaze Chambéry rayée,* 220# 11ſ.

Voir au 25 janvier 1787.

(1) Ces écheveaux de fil étaient sans doute achetés par la Reine pour ses petits travaux particuliers à l'aiguille. La Reine ne discontinuait pas de travailler à toutes sortes d'ouvrages, et on verra plus tard, à la fin de septembre 1792 et au 19 août 1793, les grandes et belles tapisseries qu'elle fit avec Madame Élisabeth pendant les deux dernières années de sa vie, même au Temple, et que nous conservons religieusement au Breuil. Du reste on a vu que cette princesse avait une activité telle que pendant les plus heureux temps de son séjour à Versailles, elle s'occupait de tapisseries. Nous avons cité, dans notre premier ouvrage sur la Reine, celles entre autres qui appartenaient à notre regretté ami, M. le marquis de Besplas.

Le 2 août, il fut décrété qu'une pension serait accordée aux militaires étrangers qui viendraient servir sous les drapeaux de la France.

3 Août. — MADAME LA MARQUISE DE MESGRIGNY. — *Passe de marly et façon d'un bonnet en fichu de linon rayé violet*, 1″ 16ʃ.

Voir au 12 décembre 1789.

MADEMOISELLE LIMAGE. — *Bonnette de linon-batiste et le voile*, 3″ 6ʃ.

Voir au 10 juillet 1791.

Le 3 août, une pétition fut présentée par Pétion, au nom des sections de Paris, pour demander la déchéance du Roi. Ce même jour parut une lettre du Roi sur la déclaration faite par le duc de Brunswick, et un décret pour faire armer de piques tous les Français.

A la suite de ces événements on remarque une recrudescence de fermentation dans Paris ; on s'arme, on se prépare à la lutte ; c'est à qui insultera le Roi, la Reine et la famille royale ! « Louis XVI, imprime-t-on, *a perdu la confiance de la nation ;* unissons-nous tous pour prononcer *la déchéance de ce roi cruel ! Louis XVI n'est plus roi des Français*, la tyrannie s'écroule et la France est sauvée. »

Au milieu de ce bouleversement général, la famille royale courait de grands dangers, et plusieurs de ses amis l'engageaient à fuir sans plus tarder ; l'anarchie était complète, on gardait le Roi à vue ; l'Asssemblée était chaque jour envahie par les sans-culottes. Il n'y avait plus qu'un pas à faire pour tomber dans l'abîme.

4 Août. — MADAME VICTOIRE (1). — 29 *aunes blonde fond Alençon pour les garnitures de* 10 *fichus-chemises, à* 14″ 10ʃ = 420″ 10ʃ ; 14 *aunes blonde fond Alençon pour manchettes, à* 10″ = 140″ ; 6 *aunes* 3/8 *blonde plus basse, à* 8″ = 51″ ; 18 *aunes blonde pour les petits rangs des manchettes, à* 6″ 10ʃ = 117″ ; *toile cirée pour emballer, papier et cordage*, 1″ 10ʃ. Total, 730″.

Le 4 août 1792, les Suisses, après avoir enterré leurs drapeaux dans les casernes de Courbevoie et de Rueil, étaient accourus à Paris croyant qu'on attaquerait les Tuileries dans la nuit du 4 au 5. On les renvoya ensuite ; mais Mandat, qui était bien décidé à

(1) Nos lecteurs remarqueront sans doute avec étonnement la grande dépense que faisait encore, chez madame Éloffe, Madame Victoire en sûreté à Rome, au moment même où la famille royale était en péril de la vie et chaque jour aux prises avec les révolutionnaires. Cette note de *blondes* seulement s'élève à 730 *livres*, qui représentent plus de 2,000 *francs de nos jours*. On trouvera au 12 août le mémoire également très élevé des acquisitions que fit Madame Adélaïde à cette époque, et qui se composaient de 6 coiffures de blonde, 55 aunes de taffetas, la façon de garniture de 4 robes de satin, et une caisse et 5 cartons pour emballer les robes avec papier de soie, rubans et cordages.

défendre fidèlement le Roi, les rappela le 8. C'était le lieutenant-colonel de Maillardoz qui les commandait ; il remplaçait le colonel d'Affry, qui était malade.

Le 5 août, on massacra à Toulon neuf membres du Directoire, sous prétexte d'aristocratie.

Le 5 août était un dimanche : la famille royale entendit pour la dernière fois la messe dans la chapelle des Tuileries. Sur son passage elle fut encore accueillie des cris de « Vive le Roi, vive la Reine ! » poussés par des amis et par de vieux serviteurs fidèles.

Mais, dans l'après-midi, aux vêpres, les chantres de la chapelle eurent l'indignité, pendant le *Magnificat,* de grossir ironiquement leurs voix au verset : *Deposuit potentes de sede,* « Il a détrôné les puissants, » pour faire allusion à la situation désespérée dans laquelle se trouvait la monarchie.

Les royalistes, pour se venger de cette offense, chantèrent le *Domine salvum fac regem et reginam*, et le Roi et la Reine, accompagnés de Madame Élisabeth et de leurs enfants, sortirent de cette chapelle qu'ils ne devaient plus revoir, en proie à la plus vive et à la plus triste émotion.

Le 6 août, on répandit le bruit aux Tuileries que le Roi voulait s'enfuir. La Reine était de l'avis qu'il n'y avait que deux partis à prendre : celui de combattre les factieux les armes à la main, ou de gagner une ville forte dans laquelle on pourrait encore tenir contre la Révolution. Au milieu de si tristes et inquiétants événements, cette princesse fut admirable de dévouement pour le Roi et pour ses enfants (1).

Lorsqu'elle entendait ses meilleurs amis juger un peu sévèrement le Roi de sa conduite si faible et de ses irrésolutions, elle le défendait en disant : « Le Roi a un très grand courage passif, mais il est écrasé par une défiance de lui-même qui vient de son éducation ; il a peur du commandement. — Pour moi, disait-elle, je pourrais bien agir et monter à cheval, s'il le fallait ; mais si j'agissais, ce serait donner des armes aux ennemis du Roi. J'affaiblirais l'autorité du Roi en me montrant. Une Reine qui n'est pas régente doit, dans ces circonstances, rester dans l'inaction et se préparer à mourir. *Je veux périr aux côtés du Roi : je suis sa femme, je ne veux pas qu'il coure le moindre péril sans moi.* »

7 Août. — MADAME LA PRINCESSE DE CHIMAY. — *Manteau doublé de taffetas noir garni de dentelle noire fond d'Angleterre,* 55# 10^s.

Voir au 27 mars 1787.

8 Août. — MADAME LA MARQUISE DE DONNISSAN. — *Petites manchettes de blonde; grand bonnet en gaze et blonde à rubans de satin bleu; voile de gaze de laine noire; manteau simple de taffetas noir, garni de gaze noire à pois,* 66# 17^s 6^d.

(1) Voir, au 16 octobre 1793, les sentiments de la Reine, envers le Roi et sa famille.

Voir au 25 janvier 1787.

Le 8 août 1792, à la suite des démarches qu'il avait faites en faveur de la famille royale, la Fayette fut décrété d'accusation ; mais, deux jours avant le dernier assaut des Tuileries, malgré tous les efforts des Jacobins, pendant une des séances les plus orageuses, il fut absous à une majorité de plus des deux tiers des voix, malgré les menaces et les cris des tribunes. Les membres de l'Assemblée furent assaillis en sortant à coups de pierres et de bâtons. Le lendemain, l'Assemblée presque entière se leva pour déclarer qu'elle n'était plus libre.

Le 8 août, Madame Élisabeth écrivait à madame de Raigecourt : « On dit que le Roi va déloger d'ici, un peu de force, pour se rendre à l'hôtel de ville. On dit qu'il y aura pour cela un mouvement très fort dans Paris. Y crois-tu ? Pour moi, je n'en crois rien, je crois à du bruit, mais sans résultat. Voilà ma profession de foi. Au reste, tout est aujourd'hui d'un calme parfait. La journée d'hier s'est passée de même, je crois que celle-ci l'imitera. »

9 *Août* 1792. — Madame Campan assure que, le 9 août, Pétion vint avertir l'Assemblée qu'une grande insurrection se préparait pour le lendemain contre les Tuileries, que le tocsin sonnerait à minuit, et qu'il craignait de n'avoir pas les forces nécessaires pour résister. *Sur cet avertissement, l'Assemblée passa à l'ordre du jour.*

Les ministres discutaient encore, le 9, sur les projets d'un voyage du Roi en Normandie, ou à Compiègne, où il avait été question d'aller se mettre à l'abri des émeutes, quand les Marseillais et les factieux des faubourgs étaient déjà sous les armes, le 8.

Telle était la frayeur, le jeudi 9, jour de cour ordinaire, que les dames du palais n'osèrent pas venir au château dans la crainte d'être insultées. Lady Sutherland, ambassadrice d'Angleterre, et une autre dame furent les seules qui, ce jour-là, parurent chez la Reine.

L'insurrection devait commencer le 8 août 1792. Les grands préparatifs d'attaque du faubourg Saint-Antoine et des Quinze-Vingts ne furent achevés que le 9. Mandat, commandant général de la garde nationale parisienne, demanda à Pétion des renforts pour défendre le château des Tuileries. On plaça un poste de réserve au Garde-meuble et l'autre à l'hôtel de Toulouse, en ce moment la Banque de France. Il n'y avait alors à Paris, en fait de troupes, que la garde nationale, dont on n'était pas sûr, les Suisses et la gendarmerie.

Le 9, à onze heures du soir, le régiment des gardes suisses était sous les armes ; à onze heures et demie ses détachements allèrent prendre leurs postes respectifs. Dès onze heures moins le quart, un Marseillais, en chemise et le sabre nu, avait insulté la sentinelle suisse de la cour Marsan et lui avait dit : « Malheureux, voilà la dernière garde que tu montes, nous allons t'exterminer. »

En ce moment on cria : « Aux armes. »

L'heure fatale allait sonner, le tocsin et la générale se firent entendre, trois cents factieux firent assembler des simulacres de sections, la Commune fut investie, la municipalité chassée ; l'Assemblée nationale attendait de la populace les ordres qu'elle lui allait suggérer ; la constitution n'était plus, le château allait être attaqué !

9-10 *Août* 1792. — La nuit du 9 au 10 août que l'on appelle la *nuit de la Passion* et *de l'agonie de la royauté,* fut magnifique dans Paris. Tous les Parisiens, rentrés chez eux, étaient aux écoutes; il y avait peu de personnes dans les rues; on savait que l'insurrection demandant la déchéance du Roi devait éclater le lendemain, et que les sans-culottes se porteraient sur l'Assemblée et les Tuileries.

Sous le prétexte de sauver la patrie, on n'entendait plus que des paroles belliqueuses ! A cette époque de l'année il faisait grand jour à cinq heures du matin. Les bourgeois de Paris s'accostaient en se disant : « Ne savez-vous pas qu'aujourd'hui c'est le grand jour ? »

La famille royale passa cette nuit dans la salle du conseil, avec madame de Lamballe, la princesse de Tarente, madame de Tourzel et sa fille Pauline.

Vers quatre heures du matin, Madame Élisabeth, entendant le roulement d'une voiture dans la cour des Tuileries, ouvrit une fenêtre; on vit sortir la voiture du maire de de Paris. Le temps était magnifique et Madame Élisabeth dit à la Reine : « Ma sœur, venez donc voir l'aurore; » et la Reine assista au lever de ce soleil qui devait éclairer tant de scènes d'assassinats sur les marches même de son palais.

Il se trouvait environ quatre cents royalistes dans le château, incomplètement armés d'épées à coquilles d'acier ou de pistolets de poche et vêtus d'habits de cour. « Si l'on en excepte les personnes attachées au service du château, on reconnaîtra malheureusement que les hommes dévoués qui venaient former un rempart autour du Roi n'étaient qu'au nombre de cent vingt. C'est de cette petite troupe de braves que le vieux maréchal de Maillé dit, en la présentant au Roi : « Sire, votre fidèle noblesse est accourue pour rétablir Votre Majesté sur le trône de ses ancêtres. » En effet, c'est là que la noblesse entière eût dû se trouver pour faire écho à ces chevaleresques paroles; mais, hélas, elle n'était que trop loin, en émigration. (Voir au 23 juin 1791.)

10 *Août* 1792. — A cinq heures du matin, on donna l'ordre impératif au brave commandant Mandat de quitter les Tuileries pour se rendre à l'hôtel de ville. Désespéré de s'éloigner de la famille royale, il confia ses troupes à la Chesnaye. Arrivé à l'hôtel de ville, Mandat fut arrêté et envoyé, bientôt après, à la prison de l'Abbaye, d'où il fut arraché pour être tué, comme suspect, d'un coup de pistolet à bout portant qui lui brisa la tête. Ce valeureux officier, résolu de sacrifier sa vie pour sauver le Roi et la famille royale, avait fait demander à Pétion l'ordre de repousser la force par la force; il l'avait obtenu après de grandes difficultés. Les assassins s'emparèrent de l'ordre dont il était porteur, et de cette manière, Pétion, qui craignait d'avoir paru s'opposer à l'invasion projetée, vit disparaître la seule preuve qui existât de ce fait (1).

Le Roi était descendu dans les cours, vêtu, comme le jour précédent, d'un habit violet, ayant un chapeau sous le bras et l'épée au côté, il avait visité tous les postes, tous les

(1) La nièce de Mandat, mariée à M. Thomassin de Bienville, fut traduite, en 1794, devant le tribunal révolutionnaire; l'accusateur public, Fouquier-Tinville, reconnut qu'il n'y avait aucune charge contre elle, « mais, ajouta-t-il, elle s'appelle Mandat; je conclus à la mort ». Et en effet elle fut exécutée. Voilà quelle était la justice révolutionnaire, et ce qu'elle serait encore de nos jours, si les hommes de la Commune revenaient au pouvoir.

bataillons et les gardes suisses. Remonté ensuite au château, il en parcourut l'intérieur, disant partout des choses obligeantes mais ne donnant aucun ordre. Louis XVI était encore sur la terrasse en face de la principale porte du château, lorsqu'il vit arriver et défiler devant lui le bataillon du faubourg Saint-Marcel, armé de toutes pièces et criant à gorge déployée : Vive la nation ! Des paroles menaçantes, échappées à quelques volontaires, donnèrent d'abord des inquiétudes. Cependant le Roi les laissa défiler, et lorsque le bataillon eut pris son poste, il alla le visiter lui-même. A cet instant, il eut la douleur de voir ceux qui devaient soutenir les Suisses, en cas d'attaque, décharger leurs canons, mettre bas les armes et plusieurs officiers se retirer dans le château.

Après cette visite, le Roi continua sa marche jusqu'au Pont-Tournant, revint par le côté des Feuillants, reconnut le corps armé qui s'était emparé de la terrasse, passa devant le bataillon des Filles-Saint-Thomas, qui était sous le pavillon Marsan, et rentra sur les sept heures et demie au château. Louis XVI, triste et abattu, dit à la Reine en rentrant au palais : « Tout est perdu ; cette revue m'a fait plus de mal que de bien. »

Bientôt la foule arriva : les Marseillais se joignirent aux habitants des faubourgs : « Nous voulons, disaient-ils, l'entrée du château ! il est rempli de traîtres ; nous voulons la déchéance du Roi, la suppression du *véto*. Nous demandons qu'on nous remette le Roi et sa famille ! Nous ne voulons lui faire aucun mal !!! »

Le Roi se rendit compte des préparatifs que l'on avait faits intérieurement pour repousser l'attaque contre le château et trouva seulement deux cent dix personnes attachées à son service réunies dans ses appartements pour sa défense. Elles étaient sans armes, à peine munies d'épées. La Reine s'apercevant du mécontentement que causait la présence de ces braves serviteurs, dit aux gardes nationaux. « Ces messieurs sont de braves gens qui aiment le Roi et la patrie. Ils veulent les servir et les défendre avec nous, je vous réponds d'eux. »

Bientôt on conjura le Roi de se rendre avec sa famille au milieu de l'Assemblée nationale. « Ce n'est que là, dit Rœderer, ce n'est qu'au milieu des représentants du peuple que le Roi, la Reine et la famille royale peuvent être en sûreté (1) ; » le Roi hésitait, la Reine témoignait le plus vif mécontentement : « Quoi, disait-elle, nous sommes seuls ! personne ne sait agir ! » La Reine renouvela au Roi ses observations en disant qu'on la clouerait plutôt aux murs des Tuileries que de l'en faire sortir. « Voilà le moment de vous montrer, dit-elle de nouveau au Roi, en lui présentant des armes (2). »

Le Roi restait muet, personne n'élevait la voix. Il était réservé au ministre de la justice de donner le dernier conseil ; il dit à haute voix : « Toute délibération est inutile ; marchons, c'est l'honneur qui commande, c'est le bien de l'État qui l'exige.

(1) P.-Louis, comte Rœderer, né en 1754, à Metz, mort à Paris en 1835, conseiller au parlement de Metz, député aux États généraux, procureur-syndic du département de Paris, rédacteur du *Journal de Paris*, où il défendit Louis XVI après le 10 août, ancien sénateur, pair de France en 1831, était de l'Institut. Les écrits du comte Rœderer comme sa conduite furent toujours empreints d'un remarquable esprit de sagesse et de modération.

(2) Voir au 9 mai.

Allons à l'Assemblée nationale, Sa Majesté et sa famille devraient y être depuis longtemps.

— Allons, dit le Roi en levant la main droite, marchons ! Donnons encore, puisqu'il le faut, cette dernière marque de dévouement. »

La Reine fut entraînée. « Monsieur Rœderer, dit la Reine, vous répondez, ainsi que le département, de la personne du Roi et de mon fils. — Madame, répondit gravement le procureur général syndic, nous promettons de mourir, s'il le faut, à vos côtés ; voilà tout ce que nous pouvons garantir. »

Des dispositions militaires furent prises pour protéger la marche jusqu'à l'Assemblée. Les membres du département formèrent un cercle au milieu duquel se placèrent le Roi, la famille royale et madame de Tourzel, gouvernante des Enfants de France. Le Roi était en avant, et à ses côtés était M. Bigot de Sainte-Croix, ministre des affaires étrangères. La Reine venait ensuite, donnant le bras à M. Dubouchage, ministre de la marine. Elle tenait de la main gauche le Dauphin, madame de Tourzel lui tenait l'autre main. La Reine était chaussée d'un soulier (1) si usé et si abîmé qu'un doigt de son pied en sortait ; elle garda cette chaussure jusqu'à son entrée au Temple.

Le ministre de la justice était placé derrière la Reine avec Mesdames Royale et Élisabeth. Venait ensuite M. de Franqueville-d'Abaucourt, ministre de la guerre ; la princesse de Lamballe était accompagnée de François de la Rochefoucauld, qui, dans le trouble où il la voyait, lui avait offert le bras. Enfin la marche était fermée par le ministre de l'intérieur et par celui *des contributions*, Champion et Leroulx de Laville.

Avant de partir, le Roi pria Claude-Christophe Lorimier de Chamilly, son premier valet de chambre, dont le collègue était malade, de continuer son service au château jusqu'après son retour de l'Assemblée nationale.

Les gentilshommes qui avaient résolu de faire au Roi un rempart de leur corps, voulaient l'accompagner et ne se séparer de lui que lorsque les dangers seraient passés, mais il s'y opposa affectueusement.

Le cortège traversa les salles, descendit le grand escalier, et parcourut le jardin sans éprouver aucun obstacle. Ainsi commença la funeste journée du 10. Il était alors huit heures et demie du matin.

Sous l'allée couverte, en face du café des Feuillants, où se trouve encore aujourd'hui le café des Tuileries, la famille Royale rencontra une députation de douze membres de l'Assemblée nationale qui se mêla au groupe et protégea la marche jusqu'au bout de la terrasse, qui était couverte de monde. Les cris : « La mort ! la mort ! plus de tyrans, plus de Véto ! vive la nation ! » se confondaient ensemble. Des expressions menaçantes étaient surtout adressées à la Reine : « Point de femmes, point de Messalines ! nous ne voulons que le Roi, le Roi seul ! »

Le procureur général syndic, autorisé par la députation, et de concert avec elle, fit monter sur la terrasse une partie de la garde du Roi. Il harangua courageusement la

(1) Voir aux 12 février 1788 et 14 octobre 1793.

multitude, lui dit que l'Assemblée nationale avait décrété qu'elle recevrait le Roi et sa famille et demanda l'exécution du décret. Le peuple se rendit et consentit à livrer le passage.

Alors le Roi suivit la grande allée des Tuileries jusqu'aux parterres, puis tourna à droite vers l'allée des Marronniers.

La terre était déjà couverte de feuilles, le petit prince les chassait devant lui en marchant : « Voilà bien des feuilles mortes, dit le Roi, elles tombent de bonne heure cette année (1). »

Le cortège eut de la peine à se frayer un passage à la porte des Feuillants ; la foule ne voulait pas le laisser entrer dans l'Assemblée.

Un grenadier enleva dans ses bras le petit prince et le déposa sur le bureau des secrétaires ; la Reine avec la famille royale se plaça sur les bancs des ministres.

Le Roi s'assit à côté du président, les ministres derrière lui. « Je suis venu ici, dit Louis XVI, pour éviter un grand crime ; je pense que je ne saurais être mieux en sûreté qu'au milieu de vous !.. »

Vergniaud, qui présidait, lui répondit : « Vous pouvez, Sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale ! ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées (2). »

Pendant ce temps, on se battait aux Tuileries : la retraite imprévue de la famille royale causa la mort d'un grand nombre de gardes suisses. Comme on les avait fait venir dans le château afin de le défendre, et qu'on ne leur avait pas donné l'ordre de se retirer lors de l'éloignement du roi, fidèles à leur première consigne, ils tirèrent sur la multitude qui les assaillait.

Après une lutte héroïque, forcés par le nombre, ils devinrent les victimes de leur aveugle courage et beaucoup furent immolés dans leur fuite par un peuple en fureur. Des milliers d'individus, tant hommes que femmes, plus menaçants, plus affreux les uns que les autres, sous leurs haillons sanglants, inondaient les appartements. Les glaces tintaient sous les coups de baïonnette qui les brisaient en éclats.

On arriva au lit de la Reine. L'ivresse sans pudeur le rendit le théâtre des plus infâmes obscénités. On y voyait des scélérats se roulant sur le sein de leurs maîtresses, les autres dormant parmi leurs larcins amoncelés.

En ce jour, l'anarchie fit le premier essai de son effroyable toute-puissance, et préluda aux massacres de septembre.

Les escaliers résonnaient sous les pas précipités des escrocs qui montaient, descendaient, se croisaient, se heurtaient, courant dans les corridors, et pénétrant dans toutes les chambres. Ils avaient déjà fracturé les meubles, les secrétaires du Roi, de la Reine, de Madame Élisabeth, des dames de la cour. Assignats, or, argent monnayé, montres, bijoux, pierreries, diamants, écrins, et autres objets précieux, tout leur était

(1) Récit de Rœderer.

(2) Il vota la mort de Louis XVI en demandant l'appel au peuple, et fut lui-même exécuté le 31 octobre 1793, avec les vingt-et-un Girondins.

aussitôt tombé en partage. De simples manœuvres se promenaient hardiment dans la galerie avec des montres à chaînes de brillants dans leurs gilets. D'autres voleurs de profession dégalonnaient les habits des gens du Roi, faisaient main-basse sur la garde-robe, pillaient les étoffes, le linge, l'argenterie de table, les liqueurs, les bougies, les livres des bibliothèques, en un mot tous les effets qui pouvaient s'emporter. On brisa des vases de Sèvres du plus grand prix pour en enlever les bronzes.

A l'Assemblée, comme le Roi ne reconnaissait aucune figure amie parmi les conventionnels, il aperçut tout à coup David, qui était son premier peintre et qui demeurait au Louvre : « Eh bien, David, lui demanda-t-il d'une voix émue, quand finissons-nous mon portrait ? « Je ne finis pas le portrait d'un tyran, » répondit David ; et le Roi baissa la tête et ne répliqua pas. D'autres disent que David se vanta à Merlin de Thionville d'avoir répondu : « Je ne ferai désormais le portrait d'un tyran que quand j'aurai sa tête dans mon chapeau. »

David, on le sait, vota la mort de ce trop bon Roi.

Tel est le résumé des événements qui s'accomplirent au commencement de la journée du 10 août, mais avant de continuer ce triste récit, nous croyons prévenir les désirs de nos lecteurs en leur mettant ici sous les yeux la disposition topographique des Tuileries et des quartiers environnants où se sont passées les tristes scènes du 10 août. Emprunté à un ouvrage de l'époque, ce plan est d'autant plus intéressant que le château des Tuileries est aujourd'hui en ruines, et qu'on annonce sa prochaine destruction (1).

Ainsi que le plan (pl. 85) l'indique, le château des Tuileries était composé de cinq pavillons liés entre eux par des bâtiments intermédiaires. Une immense galerie faisait joindre le vieux Louvre aux Tuileries ; elle était destinée à recevoir tous les chefs-d'œuvre de sculpture, de peinture et de gravure, antiques et modernes. Depuis le 25 juillet, cette communication avec le Louvre avait été interceptée et même rompue, à soixante pas du premier pavillon des Tuileries, pour fermer ce chemin aux envahisseurs attendus ; trente Suisses y avaient établi un poste défensif.

Le premier pavillon, qui était en face du Pont-Royal, se nommait le pavillon de Flore : c'est là qu'étaient les appartements de Madame Élisabeth et de la princesse de Lamballe. Dans ce pavillon était le magnifique escalier des Princes, qui conduisait dans la cour du même nom.

Un embranchement de cet escalier aboutissait à une grille de fer qui donnait une sortie sur le jardin. C'est cette grille qu'on nommait la grille de la Reine, parce qu'elle fermait l'escalier de la Reine.

Le pavillon de Flore était lié aux trois pavillons du centre par une grande galerie dite la galerie des Carraches ; et c'est sous cette galerie qu'étaient les grands appartements de la Reine, presque au rez-de-chaussée de la terrasse du palais.

(1) Aujourd'hui, il n'en reste plus que quelques pierres, que les archéologues ou de respectueux amis de la royauté emportent de Paris, pour les conserver dans leurs campagnes en souvenir de ce palais, théâtre de tant de grands événements de notre histoire.

Les pavillons du centre composaient le logement du Roi, formé de la salle de billard, du salon du grand couvert, de la chambre du conseil, d'une magnifique salle, dite salle du lit, de l'œil-de-bœuf, et de diverses salles des gardes. Le tout aboutissait au grand escalier qui se trouvait au milieu du château et était fermé par deux grilles de fer du côté du jardin et de la cour royale.

Dans cette partie du château, au rez-de-chaussée et au second étage, se trouvaient les appartements du Dauphin, de madame de Tourzel, sa gouvernante, et de diverses personnes attachées à la cour. Les appartements de l'intérieur du Roi ne consistaient qu'en deux pièces donnant sur le jardin, placées à côté de la chambre du conseil et de la salle du lit de parade. Les petits appartements de la Reine étaient au-dessus de la galerie des Carraches.

L'autre moitié du château, depuis l'escalier jusqu'au pavillon des écuries, était composée de la chapelle, du théâtre de Servandoni et des appartements occupés autrefois par Mesdames tantes du Roi.

Quatre cours fermaient le château du côté du Carrousel. — La première était la cour des Princes, où la garde nationale de service avait établi son corps-de-garde. — La seconde était la cour Royale ; c'était là qu'au bas du grand escalier étaient postés les deux canons du bataillon de service au château depuis le 6 octobre 1789. — La troisième cour était la cour des Suisses, où ces derniers avaient leurs casernes pourla garde ordinaire des Tuileries, ainsi que la gendarmerie à cheval, qui avait remplacé la garde constitutionnelle licenciée. — Enfin la quatrième se nommait la cour de Marsan, du nom du pavillon de l'extrémité du nord ; on y passait pour se rendre à l'hôtel de Brionne, qui était le logementdu grand écuyer de France, sur la place du petit Carrousel.

En tournant le pavillon de Marsan pour parvenir à l'Assemblée nationale, on entrait dans la cour des Écuries et de là dans celle du Manège, d'où l'on pénétrait dans le jardin par une porte latérale. En suivant la cour du Manège on arrivait à l'Assemblée, où il y avait toujours un poste de cavalerie, de garde nationale, de prévôté de l'hôtel, de vétérans et deux canons.

L'emplacement où se trouvait l'Assemblée nationale qui proclama la République, en 1792, était là où se trouve aujourd'hui la maison, 230, rue de Rivoli, et ses environs.

Le conseil municipal de la ville de Paris, en 1878, décréta l'apposition d'une inscription commémorative sur cet emplacement ; mais le propriétaire de la maison s'opposa à l'exécution de cette ordonnance sur l'immeuble qui lui appartenait, et en conséquence la plaque et l'inscription qu'elle porte furent fixées en face de la maison, sur un des piliers du jardin des Tuileries, où on la voit aujourd'hui.

La foule bruyante d'hommes et de voitures qui sans cesse monte et descend cette magnifique rue de Rivoli ne se doute guère qu'à cet endroit elle foule un coin de terre aussi célèbre : cette salle de manège où les députés de l'Assemblée nationale se réunirent pour la première fois le 9 novembre 1789, n'existe plus, elle a fait place à une rue ; elle avait vu passer dans son enceinte l'Assemblée nationale, la Constituante, la Législative, la Convention et enfin les Cinq-Cents. Cette salle est historique dans le monde entier, toute l'Europe et l'Amérique ont retenti de l'écho de tous ces discours fameux

et de ces voix éloquentes qui ont été entendus dans son enceinte. Mirabeau y faisait tonner sa fougueuse éloquence ; la constitution y fut votée et l'on vit le Roi Louis XVI venir jurer d'observer cette constitution dans ce même lieu où, le 10 août, il devait être accablé de tant d'humiliations, et, en janvier 1793, condamné à mort par ceux qui autrefois lui prêtaient serment de fidélité.

Cinq terrasses bordaient l'enceinte du jardin :la terrasse du palais, ornée de statues et de vases de marbre, s'étendait le long du château ; à droite était la terrasse des Feuillants, qui se prolongeait sur toute la longueur du jardin. Elle était coupée par deux escaliers dont l'un conduisait au café Hottot ; cet endroit avait été muré parce que dans les orages populaires, lorsque le Roi faisait fermer le jardin, la foule s'y introduisait encore par cette issue. Ce café, le rendez-vous des motionnaires et des agitateurs du peuple, avait été ouvert par ordre de l'Assemblée. L'autre escalier conduisait à l'Assemblée, à toutes ses dépendances et au passage dit des Feuillants. Ce passage obscur, étroit et humide, était celui que le Roi devait traverser à pied toutes les fois qu'il venait en cérémonie à l'Assemblée. A l'extrémité se trouvaient une petite cour, un corps de garde et l'église des Feuillants, dont le débouché était sur la rue Saint-Honoré, en face de la place Vendôme.

La terrasse des Feuillants aboutissait à une belle esplanade nommée la terrasse de l'Orangerie. Un escalier et une cour conduisaient de là, d'un côté à la place Louis XV, et de l'autre à l'hôtel de Venise, situé au coin de la rue Saint-Florentin, et dans lequel j'ai été présenté dans ma jeunesse au prince de Talleyrand ; il appartient aujourd'hui au baron Alphonse de Rothschild. Une autre esplanade pareille à celle-ci, du côté de la rivière, était nommée le Jardin du Dauphin ; elle avait une issue particulière pour le service des jardiniers.

Ce fut sans doute par un de ces passages secrets que la princesse de Tarente et M^lle^ Pauline de Tourzel s'échappèrent, conduites par l'honnête Marseillais qui les sauva et qui paraissait connaître les portes dérobées des Tuileries mieux que les habitants du château.

Cette issue existe encore, et c'est par la terrasse du bord de l'eau que le roi Louis-Philippe est sorti du palais avec sa famille en 1848.

Cette terrasse s'étendait de l'autre côté le long du quai des Tuileries, et elle aboutissait à une porte latérale qui touchait au pavillon de Flore par une grille de fer. Cette porte, qui était en face du Pont-Royal, s'appelait aussi la porte Royale.

Entre les deux esplanades du Dauphin et de l'Orangerie, le château était fermé par un fossé, sur lequel était établi un pont tournant que l'on fermait tous les soirs ; il était jeté précisément, d'un côté, en face de la grande allée du jardin sur laquelle s'ouvrait la porte principale du château, et de l'autre côté il avait en face la statue de Louis XV et la magnifique avenue de Neuilly. J'ai encore vu dans mon enfance la place Louis XV avec ses fossés, telle qu'elle est représentée ici dans le plan. L'art et la nature semblaient s'être donné la main pour orner ces lieux charmants qu'on appelait avec raison les Champs-Élysées.

Par suite des améliorations apportées successivement dans ces quartiers, les envi-

rons des Tuileries ne ressemblent plus en rien à ce qu'ils étaient au temps de la Révolution. Au lieu de ces magnifiques rues qui étalent leurs surfaces polies de grès bien uni et bien taillé, comme la rue de Rivoli, les voies de communication de la capitale étaient alors de véritables fondrières, agrémentées de marais où l'on courait risque d'estropier ses chevaux et de briser ses voitures. Les Parisiens pataugeaient dans la boue; cette *boue de Paris* dont la couleur, nous l'avons vu dans les mémoires de madame Éloffe, était devenue si à la mode pour les robes des élégantes dames du temps. Un faux pas vous précipitait dans une profonde ornière remplie de vase. J'ai vu encore dans ma jeunesse *un grand ruisseau* qui traversait par le milieu toutes ces rues maintenant si élégantes, alors hérissées de pavés anguleux sur le sommet desquels le pied ne se posait et ne se soutenait que par un prodige d'agilité et d'équilibre.

Ce ruisseau boueux avait donné également aux couturières, en 1788, l'idée de fabriquer des soieries pour robes de couleur *fond ruisseau* (1), c'est-à-dire d'un jaune gris. La nuit, quelques lanternes à mèches huileuses n'éclairaient presque pas et ne pouvaient être d'une grande utilité dans les rues. Au coin des nombreuses bornes qui défendaient les murs des maisons on venait déposer les détritus de toutes provenances, ce qui était d'une malpropreté infecte. La capitale du monde, suivant les expressions des contemporains, s'appelait alors *la ville de boue*. C'est, du reste, comme on le sait, la signification de son vieux nom de Lutèce. Les Champs-Élysées étaient déserts; on y trouvait seulement la célèbre maison de M. Beaujon, dont le parc était orné de statues de grand prix. Un colombier très beau renfermait des pigeons d'une espèce rare et coûteuse. Comme il y avait peu de ponts sur la Seine, pour passer d'une rive à l'autre on prenait des *batelets* qui vous déposaient de l'autre côté du fleuve.

Mais après cette courte étude sur les Tuileries, revenons au Feuillants. Ce ne fut qu'à une heure du matin qu'il fut permis au Roi de sortir de la loge où il avait passé seize heures horribles. Personne n'y put prendre de nourriture. Quelques fruits et de l'eau de groseille que fournissait le café Hottot furent tout ce que Leurs Majestés purent se procurer. A chaque personne qui arrivait des Tuileries et qui pouvait parvenir auprès d'elle, la Reine demandait avec anxiété des nouvelles des malheureuses femmes qu'elle avait été contrainte de laisser au château; elle eut la consolation d'apprendre qu'elles étaient sauvées. Accablé de chaleur, de fatigue et de veilles, le Dauphin s'assoupit sur le sein de sa mère; c'était un spectacle attendrissant que ce repos de cet enfant innocent au milieu des agitations du régicide. Marie-Antoinette, privée de son mouchoir, en demanda un au comte François de la Rochefoucauld qui avait pu s'approcher de la loge : le sien ayant servi à panser les blessures du vicomte de Maillé, il sortit pour en emprunter un au maître de la buvette; mais comme il le portait à la Reine, les sentinelles, qui venaient d'être relevées, l'empêchèrent de rentrer dans la salle.

On avait préparé dans la journée les quatre petites chambres qui formaient le logement de l'architecte des Feuillants, pour y conduire la famille royale. Des commissaires

(1) Voir aux 1er mars et 15 novembre 1788, 18 février et 12 octobre 1791.

de l'Assemblée et un détachement des gardes nationales les accompagnèrent. Toutes ces chambres étaient contiguës ; dans la première, qui servait d'antichambre, dormirent ou plutôt veillèrent cinq gentilshommes qui ne voulurent jamais abandonner le Roi : MM. de Briges, le prince de Poix, le duc de Choiseul, de Goguelat, et Aubier.

Le Roi portait les vêtements d'un M. Pascal, officier des Cent-Suisses, et le Dauphin et la Reine les habillements donnés par la comtesse de Sutherland, femme de l'ambassadeur d'Angleterre, arrière-grand'mère de notre excellent ami lord Gower, qui est resté un des fidèles admirateurs des vertus de la pauvre Reine.

La famille royale se partagea les trois autres appartements : le Roi coucha dans la seconde chambre, à demi habillé ; une serviette lui tint lieu de bonnet de nuit. La Reine reposa à côté de ses enfants dans la troisième chambre tapissée de papier vert. Mesdames Élisabeth, de Lamballe, de Tourzel occupèrent la dernière pièce et se couchèrent comme elles purent sur des matelas étendus par terre.

Quelques détails peu connus sur ce monastère, devenu si douloureusement célèbre, intéresseront peut-être nos lecteurs. Les Feuillants étaient une réforme de l'ordre de Cîteaux, qui eut pour fondateur saint Robert. Cette maison avait sa porte d'entrée en face de la place Vendôme, et avait pour point de vue la statue équestre de Louis XIV. Le portail était décoré de quatre colonnes corinthiennes; on voyait sur la porte un beau bas-relief exécuté sur les dessins de Jean Goujon : il représentait Jean de la Barrière, qui à la tête de ses religieux montrait à Henri III le plan du monastère élevé sur le terrain qu'il lui avait donné. Dans le fronton on remarquait l'écu des armes de France et de Navarre.

Après avoir passé cette porte, on entrait dans une belle cour qui conduisait aux Tuileries, par un passage qui se prolongeait le long de la maison. A côté était la porte d'entrée du couvent. Cette porte était en face de celle que je viens de décrire, elle était en voussure, avec des refends, et ornée d'un beau médaillon en relief qui représentait saint Bernard.

A main gauche, dans la même cour, était l'église commencée en 1601. Henri IV en posa la première pierre. Dans l'intérieur de l'église on trouvait plusieurs épitaphes, entre autres celle de Damoiselle Marie Foucault, femme de Marc de Brion, de la famille de Laubespine : le cœur d'Anne Hurault de Cheverny, les tombeaux de Rostaing, du maréchal d'Uxelles, de Beringhem, de Montholon, du maréchal de Marilhac. Quand le bourreau eut lié les mains de ce dernier, le chevalier du guet qui l'accompagnait à l'échafaud lui dit : « J'ai très grand regret, Monsieur, de vous voir en cet état. — Ayez-en regret pour le Roi et non pour moi, » répondit le maréchal. — Cet illustre personnage était enterré auprès de sa femme. Non loin de sa sépulture se trouvaient celles de Phelypeaux, Beauregard, de Vineuil, de Henri de Lorraine, du comte de Harcourt, du Chastelet, du Lude, Levasseur, Beauclerc et de Jeanne Armande de Schomberg. Cette dernière se fit faire son tombeau de son vivant, et comme elle ne pouvait penser sans peine à la destruction dont elle était menacée malgré sa beauté, son rang et ses richesses, elle se fit faire une énorme cuve que l'on remplit d'esprit-de-vin et dans laquelle elle fut placée à l'instant de sa mort, après quoi on scella hermétiquement le couvercle.

Les vitraux du cloître des Feuillants étaient célèbres et représentaient la vie de Jean de la Barrière. Il y avait de grandes salles dans le couvent, le réfectoire, la bibliothèque, l'*apothicairerie*. Sur les volets de chaque armoire se trouvaient des bas-reliefs représentant les guérisons miraculeuses dont il est parlé dans le Nouveau Testament. La salle du Roi possédait les portraits des rois et des reines depuis Henri III jusqu'à Louis XVI.

Quand les nonces arrivaient à Paris (1), ils allaient ordinairement descendre aux Feuillants, dans un appartement qui leur était destiné ; dans les cérémonies de la publication de la paix, lorsque le cortège passait devant le couvent des Feuillants, les religieux donnaient un grand goûter au prévôt des marchands. Cet usage était devenu une obligation.

Tel est le précis de l'histoire de ces bâtiments, qui existent encore en partie dans la rue Saint-Honoré (2), et où la famille royale fut emprisonnée pour la première fois.

Physionomie de Paris après le 10 *août.*

Le règne de la Terreur commença presque aussitôt après le 10 août. Les rues de Paris étaient désertes tout le jour et abandonnées à ces hommes armés de piques, de faux, de pistolets, de bâtons, qui composaient une garde nationale bien digne du brasseur de bière Santerre qui la commandait. Pendant la nuit tous les habitants de la ville se pressaient aux Champs-Élysées : il y avait alors plus de monde au milieu des ténèbres qu'aux plus beaux jours de la saison. La Terreur avait emprisonné tous ces infortunés pendant le jour, le besoin de promenade au grand air et de délassement les faisait sortir la nuit, où ils avaient moins à craindre d'être épiés, découverts, et dénoncés par les délateurs, qui commençaient à se faire redouter.

A la suite du 10 août, après cette dernière violation de toute justice, les malheurs de la France vont se succéder avec une rapidité effrayante ; ce ne seront plus que désordres et crimes. La Providence saura châtier les révoltés en les abondonnant à leurs propres excès, ils seront eux-mêmes leurs bourreaux. C'est l'accomplissement de la terrible sentence du prophète : *Tous ceux qui auront touché à l'arche sainte seront punis de mort.*

Le 11 août, les troubles continuèrent : on abattit les statues des rois. Tous les ambassadeurs des puissances étrangères quittèrent Paris. A neuf heures et demie du soir, la famille royale se retira de nouveau dans les petites cellules des Feuillants, disposées à la hâte. Durant toute la nuit, il y eut une énorme foule dans les Champs-Élysées ; on faisait courir le bruit d'une nouvelle fuite de la famille royale.

Pendant ce temps, le peuple saccageait les Tuileries ; on y égorgeait tous ceux qu'on

(1) Millin, *Antiquités nationales*, tome I^er^, 1790.
(2) Voir, plus bas, le chemin de croix de la Reine, au 16 octobre 1793.

y trouvait (1) : quelques-uns se précipitèrent dans les caves; d'autres, qui n'avaient pas quitté les appartements, allumèrent de grands feux dans les cheminées ; on empala aux broches des cuisines dix-sept Suisses trouvés cachés dans la sacristie de la chapelle et un autre qui avait cru éviter la mort en se couvrant des matelas du lit de la Reine. Une poissarde, voulant savoir *comment Antoinette était couchée*, leva la couverture et se mit dans son lit ; le duvet n'empêcha pas cette furie de s'apercevoir qu'il y avait quelque chose dessous : aidée de ses compagnes, elle renversa les matelas, et l'infortuné qu'ils cachaient fut égorgé. Les huissiers, commissionnaires, frotteurs, cuisiniers eurent le même sort.

Les meubles et les bijoux les plus précieux, l'argent du Roi et de sa famille, leurs vêtements, linge, portefeuilles et papiers furent encore la proie de la plus effrayante dévastation. Glaces, croisées, tableaux, dessins, pendules, armoires, matelas, tout fut jeté par les fenêtres. Le perruquier, le portefaix, le savetier, couverts de sang, de sueur et de poussière, s'affublaient des plus riches habits, de ceux même du sacre. Les furies qui étaient venues pour mettre à bas ceux qu'elles nommaient *Véto et sa femme,* se dépouillaient de leurs haillons pour endosser les robes de la Reine. Ce qu'on regretta aussi particulièrement, ce fut la perte des manuscrits précieux, cartes géographiques, dessins originaux et ouvrages de musique de M. de la Borde, ancien valet de chambre de Louis XV. Retiré au Carrousel, dans un petit appartement que lui avait donné ce prince, dont il avait toujours été très aimé, il n'eut que le temps de se soustraire par la fuite à la fureur des meurtriers.

Suivant les procès-verbaux et l'inventaire qui furent dressés alors, dans lesquels bien des sommes et objets précieux n'ont pas été compris, il fut porté dans la journée du 10, tant à l'Assemblée législative que dans les différentes sections, pour douze millions cinq cent quarante mille cent cinquante-huit livres en argent, papier-monnaie, bijoux, dentelles, livres, cartes géographiques, gravures, meubles, voitures et linge.

Au milieu de toutes les épreuves qu'elle traversa, pendant ces jours de douleur, Marie-Antoinette se montra constamment, même aux Feuillants, une mère adorable : elle entrait, comme toujours et partout, dans les plus petits détails de la santé de ses enfants, et avait pour eux de ces délicatesses, de ces attentions, de ces pensées que n'ont généralement que des femmes qui sont des modèles de mères de famille ; ainsi, par exemple, lorsqu'ils étaient malades elle voulait que les enfants couchassent dans sa chambre, et elle les soignait *bourgeoisement* comme la plus modeste dame de Paris aurait pu le faire. Nous trouvons un exemple de cette influence que la Reine avait acquise de cette manière sur le Dauphin, au moment de l'emprisonnement de la famille royale aux Feuillants. La journée avait été des plus accablantes ; le pauvre petit prince avait tout supporté sans se plaindre ni s'effrayer, et on le vit arriver tout joyeux dans l'escalier des cellules des Feuillants, disant à M. d'Aubier qui le portait, pour lui expliquer sa joie extraordinaire en cette circonstance : « Voilà ! maman m'a promis de

(1) Le Monnier, médecin du Roi, eut cependant le bonheur d'inspirer quelque respect à ces misérables, qui le reconduisirent sain et sauf au Luxembourg, où il demeurait.

me coucher dans sa chambre parce que j'ai été sage devant ces vilains hommes! » N'est-ce pas au milieu de cette scène d'horreur un double trait charmant de l'amour filial du Dauphin et de l'amour maternel de la pauvre Reine? On trouve ainsi de nobles femmes qui, quoique passant pour être ce qu'on appelle *des femmes du monde,* ont encore le temps, au milieu des exigences de la vie mondaine, de s'occuper très attentivement de leurs enfants; j'en ai dans ma vie rencontré plusieurs de ce nombre et je les ai toujours admirées, autant que je me suis éloigné de celles qui malheureusement ne vivaient que pour l'extérieur, oubliant, pour leurs plaisirs, tous les devoirs maternels. Les premières sont les anges de la société; aussi les distingue-t-on entre toutes, et le monde est-il juste en conservant pour elles des sentiments du plus grand respect. Celles au contraire qui n'ont pour elles que les succès bruyants ne sauraient vivre longtemps dans la mémoire des hommes; leurs noms disparaissent avec elles; mais il y a une sorte d'immortalité pour ces nobles femmes qui, aux charmes de la société, savent joindre les vertus solides et les profonds sentiments de religion qui ornent toujours la véritable mère de famille.

Le samedi 11 août, le Roi et la famille royale, depuis dix heures du matin jusqu'au soir, avaient dû, comme on l'a vu, rester encore dans la loge du logographe. A la fin de cette journée, en rentrant aux Feuillants, ils trouvèrent les sentinelles et la garde de la veille remplacées par une troupe hostile et grossière de volontaires et de gendarmes; le Roi ne put s'empêcher de s'écrier : « Je suis donc en prison? Charles I^{er} fut plus heureux que moi, il conserva ses amis jusqu'à l'échafaud. » Les cinq gentilshommes fidèles qui lui restaient furent éloignés.

Une des principales victimes des émeutiers du 10 août fut Stanislas-Marie-Adélaïde de Clermont-Tonnerre, dont le nom est si souvent cité dans le *Livre-Journal de madame Éloffe.*

Il avait vu, dès le matin du 10 août 1792, investir son hôtel, où l'on prétendait qu'il y avait des armes. Arraché des bras de sa femme et conduit à sa section, il avait été reconnu innocent et renvoyé chez lui. Lorsqu'il y retournait, un cuisinier qu'il avait chassé ameuta le peuple contre lui. Après l'avoir harangué, il reçut sur la tête un coup de faux et s'enfuit chez madame de Brassac, rue de Vaugirard. On l'y poursuivit jusqu'au quatrième étage où il fut tué. M. de Clermont-Tonnerre avait embrassé le parti libéral dans la constituante, dont il était membre, mais il avait changé le 6 octobre 1789, en voyant que la cause à laquelle il s'était livré jusqu'alors était celle des ennemis du trône. Ses œuvres politiques ont été recueillies en quatre volumes in-8° (Paris, an III). Il avait fondé le club des *Amis de la monarchie,* pour l'opposer à celui des Jacobins. Sa mort laissa sa famille et ses amis inconsolables. Le duc son père fut proscrit et périt sur l'échafaud, à Paris, le 26 juillet 1793, âgé de soixante-quatorze ans.

12 Août. — MADEMOISELLE LIMAGE. — *Bonnet à gros plis et petites barbes en gaze Chambéry,* 5''.

Voir au 10 juillet 1791.

Madame de Mesgrigny. — 2 *voiles en gaze brochée; faveur*, 10″ 6^{s} 3^{d}.

Voir au 12 décembre 1789.

Madame la princesse de Chimay. — *Bonnet du matin; petit marly; cannetille*, 2″ 2^{s}.

Voir au 27 mars 1787.

Madame Adélaïde (1). — *Livré* 6 *coiffures de blonde fond Alençon papillon de* 1 *aune* 1/3, *à* 60″ = 360″; *livré* 55 *aunes taffetas double florence blanc, à* 6″ = 330″; 1 *aune* 1/3 *taffetas d'Italie, à* 11″ = 14″ 14^{s}; *façon de la garniture de* 4 *robes de satin, à* 8″ = 32″; *découpage de* 14 *aunes de satin, à* 1″ = 14″; *une caisse pour envoyer les robes*, 6″; 5 *cartons très grands pour emballer les garnitures et les robes, à* 3″ 10^{s} = 17″ 10^{s}; *papier de soie, papier haché, rubans et cordages et avoir emballé*, 2″. Total, 776″ 4^{s}.

Madame la Fillé. — *Coton à broder blanc*, 15″.

Voir au 3 juillet 1789.

Pour la Reine. — 2/3 *linon-batiste pour* 2 *guimpes* (2), *à* 26″ = 17″ 7^{s}; 2 *aunes* 1/8 *malines brodée très fine pour les garnir, à* 20″ = 42″ 10^{s}; 6 *aunes* 1/2 *faveur, à* 3^{s} = 19^{s} 6^{d}; *façon des* 2 *guimpes, à* 1″ 4^{s} = 2″ 8^{s}; 2 *aunes blonde pour* 5 *tours de gorge plats, à* 9″ = 18″; 1 *aune* 3/8 *pour les tours de derrière, à* 5″ = 6″ 17^{s} 6^{d}; *faveur et façon des* 10 *tours, à* 3^{s} = 1″ 10^{s}; *livré* 6 *aunes ruban n°* 3 *blanc, à* 8^{s} = 2″ 8^{s}. Total, 90″.

La veille du jour même où la Reine et la famille royale furent transférées au Temple, cette princesse commandait à madame Éloffe, comme on vient de le voir, deux guimpes de linon-batiste garnies de malines brodée très fine, ainsi que 5 tours de gorge plats de blonde avec faveur.

Le 12 août 1792, la populace de Paris continua de renverser les statues des rois de

(1) Voir au 30 mars 1787.
(2) Voir au 22 août 1791.

France élevées sur les places publiques. La statue équestre de Louis XIV érigée sur la place Vendôme s'étant brisée dans sa chute, on lut sous le sabot de l'un des pieds de derrière du cheval l'inscription suivante : 12 *août* 1692. Cette statue avait été debout cent ans jour pour jour, et peut-être heure pour heure.

La journée du dimanche 12 se passa encore dans la loge du logographe.

Le lundi 13 août, la famille royale n'assista pas à la séance, on la laissa dans les cellules des Feuillants, et c'est de là qu'elle partit à cinq heures pour le Temple. Deux voitures attendaient ; il fallut, pour y arriver, traverser la foule amassée dans le vestibule et le jardin. Le cocher et les valets de pied du Roi étaient habillés en gris. Le trajet jusqu'au Temple dura deux heures ; les gardes nationaux tenaient leurs fusils renversés, la populace écumait : « Qu'ils sont méchants ! murmura le Dauphin.

— Non, dit le Roi, ils ne sont qu'égarés. »

Le convoi de ces victimes vouées à la mort passa sur la place des Victoires, à côté de la statue renversée de Louis XIV. On cria : « Ainsi sont traités les tyrans. »

Il était sept heures quand les voitures s'engagèrent sous les sombres voûtes du Temple. Les prisonniers en descendirent lentement ; ils durent, pour entrer, *se baisser sous les loques du concierge, qui venait de faire et d'étendre sa lessive* (1).

Le souper, servi par Hue, fut dressé par Chrétien et Marchand, sous les ordres de Turgy, ancien officier de bouche du Roi, dans le palais du Temple. La famille royale coucha, ainsi qu'on va le voir, comme elle put *dans la petite tour* (2), qui contenait les archives de l'ordre de Malte, où rien n'avait été préparé pour la recevoir. Le Dauphin tombait de sommeil. Madame de Tourzel le posa sur un lit où il s'endormit, tandis que Hue et Chamilly trouvaient au sommet de l'escalier tournant les pièces qu'ils avaient ordre de préparer. Des canonniers apportèrent du linge et des matelas. Vers une heure du matin, la famille royale, précédée d'une lanterne, monta les uns derrière les autres l'étroit escalier. Le rez-de-chaussée de la tour devint le corps de garde, le premier étage était pour les municipaux, le Roi était au troisième. La Reine, déposée au second (3), y retrouva le Dauphin endormi et se jeta sur un lit à côté de celui de Madame Royale. Madame Élisabeth et la princesse de Lamballe s'installèrent dans l'antichambre qui séparait ces deux pièces. — Les maisons voisines étaient illuminées en signe de réjouissance. C'est ainsi que fut emprisonné par ses sujets ce Roi qui avait aboli la torture, qui avait détruit la servitude, qui avait adouci le sort des malfaiteurs eux-mêmes jetés dans les prisons, qui avait assuré la liberté de l'Amérique, qui, le premier, avait rendu des comptes publics à la nation, qui, le premier, l'avait loyalement appelée auprès de ui pour supprimer les abus qui pouvaient encore subsister, et pour prix de tant de concessions et de tant de bienfaits, après trois ans d'humiliations et de douleurs, il était traîné dans une prison d'où il ne devait sortir que pour monter à l'échafaud !

La princesse de Lamballe, madame de Tourzel, mesdemoiselles Thibault et Brice,

(1) *Marie-Antoinette*, par James de Chambrier.
(2) La petite tour ne les recevait qu'en attendant ; on préparait la grande, plus facile à surveiller.
(3) Les fenêtres, sauf celles de la Reine, étaient garnies d'abat-jour et armées de barreaux.

femmes de chambre de la Reine, madame Navarre, femme de chambre de la princesse, M. de Chamilly, premier valet de chambre, et M. Hue, valet de chambre du Roi, accompagnèrent la famille royale dans la prison du Temple.

Le très intéressant plan du Temple que je donne ici (planches 86 et 87) provient de la collection de M. le baron de Maynard, ancien 1er secrétaire d'ambassade, qui, avec une grande obligeance, m'a autorisé à le publier.

Ce plan en relief, reproduit par notre habile lithographe M. Sorrieu, donne une idée bien exacte non seulement de la tour du Temple et de son palais, mais encore de tout ce quartier, qui a subi, depuis la Révolution, des changements complets. Il a été présenté, en 1783, par l'auteur à Mgr le duc d'Angoulême, qui était, comme on sait, grand prieur de France.

Ce plan est en carton peint ; il a été fait avec la plus grande exactitude, maison par maison. C'est un document historique très important, car il est unique en ce genre ; nous sommes donc heureux qu'il soit tombé entre les mains si conservatrices de son possesseur actuel.

Le 14 août 1792, fut abolie la procession qui se faisait le 15 août, jour de l'Assomption de la sainte Vierge (1).

Ce même jour plusieurs ministres et autres personnages distingués furent emprisonnés.

15 Août. — POUR LA REINE (2). — 2/3 *gaze d'Italie pour* 3 *tours de gorge en turban, à* 5 ″ = 3 ″ 7^{s}; 3 *aunes blonde pour friser les tours, à* 3 ″ = 9 ″; *gaze pour les doubler, faveur et façon des* 3 *tours, à* 1 ″ 4^{s} = 3 ″ 14^{s}; 2 *aunes blonde pour une paire de manchettes d'un pierrot de taffetas puce, à* 3 ″ 10^{s} = 7 ″; 2 *aunes* 1/2 *blonde pour le tour, à* 4 ″ 10^{s} = 11 ″ 5^{s}; *façon des manchettes et du tour,* 1 ″ 4^{s}; *livré une douzaine lacets de fil rond, à* 2^{s} = 1 ″ 4^{s}. Total, 36 ″ 14^{s}.

Dès que le Roi fut entré au Temple, on prescrivit, dit Turgy dans ses Fragments historiques, les précautions les plus minutieuses. Voici de quelle manière se faisait le service : s'agissait-il du dîner ou d'un autre repas, on allait au conseil demander deux municipaux : « Ils se rendaient à l'office ; on dressait les plats, on les goûtait devant

(1) Depuis 1638, les cours souveraines se rendaient à Notre-Dame le jour de l'Assomption et assistaient à une procession qui avait lieu en mémoire du vœu, par lequel Louis XIII avait mis son royaume sous la protection de la sainte Vierge.

(2) Ainsi qu'on le voit par cette date, la Reine commandait ces objets à madame Éloffe le surlendemain de son entrée au Temple. La pauvre princesse était alors dénuée de tout ; toutes ses robes avaient été brûlées ou pillées dans le sac des Tuileries, le 10 août, et quelques bonnes dames dévouées, entre autres lady Sutherland (voir au 21 septembre) lui avaient apporté aux Feuillants les premiers vêtements nécessaires pour se couvrir et se changer de linge. La Reine, du reste, n'avait qu'une seule préoccupation, celle du Roi et de ses enfants. Elle savait depuis longtemps le sort qui lui était réservé, et avait fait complètement le sacrifice de sa vie.

eux, pour leur faire voir qu'il n'y avait rien de caché ni de suspect. On remplissait en leur présence les carafes et les cafetières. Pour couvrir les carafes de lait d'amande, on déchirait, à leur volonté, un morceau de papier, dans telle feuille et telle main qu'ils indiquaient. Arrivés avec eux à la salle à manger, on ne mettait la table qu'après l'avoir montrée dessus et dessous aux municipaux : on dépliait devant eux les nappes et les serviettes ; ils fendaient les pains par moitié, et sondaient la mie avec une fourchette, où même avec leurs doigts. » La Reine travaillait encore beaucoup à ses tapisseries pendant qu'elle était au Temple ; quelques bandes étant achevées, la Reine ordonna de les envoyer à la duchesse de Sérent ; mais les municipaux crurent que les dessins des bouquets de fleurs représentaient des hiéroglyphes destinés à correspondre avec le dehors, et en conséquence ils firent d'abord des difficultés pour laisser sortir de la tour les ouvrages des princesses.

Le 17 août, eut lieu l'établissement d'un tribunal criminel, pour juger les crimes commis dans la journée du 10.

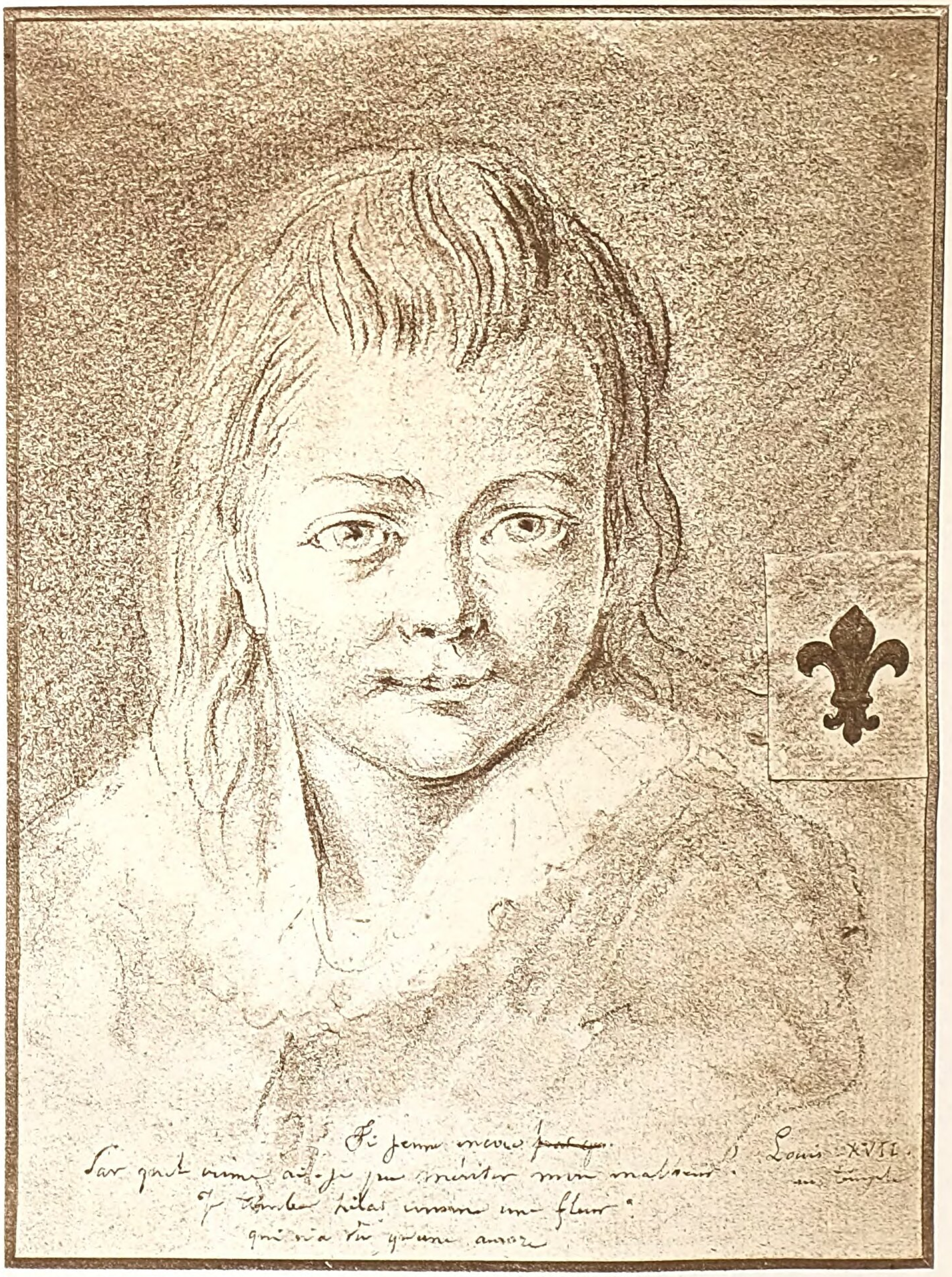
18 Août. — POUR LA REINE (1). — *Un très grand fichu en gaze Chambéry,* 12″; 1 *dito moyen,* 11″; 1 *dito petit,* 10″; 2 *colliers de velours noir, à* 12^{s} = 1″ 4^{s}. Total, 34″ 4^{s}.

19 *Août* 1792. — Chamilly et Hue couchaient sur le même matelas. « Vers minuit, le 19 août 1792, dit Hue dans ses Mémoires, entrèrent deux commissaires de la municipalité. « Êtes-vous les valets de chambre ? » demandèrent-ils. Sur notre réponse (2) affirmative ils nous ordonnèrent de nous lever et de les suivre. Les mains de Chamilly et les miennes s'étant rencontrées, nous nous les serrâmes étroitement. Un des municipaux avait dit le jour même, en notre présence : « La guillotine est permanente, et frappe de mort les prétendus serviteurs de Louis. » Aussi croyions-nous toucher au dernier moment de notre existence. Descendus dans l'antichambre de la Reine, pièce très étroite, où couchait la princesse de Lamballe, nous y trouvâmes cette princesse et madame de Tourzel, déjà prêtes à partir. Leurs bras étaient enlacés avec ceux de la Reine, de ses enfants et de Madame Élisabeth : elles en recevaient de tendres et déchirants adieux. »

(1) Telle est la dernière note de la Reine, commandée au Temple : 3 fichus pour se couvrir les épaules et 2 colliers de velours noir. Dans la belle aquarelle qui nous a été donnée par madame la comtesse de Nadailhac (voir planche 88), la Reine portait encore au Temple une robe bleue. Nous avons vu plus haut qu'elle avait aussi un pierrot de taffetas puce, qui lui avait été envoyé par madame Éloffe. Dans ces premiers moments, ce sont donc les deux seules robes qu'elle avait dans sa prison. On verra plus tard, au moment de la mort du Roi, qu'elle en commanda de noires (*), mais il est à présumer qu'elles ne furent pas faites par madame Éloffe, puisque nous ne les retrouvons pas sous son nom dans ses livres de comptes. Nous donnons *in extenso* à nos lecteurs les quelques dernières notes inscrites sur les manuscrits de la lingère de la Reine, et nous sommes porté à supposer que quelques-unes, qui sont au compte de mesdames de Mesgrigny, la Fillé, Limage, Daupenne, Gagelin, Audiquet, Salentin, et M. Derlon, devaient être pour la Reine, ou pour Mesdames de France.

(2) Mémoires de Hue.

(*) Voir au 21 et 27 janvier 1793.



DESSINÉ AU TEMPLE D'APRÈS NATURE PAR LAVIT

Louis XVII au Temple, Collection de Mr le Comte Lecoulteux de Canteleu

Héliog. & Imp. Lemercier & Cie

Ils furent conduits à la [illegible] appelait la petite [illegible] la grand tour [illegible] tourelles : dans une de ces [illegible] et conduisait à une [illegible] correspondaient à chaque [illegible] Le premier était composé d'une [illegible] pris dans la tourelle, où se trouvait une [illegible]

Le second étage [illegible] servait de chambre à coucher à la Reine (1) [illegible] une petite antichambre fort obscure, [illegible] Élisabeth. Il fallait traverser cette chambre [illegible] tourelle, et ce cabinet, qui servait de garde-[illegible] commun à la famille royale, aux officiers [illegible]

Le Roi demeurait au troisième étage et couch[illegible] dans la tourelle lui servait de cabinet de lecture. [illegible] chambre du Roi par une petite pièce obscure, q[illegible] Hue et sur laquelle étaient les scellés. Le quatri[illegible] de-chaussée des cuisines, dont on ne fit aucun [illegible]

Décret d'accusation contre M. de la Fayette. [illegible] pour le remplacer dans le commandement de l'armée [illegible]

20 Août. — Madame Pompey. — *Manteau de taffetas [illegible] comète; pour le voyage de Sophie*, 1" 16ˢ, 22" 4ˢ.

Voir au 14 janvier 1790.

Mademoiselle Limage. — 2 *voiles d'organdi* [illegible] *rangé un chapeau; petit bonnet pour* [illegible]

Voir au 10 juillet 1791.

Mademoiselle Daupène. — *Manteau* [illegible] *une boîte pour l'envoyer à Versailles*, 56".

Voir au 20 août 1791.

Le 20 août 1792, la Fayette et son état-major passèrent à l'étranger.

Ce même jour, les tribunes particulières furent supprimées dans [illegible] blée, et M. de Montmorin, ex-ministre des affaires étrangères, fut [illegible]

(1) Voir le dessin, planche 88.



DESSINÉ AU TEMPLE D'APRÈS NATURE PAR LAVIT

Ils furent conduits à la Commune et de là à l'hôtel de la Force. C'était dans ce qu'on appelait la petite tour que le Roi était enfermé avec sa famille. Elle était adossée à la grand tour sans communication intérieure et formait un carré long, flanqué de deux tourelles; dans une de ces tourelles était un petit escalier qui partait du premier étage, et conduisait à une galerie sur la plate-forme; dans l'autre étaient des cabinets qui correspondaient à chaque étage de la tour. Le corps de bâtiment avait quatre étages. Le premier était composé d'une antichambre, d'une salle à manger et d'un cabinet pris dans la tourelle, où se trouvait une bibliothèque de 12 à 1,500 volumes.

Le second étage était divisé à peu près de la même manière : la plus grande pièce servait de chambre à coucher à la Reine (1); la seconde, séparée de la première par une petite antichambre fort obscure, était occupée par Madame Royale et Madame Élisabeth. Il fallait traverser cette chambre pour entrer dans le cabinet pris dans la tourelle, et ce cabinet, qui servait de garde-robe à tout ce corps de bâtiment, était commun à la famille royale, aux officiers municipaux et aux soldats.

Le Roi demeurait au troisième étage et couchait dans la grande pièce. Le cabinet pris dans la tourelle lui servait de cabinet de lecture. A côté était une cuisine, séparée de la chambre du Roi par une petite pièce obscure, qu'avaient habitée MM. de Chamilly et Hue et sur laquelle étaient les scellés. Le quatrième étage était fermé. Il y avait au rez-de-chaussée des cuisines, dont on ne fit aucun usage.

Décret d'accusation contre M. de la Fayette. Le général Dumouriez est nommé pour le remplacer dans le commandement de l'armée du Nord.

20 Août. — MADAME POMPEY. — *Manteau de taffetas noir; ouate; comète; pour le voyage de Sophie,* 1ᐦ 16ˢ, 22ᐦ 4ˢ.

Voir au 14 janvier 1790.

MADEMOISELLE LIMAGE. — 2 *voiles d'organdi et faveur; avoir arrangé un chapeau; petit bonnet pour mettre sous les chapeaux,* 4ᐦ 18ˢ.

Voir au 10 juillet 1791.

MADEMOISELLE DAUPÈNE. — *Manteau ouaté de taffetas noir; une boîte pour l'envoyer à Versailles,* 56ᐦ.

Voir au 20 août 1791.

Le 20 août 1792, la Fayette et son état-major passèrent à l'étranger.

Ce même jour, les tribunes particulières furent supprimées dans la salle de l'Assemblée, et M. de Montmorin, ex-ministre des affaires étrangères, fut mis à l'Abbaye.

(1) Voir le dessin, planche 88.

22 *Août* 1792. — Pour soulever le peuple contre la cour, la noblesse et les riches, avant les sanglantes journées de septembre, on répandait dans Paris toutes sortes de bruits et de calomnies dont Prudhomme s'était fait le fidèle écho. Voici un échantillon de ces absurdités, qui avaient une portée bien dangereuse et bien criminelle. « Dans plusieurs hôtels de la capitale, dit-il, les nobles qui n'ont pu s'échapper depuis l'affaire du 10 août tuent le temps autour d'une petite guillotine d'acajou, qu'on apporte sur la table au dessert. On y fait passer plusieurs poupées dont la tête, faite à la ressemblance des meilleurs amis ou représentants du peuple, laisse se répandre en tombant sous le couteau une liqueur rouge comme du sang, qui provient d'un flacon caché dans le corps. Tous les convives de ces festins d'aristocrates, ajoute-t-il, surtout les femmes, se hâtent alors de tremper leurs mouchoirs dans ce sang, qui se trouve être une eau ambrée très odorante ; on la respire avec délices en attendant qu'on puisse réellement faire couler par flots le plus pur sang des patriotes ! ! ! »

Le 23 août, la ville de Longwy fut prise par les Prussiens, après un bombardement de quinze heures.

Le 24 août, M. de Laporte (1), intendant de la liste civile, eut la tête tranchée. Il mourait la veille anniversaire de la fête de Louis XVI, célébrée autrefois à la cour avec un si grand cérémonial. En cette année, au Temple, la Reine et ses enfants n'avaient même plus de fleurs à offrir au Roi.

26 *Août* 1792. — Cléry entra ce jour-là à la tour du Temple ; il coiffait le Roi le matin, roulait ses cheveux le soir, et peignait les cheveux de la Reine et des princesses, qui depuis huit jours n'avaient plus leurs femmes de chambres.

Les amis du Roi étaient Toulan et Turgy, qui secondaient le fidèle Cléry.

Turgy, homme de cœur et dévoué à la famille royale, avait pris sur lui de faire passer la correspondance de la Reine, du Roi et de Madame Élisabeth avec ses frères et quelques amis. Cet homme étant chargé des approvisionnements du Temple, pouvait sortir aussi souvent qu'il le voulait et portait les billets de la famille royale à des émissaires qui les attendaient dans Paris. Pour être plus certain de ne pas être découvert, il enveloppait les lettres dans des pelotons de fil, ou les plaçait sous les cuirs de ses souliers. On ne remettait rien à la famille royale qui ne fût visité le soir par les municipaux.

Ce fut le 26 août 1792 que commencèrent les exécutions sur la place du Carrousel.

Ce même jour eut lieu une cérémonie funèbre dans le jardin des Tuileries, en mémoire des citoyens morts à la journée du 10 août.

Le 29 août, parut un décret qui autorisait les sections de Paris à nommer, chacune provisoirement, deux citoyens pour former le conseil général de la Commune.

Le 31 août, madame Dubarry fut arrêtée à Louveciennes. Louis XV l'avait choisie pour maîtresse en 1769.

Le 2 septembre 1792, les biens meubles et immeubles des émigrés furent déclarés acquis et confisqués au profit de la nation, pour lui tenir lieu d'indemnité réservée par la loi du 8 avril 1792.

(1) Voir au 28 mai 1792.

On annonçait partout que la ville de Verdun allait tomber au pouvoir des Prussiens. M. de Beaurepaire, qui en était commandant, se brûla la cervelle. A ces nouvelles une grande émotion se répandit dans Paris et à l'Assemblée.

Les prêtres enfermés par l'ordre de la Commune au couvent des Carmes, au Luxembourg, et au séminaire Saint-Firmin, rue Saint-Victor, furent massacrés : on en comptait 262, au nombre desquels Mgr Dulau, archevêque d'Arles, ex-constituant. Ces scènes d'horreur eurent également lieu dans toutes les autres prisons de Paris et se prolongèrent, pour celle de la Force, jusqu'au jeudi 6 inclusivement (1).

Dans la nuit du 2 au 3 septembre 1792, madame de Lamballe fut conduite au grand hôtel de la Force. — La prison de la Force était située entre la rue du Roi-de-Sicile, la rue Culture et la rue Pavée. Le petit hôtel de la Force avait une entrée sur la rue Pavée au Marais, tandis que la porte du grand hôtel s'ouvrait sur la rue des Ballets près la rue Saint-Antoine. La grande et la petite Force ont été détruites en 1847.

Le 3 septembre 1792, vers 11 heures, pendant l'interrogatoire de la princesse de Lamballe, les assassins qui étaient postés rue du Roi-de-Sicile, crièrent : « La Lamballe ! la Lamballe ! » On ouvrit le guichet, et voyant les assassins elle s'écria : « Je suis perdue. » Charlat, tambour de la garde nationale, lui donna sur la tête un coup de bûche, et Grison, garçon boucher, lui coupa la tête qu'on alla déposer sur le comptoir d'un marchand de vin qu'ils forcèrent de *boire à sa santé*.

Le nègre Delorme et Petit-Mamin lavèrent son corps pour en faire admirer la blancheur. Charlat lui déchira les entrailles et lui arracha le cœur.

On promena dans Paris la tête de la malheureuse victime. L'hôtel de Toulouse, d'où la princesse de Lamballe avait répandu tant de bienfaits, méritait une visite et ne fut pas oublié.

Le cortège, précédé de tambours, accompagné de détonations, demandant à boire, s'arrêtant à tous les cabarets, s'engouffra dans les rues qui avoisinaient le Temple et battit de ses flots les murailles et les portes de la Tour. Les uns se glissèrent dans le jardin, les autres, hissés sur les décombres des maisons voisines, s'efforcèrent d'élever la tête à la hauteur des fenêtres. Un individu, le cœur de la princesse à la main, sollicita Meunier, cuisinier du Temple, de le faire cuire, et chercha à le faire voir à la Reine (2). Cette dépouille sanglante fut portée à l'heure du dîner au Palais-Royal ; on dit que le duc d'Orléans fut très impressionné de ce spectacle et qu'il dit en la voyant : « La malheureuse, si elle m'avait cru, elle n'en serait pas là. » — Quelques auteurs rapportent qu'après une promenade d'une journée entière dans Paris les restes du corps de la malheureuse princesse de Lamballe furent recueillis par de fidèles serviteurs du duc de Penthièvre et qu'on les fit porter à Dreux où ils furent placés dans le tombeau qui attendait son auguste beau-père.

D'autres assurent au contraire que ses restes furent jetés avec toutes les autres victimes dans les carrières de la plaine de Montrouge, à la Tombe-Issoire. C'est là ce que

(1) Voir, pages 365 et suivantes, la liste des personnes égorgées à cette époque.
(2) *Marie-Antoinette*, par James de Chambrier.

nous croyons le plus probable, car à Dreux, où nous nous en sommes informé, on n'a pas connaissance de la translation de ses restes.

La Reine appelait toujours la princesse de Lamballe : « Ma bonne Lamballe, » et elle le méritait bien, car elle lui était sincèrement dévouée.

Des souvenirs de la princesse de Lamballe ont été parsemés partout, et on les garde avec autant de vénération que ceux de la Reine. Il y a dans le trésor de la cathédrale de Bayeux un beau et grand crucifix en ivoire qui lui a appartenu. Le Musée de la ville de Châteaudun conserve, dit-on, le fer de la pique qui *portait* sa tête le jour de son assassinat.

Ma mère est née le 4 mai 1782 ; la princesse de Lamballe a été assassinée le 3 septembre 1792 ; ma mère avait donc plus de dix ans lorsque ce crime épouvantable fut accompli, il n'est jamais sorti de sa mémoire et voici les détails qu'elle m'en a souvent donnés : Mon grand-père, très inquiet des événements, se préparait alors à l'envoyer, le 4 septembre, à Suresnes, où il avait une belle propriété qui est devenue celle de M. de Rothschild (1). Le 3 septembre, veille de son départ, elle jouait dans l'appartement de mon grand-père, situé à l'entresol d'une maison de la rue de la Loi, lorsque entendant un grand bruit au dehors elle se précipita au balcon pour voir ce qui s'y passait ; le garçon boucher Lebègue, qui portait au bout d'une pique la tête de la princesse de Lamballe, l'approcha si près de ma mère qu'elle en recula épouvantée. Dans les derniers temps de sa vie, quand elle me racontait ce fait, elle en était tellement impressionnée qu'on la voyait pâlir comme si elle eût eu encore devant les yeux le spectacle affreux de cette foule cruelle portant au bout de ses piques la tête et le cœur de la princesse, avec les lambeaux sanglants de sa chemise déployée comme un trophée ou un drapeau ; l'affreux cortège était précédé d'un joueur de fifre.

Ma mère, habillée en paysanne et se faisant passer pour la fille du jardinier de son père, sortit ce même jour de Paris pour se retirer à Suresnes, où elle resta pendant tout le temps de la Révolution avec sa cousine madame de Villeneuve, née de Bec-de-Lièvre, lectrice de Mesdames de France, et sa gouvernante mademoiselle Corneille, petite-nièce du grand Corneille, qui continua son éducation dans cette retraite. C'était le vertueux M. de Malesherbes qui avait recommandé à Collin d'Harleville, frère de lait de ma mère, cette intéressante jeune personne, qui resta plusieurs années auprès de son élève.

Le 3 septembre 1792, madame de Ginestous, dame de la princesse de Lamballe, assista à l'assassinat de *sa bonne princesse;* elle était Génoise ; elle devint folle de douleur et se mit à parler génois devant les assassins ; l'un d'eux, également Génois, étonné d'entendre parler sa langue, la sauva comme sa compatriote. Elle recouvra sa raison ; mais lorsqu'en 1815, pendant les Cent-Jours, elle vit le drapeau tricolore flotter sur les Tuileries, elle devint folle de nouveau en se rappelant la mort de sa chère maîtresse et les horribles massacres de septembre 1792, qu'elle s'imaginait être au moment de recommencer.

(1) Tome I, page 254.

LISTE DES PERSONNES

ÉGORGÉES DANS LES PRISONS DE L'ABBAYE SAINT-GERMAIN,

LES 2, 3 ET 4 SEPTEMBRE 1792.

MM.

L'ABBÉ DE BOISGELIN, ancien agent du Clergé.

L'ABBÉ DE CHAPT DE RASTIGNAC, vicaire général d'Arles, député aux États Généraux, d'une ancienne et illustre maison du Périgord, docteur de Sorbonne, homme extrêmement cher à sa famille et à ses amis, auteur de l'Accord de la Révélation et de la raison contre le divorce, et d'une traduction du grec en français de la lettre synodale de Nicolas, patriarche de Constantinople, à l'empereur Alexis Comnène, sur le pouvoir des empereurs relativement à l'érection des métropoles ecclésiastiques.

L'ABBÉ L'ENFANT, membre d'une Société célèbre, prédicateur du feu empereur Joseph II, duquel il était singulièrement estimé, ensuite de Louis XVI, dont on avait prétendu à tort, dans ces derniers temps, qu'il était le confesseur. On lui a mal à propos attribué le discours à lire au Conseil, sur le projet d'accorder l'état civil aux protestants, qui parut en 1787. Cet ouvrage est de l'abbé Bonneau, vicaire général de Lyon, massacré aux Carmes. L'abbé l'Enfant est mort âgé de plus de 70 ans. C'était le plus grand prédicateur du temps.

ROYER, curé de Saint-Jean-en-Grève, à Paris.

SAINT-CLAIR, vicaire général à Die.

TAVEAU, vicaire de la paroisse de Saint-Leu.

CAPEAU, SIMON jeune, NEVEU, GERVAIS, BENOIST l'aîné, BENOIST cadet, DESPOMMERAIS, — prêtres sans dénomination.

8 à 10 autres prêtres inconnus.

REDING, DIESBACK, ERNEST, — officiers au régiment des Gardes-Suisses.

LE COMTE DE MONTMORIN, ex-ministre des affaires étrangères, cordon bleu.

DE WITTGENSTEIN, lieutenant général et cordon rouge.

LE VICOMTE DE MAILLÉ, maréchal de camp et cordon rouge.

DE ROHAN-CHABOT, frère cadet de M. le prince de Léon.

THIERRY DE VILLEDAVRAY, chevalier de Saint-Louis et premier valet de chambre du Roi.

DE CHAMPLOST, premier valet de chambre du Roi.

DE CHANTEREINE, colonel de la garde du Roi.

DE MAUSSABRÉ, aide de camp de M. le duc de Brissac.

LE COMTE DE SAINT-MART, chevalier de Saint-Louis.

DES FONTAINES, DE VAUGIRAUD, VIGNIER DE CURNY, — officiers de la garde du Roi.

MM. DE ROMAINVILLIERS, chefs de division de la garde nationale.

CLÉMENT DE SAINTE-PALAYE, conseiller à la chambre des comptes.

SERON, procureur au Parlement.

DE CHARNOIS, homme de lettres.

DU PERRON, officier municipal.

BOSQUILLON, BUOB, — juges de paix.

PROTOT, directeur de la maison de secours en faillite.

GRANDMAISON, CHAMPCLOS, — accusés de fausses signatures.

MARCON, officier, VIDOT, avocat, FERAT, — accusés de fabrication de faux assignats.

Prisonniers sans dénomination particulière, arrêtés avant et après le 10 *août; bas officiers du régiment des Gardes-Suisses, gardes nationales, fournisseurs de la maison du Roi, membres des Sections,* etc.

MM.			
HOFFMAN.	PROTULER.	JEANNIN.	GIRARDIN.
NERKADIER.	BEAUFORT.	CONNY.	GAUBERT.
DUBOUZET cadet.	DE VILLE.	EGERLY.	MONNIQUE.
RICHEMBERGES.	DUCHOUX.	JUNGE.	MASSELIER.
PIAT.	DENLUCK.	DORAND.	MARCHION.
	MESSERLY.	DOUZOLET.	GRIBI.

Durot.
Martigue.
Tourneur.
Husler.
Denluck.
Hivol.
Gloson.
Drouard.
Paul Kitian.
Rochel.
Discrey.
Colbe.
Guery aîné.
Fitz.
Rigaud.
Buy.
Braver.
Vossona.
Trefondant.
Valvin.
François.
Mignon.

Get.
Champmartin.
Sifret.
Juderwick.
Rasse.
Diger.
Vantier.
Guette.
Jenurge.
Trubert.
Hombarery.
Suvilly.
Mussina.
Sinon.
Kanemenil.
Manussier.
Dubois.
Gerly.
Guery cadet.
Loys.
Koop.
Buglin.

Melchior.
Rocat.
Musi.
Cousin.
Quicozel.
Reillet.
Doucet.
Houvacher.
Rapas.
Joseph.
Pautier.
Droust.
Hubert.
Hutrel.
Villers.
Vanney.
Rigaud.
Kockel.
Vrillet.
Rapeau.
Guiger.
Messier.

Huré.
Victori.
Harlget.
Guidant.
Granny.
Ratelach.
Vaudemer.
Godard.
Mathis.
Cambi.
Matthieu.
Crozat.
Chatelau.
Lauoéat.
La Fontaine.
O'Dennil.
Gennin.
Avermann.
Kelsel.
Kosse.
Vingt autres personnes non connues.

Noms des prisonniers dont le sort n'est pas connu.

MM.
De Valcroissant, chevalier de Saint-Louis.
Rayn.
Backet.
Tavernier.
La Muselière.
Guerrier.
Brissour.
Solien.
Muguet.

La Morandière.
Doyen.
Gibault.
Didier.
Le Guoy.
Dussault.
Dublot.
Bertrand.
De Launay.
Eymer.
Herbert.

Constant.
Fouquet.
La Fresnaye.
Potier.
Fleury.
Jaunet.
Killermichel.
Gautier.
Daran.
Boucher.
Chantrac.

Cousin.
Laurent.
Chenière.
Morel.
La Goupillière.
De Taget.
Huguenin.
Masson.
Noirmont.
Cahier.
Total : 41

Total des personnes égorgées à l'Abbaye. 180

LISTE DES PERSONNES

ÉCHAPPÉES AU MASSACRE DES PRISONNIERS DE L'ABBAYE, SOIT RÉCLAMÉES PAR LEURS SECTIONS, ACQUITTÉES PAR LE PRÉSIDENT DES MARSEILLAIS, OU ÉLARGIES DANS LA SEMAINE QUI PRÉCÉDA LE 2 SEPTEMBRE, TANDIS QU'ON FAISAIT LES LISTES.

Élargis avant le massacre.

MM.
Le comte François de Jaucourt, député.
Caron de Beaumarchais.
Le comte de Lally-Tollendal.
Augustin Monneron, négociant de l'Inde.
D'Haussonville, juge de paix.
Comte d'Affry, colonel des Gardes-Suisses.

Acquittés ou sauvés pendant le massacre.

MM.

Molé de Champlatreux, président au parlement de Paris.

Madame la princesse de Tarente.

De Sombreuil, gouverneur des Invalides.

Mademoiselle de Sombreuil, sa fille.

Cazotte, homme de lettres.

Élizabeth Cazotte, sa fille.

De la Chapelle, premier commis de la maison du Roi.

Jourgniac de Saint-Méard, ancien capitaine au régiment du Roi.

Rousseau, maître d'armes des Enfants de France.

La Fontaine des Fourneaux, officier.

Jouneau, député de la Charente.

L'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets.

L'abbé Godard, vicaire général du diocèse de Bourges, sauvé le 1er septembre par le dévouement le plus héroïque de l'amitié.

Perseval, commandant des gardes nationales.

La comtesse de Fosse-Landry, nièce de l'abbé de Rastignac.

Le Sueur, dit Bourguignon, garçon de la Chancellerie.

De Marguerie, De Brassac aîné, De Brassac jeune, } officiers de la garde du Roi.

Acquittés ou sauvés pendant le massacre.

MM.	Cambise.	De Cany.	Roussel.
De la Vieuville.	Ménarger.	Gillet.	Le Fevre.
Pariseau, journaliste.	Pain d'Avoine.	Chamblain.	Le Pelletier.
Lallemand, libraire.	Lenoir.	Hartel.	Sommery.
Veuve de Bure, libraire.	Gandolphe.	Le Prieur.	Thomin.
Colin.	Madame Geoffroy.	Dorez.	Musquinet.
Brisse.	Coureur.	Venant.	Pechmetz.
Rocker.	Tinkin.	Ordinaire.	Rebour.
Moll.	Boulard, notaire.	Goleymer.	Poton.
La Pie.	De la Millière.	Dernaud.	De la Leu.
Le Comte.	Du Verrier.	Aldebert.	Les bourreaux de Paris.

Prisonniers transférés à la Conciergerie du Palais, avant le massacre.

MM.

De Maillardor, colonel en second du régiment des Gardes, lieutenant général et cordon rouge.

Alimann, Chollet, } adjudants généraux.

De Salis, aide-major.

De Wilt, sous-aide-major.

De Zimmermann, De Maillardor fils, } lieutenants.

Le marquis de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau.

L'abbé Douglas, attaché au Château.

Verrier.	Douzet.
De la Grange.	Dupertuis.
Hulin.	Gee.
Renner.	Oustann.
De Caire.	Mulbacken.

N. B. Non compris MM. de la Porte, Durozoy et Bachmann, exécutés.

Récapitulation : 180 personnes égorgées, 68 renvoyées, 41 dont le sort n'est pas connu, 19 transférées et massacrées ailleurs. Total : 308.

LISTE DES PERSONNES

MASSACRÉES DANS LE JARDIN DES CARMES, RUE DE VAUGIRARD,
ET AU SÉMINAIRE DE SAINT-FIRMIN,

LES 2 ET 3 SEPTEMBRE.

Mgr L'ARCHEVÊQUE D'ARLES.
Mgr L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS.
Mgr L'ÉVÊQUE DE SAINTES.

MM.

HÉBERT, général des Eudistes, confesseur du Roi.
DOM A. CHEVREUX, général des Bénédictins, ci-devant député.
DELFAULT, archiprêtre de Sarlat.
ERMÈS, docteur de Sorbonne.
BOUCHOT, procureur des Doctrinaires.
BERNARD, bibliothécaire de Saint-Victor.
DE TURMÉNIES, grand maître du coll. de Navarre.
BRIQUET, professeur de théologie à Navarre.
BÉNARD, professeur de troisième à Navarre.
PHELIPPEAUX, chapelain du collège de Navarre.
KERANRUN, proviseur de Navarre.
HENOC, professeur au collège du Cardinal le Moine.
LE GRAND, professeur de philosophie au collège de Lisieux.
DE LAUNAY, ancien professeur au collège de Rennes.
MAREMBEAU, secrétaire de l'évêque de Limoges.
LE CLERC, secrétaire du général des Écoles chrétiennes.
CLAIRET, aumônier d'hôpital.
DE LUBERSAC, aumônier de Madame Victoire.
BURTE, gardien des Cordeliers.

Vicaires généraux.

DESPRÉS, de Paris.
DANGLADE, de Rouen.
BONNEAU, de Lyon.
FOUCAULT, d'Arles.
DE FARGUE, de Clermont.
TORAME junior, de Toulon.
PAZERI, de...
BRICE, grand pénitencier de Beauvais.

MM. les chanoines.

DE SALINS, de Couserans.
SAINT-SAUVEUR, de Sens.
DE SAINT-REMY, de...
DE PRADAL, Sainte-Geneviève.
LONGUET, de Saint-Martin de Tours.

Supérieurs de séminaires.

FRANÇOIS, Saint-Firmin.
FAUCONNET, des Trente-Trois.
DUROCHER aîné, des Non-Convertis.
ANDRIEUX, de Sainte-Anne.
VÉRON, dudit séminaire.
FÉLIX, des Doctrinaires.
GRILLIER, de Beauvais.
GAUGUIN, du séminaire Saint-Sulpice.
MEUNRET, de Saint-François de Sales.
MILLON, du Saint-Sacrement.
GALLAIS, de la petite comm. de Saint-Sulpice.
PSALMON, de la comm. de Saint-Sulpice de Laon.
HOURIER, d ladite communauté.
ROUSSEAU, de ladite communauté.
POTIER, des Eudistes de Rouen.
SAVINES, des clercs de Saint-Sulpice.
CUSSAC, des philosophes à Saint-Sulpice.
LE FRANC, des Eudistes à Caen.
BANQUE, chapelain de l'hospice de Saint-Jacques du Haut-Pas.

Directeurs.

LASNIER, de Saint-Nicolas.
LE ROUSSEAU, de la Visitation.
HONNOT, des Ursulines.
VILLEROUIN, de Belle-Chasse.
GIRAULT, de Sainte-Élisabeth.
THOMAS, des Ursulines.
LANCHON, de Port-Royal.
LE FEVRE, de l'hôpital de la Miséricorde.

MM. les curés.

GROS, de Saint-Nicolas du Chardonneret, à Paris.
SCHMITZ, du collège du Cardinal le Moine.
LE BER, de la Magdelaine, à Paris.
ESTRADE, de Charonne.
CANDRON, du diocèse de Paris.
BOTTIN, du diocèse de Lyon.
COLLIN, du diocèse de Langres.
FOUGERE, de Nevers.
MAIGNIEN, du diocèse de Rouen.

Aubert, du diocèse de Pontoise.
Abraham, du diocèse de Reims.
Saint-Martin, du diocèse de Séez.
Poret, du même diocèse.
Le Jardinier, du diocèse de Constance.
Mauduit, du diocèse de Sens.
Dubuisson, de Barville, diocèse de Sens.
Pellier, de Montigny.
Boisset, de Niort.
Auzuret, du diocèse de Saintes.
Roýé, en Normandie.
Quesneau, d'Alone en Anjou.

MM. les vicaires.

Texier, à Saint-Sulpice.
Ploquin, en Touraine.
Sanson, de Saint-Gilles.
Moufle, de Saint-Merry.
Dufour, de Maisons, près Paris.
Copeine, du diocèse de Paris.
Lezan, de Dugny, près Paris.
Lezan junior, en Normandie.
Le Meusnier, de Mortagne.
Nativel, à Argenteuil.
Laporte, de Brest.
Volondal, du diocèse de Limoges.
Marmetan, de Saint-Séverin de Paris.
Marchand, de Niort.
Londy, de Niort.
Seguin, de Saint-André des Arcs.
Duval, de Saint-Étienne du Mont.

Prêtres de différents diocèses.

Offief, Rousset, Veret, Bise, Balzac, Fautrel, Gillet, Le Clerc, Le Maitre, — de Saint-Nicolas du Chardonneret.

Dubousquet, Beaulieu, Le Bif, Blamin, Saurin, Dardan, Durvé, Duperron, Grasset, De Camp, — aux Eudistes.

Falcos, Saint-James, Lacan, Second, Duroute, — l'hôpital de la Pitié.

Duval aîné, de la Pitié.
La Devèse, de l'Hôtel-Dieu.
Rabé, des Enfants-Trouvés.
Barré, de Saint-Roch.
Guilleminet, idem.

Dubray, Guérin, Massin, — de Saint-Sulpice.

Le Mercier, de Saint-Eustache.
Chiron, Saint-Jacques de la Boucherie.
Chaudet, de Saint-Nicolas des Champs.
De Ruelle, de Saint-Gervais.
Kervisié, de Saint-Jacques du Haut-Pas.
Berac, de Saint-Sauveur.
Carmus, à Navarre.
Durocher jeune, aux Non-Convertis.
Formanton, des Trente-Trois.
Giroult, de Saint-Firmin.
Gosse, du Saint-Esprit.
Duteil, de Saint-François de Sales.
Torame l'aîné, de Blois.
Dufour, de Mâcon.
Monge, de Beaune.
Vialanchan, d'Alby.
Portier, de Sens.
Becavin, de Nantes.
Luzeau, idem.

MM. les diacres.

Roubert, à Saint-Sulpice.
Ravinet, de Nancy.
Robert, de Luçon.
De Rostain, de Lyon.
De Ferrière, de...
Barreau, religieux bénédictin.
Massay, idem.
Morel, capucin allemand.
Nogier, chantre aux Ursulines.
Lambertini, clerc tonsuré.
Thierry, acolyte.

Prêtres sans dénomination.

Pangonet de Sartret.
Regnier.
Violard.
Vivoi.
Aderis.
Bouzé.
Bonnet de Prade.
Colmée.
Costa.
De la Lande.
Furcy.
Forêt.
Gandreau.
Garrigues.

Hergne du Route.
Hedouin.
Urbain le Febure.
Fournier.
Le Roi.
Menot.
Millet.
Mouchet.
Mounier.
Loublier.
Baugue.
Boucharette.
Augeard.
Landéveau.
Le Gué.
Gauttier.
Tangier.
Collin.
Guillaumot.
Des Granges.
Dumas.
Nizel.
Tessier.
Poncegenor.
Grasset.
Nativel.

LAÏQUES.

MM. De Villette, chevalier de Saint-Louis, tué à Saint-Firmin. Il y avait vingt ans qu'il s'était retiré dans cette maison, et qu'il y vivait dans la retraite et les exercices de piété, entièrement étranger au monde et au mouvement de la Révolution.
Régis de Valfons, ancien officier au régiment de Champagne, tué aux Carmes.
De la Vieuville, officier de marine.
Rigot.
De Brielle, laïque attaché à l'hôpital de la Pitié.

Quarante-deux personnes inconnues, deux cent deux personnes de massacrées. Total : 244.

LISTE DES PERSONNES

ÉCHAPPÉES AUX DEUX MASSACRES.

AUX CARMES.

MM.

De Rochemur, vicaire général de Senlis.
Dutillet, abbé de Saint-Georges du Maine.
De Douay, chanoine de Valenciennes.
Berton, chanoine de Lyon.
La Pannonnie, chanoine de Cahors.
Roger, curé au diocèse de Chartres.
Franteau, curé au Pont-de-Cé.
Bardé, curé de Besançon.
Le Roux, vicaire à Nantes.
De l'Épine, prêtre de Saint-François.
De Lostande, prêtre.
Grayo Kerovenant, Pradignac, Barbé, Montfleury, prêtres de Saint-Sulpice.
Carby, prêtre irlandais.
Breillot, prêtre de Saint-Eustache.
Imberti, prêtre de Navarre.
Turc, chapelain des Filles Saint-Thomas.
Guinal, chapelain des relig. de Sainte-Élisabeth.
Guyard, chapelain de la Miséricorde.
Martin, aumônier de la Marine.
Michel, diacre aux Missions étrangères.
Esteve, frère des Écoles chrétiennes.
Le Tellier, minoré.
Forestier.
Maignen, maître de pension.
Duplain, journaliste.
Pitara de Marines, maréchal de camp.
Ferrière.
Camoussary.
Derest.
Dusaussoir.

A SAINT-FIRMIN.

De la Leu, vicaire de Saint-Eustache.
Magnelin, vicaire de Saint-Hippolyte.
L'Homond, professeur au collège du Cardinal le Moine.
Lasoutant, prêtre de Saint-Nicolas du Chardonneret.
Bouchard, idem.
Nolland, prêtre du collège de Navarre.
Laurent, prêtre de Navarre.
Gomer, Lestang, Delangres, Boullanger, Dumoulin, Le Doux, Adam, Martin, prêtres.

Tels sont les noms des premiers martyrs de la Révolution ; parmi les effets que l'on trouva sur eux, on remarqua de petites images en papier représentant deux cœurs percés de flèches dans une couronne d'épines et surmontés d'une croix. Au bas on lisait :

Cœurs sacrés,
Protégez-nous.

Madame de Lamballe et plusieurs autres femmes de la cour portaient aussi ce signe de ralliement (1), espèce de mot d'ordre, dit Prudhomme, brodé richement sur des morceaux de drap de diverses couleurs ; les prêtres immolés dans les différents dépôts en étaient également munis. Ils avaient en outre dans leurs poches ou dans leurs bréviaires une prière à la très sainte Vierge, qui, sans être un morceau d'éloquence, déborde des plus beaux sentiments de piété et de royalisme.

Prière à la très sainte Vierge que les personnes pieuses sont invitées à réciter tous les jours pour le Roi.

« Divine mère de mon Sauveur, qui dans le temple de Jérusalem avez offert à Dieu le Père Jésus-Christ son Fils et le vôtre, je vous offre à vous-même notre roi bien-aimé Louis XVI. C'est l'héritier de Clovis, de sainte Clotilde, de Charlemagne ; le fils de la pieuse Blanche de Castille, de saint Louis, de Louis XIII, de la vertueuse Marie de Pologne et du religieux prince Louis Dauphin, que je vous présente. Ces noms si chers à la religion n'auront-ils pas auprès de vous la même vertu qu'eurent tant de fois auprès du Dieu d'Israël les noms d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ?

« Considérez, Mère très pure, Vierge remplie de clémence, que ce bon prince n'a jamais été souillé par celui de tous les vices que vous avez le plus détesté ; qu'il n'a été ni un homme de sang, ni le tyran de son peuple ; Vierge toute-puissante, le canal de tous les dons et de toutes les vertus, c'est par vous que ses mœurs sont pures, qu'il aime la droiture, la probité, et que la bonté de son âme s'est toujours refusée à permettre que l'on répandît le sang d'un seul homme pour mettre sa propre vie à couvert.

« Reine du ciel, reine de l'Église catholique, reine de nos Rois, reine de la France, soyez-la de ce monarque chéri. Adoptez-le comme vous adoptâtes au pied de la croix le chaste et bien-aimé disciple de la douceur et de la charité, *et prouvez-lui que vous êtes sa mère.*

« *O Marie, si vous êtes pour lui, qui sera contre lui?* Régnez en souveraine sur sa personne, sur son cœur et sur ses actions. Conservez, prolongez ses jours et rendez-les heureux. Augmentez et perfectionnez sans cesse ses vertus chrétiennes et ses vertus royales.

Sanctifiez surtout ses épreuves et ses sacrifices, et faites-lui mériter une couronne plus brillante et plus solide que les plus belles couronnes de la terre.

(1) Nous possédons un signe de ralliement qui provient de M. Augeard, secrétaire de la Reine. C'est une chaîne en petites perles de couleur, ornementée de « ne m'oubliez pas », de fleurs de lis, de croix, de roses et d'œillets, ayant au milieu ces mots : « Vive le Roi ! »

J'unis ma prière à celles que vous font en ce jour dans l'étendue de la France tous ceux qui craignent le Seigneur et qui sont remplis d'une vive confiance en vous, et qui aiment le Roi. Je joins mes faibles mérites, mes communions et toutes mes œuvres aux leurs afin de faire une sainte violence à votre cœur maternel, et de la faire par vous à votre divin Fils. Mère de Dieu, vous voyez la droiture de mon cœur et la pureté de mes vœux; parlez à Jésus pour le fils de saint Louis et pour son peuple. A-t-il jamais rien refusé à vos demandes? »

Tels étaient les beaux sentiments des martyrs royalistes durant ces horribles journées de septembre et qu'ils avaient encore sur les lèvres en mourant. On verra plus loin la conduite infâme des assassins, lorsque, encore couverts de sang, ils osèrent venir en chantant jusque sous les fenêtres du Temple, insulter la famille royale, et porter devant elle la tête de l'amie de la Reine, de cette charmante et infortunée princesse de Lamballe, innocente victime de ce peuple déchaîné et furieux.

Nous avons donné plus haut les deux vues extérieures du Temple; en voici une (planche 88) qui représente la Reine dans la chambre qu'elle occupait au Temple.

Ce dessin, dont l'original appartient à madame la comtesse de Nadaillac, est bien intéressant; cet appartement était situé au-dessous de celui du Roi. La famille royale s'y réunissait toujours, et après le repas y faisait ordinairement une partie de piquet ou de trictrac : la petite porte qu'on aperçoit à gauche conduisait à l'antichambre où coucha la princesse de Lamballe pendant le peu de jours qu'elle resta auprès de la Reine, ainsi que nous l'avons dit précédemment; quant à la fenêtre, c'est là, après le dîner du 3 septembre, que la famille royale, réunie dans la chambre de la Reine, entendit un grand bruit et qu'une tête au bout d'une pique fut présentée à cette croisée : c'était la tête de madame la princesse de Lamballe; quoique sanglante, elle n'était point défigurée, ses cheveux blonds, encore bouclés, flottaient autour de la pique (1). La Reine tomba évanouie, on la plaça dans un fauteuil, ses enfants fondaient en larmes et cherchaient par leurs caresses à la ranimer.

La Reine, revenue à elle, mêla ses larmes à celles de ses enfants et passa avec la famille royale dans la chambre de Madame Élisabeth, d'où l'on entendait moins les clameurs du peuple. Je restai, dit Cléry, un instant dans la chambre de la Reine; et, regardant par la fenêtre, je vis une seconde fois la tête de madame la princesse de Lamballe. Celui qui la portait était monté sur les décombres des maisons que l'on abattait pour isoler la tour; un autre, à côté de lui, tenait au bout d'un sabre le cœur tout sanglant de cette princesse.

Le soir de la même journée, un des commissaires dit à Cléry que la populace avait tenté de pénétrer avec la députation et de porter dans la tour le corps nu et sanglant de la princesse de Lamballe, qui avait été traîné depuis la prison de la Force jusqu'au Temple; que les municipaux, après avoir lutté contre cette populace, lui avaient op-

(1) Voir aux Pièces justificatives d'autres horribles détails.

posé pour barrière un ruban tricolore attaché en travers de la principale porte d'entrée ; qu'ils avaient inutilement réclamé du secours de la Commune de Paris, du général Santerre et de l'Assemblée nationale, pour arrêter des projets de mort qu'on ne dissimulait plus, et que pendant six heures il avait été incertain si la famille royale ne serait pas massacrée.

6 *Septembre.* — Siège de la ville de Thionville par les Autrichiens. M. de Wimpfen en est le commandant ; levée du camp de Maulde par les Français ; MM. Carman et Gossin, administrateurs du département de la Meuse, sont décrétés d'accusation pour avoir obtempéré aux ordres du duc de Brunswick.

Les assassins des prisons de Paris réclament le salaire qu'on leur a promis.

Le 7 septembre 1792, Manuel, à la suite d'une inspection qu'il avait faite à la tour du Temple, apporta à la tribune de la Convention le honteux rapport dont nous donnons ici quelques fragments :

« J'ai fait une visite à *Louis de la Tour* (c'est ainsi qu'il appelait Louis XVI). Dans la conversation, j'ai cru devoir lui apprendre la fondation de la République. Vous n'êtes plus roi, lui ai-je dit ; voilà une belle occasion pour devenir bon citoyen. Il ne m'a pas paru affecté. J'ai dit à son valet de chambre de lui ôter ses décorations ; il a mis un habit royal à son lever, et se couchera avec la robe de chambre d'un citoyen. On réduira les vingt plats qu'on sert sur sa table : nous sommes convenus qu'il ne faut pas tant de prodigalité. J'ai montré à *Louis de la Tour* la chute des rois aussi prochaine que celle des feuilles... On lisait sur une pendule de Louis de la Tour : *Lepaute, horloger du Roi ;* on a effacé le nom de *Roi* et l'on y a substitué celui de *République.* »

Pendant que ces sanglants événements se passaient à Paris, il y avait alors dans toute la France un grand empressement à se faire enrôler pour la défense des frontières. Ces levées de volontaires occasionnèrent bien des troubles. Ce fut alors que la tapisserie si célèbre de Bayeux, connue sous le nom de tapisserie de la reine Mathilde, sur laquelle cette princesse avait représenté en broderies l'histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, courut les plus grands risques d'être mise en pièces et dispersée. Un jour les volontaires de Bayeux s'étant levés pour courir aux armes dans une alerte, on improvisa des chariots et des moyens de transport pour les munitions de guerre de toutes sortes. Une des voitures avait besoin d'être couverte, la toile manquait, on indiqua la tapisserie comme pouvant servir à cet usage ; elle fut à l'instant extraite de la sacristie de la cathédrale, apportée et placée sur le fourgon. Bientôt après il était en marche et atteignait la hauteur de la rue Saint-Jean, lorsqu'un des administrateurs du district, M. le Forestier, accourut, fit rétrograder la voiture, reprit la tapisserie, la remplaça par de la toile qu'on parvint à trouver et sauva ainsi d'une destruction complète cette page si précieuse de l'histoire de Normandie. Plus tard, lorsqu'il fut question des préparatifs de la fête de la Liberté célébrée le 10 ventôse an II, un zèle plus ardent qu'éclairé fut aussi sur le point de la faire déchirer par bandes pour en décorer le char mythologique. On la recueillit enfin dans la cathédrale de Bayeux, et, le 1er fructidor an II, l'administration municipale la fit transporter de l'ancienne sacristie de la cathédrale dans le musée de cette ville, où on la voit aujourd'hui.

Décret portant que les prêtres convaincus d'avoir exigé ou reçu du casuel pour remplir leurs fonctions, seront destitués par les municipalités et perdront leurs traitements. Le 8 septembre, les massacres recommencèrent, le duc de Brissac fut assassiné à Versailles avec les prisonniers d'Orléans.

Le 12 septembre, les honneurs du Panthéon sont accordés à M. de Beaurepaire. Les armées de la République se replient sur Châlons, on se presse de former un camp sous Paris, dans la plaine Saint-Denis.

Le 15 septembre, parut un arrêté portant que le duc d'Orléans et sa descendance prendraient désormais pour nom de famille celui d'Égalité.

Le 16 septembre, décret portant que quiconque sera revêtu d'une écharpe sans avoir le droit de la porter, sera puni de mort.

Le 17 septembre, un vol de diamants fut commis au garde-meuble pendant que Roland était ministre de l'Intérieur.

Le 19 septembre, l'ordre de Malte fut supprimé.

Le 20 septembre, il fut défendu de sonner le tocsin et de tirer le canon d'alarme dans le lieu des séances de l'Assemblée nationale, sans un décret spécial.

Le 21 septembre, commencèrent les travaux de la Convention nationale, qui se donna la mission de juger le Roi.

Sur la motion de Collot-d'Herbois, et presque sans discussion, la royauté, déjà supprimée de fait, fut abolie officiellement et la République proclamée. Le même jour, un officier municipal nommé Lubin vint, entouré de gendarmes à cheval et d'une nombreuse populace, lire le décret devant la tour. Les trompettes sonnèrent et il se fit un grand silence. Lubin avait une voix de stentor : la famille royale put entendre distinctement la proclamation suivante :

« La royauté est abolie en France. Tous les actes publics seront datés de la première année de la République. Le sceau de l'État portera pour légende ces mots : République de France. Le sceau national représentera une femme assise sur un faisceau d'armes tenant à la main une pique surmontée du bonnet de la liberté (1). »

Hébert, devenu fameux sous le nom du père Duchêne, et Destournelles, depuis ministre des contributions publiques, étaient en ce moment de garde, assis près de la porte, essayant de saisir sur la physionomie des captifs les impressions secrètes de leur âme ; mais le Roi continua à lire, impassible, sans que la moindre altération parût sur son visage, et la Reine sut conserver le même empire sur elle-même.

La proclamation finie, les trompettes sonnèrent de nouveau.

Cléry s'étant mis à la fenêtre fut pris pour le Roi ; on l'injuria, on le menaça, et il fut obligé de se retirer pour faire cesser le tumulte.

Le même soir, dans une demande de linge (2) et d'objets nécessaires à l'entretien de la famille royale, Cléry fut forcé par Destournelles d'effacer les expressions dont il

(1) *Louis XVII*, par M. de Beauchesne, page 303.

(2) Le linge qu'avait la famille royale au Temple lui avait été prêté par lady Sutherland, aux Feuillants. (Voir au 15 août.)

s'était servi jusqu'alors : « Le Roi demande pour son fils, etc., » en vertu de cette abolition de la royauté qui ne fut pas autrement notifiée à Louis XVI que par la voix du crieur public.

En apprenant la proclamation de la République en France, le sultan de Constantinople se prit à dire : *La République du moins n'épousera pas une archiduchesse.* Le mot est bien français pour être turc. On savait en Turquie que les alliances de la maison d'Autriche avaient valu aux fils de Mahomet bien des désastres et bien des ennemis. L'Autriche avait toujours tiré grand avantage de ses mariages princiers, suivant l'adage latin qui lui donne le conseil de faire des mariages plutôt que la guerre : *Bella gerant alii, tu, felix Austria, nube.*

Le 22 septembre, parut un décret qui ordonnait de dater désormais les actes de l'an Ier de la République, et un autre décret portant que le peuple aurait le droit de choisir ses juges parmi tous les citoyens.

Le 23 septembre, eut lieu la prise de Chambéry. Ce même jour, le général de Montesquiou fut destitué, et le maréchal Luckner mandé à la barre de la Convention.

Vingt-deux jours après avoir échappé à ses bourreaux, grâce au dévouement de sa fille Élisabeth, le célèbre écrivain Cazotte, retombé dans les implacables mains de la vengeance populaire, fut condamné et exécuté ; son crime était une correspondance contre-révolutionnaire qu'il entretenait avec Ponteau, son ami, secrétaire de la liste civile, et qui fut saisie au 10 août dans les bureaux de l'intendant de Laporte. Sa fille, qui lui avait servi de secrétaire et qui avait été d'abord arrêtée avec lui, ne fut pas inquiétée.

25 *Septembre.* — Marat convient qu'il a désiré et prêché l'établissement d'un tribunal du peuple et d'un dictateur. Décret qui déclare que la République est une et indivisible.

26 Septembre. — MADAME DE MESGRIGNY. — *Petit bonnet de linon,* 7#.

Voir au 12 décembre 1789.

MADAME POMPEY. — *Payé pour M. Mangin* 18# ; *payé pour le timbre des mémoires* 1# 16s ; *payé pour mademoiselle Oury de la laine blanche et de couleur,* 2# 13s. Total, 22# 9s.

Voir au 14 janvier 1790.

Au Temple, Louis XVI se levait entre six et sept heures du matin ; il faisait sa barbe lui-même, s'habillait, récitait ses prières et lisait jusqu'à l'heure du déjeuner. Ses auteurs de prédilection étaient : Horace, Cicéron, Buffon, Montesquieu, Tacite, Hume, l'*Histoire de Charles Ier* et l'*Imitation de Jésus-Christ.*

La Reine était plus matinale encore que le Roi ; elle habillait le Dauphin et lui faisait faire sa prière.

A neuf heures, la famille royale déjeunait. De dix heures à une heure, le Roi et Reine faisaient travailler leurs enfants.

A une heure, si Santerre était là, on descendait au jardin ; le petit prince jouait avec sa sœur au ballon (1).

A deux heures, on dînait chez le Roi ; la Reine mangeait peu, mais lentement pour laisser au Roi le temps de satisfaire son grand appétit. Après dîner on se retirait chez la Reine où Louis XVI faisait sa partie de piquet. Comme la chambre de la Reine était la plus grande, on s'y réunissait toute la journée et le Roi lui-même y descendait dès le matin.

A quatre heures, le Roi s'endormait dans son fauteuil pendant que la Reine et les princesses se mettaient à lire ou à faire de la tapisserie, tout en causant. Le prince apprenait ses leçons.

A sept heures la Reine ou Madame Élisabeth lisaient à haute voix, le plus souvent dans la *Journée du chrétien.*

A huit heures, avait lieu le souper du petit Dauphin auquel assistait la Reine, qui le couchait ensuite et lui faisait faire la prière que voici : « Dieu tout-puissant qui m'avez créé et racheté, je vous adore. Conservez les jours du Roi mon père et ceux de ma famille. Protégez-nous contre nos ennemis. Donnez à madame de Tourzel la force dont elle a besoin pour supporter les maux qu'elle endure à cause de nous ! »

La Reine ou Madame Élisabeth restaient auprès du lit du petit prince, à le garder, et soupaient auprès de lui tour à tour, pendant que le reste de la famille royale mangeait. Depuis le départ de madame de Tourzel, on avait porté le lit du Dauphin dans la chambre de sa mère.

Après le souper, le Roi embrassait ses enfants, prenait la main de la Reine, la serrait avec affection et se retirait dans sa chambre où il ne se couchait que vers minuit.

Après le départ du Roi, la Reine et les princesses reprenaient leurs tapisseries (2), ou se mettaient à raccommoder leurs robes et les habits du petit prince.

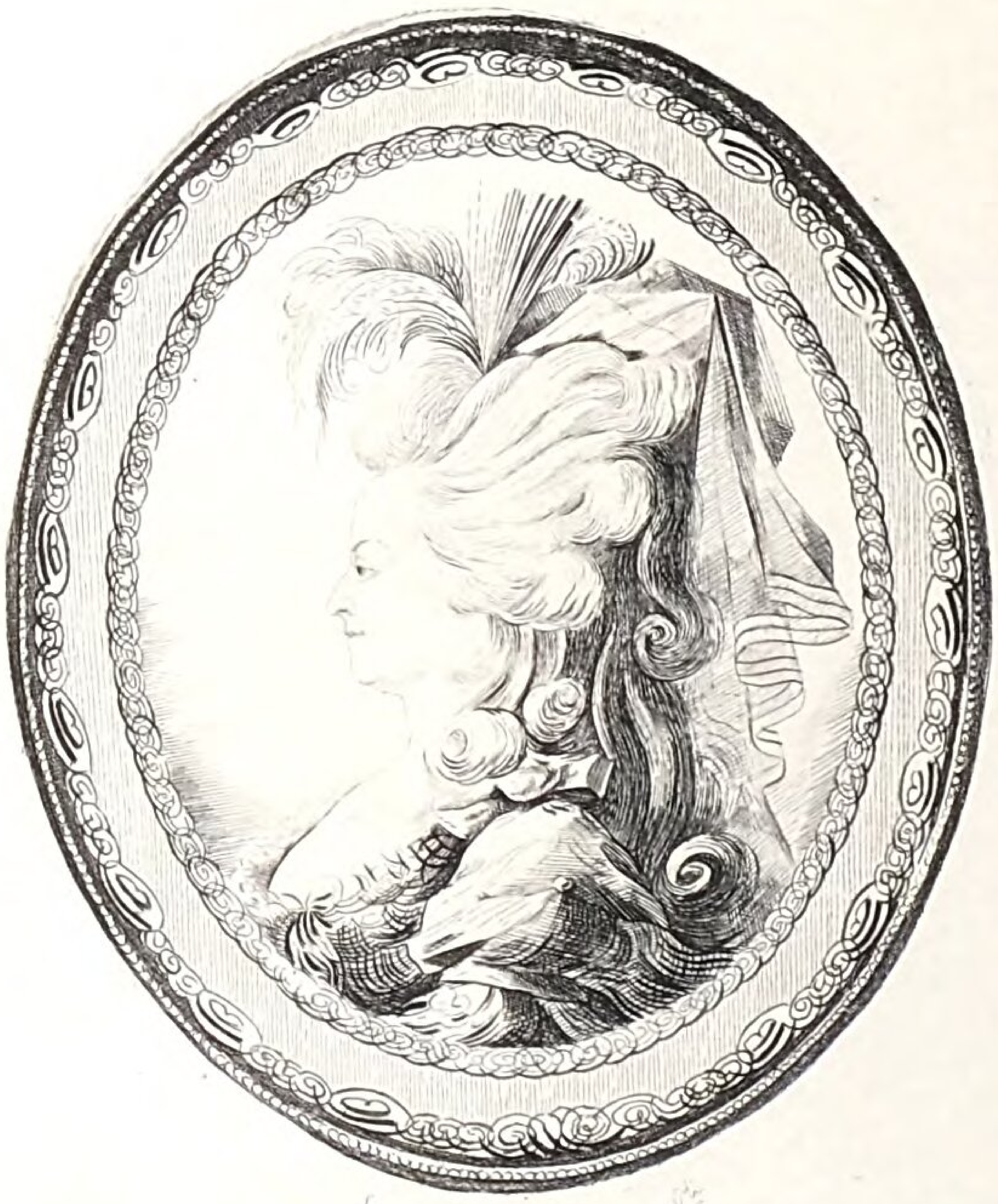
On voulut, comme je l'ai déjà dit, empêcher la Reine de faire des tapisseries, et surtout les envoyer à madame la duchesse de Sérent. Les dessins qu'elles représentaient, au dire des municipaux, avaient un langage emblématique contre-révolutionnaire. Malgré cette défense, la Reine trouva toujours le moyen de les lui faire parvenir, et ce sont là les tapisseries considérables que nous avons acquises à Rome à la fin de septembre 1881.

Cette vie dura ainsi jusqu'au 29 septembre. C'est à cette époque qu'on transféra la Reine de la petite tour où elle était, dans la grande. La grande tour du Temple, revêtue de lierre, donnait sur un jardin où croissaient le laurier, le buis et la pervenche, jardin de couvent entouré de grands murs, qui l'isolaient des rues étroites de ce quartier, centre du vieux Paris (3). Le soleil ne pénétrait qu'avec peine les ombrages séculaires d'une allée de marronniers. Une source coulait sous *un saule* qui abrita

(1) Voir, planche 89, Louis XVI se promenant sur la plate-forme de la Tour du Temple, d'après un tableau de Garneray que nous possédons, et, planche 90, un portrait de Louis XVII au Temple, dessiné par Lavit.

(2) Voir aux 1er août 1792, et 19 août 1793.

(3) Voir, plus haut, la vue du Temple.



PORTRAIT DE LA REINE FAIT A MAIN LEVÉE,
par Bernard, son maître d'écriture, en 1780.

Imp. Lemercier & Cie

souvent le Dauphin, et où le Roi, [illegible] enseignait sa religion, lui disait : [illegible] tué près de la source existe encore [illegible] voir de temps en temps avec mes enfants [illegible] et là je leur raconte avec tristesse [illegible] la honte de notre histoire et de l'[illegible] tour avait cent cinquante pieds de [illegible] étages se trouvaient façonnés en voûte. [illegible] Le rez-de-chaussée de la grande tour [illegible] mier étage tenait lieu de corps de garde [illegible] étaient réservés à la famille royale. [illegible] celle qui faisait face à la porte d'entrée [illegible] gauche dans la salle à manger. Les [illegible] profondes, elles étaient garnies de barreaux [illegible] extérieurs. Le papier [illegible] de l'antichambre [illegible] une prison et l'on avait affiché sur un [illegible] l'homme en très gros caractères. Tout [illegible] Une commode, un petit bureau, quelques [illegible] damas vert qui avait appartenu au capitaine [illegible] posaient tout l'ameublement. La Reine et [illegible] au-dessus de celle de Cléry, et précédée [illegible]

Nous avons vu à l'hôtel Carnavalet une [illegible] du Temple. On aperçoit dans le fond [illegible] cesse de Lamballe vinrent laver son corps [illegible] un petit groupe de seigneurs entourés de [illegible] respect des passants et des habitants du quartier [illegible] leur passage : c'est le comte d'Artois [illegible] est le duc d'Angoulême, Louis-Antoine de France, [illegible] 1776, qui succéda dans cette charge au prince de [illegible] an. A sa suite viennent le comte de Sérent son [illegible] sa gouvernante, la duchesse de Lorges, le duc de [illegible] lier Charles de Lameth, le marquis de Persan, gentilhomme [illegible] d'Artois. A gauche, au-dessus d'un édifice adossé au jardin, [illegible] des tourelles du Temple.

Le bâtiment, d'architecture bizarre et de forme oblongue, qui [illegible] ce tableau, avait été bâti en 1781, sur une partie des jardins [illegible] glise et de la grosse tour. On le nommait les *Portiques du* [illegible] *Temple* (2). Au rez-de-chaussée de cette vaste et lourde cons[illegible]

(1) Son portrait est au château de Pinson, près Nonancourt (Eure), chez [illegible] son petit-neveu ; elle tient en main le portrait du duc d'Angoulême.

(2) La rotonde du Temple se voit également dans les dessins que nous avons [illegible]



PORTRAIT DE LA REINE FAIT A MAIN LEVÉE

souvent le Dauphin, et où le Roi, qui lui donnait des leçons de géographie et lui enseignait sa religion, lui disait : *Travail, amour, prière, voilà la vie.* Ce saule situé près de la source existe encore aujourd'hui, dans le square du Temple ; je vais le voir de temps en temps avec mes enfants ou mes amis, c'est comme un pèlerinage, et là je leur raconte avec tristesse et émotion toutes les scènes de douleur qui, pour la honte de notre histoire et de l'humanité, se sont passées en ce lieu. Cette grande tour avait cent cinquante pieds de hauteur. Un pilier était au milieu et les quatre étages se trouvaient façonnés en voûte. Quatre tourelles occupaient les quatre angles. Le rez-de-chaussée de la grande tour servait de logement aux municipaux. Le premier étage tenait lieu de corps de garde ; le second, le troisième et le quatrième étage étaient réservés à la famille royale. Une chambre ayant trois portes conduisait par celle qui faisait face à la porte d'entrée dans la chambre du Roi, et par la porte à gauche dans la salle à manger. Les embrasures des croisées avaient neuf pieds de profondeur ; elles étaient garnies de barreaux et d'abat-jour qui empêchaient la vue extérieure. Le papier ancien de l'antichambre, par un hasard singulier, représentait une prison et l'on avait affiché sur un des panneaux la *Déclaration des droits de l'homme* en très gros caractères. Tout autour régnait une bordure aux trois couleurs. Une commode, un petit bureau, quelques chaises, une glace, un fauteuil, un lit de damas vert qui avait appartenu au capitaine des gardes de M. le comte d'Artois, composaient tout l'ameublement. La Reine et Madame Élisabeth habitaient une chambre au-dessus de celle de Cléry, et précédée de la chambre des geôliers.

Nous avons vu à l'hôtel Carnavalet une grande aquarelle représentant *la Rotonde du Temple.* On aperçoit dans le fond la fontaine où les misérables assassins de la princesse de Lamballe vinrent laver son corps ensanglanté. Au milieu de la rue se voit un petit groupe de seigneurs entourés de gardes et environnés des témoignages de respect des passants et des habitants du quartier qui se découvrent et s'inclinent sur leur passage : c'est le comte d'Artois et sa suite ; l'enfant qui est au milieu du cortège est le duc d'Angoulême, Louis-Antoine de France, grand prieur du Temple depuis 1776, qui succéda dans cette charge au prince de Conti, lorsqu'il n'avait encore qu'un an. A sa suite viennent le comte de Sérent son gouverneur, madame de Tiremois (1) sa gouvernante, la duchesse de Lorges, le duc de Maillé, le comte des Cars, le chevalier Charles de Lameth, le marquis de Persan, gentilshommes de la maison du comte d'Artois. A gauche, au-dessus d'un édifice adossé au jardin, on aperçoit les sommets des tourelles du Temple.

Le bâtiment, d'architecture bizarre et de forme oblongue, qui s'étend à droite de ce tableau, avait été bâti en 1781, sur une partie des jardins du prieuré, au levant de l'église et de la grosse tour. On le nommait les *Portiques du Temple* ou la *Rotonde du Temple* (2). Au rez-de-chaussée de cette vaste et lourde construction, élevée d'après les

(1) Son portrait est au château de Pinson, près Nonancourt (Eure), chez M. le vicomte de la Porte, son petit-neveu ; elle tient en main le portrait du duc d'Angoulême.

(2) La rotonde du Temple se voit également dans les dessins que nous avons donnés plus haut.

dessins de Perard de Montreuil, se trouvait une galerie couverte percée de quarante-quatre arcades. Cette maison, pendant la Révolution, tomba en la possession de Santerre, qui y mourut en 1808. La Rotonde du Temple était habitée par des ouvriers et de petits marchands.

L'enclos du Temple devint, en 1790, propriété nationale ; lorsque l'église et la tour furent détruites, on construisit sur leur emplacement, en 1809, un vaste marché formé de quatre grands hangars en charpente, où campaient plus de six mille marchands et où venaient s'étaler tous les débris des vanités et des misères de Paris ; c'était la halle aux vieilleries et le marché très abondant et très utile où le peuple montait à bas prix sa toilette et son ménage. Aujourd'hui cet ancien marché est remplacé, depuis 1865, par une halle magnifique couverte en verre, où se continue le même commerce au cri bien connu de : *Vieux habits, vieux galons à vendre.*

En face du square du Temple, qui s'étend sur l'emplacement de l'ancienne prison, se dresse aujourd'hui (1) une haute maison d'apparence lugubre enduite sur toute sa façade depuis le rez-de-chaussée jusqu'à son dernier étage d'une épaisse couche de couleur rouge-sang avec ces inscriptions : *Librairie populaire. — Propagande républicaine et anticléricale. Ouvrages de Léo Taxil. Dépôt général des publications de la librairie anticléricale.* Cette maison fait horreur, elle est placée là comme pour évoquer le souvenir de tant de sang versé ; elle semble avoir accepté, en face de la dernière prison du Roi, la mission de continuer les œuvres des philosophes impies du siècle dernier, les écrits du père Duchesne et de Marat ; elle s'élève effrontément comme une insulte à la royauté au-dessus des ruines du Temple disparu, et tous les souvenirs qui, à son aspect, vous reviennent à la pensée, serrent le cœur, et le remplissent d'amertume et de tristesse.

Mais laissons là le présent et revenons au passé. Pour consoler le Roi et la Reine, quelques courageuses voix royalistes chantaient sous les murs du Temple la chanson du *Pauvre Jacques*, ou celle intitulée, *Malheurs du roi et de sa famille*, que nous donnons ici.

I.

Un troubadour béarnais,
Les yeux inondés de larmes,
A ses montagnards chantait
Ce refrain, source d'alarmes :
Louis, le fils de Henry,
Est prisonnier dans Paris.

II.

Il a vu couler le sang
De cette garde fidèle,
Qui vient d'offrir en mourant
A la France un beau modèle.
Mais Louis, fils de Henry,
Est prisonnier dans Paris.

III.

Il a tremblé pour les jours
De sa compagne chérie,
Qui n'a trouvé de secours
Que dans sa propre énergie.
Elle suit le fils d'Henry
Dans les prisons de Paris.

IV.

Quel crime ont-ils donc commis,
Pour être enchaînés de même ?
Du peuple ils sont les amis.
Ce peuple veut-il qu'on l'aime
Quand il met le fils d'Henry
Dans les prisons de Paris ?

(1) 10 juin 1882.

V.

Le dauphin, ce fils chéri
Qui fait seul notre espérance,
De pleurs sera donc nourri :
Les berceaux qu'on donne en France,
Aux enfants de notre Henry,
Sont les prisons de Paris.

VI.

Il n'est si triste appareil,
Qui du respect nous dégage.
Les feux ardents du soleil
Sauront percer le nuage;
Le prisonnier de Paris
Est toujours le fils d'Henry.

VII.

Chez vous l'homme a de ses droits
Recouvré le noble usage;
Mais vous opprimez vos rois,
Ah ! quel injuste partage !
Le peuple est libre et Louis
Est prisonnier dans Paris.

VIII.

Au pied de ce monument
Où le bon Henry respire,
Pourquoi l'airain foudroyant ?
Ah ! l'on veut qu'Henry conspire
Lui-même contre son fils
Dans les prisons de Paris.

IX.

Français, trop ingrats Français,
Rendez le Roi, sa compagne;
C'est le bien des Béarnais,
C'est l'enfant de la montagne.
Le bonheur qu'avait Henry,
Nous l'assurons à Louis.

M. de Chambrier rapporte dans sa charmante histoire de Marie-Antoinette qu'un soir la Reine entendit de sa prison du Temple les sons d'un orgue et un homme qui chantait sous ses fenêtres ce couplet :

Dans les jardins de Trianon
Je cherchais des roses nouvelles ;
Mais hélas ! les fleurs les plus belles
Avaient péri sous l'aquilon.
J'eus beau chercher les dons de Flore;
Les hivers les avaient détruits.
Je ne trouvai que des soucis
Qu'humectaient les pleurs de l'aurore.

27 *Septembre.* — Décret qui fixe le *maximum* des pensions accordées aux prêtres séculiers et réguliers non-fonctionnaires à 1,000 livres, et ordonne qu'elles ne seront payées que lorsque le terme sera échu, et non d'avance.

28 *Septembre.* — Prise de Nice et de la forteresse de Montalban, par le général Anselme.

Combat entre les Français et les Prussiens.

29 *Septembre.* — Bombardement de la ville de Lille par les Autrichiens.

30 *Septembre.* — Prise de Spire par le général Custine.

1er Octobre. — MADAME GAGELIN. — *Manteau de taffetas noir; co-*

mète noire; avoir payé pour les actions de la Farge (1). Total 19$^{\#}$ 18^{s}.

Voir au 13 octobre 1787.

3 Octobre. — MADAME AUDIQUET. — *Taffetas noir et dentelle noire*, 22$^{\#}$ 12^{s} 6^{d}.

Ce nom nous est inconnu.

4 *Octobre*. — Prise de Worms par le général Custine.

Le 7 octobre 1792, on enjoignit de nouveau à Cléry de dépouiller le Roi de ses ordres; il s'y refusa; Manuel se chargea de communiquer à Louis XVI le décret supprimant *ces distinctions incompatibles avec l'égalité*.

Le 9 octobre, parut un décret qui prononçait la peine de mort contre les émigrés pris les armes à la main.

Ce même jour, des soldats de l'armée du général Dumouriez massacrèrent leurs prisonniers.

Les titres de Monsieur et de Madame étaient remplacés par ceux de Citoyen et de Citoyenne.

Le 15 octobre, un décret supprima l'ordre de Saint-Louis.

Le 20 octobre, la ville de Mayence fut prise par le général Custine.

Le 23 octobre, parut un décret qui bannissait à perpétuité tous les émigrés français, et condamnait à la peine de mort ceux qui rentreraient en France.

24 Octobre. — MADAME DE MESGRIGNY. — *Ruban large pour mettre sur un chapeau de paille jaune; bonnet pour mettre sous les chapeaux; avoir posé 2 rubans à 2 chapeaux de paille*. Total, 8$^{\#}$ 1^{s}.

Voir au 12 décembre 1789.

Le 26 octobre 1792, la Reine reçut comme logement le troisième étage de la grande tour. Le Dauphin, brusquement enlevé à sa mère, fut conduit et installé chez le Roi, au deuxième étage.

Dans la nouvelle chambre de la Reine, la croisée garnie de barreaux et masquée par un *abat-jour* ne laissait pénétrer qu'une lumière triste. La cheminée portait une pendule représentant *la Fortune et sa roue*. Madame Élisabeth avait sa chambre à côté. Les repas se prenaient encore chez le Roi; la journée, coupée par la promenade, se passait chez la Reine.

Le 6 novembre, fut livrée la célèbre bataille de Jemmapes. Ce même jour, Malassé,

(1) Il est évident que madame Éloffe était la confidente de madame Gagelin, car nous avons vu, au 9 mai, que c'est elle qui avait fait raccommoder un pistolet, prêté de l'argent pour une lettre de change timbrée, et qui, enfin, dans cette note, paye encore des actions dites *de la Farge*. Ce n'est qu'avec madame Gagelin que madame Éloffe en agissait ainsi. Nous n'avons aucun renseignement à donner sur « les actions de la Farge ».

membre de la commission des 24, fit un rapport préparatoire pour le jugement de Louis XVI.

13 Novembre. — MADAME DE MESGRIGNY. — *Chapeau de paille garni en ruban bleu; un corps de poupée; avoir habillé la poupée et fourni le bonnet* (1); *robe de crêpe rose doublé de gaze et façon de la fraise, de la guimpe et de la ceinture; ruban pour garnir le fourreau; coton et duvet pour le manchon et façon du manchon,* 42 ᵗᵗ 5 ˢ.

Voir au 12 décembre 1789.

13 *Novembre.* — La discussion au sujet du procès du Roi fut bornée à cette seule question : « Le Roi peut-il être jugé, ou ne pas être mis en jugement ? » Pendant les débats, un incident vint fournir de nouvelles armes aux accusateurs de Louis XVI. Le ministre de l'intérieur faisant exécuter des réparations aux Tuileries, fut averti que, dans un des murs du château, un ouvrier avait découvert une espèce d'armoire pratiquée dans ce mur, armoire fermée par une porte de fer, et recouverte d'une boiserie. Il se rendit immédiatement sur les lieux, fit ouvrir la porte de fer, et trouva une quantité considérable de pièces manuscrites, lettres, mémoires, etc., relatives au règne de Louis XVI pendant le temps de la Révolution. Ces pièces, portées sur-le-champ à l'Assemblée, furent aussitôt numérotées et paraphées par le ministre et le secrétaire. Une commission de douze membres en fit le dépouillement.

Le 14 novembre, eut lieu la prise de Bruxelles par le général Dumouriez, et celle de Francfort par le général Vanhelden.

Le 24 novembre, le Roi demanda des auteurs latins, pour faire lui-même l'éducation de son fils. Il y eut parmi les geôliers une grande discussion à ce sujet.

Le 27 novembre, la Savoie forma un 84ᵉ département, sous le nom du Mont-Blanc.

A cette époque éclata une insurrection à Chartres et dans les environs au sujet du pain.

A la fin de novembre 1792, le Roi tomba malade d'une fluxion accompagnée d'un rhume. Le docteur le Monnier fut appelé au Temple pour y soigner la famille royale ; il avait ordre de s'exprimer distinctement et de lire à haute voix ses ordonnances. Ancien médecin du Roi, le Monnier était âgé ; son émotion fut extrême quand il revit son bon maître, et comme il refusait de se conduire au Temple autrement qu'à Versailles, il fut traité d'affreux aristocrate et de vil courtisan.

Le 3 décembre 1792, parut un décret portant que Louis XVI serait jugé par la Convention.

Le 4 décembre, il fut proclamé que tout homme qui proposerait de rétablir la royauté en France, serait puni de mort.

Le 5 décembre, il fut décrété que la statue de Mirabeau serait voilée jusqu'au rap-

(1) Voir tome I, page 6.

port qui serait fait à son sujet, attendu qu'on avait découvert, dans l'armoire de fer, les preuves manifestes de sa corruption.

Le 6 décembre, sur des renseignements exacts, Cléry eut la douleur d'annoncer au Roi et à la Reine qu'ils allaient être séparés sous peu de jours.

Le 11 décembre, eut lieu la première comparution de Louis XVI à la barre de la Convention pour y être interrogé. Après le déjeuner, le Roi était remonté chez lui faire une partie de *Siam* (1) réclamée par le Dauphin, dernier jeu du père et de l'enfant. Il venait de commencer une lecture quand deux municipaux entrèrent pour le prévenir que le Dauphin allait être reconduit à sa mère. Deux heures après, Chambon, maire de Paris, Santerre, Chaumette et Colombeau se présentèrent pour le conduire à la Convention et lui firent lecture du décret qui le traduisait à la barre.

Le 12 décembre, Louis XVI demanda pour conseils Tronchet et Target.

La Convention confirma son choix par un décret, et arrêta que ces conseils du Roi seraient scrupuleusement fouillés, jusqu'aux endroits les plus secrets, et qu'ils ne pourraient sortir de la tour du Temple qu'après son jugement.

Le 13 décembre, Target, alléguant des raisons de santé, refusa d'être du conseil du Roi.

Le 14 décembre, Lamoignon de Malesherbes demanda à remplacer Target; la Convention y consentit. A cette date avait lieu la prise des villes de Merzick, Freindenburck, et Sarbruck par le général de Beurnonville.

15 *Décembre.* — Une femme, Olympe de Gouges, s'offrit avec Malesherbes, Lally-Tollendal, Cazalès, Malouet pour présenter la défense de Louis XVI. Elle avait d'abord donné dans les excès de la Révolution, mais les malheurs de la famille royale lui firent ouvrir les yeux. Elle avait revendiqué l'émancipation de la femme et ses droits politiques en s'appuyant sur ce que les femmes comme les hommes montaient sur l'échafaud, mais en apprenant la mise en accusation du Roi, elle écrivit à la Convention : « Je m'offre après le courageux Lamoignon, pour être le défenseur de Louis XVI. Laissons mon sexe à part; l'héroïsme et la générosité sont aussi le partage des femmes; la Révolution en offre plus d'un exemple. » Le dévouement de cette femme fut repoussé. Olympe de Gouges, femme Aubry, douée d'esprit et d'une grande beauté, fut exécutée, comme ennemie de la Terreur, à la fin de 1793.

Le 16 décembre, parut un décret qui expulsait les membres de la famille des Bourbons du territoire de la République.

Le 19 décembre, Malesherbes et Tronchet prièrent la Convention de permettre qu'ils s'adjoignissent Desèze. Leur demande fut agréée.

20 Décembre. — MADAME SALENTIN, 3 ′′ 8 ˢ.

Voir au 14 juillet 1789.

22 *Décembre* 1792. — La postérité se refusera à croire qu'à cette date le conseil général de la Commune de Paris arrêta, après de longues et mûres délibérations, « que

(1) Sorte de jeu qui se joue avec des quilles et une espèce de roue avec laquelle on doit les abattre.

sur la demande de Louis XVI, et vu la longueur excessive de sa barbe, il serait confié au prisonnier deux rasoirs, dont il se servirait en présence de quatre commissaires, auxquels ces instruments seraient remis immédiatement après l'opération ; qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur la demande faite par la Reine d'une paire de ciseaux pour couper ses ongles et ceux de ses enfants ; qu'enfin, et quoique le Roi se fût plaint d'une fluxion provenant de la carie d'une ou de plusieurs dents, il n'y avait pas lieu à lui accorder le secours du dentiste (1). » Quels temps ! quels hommes ! Aujourd'hui la haine implacable contre la famille royale existe encore ; elle a passé dans le sang des descendants de ces misérables, et comme ils ne peuvent plus atteindre la royauté d'aucune sorte, ils s'en prennent aux cendres de ces augustes victimes et veulent faire disparaître la chapelle expiatoire élevée sur la place même où elles ont été inhumées ; c'est un nouveau crime ajouté à tant d'autres.

Ce fut le 25 décembre 1792, jour de Noël, que le Roi écrivit son immortel testament, dont madame de Staël disait que « chaque mot est une vertu ».

Le 26 décembre, eut lieu une seconde comparution de Louis XVI et de ses trois défenseurs, à la barre de la Convention ; Desèze porta la parole en ces termes :

« Entendez l'histoire redire à la renommée : Louis monta sur le trône à vingt ans. A vingt ans, il donna sur le trône l'exemple des mœurs ; il n'y porta aucune faiblesse, ni aucune passion corruptrice ; il s'y montra l'ami constant du peuple. Le peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur lui, il le détruisit ; il abolit la servitude dans ses domaines ; il fit des réformes dans la législation criminelle, pour l'adoucissement du sort des accusés. Des Français étaient privés des droits qui appartiennent aux citoyens, il les en fit jouir par ses lois. Le peuple demanda la liberté, il la lui donna. Il vint au-devant des désirs du peuple par des sacrifices sans nombre ; et cependant c'est au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui... Je n'achève pas ! je m'arrête devant l'histoire. Songez quel sera votre jugement et que le sien sera celui des siècles. » Après le discours de Desèze : « Messieurs, dit le Roi, mes moyens de défense viennent de vous être exposés. Je ne répéterai pas ce qu'on vous a dit. En vous parlant peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien et que mes défenseurs vous ont dit la vérité.

« Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement, mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués. J'avoue que les gages multipliés que j'avais donnés, dans tous les temps, de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours conduit, me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang, et devoir éloigner à jamais une pareille imputation. » Après la séance, Louis XVI entra dans une chambre qui était voisine de la salle de l'Assemblée. Là il se jeta dans les bras de Desèze, puis il prit avec bonté le soin de chauffer une chemise pour changer son courageux défenseur.

(1) *La Révolution*, par Touchard-Lafosse.

ANNÉE 1793.

1793. — JANVIER. ANCIEN CALENDRIER			NIVOSE-PLUVIOSE. — AN I. CALENDRIER RÉVOLUTIONNAIRE			
STYLE GRÉGORIEN.		FÊTES DES SAINTS.	STYLE DÉCADAIRE.			PRODUCTIONS NATURELLES ET INSTRUMENTS RURAUX.
1	Mardi.	Circoncision.	*Nivôse.*	12	Duodi.	Argile.
2	Mercredi.	S[t] Basile.		13	Tridi.	Ardoise.
3	Jeudi.	S[te] Geneviève.		14	Quart.	Grès.
4	Vendredi.	S[t] Rigobert.		15	Quint.	Lapin.
5	Samedi.	S[t] Siméon.		16	Sextidi.	Silex.
6	Dimanche.	Épiphanie.		17	Septidi.	Marne.
7	Lundi.	S[t] Théau.		18	Octidi.	Pierre à chaux.
8	Mardi.	S[t] Lucien.		19	Nonidi.	Marbre.
9	Mercredi.	S[t] Pierre.		20	Décadi.	Veau.
10	Jeudi.	S[t] Paul, *ermite.*		21	Prim.	Pierre à plâtre.
11	Vendredi.	S[t] Hygin.		22	Duodi.	Sel.
12	Samedi.	S[t] Arcade.		23	Tridi.	Fer.
13	Dimanche.	Baptême de N.-S. J.		24	Quart.	Cuivre.
14	Lundi.	S[t] Hilaire.		25	Quint.	Chat.
15	Mardi.	S[t] Maur.		26	Sextidi.	Étain.
16	Mercredi.	S[t] Guillaume.		27	Septidi.	Plomb.
17	Jeudi.	S[t] Antoine, *ermite.*		28	Octidi.	Zinc.
18	Vendredi.	Chaire de S[t] Pierre à Rome.		29	Nonidi.	Mercure.
19	Samedi.	S[t] Sulpice.		30	Décadi.	Crible.
20	Dimanche.	S[t] Sébastien.	*Pluviôse.*	1	Prim.	Lauréole (1).
21	Lundi.	S[te] Agnès.		2	Duodi.	Mousse.
		Mort du Roi.				**Mort du Roi.**
22	Mardi.	S[t] Vincent.		3	Tridi.	Fragon (2).
23	Mercredi.	S[t] Ildefonse.		4	Quart.	Perce-neige.
24	Jeudi.	S[t] Babylas.		5	Quint.	Taureau.
25	Vendredi.	Conv. de S[t] Paul.		6	Sextidi.	Laurier-thym.
26	Samedi.	S[te] Paule.		7	Septidi.	Amadouvier (3).
27	Dimanche.	Septuagésime.		8	Octidi.	Mézéréon (4).
28	Lundi.	S[t] Cyrille.		9	Nonidi.	Peuplier.
29	Mardi.	S[t] François de Sales.		10	Décadi.	Cognée.
30	Mercredi.	S[te] Bathilde.		11	Prim.	Ellébore.
31	Jeudi.	S[t] Pierre Nolasque.		12	Duodi.	Brocoli.

En 1792, on conserva encore dans l'Almanach national l'ancien calendrier grégorien avec le nom des saints ; dans celui de 1793, ils furent remplacés par les dénominations de l'ère républicaine. La première année de la République française, commença à

(1) Nom vulgaire du daphné, genre de thymélées.

(2) Petit houx.

(3) Champignon dont on fait l'amadou.

(4) Espèce du genre daphné qui est un arbuste d'Europe connu sous le nom de *bois-gentil.*

minuit du 22 septembre 1792, et finit à minuit, séparant le 21 du 22 septembre 1793.

Le 22 fructidor an XIII, l'empereur Napoléon rétablit, à partir du 11 nivôse, premier janvier 1806, le calendrier grégorien.

Parvenus au commencement de cette horrible année 1793, qui vit mourir le Roi, la Reine et tant de martyrs, nous avons cru utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs, la correspondance du calendrier grégorien avec le calendrier révolutionnaire pour ce mois de janvier pendant lequel fut accompli l'assassinat du Roi.

Voici également la liste des ridicules fêtes décadaires dans l'ordre où elles furent décrétées.

1. A l'Être suprême et à la nature.
2. Au genre humain.
3. Au peuple français.
4. Aux bienfaiteurs de l'humanité.
5. Aux martyrs de la liberté.
6. A la liberté et à l'égalité.
7. A la République.
8. A la liberté du monde.
9. A l'amour de la patrie.
10. A la haine des tyrans.
11. A la vérité.
12. A la justice.
13. A la pudeur.
14. A la gloire et à l'immortalité.
15. A l'amitié.
16. A la frugalité.
17. Au courage.
18. A la bonne foi.
19. A l'héroïsme.
20. Au désintéressement.
21. Au stoïcisme.
22. A l'amour.
23. A la foi conjugale.
24. A l'amour paternel.
25. A la tendresse maternelle.
26. A la piété filiale.
27. A l'enfance.
28. A la jeunesse.
29. A l'âge viril.
30. A la vieillesse.
31. Au malheur.
32. A l'agriculture.
33. A l'industrie.
34. A nos aïeux.
35. A la postérité.
36. Au bonheur.

Comme on a pu s'en rendre compte, il y avait alors une fête de la *liberté*, et les prisons regorgeaient de captifs ; il y avait la fête de *l'humanité*, et les bourreaux demandaient en vain qu'on les laissât se reposer quelques jours ; il y avait la fête des *bienfaiteurs des hommes*, et ceux qui nourrissaient les pauvres des villes et des campagnes étaient jetés dans les cachots, et les pieuses filles de Saint-Vincent de Paul étaient outragées, fouettées et chassées des hôpitaux (1) ; il y avait la fête de la *pudeur*, et les prostituées étaient choisies pour figurer dans les cérémonies du nouveau culte ; il y avait la fête de *l'agriculture*, et les bras étaient enlevés aux campagnes, et les champs restaient incultes ; il y avait *la fête de la vieillesse*, et chaque jour des octogénaires étaient arrachés de leurs demeures, traînés dans les cachots, et de là livrés aux exécuteurs, qui montraient au peuple leurs têtes blanchies qu'ils venaient de couper ; il y avait la fête *des aïeux*, et tout ce qui rappelait le passé était suspect et proscrit ; la fête des *aïeux*, et les tombes étaient violées et la cendre des morts jetée au vent !

On le voit d'après ce calendrier des fêtes révolutionnaires, le gouvernement républicain

(1) On dirait qu'on cherche aujourd'hui à imiter toutes les monstruosités de cette époque.

a été de tout temps en France comme il l'est de nos jours, un mensonge et une dérision.

Le 1er janvier, un décret supprima la caisse de l'extraordinaire. Le 2 janvier 1793, au Théâtre-Français devenu Théâtre de la Nation, on joua l'*Ami des Lois,* comédie en cinq actes et en vers, de Laya. Cette pièce, quoique réactionnaire, eut un prodigieux succès. Dix-neuf jours avant la mort de Louis XVI, au plus fort de son procès, c'était un acte de courage que de réclamer ainsi le maintien de la légalité et d'attaquer par des allusions, où personne ne pouvait se méprendre, le despotisme tout-puissant de la Convention.

6 Janvier. — M. Derlon. — 15 septembre 1792, 2 *livres de clous et* 1 *livre de clous de caisse.* — 21 septembre, 1 *livre de clous;* 1 *livre de clous de caisse;* 2 *onces petits clous.* — 22 septembre, 3 *livres clous d'épingles.* — 29 septembre, 1 *livre de clous d'épingles de* 15, 18 *et* 21 *lignes.* — 3 octobre, 3 *aunes ruban fin retors;* 3 *aunes* 1/2 *ruban rose large.* — 4 octobre, 2 *livres de clous d'épingles;* 1 *livre de clous de caisse.* — 9 octobre, 1 *livre clous;* 2/3 *galon caporal; un gilet.* — 17 octobre, 1/2 *livre clous d'épingles de* 15 *lignes;* 1 *livre de clous.* — 18 octobre, 1 *livre de clous;* 2 *paquets de pointes de* 12 *lignes.* — 24 octobre, 1 *livre* 1/2 *pointes de* 15 *lignes;* 1 *aune galon noir.* — 6 décembre, 3 *livres de clous.* — 8 décembre, *bonnet en linon-batiste avec une guirlande en ruban; ruban bleu carmélite.* — 6 janvier 1793, 4 *aunes ruban rose,* 44# 9s.

Drouet d'Erlon, devenu plus tard maréchal de France, n'a rien à faire, sans doute, avec ce personnage dont nous n'avons pu trouver la trace. Ces fournitures de clous et de pointes nous semblent bien singulières, sortant d'un magasin de modes; était-ce pour quelque déménagement ou emballage ? c'est bien à présumer. Toujours est-il que c'est un mélange bizarre comprenant, au milieu des clous de toutes les espèces, des rubans de diverses couleurs, galon caporal, gilet, galon noir, bonnet en linon-batiste avec guirlande en ruban, etc. La lecture de cette note donne lieu à bien des suppositions, et nous sommes persuadé que l'esprit de nos lecteurs sera intrigué, comme l'a été le nôtre, à la vue de cette facture incompréhensible, où se trouve, à côté de coiffures de femmes, tout un attirail de quincaillerie.

Le 13 janvier, le peuple de Rome massacra Basseville, secrétaire de la légation de la République française, et mit le feu à l'académie de France, parce que Basseville avait fait substituer à l'écusson royal qui était au-dessus de la porte, celui de la République.

Nous donnons ici une romance qui fut distribuée par milliers et chantée publiquement à Paris, le jour même où la défense du Roi fut prononcée. Ce n'était pas en effet la nation qui accusait son Roi, mais une faction régicide qui ne reculait pas devant l'assassinat, pour s'emparer du gouvernement de la France et l'entraîner dans les excès dont nous subissons encore aujourd'hui les tristes conséquences.

Louis XVI aux Français.

Romance.

Popule mi! quid feci tibi?

Air du pauvre Jacques.

O mon peuple! que vous ai-je donc fait?
J'aimais la vertu, la justice;
Votre bonheur fut mon unique objet,
Et vous me traînez au supplice! (*bis*).

Français, Français, n'est-ce pas parmi vous,
Que Louis reçut la naissance?
Le même ciel nous a vus naître tous;
J'étais enfant dans votre enfance (*bis*).

O mon peuple, ai-je donc mérité
Tant de tourments et tant de peines!
Quand je vous ai donné la liberté.
Pourquoi me chargez-vous de chaînes? (*bis*).

Tout jeune encore tous les Français en moi
Voyaient leur appui tutélaire;
Je n'étais pas encore votre Roi
Et déjà j'étais votre père.

O mon peuple! que vous ai-je donc fait? etc.

Quand je montai sur ce trône éclatant
Que me destina ma naissance,
Mon premier pas dans ce poste brillant
Fut un édit de bienfaisance.

O mon peuple! ai-je donc mérité, etc.

Le bon Henri, longtemps cher à vos cœurs
Eut cependant quelques faiblesses;
Mais Louis XVI, ami des bonnes mœurs,
N'eut ni favoris ni maîtresses.

O mon peuple! que vous ai-je donc fait? etc.

Nommez-les donc, nommez-moi les sujets
Dont ma main signa la sentence.
Un seul jour vit périr plus de Français
Que les vingt ans de ma puissance!

O mon peuple! ai-je donc mérité, etc.

Si ma mort peut faire votre bonheur,
Prenez mes jours, je vous les donne.
Votre bon Roi déplorant votre erreur
Meurt innocent et vous pardonne.

O mon peuple! recevez mes adieux;
Soyez heureux, je meurs sans peine:
Puisse mon sang en coulant sous vos yeux
Dans vos cœurs éteindre la haine (*bis*).

Dans le procès de Louis XVI, le député Manuel, qui avait déjà accompagné le Roi le 13 août 1790, à son incarcération au Temple, vociféra ces horribles paroles : « Il fut Roi ; il est donc coupable, car ce sont les Rois qui ont détrôné les peuples. Sans ces Mandrins couronnés il y a longtemps que la raison et la justice fleuriraient sur la terre... Que de temps il a fallu pour casser la fiole de Reims !... Législateurs, hâtez-vous de prononcer une sentence qui consommera l'agonie des rois. Entendez-vous tous les peuples qui la sonnent ? Un roi mort n'est pas un homme de moins ! »

Le 15 janvier, Louis XVI fut déclaré convaincu de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat à la sûreté générale, par 693 voix sur 719.

La veille du jugement de Louis XVI, dans la société des Jacobins, le boucher Legendre, membre de la Convention, avait dit : « Voilà bien des formules, des lenteurs ; qu'on le mette à mort ! qu'on le coupe en 83 morceaux, et qu'on l'envoie ainsi aux 83 départements ! »

Le 17 janvier, la peine de mort fut prononcée contre Louis XVI, par 366 voix sur 721, soit à la faible majorité de 5 voix. La Convention rejeta l'appel à la nation demandé par Louis XVI.

« Le Roi fut mis en jugement », dit le comte d'Arjuzon dans son journal de famille. « Une curiosité inquiète et imprudente me porta dans une tribune de la Convention. Je vis commencer l'appel nominal, un morne silence n'était troublé que par ces mots ; la mort ! la mort ! Le duc d'Orléans (1) à la suite de l'infâme Marat osa les prononcer !!! On n'était pas encore à moitié que je quittai cette caverne, et, ne voulant point être témoin d'un régicide, je pris des chevaux de poste à la hâte et je partis pour ma terre, un moment avant la clôture des barrières. MM. de Lesparda et de Latouche étaient avec moi. Nous apprîmes deux jours après que le Roi avait été exécuté.

« Des brigands volèrent mon château de Louye, en Normandie, et maltraitèrent mes domestiques ; j'étais heureusement absent ; ils s'introduisirent sous prétexte de chercher le nommé *Paris* qui avait assassiné Pelletier de Saint-Fargeau, le jour même que ce dernier avait condamné le Roi. »

Le conseil général de la Commune, sur la requête de Chaumette, invita l'administration des établissements et travaux publics à faire disparaître la longue file de rois sculptés au portail de l'église de Notre-Dame, le médaillon de Louis XV dans la cour de l'évêché, et la statue en marbre du même roi à l'école de chirurgie.

Le jour de la condamnation de Louis XVI, Cambacérès avait été chargé d'aller au Temple annoncer à ce prince que la Convention lui accordait la permission de voir sa famille dont il était séparé depuis longtemps. On raconte qu'après avoir rempli cette mission, ce conventionnel se rendit à l'Opéra, dans une loge du second rang, au côté gauche du théâtre : « Je viens, dit-il, avec légèreté, aux personnes qu'il trouva dans cette loge, je viens de signifier à Louis qu'il pouvait communiquer librement

(1) Le duc d'Orléans fut exécuté le mercredi 6 novembre 1793, jour de Saint-Léonard ou le 16 sextidi de brumaire an II, jour du *chervi*, du deuxième mois du calendrier rural ; la veille était le jour du *dindon*, le lendemain celui du *cresson*.

avec sa famille. J'ai été introduit près de lui ; il était à table à la moitié de son dîner ; je ne lui ai pas dit Monsieur, je ne lui ai pas dit citoyen, mais : « Louis Capet, la Con-« vention nationale, toujours grande, toujours généreuse, même envers ses ennemis, vous « permet de communiquer librement avec votre famille. » En racontant cette entrevue, l'attention de Cambacérès était partagée entre ses auditeurs et un groupe de danseuses, qui paraissaient l'occuper plus que le terrible épisode qu'il racontait.

Le 19 janvier, la Convention décida, par 380 voix sur 690, qu'il ne serait pas sursis à l'exécution du jugement de Louis XVI.

Le 20 janvier, Kersaint et Manuel donnèrent leur démission de députés. Ce même jour il fut décrété que les auteurs des assassinats des premiers jours de septembre seraient poursuivis devant les tribunaux.

Il sera peut-être intéressant pour nos lecteurs de connaître les renseignements météorologiques inscrits sur les registres de l'observatoire de Paris les 20 et 21 janvier, ainsi que les 15 et 16 octobre 1793, c'est-à-dire pendant les heures qui ont précédé et suivi la mort du Roi et de la Reine. Nous donnons ci-contre ces tableaux (1), que nous avait communiqués avant sa mort le célèbre M. Leverrier, qui s'était intéressé à notre long travail ; ils sont tirés des archives de l'Observatoire ; nous les accompagnons de quelques annotations qui rappelleront succinctement les différentes phases de ces héroïques et touchantes agonies.

20 *Janvier.* — Le dimanche 20 janvier, à deux heures, le ministre de la justice, Garat, celui des affaires étrangères, le Brun, et le secrétaire du conseil exécutif provisoire, Grouvelle, se rendirent au Temple pour annoncer au Roi sa condamnation à la peine de mort. Hébert, auteur du journal *le Père Duchesne,* voulut être présent à la signification de l'arrêt de mort : « La noblesse, écrivit-il, et la dignité qui régnaient dans son maintien et dans ses paroles m'arrachèrent des pleurs de rage. Il avait dans ses regards et dans ses manières *quelque chose de visiblement surnaturel à l'homme.* »

L'abbé Edgeworth de Firmont (2) entra dans la chambre du Roi à la suite de Garat ; sa présence porta dans l'âme du Roi une douce satisfaction ; dès ce moment il sembla n'avoir plus rien à désirer. Il n'interrompit point le cours de sa vie accoutumée, se mit à table et parla sans humeur aux municipaux présents à son repas : *Je mourrai innocent,* leur dit-il, *mais quelle tache ceux qui me font mourir vont imprimer au nom français!*

A sept heures du soir, la famille royale eut la liberté de se réunir. Quels adieux ! qui peut dire les sentiments qui s'élevèrent dans ces âmes si généreuses et si sensibles ! Cependant, de part et d'autre, il n'éclata aucun mouvement de faiblesse. Marie-Antoinette supplia le Roi de consentir à ce que sa famille vînt le voir encore une fois le lendemain matin. Cette demande parut l'embarrasser. Il hésita, se remit, et pour la tranquilliser fit en souriant cette réponse : *Eh bien, je verrai cela; au surplus,*

(1) Voir plus bas, au 16 octobre, les mêmes observations météorologiques au moment de la mort de la Reine.

(2) Voir, aux Pièces justificatives, une notice sur le confesseur de Louis XVI, qui demeurait alors rue du Bac, n° 483.

ajouta-t-il, *ne vous affligez point trop, il est possible qu'il y ait un sursis.* Telles sont les dernières paroles du Roi à la Reine. Louis XVI, rentré dans sa chambre, ne parla plus qu'avec le digne prêtre qui l'y attendait.

ANNOTATIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET HISTORIQUES SUR LES JOURNÉES DES 20 ET 21 JANVIER 1793.

Janvier 1793. — Jours du mois.	Heures.	BOUSSOLE DE VARIATION. Déclinaison.	Variation.	État de l'air et autres remarques.	Baromètre	Thermomètre
20	4			Quelques nuages autour de l'horizon, calme.	28.4,75	— 4°
	5 1/2			Même temps.	28.4,70	— 4°,7
	6.40					— 5°,6
	7.00					
	7.25		En oscillation (on a observé auprès).	Même temps.	28.5,00	— 6°,0
	7.40			A 9 h. léger brouillard, soleil		— 6°,1
	7.50			faible.		— 6°,0
	10	21° 46′	Fixe.	Le brouillard s'épaissit à l'E. soleil très faible.	28.5,40	— 2°,1
	Midi.	21° 48′		Temps couvert et calme, brouillard.	28.5,18	0
	2	21° 47′		Hygrom. 70°; therm. 2° 1/2, même temps.	28.5,02	0
	5	21° 43′		Temps couvert, brouillard.	28.5,22	— 0°,6
	8	21° 41′		Idem.	28.5,28	— 0°,5
(1) 21	7 1/2	21° 44′		Temps couvert et calme, brouillard.	28.5,20	+ 0°,4
	Midi.	21° 48′		Brouillard assez épais, temps sombre.	28.5,52	+ 1°,5
	2	21° 48′		Même temps.	28.5,30	+ 1°,2
	6	25° 45′		Hygrom. 82°; therm. 3°, même temps, brouillard moins fort.	28.5,20	+ 1°,0
	9 1/2	21° 44′ 1/2		Même temps.	28.5,58	+ 0°,6

21 *Janvier.* — A minuit, l'abbé Edgeworth célébra la messe, qui fut servie par Cléry. Après la célébration des saints mystères, durant lesquels le Roi communia avec une ferveur angélique, Louis XVI dit à son vénérable confesseur : *Mon cher abbé, je suis excédé de fatigue; depuis huit jours je ne vis que de bouillon, j'ai besoin de forces*

(1) On remarquera que l'employé de l'Observatoire a fait très peu d'observations le jour de la mort du Roi, en comparaison du jour précédent. Il n'y a pas eu d'annotations de sept heures et demie à midi, c'est-à-dire dans le temps où la plus grande partie de la population de Paris était dans les rues pour voir passer le cortège, ou assister à la mort du Roi, à 10 h. 23 minutes, ce qui donnerait à penser que cet employé s'y trouvait également.

pour le voyage que j'ai à faire; je vais en chercher dans le repos, je vais me jeter sur mon lit. — Puis, se tournant vers son valet de chambre : *Vous, mon cher Cléry, vous entrerez chez moi à cinq heures précises.* A une heure un quart, le Roi s'endormit d'un sommeil profond.

A cinq heures, il dormait encore. Cléry, pour obéir à l'ordre qu'il avait reçu, fut obligé de l'éveiller : il se leva. Après avoir récité ses prières, il se fit habiller et coiffer, en causant avec sa bonté ordinaire.

A huit heures et demie, le commandant de la garde nationale, accompagné de Jacques Roux et de Pierre Bernard, officiers municipaux, se présenta devant lui, et lui annonça la funeste mission qui l'amenait. Le Roi chargea Cléry d'un petit paquet pour sa famille : *Vous lui direz que je lui demande pardon de ne l'avoir point fait appeler, mais que j'ai cru devoir lui épargner la douleur de cette dernière séparation.* Louis XVI, fixant ensuite le commandant de la garde nationale, lui dit d'une voix noble et ferme : *Marchons.* Pendant tout le trajet, le Roi lut les prières des agonisants (1). Les exécuteurs l'attendaient au pied de l'échafaud. Son confesseur lui fit alors un dernier adieu et lui adressa ces sublimes et consolantes paroles que tout le monde connaît : *Allez, fils de saint Louis, montez au ciel.* Le Roi, avant de se livrer à ses bourreaux, s'écria d'une voix élevée et forte : *Peuple, je meurs innocent de tout ce dont on m'accuse. Je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français...*

A dix heures vingt-trois minutes sa tête fut montrée au peuple. La foule se précipita sur l'échafaud. Des gardes nationaux rougirent leurs armes du sang qui ruisselait. Des cris d'une joie bruyante et féroce retentissaient dans les airs. Une danse barbare fut exécutée autour de l'autel où venait de périr la royale victime. Un homme infâme, nommé Heuzé, barbier du village de Bièvre, monta sur l'échafaud et plaça les habits du Roi au bout d'une pique en s'écriant : *Voilà l'habit d'un tyran!*

Le même jour où ces misérables commettaient de telles horreurs, un honnête homme dont le nom doit être conservé, le sieur Benoît Leduc, avait le courage d'exposer sa vie en écrivant à la Convention pour la prier de lui faire délivrer le corps du Roi afin de lui rendre les honneurs de la sépulture. Il demandait qu'il lui fût permis de le transporter à Sens pour l'inhumer auprès de celui de son père.

On passa à l'ordre du jour sur la pétition, et il fut décidé que le conseil exécutif devrait faire inhumer les dépouilles de Louis XVI dans le lieu ordinaire des sépultures de la section.

Le 21 janvier 1793, jour même de l'assassinat du Roi, la Reine demanda des vêtements de deuil pour elle et pour sa famille; nous ne savons pas chez qui ils furent confectionnés, les mémoires de madame Éloffe ne les mentionnent pas; ils ont été peut-être faits par madame Sigly, qui était également une des couturières de la Reine. Le conseil les accorda avec difficultés.

(1) Le livre de prières dont il s'est servi appartient aujourd'hui à M. l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis-en-l'Isle, à Paris. Il lui a été donné par madame la duchesse de Tourzel, qui le tenait de la famille royale.

La Reine en se levant alla auprès de son fils, et lui dit en l'embrassant : « C'est à Dieu qu'il faut penser. » L'enfant répondit qu'il y pensait, mais que chaque fois qu'il l'avait appelé, c'était son père qui était venu. « Rien n'était capable, raconte Madame Royale, de calmer les angoisses de ma mère. On ne pouvait faire entrer aucune espérance dans son cœur ; il lui était devenu indifférent de vivre ou de mourir ; elle nous regardait quelquefois avec une pitié qui nous faisait tressaillir. » Elle reprit toutes les leçons du Roi pour l'éducation du dauphin ; son cœur désespéré ne s'occupait plus que de ses enfants.

En examinant attentivement le calendrier républicain, que nous avons donné plus haut, ne devons-nous pas croire à une providentielle disposition de tous ces événements tragiques ? serait-ce par un pur hasard que toutes ces similitudes se sont trouvées réunies ici ? toujours est-il que l'on y rencontre des analogies touchantes. Le calendrier républicain, au jour de la mort de Louis XVI, place la fête de la *mousse,* cette plante humble et douce qui s'étend sous les bois et dans les lieux agrestes en tapis moelleux pour se laisser fouler aux pieds de tous. La condescendance et la déférence aux volontés d'autrui, d'après Madame Royale, étaient bien en effet dans le caractère de Louis XVI ; il faisait souvent des sacrifices, et toutes sortes de concessions par complaisance. Sa passion favorite était la chasse ; on aurait dit qu'il se plaisait dans les bois et les lieux sauvages, loin du tumulte de la cour et de la ville.

Le 20 janvier, était encore une fête prédestinée ; c'était le jour de la *lauréole,* le laurier qui ceignait le front des anciens triomphateurs et des empereurs. Or, dans cette entrevue déchirante des adieux, dans la Tour du Temple, l'*auréole* du martyr n'environnait-elle pas, en effet, cette tête royale qui allait le lendemain tomber sous le couteau de cette abominable Révolution ?

Ce jour-là aussi l'Église célébrait la fête de *sainte Agnès,* jeune et noble martyre que les écrivains sacrés comparent « à un *lis pur et sans tache* ». Dès la plus haute antiquité, les chrétiens ont regardé cette jeune sainte avec admiration, comme un *lis de pureté* dont l'éclatante blancheur est encore rehaussée par le sang du martyre. « Quand elle fut amenée sur la place de l'exécution, dit Alban Stolz dans sa *Vie des saints,* une foule énorme de spectateurs l'attendaient : à sa vue tous pleurèrent de compassion ; le bourreau lui-même eut de la peine à remplir son triste office. Agnès seule ne pleurait pas. Quand tout fut prêt, elle s'agenouilla pieusement, joignit les mains, et reçut le coup mortel. »

Ne croirait-on pas en lisant ces lignes qu'il s'agit du Lis de France..., de la place Louis XV, de Sanson lui-même ému et honteux sur son échafaud !

Quatre jours après la mort du Roi, *le Républicain,* journal des hommes libres, du 25 janvier, relevait les dates suivantes dont la coïncidence est encore bien singulière :

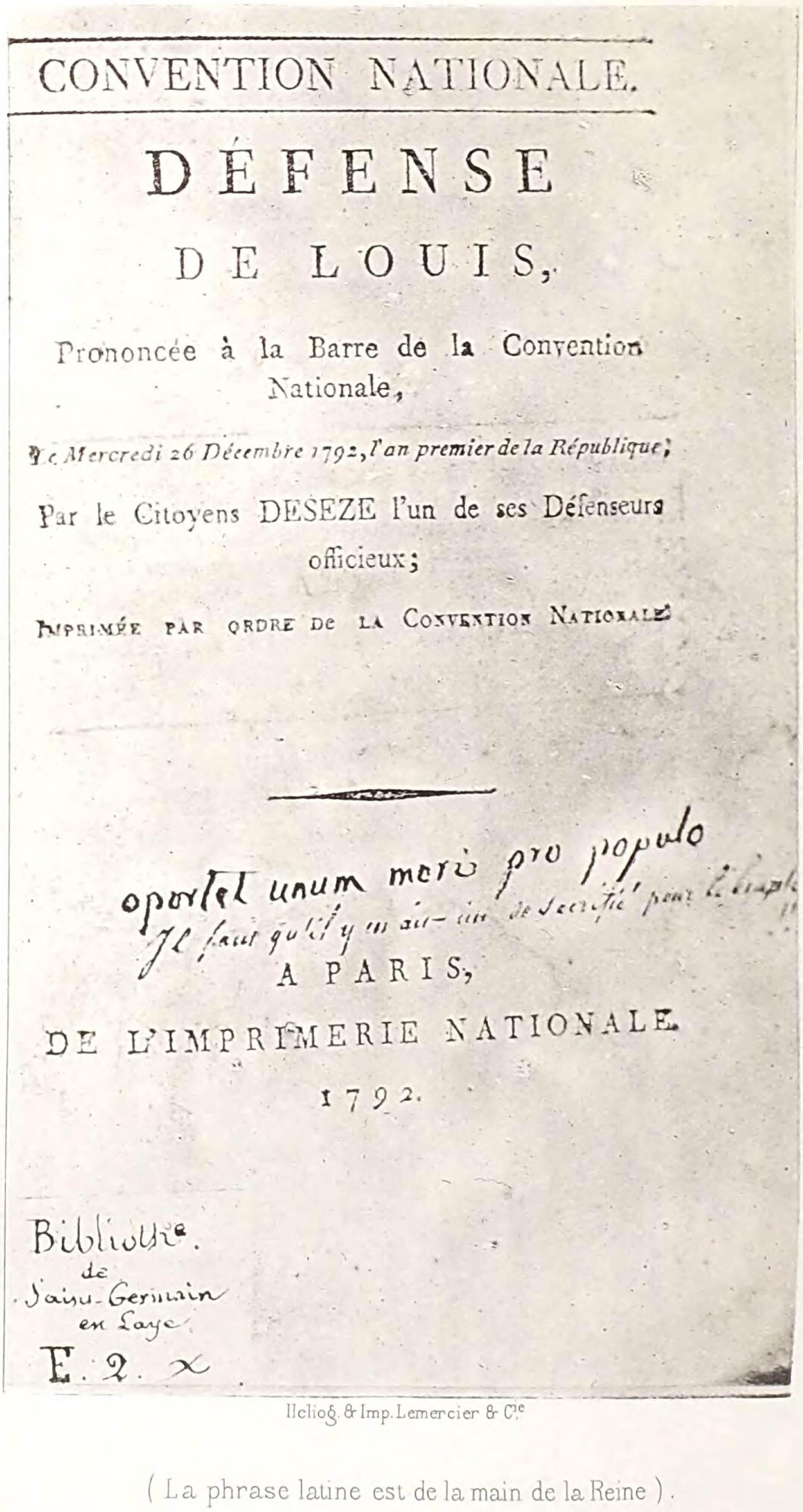
21 avril 1770, mariage de Louis XVI à Vienne ; envoi de l'anneau.

21 juin de la même année, fête pour son mariage.

21 janvier 1782, fête à Paris pour la naissance du Dauphin.

21 juin 1791, fuite à Varennes.

21 janvier 1793, mort du Roi sur l'échafaud.



CONVENTION NATIONALE.

DÉFENSE

DE LOUIS,

Prononcée à la Barre de la Convention Nationale,

Le Mercredi 26 Décembre 1792, l'an premier de la République;

Par le Citoyens DESEZE l'un de ses Défenseurs officieux;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

oportet unum mori pro populo

Il faut qu'il y en ait un de sacrifié pour le peuple

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1792.

Biblioth.e
de
Saint-Germain
en Laye
E. 2. x

Hélioġ. & Imp. Lemercier & Cie

(La phrase latine est de la main de la Reine).

Nous pouvons ajouter comme un fait certain que Louis [illegible] mettait même jamais, qu'on jouât chez lui au jeu de [illegible]

Louis XVI ne fut pas conduit à l'échafaud dans [illegible] l'humanité révolutionnaire ne manqua pas de se [illegible] au supplice du martyr. Ainsi on reprochait un jour à un [illegible] barie lors du procès de Louis XVI, on lui rappelait les [illegible] prononcées au sein de l'Assemblée : « Nous avons [illegible] c'est la tête de Capet ». « En vérité, répondit-il, c'est [illegible] Louis XVI ne m'a-t-il pas dû l'obligation d'être conduit au supplice dans une [illegible] au lieu de l'être dans un chariot découvert !... »

M. le comte O'Mahony (1) m'a raconté qu'étant [illegible] fut pris par un orage à l'entour de la ville ; il entra [illegible] lée ; l'orage continuait ; il s'assit sur des pièces de [illegible] gées au-dessous d'un escalier extérieur placé dans la [illegible]

Étant revenu dans sa famille, il raconta ce qui lui était [illegible] il était allé chercher un refuge contre la pluie. Madame [illegible] était, l'ayant écouté avec attention, lui dit : « Mais, [illegible] chez le bourreau, et les pièces de bois dont vous parlez [illegible] de l'échafaud de Louis XVI. » En effet, après l'exécution du Roi on avait [illegible] la ville qui aurait l'échafaud, et il échut à la ville d'Auch. C'étaient les pièces de bois de cet échafaud que le comte O'Mahony avait vues.

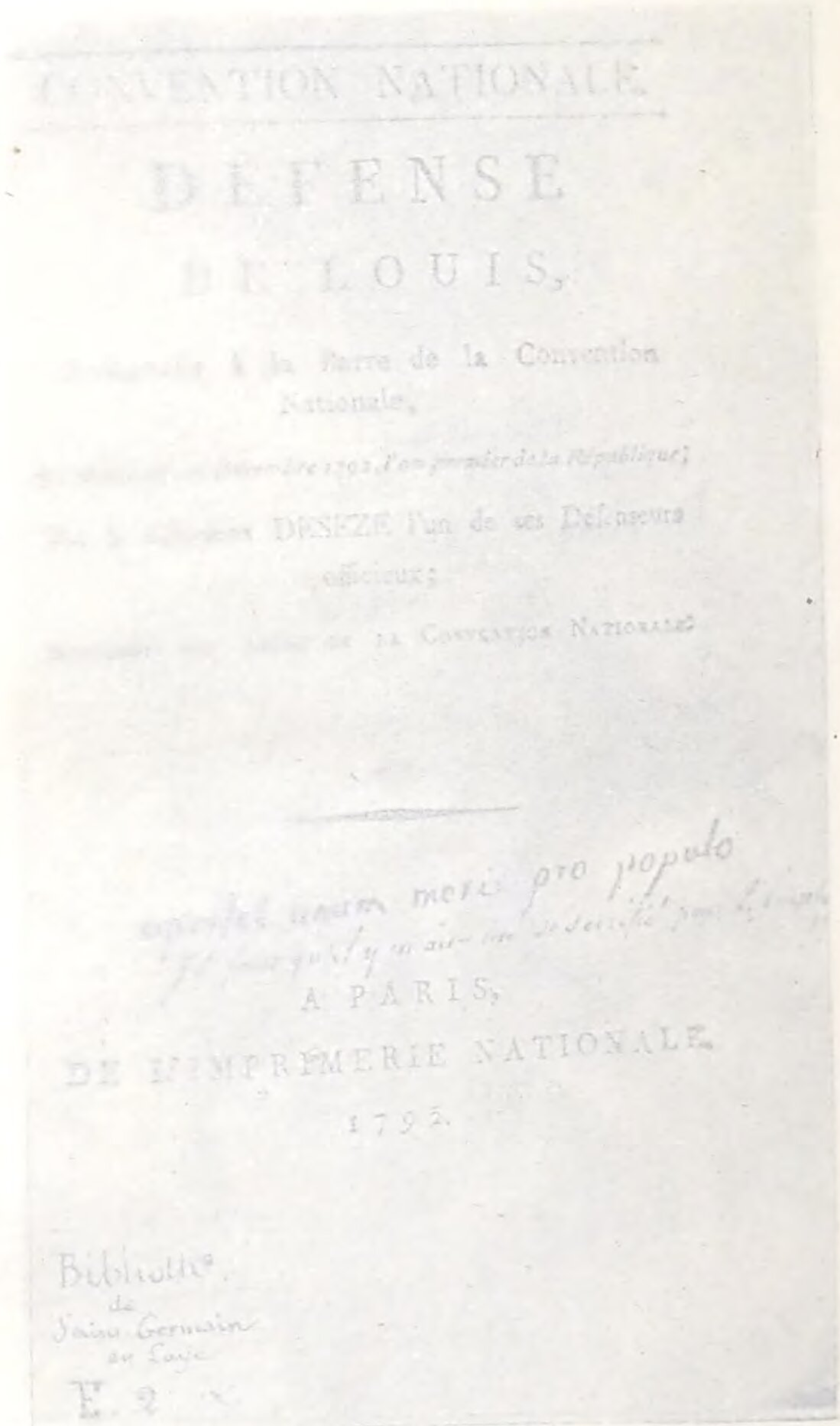
OPORTET UNUM MORI PRO POPULO.

En visitant la Bibliothèque de Saint-Germain en Laye, le conservateur de ce dépôt, M. Bunout, m'a fait voir une brochure de la défense de Louis XVI, prononcée le 26 décembre 1792, par Desèze, et sur laquelle la Reine avait [illegible] *pro populo.* J'ai fait photographier cet intéressant autographe [illegible] préalablement à l'examen de plusieurs savants qui font autorité [illegible] autres à M. Charavay ; tout nous fait croire que la brochure de [illegible] bien celle qui fut portée au Temple pour être communiquée au Roi et à la [illegible]

On lit en effet dans le journal de Cléry : « Le 27 décembre, Sa Majesté [illegible] me remettre elle-même sa défense imprimée, après avoir demandé aux municipaux si elle pouvait me la donner sans inconvénient. Le commissaire Vincent, entrepreneur de bâtiments, qui a rendu à la famille royale tous les services qui dépendaient de lui, se chargea d'en porter secrètement *un exemplaire à la Reine,* il profita du moment où le Roi le remerciait de ce petit service pour lui demander quelque [illegible] appartenu ; Sa Majesté détacha sa cravate et lui en fit présent. [illegible]

(1) Le grand-père de M. O'Mahony était ambassadeur d'Espagne, à Vienne, [illegible] les diamants de Marie-Antoinette à Paris.

2e Vol. Pl. 21


CONVENTION NATIONALE.

DÉFENSE

DE LOUIS,

[illegible] à la Barre de la Convention Nationale,

[illegible] décembre 1792, l'an premier de la République;

Par le [illegible] DESEZE l'un de ses Défenseurs officieux;

[illegible] DE LA CONVENTION NATIONALE.

[illegible] morti pro populo

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1792.

Biblioth^e.
de
Saint Germain
en Laye
E. 2

Héliog. & Imp. Lemercier & C^ie

(La phrase latine est de la main de la Reine).

Nous pouvons ajouter comme un fait certain que Louis XVI n'aimait pas, et ne permettait même jamais, qu'on jouât chez lui au jeu de cartes bien connu *le vingt et un*.

Louis XVI ne fut pas conduit à l'échafaud dans l'affreuse charrette de Sanson, et l'humanité révolutionnaire ne manqua pas de se prévaloir de ce grand adoucissement au supplice du martyr. Ainsi on reprochait un jour à un ancien conventionnel sa barbarie lors du procès de Louis XVI, on lui rappelait les farouches paroles qu'il avait prononcées au sein de l'Assemblée : « Nous avons jeté le gant aux tyrans; ce gant, c'est la tête de Capet ». « En vérité, répondit-il, c'est trop de sévérité : Louis XVI ne m'a-t-il pas dû l'obligation d'être conduit au supplice dans une voiture fermée au lieu de l'être dans un chariot découvert!... »

M. le comte O'Mahony (1) m'a raconté qu'étant il y a quelques années à Auch, il fut pris par un orage à l'entour de la ville; il entra sous le porche d'une maison isolée; l'orage continuait; il s'assit sur des pièces de bois de charpente qui étaient rangées au-dessous d'un escalier extérieur placé dans la cour.

Étant revenu dans sa famille, il raconta ce qui lui était arrivé et décrivit l'endroit où il était allé chercher un refuge contre la pluie. Madame de Marignan, chez laquelle il était, l'ayant écouté avec attention, lui dit : « Mais, mon cher comte, vous êtes entré chez le bourreau, et les pièces de bois dont vous parlez sont celles de l'échafaud de Louis XVI. » En effet, après l'exécution du Roi on avait tiré au sort la ville qui aurait l'échafaud, et il échut à la ville d'Auch. C'étaient les pièces de bois de cet échafaud que le comte O'Mahony avait vues.

OPORTET UNUM MORI PRO POPULO.

En visitant la Bibliothèque de Saint-Germain en Laye, le conservateur de ce dépôt, M. Bunout, m'a fait voir une brochure de la défense de Louis XVI, prononcée le 26 décembre 1792, par Desèze, et sur laquelle la Reine avait écrit : *Oportet unum mori pro populo*. J'ai fait photographier cet intéressant autographe, et je l'ai soumis préalablement à l'examen de plusieurs savants qui font autorité en cette matière, entre autres à M. Charavay; tout nous fait croire que la brochure de Saint-Germain est bien celle qui fut portée au Temple pour être communiquée au Roi et à la Reine.

On lit en effet dans le journal de Cléry : « Le 27 décembre, Sa Majesté daigna me remettre elle-même sa défense imprimée, après avoir demandé aux municipaux si elle pouvait me la donner sans inconvénient. Le commissaire Vincent, entrepreneur de bâtiments, qui a rendu à la famille royale tous les services qui dépendaient de lui, se chargea d'en porter secrètement *un exemplaire à la Reine,* il profita du moment où le Roi le remerciait de ce petit service pour lui demander quelque chose qui lui eût appartenu; Sa Majesté détacha sa cravate et lui en fit présent. Une autre fois elle

(1) Le grand-père de M. O'Mahony était ambassadeur d'Espagne, à Vienne, et fut chargé d'apporter les diamants de Marie-Antoinette à Paris.

donna ses gants à un autre municipal qui désira les avoir pour le même motif; même aux yeux de plusieurs de ses gardiens, déjà ses dépouilles étaient sacrées (1). »

Il est donc certain qu'un exemplaire du plaidoyer de Desèze fut remis à la Reine au Temple.

Si on étudie avec grande attention la pensée intime de la famille royale, qui du reste se fait jour dans tous ses entretiens, on verra que les sentiments du Roi, de la Reine et de Madame Élisabeth s'accordaient alors dans cette idée qu'ils devaient être les victimes de la Révolution, et que leur vie, surtout celle du Roi, devait être offerte, comme en sacrifice, pour le salut du peuple, *Oportet unum mori pro populo.*

Ainsi, le lendemain du jour où Desèze avait prononcé sa défense à l'Assemblée, le Roi disait lui-même : *Mon sang suffira-t-il pour apaiser la colère de Dieu? avec quelle joie j'en ferais le sacrifice, s'il devait rendre la paix, la justice et la concorde à la France!*

La Reine écrivait de son côté : « Je sais que *c'est le devoir d'un Roi de souffrir pour les autres;* mais aussi le remplissons-nous bien ! »

Lors du procès du Roi, Madame Élisabeth disait à Cléry : « La Reine et moi nous nous attendons à tout et nous ne nous faisons aucune illusion sur le sort qu'on prépare au Roi. Il mourra victime de sa bonté et de son amour pour son peuple. Qu'il est cruellement trompé ce peuple ! »

Puis elle ajouta :

« Avez-vous entendu parler de la Reine ? Hélas ! que pourrait-on lui reprocher?

— Non, Madame... mais que peut-on reprocher au Roi ?

— Oh ! rien, non, rien ; mais peut-être regardent-ils le Roi *comme une victime nécessaire* à leur sûreté. »

Enfin, le 17 janvier 1793, Malesherbes annonça au Roi son sort, en tombant à ses genoux, sans pouvoir prononcer une parole : « Je m'attendais, dit le Roi, à ce que vos larmes m'apprennent. Si vous m'aimez, loin de vous attrister enviez-moi le seul asile qui me reste... *Puisse mon sang sauver le peuple des horreurs que je redoute pour lui!* »

Tous ces sentiments n'ont été que résumés par la sentence écrite sur cet exemplaire de la défense de Louis XVI.

Ce précieux opuscule fut acheté en 1826, avec plus de six mille autres brochures, à la vente de la bibliothèque de M. Brulard, ancien notaire et ancien maire de Paris. On ne peut douter que la phrase latine : *Oportet unum mori pro populo* ne soit écrite de la main de la Reine et qu'elle n'ait servi d'interprète à ses sentiments douloureux et sublimes au moment de la plus déchirante séparation.

Quelques jours avant le sacrifice de notre Sauveur, dans le Sanhédrin rassemblé, Caïphe avait dit : « Vous ne considérez pas qu'il nous est avantageux qu'un seul homme meure pour le peuple et que toute la nation ne périsse point : *Nec cogitatis quia expedit vobis ut unus moriatur homo et non tota gens pereat* (2) ! »

Si cette pensée ne fut pas aussi clairement avouée par les régicides de 1793, qu'elle

(1) *Journal de Cléry*, p. 189 de l'édition originale.

(2) Évangile selon saint Jean, chap. IX, v. 47 et chap. suivants.

le fut par les Juifs déicides, elle ressort bien des débats du procès du Roi, et il y eut plus d'un Caïphe dans la Convention qui se leva pour persuader aux princes du peuple qu'il était utile qu'un seul homme mourût pour tout le peuple : *Erat Caïphas,* dit le texte sacré, *qui consilium dederat Judæis, quia expedit unum hominem mori pro populo,* Caïphe était celui qui avait donné cet avis aux Juifs, qu'*il était utile qu'un seul homme mourût pour le peuple.*

Le rapprochement s'imposait de lui-même, et ce texte frappant ne pouvait manquer de se présenter à l'idée de la Reine comme une consolation et une espérance, grâce à cette grande et sainte analogie de la victime du 21 janvier avec son Dieu.

Il est essentiel de remarquer que Marie-Antoinette, affermie par les inspirations angéliques de Madame Élisabeth, a substitué au mot du texte évangélique *expedit,* il est utile, il est avantageux, celui de *oportet,* il faut, c'est une nécessité. L'expression *oportet* indique à la fois la *prévoyance,* la *dure nécessité* et la résignation. C'est ce que fit observer M. Desèze lorsque ce précieux exemplaire lui fut communiqué. Il rapprocha alors les caractères tracés sur le volume avec ceux d'une lettre de Madame Élisabeth pour s'assurer de la ressemblance, et il déclara qu'il ne croyait pas cette inscription de la main de Madame Élisabeth, mais bien de celle de la Reine. Monsieur Delarue était présent à cette vérification.

Ce texte sacré est une belle traduction de tous les grands sentiments de religion et de dévouement à la France qui remplissaient les âmes des trois royales victimes ainsi que nous l'atteste M. de Malesherbes (1) dans *ses derniers entretiens* avec le Roi : « Sa résignation, son courage, dit ce modèle de l'héroïsme, firent sur moi l'impression la plus vive. Le Roi s'en aperçut. « La Reine et ma sœur, me dit-il, ne montrent pas moins de force et de résignation que moi ; mourir est préférable à leur sort (2). »

Quand on se rappelle encore les moyens de correspondance, établis par le fidèle Cléry entre les deux croisées de la tour du Temple, à l'aide d'une ficelle, on ne peut s'empêcher de penser que l'exemplaire de la défense du Roi, dont il s'agit ici est bien celui de la Reine remis par le commissaire Vincent et qu'il fut renvoyé au Roi dans le moment le plus douloureux de sa vie pour fortifier son âme et lui indiquer le chemin du ciel par le rapprochement de sa situation avec celle de notre Sauveur. « La princesse (Madame Élisabeth), pendant la nuit, pouvait, dit Cléry, attacher ses lettres à cette ficelle et les laisser glisser jusqu'à la fenêtre qui était au-dessous de la sienne. Un abat-jour en forme de hotte placé à chaque fenêtre ne permettait pas que les lettres pussent tomber dans le jardin. Le même moyen pouvait servir à la princesse pour recevoir des réponses. On pouvait aussi attacher à la ficelle un peu de papier et d'encre dont les princesses étaient privées. »

(1) Le noble défenseur de Louis XVI, Lamoignon de Malesherbes, fut conduit à la mort à l'âge de soixante-douze ans et quatre mois. Ses derniers moments furent admirables, et il n'y perdit pas même cette douce expression d'une gaîté et d'une sérénité d'âme inaltérable. Si pourtant quelque chose devait triompher de son courage, c'était de voir sa fille, sa petite-fille et le mari de cette dernière monter avant lui à l'échafaud.

(2) Hue, *Dernières années de Louis XVI,* p. 429.

Voilà un bon moyen, dit Louis XVI à Cléry, nous en ferons usage, si celui dont nous nous sommes servis jusqu'à aujourd'hui devient impraticable. Effectivement le Roi l'employa dans la suite. Il attendait toujours huit heures du soir pour l'exécution de cette correspondance ; alors, ajoute Cléry dans ses Mémoires, je fermais la porte de ma chambre et celle du corridor, je causais avec les commissaires de la Commune ou je les engageais à jouer pour détourner leur attention (1). »

Quand on songe en quelles mains elle a passé, quelles circonstances elle a traversées, à quels événements elle a été mêlée, cette petite brochure, sur laquelle on peut encore constater des traces de larmes, sans doute celles de la Reine, prend les proportions d'un document historique du plus haut intérêt ; c'est à ce titre que nous le reproduisons ici, planche 91.

Nos lecteurs trouveront également, à la planche 92, l'affiche qui annonçait au peuple de Paris l'exécution du Roi et qui avait été placardée aux coins de toutes les rues de la ville.

Tout ce qui a rapport à la vie de la famille royale au Temple est bien attachant ; le 20 octobre 1881, nous avons visité, dans la salle des dépêches du *Figaro,* les vêtements du Roi, de la Reine et du Dauphin, qui y ont été exposés avec la permission des héritiers de Cléry ; ce spectacle était assurément très intéressant, mais faisait mal à voir ; on y trouvait la dernière chemise de nuit que portait le Roi au Temple, les insignes de l'ordre du Saint-Esprit qu'on l'obligea de retirer de son habit ; les petits vêtements qui avaient appartenu à Louis XVII, et un serre-tête en toile que portait la Reine pendant la nuit. Nos lecteurs ont dû remarquer que plusieurs fois madame Éloffe en a vendu à la Reine qui étaient en soie. Au lieu du petit bonnet (2) très coquet, ou de la résille que portent maintenant les femmes, la nuit, la Reine se servait de ce simple serre-tête, qui devait être une importation complètement allemande.

En Alsace, d'où ma famille est originaire, je sais que cette forme de serre-tête est encore conservée. L'administration du *Figaro* n'a pas voulu placer dans la même vitrine le bonnet de coton dont se servait Louis XVI ; mais on me l'a montré, et il est d'un tissu assez grossier ; il permet de constater que la tête du Roi était très forte. Ce qu'il y a de curieux, c'est que la plupart des pièces de linge qui étaient exposées portaient d'autres initiales que celles de la famille royale ; ce linge, comme tout nous le fait croire, avait donc été prêté au Temple aux pauvres victimes.

M. l'abbé Le Besnier, prêtre de Rouen, et son frère, qui a épousé mademoiselle Gaillard de Cléry, possèdent aussi beaucoup de reliques du Roi, du Dauphin, et de la Reine qui proviennent du fidèle Cléry.

Une partie de ces souvenirs ont été exposés également par d'autres membres de la famille ; mademoiselle de Cléry n'a rien voulu donner par respect pour ces tristes reliques de la famille royale.

M. le duc de Polignac m'a raconté, que lorsque son père fut emprisonné au Temple,

(1) *Journal de Cléry*, p. 169-170.

(2) Voir planche du 30 septembre 1788.

PROCLAMATION

DU

CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE.

Extrait des Regiſtres du Conſeil, du 20 Janvier 1793, l'an ſecond de la République.

Le Conſeil exécutif proviſoire délibérant ſur les meſures à prendre pour l'exécution du décret de la Convention nationale, des 15, 17, 19 & 20 janvier 1793, arrête les diſpoſitions ſuivantes :

1.° L'exécution du jugement de Louis Capet ſe fera demain lundi 21.

2.° Le lieu de l'exécution ſera la *Place de la Révolution*, ci-devant *Louis XV*, entre le pied-d'eſtal & les Champs-élyſées.

3.° Louis Capet partira du Temple à huit heures du matin, de manière que l'exécution puiſſe être faite à midi.

4.° Des Commiſſaires du Département de Paris, des Commiſſaires de la Municipalité, deux membres du Tribunal criminel aſſiſteront à l'exécution ; le Secrétaire-greffier de ce Tribunal en dreſſera le procès-verbal, & leſdits Commiſſaires & Membres du Tribunal, auſſitôt après l'exécution conſommée, viendront en rendre compte au Conſeil, lequel reſtera en ſéance permanente pendant toute cette journée.

Le Conſeil exécutif proviſoire.

Roland, Claviere, Monge, Lebrun, Garat, Pasche.

Par le Conſeil, Grouvelle.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE EXÉCUTIVE DU LOUVRE. 1793

avec son oncle, lors de la conspiration de Pichegru et de [illegible] Bonaparte, en 1803, il fut placé dans une chambre occupée dix ans avant par le roi Louis XVI. En considérant ces murs témoins des souffrances du malheureux Roi, il découvrit par hasard une inscription au crayon sur le papier qui tapissait la muraille : « *Je meurs innocent. Louis.* » C'est là, on le sait, une des paroles qu'il prononça sur l'échafaud avant de livrer sa tête au bourreau. Lorsqu'il espérait emporter de cet endroit cette précieuse découverte, en décollant le papier, le jeune Armand de Polignac, à son grand regret, fut tout à coup changé de prison sans avoir eu le temps de rien emporter.

Sous le Directoire et le Consulat, on avait la coutume d'emprisonner les royalistes au Temple. Un de mes grands-oncles, M. de Mongé, né en 1741, conseiller au conseil souverain d'Alsace en 1772, et mort conseiller à la cour royale du Haut-Rhin en 1825, s'étant montré opposé aux vues du premier consul, fut également, comme royaliste, incarcéré dans la prison de Louis XVI. Il était l'auteur d'une brochure qui avait fait alors beaucoup de bruit, et dont le titre était :

Prédictions très remarquables, faites les [illegible] *janvier* [illegible]*, qui annoncent d'une manière fort claire la chute de Bonaparte, le rétablissement des Bourbons, la paix générale et le salut de la France; extrait d'un livre allemand imprimé en* [illegible].

La vieille tour du Temple, qui rappelait tant de souvenirs monarchiques, fut démolie en 1811, par les ordres du gouvernement impérial.

Déjà, lorsque le consul Bonaparte l'avait visitée, il avait dit : *Il y a trop de souvenirs dans cette prison-là, je la ferai abattre!* Il tint parole.

Le 21 janvier, les honneurs du Panthéon furent accordés à Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, assassiné le 20 janvier à la *Maison-Égalité*, par Paris, ancien garde du corps de Louis XVI. La Convention adopta sa fille, âgée de huit ans.

Le peintre David fit un tableau représentant cet assassinat, qui se trouve aujourd'hui au château de Saint-Fargeau (Yonne), chez M. le marquis de Boisgelin, dont la mère était fille de Lepelletier de Saint-Fargeau.

Le 23 janvier, Roland donna sa démission de ministre de l'intérieur.

Le 27 janvier, une force armée considérable, à pied et à cheval, avec des canons, investit la *Maison-Égalité*.

Le deuil que la Reine avait demandé le 21, ne lui parvint que le 30. Elle en revêtit ses enfants : « Vous, c'est pour longtemps, dit-elle, moi, c'est pour toujours. »

Le numéro du 28 janvier des *Annales patriotiques* renfermait le placard suivant du bourreau de Paris :

Paris, 28 janvier l'an II de la République.

« Citoyens, j'apprends dans le moment qu'il *coure* le bruit que je vends ou fais vendre des cheveux de Louis Capet. S'il en a été vendu, ce commerce infâme n'a pu avoir eu lieu que par des fripons : la vérité est que je n'ai pas souffert que personne de chez moi en rapportât ou en prît le plus léger vestige. »

Signé : « SANSON, exécuteur des jugements criminels. »

PROCLAMATION

DU

CONSEIL EXÉCUTIF

PROVISOIRE.

EXTRAIT des Regiſtres du Conſeil, du 20 Janvier 1793, l'an ſecond de la République.

[illegible]

des Commiſſaires de la Municipalité, deux membres du Tribunal criminel aſſiſteront à l'exécution ; le Secrétaire-greffier de ce Tribunal en dreſſera le procès-verbal, & leſdits Commiſſaires & Membres du Tribunal, auſſitôt après l'exécution conſommée, viendront en rendre compte au Conſeil, lequel reſtera en ſéance permanente pendant toute cette journée.

Le Conſeil exécutif proviſoire.

ROLAND, CLAVIERE, MONGE, LEBRUN, GARAT, PASCHE.

Par le Conſeil, GROUVELLE.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE EXÉCUTIVE DU LOUVRE. 1793

avec son oncle, lors de la conspiration de Pichegru et de Cadoudal contre le consul Bonaparte, en 1803, il fut placé dans une chambre occupée dix ans avant par le roi Louis XVI. En considérant ces murs témoins des souffrances du malheureux Roi, il découvrit par hasard une inscription au crayon sur le papier qui recouvrait la muraille : « *Je meurs innocent. Louis.* » C'est là, on le sait, une des paroles qu'il prononça sur l'échafaud avant de livrer sa tête au bourreau. Lorsqu'il espérait retirer de cet endroit cette précieuse découverte, en décollant le papier, le jeune Armand de Polignac, à son grand regret, fut tout à coup changé de prison sans avoir eu le temps de rien emporter.

Sous le Directoire et le Consulat, on avait la coutume d'emprisonner les royalistes au Temple. Un de mes grands-oncles, M. de Mougé, né en 1741, conseiller au conseil souverain d'Alsace en 1772, et mort conseiller à la cour royale du Haut-Rhin en 1825, s'étant montré opposé aux vues du premier consul, fut également, comme royaliste, incarcéré dans la prison de Louis XVI. Il était l'auteur d'une brochure qui avait fait alors beaucoup de bruit, et dont le titre était :

Prédictions très remarquables, faites les 20 *et* 23 *janvier* 1628, *qui annoncent d'une manière fort claire la chute de Bonaparte, le rétablissement des Bourbons, la paix générale et le salut de la France; extrait d'un livre allemand imprimé en* 1632.

La vieille tour du Temple, qui rappelait tant de sinistres événements, fut démolie en 1811, par les ordres du gouvernement impérial.

Déjà, lorsque le consul Bonaparte l'avait visitée, il avait dit : *Il y a trop de souvenirs dans cette prison-là, je la ferai abattre!* Il tint parole.

Le 21 janvier, les honneurs du Panthéon furent accordés à Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, assassiné le 20 janvier à la *Maison-Égalité*, par Paris, ancien garde du corps de Louis XVI. La Convention adopta sa fille, âgée de huit ans.

Le peintre David fit un tableau représentant cet assassinat, qui se trouve aujourd'hui au château de Saint-Fargeau (Yonne), chez M. le marquis de Boisgelin, dont la mère était fille de Lepelletier de Saint-Fargeau.

Le 23 janvier, Roland donna sa démission de ministre de l'intérieur.

Le 27 janvier, une force armée considérable, à pied et à cheval, avec des canons, investit la *Maison-Égalité*.

Le deuil que la Reine avait demandé le 21, ne lui parvint que le 27. Elle en revêtit ses enfants : « Vous, c'est pour longtemps, dit-elle, moi, c'est pour toujours. »

Le numéro du 28 janvier des *Annales patriotiques* renfermait le placard suivant du bourreau de Paris :

Paris, 23 janvier l'an II de la République.

« Citoyens, j'apprends dans le moment qu'il *coure* le bruit que je vends ou fais vendre des cheveux de Louis Capet. S'il en a été vendu, ce commerce infâme ne peut avoir eu lieu que par des fripons : la vérité est que je n'ai pas souffert que personne de chez moi en rapportât ou en prît le plus léger vestige. »

Signé : « Sanson, exécuteur des jugements criminels. »

Le 2 février, Chambon, maire de Paris, donna sa démission.

Le 4 février, le citoyen Beurnonville fut élu ministre de la guerre, à la place de Pache.

Ce même jour, il fut décrété que Nice et son territoire formeraient un 85e département, sous le nom des Alpes-Maritimes.

Le 13 février, le citoyen Pache, ex-ministre de la guerre, fut nommé maire de Paris.

Le 20 février, décret pour le recrutement de l'armée portée à sept cent mille hommes ; le premier âge était fixé à dix-huit ans.

Le duc de Penthièvre mourut le lundi 4 mars 1793. — Le 6, son corps fut transporté à Dreux ; le 7, il fut descendu dans les caveaux de la chapelle.

Le 1er frimaire an II, la sépulture de Dreux fut violée et les corps des princes jetés dans la fosse du cimetière des chanoines.

Le 7 mars, la Convention adressa une déclaration de guerre au roi d'Espagne.

Le 23 mars, décret qui réunissait à la République française le pays de Porentruy et en formait un 86e département sous la dénomination du Mont-Terrible.

Le 26 mars, fut promulgué un décret qui ordonnait le désarmement des nobles et des prêtres, lequel serait exécuté de jour et non pendant la nuit.

Le 27 mars, décret qui mettait hors la loi les aristocrates et les ennemis de la Révolution et ordonnait que les citoyens seraient armés au moins de piques, et que le tribunal extraordinaire serait mis dans le jour en activité.

Ce même jour, Robespierre demanda à la Convention que la Reine fût traduite devant le tribunal révolutionnaire, jugée comme complice de son mari, et que leur fils fût retenu au Temple jusqu'à nouvel ordre.

Le 30 mars, la Convention décréta que la ville de Mayence et son territoire feraient partie intégrante de la République française.

Le 31 mars, un décret manda à la barre de la Convention le général Dumouriez.

Le mois de mars 1793 fut assez tranquille au Temple. Le 25, un feu de cheminée y fit événement. Le 27, la Reine marquait sur la muraille la taille de ses enfants.

C'était pendant ce mois que Toulan et Lepître s'étaient promis de délivrer la famille royale : « La Reine et Madame Élisabeth, dit M. de Chambrier, vêtues d'habits d'hommes procurés par Jarjayes, munies de cartes et d'écharpes tricolores fournies par Lepître, devaient sortir du Temple à la tombée de la nuit, sous l'œil des sentinelles, qui les prendraient pour des commissaires en retour d'inspection. La sortie des enfants, celle du Dauphin surtout, était plus difficile ; mais ces trois hommes ne calculaient les obstacles que pour les surmonter.

Un certain Jacques, lampiste au Temple, venait chaque matin et chaque soir, entre cinq et six heures, accompagné de deux enfants de la taille et de l'âge de ceux de Louis XVI, nettoyer et allumer les réverbères. A sept heures, et avant le renouvellement des factionnaires, Jacques, toujours exact, silencieux et sans autres rapports avec la garde que celui de ses quinquets, quittait le Temple. C'était le moment fixé pour l'évasion.

Les factionnaires qui, à sept heures, remplaçaient les sortants et ne savaient rien ni de Jacques ni de ses aides, laisseraient entrer sans contestation un certain Ricard, ami de Toulan. Ce Ricard, sous le costume de Jacques, muni comme lui de boîtes de fer-blanc et d'une carte d'entrée, se présenterait au guichet pour achever l'ouvrage commencé par ses enfants. Une admonestation de Toulan sur son inexactitude et sur ce qu'il osait se permettre de laisser sa besogne à d'autres, achèverait de donner le change. Le jeune prince et sa sœur, vêtus et barbouillés comme les enfants de Jacques, devaient sortir avec Ricard une fois sa tâche finie. Toulan se chargeait des habillements, comme aussi d'endormir les Tison par une libéralité de tabac d'Espagne mêlé de narcotique. Lepître, à la faveur de son républicanisme bien avéré, procurait l'argent, les passeports et les cartes. Jarjayes, à l'affût près du Temple avec trois cabriolets, devait occuper le premier avec la Reine et le Dauphin, laissant le second à Toulan et à Madame Élisabeth, le troisième à Ricard chargé de Madame Royale. On devait gagner le Havre et passer en Angleterre ; le souper servi après sept heures donnerait le temps de s'éloigner de Paris et d'atteindre la route de Normandie. Tout était prévu et réglé ; le 8 mars fut fixé pour l'exécution, mais malheureusement l'approche des Autrichiens, qui étaient entrés à Liège, engagea la Convention à un redoublement de surveillance et de rigueur qui fit écrouler tout ce plan.

Le 6 avril 1793, fut promulgué un décret qui ordonnait que tous les membres de la famille des Bourbons seraient mis en état d'arrestation.

Le 7 avril, sur la demande de Philippe Égalité, la Convention passa à l'ordre du jour motivé sur ce qu'elle avait entendu le comprendre dans le décret d'arrestation de la famille des Bourbons, nonobstant sa qualité de représentant du peuple.

Le 8 avril, parut un décret qui ordonnait que tous les membres de la famille des Bourbons, hors ceux qui étaient au Temple, seraient transférés à Marseille, et un autre décret portant que ceux des députés qui seraient convaincus de quelque délit national seraient sur-le-champ livrés au tribunal extraordinaire.

Ce même jour, la section *du Bon-Conseil* dénonça Vergniaud, Guadet, Gensonné, Brissot, Barbaroux, Louvet, Buzot, etc.

Le 9 avril 1793, un arrêté invita les sections à n'envoyer pour la garde du Temple que ceux des citoyens qui n'avaient pas coutume de se faire remplacer ; il portait aussi que ceux qui refuseraient de faire au Temple le service personnel, seraient privés de leurs cartes de sûreté.

Ce même jour parut une nouvelle proclamation du prince de Cobourg.

Le 12 et 13 avril, la Convention décréta d'accusation Marat, à la majorité de 220 voix contre 92.

Ce même jour, fut publié un décret déclarant que la Convention n'interviendrait pas dans les affaires des autres puissances ; mais qu'elle ne souffrirait pas non plus qu'aucune puissance s'immisçât dans le régime intérieur de la République.

Le 16 avril, un décret prescrivit le séquestre des biens de Philippe Égalité, et ordonna que le tribunal criminel de Marseille interrogerait tous les membres de la famille des Bourbons.

17 Avril. — Madame de Mesgrigny. — *Bougrand pour une ceinture, florence, baleine et façon de la ceinture en taffetas peint; avoir raccommodé un bonnet, deux châles et un manteau de linon; rubans, comète et cannetille,* 17 ᶫ 10 ˢ.

Voir au 12 décembre 1789.

Le 24 avril, Marat fut acquitté par jugement du tribunal extraordinaire, et conduit en triomphe par le peuple, à la salle de l'Assemblée.

Ce fut le 26 avril 1793 qu'eut lieu la Déclaration des droits de l'homme décrétés par la Convention.

Le 30 avril 1793, la Commune de Paris tint une séance où le secrétaire-greffier donna lecture d'un avis du conseil du Temple par lequel il annonçait que le citoyen Wolf, cordonnier, s'était présenté avec six paires de souliers destinés aux prisonniers du Temple, mais que cette fourniture ayant paru suspecte, elle avait été arrêtée.

Le conseil général nomma Canon et Simon pour se transporter au Temple afin de vérifier les six paires de souliers et savoir si dans leur fabrication il n'existait rien de suspect, puis arrêta : 1° Que désormais, lorsque les prisonniers du Temple auraient besoin de quelques effets d'habillement, des commissaires *ad hoc* seraient chargés d'acquérir les objets dans les magasins, et que, dans le cas où il serait nécessaire de faire travailler, l'ouvrage serait confié à des citoyens connus, qui eux-mêmes ne sauraient pas pour qui ils travailleraient ;

2° Que les fournitures de tout genre destinées auxdits prisonniers seraient toujours réduites au simple nécessaire.

(Extrait du registre XVI, p. 11, 594.)

Le 8 mai 1793, Cambon fit lecture à la Convention d'une lettre des commissaires de la ville de Pau, qui annonçaient, comme une grande victoire remportée sur l'aristocratie, qu'ils venaient de livrer aux flammes, au milieu des applaudissements populaires, *le berceau de Henri IV et les tableaux des tyrans de la France!*

Le 9 mai 1793, dans une séance de la Commune, le conseil général délibérant sur la maladie annoncée du fils de défunt Capet, et sur la demande de Marie-Antoinette d'un médecin pour le soigner, arrêta que le lendemain il entendrait « à ce sujet les commissaires qui étaient de service au Temple ».

« Après avoir entendu la lecture d'une lettre des commissaires qui sont de service au Temple, et qui annoncent que le petit Capet est malade, le conseil général arrête que le médecin ordinaire des prisons ira soigner le petit Capet, attendu que ce serait blesser l'égalité que de lui en envoyer un autre. »

(Extrait du registre XVI, p. 11, 730.)

Le 10 mai, la Convention tint sa première séance dans la salle des Tuileries.

Ce même jour fut publié un décret qui, sur la proposition de Danton, ordonnait que les honneurs du Panthéon ne seraient accordés que vingt années après le décès de ceux qui auraient paru les mériter.

Le 11 mai, la Convention fit une exception à son décret du 10, en faveur du général Dampierre, mort en combattant l'ennemi. Elle lui décerna les honneurs du Panthéon.

13 Mai. — M. DERLON. — *Taffetas noir; comète; rubans;* 1 *écheveau de fil noir;* 8 *aunes de dentelle noire,* 46# 1s 6d.

Voir au 6 janvier 1792.

Le 30 mai, parut un décret qui ordonnait un recrutement pour combattre la Vendée ; le premier âge était fixé à seize ans.

Le 31 mai, eut lieu la Fédération générale indiquée pour le 10 août suivant, anniversaire de la chute de la monarchie.

Le 2 juin 1793, les Girondins furent mis en état d'arrestation.

Le 3 juin, décret qui ordonnait que le comité de salut public ferait son rapport dans trois jours sur les députés mis en état d'arrestation.

Le 5 juin, décret qui accordait aux acquéreurs de biens nationaux une remise de trois pour cent, en achevant leur paiement avant le 1er octobre.

Le 18 juin, à Saint-Malo, eut lieu une exécution des prisonniers, au nombre de douze.

Le 23 juin, la loi martiale fut abolie.

Le 24 juin, le nouveau projet de constitution fut adopté ; le soir, Paris illumina.

Le 26 juin, le général Wimpfen fut décrété d'accusation, pour s'être mis à la tête des départements révoltés. Ce même jour, la Convention décida qu'il serait formé un 87e département sous le nom de Vaucluse.

Le 30 juin, le Directoire du département de Paris, sur la proposition du citoyen Momoro, l'un de ses membres, arrêta que les propriétaires seraient invités, au nom du patriotisme, à faire peindre sur la façade de leurs maisons, en gros caractères, ces mots : *Unité, indivisibilité de la République, liberté, égalité, fraternité ou la mort.* (Voir planche 81.)

Le 10 juillet, la maison Égalité fut cernée par la force armée.

Le 11 juillet 1793, sur le rapport de Cambon, fait au nom du comité de salut public, le pauvre petit Dauphin fut arraché des bras de sa malheureuse mère.

Le 13 juillet 1793, dans la soirée, Marat fut poignardé dans sa baignoire par Charlotte Corday. Le lendemain, Jean-Bon Saint-André, qui présidait la séance de la Convention, dit : « Citoyens, un grand crime a été commis sur la personne d'un représentant du peuple. Marat a été assassiné chez lui. Je prie l'Assemblée d'entendre les adresses que lui ont déjà envoyées plusieurs sections de Paris relativement à cet événement ».

Le peintre David fut chargé de la direction du convoi. Marat fut promené dans les rues, tout sanglant, comme Lepelletier, et déposé dans l'enceinte du club des Cordeliers. La rue où il demeurait fut appelée rue de Marat, et la place voisine, place de Marat.

Le 17 juillet, Charlotte Corday subit un interrogatoire devant le tribunal crimine extraordinaire. Elle fut exécutée sur la place de la Révolution, avec le costume des assassins.

Le 20 juillet 1793, on enleva dans toutes les rues de Paris les emblèmes et les attributs de la royauté, et on ordonna de décapiter non seulement toutes les statues des rois, mais celles des saints. On voulait aussi faire disparaître les lustres qui éclairaient les appartements du Roi et de la Reine aux Tuileries, et « qui servent, dit Prudhomme, dans son *Journal des révolutions de Paris*, à différents comités qui y tiennent leurs séances. Nous le répétons, ajoute-t-il, les représentants du peuple libre ne devraient pas siéger sous les lambris d'un despote : il eût été plus à propos de convertir le château des Tuileries en un hôpital pour les malades, pour les incurables, ou pour les vieillards. Le voisinage de la rivière et le vaste jardin rendraient ce séjour très propre à y recevoir les pauvres infirmes. »

Prudhomme nous apprend encore, dans son Journal, qu'on dressa un reposoir sacrilège au jardin du Luxembourg, pour y offrir le cœur de Marat à la vénération et à la reconnaissance des patriotes. Un orateur y lut un discours qui avait pour épigraphe : « *O cor Jesus, o cor Marat!* Cœur sacré de Jésus, cœur sacré de Marat, vous avez les mêmes droits à nos hommages. » L'orateur eut l'impudence de comparer les œuvres du divin fils de Marie avec celles de l'Ami du peuple et de terminer sa harangue par cette phrase : *Jésus est un prophète et Marat est un dieu.*

Le commandant des forces parisiennes offrit de fournir gratuitement des cyprès, des œillets et des roses pour orner la tombe de Marat.

Le 21 juillet, parut un décret qui ordonnait que le général Custine serait enfermé à l'Abbaye.

Ce fut le 23 juillet qu'eut lieu la capitulation de Mayence.

25 Juillet. — MADAME DE MESGRIGNY. — *Gaze Chambéry pour un petit bonnet; marly et façon d'une guirlande,* 3# 7s.

Voir au 12 décembre 1789.

Le 28 juillet, Danton fut nommé vingt-troisième président de la Convention.

Le 26 juillet, parut un décret contre les accapareurs; et un autre qui accordait au citoyen Chappe la qualité *d'ingénieur-télégraphe.*

Le 28 juillet, parut un décret d'accusation contre le général Custine.

Ce même jour, la Convention déclara les Girondins traîtres à la patrie, et la Commune de Paris invita de nouveau tous les propriétaires à faire mettre en gros caractères sur le devant de leurs maisons :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE (1).

Le poète Guichard fit à ce sujet le quatrain suivant :

Sainte, auguste Fraternité,
Tu me ravis, tu me transportes ;
Mais, étrange Fraternité !
Je ne te vois que sur les portes.

(1) Voir la planche du 1er janvier 1792, page 287.

Le 31 juillet, fut promulgué un décret qui portait que les assignats à face royale, au-dessus de cent livres, n'auraient plus cours de monnaie.

31 *Juillet* 1793. — Le baron de Batz avait quitté l'étranger pour rentrer en France dans l'espoir de sauver la Reine et la famille royale. Il logeait chez Cortey, épicier, commandant de la garde nationale de la section Lepelletier. Le municipal Michonis était du complot avec Lepître et Toulan.

Michonis, de service en même temps que Cortey, au jour fixé pour l'évasion, devait recevoir des factionnaires trois redingotes d'uniforme. Les princesses, vêtues de ces redingotes et se glissant dans la patrouille amie au centre de laquelle se cacherait le Dauphin, sortiraient par la grande porte. Les redingotes étaient fournies, les voitures commandées, le mot d'ordre convenu, les patrouilles prêtes, toutes les mesures prises, lorsque Simon reçut un billet contenant ces mots : « Michonis vous trahira cette nuit, veillez. » Sans perdre de temps, Simon courut au conseil et revint au Temple avec un ordre qui suspendait Michonis de ses fonctions et l'appelait à la Commune.

Le malheureux de Batz, en voulant hâter la délivrance de la Reine, n'avait pressé que son supplice, et ce fut quelques jours avant, le 11 juillet, comme on l'a vu, qu'on vint lui enlever son enfant. Revenons sur ce tragique événement. « Vous me tuerez ! s'était-elle écriée, mais vous ne m'enlèverez pas mon enfant. — Nous ne nous battons pas contre des femmes, avait répliqué l'un des municipaux; faisons monter la garde. »

Après une heure de résistance, la pauvre Reine habilla elle-même son malheureux fils et lui dit : « Nous allons nous quitter, souvenez-vous de vos devoirs quand je ne serai plus auprès de vous pour vous les rappeler. N'oubliez jamais le bon Dieu qui vous éprouve, ni votre mère qui vous aime; soyez sage, doux, patient, et du haut du ciel votre père vous bénira. »

Puis la pauvre mère le serra contre son cœur en l'embrassant à plusieurs reprises et le livra à ses bourreaux. Il était plus de onze heures du soir et une belle nuit enveloppait le Temple. — La Reine entendit encore dans le lointain les cris de son enfant ; anéantie, elle se jeta à genoux devant le lit de son pauvre petit envolé, qu'on avait arraché de ses bras et de son cœur.

On pense quelle nuit elle passa. La mort qui l'attendait trois mois après ne fut pas plus cruelle que cette scène terrible, où on la sépara de l'être aimé qu'elle ne devait plus retrouver qu'au ciel.

De son côté, le pauvre enfant était désespéré; il prononçait le nom adoré de sa mère jusque dans son *sommeil* et l'appelait dans ses rêves !

Le 1er août, tous les Bourbons furent bannis du territoire français, excepté ceux qui étaient sous le glaive de la loi et les deux enfants de Louis XVI.

Ce même jour, Marie-Antoinette fut renvoyée au tribunal criminel extraordinaire pour y être jugée, et transférée sans retard du Temple à la Conciergerie.

Les biens des rebelles de la Vendée furent déclarés appartenant à la République.

Le 1er août, on donnait au théâtre *Paméla,* comédie de François de Neufchâteau, qui donna son nom à un chapeau dit à la *Paméla.*

Le 2 août, il fut décrété que les assignats à face royale seraient reçus en paiement du mobilier des émigrés.

Le 4 août, le citoyen Sémonville, ambassadeur de la République française, fut arrêté en Suisse par les émissaires de l'empereur, qui le suivaient depuis Paris.

Le 8 août, toutes les académies furent supprimées.

Le 10 août 1793, jour de la fête civique et de la formation d'un camp sous Paris, on ordonna la destruction de tous les tombeaux de Saint-Denis.

Ce même jour eut lieu l'inauguration de la *fontaine de la Régénération*, sur la place de la Bastille. C'était David qui, dans tout Paris, avait déterminé l'ordre, la marche et les détails de ces cérémonies de la Fédération. « Les Français, disait-il dans son rapport, réunis pour célébrer la fête de l'unité et de l'indivisibilité, se lèveront avant l'aurore; la scène touchante de leur réunion sera éclairée par les premiers rayons du soleil : cet astre bienfaisant, dont la lumière s'étend sur l'univers, sera pour eux le symbole de la vérité à laquelle ils adresseront des louanges et des hymnes. »

Le 16 août, eut lieu l'ouverture du théâtre national de la rue de la Loi, ci-devant Richelieu.

19 Août. — JUILLARD. — *Ruban d'étamine*, 4# 6s.

La dernière note inscrite aux manuscrits de madame Éloffe est celle du 19 août 1793, sous le nom de *Juillard*, qui nous est resté complètement inconnu.

C'est ainsi que se termine le Livre-Journal de la couturière de la Reine et des princesses, moins de trois mois avant l'exécution de la reine Marie-Antoinette.

Nous avons examiné dans leurs plus petits détails ces deux précieux manuscrits, espérant toujours y trouver quelques renseignements nouveaux ; dans l'intérieur de la couverture de parchemin du second volume, sont inscrites ces deux adresses :

1° M. Gras, rue Neuve-Saint-Laurent, chez M. Amiot, professeur de musique, n° 32, près le Temple, au 2me, sur le devant.

2° Le sieur Huard, chez M. Richard, marchand épicier, rue Guillaume, au coin de celle des Anglais, place Maubert, pour de l'encre.

Ces deux annotations sont vraiment faites pour frapper l'esprit; ne dirait-on pas que, dans la première, mesdames Éloffe et Pompey, très royalistes, conservaient auprès de la prison du Temple, où se trouvaient alors le Roi et la Reine, un ami qui pouvait surveiller les événements, et être utile à la famille royale ? c'était peut-être aussi l'intermédiaire par lequel ces couturières faisaient parvenir à la Reine les costumes et les habillements qui lui étaient nécessaires.

Dans la seconde note, nous trouvons le nom de *Richard;* est-ce un parent du geôlier de la Conciergerie, ou bien simplement un épicier qui vendait de l'encre sympathique, dont on se servait alors beaucoup pour correspondre avec tous les malheureux captifs enfermés dans les prisons de Paris ? Dans la liste des victimes condamnées par le tribunal révolutionnaire, nous trouvons le nom de Julien-Honoré *Richard,* âgé de cinquante-huit ans, domicilié à Paris, condamné à mort le 24 prairial an II, comme cons-

pirateur et ayant consigné les mots suivants dans un écrit : « Nous ne reconnaissons, en détestant les lois actuelles, que l'amour des vertus ainsi que l'empire d'un Roi et non pas de huit cents. »

Quant au nom d'Amiot, il paraît cinq fois dans cette triste liste de victimes.

Ce Livre, jusqu'à la couverture même, mérite donc la plus grande attention, puisque les noms qu'il porte sont ceux de personnes tellement dévouées à la famille royale, qu'elles ont donné, à cause d'elle, leur vie sur l'échafaud révolutionnaire. Nous avons fait bien des recherches pour découvrir ce que mesdames Éloffe et Pompey étaient devenues, mais nulle indication sur leur vie ou sur leur mort ne nous est parvenue, et nous n'avons pas rencontré leurs noms dans la liste des victimes de la Terreur.

Il y avait à Paris, en dehors de ces deux noms, de bien honnêtes fournisseurs dévoués à la famille royale, entre autres mesdames Dubuquoy, qui étaient, depuis l'arrivée en France de la Reine, en relations journalières avec elle.

Comme je l'ai dit maintes fois (1), la Reine s'occupait beaucoup de tapisseries avec mesdames Dubuquoy (2), et c'étaient elles qui lui vendaient les laines et lui proposaient les beaux dessins qu'elle exécutait ensuite avec Madame Élisabeth. La Reine ne restait jamais inoccupée, c'était une industrieuse abeille qui travaillait sans cesse. Les canevas des belles tapisseries que nous possédons, de la main de la Reine, et que nous conservons comme de véritables reliques, proviennent également de la maison de mesdames Dubuquoy. (Voir planche 93.)

Ces précieuses tapisseries se composent de deux grands tapis de $6^{m},25$ de long, sur $4^{m},20$ de hauteur. Les documents qui les accompagnent nous apprennent que ce long travail de la Reine et de Madame Élisabeth fut donné par la Reine elle-même à madame Dubuquoy, qui le transmit à mademoiselle Lalouette, et que vers 1830, un prêtre français, l'abbé Bernard Cabanès de Batez, missionnaire apostolique, les apporta à Rome et les déposa aux mains des religieuses dites Mantellate, alla Longhara. Cet ecclésiastique ayant quitté Rome peu après, on ne put retrouver ses traces, et dans l'état de détresse où sont les religieuses d'Italie, elles se sont vues dans la nécessité de vendre, avec la permission du pape, ces précieux objets qu'elles conservaient depuis cinquante ans; c'est à titre de respectueux admirateur de la Reine, qu'elles nous les ont cédées de préférence. Les fonds de ces tapisseries sont en laine noire, avec des bouquets de fleurs, roses, œillets et volubilis sur gros canevas. Les bordures, d'un travail plus fin, ont été certainement rapportées ; on y voit les armes et la couronne de France ainsi qu'une inscription qui date sans doute de la Restauration, rappelant que ces tapis sont le travail de la Reine et de Madame Élisabeth, pendant les deux dernières années de leur vie.

Il devait y avoir, en dehors de ces deux belles tapisseries, qui sont, comme on le voit, considérables, d'autres morceaux, représentant le même dessin, faits également par la Reine et qui n'ont pas été réunis. Par un hasard singulier, madame Mille, fille de

(1) Voir au 1er août et fin septembre 1792.

(2) Voir le récit de la fuite de Varennes, au 21 juin 1791.

M. Bernard, de Lille, et cousine de notre nièce la comtesse d'Arjuzon, nous avait fait voir, il y a dix ans, un de ces fragments des tapisseries de la Reine, identique à celles que nous possédons aujourd'hui, et que son père avait gagné à une loterie de charité, organisée sous la Restauration par madame la Dauphine; le canevas et le dessin en sont absolument semblables ; la laine et la soie sont également les mêmes, et on croirait que ce morceau a été détaché de ces grandes tapisseries que nous avons acquises à Rome. Le rapprochement de ce fragment dispersé, avec les tapisseries que nous possédons est une preuve de plus de leur parfaite authenticité (1).

D'un autre côté, M. Jourdain, membre de l'Institut, nous a raconté ce fait : « Sous le règne de Louis XVIII, madame la duchesse d'Angoulême, qui possédait plusieurs tapisseries de sa mère et de sa tante Madame Élisabeth, eut la pensée d'en offrir une partie à l'église Sainte-Geneviève de Paris, où on les conserva pendant plusieurs années. Je pense que si l'on faisait une recherche dans les journaux de l'époque, on y retrouverait la relation de ce cadeau fait par madame la duchesse d'Angoulême, qui alors n'était pas encore Dauphine; c'était donc avant la mort de Louis XVIII, c'est-à-dire avant 1824, que ce cadeau avait dû être fait à l'église Sainte-Geneviève. Ces tapisseries, sans doute pendant la révolution de 1830, furent données, je ne sais à quel titre et comment, à un de mes oncles, curé de Notre-Dame de Paris. Il les conserva précieusement pendant toute sa vie, et ce ne fut qu'à sa mort qu'elles me furent cédées pour un prix minime par ses héritiers au nombre desquels j'étais.

« Devenu possesseur de ces tapisseries, *parfaitement identiques* comme dessin et comme ouvrage à celles que vous avez, mais moins considérables, ajouta-t-il, m'inspirant des intentions de madame la duchesse d'Angoulême, et ne pouvant d'ailleurs les garder chez moi, je pensai à les donner à Mgr Sibour, ce saint archevêque de Paris dont la fin a été si malheureuse.

« Que sont-elles devenues depuis ? sont-elles passées entre les mains des héritiers de Mgr Sibour, ou bien sont-elles restées à l'archevêché, c'est ce que j'ignore complètement ; mais ce que je puis affirmer, c'est que le canevas, le dessin et l'exécution des tapisseries que j'ai possédées étaient absolument identiques à celles que vous avez au Breuil. »

C'était par canevas d'environ cinquante centimètres carrés que la Reine et Madame Élisabeth faisaient ces tapisseries, dont le dessin était, comme on le voit, toujours le même et de la plus grande simplicité. Si on se rapporte aux temps où leurs mains royales les firent, on comprend très bien que ces infortunées princesses aient choisi un dessin si simple qui n'avait rien d'artistique, pour occuper les tristes journées de loisir qu'elles eurent à passer aux Tuileries et au Temple, depuis le retour du fatal voyage de Varennes jusqu'à leur séparation par la translation de la Reine à la Conciergerie, au mois d'août 1793. Au milieu de toutes leurs préoccupations, elles trompaient leurs chagrins en exécutant, comme mécaniquement, ces ouvrages si faciles à faire, pour lesquels il n'était pas besoin d'une application trop soutenue dont elles se

(1) Voir la planche 25, du 27 mai 1787.



Imp Lemercier & Cie Paris

GRANDE TAPISSERIE DE LA REINE
ET DE MADAME ÉLISABETH FAITE AU TEMPLE.
(Collection du Comte de Reiset)

sentaient alors [illegible]. Nous les voyons d'[illegible] tristes, échangeant à [illegible] quelques mois [illegible] commençant toujours [illegible] cilement, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, [illegible] de madame de [illegible] (1).

Ce sont ces [illegible] de morceaux [illegible] du Breuil, et qui sont peut-être les reliques les plus [illegible] qui existent aujourd'hui de la pauvre Reine [illegible] ont dû plus d'une fois se répandre sur cet [illegible] arracha des mains de cette si tendre mère [illegible] presser sur son cœur que dans les embrassements [illegible]

Notre tâche semblerait ici terminée, si nous [illegible] suivi jour par jour, pendant six ans, tout [illegible] devoir de partager avec nous les dernières [illegible] et de l'accompagner jusqu'à sa mort sur cette [illegible] été arrosée du sang de tant de nobles et saintes [illegible] pas à pas les événements révolutionnaires jusqu'à [illegible] princesse qui, comme l'a dit autrefois un célèbre [illegible] autre malheureuse reine, femme de Charles I[er], [illegible] mais encore la reine de l'amour des gens de cœur.

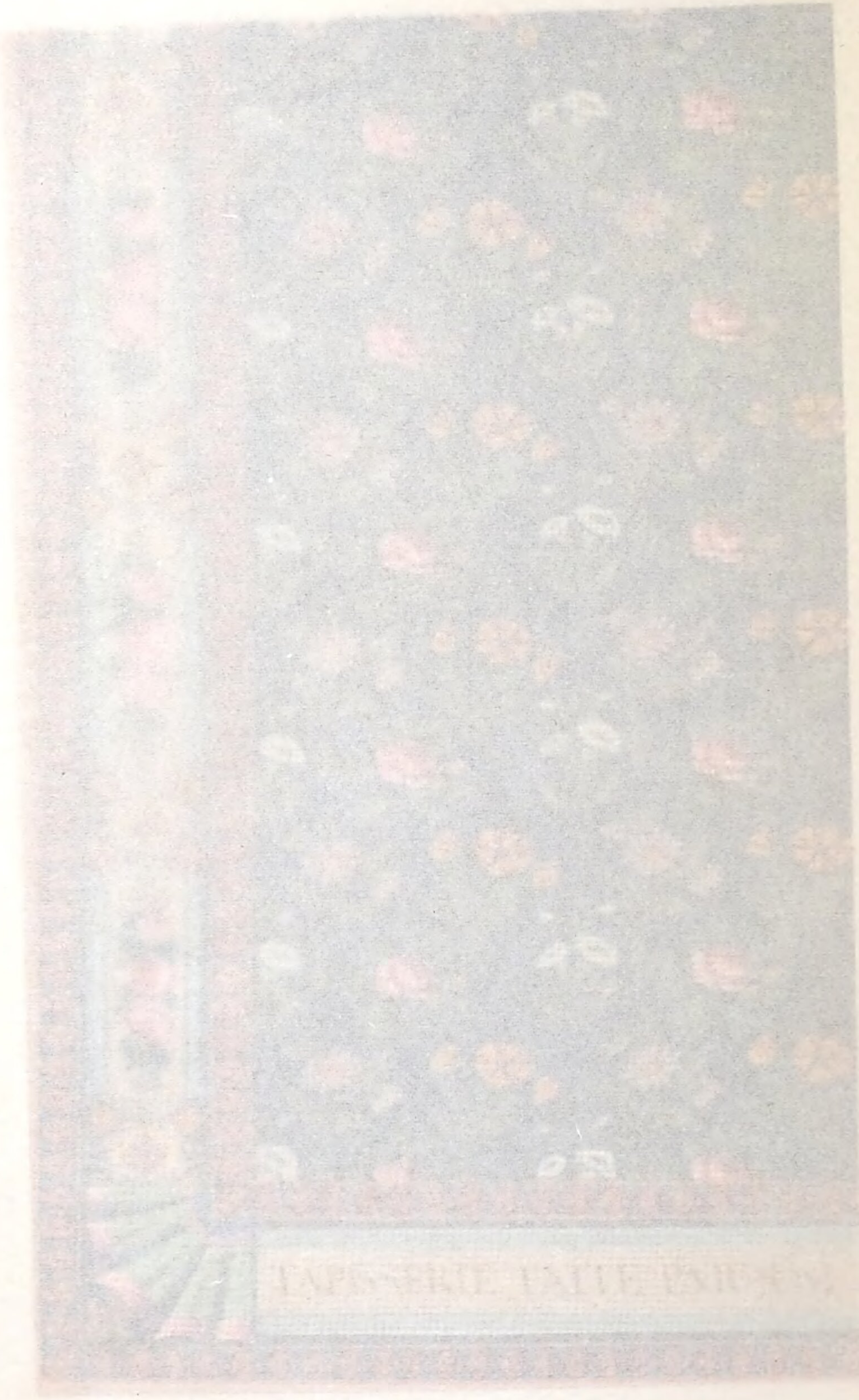
Le 22 août 1793, Robespierre fut élu vingt-cinquième [illegible]

C'était dans la rue Saint-Honoré, presque en face de la cour de [illegible] tion, qu'habitait Maximilien Robespierre, celui que Barrère avait [illegible] *de la Révolution*. Là, dans cette modeste [illegible] années *en garni*, chez la famille Duplay. [illegible] mœurs et visait aux surnoms de *vertueux* et d'*incorruptible* [illegible] et rasée, comme pour accomplir la prophétie de Danton [illegible] peuple, de la charrette du bourreau : « J'entraîne Robespierre [illegible] on rasera sa maison, on y sèmera du sel, on [illegible] rez-de-chaussée se trouvait un menuisier ; cet [illegible] avait trouvé grâce devant les yeux du sévère [illegible] souriait quelquefois, quand elle entrait dans sa [illegible] voix devenait douce quand il lui parlait.

C'est sans doute à elle qu'il adressa ce tendre madrigal qu'on lui attribue :

> Crois-moi, jeune et belle Ophélie,
> Quoi qu'en dise le monde et malgré ton miroir,
> Contente d'être belle et de n'en rien savoir,
> Garde toujours ta modestie.
> Sur le pouvoir de tes appas
> Demeure toujours alarmée :
> Tu n'en seras que mieux aimée
> Si tu crains de ne l'être pas.

(1) Voir fin septembre 1792.



GRANDE TAPISSERIE DE LA REINE
ET DE MADAME ELISABETH FAITE AU T[illegible]
(Collection du Comte de Reiset)

sentaient alors incapables Nous les voyons d'ici, ces pauvres martyres, silencieuses et tristes, échangeant à peine quelques mots, inclinées sur leur ouvrage, leur aiguille recommençant toujours ces mêmes dessins qu'elles faisaient ensuite parvenir très difficilement, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, à mesdames Dubuquoy, par l'entremise de madame de Sérent (1).

Ce sont ces centaines de morceaux rassemblés qui ont formé les deux grands tapis du Breuil, et qui sont peut-être les reliques les plus considérables et les plus précieuses qui existent aujourd'hui de la pauvre Reine et de Madame Élisabeth ; leurs larmes ont dû plus d'une fois se répandre sur cet ouvrage, après le 21 janvier, et lorsqu'on arracha des mains de cette si tendre mère l'infortuné Dauphin qu'elle ne devait plus presser sur son cœur que dans les embrassements et les joies ineffables de l'éternité.

Notre tâche semblerait ici terminée, si nous n'avions pensé que nos lecteurs, qui ont suivi jour par jour, pendant six ans, tout ce qui concernait la Reine, se feraient un devoir de partager avec nous les dernières souffrances de la martyre à la Conciergerie, et de l'accompagner jusqu'à sa mort sur cette terrible place de la Révolution, qui a été arrosée du sang de tant de nobles et saintes victimes. Continuons donc à suivre pas à pas les événements révolutionnaires jusqu'à la la fin de la vie de cette noble princesse qui, comme l'a dit autrefois un célèbre poète anglais, Edmond Waller, d'une autre malheureuse reine, femme de Charles I^er^, était non seulement la reine de France, mais encore la reine de l'amour des gens de cœur.

Le 22 août 1793, Robespierre fut élu vingt-cinquième président de la Convention.

C'était dans la rue Saint-Honoré, presque en face de la cour de l'église de l'Assomption, qu'habitait Maximilien Robespierre, celui que Barrère avait surnommé *le géant de la Révolution*. Là, dans cette modeste demeure, il avait vécu pendant plusieurs années *en garni,* chez la famille Duplay. Alors il affichait une grande austérité de mœurs et visait aux surnoms de *vertueux* et d'*incorruptible*. Cette maison a été démolie et rasée, comme pour accomplir la prophétie de Danton allant à la mort et criant au peuple, de la charrette du bourreau : « J'entraîne Robespierre, Robespierre me suit... on rasera sa maison, on y sèmera du sel, on y plantera un poteau *d'infamie* ». Au rez-de-chaussée se trouvait un menuisier ; cet artisan avait une jeune et jolie fille, qui avait trouvé grâce devant les yeux du sévère tribun ; lui, si préoccupé, si sombre, lui souriait quelquefois, quand elle entrait dans sa chambre pour en faire le service, et sa voix devenait douce quand il lui parlait.

C'est sans doute à elle qu'il adressa ce tendre madrigal qu'on lui attribue :

Crois-moi, jeune et belle Ophélie,
Quoi qu'en dise le monde et malgré ton miroir,
Contente d'être belle et de n'en rien savoir,
Garde toujours ta modestie.
Sur le pouvoir de tes appas
Demeure toujours alarmée :
Tu n'en seras que mieux aimée
Si tu crains de ne l'être pas.

(1) Voir fin septembre 1792.

Le 23 août, un décret portait que tous les Français seraient en réquisition pour le service militaire, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq.

Le 28 août, le général Custine fut exécuté sur la place de la Révolution.

Le 29 août, défense fut faite de jouer la comédie de *Paméla*.

Le 3 septembre, le théâtre de la Nation, ci-devant Comédie-Française, fut fermé.

Le 12 septembre 1793, celui qui devait être un jour Napoléon Ier arriva, comme commandant en second, devant Toulon, au quartier du général Carteaux, qui lui abandonna la direction des opérations du siège.

Le 16 septembre, Bailly, ancien maire de Paris, fut arrêté à Melun.

Le 17 septembre, parut un décret contre les suspects.

Le 18 septembre, le traitement des évêques fut réduit à 6,000 livres.

Le 21 septembre, un décret assujettit les femmes à porter la cocarde nationale, sous peine de huit jours de détention pour la première fois; et pour la seconde, d'être tenues pour suspectes et enfermées jusqu'à la paix.

Le 24 septembre (3 vendémiaire), la belle-mère de Pétion fut exécutée sur la place de la Révolution.

Nous plaçons plus loin, comme pour le mois de janvier, la concordance de l'ancien calendrier avec le calendrier révolutionnaire, à l'occasion de la mort de la pauvre Reine, le 16 octobre, jour qui vit la fin de ses longues douleurs.

L'insalubrité de la chambre de la Reine (voir planches 94 et 95) était telle, à la Conciergerie, que la robe noire de cette princesse, la seule qu'elle mettait alternativement avec une robe blanche apportée du Temple, tombait en lambeaux. La fille aînée de madame Bault, femme du concierge de la prison, y mit une bordure neuve (1). Sa mère en recueillit les vieux morceaux et les distribua à plusieurs personnes qui les demandaient avec instance. La jeune fille Bault était sans cesse occupée à raccommoder le linge, les vêtements, les bas, les souliers, qui s'usaient complètement. Le soin de la chambre et de l'intérieur du ménage lui était confié; elle seule pouvait y entrer pour faire ce service, elle était encore chargée d'arranger la modeste coiffure de chaque jour de la Reine et ne fut pas exempte de ce devoir au moment même du sacrifice.

A la Conciergerie, la Reine n'avait que trois chemises, assez fines, dont l'une était garnie d'une dentelle de malines fort belle. On les lui donnait alternativement tous les dix jours. Ce service se faisait par le greffe du tribunal révolutionnaire. On n'avait pas osé dépasser d'un mouchoir le compte strict de cette fourniture. La Reine écrivait sur la muraille, avec une pointe d'épingle, l'état de son linge; elle y avait tracé aussi d'autres caractères; mais aussitôt après son départ pour l'échafaud on étendit partout une couche épaisse de couleur, et tout fut effacé.

La Reine avait désiré une couverture de coton anglais. M. Bault se chargea d'en parler à Fouquier-Tainville : « Qu'oses-tu demander? répondit celui-ci; tu mériterais d'être envoyé à la guillotine. »

La Reine, qui souffrait de ne rien faire, imagina de tirer quelques fils de l'étoffe de

(1) Extrait du récit de madame Bault.

son lit et d'en tresser une espèce de jarretière à l'aide de deux cure-dents ; on lui avait refusé des aiguilles à tricoter. Ce tissu précieux fut remis à *Madame,* à Huningue, par M. Hue.

La Reine, ne pouvant travailler, lisait les voyages du capitaine Cook ; la plus grande partie de son temps était consacrée à la prière ; comme au Temple, elle relisait souvent sa *Journée du chrétien.* La pauvre princesse ne pouvait se diriger dans sa prison, la nuit venue, qu'à la lueur incertaine du réverbère de la cour des Femmes.

Étienne-Marie Delahante, ancien receveur général, ami de mon père et son collègue, arrêté pendant la Révolution, fut d'abord incarcéré à l'Abbaye, puis à Port-Libre, et enfin à la Conciergerie, où il occupa la chambre sanctifiée par le séjour de Marie-Antoinette.

1793. — OCTOBRE.			VENDÉMIAIRE-BRUMAIRE. AN II.			
ANCIEN CALENDRIER			CALENDRIER RÉVOLUTIONNAIRE			
STYLE GRÉGORIEN.		FÊTES DES SAINTS.	STYLE DÉCADAIRE.			PRODUCTIONS NATURELLES ET INSTRUMENTS RURAUX.
1	Mardi.	St Rémy.	*Vendémiaire.*	10	Décadi.	Cuve.
2	Mercredi.	Sts Anges.		11	Prim.	Pomme de terre.
3	Jeudi.	St Denys l'Aréop.		12	Duodi.	Immortelle.
4	Vendredi.	St François d'Assise.		13	Tridi.	Potiron.
5	Samedi.	Ste Aure.		14	Quart.	Réséda.
6	XX Dimanche.	St Bruno.		15	Quint.	Ane.
7	Lundi.	St Serge.		16	Sextidi.	Belle-de-nuit.
8	Mardi.	St Démètre.		17	Septidi.	Citrouille.
9	Mercredi.	St Denis.		18	Octidi.	Sarrasin
10	Jeudi.	St Géréon.		19	Nonidi.	Tournesol.
11	Vendredi.	St Nicaise.		20	Décadi.	Pressoir.
12	Samedi.	St Wilfrid.		21	Prim.	Chanvre.
13	XXI Dimanche.	St Géraud.		22	Duodi.	Pêche.
14	Lundi.	St Calixte.		23	Tridi.	Navet.
15	Mardi.	Ste Thérèse.		24	Quart.	Amaryllis.
16	Mercredi.	St Gal, *abbé.*		25	Quint.	Bœuf.
	Mort de la Reine.				Mort de la Reine.	
17	Jeudi.	St Cerbonay.		26	Sextidi.	Aubergine.
18	Vendredi.	St Luc, *év.*		27	Septidi.	Piment.
19	Samedi.	St Savinien.		28	Octidi.	Tomate.
20	XXII Dimanche.	St Sendou.		29	Nonidi.	Orge.
21	Lundi.	Ste Ursule.		30	Décadi.	Tonneau.
22	Mardi.	St Mellon.	*Brumaire.*	1	Prim.	Pomme.
23	Mercredi.	St Hilarion.		2	Duodi.	Céleri.
24	Jeudi.	St Magloire.		3	Tridi.	Poire.
25	Vendredi.	St Crépin et St Cr.		4	Quart.	Betterave.
26	Samedi.	St Rustique.		5	Quint.	Oie.
27	XXIII Dimanche.	St Frumence.		6	Sextidi.	Héliotrope.
28	Lundi.	St Simon et St Jude.		7	Septidi.	Figue.
29	Mardi.	St Faron.		8	Octidi.	Scorsonère.
30	Mercredi.	St Lucain.		9	Nonidi.	Alizier.
31	Jeudi.	St Quentin, *V. J.*		10	Décadi.	Charrue.

La Reine, comme on l'a vu précédemment, n'ayant presque rien pour se vêtir dans sa prison, la plus humide et la plus malsaine de la Conciergerie, était obligée de passer une partie de la journée à raccommoder ses bas, ses vêtements et surtout sa robe noire de deuil ; l'homme qui nettoyait sa chambre et qui était chargé de demander pour elle *les choses qu'on ne pouvait lui refuser,* se nommait Barassin ; c'était un voleur de grand chemin, et condamné comme tel à quatorze ans de fers. Il était resté à la Conciergerie, par la protection du geôlier, qui l'employait à transporter les ordures, et au métier d'aboyeur de prison. Durant son séjour à la Conciergerie, Marie-Antoinette avait encore la montre d'or qu'elle avait apportée d'Allemagne ; les administrateurs la lui ôtèrent quatre ou cinq jours après son arrivée ; elle ne la leur remit qu'en pleurant.

Mais outre ce bijou, elle portait aussi un médaillon ovale fort précieux attaché à son cou au moyen d'une petite ganse noire. Ce médaillon renfermait des cheveux bouclés et le portrait du jeune Roi. Il était ployé dans un petit gant de peau canarie qui avait servi au Dauphin.

La Reine conservait également deux jolies bagues de diamant et son anneau de mariage. Ces deux brillants, sans qu'elle y pensât, lui procuraient bien des heures de distraction, elle les ôtait, les remettait et les passait d'une main à l'autre plusieurs fois en quelques secondes.

Ces deux diamants lui furent arrachés lors des perquisitions qui furent faites à la suite de l'affaire de l'Œillet.

La Reine avait conservé dans sa prison de grosses épingles, et s'en servait aussi pour écrire sur la muraille des versets de l'Écriture sainte et de l'*Imitation,* et des vers allemands. On avait placé dans ce cachot un vieux fauteuil, tiré des greniers de la Conciergerie, et qui s'y trouve encore aujourd'hui (voir planche 96).

Pendant que la reine de France passait des jours si tristes loin de tous ceux qu'elle aimait et dont elle n'avait aucune nouvelle, des serviteurs fidèles, dit Lafont d'Aussonne, songeaient à l'enlever de la Conciergerie; Rougeville (1) était l'âme de ce complot; on devait entrer dans le cachot de la Reine par l'arrière-cour de la Sainte-Chapelle, qui touchait immédiatement à la vieille chapelle souterraine où étaient prisonniers plusieurs magistrats du parlement de Paris. De fausses patrouilles de gendarmes devaient s'emparer des postes de la grille Royale et du poste de la voûte obscure; sur le quai, 200 royalistes en uniforme de garde nationale et 4,000 royalistes devaient paralyser toute résistance.

Une voiture de remise placée proche du palais transporterait la Reine à bride abattue au château de Livry, près Gonnesse (Seine-et-Oise). Là 200 conjurés à cheval la conduiraient sur les terres de l'Empereur.

C'était le brave Rougeville qui devait assister la Reine dans son enlèvement de Paris et de la Conciergerie ; mais tout fut traîné en longueur par *l'indolence* de M. de Kaunitz, et le complot, qui reçut un commencement d'exécution grâce à Rougeville seul, n'eut pas de succès.

(1) Voir la notice sur Rougeville, aux Pièces justificatives.

M. Cauchy, dans une assemblée générale de l'Association fraternelle des anciens élèves de Notre-Dame des Champs, rapporte un épisode fort intéressant de la captivité de la Reine à la Conciergerie ; d'après lui, il n'y aurait pas eu seulement que la *conspiration de l'Œillet ;* mais aussi *la conspiration de la Rose.* Voici comment il la raconte :

« A l'est de Paris, sur la route de Charonne à Romainville, s'élevait un village célèbre à cette époque par une culture de fleurs qui a depuis lors donné son nom au village de Fontenay, près de Sceaux, et dont le commerce lucratif parfume et enrichit actuellement, depuis le mois de mai jusqu'à la fin de septembre, les environs de Brie-Comte-Robert.

« Louis XVI et Marie-Antoinette se rendaient tous les ans, pendant la saison des roses, au village de Bagnolet. Ils se plaisaient à parcourir les champs de rosiers, à converser avec les cultivateurs, loin de l'étiquette du château de Versailles, et à se renseigner par eux-mêmes sur les besoins intimes des populations laborieuses qui se trouvaient encore disséminées aux alentours de la grande ville.

« La Révolution française aurait pu, sans aucun doute, accomplir de grandes choses et procéder à d'utiles réformes sociales, tout en laissant au Roi et à la Reine la jouissance d'un plaisir innocent, qui n'était pas d'ailleurs sans profit pour les horticulteurs de Bagnolet.

« Mais il s'agissait bien de cela. Aux pensées généreuses et enthousiastes des premiers réformateurs avaient bien vite succédé les orgies démagogiques.

« 1789 avait encore vu les augustes visiteurs cheminer à travers les sentiers bordés de rosiers en fleurs, mais 1793 s'était hâté de faire tomber la tête « du tyran », et l'infortunée prisonnière de la Conciergerie ne pensait plus qu'à se préparer à la mort, lorsqu'un matin, à son réveil, elle aperçoit une rose qu'une main inconnue avait jetée près de son lit, à travers les barreaux de son cachot.

« La Reine prend la fleur, et, se rappelant les jours heureux de Trianon, alors qu'entourée d'une foule idolâtre, elle effeuillait, pour s'amuser aux dépens de ses courtisans, les marguerites du jardin, elle arrache les pétales, en redisant comme autrefois : « Je t'aime, un peu, beaucoup, passionnément, point du tout. »

« Depuis plusieurs jours déjà, elle répétait ce refrain, quand, au mot « beaucoup », du pétale arraché se détache un léger papier de soie sur lequel sont tracés ces mots : « Demain, dans la nuit, nous vous délivrerons ; tenez-vous prête. »

« Quand son défenseur vint la visiter dans la journée, plutôt pour connaître sa réponse que pour l'entretenir de sa défense, la Reine l'accueillit par ce mot simplement héroïque : « Je refuse ; » et quelques jours plus tard, avec le même calme et le même courage de reine et de martyre, elle présentait sa tête au couteau de la guillotine.

« Pendant que ce crime s'accomplissait en vue du château des Tuileries, le tribunal révolutionnaire citait à sa barre le paysan de Bagnolet qui s'était dévoué pour faire parvenir à la Reine la nouvelle du complot ; l'accusé fut immédiatement et sans aucune forme de procès condamné à mort. Mais quand on lui demanda s'il n'avait rien à ajouter : « Puisque vous êtes assez lâches, s'écria-t-il, pour condamner un honnête homme, vous serez assez justes peut-être pour nourrir ses dix-sept enfants, car j'ai donné

à mon pays cinq filles et douze garçons. » Le tribunal, étonné, revint sur sa décision, annula sa première sentence et jugea que cet homme avait « bien mérité de la patrie ». Néanmoins, en punition de son crime, il dut arracher ses rosiers, coupables d'avoir servi aux plaisirs d'un tyran, et remplacer leur culture par celle des pommes de terre, plus utile au salut du peuple. Ce fut pour l'horticulteur une ruine complète.

« Il vint alors au Palais-Royal s'établir dans une baraque de la galerie de bois, aujourd'hui galerie d'Orléans, où il commença par vendre des petits choux que lui livrait à crédit une pâtissière de la butte Montmartre.

« La vue de ses dix-sept enfants apitoya le public, et le bon goût de sa marchandise ne tarda pas à lui faire une renommée dans tout Paris. Son courage et sa loyauté furent pour son commerce une double source de prospérité ; et, le 2 février prochain, vous serez, pour la troisième fois, mes chers camarades, assis à notre banquet autour des tables dressées par son petit-fils, qui soutient aujourd'hui, avec le succès légitime que vous savez, l'honneur et la réputation de la maison Chevet, fondée par son grand-père. »

Le 2 octobre (12 vend.), parut un décret qui décernait à René Descartes les honneurs du Panthéon.

La Convention envoya au tribunal criminel extraordinaire le ci-devant duc d'Orléans.

Ce même jour, on commença la procédure du procès de la Reine, et à cette date, le calendrier républicain inscrivait la fête de l'*immortelle,* la fleur du *souvenir* que l'on jette sur les tombes et qui est en même temps le symbole de l'*immortalité.* Ce procès douloureux devait en effet vouer à l'immortalité la pauvre Reine, et souvent depuis, ses fidèles admirateurs ont couvert sa tombe de couronnes d'immortelles.

Le 6 octobre (16 vend.), parut un décret qui ordonnait que le ci-devant duc d'Orléans serait transféré de Marseille à Paris.

Le 7 octobre (16 vend.), le tribunal criminel extraordinaire ordonna que le député Gorsas, mis hors la loi, serait exécuté dans le jour, sur la place de la Révolution.

Le 9 octobre (18 vend.), eut lieu la prise de la ville de Lyon, après le bombardement fait par les troupes de la République, pour réduire les habitants de cette ville révoltée.

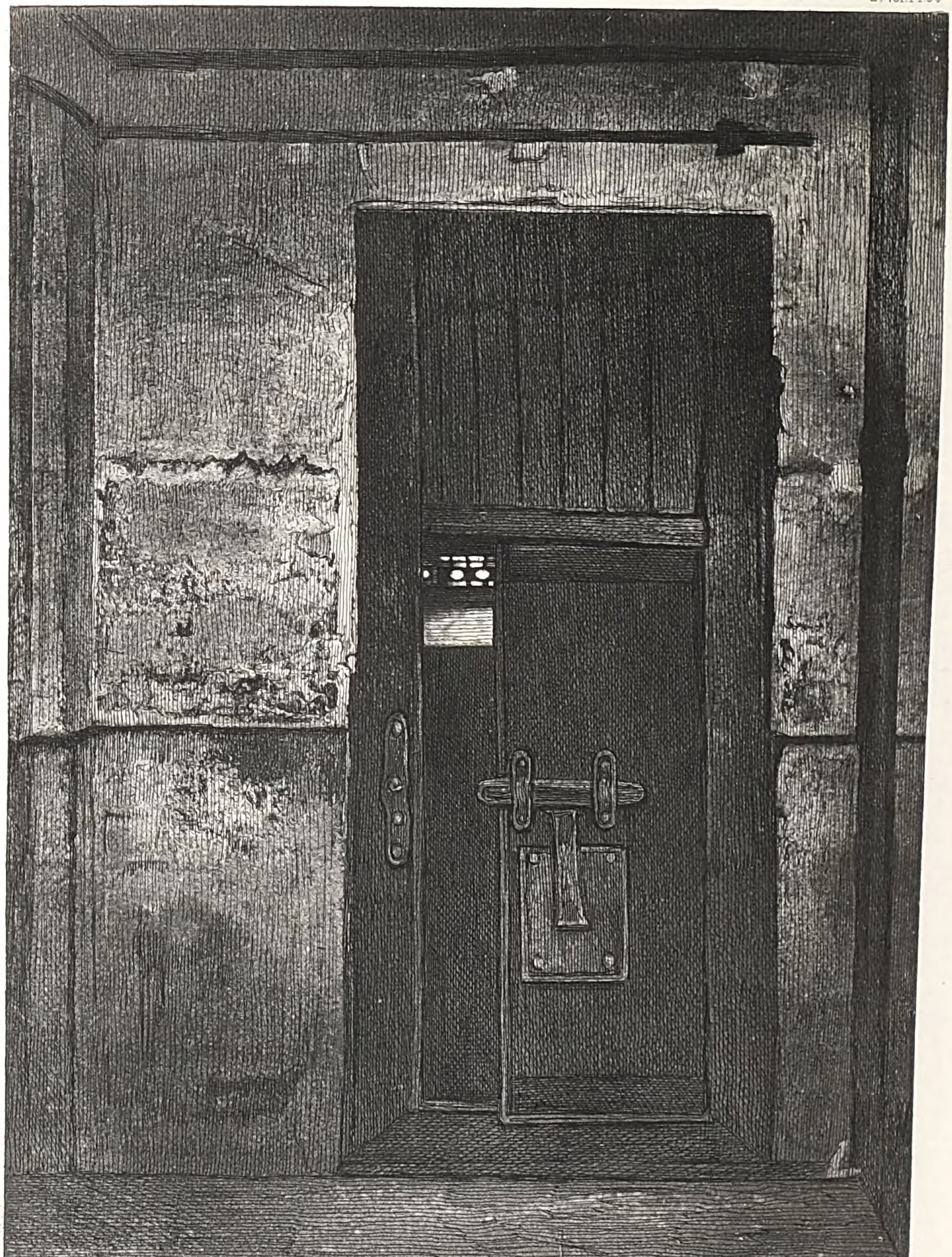
A cette même date fut promulgué un décret qui prohibait le commerce des marchandises anglaises.

Le 12 octobre (21 vend.), parut un décret portant que la ville de Lyon serait détruite et son nom effacé du tableau des villes de la République. La réunion des maisons réservées porterait le nom de *Ville affranchie ;* il serait élevé sur les ruines des autres une colonne avec cette inscription :

LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ ;
LYON N'EST PLUS ;
LE 18^{e} JOUR DU 1er MOIS,
L'AN II^{e} DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
UNE ET INDIVISIBLE.

CONCIERGERIE

2e Vol. Pl. 94



Masson aqua-forti

Imp. Lemercier & Cie

Porte de la Prison de la Reine à la Conciergerie

Le 12 [illegible] 1793, les [illegible] [illegible] ôtions les plaques de cheminées ayant des armes. [illegible]

Le 14 octobre 1793, Marie-Antoinette fut [illegible] [illegible] le fut dans la salle dite de la Liberté que [illegible] Tinville. La cour de [illegible] [illegible] Les unes des tables du tribunal révolutionnaire [illegible] y ont été conservées. Au fond de la salle [illegible] bustes de Brutus, Marat et Lepelletier [illegible] la loi. Le tribunal, composé de cinq juges [illegible] l'accusateur public ; à gauche les jurés ; à [illegible] celui-ci, les gradins des accusés [illegible] qu'on appelait vulgairement le pot. Une [illegible] de l'enceinte du public, et entre les [illegible] qui conduisait à un escalier par lequel les [illegible] tribunal sans être vus des prisonniers.

Pour accélérer le jugement de la Reine, le [illegible] Vendée parmi les morts plusieurs chefs vendéens [illegible] sur le portrait de Marie-Antoinette.

COMMUNION DE LA REINE.

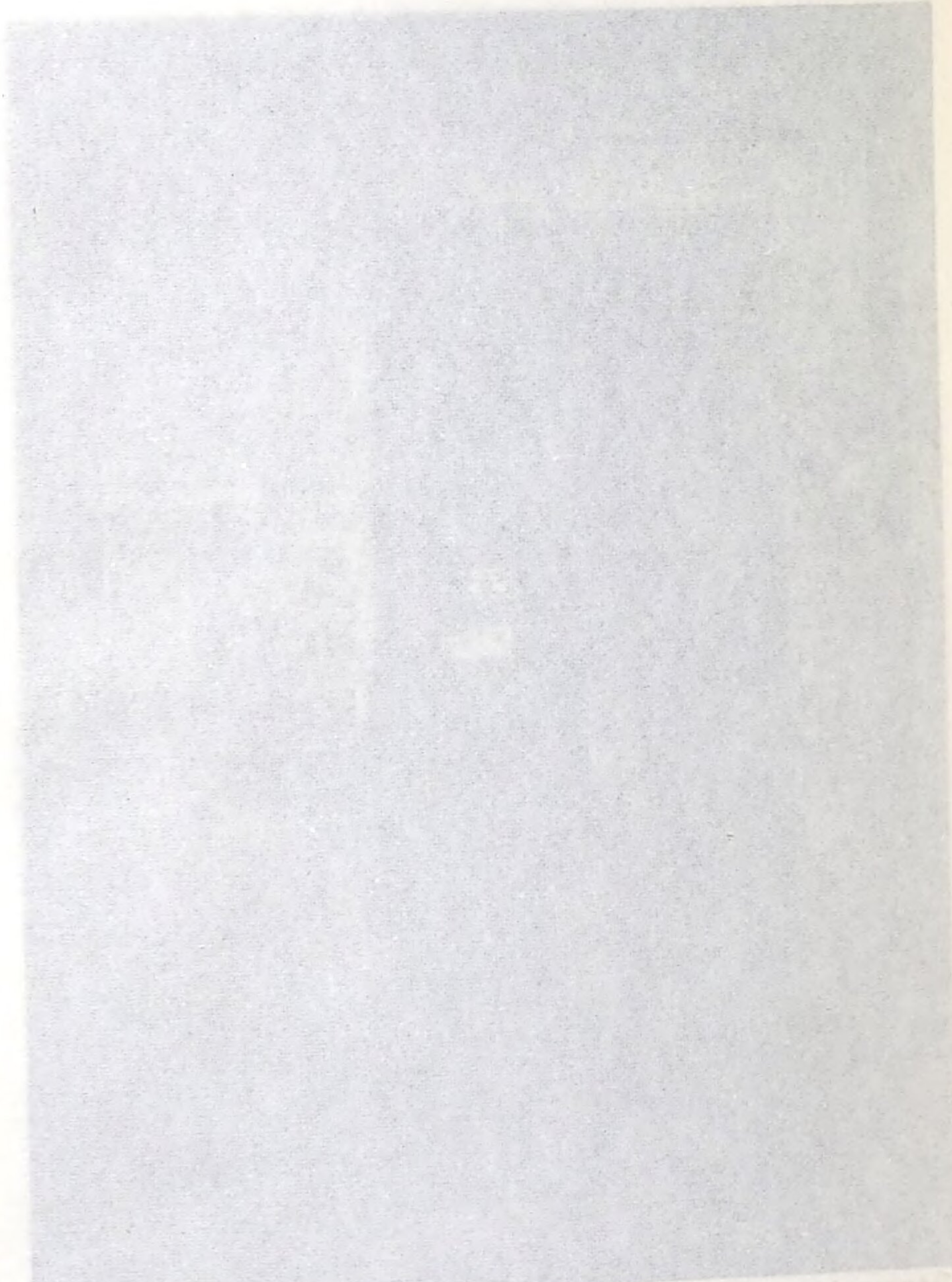
Nous donnons ici, planche 87, la reproduction d'une [illegible] Restauration, est devenue rare aujourd'hui [illegible] représente la Reine communiant dans sa prison.

Ce fait a été très controversé, entre autres par l'auteur des *Mémoires* [illegible] *universels de la reine de France*, qui a cherché à prouver que [illegible] la Reine [illegible] recevoir les consolations de la religion à la Conciergerie [illegible] jalouse surveillance exercée autour d'elle. Nous [illegible] Magnin, en effet, devenu curé de Saint-Germain [illegible] atteste que, conduit par mademoiselle Fouché, [illegible] aux prisonniers toutes les consolations et les [illegible] la Reine, confesser la pauvre martyre dans son [illegible] dans une boîte suspendue sur sa poitrine.

Il est vrai que dans le testament de la Reine on trouve [illegible] cord avec ce fait :

« N'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant [illegible] ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les [illegible] entraient une fois, je demande pardon à Dieu de toutes les fautes [illegible] depuis que j'existe... »

(1) Voir au 3 février 1791.



Porte de la Prison de la Reine à la Conciergerie

Le 13 octobre 1793, fut publié un décret qui ordonnait de faire retourner dans les maisons les plaques de cheminées ayant des armes, des couronnes, des fleurs de lis, etc.

Le 14 octobre 1793, Marie-Antoinette fut traduite devant le tribunal révolutionnaire : ce fut dans la salle *dite de la Liberté* que furent jugés la Reine, les Girondins et Fouquier-Tinville. La cour de cassation y tient aujourd'hui ses séances publiques ; quelques-unes des tables du tribunal révolutionnaire, reconnaissables à leurs pieds de griffon, y ont été conservées. Au fond de la salle, sur le mur, étaient placés les trois bustes de Brutus, Marat et Lepelletier ; au-dessus de deux *quinquets* (1), les tables de la loi. Le tribunal, composé de cinq juges, y compris le président ; devant le président, l'accusateur public ; à gauche les jurés ; à droite du président, le défenseur ; derrière celui-ci, les gradins des accusés. L'accusé interrogé était placé dans un fauteuil fermé qu'on appelait vulgairement le *pot*. Une balustrade élevée séparait l'enceinte du tribunal de l'enceinte du public, et entre les gradins et cette balustrade se trouvait un couloir qui conduisait à un escalier par lequel les accusés montaient de la Conciergerie au tribunal sans être vus des prisonniers.

Pour accélérer le jugement de la Reine, le rapporteur disait qu'on avait trouvé en Vendée parmi les morts plusieurs chefs rebelles et plusieurs prêtres qui portaient sur eux le portrait de Marie-Antoinette.

COMMUNION DE LA REINE.

Nous donnons ici, planche 97, la reproduction d'une image, qui, répandue sous la Restauration, est devenue rare aujourd'hui ; elle représente la Reine communiant dans sa prison.

Ce fait a été très controversé, entre autres par l'auteur des *Mémoires secrets et universels de la reine de France*, qui a cherché à prouver que jamais la Reine n'a pu recevoir les consolations de la religion à la Conciergerie, à cause de l'incessante et jalouse surveillance exercée autour d'elle. Nous ne sommes pas de son avis. M. l'abbé Magnin, en effet, devenu curé de Saint-Germain l'Auxerrois sous la Restauration, atteste que, conduit par mademoiselle Fouché, pieuse fille qui s'efforçait de procurer aux prisonniers toutes les consolations et les secours possibles, il a pu arriver jusqu'à la Reine, confesser la pauvre martyre dans son cachot, et lui apporter la communion dans une boîte suspendue sur sa poitrine.

Il est vrai que dans le testament de la Reine on trouve ce passage, qui serait en désaccord avec ce fait :

« N'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposant trop, s'ils y entraient une fois, je demande pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe... »

(1) Voir au 3 février 1791.

Mais, plus tard, quand le curé constitutionnel, Girard, se présenta, muni de l'autorisation municipale, pour offrir les secours de son ministère à la Reine, elle lui répondit *qu'elle le remerciait, que la Providence y avait pourvu et qu'elle s'était confessée* (1).

Comment concilier ces deux assertions qui paraissent si contradictoires? C'est que la Reine n'a tenu ce langage dans une pièce officielle qui devait être connue de tout le monde, son testament, que par crainte de compromettre inutilement le prêtre dévoué qui avait osé franchir les portes de sa prison.

Les recherches auxquelles nous nous sommes livré nous font croire à la réalité du fait de la communion de la Reine : c'était déjà notre sentiment lorsque nous avons publié notre premier ouvrage (2) et il n'a fait que s'affermir depuis.

Comment croire, en effet, qu'un ecclésiastique aussi honorable que l'abbé Magnin ait pu attester un fait contraire à la vérité ? C'est un témoin dont la probité et la sincérité nous semblent mériter une grande confiance.

Assurément il lui eût été très difficile de venir célébrer la messe dans le cachot de la Reine, sans l'agrément des geôliers et surveillants; l'abbé Edgeworth, lui, put dire la messe au Temple; mais depuis cette époque les circonstances étaient bien changées, et l'intolérance révolutionnaire ne pouvait permettre à la Conciergerie ce qui avait eu lieu au Temple.

Il est donc à présumer que M. Magnin, sans dire la messe, apporta le saint Sacrement avec lui dans la prison et que, grâce à la bonne volonté des gardiens de la Reine, attendris à la vue de ses infortunes, il put la confesser, l'absoudre et la communier dans une courte entrevue, quelques jours avant son procès.

M. Jourdain, de l'Institut, dont j'ai précédemment parlé, a connu dans son enfance l'abbé Magnin, et lorsqu'il est venu me voir au Breuil, le 21 novembre 1881, il a parfaitement reconnu les traits du vénérable curé de Saint-Germain-l'Auxerrois dans la lithographie qui représente cette scène.

« M. l'abbé Magnin, me dit-il, n'était pas très expansif sur ce sujet; il avait été en butte à tant de contradictions qu'il préférait garder le silence. Sa grande modestie d'ailleurs l'empêchait de parler de cette circonstance si honorable de sa vie de prêtre, de cet épisode dans lequel il avait joué un si beau rôle. »

Un fait nous paraît certain, c'est la communion de la Reine. C'était aussi l'opinion générale sous le règne de Louis XVIII, qui fit placer dans le cachot de Marie-Antoinette un tableau qu'on y voit encore et qui la représente au moment de recevoir la sainte communion. Comment croire que vingt-deux ans après ce fait, et dans un temps où il y avait encore beaucoup de contemporains qui eussent pu protester, on eût osé exposer publiquement ce tableau, si cet événement n'avait pas été vrai (3)?

(1) Voir plus bas, au 16 octobre, les paroles de la Reine à l'abbé Girard, et sa lettre à Madame Élisabeth.

(2) *Lettres inédites de Marie-Antoinette;* Paris, Didot.

(3) Plusieurs témoignages dignes de foi nous apprennent que M. Émery * eut aussi, dans sa prison, quelques rapports avec la reine Marie-Antoinette, et qu'il fut même assez heureux pour lui procurer le bienfait de l'absolution sacramentelle. On sait que cette princesse, pendant sa réclusion à la Conciergerie,

* Extrait de la *Vie de M. Émery* par Gosselin, A. Jouby, éditeur, tome I, p. 362.

Des victimes moins illustres de la Terreur purent obtenir du dévouement de quelques prêtres les consolations de la religion avant de monter à l'échafaud, et la Reine n'aurait pu trouver la même grâce ! Sans doute les preuves concluantes font défaut, jusqu'à présent il n'y a pas de document autre que des dépositions de témoins qui ont été contredites, mais la tradition nous paraît une preuve suffisante.

On trouvera, aux Pièces justificatives, quelques renseignements historiques sur le cachot de la Reine ainsi que les instructions données par la police aux gardiens qui le font encore aujourd'hui visiter aux étrangers, et l'on y verra que le tableau dont il est ici question a été fait pour être placé avec l'inscription commémorative, près du petit autel élevé dans le cachot même de la Reine.

Vers la fin de la captivité de la Reine, l'abbé Magnin, qui pendant la Révolution exerçait les fonctions de son ministère dans un oratoire particulier, place Vendôme, était tombé malade. Mademoiselle Fouché trouva pour le remplacer l'abbé Cholet (1) ; et c'est sans doute cet ecclésiastique qui se plaça sur le chemin de la Reine à l'échafaud, dans la rue Saint-Honoré, pour lui donner quelques instants avant son sacrifice une suprême absolution (2).

Il est de tradition à la Conciergerie que le christ en ivoire qui s'y trouve a été démonté par morceaux et introduit à travers les barreaux de fer pour être donné à la Reine par une main pieuse (voir planche 98).

En 1882, j'ai examiné très attentivement avec M. Coulon, directeur de la Conciergerie, le grillage extérieur de cette fenêtre donnant dans la cour des femmes, qui date de la captivité de la Reine, et nous avons remarqué en effet qu'en deux places différentes ce grillage a été coupé et remaillé, ce qui donne une grande probabilité à cette tradition. On remarquera aussi dans la gravure de cette précieuse croix que plusieurs parties sont retenues ensemble par une simple ficelle.

refusa constamment de recourir au ministère des prêtres schismatiques ; mais il paraît certain qu'elle réussit en plusieurs occasions à se procurer secrètement les secours de la religion, de la main de quelques prêtres catholiques, et entre autres de celle de l'abbé Magnin, qui devint plus tard curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. M. Émery fut aussi un de ces prêtres fidèles. Il a plusieurs fois rapporté lui-même, qu'étant logé au-dessus de la Reine (voir planche 99) et ayant eu la facilité de correspondre avec elle par le moyen de quelques autres prisonniers, il lui fit un jour parvenir un billet dans lequel il lui disait : « Préparez-vous à recevoir l'absolution ; aujourd'hui à minuit, je serai devant votre porte (planche 94), et je prononcerai sur vous les paroles sacramentelles. » Il se rendit en effet à l'heure dite devant la porte de la Reine ; il entendit les soupirs de cette princesse infortunée, et l'entretint quelques moments avant de lui donner l'absolution *. Il y a tout lieu de croire que, dans cette occasion comme dans plusieurs autres, la geôlière de la Conciergerie, M^me^ Bault, favorisa le zèle de M. Émery.

(1) Montjoye, *Histoire de Marie-Antoinette.*

(2) Voir plus bas le chemin de croix de la Reine, page 413.

* Ce fait, au sujet duquel on a élevé des doutes, paraît néanmoins solidement établi par des témoignages irrécusables, ainsi qu'on peut le voir dans les ouvrages suivants : *Histoire de Marie-Antoinette*, par Montjoie, p. 513 ; — *Études critiques sur les Girondins*, par Nettement, page 245 ; — *Ami de la religion*, t. II, p. 11 ; t. VII, p. 53 ; t. IX, p. 335 et t. CXIX, p. 532.

M. Mermod, curé de Gex, qui nous apprend ces détails (lettre à M. Faillon du 4 nov. 1842), ajoute que M. Émery a raconté ce fait à plusieurs personnes de Gex où il est né, et que même confidence a été faite à M. de Forcade, maire de Marmande, par le vénérable supérieur de la compagnie de Saint-Sulpice.

ANNOTATIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET HISTORIQUES SUR LES JOURNÉES DES 15 ET 16 OCTOBRE 1793.

Octobre 1793. — Jours du mois.	Heures.	Boussole de variation.		État de l'air et autres remarques.	Baromètre	Thermomètre
		Déclinaison.	Variation.			
15	6	21°42'		Temps couvert, pluie, vent nord.	28.3,67	10°,2
	9	21° 42'		Même temps, pluie cessée,	28.4,30	10°,4
	Midi.		En oscillation (la bibliothèque était ouverte).	Temps couvert. Temps couvert, même vent.		
	2			Hygrom. 88°; therm. 14°.		
	5	21° 41'		Le ciel s'éclaircit, vent N.-N.-E.	28.4,50	11°,8
	9 1/2	21° 40'		Beau ciel, vent N.-N.-E.	28.5,03	8°,4
16	6 1/4			Beau ciel, quelques nuages autour de l'horizon, brume à l'horizon.		5°,2
	8	21° 40'		Beau temps, vapeurs, calme.	28.4,85	6°,6
	10	21° 40'		Même temps, Item.	28.5,00	8°,9
	Midi.	21° 47'		Nuages au nord, calme, brume dissipée. Hygrom. 77°; thermom. 13° 1/2.	28.4,52	11°,3
	2	21° 45',5		Le ciel se couvre, vent N.-N.-O.	28.4,15	13°,0
	6	21° 40'		Beau temps, des nuages, vent N.-N.-O.	28.3,90	9°,9
	9	21° 41'		Ciel couvert depuis 8 h. 1/2.	28.3,80	8°,9

Ce fut, nous l'avons dit, le 14 octobre 1793 que la Reine parut devant le tribunal révolutionnaire. Parmi les jurés se trouvaient un perruquier, un peintre, un tailleur, un menuisier et un recors. On reprocha à la reine de France *le nombre de souliers qu'elle avait usés* (1), on l'accusa d'avoir accaparé pour 1,500,000" de sucre et de café, d'avoir *dépensé des fonds considérables pour un rocher* (2), d'avoir tenu un conciliabule le jour où le peuple *décora son mari du bonnet rouge; d'avoir porté des pistolets dans ses poches* (3). Les pièces du procès étaient dignes d'une pareille instruction : c'étaient des ciseaux, du fil, des aiguilles, des cheveux du Roi et de ses enfants !... Pendant trois jours et trois nuits que durèrent les débats, l'auguste victime n'eut pas un moment de repos.

Durant son interrogatoire, Marie-Antoinette conserva toujours une contenance calme

(1) Voir au 12 février 1788 et au 10 août 1792.
(2) Celui de Trianon.
(3) Voir au 9 mai 1792.

et assurée ; on la vit seulement promener ses doigts sur la barre du fauteuil avec l'apparence de la distraction, « comme si elle eût joué du *forté-piano,* » ainsi que le dit Prudhomme.

Pendant la journée du 15 octobre 1793, l'anxiété fut grande dans Paris ; le procès de la Reine préoccupait tous les esprits, mais peu de gens osaient laisser paraître les inquiétudes dont ils étaient assiégés. L'enceinte du tribunal révolutionnaire regorgeait de spectateurs, et ceux qui n'avaient pu trouver place dans cette foule stationnaient devant les portes du sanglant tribunal.

Madame Véto a-t-elle peur? conserve-t-elle son assurance? avoue-t-elle ses crimes? madame Véto pleure-t-elle? demandait le public.

Vers trois heures et demie, une marchande de la Halle sortit du tribunal, et, les yeux pleins de larmes, elle dit avec courage à la foule : « *Marie-Antoinette s'en tirera, je l'espère; elle a répondu comme un ange : on ne fera que la déporter!* — Tant mieux », disaient quelques-uns.

A quatre heures, la séance fut suspendue ; quelques émissaires du club des Jacobins arrivèrent pour réchauffer la haine révolutionnaire. La nuit vient de bonne heure au 15 octobre, elle tomba froide et morne, du haut des maisons; les groupes, de moins en moins nombreux, se resserrèrent ; la séance venait d'être reprise ; les conversations cessèrent ; à onze heures on ne parlait plus, on attendait, et le passage des émissaires, qui, de quart d'heure en quart d'heure, portaient à Robespierre les détails circonstanciés de cette longue séance, troublait seul, vers minuit, le silence que gardaient les anxieux veilleurs de l'agonie royale. A minuit, Hermann, président du tribunal, dit aux défenseurs de la Reine : *Dans un quart d'heure les débats finiront; préparez votre défense pour l'accusée.*

MM. Chauveau-Lagarde et Tronson du Coudray n'eurent donc qu'un quart d'heure pour se concerter et préparer leur plaidoierie.

Pendant la délibération des jurés, et en attendant le verdict, la Reine demanda un verre d'eau en disant : « Je n'en puis plus, quand donc sera-t-on las de mes souffrances ? » Un officier de gendarmerie, le sieur de Busne, lui en apporta un qu'elle vida d'un trait.

Depuis son arrivée en France, la Reine ne buvait que de l'eau de Ville d'Avray (1), près du parc de Saint-Cloud. Ce village était connu par une petite fontaine dont l'eau était si pure et si saine que toute la cour en faisait usage ; aussi plusieurs voitures allaient-elles continuellement en chercher dans de grosses bouteilles d'étain qu'on mettait ensuite dans de la glace. — On en porta à la Reine, non seulement au Temple, mais même à la Conciergerie jusqu'à son dernier jour, et l'eau qu'elle but, au moment de sortir de prison pour aller à la mort, provenait assurément de la fontaine de Ville-d'Avray, appelée la *Source du Roi.*

(1) L'eau puisée à Ville-d'Avray, d'après un décret spécial de la Commune, était déposée au Temple, d'où on la portait à la Conciergerie ; cette eau si fraîche reposait la Reine de la chaleur dont elle souffrait. C'était Rosalie Lamorlière, qui aidait madame Richard, femme du concierge, à porter à la Reine cette bonne eau, qui était la seule que cette princesse buvait avec plaisir.

Pendant que la Reine était à la Conciergerie, il y avait dans cette même prison une femme qu'on appelait madame Caron, qui devait être mise à mort peu de jours après elle; mais comme cette dame était dans un état de grossesse avancée, on décida de surseoir à son exécution.

Le 16, au moment de quitter la Conciergerie pour aller à l'échafaud, la Reine fit ses adieux à toutes les personnes prisonnières avec elle, qui lui avaient toujours montré tant d'intérêt, et entre autres à madame Caron, qu'elle rencontra dans le corridor de la prison. En la quittant, la Reine, accablée de fatigue, lui dit : « Ah que j'ai soif! » et aussitôt madame Caron s'empressa de remplir d'eau un petit pot qu'elle remit aux mains de la Reine, qui y but à longs traits.

Devenue aveugle à la Conciergerie, madame Caron dut à cet accident d'échapper à la mort; elle avait soigneusement conservé le vase précieux où la Reine avait trempé ses lèvres, et elle le laissa, comme son plus bel héritage, à sa fille, mademoiselle Caron, qui le garda avec le même respect et la même vénération jusqu'à sa mort, arrivée en 1846. Avant de mourir, elle avait confié le pieux dépôt qu'elle tenait de sa mère à madame Caron, née Tisserand, une de ses amies les plus chères, qu'elle aimait comme sa fille, quoiqu'elle ne fût pas sa parente, tout en portant le même nom.

Des mains de cette dernière, ce petit vase historique est passé en la possession de ma jeune nièce, mademoiselle Caroline d'Arjuzon, qui le conserve précieusement.

On ne connaît pas de détails particuliers sur la vie de madame Caron qui fut enfermée avec la Reine à la Conciergerie.

Quant à madame Caron, de qui ma nièce tient son petit vase si précieux, elle était l'arrière-petite-nièce de l'abbé Nonnotte et la petite-cousine de la sœur Marthe Biget, de Franche-Comté, qui fut décorée par le roi Guillaume de Prusse, et qui se distingua par son dévouement aux blessés pendant les guerres qui suivirent la Révolution.

La grand'mère maternelle de madame Caron, mademoiselle Avis, mariée à M. Picard, avait été d'abord fiancée à M. Lebrun, l'un des pharmaciens du roi Louis XVI, une des premières victimes de la Révolution. Elle demeurait près du Temple, en face de Simon, l'affreux cordonnier que la Convention donna pour gouverneur à Louis XVII. Douée d'une mémoire étonnante, elle a fourni bien des détails sur la mort du malheureux petit prince, qu'elle a vu dépérir peu à peu, et dans sa famille elle parlait souvent des derniers moments de l'enfant royal, à qui l'on jetait un morceau de pain pour nourriture (1); elle avait été le témoin de toutes les humiliations et des dou-

(1) Le petit prince portait au Temple un habit à la matelot d'un drap couleur ardoise; il avait la tête nue *. Son dîner se composait d'un *potage noir* dans une écuelle de terre rouge, couvert de quelques lentilles; dans une assiette de la même espèce était un petit morceau de bouilli noir, de mauvaise qualité; une seconde assiette était remplie de lentilles, une troisième contenait six châtaignes brûlées; sur la table on voyait un couvert d'étain; point de couteau, point de vin.

Madame habitait, au-dessus de son frère, l'appartement que le Roi avait occupé; une très grande cheminée se présentait en face de la porte d'entrée; un lit était à gauche; au pied du lit une porte ouverte

* Extrait d'une brochure de J.-P. Harmand, de la Meuse, 1820.

leurs qu'il avait endurées, et eut l'honneur d'être citée devant le tribunal révolutionnaire, où Fouquier-Tinville lui fit subir un interrogatoire. Elle devait aller en prison, mais elle se sauva en donnant un faux nom, celui de son arrière-grand-père.

Il existe bien d'autres souvenirs des derniers moments de la Reine. Ainsi nous avons vu au musée des Souverains, avant qu'il fût dispersé, le soulier que Marie-Antoinette laissa tomber en montant à l'échafaud; c'était une pauvre chaussure de soie noire percée de trous. Un soldat avait ramassé ce soulier au moment où il s'était échappé du pied de la Reine, et après l'exécution il l'avait rapporté au préau de la Conciergerie, où il fut couvert des larmes et des baisers des pauvres prisonniers ; à cette heure, nous ignorons ce qu'est devenue cette précieuse relique.

Il existe encore un pot à eau et cuvette en argent ayant appartenu à la reine Marie-Antoinette et autour duquel on voit une superbe guirlande de roses.

C'était un cadeau donné à M. Becquet de Beaupré, un des défenseurs de la Reine, en 1793.

Inquiété et émigré en Bavière, où il épousa la fille du baron de Milssen, chambellan du roi, M. de Beaupré effaça les armes de France gravées sur cette pièce, qui est restée dans sa famille, et provient de la petite-fille de M. Becquet de Beaupré, dame dont le nom figure dans les comptes de la maison du Roi, en 1788 (1).

J'ai trouvé également dans les cahiers de musique d'une de mes tantes, madame la baronne de la Martellière, excellente musicienne, qui avait en 1793 vingt-deux ans environ, un morceau de musique bien curieux que je donne à la fin de ce volume, et qui a été fait par Dussek, peu de temps après l'exécution de la Reine. Ce précieux exemplaire, le seul peut-être qui existe aujourd'hui, est une sonate imitative qui fut surtout répandue dans la société royaliste de l'époque ; elle est en dix parties, avec un texte explicatif de chacune d'elles.

Plusieurs passages en sont très beaux et la prière de la Reine, que Dussek intitule, dans le langage révolutionnaire, *Son invocation à l'Être suprême à l'instant de sa mort,* est principalement remarquable.

L'auteur de ce morceau, célèbre pianiste et compositeur allemand, était né le 9 février 1761, à Czaslau, en Bohême. Il eut son père, habile organiste, pour premier maître de musique, et à neuf ans il touchait déjà parfaitement du piano et accompagnait sur l'orgue, lorsqu'un religieux franciscain, le P. Ladislas Spenay, le prit comme sopraniste au couvent d'Iglau et lui donna tous les secours possibles pour devenir un

communiquait à une autre chambre. Le plafond était très élevé, les murs d'une épaisseur extraordinaire.

Madame était habillée d'une toile grise unie de coton. Elle tricotait avec peine ; ses mains étaient enflées par le froid et toutes violettes, ses doigts gros d'engelures.

Dans la seconde pièce, il y avait peu de meubles, mais ils étaient beaux et en bon état ; dans l'angle du même côté que le lit de Madame, était un fort beau piano à queue qui était celui de la Reine. C'est dans la première pièce que couchait Madame ; dans les encoignures de cette chambre, on voyait de 10 à 12 volumes in-8° et in-12, tous livres de piété et entre autres l'*Imitation de N.-S.*

(1) M. G. Lebreton, conservateur du musée de Rouen, possède une magnifique écuelle en vermeil, aux armes de France, avec son plateau, provenant de la Reine, elle fut donnée par cette princesse à M. Lambert, directeur de la monnaie de Rouen, à la naissance de son fils.

excellent compositeur. Il le quitta pour remplir les fonctions d'organiste dans différentes cathédrales ; le stathouder de Hollande l'appela à la Haye pour donner des leçons à ses enfants ; sa réputation augmentait chaque jour ; il visita les principales capitales de l'Europe, excitant partout sur son passage la plus vive admiration. En 1788, il était à Paris ; Marie-Antoinette désirait qu'il s'y fixât et le combla de ses bontés, comme tous les artistes de son temps, qu'elle protégea toujours ; nous aimons à croire que ce fut pour offrir un hommage à sa mémoire que Dussek composa cette sonate. La Révolution le contraignit à se retirer en Angleterre, d'où ses dettes le forcèrent de s'éloigner. Les princesses et les princes d'Allemagne ne lui mesurèrent pas leur faveur ; il continua jusqu'en 1808 sa vie d'artiste errante et agitée ; mais alors il se fixa à Paris ; son instrument favori fut toujours le piano ; il souleva, par la délicatesse de son jeu et la netteté de sa brillante exécution, un véritable enthousiasme dans les concerts de l'Odéon. Nommé directeur de la musique du prince de Talleyrand, il s'abandonna enfin au repos. Ses manières distinguées, son esprit cultivé et son caractère aimable lui gagnèrent l'affection de tous ceux qui le connaissaient. Il mourut au mois de mars 1812, à Saint-Germain en Laye, laissant une grande réputation comme compositeur.

Les auteurs qui ont écrit la biographie de Dussek ne font pas mention de cette sonate que nous publions aujourd'hui. Les temps où elle parut et ceux qui suivirent s'opposèrent à ce qu'elle se répandît beaucoup. La République et l'Empire n'avaient pas plus l'un que l'autre intérêt à en favoriser le succès.

Mercier, dans son ouvrage sur Paris pendant la Révolution (1789 à 1798), dit que Robespierre, dans son orgueil délirant, et aveuglé par des succès qui avaient tourné sa tête étroite, n'ambitionnait pas moins que d'épouser la fille de Louis XVI et de se faire déclarer *protecteur*.

Le mercredi 16 octobre, vers quatre heures du matin, Hermann, s'adressant au jury, qui n'était qu'un ramas de brigands, fit entendre ces terribles mots prononcés d'une voix mal assurée : *Le tribunal, d'après la déclaration unanime du jury, condamne Marie-Antoinette à la peine de mort.*

En entendant prononcer son jugement, la Reine ne laissa paraître aucune marque d'altération sur son visage; tous tremblaient excepté elle ; elle ne proféra pas une parole.

D'ailleurs, quand un accusé voulait faire une observation, le président l'arrêtait par ces mots : « Silence ou la mort. »

Prudhomme dit que la Reine fut alors reconduite dans la maison d'arrêt de la Conciergerie, au *cabinet des condamnés ;* mais c'est assurément une erreur, car la pauvre princesse rentra dans sa prison, dont je donne la gravure telle qu'elle est aujourd'hui (1).

Les citoyens Tronson du Coudray et Chauveau-Lagarde, défenseurs officieux de la Reine, furent mis en état d'arrestation aussitôt après le jugement rendu par le tribunal criminel extraordinaire, d'après un ordre du comité de sûreté générale de la Convention.

(1) Voir planche 95.

« La Reine, dit Mercier, ne perdit point, la veille, ni le jour de son supplice, la passion et l'instinct d'une femme : *elle repassa soigneusement son bonnet et fit sa toilette avec goût et simplicité.* »

A quatre heures et demie, elle écrivit son testament et son admirable lettre à Madame Élisabeth, puis se jeta, toute vêtue, sur son lit et s'enveloppa les pieds avec une de ses couvertures. Les gendarmes qui la gardaient disent qu'elle s'endormit d'un sommeil tranquille.

Vers six heures du matin, le sieur Girard, prêtre assermenté, curé de Saint-Landry, dans la Cité, se présenta à la Reine, qui lui répondit « qu'elle n'avait pas besoin des secours qu'il lui proposait, *se les étant procurés par des moyens dont elle ne devait pas lui rendre compte* (1) ».

Les journées les plus douloureuses que la Reine traversa ont été assurément sa séparation d'avec le Roi, le 20 janvier 1793, et surtout le jour de cette scène affreuse où pendant deux heures cette pauvre mère lutta contre les misérables qui venaient lui enlever son enfant pour le livrer aux mains du cordonnier Simon. Après avoir passé par ces douleurs elle ne pouvait plus en rencontrer qui dussent leur être comparées : sa condamnation à mort ne fut plus que le jour de sa délivrance. Se considérant comme une victime expiatoire, son cœur de mère espérait que si ses bourreaux s'étaient montrés si impitoyables envers elle, du moins ils auraient quelque compassion de ses enfants innocents. Elle pouvait croire que le sacrifice de sa vie sauverait la vie des orphelins qu'elle allait laisser dans la prison du Temple, et cette pensée aura soutenu son courage ; son maternel dévouement l'aura fortifiée au moment de monter à l'échafaud, et elle aura été consolée à cette heure, en pensant qu'elle allait mourir pour ses enfants.

Les rapports du Roi et de la Reine étaient excellents (2), et là on a encore calomnié Marie-Antoinette en disant qu'elle ne parlait jamais de son mari, qu'elle manquait presque d'égards vis-à-vis de lui.

Avant de mourir, le 16 octobre, en écrivant sa lettre à Madame Élisabeth, elle commence ainsi : « C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois ; je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, *mais à aller rejoindre votre frère ; comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ses derniers moments.* Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien (3). »

Voilà comment la Reine parlait du Roi au moment de mourir. Puis elle ne s'occupe

(1) Ces paroles historiques prouvent, une fois de plus, que la Reine avait reçu les consolations religieuses de l'abbé Magnin dans sa prison.

(2) Voir au 6 août 1792.

(3) Madame Élisabeth montait à l'échafaud à la fête de la *statice ;* cette jolie plante, que l'on cultive dans nos jardins comme tapis de verdure, que l'on appelle encore *petit gazon, gazon d'Olympe,* a la petite tige sans feuilles, terminée par des fleurs rouges et blanches ou roses, couleurs qui ont toujours été le symbole du martyre et de la pureté.

Madame Élisabeth avait un visage sympathique, un beau teint, avec des cheveux blonds ; c'était une princesse d'une grande piété, d'un caractère doux, prévenant, et pleine d'obligeance.

La veille, c'était le jour du *sarcloir,* cet instrument qui sert à trancher les mauvaises herbes des jardins ;

ensuite que de ses enfants et de ses amis. « J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants ; vous savez que je n'existais que pour eux. J'avais des amis, l'idée d'en être séparée pour jamais, et leur peine, sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant. Qu'ils sachent du moins que, jusqu'à mon dernier moment, j'ai pensé à eux ; adieu, ma bonne et tendre sœur ; puisse cette lettre vous arriver! pensez toujours à moi ; je vous embrasse de tout mon cœur ainsi que ces pauvres et chers enfants. Mon Dieu, qu'il est déchirant de les quitter pour toujours ! Adieu, adieu, *je ne veux plus m'occuper que de mes devoirs spirituels* (1), etc. »

Telle est la conclusion de ces lignes, qui arrachent encore des larmes après tant d'années qu'elles ont été écrites.

Au moment de quitter cette misérable vie pour aller au ciel, y retrouver auprès du Roi le calme et le bonheur dont elle n'avait pu jouir sur la terre, la Reine ne pense qu'à trois choses, Dieu, ses enfants et ses amis, qu'elle ne pouvait oublier ; si elle avait dû à ses amitiés quelques jours de bonheur, elle leur devait aussi bien des angoisses et bien des douleurs. Madame de Polignac, comme on le sait, qui l'aimait si tendrement, mourut de chagrin peu de temps après la Reine.

La Reine fut conduite au sacrifice le 16 octobre, et ce jour-là le calendrier révolutionnaire inscrivait la fête du *bœuf,* cette victime expiatrice habituelle des hécatombes antiques et des holocaustes judaïques, qui marche à l'immolation toujours muette et résignée.

La veille, c'était le jour de l'*amaryllis*, fleur odorante aux belles couleurs rouges, roses ou d'un jaune doré. On distingue l'*amaryllis très belle,* d'origine étrangère, que l'on connaît aussi sous le nom de *lis de Saint-Jacques.*

Le calendrier grégorien, d'un autre côté, indiquait la fête de *saint Gall,* bénédictin irlandais qui abandonna sa patrie pour la France et finit par s'ensevelir dans les déserts suisses, où il fonda l'abbaye de Saint-Gall et la ville du même nom, « dont l'abbé

mais quelle ironie, car c'était bien la plus belle, la plus noble et la plus pure des fleurs qu'allait faucher le sarcloir de la Terreur.

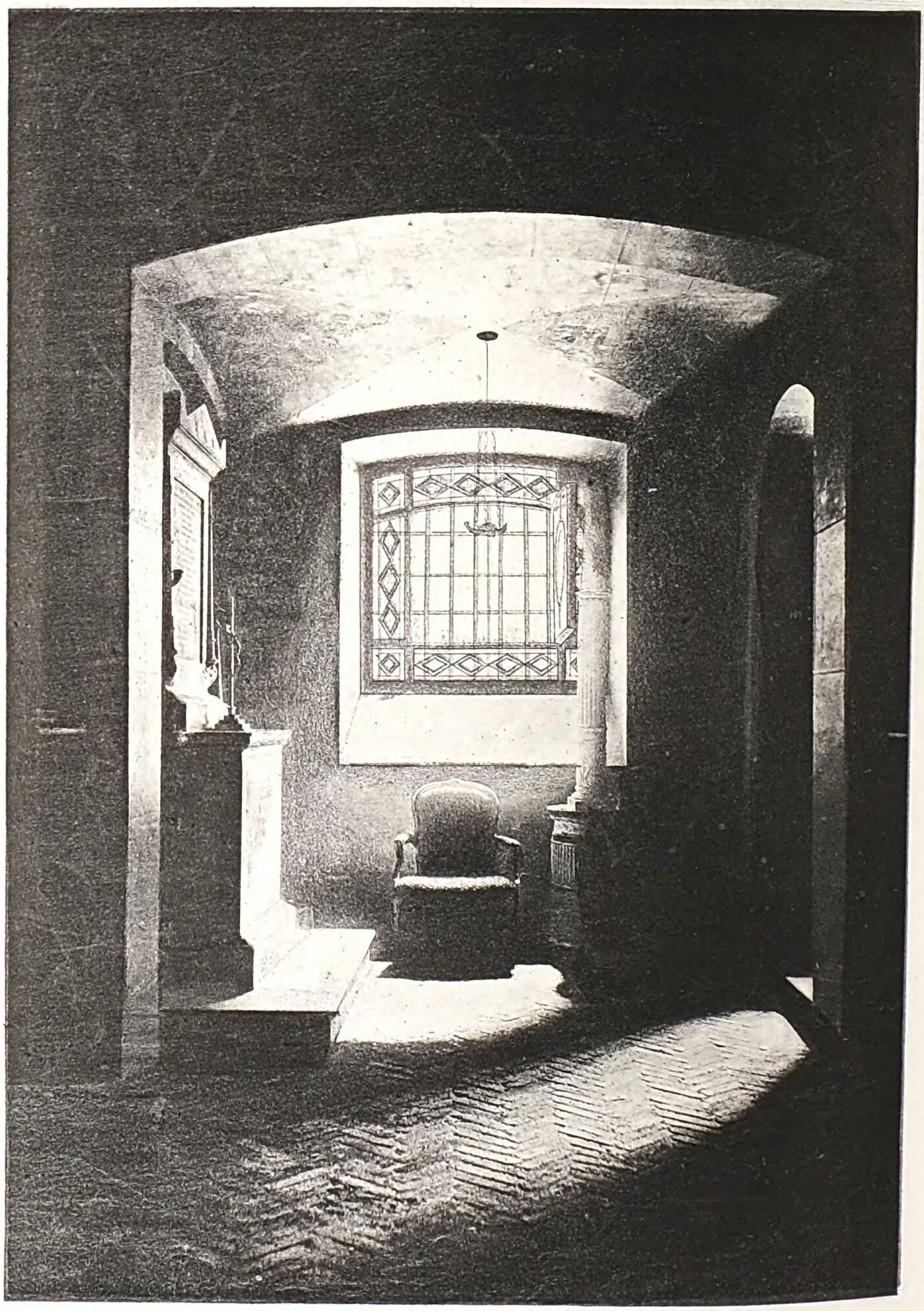
Le lendemain, c'était la fête de la *fritillaire;* on admire surtout la *fritillaire impériale,* appelée aussi *couronne impériale,* dont la hampe, s'élevant à plus d'un mètre, est terminée par une couronne de grandes fleurs pendantes d'un rouge safrané, surmontée d'une belle touffe de feuilles ; il est bon de remarquer qu'elle est du genre des *liliacées.*

Madame Élisabeth était bien, elle aussi, de la famille des lis, et cette fritillaire, qui porte une couronne tout en laissant le sceptre de la royauté à la rose, reine des fleurs, est bien placée là pour couronner le lendemain de son martyre cette amie dévouée de Marie-Antoinette et la confidente de ses douleurs.

Ne désespérons pas du bonheur et de l'avenir de la France. La Terreur de 1793 et la Commune de 1871 ont peuplé le ciel de martyrs qui y intercèdent pour nous. Louis XVI, Marie-Antoinette, le pauvre petit Louis XVII, Madame Élisabeth, la princesse de Lamballe et tant d'autres pures et nobles victimes sont devenues les avocates de la France auprès de Dieu. Espérons donc dans l'avenir ; à force de sang et de larmes, les crimes de notre patrie seront lavés ; à force d'y entasser de nouvelles victimes, le gouffre révolutionnaire sera comblé.

La dépouille mortelle de Madame Élisabeth fut portée dans la fosse commune de Monceaux, dernier raffinement d'inhumanité employé à son égard.

(1) Voir, plus haut, la note sur la communion de la Reine.



Heliogravure & Imp. Lemercier & Cie

PRISON DE LA REINE À LA CONCIERGERIE

était seigneur souverain et avait rang parmi les princes de l'Empire d'Allemagne, le silence, la prière et la pénitence [illegible] ses jours. Les austérités de sa [illegible] vie étonnèrent les plus mortifiés; dans sa dernière retraite, son jeûne était [illegible] l'on fut effrayé après sa mort quand on aperçut ses affreux instruments de pénitence.

Ne sont-ce pas là les sentiments que l'on éprouve et les souvenirs que l'on évoque en visitant aujourd'hui l'affreux cachot malsain et humide de la Conciergerie? L'ex-prince de l'Empire, saint Gall, n'aura-t-il pas [illegible] des empereurs, lorsqu'au milieu des privations de toutes sortes, dans l'isolement de son cachot, elle avait senti se ranimer les profonds sentiments de religion [illegible] qu'elle avait toujours gardés au fond de son cœur, même au milieu des fêtes et des plaisirs de la cour?

Le 16 octobre 1793.

DERNIER CHEMIN DE [illegible]

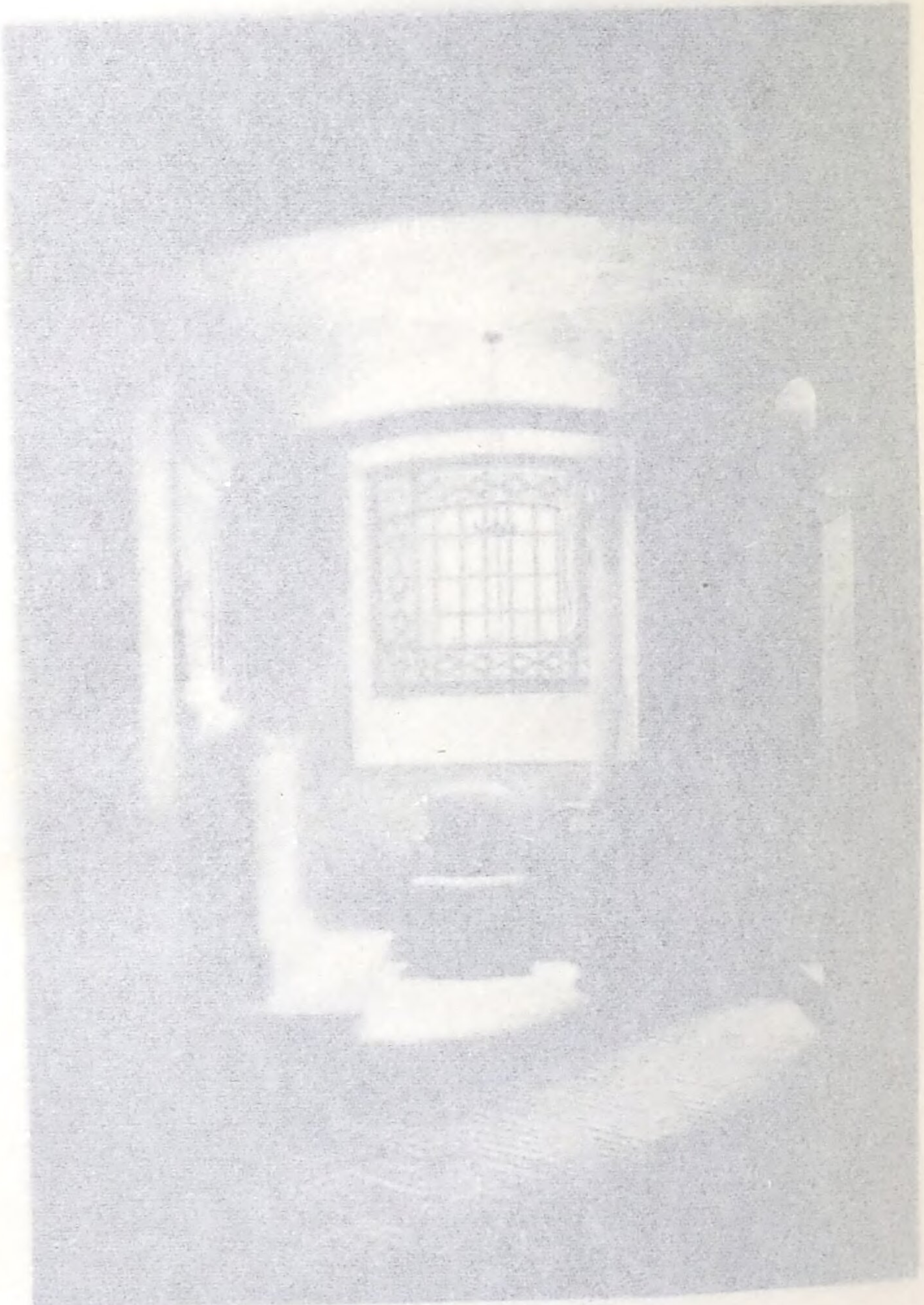
Nous avons voulu nous rendre compte du [illegible] cachot jusqu'à l'échafaud, et, grâce aux renseignements [illegible] lieux mêmes, nous croyons pouvoir donner ici le parcours [illegible] trajet, la dernière étape de ses souffrances.

Le cœur oppressé des pénibles souvenirs que ces lieux [illegible] d'évoquer les sentiments que devaient inspirer à la pauvre Reine [illegible] si terribles et si solennels de son martyre, nous avons fait l'exploration de tous les corridors qui vont se prolongeant depuis sa prison jusqu'à l'ancienne entrée de la Conciergerie en 1793. La plupart sont maintenant fermés, parce qu'ils servent de [illegible] de bûchers.

Au sortir du cachot de la Reine, aujourd'hui transformé en chapelle, comme la prison Mamertine de Rome et les cachots des premiers martyrs du christianisme, [illegible] vons un corridor très sombre, où se trouve la chambre [illegible] municipaux chargés du soin de surveiller nuit et jour la [illegible] dans la muraille mettait ces deux chambres en communication. [illegible] sur la cour dite des Femmes, où se trouvaient dans la [illegible] qui, approchant leurs hideux visages de ces ouvertures souterraines, [illegible] malheureuse prisonnière dont le cachot était en contre-bas de cette cour, d'où leurs regards pouvaient plonger dans la demi-obscurité de la prison. (Planches, 99, 100, 101 et [illegible].)

A quelques pas de cette chambre qu'on nomme encore la *salle des Reines*, comme elle était appelée du temps de la Reine, parce qu'on y vient laver tous les prisonniers qui entrent à la Conciergerie, se trouve une grille à barreaux très épais qui [illegible] corridor.

Avant de traverser cette grille, si on lève la tête, on aperçoit à droite, à [illegible] mètres au-dessus environ, un passage ouvert qui conduit à la chambre qu'occupa André Chénier, où il a composé sa dernière pièce de vers, interrompue par l'appel des bourreaux.



PRISON DE LA REINE A LA CONCIERGERIE

était seigneur souverain et avait *rang parmi les princes de l'Empire d'Allemagne.* Le silence, la prière et la pénitence crurent avec ses jours. Les austérités de la fin de sa vie étonnèrent les plus mortifiés ; dans sa dernière retraite, son jeûne était continuel et l'on fut effrayé après sa mort quand on aperçut ses affreux instruments de pénitence. »

Ne sont-ce pas là les sentiments que l'on éprouve et les souvenirs que l'on évoque en visitant aujourd'hui l'affreux cachot malsain et humide de la Conciergerie ? et ce prince de l'Empire, saint Gall, n'aura-t-il pas assisté à son heure suprême la petite-fille des empereurs, lorsqu'au milieu des privations de toutes sortes, dans l'isolement de son cachot, elle avait senti se ranimer les profonds sentiments de religion de son enfance qu'elle avait toujours gardés au fond de son cœur, même au milieu des fêtes et des plaisirs de la cour ?

Le 16 *octobre* 1793.

DERNIER CHEMIN DE CROIX DE LA REINE.

Nous avons voulu nous rendre compte du chemin qu'a suivi la Reine depuis son cachot jusqu'à l'échafaud, et, grâce aux renseignements qui nous ont été fournis sur les lieux mêmes, nous croyons pouvoir donner ici le parcours exact de ce long et douloureux trajet, la dernière étape de ses souffrances.

Le cœur oppressé des pénibles souvenirs que ces lieux nous rappelaient, tâchant d'évoquer les sentiments que devaient inspirer à la pauvre Reine ces moments à la fois si terribles et si solennels de son martyre, nous avons fait l'exploration de tous les corridors qui vont se prolongeant depuis sa prison jusqu'à l'ancienne entrée de la Conciergerie en 1793. *La plupart sont maintenant fermés, parce qu'ils servent de caves ou de bûchers.*

Au sortir du cachot de la Reine, aujourd'hui transformé en chapelle, comme la prison Mamertine de Rome et les cachots des premiers martyrs du christianisme, nous suivons un corridor très sombre, où se trouve la chambre dans laquelle se tenaient les municipaux chargés du soin de surveiller nuit et jour la pauvre Reine. Une ouverture faite dans la muraille mettait ces deux chambres en communication. Les fenêtres donnaient sur la cour dite des Femmes, où se trouvaient dans la journée les Tricoteuses qui, approchant leurs hideux visages de ces ouvertures souterraines, outrageaient la malheureuse prisonnière dont le cachot était en contre-bas de cette cour, d'où leurs regards pouvaient plonger dans la demi-obscurité de la prison. (Planches, 99, 100, 101 et 102.)

A quelques pas de cette chambre qu'on nomme encore la *salle des Bains*, comme elle était appelée du temps de la Reine, parce qu'on y vient laver tous les prisonniers qui entrent à la Conciergerie, se trouve une grille à barreaux très épais qui partage là ce corridor.

Avant de traverser cette grille, si on lève la tête, on aperçoit à droite, à quatre ou cinq mètres au-dessus environ, un passage ouvert qui conduit à la chambre qu'occupa André Chénier, où il a composé sa dernière pièce de vers, interrompue par l'appel des bourreaux.

Cette grille s'appelle la *grille des Bains* (planche 103) ; elle emprunte son nom à la salle dont nous avons parlé. En avançant tout droit dans le corridor qui porte le nom de *Rue de Paris,* on laisse à droite la prison où fut enfermé la Valette, et où se passa cette belle scène du dévouement conjugal, quand sa femme, le revêtant de ses habits, le fit échapper des mains de ses geôliers, à la veille du jour où il allait être exécuté (1).

Des fenêtres basses et cintrées donnant sur le préau éclairent cette partie de la Conciergerie ; mais plus loin tout devient obscur, et ce n'est qu'à la lumière d'une lanterne que nous avançons du côté de la *cour du May* (2). Le corridor est étroit, et, comme nous l'avons dit plus haut, sert en ce moment de cellier pour le vin des prisonniers. Sur la gauche se trouve un cachot noir, qui ne reçoit de jour qu'au moyen d'une ouverture triangulaire de vingt centimètres de hauteur, par laquelle on pouvait parler aux prisonniers qui y étaient enfermés.

C'est par ces corridors sans lumière que la Reine entra à la Conciergerie, le 1er août 1793, pour y rester soixante-quinze jours, et qu'elle en sortit pour aller à la mort ; une main lugubre, une main peinte en noir qui indique la sortie, vous fait frissonner et semble être restée là pour montrer la porte par où elle a disparu ; puis, plus loin, au-dessus d'une porte cintrée, on lit le mot : *Greffe* (planche 104). Par ces corridors, dits *de la Main noire,* on arrive sous le grand escalier du Palais de Justice, et là, une porte, par où la Reine passa, donne dans une toute petite cour où il faut gravir les neuf marches qui s'y trouvent (planche 105) pour arriver à la grille qui donne dans la cour du May (planche 106).

En cet endroit, la charrette attendait la Reine, qui témoigna quelque étonnement de ce qu'elle n'était pas conduite à l'échafaud dans une voiture fermée, comme Louis XVI ; une masse énorme de peuple encombrait cette cour et le grand escalier du Palais.

Dès six heures du matin, le rappel avait été battu dans les sections ; les troupes et les canons avaient pris leurs postes assignés ; trente mille hommes étaient sur pied. A sept heures, la circulation des voitures avait été interdite aux abords de la Conciergerie, dans la rue Saint-Honoré et sur la place de la Révolution. La pauvre Reine avala quelques cuillerées de bouillon que lui avait proposé Rosalie ; on sait comment elle était habillée : une robe de piqué blanc, un fichu de mousseline, de petits rubans noirs à ses poignets, un bonnet blanc, des bas noirs et des souliers dans le plus misérable état. Lorsqu'on lui lia les mains derrière le dos, elle dit : « Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! » Elle franchit seule les degrés de la petite échelle qui était attachée au marchepied de la charrette, enjamba la banquette et s'y assit en face du cheval ; les aides de Sanson lui firent alors signe de se placer dans l'autre sens. Girard, prêtre constitutionnel, monta à côté d'elle. Un cheval

(1) Voir planche 102. Cette gravure représente également la fenêtre de la prison qu'occupa Louis-Napoléon, après l'affaire de Boulogne.

(2) C'est un nom très ancien ; nous trouvons qu'au mois de mars 1599, le Parlement fit faire un montoir de pierre dans la cour du May, pour que les anciens présidents et conseillers pussent remonter plus aisément sur leurs chevaux ou sur leurs mules, en sortant de l'audience du palais. Un conseiller offrait alors la croupe de son cheval à son confrère, comme il lui offre aujourd'hui une place dans sa voiture. Il nous paraîtrait à présent fort singulier de voir deux magistrats en robe et en rabat sur la même monture, comme les fils Aymon.

blanc traînait la charrette, conduite par un homme en blouse à figure sinistre. Le bourreau se plaça derrière la Reine, le tricorne à la main. Grammont (1) se mit à caracoler à cheval le sabre au poing en tête du cortège. De nombreux détachements de gendarmerie à pied et à cheval suivaient la Reine. A onze heures dix minutes, la triste charrette se mit en marche ; il était temps, car la foule commençait à s'impatienter et à vociférer.

Il s'était formé un quatrième complot pour délivrer la Reine pendant le trajet de la prison à l'échafaud. C'était encore Rougeville et Batz qui devaient être à la tête de ce projet ; leurs complices, la femme Fournier et le perruquier Basset (2), furent exécutés deux mois après la Reine. A cette heure, la Reine n'avait donc plus aucun secours à attendre des hommes. Aux cris de joie, aux hurlements de la foule qui encombre les environs et qui occupe toutes les fenêtres, les toits des maisons aussi bien que les rues, la Reine, accompagnée de ses bourreaux, franchit la grille latérale de gauche, laissant à sa droite la magnifique grille d'entrée du Palais de Justice aux armes de Louis XVI, elle passa ensuite par le pont au Change, en face du *Trop-va-qui-dure* (3) et le quai de la Mégisserie, qui s'appelait autrefois *Vallée de misère,* pour tomber dans la rue de la Monnaie.

Le pont au Change actuel a été refait sous le dernier Empire ; le quai de la Mégisserie est également entièrement neuf. Quant à la rue de la Monnaie, elle est restée à peu près ce qu'elle était du temps de la Reine ; il y a quelques maisons modernes sur la gauche. Au n°10, on peut encore remarquer une antique maison de six étages avec cette enseigne de marchand de vins : *Au bon vin blanc, au bon vin nature de Gaillac, dit Piccolo.* Au n° 25, première maison de la rue de la Monnaie, nous remarquons un grand balcon du temps ; la rue nouvelle de Rivoli, à cet endroit, coupe cette rue et on entre dans la rue du Roule, qu'a suivie la Reine dans cette *voie douloureuse* d'un nouveau Calvaire. Les n[os] 13 et 15 possèdent de grands balcons. Les mains garrottées, privée d'appui contre les cahots des pavés, la Reine cherche péniblement à se soutenir au milieu de l'affreuse charrette. « Ce ne sont pas là tes coussins de Trianon ! » lui crièrent quelques voix infâmes. Ballottée par les affreuses secousses d'un tel véhicule, outragée par la foule qui se presse alentour, elle arrive à la rue Saint-Honoré.

Lorsqu'on voyait les condamnés aller au supplice, les curieux des rues criaient : « Voici la fournée de Sanson qui passe, allons voir ! allons voir ! » — On disait aussi aux propriétaires des maisons de la rue Saint-Honoré : « Les absents seront notés et

(1) Nourry (Guillaume-Antoine), dit Grammont, avait quitté le théâtre où il n'était plus goûté, pour jouer un rôle plus tragique dans la Révolution, ainsi que Collot-d'Herbois et bien d'autres comédiens et comédiennes, qu'attirait un rôle politique sur un plus grand théâtre. Il présida le crime du 16 octobre 1793, comme Théroigne de Méricourt avait conduit l'assassinat de la princesse de Lamballe ; mais son châtiment ne se fit pas attendre ; impliqué dans le procès des Hébertistes, il fut condamné à mort, en même temps que son fils âgé de dix-neuf ans, et guillotiné avec lui le 13 avril 1794 ; ils ont tous fini ainsi.

(2) Jeune homme plein d'énergie, âgé de dix-neuf ans ; il prétendait disposer de 540 individus, et devait profiter du mécontentement général pour s'emparer de la Convention, du Club des Jacobins, de l'Arsenal et délivrer la Reine à la Conciergerie.

(3) On ignore l'origine du nom de cette rue ; d'après le savant M. Jules Cousin, conservateur du musée Carnavalet, il proviendrait d'une enseigne de drapier ou de cordonnier, contre-partie du vieux dicton : *Qui trop va ne dure.*

vous êtes invités à décorer de drapeaux la façade de votre maison, comme on le fera dans toute la rue. »

Les hurlements de la populace convoquée, puis payée et enivrée à cet effet, avaient accompagné la Reine jusqu'à l'entrée de cette rue. Il était onze heures et demie ; un brouillard pénétrant, un froid brouillard d'automne, assombrissait les rues et leur donnait une teinte de deuil ; quelques rayons d'un pâle soleil illuminaient pourtant de temps à autre cette épaisse atmosphère. Les maisons étaient pavoisées comme pour une grande solennité nationale. Le regard de la Reine était fixe ; elle semblait chercher à lire les inscriptions qui se trouvaient sur les drapeaux tricolores des balcons, et qui contenaient toutes sortes d'injures contre elle et la royauté.

La charrette qui la portait a dû se frayer un passage difficile au détour de la rue du Roule, qui vient tomber dans la rue Saint-Honoré, ou plutôt Honoré, dans le langage révolutionnaire de 1793. C'est en tournant dans cet endroit, qui est très resserré, puisqu'il contient à peine cinq mètres, qu'on aperçoit une maison du temps de Louis XIV avec un des plus beaux balcons de Paris, et qui fait le coin de la rue Saint-Honoré et de la rue des Prouvaires. Cette maison n'a pas changé d'aspect depuis l'époque où la Reine passa en ce lieu ; c'est un édifice du plus haut intérêt, et non seulement le balcon est splendide, mais les sculptures sur pierre et sur bois du rez-de-chaussée sont dignes d'attirer les yeux de toute personne qui s'occupe d'art. Ce rez-de-chaussée est habité et a peut-être toujours été habité par un pharmacien, ou plutôt un apothicaire, comme on disait au moment qui nous occupe. C'est aujourd'hui la pharmacie Robin-Sévin, *Au Marteau d'or*.

Lorsque la Reine tourna dans la rue Saint-Honoré, il devait y avoir là une foule immense aux fenêtres et aux balcons de cette maison, et comme la rue est très étroite, tous les spectateurs ont dû voir la pauvre Reine de bien près. On se représente aisément, en inspectant avec l'attention que nous avons eue, ces lieux par lesquels la Reine a passé, l'effet qui a dû subitement se produire à son apparition dans cette partie de la rue Saint-Honoré ; il est facile de comprendre les mouvements de curiosité naturelle et les cris de la foule accourant de toutes parts, ainsi que les témoins oculaires l'ont rapporté, quand la pauvre victime arriva à ce carrefour où quatre rues se joignent en un si petit espace.

Les n^{os} 93, *Au Bourdon d'or*, et 105, *A la Martre zibeline*, sont de vieilles maisons également du temps ; puis l'on arrive devant la fontaine de l'Arbre-Sec, qui est un des monuments de Paris les plus intéressants (1).

A côté de cette fontaine, au n° 111, se trouve une vieille maison avec cette enseigne : *A la Palette gauloise, 1780.* Plus loin, au n° 115, se voit une jolie maison à quatre étages,

(1) Le pavillon carré de la fontaine, flanqué de consoles à têtes marines, a été dessiné par Soufflot, au commencement du règne de Louis XVI. Cette fontaine avait surgi au milieu de la rue de l'Arbre-Sec, sous le règne de François I^{er}, et ce n'est qu'en 1536 qu'on l'amena à l'angle de la rue Saint-Honoré, où on la voit aujourd'hui.

Un des anciens logis de Molière, qui était né et qui mourut si près de cette rue Saint-Honoré qu'elle ne pouvait manquer de lui être chère, y donne presque en face de l'Arbre-Sec.

avec des fenêtres sculptées style Louis XIV ; c'est la *maison Bernard-Derosne*, aujourd'hui la pharmacie Bordenave. Madame veuve Derosne et fils étaient les pharmaciens de Louis XVI et de Marie-Antoinette. La maison date de 1713 ; on y conserve encore des plaques gravées qui servaient aux étiquettes (1) des médicaments fournis à la cour ainsi qu'au public par les docteurs Cadet et Derosne. Le médecin Cadet, l'ami du docteur Le Monnier, premier médecin du Roi, demeurait au premier étage de cette maison. Pour ne pas se déranger lorsqu'on venait le consulter, et comme ses appartements se trouvaient au-dessus de la pharmacie, il envoyait ses ordonnances à l'apothicaire en soulevant une trappe par laquelle il communiquait avec lui, et qui existe encore. Cette pharmacie était la maison la plus considérable de Paris à cette époque, et employait huit élèves. Le premier élève, nommé Bernard, épousa la fille Derosne et prit la direction de cette maison, en associant son nom à celui de sa femme.

Cette pharmacie est vraiment bien curieuse à visiter ; on y voit encore une collection très complète de vieux pots pharmaceutiques, faits à Rouen ou à Nevers, et des bocaux remplis de petites perles fines dont on se servait ainsi que du corail, comme médicaments du temps de la reine Marie-Antoinette ; depuis que la chimie a fait tant de progrès on a supprimé ces remèdes, qui étaient alors très coûteux et en grande vogue.

M. Bordenave, qui occupe aujourd'hui cette maison, nous donna aussi des prospectus (2)

(1) Voici une de ces étiquettes.

BAUME

DU CHEVALIER DE LA BORDE,

Publié par M. De Fourcroy.

Ce Baume, *connu depuis long-tems par ses bons effets, est spécialement propre pour la guérison des Gerçures ou Crevasses qui surviennent aux bouts des seins des mères qui allaitent leurs enfants ; on l'applique à froid avec la barbe d'une plume et on met ensuite sur la mamelle un garde-sein ou du papier Joseph.*

Ce Baume est aussi très-bon pour les Gerçures du nez, des lèvres et pour les engelures. Il se trouve à Paris, chez V^{e}. Derosne *et* fils, *successeurs de* Cadet *et* Derosne, *Pharmaciens, rue St.-Honoré, n^{o}.* 115, *près celle de l'Arbre-Sec.*

(2) Il est question, entre autres choses, de l'*Élixir américain de Courcelles*. La véritable recette de cet élixir a été confiée, après la mort de M. de Courcelles, à MM. Cadet et Derosne, membres du collège de pharmacie, par M. Le Monnier, premier médecin du Roi et de la Reine.

POUDRE

DE MADAME LA PRINCESSE DE CARIGNAN.

Cette poudre est employée avec succès contre les convulsions : on en donne aux enfants à la mamelle, dans une cuillerée du lait de leurs nourrices, dans du bouillon lorsqu'ils sont sevrés, ou dans de l'eau de fleurs d'oranger, ou de l'eau pure, et jamais dans du vin, qui serait contraire à son effet.

A l'âge d'un an et avant, une prise ;
A deux ans, deux prises ;
A trois ans, trois prises ;
A quatre ans et au-dessus, quatre prises.

Cette poudre, étant destinée à prévenir les convulsions, doit être donnée avant que l'accident n'arrive ou quand il est passé, et jamais au moment de l'accident même.

du temps sur les remèdes que nous donnons en note inventés par Le Monnier et la princesse de Carignan, mère ou sœur de la princesse de Lamballe.

Si on se reporte au jour où la pauvre Reine a passé devant cette maison, qu'elle devait connaître parfaitement, puisque c'était là qu'on venait chercher tous les médicaments qui servaient à ses enfants, au Roi ou à elle-même, on doit aussi penser que derrière ces murs battaient encore des cœurs de serviteurs respectueux et dévoués, désolés de leur impuissance pour secourir et sauver leur malheureuse Reine couverte d'outrages et ainsi traînée à la mort.

Plus loin, au n° 121, se trouve le passage de la cour d'Aligre.

En face de l'Oratoire, la rue se resserre ; il y a là des maisons anciennes de six étages, très étroites. Les n^{os} 152, 150 et 148 ont des balcons du temps, qui devaient être, le 16 octobre 1793, encombrés de monde. C'est presque en face de l'Oratoire qu'un enfant de l'âge du Dauphin, soulevé dans les bras de sa mère qui comprenait tous les sentiments maternels de la pauvre Reine, lui envoya de sa petite main un baiser. Insensible aux outrages, Marie-Antoinette sentit alors ses yeux se remplir de larmes. On conçoit quelle émotion elle dut éprouver à la vue de cette petite tête blonde qui lui rappelait des êtres si chers. Disons, ici, avec Chateaubriand : « Les reines ont été vues pleurant comme de simples femmes, et l'on s'est étonné de la quantité de larmes que contiennent les yeux des rois ! »

En continuant d'avancer sur la droite, on voit encore d'anciennes maisons, tandis que sur la gauche les constructions nouvelles des magasins du Louvre ont été la cause de la disparition de quantité d'édifices historiques. On trouve un joli balcon au coin de la rue des Bons-Enfants et de vieilles maisons avant d'arriver à la rue de Valois.

Là était le Lycée, cette sorte d'Académie où avaient brillé la Harpe, Marmontel, Monge, Garat, Condorcet, etc. Les abonnés de ce cercle d'élite, qui était à la fois une académie, un salon et un cabinet de lecture, payaient quatre louis annuellement. Monsieur, comte de Provence, et le comte d'Artois, l'avaient pris sous leur haute protection.

Après la première prise, une deuxième et même une troisième peuvent être données, s'il en est besoin. Il est essentiel, pendant l'usage de ce remède, de tenir libre le ventre de l'enfant.

Cette poudre se trouve chez Bernard-Derosne, pharmacien, ancienne maison Cadet et Derosne, et veuve Derosne et fils, pharmacien du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette.

La pharmacie Bordenave fait encore des pilules *de Graines de Vie*, qui étaient très renommées sous Louis XVI ; un vieillard, aujourd'hui âgé de cent sept ans, vient au mois de mars de chaque année en acheter quatre ou cinq boîtes, selon la recommandation qui, dit-il, lui a été faite par ses parents ; il vient à cette pharmacie depuis l'âge de vingt et un ans et jusqu'à présent il n'y a jamais manqué ; on l'y attend au mois de mars prochain.

Au siècle dernier, les ongles d'élan, les mâchoires de brochet, les dents de sanglier, l'emplâtre de grenouille avec ou sans le frai, le crapaud sec, les vers de terre, les poumons de renard, le sang de bouc pulvérisé figuraient au nombre des médicaments. Il y avait aussi des huiles de lézard, de ver de terre, des axonges ou graisses de chat, de chien, d'homme, de couleuvre, de blaireau, de vipère. Mais ce qu'il y avait de plus fort en fait de médicament, c'était l'*os de cœur de cerf*. Voilà les remèdes qui ont guéri nos pères au siècle dernier. Il est, d'ailleurs, probable que beaucoup de nos médicaments actuels paraîtront tout aussi ridicules au vingtième siècle.

Nous voici au Palais-Royal, surnommé alors Palais de l'Égalité ; à gauche le Château-d'Eau, qui a disparu sous le dernier Empire. Une foule sans cesse grossissante attendait sur cette place le passage de la victime, qui, au milieu des vociférations sauvages du peuple, restait impassible, comme une statue de marbre, devant ces affreuses femmes et ces hommes qui l'insultaient en lui montrant le poing. « La Reine, dit la relation du vicomte Desfossez, qui faisait partie, dans le sinistre cortège, d'un détachement de la section des Gravilliers, avait les cheveux coupés ras autour de la tête, les pommettes rouges, les yeux injectés de sang, les cils immobiles et raides ; » on croyait que ces yeux cernés de rouge étaient un effet de ses larmes, mais cela provenait surtout de l'insomnie qu'elle avait éprouvée depuis le commencement de son procès. Un spectateur rapporte qu'en apercevant l'entrée du Palais-Royal, qui lui rappelait de si douloureux souvenirs, elle parut tressaillir, en proie à une vive émotion, et que la rougeur lui monta au visage.

La charrette se frayait un passage de plus en plus difficile au milieu de toute la populace déchaînée contre cette pauvre femme. Lorsqu'elle était encore dans sa prison, elle avait demandé à un gendarme : « Croyez-vous que le peuple me laissera aller à l'échafaud sans me mettre en pièces ? » Elle avait prévu ces explosions de rage, ce déchaînement de tigres, elle était préparée à tout ; elle restait donc calme au milieu de toutes les menaces et les cris de fureur.

Après avoir quitté le Palais-Royal, elle passa devant la rue de la Loi, ancienne rue Richelieu ; la municipalité de Paris n'a pas seulement commencé de nos jours son perpétuel changement de noms aux rues et aux boulevards ; mais quelles amères réflexions pouvait inspirer ce nom de la Loi gravé au coin d'une rue par ces hommes qui avaient alors bouleversé toute justice et violé les lois les plus sacrées !

Continuant sa marche, le cortège dépasse la rue de l'Échelle ; c'est dans cette rue que, la nuit du 20 juin 1791, la famille royale, en s'échappant des Tuileries, s'était donné rendez-vous pour commencer le triste voyage de Varennes. La Reine, en repassant dans ce funeste endroit, à ce moment suprême, dut sans doute se rappeler aussi ce douloureux souvenir, cette triste nuit, et le jour qui la suivit, point de départ de tant de malheurs.

Toutes les maisons, depuis la rue de l'Échelle jusqu'à Saint-Roch, sont anciennes, très hautes, et une masse de spectateurs devaient être penchés, là encore, à ces nombreuses fenêtres pour contempler cette scène d'horreur.

Devant Saint-Roch, on sait que la charrette fit une halte de quelques minutes ; les femmes du 6 octobre encombraient les marches de l'église ; la citoyenne Lacombe était à leur tête portant une bannière avec cette inscription : *Ainsi qu'une vile proie, elles ont chassé le tyran devant elles* (1) ; au signal de Grammont, l'organisateur des outrages, la pauvre Reine est abreuvée d'insultes et d'ignominies. Se dressant sur ses étriers, brandissant son sabre ignoble, le comédien, qui porte son uniforme d'officier de la garde nationale, excite ces furies : « La voilà, l'infâme Antoinette, crie-t-il ; elle est

(1) *La dernière année de Marie-Antoinette,* par le baron Imbert de Saint-Amand.

f....., mes amis! » Un hurlement de haines et d'insultes lui répond; mais la victime reste toujours impassible et ne laisse apercevoir aucun signe d'émotion.

Plus loin, sur la gauche, presque en face des Jacobins et de la rue de la Sourdière, se trouvait l'hôtel de Noailles, aujourd'hui l'hôtel Saint-James qui porte le n° 211 de la rue Saint-Honoré. Nous avons visité ce bel hôtel, édifié sur les dessins de Lassurance, acheté par le maréchal de Noailles, qui y mourut en 1766. En 1794, il a servi quelque temps de prison à la maréchale de Noailles, la duchesse d'Ayen et la vicomtesse de Noailles, sa belle-fille, mortes sur l'échafaud le 22 juillet 1794; la rue d'Alger, en 1830, en enleva une partie. On y admire un très bel escalier du temps avec une magnifique rampe. Au premier étage se trouve le grand salon de réception, qui a dix mètres en tous sens et une grande hauteur de plafond.

Ses boiseries sont des chefs-d'œuvre de sculpture. La cheminée en marbre est du temps de Louis XVI. De gauche et de droite on trouve de grandes chambres avec des dessus de porte grisailles représentant des Amours.

Ces pièces ont été coupées pour faire de plus petits appartements; mais ce qui en reste dénote la richesse de cet ancien hôtel. Du côté du jardin, la façade est telle qu'elle était autrefois. Les fenêtres du milieu du premier étage donnent accès sur un beau balcon; le perron est en pierres blanches et on y trouve encore deux jolis bustes du temps avec leurs gaines de marbre et des jardinières de pierre qui ornent cet escalier descendant au jardin. Du haut de ce balcon dont nous venons de parler, la famille de Noailles avait vue sur le jardin des Tuileries.

C'était un des hôtels les mieux situés de tout Paris, et l'un des plus beaux. La Reine, en passant sous ses fenêtres, a dû assurément penser aux personnes qui l'avaient habité en des temps plus heureux, et qu'elle avait tant de fois rencontrées dans les salons et les jardins du palais de Versailles.

Enfin, la malheureuse charrette avançait toujours. Depuis la rue de la Sourdière jusqu'à la place Vendôme et à la rue du Luxembourg, toute la partie droite de la rue Saint-Honoré est ancienne; on y voit de vieilles maisons et de beaux hôtels.

Entre la rue de la Sourdière et la place Vendôme, qu'on appelait en 1793 la place des Piques, s'étendait l'ancien couvent des Jacobins. Aussitôt après la suppression des monastères, la Société des amis de la constitution, ancien club breton, s'assembla dans la ci-devant bibliothèque des religieux. Cette salle fut bientôt trop petite pour la véhémente réunion; la Société, érigée alors en club des Jacobins, s'installa dans l'ancienne église du couvent où Mignard avait reçu la sépulture. Dans la salle de correspondance de ce formidable club, dont Robespierre fut surtout l'âme damnée, se forma le directoire secret qui régla, quinze jours à l'avance, l'ordre et la marche de l'insurrection spontanée du 10 août 1793. En face du court passage qui de la rue Saint-Honoré allait au club des Jacobins, la charrette, sur un nouveau signe de Grammont, dut s'arrêter une seconde fois. Sur le portail de cette entrée, il y avait cette inscription que la Reine put facilement lire : « Atelier d'armes républicaines pour foudroyer les tyrans! » Une troupe d'insulteurs a été postée là par Grammont; des filles de débauche, des femmes infâmes ont à la bouche les noms de Messaline et de Frédégonde, en montrant du doigt

CONCIERGERIE



Fauteuil de la Reine à la Conciergerie

Heliog. & Imp. Lemercier & Cie

[illegible] feuelle, [illegible] morgue [illegible] Tigresse, le [illegible] derrière [illegible] »

Les [illegible] lui rappeler [illegible] les [illegible] ce qui reste de [illegible] vaste [illegible] de son fronton, [illegible] Au bas de l'escalier [illegible] du temps de Louis XIV. [illegible] écrits [illegible] contribuèrent pour leur part [illegible] avait [illegible] des Feuillants ; il [illegible] reur ; [illegible] passer la Reine, [illegible] résultats [illegible] philosophiques qu'il avait [illegible] deur.

Nous avons vu encore, il y a peu d'années, [illegible] au n° 237, rue Saint-Honoré, où est aujourd'hui [illegible] été démolie en 1878, par M. de Montesquiou, [illegible]

Plus loin encore, entre la rue de Castiglione et la rue Duphot, se trouvent sur la droite plusieurs hôtels Louis XIV, Louis XV, et Louis XVI, qui ont dû être bâtis à l'époque où l'on construisait la place Vendôme. Au moment où la Reine était conduite au martyre, tous ces beaux hôtels étaient habités par des conventionnels, qui s'étaient installés dans les mobiliers du marquis d'[illegible] et du prince de [illegible]; un président de la Convention, le citoyen Barrère de Vieuzac, s'était logé en garni chez M. de Bourgade, la dernière propriété avant d'arriver à la place des Piques.

On sait que, sur l'emplacement de la rue Duphot, se trouvait la maison de Robespierre, qui demeurait chez un menuisier nommé Duplay, en face de l'Assomption. Des fenêtres de cette maison plusieurs des juges de Louis XVI purent voir la Reine [illegible] chafaud, car chez ce même menuisier [illegible] constituant [illegible] lieu également une des mystérieuses séances [illegible] la journée du 10 août. Toujours sur la [illegible] Duphot, en face de la rue Saint-Florentin, la Harpe avait son appartement [illegible] chaud partisan des doctrines de la Révolution ; mais, emprisonné [illegible] idées de philosophe et de révolutionnaire pour ne plus écrire que [illegible] la religion.

C'est dans la rue Saint-Honoré que le peintre [illegible] Robespierre, spectateur du triste convoi, et placé à une fenêtre avec la [illegible] du représentant de ce nom, dessina à la plume le portrait de [illegible] conduite au supplice. Cet ancien peintre du roi, comblé des faveurs de [illegible] était devenu un des plus fanatiques révolutionnaires (1). La haine guidait [illegible]

(1) Comme conventionnel, David fut un des juges du Roi. Il a été [illegible] des grandes solennités nationales de la République ; il *révolutionnait*, c'est le mot, [illegible] de la vue, changeant jusqu'aux figures des cartes à jouer. Il peignit Michel [illegible] par le



la Reine. Elles s'écrient : « Voici le véto femelle, avec son f... col de grue, il n'y a que la guillotine qui puisse lui faire expier sa morgue incorrigible ! Voici la louve autrichienne, faites-lui faire, à cette Archi-Tigresse, le saut de carpe en avant et les mains derrière le dos ! »

Les Feuillants viennent en même temps lui rappeler les plus douloureux souvenirs ; les numéros 229, 231 et 233 sont tout ce qui reste de cet ancien couvent. C'est une vaste construction en pierre, encore ornée de son fronton, qui est située sur la gauche, presque en regard de la place Vendôme. Au bas de l'escalier du n° 231, se trouve encore une jolie figure et ses attributs en relief du temps de Louis XIV. Marmontel, dont les écrits impies et révolutionnaires contribuèrent pour leur part aux excès de la Révolution, avait habité longtemps à côté des Feuillants ; il abandonna sa maison pendant la Terreur ; mais de ses fenêtres, en voyant passer la Reine, il aurait pu cependant constater les résultats si déplorables des erreurs philosophiques qu'il avait propagées avec tant d'ardeur.

Nous avons vu encore, il y a peu d'années, la Fontaine des Feuillants, qui était placée au n° 237, rue Saint-Honoré, où est aujourd'hui le magasin de bougies de Boler ; elle a été démolie en 1873, par M. de Montesquiou, son propriétaire.

Plus loin encore, entre la rue de Castiglione et la rue Duphot, se trouvent sur la droite plusieurs hôtels Louis XIV, Louis XV, et Louis XVI, qui ont dû être bâtis à l'époque où l'on construisait la place Vendôme. Au moment où la Reine était conduite au martyre, tous ces beaux hôtels étaient habités par des conventionnels, qui s'étaient installés dans les mobiliers du marquis d'Estampes et du prince de Béthune ; un président de la Convention, le citoyen Barrère de Vieuzac, s'était logé en garni chez M. de Bourgade, la dernière propriété avant d'arriver à la place des Piques.

On sait que, sur l'emplacement de la rue Duphot, se trouvait la maison de Robespierre, qui demeurait chez un menuisier nommé Duplay, en face de l'Assomption. Des fenêtres de cette maison plusieurs des juges de Louis XVI purent voir la Reine à l'échafaud, car chez ce même menuisier logeait l'ancien constituant Antoine. Là eut lieu également une des mystérieuses séances dont nous avons parlé, qui préparèrent la journée du 10 août. Toujours sur la droite, après la rue Duphot, en face de la rue Saint-Florentin, la Harpe avait son appartement ; il avait été un chaud partisan des doctrines de la Révolution ; mais, emprisonné et proscrit, il brûla ses idoles de philosophe et de révolutionnaire pour ne plus écrire que dans le sens de la religion.

C'est dans la rue Saint-Honoré que le peintre David, ami de Robespierre, spectateur du triste convoi, et placé à une fenêtre avec la citoyenne Jullien, épouse du représentant de ce nom, dessina à la plume le portrait de Marie-Antoinette conduite au supplice. Cet ancien peintre du roi, comblé des faveurs de Louis XVI, était devenu un des plus fanatiques révolutionnaires (1). La haine guidait sa main en traçant cet affreux

(1) Comme conventionnel, David fut un des juges du Roi. Il a été le principal ordonnateur des grandes solennités nationales de la République ; il *révolutionnait*, c'est le mot, tout ce qui pouvait agir sur le sens de la vue, changeant jusqu'aux figures des cartes à jouer. Il peignit Michel Lepelletier, assassiné par le

dessin ; c'est ainsi qu'il témoignait sa reconnaissance en insultant en cet instant suprême cette Reine infortunée qui l'avait comblé de ses bontés.

Enfin nous approchons de la rue Royale, appelée alors la rue de la Révolution. On remarquera qu'au n° 281 est restée, oubliée l'on ne sait comment, l'ancienne inscription d'avant la Révolution de rue Saint-Honoré ; car, en 1793, elle ne s'appelait que la rue Honoré.

A partir du moment où elle passa devant la place des Piques, jusqu'à l'échafaud, la Reine ne fut plus insultée ; cette partie de la population était un peu meilleure que celle des rues par où elle avait passé ; la curiosité seule avait fait place à la grossièreté. Tout porte à croire que c'est dans une des maisons qui avoisinaient l'ancienne église de l'Assomption que la Reine vit, au troisième étage d'une maison, qui lui avait été, dit-on, désignée à l'avance, un prêtre, l'abbé Chollet (1), habillé en homme du peuple, se pencher dans la rue pour lui donner une suprême absolution. Depuis ce moment, la Reine parut avoir retrouvé toute son énergie ; le visage transfiguré, elle entra dans la rue Royale, qui aboutissait à l'échafaud. Rien n'a été changé dans cette rue, à l'exception des maisons incendiées par la Commune, au coin de la rue du Faubourg-Saint-Honoré. Au bout de la rue Royale, à gauche, en arrivant sur la place de la Révolution, étaient placés sur les balcons de pierre du garde-meubles les membres de la Commune, réunis là pour assister à ce triste spectacle et dresser le procès-verbal de l'exécution de la Reine, comme ils l'avaient fait pour le roi Louis XVI.

En montant d'un pas ferme sur l'échafaud, la Reine mit par mégarde le pied sur celui de Sanson, et l'exécuteur des jugements ressentit assez de douleur pour s'écrier : « Aïe ! » Marie-Antoinette se retourna en disant : *Monsieur, je vous demande excuse ; je ne l'ai pas fait exprès.* Arrivée sur la plate-forme sanglante, à la vue de la foule, elle pria quelques instants avec ferveur, pendant que les aides du bourreau faisaient leurs derniers préparatifs, et s'adressant au malheureux Sanson qui se tenait auprès d'elle : « Dépêchez-vous, » lui dit-elle ; sa pensée dut se reporter une dernière fois sur ses enfants qu'elle quittait, puis elle jeta un douloureux regard vers les Tuileries ; à midi et quart sa tête tomba de ce côté, et son âme, qui avait traversé tant d'épreuves, s'envola au ciel. A la vue de son sang et de sa tête coupée, la foule fit tout retentir de ses sanguinaires clameurs ; mais le jeune bourreau, fils de l'exécuteur de Louis XVI, saisi de remords, ne voulut plus remonter sur l'échafaud et laissa à d'autres sa sinistre besogne ; la tête de Marie-Antoinette fut la dernière de celles qu'il avait fait tomber (2).

garde du corps Paris, Marat expirant dans son bain sous le poignard de Charlotte Corday, et le jeune Barra frappé à mort dans les champs de la Vendée. Dix ou douze ans plus tard, avec le pinceau révolutionnaire qui avait peint Brutus, il faisait le tableau de l'Empereur sacré par un pape.

(1) Voir plus haut la communion de la Reine.

(2) La douleur du comte de Fersen, en apprenant la mort de la Reine, fut extrêmement vive : « La reine de France, le modèle des reines et des femmes, n'est plus ! écrivait cet ami si dévoué. C'est le 16, à onze heures et demie du matin, que ce crime a été consommé ; il fait frémir la nature et l'humanité, et mon cœur en est cruellement déchiré. La peine de madame la duchesse de Fitz-James est aussi bien grande. Nous pleurons ensemble notre perte commune. Je tâche de la consoler, mais, hélas ! j'ai trop besoin moi-

Un homme, saisi d'admiration pour la Reine, le gendarme Maingot, fut trouvé sous l'échafaud trempant son mouchoir dans le sang de la martyre, un œillet à la main ; il fut arrêté, et renvoyé peu après, faute de preuves.

La reine Marie-Antoinette, exécutée le 16 octobre, était la cent cinquième victime dont la tête tombait sur l'échafaud (1). La dernière sentence qui avait été portée avant la sienne, la cent quatrième du tribunal révolutionnaire, avait envoyé à la mort, le 13 octobre, Nicolas-François Barthélemy, curé de Sénonges (Vosges), âgé de quarante et un ans, *convaincu de conspiration royaliste.*

Le lendemain, 17 octobre, trois nouvelles victimes à la fois succédèrent à la Reine :

même de consolations pour pouvoir lui en donner. Le temps seul pourra affaiblir la vivacité de ma douleur, mais il ne saura jamais effacer mes regrets ; le souvenir de ce que je perds est tout ce qui me reste ; je le conserverai toute ma vie. » (Voir sa mort, page 249.)

(1) Nous nous sommes tellement occupé, dans le cours de cet ouvrage, des toilettes et de la lingerie de Marie-Antoinette, depuis 1787 jusqu'à cette époque, que nous donnons, avec l'orthographe du temps, l'Inventaire des effets qui se sont trouvés à la Conciergerie après le décès de cette grande et infortunée reine. Il montre le dénuement dans lequel cette princesse était tombée au moment de sa mort :

Quinze chemises de toile fine, garnies de petite dentelle.
Un mantelet de raz de Saint-Maur.
Deux déshabillés complets de pareille étoffe.
Un fourreau à collet et un jupon de bazin des Indes à grandes rayes.
Deux jupons de bazin à petites rayes.
Cinq corsets de toile fine.
Une robbe à collet en toile de coton.
Une camisolle aussi à collet de pareille toile.

Linges à blanchir.

Quatre mouchoirs de baptiste.
Un jupon de bazin à petites rayes.
Une serviette,
Et unze chauffoirs (linge de propreté à l'usage des femmes).
Une paire de draps.
Deux paires de poches de coton.
Une serviette de toile de coton grise.
Vingt-quatre mouchoirs de baptiste.
Six fichus de linon.
Une coëffe de linon.
Deux paires de bas de soye noire.
Une paire de bas de fil.
Unze paires de chaussons.
Une ceinture de crespe.
Un petit fichu de mousseline.
Un autre fichu de crespe.
Six serviettes de baptiste.
Une grosse éponge fine.
Une petite corbeille d'ozier.
Une paire de souliers neufs,
Et deux paires de vieux.
Une boëte à poudre en bois.
Et une houpe de cigne.
Une petite boëte de pommade en fer-blanc.

Pierre-Germain Lallemand, homme d'affaires, né à Paris, demeurant quai Saint-Paul, *convaincu de conspiration,* condamné le cent sixième comme agent des émigrés; Jean Pichelin, tailleur, âgé de trente-quatre ans, natif de Blois, ci-devant grenadier au 20^e régiment, ci-devant Dauphin, convaincu d'avoir chanté des chansons et tenu des propos tendant au rétablissement de la royauté, à l'avilissement et à la dissolution de la Convention, condamné le cent septième; Jean-Baptiste Miclau, âgé de vingt-quatre ans, grenadier et caporal au 29^e régiment d'infanterie, complice de Pichelin, condamné le cent huitième.

Telle est *la voie douloureuse* et ses stations, que nous avons parcourues plusieurs fois, afin de nous rendre bien compte des endroits et des rues par lesquels la Reine a passé pour aller de la Conciergerie à l'échafaud. Nos lecteurs pourront faire comme nous ce triste pèlerinage qui nous a été un sujet si fécond de recherches et de grandes émotions, en nous rappelant ce qui s'était passé dans ces rues, le 16 octobre 1793, entre onze heures et midi.

Les amis de la Reine sont en grand nombre; en France, comme dans le monde entier, aujourd'hui il y a un complet revirement dans les esprits à son sujet. On la connaît mieux, on la juge plus équitablement, comme aussi on rend justice, mais une terrible justice, à ces êtres exécrables, la honte de l'humanité, qui ont répandu sur la France cette tache de sang que rien ne pourra effacer. Les expressions manquent pour stigmatiser, comme ils le méritent, ces misérables et ces lâches : ... « Une femme qui n'avait que des honneurs sans pouvoir, a dit Napoléon I^{er}, une princesse étrangère, le plus sacré des otages, la traîner du trône à l'échafaud, à travers tous les genres d'outrages, il y a là quelque chose de pire encore que le régicide. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ÉTAT DE LA COUR (1787).

MAISON DU ROI.

CHAPELLE.

Grand aumônier.

1786. M. l'évêque de Metz.

Premier aumônier.

1764. M. l'évêque de Senlis.

Aumônier ordinaire.

1776. M. l'abbé le Cornu de Balivière.

Maître de l'oratoire.

1769. M. l'abbé de Cesarge.
1778. M. l'abbé Poupart, curé de Saint-Eustache, confesseur.

Aumôniers par quartier.

MM. les abbés de Beaumont, de Vesins, de Moreton, de Chabrillant, de Vintimille, de Mauléon, de Malvin de Montazet, de Pontevés et Clément Dumetz.
1777. M. l'abbé Busnel de Baumais, chapelain ordinaire.
1782. M. l'abbé Dupujet, en survivance.

Chapelains par quartier.

MM. l'abbé Pouret, l'abbé de Blanchemain, l'abbé Clédat des Mazeaux, l'abbé Grellet, l'abbé Coustalon, l'abbé de Beaudiment, l'abbé le Brasseur, l'abbé Dupujet.

Grand maître.

1740. M. le prince de Condé.
1770. M. le duc Bourbon, en survivance.

Grand chambellan.

1771. M. le duc de Bouillon.

Premiers gentilshommes de la chambre.

1741. M. le duc de Fleury, d'année en 1787.
1744. M. le maréchal duc de Richelieu.
1756. M. le duc de Fronsac, en survivance.
1757. M. le maréchal duc de Duras.
1762. M. le duc de Villequier.
1786. M. le marquis d'Aumont, en survivance.

Grand maître de la garde-robe.

1783. M. le duc de Liancourt.

Maîtres de la garde-robe.

1760. M. le comte de Boisgelin.
1773. M. le marquis de Chauvelin.

Capitaines des gardes du corps.

1759. M. le duc d'Ayen. Quartier de janvier.
1774. M. le prince de Poix. Avril.
1758. M. le duc de Villeroy. Juillet.
1779. M. duc de Guiche, en survivance. Juillet.
1764. M. le prince de Tingry. Octobre.
1767. M. le prince de Luxembourg en survivance. Octobre.

Capitaine-colonel des Cent-Suisses.

1781. M. le duc de Brissac.

Grand écuyer.

1761. M. le prince de Lambesc.

Premier écuyer.

1774. M. le duc de Coigny.
1783. M. le marquis de Coigny, en survivance.

Premier écuyer en la grande écurie.

1773. M. Malbec de Montjoc, marquis de Briges.
1779. M. de Briges, son fils, en survivance.
1778. M. le comte de Tesson, écuyer ordinaire du Roi.

Premier pannetier.

1782. M. le duc de Brissac.
1756. M. le marquis de Verneuil, premier échanson.
1720. M. le marquis de la Chenaye, premier tranchant.

Grand veneur.

1737. M. le duc de Penthièvre.

Grand fauconnier.

1780. M. le comte de Vaudreuil.

Grand louvetier.

1780. M. le comte d'Haussonville.

Grand maréchal des logis.

1771. M. le marquis de la Suze.
1775. M. d'Alhiaud, baron d'Entrechaux, capitaine général des guides des camps et armées du Roi.

Grand prévôt.

1746. M. le marquis de Sourches.

Premier maître d'hôtel.

1769. M. le comte d'Escars.
1783. M. le baron d'Escars, en survivance.

Maître d'hôtel ordinaire.

M. de Montdragon.
M. le marquis de Montdragon, père, en survivance.

Capitaine-colonel des gardes de la porte du Roi.

1783. M. le vicomte de Vergennes.

Capitaine-lieutenant des gendarmes de la garde.

1734. M. le maréchal prince de Soubise.

Capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde.

1769. M. le duc d'Aiguillon.
1780. M. le duc d'Agenois, en survivance.

Colonel des gardes françaises.

1745. M. le maréchal duc de Biron.

Grand maître des cérémonies.

1754. M. le marquis de Brézé.

Maîtres des cérémonies.

1746. M. de Nantouillet.
1780. M. de Nantouillet, son père, en survivance.
1767. M. Urbain de Watronville, aide des cérémonies.
1760. M. Bronod de la Haye, chevalier, roi d'armes de France.

Secrétaires de la chambre et du cabinet.

1780. M. Darboulin.
1783. M. le Coulteux de la Noraye.
1771. M. le Clerc.
1783. M. Hennin.
1771. M. le Clerc des Sept-Chênes, en survivance.

Lecteurs de la chambre et du cabinet.

1781. M. Chatel.
1775. M. de Vaines.
M. Chalut de Verin a conservé les honneurs du service.

Écrivains du cabinet.

M. Paillasson.
1777. M. Rochon.

Commission du bureau général d'administration des dépenses de la maison du Roi.

M. le baron de Breteuil, ministre et secrétaire d'État de la maison du Roi.
M. de Calonne, ministre d'État, contrôleur des finances.
M. Gohier de Neuville, maître des comptes.
M. Mesnard de Chouzy.
M. de la Ferté.
M. Mercier de la Source.
M. Thierry de Villedavray.
M. de la Chapelle, commissaire général et premier commis de la maison du Roi.
M. Gojard, premier commis des finances.
M. Randon de la Tour, trésorier général.
M. de Bars, secrétaire.

MAISON DE LA REINE.

Chef du conseil et surintendante.

1775. Madame la princesse de Lamballe.

Dame d'honneur.

1775. Madame la princesse de Chimay.

Dame d'atour.

1781. Madame la comtesse d'Ossun.

Dames du palais.

1751. Madame la marquise de Talleyrand.
1751. Madame la comtesse de Gramont.
1763. Madame la comtesse d'Adhémar.
1767. Madame la duchesse de Duras.
1770. Madame la vicomtesse de Choiseul.
1771. Madame la duchesse de Luxembourg.
1775. Madame la duchesse de Luynes.
1775. Madame la marquise de la Roche-Aymon.
1778. Madame la princesse d'Hénin.



Heliog. & Imp. Lemercier & Cie

COMMUNION DE LA REINE DANS SA PRISON
(d'après la lithographie de M.M. Bazin & Civeton)

[illegible] Madame la duchesse de Bergues.
[illegible] Madame la duchesse de Fitz-James.
[illegible] Madame la comtesse de [illegible].
[illegible] Madame la comtesse de [illegible], surnuméraire.
[illegible] Madame la princesse de Tarente.
[illegible] Madame la vicomtesse de [illegible].
[illegible] Madame la duchesse de Saulx-Tavannes, honoraire.

CHAPELLE.

Grand aumônier.

[illegible] M. l'évêque duc de Lens.

Premier aumônier.

[illegible] M. l'évêque de Meaux, Camille-Louis-Apollinaire de Polignac.

Aumônier ordinaire.

1778. M. l'abbé de Saint-Aulaire.
1775. M. l'abbé Duchâtel, honoraire.

Aumôniers par quartier.

1775. M. l'abbé Moustier de Mérinville.
1781. M. l'abbé de Cambise.
1778. M. l'abbé de Coucy.
1783. M. l'abbé de Vichy.
1778. M. Poupart, curé de Saint-Eustache, confesseur.
1771. M. Astoin, chapelain ordinaire.
1786. M. le Moine, en survivance.
17... M. l'abbé de Méramne, clerc ordinaire de la chapelle.

Chevalier d'honneur.

1771. M. le duc de Saulx-Tavannes, maréchal de camp.

Premier écuyer.

1742. M. le comte de Tessé, grand d'Espagne et chevalier des ordres du Roi.
1776. M. le duc de Polignac, en survivance.

Écuyer cavalcadour.

1775. M. de Salvert.

Écuyer ordinaire.

1775. M. Petit de Viévigne.
M. Fournier de la Châteigneraye, honoraire.

Écuyers par quartier.

MM.
1771. De Wallans.
1775. De Billy.
1783. Vaussay de Beauregard.

1783. Le [illegible].
Messieurs [illegible].

Premier [illegible].

1782. M. le [illegible].

Maître de la garde-robe.

1767. M. [illegible].
1778. M. [illegible].

[illegible].

1750. M. [illegible].

[illegible].

1777. M. Poujeaud.
1771. M. le comte de la [illegible].

Lecteur.

1774. M. l'abbé de Vermond.

Lectrice.

[illegible] Madame la marquise de [illegible].
[illegible] [illegible].

Bibliothécaire.

1774. M. Moreau, historiographe de France.
1778. M. [illegible] du cabinet.
[illegible] M. [illegible] de la surintendance.
1775. M. [illegible], premier commis du secrétariat des commandements de la Reine, chargé du renvoi des placets présentés à Sa Majesté.

CONSEIL DE LA REINE.

Chef du conseil et surintendante.

1775. Madame la princesse de Lamballe.

Chancelier.

[illegible] M. le marquis de [illegible], ministre d'État, [illegible].

Secrétaires des finances, [illegible].

1775. M. [illegible] de la généralité de Paris, [illegible].

Secrétaires des commandements [illegible].

1777. M. Augeard, [illegible], pour les années impaires.
1780. M. Beaugeard, fils, [illegible], années paires.
1771. M. de Montullé, [illegible] Midi.
1771. M. le Clerc, [illegible].
1772. M. Pauly, secrétaire ordinaire, [illegible].

1781. Madame la duchesse de Bergues.
1781. Madame la duchesse de Fitz-James.
1782. Madame la comtesse de Polastron.
1784. Madame la comtesse de Juigné, surnuméraire.
1770. Madame la princesse de Tarente.
1785. Madame la vicomtesse de Castellane.
1759. Madame la duchesse de Saulx-Tavannes, honoraire.

CHAPELLE.

Grand aumônier.

1780. M. l'évêque duc de Laon.

Premier aumônier.

1780. M. l'évêque de Meaux, Camille-Louis-Appollinaire de Polignac.

Aumônier ordinaire.

1778. M. l'abbé de Saint-Aulaire.
1775. M. l'abbé Duchâtel, honoraire.

Aumôniers par quartier.

1775. M. l'abbé Moustier de Mérinville.
1781. M. l'abbé de Cambise.
1776. M. l'abbé de Coucy.
1783. M. l'abbé de Vichy.
1778. M. Poupart, curé de Saint-Eustache, confesseur.
1771. M. Astoin, chapelain ordinaire.
1786. M. le Moine, en survivance.
17... M. l'abbé de Méranzac, clerc ordinaire de la chapelle.

Chevalier d'honneur.

1771. M. le duc de Saulx-Tavannes, maréchal de camp.

Premier écuyer.

1742. M. le comte de Tessé, grand d'Espagne et chevalier des ordres du Roi.
1776. M. le duc de Polignac, en survivance.

Écuyer cavalcadour.

1775. M. de Salvert.

Écuyer ordinaire.

1775. M. Petit de Viévigne.
M. Fournier de la Châteigneraye, honoraire.

Écuyers par quartier.

MM.
1771. De Wallans.
1775. De Billy.
1783. Vaussay de Beauregard.
1783. Le comte de Saint-Angel.
Messieurs Desains et de Langle, honoraires.

Premier maître d'hôtel.

1782. M. le marquis de Talaru.

Maître d'hôtel ordinaire.

1767. M. Chalut de Verin.
1778. M. Cosson de Guimps, en survivance.

Contrôleur général de la maison.

1750. M. Mercier de la Source.

Maître de la garde-robe.

1777. M. Poujaud.
1771. M. le comte de la Morlière, fils, honoraire.

Lecteur.

1774. M. l'abbé de Vermont.

Lectrice.

1774. Madame la marquise de Neuilly.
1780. Madame la Borde, adjointe.

Bibliothécaire.

1774. M. Moreau, historiographe de France.
1778. M. Campan, secrétaire du cabinet.
1775. M. Despriez, secrétaire de la surintendance.
1775. M. Meroger, premier commis du secrétariat des commandements de la Reine, chargé du renvoi des placets présentés à Sa Majesté.

CONSEIL DE LA REINE.

Chef du conseil et surintendante.

1775. Madame la princesse de Lamballe.

Chancelier.

1775. M. le marquis de Paulmy, ministre d'État, à l'Arsenal.

Surintendant des finances, domaines et affaires.

1775. M. Bertier, intendant de la généralité de Paris, rue de Vendôme.

Secrétaires des commandements.

1777. M. Augeard, boulevard Montmartre, pour les années impaires.
1780. M. Beaugeard, fils, rue de Richelieu, années paires.
1771. M. de Montullé, honoraire, rue du Cherche-Midi.
1771. M. le Clerc, honoraire, rue de Gramont.
1772. M. Pauly, secrétaire ordinaire, quai d'Orléans.

Intendant de la maison et général des finances.

1770. M. Gabriel de Saint-Charles.

Trésorier général des maisons et finances.

1766. M. Randon de la Tour, rue Royale, place Louis XV.

Maître des requêtes.

1774. M. Tiquet, à Péronne.
1774. M. Desprès, rue Neuve des Capucines.
1774. M. Limanton, rue de l'Éperon.
1781. M. Regnier de Miromini, place Dauphine, à Versailles.
1774. M. Mayon d'Aunoy, procureur général, rue Bardubée.
1785. M. de Malherbe, avocat général, rue de Thorigny.

Secrétaires du conseil et des finances.

1774. M. Ferès, à Versailles.
1783. M. Ferès de Saint-Hylaire, en survivance, à Versailles.
1774. M. Thibaud.
1779. M. de la Chaussée, secrétaire interprète, île Saint-Louis, quai de Bourbon.
1784. M. de la Baste, garde des livres et papiers du conseil, rue Saint-André-des-Arts.
1750. M. Bernage, honoraire.
1860. M. Henry, agent et solliciteur des affaires, quai de la Tournelle.
1768. M. Lemaire, chauffe-cire.
1782. M. Duguet, huissier du conseil.

ÉDUCATION DES ENFANTS DE FRANCE.

Gouvernante.

1782. Madame la duchesse de Polignac.

Sous-gouvernantes.

1771. Madame la baronne de Mackau.
1775. Madame la comtesse de Soucy.
1780. Madame la marquise de Soucy.
1783. Madame la marquise de Villefort.

Secrétaire des commandements de Mgr le Dauphin et des Enfants de France.

M. de la Chapelle en Cour.

Instituteur.

M. l'abbé d'Avaux.

MAISON DE MONSIEUR.

Premier aumônier.

1771. M. l'évêque de Séez, ayant la feuille des bénéfices de l'apanage du prince.
1778. M. l'abbé de Pérochel, maître de l'oratoire.
1771. M. l'abbé de Cusaque, aumônier ordinaire.

Aumôniers par quartier.

1771. MM. les abbés de Carbonnières de Saint-Brice, de Reclesne, de Lyonnes, de Corasmon et de Kernenon.
1771. M. l'abbé Bergier, confesseur.

Chapelain ordinaire.

1771. M. l'abbé Girard, secrétaire de la feuille des bénéfices de l'apanage du prince.
1771. M. l'abbé de Ballias, en survivance.

Premiers gentilshommes de la chambre.

17... M. le marquis de Noailles.
1780. M. le chevalier de Cossé, en survivance.
1779. M. le comte de la Châtre.

Gentilshommes d'honneur.

1771. M. le comte de Virieu.
1771. M. le marquis de Donnissan.
1771. M. le vicomte de Bernis.
177.. M. le comte de Damas.
1771. M. le comte du Lau.
1780. M. le marquis de Simiane.
1771. M. le comte de Sparre.
1780. M. le comte de Scepeaux.
1771. M. le comte de Modène.
178.. M. le comte de la Roche-Lambert.
177.. M. le marquis de Fumel.

Premiers chambellans.

1771. M. le comte d'Ourches, père.
1775. M. le marquis d'Ourches, fils, en survivance.
1780. M. de Gain de Montagnac.
1783. M. le marquis d'Haraucourt, en survivance et adjonction.

Gentilshommes de la chambre.

1771. M. le comte de Manasdau.
1771. M. le marquis de Tastes.
1771. M. Hay de Slads.
1771. M. le chevalier de Brachet.
1771. M. de la Porte du Theil.
1779. M. de Cargouet.
1771. M. le comte de Bruet.
1783. M. le comte de Saillans.

Maîtres de la garde-robe.

1771. M. le comte de Crenay.
1771. M. le marquis d'Avarey.
17... M. le comte d'Avarey, en survivance.

Premier maître d'hôtel.

1776. M. le marquis de Sinetty.

Premier écuyer.

1771. M. le marquis de Montesquiou-Fezensac.
17... M. le baron de Montesquiou, en survivance.

Écuyer ordinaire.

1784. M. Hazon de Saint-Firmin.

Premier maréchal des logis.

1778. M. le comte d'Orsay.
1771. M. le chevalier Menard de Clesles, honoraire.

Capitaines des gardes du corps.

1771. M. le marquis de Lévis.
1780. M. le vicomte de Lévis, en survivance.
1771. M. le comte de Chabrillant.
1778. M. le comte de Morton-Chabrillant, en survivance.

Capitaine-colonel des Suisses de la garde.

1777. M. le prince de Saint-Mauvis.
1771. M. le prince de Montbarrey, en survivance.

Capitaine des gardes de la porte.

1777. M. le comte de Mesnard.

Premier veneur, et conservateur général des chasses des forêts de l'apanage.

1776. M. le marquis de Montholon.

Premier fauconnier et chef des oiseaux du cabinet.

1779. M. le baron de Cadignan, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Capitaine des levrettes de la chambre.

1786. M. le comte du Mouret, rue de Taranne.

Capitaine des chasses, et conservateur général des chasses des plaines de l'apanage.

1786. M. le comte de D'Oilliamson.

Commissaire des guerres de la maison militaire de Monsieur.

1781. M. Boucher Desnoyers, rue de Bourbon-Villeneuve.
1784. M. de Roucelle, adjoint et en survivance, rue Boucherat.

Contrôleur des guerres, etc.

1786. M. d'Avrange de Noiseville, à Versailles.
1783. M. d'Avrange de Mey, en survivance, à Versailles.

Trésorier général de la maison militaire.

1779. M. Roussel de la Gueritaude, quai de Bourbon.

Surintendant des bâtiments.

1782. M. Cromot de Fougy, maître des requêtes, rue Cadet.

Intendant des bâtiments.

M. Machet de Velye, cour des Fontaines, au Luxembourg.
M. de Meunier, rue de la Sourdière.
M. de Chamnel, en survivance.
M. Chalgrin, premier architecte, rue Garancière.
1785. M. Angibau, contrôleur des bâtiments et jardins.
M. Dessalles, expert et vérificateur, rue Mazarine.

Inspecteurs.

M. Audinot, à Brunoi.
M. Provost, au Luxembourg.

Garde-meubles.

1779. M. de Bard, intendant et contrôleur général des meubles.

Secrétaires ordinaires.

1771. M. l'abbé Pichon, historiographe, rue de la Harpe.
1777. M. l'abbé Guinebaud, prieur d'Aubigny, historiographe.
1777. M. d'Avrange, à Versailles.
1780. M. Deville, rue Simon-le-Franc.
1780. M. Loudet, au palais du Luxembourg.
1784. M. Montonnet de Clairfons, rue Vivienne.
1785. M. Ferand, enclos du Temple.
1786. M. Laurent, rue...

Ingénieur-géographe militaire.

M. Chrétien de la Croix, rue...

CONSEIL DE MONSIEUR.

Chancelier, garde des sceaux, chef du conseil.

M. d'Orceau, baron de Fontette, marquis de Tilly d'Orceau, conseiller d'État ordinaire, rue de Bourbon, près la rue de Bellechasse, faubourg St-Germain.
M. de Fontette, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, rue de Bourbon, en survivance et adjonction.

Surintendant des finances, bâtiments, arts et jardins.

M. Cromot de Fougy, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes, rue Cadet.

Secrétaire des commandements, maison, domaines et finances et du cabinet.

M. Taillepied de la Garenne, rue de Richelieu, près le boulevard, les années impaires; son bureau chez lui.

M. Mayou d'Aunoy, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, rue du Mail, près les Petits-Pères, les années paires.

Premier conseiller.

M. Moreau, historiographe de France, place Vendôme.
M. de la Blanque, en survivance, rue...

Contrôleur général des finances.

M. de Petigny, petite rue Neuve-Saint-Gilles.
M. de Petigny de la Touche, en survivance, même demeure.

Intendants des maisons, domaine et finances.

M. Gamard, rue des Barres.
M. de Bard, intendant et contrôleur général du garde-meubles, menus plaisirs et écuries, en survivance et adjoint, rue Bergère.
M. Guichard, rue Sainte-Apolline.

Directeur général du trésor.

M. Garnier des Chesnes, rue des Quatre-Fils.

Trésorier général.

M. Papillon de la Ferté, rue Bergère.

Conseillers.

M. Charlier, rue des Mauvaises-Paroles.
M. Boudot, rue de la Tisseranderie.
M. Treilhard, rue Hautefeuille, en survivance et en exercice de M. Boudot, M. Malafait, rue Traversière.
M. l'abbé de Ganzargues, à Versailles.
M. Anneix de Souvenel, rue Serpente.

Procureur général.

M. de la Mouche, rue de Bretonvilliers.

Avocat général.

M. Guichard de Mareil, rue Sainte-Apolline.

Substituts de M. le procureur général.

M. de la Sablonnière, rue des Deux-Portes-Saint-André.
M. Lefevre, rue Boucherat.

Secrétaires du conseil.

M. Morel, aux voitures de la cour.
M. Laulaigne, rue du Théâtre-Français.

Maîtres des requêtes.

M. de Sibas.
M. l'abbé Grellet, à Versailles.
M. l'abbé de Saint-Paul, chanoine et grand chantre de Montpellier, rue du Colombier.
M. Brodon rue et près l'église de Saint-André des Arts.
M. l'abbé de Limon, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
M. Dufour, rue des Juifs.
M. Hullot de Veroncelles, rue Thibotodé.
M. Pinceloup de la Provenchère, à Nogent-le-Rotrou.
M. Boisard, chez M. le chancelier.

Huissiers du conseil.

M. Couterot.
M. le Ligois, chez le M. chancelier.

Avocat au conseil privé.

M. Perin, au Luxembourg.

Avocats consultants.

M. Target, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.
M. Laget-Bardelin, rue de la Harpe.
M. Ferey, Cloître-Notre-Dame.
M. Jarry, à Saint-Pierre-sur-Dives.

Avocat au parlement.

M. l'abbé Bernard de Brindelle, rue du Cherche-Midi.

Procureur au parlement.

M. Dorival, rue de Savoie.

Procureur à la chambre des comptes.

M. Loliée, rue et vis-à-vis le Temple.

OFFICIERS DE CHANCELLERIE.

Secrétaires des finances.

M. Morel, aux voitures de la cour.
M. Laurent de Mézières, rue Saint-Benoît.
M. son frère, en survivance.
M. Aubin, rue du Faubourg-Montmartre, honoraire.

Audiencier garde des rôles de la chancellerie.

M. Bouquin du Boulay, rue Saint-Hyacinthe, près la porte Saint-Jacques.
M. Moet, honoraire.
M. Boisard, secrétaire du sceau et de M. le chancelier.

Garde des archives.

M. Brenier de Renaudière, rue de Bretonvilliers.

Agent des affaires.

M. Moulin, rue Guénégaud.

Chauffe-cire.

M. le Maire, rue et près la porte Saint-Honoré.
M. le Ligois, par commission, chez M. le chancelier.

Directeur général des terriers.

M. Lefevre, rue du Chaume.
M. le Dure, adjoint en survivance, rue Beaubourg.
(Les huissiers de la chancellerie sont les mêmes que ceux du conseil).

MAISON DE MADAME.

Premier aumônier.

M. l'abbé de Mostuejouls.

Aumônier ordinaire.

M. l'abbé de Maillan.
M. l'abbé Bergier, confesseur.

Aumôniers par quartier.

MM. les abbés Demurat, de Langan-Boisfévrier, de Bourdeilles et de Maillan (J.).
M. Henneberg, chapelain ordinaire.

Dame d'honneur.

Madame la duchesse de la Vauguyon.

Dame d'atour.

Madame la comtesse de Balby.

Dames pour accompagner Madame.

Mesdames la marquise de Pons, la comtesse de Beaumont, la comtesse de la Tour-d'Auvergne, la comtesse de Saint-Simon, la vicomtesse de Narbonne-Pelet, la duchesse de Caylus, douairière, la comtesse de Rastignac, la marquise de Simiane, la comtesse de Boisgelin, la marquise de Saisseval, la comtesse du Cayla, la marquise Dubois de la Motte, la vicomtesse du Roure, la comtesse de Chabrillant, la duchesse de Caylus, deuxième, la marquise de Sourdis, la comtesse de Serent, la comtesse de Sainte-Aldegonde, la comtesse de Lur-Saluces.

Chevaliers d'honneur.

M. le comte de Bérenger.
M. le marquis de Bérenger, son père, en survivance.

Premier écuyer.

M. le comte de Mailly, marquis de Nesle.
M. le vicomte de Mailly, en survivance.
M. le Merchier de Criminil, écuyer ordinaire.

Premier maître d'hôtel.

M. le marquis de Créquy.

Maître de la garde-robe.

M. Gabriel.

Secrétaires des commandements.

M. Pasquier de la Haye, boulevard Montmartre, année paire.
M. Delaunay de Bourdelot, rue de Lancri, impaire.
M. le marquis de Montdragon, honoraire.
M. Boula de Nanteuil, honoraire, rue Neuve-des-Capucines.

Secrétaire ordinaire.

M. Duchesne, rue des Enfants-Rouges, hôtel de Talard.

Secrétaire du cabinet.

M. Ducluzel, Chaussée-d'Antin.

Intendant de la maison et général des finances.

M. Duchesne, rue des Enfants-Rouges, hôtel de Talard.

Trésorier général.

M. Chalut de Verin, place Vendôme, M. Marigner, en survivance.

Contrôleur général de la maison.

M. Randon de la Tour.
M. Dufresne de Saint-Cergue, en survivance, rue Royale, place de Louis XV.

Secrétaire honoraire du cabinet.

M. Vialèle, rue de Verneuil, faubourg Saint-Germain.

MAISON DE M^gr^ LE COMTE D'ARTOIS.

Premier aumônier.

M. l'évêque de Saint-Omer, ayant la feuille des bénéfices.

Maître de l'oratoire.

M. l'abbé de Villers-la-Faye, comte de Saint-Pierre de Mâcon.

Aumônier ordinaire.

M. l'abbé de Saint-Didier.

Aumôniers par quartier.

MM. les abbés Gaston de Pollier, de Sinety, de Saint-Amans et de Veronne.
M. confesseur.

Chapelain ordinaire.

M. l'abbé de Clédat, secrétaire de la feuille des bénéfices.

Premiers gentilshommes de la chambre.

M. le comte de Bourbon-Busset.

M. le vicomte de Bourbon-Busset, en survivance.
M. le duc de Maillé.
M. le marquis de Maillé la Tour-Landri, en survivance.

Gentilshommes d'honneur.

M. le vicomte de la Roche-Aymon.
M. le chevalier de Chastenay.
M. le comte d'Avaux.
M. le baron de Coëtlosquet.
M. le marquis de Sainte-Hermine.
M. le comte de Chambord.
M. le vicomte de la Charce.
M. le vicomte de Gand.
M. le comte de Saint-Chamans.
M. le comte d'Escars.
M. le comte de Gain de Montaignac.
M. le comte Édouard Dillon.
M. le comte de Harville.
M. le chevalier Charles de Lameth.

Premiers chambellans.

M. le marquis de Gerbeviller.
M. le comte de Montécot, en survivance.
M. le marquis de Saint-Sauveur.

Gentilshommes de la chambre.

M. le chevalier de Saillet.
M. le chevalier des Perriers.

Maîtres de la garde-robe.

M. le comte de Thianges.
M. le comte de Tourdonnet.
M. le marquis de Tourdonnet, en survivance.

Premier maître d'hôtel.

M. le comte de Fougières.

Premier écuyer.

M. le marquis de Polignac.
M. le marquis de Saint-Hermine, en survivance.

Premier maréchal des logis.

M. le marquis de Persan.
M. de Neuilly, honoraire.

Capitaine des gardes du corps.

M. le prince d'Hénin.
M. le bailli de Crussol.

Capitaine-colonel des Suisses.

M. le vicomte Monteil.
M. le comte de Montesquiou-Fezensac, en survivance.

Capitaine des gardes de la porte.

M. le marquis de Bercy.
M. le comte de Simiane, faisant les fonctions par intérim.

Premier fauconnier et chef des oiseaux du cabinet.

M. le baron de Castelnau.

Premier veneur.

M. le marquis du Hallay.

Capitaine général des chasses de l'apanage.

M. le marquis de Chatenoy.

Capitaine des levrettes de la chambre.

M. le marquis de Saint-Denis.

Introducteur des ambassadeurs.

M. d'Auriol, à la cour.

Commissaire des guerres de la maison militaire de Monseigneur.

M. Favyer, rue Notre-Dame de Nazareth.

Contrôleur des guerres, etc.

M. de la Prelande, rue...

CONSEIL DE LA MAISON ET FINANCES DE M^GR LE COMTE D'ARTOIS.

Chancelier, garde des sceaux et chef du conseil.

1780. M. de Montyon, conseiller d'État ordinaire au conseil royal de commerce, rue des Francs-Bourgeois, au Marais.

Surintendant des finances, bâtiments, des arts, manufactures, jardins et garde-meubles.

1781. M. de Verdun, rue Neuve-Saint-Augustin.

Secrétaires des commandements maison, finances et cabinet.

1773. M. Laurent de Villedeuil, maître des requêtes, intendant à Rouen.
1783. M. Oursin de Monchevrel, rue de Boucherat.

Premier conseiller du conseil.

1773. M. de Montcrif, conseiller du Roi, auditeur ordinaire en sa chambre des comptes, rue de Thorigny.
1779. M. de Montcrif, fils, auditeur des comptes, survivance, même demeure.

Contrôleur général des finances.

1783. M. Pageaut de Lissy, rue d'Amou, au Marais.
1773. M. Guyon de Fremont, honoraire, rue du Faubourg-Saint-Denis.

Intendant des finances.

1773. M. Danjou, rue de la Tisseranderie.
1777. M. Beugnet, survivancier et adjoint ayant l'exercice, rue Saint-Nicaise.
1773. M. de Cheveru, rue de Paradis, au Marais.
1786. M. de la Madeleine, rue et porte Saint-Honoré.

Trésorier général.

1773. M. Bourboulon, rue et chaussée d'Antin.

Conseillers du conseil.

1773. M. Delaune, au Louvre.
1773. M. Doillot, rue des Maçons.
1773. M. Rousselot, rue de Touraine, faubourg Saint-Germain.
1781. M. de Bonnières, parvis Notre-Dame.
1782. M. Target, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.
1773. M. Ballias de Laubarède, honoraire, à Caen.

Procureur général.

1784. M. Musnier de Pleignet, rue des Lions-Saint-Paul.

Avocat général.

17... M. Perrin, au Luxembourg.

Substituts du procureur général.

1773. M. Havard, rue Comtesse-d'Artois.
1779. M. l'abbé Gilibert, aux Invalides.

Maîtres des requêtes.

1776. M. l'abbé Romet, doyen, rue du cimetière Saint-André.
1782. M. Carvoisin d'Armancourt.
1778. M. l'abbé Thomas, place Sorbonne.
1783. M. l'abbé le Brun, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
1778. M. Beugnet, rue Saint-Nicaise.
1784. M. l'abbé d'Orlodot de Préville.
1778. M. l'abbé de la Croix de Vaubrun, cour du Parlement.
1785. M. Audraud, honoraire.
177.. M. Goust, rue de l'Orangerie, à Rouen.
M. Caminade de Castres, honoraire.
1779. M. Filhol, rue Perdue.

Secrétaires du conseil.

1773. M. Bourdin, à Versailles.
1782. M. Desain de Saint-Gobert, rue Saint-Jacques, près celle des Noyers.

Secrétaire des finances ayant les deux charges.

1774. M. de Souches, rue Vivienne.

Audiencier, garde des rôles de la chancellerie.

1773. M. Vigoureux, rue d'Anjou, faubourg Saint-Honoré.
1773. M. Lapart, chauffe-cire, rue aux Ours.

Agents des affaires.

1773. M. de la Sablonnière, rue des Deux-Portes-Saint-Séverin.
1780. M. Lhuillier, par commission, rue Saint-Thomas-du-Louvre.

Gardes des archives.

1780. M. de la Sablonnière, rue des Deux-Portes-Saint-Séverin.
17... M. Beckvelt, ayant l'exercice, rue Notre-Dame des Victoires.

Avocat consultant.

1779. M. Dalleas, rue Perdue, place Maubert.

Huissiers du conseil et de la chancellerie.

1773. M. Guyot de Laval, rue Verte, faubourg Saint-Honoré.
1773. M. Lapart, rue aux Ours.

Intendant des domaines et bois.

1777. M. Pyron de Chaboulon, rue Basse-du-Rempart.

Inspecteurs généraux des dépenses de la maison.

1782. M. Deluigny, à Versailles, rue de la Chancellerie, pour la partie de la bouche.
1780. M. Imbert des Lattes, rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain, à Versailles, rue Satory, pour la partie de l'argenterie, menus plaisirs, affaires de la chambre et écuries.

Contrôleur général du garde-meubles.

1780. M. Ricgbourg, rue de Gaillon; à Versailles, rue de l'Orangerie.
M. Jubault, en survivance et ayant l'exercice, au palais prieural du Temple.

Secrétaires ordinaires.

1778. M. Bralle, place Royale, hôtel de Montboissier.
1779. M. Deynaut, rue de Favart, près la Comédie-Italienne.
1784. M. Chenot, rue. . .
1785. M. de Neuville, rue Satory, à Versailles.

Secrétaires-interprètes.

1773. M. Beauzée, faubourg Saint-Jacques, près la Visitation.
1774. M. l'abbé des Prades, rue Montmartre.
17.. M. l'abbé de la Feuillie, rue de l'Université.

Bâtiments.

1781. M. de Verdun, surintendant, rue Neuve-Saint-Augustin.
1777. M. Chalgrin, intendant, rue Neuve-des-Petits-Champs.
1777. M. Bellanger, premier architecte, rue Saint-Étienne, boulevard Poissonnière.
1777. M. Moyreau, contrôleur au palais prieural du Temple.
1780. M. Chasteau, vérificateur, rue Saint-Roch.
1778. M. Mantel, historiographe, rue de Seine, hôtel Mayenne.
1780. M. Dumoustier de Lafond, capitaine du corps royal d'artillerie, historiographe, à l'Isle-Bouchard.

MAISON DE M^me LA COMTESSE D'ARTOIS.

Premier aumônier.

M. l'évêque de Bayeux.

Aumônier ordinaire.

M. de Valory.

Aumôniers par quartier.

MM. Colla de Pradine, Dupleix de Cadignan, le Comte, de Bertrand de Poligny.
M. l'abbé Bergier, confesseur.
M. l'abbé de Ranchon, chapelain ordinaire.

Dame d'honneur.

Madame la duchesse de Lorges.

Dame d'atour.

Madame la comtesse de Bourbon-Busset.

Dames pour accompagner madame la comtesse d'Artois.

Mesdames la comtesse d'Harville, la marquise de Montmorin, la marquise de Crenay, la marquise de Trans, la comtesse de Fougières, la comtesse de Montbel, la marquise de Roncé, la comtesse de la Fare, la vicomtesse Damas de Marillac, la comtesse de Châlons, la comtesse de Grave, la comtesse d'Argenteuil, la vicomtesse de Sourches, la marquise de Lordat, la comtesse de Boursonne, la marquise de Caulaincourt, la marquise de Coetlogon, la comtesse de Tourdonnet.

Chevalier d'honneur.

M. le comte de Vintimille.

Premier écuyer.

M. le marquis de Chabrillant.
M. le comte Hippolyte de Chabrillant, en survivance.

Écuyer ordinaire.

M. de Larboust.

Premier maître d'hôtel.

M. le comte de Montbel.

Maître de la garde-robe.

M. Burgan d'Asseizan.

Secrétaires des commandements.

M. Moustelon, rue Neuve-des-Bons-Enfants, impaire.
M. Meulan, rue de Clichy, paire.
M. le Canut, cour du Palais, secrétaire ordinaire.
M. Mesnard de Conichard, honoraire, à Versailles.

Intendant général de la maison et finances.

M. Hersant Destouches, rue Saint-Marc.

Trésorier général.

M. Bourboulon, rue et Chaussée-d'Antin.

MAISON DE M^me ÉLISABETH DE FRANCE.

Dame d'honneur.

1778. Madame la comtesse Diane de Polignac.

Dame d'atour.

1778. Madame la marquise de Serent.

Dames pour accompagner Madame.

Mesdames la marquise de Sorans, la comtesse de Canillac, la marquise de Bombelles, la vicomtesse d'Imecourt, la comtesse des Deux-Ponts, la marquise de la Roche-Fontenille, la vicomtesse de Mérinville, la comtesse de Clermont-Tonnerre, la marquise de Lombelon des Essarts, la marquise de Lastic, la comtesse de Causans, la vicomtesse de Blangy, la comtesse de Marginerie, la marquise de Monstier, la marquise de la Bourdonnaye.
M. l'abbé Madier, confesseur.

Chevalier d'honneur.

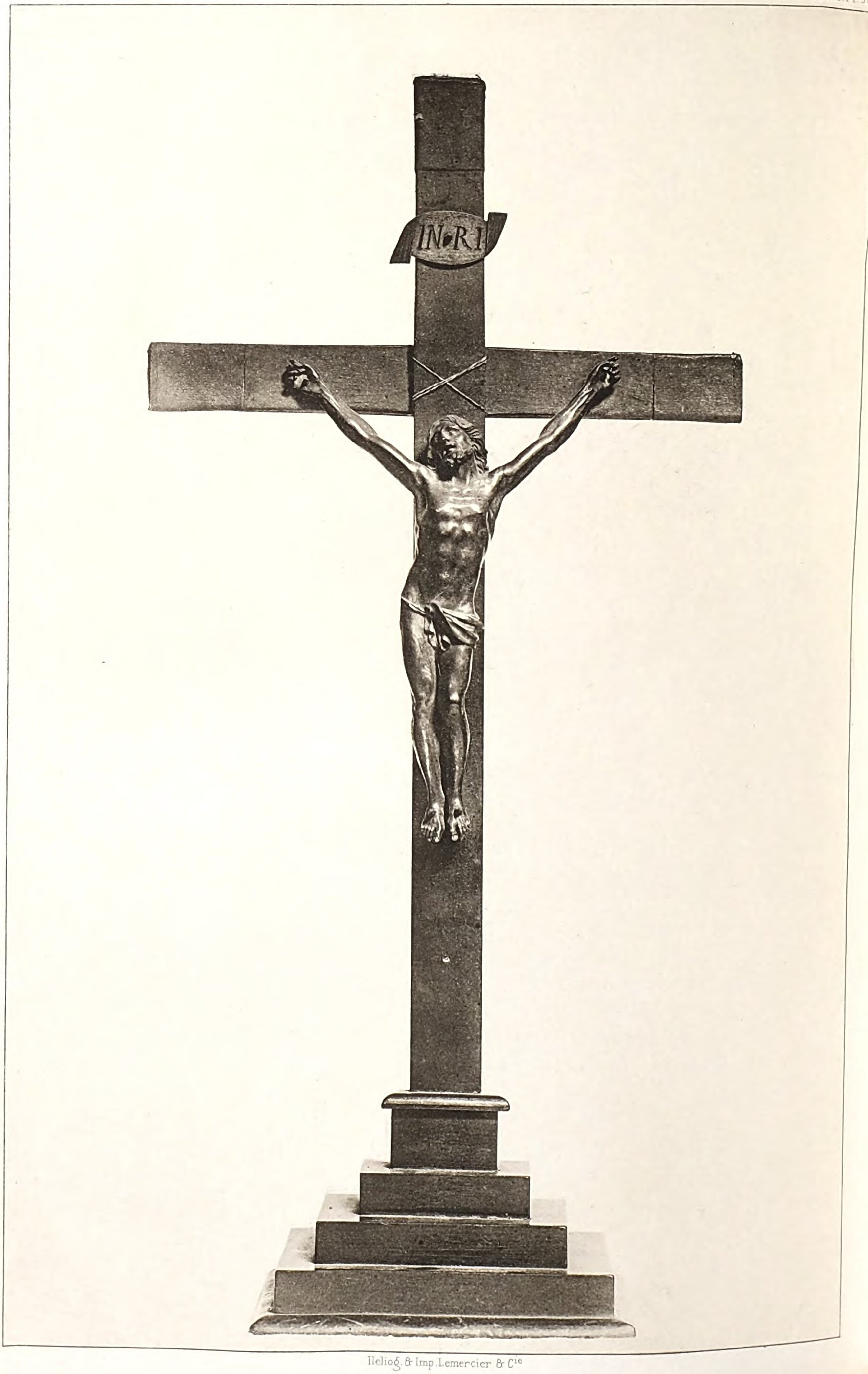
1778. M. le comte de Coigny.

Premier écuyer.

1778. M. le comte d'Adhémar.

Secrétaires des commandements.

1786. M. Benoît de Carisi, rue Simon-le-Franc.
M. le chevalier de Saint-Pardoux, écuyer du Roi, servant près Madame.



Heliog. & Imp. Lemercier & Cie

Crucifix qu'embrassa la Reine
au moment de quitter la conciergerie pour aller à l'échafaud.

MAISON DE M^me ADÉLAIDE DE FRANCE.

Chapelle.

1779. M. l'évêque de Pergame, premier aumônier.
M. l'abbé de Béon, aumônier ordinaire.
M. l'abbé Bergier, confesseur.

Aumôniers par quartier.

MM. les abbés de la Corbière, de Roquefeuille, de Royard et de Castillon.

Dame d'honneur.

1781. Madame la duchesse de Narbonne-Lara.

Dame d'atour.

1781. Madame la marquise de Laval.

Dames pour accompagner Madame.

Mesdames la marquise de Bassompierre, la duchesse de Beauvilliers, première douairière, la comtesse de Chabannes, la comtesse de Sommièvre, la vicomtesse de Talaru, la vicomtesse de Narbonne-Lara, la marquise de la Roche-Lambert-Thevalle, la comtesse d'Osmond, la comtesse de Ganges, la comtesse des Écotais, la comtesse de Béon, la marquise d'Esclignac, la comtesse de la Feronnaye, la marquise de Lostanges.

Chevalier d'honneur.

M. le comte de Narbonne.

Premier écuyer.

M. le comte de Chabannes.
M. le comte de Riencourt de Tilloloy, écuyer ordinaire.

Chef du conseil et intendant général des finances de Mesdames Adélaïde et Victoire.

M. l'abbé Ruallem, conseiller de grand'chambre au parlement de Rouen, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

Secrétaire des commandements.

1786. M. Benoist de Carisi, rue Simon-le-Franc.

Secrétaire ordinaire du cabinet.

M. Malouet, à Paris.
1778. M. Campan, maître de la garde-robe.

MAISON DE M^me VICTOIRE DE FRANCE.

Premier aumônier.

M. l'évêque d'Évreux.

Aumônier ordinaire.

M. l'abbé de Lubersac.

M. l'abbé Madier, confesseur.

[illegible]

MM. [illegible]

[illegible]

M. [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Mesdames [illegible]

[illegible]

M. [illegible]
M. [illegible]
M. [illegible]
M. [illegible]
M. [illegible]

[illegible]

1786. M. Benoist de [illegible]

Secrétaire ordinaire [illegible]

1781. M. Mosnard.
M. Dumas de Bois[illegible]

MAISON DE M^gr LE [illegible]

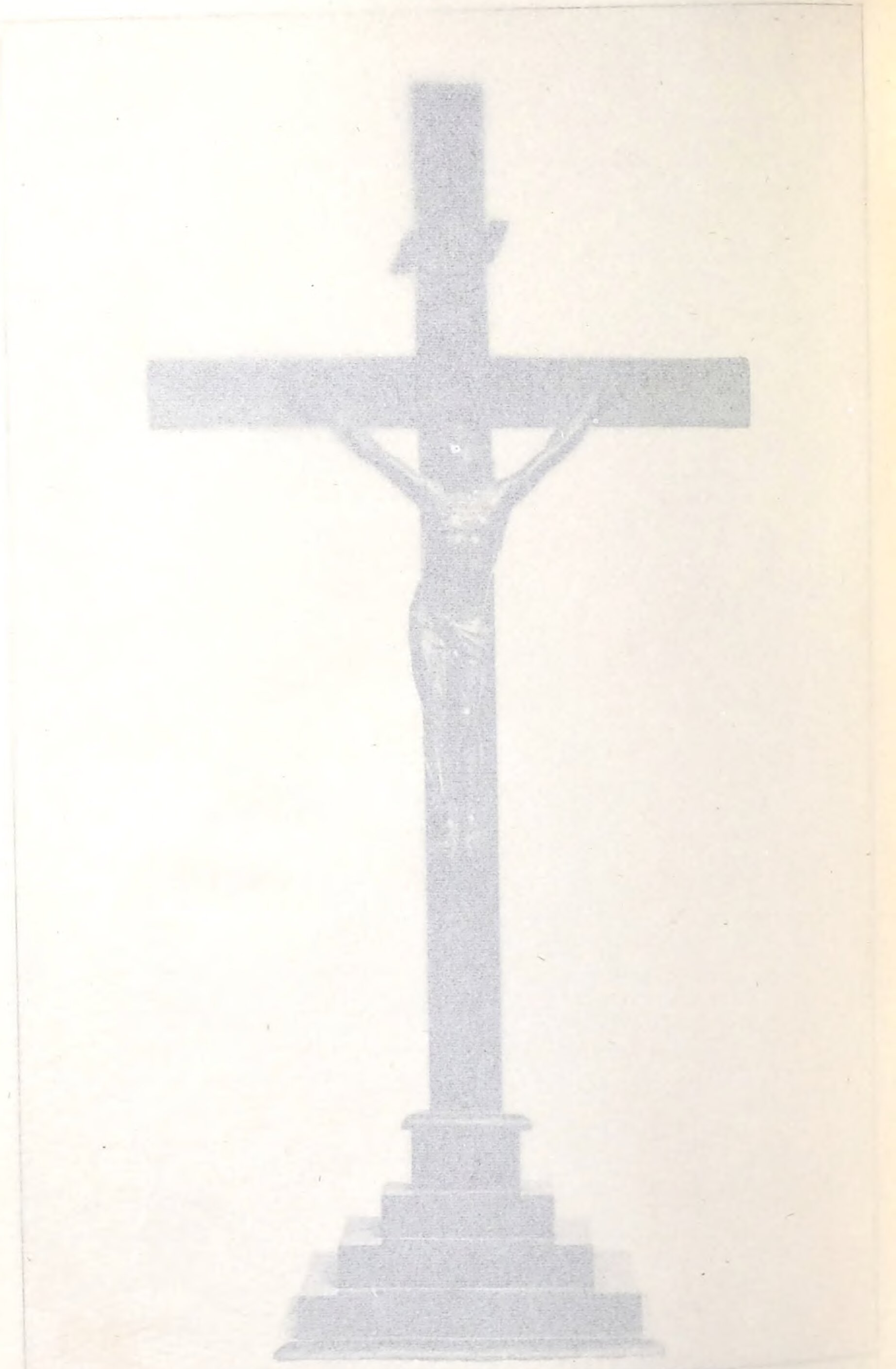
[illegible]

[illegible]

1785. M. [illegible] camp, [illegible] royaux [illegible] de la chancellerie de S. A. S., [illegible]

Secrétaires [illegible]

M. Shée, chevalier [illegible] Saint-Louis, [illegible] taire général [illegible] des Fontaines.
M. de Ferrier du [illegible] Roi, maître de [illegible] colonel des grenadiers [illegible] Royal, cour des Fontaines.



Héliog. & Imp. Lemercier & C^ie

Crucifix qu'embrassa la Reine
au moment de quitter la conciergerie pour aller à l'échafaud.

MAISON DE Mme ADÉLAIDE DE FRANCE.

Chapelle.

1779. M. l'évêque de Pergame, premier aumônier.
M. l'abbé de Béon, aumônier ordinaire.
M. l'abbé Bergier, confesseur.

Aumôniers par quartier.

MM. les abbés de la Corbière, de Roquefeuille, de Royard et de Castillon.

Dame d'honneur.

1781. Madame la duchesse de Narbonne-Lara.

Dame d'atour.

1781. Madame la marquise de Laval.

Dames pour accompagner Madame.

Mesdames la marquise de Bassompierre, la duchesse de Beauvilliers, première douairière, la comtesse de Chabannes, la comtesse de Sommièvre, la vicomtesse de Talaru, la vicomtesse de Narbonne Lara, la marquise de la Roche-Lambert-Thevalle, la comtesse d'Osmond, la comtesse de Ganges, la comtesse des Écotais, la comtesse de Béon, la marquise d'Esclignac, la comtesse de la Feronnaye, la marquise de Lostanges.

Chevalier d'honneur.

M. le comte de Narbonne.

Premier écuyer.

M. le comte de Chabannes.
M. le comte de Riencourt de Tilloloy, écuyer ordinaire.

Chef du conseil et intendant général des finances de Mesdames Adélaïde et Victoire.

M. l'abbé Ruallem, conseiller de grand'chambre au parlement de Rouen, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

Secrétaire des commandements.

1786. M. Benoist de Carisi, rue Simon-le-Franc.

Secrétaire ordinaire du cabinet.

M. Malouet, à Paris.
1778. M. Campan, maître de la garde-robe.

MAISON DE Mme VICTOIRE DE FRANCE.

Premier aumônier.

M. l'évêque d'Évreux.

Aumônier ordinaire.

M. l'abbé de Lubersac.

M. l'abbé Madier, confesseur.

Aumôniers par quartier.

MM. les abbés de Langle, de Dardes, de Caqueray et de Melignan.

Dame d'honneur.

17 ..

Dame d'atour.

1775. Madame la marquise de Donnissant.

Dames pour accompagner Madame.

Mesdames la princesse de Chimay, la comtesse de Boisgelin, la marquise de Castellanne, la marquise de Mesmes, la princesse de Guistel, la comtesse d'Albon, la comtesse de Chastellux, la marquise de Destourmel, la comtesse de Ségur, la comtesse de Saisseval, la comtesse Louise de Narbonne, la comtesse de Lastic, la comtesse de Riantz, la comtesse de Saint-Sauveur, la comtesse de Pracontal, surnuméraire.

Chevalier d'honneur.

M. le duc de Civrac.
M. le comte de Chastellux, en survivance.
M. le comte de Béarn, premier écuyer.
M. le comte de Brassac, son fils, en survivance.
M. Thabouren de Crépy, écuyer ordinaire.

Secrétaire des commandements.

1786. M. Benoist de Carisi, rue Simon-le-Franc.

Secrétaire ordinaire de Madame Victoire.

1781. M. Mosnard.
M. Dumas de Boisgramont, maître de la garde-robe.

MAISON DE Mgr LE DUC D'ORLÉANS.

Conseil de la maison et finances.

Chancelier garde des sceaux, chef du conseil et surintendant des maisons, finances, domaines et bâtiments.

1785. M. le marquis Ducrest, chevalier de l'ordre militaire et royal de Saint-Louis, maître de camp, commandant du régiment de grenadiers royaux de Guyenne, hôtel de la chancellerie de S. A. S., rue des Bons-Enfants.

Secrétaires des commandements et du cabinet.

M. Shée, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maître de camp de hussards, secrétaire général des hussards, au Palais-Royal, cour des Fontaines.
M. de Ferrier du Châtelet, chevalier des ordres du Roi, maître de camp d'infanterie, lieutenant-colonel des grenadiers de Guyenne, au Palais-Royal, cour des Fontaines.

Contrôleur général des finances.

M. Geoffroy de Limon, rue des Bons-Enfants, près l'Hôtel de la Chancellerie.

Intendants des finances.

M. Geoffroy de Limon.
M. Monnot, sous les arcades du Palais-Royal, n° 160.

Trésorier général.

M. Gally, à la trésorerie de S. A. S., rue Saint-Thomas du Louvre.

Conseillers du conseil.

MM. Le Roy, rue Saint-Thomas-du-Louvre; Henrion de Pensay, rue Hautefeuille; Ferrey, Cloître-Notre-Dame; Benoist, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts; Formé, rue de l'Observance, vis-à-vis les Cordeliers.

Maîtres des requêtes.

M. M.
M. M.

Secrétaire du conseil.

M. Lallemand, hôtel de la chancellerie de S. A. S., rue des Bons-Enfants.

Garde des archives.

M. Bichet, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, près celle du Roule.
M. Dardenne, honoraire, au Palais-Royal.

Agent des affaires.

M. Duplessis, rue du Hasard.

Contrôleur de la chancellerie.

M.

Secrétaire des finances.

M.
M.

Audienciers, gardes des rôles de la chancellerie.

M. Mollerat.
M. Deseine, adjoint en exercice, rue Bertin-Poirée.

Chauffe-cire.

M.

Huissiers du conseil.

Me Devoitine, semestre de janvier, rue St-Honoré, près le café de Godeau.
Me Hatton, semestre de juillet, rue...

Huissiers de la chancellerie.

Me.
Me.

Agent de change de S. A. S.

M. Biers, rue Bourbon-Villeneuve, près celle des Filles-Dieu.

Mme veuve d'Houry, imprimeur-libraire de M. le duc d'Orléans, rue Hautefeuille, près celle des Deux-Portes.

PRINCES, SEIGNEURS ET PAIRS DE FRANCE, SUIVANT LE RANG QU'ILS ONT AU PARLEMENT.

Princes du sang.

M. le duc d'Orléans, au Palais-Royal.
M. le prince de Condé, au palais Bourbon.
M. le duc de Bourbon, au palais Bourbon.
M. le prince de Conti, rue Grenelle.
M. le duc de Penthièvre, en son hôtel, place des Victoires.

Pairs ecclésiastiques.

M. de Talleyrand-Périgord, archevêque, duc de Reims, rue Saint-Dominique, près Belle-Chasse.
M. de Sabran, évêque, duc de Laon, grande rue du Faubourg-Saint-Honoré.
M. de la Luzerne, évêque, duc de Langres, rue des Blancs-Manteaux.
M. de la Rochefoucauld, évêque, comte de Beauvais, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain.
M. de Clermont-Tonnerre, évêque, comte de Châlons, rue du Bac, vis-à-vis les Convalescents.
M. de Grimaldi, évêque, comte de Noyon, rue et barrière Saint-Dominique.

Pairs laïques.

1572. M. le duc d'Uzès, né 1er janvier 1728, rue et porte Montmartre.
1582. M. le duc d'Elbeuf, prince de Lambesc, non encore reçu, né 28 septembre 1751, au palais des Tuileries.
1795. M. le duc de Montbazon, prince de Rohan, non encore reçu, né 25 mars 1726, place Royale.
1799. M. le duc de Thouars, duc de la Trémoille, né 5 février 1737, rue Saint-Dominique.
1606. M. le duc de Sully, non encore reçu, né 2 juillet 1756, rue Saint-Guillaume, faubourg Saint-Germain.
1619. M. le duc de Luynes et de Chevreuse, duc de Luynes, né 4 novembre 1748, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain.
1620. M. le duc de Brissac, né 14 février 1734, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain.
1631. M. le maréchal duc de Richelieu, né 13 mars 1696, rue Neuve-Saint-Augustin.
1634. M. le duc de Fronsac, né 4 février 1736, boulevard de la Porte Saint-Honoré.

1652. M. le duc d'Albret et de Château-Thierry, duc de Bouillon, non encore reçu, né 26 janvier 1728, quai Malaquais.

1652. M. le duc de Rohan, né 17 janvier 1710, rue de la Varenne.

1662. M. le duc de Piney, duc de Luxembourg, né 15 octobre 1738, à l'Arsenal, cour des Princes.

1663. M. le duc de Gramont, né 19 avril 1722, rue de Clichy.

1663. M. le duc de Villeroy, né 8 octobre 1731, rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain.

1663. M. le duc de Mortemart, né 8 février 1752, rue Saint-Guillaume, faubourg Saint-Germain.

1663. M. le duc de Saint-Aignan, non encore reçu, né 2 août 1776, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain.

1663. M. le duc de Gesvres, né 9 mai 1733, rue Neuve-Saint-Augustin.

1663. M. le maréchal duc de Noailles, né 21 avril 1713, rue Saint-Honoré.

1665. M. le duc d'Aumont, né 5 août 1732, rue de Caumartin.

1690. M. le duc de Charost, duc de Béthune-Charost, né 2 juillet 1756, rue Saint-Guillaume, faubourg Saint-Germain.

1690. M. le duc de Saint-Cloud, archevêque de Paris, en son palais archiépiscopal.

1710. M. le duc d'Harcourt, né 12 janvier 1726, rue de l'Université.

1710. M. le maréchal duc de Fitz-James, né 4 novembre 1712, place Louis-le-Grand.

1711. M. le duc de Chaulnes, non encore reçu, né 18 novembre 1741, rue de Bondi.

1714. M. le maréchal duc de Rohan-Rohan, prince de Soubise, né 16 juillet 1715, rue de Paradis, au Marais.

1716. M. le duc de Villars-Brancas, duc de Brancas, né 5 mai 1714, au Louvre.

1716. M. le duc de Valentinois, prince de Monaco, né 10 septembre 1720, rue de Varenne, faubourg Saint-Germain, et, par sa démission, M. le duc de Valentinois, son fils, non encore reçu, né 17 mai 1758, rue Neuve-Saint-Lazare.

1721. M. le duc de Nivernais, né 16 décembre 1716, rue de Tournon.

1723. M. le maréchal duc de Biron, né 2 février 1701, rue de la Varenne, près la barrière.

1731. M. le duc d'Aiguillon, né 31 juillet 1720, rue de l'Université.

1736. M. le duc de Fleury, né 27 septembre 1715, rue Notre-Dame-des-Champs.

1757. M. le maréchal duc de Duras, né 19 décembre 1715, grande rue du Faubourg-Saint-Honoré.

1759. M. le duc de la Vauguyon, né 31 juillet 1746, rue de Vaugirard, au petit Luxembourg.

1762. M. le duc de Praslin, non encore reçu, né 18 août 1735, rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain.

1770. M. le duc de la Rochefoucaud, né 11 juillet 1743, rue de la Seine, faubourg Saint-Germain.

1775. M. le duc de Clermont-Tonnerre, duc de Tonnerre, né 7 avril 1720, rue du Bac, faubourg Saint-Germain.

1777. M. le duc d'Aubigny, duc de Richmond, non encore reçu, né 3 mars 1735, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain.

1786. M. le duc de Choiseul, non encore reçu, né 26 août 1760, rue d'Artois.

DUCS HÉRÉDITAIRES, NON PAIRS, VÉRIFIÉS AU PARLEMENT.

1667. M. le duc de Chevreuse (voyez duc et pair de Luynes).

1696. M. le duc de Boutteville, voyez duc et pair de Piney.

1742. M. le maréchal duc de Broglie, né 19 octobre 1718, rue de l'Université, faubourg Saint-Germain.

1747. M. le duc de Coigny, né 28 mars 1737, rue Saint-Nicaise.

1758. M. le duc de Liancourt, né 11 janvier 1747, rue de Varenne, faubourg Saint-Germain.

1758. M. le maréchal duc de Laval-Montmorency, né 21 septembre 1723, rue Notre-Dame-des-Champs.

1766. M. le prince Ferdinand de Rohan, archevêque, duc de Cambray, rue du Regard.

1767. M. le duc de Montmorency, né en 1732, rue Saint-Marc.

1769. M. le duc de Beaumont, prince de Tingry, né 30 novembre 1713, rue de Varenne, faubourg Saint-Germain.

1773. M. le duc de Lorges, né en 1746, rue de Sèvres, vis-à-vis les Incurables.

1773. M. le duc de Croï d'Havré, né le 12 octobre 1744, rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain.

1774. M. le duc de Villequier, né en 1736, rue Neuve-des-Capucines.

1777. M. le duc de Châtelet, né 10 novembre 1727, rue et barrière Grenelle.

1780. M. le duc de Polignac, né., rue de Bourbon.

1784. M. le duc de Maillé, né 5 octobre 1732, rue de Grenelle.

1784. M. le maréchal duc de Lévis, né., rue des Champs-Élysées.

1786. M. le duc de Saulx-Tavannes, né le 11 août 1739, rue du Bac, près des Missions-Étrangères.

DUCS A BREVETS OU BREVETS D'HONNEUR.

M. le comte de Lauraguais, né 3 juillet 1733, rue Bergère.

M. le duc d'Ayen, né 26 octobre 1739, rue Saint-Honoré, hôtel de Noailles.

M. le duc de Gontaut, né 8 septembre 1708, rue de Richelieu, vis-à-vis la rue Saint-Marc.

M. le duc de Duras, né 28 août 1741, rue de l'Université.

M. le duc de Lesparre, né 17 septembre 1749, rue Neuve-du-Luxembourg.

M. le duc de Lauzun, né 15 avril 1747, place Louis-le-Grand.

M. le duc de Fitz-James, né 26 novembre 1743, au Louvre.

M. le prince de Croï, né 10 décembre 1743, rue du Regard.

M. le marquis de Laval, né 22 janvier 1747, rue Notre-Dame-des-Champs.

M. le duc de Chabot, né 20 avril 1733, rue de Seine, hôtel de la Rochefoucauld.

M. le prince de Poix, né 22 novembre 1752, rue de l'Université, hôtel de Noailles.

M. le duc de Narbonne, né 27 décembre 1718, rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain.

M. le prince de Montmorency, né 20 mars 1737, au coin de la Chaussée-d'Antin et de la rue Basse-du-Rempart.

M. le duc de Civrac, né 19 mars 1716, au Louvre ou à la Cour.

M. le comte de la Tour-d'Auvergne, né 10 août 1720, rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain.

M. le comte de la Tour-d'Auvergne fils, né 20 novembre 1770, rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain.

M. le duc de Guines. , rue de Varenne.

M. le duc de Mailly, né 28 novembre 1744, rue de l'Université.

M. le duc de Crussol, né 30 décembre 1756, hôtel d'Uzès.

M. le prince de Broglie, né en septembre 1756, rue de l'Université.

M. le duc de Guiche, né., rue Saint-Dominique.

M. le comte de Praslin, né 6 avril 1756, rue du Bac, près celle de Varenne.

M. le comte de Gand, brevet d'honneur héréditaire, né en août 1751, rue d'Anjou, faubourg Saint-Germain.

M. le marquis de Coigny, né 3 septembre 1756, rue Saint-Nicaise.

M. le duc de Castries, né., rue de Varenne.

M. le duc de Cossé, né., rue de Varenne.

M. le duc de Beuvron, né., rue de Grenelle.

M. le duc d'Agenois, né 31 octobre 1761, rue de l'Université.

MINISTRES DU ROI,

en pays étrangers.

M. le cardinal de Bernis, ministre du Roi à Rome.

M. le marquis de Noailles, ambassadeur extraordinaire près l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême.

M. le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à la Porte.

M. le baron de Talleyrand, ambassadeur extraordinaire près le roi de Naples.

M. le duc de la Vauguyon, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, près Sa Majesté Catholique.

M. le comte d'Adhémar, ambassadeur près le roi de la Grande-Bretagne.

M. le baron de Choiseul, ambassadeur près le roi de Sardaigne.

M. le marquis de Pons, ambassadeur près le roi de Suède.

M. le marquis de Bombelles, ambassadeur près Sa Majesté Très-Fidèle.

M. le comte de Châlons, ambassadeur près la République de Venise.

M. le marquis de Verac, ambassadeur près des États généraux des Provinces-Unies.

M. le marquis de Vergennes, ambassadeur en Suisse.

M. le comte d'Esterno, ministre plénipotentiaire près le roi de Prusse.

M. le baron de la Houze, ministre plénipotentiaire près le roi de Danemark.

M. le comte de Ségur, ministre plénipotentiaire près l'impératrice de Russie.

M. le comte O'Kelly, ministre plénipotentiaire près l'électeur de Mayence.

M. le comte de Moustier, ministre plénipotentiaire près l'électeur de Trèves.

M. le comte de Maulevrier-Colbert, ministre plénipotentiaire près l'électeur de Cologne.

M. le comte de Vibraye, ministre plénipotentiaire près l'électeur de Saxe.

M. le comte de Montezan, ministre plénipotentiaire près l'électeur palatin.

M. le baron de Corberon, ministre plénipotentiaire près le duc des Deux-Ponts.

M. le comte de Grais, ministre plénipotentiaire près le Landgrave de Hesse-Cassel.

M. le baron de Mackau, ministre plénipotentiaire près le duc de Wurtemberg, et ministre près le cercle de Souabe.

M. le chevalier de Viviers, ministre plénipotentiaire du Roi près les princes et États du cercle de la Basse-Saxe.

M. le baron de Groschlag, ministre plénipotentiaire près les princes et États du cercle du Haut-Rhin.

M. le comte de Flavigny, ministre plénipotentiaire près l'Infant d'Espagne, don Ferdinand, duc de Parme, etc.

M. le comte Louis de Durfort, ministre plénipotentiaire près l'archiduc Léopold, grand-duc de Toscane.

M. le marquis de Monteil, ministre plénipotentiaire auprès de la République de Gênes.

M. le chevalier de la Luzerne, ministre plénipotentiaire près les État-Unis de l'Amérique septentrionale.

M. le comte d'Andlau, ministre plénipotentiaire du Roi à Bruxelles.

M. de Berenger, ministre du Roi près la diète générale de l'Empire.

M. le marquis de Sainte-Croix, ministre plénipotentiaire près le prince-évêque de Liège.

M. Mesnard, comte de Chousy, ministre plénipotentiaire auprès du cerle de Franconie.

M. le baron de Castelnau, résident à Genève.

M. de Pons, résident à Dantzick.

M. Barotzi, résident à Francfort-sur-le-Mein.

M. le chevalier Seytres de Caumont, chargé des affaires du Roi à Malte.

M. le baron de Salis de Marschlins, chargé des affaires du Roi près les Ligues Grises.

M. de Chaignon, chargé des affaires du Roi près la République de Valais.

MINISTRES DES COURS ÉTRANGÈRES.

Résidents près le Roi.

M. le comte Dugnani, archevêque de Rhodes, nonce ordinaire du pape, rue Saint-Dominique, hôtel de Broglie.

M. le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, au boulevard Richelieu.

M. le comte d'Aranda, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique le roi d'Espagne, place de Louis XV.

M. le marquis de Circello, ambassadeur extraordinaire du roi des Deux-Siciles, rue...

M. le comte de Souza de Coutinho, ambassadeur de Sa Majesté Très Fidèle, rue Caumartin.

M. le comte de Scarnafis, ambassadeur du roi de Sardaigne, rue du Cherche-Midi, au coin de la rue du Regard.

M. le duc de Dorset, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Britannique, faubourg Saint-Honoré, près la barrière du Roule.

M. le baron de Staël, ambassadeur extraordinaire du Roi de Suède, rue du Bac, près celle de Grenelle.

M. le chevalier Capello, ambassadeur de la République de Venise, porte Saint-Martin.

M. L'Estevenon de Berkenroode, ambassadeur des États généraux des Provinces-Unies, rue d'Anjou, faubourg Saint-Honoré.

M. de Brantzen, ambassadeur extraordinaire des États généraux des Provinces-Unies, rue Neuve-des-Mathurins, Chaussée-d'Antin.

M. le bailli de Suffren, ambassadeur de la religion de Malte, Chaussée-d'Antin.

M. le baron de Blôme, envoyé extraordinaire du roi de Danemark, rue de Choiseul.

M. le baron de Goltz, envoyé extraordinaire du roi de Prusse, boulevard au coin de la rue Poissonnière.

M. Éden, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi d'Angleterre, rue de Vaugirard, hôtel d'Elbeuf.

M. de Simolin, ministre plénipotentiaire de l'impératrice de Russie, boulevard de Richelieu.

M. le comte de Sickingen, ministre plénipotentiaire de l'électeur palatin, rue de Bavière, barrière du Roule.

M. le comte d'Argental, ministre plénipotentiaire de l'infant d'Espagne, don Ferdinand, duc de Parme, quai d'Orçay.

M. le marquis de Spinola, ministre plénipotentiaire de la République de Gênes, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain.

M. le baron de Grimm, ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha, Chaussée-d'Antin.

M. le baron de Thun, ministre plénipotentiaire du duc de Wurtemberg, Chaussée-d'Antin.

M. le comte Diodati, ministre plénipotentiaire du duc de Mecklembourg-Schwerin, rue de la Michodière.

M. Jefferson, ministre plénipotentiaire des États-Unis de l'Amérique septentrionale, rue neuve de Bercy, près la grille de Chaillot.

M. l'abbé de Raze, ministre du prince-évêque de Bâle, rue des Filles-Saint-Thomas, au coin de la rue de Richelieu.

M. Hermant, ministre du prince-évêque de Spire, île Saint-Louis, quai de Bourbon.

M. de Chestret, ministre du prince-évêque de Liège, rue Meslée.

M. Tronchin, ministre de la République de Genève, rue d'Antin.

M. Kreenfelt de Storcks, chargé des affaires de l'électeur de Cologne, rue des Bons-Enfants.

M. Favi, chargé des affaires du grand-duc de Toscane, rue de Seine, hôtel de Mirabeau.

M. de la Flotte, agent des villes anséatiques, rue Saint-Florentin.

Introducteurs des ambassadeurs.

M. de Tolosan, rue du Grand-Chantier, au Marais, semestre de janvier.

M. Fontaine de Cramayel, en survivance, rue du Sentier.

M. Taillepied de la Garenne, rue de Richelieu, près le boulevard, semestre de juillet.

Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des ambassadeurs.

M. de Séqueville, rue Saint-Honoré, vis-à-vis la rue Saint-Florentin.

Outre ces fonctions, il y avait encore au service de la Reine un nombreux personnel inférieur où la bourgeoisie et la petite noblesse avaient leur place ; c'était un moyen de récompenser honorablement les femmes d'anciens officiers, morts sur les champs de bataille ou hors de service par leurs blessures.

La Reine se trouvait ainsi avoir un entourage qui lui était profondément attaché, et pendant les troubles de la Révolution, sauf de très rares exceptions, ses bons et honorables serviteurs et ses femmes de service lui ont témoigné le plus inaltérable dévouement, qui les ont conduits même quelquefois jusqu'à la mort.

Madame Campan nous les fait connaître ; il y avait : un porte-manteau, un maître d'hôtel ordinaire, quatre maîtres d'hôtel, un gentilhomme servant ordinaire, un contrôleur ordinaire, deux maréchaux des logis ; *quatre premières femmes de chambre,* mesdames de Miserey, Campan, Thibault, Jarjaye ; douze femmes de chambre, un maître de la garde-robe, un premier valet de chambre, deux valets de chambre ordinaires, un huissier ordinaire, quatre huissiers par quartier, deux huissiers de cabinet et deux de l'antichambre, quatorze valets de chambre par quartier, six garçons de chambre, un valet de garde-robe ordinaire, deux valets de garde-robe, *un garde-meubles ordinaire de la chambre,* deux valets de chambre tapissiers, *un horloger, un perruquier-baigneur étuviste.* Léonard François, *premier coiffeur ; deux coiffeurs par commission,* Léonard aîné et Villanoué ; une baigneuse, une femme de garde-robe d'atours, un garçon de garde-robe, un tailleur ordinaire pour les *habits d'amazone,* deux porte-faix de la chambre, deux feutiers, un lavandier du linge de corps ; une *porte-chaise* d'affaire, mademoiselle Ronchereuil (1) ; deux frotteurs et un aide ; un *bibliothécaire,* M. Moreau ; un lecteur, M. l'abbé de Vermont ; une *lectrice,* madame la comtesse de Neuilly ; *adjointe,* mademoiselle de Laborde ; *médecin ordinaire,* M. de Lasson fils ; *premier chirurgien,* M. Chavignat ; un chirurgien ordinaire, deux du commun ; *chirurgien accoucheur,* M. de Vermont ; un apothicaire, un garde-malade.

Le service de la cuisine, en diverses dénominations et fonctions, comprenait soixante-trois charges. L'écurie, avec les écuyers, pages, grands valets de pied, etc., occupait soixante-quatorze personnes.

Intendant des bâtiments, M. Migne ; *sculpteur,* M. Rousseau ; *peintre décorateur,* M. le Riche ; *peintre décorateur ordinaire,* M. Rousseau de la Rollaire ; *peintre en miniature,*

(1) C'est elle qu'on a accusée d'avoir découvert les préparatifs de la fuite de Varennes. (Mémoires de Mme Campan et de Mme de Tourzel.)

M. Dumont (1); *peintre doreur,* M. Dutens; secrétaires de la surintendance du grand aumônier, du chevalier d'honneur de la chambre, de la garde-robe, du chancelier, du secrétariat des commandements, du premier maître d'hôtel, de l'écurie; un premier et deux seconds commis ou commis du trésor; un maître de danse, M. Gardel; *un maître de musique,* M. de Lagarde; *un maître de clavecin,* M. Henon; *un luthier facteur,* M. Nadermann; *un luthier,* M. Caron; un joaillier ordinaire, M. Bœhmer.

Tel était le nombre des individus employés dans la seule maison de la Reine.

La charge de surintendante, qui était occupée par la princesse de Lamballe, était considérable en cas de régence, parce que la personne qui en était revêtue présidait de droit le conseil de la Reine. Du reste, elle nommait à toutes les charges, places et emplois de la maison, jugeait souverainement les contestations entre les titulaires, pouvait les suspendre, les mettre à l'amende et même prononcer leur destitution. Cette autorité excessive était insupportable à toutes les autres dames.

La dame d'honneur possédait aussi presque tous ces privilèges; elle invitait, écrivait au nom de la Reine, dressait l'état des dépenses, décidait des gratifications. Les bals, fêtes, soirées, comédies, voyages, parures, bijoux, meubles, étaient sous son inspection et cela lui rapportait beaucoup. M. de Silhouette, le contrôleur général, enleva une forte partie de ces bénéfices à la dame d'honneur, en faisant régler par le Roi que le renouvellement général des objets aurait lieu non annuellement, mais tous les cinq ans.

Les attributions de la dame d'atour étaient de veiller à ce que la Reine fût décemment habillée, à ce qu'on lui fournît les robes et vêtements à son usage. Elle payait les mémoires sur règlement : 100,000 livres étaient affectées à cette dépense; on y suppléait quand des circonstances imprévues l'augmentaient, et cela arrivait souvent. Madame Campan, dans une note très détaillée sur tous ces points, dit que la dame d'atour faisait vendre à son profit les robes, manchons, dentelles, etc., et que le tout montait à une forte somme.

La dame d'atour avait aussi sous ses ordres une première femme de chambre, pour replier et réparer les objets de toilette, deux valets de garde-robe et un garçon de garde-robe; ce dernier était chargé de transporter à l'appartement des corbeilles couvertes en taffetas vert qui contenaient tout ce que la Reine devait porter dans le jour; il donnait alors à la première femme de chambre un livre sur lequel étaient attachés les échantillons des robes, grands habits, robes déshabillées, etc., une petite portion de la garniture indiquait de quel genre elle était. La première femme de chambre présentait ce livre au réveil de la Reine, avec une pelote. La Reine plaçait des épingles sur tout ce qu'elle désirait pour la journée : une sur le grand habit, une sur la robe déshabillée de l'après-midi et une sur la robe parée pour l'heure du jeu ou le souper des petits appartements. On reportait ce livre à la garde-robe et bientôt on voyait arriver emballé dans de grands taffetas ce que la Reine avait choisi. La femme de garde-robe pour la partie du linge, apportait de son côté une corbeille couverte, contenant deux ou trois chemises, des mouchoirs et *des frottoirs.* La corbeille du matin s'appelait le *prêt*

(1) Voir au 1er janvier 1792.

du jour; le soir il en venait une autre renfermant la camisole, le bonnet de nuit et les bas pour le matin : celle-ci s'appelait *le prêt de nuit.* Aussitôt la toilette terminée, on faisait entrer les valets et garçons de garde-robe, qui remportaient les objets inutiles à la garde-robe, où ils étaient reployés, suspendus, revus, nettoyés *avec un ordre et un soin si étonnant* que les robes mêmes réformées avaient tout l'éclat du neuf. La garde-robe des atours consistait en trois grandes pièces environnées d'armoires ; les unes à coulisses, les autres à porte-manteaux ; de grandes tables dans chacune de ces pièces, servaient à étendre les robes, les habits, et à les reployer.

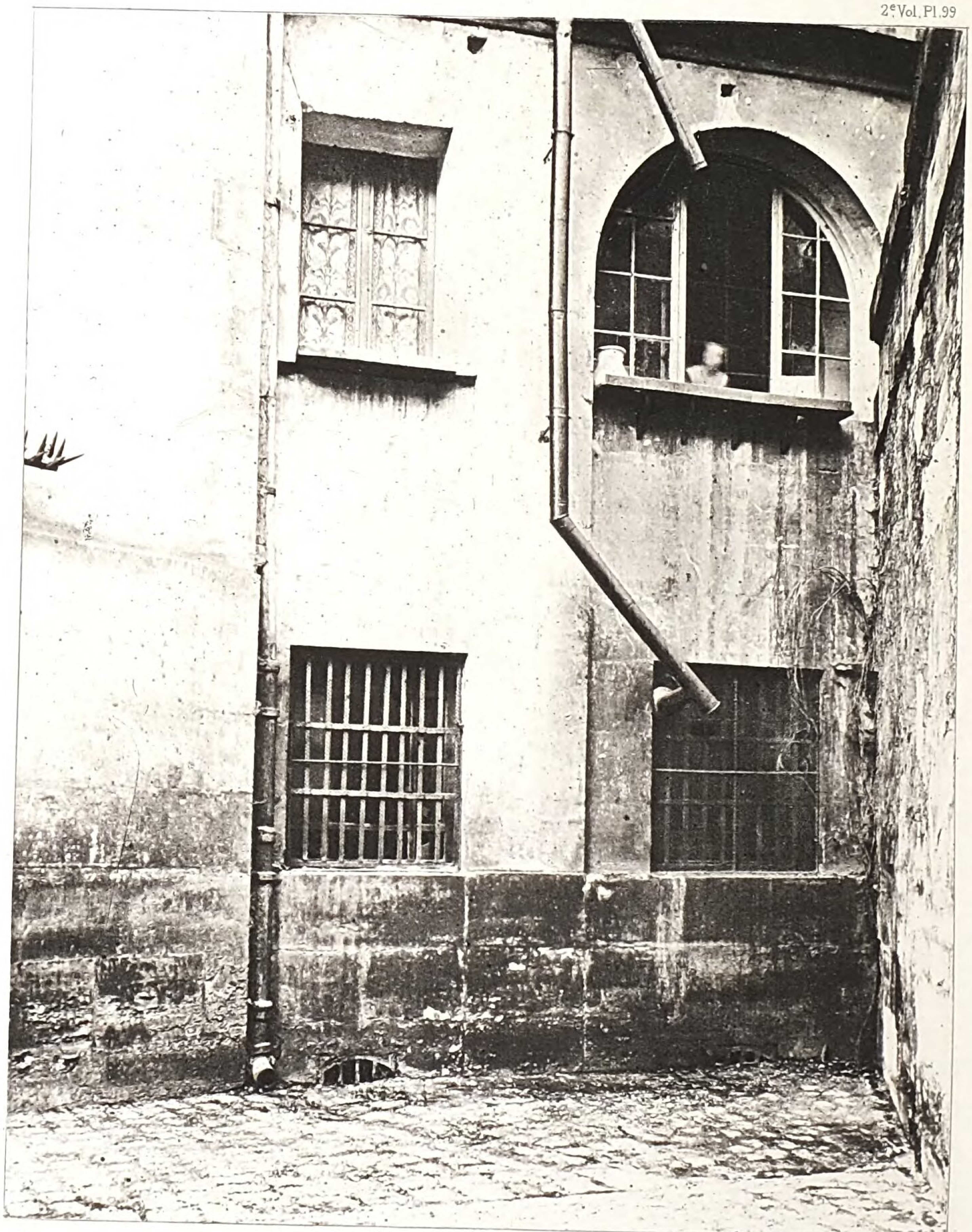
La Reine avait ordinairement pour l'hiver douze grands habits, douze petites robes dites de fantaisie et douze robes riches sur paniers qu'elle portait pour le jeu, ou le souper des petits appartements.

Les parures de l'été et du printemps servaient jusqu'à l'automne. Toutes ces parures étaient réformées à la fin de chaque saison, à moins que la Reine n'en fît *conserver quelques-unes auxquelles elle tenait.* On ne parle point des robes de mousseline, percale ou autres de ce genre : l'usage en était récent et elles n'entraient pas dans le nombre de celles fournies à chaque saison ; on les faisait servir plusieurs années.

Il n'y eut d'abord qu'une seule première femme de chambre ; plus tard on en nomma deux en tête et deux survivancières exerçant les fonctions. C'étaient en général des personnes bien nées ou au moins de bonne bourgeoisie.

Les fonctions de premières femmes étaient de veiller à l'exécution du service de la chambre, de recevoir l'ordre de la Reine pour les heures du lever et de la toilette, des sorties, des voyages ; en outre, elles étaient chargées de la cassette de la Reine, des paiements des pensions et gratifications. On leur confiait aussi les diamants ; elles avaient les honneurs du service en l'absence des dames d'honneur ou autres : elles les remplaçaient également pour faire les présentations à la Reine. Leurs appointements étaient de douze mille francs ; mais la totalité des bougies de la chambre, des cabinets, du salon et du jeu, leur appartenait chaque jour, allumées ou non ; et cette rétribution faisait monter leur charge à plus de cinquante mille francs pour chacune.

Les bougies du grand cabinet du salon *des nobles,* pièce qui précédait la chambre de la Reine ; celles des antichambres et corridors appartenaient aux garçons de la chambre. Les robes négligées étaient, à chaque réforme, portées par ordre de la dame d'atour aux premières femmes. Les grands habits de parure et tous les autres accessoires de la toilette de la Reine revenaient à la dame d'atour. Les douze femmes de chambre étaient choisies parmi des familles riches de la finance, bourgeoisie et petite noblesse. On donnait aux huit premières trois mille six cents livres de gages, moins aux quatre dernières ; mais elles approchaient du Roi, de la Reine, et les maris s'en trouvaient bien. D'après cet extrait, il est présumable qu'on devrait retrouver encore dans les familles des femmes attachées au service de la Reine, un de ces habillements complets, et nous serions porté à croire que tous les costumes réformés de la garde-robe n'ont pas été vendus et dispersés, mais qu'on les a au contraire gardés en souvenir de cette charmante princesse. Peut-être que l'avenir nous fera connaître la justesse de cette réflexion.



Heliog. & Imp Lemercier & Cie

Cour des femmes
à droite au rez de chaussée, fenêtre de la prison de la Reine.

LA COUR DE VERSAILLES [illegible]

PRÉSENTATIONS [illegible]

Dans ce Livre de modes que nous [illegible] lettes que madame Éloffe faisait pour ces [illegible] à la cour ».

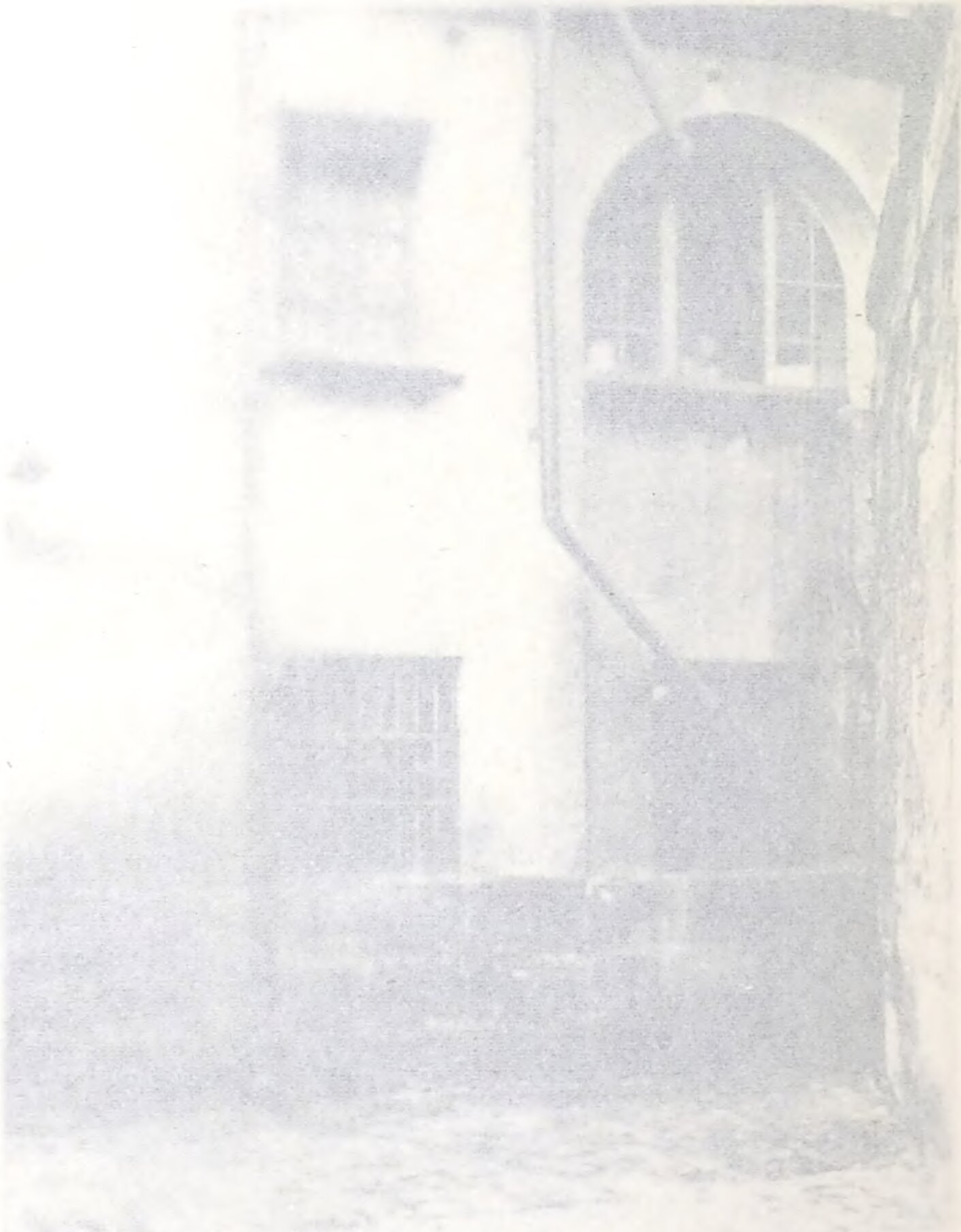
Nous pouvons en avoir une idée par ce [illegible]

« Ce fut à la Muette, dit madame d'A[illegible] à la Reine. Les dames de la cour demandèrent [illegible] tique usage, les admettre à l'honneur de [illegible] consentit ; elle se montra ayant à ses côtés [illegible] rière les dames du palais sur deux rangs.

« Nous formions, en raison de l'ampleur de [illegible] chait complètement la vue du reste de la chambre [illegible] ce qui va suivre.

« Une multitude de femmes présentées [illegible] prodigieusement. La Reine, jeune et rieuse, [illegible] Toutes ces vieilles douairières habillées la plupart [illegible] étant d'une laideur remarquable, offraient un spectacle [illegible] Reine aurait conservé toute sa dignité, mais madame [illegible] nerre, jeune personne vive et espiègle, s'avisa de quitter [illegible] et alla s'asseoir derrière nous sur le tapis (1). Là elle [illegible] tirer la queue de nos robes, et nous de rire sans pouvoir [illegible] du moins notre éventail pour nous cacher aux yeux de l'assemblée [illegible] en avant, et à laquelle aucune des singeries de madame de Clermont [illegible] pait, n'avait pas comme nous la facilité de dissimuler son hilarité. [illegible] dames qui faisaient leur révérence s'imaginèrent mal à propos qu'elles [illegible] de la gaieté de Sa Majesté ; chacune se retira irritée et alla se plaindre à sa [illegible] à ses amis. On décida que la Reine était un peu moqueuse et, dès ce jour, [illegible] bale composée des personnes les plus distinguées de la cour se forma contre [illegible] ne sut pas d'abord d'où provenaient les murmures d'un grand nombre de femmes [illegible] qualité ; un vaudeville qu'on fit circuler et dans lequel [illegible] mit sur la voie :

(1) La comtesse de Clermont-Tonnerre était dame pour accompagner [illegible] page 164.



LA COUR DE VERSAILLES (1770-1786).

PRÉSENTATIONS A LA COUR.

Dans ce Livre de modes que nous publions, il est souvent question des riches toilettes que madame Éloffe faisait pour ces cérémonies qu'on appelait les « présentations à la cour ».

Nous pouvons en avoir une idée par ce passage des mémoires du temps :

« Ce fut à la Muette, dit madame d'Adhémar, qu'eut lieu la première présentation à la Reine. Les dames de la cour demandèrent que Sa Majesté voulût bien, selon l'antique usage, les admettre à l'honneur de lui présenter leurs hommages. La Reine y consentit ; elle se montra ayant à ses côtés ses dames d'honneur et d'atour, et en arrière les dames du palais sur deux rangs.

« Nous formions, en raison de l'ampleur de nos paniers, un véritable rempart qui cachait complètement la vue du reste de la chambre. Ceci est nécessaire pour expliquer ce qui va suivre.

« Une multitude de femmes présentées vinrent à la révérence, ce qui l'allongea prodigieusement. La Reine, jeune et rieuse, s'amusait beaucoup de cette cérémonie. Toutes ces vieilles douairières habillées la plupart à l'ancienne mode, et quelques-unes étant d'une laideur remarquable, offraient un spectacle assez plaisant. Cependant la Reine aurait conservé toute sa dignité, mais madame la comtesse de Clermont-Tonnerre, jeune personne vive et espiègle, s'avisa de quitter son rang de dame du palais et alla s'asseoir derrière nous sur le tapis (1). Là elle se mit à nous faire la grimace, à tirer la queue de nos robes, et nous de rire sans pouvoir nous en empêcher. Nous avions du moins notre éventail pour nous cacher aux yeux de l'assemblée ; mais la Reine, seule en avant, et à laquelle aucune des singeries de madame de Clermont-Tonnerre n'échappait, n'avait pas comme nous la facilité de dissimuler son hilarité. Il en advint que les dames qui faisaient leur révérence s'imaginèrent mal à propos qu'elles étaient le but de la gaieté de Sa Majesté ; chacune se retira irritée et alla se plaindre à sa famille et à ses amis. On décida que la Reine était un peu moqueuse et, dès ce jour, une cabale composée des personnes les plus distinguées de la cour se forma contre elle. On ne sut pas d'abord d'où provenaient les murmures d'un grand nombre de femmes de qualité ; un vaudeville qu'on fit circuler et dans lequel il y avait le couplet suivant, mit sur la voie :

(1) La comtesse de Clermont-Tonnerre était dame pour accompagner Madame Élisabeth. Voir tome I, page 164.

Petite reine de quinze ans,
Vous qui traitez si mal les gens,
Vous repasserez la frontière
Lanlaire, lanlaire, lanlaire.

Ce vaudeville fut envoyé au Roi qui s'en courrouça. Il voulut connaître la cause de ce mécontentement; la Reine cherchait à excuser madame de Clermont-Tonnerre; néanmoins elle dut raconter au Roi ce qui s'était passé. Il fit appeler la dame du palais, la réprimanda sévèrement, lui dit que sa légèreté avait compromis la Reine; enfin il lui pardonna en ajoutant que désormais il serait inexorable pour les fautes de ce genre. »

Nous plaçons ici l'état général des honneurs de la cour, le lecteur y rencontrera les principaux noms cités dans ces comptes de la lingère de la Reine et pourra s'y reporter facilement quand il lui plaira de le consulter.

HONNEURS DE LA COUR.

ÉTAT GÉNÉRAL DES GENTILSHOMMES PRÉSENTÉS, OU QUI ONT EU L'HONNEUR DE MONTER DANS LES CARROSSES DU ROI, ET DE SUIVRE SA MAJESTÉ A LA CHASSE, OU QUI ONT OBTENU LES ENTRÉES DE LA CHAMBRE, DEPUIS L'ANNÉE 1779 JUSQU'A 1789 (1).

Honneurs de la cour. — Ces honneurs étaient, pour les dames, d'être présentées au Roi, à la Reine, et à la famille royale; pour les hommes, de monter dans les carrosses du Roi, et de chasser avec Sa Majesté, après avoir été préalablement présentés.

Il fallait, pour y être admis, faire les preuves de la noblesse la plus ancienne et la moins équivoque.

L'ordonnance du Roi rendue à cet effet, le 17 avril 1760, et que nous transmettons littéralement ici, donnera une juste idée de la pureté de la noblesse des familles qui étaient admises aux honneurs de la cour :

« A l'avenir, nulle femme ne sera présentée à S. M. qu'elle n'ait préalablement produit devant le généalogiste de ses ordres trois titres sur chacun des degrés de la famille de son époux, tels que contrat de mariage, testament, partage, acte de tutelle, donation, etc., par lesquels la filiation sera établie clairement depuis l'an 1400. Défend S. M. audit généalogiste d'admettre aucun des arrêts de son conseil, de ses cours supérieures, ni de jugements rendus par ses différents commissaires, lors de diverses recherches de noblesse faites dans le royaume, et de ne recevoir, par quelque considération que ce puisse être, que des originaux des titres de famille. Et voulant, à l'exemple des rois ses prédécesseurs, n'accorder qu'aux seules femmes de ceux qui sont issus

(1) *Nobiliaire universel de France*, de Saint-Allais, tome II, deuxième partie, p. 466 et 493. Ce précieux volume nous a été communiqué par M. le marquis de Galard.

d'une noblesse de race, l'honneur de lui être présentées, S. M. enjoint également à son généalogiste de ne délivrer aucun certificat, lorsqu'il aura connaissance que la noblesse dont on voudra faire preuve aura pris son principe dans l'exercice de quelque charge de robe et d'autres semblables offices, ou par des lettres d'anoblissement, exceptant toutefois dans ce dernier cas ceux dont de pareilles lettres auraient été accordées pour des services signalés rendus à l'État, se réservant au surplus d'excepter de cette règle ceux qui seraient pourvus de charges de la couronne ou dans sa maison, et les descendants par mâles des chevaliers de ses ordres, lesquels seront seulement tenus de prouver leur jonction avec ceux qui auront été décorés desdits ordres. »

Nota. — Ce règlement est le même que celui qui concerne la preuve des hommes qui aspirent aux honneurs de la cour.

NOMENCLATURE GÉNÉRALE.

Année 1779.

21 décembre. — Le baron le Tonnelier de Breteuil, les entrées.

24 décembre. — Le comte d'Adhémar, premier écuyer de Madame Élisabeth, les entrées.

Décembre. — Le marquis de Vérac-Saint-Georges, ministre plénipotentiaire du roi près l'impératrice de Russie, les entrées.

Le comte de Choiseul-Stainville, depuis maréchal de France , les entrées.

Le marquis de Jaucourt, maréchal de camp, les entrées.

Année 1780.

13 février. — Le comte d'Usson, ambassadeur de Suède, les entrées.

Année 1781.

18 janvier. — Le marquis de Villeneuve.

12 mars. — Le marquis de Champagne-Giffart.

20 mars. — Le comte de Courtavel de Pezé, capitaine au régiment de Guienne.

7 avril. — Le comte de Chalabre de Bruyères.

Le marquis de Savary, capitaine des carabiniers.

Le comte de Sainte-Croix.

Le marquis de Savonnières.

Le comte de Marguerie.

31 mai. — Le marquis de Lordat, baron des états de Languedoc, et gentilhomme d'honneur de Monsieur.

16 octobre. — Le chevalier de Villereau.

4 novembre. — Le comte d'Abzac de Mayac.

11 novembre. — Le comte Beziade d'Avaray, ministre de la garde-robe de Monsieur, en survivance.

Année 1782.

14 janvier. — Le vicomte de Chambray.

23 février. — Le vicomte de Tonquedec.

29 mars. — Le comte de Lage de Volude.

31 mars. — Le comte de Mailly, depuis maréchal de France, entrées.

3 avril. — Le comte Louis de Clermont-Tonnerre de Thoury.

10 avril. — Le marquis de Brunier d'Adhémar.

10 avril. — Le chevalier de Freslon.

Le comte de Molac de Kercado.

Le baron de Cosnac.

Le comte de Venevelles.

15 avril. — Le comte de Sainte-Aldegonde.

26 avril. — Le baron de Pirch, mestre de camp, lieutenant commandant du régiment royal de Hesse-Darmstadt.

5 mai. — Le comte de Drée.

11 mai. — Le baron de Mackau.

22 mai. — Le baron de Pierrepont.

20 juin. — Le comte de Rougrave.

21 juin. — Le comte de Démétrius de Comnène.

21 juin. — Le vicomte de la Myre-Mory.

17 décembre. — Le marquis d'Asnières-la-Chataigneraye, ancien lieutenant au régiment des gardes-françaises.

17 décembre. — Le comte de Mauléon.

31 décembre. — Le prince de Tarente de la Trimoille.

Le comte Duhautier.

Année 1783.

19 janvier. — Le prince Maximilien-Joseph de Deux-Ponts, entrées.

Le duc Albert de Luynes, entrées.

Le chevalier de Durfort, entrées.

23 janvier. — Le marquis de Montagu-Lomagne.
26 janvier. — Le chevalier de Coigny, entrées.
Le comte de Juigné, entrées.
13 février. — Le marquis de la cour de Balleroy.
17 février. — Le comte Charles de Polignac.
21 février. — Le marquis du Dresnay, enseigne de la compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du Roi.
21 février. — Le comte de Courcy.
28 février. — Le chevalier de la Moussaye.
3 avril. — Le marquis d'Haraucourt.
Le marquis de Bonnay, sous-lieutenant des gardes du corps du Roi.
14 avril. — Le marquis d'Asnières de Palluau, brigadier de cavalerie.
10 avril. — Le comte de Croisemare, sous-lieutenant au régiment des gardes françaises; le marquis de Croisemare, son père, ancien commandant en chef de la petite écurie, avait également eu cet honneur en 1775.
14 avril. — Le vicomte de la Cropte de Bourzac, et le marquis de la Cropte de Bourzac, le premier, le 7 février, et le second, le 14 avril.
28 avril. — Le comte d'Arclais de Montamy.
Le comte de Malet de la Jorie.
3 mai. — Le comte de Lavaulx, ancien lieutenant des vaisseaux de la marine royale.
4 mai. — D'Aguesseau de Fresne, entrées.
Feydeau de Brou, entrées.
15 mai. — Le comte le Doulcet de Pontécoulant, capitaine à la suite des carabiniers.
Le vicomte de Moy.
Le vicomte de Malet-Roquefort, lieutenant-colonel, commandant le bataillon d'Agénois.
15 mai. — Le comte Wulgrain de Taillefer.
29 mai. — Le marquis de Pons, ambassadeur près le roi de Suède, entrées.
29 juin. — Le comte Jourda de Vaux, maréchal de France, entrées.
25 octobre. — Le comte Desforges de Parny, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine.
3 novembre. — Le comte de Gruel-Gruyère.
Le marquis de Rachais.
Le marquis de la Feronnaye.
3 novembre. — Le comte O'Germon.
14 novembre. — Le comte de Liniers.
27 décembre. — Le comte Louis de Galard-Terraube, capitaine au régiment Royal-Cravattes, cavalerie.

ANNÉE 1784.

17 janvier. — Le vicomte Gravier de Vergennes, capitaine-colonel des gardes de la porte du Roi.
18 janvier. — De Montmorency, prince de Robec, entrées.
Le marquis de Harcourt de Beuvron, entrées.
L'abbé de Bourbon, entrées.
L'évêque de Saint-Omer, entrées.
Le marquis de Puget de Barbantanne, entrées.
17 mars. — Le comte de Seytres-Caumont.
Le marquis Duplessis d'Argentré.
6 avril. — De Suffren, vice-amiral, entrées.
9 avril. — Le comte de Beaufranchet d'Aya.
17 avril. — Le baron de Closenphaydenbourg, capitaine au régiment royal Deux-Ponts.
Le comte Victor de Menou.
Le baron de Galifet.
Le comte Raimond de Boisseuil.
Le vicomte de Serrant.
Le marquis de Dauvet.
Le vicomte de Prunelé.
Le marquis de Morard.
21 avril. — Le comte Ébrard du Chayla.
Le comte de Chauvron.
29 avril. — Le comte de Croisemare.
11 mai. — Le chevalier Duplessis-Châtillon.
Le comte de la Tour-en-Voivre.
Le comte Armand Dulac.
Le marquis de la Vieuville.
Le chevalier de la Porte-d'Eydoche.
15 mai. — Le marquis de Caillebot-la-Salle.
Le comte Patrice Wal.
Le comte de Carvoisin.
Le marquis de Mont-Lezun-Pardiac.
Le vicomte de Bénavent-Rhodes.
Le comte Édouard de Marguerie.
19 mai. — Le baron de Navailles.
Le marquis de Kerouartz.
27 mai. — Huchet de la Bédoyère.
15 juillet. — Le comte de Trévelec.
26 octobre. — Le comte de Luxembourg.
Le comte Roger de Damas.
Le marquis d'Escoubleau de Sourdis.
12 novembre. — Le comte de Luppé-Garané.
Le marquis de Boisseulh.
Le chevalier de Boisseulh.
Le chevalier de Suffren de Saint-Tropez.
Le marquis de Mont-Lezun-Campagne.
Le comte de Cugnac.
Le comte de Murat.
Le vicomte de Vargemont.
Le baron de Gauville.
Le marquis de Montaignac.
Le comte de Dion.
Le comte de Thy.
Le marquis d'Anferné du Pont-Bélanger.
Le chevalier d'Anferné du Pont-Bélanger.
Le chevalier de Rooth.
Le commandeur de Marnésia.
Le comte d'Osmont.
Le comte de Poulpry.

16 novembre. — Le comte d'Aux.
16 novembre. — Le comte de Sayn, entrées.
24 novembre. — Le vicomte de Sérent.
1 décembre. — Le comte d'Estampes.
4 décembre. — Le vicomte de Tilly.
7 décembre. — Le vicomte de Briqueville.

Année 1785.

17 janvier. — Le comte de Valon-d'Ambrugeac.
Le vicomte Duhoux de Vioménil, maréchal de camp, inspecteur de cavalerie.
20 janvier. — Le comte de Nonant.
Le comte de Capellis.
13 février. — Le comte de Lur-Saluces.
Le marquis de Castellane-Saint-Maurice.
Le vicomte de Nieuil.
Le comte de Mastin.
Le comte de Broglie.
17 mars. — Le comte Hippolyte de Livry.
Le comte Charles de Menou. Le comte Amédée de Calonne-Courtebonne. 30 mars. — Le comte de Walsh-Sérant.
Le comte de Bouillé. Le comte de Saintaon.
Le comte de Tournemine.
Le comte de la Marthonie.
Le vicomte de Laigle.
Le chevalier de Laigle.
2 avril. — Le marquis de Chauvelin, maître de la garde-robe du roi, capitaine au régiment de Noailles.
Le comte de Thy.
16 avril. — Le comte de Faudoas.
20 avril. — Le comte de Poret.
Le baron de Lubersac.
Le comte de Lubersac.
Le marquis de Raigecourt.
29 avril. — Le marquis de Mesnard.
Le comte de Saint-Astier.
Le vicomte de Chevigné.
7 mai. — Le chevalier de Montesson.
Le chevalier de Launoy de Clervaux.
11 mai. — Le marquis de Valori.
11 mai. — Le comte de Lucinge.
Le comte de Néel.
21 mai. — Le marquis d'Ysarn de Valadi.
Armand de Sommery.
Le comte Charles de Roncherolles.
29 mai. — Le marquis de la Fayette, entrées.
Le vicomte de Lévis, capitaine des gardes de Monsieur, entrées.
Le marquis de Conflans, entrées.
Le vicomte de Narbonne, entrées.
Le marquis de Chabannes, entrées.
Le comte de Thiars, entrées.
Le comte de Clermont-Gallerande, entrées.
8 juin. — Le chevalier de la Bintinaye.
3 août. — Le duc de Montmorency de Laval entrées.
Le comte d'Andlau, premier ministre plénipotentiaire, près la gouvernante des Pays-Bas, entrées.
14 octobre. — Le marquis de Pierrecourt.
18 octobre. — Le comte de Lanoy.
27 octobre. — Le comte de Rosnivinen de Piré.
Le comte de la Rivière.
3 novembre. — Le prince d'Aremberg.
Le marquis de Biencourt-Poutrincourt.
Le comte Hippolyte de Chabrillant.
Le vicomte Henri de Belzunce.
Le chevalier de Belzunce.
Le comte Bruneau de Boisgelin.
Le comte de Grouchy.
Le comte de Boisdenemets.
Le comte de Chanaleilles de la Saumès.
Le comte de Roys.
Le comte de Rully.
Le comte Leprestre de Lezonnet.
Le comte de Murat.
Le chevalier de Sariac.
31 octobre. — Le vicomte de Laval.
Le comte de Volonzac.
Le prince Louis d'Aremberg de Lamarck.
Le marquis du Lac.
7 novembre. — Le comte de Lapallu.
Le comte de la Roche-Lambert.
Le comte de Kergorlay.
Le vicomte de Botterel-Quintin.
Le vicomte de Boisdenemets.
14 novembre. — Le comte d'Angeville.
3 décembre. — Le baron de Fock.
10 décembre. — Le comte de Brachet de Foressac.

Année 1786

13 janvier. — Le comte Antoine de L[illegible]is.
Le vicomte de Melfort.
17. — Le comte de Rieux.
23. — Le marquis de Fouquet.
Le marquis du Ménil.
Le marquis de Harenc la Condamine.
Le marquis de Boisdenemets.
Le comte de Montléard.
Le comte du Roux de Beuil.
Le vicomte de Toustain Richebourg.
Le vicomte de Bouillé.
Le baron d'Assas.
Le baron d'Hunolstein.
Le comte de Verlhac.
26 janvier. — Le vicomte de Gravier de Vergennes.
Le comte de la Croix de Castries.
30 janvier. — Le prince de Broglie de Revel.

3 février. — Le vicomte de l'Espinasse, maréchal de camp.
Le chevalier de Laizer.
Le marquis de Villeneuve-Flamarens.
3 février. — Le marquis de Montleart du Rumont.
Le marquis du Roux de Sigy.
Le marquis de Ponteveze de Roufflignv.
Le marquis de Beaumont de Balnonie.
Le comte du Chastel.
7 février. — Le comte d'Aubusson.
15 février. — Le vicomte d'Albon.
20 mars. — Le prince de la Trimoille (1) de Talmond.
23 mars. — Le marquis Alphonse de Durfort-Boissières.
Le comte de la Laurencie.
24 mars. — Le comte de Moussy de la Contour.
Le comte de Méhérenc Saint-Pierre.
Le vicomte de Méhérenc Saint-Pierre.
Le comte de la Roque-Menillet.
Le comte de Pluvié.
Le vicomte de Pardieu.
Le vicomte de Carbonnières.
Le chevalier de Dampierre.
Le chevalier de Lambilly.
Le comte de Guillaumanches du Boscage.
Le marquis de Guillaumanches du Boscage.
28 mars. — Le comte de Pimodan.
Le marquis de Marconnay.
Le comte de Marconnay.
Le chevalier de Murinais.
31 mars. — Le comte de Bosc.
Le comte de Montecot.
Le comte de Quatre-Barbes.
Le comte Alexandre de Sainte-Aldegonde.
Le marquis de Mun (4 avril).
Le comte d'Esclignac.
Le vicomte Testu de Balincourt.
11 avril. — Le comte Georges-Constantin Comnène.
Le comte de Champagné-Giffart.
Le comte de Renaut-d'Allen.
Le comte de Flotte d'Argençon.
Le comte de Valori.
Le marquis de Villers-la-Faye
Le vicomte de Villers-la-Faye.
Le marquis de Chevigné.
Le baron de Malet.
Le chevalier de Biencourt.
Le chevalier de Montchenu.
15 avril. — Le comte de Bonneval.
22 avril. — De Forges-Parny.
Le vicomte de Montchenu.
4 mai. — Le comte d'Ambly.
Le marquis de Lescure.
Louis de Ginestous.
7 mai. — Le comte Louis-Charles Waroquier de Combles, présenté.
8 mai. — Le marquis de Linières.
Le marquis de Forbin d'Oppède.
Le comte Savary de Mauléon.
Le comte d'Estut de Solminiac.
Le chevalier de Galard-Terraube.
14 mai. — Le comte de Rollat.
20 mai. — Le marquis de Gestas.
Le marquis de Châteaubrun.
1er juin. — Henri de Ségur.
19 juillet. — Le comte de Scey.
17 octobre. — Le comte Charles de Chabot.
26 octobre. — Le vicomte de Lalande, major du régiment du roi, dragons.
Le chevalier de Carbonnières, capitaine au même régiment.
De Forges de Parny.
31 octobre. — Le chevalier de Mesnard.
Le vicomte de Rochelambert.
13 novembre. — Le comte du Haget de Vernon.
Le comte Schomberg.
Le comte François de la Pallu.
Le marquis de Rigaut.
Le marquis de Mongon.
Le marquis de Mont-Ferrand.
28 novembre. — Le marquis de Lasteyrie du Saillant.
2 décembre. — Le marquis de Caylus.
Le comte François Esterhazy.
Le vicomte le Breton de Vannoise.
Le baron d'Esparbès.
15 décembre. — Le vicomte de Vallon Saint-Hippolyte.
Le marquis du Lyon.

Année 1787.

Le comte Charles de Rouault.
4 janvier. — Le comte de Gobien.
De Carondelet, colonel au service de Sa Majesté Catholique.
22 janvier. — Le comte d'Arbouville.
Le comte de la Mousse.
Le baron du Bois d'Aisy.

(1) Nous n'assumons pas sur nous la responsabilité de l'ancienne orthographe des noms suivie par Saint-Allais, qui nous paraît souvent un peu fantaisiste. Nous ne l'avons conservée exactement que pour ne rien changer au travail de ce savant généalogiste; ainsi, de notre temps, on écrirait : le prince *de la Trémoille de Talmont*, etc.

5 février. — Le marquis de Dreux de Brezé.
Le vicomte d'Ivonne.
9 février. — Le prince de Carency.
Le marquis de Chabannes.
Le chevalier d'Abzac.
15 février. — Le comte Joseph de Montaut.
Le vicomte de Clermont-Tonnerre.
Le chevalier de Maulevrier-Colbert.
23 février. — Le comte Charles d'Hautefeuille.
Le baron de Saint-Marsault.
Le baron de Saint-Marsault-Châtelaillon.
Le chevalier de Châteaubriant.
Le comte du Saillant.
Le chevalier de Grille.
Le chevalier Levicomte de Blangy.
2 mars. — Le marquis de Gizeux-Contades.
Le comte Théobald de Walsh.
Le comte de Chauvigny de Blot.
Le vicomte Ruffo.
14 mars. — Le comte François Toustain Viray.
15 mars. — Le marquis de la Porte-Vesins.
Le vicomte de Chaunac-Lanzac.
Le marquis de Brossard.
Le vicomte du Houx de Vioménil.
2 mars. — Le marquis de Gramont.
Le comte de Barbançois.
Le comte Henri de Tilly-Blaru.
Le chevalier de Valori.
2 avril. — Le marquis de Bonfontan, premier capitoul gentilhomme de la ville de Toulouse.
Le marquis de la Ferté-Meun.
Le comte de la Roque-Bouillac.
Le baron de la Chatre.
14 avril. — Le comte Auguste de Lambertye.
21 avril. — Le comte Falque de Montchenu.
Le comte Alexandre de Parabère.
Le comte de Florian de Kergorlay.
Le baron d'Anstrude.
21 avril. — Le chevalier d'Allonville, maréchal des camps et armées du roi.
Le chevalier du Puget, mestre de camp d'artillerie, sous-gouverneur de monseigneur le Dauphin.
9 mai. — D'Allonville, sous-gouverneur de monseigneur le Dauphin, entrées.
Du Puget, idem.
13 mai. — Le marquis de Carvoisin.
Le marquis de la Roche-Saint-André.
Le chevalier de la Roche-Saint-André.
Le marquis de Fontanges.
Le chevalier de Rollat.
Le comte de Durfort de Lorge.
12 mai. — Le marquis de Saint-Maurice-Chastenois.
Le comte de Paroy.
Le comte Saint-Pern Ligonyer.
Le chevalier de Bardonenche.
16 mai. — Le marquis d'Andigné.
Le marquis de Gras-Préville.
Le comte de la Panouse, capitaine au régiment Dauphin, dragons.
Le vicomte d'Orléans.
Le baron d'Allonville.
24 mai. — Le comte de la Mote-Baracé.
Le comte de Fussey de Mélay.
Le comte d'Aiguirande.
Le marquis de Sennones.
Le chevalier Duplessis de Grénédan.
Le commandeur de Ferrette.
2 juin. — Le comte Hyacinthe de Botderu.
Le comte de Mélat.
Le comte de Voisins.
Le comte d'Avaugour de Belouars.
Le marquis de Charry des Gouttes.
Le vicomte de Montagu-Favol.
6 juin. — Le marquis de Barrin.
24 dudit. — De Montmorency, duc de Luxembourg, entrées.
De Béthune, duc de Charost, entrées.
Le marquis de Choiseul la Baume, entrées.
Louis-Pierre Quentin, marquis de Champcenets, entrées.
Le marquis de Bouzols, entrées.
Lambert, conseiller d'État, entrées.
28 juin. — Le prince de Croy.
Le marquis de Custine.
Le baron de Livron.
13 octobre. — Le comte de Cambis, capitaine au régiment Dauphin, dragons.
12 décembre. — Guignard, comte de Saint-Priest, entrées.

ANNÉE 1788.

21 janvier. — Le comte Armand d'Allonville.
Le chevalier Antoine d'Allonville.
Le comte du Boberil de Cherville.
Le comte de Mahony.
Le comte O' Connel.
26 janvier. — Le marquis Dupuy-Montbrun.
Le comte d'Arces.
Le comte de Vaulx.
Le comte de Saint-Ignon.
Le comte de Gibon de Kerisonet.
2 février. — Le prince de la Trémouille.
Le chevalier de Lamoignon.
Le prince de Montmorency.
10 février. — Le marquis de Maillé.
Le vicomte d'Assas de Moutardier.
Le comte Charles de Raigecourt.
Le marquis de Traversay.
Le comte Gaspard d'Hoffelize.
Le marquis de Voisins.
Le chevalier de Caillebot-la-Salle.

Le vicomte Armand de Foucauld-Pontbriand, major des vaisseaux du roi.
16 février. — Le comte de Loz.
Le comte de Villeneuve-Bargemont.
Le comte de Lussac.
Le vicomte de Mac-Carthy.
21 dudit. — Le comte de Chateaubriand.
Le comte de Tintiniac.
Le chevalier du Lac.
25 dudit. — Le comte de Soran.
Le comte de Gourjault.
2 février. — Victor Hurault, comte de Vibraye.
29 dudit. — Le comte de Vichy.
Le comte de Laudun.
Le comte de Tourdonnet.
Le comte de Touchimbert.
8 mars. — Le vicomte de la Rivière-Prédange.
18 dudit. — Le comte de Raincourt.
Le comte Hardouin de Châlons.
Le marquis de Penfentenio de Cheffontaines.
Le chevalier de Corn.
Le vicomte de Bonne-Lesdiguières, capitaine au régiment de Touraine.
22 dudit. — De Rosset, marquis de Fleury.
Le vicomte de Romanet.
Le vicomte d'Anneville de Chiffrivast.
Le vicomte Henri de Kenadet.
29 mars. — Le marquis de Bavalan.
Le comte de Keroniant-Destuer.
7 avril. — Le Cornu, marquis de Balivière.
De Faydit de Terssac.
11 avril. — Camille, marquis du Blaisel.
Constantin-Frédéric-Thimoléon, comte du Parc de Barville, officier au régiment du roi, chef du nom de la maison jadis de la Motte du Parc en Bretagne.
27 avril. — Le marquis de Saint-Blancard.
Le chevalier de Grave.
15 septembre. — Le marquis de la Luzerne, ambassadeur près du roi d'Angleterre, entrées.

Année 1789.

23 janvier. — Charles, comte de Maillé.
De Caumont, duc de la Force.
Le marquis de Chaponnay de Morancé.
Le vicomte de Pins.
27 janvier. — Le marquis de Murat de Lestang.
Le comte Duparc de Bellegarde.
Pierre, comte d'Astorg.
Le marquis de Bayly.
31 janvier. — Le comte de Fontete-Sommery.
Le baron d'Haramburе.
Le chevalier de Narbonne.
Jourda, comte de Vaux.
4 février. — Le marquis de Bonneval.
Riquet, chevalier de Caraman.
Maurice Riquet, chevalier de Caraman.
9 février. — Le vicomte de Vassan.
Le comte de Faudran.
Le baron du Merle.
Le baron du Blanc-Buisson.
Louis, comte de Chamissot.
13 février. — Le vicomte de Moges.
Hippolyte, comte de Toustaint-Limesy.
Dubouchet, marquis de Tourzel.
Le marquis d'Haussonville.
17 février. — Le vicomte de Turpin de Jouhé.
Le baron de Pimodan.
Le marquis de David de Lastours.
De Moreton, chevalier de Chabrillan.
23 février. — Emmanuel, chevalier de Sainte-Hermine de la Barrièrre.
Le baron de Nédonchel.
3 mars. — Le vicomte Dupuy-Malgueil.
Le chevalier de la Rivoire-la-Tourette.
16 mars. — Le vicomte de la Luzerne.
Le baron de Saint-Chamans.
De Croy, prince de Solre.
Le chevalier de la Myre-Mory.
Poilvillain, marquis de Crenay.
Alexandre, comte de Kercado.
Le comte de Belloy.
23 mars. — Étienne, comte de Ficquelmont.
Le marquis de la Garde Saint-Angel.
Le comte de la Briffe.
Hector, comte de Monteynard.
27 mars. — Le marquis de Galard de l'Isle.
Le comte de Murat de Vernines.
Le marquis de Raffin d'Hauterive.
Le vicomte de la Coudre de la Bretonnière.
Le comte Vasselot.
Mai. — Le chevalier de Saint-Simon.
Le vicomte de Sartiges.
Le chevalier de Bataille.
Juin. — Le marquis de Vanssay (Charles).

NOMS DES DAMES QUI ONT EU L'HONNEUR D'ÊTRE PRÉSENTÉES.

Année 1779.

24 janvier. — La vicomtesse de Périgord.
11 février. — La comtesse de Mirepoix.
21 dudit. — La princesse de Vaudémont, a pris tabouret.
La marquise de Lastic.
28 dudit. — La princesse de Broglie.
7 mars. — La vicomtesse de Clermont-Tonnerre.
La marquise de Belzunce.
14 dudit. — La vicomtesse de Tourdonnet.



Héliog. & Imp. Lemercier & Cie

Cour des femmes et table de St Louis.

[illegible]
[illegible]
La [illegible]
30 dudit. — [illegible]
27 juin. — [illegible]
La [illegible]
21 juillet. — [illegible] dames pour accompagner [illegible] Chartres, [illegible] princesses [illegible]
25 dudit. — La [illegible]
La vicomtesse [illegible]
9 septembre. — [illegible] Thevalle.
5 décembre. — [illegible]
La comtesse [illegible]
La marquise d'[illegible]
12 dudit. — La comtesse [illegible]

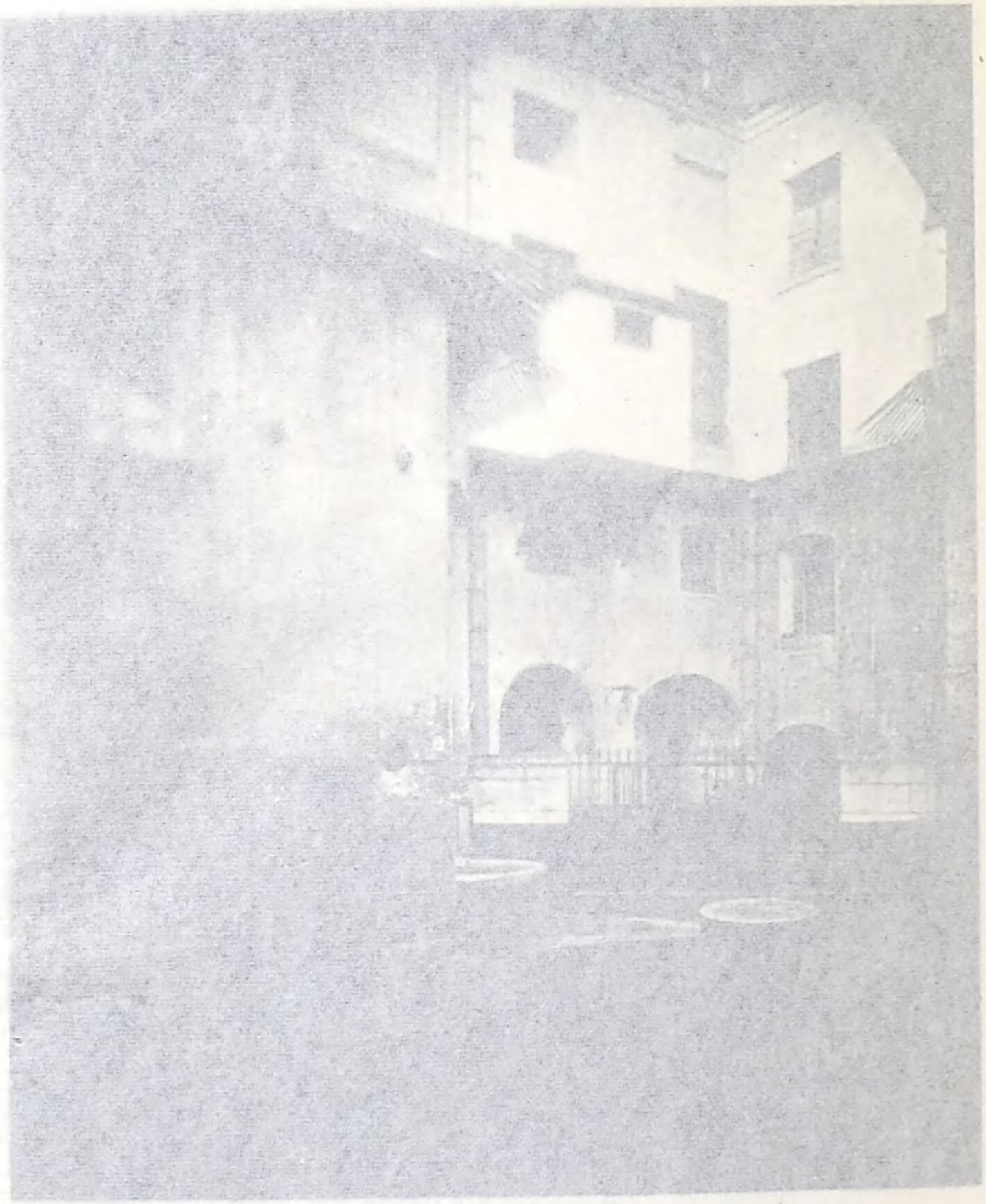
ANNÉE 1780.

23 janvier. — La marquise de [illegible] tabouret.
La marquise de [illegible]
La marquise de [illegible]
La comtesse des Deux-Ponts.
23 dudit. — La duchesse de la Vauguyon, dame d'honneur de [illegible], a eu les grandes entrées.
30 dudit. — La duchesse de Lorges, dame d'honneur de Madame, comtesse d'Artois, a eu les grandes entrées.
La comtesse d'Argenteuil.
1er février. — La comtesse de [illegible]
13 février. — La comtesse de Béon.
La comtesse Duplessis-Bellière.
La comtesse de Busançois, dame d'honneur de madame Sophie de France, a eu les grandes entrées chez le Roi.
20 dudit. — La duchesse de Sully.
La comtesse de Causans.
27 dudit. — La maréchale de Richelieu, a pris le tabouret.
La marquise de Saint-Sauveur.
La marquise de la Tour-du Pin.
5 mars. — La comtesse de Wittgenstein.
La marquise du Bois de la Motte.
12 dudit. — La marquise de Chastenet de Puységur.
9 avril. — La comtesse d'Avaux.
La comtesse de Prunelé.
12 dudit. — La comtesse d'Osmond, dame pour accompagner madame Adélaïde de France.
La vicomtesse de Virieu, dame pour accompagner madame Sophie de France.
[illegible] tabouret.
La comtesse de [illegible]
7 mai. — [illegible]
La comtesse de [illegible]
La marquise de [illegible] de la duchesse de [illegible]
28 dudit. — [illegible]
La comtesse de [illegible]
1er juin. — La comtesse [illegible] de Remiremont.
4 dudit. — [illegible] varay, dame de [illegible] d'Artois.
11 dudit. — [illegible] bouret.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
La vicomtesse d'Affry.

ANNÉE 1781.

14 janvier. — La comtesse de [illegible]
La comtesse [illegible]
La comtesse de [illegible]
La comtesse [illegible]
La baronne de [illegible]
La marquise de [illegible]
La marquise de [illegible]
La comtesse de [illegible]

LA CONCIERGERIE



Héliog. & Imp. Lemercier & Cie

Cour des femmes et table de St Louis.

23 dudit. — La marquise d'Estourmel.
23 mai. — Le Tellier, épouse de N... de la Rochefoucault, duc de Doudauville, a pris tabouret.
La comtesse de Gontaut Saint-Geniez.
30 dudit. — La vicomtesse de Rochambeau.
27 juin. — La comtesse de Tracy.
La marquise de Roquelaure.
24 juillet. — La comtesse de Genlis, l'une des dames pour accompagner la duchesse de Chartres, présentée en qualité de gouvernante des princesses ses filles.
25 dudit. — La marquise de Gramont.
La vicomtesse le Veneur.
9 septembre. — La marquise de la Rochelambert-Thevalle.
5 décembre. — La marquise du Roure.
La comtesse de Choiseul-Meuse.
La marquise d'Argenteuil.
12 dudit. — La comtesse de Charles de Damas.

Année 1780.

23 janvier. — La marquise de Rouhault, et a pris tabouret.
La marquise de Mortemart.
La marquise de Gaucourt.
La comtesse des Deux-Ponts.
23 dudit. — La duchesse de la Vauguyon, dame d'honneur de Madame, a eu les grandes entrées.
30 dudit. — La duchesse de Lorges, dame d'honneur de Madame, comtesse d'Artois, a eu les grandes entrées.
La comtesse d'Argenteuil.
1er février. — La comtesse de Mandelot.
13 février. — La comtesse de Béon.
La comtesse Duplessis-Bellière.
La comtesse de Busançois, dame d'honneur de madame Sophie de France, a eu les grandes entrées chez le Roi.
20 dudit. — La duchesse de Sully.
La comtesse de Causans.
27 dudit. — La maréchale de Richelieu, a pris le tabouret.
La marquise de Saint-Sauveur.
La marquise de la Tour-du Pin.
5 mars. — La comtesse de Wittgenstein.
La marquise du Bois de la Motte.
12 dudit. — La marquise de Chastenet de Puységur.
9 avril. — La comtesse d'Avaux.
La comtesse de Prunelé.
12 dudit. — La comtesse d'Osmond, dame pour accompagner madame Adélaïde de France.
La vicomtesse de Virieu, dame pour accompagner madame Sophie de France.
16 dudit. — La vicomtesse de Praslin, et a pris le tabouret.
La comtesse de Brigos.
7 mai. — La comtesse de Mailly.
La comtesse de la Ferté-Sénecterre.
La marquise de la Wœstine, dame de compagnie de la duchesse de Chartres.
28 dudit. — La comtesse de Sorans.
La comtesse de Chataigné.
1er juin. — La comtesse Delphine de Sorans, dame de Remiremont.
4 dudit. — Henriette de Béziade, comtesse d'Avaray, dame de compagnie de la comtesse d'Artois.
11 dudit. — De Rohan-Rochefort, et a pris le tabouret.
La marquise de Coigny, et a pris le tabouret.
18 dudit. — La marquise de Saisseval, dame de compagnie de Madame.
9 juillet. — La comtesse de Balby, nommée dame d'atour de Madame, et présentée le 9.
16 dudit. — La princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, et a pris le tabouret.
30 dudit. — La princesse de Montbarey, a pris le tabouret, à l'occasion de la grandesse d'Espagne qui a été accordée par le roi au prince de Montbarey.
6 août. — La marquise de la Roche-Fontenilles, dame de compagnie de Madame Élisabeth de France.
20 août. — La marquise de Lordat, dame de compagnie de Madame Élisabeth de France.
La comtesse de la Ferté de Meun, dame de compagnie de Madame Victoire de France.
25 dudit. — La comtesse du Bois de la Motte, dame de compagnie de Madame.
La vicomtesse de Sourches, dame de compagnie de Madame, comtesse d'Artois.
29 dudit. — La comtesse du Caylar, présentée en qualité de dame pour accompagner la Reine.
24 septembre. — La duchesse de Polignac, a pris le tabouret.
Lafont de la Plesnoye, épouse de N...
3 décembre. — La comtesse de Polastron.
La vicomtesse d'Affry.

Année 1781.

14 janvier. — La comtesse de Grosberg-Bavière.
La comtesse François d'Escars.
La comtesse de Choiseul-Stainville.
La comtesse Hippolyte de Choiseul.
La baronne de Montesquiou.
La marquise de Coëtlogon.
La marquise de Vintimille.
La comtesse de Dognon.

15 dudit. La comtesse de Berghes, dame du palais.
21 dudit. — La comtesse de Saint-Aulaire.
La baronne de Mackau.
28 dudit. — La duchesse de Guiche, et a pris le tabouret.
4 février. — La vidame de Vassé.
11 février. — La comtesse d'Harcourt.
La comtesse de Venoix-d'Amfreville.
18 dudit. — La duchesse Fitzjames, dame du palais.
La princesse de Macéran, a pris le tabouret.
La comtesse de Chatelaillon.
4 mars. — La comtesse de Virieu.
La comtesse de Gain.
11 dudit. — La vicomtesse de Vergennes.
25 dudit. — La marquise de Lordat.
De Forbin.
1er avril. — La comtesse de Sesmaisons.
8 dudit. — La marquise de Mortagne-la-Tramblaye.
15 avril. — La duchesse de la Rochefoucault, a pris le tabouret.
La duchesse de Tonnerre, a pris le tabouret.
La comtesse de Jarnac.
La comtesse Louise de Vassy.
La comtesse Alexandre de Vassy.
La comtesse d'Audernade.
31 mai. — La comtesse de Montmorin.
La comtesse de Castellane.
La marquise de Merle-d'Ambert.
La comtesse de la Tour-du-Pin-Chambly.
10 juin. — La vicomtesse de Vaudreuil.
La duchesse de Montbazon, a pris le tabouret.
17 dudit. — La comtesse de Cossé.
La marquise de Morant.
24 dudit. — La comtesse de Bianchi.
La comtesse Julie de Serent, dame pour accompagner la duchesse de Bourbon.
22 juillet. — La princesse de Tarente, a pris le tabouret.
La marquise de Thiboutot.
La comtesse de Montmort.
La comtesse de Villefort.
19 août. — La marquise d'Aumont.
24 septembre. — La comtesse de Villefort, nommée par le Roi sous-gouvernante des Enfants de France en survivance.
30 dudit. — La comtesse Eugénie de Gramont.
21 octobre. — La comtesse de Saint-Sauveur, dame de compagnie de Madame Sophie de France.
24 dudit. — La vicomtesse de Beaumont, présentée en qualité de dame pour accompagner Madame Victoire de France.
La comtesse de Gestas, présentée dame pour accompagner Madame Élisabeth de France.
16 décembre. — La marquise de Puységur.
23 dudit. — La marquise de Broglie, a pris le tabouret.
La comtesse de Gand, a pris le tabouret.
La marquise de la Bourdonnaye.

Année 1782.

6 janvier. — La comtesse de Gibertes, dame pour accompagner Madame.
13 janvier. La comtesse Louise de Causans.
La baronne de Nédonchel.
19 dudit. — La comtesse de Ginestous.
La comtesse de Lage de Volude, dame pour accompagner la princesse de Lamballe.
17 février. — La comtesse de Foudras.
24 dudit. — La marquise de Lattier.
10 mars. — La comtesse de Clermont-Tonnerre.
La marquise de Louvois.
17 dudit. — La baronne de Coetlosquet.
La vicomtesse de Mérinville, présentée en qualité de dame pour accompagner madame Élisabeth de France.
24 dudit. — La comtesse de Maulevrier.
31 dudit. — La comtesse d'Agoult.
7 avril. — La vicomtesse de Breteuil.
La marquise de Vence.
14 dudit. — La princesse de Revel.
La marquise de Boisse.
La marquise de Lombellon des Essarts.
18 avril. — La marquise de Lombellon des Essarts, dame pour accompagner Madame Élisabeth de France.
19 mai. — La vicomtesse d'Ecquivilly.
21 dudit. — La comtesse de Narbonne.
La comtesse de Valin.
La comtesse de Saisseval.
La comtesse de Janson.
26 dudit. — La comtesse de Lévis.
La comtesse de Rostain.
2 juin. — La comtesse de Juigné.
9. — La vicomtesse de Buffevent.
La marquise d'Escayrac.
10 novembre. — La comtesse Frédéric de Chabannes.
6 décembre. — La comtesse de Choiseul-Stainville, a pris le tabouret.
La marquise de Lascases, présentée dame d'honneur de madame la princesse de Lamballe.
8 dudit. — La princesse Josèphe de Monaco, a pris le tabouret.

Année 1783.

12 janvier. — La comtesse de Boulainvilliers.
La comtesse de Cherisey.

19 janvier. — La duchesse Pauline de Mortemart, a pris le tabouret.
26 dudit. — La comtesse d'Astorg.
22 janvier. — La comtesse de Canisy.
2 février. — La marquise de Guerchy.
12 dudit. — La vicomtesse du Roure, dame pour accompagner Madame.
23 dudit. — La comtesse de Coucy.
9 mars. — La duchesse de Charost, a pris le tabouret.
La marquise de Brunier d'Adhémar.
La comtesse de Brunier d'Adhémar.
La comtesse Dudresnay des Roches.
16 dudit. — La comtesse de Cosnac.
La marquise de la Coste.
16 mars. — La marquise d'Esquelbec.
La comtesse de Cannouville.
La baronne de Beaumont.
23 dudit. — La comtesse d'Agoult.
27 avril. — La vicomtesse d'Hautefort.
4 mai. — La vicomtesse de Montesquiou.
La comtesse Reymond de Narbonne-Pelet.
La comtesse de Vainerel.
19 dudit. — La marquise de Montagu.
La baronne d'Escars.
La comtesse Alexandre de Damas.
La vicomtesse de Vaulx.
25 dudit. — La comtesse de Barbantanne.
15 juin. — La vicomtesse d'Autichamp.
22 dudit. — La baronne de Drée.
La vicomtesse de Roncherolles.
13 juillet. — La vicomtesse de Saint-Simon.
17 août. — La comtesse de Marcieu.
24 septembre. — La comtesse de Malet.
28. — La comtesse d'Altier.
La marquise de Rachais.
6 octobre. — La marquise de Fournès.
21 décembre. — La comtesse de Linières.
28 dudit. — La marquise de Courtarvel.
La comtesse Gorman.
La comtesse Alexandre de la Tour-du-Pin.

Année 1784.

11 janvier. — La vicomtesse de la Bourdonnaye.
18 dudit. — La princesse de Saint-Mauris.
La comtesse Duluc.
La comtesse de Menou.
25 dudit. — La comtesse Félix de Pardieu.
1 février. — La duchesse de Castries, a pris le tabouret.
La duchesse de Maillé, a pris le tabouret.
La vicomtesse de Louis de Vergennes.
8 dudit. — La marquise de Fouquet.
La comtesse de Carcado.
La duchesse de Beuvron, a pris le tabouret.
15 dudit. — La comtesse de Viella.
La baronne de Jumilhac.
29 février. — La vicomtesse de Blangy.
14 mars. — La comtesse de Ruppière.
21 dudit. — La vicomtesse de Podenas.
18 avril. — La comtesse Esterhazy.
9 mai. — La maréchale de Lévis, a pris le tabouret.
La marquise de Laval.
La comtesse Josèphe de la Ferronnays.
La comtesse de Suffren de Saint-Tropès.
La comtesse de Valon d'Ambrugeac.
La vicomtesse de Vibraye.
16 dudit. — La comtesse de Lons.
23 mai. — La duchesse de Caylus, a pris le tabouret.
La vicomtesse de Bethizy.
13 juin. — La baronne d'Oberkirch.
La vicomtesse de la Bédoyère.
27 dudit. — La comtesse d'Estampes, grande d'Espagne, a pris le tabouret.
La comtesse Édouard de Marguerie.
4 juillet. — La marquise de Saint-Hérem.
La marquise de Raigecourt.
11 dudit. — La vicomtesse de Castellane.
18 dudit. — La duchesse de Cossé, a pris le tabouret.
La comtesse de Bruyère-Chalabre.
La marquise de Coëtlogon.
1 août. — La baronne de Damas.
24 octobre. — La vicomtesse de la Luzerne.
31 octobre. — La comtesse de Trevelec.
5 novembre. — La comtesse de Fezensac.
21 dudit. — La comtesse de Langeron.
La comtesse de Balleroy.
27 novembre. — La comtesse de Poulpry.
La marquise d'Escoubleau de Sourdis.
5 décembre. — La marquise de Sourdis, dame pour accompagner Madame.
19 décembre. — La vicomtesse de Thézan.
24 dudit. — La comtesse de Roucy.

Année 1785.

9 janvier. — La comtesse de Sainte-Aldegonde.
La marquise d'Asnières.
16 dudit. — La comtesse de Serent.
23 dudit. — La duchesse de Boutteville, a pris le tabouret.
La marquise d'Aguesseau.
La comtesse de Chavagnac.
La comtesse de Walhs.
30 dudit. — La marquise de Clermont Mont-Saint-Jean.
La marquise de Courtomer.
La comtesse de Bérenger.
6 février. — La comtesse de Valence.

La comtesse de Saint-Pierre.
La marquise de Moustiers.
20 dudit. — La princesse de Talmont, a pris le tabouret.
La marquise de Montaignac.
27 dudit. — La comtesse d'Agénois.
La comtesse d'Oilliamson.
La comtesse de Capelis.
La comtesse Amélie de Lambertye.
La comtesse de Sainte-Aldegonde.
6 mars. — La comtesse Arthur de Dillon.
La comtesse de Menou.
13 dudit. — La comtesse d'Estampes.
La marquise de Moustiers.
La comtesse d'Argenteuil.
17 dudit. — La vicomtesse de Loménie.
La comtesse de Canoé.
La comtesse Charles de Menou.
8 mai. — La marquise de Lostanges.
La marquise de Valory.
La comtesse de Beaumont.
La comtesse d'Asnières la Chataigneraye.
19 juin. — La comtesse de Chinon.
24 juillet. — La comtesse de Bermont.
21 août. — La duchesse d'Agénois, a pris le tabouret.
La marquise de Gerbevillier.
La comtesse de Marbœuf.
La comtesse de Salus.
La comtesse d'Elva.
28 dudit. — La comtesse de Lur-Saluces, dame pour accompagner Madame.
27 novembre. — La comtesse Démétrius Comnène.
4 décembre. — La comtesse de Vérac.
6 dudit. — La marquise de Saint-Agnan, dame d'honneur de la princesse de Conty.
La comtesse de Roches, dame pour accompagner la princesse de Conty.
11 décembre. — La marquise de Piercourt.
18 dudit. — La comtesse de Roys.
La vicomtesse de Bouillé.
24 dudit. — La baronne de Hunolstein.
25 dudit. — La baronne de Hunolstein.

Année 1786.

2 janvier. — La princesse de Tarente, en qualité de dame du palais.
18 dudit. — La comtesse de Marnier.
La vicomtesse de Caraman.
29 dudit. — La comtesse Charles de la Meth.
31 dudit. — Necker, épouse du baron de Staël de Holstein, ambassadeur de Suède.
3 février. — La comtesse Hippolyte de Chabrillant.
La comtesse de Tourdonnet.
La marquise de Chastenaye.
19 dudit. — Le Vavasseur, épouse du baron de Béthune.
La vicomtesse de Nieuil.
13 mars. — La comtesse de Villefort.
19 dudit. — La comtesse de Marconnay.
26 dudit. — La vicomtesse de la Myre-Mory.
La comtesse d'Ourches.
2 avril. — La comtesse de Pluvié.
La baronne de Saint-Marsault.
23 avril. — La duchesse de Saulx-Tavannes.
La vicomtesse de Lort.
14 mai. — La marquise de la Bourdonnaye.
21 dudit. — La comtesse de Beuil.
28 dudit. — La vicomtesse de Gand.
La vicomtesse de Lévis.
La marquise de Pimodan.
4 juin. — La comtesse de Montléart.
21 dudit. — La marquise de Beaumont de la Boninière.
La vicomtesse Henri de Ségur.
1 octobre. — La comtesse Christophe-François de Beaumont.
10 décembre. — La comtesse de Baschy.
La comtesse de Sommeri.
12 dudit. — La marquise de Circello, ambassadrice de Naples.
17 dudit. — La marquise de Grammont.
La marquise de Molac.
La marquise de Chambors.
24 dudit. — La comtesse de Faucigny.

Année 1787.

7 janvier. — La comtesse de Grouchy.
14 dudit. — La marquise d'Aloigny.
29 dudit. — La vicomtesse de Suffren.
4 février. — La comtesse de Roquemenillet.
La marquise de Castellane.
La marquise de Chastellier-Dumesnil.
21 dudit. — La marquise des Deux-Ponts.
La comtesse de Nonant.
18 dudit. — La comtesse du Boscage.
La marquise de Causans, pour accompagner Madame Élisabeth.
2 mars. — La princesse de Léon.
7 dudit. — La comtesse de Carcado.
La marquise de Chabannes.
11 dudit. — La comtesse Auguste de Lambertye.
La marquise de Marconnay.
La marquise Candide de Sinetty.
18 dudit. — La comtesse de Juigné.
La comtesse de Lanar.
La marquise de Fontanges.
28 mars. — La marquise de Brossard.
La marquise de Vintimille-Lascaris.

La comtesse de Carvoisin.
15 avril. — La marquise de Narbonne.
21 dudit. — Dame de Lamoignon.
La marquise de Fleury.
30 dudit. — Le Fourqueux.
9 mai. — La vicomtesse de Wall.
La comtesse de Néel.
20 dudit. — De Villedeuil.
27 dudit. — La vicomtesse du Hautier.
29 dudit. — La vicomtesse de la Luzerne.
6 juin. — La comtesse de Gouvernet.
21 dudit. — La marquise de Montgaillard.
La marquise de Chaumont-Quitry.
La vicomtesse de Sérent.
12 septembre. — La comtesse de Gustave de Sparre.
La comtesse de la Palisse.
La vicomtesse de Briqueville.
14 octobre. — La marquise de Montholon, pour accompagner madame Victoire.
31 dudit. — La comtesse de Fernand Nunnès, ambassadrice d'Espagne, fut présentée à Leurs Majestés et à la famille royale, avec les formalités accoutumées.
4 novembre. — La marquise de Châtellux.
8 décembre. — La marquise de Maillé.
12 dudit. — La comtesse de Chinon, entrées.
La comtesse de Kergorlay.
La comtesse Charles de Polignac.

Année 1788.

3 janvier. — La comtesse de Châteaubriant.
La baronne de Livron.
La comtesse de Ligneville.
La comtesse de Gruel-Gruyère.
7 janvier. — La duchesse d'Esclignac, a pris en même temps le tabouret.
13 janvier. — La comtesse de Grammont, en qualité de dame du palais.
La duchesse de la Force, a pris le tabouret.
16 janvier. — La vicomtesse de Taillerand.
20 janvier. — La comtesse de Montagu-Lomagne.
20 janvier. — La marquise de Contades-Gizeux.
La comtesse de Custines.
La comtesse d'Estut de Solminihac.
25 janvier. — La comtesse de la Galissonnière.
24 février. — La vicomtesse de Balincourt.
2 mars. — La comtesse d'Estampes.
La vicomtesse de Wargemont.
La vicomtesse de la Roche-Lambert.
16 mars. — La comtesse de Poret.
30 mars. — La vicomtesse de Boursac.
20 avril. — La comtesse de Gouvello.
27 avril. — La marquise de Boisgelin.
La marquise de Balivière.
La comtesse de Tavannes.
30 avril. — La marquise d'Argentré.
Marie-Louise-Henriette-Monique de Gouy d'Arcy, comtesse O'Mahony.
2 mai. — Marie-Claudine de Caillebot de Salle, épouse de Constantin-Frédéric-Thimoléon, comte du Parc de Barville.
La comtesse de Messey.
11 mai. — La marquise de Charry des Gouttes.
La marquise de Villeneuve-Flayosc.
29 juillet. — La duchesse de Montmorency, a pris le tabouret.
La princesse de Léon, a pris le tabouret.
27 août. — La marquise de Bloqueville.
La marquise de Certaines.
La comtesse Robert de Dillon.
24 août. — La marquise de Maillé.
31 août. — La comtesse de Dresnay.
12 octobre. — La comtesse de Navailles.
25 octobre. — N... de Barentin, a pris le tabouret.
9 novembre. — La marquise de Fontanges.
16 novembre. — La duchesse de Fronsac, a pris le tabouret.
23 novembre. — La duchesse de Fleury, grandes entrées.
26 novembre. — La comtesse Amalric de Narbonne.
La marquise de Murat de Lestang.
28 novembre. — La comtesse de Piré.
La comtesse de Chastenet-Puységur.

Année 1789.

21 janvier.— La princesse de Croy, tabouret.
La princesse de Croy-Solre, tabouret.
25 janvier. — La vicomtesse de Pont-Bellanger.
La vicomtesse de Moges.
1 février. — La marquise d'Esterno.
15 février. — La comtesse de Morard d'Arcès.
8 mars. — La vicomtesse de Forbin d'Oppède.
La vicomtesse de Vassan.
La comtesse Édouard de Menards.
11 mars. — La comtesse de Barbançois.
13 mars. — La comtesse de Montmorency-Luxembourg, tabouret.
29 mars. — La comtesse de Chapt de Rastignac.
5 avril. — La marquise de David de Lastour.
22 avril. — La comtesse de Chauvigny de Blot.
Louise, comtesse de Sainte-Aldegonde.
3 mai. — La marquise de la Porte de Ryants.
28 juin. — La comtesse de Montmorency.

Cette table des présentations n'est pas complète, car, d'après le *Livre-Journal de*

madame Éloffe, il y aurait eu encore aux Tuileries d'autres dames admises aux honneurs de la cour, et entre autres madame la comtesse de Lostanges, qui fut présentée à Leurs Majestés le 31 août 1789.

12 décembre 1789. — La marquise de Mesgrigny.

Année 1790.

29 janvier. — La comtesse d'Aunay.
4 avril. — La marquise d'Ourches.
4 avril. — La comtesse de Dreux-Brézé.
12 avril. — La comtesse de Crussol.
24 juin. — La comtesse de Charost.
4 juillet. — La marquise de Laval.
4 juillet. — La comtesse de Gabriac.
8 octobre. — La comtesse du Bois de la Motte.

LA MORT D'UN ROI.

LE ROI-MARTYR.

En septembre 1792, les prisons sont forcées; c'est une boucherie : la tête de la princesse de Lamballe est promenée dans les rues au bout d'une pique, on la porte au Temple; tous les évêques, tous les prêtres qu'on avait mis aux Carmes sont massacrés sans miséricorde; il y en avait près de trois cents.

L'infortuné comte de Montmorin avait été se réfugier dans une maison de blanchisseuse, au faubourg Saint-Antoine. On le découvrit peu de jours avant le 2 septembre, par l'imprudence de son hôtesse. Elle achetait les plus belles volailles, les meilleurs fruits, et les portait chez elle sans précaution contre la curiosité des voisins. On soupçonna bientôt qu'elle recelait un aristocrate distingué. Cette conjecture se répandit parmi la populace de son quartier, presque toute composée d'agents des Jacobins. Ces soupçons arrivèrent jusqu'au comité des recherches, établi par la Commune. On visita la maison de la blanchisseuse. M. de Montmorin fut arrêté au moment où il y comptait le moins et traîné à la barre de l'Assemblée législative. Il répondit avec le plus grand calme et de la manière la plus satisfaisante. Mais il s'était caché; il avait dans sa poche une bouteille d'opium. On en conclut qu'il se sentait lui-même coupable. On présuma que la preuve s'en trouverait dans ses papiers. On le retint deux jours au comité, puis on le mit à la Conciergerie, où ses affreux pressentiments se vérifièrent.

Les circonstances de sa mort sont atroces; son corps torturé fut porté en triomphe le 2 septembre 1792.

Quand M. de Malesherbes vint au Temple pour la première fois, en sa qualité de conseil, le Roi, qui regardait sa condamnation comme certaine, témoigna le plus vif désir d'entretenir un prêtre, et nomma l'abbé Edgeworth, grand vicaire de Paris et confesseur de Madame Élisabeth, comme celui qu'il préférerait. Il pria M. de Malesherbes de lui procurer cette visite, sans que l'abbé fût exposé à quelque outrage, et il voulut que l'on n'insistât pas auprès de l'abbé lui-même, si quelque motif de crainte l'empêchait de consentir à l'entrevue. Le Roi, dans ce cas, s'en rapporterait à son choix. M. de Malesherbes ayant exécuté la commission du Roi, trouva M. Edgeworth disposé à remplir son devoir; mais ce ne fut que le 20 janvier 1793, à quatre heures de l'après-midi, qu'il fut mandé au palais des Tuileries, par le conseil qui s'y tenait as-

semblé. Il pénétra dans la salle des ministres, et fut frappé de la terreur et de la consternation de leur maintien.

« Louis Capet désire vous voir, lui dit le ministre Garat. Voulez-vous aller au Temple ?

— Oui, sans doute, reprit l'abbé, et le désir du Roi est un ordre à mes yeux. — Suivez-moi donc, je vous y conduirai, » lui répondit le ministre. Il allait effectivement notifier à Louis XVI le décret de la Convention, et lui annoncer que le lendemain, à dix heures, serait le moment de l'exécution. L'abbé monta dans sa voiture, et plusieurs fois, pendant la route, le ministre cria avec l'accent du désespoir : « Quelle effroyable commission ! »

M. Edgeworth, appelé à remplir les devoirs les plus solennels, les plus sacrés de la religion, désira observer scrupuleusement toutes les formes, et demanda qu'il lui fût permis d'approcher le Roi en habit ecclésiastique.

« C'est impossible, » répliqua Garat. Ils arrivèrent au Temple, et trouvèrent la tour environnée d'une garde considérable. On les introduisit auprès de douze ou quatorze membres de la Commune séant au Temple. Six ou sept d'entre eux accompagnèrent le ministre chez le Roi. Les autres retinrent l'abbé, quoique le ministre eût exprimé le désir de le lui présenter lui-même. Ce conseil certainement était la réunion des hommes les plus durs et les plus insensibles de toute la municipalité. Ils traitèrent M. Edgeworth avec insolence, et lui montrèrent une joie féroce. Ils fouillèrent ses poches, ouvrirent sa tabatière pour s'assurer qu'elle ne contenait point de poison. Ils examinèrent son crayon, sous prétexte qu'il pouvait contenir un stylet. Ils le firent ensuite monter chez le Roi, par un petit escalier dérobé où des sentinelles, disposées par intervalles, juraient, chantaient et s'enivraient comme elles eussent fait à la taverne.

Le ministre de la justice était encore avec le Roi, ainsi que les membres de la Commune. La dignité de Louis XVI contrastait fortement avec le trouble et l'égarement des coupables qui l'entouraient. Aussitôt que le Roi vit l'abbé Edgeworth, il fit un mouvement pour exprimer le désir d'être seul avec lui. Tout le monde se retira ; le Roi ferma la porte et se tourna vers l'abbé qui, se jetant à genoux, baisa la main de son prince et la baigna de larmes. Le Roi, vivement ému, le releva et lui dit :

« Je n'ai vu depuis longtemps que des êtres insensibles, mes yeux y sont accoutumés. Mais la vue d'un homme compatissant, la vue d'un sujet fidèle ébranle toute mon âme et me met dans l'état où vous me voyez. »

Quand il fut remis, il conduisit l'abbé dans son cabinet, il le fit asseoir et lut deux fois son testament d'un ton ferme ; mais la voix lui manqua à l'article de la Reine, de ses enfants et de sa sœur.

« Qu'est devenu le bon cardinal de la Rochefoucauld ? dit ensuite le Roi. Et l'archevêque de Paris, en avez-vous quelques nouvelles ? je crains qu'il ne soit pas bien content de moi ; il m'écrivit pendant que j'étais aux Tuileries, je ne lui fis pas de réponse. J'étais si absorbé ! Il me pardonnera. Assurez-le que je meurs dans la communion, et qu'en dépit des changements qu'on a faits, je me considère toujours comme étant de son troupeau. »



Heliog & Imp. Lemercier & Cie

Fontaine où Rosalie lavait le linge de la Reine.
Au-dessus se trouve la prison habitée par André Chénier.

Il serait difficile de rendre assez de justice aux [illegible]
qu'exprima le Roi dans cette intéressante conférence [illegible]
de sa famille, mais il s'étendit surtout sur les malheurs [illegible]

« Ce peuple, disait-il, est naturellement bon [illegible]
cipes l'égarent et l'enchaînent à la fois. [illegible]
rannie s'il avait su combien son bonheur [illegible]
j'ai été privé des moyens et de l'espérance [illegible]
J'en fais aujourd'hui le sacrifice sans [illegible]
le peuple pleurera ma perte. Oui, j'en [illegible]
moire, quand il saura la vérité, quand il [illegible]
Mais, hélas ! jusqu'à ce que ce temps arrive [illegible]

Cette réflexion sur les malheurs de sa [illegible]

Il parla du duc d'Orléans, et dit : « [illegible]
motiver toute sa conduite à mon égard ; [illegible]
reux que moi, et je ne changerais pas de [illegible]

Il se leva, et dit ensuite :

« Il faut que, pour la dernière fois, [illegible]
cruelle ; quand cela sera fait, je ne m'occuperai [illegible]

Il laissa l'abbé Edgeworth, et [illegible]
où elle se tenait n'était séparée que par [illegible]
veillaient deux commissaires. Ces deux [illegible]
entendre.

C'est dans ce lieu, c'est dans une circonstance [illegible]
trouver sa famille. Sa mort prochaine, ses [illegible]
encore plus chère. Là se passa une scène de [illegible]
rendre et dont une âme sensible pourra seule [illegible]

Le cœur compatissant de M. Edgeworth [illegible]
sanglots du désespoir.

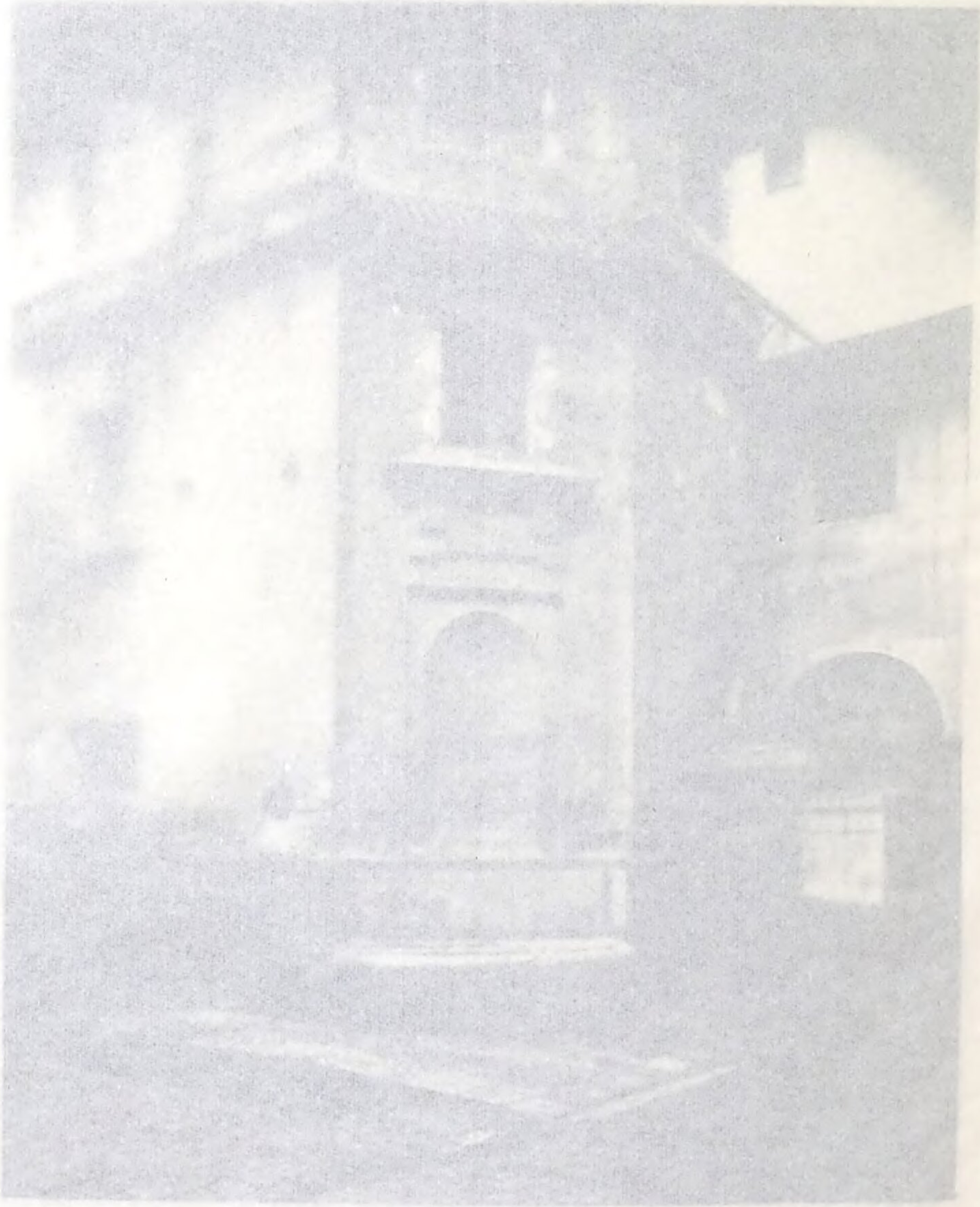
Cette déchirante entrevue dura plus d'une [illegible]
inexprimable.

« Pourquoi, dit-il, s'adressant à l'abbé [illegible]
aimai-je avec tant de tendresse ? pourquoi [illegible]
ce pénible sacrifice est fait ; ne songeons plus qu'à [illegible]

Après cette touchante exclamation, il médita quelques [illegible]
terrompu par des soupirs et par des larmes ; puis il [illegible]
des vérités de la religion : son confesseur resta aussi surpris de l'étendue [illegible]
naissances qu'édifié de sa piété.

A dix heures, Cléry, son fidèle valet de chambre, vint lui [illegible]
y consentit, moins par le besoin de manger que pour obliger [illegible]
les larmes aux yeux. Après avoir pris un morceau, il [illegible]
geworth : « Vous devriez prendre un peu de nourriture, [illegible]

Ce léger repas fini, l'abbé demanda au Roi s'il ne désirait pas [illegible]



Fontaine où Rosalie Lamorlière lavait le linge de la Reine
Au-dessus se trouve la prison habitée par André Chénier

Il serait difficile de rendre assez de justice aux sentiments pieux, sublimes, héroïques qu'exprima le Roi dans cette intéressante conférence ; il parla de sa situation, de celle de sa famille, mais il s'étendit surtout sur les malheurs de son pays.

« Ce peuple, disait-il, est naturellement bon, mais aujourd'hui des chefs sans principes l'égarent et l'enchaînent à la fois. Il n'aurait pas souffert qu'on m'accusât de tyrannie s'il avait su combien son bonheur m'était cher et combien je l'avais désiré. Plus j'ai été privé des moyens et de l'espérance d'y atteindre, moins la vie m'a été précieuse. J'en fais aujourd'hui le sacrifice sans regret : un temps viendra, j'en suis bien sûr, où le peuple pleurera ma perte. Oui, j'en ai la confiance ; oui, il rendra justice à ma mémoire, quand il saura la vérité, quand il aura recouvré la liberté de se montrer juste. Mais, hélas ! jusqu'à ce que ce temps arrive il est et sera bien malheureux ! »

Cette réflexion sur les malheurs de sa patrie arracha de nouvelles larmes au Roi.

Il parla du duc d'Orléans, et dit : « Je ne sais ce que j'ai fait à mon cousin pour motiver toute sa conduite à mon égard ; il faut le plaindre, il est encore plus malheureux que moi, et je ne changerais pas de condition avec lui. »

Il se leva, et dit ensuite :

« Il faut que, pour la dernière fois, j'aille voir ma famille, cette épreuve est la plus cruelle ; quand cela sera fait, je ne m'occuperai uniquement que de mon salut. »

Il laissa l'abbé Edgeworth, et ce prince infortuné fut joindre sa famille. La salle où elle se tenait n'était séparée que par une porte de glaces, de celle où jour et nuit veillaient deux commissaires. Ces deux hommes purent donc tout voir et tout entendre.

C'est dans ce lieu, c'est dans une circonstance pareille que le Roi de France vint trouver sa famille. Sa mort prochaine, ses malheurs sans exemple la lui rendaient encore plus chère. Là se passa une scène de douleur qu'aucun pinceau ne pourrait rendre et dont une âme sensible pourra seule concevoir l'idée.

Le cœur compatissant de M. Edgeworth fut percé par les gémissements et les sanglots du désespoir.

Cette déchirante entrevue dura plus d'une heure, et le Roi en revint dans un état inexprimable.

« Pourquoi, dit-il, s'adressant à l'abbé après quelques moments de silence, pourquoi aimai-je avec tant de tendresse ? pourquoi suis-je si tendrement aimé ? Mais à présent ce pénible sacrifice est fait ; ne songeons plus qu'à mon salut. »

Après cette touchante exclamation, il médita quelques instants dans un silence interrompu par des soupirs et par des larmes ; puis il commença l'entretien sur les grandes vérités de la religion : son confesseur resta aussi surpris de l'étendue de ses connaissances qu'édifié de sa piété.

A dix heures, Cléry, son fidèle valet de chambre, vint lui proposer de souper. Le Roi y consentit, moins par le besoin de manger que pour obliger le bon Cléry qui l'en priait les larmes aux yeux. Après avoir pris un morceau, il se leva de table, et dit à M. Edgeworth : « Vous devriez prendre un peu de nourriture, vous devez être épuisé. »

Ce léger repas fini, l'abbé demanda au Roi s'il ne désirait pas entendre la messe et

recevoir la communion. Le Roi lui répondit qu'il le désirait avec ardeur, mais qu'il espérait peu qu'on le lui accordât. « Il faut, dit-il, que j'en obtienne la permission du conseil du Temple, et jusqu'ici il ne m'a accordé que ce qu'il ne pouvait absolument me refuser. »

M. Edgeworth sortit, et fit la demande au nom du Roi. Elle éprouva plusieurs difficultés.

« Il y a des exemples dans l'histoire, dit un membre du conseil, que plus d'une fois des prêtres ont empoisonné les hosties.

— Vous m'avez assez examiné, répondit M. Edgeworth pour être sûrs que je ne porte pas de poison ; mais pour vous en rendre plus certains, fournissez-moi vous-mêmes les hosties, et si elles sont empoisonnées, je n'en serai pas responsable. »

Le conseil délibéra dans le lieu ordinaire de ses séances. On fit ensuite entrer l'abbé, et le président lui dit : « Citoyen ministre du culte, la demande de Louis Capet n'étant point contraire à la loi, nous l'accordons, mais à deux conditions : d'abord vous signerez la requête, et, en second lieu, la cérémonie se terminera avant sept heures, parce qu'à huit Louis Capet sera conduit à l'échafaud. »

L'abbé se soumit à tout et en informa le Roi, qui exprima toute sa joie de l'espoir qu'il avait d'entendre encore une fois la messe et de recevoir la communion. Il tomba à genoux, rendit grâces au Tout-Puissant et commença sa confession. Quand elle fut achevée, M. Edgeworth voyant le Roi presque épuisé par la douleur et la fatigue, lui conseilla de se mettre au lit et de prendre un peu de repos. Le Roi y consentit et obtint de l'abbé qu'il se jetterait sur le lit de Cléry qui était dans la même chambre.

Après un sommeil tranquille, le Roi appela Cléry de bonne heure. Il entendit la messe et reçut la communion avec une dévotion profonde. Sa prière finie, il dit à M. Edgeworth :

« Combien je suis heureux d'avoir conservé la foi ! Quel serait mon état à ce moment si, par la grâce de Dieu, je n'en avais conservé le bienfait ? Oui, je le sens, je leur montrerai que je ne redoute pas la mort. »

Un bruit qui s'entendit soudain fit tressaillir le confesseur. Il crut l'instant arrivé. Le Roi ne parut point ému et garda sa sérénité. C'était la garde qu'on relevait. Le Roi parla à l'une des sentinelles, et ce malheureux eut la brutalité de lui répondre :

« Citoyen, c'était bon, ça, lorsque vous étiez roi ; à présent vous ne l'êtes plus.

— Vous voyez comme on me traite, dit le Roi à M. Edgeworth ; mais maintenant rien ne m'affecte plus. Voilà qu'on vient, » ajouta-t-il avec le même calme, et plusieurs personnes montèrent l'escalier. C'étaient les commissaires de la Commune avec un prêtre à leur tête, appelé Jacques Roux. Ils venaient annoncer l'instant.

« Cela suffit, dit le Roi, je vais vous joindre. Je désire seulement passer quelques minutes seul avec mon confesseur. »

Ils se retirèrent; le roi ferma la porte en tombant à genoux :

« Tout est consommé ! Donnez-moi votre dernière bénédiction. »

La crainte du danger où s'exposerait l'abbé, en l'accompagnant au supplice, avait empêché le Roi de lui en faire la demande, et il croyait qu'ils allaient se séparer. Mais

quand il sut que cet homme vénérable, dévoué, vraiment digne de ses fonctions sacrées, était déterminé à le suivre, il se sentit pénétré de tendresse et de consolation.

Le Roi ouvrit lui-même la porte : « Marchons », dit-il d'un ton ferme à Santerre qui l'attendait.

Le Roi voulut confier au prêtre Roux son testament cacheté, en le chargeant de le remettre à la Commune. Ce misérable refusa de s'en charger, et répondit que son unique devoir était de le conduire à l'échafaud. Un de ses camarades, moins endurci que lui, prit le paquet et le remit à la Commune. Au haut de l'escalier, le Roi, voyant qu'ils étaient tous couverts, pria Cléry de lui donner son chapeau. Un détachement très nombreux l'escortait. Il traversa la première cour à pied et trouva une voiture dans la seconde. Deux hommes, d'un extérieur sinistre et vêtus en gendarmes, se tenaient à la portière. Un d'eux monta le premier, le Roi et l'abbé le suivirent, et l'autre se plaça en quatrième. L'air féroce, l'égarement, les figures de ces hommes firent penser à M. Edgeworth qu'ils avaient ordre d'assassiner le Roi, s'il se faisait quelques mouvements en sa faveur. Les papiers publics du lendemain prouvèrent que ce soupçon n'était que trop bien fondé. Un profond silence régna parmi le peuple pendant tout le trajet du Temple à la place Louis XV. Toutes les rues étaient bordées de gardes nationaux sous les armes. On n'entendait que les tambours. La voiture cheminait lentement. Le Roi pria l'abbé de lui donner un livre de prières (1). Il n'avait que son bréviaire, dans lequel il lui marqua les psaumes analogues à la situation. Le Roi les lut avec une dévotion extrême, jusqu'à l'arrivée de la voiture au pied de l'échafaud. L'exécuteur ouvrit la portière, le Roi posa sa main sur le genou de l'abbé, et dit aux deux gendarmes :

« Messieurs, je remets M. Edgeworth sous votre protection. » Ils ne répondirent pas d'abord, et le Roi reprit avec chaleur : « Je vous conjure de le préserver de toute insulte après ma mort.

— Bien ! bien ! dit l'un d'eux d'un ton ironique, nous aurons soin de lui ; ne vous troublez pas. »

Le Roi ôta sa redingote et allait monter à l'échafaud, les exécuteurs prirent ses mains pour les lier. Comme il n'était point préparé à ce nouvel outrage, il fut près de les repousser avec indignation. M. Edgeworth, convaincu que toute résistance serait vaine et aurait de plus fâcheuses suites, prit la parole et dit au Roi : « Cette nouvelle humiliation, Sire, rapproche vos souffrances de celles du Sauveur. Vous en allez recevoir le prix. »

Ces mots bannirent toute sa répugnance. Il présenta ses mains avec résignation, et comme on faisait plusieurs nœuds, le Roi dit avec douceur : « Il n'est pas nécessaire de serrer aussi fort. »

Ce fut en montant à l'échafaud, soutenu par l'abbé Edgeworth, que ce fidèle serviteur de Dieu dit au Roi, comme par une inspiration sublime : « Fils de saint Louis, montez au ciel ! »

(1) Il appartient aujourd'hui à M. l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis-en-l'Ile.

Arrivé sur l'échafaud, le Roi avança d'un pas ferme et se plaça du côté qui faisait face aux Champs-Élysées, il pria les tambours de cesser de battre, et fut obéi à l'instant en dépit des ordres qu'ils avaient reçus. Il prononça alors ces paroles d'une voix forte et sonore, que l'on pouvait entendre sur la place :

« Je meurs innocent de tous les crimes que l'on m'impute ; je pardonne à mes ennemis ; je prie Dieu, du fond de mon cœur, de leur pardonner comme moi et de ne pas venger sur la nation française le sang que l'on va répandre. »

Il allait continuer quand le plus méchant des hommes, Santerre, courut en furieux aux tambours, et les força de battre sans interruption. Les bourreaux en même temps s'emparèrent de leur victime, et le forfait fut consommé.

On a lieu de croire que Santerre et le conseil du Temple avaient pris la peine de choisir, pour exécuter un tel crime, des hommes dont le patriotisme n'était connu que par le meurtre. Autrement, comment expliquer la férocité du jeune homme qui, en ce moment, prêta son ministère ? Il avait dix-huit ou vingt ans : dès que la tête du Roi fut séparée de son corps, ce misérable la saisit par les cheveux en dansant autour de l'échafaud, la fit voir au peuple en criant : Vive la Nation !

L'abbé Edgeworth, qui s'était tenu à genoux sur l'échafaud pendant le temps de l'exécution et qui se trouvait encore dans la même posture, aurait été couvert de sang, si un mouvement involontaire que depuis il a regretté ne l'eût fait retomber quand ce monstre approcha de lui. Les cris de *Vive la Nation!* qui s'élevèrent de toute part à ce spectacle horrible le tirèrent de sa stupeur. Il se leva précipitamment, descendit de l'échafaud, perça la garde sans difficulté, et vit les rangs s'ouvrir au seul mouvement de sa main. Il se mêla avec la foule et courut chez M. de Malesherbes.

Le Roi l'avait chargé de plusieurs commissions pour lui. Il voulait qu'il sût le nom de la personne à qui le duplicata du testament avait été confié, dans le cas où celui remis par Sa Majesté au commissaire de la Commune ne serait pas rendu public. A la vue de cet homme courageux qui avait assisté le Roi, qui avait connu ses souffrances, et dans le sein duquel le martyr royal avait déposé ses pensées dernières, le vieillard fondit en larmes et s'écria en l'embrassant : « Tout est fini, mon cher abbé. Recevez mes remercîments et ceux de tous les dignes Français pour la fidélité que vous avez montrée à notre maître. »

L'abbé s'acquitta aussitôt des commissions dont le Roi l'avait chargé. Il lui fit ensuite le récit de tout ce qui s'était passé au Temple et à la place Louis XV.

A peine eut-il fini que M. de Malesherbes, entraîné par la douleur et par l'excès de l'indignation, se répandit en imprécations terribles, et contre la Révolution, et contre les auteurs de la mort de son roi, et déploya une éloquence extraordinaire.

LE CONFESSEUR DE LOUIS XVI.

L'abbé Edgeworth de Firmont, le courageux et saint confesseur de Louis XVI, vint à Bayeux dérober sa tête au bourreau. A peine le fils de saint Louis eut-il consommé

son sacrifice, que ce vénérable prêtre quitta le pied de l'échafaud, nous l'avons dit, et se perdit dans la foule. De chez M. de Malesherbes, malgré la rigueur de la saison et dès que la nuit fut venue, il courut se réfugier à trois lieues de Paris chez un ami, le baron de Lézardière. Il n'y put rester que quelques jours et fut obligé de changer plusieurs fois de résidence pour éviter les soupçons.

A la fin du mois de septembre 1793, une famille inconnue, composée du père, du fils et de trois filles, vint se réfugier à Bayeux. Elle loua une habitation au quartier d'Aprigny, pour ainsi dire dans la campagne, dans un site paisible et loin du mouvement de la ville. Le chef de cette famille prenait le nom de Robert. Il menait là une vie retirée; pas de domestiques, point de relations de société, point de conversations de voisinage; en un mot autour de lui la solitude la plus complète. Une femme du quartier, madame Hébert, venait faire les gros travaux du ménage. L'air distingué du père, l'habitude de la fille aînée de consacrer à lire et à écrire, sans jamais sortir, toutes les heures de la journée, avaient frappé quelques voisins, mais on n'en prenait nul ombrage. On sut quelque temps après que le nombre des hôtes de cette maison solitaire était augmenté d'un personnage qui vivait aussi mystérieusement que le reste de la famille et qu'on appelait M. Henry.

Dans ce triste temps chacun cherchait à s'isoler, et ce genre d'existence n'étonnait personne. On soupçonnait bien que M. Robert était un homme d'une position supérieure à celle qu'il affichait, mais il était exact à remplir ses devoirs civiques et à se faire délivrer des certificats de résidence, il n'était dénoncé par aucune autre commune, et par cette conduite discrète il évitait les perquisitions et les visites domiciliaires.

Ce citoyen Robert n'était autre que le baron de Lézardière, chez lequel l'abbé Edgeworth avait passé les jours qui suivirent la mort de Louis XVI; cet hôte mystérieux, M. Henry, qui avait augmenté la famille, c'était l'abbé Edgeworth lui-même, venu tout à la fois chercher un asile et se ménager par la proximité des côtes le moyen de se retirer en Angleterre. Ce fut donc là, dans une retraite préparée par une amitié dévouée, qu'il passa dix-huit mois dans la prière et la solitude, au milieu des douloureux souvenirs du passé et des angoisses du présent.

Après la mort de la Reine, de Madame Élisabeth, du jeune roi Louis XVII et l'échange de Madame Royale, l'abbé Edgeworth n'avait plus qu'un devoir à remplir, celui de porter à l'orpheline du Temple les suprêmes pensées de son père, ainsi qu'il en avait reçu la mission. Il se détermina donc à se rendre à Blankenbourg (1) où Madame était allée rejoindre le roi Louis XVIII. Espérant pouvoir s'embarquer sous la protection des falaises élevées qui bordent la côte du Bessin, il quitta sa retraite de Bayeux pour demander un asile au château de Vierville. Un prêtre intelligent et cou-

(1) J'ai passé quelques jours au château de Blankenbourg, chez S. A. R. le duc de Brunswick, lorsque, comme ministre de l'Empereur, j'étais accrédité à cette cour ainsi qu'à celle de Hanovre. C'est là que se passa ce fait : Monsieur, frère de Louis XVI, habitant en 1794 à Blankenbourg, fut invité à assister à une fête de la Rosière, et à décerner la couronne à la fille la plus vertueuse de ce pays. Comme il la lui posait sur la tête, la jeune personne lui dit très finement, quoiqu'avec un grand air de naïveté : *Monseigneur, Dieu vous la rende!*

rageux, resté caché sur le sol natal, M. l'abbé Guérin, se chargea de le conduire en Angleterre. Plusieurs tentatives d'embarquement furent faites, mais les falaises escarpées le rendaient difficile; la vue de l'abbé Edgeworth était faible et ses forces affaiblies. Il fallut essayer sur une autre partie du rivage et revenir à Bayeux attendre une favorable occasion, car une visite domiciliaire faite au château de Vierville avait éveillé de trop légitimes craintes. L'abbé Guérin parvint à faire acheter à Vert par des membres de sa famille une barque qui fut payée 400 livres. Quand enfin tout fut prêt, l'abbé Edgeworth s'éloigna de Bayeux pour une seconde et dernière fois, le 19 août 1796. A l'entrée du village de Vert, à l'extrémité de la campagne vers Crépon, se trouve encore une chaumière couverte d'un toit en paille, maison basse, voilée par une haie qui la cachait aux regards, entourée d'un petit jardin le long duquel passe le chemin public. D'un côté la vue se perdait dans la campagne et permettait de surveiller l'approche des perquisiteurs; de l'autre, elle s'étendait au loin vers la mer et l'œil pouvait aisément reconnaître l'heure propice de la marée : c'est là que passa sa dernière nuit sur le sol de la France, le 20 août 1796, le vertueux ecclésiastique qui avait consolé la dernière heure de son Roi. Il s'embarqua sur le frêle esquif acheté par l'abbé Guérin avec son vieux domestique Bousset, ayant avec lui le baron de Mandat (1), adjudant général du comte de Frotté, l'abbé Guérin et les deux neveux de celui-ci, dont un seul était marin.

A moitié route des îles Saint-Marcouf on fit rencontre d'un cutter anglais qui croisait à peu de distance des côtes. — L'abbé Edgeworth fit approcher sa barque, se nomma et fut accueilli avec des démonstrations de respect. Le commandant Price l'invita à dîner à son bord et le fit conduire à Portsmouth, d'où il se rendit à Londres et alla ensuite remplir sa mission auprès des débris de la famille royale.

L'abbé Edgeworth sauvé, il n'y avait plus de prétexte au séjour à Bayeux de la famille Robert. D'ailleurs, après la journée du 18 fructidor an V, la peine de mort fut prononcée contre tout émigré rentré qui n'aurait pas quitté la France *sous quinze jours*. Comme tel, menacé par la loi, M. Robert fit à la mairie sa déclaration de quitter le sol de la France et annonça son projet de se retirer dans les États du roi de Prusse.

Ce fut alors pour la première fois qu'il révéla et signa le nom de Lézardière, mais il garda inviolablement son secret sur l'asile donné à l'abbé Edgeworth, secret qui n'a été connu que longtemps après et que nous révélons avec les détails pleins d'intérêt qui ont accompagné ce séjour et ce départ. Cette famille était bretonne. Les deux fils aînés de M. Robert de Lézardière étaient montés sur l'échafaud révolutionnaire : l'un, lieutenant de vaisseau âgé de trente-deux ans; l'autre, beaucoup plus jeune, élève de marine, furent guillotinés le même jour et en même temps, le 8 juillet 1794, à la barrière du Trône (2).

(1) Fusillé à Caen, le 18 septembre 1798.

(2) Voir la liste des victimes immolées à la barrière du Trône, n^{os} 657-658.

LA REINE A LA CONCIERGERIE.

LA CONCIERGERIE (1).

Dans ce lieu Marie-Antoinette-Joseph-Jeanne d'Autriche, veuve de Louis XVI, après la mort de son époux et l'enlèvement de ses enfants, fut jetée en prison, et y demeura soixante-seize jours, dans les anxiétés, dans le deuil et dans l'abandon. Mais, appuyée sur son courage, elle se montra, dans les fers comme sur le trône, plus grande que la fortune. Condamnée à mort par des scélérats, au moment même du trépas, elle écrivit ici son testament, éternel monument de piété, de courage et de toutes les vertus, le 16 octobre 1793. Enfin, lors de la restauration du trône, cette prison, convertie en chapelle, fut inaugurée en 1816, l'an vingt-deux du règne, en présence du comte Decazes, ministre de la police et du préfet.

Vous tous qui venez ici : *adorez, admirez et priez !*

INSTRUCTIONS POUR LE SURVEILLANT QUI ACCOMPAGNE LES VISITEURS DANS L'ANCIENNE PRISON.

1° Le cachot de la Reine. Les deux tableaux représentent : l'un, la communion de la Reine, le matin de son exécution ; l'autre son extraction pour être conduite du Temple à la Conciergerie.

Le concierge Simon et sa femme figurent dans ce tableau. Le crucifix et le fauteuil ont été apportés des Tuileries.

2° Le petit cachot à côté de celui de la Reine a été occupé vingt-quatre heures par Robespierre.

3° La chapelle où les Girondins ont passé leur dernière nuit, et où trois d'entre eux se sont poignardés pour se soustraire à l'échafaud.

4° La salle des bains servait de poste aux hommes qui gardaient la Reine ; la porte, murée aujourd'hui, communiquait avec le cachot, une simple couverture en fermait l'entrée, de sorte que cette royale victime était sans cesse sous l'œil de ses bourreaux.

5° La cour par laquelle communique la petite porte de la chapelle des Girondins est celle où ont eu lieu les massacres du 2 septembre, et par où sont aussi sortis les Girondins pour aller à l'échafaud.

6° Les cellules de la vieille prison étaient affectées aux femmes ; les hommes étaient où est aujourd'hui l'enceinte cellulaire. Mesdames Rolland, Récamier, de Sombreuil, Dubarry (2), etc., etc., ainsi que les plus grandes dames de la noblesse ont été enfermées dans ces cellules.

(1) Les documents que nous publions ici appartiennent aux archives de la Conciergerie.

(2) Lors de l'exécution de madame du Barry, on imprima de nouveau dans Paris les vers qui avaient été faits sur sa vie entière et sur son exil au couvent *du pont aux Dames ;* les voici :

Cinq ponts ont fait époque dans ma vie,
Dit l'ange (*) en pleurs, dans sa cellule en Brie :

(*) Elle s'appelait Lange.

7° Le petit parloir à côté de la cantine a vu madame de la Valette travestir son mari avec ses vêtements ; au moyen de cette ruse, il a pu s'évader ; il devait être fusillé le lendemain.

8° Le grand guichet est l'ancienne salle d'armes de saint Louis.

9° Le cabinet du directeur a été autrefois occupé par la reine Blanche, alors que les rois de France habitaient ici.

Le parloir des avocats a servi de prison à Damien.

10° Ravaillac et Lacenaire ont été enfermés où est situé actuellement le greffe.

Les visiteurs ne peuvent pas pénétrer dans l'enceinte cellulaire.

11° André Chénier a été enfermé dans la cave du sous-brigadier. La croisée de ce cachot donne sur la fontaine de la cour de la vieille prison.

12° Napoléon, après Boulogne, a été enfermé dans la lingerie actuelle.

13° La partie comprise entre les deux grilles au bout du grand guichet, porte le nom historique de Rue de Paris ; c'est ici que l'on mettait les arrestations faites en masse sous la Terreur. Il y a eu jusqu'à 250 individus entassés dans cette pièce.

14° La vieille prison n'est plus occupée que par les simples polices qui viennent y subir de 1 à 4 jours de prison.

L'entrée de la Conciergerie était autrefois par la cour du palais de Justice.

SÉJOUR DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE A LA CONCIERGERIE.

Rosalie Lamorlière, née à Breteuil, en Picardie, alors âgée de vingt ans, était entrée au service de la femme du geôlier Richard, chargé des prisonniers de la Conciergerie, femme attentive, très propre, autrefois marchande à la toilette. Le 1er août 1793, raconte Rosalie, madame Richard me dit tout bas à l'oreille : « Cette nuit, nous ne nous coucherons pas ; vous dormirez sur une chaise : la Reine va être transportée du Temple dans cette prison. »

M. de Custine, qui occupait la chambre destinée à la Reine, fut placé dans une autre partie de la Conciergerie. Le tapissier de la prison apporta un lit de sangle, deux matelas, deux traversins, une couverture légère, une cuvette en faïence ; on y ajouta deux chaises et une table commune à la prison. Là fut tout le mobilier que l'on destinait à la Reine, la fée des élégances de Versailles et de Trianon.

Vers les trois heures du matin, on annonça l'arrivée de la royale captive. On était au mois d'août, la chaleur était excessive ; le jour commençait à poindre lorsque la Reine fut amenée dans cette chambre, déjà toute remplie de gendarmes et d'administrateurs de la police.

« Je remarquai, dit la jeune servante, que des gouttes de sueur coulaient sur le

Fille d'un moine et de Manon Giroux,
J'ai pris naissance au *pont aux Choux* :
A peine aux yeux éclatèrent mes charmes
Que le *pont Neuf* eut mes premières armes ;
Au *pont au Change* mille fois
J'ai figuré par mes galants exploits.
L'art libertin de rallumer les flammes
Au *pont Royal* m'a mis le sceptre en main ;
Mais le dernier m'a mis au *pont aux Dames*
Où je crains bien de finir mon destin.



Heliog. & Imp. Lemercier & Cie

COUR DES FEMMES A LA CONCIERGERIE

La fenêtre de gauche est celle de la prison qu'occupa le prince Louis Napoléon, celle de droite éclairait la chambre de MM. de Persigny et Conneau. Au rez-de chaussée se trouve la prison de La Valette.

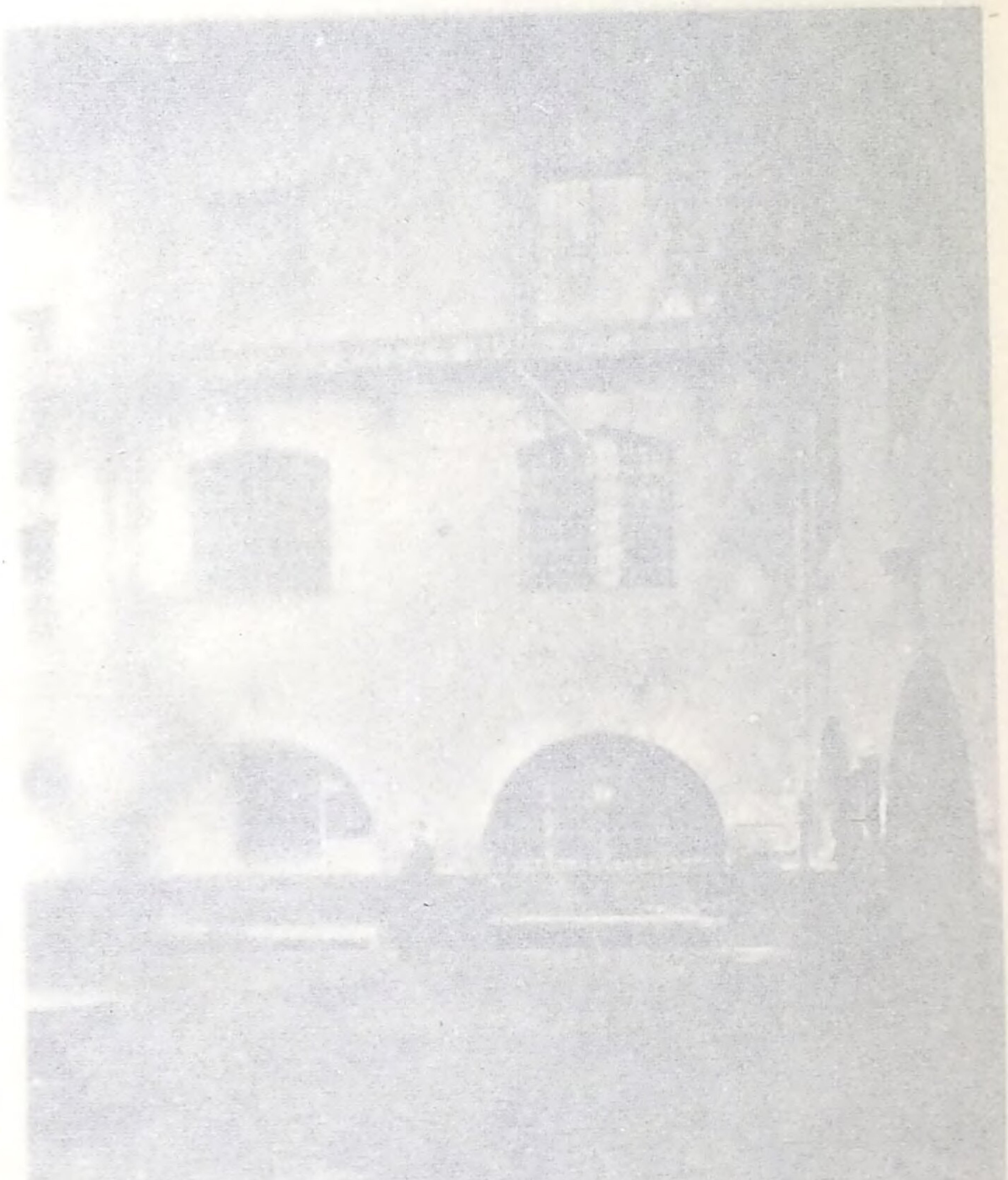
[illegible] « Je vous [illegible] que je n'ai plus [illegible]

[illegible] de l'âge du Dauphin, la Reine [illegible] Michonis [illegible] M. de Rougeville, qui laissa tomber la fleur mystérieuse [illegible] de colère de Fouquier-Tinville [illegible] on y plaça Lebeau, le surveillant qui [illegible] carmagnole. Rosalie demeura à son [illegible] me dit, avec un ton de voix aimable [illegible] « gnon. » En entendant ces paroles, [illegible] tout haut en me repoussant : « Laissez, [illegible] Antoinette, regardant Lebeau avec un [illegible] « vous remercie, je le ferai moi-même. »

« Sa coiffure était des plus simples : elle partageait ses [illegible] après y avoir mis un peu de poudre embaumée ; son goût pour les fleurs [illegible] ritable passion, nous en mettions de temps en temps un bouquet [illegible] chêne. La Reine mangeait avec [illegible] découvrait les os avec une facilit[illegible] gumes qui lui faisaient un second p[illegible]

Ce récit de la pauvre servante [illegible] plus curieux qu'elle fut le seul témoin [illegible]

« Le 12 octobre, date néfaste, les [illegible] faire subir son premier interrogatoire : ils [illegible] L'interrogatoire dura longtemps, et lorsque [illegible] lit, elle la trouva se promenant avec rapidité dans [illegible] heures du matin, réveillée en sursaut, elle montait au [illegible] avais porté aucune espèce de nourriture; il est à croire qu'[illegible] Dans la matinée, j'entendis quelques personnes qui s'entret[illegible] disaient : « Marie-Antoinette s'en tirera : elle a répondu [illegible] « que la déporter. » Vers les quatre heures après midi, [illegible] « est suspendue pour trois quarts d'heure, l'accusée [illegible] « lon ! » Je pris à l'instant une excellente soupe [illegible] neau, et je montai vers la princesse. Lorsque j'arriv[illegible]



COUR DES FEMMES A LA CONCIERGERIE

La fenêtre de gauche est celle de la prison qu'occupa le prince Louis Napoléon,
celle de droite éclairait la chambre de MM. de Persigny et Conneau.
Au rez-de-chaussée se trouve la prison de La Valette.

visage de la princesse; elle s'essuya deux ou trois fois avec son mouchoir, ses yeux contemplèrent avec étonnement la nudité de cette chambre. Après quoi la Reine, montant sur un tabouret de soie que je lui avais apporté de ma chambre, suspendit sa montre à un clou et commença à se déshabiller pour se mettre au lit. Je m'approchai respectueusement et lui offris mes services! « Je vous remercie, ma fille, répondit-elle sans aucune humeur ni fierté; depuis que je n'ai plus personne, je me sers moi-même. »

Ainsi dura ce service pendant quarante jours, monotone, sans aucun incident. Un épisode vint secouer la triste captivité. Le concierge avait amené son petit garçon, enfant blond aux yeux bleus, de l'âge du Dauphin; la Reine le prit dans ses bras, l'accabla de caresses, en le baignant de ses larmes. Ce doux incident précéda de quelques jours l'affaire de l'Œillet. L'officier municipal Michonis avait introduit sous un déguisement M. de Rougeville, qui laissa tomber la fleur mystérieuse aux pieds de la Reine : elle se baissa pour la ramasser. Ce fut un grave événement. Rosalie assista, témoin oculaire, aux accès de colère de Fouquier-Tinville. Le concierge de la prison fut changé; on y plaça Lebeau, le surveillant qui approchait grossièrement de la Reine, en veste carmagnole. Rosalie demeura à son service. « Un jour, la Reine ôtant son bonnet de nuit me dit, avec un ton de voix aimable : « Rosalie, vous allez faire aujourd'hui mon chi-« gnon. » En entendant ces paroles, le concierge accourut, se saisit du démêloir et dit tout haut en me repoussant : « Laissez, laissez, c'est à moi de le faire. » Alors Marie-Antoinette, regardant Lebeau avec un air de majesté impossible à dépeindre : « Je « vous remercie, je le ferai moi-même. »

« Sa coiffure était des plus simples : elle partageait ses cheveux au-dessus du front après y avoir mis un peu de poudre embaumée; son goût pour les fleurs était une véritable passion, nous en mettions de temps en temps un bouquet sur une table de chêne. La Reine mangeait avec assez d'appétit, elle coupait sa volaille en deux, elle découvrait les os avec une facilité et un soin incroyables, elle ne laissait guère des légumes qui lui faisaient un second plat. »

Ce récit de la pauvre servante en face d'une Reine autrefois si grande, est d'autant plus curieux qu'elle fut le seul témoin des derniers jours de Marie-Antoinette.

« Le 12 octobre, date néfaste, les juges du tribunal révolutionnaire vinrent lui faire subir son premier interrogatoire : ils la réveillèrent deux heures après son coucher. L'interrogatoire dura longtemps, et lorsque la jeune servante vint pour faire son lit, elle la trouva se promenant avec rapidité dans sa petite cellule. Le 15, dès huit heures du matin, réveillée en sursaut, elle montait au tribunal, et ce jour-là je ne lui avais porté aucune espèce de nourriture; il est à croire qu'ils la firent monter à jeun. Dans la matinée, j'entendis quelques personnes qui s'entretenaient de l'audience; elles disaient : « Marie-Antoinette s'en tirera : elle a répondu comme un ange, on ne fera « que la déporter. » Vers les quatre heures après midi, le concierge me dit : « La séance « est suspendue pour trois quarts d'heure, l'accusée ne descend pas, montez vite du bouil-« lon! » Je pris à l'instant une excellente soupe que je tenais en réserve sur mon fourneau, et je montai vers la princesse. Lorsque j'arrivai dans la salle, un des commissaires

de police, nommé Labruyère, sec et camard, m'arracha la soupe des mains, et, la donnant à sa maîtresse extrêmement parée, il me dit : « Cette jeune femme a bien envie de voir la veuve Capet, c'est une charmante occasion pour elle. » Et cette femme aussitôt s'éloigna, portant le potage à moitié répandu. J'eus beau prier, supplier Labruyère, il était tout-puissant. Que dut penser la Reine en recevant la soupière des mains d'une autre personne qu'elle ne connaissait pas ? »

Ce fut vers quatre heures du matin, le 16 octobre, que la pauvre Rosalie apprit que la Reine était condamnée ; elle sentit comme si une épée lui traversait le corps. A sept heures, elle descendit dans le cachot de la Reine ; elle la trouva toute vêtue de noir, étendue sur son lit ; elle versait d'abondantes larmes. Rosalie lui demanda si elle voulait prendre quelque nourriture et lui dit « qu'elle avait tout prêt du vermicelle. — Ma fille, tout est fini pour moi, je n'ai besoin de rien. » Se ravisant ensuite, la Reine lui dit : « Rosalie, apportez-moi un bouillon. » La bonne fille allait le lui chercher lorsqu'elle apprit que le comité avait ordonné qu'on lui refusât toute espèce de nourriture. Au jour venu, vers huit heures, Rosalie descendit pour l'aider à s'habiller ; elle passa dans la petite ruelle entre le lit de sangle et la muraille, et lui fit signe de se placer devant l'officier de gendarmerie, afin qu'il ne pût l'apercevoir. La Reine se baissa, tira sa robe et changea de linge pour la dernière fois. L'officier s'étant approché du traversin, suivait tous les mouvements de la victime. La Reine baissait les yeux, et d'un ton doux et charmant, elle dit à ce brutal : « Au nom de l'honnêteté, permettez que je change de linge sans témoins. » L'officier répondit rudement : « J'ai ordre de ne pas vous quitter de vue. » Alors la Reine jeta un fichu sur ses épaules ; à sa robe de deuil, elle substitua un peignoir blanc qu'elle portait le matin avec un grand fichu de mousseline qu'elle croisa sous le menton ; elle avait sur sa tête un simple bonnet de linon, sans marque de deuil. C'est ainsi que Rosalie vit pour la dernière fois la Reine captive, qui montait une heure après sur l'échafaud (1).

NOTICE SUR LE SÉJOUR DE MARIE-ANTOINETTE A LA CONCIERGERIE.

Le 1er août 1793, au milieu de la nuit, des hommes armés vinrent annoncer brutalement à Marie-Antoinette, au Temple, qu'elle eût à les suivre ; elle dit à sa sœur Madame Élisabeth et à sa fille un adieu qui devait être le dernier, et se laissa entraîner, incertaine de ce que lui annonçait cette nouvelle violence.

On lui fit traverser en silence les cours de sa prison ; une voiture l'attendait à la porte et l'amena loin de cette tour du Temple où elle laissait dans une situation si déplorable les personnes les plus chères à son cœur. C'était la Conciergerie qui devait être sa dernière demeure ; elle y arriva à minuit, le 1er août 1793.

(1) Le récit de Rosalie Lamorlière se trouve aux pièces justificatives du mémoire secret de Lafont d'Auxonne.

DESCRIPTION DE LA CONCIERGERIE.

Lorsque vous êtes entré dans le guichet de la Conciergerie, vous trouvez à votre droite un second guichet; vous tournez sur votre gauche après l'avoir franchi, vous parcourez un corridor sombre où jamais il ne paraît un rayon de lumière et le long duquel sont, à gauche, des portes de cachots; vous arrivez à une grille où les prisonniers viennent se coller pour parler aux personnes qui les visitent. Quand vous avez passé cette grille, vous avez à votre droite la grande cour de la prison fermée par une autre grille; à gauche et vis-à-vis de cette dernière grille est la chapelle; mais, avant d'arriver à la chapelle, vous trouvez une chambre fermée comme tous les cachots par une porte épaisse garnie d'énormes verroux; cette chambre s'appelle *chambre du Conseil,* parce que c'est là que les magistrats des cours souveraines, à certaines époques de l'année, recevaient les réclamations des prisonniers. Ce fut cette chambre que Richard donna pour logement à la Reine.

Marie-Antoinette traversa donc ce premier guichet éclairé par une lampe sépulcrale, où s'entassent nuit et jour les porte-clefs et leurs valets, et où les vapeurs des liqueurs fortes et la fumée du tabac forment un brouillard empesté. Elle traversa encore ce long corridor où règne une éternelle nuit et vint s'ensevelir dans le réduit qu'elle devait à l'humanité du concierge. Ce réduit était coupé en deux parties égales par une cloison en planches, qui laissait dans son milieu un intervalle que Richard ferma par un mauvais paravent. La porte donnait entrée dans la partie à gauche; vis-à-vis de la porte était une croisée garnie de barreaux de fer qui donnait sur la cour qu'on appelait *cour des Femmes.* Dans cette partie à gauche, on plaça deux gendarmes, François Dufresne et Jean Gilbert, qui s'y tenaient continuellement. La nuit ils y dressaient un lit de camp.

La Reine occupait la partie à droite; on avait placé son lit à une extrémité, vis-à-vis de la croisée qui donnait sur la cour des Femmes; au pied de cette croisée était un fauteuil sur lequel la Reine se tenait pendant la journée.

Le pavé de ce réduit était en briques sur champ; un cadre en bois régnait dans toute la longueur et la largeur du mur; on avait autrefois cloué à ce cadre une toile sur laquelle était collé un papier peint en fleur de lis. Depuis, ce papier avait été arraché, et en l'arrachant la toile s'était déchirée; de sorte qu'il ne restait plus que quelques méchants lambeaux qui, suspendus au cadre, présentaient un aspect hideux. — Marie-Antoinette portait depuis la mort du Roi une robe à raies noires; des gens de la prison, qui déjà spéculaient sur sa dépouille, lui représentèrent que cette couleur de deuil pourrait être un motif de plus pour la populace soudoyée de l'injurier et de renouveler ses imprécations contre elle et la mémoire de son époux. On lui offrit de changer sa robe contre un méchant manteau de lit blanc en lambeaux; elle y consentit.

La Conciergerie renfermait, à cette époque, plusieurs prêtres insermentés, dont le zèle égalait la prudence; l'un de ces prêtres s'introduisit près de la Reine; elle en reçut les derniers secours de la religion dans le sein de laquelle elle avait toujours vécu, et l'on peut affirmer qu'elle est morte aussi saintement que son époux.

Marie-Antoinette fut condamnée à mort le 16 octobre 1793, à quatre heures du matin.

Elle fut exécutée à midi le 16 octobre 1793; elle était âgée de trente-sept ans onze mois et quatorze jours; son séjour à la Conciergerie a été de soixante-seize jours. Elle était entrée le 1er août 1793, à minuit.

Extrait d'une lettre adressée à Madame Royale.

J'ai visité le Temple (1), cet antre ténébreux que vous avez arrosé si souvent de vos larmes; j'y ai recueilli avec une touchante vénération les preuves de votre amour pour la meilleure des mères. Lorsque vous les traçâtes, elle vous était ravie pour toujours ainsi que la princesse votre tante, et vous ignoriez leur sort. Vos impitoyables geôliers ne vous accordaient ni encre ni plume, et ce fut avec la pointe d'une épingle que, vers la porte d'entrée de la première pièce, vous gravâtes sur le papier peint en pierre relevée en bosse et qui tapissait le mur, la brûlante expression de votre tendresse pour une mère qui en était si digne. Là j'ai lu :

« Vive ma bonne mère que j'aime bien et dont je ne peux savoir des nouvelles ! Charlotte est la plus malheureuse personne du monde, elle ne peut obtenir de savoir des nouvelles de ses parents, ni d'être réunie à sa mère, quoiqu'elle l'ait demandé mille fois !...

« Marie-Thérèse-Charlotte,
« fille du Roi ou Madame Royale. »

LES CHIENS DE LA REINE.

Lorsqu'il y avait des émeutes dans Paris, la Reine passait les nuits auprès du Dauphin; elle s'y faisait accompagner de son petit chien, qui couchait toujours dans la chambre et qui l'avertissait du moindre bruit qui se produisait dans l'appartement. — Il y a chez M. le marquis de Galard, au château de Wideville, un petit chien empaillé qui a appartenu à la reine Marie-Antoinette; il était d'une race écossaise, que la Reine estimait particulièrement, à longs poils noirs, avec des yeux saillants et de longues oreilles; c'était le dernier cadeau de la Reine à la princesse de Tarente, sa fidèle amie.

Madame la Dauphine avait aussi un chien au Temple, qui s'appelait *Coco;* elle l'emmena avec elle à Vienne. Du reste toute la famille royale avait, soit à Versailles soit aux Tuileries, des chiens; l'un de ceux de la Reine s'appelait *Odin;* Mesdames de France possédaient des barbets, Madame Élisabeth un petit lévrier.

On a beaucoup parlé, en 1840, dans le faubourg Saint-Germain, de la découverte faite dans le jardin d'un hôtel de la rue de Bourbon, d'un coffre en bois de chêne qu'on croyait recéler un trésor, et qui ne contenait que le squelette d'un chien.

L'histoire et la destinée de ce pauvre animal se rattachaient à de grands événements et à de douloureux souvenirs. Ce chien, qui avait été d'une rare beauté, fut le seul et le dernier compagnon de captivité de l'infortunée Marie-Antoinette. C'était *Odin,* du nom d'une de ces divinités scandinaves dont Mac-Pherson avait évoqué, vers le milieu du siècle dernier, l'antique théogonie.

(1) Le Temple n'existe plus, ses souvenirs en sont bien rares. Notre excellent ami, M. de Thiac, conserve cependant, dans sa précieuse collection de la Reine, un morceau de verre en forme de losange, anciennement entouré de plomb, qui provient de la fenêtre de la chambre de Marie-Antoinette.

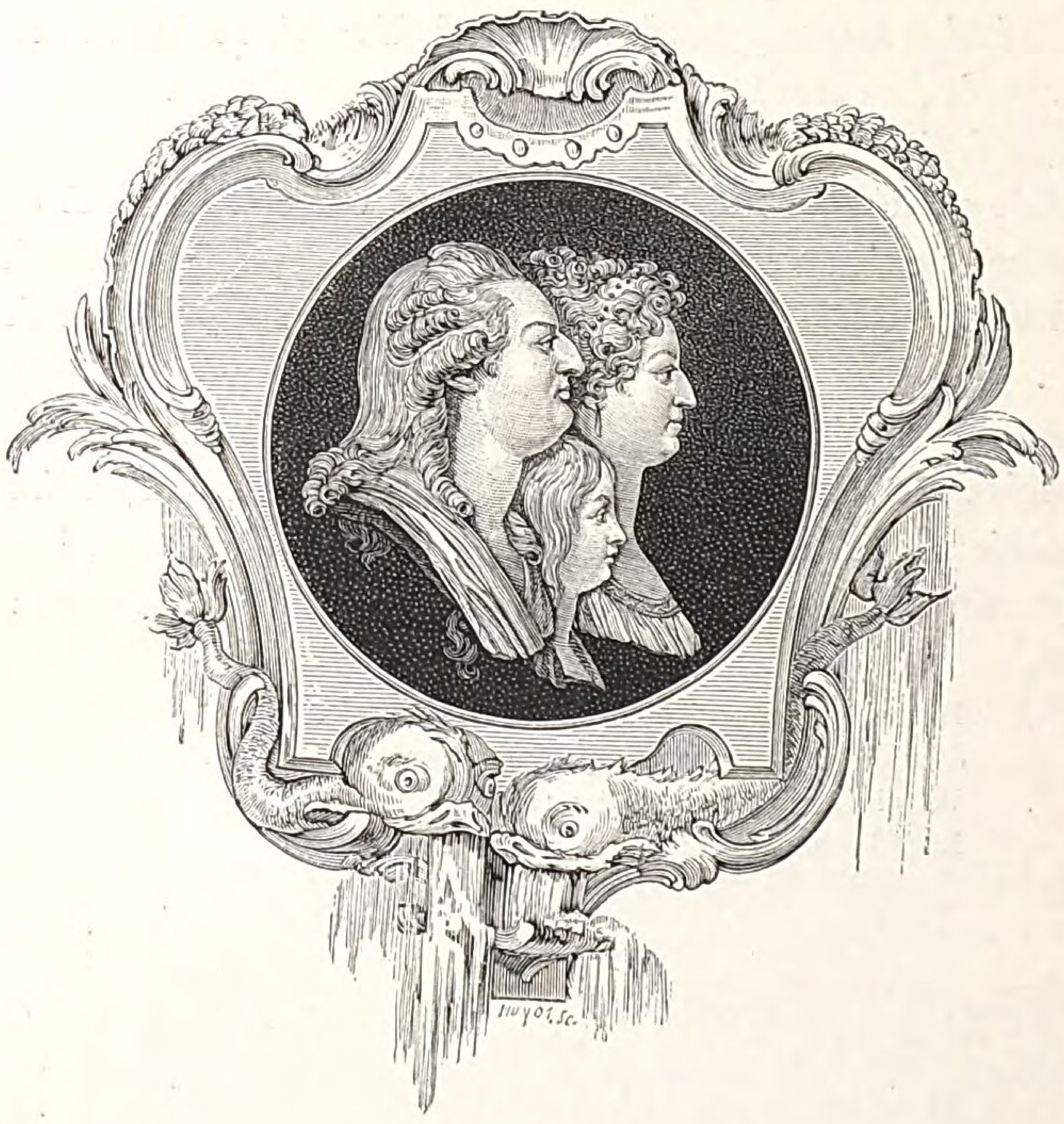
Arrivé en France des montagnes de l'Écosse, Odin avait été donné à madame la princesse de Lamballe, qui en fit cadeau à la Reine. Pendant les journées du 10 août, un serviteur de la Reine sauva ce chien du sac du château, et le fit parvenir au Temple à sa maîtresse. On permit même à Odin de la suivre à la Conciergerie. Après son jugement, au moment de monter dans la fatale charrette, la Reine confia son chien fidèle à madame Bault, la femme du concierge, en la priant de le faire remettre à madame de Tourzel, comme un dernier témoignage d'amitié.

A sa mort, madame de Tourzel légua ce pauvre animal, déjà bien vieux, à sa fille la duchesse de Charost, qui, quelques années plus tard, ayant été obligée de quitter Paris pour avoir éveillé les soupçons de la police de Fouché, eut la douleur de voir écraser le vieux Odin, devenu sourd et aveugle, sous les roues de sa voiture, au moment où elle partait pour l'exil.

Par une fatale coïncidence, Odin mourut le 16 octobre. Le valet de chambre de madame de Charost exécuta les ordres de sa maîtresse; il renferma les restes mutilés d'Odin dans une caisse de chêne, et les enterra dans le jardin de l'hôtel, au pied d'un sycomore.

Rien n'a consacré la mémoire d'Odin, elle n'est plus que dans le souvenir de quelques anciens amis de madame de Charost, à qui cette dame se plaisait à raconter quelquefois la destinée malheureuse du dernier compagnon de la Reine. Le chantre de la *Pitié* aurait pu consacrer les vers suivants à la mémoire du fidèle Odin :

> Et moi, qui proscrivis les honneurs funéraires,
> J'implore un monument pour des cendres si chères,
> Pour lui qui presque seul, au siècle des ingrats,
> Dans les temps du malheur ne l'abandonna pas.


Huyot. Sc.

SUR LE VOYAGE DE VARENNES.

LE VOYAGE DE VARENNES D'APRÈS VICTOR HUGO (1).

« Varennes, 25 juillet 1839.

« Hier, à la chute du jour, mon cabriolet cheminait au delà de Sainte-Ménehould ; je venais de relire ces admirables et éternels vers :

Mugitusque boûm mollesque sub arbore somni
.
Speluncæ vivique lacus.

J'étais resté appuyé sur le vieux livre entr'ouvert dont les pages se chiffonnaient sous mon coude. J'avais l'âme pleine de toutes ces idées vagues, douces et tristes qui se mêlent ordinairement dans mon esprit aux rayons du soleil couchant, quand un bruit de pavé sous les roues m'a réveillé. Nous entrions dans une ville. — Qu'est cette ville ? — Mon cocher m'a répondu : c'est Varennes. Puis la voiture s'est engagée dans une rue qui descend entre deux rangs de maisons qui ont je ne sais quoi de grave et de pensif. Portes et volets fermés ; de l'herbe dans les cours ; tout à coup, après avoir passé une vieille porte cochère du temps de Louis XIII, en pierres noires, accostée d'un grand puits revêtu d'un appareil de madriers, la voiture a débouché dans une petite place triangulaire entourée de maisons d'un seul étage blanchies à la chaux, avec deux arbres rabougris gardant une porte dans un coin. Le grand côté de ce carrefour trigonal est orné d'un méchant beffroi écaillé d'ardoises. C'est dans cette place que Louis XVI fut arrêté comme il s'enfuyait, le 21 juin 1791. Il fut arrêté par Drouet, le maître de poste de Sainte-Ménehould (il n'y avait pas alors de poste à Varennes), devant une maison jaune qui fait le coin de la place, après avoir passé le beffroi. La voiture du Roi suivait l'hypoténuse du triangle que dessine la place. La nôtre a parcouru le même chemin. Je suis descendu de cabriolet et j'ai regardé longtemps cette petite place. Comme elle s'est élargie rapidement ! en quelques mois elle est devenue monstrueuse ; elle est devenue la place de la Révolution.

« Voici ce qu'on raconte dans le pays. Le Roi se défendit vivement d'être le Roi (ce que n'aurait pas fait Charles I^{er}, soit dit en passant).

(1) *Le Rhin,* tome I, p. 35.

« On allait le relâcher faute de le reconnaître décidément, lorsque survint un monsieur d'Ethé qui avait je ne sais quel sujet de haine contre la cour. Ce M. d'Ethé (1) (je ne sais si c'est bien là l'orthographe du nom, mais on écrit toujours suffisamment le nom d'un traître), cet homme donc aborda le Roi à la façon de Judas, en disant : « Bonjour, Sire. » Cela suffit. On retint le Roi. Il y avait cinq personnes royales dans la voiture ; le misérable avec un mot les frappa toutes les cinq. Ce « Bonjour, Sire », ce fut pour Louis XVI, pour Marie-Antoinette et pour Madame Élisabeth, la guillotine ; pour le Dauphin, l'agonie du Temple ; pour Madame Royale, l'extinction de sa race et l'exil. Pour qui ne songe pas à l'événement, la petite place de Varennes a un aspect morose ; pour qui y pense, elle a un aspect sinistre.

« Je crois vous l'avoir fait remarquer déjà en plus d'une occasion, la nature matérielle offre quelquefois des symbolismes singuliers. Louis XVI descendait dans ce moment-là une pente fort rapide et même dangereuse, où le maître-cheval de ma carriole a failli s'abattre. Il y a cinq jours, je trouvais une sorte de damier gigantesque sur le champ de bataille de Montmirail. Aujourd'hui, je traverse la fatale petite place triangulaire de Varennes, qui a la forme du couteau de la guillotine.

« L'homme qui assistait Drouet et qui saisit là Louis XVI s'appelait Billaud. — Pourquoi pas Billot ? Varennes est à quinze lieues de Reims. Il est vrai que la place du 21 janvier est à deux pas des Tuileries. Comme ces rapprochements ont dû torturer le pauvre Roi ! Entre Reims et Varennes, entre le sacre et le détrônement, il n'y a que quinze lieues pour mon cocher ; pour l'esprit, il y a un abîme : la Révolution.

« J'ai demandé gîte à une très ancienne auberge qui a pour enseigne : *Au Grand Monarque,* avec le portrait de Louis-Philippe. Probablement on a vu là tour à tour, depuis cent ans, Louis XV, Bonaparte et Charles X.

« Il y a quarante-huit ans, le jour où cette ville barra le passage à la voiture royale, ce qui pendait sur cette porte à la vieille branche de fer contournée encore scellée au mur aujourd'hui, c'était sans doute le portrait de Louis XVI. Louis XVI s'est peut-être arrêté au *Grand Monarque,* et s'est vu là peint en enseigne, roi en peinture lui-même, pauvre grand monarque !

« Ce matin, je me suis promené dans la ville, qui est du reste très gracieusement située sur les deux bords d'une jolie rivière. Les vieilles maisons de la ville font un amphithéâtre fort pittoresque sur la rive droite. L'église, qui est dans la ville basse, est insignifiante. Elle est vis-à-vis de mon auberge. Je la vois de la table où j'écris. Le clocher porte cette date 1776. Il avait deux ans de plus que Madame Royale.

« Cette sombre aventure a laissé quelque trace ici, chose rare en France. Le peuple en parle encore. L'aubergiste m'a dit qu'un monsieur de la ville en avait rédigé une comédie. Cela m'a rappelé que la nuit de l'évasion on avait habillé le petit Dauphin en fille, si bien qu'il demandait à Madame Royale si c'était pour une comédie. C'est cette comédie-là qu'a rédigée le « monsieur de la ville ».

(1) Victor Hugo veut parler ici du sieur Detez, juge du tribunal de Varennes.

CONCIÈRGERIE



Heliog. & Imp. Lemercier & Cie

Grille de la rue de Paris
par laquelle passa la Reine pour se rendre à l'Echafaud.

[illegible]

« ... A trois heures de l'après-midi [illegible]
et remontait le faubourg [illegible]
hauteur de la Grèverie, [illegible]
fusil et que l'on vit des gardes [illegible]
« ce, demanda le Roi, [illegible]
« fou que l'on tue. » [illegible]

« On a diversement raconté [illegible]
qu'en dit notre témoin oculaire [illegible]
« Sainte-Ménehould, craignant [illegible]
« pays par ceux qui environnaient [illegible]
« servait les sentiments des anciens [illegible]
« Cette conduite excita la colère de [illegible]
« le mirent à mort sur-le-champ. »

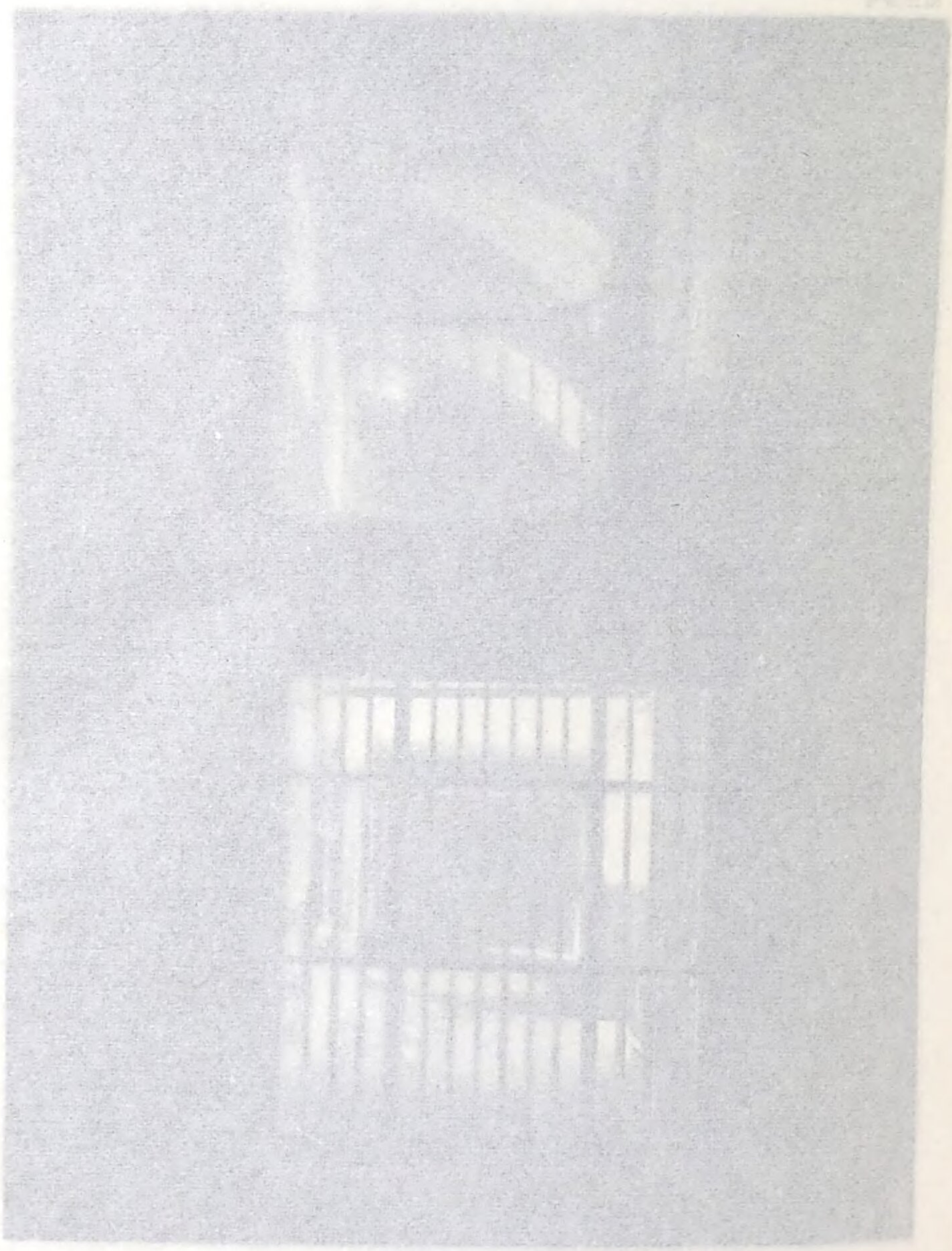
« Donnons maintenant la parole [illegible]
Dampierre), dont le récit, saisissant [illegible]
lui les panégyriques des amis et les [illegible]

« Mon père, averti de l'arrestation [illegible]
« Ménehould, le 22 juin. Il descendit [illegible]
« val ; sa mise était simple, la croix [illegible]
« par le peuple ; ses armes consistaient [illegible]
« tait à la grenadière.

« Mon père était vis-à-vis de la poste [illegible]
« quand la famille royale entra dans la ville, [illegible]
« ne fixa l'attention publique sur lui.

« Le récit des événements de la nuit précédente, [illegible]
« et de sa famille, laissèrent à mon père une vive [illegible]
« manifesta l'intention de suivre le Roi, et de ne plus le quitter. [illegible]
« efforts pour le dissuader de ce projet ; il lui représentèrent que [illegible]
« le Roi et ses opinions politiques opposées à celles qui [illegible]
« étaient trop connus pour que sa présence, au milieu d'une [illegible]
« semblée par le tocsin qui sonnait encore, ne lui fit [illegible]
« dangers.

« Cependant le peuple, dont le nombre et l'irritation [illegible]
« cessait, depuis le retour de Varennes, de réclamer à [illegible]
« mille royale. Forcé de céder enfin, Louis XVI quittait [illegible]



Grille de la rue de Paris
par laquelle passa la Reine pour se rendre à l'Echafaud

LA VÉRITÉ SUR LA FUITE ET L'ARRESTATION DE LOUIS XVI, A VARENNES (1791),

PAR E.-A. ANCELON.

« ... A trois heures de l'après-midi (22 juin 1791), le convoi s'était remis en marche et remontait le faubourg Florion pour prendre la route de Châlons ; déjà on était à hauteur de la Grèverie, lorsque de la voiture royale, on entendit tirer des coups de fusil et que l'on vit des gardes nationaux ébranlés se répandre dans la prairie. « Qu'est-« ce, demanda le Roi, en mettant la tête à la portière ? — Rien, répondit-on ; c'est un « fou que l'on tue. » Des assassins massacraient le comte de Dampierre.

« On a diversement raconté ce douloureux épisode de nos guerres civiles. Voici ce qu'en dit notre témoin oculaire : « M. de Dampierre, gentilhomme des environs de « Sainte-Ménehould, craignant que le Roi ne jugeât des sentiments des habitants du « pays par ceux qui environnaient la voiture, voulut lui prouver que sa noblesse con-« servait les sentiments des anciens Français, et tenta de s'approcher de Sa Majesté. « Cette conduite excita la colère de ceux qui ne partageaient pas ses sentiments, et ils « le mirent à mort sur-le-champ. »

« Donnons maintenant la parole au fils de la victime (le lieutenant général comte de Dampierre), dont le récit, saisissant d'exactitude et de vérité, laisse bien loin derrière lui les panégyriques des amis et les diatribes des ennemis.

« Mon père, averti de l'arrestation de Louis XVI, arriva de bonne heure à Sainte-« Ménehould, le 22 juin. Il descendit chez M. Dragon, un de ses amis. Il était à che-« val ; sa mise était simple, la croix de Saint-Louis pouvait seule le faire remarquer « par le peuple ; ses armes consistaient en pistolets et en un fusil de chasse qu'il por-« tait à la grenadière.

« Mon père était vis-à-vis de la poste aux chevaux, à pied et confondu dans la foule, « quand la famille royale entra dans la ville, revenant de Varennes. Rien, à ce moment, « ne fixa l'attention publique sur lui.

« Le récit des événements de la nuit précédente, la vue de la captivité de Louis XVI « et de sa famille, laissèrent à mon père une vive douleur. Rentré chez ses amis, il « manifesta l'intention de suivre le Roi, et de ne plus le quitter. Ceux-ci firent tous leurs « efforts pour le dissuader de ce projet ; il lui représentèrent que son attachement pour « le Roi et ses opinions politiques opposées à celles qui enivraient alors le peuple, « étaient trop connus pour que sa présence, au milieu d'une multitude en délire, ras-« semblée par le tocsin qui sonnait encore, ne lui fît pas courir inutilement de grands « dangers.

« Cependant le peuple, dont le nombre et l'irritation croissaient à chaque instant, ne « cessait, depuis le retour de Varennes, de réclamer à grands cris le départ de la fa-« mille royale. Forcé de céder enfin, Louis XVI quittait l'hôtel de ville et reprenait

« la route de Paris. Une foule en désordre, exaspérée, entourait la voiture ; des menaces « de mort se faisaient entendre : on pouvait tout craindre. Comment rendre l'effet « que ce triste spectacle produisit sur mon père ? Il n'écouta plus les représentations, « et, se dégageant de ses amis dont les vives instances retardaient son départ, il monta « à cheval et rejoignit le cortège au pont Sainte-Catherine à quelque distance de « Sainte-Ménehould, sur la route de Châlons.

« J'ai cru longtemps, et l'acte de notoriété délivré en 1827, par M. le juge de paix « de Sainte-Ménehould contient la même opinion, que mon père s'était approché de « la voiture et qu'il avait adressé la parole au Roi ; mais des témoignages irrécusables « m'ont appris depuis que les gardes nationaux placés autour de la voiture, l'avaient « empêché de s'en approcher.

« Quoi qu'il en soit, vers la descente de la Grèverie, des ennemis particuliers recon- « nurent mon père, et le désignèrent par son nom. Il n'en fallait pas davantage, dans « cette circonstance, pour le perdre : la foule l'assaillit de toute part, au cri de mort de « cette époque : A l'aristocrate ! Bien monté, conservant sa présence d'esprit au milieu « de ce péril, il avait pu se dégager sans faire usage de ses armes ; il allait être sauvé ; « mais, au moment où il quittait la route, un homme à cheval lui tira un coup de « fusil qui lui brisa les reins. Incapable, dès lors, de diriger son cheval, et forcé par « cette blessure mortelle de se jeter à l'encolure pour ne pas tomber sur-le-champ, il « fut facilement rejoint et terrassé par ce même assassin qui l'avait blessé, et par d'au- « tres furieux. Voyant que mon père respirait encore, les monstres conçurent l'affreux « projet de l'achever sous les yeux de la famille royale dont on arrêta la marche dans « ce but. Ils le saisirent donc par le collet de l'habit, et, insensibles aux cris que la « douleur lui arrachait, ils le traînèrent vers la voiture. A cinquante pas et en face « de la portière du Roi, les assassins trouvèrent un fossé étroit et profond ; en voulant « le traverser, ils y laissèrent tomber leur victime, qui peut-être avait déjà cessé d'exis- « ter, et, ne pouvant contenir leur rage plus longtemps, ils déchargèrent leurs armes « à bout portant sur son cadavre. Ils se livrèrent ensuite à de lâches et horribles excès « qu'il serait inutile et trop pénible de raconter. »

« Le Roi et la Reine éprouvèrent un saisissement facile à concevoir, et leur douleur augmenta à la pensée du danger que couraient leurs amis.

« Quelques instants après, dit M. Louis Blanc, qui copie des mémoires apocryphes « sans critique, sa tête était au bout d'une pique. » Cependant le procès-verbal d'inhumation du comte de Dampierre, d'accord avec notre témoin oculaire, prouve que l'on s'est au moins abstenu de cette odieuse profanation. »

LE COMTE DE DAMPIERRE.

ACTE DE NOTORIÉTÉ CONSTATANT LA FIN TRAGIQUE DU COMTE DE DAMPIERRE (ANNE-ELZÉAR), MASSACRÉ SOUS LES YEUX DU ROI LOUIS XVI, QU'ON RECONDUISAIT PRISONNIER DE VARENNES A PARIS, LE 22 JUIN 1791 (1).

Extrait des minutes du greffe de la justice de paix de Sainte-Ménehould
(département de la Marne).

22 juin 1791.

Aujourd'hui, vingt-huit décembre dix-huit cent vint-sept, les deux heures de l'après-midi ;

Par-devant nous Jean-Baptiste-Claude Gilson, juge de paix des ville et canton de Sainte-Ménehould, département de la Marne, y demeurant, étant en notre hôtel, assisté du sieur Louis-Remy Thiéry, greffier du tribunal de paix ;

Sont comparus, volontairement, en personnes, Messieurs :

1° Jacques-Philippe Dommauget, conseiller honoraire en la cour royale de Metz, président du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Sainte-Ménehould, et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur ;

2° Jean-Baptiste de Vienne, écuyer, juge d'instruction au dit tribunal, et membre du conseil général du département de la Marne ;

3° Jean-Charles Mauclerc, écuyer, juge au même tribunal, et président du conseil d'arrondissement ;

4° Étienne-Marc-Antoine de Chamisso, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre du conseil d'arrondissement et maire de la commune de Villers-en-Argonne ;

5° Claude-Appollon Robinet, membre du conseil général du département, et maire de la dite ville de Sainte-Ménehould ;

6° Jean-Louis le Serrurier, conseiller municipal de la dite ville de Sainte-Ménehould;

7° Et Jean-Baptiste Buyrette de Verrières, avocat ;

Tous sept témoins notables, demeurant, savoir : Mon dit sieur de Chamisso au dit Verrières, et les six autres en la dite ville de Sainte-Ménehould.

Lesquels nous ont dit que pour rendre hommage à la vérité, ils venaient déclarer et attester à titre de notoriété publique que le vingt-deux du mois de juin de l'année mil sept cent quatre-vingt-onze, feu monsieur Anne-Elzéare du Val, comte de Dampierre, demeurant au château de Hans, près Sainte-Ménehould, ayant appris que Louis seize avait été arrêté la nuit précédente à Varennes, se rendit sur-le-champ au dit Sainte-Ménehould pour rejoindre le Roi, et y arriva quelque temps avant que Sa

(1) Nous devons la communication de ces précieux documents à la bienveillance de notre excellent voisin M. le général comte de Dampierre, petit-fils du noble gentilhomme assassiné sous les yeux du Roi, au retour du voyage de Varennes.

Majesté ne fût obligée de se mettre en route pour Paris. Que, témoin de la violence faite à la famille royale, et des dangers qu'elle courait, il en fut tellement indigné et affligé qu'il résolut de ne point quitter le Roi, espérant qu'il se présenterait quelque occasion de le sauver et de lui donner des preuves de son dévouement.

Mais qu'à peu de distance de Sainte-Ménehould, le comte de Dampierre fut reconnu par quelques furieux, au moment où le Roi lui adressait la parole ; qu'alors, au cri de proscription de cette époque *A l'aristocrate!* il fut assailli de tous côtés, et massacré près de la voiture du Roi, malgré les efforts de la famille royale, pour le sauver.

Desquelles comparutions et déclarations, nous, juge de paix soussigné, avons donné acte aux témoins susnommés, et avons en leur présence rédigé le présent acte de notoriété, constatant l'honorable dévouement de l'infortuné comte de Dampierre, pour servir et valoir à ce que de raison, dont expédition en forme sera remise au dit maître Buyrette, l'un des témoins ce requérant; et ont les dits témoins signé en la minute avec nous, et le greffier, après lecture faite les jour, mois et an que dessus.

Ainsi signé en sa minute : J.-B. BUYRETTE, LE SERRURIER, ROBINET, DE CHAMISSO, MAUCLERC, MATHIEU DE VIENNE, DOMMAUGET, GILSON et THIÉRY.

Enregistré à Sainte-Ménehould, le vingt-huit décembre mil huit cent vingt-sept, f° 88 r° 64. Reçu deux francs deux centimes 10^e compris. *Signé :* BARBELIN.

Pour expédition conforme à la minute délivrée par nous greffier soussigné : THIÉRY.

RELATIONS DIVERSES SUR LA MORT DU COMTE DE DAMPIERRE (1).

..... A Pont-de-Somme-Vesle, un garde national de l'escorte se présente devant le Roi avec la croix de Saint-Louis sur son uniforme. Le Roi, qui remarque cette décoration, lui demande quelle action la lui a méritée. « Cette croix est celle de l'aristocrate Dampierre, répond le garde national; je m'en suis emparé lorsqu'il a été abattu. » Le Roi parla avec une affliction profonde du meurtre de M. de Dampierre, et la Reine mêla l'expression de son indignation à celle de la douleur de Louis XVI.

(*Louis XVII*, par M. de Beauchesne.)

Monsieur de Rochechouart, député, mourut ces jours derniers du saisissement que lui causa la vue du scélérat qui a assassiné M. de Dampierre. Ce monstre étant venu à l'Assemblée chercher une récompense de son crime, eut l'audace de s'en faire honneur et de présenter la croix de Saint-Louis du généreux militaire, dont il avait écrasé la tête, et de demander que la permission de porter cette croix lui fût accordée.

Le spectacle de cet infâme meurtrier, l'impudence de son langage, la noirceur de son âme, glacèrent d'horreur M. de Rochechouart. Il partit pour la campagne, ayant le poignard dans le cœur, et il y est mort en août 1791.

(*Mémoires du P. Lenfant.*)

(1) Voir tome II, page 243.

Le meurtrier de M. le comte de Dampierre a osé demander sa croix de Saint-Louis. La Russie lui apportera la croix de Saint-André (la potence).

(*Journal le Petit Gontier,* août 1791.)

On conserva dans la famille le portefeuille, tout maculé de sang, que portait le comte de Dampierre et les débris de sa montre : cet objet a été broyé et mis en pièces. — Il est faux, comme on l'a prétendu pour pallier l'horreur du crime, que M. de Dampierre ait tiré un coup de pistolet ou de fusil. Les armes ont été retrouvées chargées : c'est ce qu'atteste la lettre d'un des hommes qui ont relevé le cadavre et l'ont porté à Chaudefontaine, où a eu lieu une inhumation provisoire. Il est également faux que sa tête ait été portée sur une pique en avant de la voiture du Roi. Les monstres l'avaient écharpé mais pas décapité ; c'est ce dont on a pu s'assurer encore lors de la translation de ses restes dans les caveaux de l'église de Hans, sépulture de ses ancêtres.

(*Note du général comte de Dampierre, petit-fils de la victime.*)

Extrait de l'exhumation de M. le comte de Dampierre.

L'an dix-huit cent vingt-un, le dix-huitième jour d'octobre, à onze heures du matin ;

Par devant nous François Petit, maire, officier de l'état civil de la commune de Hans, canton de Sainte-Ménehould, département de la Marne.

Le corps de M. Anne-Elzéar du Val, comte de Dampierre, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, né le 6 avril 1745, assassiné le 22 juin 1791, près la voiture du Roi, au moment où Sa Majesté revenait de Varennes, a été inhumé le lendemain dans le cimetière de Chaudefontaine, commune sur le territoire de laquelle le crime a été commis.

Le 18 octobre 1821, conformément à l'arrêté de M. le Préfet du département de la Marne, en date du 28 avril même année, et avec permission de l'Évêché, du 14 octobre 1810, son corps a été exhumé du dit cimetière, transporté à Hans, et placé, par les soins de M. le comte, son fils, dans le caveau de l'église du dit Hans, sépulture de la famille.

En présence des sieurs Claude Bureau, Claude Mathieu et Henry Goujau, tous trois habitants de cette commune, qui ont signé avec nous après lecture faite.

Signé au registre : BUREAU, Claude MATHIEU, Henri GOUJAU et PETIT, maire.

On sait les cris de rage dont le Roi fut accompagné pendant son retour à Paris, l'assassinat de mon malheureux cousin, le comte de Dampierre, pour être venu présenter ses hommages à Sa Majesté insultée.

(*Mémoires secrets du comte d'Allonville.*)

Je laisse à l'histoire à retracer les détails de la marche du Roi et de sa famille sur Paris. Cette triste scène fut le prélude du dénoûment terrible qui termina la vie de ce Roi et de cette Reine infortunés, et dont la France aura toujours à gémir. Les trois gardes

du corps inclinés sur le siège de la voiture du Roi ; le reste de ses fidèles serviteurs captifs ou fugitifs ; une foule de peuple grossissant à chaque pas ; M. de Dampierre lui offrant, au milieu des injures de la populace, le courageux hommage d'un loyal sujet, et en recevant le prix sous ses yeux par une mort cruelle, etc.

(*Mémoires du marquis de Bouillé, sur l'affaire de Varennes.*)

LA BARONNE DE KORFF.

(21 juin 1791.)

La famille de Korff, originaire de Russie, à laquelle appartenait la baronne de Korff, pour laquelle avait été faite la berline de Varennes, existe encore dans les provinces Baltiques. Les Korff sont barons du Saint-Empire, et l'un d'eux dont les fils habitent le même pays, reçut le titre de comte du feu tsar Alexandre II. Ils ont communauté d'origine et d'armes avec les Korff des provinces rhénanes : *De gueules à une fleur de lis d'or.* Cela fait penser au lis tombé dans le sang ; quel écusson prédestiné pour la propriétaire de la voiture de Varennes ! Monsieur de Schoulepnikoff, gentilhomme de la chambre de l'empereur de Russie, depuis longtemps fixé à Paris, a marié l'une de ses filles au comte Korff, fils du ministre d'État de ce nom. La femme du baron de Mohrenheim, aujourd'hui ambassadeur de Russie à Paris, est également née baronne Korff, ainsi que je l'ai déjà dit précédemment.

CONVERSATION

ENTRE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE ET LE CARDINAL DE BONNECHOSE,

AU SUJET DES ÉVÉNEMENTS DE VARENNES.

Pendant la guerre, le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, se rendit à Versailles auprès du roi Guillaume, pour obtenir de lui une diminution considérable de l'impôt de guerre dont ses généraux avaient frappé la ville de Rouen.

Le roi Guillaume voulut bien consentir à ce que lui demanda M. le cardinal de Bonnechose ; puis il profita de sa présence pour lui parler des événements. Ce prince lui dit qu'en passant par la petite ville de Varennes, à son arrivée en France, il avait le jour même rassemblé son état-major et lui avait adressé ces paroles :

« Messieurs, nous sommes dans une ville qui rappelle un bien triste et douloureux événement. Un grand attentat y a été commis, il y a quatre-vingts ans, et c'est, ne l'oubliez pas, de ce temps que datent tous les malheurs de la France. Aujourd'hui la Providence nous conduit ici pour y venger ce crime et châtier ce peuple qui, par la plus grande ingratitude, a abandonné son Dieu et son Roi. C'est là, croyez-le bien, je vous le répète, l'origine de l'abaissement de ce pays. »

Ainsi qu'on le sait, le roi Guillaume a souvent dans ses paroles une teinte de mysticisme, et dans la campagne de France il se croyait là, plus qu'ailleurs encore, comme l'envoyé de Dieu pour punir un peuple sans croyance et sans dévouement à ses rois légitimes.

LETTRE

DE M. LE MARQUIS DE BOUILLÉ, GÉNÉRAL DE L'ARMÉE FRANÇAISE SUR LA MEUSE, LA MOSELLE ET LA SARRE, A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, APRÈS LE VOYAGE DE VARENNES.

Messieurs,

Le Roi vient de faire un effort pour briser les fers dans lesquels vous le retenez depuis longtemps, ainsi que sa famille infortunée. Une destinée aveugle, à laquelle les empires sont soumis, et contre laquelle la prudence des hommes ne peut rien, en a décidé autrement : il est encore votre captif, et ses jours, ainsi que ceux de la Reine, sont (et j'en frémis) à la disposition d'un peuple que vous avez rendu féroce et sanguinaire, et qui est devenu l'objet du mépris de l'univers. Il est intéressant pour vous, Messieurs, pour ce que vous appelez *la nation*, pour moi, enfin pour le Roi lui-même, que les causes qui ont produit cet événement, que les circonstances qui l'ont accompagné, que le grand objet qui devait en être le résultat et qui avait inspiré au Roi ce dessein noble et courageux, soient connus des Français ; qu'ils le soient de l'Europe entière, et que l'on sache qu'en désertant de sa prison, en voulant chercher sur la frontière un asile près de moi et parmi ses troupes, il a eu moins en vue son salut que celui d'un peuple ingrat et cruel ; les dangers qu'il pouvait courir, ceux auxquels il exposait sa famille, rien n'a pu l'arrêter : il n'a écouté que la générosité et la bonté de son cœur (1).

Dégagé dans ce moment de tous les liens qui m'attachaient à vous, n'étant plus retenu par aucune considération, libre enfin, je vais vous parler le langage de la vérité que vous n'êtes peut-être plus en état d'entendre, et que vous n'écouterez sans doute pas ; mais j'aurai rempli tout ce que je dois à ma patrie, tout ce que je dois à mon Roi, tout ce que je me dois à moi-même.

Je ne vous rappellerai pas, Messieurs, ce que vous avez fait depuis deux ans ; je ne retracerai pas le tableau du désordre affreux dans lequel vous avez plongé le royaume ; mais le Roi était devenu le prisonnier de son peuple, lui et son auguste famille étaient en butte aux plus sanglants outrages : attaché à mon souverain, attaché à la monarchie,

(1) M. le marquis de Bouillé avait bien raison, Louis XVI, si calomnié, était plein de grandeur ; déjà, au commencement de son règne, au mois de décembre 1774, il avait écrit à M. de Sartine, l'un de ses ministres, ces belles paroles qui peignent son âme : « Piété, bonté, justice, fermeté, voilà ma devise : avec cela je ne crains ni les jansénistes, ni les molinistes, ni les encyclopédistes, ni les économistes ! »

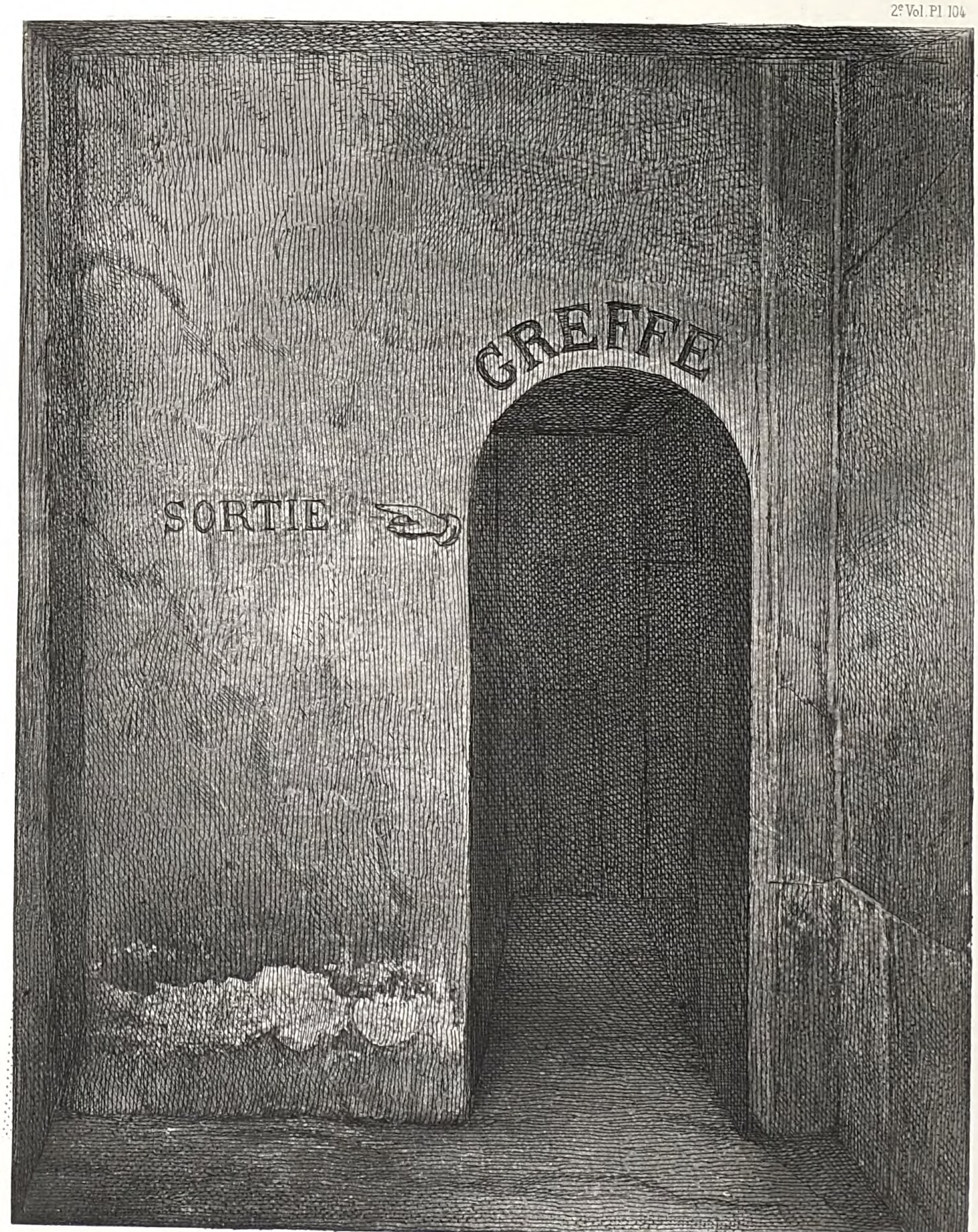
en détestant les abus qui étaient résultés d'une autorité trop étendue et qu'il voulait lui-même circonscrire, je gémissais de la frénésie du peuple que vous aviez égaré, je gémissais des malheurs du Roi, je blâmais vos opérations ridicules et insensées; mais j'espérais qu'enfin la raison reprendrait ses droits; que le délire du peuple cesserait; que les méchants seraient confondus; que l'anarchie, que vous avez établie par principes, finirait; que l'ordre renaîtrait et nous ramènerait un gouvernement, sinon excellent, du moins supportable, et que le temps pourrait le rendre meilleur. C'est ce qui m'a fait souffrir toutes les épreuves auxquelles vous m'avez mis depuis le commencement de la Révolution : mon attachement pour le Roi, mon amour pour la patrie m'ont donné le courage et la patience nécessaires pour braver les insultes et les affronts, et pour supporter la honte et l'humiliation de communiquer avec vous. Le temps a détruit mes espérances; j'ai vu que, dans votre Assemblée, il ne régnait aucun esprit public; que celui de faction seul y dominait et la divisait en plusieurs partis, dont les uns voulaient le désordre, l'entretenaient, le provoquaient même, pour faire naître la guerre civile, comme étant pour eux la seule voie de salut; les autres voulaient une république; M. de la Fayette était à la tête de ce parti; son ambition sourde et cachée le conduisait au seul but qu'il avait, d'être le chef d'un gouvernement aussi monstrueux pour nous. C'est dans ces circonstances que les clubs s'établirent, qu'ils achevèrent de corrompre le peuple dans toutes les parties de l'empire, et de détruire l'armée. Je vis donc que l'anarchie était parvenue à la dernière période, la populace, dirigée par les intrigants de tous les coins de la France, étant devenue maîtresse absolue; qu'il n'existait plus de force publique, puisque le Roi avait perdu non seulement sa considération, mais encore sa liberté; que les lois étaient sans force et sans vigueur; que l'armée ne fréquentait plus qu'une soldatesque effrénée, ne reconnaissant ni autorité, ni chef; qu'il ne restait plus de moyen de rétablir l'ordre et que toute ressource était ôtée, tout espoir détruit.

Ce fut alors que je proposai au Roi de sortir de Paris, de venir se réfugier, avec sa famille, dans quelque place frontière, où je l'environnerais de troupes fidèles, persuadé que cette démarche pourrait opérer quelque changement avantageux dans l'esprit du peuple, déchirer le bandeau qui couvrait ses yeux, et déjouer tous les factieux. Le Roi et la Reine s'y refusèrent constamment, alléguant la promesse qu'ils avaient faite de rester dans Paris, auprès de l'Assemblée. Je leur représentai qu'une promesse arrachée par la force ne pouvait les lier, mais ce fut en vain. Je ne pus ébranler leur résolution.

La journée du 18 février me donna lieu de renouveler au Roi mes instances. J'éprouvai les mêmes refus et la même constance dans ses principes. Il craignait les événements qui pouvaient résulter de sa fuite, les effets de la fureur du peuple, et l'accroissement, s'il était possible, de l'anarchie et du désordre. Je le dis avec vérité : la Reine pensait de même et se refusa à toutes mes propositions. Je ne perdis pas courage. J'étais convaincu que le départ du Roi était le seul moyen de sauver l'État; je savais que toutes les puissances de l'Europe armaient contre la France, qu'elles se préparaient à lui faire la guerre, à envahir son territoire. Libre, au milieu de ses troupes, le Roi

CONCIERGERIE

2e Vol. Pl. 104



Hélio§. & Imp. Lemercier & Cie

Ancien greffe et corridor de la main noire
par lequel passa la Reine le 16 Octobre 1793.

[illegible] arrêter le marche des armées [illegible]
[illegible] le peuple se voyant sans moyens de défense [illegible]
que les places étaient presque démantelées [illegible]
[illegible] ne pouvait suppléer au numéraire [illegible]
[illegible] prévenu les vues bienfaisantes [illegible]
[illegible]

Après l'arrestation du Roi, le 28 avril [illegible]
renouvelai mes instances avec plus de [illegible]
que ce parti à prendre pour sauver la France [illegible]
guerre civile et mise en lambeaux par [illegible]
[illegible] du peuple fit sur son cœur [illegible]
[illegible] enfin. Il fut résolu qu'il irait à [illegible]
annoncerait aux princes étrangers la [illegible]
l'y avaient engagé ; qu'il ferait en sorte [illegible]
nouvelle Assemblée, qu'il aurait convoquée [illegible]
[illegible] attendre, et qu'elle eût réglé les [illegible]
[illegible] Une proclamation devait [illegible]
choisi : l'exécution des cahiers, qui [illegible]
de base au travail des représentants de [illegible]

Le Roi devenu médiateur entre les puissances [illegible]
[illegible] la crainte de voir la France devenir la [illegible]
[illegible] les frontières, et l'espoir du rétablissement [illegible]
circonscrit dans les bornes de la raison, [illegible]
hommes sages et éclairés, qui auraient remplacé [illegible]
les injustices, les usurpations, le règne de [illegible]
populaire, eussent sans doute cessé, et [illegible]
nous vu naître les beaux jours de l'empire français [illegible]
Voilà ce que voulait votre malheureux [illegible]
[illegible] et l'atrocité de ce peuple féroce, il [illegible]
idée, c'est ce beau désir qui ont déterminé [illegible]
la vigilance de M. de la Fayette, en s'exposant [illegible]
dant ses pas vers moi.

Nul autre motif ne l'a conduit. Mais votre [illegible]
main protectrice qu'il vous tendait : il va bientôt [illegible]
français.

Croyez-moi, Messieurs, les princes de l'Europe [illegible]
leurs peuples, menacés par le monstre que vous avez enfanté [illegible]
battre, et bientôt notre malheureuse patrie (car je [illegible]
plus qu'une scène de dévastation et d'horreur. Je [illegible]
moyens de défense que vous avez à opposer. Ils sont [illegible]
rique. Il n'est plus temps de vous abuser. Il ne l'est [illegible]
du peuple que vous avez criminellement trompé, et [illegible]

seul pouvait arrêter la marche des armées ennemies : sans doute alors, frappé de terreur, le peuple se voyant sans moyens de défense, instruit que l'armée n'existait plus, que les places étaient presque démantelées, que les finances étaient épuisées, que le papier ne pouvait suppléer au numéraire qui avait fui de cette terre appauvrie, il aurait de lui-même prévenu les vues bienfaisantes du monarque et se serait jeté dans ses bras.

Après l'arrestation du Roi, le 28 avril, lorsqu'il voulut aller à Saint-Cloud, je lui renouvelai mes instances avec plus de forces, en lui faisant envisager qu'il n'y avait que ce parti à prendre pour sauver la France, qui allait bientôt être déchirée par une guerre civile et mise en lambeaux par une guerre étrangère. Le bonheur ou plutôt le salut du peuple fit, sur son cœur généreux, l'impression que j'en attendais, et il se décida enfin. Il fut résolu qu'il irait à Montmédy et que dès qu'il y serait en sûreté, il annoncerait aux princes étrangers la démarche qu'il venait de faire et les motifs qui l'y avaient engagé ; qu'il ferait en sorte de susprendre leur vengeance, jusqu'à ce qu'une nouvelle Assemblée, qu'il aurait convoquée, leur eût donné la satisfaction qu'ils devaient attendre, et qu'elle eût réglé les droits du monarque, ainsi que ceux du peuple français. Une proclamation devait annoncer un nouveau Corps législatif librement choisi ; l'exécution des cahiers, qui exprimaient seuls le vœu de la nation, aurait servi de base au travail des représentants de la France.

Le Roi devenu médiateur entre les puissances étrangères et son peuple, celui-ci placé entre la crainte de voir la France devenir la proie des puissances étrangères qui environnent les frontières, et l'espoir du rétablissement de l'ordre par un gouvernement circonscrit dans les bornes de la raison, aurait confié ses droits et ses intérêts à des hommes sages et éclairés, qui auraient rempli le vœu du prince et celui du peuple : les injustices, les usurpations, le règne du crime enfin, source inévitable du despotisme populaire, eussent sans doute cessé, et peut-être, du chaos où nous sommes, aurions-nous vu naître les beaux jours de l'empire français, éclairé par le flambeau de la liberté. Voilà ce que voulait votre malheureux monarque. Malgré vous-mêmes, malgré l'ingratitude et l'atrocité de ce peuple féroce, il voulait encore son bonheur ! C'est cette seule idée, c'est ce beau désir qui ont déterminé la démarche hardie qu'il a faite, en trompant la vigilance de M. de la Fayette, en s'exposant à la fureur de ses satellites, et en guidant ses pas vers moi.

Nul autre motif ne l'a conduit. Mais votre aveuglement vous a fait repousser la main protectrice qu'il vous tendait : il va bientôt produire la destruction de l'empire français.

Croyez-moi, Messieurs, les princes de l'Europe reconnaissent qu'ils sont, ainsi que leurs peuples, menacés par le monstre que vous avez enfanté. Ils sont armés pour le combattre, et bientôt notre malheureuse patrie (car je lui donne encore ce nom) n'offrira plus qu'une scène de dévastation et d'horreur. Je connais mieux que personne les moyens de défense que vous avez à opposer. Ils sont nuls. Tout espoir serait chimérique. Il n'est plus temps de vous abuser. Il ne l'est peut-être plus de dessiller les yeux du peuple que vous avez criminellement trompé, et dont vous serez justement et sé-

vèrement punis. Votre châtiment servira d'exemple mémorable à la postérité, qui vous reprochera éternellement d'avoir assassiné votre patrie, dont vous pouviez prolonger la durée pendant des siècles, dont vous pouviez assurer et embellir la destinée.

C'est ainsi que doit vous parler un homme qui n'a rien à attendre de vous, auquel vous avez inspiré d'abord la pitié, et qui n'a plus pour vous, et pour le peuple antropophage que vous avez enivré de crimes, que du mépris, de l'indignation et de l'horreur.

Au surplus, n'accusez personne du complot et de la conspiration prétendue contre ce que vous appelez *la nation* et votre infernale constitution. J'ai tout arrangé, tout réglé, tout ordonné. Le Roi lui-même n'a pas fait les ordres ; c'est moi seul. Ceux qui ont dû les exécuter n'ont été instruits qu'au moment, et ils ne pouvaient y désobéir. C'est contre moi seul que doit être dirigée votre fureur sanguinaire, que vous devez aiguiser vos poignards et préparer vos poisons. J'ai voulu sauver ma patrie, j'ai voulu sauver le Roi, sa famille ; voilà mon crime. Vous répondrez de leurs jours, je ne dis pas à moi, mais à tous les rois ; et je vous annonce que si on leur ôte un cheveu de la tête avant peu, il ne restera pas pierre sur pierre à Paris. Je connais les chemins ; j'y guiderai les armées étrangères ; et vous-mêmes en serez responsables sur vos têtes. Cette lettre n'est que l'avant-coureur du Manifeste des souverains de l'Europe, qui vous instruiront, avec des caractères plus prononcés, de ce que vous avez à faire ou de ce que vous avez à craindre.

Adieu, Messieurs ; je finis sans compliments : mes sentiments vous sont assez connus.

A Luxembourg, le 26 juin 1791.

Signé : le marquis de Bouillé (1).

NOUVEAUX PROJETS D'ÉVASION.

PLAN POUR L'ÉVASION DU ROI, PAR BERTRAND DE MOLLEVILLE (2), MINISTRE D'ÉTAT.

(Juillet-août 1792.)

Le Roi, dans sa réponse à ma lettre où je le pressais de quitter la capitale, déclara formellement qu'il ne s'éloignerait pas à plus de vingt lieues. Cette disposition était dans la constitution qu'il avait juré d'observer, et dans le plan d'évasion que j'avais fait, j'avais eu égard aux scrupules autant qu'à la sûreté du Roi. M. du C..... F..... avait assisté depuis quelques jours à nos conférences avec le consentement du Roi. Son zèle, ses lumières nous furent singulièrement utiles dans cette importante crise. Après une mûre délibération entre lui, MM. Mont....., Malouet et moi, je traçai le plan suivant :

Le château de Gaillon en Normandie sembla, pour le moment, une retraite conve-

(1) Mort à Londres en 1800.
(2) Mort à Paris en 1818.

nable à la résidence de Leurs Majestés. Le bâtiment est vaste, le parc est étendu, et cette habitation est justement à vingt lieues de Paris.

Ce lieu unit à plusieurs avantages de situation celui d'être seulement à dix-huit lieues de la mer par la route de Honfleur, et à vingt-cinq par celle de Fécamp. La famille royale, en cas de poursuites, serait donc facilement en sûreté. MM., commissaire de la marine au Havre de Grâce et royaliste zélé, tiendra toujours en rade un vaisseau prêt à s'éloigner.

Je suis bien assuré qu'en cette partie de la Normandie le peuple, en général, est bien disposé pour le Roi.

Il ne sera pas difficile à la famille royale de s'échapper du château à minuit, de traverser l'appartement du ministre de la liste civile, qui communique au château par la galerie du Louvre et n'en est séparé que par une cloison de planches. Une seule sentinelle garde ce passage; il sera très facile de l'endormir avec du vin ou de l'opium. M. de la P..... n'invitera personne à souper, excepté MM. de Mont..... et de C..... F....., qui viendront sans aucune arme et dans leurs voitures à deux chevaux. Comme tous les soirs pareil nombre de carrosses attendent pour les personnes qui soupent chez M. de la P....., on n'en pourra prendre d'ombrage. La famille royale y montera accompagnée de madame de T..... et de deux femmes de chambre; M. Hubert, vêtu de gris, montera derrière l'une des voitures; un officier de la garde licenciée montera derrière l'autre.

Le Roi et la Reine se placeront ensemble dans le fond, pour être moins vus.

Pour éviter les faubourgs et sortir de Paris le plus promptement possible, ils gagneront les boulevards, et ensuite la barrière Blanche, moins soigneusement gardée que les autres; ils reprendront la rue de Clichy et la route de Saint-Denis.

L'exécution du décret qui incorpore les gardes-suisses aux troupes de la ligne, fournira un moyen de sûreté pendant la route. A ce dessein, le commandant des gardes-suisses règlera leur marche d'après les instructions suivantes, que lui remettra le ministre de la guerre :

Un détachement de cinquante hommes partira de Paris, de manière qu'il se trouve à la barrière Blanche au même instant que le Roi, de sorte qu'il distraie la garde de la barrière, et qu'il prévienne tous les obstacles au passage. Un détachement de quinze cents Suisses sortira de Courbevoie, de manière qu'il se trouve à Saint-Denis six heures avant le Roi. On logera le plus grand nombre possible de ces soldats dans les rues où passe la grande route, avec ordre précis d'être prêts quand l'horloge sonnera une heure du matin. Ils seront avertis d'obéir au premier signal, et l'officier qui commandera, apprendra le secret en arrivant à Saint-Denis. On lui donnera de suite les instructions convenables pour assurer la retraite de Leurs Majestés, et suivre immédiatement leurs voitures.

Un second détachement, de cinq cent cinquante hommes, partira de Courbevoie, de manière qu'il se trouve à Franconville six heures avant le Roi. L'officier recevra les mêmes ordres que recevra celui de Saint-Denis.

Tous les officiers et soldats des gardes à cheval du Roi étant encore à Paris,

M. d'Hervilly déclare qu'il ne demande que douze heures pour leur donner avis et les réunir à Versailles, vers minuit. Ils prendront leurs chevaux aux écuries du Roi, et les conduiront sur la route à l'endroit même que désignera Sa Majesté.

Les deux voitures changeront de chevaux à une demi-lieue au delà de Saint-Denis. Une partie de la garde pourra attendre en cet endroit et ensuite escorter les voitures, tandis que l'autre gagnera très directement. De Pontoise à Gaillon, la retraite du Roi sera assurée par deux régiments suisses employés dans le département de la Seine-Inférieure, et parfaitement bien disposés. Ces détachements suivront les deux voitures. Leurs Majestés s'arrêteront un jour et une nuit à Vernon, pour donner le temps de transporter à Gaillon les meubles nécessaires. Les meubles du château sont très probablement vendus.

Ceux de leurs serviteurs que le Roi et la Reine désirent avoir avec eux, recevront l'ordre secret de les suivre douze heures après leur départ de Paris, et de prendre avec eux le linge et les habits nécessaires à Leurs Majestés. Des courriers de confiance seront placés sur la route pour informer le Roi, à toute heure, et des dispositions de la capitale, et des mesures de l'Assemblée. Ces courriers pourront être choisis dans l'infanterie de la garde du Roi licenciée. Aussitôt après l'arrivée de la famille royale à Gaillon, le roi écrira à l'Assemblée, à la municipalité et à tous les départements, pour les informer des motifs, des circonstances qui le contraignent de quitter Paris. Une peinture fidèle des insultes prodiguées à la famille royale, et des dangers imminents qui la menacent, ne peut manquer de justifier la conduite de Sa Majesté, et doit produire sur l'esprit du peuple une très salutaire impression.

M. de Mont..... espère, ainsi que moi, que Sa Majesté leur permettra de la suivre ou de la devancer. Je n'arrêtai ce plan qu'après avoir consulté M. d'Hervilly sur les opérations militaires, dans lesquelles il avait le principal rôle. Il l'approuva dans son entier. Je joignis à ce plan une lettre pour le Roi : je le suppliais de considérer non seulement ses dangers, mais ceux de sa famille. Je lui représentais qu'il n'avait pas d'autres moyens de les éviter. Il n'avait même pas un seul moment à perdre, à moins qu'il ne voulût abdiquer sa couronne, comme plusieurs personnes respectables et sincèrement dévouées, lui en donnaient le conseil. M. de Malesherbes était de ce nombre, et quelle que fût d'ailleurs ma répugnance à une pareille mesure, mes craintes trop fondées pour la vie de Sa Majesté me porteraient à lui offrir le même conseil, si le plan de quitter Paris ne me paraissait sûr et en même temps plus convenable.

Le premier dimanche d'août, je me rendis au lever, comme c'était mon usage, quoiqu'un abcès à la jambe me fît marcher avec difficulté. La cour jamais ne fut plus brillante ou du moins plus nombreuse que ce jour. Toutes les figures exprimaient fortement, et l'inquiétude qu'inspiraient le Roi et la Reine, et l'idée que peut-être on les voyait pour la dernière fois. Je ne pus soutenir longtemps un si attendrissant spectacle : je sortis du château les yeux inondés de larmes; cependant j'étais loin, bien loin encore d'imaginer que j'avais vu la famille royale pour la dernière fois!

M. Lefort arriva cette même nuit. Le lendemain, 6 août, il vint chez moi dès sept

heures du matin, et me rendit un compte satisfaisant de sa mission; son rapport contenait quatre pages de petite écriture, et en substance ce qui suit :

« La situation de Gaillon était à tous égards aussi avantageuse qu'on pouvait le désirer pour quelques jours de résidence; trois mille hommes de bonnes troupes pouvaient mettre le château à l'abri d'un coup de main. Tous les meubles étaient vendus et enlevés, mais en peu d'heures on pouvait tirer de Rouen les ressources nécessaires. L'opinion générale du peuple en Normandie, surtout dans la ville de Rouen, était toute en faveur du Roi : les administrations étaient composées d'hommes honnêtes et sages, qui, en cédant à la Révolution, continuaient d'aimer le Roi, et feraient pour lui ce qui dépendrait d'eux : ils espéraient pourtant que le Roi ne viendrait pas à Rouen même, parce qu'ils redoutaient un siège de cette ville par les Parisiens. Les deux régiments suisses, en garnison en Normandie, étaient tous deux fort bons, et l'on pouvait y compter; les troupes de ligne dans le même département étaient aussi bien disposées; les soldats s'exprimaient avec indignation sur l'insurrection du 20 juin, et juraient de se déclarer ouvertement pour le monarque, si sa vie était menacée et qu'il leur montrât de la confiance. »

Après un entretien d'une heure avec M. Lefort, j'en envoyai au Roi le résultat. J'insistai fortement sur la nécessité de fixer le jour du départ et de donner les ordres aux officiers des gardes-suisses; s'ils pouvaient, dès le 7, être rendus à leurs destinations respectives, le Roi pouvait partir le soir même, ou du moins la nuit suivante. En tous cas, je suppliais le Roi de nous donner, à M. d'Hervilly et à moi, des ordres positifs, aussitôt que cela serait possible. J'avais quelques mesures à prendre pour m'éloigner avec M. de Montmorin et rejoindre la famille royale au lieu qui serait indiqué. Je rappelai au Roi dans cette lettre les avis que déjà je lui avais donnés, et particulièrement celui de faire brûler, par M. de la Porte, tous les mémoires secrets de ses dépenses; la sûreté de M. de la Porte exigeait qu'il quittât Paris en même temps que la famille royale, et l'on ne pouvait douter que l'examen de ses papiers ne fût ordonné par décret.

J'attendais une réponse du Roi immédiatement après ma lettre, et je passai la matinée dans une excessive impatience : celui que j'avais envoyé ne revint du château qu'à une heure, et il me dit que le Roi ne répondrait pas avant cinq.

Je ne fus point alarmé de ce délai; je pensai que le Roi différait sa réponse jusqu'après les arrangements qu'il fallait prendre avec le colonel des gardes-suisses, et ceux qu'il fallait arrêter pour les détails du voyage. Mais à six heures je perdis tout espoir. Le Roi et la Reine prescrivaient jusqu'à nouvel ordre la suspension de tout préparatif et ne voulaient se décider à partir qu'à la dernière extrémité.

Ces fatales paroles me parurent un coup de foudre : « Que veut-on dire par la dernière extrémité ? m'écriai-je à l'instant avec la rage du désespoir; quels sont les idiots ou les traîtres qui suggèrent cette résolution perfide ? »

Je courus chez M. de Montmorin; je lui appris cette réponse désastreuse; je le suppliai d'aller trouver le Roi, de lui écrire du moins, le soir même, de la manière la plus forte, et de le ramener, s'il se pouvait, à la seule mesure du salut.

« Je ne pourrais maintenant me rendre au château, me dit-il, sans être remarqué et sans élever des soupçons. J'écrirai, j'y consens, mais sans espoir de succès, car ils ont, j'en suis sûr, d'autres conseils que les nôtres. Le Roi est perdu, mon ami, nous le sommes tous! Vous riiez, il y a six mois, quand je vous annonçais la république ; vous verrez si je me suis trompé! j'en crois l'époque bien près de nous; peut-être sa durée sera courte ; tout dépendra du sort du Roi : s'il est assassiné, la république ne durera qu'un moment, mais s'il est jugé selon les formes, et par conséquent condamné, vous n'aurez pas de longtemps une monarchie; moi, je ne la verrai jamais.

— Vous avez donc toujours vos funestes pressentiments, lui dis-je?

— Oui, certainement, répondit-il.

— Pourquoi restez-vous à Paris? repris-je. Si le Roi n'en veut pas sortir, vous ne lui êtes plus utile à rien, vous êtes sans charge; si j'étais à votre place et affecté comme vous l'êtes, je partirais demain matin avec le Roi, si on l'y détermine; sans le Roi, s'il veut demeurer.

— C'est ce que je ne ferai jamais, répondit M. de Montmorin; quelque parti que le Roi prenne, je resterai près de lui jusqu'au dernier moment; jamais je ne souffrirai que mon sort se sépare du sien... Votre situation est différente; vous avez toujours été, vous, considéré comme royaliste : moi, je passe ici pour constitutionnel; à Coblentz, pour jacobin. Le Roi seul connaît ma conduite, mes motifs, les preuves d'attachement que je lui ai données; lui seul peut attester la fidélité de mes services. Si cette dernière ressource m'est enlevée, je ne pourrai vaincre un préjugé qui me rendrait la vie insupportable. S'il reste à Paris, j'y resterai; arrive ce qu'il pourra, maintenant je vais lui écrire. »

M. de Montmorin écrivit à l'instant. Le lendemain, j'écrivis une longue lettre : j'y peignais des plus vives couleurs la catastrophe inévitable à laquelle le Roi exposerait non seulement sa personne, mais sa famille, et je démontrais avec clarté que la fuite toute seule pouvait la prévenir. Je pressais le Roi de considérer qu'en ne perdant pas un moment, cette ressource était encore ouverte; le délai d'un seul jour pouvait en priver pour jamais : j'ajoutai que dans le cas où il aurait adopté des mesures qu'il ne jugerait pas à propos de me communiquer, je suppliais Sa Majesté de ne pas oublier que l'intérêt de le servir était le seul qui me retînt en France; je le conjurais de m'en indiquer les moyens. Ma lettre me fut rendue le soir avec cette réponse en marge :

« Je sais de bonne part que l'insurrection est moins prochaine que vous ne l'imaginez; il est possible encore de l'empêcher, ou du moins de la retarder; je prends des mesures à cet effet; il ne s'agit que de gagner du temps. J'ai des raisons pour croire qu'il y a moins de danger à demeurer qu'à fuir. Continuez de veiller avec exactitude et de m'écrire régulièrement. »

J'allai chez M. de Montmorin qui n'avait point reçu de réponse, mais il savait positivement que la Reine avait détourné le Roi du projet de retraite à Gaillon; elle l'avait d'abord goûté, mais la défiance que lui inspirait la loyauté du duc de Liancourt, commandant dans cette partie de la Normandie, le lui fit rejeter ensuite. M. Bertrand ne considère pas, dit-elle, qu'il va nous jeter entre les mains des constitutionnels.

On venait d'ailleurs d'être informé du mouvement de l'armée prussienne.

On ne doutait point que le duc de Brunswick ne marchât tout droit sur Paris. On croyait que l'armée française était trop faible et trop mal commandée pour résister à la discipline allemande et à un général si expérimenté. On jugeait que nos troupes prendraient la fuite à leur approche; quelques-uns des intimes conseillers de la Reine le désiraient trop pour ne le pas croire, et ce fut sur des conjectures chimériques que la cour abusée fonda ses espérances.

Quant au duc de Liancourt, je ne l'avais connu qu'au mois de mai 1792, et j'avais jusqu'alors trop peu suivi sa marche pour qu'il me fût possible de le juger. Il désira me connaître; en découvrant le secret de ma correspondance avec le Roi, l'objet de sa première visite fut de m'informer des moyens qu'il avait de servir le Roi en Normandie. Il avait la confiance des troupes, celle des administrations. Il se proposait de rendre les Jacobins odieux, de s'opposer aux idées républicaines, et de fortifier l'attachement que l'on portait dans cette province à la constitution et au Roi.

Le duc prévit que le Roi serait forcé de quitter Paris. La Normandie lui parut de toutes les provinces celles où le Roi serait le mieux reçu et trouverait le plus de sécurité. La Normandie était la seule province où il pût se retirer sans blesser la constitution. Il m'ajouta que si le Roi manquait d'argent, et cela était possible, toute sa fortune, cent louis exceptés, serait à sa disposition. Prévenu quinze jours d'avance, il apporterait un million.

L'urgente nécessité où était le Roi de quitter Paris, était sentie si généralement, que plusieurs projets d'évasion lui avaient alors été adressés. Madame de Staël, elle aussi, fit un plan, et le communiqua à M. de Montmorin. Voici quel était ce plan.

La terre de la Mothe, propriété de M. le duc d'Orléans et située au bord de la mer, était alors mise en vente. Madame de Staël annoncerait le dessein formé de l'acquérir; sous ce prétexte, elle y ferait de fréquents voyages, toujours dans la même voiture et avec le même cortège; elle aurait un homme d'affaires de la taille et de la tournure du Roi, en habit gris et perruque ronde; une femme de chambre de la taille de la Reine, avec un grand bonnet et un voile de gaze noire; un enfant de l'âge et de la figure du Dauphin; enfin un laquais à cheval; ce rôle était pour M. de Narbonne. Des voyages fréquemment répétés accoutumeraient les postillons et maîtres de poste à l'équipage de madame de Staël et de ses compagnons de route, on n'y donnerait plus d'attention. Elle proposait alors que le Roi, la Reine et le Dauphin prissent la place de l'homme d'affaires, de la femme de chambre et de l'enfant, de sorte qu'arrivant en sûreté à la Mothe, ils pussent mettre à la voile et se retirer où ils voudraient.

Le seul préparatif que madame de Staël recommandait était *le grand bonnet et la perruque ronde;* elle insistait aussi, comme condition essentielle, pour que M. de Narbonne eût part à l'entreprise, et regardait son zèle et son intelligence comme indispensables au succès. D'ailleurs, nulle précaution n'était prise pour la sûreté de Madame Royale et de Madame Élisabeth; mais madame de Staël, il est vrai, ne pouvait supposer quelque danger pour ces princesses.

Tout ce plan parut dangereux à M. de Montmorin; il n'en parla jamais au Roi, parce que le Roi, croyant madame de Staël romanesque, rejetterait tous les plans d'évasion comme ridicules, par cette seule raison que madame de Staël proposait aussi le sien.

Pendant que le Roi m'ordonnait d'arrêter mes préparatifs, il méditait fort sérieusement un autre plan. Madame Élisabeth le trouva si dangereux, que dans la nuit du 8, elle m'envoya le baron de Gilliers pour s'informer si j'en étais l'auteur, et dans ce cas me prier d'y renoncer. Les détails que me donna le baron me démontrèrent que le projet n'était pas le mien. Je le priai d'informer Madame Élisabeth que le départ du Roi me paraissait nécessaire; que les moyens d'exécution tels que je les avais conçus n'auraient jamais pu l'alarmer; mais qu'après les avoir goûtés, le Roi avait changé d'avis et ne paraissait plus vouloir quitter la capitale.

Le plan dont Madame Élisabeth avait eu tant d'effroi était, je l'ai su depuis, de faire partir la famille Royale à l'instant, et de la conduire à Compiègne, afin de pouvoir, en cas de nécessité, quitter le royaume par les Ardennes et la principauté de Beaumont. Le comte d'Hervilly, sans cesse près du Roi, avait reconnu avant moi sa répugnance pour le projet de Gaillon; dans l'ardeur de son zèle, il avait combiné celui-ci et l'avait fait connaître et approuver à Coblentz par un homme du premier rang, qui fit exprès le voyage. Mais à son retour, en passant à Bruxelles, il se permit une confidence indiscrète : le jour suivant, la gazette de Bruxelles rendit publics jusqu'aux moindres détails et en arrêta par conséquent l'exécution.



Heliog. & Imp. Lemercier & Cie

Escalier que monta la Reine le 16 8bre 1793
pour gagner la charrette qui l'attendait dans la cour du May

LOUIS XVII

Ce fut le 8 juin 1795, que mourut l'infortuné [illegible] des plus mauvais traitements. Ses derniers instants furent [illegible] de soins. Thierry, médecin ordinaire des prisons, fut appelé [illegible] il s'adjoignit le docteur Brunier, qui avait depuis longtemps [illegible]

Les bourreaux de l'infortuné descendant de nos rois [illegible] toutes les manières avant de le faire mourir. C'était la [illegible] chargée de l'éducation du pauvre prince et du [illegible] donna le cordonnier Simon, et parmi les livres [illegible] *Lescaut*, le roman de l'abbé Prévost. Ce volume, qui [illegible] du prince et qui fut annoté de sa main au Temple, [illegible] M. le baron Pichon. Il lui fut cédé [illegible] découvert par hasard au milieu des livres [illegible] Paris.

Nous étant adressé à l'obligeance [illegible] M. le baron Jérôme Pichon, pour savoir ce qu'il y avait [illegible], nous avons reçu de lui les renseignements suivants :

« J'ai bien l'exemplaire de Manon Lescaut [illegible] il est sans titre, et en fort mauvais état ; il y a deux notes écrites [illegible] main d'enfant, toutes deux dans le premier volume, page 86 et au verso de la [illegible]

« *Moi Capet Louis est* (sic) *jeté les yeux sur* [illegible] *Capet roi des Français.*

« *Je pardons à mes ennemie que Dieu leurs* [illegible]

« *Louis roi* [illegible]

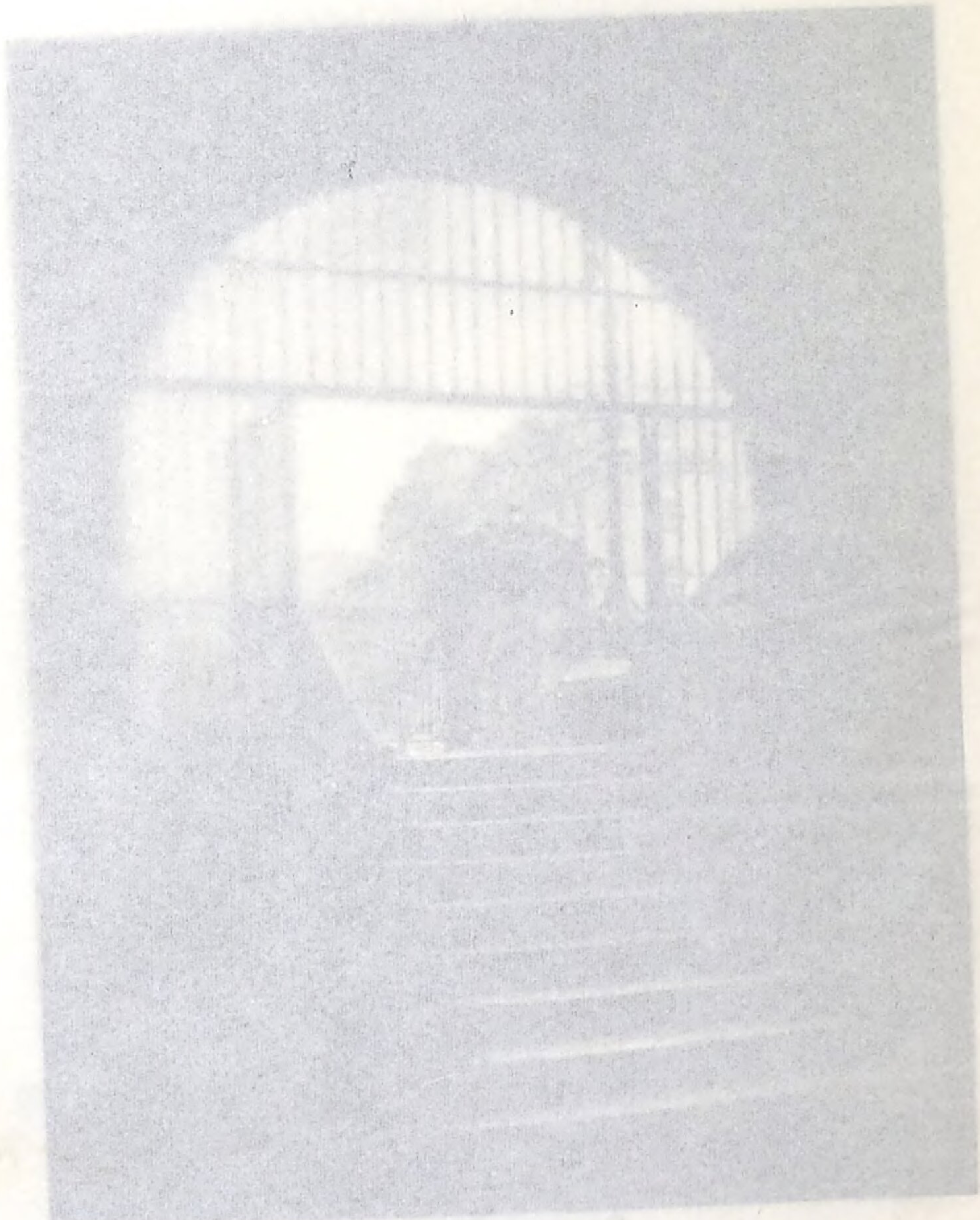
Page 187.

« *Le roi de France* [illegible]

« Comme plusieurs personnes ont élevé des doutes [illegible] penser, mais il paraît difficile qu'on ait l'idée d'écrire [illegible] si mal conditionné ; il n'y a rien dans le tome II. Ainsi [illegible] n'aurait bien fait que *jeter les yeux* sur ce livre.

« On dit qu'on lui donna de mauvais livres à lire ; celui-là [illegible] ment pour l'habituer à des livres plus légers, car si Manon [illegible] édifiant, ce n'est pas non plus ce qu'on appelle un mauvais livre.

« Je vous montrerai ce volume avec plaisir si vous [illegible] magnifique livre de la Reine, et plusieurs autres intéressants [illegible] bibliothèque. »



LOUIS XVII.

Ce fut le 8 juin 1795, que mourut l'infortuné petit Louis XVII, décédé à la suite des plus mauvais traitements. Ses derniers instants furent cependant entourés de plus de soins. Thierry, médecin ordinaire des prisons, fut appelé auprès de ce pauvre enfant; il s'adjoignit le docteur Brunier, qui avait depuis longtemps soigné le Dauphin.

Les bourreaux de l'infortuné descendant de nos rois essayèrent de le pervertir de toutes les manières avant de le faire mourir. C'était la Commune de Paris qui s'était chargée de l'éducation du pauvre prince et du soin de lui choisir des maîtres. Elle lui donna le cordonnier Simon, et parmi les livres qui lui furent accordés était *Manon Lescaut,* le roman de l'abbé Prévost. Ce volume, qui a été longtemps en la possession du prince et qui fut annoté de sa main au Temple, est aujourd'hui conservé par M. le baron Pichon. Il lui fut cédé en 1874 par M. Coinchon, statuaire, qui l'avait découvert par hasard au milieu des livres de toutes sortes mis en vente sur les quais de Paris.

Nous étant adressé à l'obligeance si connue du savant bibliophile, M. le baron Jérôme Pichon, pour savoir ce qu'il y avait d'exact dans cette découverte, nous avons reçu de lui les renseignements suivants :

« J'ai bien l'exemplaire de Manon Lescaut dont vous me parlez; il est sans titre, et en fort mauvais état; il y a deux notes écrites d'une main d'enfant, toutes deux dans le premier volume, page 36 et au verso de la gravure de la page 186 :

« *Moi Capet Louis est* (sic) *jeté les yeux sur ce livre dans ma prison du Temple. Louis Capet roi des Français.*

« *Je pardone à mes ennemie que Dieu leurs face grace,*

« *Louis roi des Fra.....*

Page 187.

« *Le roi de France.*

« Comme plusieurs personnes ont élevé des doutes sur ce livre, je ne sais trop qu'en penser, mais il paraît difficile qu'on ait l'idée d'écrire de pareilles choses sur un livre si mal conditionné; il n'y a rien dans le tome II. Ainsi le pauvre petit Roi-Martyr n'aurait bien fait que *jeter les yeux* sur ce livre.

« On dit qu'on lui donna de mauvais livres à lire; celui-là aurait été un acheminement pour l'habituer à des livres plus légers, car si Manon Lescaut n'est pas un livre édifiant, ce n'est pas non plus ce qu'on appelle un mauvais livre.

« Je vous montrerai ce volume avec plaisir si vous venez à Paris; j'ai aussi un magnifique livre de la Reine, et plusieurs autres intéressants venant également de sa bibliothèque. »

Je dois également à M. le comte d'Onsenbray l'indication du portrait si intéressant (pl. 90) du malheureux petit Dauphin, fait au Temple, en 1795, par Lavit, et qui appartient aujourd'hui à M. le comte le Couteulx de Canteleu. C'est un portrait très rare et très précieux si l'on fait attention à l'époque où il fut dessiné ; on possède beaucoup de portraits du Dauphin peints à Versailles, mais on en connaît peu de véritables de Louis XVII prisonnier au Temple. On voit la maladie empreinte sur les traits et le visage amaigri et accablé du pauvre enfant ; ses yeux éteints font deviner toutes ses souffrances.

Au-dessous du portrait, on lit ces vers :

Si jeune encore
Par quel crime ai-je pu mériter mon malheur ?
Je tombe hélas comme une fleur
Qui n'a vu qu'une aurore !

Louis XVII, au Temple.

(Dessiné au Temple d'après nature, par Lavit.)

Le Dauphin avait, au dire de ses contemporains, une figure charmante, une grande intelligence, une mémoire et une pénétration étonnante ; mais il était parfois colère.

Il y a encore des personnes qui croient que Louis XVII n'est pas mort au Temple ; moi-même j'ai vu dans ma jeunesse, rue de Monceaux, chez l'abbé Fornier, alors prêtre attaché à la paroisse de Saint-Philippe du Roule, le célèbre Naündorff, Prussien, né en 1786, fils d'un serrurier, qui se faisait passer pour Louis XVII. Il s'appuyait sur ce que le chirurgien Desault avait refusé de reconnaître l'identité du cadavre qu'on lui avait présenté comme étant celui du jeune prince. On dit que les révolutionnaires, indignés de son audace, l'emprisonnèrent. Naündorff racontait que Cambacérès avait été très au courant de toute son histoire. J'ai vu plusieurs fois ce Naündorff chez l'abbé Fornier, et une fois je l'ai rencontré chez un marchand du passage de l'Opéra, un graveur, je crois, et j'ai causé longuement avec lui. J'avoue qu'il ne m'a produit aucun effet, et que je n'ai jamais cru à la vérité de ce qu'il annonçait. C'était un imposteur assez inoffensif, ancien horloger, qui gagnait sa vie à jouer ce rôle, que lui avait appris un Français nommé Maressin qu'il connut à Spandau, et qui lui-même se faisait passer pour le Dauphin. Quelques royalistes, dupés par Naündorff, le secouraient (1).

Il y eut en France à une certaine époque un grand nombre de faux dauphins, tous faisant croire qu'un enfant muet avait été substitué au Temple au fils de Louis XVI. Le premier imposteur de ce genre aurait été confié à Kléber en Égypte ; le second, très connu, était Richemont (2). Le fils d'un tailleur de Basse-Los, Jean-Marie Hervagault,

(1) En ce moment encore, les enfants de Naündorff sont à Paris, rue de la Néva, où ils se préparent à intenter un ridicule procès à la famille de Bourbon pour revendiquer, disent-ils, leurs droits à la couronne de France.

(2) Pendant mon séjour à Turin, Silvio Pellico, que j'ai beaucoup connu en 1848, m'a parlé de ce Richemont, qui avait été mis en prison avec lui dans la citadelle de Milan ; il en faisait peu de cas, et le considérait comme un aventurier. Cet homme était né aux environs de Rouen où il avait été employé à la préfecture de la Seine-Inférieure.

tint aussi une espèce de cour à Vitry-le-François et y donnait des titres et des dignités. L'Empereur le fit emprisonner à Bicêtre, en 1812. Vint ensuite Mathurin Bruneau. Le moins célèbre est Éléazar Wiliams, qui devint missionnaire chez les Indiens de l'Amérique du Nord.

Il faut enfin ajouter à cette longue liste le sieur Caron, portrait frappant de Louis XVI, qui était régisseur au théâtre de l'Ambigu, et qui mourut à Montauban. Cet homme avait une frayeur horrible, lorsque ses collègues du théâtre l'appelaient Louis XVII ; on racontait que c'était un certain Caron, son prétendu père, qui avait sauvé au Temple le vrai Louis XVII, en lui substituant un de ses enfants morts. Le fait est qu'étant à Toulouse régisseur du théâtre, le sieur Caron, après avoir bu, avoua, ce qu'il n'avait jamais fait jusqu'alors, qu'il était bien sûrement le Dauphin, et qu'il en portait même la preuve sur lui ; en effet en frottant son épaule, il fit apparaître trois fleurs de lis, qui, assurait-il, étaient la marque de son identité (1).

Nous possédons une lettre bien curieuse de M. de Beauchesne, au sujet des faux Dauphins ; pour clore cette liste elle prendra tout naturellement sa place ici.

« Mon cher Monsieur,

« Madame la Dauphine m'a fait dire dans le temps qu'il y avait *vingt-sept* Louis XVII qui lui avaient écrit en lui donnant le nom de sœur. Je n'ai pu toutefois en connaître que *quatorze*, et, quoi qu'en dise votre gracieuse bienveillance, les éditions de mon ouvrage sur le *véritable* ne se succèdent pas aussi facilement que ces gaillards-là. J'en ai donné une nouvelle il y a peu de mois. Elle est fort belle, ornée de six portraits gravés par Henriquel Dupont, et l'on me dit qu'elle figure honorablement comme œuvre typographique à l'exhibition universelle de Londres ; mais comme elle est un peu chère, il est probable qu'elle ne s'écoulera pas vite. Cependant je serais fort heureux de garder par-devers moi tous les documents qui se rattachent à cette histoire, aussi bien que tous les conseils qui me viendraient de bonne source.

« C'est vous dire combien je serais reconnaissant de vous les devoir.

« Tout à vous de cœur.

« A. de Beauchesne.

« 18 mai 1862. »

(1) Voir tome II, page 43, conversation avec M. l'abbé Bossuet.

LETTRES DE LA REINE CAROLINE-CHARLOTTE DE NAPLES,

SŒUR DE MARIE-ANTOINETTE, ET DE MADAME ROYALE DE FRANCE, AU SUJET DU DÉPART DE CETTE DERNIÈRE PRINCESSE POUR VIENNE.

MADAME ROYALE.

La reine de Naples, Marie-Caroline-Charlotte, sœur de Marie-Antoinette, s'intéressa toujours vivement au sort de sa malheureuse nièce Madame Royale et pressa de toutes ses forces, de toute l'activité dont elle était capable, les négociations qui aboutirent à l'échange de la prisonnière du Temple et à sa liberté.

La reine de Naples était née le 13 août 1752 ; elle épousa en 1768 Ferdinand IV, sous la condition singulière, dit-on, qu'après la naissance d'un premier fils elle aurait voix délibérative dans le conseil ; elle prit bientôt sur son époux un ascendant auquel il n'essaya pas de se soustraire ; elle lui fit congédier le ministre Tanucci pour le remplacer par l'Irlandais Acton, son favori. Dès lors les Napolitains furent exclus des emplois ; les outrages que la France avait fait subir à Marie-Antoinette, sa sœur, et sa mort l'excitèrent à la vengeance ; conseillée par son ministre Acton, qui partageait sa haine contre la France, elle déclara la guerre à la République, en 1798. Après la défaite du général autrichien Mack, la cour de Naples s'enfuit en Sicile sous la protection de l'Angleterre.

L'année suivante, grâce au prince Ruffo, Ferdinand IV rentra en possession de sa capitale ; alors ce fut le règne de la reine Caroline-Charlotte avec son amie lady Hamilton ; la capitulation de Naples fut violée et en 1805 la cour de Naples rentra dans la coalition formée à Vienne contre Napoléon. Malgré l'appui des Russes, Marie-Caroline-Charlotte dut encore abandonner ses États, emportant dans son cœur son inimitié contre la France.

Les Anglais devaient lui procurer des secours, mais Caroline-Charlotte les accusant de mollesse se brouilla avec eux. Elle cherchait à leur susciter des entraves lorsque lord Bentink la fit enlever du sol dont pourtant elle était reine. Elle alla mourir à Schœnbrunn sans avoir vu la Restauration de son mari sur le trône des Deux-Siciles.

Le 26 décembre 1795, Madame Royale quittait le Temple après avoir perdu son père, sa mère, sa tante et son frère. Elle fut échangée à Richen, près de Bâle, contre les conventionnels Camus, Lamarque, Quinette et Bancal, et contre le général de Beurnonville, ancien ministre de la guerre, que Dumouriez avait anciennement livrés à Clairfayt. Après avoir passé quelques années à Vienne, elle se retira à Mittau, où elle épousa son cousin le duc d'Angoulême.

Lorsque l'empereur de Russie Paul I^{er}, sous le nom de comte du Nord, avait visité la France en 1782, avant de repartir, il était allé faire ses compliments à Madame Royale ;

il lui exprimait son regret de ne plus pouvoir jamais la revoir, lorsque la jeune princesse en souriant lui dit : *Monsieur le Comte, j'irai vous voir.* Hélas! Ce n'était là qu'un mot charmant d'amitié ; elle ne pouvait pas prévoir, l'illustre orpheline, qu'après avoir échappé aux horreurs de la plus douloureuse captivité, elle irait un jour chercher dans les États de Paul I^{er} les seules consolations qui pouvaient lui rester dans ses malheurs, et un époux digne de ses vertus et de ses charmes.

M. le comte de Régis de Gastinel, neveu de notre ami le marquis d'Alvimare de Feuquières, a bien voulu nous communiquer quelques documents intéressants sur la négociation dont fut chargé son grand-oncle le comte de Régis, lors de l'échange de Madame Royale à Bâle. Ce dossier contient à ce sujet une charmante lettre de Madame Royale à sa tante, une de la reine de Naples, sœur de Marie-Antoinette, et une de son ministre Acton au comte de Régis. Nous sommes heureux de publier ces pièces historiques, en exprimant ici à M. le comte de Régis de Gastinel l'expression de toute notre reconnaissance.

LETTRE DE M. DE KAINER, SECRÉTAIRE DE LA REINE,

AVEC QUELQUES MOTS DE SA MAJESTÉ.

Naples, ce 4 juillet 1795.

Monsieur,

J'écris ces lignes de ma main pour vous assurer par moi-même combien je suis satisfaite de votre zèle, attention et activité. Je vous recommande de me le continuer et de me continuer les nouvelles de la malheureuse et si intéressante orpheline restée seule au milieu des bourreaux de ses parents; bien mes assurances d'estime et reconnaissance au baron Degleman, et je ne puis assez vous animer à continuer avec le même zèle et à compter sur mon éternelle reconnaissance (1).

J'ai reçu, conjointement avec votre paquet ordinaire du 17 juin dernier, coté numéro 12, la lettre particulière que vous avez bien voulu m'écrire sous la même date. La vive affliction qu'a causée à S. M. la malheureuse perte du jeune Roi, m'eût fait désirer sans doute de ne lui communiquer votre dépêche, qu'en la faisant précéder de quelques précautions nécessaires dans une aussi fâcheuse circonstance. Mais malheureusement cette fois, comme presque toujours, elle a passé directement dans les mains de cette souveraine et il n'était pas en mon pouvoir d'en prévenir l'effet. Quelque sensiblement affectée qu'ait été d'ailleurs S. M. de cette funeste nouvelle, Elle n'en a pas

(1) Tout ce que nous donnons en lettres italiques est de la main de la reine de Naples. Nous en conserverons toujours l'orthographe.

moins remarqué, avec plaisir, que vous avez été le premier à la lui mander, et la manière parfaite dont votre dépêche a été conçue n'a pas peu contribué à la rendre de plus en plus contente de votre correspondance.

Recevez, Monsieur, l'assurance que je ne saurais assez vous répéter de l'inviolable attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

K.

LETTRE DE MADAME ROYALE A LA REINE DE NAPLES.

A Sa Majesté la Reine de Naples, ma très chère tante.

Lauffenbourg, ce 27 décembre 1795.

Madame,

Je viens de recevoir la lettre que Votre Majesté m'a écrite il y a trois mois. Je suis bien touchée des sentiments qu'elle me montre; j'ai toujours eu un grand amour pour elle, ma mère m'ayant souvent parlé de Sa Majesté qu'elle aimoit encore plus que toutes ses autres sœurs. Dans tous mes malheurs j'ai pensé souvent à ma tante, bien sûre qu'elle les partageoit; je vois que je ne me suis pas trompée. Je désirois extrêmement pouvoir avoir le bonheur de voir Votre Majesté; mais en allant à Vienne, je verrai certainement l'Impératrice à qui je parlerai de ma tante la reine de Naples; j'espère voir aussi l'archiduchesse Clémentine avant qu'elle ne parte pour Naples. Je supplie Votre Majesté de vouloir bien présenter mon respect au roi de Naples, mon oncle, et d'assurer ses enfants de mon amitié. Je prie aussi ma tante de vouloir bien être persuadée de mon respect et amitié pour elle, de Votre Majesté la très attachée nièce,

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE FRANCE.

LETTRE DE SA MAJESTÉ LA REINE DE NAPLES

AU COMTE DE RÉGIS.

Caserte, le 9 janvier de l'an 1796.

Je suis trop contente du zèle et de la prudence que vous avez mis à exécuter ma commission, et trop enchantée aussi de l'intéressante relation que vous m'avez envoyée par estafette, pour ne point vous donner une marque particulière de ma satisfaction. Je vous écris donc moi-même aujourd'hui pour vous en remercier. Peu de choses au monde pourront me faire autant de plaisir, que m'en ont causé les détails de la beauté, de la sensibilité, de la piété et de l'amabilité de cette charmante enfant, que je n'ai appelée jusqu'ici que du nom de ma malheureuse nièce, et j'ai été surtout touchée aux larmes de la réponse qu'elle m'a faite et des tendres sentiments qu'elle m'y a montrés.

La voilà, grâces à Dieu, enfin sauvée et je me flatte que, trouvant à Vienne les soins que je lui aurais prodigués, si elle était venue à Naples, elle mènera dorénavant une vie heureuse que des souvenirs ineffaçables pourront seuls quelquefois tremper d'amertume. Faites bien mes compliments et remercîments à M. de Degelman, qui a mis tant de complaisance à remplir mes désirs. Assurez-le que j'y suis on ne peut plus sensible et croyez-moi avec bien de l'estime

Votre bien affectionnée reconnaissante,

CHARLOTTE (1).

Je ne puis assez vous exprimer combien j'ai été satisfaite, touchée et contente de savoire, ma chère nièce sauvé, tout ce que vous m'en dites redouble mon vif désir de la voire et embrasser. Puisse le ciel la rendre heureuse et adoucir ses afreux malheurs, les perles quelles a faites sont iréparables. Recevez mes biens sincères remercîmens de toute la conduite que vous avez eue dans cette affaire come aussy des nouvelles que vous me donez avec tant de justesse et zele, veuillez bien me les continuer et me croire avec bien de la recconoissance.

LETTRE DU MINISTRE ACTON

AU COMTE DE RÉGIS.

A Naples, le 12 janvier 1796.

Monsieur,

C'est avec la plus grande satisfaction que j'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 28 décembre avec l'agréable nouvelle de l'arrivée à Bâle et de l'échange de Madame Royale. Je me suis empressé de présenter à Sa Majesté la Reine le paquet que vous m'avez remis à son adresse contenant la réponse de son auguste nièce et tous les détails relatifs à cette princesse. Son cœur en a été extrêmement touché ; Sa Majesté a été satisfaite du zèle avec lequel vous vous êtes acquitté, Monsieur, de l'honorable commission qui vous avait été confiée, et m'a chargé de vous en témoigner sa complète approbation.

Recevez, Monsieur, mes remercîments particuliers et soyez persuadé de la parfaite estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

ACTON.

(1) On remarquera que la reine Caroline de Naples avait pour habitude de signer Charlotte.

LA FAMILLE ROYALE AUX TUILERIES

APRÈS LE 6 OCTOBRE 1789.

Madame Élisabeth habita d'abord l'appartement du rez-de-chaussée des Tuileries qui donnait sur la cour ; puis plusieurs poissardes étant entrées par les fenêtres, elle alla habiter le pavillon de Flore. Le Dauphin avait son appartement du côté du Pont-Royal.

La Reine occupa le rez-de-chaussée qui donnait sur la terrasse du jardin des Tuileries ; les petits entresols au-dessus des chambres du Roi furent pour Madame Royale qui avait une prédilection pour eux ; cette jeune princesse était bonne, affable, mais timide. On fit faire des escaliers intérieurs pour que la famille royale pût se communiquer.

Au milieu de tant d'événements si pénibles, la Reine avait beaucoup de grandeur d'âme ; elle était très courageuse, avait le visage triste mais calme dans le danger et rassurait chacun au milieu des scènes les plus horribles, sans laisser voir aucune trace d'inquiétude.

Presque chaque jour, à huit heures et demie, le comte et la comtesse de Provence venaient aux Tuileries voir le Roi et la Reine ; on se séparait à onze heures. Il y avait encore cour le dimanche et jeu le soir, le jeudi seulement. La Reine n'allait presque plus au spectacle.

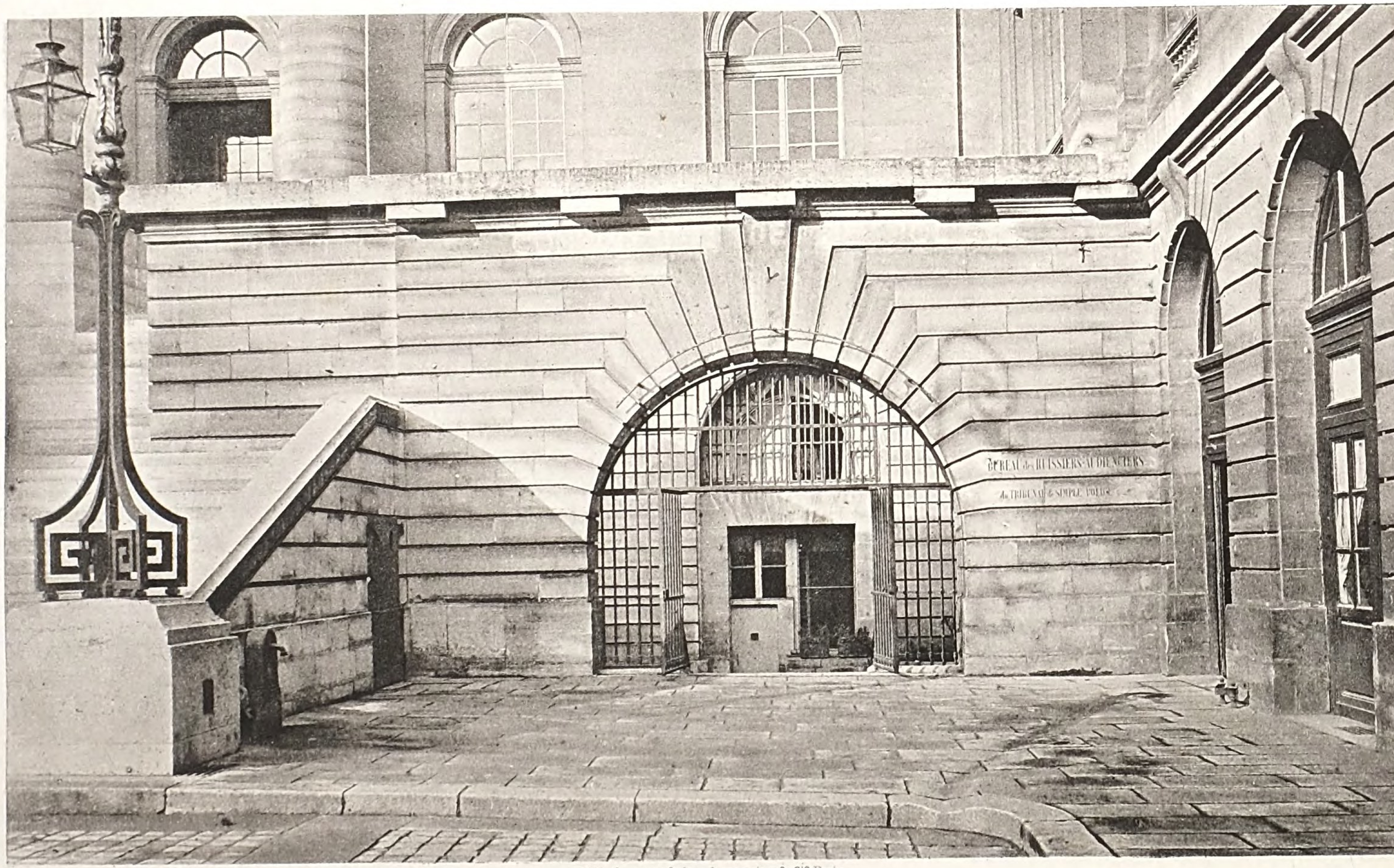
DÉCRET QUI ABOLIT LA NOBLESSE HÉRÉDITAIRE.

Séance du 1^er^ *juin* 1790.

« L'Assemblée nationale décrète que la noblesse héréditaire est pour toujours abolie en France ; qu'en conséquence les titres de marquis, de chevalier, d'écuyer, de comte, vicomte, de messire, prince, baron, vidame, noble, duc et tous autres titres semblables ne pourront être pris par qui que ce soit, ni donnés à personne ; qu'aucun citoyen ne pourra porter que le vrai nom de sa famille ; que personne ne pourra faire porter une livrée à ses domestiques ni avoir d'armoiries, que l'encens ne pourra être brûlé dans les temples que pour adorer la divinité, ni offert à qui que ce soit ; que les titres de Monseigneur, de Messeigneurs ne seront donnés ni à un corps, ni à aucun individu, ainsi que les titres d'Excellence, d'Altesse, d'Éminence et de Grandeur.

« Sans que, sous prétexte du présent décret, aucun citoyen puisse se permettre d'attenter aux monuments placés dans les temples, aux chartres, titres et autres renseigne-

CONCIERGERIE



Héliogravure & Imp. Lemercier & Cie Paris

COUR DU MAY

Porte par laquelle la Reine sortit de la Conciergerie pour aller à l'Echafaud

ments intéressant les familles ou [illegible]
ou privé, et, sans que l'exécution [illegible]
les voitures, puisse être suivie ni [illegible]
les citoyens habitant à Paris, [illegible]

« Ne sont pas compris dans les [illegible]
qui pourront conserver leurs livrées [illegible]

Tout le monde obéit au décret [illegible]
plusieurs ci-devant gentilshommes [illegible]
ainsi annoncer que la Révolution [illegible]

DÉTAILS SUR LA MORT [illegible]

MASSACRES DE [illegible]

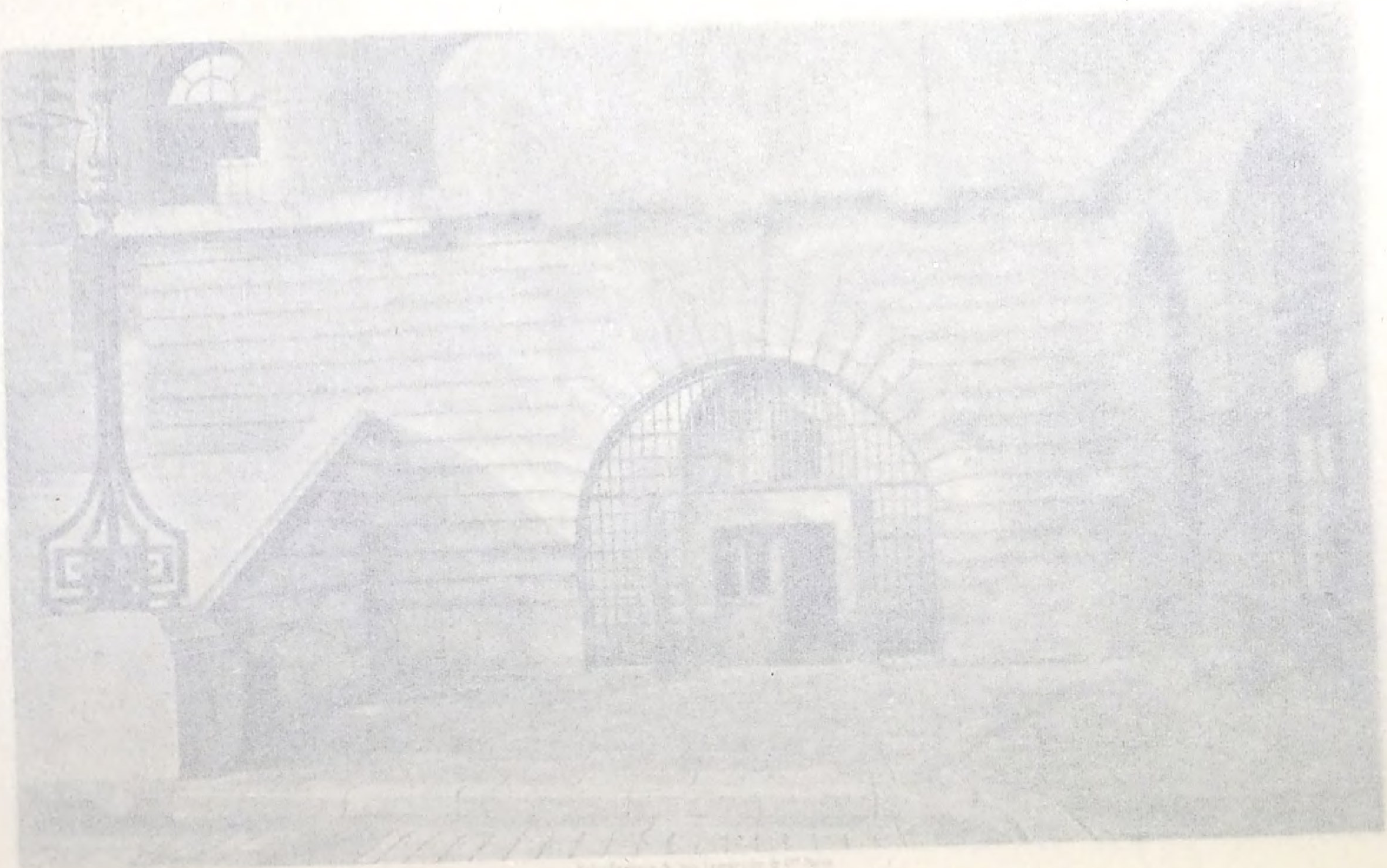
« Les générations futures se refuseront [illegible] avoir lieu chez un peuple civilisé, en présence [illegible] volonté des dépositaires des lois ; dans une [illegible] restés immobiles et frappés de stupeur à l'aspect [illegible] pour commettre des crimes. » Le nombre des assassins [illegible] core faut-il y comprendre les quidams qui dans l'intérieur [illegible] titués les juges des détenus.

Quelle que soit l'horreur que m'inspirent ces journées [illegible] rappellerai sans cesse aux Parisiens [illegible]

Les assassins allaient d'une chambre [illegible] de rôle puis le conduisaient devant [illegible] cette question. « Qui êtes-vous ? » [illegible] nom, les cannibales en écharpes inspecteurs [illegible] tions aussi vagues qu'insignifiantes, ils [illegible] leurs cruautés, qui le conduisaient à la [illegible] sins qui le massacraient avec une férocité [illegible] chez les peuples les plus barbares.

A la Force, ils y restèrent pendant cinq jours. [illegible] Lamballe y était détenue : son sincère attachement [illegible] son crime aux yeux de la multitude. Au milieu de [illegible] cun rôle ; rien ne pouvait la rendre suspecte aux yeux du [illegible] nue que par des actes de bienfaisance. Les écrivains les [illegible] les plus fougueux ne l'avaient jamais signalée dans leurs [illegible]

(1) Mercier, *le Nouveau Paris*, I, p. 86-87.



COUR DU MAI

ments intéressant les familles ou les propriétés, ni la décoration d'aucun lieu public ou privé, et, sans que l'exécution relative aux livrées et aux armoiries, placées sur les voitures, puisse être suivie ni exécutée par qui que ce soit avant le 14 juillet pour les citoyens habitant à Paris, et avant trois mois pour les provinces.

« Ne sont pas compris dans les dispositions du présent décret tous les étrangers, qui pourront conserver leurs livrées et armoiries. »

Tout le monde obéit au décret et l'on ne vit plus d'armoiries sur les voitures ; mais plusieurs ci-devant gentilshommes firent mettre un nuage à la place. Ils voulaient ainsi annoncer que la Révolution était un orage qui se dissiperait promptement.

DÉTAILS SUR LA MORT DE LA PRINCESSE DE LAMBALLE.

MASSACRES DU 3 SEPTEMBRE 1792 (1).

« Les générations futures se refuseront à croire que ces forfaits exécrables ont pu avoir lieu chez un peuple civilisé, en présence du Corps législatif, sous les yeux et par la volonté des dépositaires des lois ; dans une ville peuplée de huit cent mille habitants, restés immobiles et frappés de stupeur à l'aspect d'une poignée de scélérats soudoyés pour commettre des crimes. » Le nombre des assassins n'excédait pas trois cents ; encore faut-il y comprendre les quidams qui dans l'intérieur du guichet s'étaient constitués les juges des détenus.

Quelle que soit l'horreur que m'inspirent ces journées de sang et d'opprobre, je les rappellerai sans cesse aux Parisiens jusqu'à ce qu'ils en aient obtenu vengeance...

Les assassins allaient d'une chambre à l'autre, appelaient chaque prisonnier à tour de rôle puis le conduisaient devant le tribunal de sang qui lui faisait ordinairement cette question. « Qui êtes-vous ? » Aussitôt après que le prisonnier avait décliné son nom, les cannibales en écharpes inspectaient le registre, et après quelques interpellations aussi vagues qu'insignifiantes, ils le remettaient entre les mains des satellites de leurs cruautés, qui le conduisaient à la porte de la prison, où étaient d'autres assassins qui le massacraient avec une férocité dont on chercherait en vain des exemples chez les peuples les plus barbares.

A la Force, ils y restèrent pendant cinq jours. Madame la ci-devant princesse de Lamballe y était détenue : son sincère attachement à l'épouse de Louis XVI était tout son crime aux yeux de la multitude. Au milieu de nos agitations elle n'avait joué aucun rôle ; rien ne pouvait la rendre suspecte aux yeux du peuple, dont elle n'était connue que par des actes de bienfaisance. Les écrivains les plus féroces, les déclamateurs les plus fougueux ne l'avaient jamais signalée dans leurs feuilles.

(1) Mercier, *le Nouveau Paris*, I, p. 86-87.

Le 3 septembre on l'appelle au greffe de la Force ; elle comparaît devant le tribunal sanglant composé de quelques particuliers.

A l'aspect effrayant des bourreaux couverts de sang, il fallait un courage surnaturel pour ne pas succomber.

Plusieurs voix s'élèvent du milieu des spectateurs et demandent grâce pour madame de Lamballe. Un instant indécis, les assassins s'arrêtent ; mais bientôt après elle est frappée de plusieurs coups ; elle tombe baignée dans son sang et expire.

Aussitôt on lui coupe la tête et la poitrine, son corps est ouvert, on lui arrache le cœur, sa tête est ensuite portée au bout d'une pique et promenée dans Paris ; à quelque distance on traînait son corps.

Les tigres qui venaient de la déchirer ainsi, se sont donné le plaisir barbare d'aller au Temple montrer sa tête et son cœur à Louis XVI et à sa famille.

Nous nous arrêtons ici par pudeur ; tout ce que la férocité peut produire de plus horrible et de plus froidement cruel fut exercé sur le cadavre de l'infortunée princesse de Lamballe !

M. DE CHAMILLY,

VALET DE CHAMBRE DE LOUIS XVI.

M. Lorimier de Chamilly, écuyer, premier valet de chambre du Roi, était seigneur du comté d'Étoges, dans le département de la Marne. Le beau château d'Étoges et la terre fort considérable qui était auprès, ont été vendus après la mort de M. de Chamilly, en 1794.

Claude-Charles Lorimier d'Estoges de Chamilly était né en 1732 ; il ne cessa de donner au Roi des marques de sa fidélité et de son dévouement. Au 10 août 1792, le Roi, retenu prisonnier par la Convention, demanda d'avoir quelqu'un auprès de lui : on le lui permit, et il choisit M. de Chamilly, qui vint de suite le rejoindre à la Convention même. Il prit place dans les voitures qui conduisirent la famille royale au Temple ; mais au bout de huit jours on le sépara du Roi pour l'incarcérer à la Force. Lors des massacres des 3 et 4 septembre 1792, il fut sauvé par un ancien domestique nommé Dangu, auquel il avait rendu un service, qui le reconnut et le protégea. Dangu raconta au peuple les obligations qu'il avait à son ancien maître et cinq cents hommes environ le prirent et le reconduisirent en triomphe à son hôtel, rue Basse-du-Rempart. Après la mort de son Roi, le 9 février 1794, dénoncé par son jardinier qui le servait depuis trente années, il fut arrêté à sa maison de campagne de Bièvre. Conduit à la Bourbe, autrefois Port-Royal et dans la prison de Port-Libre, il y fut oublié quelque temps. Enfin on le transféra au Luxembourg avec un grand nombre d'autres personnes ; là, en entrant, le geôlier leur dit : « De tous ceux qui sont entrés ici pas un n'a évité la mort ! »

Louis XVI avant de mourir lui avait adressé tous ses remercîments dans son Testament, et l'avait recommandé à la générosité de la nation; un tel honneur ne pouvait que lui être funeste. Le 5 messidor an II (23 juin 1794), un arrêt du Tribunal révolutionnaire qui l'avait condamné à mort était exécuté, et M. de Chamilly, à l'âge de soixante-deux ans, était conduit à l'échafaud en même temps que M. d'Adhémar, à la *Barrière renversée* (autrefois du Trône).

Son fils, le chevalier de Chamilly, né à Paris en 1759, mourut en 1827, et le nom de Chamilly s'est éteint. Après lui il ne laissa qu'une fille qui épousa M. Cornuau, créé baron d'Offémont par Louis XVIII. Ce fils de M. de Chamilly avait d'abord servi comme sous-lieutenant dans le régiment Royal-cavalerie, puis dans les chevau-légers; en 1778, il fut nommé à la survivance de la charge de valet de chambre du Roi, qu'occupait son père, dont il partagea les dangers et le dévouement à la cause royale. Détenu à la Bourbe, il fut assez heureux pour y être entièrement oublié durant la Terreur, et le 9 thermidor le rendit à la liberté. A la Restauration, Louis XVIII le choisit pour son premier valet de chambre.

Les descendants de madame la baronne d'Offémont, fille de M. de Chamilly, existent encore. Louis XVI avait donné à M. de Chamilly son portrait; c'était un beau et grand tableau avec cette inscription : *Donné par le roi Louis XVI en* 1786 *à M. de Lorimier de Chamilly*. La reine Marie-Antoinette de son côté avait donné à madame de Chamilly une belle coupe ou assiette en Sèvres et un éventail, qui sont encore précieusement conservés par les héritières de madame la baronne d'Offémont, qui sont : 1° Thérèse d'Offémont, mariée à M. Gaston de Sancy de Parabère; 2° Antoinette d'Offémont, comtesse Riant; 3° Hélène d'Offémont, vicomtesse de Beaurepaire.

Le portrait donné par Louis XVI à son dévoué valet de chambre, a été retrouvé aux ventes, il y a plusieurs années, et acquis par M. de Saint-Pierre, cousin de madame Gaston de Sancy de Parabère.

NOTICE SUR DE ROUGEVILLE (1).

Dominique-Joseph Gousse de Rougeville, né vers 1760, à Arras, avait pour père un homme riche. D'abord gendarme de la garde du Roi en 1775, il fit ensuite la guerre d'Amérique, devint aide de camp des généraux Lée et Washington, 1776-1783. De retour en France, il obtint le brevet de lieutenant-colonel; en 1789 il devint officier de la garde nationale. Le 20 juin 1792, il sauva la Reine des fureurs du peuple aux Tuileries. Le 4 juin 1793, il fut arrêté comme suspect et écroué à la prison des Madelonnettes : il était alors âgé de trente-trois ans. Le 14 du même mois, il fut mis en liberté. — Il avait demeuré au numéro 41, de la rue des Quatre-Fils.

(1) Voir notre ouvrage, *Lettres inédites de Marie-Antoinette*, Paris, Didot, 1877, pages 164 et suivantes.

Rougeville réussit à se tenir caché pendant la Terreur, après l'affaire de l'Œillet, quand Michonis fut arrêté. — Un nommé Guffroy, rédacteur d'un journal appelé *le Rougyff*, le dénonça ; il fut arrêté et enfermé aux *Orties*, le 26 thermidor an III. C'était la maison d'arrêt du comité de sûreté générale. Ce Guffroy, qui était aussi d'Arras, devait de l'argent à Rougeville et il avait essayé de s'en débarrasser de cette manière. Rougeville resta deux ans en prison à Sainte-Pélagie. Mis en liberté le 2 messidor an V, envoyé à Reims sous la surveillance de la police, il ne cessait de correspondre avec les royalistes et de conspirer contre l'Empire. Il était en relation directe avec l'aide de camp de l'empereur Alexandre de Russie. Sa correspondance interceptée, il fut arrêté, traduit devant un conseil de guerre et fusillé au mois de mars 1814.

La Mort De MARIE-ANTOINETTE

Pièce de Clavecin

PAR

DUSSEK

Enregistré à la Bibliothèque Nationale.

Gravé par Michot.

Prix : 5 Livres.

1793

A PARIS

Musique à vendre et à louer chez J·Reinhard Storck

Au Concert Des Cigognes près le Pont Du Corbeau

A Strasbourg.

Propriété de L'Editeur : Ignace Pleyel

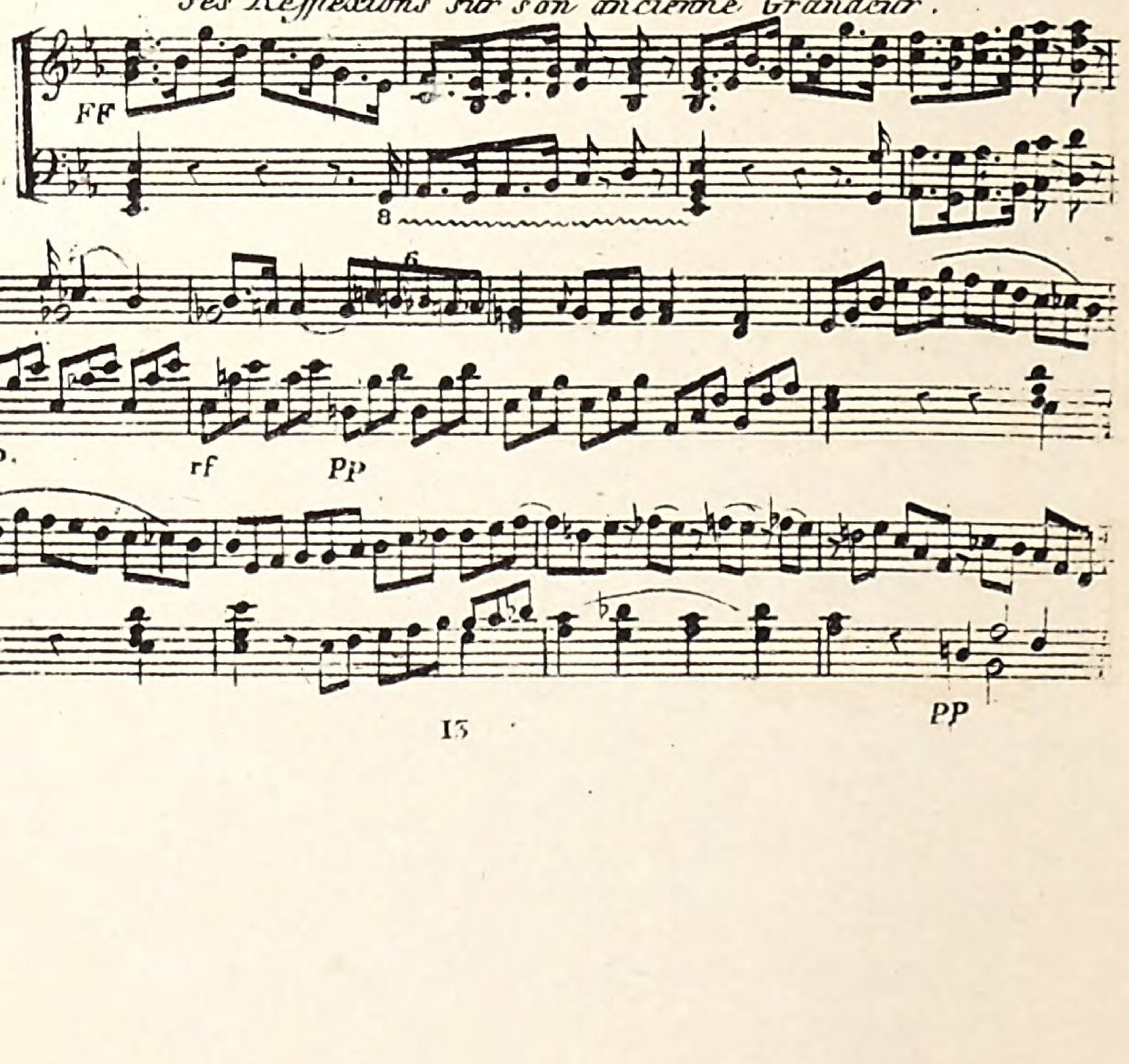
Emprisonnement De Marie Antoinette.

N°1.
largo.



Ses Refflexions sur son ancienne Grandeur.

N°2.
maestoso.

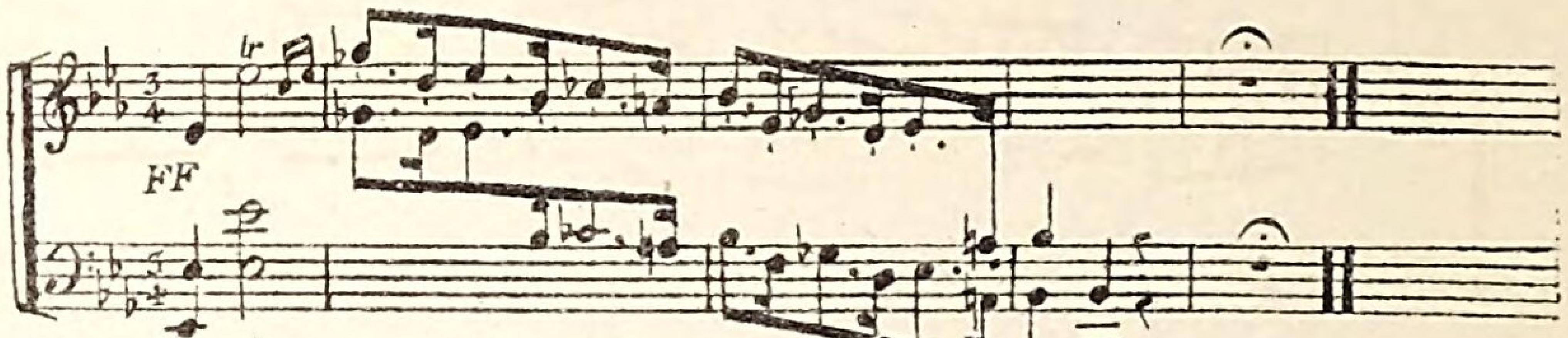


N°. 3.
On la sépare de ses Enfans.



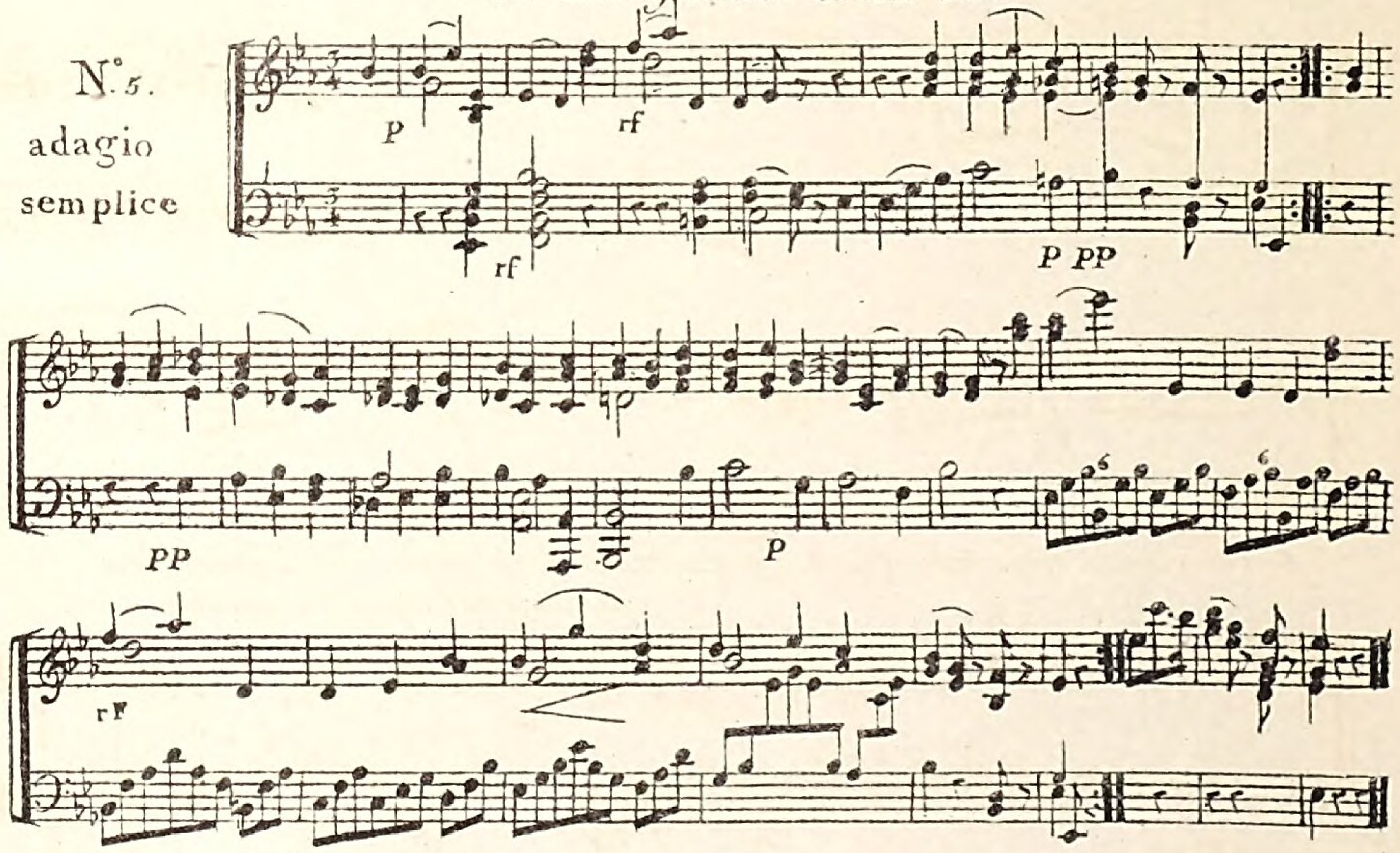
On lui lit sa sentence de mort.

N.° 4.
allegro
con brio



Sa Résignation à son sort.

N.° 5.
adagio
semplice



Sa situation et ses refflexions la nuit qui précéda son supplice.

N.° 6.
andante
agitato




rf
F
F
FF
Les Gardes s'approchent pour la conduire a la place de l'exécution.
Ils entrent dans la prison.
PP
FF
P
N° 7.
marche.
lento.
rf
PP
P
F rf
smorzando.

Tumulte du Peuple.

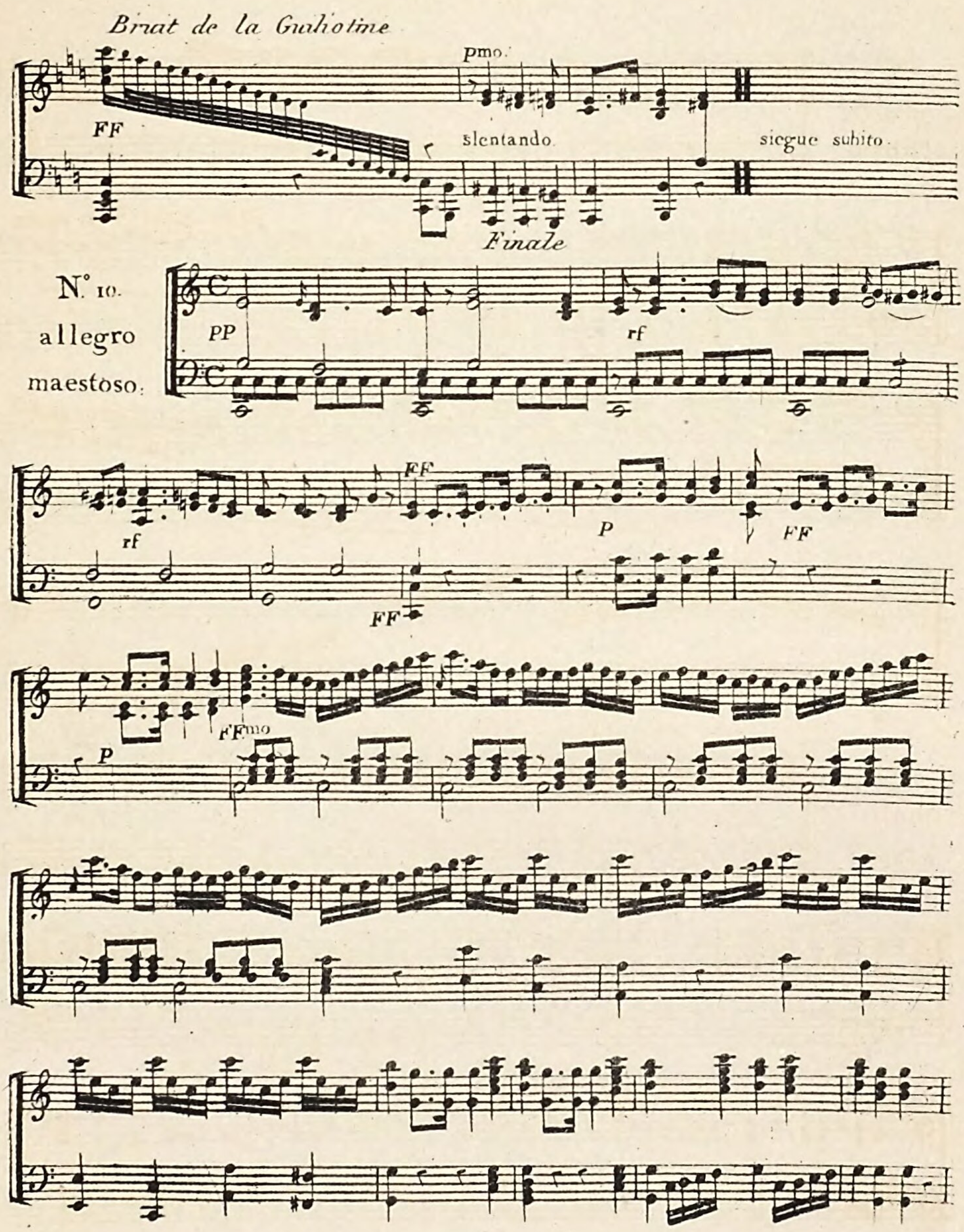
N.° 8.
presto
con brio.



Son invocation à l'être suprême l'instant avant sa mort.

N.° 9.
molto
adagio




Bruit de la Guillotine
FF
pmo.
slentando.
siegue subito.
Finale
N° 10.
allegro
maestoso.
PP
rf
rf
FF
P
FF
FF
P
FFmo
P


P
dolce
rf
FF
P
cres
FF
tr
Fmo
diminuendo

RÉSUMÉ DU LIVRE-JOURNAL.

COULEURS, COIFFURES ET HABITS

LES PLUS REMARQUABLES PORTÉS PAR LA REINE DE 1791 A 1792.

En 1787, la mode vint aux dames de suspendre à leurs oreilles des boucles d'or en forme de poires. Depuis quelques années elles ne portaient que de simples anneaux et plus de boucles de diamant. Ce qui donna lieu à cette suppression des diamants fut la passion du jeu, dont il était résulté des pertes considérables. Beaucoup de jeunes femmes avaient été obligées de vendre leurs diamants, ne trouvant aucun moyen de s'acquitter par expédient pour fournir tant au jeu qu'aux autres dépenses de leur habillement qui était au plus haut degré du luxe. Ce n'était cependant pas par la valeur des étoffes dont elles s'habillaient, car il n'y avait presque jamais d'or ni d'argent, mais elles achetaient des étoffes de soie unie garnies de fleurs et de chiffons, ce qui nécessitait une quantité de robes, pour qu'elles eussent toujours une fraîcheur magnifique. La mode, qui influait sur tout, influait aussi sur les couleurs dont on s'habillait et elle variait tous les ans. La couleur à la mode, en 1777, était un blond noisette qu'on appelait *cheveux de la Reine*. En 1778, elle fut d'un brun foncé qu'on appelait *puce*. En 1779, c'était un violet qu'on appelait *prune de Monsieur*. En 1780, elle était d'un vert-olive qu'on appelait *crapaud*. La couleur bleu clair y fut substituée l'année suivante, puis la couleur carmélite, etc., etc.

Les hommes comme les dames ne manquaient pas de s'habiller d'étoffes de ces couleurs, et les carrosses mêmes étaient soumis à cette mode pour la couleur du vernis et celle de la doublure.

Les coiffures des dames étaient infiniment baissées depuis longtemps, parce que la Reine, après ses dernières couches, ayant perdu une partie de ses cheveux, les avait fait couper très courts ; ainsi cela variait selon que la Reine adoptait ou rejetait une mode. A cette époque tout le monde était élégant et soigné ; les vieilles dames étaient fort occupées de leurs parures et des frivolités qui en sont la suite nécessaire ; c'était devenu aussi l'occupation des jeunes femmes, ainsi que cela est aujourd'hui, car sous le rapport de la coquetterie rien n'est changé.

Les mémoires de madame Éloffe nous font connaître les principales couleurs portées par la Reine de 1787 à 1793 ; nous en donnons ici un court relevé depuis le 8 mars 1791, jusqu'à sa mort.

8 mars 1791. La Reine se servait de lacets de soie de grenade puce. — La couleur puce était alors fort à la mode. Cette princesse portait des caracos de cette couleur. (V. 19 mars, 91.)

21 mars 1791. Habit de printemps fond bleu à petits bouquets. — Avec fichu anglais.

14 avril 1791. Habit de moire bleu.

27 avril 1791. Pierrot d'ourgandi à fleurs bleues garni à volant à tête rabattue.

4 mai 1791. Pierrot de mousseline et basin.

26 juin 1791. Chemise bleue et noisette.

29 juin 1791. Pierrot de taffetas fond blanc chiné, rose, bleu, et vert.

13 juillet 1791. Pierrot de taffetas vert canard.

29 juillet 1791. Pierrot de taffetas fond blanc à petit bouquet violet et vert.

9 août 1791. Chemise de taffetas couleur ramoneur.

16 septembre 1791. Chemise de florence gros-vert glacé violet.

24 septembre 1791. Mantille d'un habit de gros de Tours rayé bleu sur bleu.

— Redingote de gros de Tours brochée fond vert rayée puce.

— Frange ou frivolité fond brun à retombants en petites fleurs assorties à un habit de gros de Tours brodé en filet et broché en petites roses.

— Bracelets en ruban de satin blanc frisé de blonde.

— Robe rose et noire.

27 septembre 1791. Robe de gros de Tours brochée fond vert rayée violet avec guirlandes en feuillage gros-vert et violet assorties à la robe.

28 septembre 1791. Caraco de gros de Tours violet rayé puce.

30 septembre. Redingote grise.

12 octobre. Façon d'une guirlande en ruban ponceau.

24 octobre. Pierrot de florence gris.

— 36 aunes de satin de différentes couleurs pour coiffer.

29 octobre 1791. Robe de satin rouge et noir.

— Ruban cerise pour coiffer.

— Lévite de satin rayé carmélite noir et bleu.

— Corset rayé noir et rose.

— Corset fond blanc brodé en rose.

— Pierrot de satin bleu et brun.

30 octobre 1791. Pierrot de florence puce et rose.

6 novembre 1791. Robe de satin carmélite bleu et noir.

— Chemise violette.

13 novembre 1791. Frange en frivolité rose et vert à retombants à glands dont un en frivolité et l'autre en perle assorti.

18 novembre 1791. Robe de satin violet.

23 novembre 1791. Une paire de bracelets en ruban de satin blanc frisé de blonde.

29 novembre 1791. Manchettes en ruche d'une chemise violette et verte.

30 novembre 1791. Pierrot de satin fond brun rayé chiné.

— Pierrot carmélite et vert.

7 décembre 1791. Pierrot de satin fond brun rayé bleu et blanc.

15 décembre 1791. Habit de satin carmélite.

17 décembre 1791. Chapeau de paille à effilés.

20 décembre 1791. Les fichus de la Reine étaient très grands. Il fallait une aune de gaze de Chambéry pour les faire.

1er janvier 1792. La Reine commandait encore 4 aunes 1/2 de blonde *pour des manches* de cour.

4 janvier 1792. Achat de rubans nationaux : soit 12 aunes ruban rose et blanc satiné et 12 aunes bleu.

6 janvier 1792. Redingote de florence glacée verte et violette.

14 janvier 1792. Pierrot de florence rayé violet et citron.

28 janvier 1792. Redingote de florence carmélite. Pouf en laiton couvert en petit marly doublé de gaze d'Italie.

11 février 1792. 6 cravates en gaze de laine ourlées.

12 mai 1792. Robe de taffetas violet pour porter le demi-deuil de son frère l'empereur Léopold II.

— 3 paires de bracelets en ruban de satin frisé de blonde dont une paire rose, une violette et l'autre bleue.

12 mai 1792. Paire de manchettes de tulle en ruche pour un pierrot de taffetas chiné bleu rayé citron.
— Chemise de taffetas carmélite glacé.
14 mai 1792. Robe de florence glacée.
16 mai 1792. Pierrot de taffetas bleu et noir glacé.
19 mai 1792. Blonde pour un tour de corset fond brun chiné rouge.
23 mai 1792. Pierrot de tarlatane fond blanc à bouquet nué.
— Pierrot de taffetas glacé vert et bleu.
27 mai 1792. Pierrot de taffetas chiné puce, rose et blanc.
— Robe violette rayée noire.
31 mai 1792. Voile pour un chapeau et gaze de laine blanche.
8 juin 1792. Chemise de taffetas gris.
22 juin 1792. La Reine est presque toujours en deuil. On voit à cette date qu'elle commande à madame Éloffe un tour de crêpe pour un pierrot de taffetas noir.
— Corset d'habit de taffetas fond gris chiné vert et rose.
— Lévite de taffetas fond gros-bleu chiné vert et blanc.
23 juin 1792. Lévite de taffetas rayé rose et carmélite.
30 juin 1792. Chemise de taffetas glacé bleue et noire.
— Pierrot de taffetas fond blanc chiné vert et rose.
24 juillet 1792. Pierrot d'étoffe soie et coton à bordure bleue.
1er août 1792. Pierrot d'étoffe soie et coton à bordure bleue.
— Chemise de taffetas chocolat.
— 15 écheveaux de soie noire.
3 août 1792. Fichu moyen en gaze Chambéry.
12 août 1792. Deux guimpes de linon-batiste garnies de malines brodée très fine et 5 tours de gorge plats de blonde avec faveur.
15 août 1792. La Reine étant au Temple, commandait à madame Éloffe 2 aunes blonde pour une paire de manchettes d'un pierrot de taffetas puce; 1 douzaine de lacets de fil rond.

RACCOMMODAGES

ORDONNÉS PAR LA REINE A MADAME ÉLOFFE (1787-1792).

19 mars 1787. Raccommodé la garniture d'une robe de satin vert garnie de jais rouge et de perles.
3 avril 1787. Façon de coiffe raccrochée.
12 février 1788. Avoir rebordé une paire de souliers serin en violet.
23 février 1788. Avoir rebordé et refrisé deux paires de souliers puce en comète.
3 octobre 1789. Regarni un grand habit de satin fond noir, brodé en soie unie rose.
3 mars 1788. Avoir rebordé une paire de souliers bleus en blanc.
6 avril 1788. Une aune et demie de blonde pour raccommoder un jupon de gaze garni de blonde qui était arrachée, raccommodage du jupon.
22 avril 1788. Reprises d'une robe.
16 mai 1788. Avoir rallongé les manches d'une robe de linon broché.
18 mai 1788. Avoir remis des boutons d'étoffe à une redingote de taffetas gros-bleu uni petit-bleu.
19 mai 1788. Avoir raccourci un jupon de gaze violette et bleue.
21 mai 1788. Avoir rebordé une paire de souliers bleus.
— Avoir cousu des boutons à deux redingotes de bazin.
23 mai 1788. Avoir raccommodé une robe de linon-batiste et avoir reculé les boutons d'une redingote.
26 mai 1788. Avoir raccommodé une robe de linon.
— Avoir rallongé trois jupons de linon.
— Avoir raccommodé une seconde robe de linon.

26 mai 1788. Avoir rallongé deux jupons.

— Avoir refait la ceinture de deux jupons de gaze.

1er juin 1788. Avoir raccommodé et élargi trois robes de linon-batiste.

2 juin 1788. Rechangé les blondes qui étaient à d'autres fichus.

— Avoir rélargi quatre robes de linon-batiste.

9 juin 1788. Avoir raccommodé un jupon de linon.

11 juin 1788. Avoir refait une paire de maris à deux rangs d'Angleterre.

24 juin 1788. Raccommodage d'un chapeau de taffetas gris.

15 juillet 1788. Avoir dédoublé un manteau de taffetas noir, l'avoir refait simple.

21 juillet 1788. Avoir rebordé deux paires de souliers de taffetas, l'une gros-vert et l'autre violet.

15 août 1788. Avoir refait une mantille blanche garnie de blonde.

23 août 1788. Avoir refait le chapeau garni en dentelle.

29 août 1788. Avoir rebordé une paire de souliers.

15 septembre 1788. Avoir raccourci les bouts de sept cravates de mousseline et linon et les avoir regarnis en dentelle.

19 septembre 1788. Avoir refait trois paires de manchettes de redingote.

20 septembre 1788. Avoir raccourci les bouts de trois cravates de mousseline et les avoir regarnies en malines brodée.

6 octobre 1788. Avoir rechangé le volant de devant d'un jupon de linon-batiste broché et avoir fait festonner le bas du lé qui avait été déchiré.

20 octobre 1788. Avoir regarni une robe turque de gros de Tours.

6 novembre 1788. Avoir bordé deux paires de souliers de satin dont une bleue et une rose.

— Avoir rechangé le lé de devant d'un jupon de mousseline.

8 novembre 1788. Avoir refait un chapeau de dentelle.

16 novembre 1788. Reprises à un manteau.

17 novembre 1788. Reprises d'un manteau.

20 décembre 1788. Avoir rechangé le lé de devant d'un jupon de florence blanc.

26 janvier 1789. Avoir raccommodé et rebordé un chapeau de castor bleu.

29 avril 1789. Avoir regarni une mantille en argent et avoir rafraîchi la guirlande.

14 mai 1789. Raccommodage d'un déshabillé de mousseline brodé qui avait été déchiré.

15 mai 1789. Un quart gaze d'Italie pour refaire un tour de gorge.

18 mai 1789. Id.

— Reprises d'un manteau.

20 mai 1789. Avoir rallongé les manches d'une redingote de basin.

25 mai 1789. Une aune linon-batiste très beau pour le lé d'un jupon qui avait été déchiré.

28 mai 1789. Avoir raccommodé la dentelle d'un manteau simple.

15 juin 1789. Avoir fait plusieurs reprises à une robe de linon rayé.

19 juin 1789. Avoir rélargi les manches d'une robe de percale couleur de chair, refait les parements, rétréci la pièce, refait le collet et fourni du bougrand et raccourci le jupon.

10 juillet 1789. Avoir raccommodé le volant d'un jupon de percale.

13 juillet 1789. Avoir refait des reprises au volant d'un jupon de percale.

25 juillet 1789. Avoir raccommodé un jupon de taffetas violet glacé.

4 août 1789. Avoir fait des reprises.

27 août 1789. Reprises à un jupon de linon.

11 septembre 1789. Avoir refait des reprises à un jupon et pierrot de percale garni de mousseline brodée.

16 septembre 1789. Avoir refait les ceintures de neuf jupons dont cinq blancs et quatre de couleur.

17 septembre 1789. Avoir refait six ceintures de jupon.

18 septembre 1789. Avoir refait les manchettes à un rang d'une redingote puce et rose.

21 septembre 1789. Avoir refait la ceinture de cinq jupons.

23 septembre 1789. Avoir refait la ceinture d'un jupon.

19 octobre 1789. Avoir refait les ceintures de cinq jupons de florence.

24 octobre 1789. Avoir regarni une robe de satin fond blanc rayé bleu uni.

23 décembre 1789. Avoir refait les œillets d'un soulier et fourni de la faveur.

18 janvier 1790. Avoir regarni en effilé un grand habit blanc et le bas de robe et avoir rebordé les pattes en comète noire.

29 janvier 1790. Avoir regarni une mantille en blonde.

22 mars 1790. Avoir raccommodé les dentelles de trois manteaux de taffetas.

11 avril 1790. Avoir rallongé les coulisses de trois manteaux.

2 mai 1790. Avoir raccommodé la ceinture d'un jupon d'organdi et avoir fait des reprises.

5 mai 1790. Avoir bordé une paire de souliers en galon gris et comète grise.

10 mai 1790. Avoir bordé et frisé des souliers en comète grise.

11 mai 1790. Reprises d'un jupon de blonde.

17 mai 1790. Avoir raccommodé un jupon de mousseline brodée et avoir refait la ceinture et regarni.

20 mai 1790. Avoir cousu l'effilé d'une redingote de percale serin.

— Avoir refait les manchettes d'Angleterre à deux rangs.

31 mai 1790. Avoir fait des reprises à un jupon de linon-batiste.

2 juin 1790. Avoir remis des collets à trois chemises de linon-batiste.

10 juin 1790. Avoir fait raccommoder un jupon de filet brodé par une ouvrière en dentelle.

12 juin 1790. Avoir regarni en franges une jupe et bas de robe de taffetas violet.

15 juin 1790. Avoir refait le collet d'une chemise de linon-batiste.

— Avoir refait les collets de quatre chemises de linon-batiste.

13 juillet 1790. Avoir déouaté un fichu de taffetas noir et l'avoir réparé.

21 juillet 1790. Avoir recoupé quatre fichus de gaze de Chambéry et les avoir refaits.

26 août 1790. Avoir refait la ceinture d'un jupon de linon-batiste.

— Plusieurs reprises et avoir regarni un jupon de linon-batiste.

27 août 1790. Avoir rebordé deux paires de souliers puce.

29 août 1790. Avoir rélargi les poignets de trois douzaines de chemises.

— Avoir raccommodé un jupon de linon broché.

31 août 1790. Avoir rélargi les poignets de trois autres douzaines de chemises.

16 septembre 1790. Avoir relargi les poignets de deux douzaines de chemises.

4 octobre 1790. Un quart blonde pour raccommoder le volant d'une jupe de grand habit qui était déchiré, façon du raccommodage du jupon.

— Avoir fait des reprises à un jupon de mousseline brodée.

9 octobre 1790. Avoir rélargi les épaulettes de quatre corsets.

— Avoir rélargi les manches de deux corsets.

29 octobre 1790. Avoir reposé la frange d'une jupe rayée de velours blanc serin, et avoir déchiffonné la frange du bas de robe.

— Avoir regarni un grand habit de satin fond blanc brodé en lilas et le bas de robe.

30 octobre 1790. 5/8 linon-batiste pour le fond et rentoiler les papillons d'un bonnet de dentelle.

1er novembre 1790. Avoir raccourci les collets de quatre manteaux de taffetas.

12 novembre 1790. Trois aunes blonde fond Alençon pour une paire de manchettes à deux rangs d'une redingote dont *les manchettes étaient sales.*

20 novembre 1790. Blonde pour rechanger les manchettes à un caraco de florence.

— Avoir recousu et rafraîchi la frange et la guirlande d'un grand habit de satin noir.

23 novembre 1790. Deux aunes et demi galon noir pour border une paire de brodequins noirs.

24 novembre 1790. Avoir rebaissé le volant d'un jupon de mousseline unie, garnie en malines brodée à volant en tête rabattue.

— Avoir fait des reprises à un manteau de linon-batiste.

30 novembre 1790. Avoir rebordé et frisé une paire de souliers nacarats.

25 décembre 1790. Ruban rose large pour remettre des coques dans une paire de bracelets de ruban gros-vert.

— Raccommodage des bracelets.

17 janvier 1791. Une aune de gaze de Chambéry pour rechanger un fichu.

21 février 1791. Une aune gaze de Chambéry pour rechanger le point d'un fichu et deux aunes comète pour le border. Raccommodage de la dentelle d'un manteau noir.

8 mars 1791. Avoir fait des reprises à un manteau de linon-batiste.

24 mars 1791. Avoir regarni un habit de printemps fond bleu à petits bouquets.

30 mars 1791. Avoir fait des reprises à un manteau de linon-batiste et avoir mis des bandes de linon gaufré. Linon-batiste pour les bandes qui étaient déchirées.

9 avril 1791. Avoir rabaissé les collets de quatre chemises de linon.

9 avril 1791. Avoir fait des reprises en fond de linon à un jupon de linon-batiste broché qui était déchiré.

22 avril 1791. Remis un collet à une chemise de linon-batiste.

— Avoir raccommodé les collets de deux chemises.

7 mai 1791. Avoir raccommodé un volant de mousseline brodée après un pierrot de bazin.

26 mai 1791. Raccommodage d'un volant de mousseline brodée qui était déchiré.

27 mai 1791. Avoir refait une chemise de linon-batiste.

31 mai 1791. Regarni un grand habit de gaze bleu garni en blonde et rubans appliqués.

2 juin 1791. Avoir raccommodé et fait des reprises à un jupon d'ourgandine à fleurs bleues.

6 juin 1791. Avoir raccommodé une mantille de blonde.

5 septembre 1791. Avoir fait des reprises en fond de mousseline à un jupon de mousseline des Indes.

10 septembre 1791. Avoir raccommodé un jupon de mousseline des Indes fond de blanc à petit bouquet brun.

23 septembre 1791. Avoir refait une paire de manchettes de blonde pour remettre après une robe d'automne fond gros-bleu chiné.

28 septembre 1791. Avoir ourlé et marqué six cravates de mousseline unie et brodée.

8 octobre 1791. Avoir refait une paire de manchettes à un rang d'une chemise de florence puce

— Avoir refait une deuxième paire de manchettes de florence rayée bleu.

12 octobre 1791. Avoir refait trois paires de manchettes.

— Avoir raccommodé trois fichus-chemises de linon-batiste.

24 octobre 1791. Avoir raccourci et rétréci les manches et reposé les manchettes de deux chemises de batiste.

— Avoir rebaissé les jabots de deux fichus-chemises.

29 octobre 1791. Avoir rélargi les poignets de trois chemises de batiste et remonté les manchettes.

7 novembre 1791. Avoir raccourci et rétréci les manches et reposé les manchettes de cinq chemises de batiste.

— Avoir rebaissé les jabots de quatre fichus-chemises.

— Avoir raccommodé une guimpe de linon-batiste et faveur.

7 novembre 1791. Avoir regarni deux jupons de florence et avoir refait les ceintures.

— Avoir refait la ceinture d'un troisième jupon.

— Avoir rélargi deux tours en guimpe de linon-batiste et faveur.

14 novembre 1791. Gaze Chambéry pour rechanger un fichu.

15 novembre 1791. Avoir refait les manchettes à deux rangs d'une turque noire et bleue.

23 novembre 1791. Avoir rebaissé une guimpe de linon.

17 décembre 1791. Blonde bâtarde pour remettre des manchettes à une robe de satin violet.

4 janvier 1792. Une aune gaze Chambéry pour rechanger un grand fichu.

6 janvier 1792. Rechanger un grand fichu avec comète de satin pour le border, et garniture de point à l'aiguille.

24 janvier 1792. Avoir fait une reprise à une redingote de florence.

11 février 1792. Avoir fait faire des reprises à un fichu de linon-batiste, brodé en fond de linon.

12 février 1792. Gaze de Chambéry pour rechanger un fichu-comète pour le border.

23 février 1792. Blonde pour remettre à une guimpe de linon-batiste.

24 février 1792. Une reprise à un fichu de linon.

27 février 1792. Avoir rélargi les poignets de quatorze chemises de batiste.

5 mars 1792. Avoir rallongé un fichu de dentelle noire.

9 mars 1792. Cinq aunes tulle liséré pour deux paires de manchettes en ruche pour rechanger les manchettes à une redingote et l'autre à un pierrot.

4 avril 1792. Avoir remis une bande de linon à un tour en guimpe.

14 avril 1792. Avoir raccourci la coulisse et rebaissé les garnitures d'un manteau de linon brodé et l'avoir refait.

19 avril 1792. Avoir refait un second manteau de linon brodé.

23 avril 1792. Avoir refait un troisième manteau de linon-batiste.

9 mai 1792. Gaze Chambéry pour rechanger la gaze d'un fichu de point.

15 juin 1792. Avoir fait des reprises en fond d'ourgandine à un jupon rayé.

27 juin 1792. Avoir remis une bande de gaze de laine à une guimpe de linon.

27 juillet 1792. Avoir fait une reprise en fond de linon à un jupon de linon brodé.

29 juillet 1792. Avoir refait les manchettes d'une chemise et le tour de taffetas chocolat.
1er août 1792. Avoir fait une reprise en fond de linon à un jupon de linon brodé.
— Avoir fait une grande reprise à une chemise de percale.

Aux 15 et 16 octobre, nos lecteurs auront vu qu'on reprochait à la Reine, dans son acte d'accusation, d'avoir entre autres *trop usé de souliers,* elle qui, au milieu de toutes les splendeurs de Versailles, faisait si bien raccommoder les siens ; qui, au 10 août, se rendit à l'Assemblée, on se le rappelle, avec des chaussures déchirées, et qui enfin perdit sur l'échafaud un malheureux petit soulier, que l'on conserve encore, dans un état d'usure qui fait peine à voir.

RELEVÉ DES DÉPENSES

FAITES CHEZ MADAME ÉLOFFE PAR LA REINE MARIE-ANTOINETTE ET LES DAMES DE SA COUR (1787-1793).

Mme Adélaïde	76427 ″	1 s	1 d
La Reine	72546	19	3
Mme Victoire	57699	16	5
Comtesse d'Artois	43284	5	4
Comtesse de Chastellux	8613	14	
Marquise de Donnissan	8238	12	6
Comtesse d'Ossun	5593	8	
Duchesse de Narbonne	5236	17	
Duchesse de Laval	5067	14	
Comtesse de Faucigny	3722	19	
Comtesse de Luxembourg	3622	12	9
Duchesse de la Vauguyon	3022	16	
Princesse de Chimay	2802	6	5
Madame de Villedeuil	2761	4	11
Comtesse de Saint-Sauveur	2381	13	
Vicomtesse de Marconnay	2190	19	
Marquise de Marconnay	2137	11	7
Comtesse d'Escars	2066	18	
Comtesse de Poret	1873	6	
Duchesse d'Harcourt	1819	18	
Comtesse de Charost	1818	3	6
Comtesse de Tessé	1799	16	5
Marquise de Mesgrigny	1768	18	10
Comtesse de Gouvello	1763	8	
Marquise de Saisseval du Roure	1653	3	6
Marquise de Lostanges	1579	2	9
Comtesse de Lostanges	1468	15	8
Vicomtesse de Moges	1444	9	
Vicomtesse de Briqueville	1427	19	
Princesse de Solre	1382	4	4
Comtesse d'Estampes	1366	18	
Mlle Daupène	1345	13	3
Comtesse de la Palisse	1315 ″	13 s	
Mme Le Monnier	1295	6	
Comtesse de Charny	1272	16	6 d
Comtesse de Collanges	1262	7	6
Comtesse de la Ferronnays	1243	12	11
Comtesse de Marconnay	1081	5	6
Marquise d'Ourches	1072		
Vicomtesse de Damas	1053	13	6
Comtesse de Chalon	1053	4	6
Comtesse de Provence	933	14	
Comtesse de Saisseval-Lastic	831		
Comtesse de Ligniville	805	18	6
Marquise de Riant	773	13	6
Comtesse de Gand	764	13	6
Marquise de Chastellux	760	17	
Comtesse de Lascaris	722		
Duchesse de Lorges	704	2	3
Vicomtesse de Canisy	675	13	
Comtesse de Gruelle	665	8	
Princesse de Listenay	657	17	5
Comtesse de Narbonne	635	9	
Duchesse de Maillé	613	5	2
Comtesse de Béthune	581	12	
Marquise de Vérac	568	2	
Comtesse de Montléart	538	16	
Comtesse de Roncé	538	4	
Vicomtesse de Talleyrand	513	15	2
Marquise de Laval	432	12	
Mme de Lamoignon	414	6	6
Princesse de Lamballe	401	18	
Comtesse de Sérent	401	8	8
Marquise de Chabannes	371	8	
Duchesse de Duras	336	15	6

Marquise de Maillé..........	335"	18 s	
Comtesse d'Angevilliers.....	325	10	
Comtesse de Boisgelin.......	310	8	
Comtesse de Fezensac.......	276	10	
Duchesse de Fitz-James.....	267	3	
Comtesse de la Fare.........	252	4	
Princesse d'Hénin	248	14	
Marquise de Raigecourt.....	238		
Comtesse de Béon...........	231	1	
Marquise de Saint-Paul.....	206	9	
Comtesse de Thianges.......	205	14	11 d
Comtesse de Bourbon-Busset..	203	5	6
Marquise de Sourdis.........	201	7	8
Marquise de Lévis..........	181	11	8
Comtesse de Balby..........	178	11	
Mme Duquermont...........	153		
Marquise de Rocquemont....	140	14	10
Comtesse de Montmorin	138	2	
Comtesse de Simiane........	133	11	
Comtesse de Bourbonne......	131	2	
Vicomtesse de Faudoas......	126	15	6
Comtesse du Hautoir........	124		
Marquise du Boscage........	121	3	6
Comtesse de Pons..........	120	10	
Comtesse Hippolyte de Choiseul......................	120	10	
Vicomtesse du Roure........	118	12	
Marquise de Lescure........	111	9	6
Princesse de Ghistelles.......	90	4	9
Marquise de Thesan........	88	16	
Vicomtesse de Sourches.....	88	3	
Mme de Staël...............	88		
Duchesse de la Force........	85	8	
Marquise de Tourzel.........	85	4	
Comtesse de Ségur..........	78	17	
Comtesse de Kergorlay......	73	7	
Duchesse d'Ayen...........	71	12	
Marquise du Maine.........	66	5	
Comtesse de Clermont-Tonnerre....................	59	18	6
Mlle de Villequier l'aîné......	57	14	
Marquise d'Arbouville.......	56	18	4
Vicomtesse de Vintimille.....	56	2	

Comtesse des Escotais.......	53"	12 s	9 d
Marquise de la Roche-Lambert......................	51	6	
M. Derlon..................	46	1	6
Comtesse de Sorans.........	45	19	
Comtesse de Marguerie......	41	7	6
Comtesse de Beaumont......	40	8	
Comtesse de Lage...........	39		
Marquise d'Asnières.........	34		
Comtesse de Pelagrue.......	33		
Duchesse du Châtelet.......	32	11	9
Marquise de Pracomtal.....	32	8	
Comtesse de Castellanne.....	31	2	
Marquise de Vintimille......	31		
Duchesse de Villeroy........	30	12	
Mme Le Roux..............	29	1	10
Comtesse de Messey.........	27	3	6
Comtesse d'Andlau..........	27	1	
Baronne du Bourg..........	22	3	
Comtesse de Saint Simon....	21	9	
Comtesse Charles de Polignac.	21		
Marquise d'Estourmel.......	20		
Comtesse de Vassy..........	19	10	
Marquise de Ganges........	19	3	6
Mme de Lisle...............	19		
Comtesse de Praslin........	17	17	
Duchesse de Lévis..........	15	4	
Comtesse de Périgord.......	15	3	
Comtesse de la Luzerne......	15		
Mme Robillard..............	13	6	
Comtesse Eugénie de Grammont....................	13	4	
Mme Lebrun................	12	16	6
Comtesse de Grammont.....	12	9	
Marquise de Chauvelin......	12		
Mme de Séphon.............	10	3	
Marquise de Lameth........	9	6	
Princesse de Carency........	9	5	
Comtesse Charles de Lameth.	8	4	
Marquise de Mesme........	7	2	6
Mmes de Champlost.........	2	13	8
Marquise de Bouthilliers.....	2	6	6
Mmes de Courmont..........	2	2	6

DICTIONNAIRE DES TERMES DE MODE

QUI FIGURENT DANS LE *LIVRE-JOURNAL DE MADAME ÉLOFFE* (1787-1793).

AIGUILLETTES (de soie).
Voir 26 Novembre 1790,
6 Avril 1792,
23 Mai 1792,
28 Mai 1792.

AMADIS (manchettes).
Voir 1er Janvier 1787,
4 Février 1788 (voir la planche 49).

ANDROSMANE (chapeau à trois cornes à l').
Voir 8 Septembre 1787,
28 Décembre 1787.

ANGLETERRE (point d', dentelles d').
Voir 25 Juin 1789.

BAIGNEUSE DE BLONDE.
Voir 10 Janvier 1787,
26 Juillet 1788,
21 Août 1788,
28 Mars 1788 (voir planche 51).

BAIGNEUSE DE GAZE.
9 Juin 1787 (voir planche et note du 26).

BAIGNOIRE.
Voir 26 Juillet 1788.

BARBE.
Voir 5 et 12 Janvier 1787,
2 Mars 1788,
30 Décembre 1788 (voir planches 69-70).

BARBEAU.
Voir 30 Décembre 1788 (la pl. 69-70, chapeau nº 6),
23 Décembre 1790.

BARRIÈRE.
Voir 3 Février 1787,
20 Mai 1787,
20 Janvier 1790.

BASIN.
Voir 27 Mars 1787,
30 Septembre 1787,
2 Avril 1791.

BAVOLET.
Voir 1er Février 1787,
19 Juin 1787,
22 Mars 1788,
21 Août 1789,
5 Février 1790.

BELLEVUE (uniforme de).
Voir 4 et 5 Octobre 1789,
13 Octobre 1789.

BLONDE BATARDE.
Voir 10 Janvier 1787.

BLONDE FOND RUISSEAU.
Voir 1er Mars 1788.

BLONDE TOURNANTE ALENÇON.
Voir 1er Janvier 1787.

BONNET BRULÉ, de madame la vicomtesse de Talleyrand.
Voir 3 Février 1791.

BONNET ROUGE.
Voir 1er Janvier 1792,
20 Juin 1792,
30 Juin 1793.

BONNETS DE LA REINE, ourlés et *plissés à mille plis* pour mettre sous des chapeaux.
Voir 2 Octobre 1787.

BONNETS DE NUIT.
Voir 10 Janvier 1787,
7 Mars 1787,
10 Août 1788,
27 Septembre 1788 (voir planche 64),
31 Août 1790,
6 Septembre 1790,
10 Février 1791,
12 id. id.,
21 Janvier 1793.

BONNETTE (chapeau).
Voir 10 Août 1788,
27 Septembre 1788.

BORDURE MILLE RAIES.
Voir 11 Janvier 1787.

BOUCLES (de souliers).
Voir 28 Septembre 1789.

BOUE DE PARIS.
Voir 17 Novembre 1787,
28 Septembre 1791,
18 Juillet 1792,
10 Août 1792.

BOUGRAND.
Voir 2 Mars 1788,
31 Octobre 1789,
20 Mai 1790.

BOUTONS.
Voir 30 Décembre 1788.

BRACELETS CRIN-PAILLE.
Voir 5 Janvier 1787,

11 Septembre 1791,
29 Juillet 1792 (voir note).
BRACELETS, en rubans à la *nation*.
Voir 31 Octobre 1789.
BUCIÈRE.
Voir 22 Septembre 1787,
28 Décembre 1788.
CANELLE.
Voir 21 Septembre 1788.
CANNETILLE.
Voir 25 Juin 1789,
20 Juillet 1789,
5 Janvier 1790,
12 Juin 1790.
CANTHARIDE (sac de taffetas couleur mouche).
Voir 14 Février 1789.
CAPTIF (bonnet à la).
Voir 28 Décembre 1787 (voir planche 47).
CARACO.
Voir 23 Janvier 1788,
16 Février 1788 (voir la planche 50).
CARAVANE (fichus à la).
Voir 26 Juin 1787,
29 Septembre 1787.
CARMÉLITE.
Voir 22 Février 1787.
CARTISANE.
Voir 28 Mars 1788,
15 Août 1788,
8 Novembre 1788.
CASTOR (chapeau de).
Voir 23 Février 1789,
Voir 19 Août 1789,
20 Août 1791.
CATOGAN (cheveux en).
Voir 21 Janvier 1787 (planche 8),
27 Avril 1788 (planche 54).
CHAISE A PORTEURS.
Voir 2 Août 1789,
22 Novembre 1789.
CHAMPIGNONS.
Voir 26 Janvier 1790.
CHANTILLY (point de).
Voir gravure, page 194.
CHAPEAU CALOT.
Voir 7 Janvier 1787.
CHAPEAU A LA HENRI IV.

Au commencement du règne de Louis XVI tous les costumes étaient à la Henri IV, ce roi très populaire ; on était décidé à reprendre à la cour de Versailles toutes les modes de son temps.

On avait mis à la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf le mot *Resurrexit;* cette allusion flatteuse de Louis XVI à Henri IV fut cependant commentée, peu de jours après, par ces vers un peu frondeurs :

Resurrexit, j'approuve le bon mot,
Mais pour y croire *il faut* la poule au pot.

CHARLOTTE (chapeau en calot à la).
Voir 16 Juin 1787.
CHATEAU-RENAUD.
Voir 30 Juin 1787,
16 Août 1787,
28 Décembre 1787,
9 Août 1788,
30 Juin 1789,
4 Août 1789,
7 Octobre 1790,
9 Octobre 1790,
22 Octobre 1790.
CHEMISE (robe en).
6 Juin 1788 (voir la planche 57).
CHÉRUSQUE.
Voir 1er Janvier 1787.
COCARDES AUX COULEURS DE LA NATION.
Voir 28 Novembre 1789,
31 Décembre 1789,
28 Mai 1790 (proclamation du Roi),
2 Janvier 1791.
COCARDES AUX TROIS COULEURS.
Voir 25, 29 et 30 Juillet 1789,
22 Août 1789,
14 Octobre 1789.
COCARDES TRICOLORES (faites pour les dames de Paris, c'est-à-dire les dames de la Halle).
Voir 17 Juillet 1789,
6 Octobre 1789.
COCHES (bureau des).
Voir 18 Mars 1787,
30 Mai 1788.
COIFFE DE NUIT DE LA REINE.
Voir 7 Mars 1787,
31 Août 1790.
COIFFURE A LA CONSEILLÈRE.
Voir 19 Septembre 1787.
COLINETTE (camisole en).
29 Mars 1787.
Voir 28 Décembre 1787.
COMÈTE.
Voir 2, 5, et 7 Janvier 1787,
20 Mars 1787.
COMMISSIONNAIRES (le prix des).
Voir 8 Février 1791.
COMPAIRS.
Voir 30 Juin 1787,
29 Octobre 1789,
15 Décembre 1790.
COQUES DE POINT DE FRANCE (coiffure de Madame Adélaïde).
Voir gravure page 329.

Coqueluchon.
Voir 10 Janvier 1787,
23 Août 1789,
6 Mars 1790.
Corbeilles a compartiments de la Reine.
Voir 31 Octobre 1789.
Cornette.
Voir 7 Janvier 1787.
Corset de la Reine.
Voir 30 Mars 1787,
31 Octobre 1789.
Corset musulmane.
Voir 22 Mars 1788,
14 Juillet 1792 (voir Corset-plastron).
Cramoisi (taffetas).
Voir 16 Juillet 1790.
Crapaud (robe de satin couleur).
Voir 24 Octobre 1789.
Crêpe.
Voir 8 Janvier 1787.
Crêpe a poix.
Voir 13 Mars 1787,
2 Mars 1788.
Crevé (de velours).
Voir 29 Septembre 1787,
30 Mai 1788,
6 Mai 1790.
Demi-castors (femmes galantes).
Voir 13 Octobre 1787.
Déshabillé.
Voir 26 Juillet 1788.
Deuil.
Voir 27 Avril 1788 (voir planche 54).
Diners de la famille royale aux Tuileries.
Voir 29 Mai 1790.
Doigtiers (de taffetas noir).
Voir 26 Novembre 1790,
7 Décembre 1790.
Drapeau (son histoire).
Voir 22 Octobre 1790.
Dunkerque (Petit) (gravure, page 278).
Voir 7 Juillet 1788.
Échelles.
Voir 28 Décembre 1787,
27 Mars 1788,
10 Mai 1788.
Écran époque Louis XVI.
Voir gravure, page 479.
Étamine.
Voir 24 février 1790,
16 Juin 1787,
15 Février 1788,
1er Novembre 1788,
5 Décembre 1788.
Éventails chinois (gravure, page 354).
Voir 2 et 9 Avril 1791,
28 Juin 1791,
23 Février 1792,
10 Mars 1792.
Faille (habit de).
Voir 2 Mars 1788,
19 Décembre 1788,
3 Janvier 1790.
Faveur.
Voir 26 Mai 1790.
Fichu a la caravane.
Voir 26 Juin 1787.
Fichu a trois rangs.
10 Août 1788.
Fichu de gaze en chemise.
18 Septembre 1787 (voir celui de Madame Adélaïde, gravure page 241),
10 Novembre 1788.
Fichu jabot.
10 Août 1788 (voir la planche 59).
Fichus anglais soie de jonc.
Voir 3 janvier 1787.
Fichus-chemises.
16 Février 1788,
10 Avril 1788.
Fichus marqués (pour la Reine).
Voir 21 Mai 1790.
Figaro de blonde.
Voir 13 Janvier 1787.
Fleuret.
Voir 9 Janvier 1787.
Florence (jupon de).
Voir 22 Septembre 1790.
Fond Alençon (gravure, page 182).
Voir 1er Janvier 1787.
Fraise de gaze.
Voir 4 Mars 1787,
23 Août 1789,
21 Avril 1790.
Frange de soie de Grenade.
Voir 25 Mars 1787.
Frascati (bonnet à la).
Voir 30 Septembre 1787,
21 Décembre 1787.
Frivolité d'argent.
Voir 10 Janvier 1787.
Gants marqués, pour la Reine (quatre paires de).
Voir 16 Mars 1790.
Gants des chevaliers du Saint-Esprit.
Voir gravure, page 107.
Gaufrage.
Voir 30 Décembre 1788.
Gaze d'Italie, de Turin, de Chambéry.
Voir 10 Janvier 1787.
Gaze marquis.
Voir 30 Décembre 1787.

Glaneuse.
Voir 30 Juin 1787,
22 Mars 1788,
30 Décembre 1787 (voir note du).
Gourgouran.
Voir 27 Avril 1787.
26 Mai 1787.
Grand habit de velours cerise de la Reine, qui doit être celui du portrait de madame Lebrun appartenant à M. le marquis de Biancourt.
Voir 3 Novembre 1788.
Gros de Tours.
Voir 30 Mars 1787,
2 Mai 1787,
22 Avril 1790,
20 Octobre 1788.
Guimpes.
Voir 22 et 29 Août 1791,
12 Août 1792.
Héron (plumes de).
Voir 24 Janvier 1787,
13 Février 1787,
13 Mai 1787,
27 Mai 1787,
30 Juin 1787,
7 Octobre 1787,
1er et 2 Novembre 1787,
28 Décembre 1787.
Indiens (habit pour l'entrée des).
Voir 12 Août 1788.
Intérieur de la Reine.
Voir 31 Octobre 1789.
Jarretières brodées.
Voir 20 Août 1791.
Jeannette.
Voir 3 Avril 1787,
4 Février 1788,
27 Mars 1789,
8 Juin 1789,
10 Mai 1790,
11 Septembre 1791,
24 Septembre 1791.
Jonc (soie de).
Voir 3 Janvier 1787.
Jupon de fleuret.
Voir Janvier 1787.
Juste (de taffetas gris).
28 Décembre 1788 (voir la planche 68).
Lévite.
Voir 16 Janvier 1787,
10 Novembre 1787,
2 Mai 1788,
13 Juin 1790.

La lévite était une robe que la Reine avait mise à la mode, sans plis dans le dos et juste à la taille, les manches en amadis. Les méchants et les frondeurs d'alors, et il y en a eu de tout temps, avaient fait sur ce costume les vers suivants:

Qu'on vante d'Antoinette,
La douce aménité,
La cour sans étiquette,
N'a plus de dignité,
Il faut un grand habit et non pas un lévite.
La Reine doit tenir sa cour,
Et non pas courir nuit et jour,
Sans garde et sans suite.

Linon.
Voir 26 Janvier 1787,
3 Juin 1787,
Linon-batiste, linon-gaze.
Voir 3 Mars 1790,
28 Mars 1788,
8 Avril 1788 (voir la planche 53).
Liston.
Voir 8 Novembre 1787,
2 Mars 1788.
Malines. (Gravure page 444.)
Voir 2 Mai 1787.
Manchettes amadis.
Voir 1er Janvier 1787.
Manchettes de cour (gravure, page 239).
Voir 4 Avril 1792.
28 et 31 Mai 1792.
Mantelet.
Voir 3 Janvier 1787.
Mantille.
Voir 12 Janvier 1787.
Mantilles a la d'Artois.
Voir 16 Novembre 1789.
Marinière (veste à la).
20 Septembre 1788 (voir la planche 63).
Maris (les).
Voir 10 Janvier 1787,
23 Mars 1788,
10 Novembre 1788.
Marli (petit).
Voir 10 et 12 Janvier 1787,
11 Mars 1787,
8 Novembre 1787,
9 Janvier 1788,
22 Mars 1788,
20 Août 1789,
2 Décembre 1790.
Merde d'oie.
Voir 5 Septembre 1789,
21 Juin 1791.
Mirfas.
13 Novembre 1787 (voir note),
30 Décembre 1787,
27 Avril 1788,
31 Décembre 1788,
10 Janvier 1790,

19 Mars 1792.
Moire.
Voir 1er Mai 1790.
Mufti ou Moufty.
Voir 30 Juin 1787.
Musulmane (robe de).
Voir 30 Mars 1787,
26 Août 1787,
8 Novembre 1787.
Nacarat.
Voir 12 Janvier 1787,
1er Novembre 1787,
28 Décembre 1787,
30 Novembre 1790.
Nœuds d'épée.
Voir 31 Janvier 1787,
2 Février 1787,
5 Mars 1787,
16 Juin 1787,
30 Décembre 1787,
12 Février 1788,
28 Mars 1788,
17 Mai 1788,
18 Novembre 1788,
27 Juin 1789.
Œil de roi.
Voir 3 Avril 1787.
Opéra (la Reine à l').
Voir 8 Octobre 1791,
28 Décembre 1791,
20 Février 1792.
Organdi.
Voir 2 Juin 1787,
30 Juin 1787,
30 Décembre 1789,
2 Mai 1790.
Paillon.
Voir 4 Février 1788,
25 Juin 1789,
31 Août 1789.
Palatine.
Voir 2 Février 1787,
19 Décembre 1788,
20 Mai 1790.
Paniers.
Voir 18 Janvier 1789,
31 Août 1789.
Papillon.
Voir 12 Janvier 1787,
10 Janvier 1790,
28 Décembre 1790.
Pâques (bonnet pour les).
Voir 30 Juin 1787,
24 Août 1787,
30 Juin 1789,
8 Avril 1792.
Parfait.
Voir 12 Janvier 1787,
5 Mai 1787,
27 Mai 1787,
26 Août 1787,
17 Novembre 1787,
23 Octobre 1788,
29 Décembre 1789,
20 Mars 1791.
Paris (point de).
Voir gravure, page 458.
Pecquigny (bonnette en).
30 Décembre 1787 (voir la note du),
9 Décembre 1790,
20 Décembre 1790,
4 Janvier 1791,
15 Février 1791,
20 Mars 1791,
23 Juin 1791.
Pelotte de la Reine.
Voir 12 Février 1791.
Percale.
Voir 17 Mai 1790.
Perse (robe de).
Voir 30 Mars 1787,
21 Octobre 1791.
Petit-pied (de taffetas).
Voir 13 Mars 1787,
16 Mars 1788,
24 Août 1788,
15 Mars 1789,
17 Août 1789,
25 Mai 1790,
10 Février 1791.
Picot.
Voir 1er Mai 1790.
Pierre de Lyon.
Voir 2 Février 1787,
31 Janvier 1789.
Pierres.
Voir 2 Février 1787,
30 Janvier 1789.
Pierres louées.
Voir 30 Décembre 1787.
Pierrot.
Voir 29 Mars 1787,
12 Juillet 1787,
28 Mars 1788,
3 Juillet 1788,
17 Mai 1790.
Pistache (couleur).
Voir 29 Janvier 1789,
20 Décembre 1790,
8 Janvier 1791.
Platitude.
Voir 10 Janvier 1787,

8 Novembre 1787,
2 Mars 1788.

Sous le ministère de Turgot, il était de mode d'avoir des tabatières extrêmement plates, de l'épaisseur de 2 ou 3 écus de 6 livres, qu'on appelait Turgotines ou *platitudes,* par allusion aux faits du contrôleur général.

Poignée (blanche ou noire).
Voir 1er Janvier 1790.

Polisson.
Voir 4 Janvier 1787,
2 Juin 1788.

Polisson (de linon-batiste).
Voir 2 Juin 1788.

Pouf.
13 Février 1787,
19 Décembre 1788,
27 Décembre 1788 (voir la planche 68).

Poult de soie.
Voir 24 Mars 1787,
15 Août 1787,
19 et 22 Mars 1788,
20 Septembre 1788.

Popeline.
Voir 12 Mars 1792.

Prétention.
Voir 12 Janvier 1787,
11 Décembre 1787.

Prêtresse (Bonnet à la grande).
Voir 10 Avril 1788.

Quinquets.
Voir 3 Février 1791,
13 Octobre 1793.

Raccommodages de la Reine.

Ramoneur (redingote de Florence).
Voir 21 Octobre 1789.

Rangs (Grands).
Voir 20 Novembre 1790.

Redingote.
Voir 6 Janvier 1787.

Redingote de florence chocolat.
Voir 20 Janvier 1787.

Reine (la), — (son portrait par Dumont, donné à madame de Fitz-James).
Voir 1er Janvier 1792.

Rose.
Voir 28 Mars 1788.

Rosière de Suresnes (gravure, page 254).
Voir 9 Août 1788,
30 Août 1789.

Rubans a la nation.
Voir 19 Octobre
19 Septembre 1790.

Rubans a la notable.
18 Mars 1787 (voir Bonnets a la notable, à la planche 14).
30 Décembre 1788 (voir la planche 69-70).

Rubans de Paris.
Voir 7 Juillet 1792.

Ruisseau (blonde fond réseau ou).
Voir 1er Mars 1788,
15 Novembre 1788,
18 Février 1791,
12 Octobre 1791,
10 Août 1792.

Sabots de dentelle.
10 Mai 1788 (voir la planche 49).

Sabots de gaze, avec manchettes découpées.
13 Décembre 1787 (voir planche 46).

Sabots de linon.
26 Mars 1787 (voir la planche 15).

Sabots de taffetas.
25 Février 1787,
27 Avril 1788 (voir la planche 54),
10 Août 1788,
20 Juillet 1789.

Sacs a compartiments de la Reine.
Voir 5 Avril 1787,
1er Août 1787,
13 Février 1788,
10 Juin 1788,
29 Juillet 1789,
31 Octobre 1789 (voir note au),
15 Février 1791,
4 Juin 1791,
12 Octobre 1791,
29 Novembre 1791,
8 Avril 1792.

Saint-Louis (habit de la).
Voir 24 Août 1787, 1788, 1789, 1790, 1791.

Sans-culottes.
Voir 5 Septembre 1789.

Satin (robe de).
Voir 12 Janvier 1787,
6 Novembre 1790.

Siam (jeu de).
Voir 11 Décembre 1792.

Singe (de moire).
Voir 30 Juin 1787,
30 Décembre 1787 (voir note du).

Souci d'hanneton.
Voir 30 Décembre 1788.

Soufflet d'un chapeau.
Voir 11 Mars 1787,
28 Août 1787.

Souliers de la Reine.
Voir 12 Février 1788,
10 Août 1792,
14 Octobre 1793.

Sparterie (chapeaux de).
13 Décembre 1787 (voir la planche 46).

10 Mai 1788,
2 Juillet 1791.
Stéphanie (gaze).
Voir 19 et 30 Décembre 1788,
30 Décembre 1787 (voir la note du).
Taffetas.
Voir 27 Janvier 1787,
28 Mars 1789,
10 Mai 1790.
Tapet (frisure en).
Voir 10 Novembre 1788.
Tapisserie de la Reine au Temple avec madame Élisabeth.
Voir 1er Août 1792 (voir planche 106, tome I, et planche 93, tome II),
30 Septembre 1792,
19 Août 1793.
Tarlatane.
Voir 23 Mai 1792.
Toucan (plumes de).
Voir 7 Octobre 1787.
Tour de corset.
Voir 31 Décembre 1789.
Traineau de la Reine.
31 Novembre 1787 (voir la planche 45).
V. biographie de madame de Lamballe.
Trianon (la Reine au petit).
Voir 3 Juin 1787, planche 1.
Tulle.
Voir 12 Janvier 1787,
24 Février 1787.
Turban.
Voir 10 Mars 1790.
Turque (robe à la).
Voir 15 Août 1787,
24, 25 et 26 Octobre 1789.
Valenciennes (point de).
Voir gravure, page 453.
Vestale (robe de linon à la).
31 Décembre 1789 (voir note).
Au mois de novembre 1787, les femmes portaient des chemises à la vestale de mousseline blanche unie mise sur un jupon transparent vert-pomme avec ceinture coquelicots, les mains couvertes de gants de peau teints en couleur café ou vert-pomme, quelquefois avec un chapeau demi-bonnette à bords taffetas jaune-serin.

ÉTAT

DES FOURNISSEURS DE LA GARDE-ROBE DE LA REINE,

DE 1787 A 1789,

D'APRÈS LES DOCUMENTS DES ARCHIVES NATIONALES (1).

Bâtisseuses des volants de jupons : la demoiselle Pampelune et la dame Villard.

Bijoutiers : les sieurs Dauffe, pour boutons d'acier, et Sarrete.

Blanchisseuses des dentelles : la demoiselle le Roy, blanchisseuse des dentelles de jour et des lévites ; les dames Varin, blanchisseuses des dentelles de nuit ; Henrion, *id.;* Fauconnier, *id.*

Chapeliers : les sieurs Pezet, Desperelles et Godard.

Cordonniers : les sieurs Eftin, Antoine, Albert, Lafabruges, Lavenue.

Couturières ordinaires : les demoiselles Breton, Omont et Sainte-Foy.

Ébéniste : le sieur Loir, pour les étuis et coffres à diamants.

Faiseuses de paniers : les demoiselles Motte et Desmarais.

Fournisseurs des gants anglais : le sieur Messin et M. le duc de Dorset, qui en envoyait d'Angleterre.

Fourreurs : les sieurs Morlet et Morel. — M. de la Reynière procura à la Reine une garniture de martre, de 3,600 ".

Garde-robe de la Reine : la demoiselle Larsonnier, chargée du détail de la garde-robe.

Gens de la garde-robe : les sieurs Noël, garçons de garde-robe ; Deshayes, portefaix ; Stévenot, valet de garde-robe ; Bouchard, *id.;* Dunoyer, *id.;* le Bas, secrétaire de la garde-robe.

Marchands de toiles, dentelles et mousselines : la dame Mirvant ou Mirvaut, pour toiles et dentelles ; les demoiselles Berlin, pour dentelles, et Lavigne, pour mousselines ; la dame Candor, pour mousselines ; le sieur Gerdret ou Gendret, marchand de toiles ; la demoiselle Larsonnier, marchande de toiles ; les sieurs Moyse Levy, pour les percales, et Pepin, marchand de dentelles.

Marchands et marchandes de modes : la demoiselle Bertin, la dame Pompey-Éloffe (2), la demoiselle Mouillard, la dame Noël, le sieur Beauland.

Marchands et marchandes de rubans : la dame Hamel, les sieurs Messin, Bardel, Renouard, Beche, Cornedecerf, la demoiselle Gosset.

Marchands d'étoffes de soie : les sieurs le Normand, Lefèvre, Barbier, Alabat, Marie ; V^{ve} Sallonis, pour les étoffes écarlates ; les sieurs Foucard, Robert, Yber, le Comte et Jomard.

Marchand de bas : le sieur Boutard.

Marchand de bois : le sieur Vallet.

Marchande d'éventails : la dame Berthelot.

Marchands de draps : les sieurs Ternot, Sauvage, Ybert, pour draps étrangers ; les sieurs Foucard, Candor et Petit, pour draps ordinaires.

Mercier : le sieur Adam.

Ouvriers en corsets et en robes : le sieur et la dame Sigly ; la dame Roussel, ouvrière en corsets ; la dame Lamarre et la demoiselle Bertin.

Ouvrière en dentelles : la dame Henrion.

Papetière : la dame le Tellier.

Parfumeurs et coiffeurs : les sieurs Prévost ; Léonard, coiffeur ; Tissot et Bataille, parfumeurs.

Raccommodeuse et blanchisseuse des bas : la dame Desroches, raccommodeuse pour l'entretien des bas ; la dame Doyen, blanchisseuse.

Tailleurs d'habits pour monter à cheval : les sieurs Smith, Truffet, Pujols, Taillade et Lespinasse.

Tapissier : le sieur Roblatre.

Teinturiers : la dame Bonnet, le sieur Chapet et la dame Candeley.

(1) Voyez Wertheimer, *Revue historique*, août 1884.

(2) Deux naturalistes du nom d'Éloffe habitent Paris ; malgré nos recherches, nous n'avons pu savoir s'ils appartiennent à la famille de la marchande de modes de la Reine.

TABLE DES PERSONNES

MENTIONNÉES DANS LE *LIVRE-JOURNAL DE MADAME ÉLOFFE*,

DE 1787 A 1793.

LA REINE.

1787. — Janvier 1er, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 14, 16, 17, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 29, 30. Février 1er, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 22, 23, 24, 27. Mars 1er, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30. Avril 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30. Mai 2, 4, 5, 7, 10, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 30. Juin 1er, 2, 7, 8, 9, 14, 16, 21, 23, 26, 30. Juillet 6, 7, 10, 11, 21, 23, 24, 26, 27, 31. Août 1er, 4, 8, 9, 11, 13, 15, 16, 18, 19, 22, 23, 24, 26, 27. Septembre 4. Octobre 1er, 2, 3, 6, 7, 14, 17, 18, 21, 23, 27, 28, 30, 31. Novembre 1er, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 17, 23, 24, 26, 29. Décembre 1er, 4, 5, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 24, 28, 29, 30, 31.

1788. — Janvier 3, 4, 7, 9, 10, 14, 16, 18, 22, 23, 28. Février 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 20, 22, 23, 24. Mars 1er, 2, 3, 4, 15, 16, 19, 22, 23, 25, 26, 28, 29, 30. Avril 1er, 2, 6, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 18, 22, 25. Mai 2, 6, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20, 21, 23, 26, 30. Juin 1er, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 17, 19, 21, 24. Juillet 3, 7, 8, 9, 13, 15, 18, 21, 25, 26, 27. Août, 3, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 23, 25, 27, 29. Septembre 4, 5, 6, 7, 10, 11, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 23, 27. Octobre 6, 7, 12, 15, 16, 20, 23, 24, 25, 26, 30. Novembre 3, 5, 6, 8, 10, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 23, 25, 26, 28, 30. Décembre 1er, 2, 3, 5, 10, 11, 12, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 24, 27, 28, 30.

1789. — Janvier 4, 7, 8, 9, 12, 14, 16, 18, 23, 26, 27, 29, 30. Février 1er, 4, 6, 8, 9, 10, 12, 14, 17, 21, 24, 28. Mars 2, 4, 5, 7, 9, 12, 14, 15, 17, 19, 23, 26, 27, 29. Avril 1er, 4, 6, 7, 9, 16, 18, 22, 25, 29. Mai 1er, 3, 4, 9, 12, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 25, 28, 29, 30. Juin 3, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 25, 30. Juillet 2, 3, 6, 8, 10, 13, 25, 29, 30. Août 3, 4, 6, 11, 23, 27, 28, 31. Septembre 3, 4, 6, 7, 11, 16, 17, 18, 21, 23, 26, 28. Octobre 6, 7, 19, 21, 23, 24, 26, 27, 30, 31. Novembre 1er, 3, 5, 6, 9, 12, 16, 17, 19, 23, 25, 26, 30. Décembre 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 21, 23, 24, 26, 28, 31.

1790. — Janvier 1er, 3, 5, 7, 8, 10, 12, 18, 20, 21, 23, 26, 28, 29, 30. Février 4, 6, 7, 11, 12, 15, 16, 17, 24. Mars 1er, 2, 4, 6, 8, 10, 16, 18, 19, 21, 22, 31. Avril 1er, 4, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 23, 27, 29. Mai 1er, 2, 3, 5, 6, 10, 11, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 29, 31. Juin 2, 4, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 15, 25, 27, 29, 30. Juillet 6, 10, 13, 18, 20, 21, 24. Août 3, 4, 5, 6, 8, 15, 21, 24, 26, 27, 28, 29, 31. Septembre 6, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 22. Octobre 1er, 2, 4, 7, 9, 14, 17, 18, 20, 22, 26, 28, 29, 30. Novembre 1er, 4, 5, 8, 11, 12, 20 22, 23, 24, 26, 30. Décembre 1er, 7, 15, 25, 28, 30.

1791. — Janvier 4, 8, 12, 14, 15, 17, 20, 22, 26. Février 2, 4, 10, 15, 19, 21, 23, 25, 26. Mars 6, 8, 17, 19, 24, 28, 30. Avril 7, 9, 14, 15, 18, 22, 24, 27, 30. Mai 4, 6, 7, 12, 16, 19, 23, 26, 27, 31. Juin 1er, 2, 4, 6, 8, 9, 10, 16, 18, 26, 29. Juillet 1er, 4, 10, 13, 20, 29. Août 9, 12, 20, 22, 29. Septembre 5, 6, 10, 11, 16, 23, 24, 27, 28, 30. Octobre 4, 5, 8, 10, 12, 24, 28, 29, 30. Novembre 6, 7, 12, 13, 14, 15, 18, 23, 29, 30. Décembre 5, 7, 15, 17, 20.

1792. — Janvier 1er, 4, 6, 14, 24, 28. Février 7, 11, 12, 23, 24, 27. Mars 5, 9, 12, 15, 20. Avril 2, 4, 6, 8, 14, 19, 23, 24, 29. Mai 1er, 9, 12, 14, 16, 19, 21, 23, 27, 28, 31. Juin 4, 8, 12, 15, 22, 23, 26, 27, 30. Juillet 5, 11, 14, 16, 21, 26, 27, 29. Août 12, 15, 18.

A.

ADÉLAIDE (Madame). 1787, Mars 30. Juin 26. Septembre 29. Décembre 28. — 1788, Mars 28. Juin 30. Août 10. Septembre 27. Décembre 31. — 1789, Mars 28. Juin 16. Juillet 1, 2, 3, 9, 12, 14, 17, 22, 25, 30, 31. Août 1, 4, 10, 12, 13, 17, 19, 21, 23, 24, 26. Septembre 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 16, 18, 21, 25 27. Octobre 1, 3, 5, 6, 8, 11, 13, 14, 16, 19, 22, 24, 27, 29, 30, 31. Novembre 2, 6, 10, 14, 16, 20, 22, 26, 27. Décembre 1, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 13, 18, 29, 31. — 1790, Janvier 1, 2, 3, 5, 6, 8, 10, 13, 20, 21, 23, 28, 29, 30. Février 4, 5, 6, 11, 24. Mars 4, 6, 7, 8, 11, 20, 21, 24, 29, 31. Avril 3, 13, 17, 18,

21, 24, 28. Mai 3, 5, 6, 10, 16, 18, 19, 20, 26, 27, 29. Juin 2, 4, 11, 14, 15, 27. Juillet 1, 3, 8, 16, 22. Août 1, 6, 7, 22, 24, 26. Septembre 10, 15, 18, 24, 25, 26. Octobre 23, 30. Novembre 5, 6, 10, 13, 18, 22. Décembre 6, 7, 10, 14, 20, 23, 24, 27, 28, 29, 30. — 1791, Janvier 4, 6, 13, 14, 19, 21, 25, 26, 27. Février 4, 8, 10, 12, 15, 18, 19, 20, 23. Mars 2, 24. Avril 2, 23. Mai 16, 24, 28. Juin 9, 16, 28. Juillet 4. Septembre 8, 21, 30. Octobre 12. Novembre 15. Décembre 14. — 1792, Janvier 13, 17. Février 18, 23. Mars 10, 22. Avril 6. Juin 4, 17, 27. Juillet 7. Août 12.

ANDLAU (comtesse d'). 1787, Juillet 4.

ANGÉLIQUE (Mlle). 1789, Décembre 18.

ANGEVILLIERS (comtesse d'). 1789, Mai 4.

ARBOUVILLE (marquise d'). 1787, Janvier 5 (notice). — 1789, Juillet 10, 11. Août, 14.

ARTOIS (comtesse d'). 1787, Mars 31. Juin 30. Août 6. Septembre 26, 30. Octobre 8. Décembre 28. — 1788, Mars 22. Juin 27. Août 9, 24. Septembre 30. Décembre 29. — 1789, Mars 28. Juin 30. Juillet 1, 4, 7, 11, 14, 15, 18, 20, 23, 28. Août 4, 8, 15, 23, 26, 27, 29, 30. Septembre 1. Octobre 29. Novembre 25, 28, 30. Décembre 10. — 1790, Avril 26. Juin 1, 8. Juillet 21.

ASNIÈRES (marquise d'). 1789, Décembre 21. — 1790, Janvier 10.

AUBUSSON (comtesse d'). 1791, Mars 10, 17, 24. Mai, 6.

AUDIQUET (Mme). 1792, Octobre 3.

AUNAY (comtesse d'). 1790, Janvier 29.

AYEN (duchesse d'). 1787, Mars 3. — 1789, Juillet 25. Décembre 4, 8.

B.

BALBY (comtesse de). 1787, Janvier 8, 14, 15, 23, 24. Septembre 22. — 1788, Décembre 28.

BARITAUD (Mme). 1789, Juillet 29.

BAZIRE (Mme). 1789, Août 8. Septembre 10. Octobre 7. — 1790, Août 1.

BEAUMONT (comtesse de). 1788, Décembre 28.

BÉON (comtesse de). 1789, Mai 4. Juin 7.

BÉTHUNE (comtesse de). 1787, Janvier 5, 10. Au 5 Janvier (notice). Août 3. — 1789, Janvier 9. Août 7. Octobre 24, 25, 26. Novembre 2. — 1790, Mars 1, 20. Avril 19. Juin 29. — 1791. Mars 28. Avril 18. Mai 29. Septembre 5. Décembre 17, 19. — 1792, Février 10. Avril 2. Juin 16, 27.

BOISGELIN-CUCÉ (comtesse de). 1787, Décembre 2. — 1792, Juillet 29.

BOMBELLES (comtesse de ou marquise de). 1788, Août 18.

BOSCAGE (marquise du). 1787, Février 18, 25, 26. — 1788, Août 10.

BOUCHE (Mme). 1791, Juillet 23. Septembre 30. — 1792, Mars 24.

BOURBON-BUSSET (comtesse de). 1787, Septembre 20. — 1789, Juillet 5, 22, 25, 31.

BOURG (baronne du). 1789, Septembre 1er, 9.

BOURSONNE (comtesse de). 1789, Mai 4.

BOUTHILLIERS (marquise de). 1789, Décembre 12, 13.

BOUTHILLIER (Mme de). 1791, Mars 20.

BRETON (Mlle). 1787, Janvier 2. — 1788, 14 Janvier. — 1791, Octobre 4.

BREZÉ (comtesse de). 1790, Avril 4.

BRIQUEVILLE (vicomtesse de). 1787, Septembre 9.

BROQUEVILLE (comtesse de). 1788, Août 21. — 1792, Juillet 20.

C.

CANISY (vicomtesse de). 1788, Août 10.

CARENCY (princesse de). 1789, Septembre 26. Octobre 5.

CASTELLANE (comtesse de). 1787, Avril 30.

CHABANNES (marquise de). 1787, Mars 4, 5.

CHALONS (comtesse de). 1787, Juin 29. Décembre 2.

CHAMPSLO (Mme de). 1789, Août 14.

CHAPEAUTEAU (Mlle). 1790, Janvier 18, 22. Février 7, 16. Mars 22. Avril 4. Mai 27. Juin 12, 27. Août 28. Septembre 11. Octobre 12. Novembre 23. Décembre 14. — 1791, Janvier 11, 27.

CHARBEAU (Mme). 1789, Juillet 15.

CHARLES (Mme). 1790, Janvier 14.

CHARNY (comtesse de). 1788, Mai 11.

CHAROST (duchesse de). 1790, Juin 25.

CHAROST (comtesse de). 1790, Juin 24, 25.

CHASTELLUX (marquise de). 1787, Octobre 31.

CHASTELLUX (comtesse et duchesse de). 1787, Mars 29. Juin 27. Septembre 23. Décembre 30. — 1788, Mars 27. Mai 8. Juin 6. Novembre 26. Décembre 31. — 1789, Mars 22. Mai 4. Juin 23. Juillet 9, 10, 13, 28, 29, 30. Août 3, 6, 7, 12, 19, 22, 24. Septembre 4, 8. Octobre 4, 8, 13, 24, 29, 31. Novembre 6, 28. Décembre 3, 6, 12, 16, 29. — 1790, Janvier 1, 2, 5, 8, 12, 27. Février 5, 6, 7. Mars 2, 3, 5 7, 9, 18, 21, 23. Avril 4, 19, 21, 27. Mai 3, 6, 19, 20, 26, 27. Juin 4, 12, 14, 15. Juillet 4, 6, 22. Août 3, 13, 24, 30. Septembre 8. Octobre 6, 22, 23. Novembre 23, 30. Décembre 6. — 1791, Janvier 4, 12, 22, 24, 25, 29. Février 8, 12, 15.

CHASTELLUX (Mlles de). 1789, Juillet 3, 23 Octobre 31. Décembre 30. — 1790, Juin 15. Août 1, 7. Octobre 16, 23. Novembre 15. Décembre 27. — 1791, Janvier 3. Février 15.

CHATELET (duchesse du). 1789, Juillet 3, 15, 18, 30. Août 10. Septembre 14.

CHAUVELIN (marquise de). 1788, Décembre 30.

CHEVALIER (Mme). 1787, Mai 7.

CHIMAY DOUAIRIÈRE (princesse de). 1790, Août 27. Septembre 1er, 26. Octobre 1er, 18. Novembre 30. — 1791, Janvier 21. Mars 4. Avril 2. Mai 5, 6, 16. Juin 16. Juillet 4, 18. Août 9, 29. Septembre 5, 8. Octobre 4. Novembre 15, 17. Décembre 20. — 1792, Janvier 2, 18. Février 14. Mars 8, 13, 25. Avril 1er, 23. Mai 12. Juin 27. Juillet 7, 29.

CHIMAY FITZ-JAMES (princesse de). 1787, Mars 27. Juin 18. Septembre 28. Décembre 11. — 1788, Mars 16. Décembre 18. — 1789, Mai 4. Juillet 1er, 13. Août 1er, 6, 20, 24, 29. Septembre 7, 28. Octobre 29. Novembre 12, 23, 28. Décembre 4, 5, 24, 31. — 1790, Janvier 5, 8, 30. Février 11. Mars 2, 4, 6, 18, 19, 29. Avril 17, 24, 27 28. Mai 6, 28. Juin 2, 4, 12. Juillet 1, 10, 14. Août 20. Septembre 12. Octobre 7, 14, 16, 30. Novembre 3, 5, 6, 23, 30. Décembre 14, 29. — 1791, Février 12. Mars 29. Avril 18. Juin 2, 20. Juillet 29. Août 4 12. Novembre 15, 29. — 1792, Février 14, 18. Mars 12, 31. Avril 1, 3, 8. Mai 15, 31. Juin 12, 15, 26. Juillet 27. Août 7, 12.

CHOISEUL (comtesse Hippolyte de). 1787, Janvier 31.

CLERMONT-TONNERRE (comtesse de). 1787, Novembre 1er (notice).

COLANGES ou COLLANGE (marquise ou comtesse de). 1788, Décembre 29. — 1789, Juillet 3. Octobre 30. — 1790, Décembre 30. — 1791 Mars 26. Septembre 5.

COLSON (Mme). 1789, Août 7.

COURMONT (Mme de). 1789, Août 2.

COURTRAY (M. le). 1789, Juillet 23.

CRÉNOLLE (comtesse de). 1790, Avril 17.

CROSVILLE (Mme). 1788, Octobre 16. — 1789, Décembre 18. — 1790, Janvier 29. Février 7. Avril 28. Septembre 10. Octobre 11. — 1791, Mars 15. Avril 9, 23. Mai 19. Septembre 23. Octobre 8.

CROVILLE SAINT-ANDRÉ (Mme). 1791, Avril 14.

CROY-SOLRE (princesse de). 1789, Janvier 18.

CRUSSOL (comtesse de). 1790, Avril 12. — 1791, Avril 4.

D.

DALÈGRE (Mme). 1788, Décembre 13. — 1789, Septembre 9. Octobre 19, 27. Novembre 10. — 1790, Mars 8. Novembre 20. — 1791, Mai 23. Juin 6, 9.

DAMAS (vicomtesse de). 1787, Décembre 13. — 1789, Juillet 11. Août 31. — 1790, Décembre 9.

DAUPÈNE (Mme ou Mlle). 1787, Juillet 26. Novembre 31. — 1788, Décembre 29. — 1789, Septembre 5. — 1790, Janvier 10. Septembre 18, 21. — 1791, Août 20. — 1792, Août 20.

DAUTROT (Mlle). 1792, Mai 5.

DAVRANGE (Mme). 1789, Août 1. V. Duquermont.

DEBELLE (Mme). 1790, Mai 12, 31.

DERLON (M.). 1793, Janvier 6. Mai 13.

DONNISSAN (marquise de). 1787, Janvier 25. Février 24, 28. Décembre 28. — 1788, Mars 28. Mai 10. Décembre 28. — 1789, Avril 18. Juin 27. Juillet 6, 10, 23, 31. Août 3, 6, 13, 14, 17, 18, 22, 24, 29. Septembre 7, 18, 30. Octobre 3, 10, 16. — 1790, Janvier 20. Avril 29. Juillet 16. — 1791, Août 30. Septembre 21. — 1792, Août 1, 8.

DONNISSAN (Mlle de). 1789, Août 22.

DÉSIRÉ (Mlle). 1789, Juillet 30. Août 4, 11, 13, 20, 21, 22. Septembre 14, 23.

DUBOIS DE LA MOTHE (comtesse). 1790, Septembre 26. Octobre 8.

DUFRESNE (Mme). 1791, Juin 20.

DU PARC (comtesse). 1788, Avril 27.

DUPORTAIL (Mme). 1789, Juillet 30. Août 6.

DUQUERMONT (Mme). 1789, Juillet 15, 30. Août 1er. Septembre 22.

DURAS (duchesse de). 1788, Décembre 30. — 1789, Mai 4.

DURET (M.). 1787, Août 25. — 1789, Août 19, 20. Octobre 16. — 1790, Janvier 23. Mars 9. Août 1er. Octobre 1er. Décembre 25. — 1791, Janvier 10, 11, 15, 26.

DURFORT (comtesse de). 1791, Mars 20. Juillet 4.

E.

ERLACH (baronne d'). 1790, Septembre 1er.

ESCARS (comtesse d'). 1788, Juin 7.

ESCOTAIS (comtesse des). 1787, Septembre 18. — 1788, Décembre 28. — 1789, Septembre 6. Novembre 20. Décembre 6. — 1790, Janvier 6.

ESTAMPES (comtesse d'). 1788, Mars 2.

ESTOURMEL (marquise d'). 1789, Août 23. Septembre 8.

F.

FARE (comtesse de la). 1788, Août 10. Décembre 10.

FAUCIGNY (comtesse de). 1787, Janvier 24. Février 5, 6. Mars 31. Mai 16. Juin 30. Août 23. Décembre 30. — 1788, Décembre 30. — 1789, Mai 4. Juillet 3, 10, 11. — 1790, Février 23. Mars 9. Avril 11, 17, 24. Mai 12, 19.

FAUDOAS (vicomtesse de). 1789, Juillet 28, 30, 31. Août 4, 11. Septembre 10, 14, 15.

FERRONNAYS (comtesse de la). 1787, Août 15. — 1788, Août 10. — 1789, Mai 4.

FEZENZAC (comtesse de). 1788, Décembre 22. — 1789, Juillet 29.

Fitz-James (duchesse de). 1787, Février 6. Juin 16. — 1788, Décembre 28. — 1789, Juillet 20. Août 1er. Septembre 13. Novembre 13, 16. Décembre 9. — 1790, Mars 8.
Fleury (Mme). 1788, Avril 30. — 1788, Juillet 17.
Force (duchesse de la). 1788, Février 15. Novembre 1er. — 1789 Août 9.
Frontière (Mme). 1789, Juillet 28.

G.

Gabriac (comtesse de). 1790, Juillet 4.
Gagelin (Mme). 1787, Octobre 13. — 1789, Août 22. — 1790, Mai 31. Août 31. Octobre 12. — 1791, Mars 6. Avril 30. Mai 16. Juin 23, 29. Septembre 5, 16. Octobre 12, 27. Novembre 30. — 1792, Janvier 14, 28. Mars 2, 9, 13. Avril 24. Mai 9. Octobre 1er.
Galand (Mme). 1789, Juillet 10, 23.
Gand (comtesse de). 1787, Janvier 24. Avril 6. — 1788, Avril 10.
Gand (vicomtesse de). 1787, Avril 8. — 1791, Avril 24.
Ganges (marquise de). 1787, Janvier 22.
Gaufreville (Mme). 1790, Janvier 26.
Gouvello (comtesse de). 1788, Avril 20, 27.
Gramont (comtesse de). 1787, Mars 25. — 1789, Juillet 3.
Gramont (comtesse Eugénie de). 1787, Octobre 19.
Grandmaison (Mme). 1789, Juillet 10.
Gruel (comtesse de). 1787, Décembre 30.
Guichard (Mme du). 1789, Septembre 30.
Guistelles ou Ghistelles (princesse de). 1789, Juillet 17. Décembre 6, 12, 13. — 1790, Janvier 23. Avril 17.

H.

Harcourt (duchesse d'). 1787, Juillet 28. — 1788, Décembre 27. — 1789, Août 22. Septembre 17.
Harcourt (Mlle Victorine d'). 1789, Septembre 18.
Hautier (comtesse du). 1787, Mars 31.
Hénin (princesse d'). 1787, 11 novembre. — 1788, Octobre 30. — 1789, Mai 4. Juillet 30. Armes : *De gueules à la bande d'or*. Un nouveau titre de prince a été donné à la famille de Hénin-Liétard par ordonnance de Charles X du 2 mars 1828. (V. Borel d'Hauterive, *Annuaire* 1882.)
Hildevert (Mlle). 1789, Juillet 28. Août 14.

I.

Imbert-Véré (Mme). 1789, Juillet 28. Septembre 3. Novembre 16. — 1790, Janvier 7.

J.

Jomard (Mlle). 1789, Juillet 3, 12, 30. Août 22. Septembre 14. — 1790, Avril 21. 1790, Juin 12. Septembre 11.
Juillard (Mme). 1793, Août 19.
Julie (Mlle), 1790, Janvier 23. Juin 7. — 1791. Mars 5, 20. Mai 7. Juin 8.

K.

Kergorlay (comtesse de). 1788, Mai 1.

L.

Lafille (Mme). 1789, Juillet 3. Octobre 8. Novembre 2, 5. Décembre 31. — 1790, Janvier 3. Mars 6. — 1791, Février 7. — 1792, Août 12.
Lage (comtesse de). 1787, Mars 18.
La Luzerne (comtesse de). 1789, Juillet 23.
Lamballe (princesse de). 1787, Janvier 7, 14, 21, 22. Mars 3. — 1788, Décembre 27.
Lameth (marquise de). 1789, Juillet 14, 20. Août 5.
Lameth (comtesse Charles de). 1789, Août 13.
Lamoignon (Mme de). 1788, Août 10.
Langeac (marquise de). 1790, Avril, 2, 19, 21. Août 6.
La Prie (Mme). 1787, Juillet 28. Chez madame de Castellux. — 1789, Octobre 13. — 1790. Mars 21. Juillet 22. Août 24. Octobre 12, 18.
Larsonnier (Mlle). 1787, Mars 11 ; v. notice 1789, Septembre 7.
La Rue (Mme), 1791, Décembre 28.
Lascaris (comtesse de). 1787, Mars 25.
Lassis (Mme). 1790, Avril 21, 29. Mai 27. Juin 14. Octobre 23. — 1791, Février 26. Avril 25. — 1792, Juillet 27.
Laval (duchesse de). 1787, Juin 17. Novembre 1. — 1788, Février 12. Mars 23. Mai 10, 17.— 1789, Mai 4. — 1790, Juillet 4. Août 3, 5.
Laval (marquise de). 1787, Avril 11. Juin 1er. — 1789, Mai 4. — 1790, Juillet 12.
La Vauguyon (duchesse de). 1787, Avril 27. Juin 10. — 1788, Août 15. — 1789 Juillet 10, 15, 30. Septembre 18, 26. Octobre 3.
Le Bas de Courmont (Mme). 1788, Décembre 17. — 1789, Août 2.
Lebrun (Mme). 1789, Septembre 18. Octobre 1er.
Le Courtray (M.). 1789, Juillet 23.
Légu (Mme). 1791, Juin 23.
Lejeune (Mme). 1790, Juillet 23.
Le Monnier (Mme). 1787, Janvier 13. Novembre 11. — 1790, Décembre 2, 7, 8, 29. — 1791, Janvier 6. Mai 6. Juin 1, 20. Juillet 2. Août 4. Décembre 23.

LEROUX (M.). 1787. Décembre 31.
LESCURE (comtesse ou marquise). 1791, Novembre 12. — 1792, Février 16. Avril 24. Juillet 20.
LEVÊQUE (Mme). 1791, Mars 24.
LÉVIS (marquise ou duchesse). 1788, Février 10. — 1789, Septembre 7.
LIGNIVILLE (comtesse de). 1787, Décembre 30.
LIMAGE (Mlle). 1791, Juillet 10. Août 4. Septembre 16, 23, 24. Octobre 27, 28. Novembre 30. — 1792. Janvier 2. Mars 19. Avril 3, 24. Mai 1er, 15. Juillet 16, 27. Août 3, 12, 20.
LISLE (Mlle de). 1789, Septembre 18. Octobre 31, Novembre 13. — 1790, Novembre 26. — 1791, Mai 24. Décembre 2.
LISTENAY (princesse de). 1788, Juillet 31. Décembre 31. — 1789, Juillet 10. Août 4, 7, 19, 23, 29. Septembre 3, 6. Octobre 2, 3, 14.
LORGE (duchesse de). 1787, Octobre 5. — 1788, Août 10 Décembre 28. — 1789, Juillet 22. Août 20, 24. — 1790, Décembre 7.
LOSTANGES (marquise de). 1787, Février 18. — 1788 Août 10. — 1789, Août 30.
LOSTANGES (comtesse de). 1789, Août 31. Septembre 6, 8.
LOSTONOT (Mlle). 1791, Janvier 4.
LOSTOUR (Mlle). 1787, Mars 30.
LUXEMBOURG (comtesse de). 1789, Mars 15. Juillet 23. — 1790, Mai 20.

M.

MADAME (Voir comtesse de PROVENCE).
MAILLÉ (duchesse de). 1787, Mars 20. Juin 18. Juillet 21. — 1788, Décembre 11. — 1789, Août 13. — 1792, Janvier 2. Avril 29.
MAILLÉ (marquise de). 1787, Janvier 1er, notice. — 1789, Juillet 6, 18. Août 4, 13, 17. Septembre 8. Octobre 4. Novembre 3, 6. — 1791, Mai 27. — 1792, Janvier.
MAILLY (marquise de). 1791, Février 19.
MAINE (marquise de). 1787, Juin 27.
MARCONNAY (marquise du). 1787, Mars 13, 18, 30.
MARCONNAY (comtesse de). 1787, Mars 18, 31. — 1790, Août 21. Septembre 9. Décembre 11.
MARCONNAY (vicomte et vicomtesse de). 1787, Juin 16.
MARGUERYE (comtesse de). 1787, Septembre 22.
MAUREAU (Mlle). 1790, 31 Mai.
MERCIER (Mlle). 1791, Juin 20, 23.
MESGRIGNY (marquise de). 1789, Décembre 12, 15, 20, 31. 1790, Janvier 21. Mars 11, 18. Avril 29. Mai 19, 22, 27. Juin 2. Juillet 14. Décembre 29. — 1791, Janvier 21. Février 10. Mars 5, 20, 24, 25, 28. Avril 2, 7, 17, 22, 27, 30. Mai 5, 7, 12, 16, 23, 26. Juin 2, 5, 18. Juillet 13, 18, 23. Septembre 30. Octobre 12, 18, 29, 30. Novembre 13, 26. Décembre 7, 12, 17, 19, 28. — 1792, Janvier 2, 4, 14, 17. Février 18, 22. Mars 19. Avril 2, 18. Mai 9, 15, 16, 22, 31. Juin 4, 10, 12, 15, 20, 23. Juillet 1er, 18, 30. Août 3, 12. Septembre 26. Octobre 24. Novembre 13. — 1793, Avril 17. Juillet 25.
MESGRIGNY (Mlle de). 1791, Mars 26. Mai 7. Juin 8.
MESMES (marquise de). 1789, Juillet 3, 15. Septembre 11, 14.
MESSEY (comtesse de). 1788, Avril 27.
MILORDAIN (Mme). 1789, Septembre 11. — 1790, Juin 7.
MIRVEAU (Mme). 1787, Mars 5.
MOGES (vicomtesse de). 1789, Janvier 31.
MONTARSIS (Mme de). 1789, Juillet 2, 3, 5, 10.
MONTLÉART (comtesse de). 1788, Août 10. — 1788, Décembre 19.
MONTMORIN (comtesse de). 1787, Mai 13.

N.

NARBONNE (duchesse de). 1787, Janvier 12. Avril 15. Septembre 6. — 1788, Décembre 18. — 1789, Mai 4. Juillet 10. Août 18. Octobre 26, 30. Décembre 8. — 1790, Janvier 6, 23. Mars 19. Avril 14. Juin 1er. Septembre 6. Octobre 18. Décembre 29. — 1791, Janvier 21, 25.
NARBONNE (comtesse de). 1787, Avril 15, 21. — 1789, 27, Août (comtesse de Narbonne-Pelet). — 1790, Août 24.
NARBONNE (comtesse Louise de). 1788, Décembre 30. — 1789, Mai 4.
NOEL (Mlle). 1787, Février 8. Mars, 6. Août 24.

O.

ORIENT (marquise d'). 1792, Mars 12.
OSMOND (comtesse d'). 1788, Août 10. — 1789, Septembre 18.
OSSUN (comtesse d'). 1788, Janvier 18. Décembre 30. — 1789, Août 10. Septembre 18. — 1790, Janvier 13. Juin 13.
OURCHES (marquise d'). 1790, Avril 4.

P.

PALISSE (comtesse de la). 1787, Septembre 9. — 1788, Août 10.
PAQUET (Mlle). 1789, Juillet 17. Août 29. Octobre 7, 10. Novembre 6. Décembre 13, 28. — 1790, Janvier 10, 15. Mars 19, 24. Avril 2. Mai 14, 29. Juin 14. Juillet 1. Août 6, 24. Octobre 30. Décembre 20, 29. — 1791, Juin 16, 20. Août 22.
PELAGRUE (marquise de). 1788 Avril 26.

Perdrieux (Mme). 1791, Juin 26. Novembre 30. — 1792, Juin 12.
Périgord (comtesse de). 1787, Décembre 31.
Pilet (Mme). 1789, Juillet 18.
Polignac (comtesse Charles de). 1787, Décembre 30.
Pompey (Mme). 1787, Mai 8. — 1790, Janvier 14. Mars 9. — 1791, Novembre 15. — 1792, Mai 5. Juin 27. Août 20. Septembre 26.
Pons (marquise ou comtesse de). 1788, Août 10, 23. — 1789, Mai 4. — 1790. Mars 19.
Poret (comtesse de). 1788, Mars 16.
Pracomtal (marquise de). 1788, Août 9.
Praslin (comtesse de). 1789, Août 20, 28.
Provence (comtesse de). 1787, Avril 13. Mai 8. Décembre 31. — 1788, Février 25.

R.

Radoux (Mme). 1789, Juillet 29.
Raigecourt (marquise de). 1789, Mai 4.
Riants (marquise de). 1787, Avril 6. Mai 2. — 1789, Juillet 15. Août 8, 21. — 1791, Décembre 23. — 1792, Mars 12. Avril 5. Mai 5, 12, 19, 22.
Robillard (Mme). 1788, Décembre 9. — 1789, Juillet 22, 25, 28, 30. Août 1, 17. Octobre 8, 19, 21, 29. Novembre 10, 16, 19, 27. Décembre 16, 18, 31. — 1790, Janvier 10.
Roche (Mme la). 1789, Août 12.
Rochelambert (marquise de la). 1787, Décembre 21.
Roncé (comtesse de). 1787, Juin 19. — 1788, Avril 10. — 1789, Mai 4. Novembre 3. — 1790, Novembre 6.
Roquemont (Mme de). 1787, Février 9. Août 28. Décembre 11. — 1788, Décembre 30.
Roure (vicomtesse du). 1788, Février 19. — 1789, Avril 5.
Rousseau (Mlle). 1789, Novembre 6.
Royer (Mme). 1791, Décembre 5.

S.

Sainte-Aldegonde (Mme de). 1788, Octobre 6.
Sainte-Aldegonde (comtesse Louise de). 1790, Février 10. Mars 18. Avril 16, 17.
Sainte-Foix (Mlle). 1791, Décembre 15.
Saint-Hilaire (Mme de). 1789, Juillet 4.
Saint-Paul (Mme de). 1787, Janvier 5. Février 1er (5 Janvier, notice). — 1788, Janvier 10.
Saint-Sauveur (comtesse de). 1787, Février 23. — 1792, Mai 5, 9, 12, 22. Juin 4, 16, 27. Juillet 26, 30.
Saisseval du Roure (marquise). 1787, Septembre 29. Octobre 7, 10. — 1788, Février 16. Décembre 5. — 1789, Mai 4. Juillet 18, 20. Septembre 2. — 1790, Septembre 15, 19. Octobre 17. Novembre 12. Décembre 24. — 1791, Juin 5, 10.
Saisseval-Lastic (comtesse de). 1787, Février 3. — 1789, Mai 4.
Saint-Simon (comtesse de). 1787, Décembre 29.
Salentin (Mme). 1789, Juillet 14. Septembre 1er. — 1790, Janvier 12. Avril 17. Mai 18. Septembre 10. Novembre 12. Décembre 6. — 1791, Février 23. Avril 25. Mai 19. Juin 20. Septembre 24. — 1792, Décembre 20.
Sauvage (Mme), 1791, Mars 24. Mai 24. Septembre 16.
Ségur (comtesse de). 1787, Janvier 4, 10, 16, 20, 24.
Séphon (Mme de). 1787, Janvier 10, 12. — 1789, Juillet 10. Août 13.
Sérent (comtesse de). 1787, Mai 27. — 1789, Mai 4.
Simiane (comtesse de). 1788, Décembre 19. — 1789, Juillet 28. Août 24.
Solre (princesse de). 1789, Janvier 18.
Sorans (marquise de). 1788, Février 3.
Sourdis (marquise de). 1789, Avril 5. Août 11.
Sourches (vicomtesse de). 1787, Janvier 9. Février 12. — 1788, Juillet 7.
Stael (Mme de). 1789, Septembre 8.

T.

Talleyrand (comtesse de). 1788, Juin 13, notice et armes. — 1789, Juillet 26. Août 2. 1790, Janvier 8. Décembre 20. — 1791, Janvier 22.
Talleyrand (vicomtesse de). 1789, Août 3, 4, 11, 18, 24. Novembre 28. Décembre 7. — 1790, Janvier 12, 28. Décembre 24. — 1791, Janvier 20, 27. Février 3, 15, 25, 26. Mars 15, 17, 18. Avril 2, 7, 9, 24, 27. Mai 5, 23. Juin 16. Juillet 15, 20. Août 14. Septembre 5, 10, 11.
Tarente (princesse de). 1789, Août 26. Septembre 1er.
Tessé (comtesse de). 1787, Juin 29. — 1788, Août 10. Décembre 31. — 1789, Juillet 7, 11, 14, 18. Septembre 24, 26.
Thérasse (Mme). 1789, Juillet 11.
Thezan (marquise de). 1788, Mars 27, devise : *Pro aris et focis.*
Thianges (comtesse de), 1789, Juillet 22, 23. Août 1er, 5, 27, 30. Septembre 23, 29. Octobre 13. — 1790, Janvier 25, 28. Février 12. Avril 14, 19. Mai 2, 12. Août 24, 28, 31. Septembre 10. Octobre 28. Novembre 12, 25, 30. — 1791, Janvier 27.
Toney-Charente (Mlle de). 1788, Février 4.
Tott (comtesse de) famille suédoise. 1789, Juillet 22.
Tournois (Mme). 1789, Juillet 18.

TOURZEL (marquise de). 1789, Juillet 26. Août 1er, 12.
TREMBLÈNE (Mlle). 1789, Décembre 28. — 1790, Février 7.
TRÉZEL (Mlle). 1789, Août 24.

V.

VALLIÈRE (marquise de). 1790, Novembre 13.
VASSEUR (Mlle LE). 1789, Novembre 28.
VASSY (comtesse de). 1789, Septembre 17.
VAUGUYON (duc de LA). 1787, Juin 10. Voir LA VAUGUYON.
VÉRAC (marquise de). 1787, Janvier 8. Février 2.
VÉRÉ (Mme). 1789, Juillet 11. — 1789, Juillet 28. Septembre 25 (Voir IMBERT).
VICTOIRE (Madame). 1787, Mars 31. Juin 30. Juillet 3. Septembre 29. Décembre 31. — 1788, Mars 27. Juin 28. Septembre 27. Décembre 30. — 1789, Mars 20. Juin 25. Juillet 3, 6, 9, 10, 13, 17, 22, 23, 25, 27, 30, 31. Août 17, 18, 21, 22, 23. Septembre 16, 17, 18, 19, 23, 29. Octobre 4, 7, 12, 13, 14, 16, 19, 23, 26, 29. Novembre 2, 5, 10, 11, 14, 19, 23, 25, 29. Décembre 3, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 23, 29, 30 31. — 1790, Janvier 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 20, 23, 26, 27, 28, 29, 30. Février 4, 11, 12, 24. Mars 2, 5, 6, 7, 9, 14, 17, 18, 19, 23, 31. Avril 2, 3, 4, 6, 12, 13, 16, 17, 20, 21, 23, 27, 28, 29. Mai 2, 6, 10, 11, 12, 14, 16, 18, 19, 21, 25, 27, 28, 31. Juin 1, 2, 7, 11, 14, 15. Juillet 13, 16, 20, 23, 25. Août 2, 5, 7, 13, 15, 22, 24, 26. Septembre 1, 10, 13, 14, 16, 18, 19, 21, 22, 24, 25, 26. Octobre 2, 5, 11, 12, 16, 20, 22, 23, 28, 29. Novembre 5, 6, 10, 11, 13, 16, 18, 20, 22, 23, 29, 30. Décembre 7, 8, 9, 14, 15, 16, 18, 21, 24, 26, 28. — 1791, Janvier 2, 4, 13, 15, 19, 20, 21, 22, 25, 31. Février 3, 9, 11, 14, 15, 18, 20. Mars 2, 7, 15, 28. Avril 9, 14, 18. Mai 16, 23, 28. Juin 6, 18, 28. Juillet 20. Août 14, 30. Septembre 8, 9, 21, 30. Octobre 28. Novembre 15. Décembre 2, 17. — 1792, Janvier 14, 18, 28. Février 11. Mars 10, 17, 24. Avril 6. Mai 1er. Juin 4, 15. Juillet 1er. Août 4.
VILLEDEUIL (Mme de). 1787, Mai 19, 27. — 1788, Août 10.
VILLENEUVE (Mme de). 1789, Septembre 26.
VILLEQUIER. 1789, Septembre 18.
VILLEQUIER (Mlles de). 1789, Juillet 31. Août 3 Septembre 5, 6.
VILLEROY (duchesse). 1789, Juillet 22.
VINTIMILLE (marquise de). 1787, Janvier 9. — 1789 Juillet 28.
VINTIMILLE (comtesse de). 1789, Août 3.
VINTIMILLE (vicomtesse de). 1787, Janvier 9.

W.

WARGEMONT (comtesse de). 1788, Mars 2.

Y.

YOUTTE (Mlle). 1792, Avril 14. Juin 20.

TABLE DES NOMS DES PERSONNES

CITÉES EN DEHORS DU *LIVRE-JOURNAL DE MADAME ÉLOFFE.*

A.

Abdul-Ahmed ; I, 346.
Aché (marquise de) ; II, 3.
Adhémar (comte d'); I, 81, 124.
Affry (d') ; II, 333.
Agoult (d'); II, 160.
Agoult (Mme d'); I, 45.
Aguesseau (d') ; I, 24, 49, 213.
Aguesseau de Fresnes (d') ; I, 252.
Aiguillon (duc d'); I, 174.
Aine (Mme d') ; 349.
Ajac (baron d') ; I, 197.
Akbar-Ali-Khan ; I, 265.
Alcindor ; I, 92.
Alessandri; I, 330.
Alibert; I, 12.
Allemans (marquis d') ; I, 318.
Allonville (d'); I, 470.
Alton (d'); I, 162.
Alvimare de Feuquières (marquis d') ; II, 497.
Amiot ; II, 394.
Andigné de Mayneuf (comte d') ; I, 226.
Andlau (d') ; I, 123, 423 ; II, 53.
André (Mme) ; II, 287.
Andrieux ; I, 254.
Angoulême (duc d') ; I, 186.
Angoulême (duchesse d'); II, 37.
Angran ; I, 380.
Ankarstroëm ; II, 299.
Anseaume ; II, 269.
Anselme ; II, 369.
Anthenaise (comte d') ; II, 19.
Antichamps (d') ; II, 81.
Appollinaire (Sidoine); II, 53.
Arboussier (d') ; I, 409.
Arcambol (d') ; II, 304.
Argant; II, 191.
Argenson (comte d') ; I, 82.
Arjuzon (comte d'); II, 61, 378, 407.
Arnaud ; II, 43.
Arnould (Sophie); II, 302.
Artois (comte d') ; I, 48 ; II, 4, 58, 251, 271, 287.
Arpajon (d') ; I, 306.
Artus III ; II, 5.
Aschkoff (princesse d') ; I, 262.
Assonville (chevalier d') ; I, 90.
Astley ; II, 213.
Aster (comte d') ; I, 193.
Aubier (d'); II, 343, 345.
Aubusson (d') ; II, 34.
Aubusson de la Feuillade (d') ; I, 123, 302.
Augeard; II, 250, 361.
Augrand d'Alleray ; II, 79.
Aumale (duc d') ; I, 1 ; II, 40.
Aumont (duc d'); I, 250, 306.
Aurelly (Mme); II, 156.
Auxy (d'); II, 154.
Avaray (duc d'); II, 249.
Avaux (l'abbé d') ; I, 382 ; II, 24.
Avis ; II, 408.
Ayen (duc d'); I, 123.
Azéglio (d'); II, 2.

B.

Balbi (Mme de); II, 249.
Balbo ; II, 2.
Bachaumont; I, 14.
Bachelin-Deflorenne ; I, 38.
Bacqueville (M. de); I, 349.
Badier ; I, 59.
Baglion (de); I, 202, 203.
Bailly; I, 350, 355, 374; II, 25, 136, 159, 190, 205, 264, 279.
Baliguant ; II, 235.
Balincourt (de); I, 235.
Bane; II, 294.
Banneville (de) ; I, 473.
Bar (de) ; I, 63.
Barbarie (de la) ; I, 222.
Barbaroux ; II, 389.
Barentin (de) ; II, 81.
Barnave ; II, 114, 209, 219, 244, 250.
Barneveld ; II, 221.
Barras (de) ; I, 389 ; II, 210.
Barry (Mme du); II, 4, 352, 467.
Barthélémy (l'abbé) ; I, 310.
Bassenge ; I, 454.
Bassompierre ; I, 238.
Bastard d'Estang; II, 19.
Bathilly (de); I, 389.
Batz (baron de) ; II, 393.

Baulme le Blanc de la Vallière (de la); I, 404; II, 168.
Baylens (de); I, 190.
Béarn (de); II, 21, 35.
Beauchesne (de); II, 44, 240, 425.
Beauclerc; II, 343.
Beauffremont (de); I, 25.
Beaufort-Cassagne de Miramont; I, 187.
Beauharnais (vicomtesse de); I, 311.
Beauharnais; II, 59, 257.
Beaujolais (duc de); II, 8.
Beaujon; II, 342.
Beaulieu (de); I, 384.
Beaumarchais (de); I, 95, 113.
Beaumont (comte de); I, 304.
Beaunoir (de); II, 6.
Beaupoil de Saint-Aulaire; I, 133.
Beaupré (de) (1); II, 409.
Beauregard (de); II, 343.
Beaurepaire (comte de); I, 14, 362, 385; II, 353, 364, 503.
Beaurepaire (vicomtesse de); I, 6.
Beauvais (de); I, 20.
Beauveau-Craon (prince de); I, 174, 302.
Beauveau (maréchal de); I, 375.
Beauvilliers (duchesse de); II, 47.
Beauvilliers-Desnos (duchesse de); I, 125, 174.
Bec-de-Lièvre de Cany (de); I, 317, 326, 359.
Bellegarde (de); I, 390.
Bellemont (Mlle de); I, 41.
Belliand (Mme); I, 382.
Bellyé (comtesse de); I, 10.
Bercy (de); I, 297.
Beringhem; II, 343.
Bernard (de); I, 19.
Bernard; I, 106; II, 381.
Bernardin de Saint-Pierre; I, 255.
Bernier; I, 371.
Berryer; I, 260.
Berthier; I, 377; II, 69.
Bertin (Mlle); I, 9, 18, 189, 284.
Bertolio (l'abbé); I, 400.
Bertrand; II, 268, 299.
Bescade (de); I, 331.
Besplas (marquis de); II, 331.
Béthune (marquis de); 91, 334; II, 204.
Béthune-Sully (de); II, 125.
Beurnonville (baron de); I, 264.
Beurnonville (général marquis de); I, 187; II, 204, 272, 388.
Beyerlé (baron de); I, 186.
Beynac (de); I, 304.
Bezenval (baron de); I, 387; II, 54, 67, 69, 81, 232.
Bianger; II, 27.
Biencourt (marquis de); I, 283.
Biendel; II, 202.
Bièvre (marquis de); I, 46, 339.
Biget; II, 408.
Bigot de Sainte-Croix; II, 337.
Billaud-Varennes; II, 15.
Billing (Frédéric de); I, 46.
Bimbenet; II, 245.
Biron (duc de); I, 30, 64.
Biron (maréchal de); I, 282, 362.
Bisaccia (duc de); II, 59.
Blanchard; I, 130, 161.
Blanchelande (de); II, 276.
Bobierre de Vallière; II, 167.
Boëhmer; I, 10, 454.
Bois de la Mothe (comtesse du); I, 174.
Bois de Leuville; I, 190.
Boisgelin (marquis de); II, p. 387.
Boissy (de); I, 474.
Bombelles (Mme de); II, 270, 275.
Bonald (cardinal de); I, 240.
Bonaparte; II, 210, 292, 387.
Bonnay (de); II, 131.
Bonnechose (cardinal de); II, 488.
Borde (de la); I, 243; II, 345.
Bordeaux (duc de); II, 37.
Borel d'Hauterive; I, 14.
Boscage (du); I, 232.
Bossuet (l'abbé); I, 255; II, 39, 255.
Bouché; I, 247.
Boufflers (chevalier de); I, 18, 174, 326, 378.
Bouilhac de Bourzac (comtesse P. de); II, 39.
Bouillé (de); II, 144, 160, 178, 185, 230, 251.
Bouillon (duc de); I, 229.
Boulainvilliers (de); I, 384.
Bourbon (duc de); I, 48, 129, 173, 235; II, 142.
Bourbonne (de); I, 362.
Bourgeois de Boynes; I, 150.
Boutin (de); I, 396.
Branger; II, 27.
Brassac (de); II, 346.
Bréhant (de); I, 60, 294; II, 29.
Brendel; II, 202.
Breteuil (de); I, 48, 143; II, 160, 235, 248.
Brézé (de); I, 350, 357.
Brice (Mlle); II, 348.

(1) Il y a plusieurs familles de Beaupré; l'une d'elles est originaire de l'Artois. Le vicomte Albert Pigault de Beaupré, auditeur à la cour des Comptes, qui appartient à cette dernière, a épousé, le 11 août 1884, Marie-Juliette-Lavinie-Walburge de Reiset, notre chère fille, qui a travaillé à cet ouvrage que nous avons élevé avec tant de soin et de respect à la mémoire de l'infortunée reine Marie-Antoinette.

Brienne ; I, 86, 272, 314.
Brienne (cardinal de) ; I, 228.
Brienne (comte de) ; I, 150.
Briey (comte de); I, 271.
Briges (de) ; II, 104, 343.
Brimborion ; I, 33.
Brion (de); II, 343.
Brionne (comtesse de); I, 17.
Briqueville de la Luzerne (de) ; I, 60.
Brissac (duc de); II, 103, 314, 364.
Brissot; II, 242, 389.
Brière de Surgy; II, 105, 206.
Broglie (de); I, 370; II, 81, 246.
Brulard; II, 384.
Brunier; I, 382; II, 230.
Brunswick (duc de); II, 332, 363.
Buffon (comte de); I, 220.
Buisson ; I, 20.
Buisson (l'abbé) ; I, 90.
Buisson de Beauvoir; I, 63.
Bullion (de); I, 106.
Bunout ; II, 383.
Butaut de Marsan; I, 115.
Buzot; II, 389.

C.

Cabanis; II, 209, 210.
Cadoudal; II, 59, 287.
Cagliostro ; I, 10, 29, 114.
Cahier de Gerville; II, 183, 300.
Caillebot la Salle (de) ; I, 226.
Calonne (de) ; I, 19, 48, 86 ; II, 251, 287.
Calpigi ; I, 114.
Cambacérès ; II, 378, 379.
Cambis (M^me^ de) ; I, 37.
Cambon ; II, 389.
Campan (M^me^) ; I, 250 ; II, 12, 80, 103, 285, 294, 323.
Campbell; II, 60.
Caraman (comte de); I, 66.
Caraman (duc de), I, 22.
Carency (de) ; I, 417.
Carignan (prince de) ; II, 2.
Carignan (princesse de) ; I, 129, 261.
Carman ; II, 363.
Caroline-Charlotte, reine de Naples ; II, 496.
Caron ; II, 408.
Carrichon (l'abbé) ; I, 50.
Cars (duc des); II, 16, 17, 19, 37, 299.
Carteaux ; II, 398.
Cassandre ; I, 16.
Cassini Dominique ; I, 119.
Casteja (de) ; I, 270.
Castellane (maréchal, comte de) ; I, 91.
Castelnau (marquis de) ; I, 63.
Castries (de) ; II, 277.
Catherine II ; II, 58.
Caumont (de) ; I, 31.
Caumont (M^me^ de); I, 37.
Causans (de) ; I, 341.
Cavour ; II, 2.
Cayeux (vicomte de) ; I, 426.
Cayla (comtesse du) ; I, 31.
Caze de la Bove ; I, 85.
Cazalès ; II, 219, 222, 372.
Cazotte; II, 365.
Célésia (de) ; II, 128.
Cély (la marquise de) ; II, 114.
Cerisay (de) ; I, 423.
Cerutti ; II, 211, 292.
Chabot ; II, 280.
Chalus (de) ; I, 25.
Chanaleilles (comtesse de) ; I, 128.
Chambon (de) ; I, 19 ; II, 388.
Chambonay (de) ; I, 436 ; II, 10.
Chambord (comte de); II, 17.
Chambrier (de) ; 369.
Chamilly (M^me^ de) ; I, 6.
Chamilly (de) ; II, 26, 242, 337, 349, 350, 502, 503.
Champagne la Suze (de) ; I, 399.
Champcenets (marquis de) ; II, 319.
Champion ; II, 337.
Champion de Cicé ; I, 372.
Chanterac (marquis de) ; I, 74.
Chapelier ; II, 222.
Chapuis (M^me^) ; I, 1.
Charavay ; II, 383.
Charlat ; II, 353.
Charles ; I, 131, 254 ; II, 68, 167.
Charles-Emmanuel III ; II, 2.
Charost (de) ; II, 21, 23, 33, 34, 36, 41, 43.
Charrin (comtesse de) ; I, 128.
Chartres (duc de) ; II, 183.
Chartres (duchesse de) ; II, 6.
Chaspon de Verneuil ; I, 96.
Chastellet (du) ; II, 178.
Chastellux (comte du) ; I, 14.
Chastillon (de) ; II, 46.
Châtillon (duc de) ; I, 106, 404.
Chaumette ; I, 371 ; II, 372, 378.
Chaumont-Quitry ; I, 57.
Chauveau de Lagarde ; II, 407.
Chauvelin (marquis de) ; I, 310.
Chenard ; I, 181 ; II, 227.
Chéron ; I, 113.
Chérubini ; II, 226.
Chesnaye-Desbois (la) ; I, 14.
Cheverny (de) ; II, 343.
Chevillard ; I, 147.
Chevin ; I, 14.
Chevry (de) ; I, 52.
Choiseul (duc de) ; II, 2, 4, 49, 103, 240, 343.

Choiseul d'Aillecourt (comte de) ; II, 23.
Choiseul d'Esquilly ; I, 34.
Choiseul-Praslin ; I, 34.
Chrétien ; II, 348.
Cibot (cardinal) ; I, 144.
Civrac (duc de) ; I, 68.
Civrac (duchesse de) ; I, 138.
Clavière (de) ; II, 300, 307.
Clermont (comte de) ; I, 235.
Clermont-Tonnerre (de) ; I, 150, 235 ; I, 11, 55, 190, 346.
Cléry ; II, 352, 362, 370, 380, 381, 383, 384.
Cochinchine ; I, 61.
Coëtquen (de) ; I, 306.
Cognel ; I, 108.
Coigny (de) ; I, 235.
Coigny (duc de) ; I, 123.
Coigny (marquis de) ; I, 30.
Colbert-Croissey ; I, 79.
Collin d'Harleville ; I, 254, 322 ; II, 354.
Collonge ; II, 30.
Collot-d'Herbois ; II, 263, 364.
Colombeau ; II, 372.
Colonna ; II, 6.
Combarel (de) ; I, 203.
Condé (prince de) ; I, 48, 129, 173 ; II, 58, 103, 142, 287.
Condorcet (marquis de) ; I, 76, 400.
Conflans d'Armentières (de) ; I, 177.
Contades (comtesse de) ; I, 91.
Contat (M^{lle}) ; I, 93 149 ; II, 225, 285.
Conti (prince de) ; I, 48 ; II, 210.
Corbin (le Père) ; I, 128.
Corbin (l'abbé) ; I, 90.
Corday (Charlotte) ; II, 391.
Corneille ; I, 114.
Corneille (M^{lle}) ; II, 354.
Cortey ; II, 392.
Cossilla (comte de) ; II, 145.
Cossé (de) ; I, 213.
Cossé-Brissac (de) ; I, 261, 262, 279 ; II, 19, 20, 40.
Courajod ; I, 6.
Courteilles (de) ; I, 426.
Courtenvaux (marquis de) ; I, 388.
Courtin du Saulsoy ; I, 74.
Couthon ; II, 34.
Craon (princesse de) ; II, 228.
Créqui (marquise de) ; II, 49.
Crillon (de) ; II, 60.
Croy (duc de) ; I, 195.
Croy-Dülmen ; II, 20.
Croy-Solre (princesse de) ; II, 17.
Crozat ; I, 20.
Crussol (comte de) ; II, 50.
Crussol (duc de) ; I, 302.
Crussol d'Uzès ; II, 20.
Cuissac (M^{lle}) ; II, 241.
Custines (général, comte de) ; I, 186 ; II, 209, 370, 392.
Cuviliès ; II, 4.

D.

Durfort (duc de) ; I, 306.
Dalayrac ; II, 294.
Damas ; II, 243.
Damas d'Antigny ; I, 297, 362.
Damas d'Aubigny (de) ; I, 244.
Dampierre (de) ; II, 243, 490, 491.
Dampmartin (vicomte de) ; II, 204.
Dandolo ; I, 127.
Dandré ; II, 222, 252.
Danton ; II, 110, 282.
Dardillon ; II, 4.
David ; I, 339 ; II, 287, 339, 387.
Deffand (M^{me} du) ; I, 310.
Delahante ; II, 399.
Delance (cardinal) ; II, 2.
Delaporte ; II, 314.
Delille (l'abbé) ; I, 168.
Delorme ; II, 353.
Delpech ; I, 60.
Denné (M^{me}) ; I, 263.
Depain ; I, 302.
Dergasse ; I, 372.
Derosne (Bernard) ; II, 274, 417.
Desbarreaux ; I, 64.
Desbassayns de Richemont (comtesse de) ; I, 255.
Desentelles ; I, 181.
Desèze ; II, 372, 373, 384.
Desilles ; II, 144.
Deslon ; II, 243.
Despréaux ; I, 313.
Despréménil ; II, 327.
Detourbet (M^{me}) ; II, 167.
Destournelles ; II, 364.
Dezède ; I, 92.
Diderot ; I, 349.
Didot (Firmin) ; I, 330 ; II, 228.
Diller ; I, 131.
Dillon (Théobald de) ; II, 305.
Domsdorff (M^{lle} de) ; I, 205.
Donnet ; I, 157, 163, 184, 278.
Dorat ; I, 18.
Doria-Pamphili ; II, 6.
Double ; I, 12.
Dreux-Brezé (de) ; II, 92.
Drouet ; II, 242, 258.
Drouet d'Erlon ; II, 376.
Drummond de Melfort ; I, 151.
Dubouchage ; II, 337.
Dubucquois (M^{lle}) ; I, 478 ; II, 245.

Ducis; I, 254.
Dugazon; I, 173; II, 227, 269, 294.
Duhamel; II, 327.
Dulau; II, 353.
Dumas; I, 50, 197.
Dumont; II, 287.
Dumouriez; II, 226, 299, 370, 371.
Duni; II, 269.
Duplessis (M^me^); I, 1.
Durand; II, 25, 240.
Duranthon; II, 312.
Duras (de); 199, 216.
Duras (duc de); I, 173.
Duras (maréchal); I, 229.
Duruy; I, 249.
Dusaulx; I, 236.
Dussek; II, 1, 409 (1).
Duvaux; I, 6.

E.

Edgewoth de Firmont (l'abbé); II, 32, 205, 301, 379, 380, 460, 461.
Éloffe; I, 4.
Enghien (duc d'); I, 78, 129; II, 142, 315.
Escoubleau (d'); I, 331, 352.
Esquelbeck (marquis d'); II, 166.
Essen (baron d'); II, 299.
Estaing (comte d'); I, 187, 375; II, 183.
Estampes (d'); I, 207.
Esterhazy (le comte); I, 124; II, 103.
Étienne; II, 37.
Étioles (d'); II, 304.

F.

Faunier (M^lle^); I, 19.
Faoucq (de); I, 193.
Fare (de la); I, 263, 469.
Fauchet (l'abbé); I, 253, 255; II, 80, 135.
Faurie de Montridon (de la); I, 67.
Favras (de); I, 474; II, 69, 79.
Ferre (de); 1, 259.
Ferronnays (marquis de la); II, 19.
Fersen (comte de); I, 7, 17, 294; II, 25, 58, 91, 132, 164, 171, 179, 199, 212, 239, 259, 282.
Ferté (de la); I, 474; II, 18.
Ferté-Meung (de la); I, 279.
Feuillet de Conches; I, 14, 478.
Feydeau de Brou; I, 362.
Fitz-James; I, 235.
Flesselles (de); I, 372.
Fleuri; I, 173.
Fleurieu (de); II, 304.
Fleury (de); II, 92.
Florian; I, 233; II, 8, 61.
Fontanges (de); I, 128.
Fontenay (M^me^ de); I, 57.
Fontenelle; I, 114.
Fortaire; II, 13.
Foucault (Marie), femme de Mac de Brion; II, 343.
Foucault-Pontbriant (vicomte de); I, 197.
Foulon; II, 69.
Fouquier-Tinville; I, 197; II, 335, 398.
Fourqueux (de); I, 86, 331.
François; II, 31.
François II; II, 325.
Franconi; II, 213.
Franklin; II, 97, 122, 131.
Franqueville d'Abancourt (de); II, 337.
Frayssinous (de); II, 42.
Frédro; II, 51.
Fréminville (M^me^); I, 382.
Frémiot (baronne de); I, 264.
Frémiot de Chantal; II, 204.
Frémont (de); II, 204.
Fréteau; I, 19.
Fréteau de Saint-Just; II, 127.
Frochot; II, 210.
Fronsac (duc de); I, 181.
Frotté (comte de); II, 466.
Froulay (de), comte de Tessé; I, 123.
Fuchsamberg d'Amblimont; I, 57.

G.

Galard de Brassac de Béarn (marquis de); I, 14, 403; II, 46, 47, 49, 51.
Galissonnière (marquis de la); I, 367.
Gantes (M^lles^); I, 203.
Garat; II, 379.
Gardel; I, 97.
Gassner; I, 350.
Gaudiez (baron de); I, 197.
Gault; I, 114.
Gavaudan (M^lle^); I, 97.
Gayrard; II, 40.
Genlis (M^me^ de); I, 207.
Gensonné; II, 389.
Gentil; II, 324.
Geoffrin (M^me^); I, 421
Germon (M^me^); I, 263.

(1) Non seulement Marie-Antoinette fut la protectrice de Dussek et de Gluck, mais aussi celle de Franz Wagner, Alsacien, dont la vie a été si bien racontée par notre célèbre ami M. Xavier Marmier, de l'Académie française, dans sa touchante *Histoire d'un pauvre musicien* (1770-1793).

Ghistelles (princesse de); II, 7.
Giliers (de); II, 225.
Gillot; II, 4.
Ginestous (Mme de); II, 28, 48, 354.
Gioberti; II, 2.
Girardin; II, 321.
Giroux; I, 75, 247.
Gluck; I, 153, 175.
Gobel; II, 202, 206.
Goguelat (de); II, 241, 343.
Golowine (comte); II, 51.
Goncourt (de); I, 14, 236; II, 56, 57.
Gontaut de Biron; I, 30; II, 167.
Gossin; II, 363.
Gougenot (de); II, 216.
Gouges (Olympe de); II, 372.
Goujon (Jean); II, 343.
Goupil; II, 222.
Gouvion (de); II, 317.
Goux (chevalier de); I, 63.
Gouyon de Gacé; I, 37, 243.
Gower (lord); II, 343.
Goyon (l'abbé de); II, 61.
Gramont (duc de); II, 56.
Grancey (de); I, 279.
Grancher; I, 75, 126, 169, 247, 278.
Grave (de); II, 297, 307.
Greffulhe (de); I, 91.
Grétry; I, 181, 254; II, 269, 294.
Greuze; I, 450.
Grignols (marquis de); I, 262.
Grimoard de Beauvoir du Roure; I, 152, 201, 212.
Grison; II, 353.
Grouvelle; II, 379.
Guadet; II, 389.
Guébriant (comtesse de); II, 3.
Guéméné (princesse de); II, 56.
Guénot; I, 2, 71.
Guérin; II, 466.
Guerry (l'abbé de); II, 40.
Guiard (Mme); I, 241.
Guiche (duchesse de); II, 54.
Guillard; I, 346.
Guillotin; I, 462.
Guimard (Mlle); I, 97, 313.
Gustave III; II, 284, 299.

H.

Habsbourg (Rodolphe de); I, 127.
Haga (comte de); II, 7.
Hallé; II, 4.
Hamilton; I, 7, 53.
Hanaud (d'); I, 478.
Harcourt (comte d'); I, 147.
Harcourt (duc d'); II, 57.
Hardy; II, 32, 33.
Harlay (de); II, 17.
Harpe (de la); II, 308.
Haumann (Mme); II, 221.
Hausset (Mme du); I, 57.
Haussonville (d'); I, 195, 196.
Havré (duc d'); I, 317; II, 17.
Haydn; I, 452.
Hébert; II, 364, 379.
Hébert (le père); II, 328.
Hèle; II, 269, 294.
Helvétius; I, 127.
Helyot (l'abbé d'); I, 253.
Henin; I, 97.
Hennin-Liétard (de); I, 263
Hérissey (Auguste); I, 58.
Herman de Hinnisdael; I, 323.
Hermann; II, 407.
Herschell; I, 118.
Hervé; I, 239.
Hervier; II, 266.
Herville Trainel (de); I, 243.
Hervilly (d'); II, 486.
Hesse (princesse Charlotte de); I, 45.
Hesse (princesse de); II, 249.
Hesse-Rhinfeld (princesse de); I, 129.
Heuzé; II, 381.
Hézecques (comte d'); I, 264.
Hocquincourt (maréchal d'); I, 108.
Hohenlohe (prince de); II, 301.
Holbach (baron d'); I, 318.
Hollweil (de); II, 103.
Hosten; II, 61, 275.
Hue; II, 35, 36, 348, 350, 399.
Hue de Miromesnil; I, 260, 346.
Huette; II, 241.
Hubert-Robert; I, 14.
Hulst (l'abbé d'); I, 202.
Hunolstein (comte d'); II, 20, 37.
Hyder-Ali; I, 264.

I.

Imbert de Saint-Amand; I, 14. (Voy. Saint-Amand.)
Imécourt (comte d'); I, 279.
Ingres; II, 226.
Isabey; I, 296.
Isnard; II, 222.

J.

Jarjayes; II, 389.
Jaucourt (comte); I, 31, 155.
Jean III; II, 5.
Jorts de Fribois; I, 260.
Joseph II; II, 85, 87.

Joséphine (l'Impératrice); I, 312.
Josse l'aîné; I, 354.
Jouffroy; I, 351.
Jourdain; II, 396, 404.
Juigné (de); I, 91.
Juigné (comte le Clerc de); I, 202.
Jussieu (de); I, 48.

K.

Kainer (de); II, 497.
Karamzine; II, 227.
Kersaint; II, 379.
Kersaint (de); I, 307.
Kersilly (marquise de); I, 106.
Klinckowström (baron de); II, 133, 246, 248.
Korf (baronne de); II, 25, 230.

L.

Labre; II, 303.
Labruleryc (le père); II, 114.
Lacoste (de); II, 299.
Lacretelle (de); II, 25.
Ladré; II, 131.
La Fayette; I, 186, 297, 368, 374; II, 25, 67, 78, 103, 127, 131, 159, 182, 214, 215, 237, 242, 317, 321, 322, 334.
Lafont (l'abbé); II, 191.
Lagache; II, 242.
La Harpe; I, 421.
L'Aigle (de); I, 45.
Lainez; II, 227.
Laïs; II, 227.
Lallemant de Betz; I, 262.
Lally-Tollendal (de); I, 372, 388; II, 372.
Lamarck (comte de); II, 208, 210.
Lamartine (de); II, 242.
Lamballe (Mme de); II, 1, 2, 5, 6, 8, 28, 146, 172, 260, 270, 307, 337, 353.
Lambert; I, 19.
Lambert (Mme de); II, 34.
Lambesc (prince de); I, 369.
Lameth (de); II, 209, 277.
Lamoignon (de); I, 274, 346.
Lamorlière; II, 468.
Lamothe (Mme de); II, 57, 314.
Lamothe-Piquet; II, 235.
Lamourette; II, 209.
Lanery de Ponlevoy (de); I, 209.
Langlée (la); I, 116.
Languet de Gergy; I, 307.
Lannion (de); I, 262.
Lanti; I, 18.
Laporte (de); II, 352.
Larboust (l'abbé de); I, 374; II, 7.
Larive; II, 227.
Lascaris; I, 63.
Lastic (de); II, 3, 275.
Lastours (de); I, 374.
Latouche (de); II, 378.
Latour-Maubourg; II, 244, 250.
Laubespine (de); II, 343.
Lauraguais (comte de); I, 30.
Laurent; I, 413.
Lauzun (duc de); I, 30.
Laval (marquis de); I, 30.
Laval de Bois-Dauphin (de); I, 238.
Laya; II, 376.
Lebègue; II, 354.
Le Besnier; II, 386.
Le Beurrier (l'abbé); I, 14.
Lebrun (Mme). (Voy. Vigée-Lebrun.)
Lebzeltern (comtesse de); II, 19.
Le Chapellier; I, 372.
Lecouvreur (Adrienne); I, 307.
Leczinska (Marie); I, 74; II, 4, 232.
Leczinski (Stanislas); II, 103.
Leduc; II, 381.
Le Forestier; II, 363.
Le Franc de Pompignan; I, 363.
Legendre; II, 318, 378.
Le Héron de Longchamps; II, 214.
Le Kain; I, 326.
Lemaistre; II, 35.
Lemoine (Mme); I, 372.
Lemonnier; I, 37; II, 345, 371.
Lennep (Van); I, 148.
Lenoncourt (de); II, 91.
Lentaigne; I, 462.
Léonard; I, 18, 281; II, 242.
Léopold II; II, 224, 295.
Léouzon-le-Duc; I, 289.
Lepaute; II, 363.
L'Épée (l'abbé de); I, 474; II, 80.
Le Pelletier de Saint-Fargeau; I, 79; II, 378, 387.
Lepitre; II, 388, 393.
Le Rez de Chaumont; II, 56.
Leroux de Laville; II, 337.
Lescure (de); I, 14; II, 49.
Lesdain de la Chatterie (de); I, 419.
Lesparda (de); II, 378.
Lesparre (duchesse de); I, 31.
Lessart (de); II, 190, 278, 299.
Le Tellier; I, 388.
Le Tellier de Montmirail; I, 298.
Le Tonnelier de Breteuil; I, 89.
Levasseur; II, 176, 343.
Leverrier; II, 379.
Lévis (de); I, 390.
Le Voyer; I, 22.
Le Voyer de Paulmy; I, 82.
Leyde (Mme de); II, 32.

Lezardière (baron de); II, 465, 466.
L'Hopital; I, 41, 139.
Liancourt (duc de); I, 394.
Ligne (prince de); I, 4, 16.
Ligny (comte de); I, 243.
Lilien (baron de); I, 187.
Linné; I, 27.
Lizarde; I, 334.
Locquet de Granville; I, 306, 370.
Loménie (de); I, 257.
Lorge (duc de); II, 20, 37.
Lorimier de Chamilly; I, 122.
Lorraine (M^{lle} de); I, 18.
Louis-Philippe; II, 341.
Louvain; II, 190.
Louvet; II, 389.
Louvois (M^{lle} de); I, 116.
Lubin; II, 364.
Lubersac (l'abbé de); I, 431.
Luckner; II, 295, 318, 322, 365.
Lude (du); II, 343.
Luppé (de); I, 279.
Luxembourg (comtesse de); II, 114.
Luynes (cardinal de); I, 144.
Luynes de Chevreuse (duc de); I, 85; II, 3, 27, 59, 131.
Luzerne (de la); I, 265, 372.

M.

Mac-Donald; I, 413.
Mackau (de); I, 269.
Mackau (M^{me} de); II, 28.
Mac-Mahon (marquis de); II, 20.
Macnamara; I, 266.
Magnin (l'abbé); II, 403, 404, 405.
Maillard (M^{lle}); I, 97; II, 227.
Maillardoz (de); II, 333.
Maillé (de); I, 318.
Maillé (duchesse de); II, 29.
Maillé (maréchal de); I, 460; II, 335.
Maillé d'Haucourt (de); I, 82.
Maillé-la-Tour-Landry (marquis de); I, 16.
Maillebois (de); II, 18, 166.
Maintenon (M^{me} de); I, 272.
Maire; I, 279.
Maistre (de); II, 51.
Malassé; II, 370.
Malden (de); II, 25, 230, 245.
Malesherbes (de); I, 254; II, 61, 354, 372, 381, 385, 459.
Malouet; II, 222, 372.
Mandat; II, 332, 334, 335, 466.
Manuel; II, 15, 30, 31, 279, 363, 370, 378, 379.
Marat; II, 71, 306, 378, 390, 391, 392.
Marbœuf (comtesse de); I, 394.
Marchais (M^{me}); I, 339.
Marchal de Sainscy; I, 469.
Marchand; II, 348.
Marche (de la); II, 3.
Marcillac (prince de); I, 117.
Maretz de Maillebois (des); I, 383.
Marie-Thérèse; II, 8, 14, 35, 119, 135.
Marie-Thérèse-Charlotte de France; II, 498.
Marigni (de); II, 304.
Marilhac (maréchal de); II, 343.
Marmier (Xavier); II, 533.
Marsolier (Marie-Thérèse); I, 122.
Martellière (baronne de la); II, 409.
Martin d'Auch; I, 356.
Masserano (de); I, 46.
Mauduit; II, 200.
Maugras (Gaston); I, 346.
Meaupou (de); II, 97, 327.
Maurepas (de); I, 326.
Maury (l'abbé); I, 412; II, 94, 197, 219.
Mautconseil (marquis de); I, 169.
Maximilien (l'archiduc); I, 123.
Maynard (baron de); I, 187; II, 349.
Mazade (de); I, 388.
Mazarin (duchesse de); I, 306.
Mazarini-Mancini; II, 53.
Mazuyer (le); I, 213.
Mecklembourg (princesse de); II, 249.
Mecklembourg-Strélitz (duc de); I, 115.
Menou (de); II, 158, 197, 219.
Merceron (de); II, 61.
Mercier; II, 320.
Mercy-Argenteau (comte de); I, 123, 392; II, 55, 85, 249.
Mérinville-Dumontiers (M^{me} de); II, 74.
Merlin de Thionville; II, 339.
Mérode (comte de); I, 213.
Messey (de); I, 244.
Meude-Monpas (de); II, 139.
Meunier; II, 353.
Michonis; II, 393, 469.
Millini; I, 367.
Million-Guiet; II, 246.
Millsen (baron de); II, 409.
Miomandre de Sainte-Marie; I, 430.
Mirabeau (comte de); I, 322, 344, 357.
Mirabeau (vicomte de); II, 94, 114, 122, 128, 182, 197, 200, 209, 289.
Mirepoix (maréchale de); I, 49.
Moine (l'abbé le); I, 131.
Molé; I, 173; II, 225.
Molitor; II, 230.
Molleville (Bertrand de); II, 49.
Momoro; II, 391.
Monaco (de); I, 37.
Monchevreuil (de); I, 108.

Moncrou (l'abbé de); I, 90.
Montansier (M^{lle}); I, 131.
Montauroux (de); I, 338.
Montbel (marquise de); I, 109.
Montbert (de); I, 106.
Montbrun (de); I, 390.
Montcalm (marquis de); I, 14, 197.
Montespan (M^{me} de); I, 378.
Montesquiou (de); I, 326; II, 19, 365.
Montesson (M^{me} de); I, 228.
Montfermeil (de); I, 193.
Montgolfier; II, 7.
Montholon (de); I, 84; II, 343.
Montigny (de); II, 159.
Montijo (comtesse de); I, 57.
Montjoie; I, 48, 372.
Montlezun (de); II, 177.
Montmorency-Luxembourg (de); I, 106, 117; II, 17, 20.
Montmorin (de); I, 372, 430, 473; II, 230, 459, 485, 487.
Montpensier (duc de); II, 183.
Montperoux (M^{me} de); II, 34.
Montroges (de); I, 384.
Montsauge (de); II, 204.
Montsoreau (comte de); II, 166, 167.
Montsoreau (comtesse de); I, 22.
Monvel; I, 149; II, 227.
Mohrenheim (de); II, 246.
Moreau (Ferdinand); II, 5.
Mortemart (duc et duchesse de); I, 227, 235.
Mortemart (comte de); II, 20.
Mortimer-Ternaux; II, 244.
Motte (M^{me} de la); I, 111, 113.
Mouchy (de); I, 213, 306.
Mougé (de); II, 387.
Mouhammed-Derviche-Khan; I, 265.
Mouhammed-Osman-Khan; I, 265.
Morinerie (baron de la); I, 58.
Mounier; I, 372, 432.
Moustier (de); II, 25, 230, 245, 319.
Mouysset; II, 295.
Moy (comte de); I, 52.
Moy (marquise de); I, 260.
Mozart; I, 450.
Mun (comte de); I, 127, 128.
Murard (vicomte de); II, 19.

N.

Nadaillac (comtesse de); II, 362.
Nantouillet-Montsoreau; II, 167.
Napoléon I^{er}; II, 375, 398.
Narbonne (de); II, 282, 289, 297.
Nattier; I, 127.
Naündorff; II, 494.
Navarre (M^{me}); II, 349.
Necker; I, 85, 117, 240, 254, 272, 273, 358, 365, 368; II, 58, 145.
Neuville (de); I, 131; II, 27, 230.
Neuville (M^{me} de); I, 382.
Newhoff (Théodore de); I, 149.
Nicolaï (de); I, 141, 147, 324; II, 20.
Noailles (de); I, 49, 213, 235.
Noailles (maréchal de); I, 31.
Noailles (vicomte de); I, 213.
Noircarmes d'Hulst (comte de); I, 279.
Nonnotte (l'abbé); II, 408.

O.

Oberkirch (M^{me} d'); I, 59, 106, 127, 205.
Obrescoff; I, 205.
O'Brien de Thomond; I, 399.
Oëls (comte de); II, 7.
Offémont (d'); I, 87; II, 27, 503.
Olonne (duc d'); I, 106.
O'Mahony (le comte); II, 383.
Orglandes (M^{lle} d'); I, 128.
Orléans (duc d'); I, 48; II, 8, 9, 10, 378.
Orloff (comte); I, 421.
Ormesson (d'); II, 237.

P.

Pache; II, 388.
Paësiello; I, 61, 130.
Pagès; I, 470.
Pamellas (M^{lles} de); I, 423.
Paoli; I, 467.
Parabère (comte Alexandre de); I, 87.
Paris (de); II, 96.
Parker; II, 33.
Paroy (comte de); II, 54, 324.
Pascal; II, 313.
Pastoret (de); I, 272; II, 268.
Paul I^{er}; II, 6.
Paulmy (de); I, 141.
Paynel (de); I, 228.
Pelletier de Rosambo (le); I, 92.
Peltier; II, 49.
Penthièvre (duc de); I, 48; II, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 11, 137, 146, 172, 307.
Pérard de Montreuil; II, 368.
Pérot; II, 4.
Perraud (M^{gr}); II, 212.
Perey (Lucien); I, 346.
Perrier; I, 249.
Pertuis (de); I, 251.
Pérusse d'Escars (de); I, 88.
Pétion; II, 240, 242, 244, 250, 304, 327, 332, 334, 335.

Petit-Mamin ; II, 353.
Phélypeaux ; II, 343.
Picard ; I, 254.
Piccini ; I, 330.
Pichegru ; II, 387.
Picot (M^{lle}) ; I, 189.
Picot de Dampierre ; I, 221.
Pinieux (de) ; I, 469.
Pilâtre du Rosier ; II, 7.
Pitt ; II, 12.
Pleyel ; I, 64.
Plunkett (de) ; I, 162.
Poivre ; I, 366.
Poix (le prince de) ; II, 343.
Polastron (de) ; I, 127.
Polastron (comte de) ; II, 52.
Polignac (cardinal de) ; I, 235.
Polignac (M^{me} de) ; II, 1, 6, 8, 10, 52, 77, 130, 222, 259.
Pompadour (M^{me} de) ; I, 128 ; II, 304.
Poniatowski ; II, 51.
Pons (vicomte de) ; I, 89 ; II, 19, 36.
Ponteau ; II, 365.
Port (du) ; II, 252.
Portail (du) ; II, 282.
Porte-Mazarini (de la) ; I, 306.
Porte de Riants (de la) ; I, 79.
Porte (baron de la) ; II, 159.
Poyanne (marquis de) ; I, 190.
Préfontaine (de) ; II, 242.
Pressy (de) ; I, 410.
Provence (comte de) ; II, 4, 197, 230, 249, 271, 274, 290.
Prud'hon ; II, 55.
Puget (chevalier du) ; I, 90.
Pusy (M^{lle} de) ; II, 177.
Puységur (de) ; I, 253 ; II, 73, 81.

Q.

Quelen (de) ; I, 417.
Quesnay ; I, 377.
Queuille (de la) ; II, 287.
Quinquet ; II, 191.
Quinault (M^{lle}) ; I, 10.

R.

Radet ; II, 294.
Raigecourt (comte de) ; I, 197.
Rancliff (lord) ; II, 59.
Randan (M^{me} de) ; I, 149.
Rasse (comte de) ; I, 37.
Raucourt ; II, 227.
Rauzan (duc de) ; I, 67.
Rayneval (comte de) ; II, 225, 226.
Récourt (M^{me} de) ; II, 244.
Reffuveille (comte de) ; II, 202.
Régis de Gastinel (de) ; II, 497
Regnaud ; II, 222.
Reiset (de) ; I, 260 ; II, 204.
Renaud (Rose) ; II, 227.
Renier (l'archiduc) ; I, 223.
Repaire (du) ; II, 135.
Rewbel ; II, 219, 225.
Riant (comte Paul) ; I, 79.
Ricard ; II, 389.
Richard ; II, 394.
Richarde (Sainte-) ; I, 127.
Richardson ; I, 415.
Richelieu (maréchal de) ; I, 128, 273.
Riencourt (de) ; II, 18.
Riquet ; I, 371.
Riquet de Caraman (de) ; I, 263.
Rivière-Riffardeau (duc de) ; I, 279.
Robert ; I, 254 ; II, 34, 68.
Robespierre ; I, 193, 262 ; II, 34, 105, 222, 242, 388.
Rocca (de) ; I, 415.
Rochambeau (marquis de) ; I, 186 ; II, 291.
Roche-Aymon (marquise de la) ; II, 28.
Rochechouart (de) ; I, 177, 195, 302, 361.
Roche-Fonteuilles de Rambures (de la) ; I, 243.
Rochefoucauld (de la) ; I, 117 ; II, 34, 337.
Rochefoucauld-Bayers (de la) ; I, 78.
Roche-Guyon (duc de la) ; I, 117.
Rochejaquelein (de la) ; II, 276.
Rochemore (comte de) ; II, 166.
Rocher (M^{me}) ; II, 25.
Rocheterie (de la) ; I, 14, 58.
Rochon de Chabannes ; I, 92.
Rodolphe (l'archiduc) ; I, 210.
Rœderer ; II, 28, 336, 337.
Rohan (de) ; II, 202.
Rohan (cardinal de) ; I, 10, 143.
Rohan (Charles de) ; I, 128.
Rohan-Chabot (de) ; I, 91.
Roissy (de) ; II, 79.
Roland ; II, 300, 307, 387.
Roland (M^{me}) ; II, 242.
Rooth (M^{me} de) ; I, 274.
Roquefort (comte de) ; I, 89.
Roquemont (M^{me} de) ; I, 109.
Rosen-Klein-Ropp (comte de) ; I, 243.
Rosières ; I, 181.
Rosières (Simonin de) ; I, 187.
Rosières de Sorans (de) ; I, 164, 195.
Rostaing ; II, 343.
Rothschild (baron de) ; I, 254, 470 ; II, 341, 354.
Rougé (comte de) ; II, 18.
Rouget de l'Isle ; II, 262.
Rougeville ; II, 401, 469, 503.
Rouillé du Coudray ; I, 207.

Rousseau; II, 227.
Rousseau (M^{lle}); I, 135, 138, 166.
Rousseau (Jean-Jacques); I, 255, 415; II, 176.
Rousselay (M^{lle}); II, 224.
Rouvray (marquis de); I, 408.
Rouvray Saint-Simon (de); I, 261.
Rouvroy (de); I, 37.
Roux; II, 381.
Royan (marquis de); I, 106.
Royou; II, 306.
Rubempré (prince de); I, 203.
Ruffec (de); I, 37.

S.

Sabran (comte Elzéar de); I, 53.
Sacchini; I, 64, 346.
Saint-Allais; I, 14.
Saint-Amand (de); II, 55, 58, 232.
Saint-Aubin; II, 110.
Saint-Aulaire-Laumary (comte de); I, 202.
Saint-Blémont (marquis de); II, 154.
Saint-Didier (de); II, 50.
Saint-Huberti (M^{me} de); II, 224.
Saint-Huruge (marquis de); II, 318.
Saint-Marc (marquis de); I, 18.
Saint-Phal; II, 227.
Saint-Phalle (comtesse de) (1); II, 114.
Saint-Priest (de); II, 190, 319.
Saint-Prix; II, 227.
Saint-Simon (duc de).
Saint-Vincent (M^{me} de); I, 274.
Sainte-Aldégonde (comte de); I, 388; II, 21, 23.
Sainte-James; I, 129.
Sainte-Marie (de); II, 135.
Sainval; II, 227.
Salieri; I, 95.
Salm-Kirbourg (de); I, 195.
Sancy de Parabère (de); I, 87; II, 27, 503.
Sanson; II, 382, 383, 387.
Santerre; II, 318, 344, 366, 370.
Sapel; II, 230, 239.
Sassenay (de); I, 32.
Saulx (de); I, 91.
Sauce; II, 243.
Savary de Brèves de Jarzé (de); I, 60.
Saxe-Weimar (grand-duc de); I, 59.
Ségur (comte de); II, 291, 296.
Ségur (maréchal de); I, 150.
Ségur-Lamoignon (comte de); I, 260.
Semonville; II, 394.
Sénac (M^{me} de); II, 5.
Septeuil (M^{me} de); II, 32.
Serre (l'abbé); II, 44.
Serre-Figon (l'abbé du); I, 406.
Servan; II, 307, 315.
Sèze (de); II, 232.
Scarron; I, 197.
Schnellenstein (de); I, 223.
Schouvaloff (comte); I, 421.
Sénozan (de); I, 190.
Sélim III; I, 346.
Sévigné (M^{me} de); I, 116.
Sheridan (Jeanne de); I, 16.
Sieyès; I, 372.
Sigly (M^{me}); 381.
Sillery (marquis de); I, 423.
Simolin (de); I, 329.
Simonneau; II, 296, 299.
Siry de Marigny; I, 232.
Sobieski; I, 20.
Sonnerat; I, 366.
Sonning (de); I, 193.
Sorrieu; II, 349.
Soubise (prince de); I, 128, 145.
Soucy (comtesse de); I, 368, 382.
Sourches-Tourzel (de); II, 18.
Sousmont (marquis de); I, 299.
Souza (M^{me} de); II, 291.
Souzy (M^{me} de); II, 28.
Staël (baron de); I, 152; II, 247, 325, 373.
Staël (M^{me} de); I, 85, 254, 415.
Staël-Holstein (baron de); I, 289.
Stedingk (de); II, 282.
Steglemann (M^{me} de); II, 230.
Stolz; II, 382.
Sully (duc de); II, 125.
Suresnes (Godefroy de); I, 254.
Sutherland (lady); II, 334, 343.
Suze (de la); II, 103.

T.

Taine; I, 315; II; 26.
Talbot de Tyrconnel; I, 23.
Talleyrand (de); I, 203.
Talleyrand (prince de); II, 341.
Tallien; II, 15, 210.
Tallien (M^{me}); I, 66.
Talma; I, 174.
Talmont (princesse de); I, 49; II, 33, 46.
Tarare; I, 112.
Tarente (M^{me} de); II, 1, 28, 46, 49.
Target; II, 372.

(1) La comtesse de Saint-Phalle, présentée à la famille par la marquise de Cely, le 23 mai 1790, aurait dû être comprise à cette date dans notre table *des Présentations à la Cour,* page 458.

Taube; II, 215.
Tellot; I, 308.
Tessé (comte de) ; II, 55.
Thiac (de) ; I, 11 ; II, 472.
Thiard de Bissy (de) ; I, 36, 37, 337.
Thiars (comte de) ; II, 34.
Thibault (Mlle) ; II, 348.
Thil (du) ; I, 67, 162.
Thomassin de Bienville ; II, 335.
Thou (de) ; I, 235.
Thouret ; I, 283 ; II, 222.
Thuriot ; II, 328.
Tilly (comte de) ; II, 55.
Tiremois (Mme de) ; II, 367.
Tison ; II, 389.
Titien ; II, 213.
Todi (Mme) ; I, 330.
Touchard-Lafosse ; II, 237.
Toulan ; II, 352, 388, 389, 393.
Toulouse (comte de) ; II, 7.
Tour d'Auvergne (cardinal de la) ; I, 240.
Tour d'Auvergne (comte de la) ; I, 30, 129.
Tourbe (baron de) ; II, 201.
Tour du Pin (de la) ; I, 395.
Tourzel (duc de) ; II, 103.
Tourzel (duchesse de) ; II, 1, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 303, 328, 337.
Travanet (Mme de) ; I, 467.
Tronchet ; II, 206, 252, 372.
Tronson du Coudray ; II, 407.
Troussier ; I, 75.
Turgot (de Sainte-Claire) ; I, 174.
Turgy ; II, 348, 349, 352.
Typoo-Saïb ; I, 264.

U.

Ulloa (dom) ; I, 119.
Uxelles (maréchal d') ; II, 343.
Uzès (duchesse d') ; II, 46.

V.

Valence (vicomtesse de) ; I, 423.
Valentinois (duc de) ; II, 228.
Vallette-Montgaillard (marquis de la) ; I, 362.
Vallière (duchesse de la) ; II, 46, 49.
Vallière (marquis de) ; II, 167.
Vallombrosa (duc de) ; I, 14.
Vallombrosa (duchesse de) ; II, 4, 20, 41, 43.
Valory (de) ; II, 230, 239, 245.
Vangelisti ; I, 114.
Vanhelden ; II, 371.
Vanloo ; II, 137.
Vannes (de) ; I, 34.
Vanssay (marquis de) ; I, 350.
Varicourt (de) ; I, 430.
Vaublanc (de) ; II, 281.
Vaudémont (princesse de) ; I, 254.
Vaudreuil (de) ; II, 251.
Vérac (de) ; II, 18.
Vergennes (de) ; I, 97.
Vergniaud ; II, 338, 389.
Veriville (marquis de), I, 190.
Vermont (l'abbé de) ; I, 143.
Vernage ; I, 49.
Verrier (du) ; II, 235.
Vestris (Mme) ; I, 173 ; II, 227.
Vestier ; II, 61.
Vibraye (comte de) ; II, 225, 228.
Vicence (duc de) ; I, 257.
Victor-Amédée III ; II, 117.
Vierville (marquis de) ; I, 151.
Vigée-Lebrun (Mme) ; II, 8, 17, 52, 54, 55, 211.
Vignola ; I, 64.
Villars (de) ; I, 108.
Villefort (Mme de) ; II, 28.
Villedeuil (de) ; I, 144, 249.
Villefranche (marquise de) ; II, 36.
Villeneuve (comtesse de) ; I, 326.
Villequier (duc de) ; I, 229, 375, 388 ; II, 216, 230.
Villeroi (duc de) ; I, 42, 86, 235.
Villette (marquis de) ; I, 82.
Vincent ; II, 383, 385.
Vineuil (de) ; II, 343.
Vion ; I, 371.
Viotti ; I, 64.
Virieu (comte de) ; II, 166.
Vissec de la Tude ; I, 30.
Vogüé (de) ; I, 30 ; II, 20, 167.
Voisin ; I, 449.
Voltaire ; I, 114, 346 ; II, 125.

W.

Waddington ; II, 105.
Wagram (prince de) ; II, 197.
Waldeck (prince de) ; I, 143.
Wallut ; I, 413.
Walsh-Serrent ; II, 50.
Wimpfen (de) ; II, 363, 390.
Wittinghott (baron de) ; II, 319.
Woronzof-d'Aschkoff (comte) ; I, 262.
Wurmser (baron de) ; I, 330.

Z.

Zaccaria ; I, 184.
Zacharie (Mlle) ; I, 97.

TABLE DES GRAVURES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

La Reine, d'après une miniature de Sicardi gravée par le Rat. — (Frontispice.)

Planches.		Pages.
72.	La princesse de Lamballe, d'après Grévedon	4
73.	Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe	4
74.	Madame la duchesse de Tourzel	39
75.	L'emprisonnement à Port-Libre (dessin d'Hubert-Robert)	34
76.	La Délivrance (dessin d'Hubert-Robert)	34
77.	Madame la princesse de Tarente	45
78.	Portrait de madame la duchesse de Polignac	52
79.	Madame la duchesse de Polignac	52
80.	Madame la comtesse d'Arjuzon, par Vestier	61
81.	Le bonnet rouge	287
82.	La reine Marie-Antoinette dans son costume du voyage à Varennes	240
83.	Berline du voyage de Varennes	246
84.	Calèche pour la promenade	132
85.	Plan de Paris et des Tuileries au 10 août 1792	339
86.	Entrée de la tour du Temple	349
87.	La cour du Temple du côté du jardin et de la rotonde	349
88.	La reine Marie-Antoinette au Temple	350
89.	Louis XVI au Temple, par Garneray	366
90.	Louis XVII au Temple, par Lavit	366
91.	Défense de Louis prononcée à la barre de la Convention	382
92.	Proclamation du conseil exécutif provisoire	386
93.	Grande tapisserie de la Reine et de Madame Élisabeth, faite au Temple	395
94.	Porte de la prison de la Reine à la Conciergerie	398
95.	Prison de la Reine à la Conciergerie	398
96.	Fauteuil de la Reine à la Conciergerie	400
97.	Communion de la Reine dans sa prison	403
98.	Crucifix qu'embrassa la Reine en quittant la Conciergerie	405
99.	Cour des Femmes; fenêtre de la prison de la Reine	413
100.	Cour des Femmes et table de Saint-Louis	413
101.	Fontaine où Rosalie lavait le linge de la Reine	413
102.	Cour des Femmes à la Conciergerie	413
103.	Grille de la rue de Paris	414
104.	Ancien greffe et corridor de la Main-Noire	414
105.	Escalier conduisant à la cour du May	414
106.	Cour du May; porte par laquelle la Reine sortit de la Conciergerie	414
	Morceau de musique imitative composée par Dussek en 1793 sur l'exécution de la Reine Marie-Antoinette	409

91 *bis*. Portrait à la plume de la Reine en 1780 par Bernard, son maître d'écriture.

AUTRES GRAVURES COMPRISES DANS LE TEXTE.

Armes du marquis de Sourches-Tourzel, grand prévôt de France 18
Manchettes du duc de Penthièvre, genre Valenciennes 137
Malines ayant appartenu à la reine Charlotte, femme de Georges III d'Angleterre 193
Point de Bruxelles 223

ERRATA

DU SECOND VOLUME.

Page 80, ligne 18 : Fauhet *lisez* Fauchet.
P. 82, l. 25 : large, étroit *lisez* larges et étroits.
P. 97, l. 3 : arreté *lisez* rareté.
P. 100, l. 25 : cornette de satin anglaise *lisez* cornette de satin anglais.
P. 106, l. 1 : double volants *lisez* doubles volants.
P. 107, l. 19 : chiné *lisez* chinée.
P. 109, l. 11 : *supprimer* ou.
P. 117, l. 26 : bazin *lisez* basin.
P. 215, l. 31 : y placer le duc d'Orléans *lisez* le déposer et le remplacer par le duc d'Orléans.
P. 265, l. 1 : 4 aunes comète vert *lisez* ... comète verte.
P. 297, l. 8 : chinée brun, verte et rose, *lisez* vert et rose.
P. 304, l. 29 : « loin Vive le Roi » *lisez* loin « Vive le Roi ».

3 0. Aug. 2001

Buchbinderei
H. Pantele
85376 Massenhausen
Tel.: 08165 - 80121